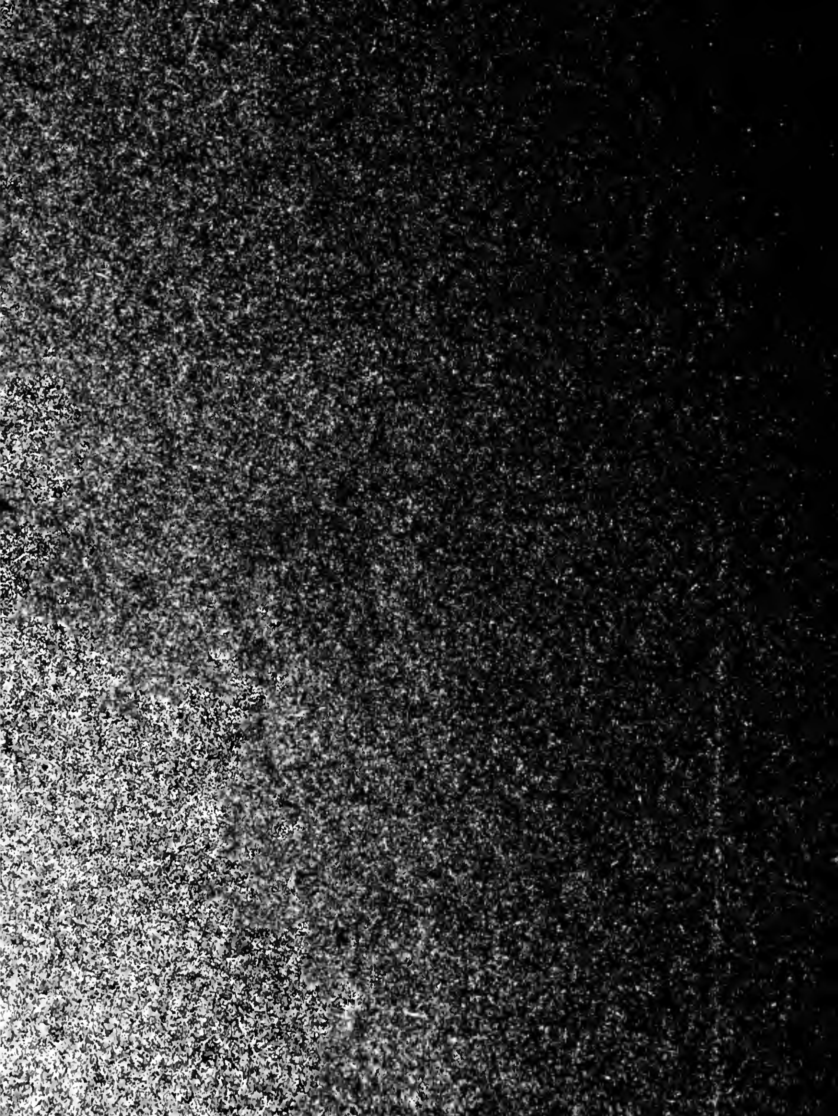


JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE PARIS

CINQUANTE-SIXIÈME ANNÉE

(1915)

BERGER-LEVRAULT, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS (6e) | NANCY
RUE DES BEAUX-ARTS, 5—7 | RUE DES GLACIS, 18

MCMXV

CONSEIL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

EN 1915

HA

MM.

Président .... Maurice BELLOM.

Vice-présidents ...... MALZAC et Raphaël-Georges LÉVY.

Secrétaire général... Alfred BARRIOL.

Trésorier-archiviste.. Paul MATRAT.

Membres du Conseil.. Les anciens Présidents de la Société (*membres de droit*), Edmond FLÉCHEY, secrétaire général honoraire, D'EICHTHAL, BOISLANDRY DUBERN, Paul MEURIOT, François SIMIAND, DELAMOTTE et Joseph GIRARD.

TABLE DES MATIÈRES DU CINQUANTE-SIXIÈME VOLUME

(Année 1915)

Pages

Numéro de janvier. — I. — Procès-verbal de la séance du 16 décembre 1914. 1
II. — Élections législatives de 1914. — Statistique générale et par groupes parlementaires, par M. Malzac. 5
III. — Note sur la Société de Statistique en 1870-1871, par M. Meuriot 13
IV. — Bibliographie : *La Dette hypothécaire et le Crédit Foncier de France*, par M. Ed. Michel (Analysé par M. R.-G. Lévy) 15
V. — Avis relatif au concours pour le prix Adolphe Coste. 16

Numéro de février-mars. — I. — Procès-verbaux des séances du 20 janvier et du 17 février 1915. 17
II. — La nouvelle forme du budget de la Ville de Paris, par M. Ch. Gallot. 30
III. — Nécrologie : Jules Bernard, Armand de Vaugelas et René Lelièvre, par M. A. Barriol . 61
André Robert, par M. E. Fléchey 64
IV. — Liste des documents présentés dans les séances d'octobre, de novembre et de décembre 1914, de janvier 1915 et des publications périodiques parvenues pendant l'année 1914. 66
V. — Avis de mise en vente des ouvrages publiés par la Société de Statistique à l'occasion de son Cinquantenaire 71
VI. — Avis relatif au concours pour le prix Adolphe Coste 72

Numéro d'avril. — I. — Procès-verbal de la séance du 17 mars 1915 73
II. — Rapport de M. Paul Matrat, trésorier, sur les comptes de 1914, la situation financière et le budget de 1915 79
III. — Rapport présenté au nom de la Commission des Fonds et Archives, par M. Raphaël-Georges Lévy 82
IV. — La population d'origine allemande en Alsace-Lorraine, par M. Paul Meuriot 93
V. — Statistique comparée des territoires cédés par la France en 1871, par M. Paul Meuriot. 96
VI. — Les langues parlées en Autriche-Hongrie par les différentes nationalités (*à suivre*), par M. le Dr Chervin 105
VII. — Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie, par M. Maurice Bellom. 137
VIII. — Variétés : Statistique des chemins de fer de l'État suédois en 1913, par M. A. Barriol. 140
IX. — Avis de mise en vente des ouvrages publiés par la Société de Statistique à l'occasion de son Cinquantenaire 141
X. — Liste des documents présentés dans la séance du 17 février 1915 142
XI. — Avis relatif au concours pour le prix Adolphe Coste 143
XII. — Avis relatif au concours pour le prix Émile Mercet. 144
XIII. — Errata 144

Numéro de mai. — I. — Procès-verbal de la séance du 21 avril 1915. 145
II. — Les langues parlées en Autriche-Hongrie par les différentes nationalités, par M. le Dr Chervin. 151
III. — Les principaux systèmes d'assurances en usage dans le Royaume-Uni (Grande-Bretagne et Irlande), par M. Arthur-J. Cook 214
IV. — Variété : Le coût de la guerre 219
V. — Bibliographie : *Tables for statisticians and biometricians* (Karl Pearson), par M. A. Barriol. 221
VI. — Avis de mise en vente des ouvrages publiés par la Société de Statistique à l'occasion de son Cinquantenaire. 222
VII. — Avis relatif au concours pour le prix Adolphe Coste. 223
VIII. — Avis relatif au concours pour le prix Émile Mercet. 224
IX. — Erratum 224

Numéro de juin. — I. — Procès-verbal de la séance du 19 mai 1915 225
II. — La question de l'alimentation pendant la guerre dans les grandes nations belligérantes (France — Angleterre — Allemagne — Autriche-Hongrie), par M. Edmond Théry. 230
III. — Les résultats du XIIIe Census des États-Unis, par M. Yves Guyot. 244
IV. — Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie, par M. Maurice Bellom. 270
V. — Bibliographie :
Le 27e rapport du Bureau fédéral des Assurances de Berne (*Année 1912*). 273
La mortalité chez les neutres en temps de guerre (L. Hersch), par M. A. Barriol. 276
VI. — Variété : Résumé de la statistique des élections à la seconde Chambre de la Diète suédoise au printemps 1914, par M. A. Barriol 276
VII. — Nécrologie : Lionel Marie, par M. J. Girard. 277
VIII. — Avis de mise en vente des ouvrages publiés par la Société de Statistique à l'occasion de son Cinquantenaire. 278
IX. — Avis relatif au concours pour le prix Adolphe Coste. 279
X. — Avis relatif au concours pour le prix Émile Mercet. 280

Pages

Numéro de juillet. — I. — Procès-verbal de la séance du 16 juin 1915 281
II. — Annexe au procès-verbal de la séance du 16 juin 1915 289
III. — Les langues parlées en Autriche-Hongrie par les différentes nationalités (*fin*), par M. le Dr Chervin 291
IV. — Les émissions et remboursements d'obligations des six grandes compagnies de chemins de fer en 1914, par M. Alfred Neymarck 311
V. — La statistique internationale des valeurs mobilières (première partie), par M. Alfred Neymarck 322
VI. — Nécrologie : Adrien-Louis-Herman Obreen, par M. A. Barriol 351
VII. — Avis de mise en vente des ouvrages publiés par la Société de Statistique à l'occasion de son Cinquantenaire 351
VIII. — Avis relatif au concours pour le prix Adolphe Coste 352

Numéro d'août-septembre. — I. — La statistique internationale des valeurs mobilières (*suite*), par M. Alfred Neymarck 353
II. — La valeur immobilière du territoire français encore envahi au 15 novembre 1914 (Fortune privée), par M. Ed. Michel 390
III. — Variété : La statistique de l'exploitation minière en Suède pendant l'année 1913, par M. A. Barriol 397
IV. — Bibliographie : *Le Bureau de Statistique des Massachussets*, par M. A. Barriol 401
V. — Avis relatif au concours pour le prix Adolphe Coste 402
VI. — Liste des documents présentés dans les séances des 19 mai et 16 juin 1915 403
VII. — Avis relatif au concours pour le prix Émile Mercet 404

Numéro d'octobre. — I. — La statistique et la défense nationale, par M. Maurice Bellom 405
II. — La statistique internationale des valeurs mobilières (*suite*), par M. Alfred Neymarck . . 411
III. — Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie, par M. Maurice Bellom. 491
IV. — Variétés : Résumé de la statistique suédoise des caisses d'épargne et de certains établissements de crédit analogues en 1913, par M. Alfred Barriol 495
Statistique des travaux publics en Suède (1913), par M. Alfred Barriol 497
V. — Nécrologie : M. le Dr Gould, par A. B. 499
VI. — Distinction honorifique : M. Salefranque, par A. B. 500

Numéro de novembre — I. — Procès-verbal de la séance du 20 octobre 1915 501
II. — Démographie de guerre. — Mobilisation matrimoniale, par M. le Dr Chervin 506
III. — Aperçu des difficultés inhérentes à la statistique de certains métaux, par M. E. Boislandry Dubern 514
IV. — Bibliographie : *Le 28e Rapport du Bureau fédéral suisse des Assurances de Berne* (Exercice 1913), par M. A. Barriol 518
V. — Distinction honorifique 523
VI. — Avis de mise en vente des ouvrages publiés par la Société de Statistique à l'occasion de son Cinquantenaire 523
VII. — Liste des documents présentés dans la séance du 20 octobre 1915 524
VIII. — Avis relatif au concours pour le prix Adolphe Coste 527
IX. — Avis relatif au concours pour le prix Émile Mercet 528

Numéro de décembre. — I. — Procès-verbal de la séance du 17 novembre 1915 529
II. — L'esprit statistique et la guerre, par M. Maurice Bellom 534
III. — La valeur sociale des individus au point de vue économique. Définitions et méthodes, par M. Eug. d'Eichthal 545
IV. — Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie, par M. Maurice Bellom. 553
V. — Bibliographie : *Banques d'émission*, par M. Eugène Boislandry Dubern 557
VI. — Nécrologie : Léon Revillon. — Albert Revillon, par G. C... 558
VII. — Liste des documents présentés dans la séance du 17 novembre 1915 560
VIII. — Avis relatif au concours pour le prix Adolphe Coste 561
IX. — Travaux de la Société (communications en séance, discussions, etc., 1915) 562
X. — Table alphabétique des matières 563
XI. — Table alphabétique des auteurs et des personnes citées 567

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 1. — JANVIER 1915

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1914

SOMMAIRE. — Ouverture de la séance par M. Huber, président. — Adoption du procès-verbal de la séance du 21 octobre 1914. — Ouverture du scrutin pour les élections en vue du renouvellement partiel du Conseil pour 1915. — Correspondance et présentation d'ouvrages. — Nécrologie : M. Jude. — Communication de M. Faure sur le canal de Suez ; discussion : MM. Neymarck, Meuriot. — Communication de M. Michel sur la valeur immobilière du territoire français encore envahi au 15 novembre 1914 (fortune privée); discussion : M. Faure. — Proclamation des résultats du scrutin.

La séance est ouverte à 17h 30 sous la présidence de M. Michel HUBER, président, qui met aux voix le procès-verbal de la séance du 21 octobre 1914. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

M. le PRÉSIDENT déclare ouvert le scrutin en vue du renouvellement partiel du Conseil pour 1915. Il adresse les souhaits de la Société aux collègues qui se trouvent sur le front : MM. BLOCH, BUNLE, DE LASTEYRIE, François MARSAL, A. ROBERT, ROULLEAU, SIMIAND, DE VAUGELAS.

Il annonce le décès de M. JUDE qui appartenait à notre Société depuis 1879 à laquelle il a fait trois remarquables communications ayant donné lieu à d'intéressantes discussions sur les sujets suivants : Projet d'une caisse en faveur des vieux ouvriers; — Les enfants abandonnés ou coupables; — Villes éclairées au gaz, en France, à la fin de 1878.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL est chargé d'exprimer à Mme Jude, les regrets sincères que nous cause la perte d'un collègue que son état de santé retenait éloigné de la Société depuis longtemps.

M. le PRÉSIDENT rappelle également le décès de M. G. Cochery, qui n'avait pas été signalé et auquel il sera consacré un article nécrologique.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL indique les nombreux ouvrages reçus par la Société pendant ces derniers mois et signale notamment le *Recensement professionnel de la Belgique* qui constitue un monument extrêmement complet et qui fait le plus grand honneur à nos collègues et amis belges.

Il indique que le Conseil a reporté au 31 décembre 1915 la date de la réunion des mémoires relatifs au prix Coste sur l'évaluation de la fortune publique et privée de la France.

M. le PRÉSIDENT donne ensuite la parole à M. FAURE pour sa communication sur *Le Canal de Suez et la Guerre.*

Avant d'aborder son sujet, M. Fernand Faure demande la permission de dire la très favorable impression que lui ont laissée la visite qu'il a pu faire des services du Département de la Statistique générale au Caire et les entretiens qu'il a eus avec l'honorable chef de ce Département, M. Craig, et son principal collaborateur, M. G. Lévy. M. F. Faure a pu constater que les diverses publications de la Statistique générale égyptienne s'étendent et s'améliorent d'année en année grâce au zèle éclairé de M. Craig et ses collaborateurs et aux méthodes excellentes qu'ils s'efforcent d'appliquer.

Le canal de Suez est la plus importante des voies de communication maritime sur laquelle on puisse suivre et observer la circulation des marchandises et des hommes. Les statistiques dressées et publiées par la Société Internationale qui en assure l'exploitation sont parmi les plus complètes et les plus soignées que l'on puisse imaginer. On peut, grâce à elles, trouver dans le mouvement du canal de Suez un admirable baromètre permettant de mesurer les effets des crises que subit le commerce du monde.

M. Fernand Faure ayant eu l'occasion, au cours d'une mission remplie en Égypte, en novembre dernier, d'étudier de près ce mouvement, a eu la pensée de rechercher quels peuvent être sur lui les effets de la guerre actuelle.

Depuis que la Turquie est entrée dans le grand conflit qui met aux prises les plus puissantes nations de l'Europe, ce n'est pas seulement le transit sur le canal de Suez qui est menacé, c'est l'existence même du canal. Il est naturel en effet que les Allemands et les Turcs cherchent à détruire cette œuvre admirable due au génie d'un Français, et qui rend d'inappréciables services à l'Angleterre et à l'humanité tout entière. Mais il s'agit là d'événements militaires et politiques dont M. Fernand Faure ne veut dire qu'un mot en passant.

C'est à l'Angleterre, maîtresse de l'Égypte, qu'incombe la charge de prendre les mesures nécessaires pour la défense du canal. Ces mesures ont été prises, en temps voulu, avec une décision et une méthode remarquables. Elles suffisent, largement, suivant M. Fernand Faure, pour mettre le canal à l'abri de toute atteinte.

Ce sont seulement les effets de la guerre sur le transit commercial du canal que notre confrère se propose d'étudier.

Ce transit est relevé, jour par jour, dans les statistiques de la Société Internationale du Canal depuis 1870. On peut se faire une idée de son prodigieux accroissement, à l'aide de quelques chiffres empruntés aux statistiques annuelles :

	Nombre de navires transitant	Tonnage net
1870	486	435.911 tx.
1880	2.026	3.057.000
1890	3.389	6.890.000
1900	3.441	9.738.000
1910	4.538	16.585.000
1913	5.085	19.758.000

Les principaux clients du canal, par ordre d'importance, sont, en 1913 :

1° L'Angleterre	avec	2.902	navires et	11.887.000 tx.
2° L'Allemagne	—	771	—	3.317.000
3° La Hollande	—	338	—	1.283.000
4° La France	—	255	—	925.000
5° L'Autriche-Hongrie	—	244	—	843.000
6° La Russie	—	109	—	337.000
7° Le Japon	—	68	—	343.000
8° L'Italie	—	89	—	256.000

Ce tableau permet d'apercevoir tout de suite l'importance de la perte de trafic que la guerre, si elle dure une année, infligera au canal du chef du trafic

allemand et austro-hongrois. Cette perte se mesure par les chiffres que ce trafic a atteint, en 1913, soit 1.015 bateaux et 4.160.000 tonneaux. Est-il à prévoir qu'elle sera atténuée par le relèvement du trafic de certains pays neutres tels que la Hollande et l'Italie ? Ce n'est pas impossible. Mais l'atténuation sera certainement très légère.

Nous avons un moyen direct d'apprécier, d'une façon globale, les effets de la guerre sur le transit commercial du canal. Ce moyen nous est fourni par l'examen de la statistique journalière des recettes depuis le début de la guerre et surtout pendant les deux premiers mois, août et septembre, et par la comparaison de ces recettes avec celles des mois correspondants de 1913 :

Recettes.

Mois	1913	1914	Différences	
Août	10.100.000	6.320.000	en moins	3.780.000
Septembre	11.250.000	7.220.000	—	4.030.000
Octobre	11.240.000	11.670.000	en plus	430.000
Novembre	12.350.000	9.190.000	en moins	3.160.000
Décembre (première décade)	3.490.000	5.510.000	en plus	2.020.000

Les chiffres du mois d'octobre et surtout de la première décade de décembre 1914 sont grossis par les recettes provenant du passage dans le canal des transports amenant en Europe et en Égypte les troupes de l'Inde. On sait exactement quel est le montant de ces recettes exceptionnelles. Mais il y a un intérêt qui ne saurait échapper aux membres de la Société de Statistique, à ne point divulguer, pour le moment, des renseignements de cette nature.

Les conclusions de M. Fernand FAURE peuvent se résumer ainsi : la diminution du trafic commercial dans le canal de Suez paraît avoir atteint son maximum pendant les quatre premiers mois de la guerre. Si longue que puisse être la durée de la guerre, un relèvement prochain paraît très probable, grâce à la sécurité des échanges assurée par la liberté des mers due à l'action concertée des marines de l'Angleterre, de la France et du Japon et peut-être même sous l'influence des besoins développés par la guerre elle-même.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Fernand FAURE de sa très intéressante communication. M. NEYMARCK s'associe à ces félicitations et dit que la situation de la Compagnie de Suez est un véritable baromètre pour les hommes d'affaires.

M. MEURIOT signale que les ports de Trieste et de Fiume reçoivent les marchandises d'un hinterland autrichien très important et que ce commerce manquerait si l'Italie venait à occuper ces ports.

Après une discussion très courte, M. le PRÉSIDENT remercie les orateurs et donne la parole à M. MICHEL pour le développement de sa communication sur *La valeur immobilière du territoire français encore envahi au 15 novembre 1914* (*fortune privée*).

L'évaluation des dégâts commis par l'envahisseur correspondra, suivant le cas, soit aux valeurs vénales, soit aux valeurs intrinsèques, quelquefois même aux valeurs extrinsèques, et dans certains cas à des valeurs forfaitaires ou des valeurs de prix de revient de nouvelles constructions. La commission technique qui sera instituée pour les évaluations des indemnités de guerre aura donc à apprécier, non seulement la valeur matérielle des dégâts, mais aussi la nature de la valeur de l'indemnité.

Les fractions du territoire envahi sont les suivantes, depuis le commencement des hostilités et au 15 novembre 1914 :

Aisne	100 % et	55 %		Nord	80 % et	70 %
Aube	10 —	0		Oise	55 —	10
Ardennes	100 —	100		Pas-de-Calais	40 —	25
Marne	85 —	12		Seine-et-Marne	25 —	0
Meurthe-et-Moselle	70 —	25		Somme	45 —	16
Meuse	55 —	30		Vosges	20 —	2

soit, depuis le commencement des hostilités, environ 4.400.000 à 4.500.000 hectares, ou 8,4 % du territoire français, et au 15 novembre 1914, 2 millions à 2.100.000 hectares, ou 3,7 % du territoire français.

Sur le territoire encore envahi, il existait (d'après le recensement de 1911) une population de 3.255.000 habitants, soit une densité de 162 au kilomètre carré, et une proportion de 8,2 % de l'ensemble du territoire français.

La densité moyenne pour la France est de 73,8, et s'élevait à 95,6 pour l'ensemble des départements qui ont subi l'invasion.

En tenant compte des proportions des territoires encore envahis et en se basant sur les éléments résultant de l'impôt foncier, de l'impôt des patentes, de l'impôt de la contribution mobilière et des précédentes études de l'auteur sur la « fortune privée en France » et « la dette hypothécaire », on peut déduire les évaluations ci-après :

On peut évaluer comme suit la valeur vénale des territoires actuellement envahis :

1° Valeur de la propriété non bâtie, environ . . . . (sur 64.798 millions pour la France entière, soit 6,1 %).		4.000 millions	soit environ 9.500 millions sur environ 133 milliards pour la France entière, soit 7,2 %.
2° Valeur de la propriété bâtie, environ . . . . (sur 61.757 millions pour la France entière, soit 7,7 %).		4.800 —	
Savoir :			
Habitations et bâtiments affectés aux exploitations rurales à raison de 150 francs par hectare	300 millions	4.800 millions	
Usines : 50 millions de valeur locative au taux de 6,5 %	770 —		
Autres bâtiments à usage de commerce	860 —		
Autres maisons	2.870 —		
3° Matériel industriel (outillage proprement dit) : 17.800.000 environ à 6 %	300 millions	650 millions	
Matériel industriel et commercial : 28.000.000 environ à 8 % . . .	350 —		
(sur environ 6 milliards pour la France, soit 10,8 %).			

De même, la valeur intrinsèque s'établit ainsi :

1° Propriété non bâtie		4.000 millions	soit environ 14.000 à 14.500 millions.
2° Propriété bâtie :			
Bâtiments ruraux (valeur vénale 25 à 30 % de la valeur intrinsèque)		1.100 —	
Usines, 40 à 50 %.		1.500 —	
Bâtiments commerciaux, 70 à 75 %		1.200 —	
Immeubles bourgeois, en ville. 50 à 60 %	soit en moyenne 50 à 55 %	5.500 —	
Immeubles bourgeois, en campagne . . . . 30 à 40 %			
Immeubles ouvriers. . . . . 55 à 60 %			
Maisons de rapport. . . . . . 60 %			
3° Matériel purement industriel :			
Chaudières, etc.	50 %	1.000 —	
Machines	60 à 70 %		
Matériel industriel et commercial	70 %		

Enfin la dette hypothécaire du territoire encore envahi s'élève à environ . 1.000 millions
(sur 15 milliards représentant la dette hypothécaire en France, soit 6,66 %).

Sur cette somme de 1 milliard, le Crédit Foncier a encore comme créance en cours environ . . . . 5 %
(ces deux derniers chiffres doivent être considérés comme des évaluations maximum) sur 2.310 millions, montant global du capital restant dû sur ses prêts en cours.

Au chiffre global des risques calculé sur le territoire encore envahi, il y a lieu d'ajouter les dégâts déjà constatés dans les régions reprises à l'ennemi, la valeur des mines et carrières, les risques en Alsace-Lorraine et les indemnités qui résulteront du chômage des immeubles et usines, des pertes de récoltes,

des pertes de loyers et fermages et celles subies par les collectivités administratives (établissements publics, routes, travaux d'art, etc.).

M. le Président remercie M. Michel.

M. F. Faure demande quelques précisions sur la communication qu'il vient d'écouter avec le plus grand intérêt. M. Michel dit qu'il complétera son travail pour donner les chiffres demandés.

M. le Président déclare la discussion close et donne les résultats du dépouillement du scrutin, qui sont les suivants :

Votants : 94. — Majorité absolue : 48.

Ont obtenu pour les fonctions suivantes :	MM.
Président pour 1915	Maurice Bellom, 93 voix.
Vice-président pour trois ans (1915-1917).....	Raphaël-Georges Lévy, 93 v.
Secrétaire général pour trois ans (1915-1917)..	Alfred Barriol, 93 voix.
Trésorier-archiviste pour trois ans (1915-1917).	Paul Matrat, 93 voix.
Membres du Conseil pour 1915 à 1917.......	Delamotte, 93 voix; Joseph Girard, 93 voix.

Le Président fixe comme suit l'ordre du jour de la séance du 20 janvier 1915 :

1° *Installation du président pour 1915 et du Bureau ;* 2° *radiation des membres appartenant aux nationalités ennemies ;* 3° *communication de M. Meuriot sur la statistique de notre première loi électorale* (1791).

La séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire général,
Alfred Barriol.

Le Président,
Michel Huber.

II

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1914

STATISTIQUE GÉNÉRALE ET PAR GROUPES PARLEMENTAIRES

Le renouvellement intégral de la Chambre des Députés s'est effectué, en 1914, dans deux scrutins qui ont eu lieu les 26 avril et 10 mai.

Il m'a paru d'autant plus intéressant de dépouiller et d'analyser ces scrutins que notre Société n'a pas reçu depuis 1886 de communication concernant la statistique électorale et que tout ce qui touche au suffrage universel a une importance particulière dans un régime reposant sur la souveraineté de la nation.

La composition de la Chambre des Députés se trouve actuellement régie par la loi du 13 février 1889 dont les articles 2 et 3 disposent ce qui suit :

Art. 2. — Les membres de la Chambre des Députés sont élus au scrutin individuel. Chaque arrondissement administratif dans le département et chaque arrondissement municipal à Paris et à Lyon nomme un député.

Les arrondissements dont la population dépasse 100.000 habitants nomment un député de plus par 100.000 ou fraction de 100.000 habitants. Les arrondissements, dans ce cas, sont

divisés en circonscriptions dont le tableau est annexé à la présente loi et ne pourra être modifié que par une loi.

Art. 3. — Il est attribué un député au territoire de Belfort (ce nombre a été ultérieurement porté à deux), six à l'Algérie et dix aux colonies conformément aux indications du tableau.

L'application de ces dispositions donne comme nombre total de députés, savoir :

France	586
Algérie	6
Colonies	10
Total	602

Ils ont été élus, savoir :

	France	Algérie	Colonies
Scrutin du 26 avril (1er tour)	356	5	7
Scrutin du 10 mai (2e tour)	230	1	3
Total	586	6	10

Tous les sièges ont été pourvus au premier tour dans onze départements : Aude, Calvados, Côtes-du-Nord, Eure, Gers, Lot, Lozère, Manche, Mayenne, Basses-Pyrénées et Hautes-Pyrénées ainsi que dans les départements de Constantine et d'Oran, à la Martinique, la Réunion, l'Inde française et la Guyane.

D'après les rapports présentés à la Chambre pour la validation des élus et auxquels je me suis référé pour les indications d'ordre numérique comprises dans la présente étude, il ressort :

1° Pour le nombre des *électeurs inscrits*, le chiffre de 11.141.547
et 2° Pour le nombre des *suffrages exprimés*, le chiffre de 8.401.260

Je ferai remarquer que, pour déterminer le nombre des électeurs ayant pris part au scrutin, j'ai adopté — suivant en cela la procédure de la Chambre des Députés — le chiffre des suffrages exprimés, c'est-à-dire de ceux entrant seuls en compte pour le calcul de la majorité absolue au lieu du chiffre des votants, qui lui est quelque peu supérieur, attendu que dans ces derniers se trouvent les électeurs ayant déposé un bulletin blanc ou un bulletin nul.

J'indiquerai aussi que le chiffre des suffrages exprimés est celui du premier tour, le seul auquel aient participé tous les électeurs dans les diverses circonscriptions.

Bien que j'aie dû dépouiller les résultats des 602 collèges électoraux, il ne m'a pas paru que notre journal pût être chargé d'une publication aussi étendue et je me suis limité à un recensement par département, suffisant d'ailleurs pour éclairer les quelques considérations statistiques que comporte cette vaste opération électorale.

Le tableau qui sera inséré en annexe comprend les indications suivantes :

1° Départements, Algérie et colonies;
2° Nombre de députés;
3° Population en 1911;
4° Nombre d'électeurs inscrits;
5° Nombre de suffrages exprimés;
6° Nombre de députés :
  a) Par habitants;
  b) Par électeurs inscrits.

Ces mêmes indications sont données pour la ville de Paris et pour quelques arrondissements comprenant de grandes agglomérations urbaines.

La première constatation qu'elles permettent de faire est celle d'une disproportion absolue entre le nombre des députés et le nombre, soit d'habitants, soit d'électeurs inscrits, qu'ils représentent respectivement.

Cela s'explique du reste par l'adoption de l'arrondissement comme unité électorale, cette division administrative ne reposant aucunement sur un chiffre minimum de population.

Ainsi, pour prendre un exemple, le département des Basses-Alpes a cinq députés pour une population de 107.231 habitants et 33.677 électeurs inscrits alors que le département de la Sarthe n'a que le même nombre de cinq députés pour 410.370 habitants et 120.690 électeurs inscrits.

Cela fait pour un député une moyenne de 21.446 habitants et de 6.700 électeurs inscrits dans les Basses-Alpes et de 82.074 habitants et 24.000 électeurs inscrits dans la Sarthe.

La ville de Paris compte 40 députés pour 2.835.351 habitants et 620.528 électeurs inscrits, soit, par député, 70.884 habitants et 15.513 inscrits.

Dans l'ensemble, le nombre des électeurs inscrits correspond à 28 % de la population, soit un peu plus du quart.

Cette proportion est seulement de 22 % à Paris, et elle ressort pour les départements à grande population ci-après, savoir :

	Pour 100
Seine	22,7
Bouches-du-Rhône	21
Rhône	22,5
Seine-Inférieure	24,8
Nord	26
Pas-de-Calais	26
Gironde	29

On pourrait rechercher si ces différences sont dues à la négligence des citoyens à se faire inscrire ou à des variations d'un département à l'autre des habitants aptes à être inscrits.

Je n'ai pas cru devoir entreprendre ce travail.

Au surplus, qu'un régime électoral doive reposer sur une circonscription administrative, sur la population ou sur les électeurs inscrits, c'est une question pour laquelle la statistique peut réunir des éléments, mais qu'il ne lui appartient pas de solutionner.

***

Restant toujours sur le terrain qui est le nôtre, je compléterai ces constatations d'ordre général par des indications statistiques sur les groupes parlementaires.

On sait que le règlement de la Chambre des Députés prescrit que, pour la constitution des grandes commissions, les membres en seront désignés par les groupes entre lesquels les députés se seront préalablement répartis et proportionnellement à l'effectif numérique de chaque groupe.

Ces dispositions réglementaires ont amené la formation de onze groupes, dans lesquels se sont agrégés 594 députés, huit restant étrangers à cette organisation.

Ils sont dénommés et composés comme suit, d'après les listes nominatives insérées au *Journal officiel* :

	France	Algérie	Colonies	Pourcentage
1° *Groupes homogènes.*	—	—	—	—
Droite	16	»	»	2
Action libérale	23	»	»	4
Fédération républicaine	36	»	»	6
Gauche démocratique	33	1	»	6
Républicains de gauche	52	2	»	9
Gauche radicale	65	»	»	11
Républicains socialistes	22	»	1	4
Radicaux et radicaux-socialistes	165	3	4	29
Parti socialiste	102	»	»	17
2° *Groupes mixtes.*				
Non inscrits	45	»	1	8
Gauche non inscrits	20	»	3	4
3° *Indépendants*	7	»	1	»
Totaux	586	6	10	100
		602		

On trouvera dans le tableau des résultats départementaux la répartition par départements des membres de chaque groupe.

Dans trois départements seulement, le Cantal, la Corrèze et la Meuse, tous les élus font partie d'un même groupe.

Les autres départements comptent tous des députés de deux ou plusieurs groupes.

Les groupes dits homogènes sont suffisamment définis par leurs dénominations.

Le groupe mixte dit des « députés de gauche non inscrits » a pour secrétaire M. Landry. Tous ses membres ont voté le 16 juin dernier l'ordre du jour de confiance au Cabinet Viviani.

Le groupe mixte dit des « non inscrits » est de composition plus variée. Il a pour questeur M. Georges Berry et pour secrétaire M. Reille-Soult. On y voit M. Maurice Barrès avec M. l'abbé Lemire et M. Delafosse.

Dans le scrutin ci-dessus rappelé du 16 juin, les votes des 45 membres de ce groupe se sont répartis comme suit :

Pour	12
Contre	10
Abstenus	23

On se demande, en présence de cette multiplicité de groupements, si véritablement les doctrines ou aspirations qui se partagent le corps électoral offrent bien une telle diversité et on ne peut que féliciter, dans ce cas, les électeurs de la précision qu'ils apportent dans le choix de leurs représentants.

Mais on peut penser aussi que les affinités ou les convenances personnelles ne sont pas étrangères à la constitution de ces nombreux groupes parlementaires.

Il convient d'ailleurs d'observer que, s'ils répondent exactement au but principal en vue duquel ils ont été constitués, à savoir la désignation des membres des grandes commissions, ils doivent se rapprocher quand il s'agit de faire œuvre législative ou de se prononcer sur le sort d'un ministère, les scrutins ne reconnaissant que trois modes de manifestation d'opinion : pour —

contre — et abstention — et aucun groupe ne disposant à lui seul de la majorité absolue.

Quoi qu'il en soit, la statistique trouve dans l'existence de ces groupes des éléments de travail autrement sûrs que dans les qualifications prises par les élus dans leurs professions de foi ou les manifestes de leurs comités électoraux.

J'ai été ainsi amené à appliquer, par groupes, les résultats numériques du dépouillement des scrutins des 26 avril et 10 mai 1914.

Le tableau ci-après les présente pour les députés des départements français, qui offrent seuls matière à comparaisons.

DÉSIGNATION des GROUPES PARLEMENTAIRES	NOMBRE DE MEMBRES			CIRCONSCRIPTIONS DE CHAQUE GROUPE		RAPPORT des SUFFRAGES aux inscrits	SUFFRAGES OBTENUS PAR CHAQUE GROUPE			RAPPORT des SUFFRAGES obtenus aux suffrages exprimés
	ÉLUS au 1er tour	ÉLUS au 2e tour	TOTAUX	ÉLECTEURS inscrits	SUFFRAGES exprimés au 1er tour		au 1er TOUR	en plus au 2e TOUR	TOTAUX	
						p. 100				p. 100
Droite.	15	1	16	316.890	238.741	73	167.386	890	168.276	70
Action libérale.	21	2	23	415.679	328.261	77	185.051	1.684	186.738	57
Fédération républicaine .	26	10	36	721.017	558.079	77	305.192	10.698	315.890	56
Gauche démocratique . .	28	5	33	555.056	425.563	76	232.623	11.370	243.993	57
Républicains de gauche .	40	12	52	960.826	695.092	72	419.365	18.493	437.858	63
Gauche radicale	33	32	65	1.137.646	812.149	71	457.060	46.913	503.973	59
Républicains socialistes .	13	9	22	387.115	281.537	72	138.939	19.315	158.254	53
Radicaux et radicaux socialistes.	83	82	165	3.131.930	2.381.956	76	1.156.956	161.833	1.321.789	55
Parti socialiste	47	55	102	2.197.626	1.615.685	73	765.852	126.491	892.313	54
Non inscrits	33	12	45	811.707	623.267	77	320.797	24.789	345.586	57
Gauche non inscrits . . .	13	7	20	351.432	265.858	75	126.697	12.139	138.836	52
Indépendants	4	3	7	151.623	112.072	71	57.413	5.700	63.113	56
Totaux	356	230	586	11.141.547	8.401.260	74	4.333.334	443.315	4.776.649	57

Des énonciations de ce tableau peuvent être dégagées les conclusions suivantes :

1° Dans l'ensemble des circonscriptions d'origine de chaque groupe, la proportion des suffrages exprimés aux électeurs inscrits est sensiblement la même : maximum 77 %, minimum 72, moyenne 74 ;

2° Le rapport du total des suffrages obtenus par chaque groupe (premier et deuxième tours réunis) au nombre des suffrages exprimés est, pour deux groupes, de 63 et 65 % et varie pour les neuf autres de 52 à 59, la moyenne pour les onze groupes étant de 57 % ;

3° Les groupes représentent tous un nombre de suffrages exprimés supérieur à la majorité absolue de ceux-ci ;

4° La proportion des électeurs ayant pris part aux scrutins et n'ayant pas de représentants directs est en moyenne de 43 % (100 — 57), mais tous les groupes sont, à ce point de vue, à peu près dans la même situation ;

5° Le nombre de voix gagnées au deuxième tour dépasse à peine 10 %, en moyenne, de l'ensemble des voix obtenues par les divers groupes au premier tour de scrutin. Il y a cependant lieu de remarquer que, pour les groupes les plus importants, les gains au second tour ont été respectivement :

Radicaux et radicaux-socialistes	14 %
Parti socialiste	16

Réparties sur les 230 élus du deuxième tour, les 443.315 voix gagnées corres-

STATISTIQUE PAR DÉPARTEMENTS ET PAR GROUPES PARLEMENTAIRES

DÉPARTEMENTS	Nombre de députés	POPULATION en 1911	NOMBRE d'électeurs inscrits	NOMBRE de suffrages exprimés	NOMBRE par député d'habitants	NOMBRE par député d'électeurs inscrits	Droite	Action libérale	Fédération républicaine	Gauche démocratique	Républicains de gauche	Gauche radicale	Républicains socialistes	Radicaux et radicaux-socialistes	Parti socialiste	Non inscrits aux groupes	Députés de gauche non inscrits aux groupes	Indépendants
					Milliers	Milliers												
Ain	6	342.182	103.571	75.102	57,0	17.0	»	»	»	»	»	2	»	4	»	»	»	»
Aisne	8	530.226	150.459	122.292	66,0	18,7	»	»	»	»	»	2	»	4	2	»	»	»
Allier	6	406.291	131.072	97.815	67,7	22,0	»	»	»	»	»	»	»	2	3	»	1	»
Alpes (Basses-)	5	107.231	33.677	24.852	21,0	16,7	»	»	»	»	1	2	»	2	»	»	»	»
Alpes (Hautes-)	3	105.083	29.879	23.051	35,0	9,9	»	»	»	»	1	»	»	2	»	»	»	»
Alpes-Maritimes	6	356.338	73.062	49.351	59,0	12,0	»	»	»	3	1	2	»	»	»	»	»	»
Ardèche	5	331.801	106.829	83.041	66,0	21,0	»	1	2	»	»	»	»	1	»	»	1	»
Ardennes	6	318.896	89.368	71.922	53,0	11.9	»	»	»	»	»	2	»	1	3	»	»	»
Ariège	3	198.725	66.111	49.241	66,0	22,0	»	»	»	»	»	1	»	2	»	»	»	»
Aube	6	240.755	73.221	51.891	40,0	12,0	»	»	»	2	»	»	1	1	1	1	»	»
Aude	5	300.537	95.738	64.630	60,0	19,0	»	»	»	»	»	»	»	4	1	»	»	»
Aveyron	7	369.448	118.658	93.035	52,7	16,9	1	1	»	1	»	1	»	1	1	1	»	»
Bouches-du-Rhône	9	805.532	169.318	118,940	89,0	18,8	»	»	»	2	»	1	1	1	3	»	1	»
Calvados	7	396.318	109.165	80,109	56,6	15,6	1	1	1	»	1	»	»	»	»	3	»	»
Cantal	4	223.361	63.312	47.113	55,7	15,8	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»
Charente	6	346.424	98,818	85.533	57,7	16,0	»	»	»	3	2	»	»	1	»	»	»	»
Charente-Inférieure	7	150.871	140.893	106.646	61,0	20,0	»	»	»	»	»	3	»	2	1	»	1	»
Cher	5	337.810	107.031	81.189	67,5	21.0	»	»	»	»	»	»	1	2	2	»	»	»
Corrèze	5	309.646	91.109	67.801	61,9	18.0	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»
Corse	5	288.820	87.441	45.687	57,7	17,0	»	»	»	»	1	»	»	2	»	1	1	»
Côte-d'Or	5	350.041	106.914	79.282	70,0	21,0	»	»	»	»	»	»	2	2	1	»	»	»
Côtes-du-Nord	9	605.523	165.613	116.542	67,0	18,0	»	»	»	»	1	2	2	2	»	2	»	»
Creuse	1	266.188	78.817	53.246	66,5	19,7	»	»	»	»	»	»	1	3	»	»	»	»
Dordogne	6	137.132	135.500	112.612	72,9	22,5	»	»	»	»	3	1	»	2	»	»	»	»
Doubs	5	299.935	81.169	68.464	59,9	16,8	»	»	1	»	»	2	»	2	»	»	»	»
Drôme	5	290.894	90.216	66.322	58,0	18,0	»	»	»	»	»	»	»	3	1	»	1	»
Eure	6	323.651	93.667	70.245	53,9	15,5	»	»	»	2	3	»	»	1	»	»	»	»
Eure-et-Loir	5	272.255	80.624	63.993	51,0	16,0	»	»	1	1	1	1	1	»	»	»	»	»
Finistère	11	809.771	214.001	155.359	73,5	19,0	»	1	1	1	2	1	1	2	1	1	»	»
Gard	6	413.458	121.610	92.252	68,9	20,6	»	»	»	»	»	»	1	1	1	»	»	»
Garonne (Haute-)	7	432.126	141.978	109.305	61,7	20.0	»	»	»	»	»	1	»	3	3	»	»	»
Gers	5	221.994	76.920	57.940	44,0	15,0	»	»	»	»	»	»	1	4	»	»	»	»
Gironde	12	829.095	240.157	163.519	69,0	20,0	»	»	1	»	7	2	»	1	1	»	»	»
Hérault	7	480.481	111.631	102.733	68,6	20,0	»	»	»	»	»	1	»	3	2	»	1	»
Ille-et-Vilaine	8	608.098	165.632	128.931	76,0	20,7	2	1	2	»	»	3	»	»	»	»	»	»
Indre	5	287.673	91.507	72.480	57,5	16,0	»	»	»	»	»	1	»	2	»	1	1	»
Indre-et-Loire	5	341.205	105.162	82.662	68,0	21,0	»	»	»	»	»	»	»	3	1	1	»	»
Isère	8	555,911	166.497	122.782	69,5	20,8	»	»	»	»	»	»	»	2	5	»	1	»
Jura	4	252,713	76.881	59.932	63,0	19,0	»	»	»	»	»	1	»	2	1	»	»	»
Landes	5	288.902	96.515	76.918	57,7	19,0	»	»	»	»	»	»	»	3	»	2	»	»
Loir-et-Cher	4	271.231	84.991	66.184	67,5	21,0	»	»	»	»	»	3	»	1	»	»	»	»
Loire	8	640.519	193.263	143.405	80,0	24,0	»	»	1	1	»	»	»	4	1	»	»	1
Loire (Haute-)	4	303.838	91.568	70.240	75,9	22,8	»	»	»	1	1	»	»	2	»	»	»	»
Loire-Inférieure	9	669.920	195.672	139.194	74,0	21,7	3	»	»	»	1	1	»	»	»	2	»	2
Loiret	5	364.061	109.700	84.038	72,8	21.9	»	»	»	1	»	1	»	3	»	»	»	»
Lot	3	205.769	64.260	51.192	68,5	21,0	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	1
Lot-et-Garonne	4	268,083	89.680	67.898	67,0	22,0	»	»	»	»	1	»	»	3	»	»	»	»
Lozère	3	122.738	37.020	27.627	40,9	12,0	»	1	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»
Maine-et-Loire	7	508.149	155.612	127.386	72,6	22,0	2	»	2	»	1	»	»	»	»	2	»	»
Manche	6	476.119	[illegible]	90.190	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Nord	23	1.961.780	518.685	424.695	85,0	22,5	»	4	1	1	»	1	»	5	10	1	»	»
Oise	6	411.028	115.674	95.620	68,5	19,0	»	»	»	»	»	2	»	3	»	»	1	»
Orne	4	307.433	90.728	70.958	76,8	22,6	»	1	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Pas-de-Calais	14	1.068.155	288.293	230.565	76,0	20,5	»	»	2	»	5	»	»	»	6	»	»	1
Puy-de-Dôme	7	525.916	166.100	124.629	75,0	23,6	»	»	»	»	»	1	»	4	2	»	»	»
Pyrénées (Basses-)	7	433.318	118.721	86.631	61,9	16,9	»	1	»	»	3	»	»	1	»	1	1	»
Pyrénées (Hautes-)	4	206.105	63.988	41.507	51,5	15,9	»	»	»	1	»	»	»	3	»	»	»	»
Pyrénées (Orientales-)	4	212.986	63.969	37.271	53,0	15,9	»	»	»	2	»	»	1	1	»	»	»	»
Rhin (Haut-) (Territ. de Belfort)	2	101.386	25.341	20.398	50,6	12,6	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»
Rhône	12	915.581	207.944	159.739	76,0	17,0	»	»	3	»	»	»	2	3	4	»	»	»
Saône (Haute-)	4	257.606	77.288	55.327	64,0	19,0	»	»	»	»	»	3	»	1	»	»	»	»
Saône-et-Loire	9	604.446	182.298	134.210	67,0	20,0	»	»	»	1	»	»	1	4	3	»	»	»
Sarthe	5	419.370	120.690	84.596	83,8	24,0	»	»	1	»	»	1	»	2	»	1	»	»
Savoie	5	247.890	71.631	55.273	49,5	14,0	»	»	»	»	»	1	1	1	»	2	»	»
Savoie (Haute-)	4	255.137	82.784	55.298	63,7	20,6	»	»	1	»	»	1	1	1	»	»	»	»
Seine	54	4.154.042	914.137	712.474	76,8	17,5	1	2	7	2	1	1	2	3	22	9	4	»
Seine-Inférieure	11	877.383	218.070	153.144	79,6	19,8	»	1	1	»	6	»	»	1	»	2	»	»
Seine-et-Marne	6	363.561	107.422	82.827	60,6	17,8	»	»	»	»	»	2	»	4	»	»	»	»
Seine-et-Oise	12	817.617	225.946	177.347	68,0	18,7	»	»	2	3	»	»	»	4	1	»	1	1
Sèvres (Deux-)	5	337.627	110.192	84.241	67,5	22,0	1	»	»	1	»	»	»	2	1	»	»	»
Somme	7	520.161	153.659	123.615	74,0	21,9	»	»	»	»	»	»	»	4	1	»	2	»
Tarn	6	324.090	108.138	84.386	51,0	18,0	»	»	»	»	»	»	»	3	2	1	»	»
Tarn-et-Garonne	3	182.537	61.813	50.216	60,8	20,6	»	1	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»
Var	5	330.755	82.437	47.546	66,0	16,0	»	»	»	»	»	1	»	»	3	»	»	1
Vaucluse	4	238.656	77.415	54.191	59,6	19,0	»	»	»	»	»	»	»	3	1	»	»	»
Vendée	6	438.520	132.733	110.586	73,0	22,0	2	1	»	»	»	1	»	1	»	1	»	»
Vienne	6	332.276	108.180	83.392	55,0	18,0	»	1	1	»	»	2	»	1	»	1	»	»
Vienne (Haute-)	5	384.736	112.005	74.613	76,9	22,0	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»
Vosges	7	433.914	116.042	91.281	62,0	16,5	»	»	»	»	»	3	»	1	»	1	»	»
Yonne	5	303.889	97.028	69.045	60,7	19,0	»	»	»	»	»	1	»	1	1	»	2	»
TOTAUX (France)	586	39.601.509	11.141.517	8.401.260	67,5	19,0	16	23	36	33	52	65	22	165	102	15	20	7
Alger	2	FRANÇAIS D'ORIGINE ou naturalisés :	54.012	38.115	»	27,0	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»
Constantine	2		33.200	20.130	»	16,6	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»
Oran	2		11.285	29.116	»	20,6	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»
		492.660	128.497	87.691	82,0	21,0	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Colonies	10	»	199.151	128.363	»	19,9	»	»	»	»	»	»	1	1	»	1	3	1
TOTAUX GÉNÉRAUX	602	.....	.....	.....	...	...	16	23	36	31	51	65	23	172	102	46	23	8
Ville de Paris	40	2.825.351	620.658	469.805	70,0	15,5	1	2	5	2	1	1	1	2	12	9	1	»
Arrondissements																		
Marseille	6	593.371	111.712	77.655	98,9	19,0	»	»	»	2	»	1	1	»	2	»	»	»
Lyon	10	759.864	159.730	120.610	75,9	12,0	»	»	2	»	»	2	»	2	1	»	»	»
Bordeaux	6	511.506	137.011	81.808	85,7	22,8	»	»	1	»	3	»	»	1	1	»	»	»
Lille	9	855.721	212.080	177.323	95,0	23,5	»	2	1	»	»	»	»	»	6	»	»	»
Nantes	4	306.882	85.688	61.610	76,7	21,0	»	»	»	»	1	1	»	»	»	1	»	1
Toulouse	3	211.716	67.821	49.448	71,5	22,6	»	»	»	»	»	»	»	1	2	»	»	»
Saint-Étienne	4	346.849	99.351	70.161	86,7	21,8	»	»	1	»	»	»	»	1	1	»	»	1
Nice	3	225.178	42.281	26.051	75,0	14,0	»	»	»	2	1	»	»	»	»	»	»	»
Le Havre	3	280.188	68.185	45.335	93,0	22,7	»	»	»	»	2	»	»	»	»	1	»	»
Rouen	4	329.258	78.907	58.096	82,0	19,7	»	1	1	»	»	»	»	1	»	1	»	»

pondraient à une augmentation pour chacun de 1.927 voix en moyenne, mais, en fait, toutes les situations individuelles diffèrent, à ce point de vue, même dans l'intérieur de chaque groupe;

6° Du rapprochement des suffrages obtenus dans chacun des deux tours de scrutin, il apparaît que le résultat final est déterminé ou tout au moins grandement influencé par le résultat du premier tour. En tout cas, si les voix d'appoint du deuxième tour peuvent avoir le caractère de voix d'affinités personnelles, de discipline ou de coalition, celles du premier tour constituent réellement des voix de parti et définissent l'importance numérique respective des divers groupements politiques;

7° On peut pousser plus loin l'étude des éléments statistiques ci-dessus exposés et rechercher, par exemple, si, dans l'hypothèse envisagée par certains écrivains, d'un collège électoral unique englobant tous les départements, les divers groupes obtiendraient, d'après leur nombre total de suffrages, plus ou moins de représentants que ne leur en ont donnés les scrutins des 26 avril et 10 mai derniers.

Voici les résultats auxquels on arriverait :

La division des suffrages obtenus par le nombre de députés à élire donne un quotient de 8.150.

Le tableau ci-après indique le nombre de députés qu'attribuerait à chaque groupe l'application de ce quotient par rapport au nombre résultant du mode électoral en vigueur.

Désignation des groupes	Nombre de députés		Par le quotient	
	par le quotient	actuel	en plus	en moins
—	—	—	—	—
Droite	20	16	4	»
Action libérale	23	23	»	»
Fédération républicaine	39	36	3	»
Gauche démocratique	30	33	»	3
Républicains de gauche	54	52	2	»
Gauche radicale	62	65	»	3
Républicains socialistes	20	22	»	2
Radicaux et radicaux-socialistes	162	165	»	3
Parti socialiste	110	102	8	»
Non inscrits	42	45	»	3
Gauche non inscrits	17	20	»	3
Indépendants	7	7	»	»
Totaux	586	586	18	17

Ces résultats pourront causer quelque surprise.

Au demeurant, dans notre pays d'égalité électorale de tous les citoyens, l'organisation rationnelle du suffrage universel, considéré comme la mise en œuvre de la loi du nombre, serait celle qui comporterait *d'abord* des collèges électoraux comprenant un égal nombre d'habitants ou d'électeurs inscrits et nommant un égal nombre de députés.

La présente étude établit, tout au moins, que ces collèges électoraux n'existent pas.

M. Malzac.

III

NOTE SUR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE EN 1870-1871

Si les circonstances au milieu desquelles se réunit aujourd'hui la Société de Statistique sont aussi extraordinaires qu'il y a quarante-quatre ans, l'heure de notre réunion (4 heures de l'après-midi) n'aurait point cependant paru anormale à nos devanciers. C'était en effet dans l'après-midi, à 3 heures, que se tenaient leurs réunions; elles avaient lieu le premier samedi du mois, au nº 92 de la rue Richelieu.

En 1870, le Bureau élu deux ans auparavant était ainsi composé : *Président :* Hippolyte Passy; *vice-présidents :* Wolowski, de Lavergne, Ernest Bertrand et Juglar; *secrétaire perpétuel :* Legoyt; *secrétaires adjoints :* Loua, Motheré; *trésorier :* Froger de Mauny. Ce bureau était élu pour une durée indéterminée, ou, pour parler plus exactement, il était élu annuellement — sauf le secrétaire — mais indéfiniment renouvelable. La Société de Statistique comprenait alors (d'après la liste de janvier 1870) un total de 126 membres se décomposant ainsi : 73 membres résidant à Paris et 33 dans les départements et à l'étranger. C'étaient alors les deux catégories officiellement admises.

Au moment même où l'incident Hohenzollern allait faire éclater la guerre entre la France et l'Allemagne, la Société de Statistique tenait sa dernière séance de l'année scolaire, le 2 juillet, sous la présidence d'Hippolyte Passy. Le jour même, elle s'ajourna au premier samedi de novembre, pour la séance de rentrée; ce devait être le 5 novembre. A cette date, Paris était déjà assiégé depuis plus de six semaines. La séance n'en eut pas moins lieu, mais sous la présidence d'un des vice-présidents, M. Ernest Bertrand, alors conseiller à la Cour d'appel de Paris. On entendit une communication de M. Legoyt, par laquelle celui-ci annonçait à ses collègues sa mise à la retraite comme directeur de la Division de la Statistique générale et la suppression de cette même division, par un récent décret du Gouvernement : M. Legoyt occupait cette direction depuis près de vingt ans, ayant remplacé, en 1851, Moreau de Jonnès à la tête de cette division qui était rattachée au ministère de l'Agriculture et du Commerce. Quels étaient les prétextes invoqués pour la suppression de cette sorte d'Office central de statistique? Ses publications, disait-on, étaient trop en retard et les différents ministères préféraient effectuer chacun leurs statistiques. A ce propos, une discussion s'engagea entre MM. Loua, Vacher, Lunier, etc. Ils s'accordèrent à regretter la suppression de la direction confiée à un de leurs collègues; ils en réclamèrent le rétablissement, sous condition qu'elle fût rattachée de préférence au ministère de l'Intérieur; ils exprimèrent aussi le vœu de la création d'une commission centrale de statistique. On sait que ce vœu a été réalisé plus tard par l'institution du Conseil supérieur de Statistique.

Telle fut, en substance, la séance de rentrée de l'année scolaire 1870-1871. Mais après cette séance, il n'est plus trace de procès-verbaux avant l'année 1872. C'est que la Société traversait une crise grave, causée moins par les événements politiques que par sa situation intérieure. Le total de ses membres — 126 —

était sensiblement inférieur à celui qu'elle comptait dès ses débuts : 157. Les séances étaient, disait-on, désertées. On critiquait la permanence du Bureau; il y avait aussi des causes de dissentiments personnels sur lesquelles nous n'avons pas à insister. La crise fut vraiment manifeste, lors de la première réunion de 1872, tenue le 2 mars. Cette fois, la Société avait changé de domicile : elle siégeait rue des Petits-Champs, 64, à l'Hôtel des Sociétés Savantes. Nous étions donc toujours sur la rive droite, où nous retournerons vraisemblablement un jour si nous devons tenir nos séances dans la future résidence de la Chambre de commerce, près de la Bourse. Dans cette séance du 2 mars, on entendit les réclamations que nous venons de rappeler sur l'état de la Société. La discussion fut remise à une séance extraordinaire qui eut lieu le même mois, le 18 mars, sous la présidence d'Hippolyte Passy. Malgré l'opposition de M. Legoyt, le projet de réforme des statuts soutenu par MM. Lunier et Ad. Bertillon fut voté. On nomma à cet effet une commission où le Dr Lunier eut le principal rôle, les nouveaux statuts furent adoptés dans la séance du 4 mai 1872 et soumis ensuite à l'approbation du Conseil d'État. Ces statuts sont ceux qui régissent aujourd'hui notre Société. La présidence devenait dès lors annuelle; il y avait non plus quatre, mais trois vice-présidents. Le secrétariat cessait d'être perpétuel; le secrétaire « général » était élu pour trois ans, de même que le trésorier; il y avait un conseil de la Société composé de six membres. Enfin la Société se répartissait en trois catégories : membres titulaires, associés et correspondants. Sur un point toutefois, le Conseil d'État n'avait pas confirmé le projet de statuts, c'était dans la substitution du terme de Société de Statistique de la France à celui de Société de Statistique de Paris. Le Dr Lunier avait proposé ce changement sous prétexte que le terme de Société de Statistique de Paris avait l'air de restreindre nos études à la seule ville de Paris. C'était, croyons-nous, se montrer un peu pointilleux.

La réforme des statuts fut suivie de changements dans le bureau de la Société. A M. Legoyt, démissionnaire, succéda comme secrétaire général M. Toussaint Loua, et à côté de lui siégea, comme secrétaire adjoint, notre très cher collègue M. Flechey heureusement présent ici, et qui fait partie de notre Société depuis 1868. Avec lui, nous demandons la permission de saluer respectueusement nos deux vénérés doyens, MM. Rapin et Serret, qui appartiennent à la Société depuis sa fondation, et l'éminent président de la Compagnie de l'Est, M. Gomel élu en 1869. Le premier président annuel fut M. Ernest Bertrand succédant à Hippolyte Passy nommé président honoraire : il entra en fonctions en 1873.

Il y a quarante ans, comme aujourd'hui, se posa la question du domicile de notre Bibliothèque. Elle reçut alors l'hospitalité de « la Faculté libre des sciences politiques et économiques » que venait de fonder le regretté Émile Boutmy. Le transfert en fut effectué le 1er juin 1873, dans le local de l'École, alors rue Taranne, 16.

Ainsi, comme la nation, notre Société avait eu alors ses épreuves. Aujourd'hui, plus heureuse, elle peut poursuivre, et poursuivra sans arrêt, le cours de sa studieuse carrière.

Paul Meuriot.

IV

BIBLIOGRAPHIE

E. Michel. — ***La Dette hypothécaire et le Crédit Foncier de France.***

Ainsi que le dit M. Charles Laurent, dans la préface qu'il a écrite pour l'ouvrage de M. Edmond Michel, la détermination de la dette hypothécaire de chaque pays est loin d'être achevée. En France, elle ne put être faite que par approximation, les documents précis faisant défaut. Nos lois sur le droit de propriété sont encore à l'état embryonnaire. Sur nombre d'immeubles, les droits de propriété ne pourraient être complètement justifiés! D'autre part, la rédaction des contrats hypothécaires est souvent peu précise. Quand par exemple l'immeuble porte sur deux arrondissements de conservation des hypothèques, l'inscription est prise dans chacun d'eux pour la somme totale. Quant aux hypothèques occultes, elles sont impossibles à évaluer.

En 1840, le Gouvernement évaluait à un peu plus de 11 milliards de francs le montant de la dette hypothécaire proprement dite. En 1876, une enquête faite par ordre de l'Assemblée nationale concluait à un total de 14 milliards et demi, chiffre qui ne paraît pas avoir sensiblement varié jusqu'aux premières années du vingtième siècle, et s'élève aujourd'hui à 15 milliards environ.

M. Michel évalue les immeubles urbains à 55 et les immeubles ruraux à 68 milliards. Il met à cet effet sous nos yeux, dans un tableau très instructif, les diverses évaluations faites :

1° D'après les recherches du Service des Contributions indirectes, en 1901, pour la propriété bâtie et des travaux personnels de l'auteur pour la propriété rurale;

2° D'après les déclarations de successions en 1905;

3° D'après l'évaluation des propriétés bâties faite en 1911 par le Service des Contributions directes;

4° D'après la péréquation des propriétés non bâties faite en 1908-1912 par le même service;

5° D'après l'annuité successorale de la période 1906-1911 et le détail du dépouillement de successions;

6° D'après l'annuité successorale capitalisée aux taux adoptés par l'Administration; c'est ce dernier chiffre que l'auteur adopte comme lui paraissant présenter le plus de garanties d'exactitude.

L'historique et l'exposé du fonctionnement du Crédit Foncier de France sont suivis d'un tableau qui indique la répartition départementale de la dette hypothécaire d'environ 15 milliards de francs, soit environ le huitième de la valeur de la fortune immobilière du pays. Si on classe les départements suivant l'importance de leur dette par rapport à la valeur des immeubles, on trouve que le plus chargé est celui des Alpes-Maritimes, où la proportion est de plus du quart, et le moins chargé celui de la Corse, où cette même proportion est de 3 % seulement. La durée moyenne des prêts est d'environ dix-sept ans, aussi bien pour ceux du Crédit Foncier que pour ceux qui sont consentis par des particuliers.

L'ouvrage est clair et résume bien les données actuelles sur la situation immobilière de la France. Afin d'en dégager une conclusion économique, il serait utile d'établir un rapprochement et une comparaison avec les pays étrangers. Depuis le début de la guerre, en août 1914, le Crédit Foncier de France a suspendu ses opérations hypothécaires et n'a pas consenti de prêts nouveaux.

Raphaël-Georges Lévy.

V

AVIS RELATIF

AU

PRIX ADOLPHE COSTE

NOTE EXPLICATIVE

M. Adolphe COSTE, ancien président de la Société en 1893, a fait un legs à la Société de Statistique de Paris en exprimant le désir que les arrérages fussent consacrés, dans la mesure du possible, à la publication périodique d'une évaluation détaillée de la fortune publique et privée de la France.

Afin d'honorer la mémoire du regretté président, le Conseil d'administration de la Société a décidé de donner en 1915 un prix consistant en une somme de 500 francs et une médaille.

Ce prix serait attribué à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet **se rattachant à l'*Évaluation de la fortune publique et privée de la France, tant en capital qu'en revenu,* ou susceptible d'apporter à cette évaluation une contribution utile, même partielle et limitée.**

Pour être admis à présenter un travail, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres élus de la Société faisant partie du Conseil en 1915 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires devront être adressés, **avant le 31 décembre 1915,** à M. BARRIOL, secrétaire général de la Société, *88, rue Saint-Lazare, à Paris (IXe).*

Ils devront lui parvenir sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire, et lui être remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, ou transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1° Le mémoire *non signé,* mais portant une *devise;*

2° Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, à la machine à écrire, en double exemplaire et sur recto ; ils resteront la propriété de la Société, qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

Le Gérant : R. STEINHEIL

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 2-3 — FÉVRIER-MARS 1915

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JANVIER 1915

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE, PAR M. HUBER, PRESIDENT.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT.

INSTALLATION DU PRÉSIDENT POUR 1915 ET DU BUREAU.

DISCOURS DE M. BELLOM, PRÉSIDENT POUR 1915.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1914.

NÉCROLOGIE : MM. BERNARD ET LELIÈVRE.

CORRESPONDANCE ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

COMMUNICATION DE M. LE Dr CHERVIN A PROPOS DU SULTAN HUSSEIN-KEMAL.

COMMUNICATION DE M. PAUL MEURIOT SUR LA STATISTIQUE DE NOTRE PREMIÈRE LOI ÉLECTORALE (1791)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17h 30 sous la présidence de M. Michel Huber, président, qui prononce l'allocution suivante :

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

Mes chers Collègues,

Arrivé au terme du mandat que vous m'avez confié, j'ai le devoir de vous exprimer ma profonde gratitude pour le grand honneur que vous m'avez fait et pour la bienveillance qui a rendu agréable et facile une tâche que je n'envisageai pas, je l'avoue, sans quelque appréhension.

Mais les fondateurs de notre Société l'ont dotée d'une organisation si parfaite que le président n'a guère qu'à laisser faire les collaborateurs dont il est entouré. Aussi me permettrez-vous d'adresser mes remerciements les plus cordiaux aux membres de notre Conseil qui ne m'ont pas ménagé leurs pré-

cieux avis et leur dévoué concours; à notre actif secrétaire général, mon camarade Barriol, dont vous connaissez les qualités d'organisateur avisé, d'administrateur prudent et habile; à notre dévoué trésorier, M. Matrat, qui a pu assurer avec son zèle habituel la gestion de nos finances, malgré une longue et douloureuse maladie; à notre secrétaire des séances, M. Simiand, qui s'est acquitté avec talent d'une tâche délicate.

Grâce à eux, grâce à vous tous, mes chers Collègues, cette année de présidence restera l'un des meilleurs souvenirs de ma carrière; croyez à ma profonde reconnaissance pour la constante sympathie que vous n'avez cessé de me témoigner; je m'efforcerai de reconnaître ma dette en continuant à servir avec dévouement les intérêts de la Société.

Mes chers Collègues,

Les tragiques événements de ces derniers mois n'ont pas sensiblement diminué l'activité de la Société de Statistique. Nos séances mensuelles ont été tenues aux dates fixées et les dernières livraisons de notre Journal ont à peine subi un léger retard.

Cependant un grand nombre des membres actifs de notre groupe ont rejoint aux armées le poste qui leur était assigné ou repris du service pour la durée de la guerre, notamment MM. Bloch, Bunle, Corréard, Roger Delatour, Dugé de Bernonville, Girard, de Lasteyrie, Lenoir, Lucien March, François Marsal, Risser, A. Robert, Simiand, Théry, de Vaugelas, de Ville-Chabrolle.

Cette liste est sans nul doute incomplète et je m'en excuse auprès de ceux qui sont bien involontairement omis.

A tous nos collègues qui participent à la défense du sol sacré de la patrie, j'adresse l'hommage affectueux et les souhaits cordiaux de la Société de Statistique.

Parmi ceux que je viens de nommer, MM. Bunle et de Ville-Chabrolle, assez sérieusement blessés, sont aujourd'hui hors de danger. Mais si nous n'avons pas de plus graves malheurs à déplorer dans nos rangs, plusieurs de nos collègues ont été cruellement frappés dans leurs plus chères affections : je prie MM. Desroys du Roure, Doumer, Cadoux et Meuriot de bien vouloir accepter l'expression de nos vives condoléances.

Nous avons perdu, en 1914, plusieurs des membres titulaires de notre Société : MM. Alphonse Bertillon, Georges Cochery, Jude et Tranchant; je m'excuse d'empiéter sur les attributions de mon successeur en ajoutant à cette liste le nom d'un de nos vice-présidents, M. Jules Bernard, décédé il y a quelques jours à peine. Rendons un dernier hommage à ces confrères regrettés dont nous garderons fidèlement le souvenir.

Mais l'année 1914 ne nous a pas apporté que des sujets de tristesse. En janvier dernier, nous avons eu le plaisir de remettre à notre collègue et ami Roulleau la médaille d'or que votre Conseil avait décidé d'attribuer au lauréat du premier concours Émile Mercet.

Un certain nombre de nos collègues ont reçu de hautes distinctions : le professeur Charles Richet, dont l'année précédente nous fêtions le prix Nobel, a été promu commandeur de la Légion d'honneur; MM. Fillassier et Quiquet ont été nommés chevaliers; nous nous en sommes tous sincèrement réjouis.

Les pertes que nous avons subies ont été, non pas réparées, mais du moins atténuées par des adhésions nouvelles, dues pour une bonne part à l'active propagande de notre secrétaire général. Notre effectif s'est ainsi accru de seize nouveaux membres titulaires : MM. B. Lavergne, Gabriel Faure, Paul Massiot, Georges Sarton, René Théry, Chapron, Bloch-Pimentel, Frèrebeau, Lafeuille, Allemandet, Georges Hamon père, Georges Hamon fils, Liermain, Henri Charbonnel, Delmas et Charles Martin. Vous avez en outre élu deux

membres associés étrangers, MM. Mortara et Ottolenghi. Je souhaite une cordiale bienvenue à nos nouveaux confrères; nous espérons que leur précieuse collaboration nous permettra de développer encore l'activité de notre Société.

Je disais tout à l'heure que cette activité n'avait pas faibli en 1914, malgré les événements. Pour s'en convaincre, il suffit de procéder à la petite revue que l'usage impose d'ailleurs à votre président sortant.

Pendant les trois derniers mois de l'année, les communications ont été aussi nombreuses qu'à l'ordinaire, mais tous nos travaux ont été directement inspirés par la guerre, sauf un, celui de M. Malzac sur *les élections législatives de 1914.*

C'est ainsi que M. Paul Meuriot nous a successivement entretenus de la *Société de Statistique pendant la guerre de 1870-1871*, de la *population d'origine allemande dans les pays annexés* et de l'*organisation administrative de l'Alsace-Lorraine* avant et après la guerre de 1870. — M. le Dr Chervin nous a très clairement exposé une question difficile et complexe entre toutes, celle des *nationalités dans l'Empire austro-hongrois.* — M. Fernand Faure, à peine rentré d'un voyage en Égypte, nous a parlé du *canal de Suez*, de ses moyens de de défense, de son trafic en temps de guerre, avec l'autorité d'un observateur sagace et compétent. — Enfin, M. Michel, particulièrement désigné pour cette tâche par ses fonctions d'inspecteur au Crédit Foncier, nous a présenté un essai d'évaluation de la *propriété immobilière du territoire français encore envahi au 15 novembre 1914.*

Pendant le premier semestre de l'année, les communications présentées en séance avaient porté, en majeure partie, sur des questions d'ordre économique et financier.

M. Alfred Neymarck nous avait tracé en 1913 un saisissant tableau des tempêtes qui bouleversent parfois les cours des valeurs mobilières; avec sa science et son autorité coutumières, il nous a dépeint en 1914 les *beaux temps de la Bourse.* Les habituels conseils de prudence par lesquels il concluait étaient tout à fait opportuns : les grands marchés financiers du monde ne devaient pas tarder à être secoués par un des plus terribles ouragans qu'ils aient jamais subi.

Les séances suivantes avaient été occupées par deux communications portant sur des sujets connexes. L'une, de notre éminent confrère M. Edmond Théry, sur la *monnaie de papier*, a provoqué une intéressante controverse entre son auteur et M. Yves Guyot; l'autre, sur la *circulation monétaire de la France*, nous a permis d'apprécier encore une fois la netteté et la documentation précises qui caractérisent tous les travaux de M. Roulleau.

M. Yves Guyot a commenté devant nous avec son autorité et son habituel esprit critique les résultats de la récente *évaluation des propriétés non bâties*, qui doit servir de base à l'avenir pour la perception de l'impôt foncier.

M. Charles Gallot, chef de bureau à la préfecture de la Seine, nous a exposé avec compétence et clarté la *nouvelle forme du budget de la Ville de Paris.*

Enfin, M. Paul Meuriot, par l'étude détaillée des rapports commerciaux de l'Empire allemand et de l'Empire britannique, a éclairé les diverses phases de ce qu'on a appelé le *duel économique anglo-allemand*, duel qui ne devait pas tarder à changer de caractère.

Au mois de mai, une spirituelle et suggestive communication du Dr Leredde sur les *méthodes de statistique médicale* a provoqué une intéressante discussion sur la valeur et la portée des méthodes statistiques, sur la validité de leur application aux sciences biologiques.

J'ai gardé pour la fin la communication dans laquelle mon prédécesseur et ami, M. Cadoux, nous a présenté les brochures de M. Ghikas sur la *statistique et la paix en Orient.* L'idée de fonder l'ordre dans les Balkans, sur des statistiques impartiales, part d'une inspiration généreuse et ne peut que séduire des statisticiens; mais n'était-ce pas demander aux peuples balkaniques une sagesse

et un respect des conventions dont de plus grandes nations se sont montrées incapables?

En dehors des communications présentées au cours des séances de 1914, notre Journal a publié un grand nombre d'articles originaux, de chroniques, de comptes rendus bibliographiques qui constituent, au profit de tous, une documentation aussi sûre qu'abondante.

Je citerai pour mémoire la fin du travail de M. Bellom sur la *statistique internationale de l'assurance contre l'invalidité* et le texte de deux communications discutées en 1913, celle de M. Malzac sur l'*assistance aux vieillards en France et en Angleterre*, celle de M. March sur la *statistique des fonctionnaires.*

Notre gracieuse collègue, M[lle] Lydie de Pissargewsky, a commenté les résultats d'une enquête sur les *conditions professionnelles des ouvrières de l'aiguille en Finlande.*

Continuant la série de ses travaux sur les valeurs mobilières, M. Alfred Neymarck nous a donné son travail annuel sur les *émissions et remboursements des six grandes compagnies de chemins de fer en 1913.* Dans une courte note, il a comparé l'*activité de la circulation à Paris et à Londres.*

Notre regretté vice-président, Jules Bernard, nous a présenté les *résultats statistiques du transport des colis postaux* sur les grands réseaux français en 1913.

Reprenant un de ses thèmes favoris, M. Paul Meuriot a comparé le critérium adopté en France pour définir la *population urbaine* à ceux en usage à l'étranger. Tour à tour il a résumé et commenté le Census des États-Unis et celui de la Nouvelle-Zélande, le recensement de l'Algérie et celui de la population de jour à Londres. Il n'y a guère de numéros de notre Journal où nous ne retrouvons une ou plusieurs fois sa signature au bas d'articles sur les cultes aux Pays-Bas, les suicides en Espagne, l'instruction publique en Autriche, les élections législatives en Italie, l'état économique du grand-duché de Luxembourg, le développement industriel de l'Australie. L'activité de notre laborieux et distingué collègue n'a pas été moins grande en 1914 que les années précédentes et nous le remercions ici de sa précieuse collaboration à notre Journal.

Je dois me hâter; aussi me contenterai-je de signaler encore les articles de M. Arthur J. Cook sur la *gestion des affaires municipales de Londres* et d'adresser nos sincères remerciements aux rédacteurs de nos chroniques : MM. Bellom, pour les questions ouvrières et les assurances; Hertel, pour les transports; Roulleau, pour les banques et les questions monétaires; Yvernès, pour les statistiques judiciaires, et, enfin, M. de Ville-Chabrolle pour la chronique de statistique agricole inaugurée en 1914.

Je n'aurai garde d'oublier les exposés si clairs et si complets de notre ponctuel trésorier sur les comptes de 1913 et le budget de 1914, non plus que les intéressantes notices bibliographiques de MM. Barriol, Bloch, Brochu, Dubern, Duméril, Yves Guyot, Lucien March, Meuriot, Michel, Pierre Neymarck et Roulleau.

Il ne me reste plus, mes chers Collègues, qu'à saluer les nouveaux membres du Bureau et du Conseil : M. Maurice Bellom, que vous avez appelé à la présidence; M. Raphael-Georges Lévy, qui devient vice-président; MM. Delamotte et Girard, que vous avez élus membres du Conseil; MM. Barriol, secrétaire général, et Matrat, trésorier, dont vous avez renouvelé le mandat.

Si les événements les plus probables étaient ceux qui se réalisent toujours, vous m'auriez précédé depuis longtemps à cette place, mon cher Président; une voix plus autorisée aurait développé les raisons qui ont déterminé le choix de nos collègues.

Ingénieur en chef au corps des Mines, vous appartenez à une élite qui a donné à l'économie sociale plusieurs de ses maîtres les plus éminents. Avant de succéder au regretté Cheysson dans sa chaire de l'École supérieure des Mines, vous aviez déjà acquis une réputation universelle en consacrant aux assu-

rances sociales une œuvre magistrale, un monument considérable dont on s'étonne que le labeur d'un seul ait pu suffire à l'édifier. D'ailleurs, votre activité ne s'est pas limitée à ce sujet, si vaste soit-il; il me suffira de rappeler les vues originales que vous avez émises sur la constitution d'un corps de comptables, sur le rôle social des ingénieurs, sur l'enseignement économique dans les écoles techniques.

Depuis 1890, vous appartenez à la Société de Statistique et trois ans après vous commenciez cette série de chroniques des questions ouvrières et des assurances, marquées au coin de votre esprit vif et précis. En feuilletant notre Journal, je retrouve votre signature au bas de nombreux articles; il est inutile de les énumérer et de rappeler qu'ils vous ont valu en 1901 la médaille Bourdin, pour nous persuader que les intérêts de notre Société ne pouvaient passer en de meilleures mains.

Je vous transmets avec plaisir, mon cher Président, les pouvoirs qui m'avaient été confiés, et je vous prie de bien vouloir occuper cette place qui vous appartient.

INSTALLATION DU PRÉSIDENT POUR 1915 ET DU BUREAU

M. Huber invite M. Bellom à prendre place au bureau ainsi que le secrétaire général, M. Barriol; il excuse le secrétaire des séances, M. Girard, que ses fonctions militaires ont empêché de venir à cette séance.

DISCOURS DE M. MAURICE BELLOM, PRÉSIDENT POUR 1915

M. Maurice Bellom, invité par M. Huber à prendre place au bureau, prononce une improvisation dont le début et la fin sont seuls reproduits ci-après, la partie principale devant être publiée sous forme d'étude spéciale dans un numéro ultérieur.

« Mes chers Collègues,

« Les circonstances de l'heure présente imposent à la gratitude que je vous dois une expression et un degré d'un caractère exceptionnel.

« Mobilisé depuis le deuxième jour des hostilités et occupé à la défense du camp retranché lors de cette période critique où les pouvoirs publics croyaient devoir porter en dehors de la capitale le siège du Gouvernement, je n'aurais point le cœur d'entonner le chant d'allégresse de tel de mes prédécesseurs ni de rivaliser avec tel autre de fine ironie ou de spirituelle allure. Ma première parole doit être, parce qu'elle est la traduction de ma perpétuelle pensée, pour ceux de nos collègues qui ont sacrifié au pays le meilleur d'eux-mêmes, ces êtres chers, fauchés au début de la vie par le projectile aussi inintelligent que meurtrier, frappant l'élite à côté de la médiocrité et atteignant d'un coup doublement cruel les forces vives de la nation dans la présente défense du foyer menacé comme dans le futur relèvement des ruines accumulées par un vandalisme sans scrupule. Mais à côté, que dis-je, en avant de ces héros dont l'Écriture sainte consacre le souvenir parce qu'ils sont morts plutôt que de laisser asservir leurs foyers, je dois saluer ceux qui sont tombés au cours de leur mission d'éducateur, soit en formant sous les drapeaux les légions qui refoulent devant nos yeux le violateur de notre sol, soit en développant dans les sciences, les lettres ou les arts la véritable culture, apanage de la civilisation, que nous opposons victorieusement aujourd'hui à la prétendue culture, forme de la barbarie moderne. Hélas! mes prédécesseurs ont été sous ces formes diverses les « Abraham » de ces nouveaux « Isaac », et, si nous n'avons pas vu leur bras arrêté ici-bas par le Dieu d'infinie bonté, c'est que l'impuissance humaine de nos regards terrestres nous oblige à recourir aux lumières de la foi pour

comprendre qu'Il réservait à leurs fils une félicité supérieure et immédiate dans la bienheureuse société où il n'y a plus de larmes. Frappé moi-même comme eux, je m'imagine voir un jeune officier, victime des manœuvres en temps de paix, il y a un an à peine, accueillir aujourd'hui dans cette société d'éternel bonheur les soldats qu'il avait formés pour la lutte et à qui il envie la gloire d'être tombés les armes à la main, face à l'ennemi, tandis que ses compagnons d'âge écrasés naguère par l'effort d'un labeur intensif et de la précocité d'un cerveau trop puissant pour le corps, s'associent à la réception triomphale ménagée aux nouveaux venus dont, hélas! nous leur envoyons chaque jour de trop nombreux contingents. Puisse cette double pensée du sacrifice fécond et de la vie future soutenir les pères éprouvés comme elle m'a réconforté moi-même : ils puiseront le secret de l'abnégation à la double source de l'amour du travail et du sentiment religieux, c'est-à-dire qu'ils en trouveront les éléments dans la conscience d'une tâche virilement accomplie et dans l'indéfectible espérance d'un céleste revoir. Ils en trouveront d'ailleurs l'écho simultané dans les paroles vibrantes des ministres de tous les cultes, depuis les sermons du père Janvier et la lettre pastorale du cardinal Mercier jusqu'aux discours du pasteur Wilfred Monod et du grand rabbin de Paris, L.-H. Dreyfus. Union supérieure encore à l'union nationale déjà qualifiée de *sacrée :* car cette union des pasteurs d'âmes peut être qualifiée de *sainte*, puisqu'elle touche aux perspectives d'un au-delà qui, pour chacun de nous, peut s'ouvrir avec une impressionnante soudaineté.

« Vous m'excuserez, je l'espère, mes chers Collègues, de rompre avec vos traditions en laissant mon cœur s'épancher devant vous peut-être au delà des limites que lui auraient assignées les ordres de la raison. Vous comprendrez de même que j'aie préféré consacrer à une œuvre patriotique, le *Secours national*, la somme que mes prédécesseurs avaient affectée à l'amélioration de notre traditionnel dîner.

« Mais ce n'est point le seul motif qui me détermine à recourir aux trésors de votre bienveillance. Ne m'en avez-vous point, d'ailleurs, donné naguère la preuve en m'attribuant le prix Bourdin à une époque où votre indulgent verdict devançait mes efforts? Je suis aujourd'hui confus des termes trop flatteurs par lesquels mon prédécesseur immédiat vient de m'appeler à cette place occupée par lui avec une autorité dont je voudrais sans doute lui dérober le secret. J'en avais du reste, il y a quelques semaines, prévenu notre cher secrétaire général, et il est plus coupable que moi, qu'il me permette de le lui dire en toute amitié, pour n'avoir pas voulu vous soumettre la combinaison qui, en prorogeant d'une année les pouvoirs de votre Bureau sortant, vous eût garanti de la part de votre président de 1915 une tenue plus correcte dans la séance d'ouverture et une présence plus constante dans les réunions ultérieures. Vous n'auriez pas eu devant vous, au lieu de la grande tenue des jours de fête, la sévère tenue de campagne, la seule que je porte depuis près de six mois, et vous n'auriez pas risqué de voir vos débats subitement privés de celui sur qui vous étiez fondés à compter pour en diriger le cours. Mon excellent ami, M. Barriol, n'a pu triompher de mes scrupules qu'en m'assurant du concours éventuel de nos présidents de demain, oublieux dans son habituelle modestie qu'il était toujours là pour veiller aux moindres détails comme le plus fidèle gardien des traditions de notre Société.

« Toutefois l'inexactitude de ma présence ne compromettra, je vous en donne l'assurance, ni la fidélité de ma gratitude à votre égard, ni la permanence de ma collaboration à votre œuvre. Je n'ai jamais négligé, même sous les drapeaux, la rédaction trimestrielle de vos chroniques, et je tiens à vous donner dès aujourd'hui la primeur d'une mesure de détail que je compte appliquer à nos procès-verbaux en demandant que la lecture et la consultation en soient facilitées par la reproduction, sous forme de titres en caractères très visibles, des diverses rubriques du sommaire qui les précède.

« Ce que je solliciterai, du moins, c'est la liberté de rompre avec vos traditions en raison de l'état de guerre qui détourne les regards des questions sociales : au lieu de consacrer cette première séance à une étude qui, comme celle de mes prédécesseurs, se rattache aux objets particuliers des travaux du nouveau président, je voudrais traiter un sujet plus approprié aux circonstances actuelles et, dans ce but, examiner devant vous le concours que l'esprit statistique est susceptible d'offrir à la préparation et à la conduite de la guerre. »

Après avoir développé ce sujet, M. Maurice Bellom a terminé son improvisation par les paroles suivantes :

« Développer par nos travaux, même durant la guerre, l'esprit statistique, ce n'est donc pas s'exposer au reproche mérité par les intellectuels de Byzance qui philosophaient à l'heure où l'ennemi était aux portes de leur ville. Bien plus, ce n'est pas seulement préparer, pour le lendemain d'une paix qui, si elle peut être lointaine, sera certainement glorieuse, le rayonnement scientifique de la France dans un monde libéré de toute menace d'hégémonie; c'est encore assurer, en vue et au cours de la guerre, par la diffusion des habitudes de précision, de méthode et d'ingéniosité, le succès définitif de nos armes, c'est-à-dire sauvegarder pour les petites nationalités le droit à l'existence et obtenir le triomphe loyal et réparateur de la vérité, de la civilisation et du droit. »

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1914

M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 18 novembre 1914, paru dans le journal de la Société de novembre-décembre 1914. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

NÉCROLOGIE : MM. J. BERNARD ET LELIÈVRE

M. le Président annonce en termes émus le décès de notre regretté vice-président Jules Bernard, dont la disparition surprendra et attristera tous nos collègues. — M. J. Bernard était né en 1847; il passa par l'École polytechnique, devint capitaine du génie et donna sa démission pour entrer à la Compagnie du Nord où il occupa d'importantes fonctions lui permettant d'exercer ses talents de mathématicien et de statisticien. — Il a donné à la Société de nombreux travaux et il laissera parmi nous le souvenir d'un esprit avisé et d'un homme aimable. La Société se joindra au président pour exprimer à sa famille sa respectueuse sympathie.

La Société a été également éprouvée par la perte de M. Lelièvre, directeur de la Mutuelle du Mans qui, bien qu'éloigné de notre Société n'en suivait pas moins avec intérêt ses travaux. M. le Président exprime à la famille toutes ses condoléances.

CORRESPONDANCE ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général donne lecture de la correspondance, parmi laquelle il signale la carte de souhaits de notre sympathique collègue Sir G. Knibbs auquel les membres de la Société adressent leurs vœux les meilleurs.

Parmi les livres, M. le Secrétaire général indique particulièrement :

— L'*Annuaire statistique du Danemark ;*

— Les *Documents statistiques sur la régie fédérale des alcools en Suisse ;*

— Le beau Rapport annuel du Japon sur la Corée et un exemplaire du *Japan financial and Economic monthly*, qui contient un article intéressant sur la guerre ;

— L'*Annuaire statistique du Japon*, en français;

— Les *Annales de l'instruction primaire en Uruguay.*

Enfin la Société a reçu deux intéressantes brochures :

L'une de M. Barrey, *Étude statistique et démographique de la population du Havre ;*

La seconde de M. Brival-Gaillard sur l'*État actuel des cultes en France.*

COMMUNICATION DE M. LE Dr CHERVIN A PROPOS DU SULTAN HUSSEIN-KEMAL

M. le Dr Chervin demande à dire quelques mots qui pourraient intéresser les statisticiens qui s'occupent de la polygamie.

On nous communique, dit-il, à propos du nouveau sultan d'Égypte, une observation curieuse, qui, si elle est exacte, indique une conséquence inattendue de la polygamie.

« De nombreux Égyptiens ont toujours considéré que c'est Hussein pacha qui aurait dû, lors de la déposition de son père Ismaïl, être nommé khédive, et non son frère Tewfik : Tewfik fut lui-même le frère d'Abbas II, qui vient d'être aussi déposé.

« En effet, la question n'a jamais été élucidée de savoir lequel des deux, de Tewfik ou de Hussein, était l'aîné.

« Il arriva cette étrange coïncidence que les deux princesses femmes d'Ismaïl pacha, donnèrent le jour, au même instant, chacune à un prince.

« Quand Ismaïl pacha fut déposé, ses ennemis soutinrent que Hussein était né une demi-heure après Tewfik, ce qui valut à ce dernier la succession au khédivat. Mais s'il avait dépendu d'Ismaïl de nommer son successeur, Tewfik n'aurait jamais régné ni Abbas non plus par conséquent.

« L'honneur qui revient, par suite des circonstances actuelles, à Hussein pacha pourrait donc être considéré comme une réparation de ses droits méconnus. »

COMMUNICATION DE M. PAUL MEURIOT SUR LA STATISTIQUE DE NOTRE PREMIÈRE LOI ÉLECTORALE (1791)

M. Paul Meuriot fait une communication sur la statistique et les lois électorales de la Révolution française.

La constitution de 1791 admettait une triple base pour la fixation du chiffre des représentants des départements : le territoire, la population et les contributions directes. La députation de chaque département était en proportion de ces deux derniers éléments, le territoire ayant également droit à trois représentants, sauf Paris qui n'en comptait qu'un. Ce mode de répartition suivant lequel se firent les élections de la « Législative » avantageait certainement les départements les moins peuplés ou les plus riches. A la « Convention » la répartition des mandats par départements reste la même, mais dans l'esprit des conventionnels, Girondins ou Jacobins, le principe de la représentation établi exclusivement d'après la population est universellement admis. Il inspire aussi bien le projet de Condorcet que la loi électorale de la constitution de l'an I.

La première, cette constitution établit la population comme base exclusive de la représentation nationale, l'élection directe des députés au suffrage universel et le scrutin uninominal par circonscription d'un même nombre d'habitants (40.000). On sait que cette Constitution ne fut pas appliquée : elle avait fait place à celle de l'an III qui revenait au système de l'électorat censitaire et de l'élection à deux degrés de 1791. Mais la convention thermidorienne ne touche pas à la base de la population pour la représentation nationale et ce principe fut désormais intangible, au moins pour la Chambre des Députés.

M. Paul Meuriot établit une comparaison entre la répartition actuelle par départements des sièges parlementaires et celle que donnerait l'application des trois bases de 1791. A l'inverse de ce qu'on pourrait croire, il n'y aurait pas

de différence bien sensible entre les deux systèmes. Dans 40 départements la députation serait la même et, parmi les 47 autres, l'oscillation en plus ou en moins ne dépasserait l'unité que dans 14 départements. Il n'y aurait de notable accroissement que dans la Seine (62 députés au lieu de 54), en raison de la forte part de ce département dans la somme des impôts directs.

En réalité, le chiffre de la population paraît bien être la base la plus commode et la plus logique pour la fixation du nombre de représentants élus de la nation et leur répartition territoriale.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Meuriot de sa très intéressante communication, qui ne peut donner lieu à discussion puisqu'il s'agit d'un exposé de faits.

La séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire général, Alfred BARRIOL. — Le Président, Maurice BELLOM

***

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1915

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.
NÉCROLOGIE.
DEMANDES D'ADMISSION.
CORRESPONDANCE ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.
COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT RELATIVE AUX SUJETS A TRAITER EN 1915 (STATISTIQUES DE GUERRE).
COMMUNICATION DE M. YVES GUYOT SUR LE XIIIe CENSUS DES ÉTATS-UNIS.
FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DE MARS.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de M. Maurice BELLOM. La maison Berger-Levrault n'a pu envoyer encore les exemplaires du Journal pour le mois de janvier 1915; ce numéro contenant le procès-verbal de la séance du 16 décembre 1914, l'adoption dudit procès-verbal est remise à une date ultérieure.

NÉCROLOGIE

M. Maurice BELLOM, président, prononce sous la forme d'improvisation les paroles suivantes :

« MESSIEURS,

« La liste nécrologique s'allonge dans la famille scientifique que constitue la Société de Statistique de Paris. Un de nos anciens présidents, membre honoraire français de l'Institut international de Statistique, M. Paul LEROY-BEAULIEU, vient d'être cruellement frappé par la perte de son fils, M. Pierre LEROY-BEAULIEU, tombé au champ d'honneur avec un héroïsme qui a arraché un cri d'admiration à ses ennemis eux-mêmes. Ce deuil n'est pas seulement familial; il est national et même doublement national, sinon par des manifestations extérieures, du moins dans le cœur de tous les bons Français : car la patrie est doublement atteinte dans l'œuvre actuelle de défense militaire et dans l'œuvre future de relèvement matériel; l'officier était aussi utile pour le commandement de sa batterie que l'économiste l'aurait été au lendemain de la paix pour la

réparation des ravages de la guerre; champion de la lutte d'aujourd'hui, il aurait été l'un des chefs du labeur pacifique de demain. Il était, en effet, le collaborateur intime du maître de la science économique qui, retenu par l'âge loin du front des armées, ne cesse de mener le bon combat en prodiguant les exhortations patriotiques et en dénonçant les machinations d'un ennemi que, dès le début des hostilités, il attachait au pilori de l'histoire sous le vocable de « nation de proie ». L'infatigable publiciste qui, avec un stoïcisme patriotique et une chrétienne résignation, voit depuis quelques années les vides se multiplier autour de lui, ne cesse d'accomplir sa tâche scientifique; tel ce chef d'armée que la nouvelle inopinée de la mort d'un de ses fils tué à l'ennemi ne détermine pas à interrompre le cours des ordres qu'il donne. Aussi bien peut-il être fier tant de la vie que de la mort de son fils. Cette vie était à la fois un modèle des vertus privées dans cette famille où il donnait l'exemple de la lutte contre la dépopulation, et un modèle des vertus civiques dans les assemblées, où sa compétence suggérait les solutions et où son talent d'exposition éclairait les débats. Et dans sa mort, digne représentant de la culture classique, il a su, non pas en dépit, mais précisément à cause de cette formation, se montrer le glorieux descendant des plus valeureux soldats de l'antiquité. Ce n'est donc qu'une expression de sympathie, au sens étymologique du mot, que je me permettrai de formuler en votre nom à l'égard de M. Paul LEROY-BEAULIEU, c'est-à-dire une expression d'admiration et de respect pour la mémoire de son fils. Je ne me hasarderai point à lui adresser un témoignage de condoléances, dans la crainte de m'attirer la fière réponse du héros de Corneille :

La gloire de sa mort m'a payé de sa perte !

« Je suis donc certain, Messieurs, d'être votre fidèle interprète en proposant d'insérer dans le procès-verbal de la présente séance, à la suite des paroles que je viens de prononcer, la traduction de la lettre que le major de l'ambulance allemande a écrite à Mme Pierre LEROY-BEAULIEU (1) et d'adresser à M. Paul LEROY-BEAULIEU un extrait du procès-verbal. » (*Assentiment unanime.*)

---

(1) Voici la traduction de la lettre que le médecin de l'ambulance allemande a adressée à Mme Pierre Leroy-Beaulieu :

« *A.....-le-C....., le 19 janvier.*

« TRÈS HONORÉE MADAME,

« C'est avec l'expression de la plus profonde condoléance que j'ai l'honneur de vous faire part que Monsieur votre mari, capitaine d'un groupe de territoriale du ...e régiment d'artillerie, est mort avant-hier, dans mon ambulance, des suites d'une grave blessure à la tête. Ainsi qu'il m'a été rapporté, il a été blessé en combattant avec la bravoure d'un héros.

« Après que tous ses servants furent tombés, il a servi encore lui-même sa pièce : quand il fut obligé de cesser, il continua à se défendre avec son revolver à la main jusqu'à ce que la balle, qui pénétra dans la tempe droite et endommagea l'œil, l'eût atteint.

« Il a été blessé le 13 janvier. La blessure était si grave qu'il a perdu immédiatement connaissance et ne l'a plus retrouvée jusqu'à sa mort, qui a été sans souffrance et douce. L'enterrement a eu lieu aujourd'hui, dans notre cimetière de militaires, avec les honneurs militaires, en présence d'officiers et de soldats allemands.

« La tombe a été ornée d'une croix et est reconnaissable par le no 76. La bénédiction a été donnée par le prêtre catholique de la division de notre corps d'armée. Je m'incline profondément et plein d'admiration devant la vaillance de ce camarade combattant héroïquement jusqu'à la dernière extrémité pour sa patrie.

« Ce m'est en même temps une douleur que notre science médicale, qui, bien entendu, a tout fait pour lui venir en aide, n'ait pu réussir à conserver cette vie si précieuse pour les siens.

« Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma plus haute considération. Que Dieu vous console vous et vos enfants.

« Dr GEISSLER,

Stabsarzt et médecin chef de l'ambulance no 3, 3e corps d'armée. »

« M. Armand de Vaugelas, l'un de nos plus jeunes collègues, a succombé le 31 janvier à l'hôpital de Rosendaël, près de Dunkerque, dans sa trente-quatrième année. Inspecteur des Finances, il était parti comme lieutenant au 90e régiment d'infanterie, et sa belle conduite dans divers engagements près d'Ypres lui avait valu d'être cité deux fois à l'ordre du jour, nommé capitaine et fait chevalier de la Légion d'honneur. L'inhumation a eu lieu au cimetière de Dunkerque le 2 février. Notre Société perd en M. de Vaugelas une brillante intelligence, qui aurait fait honneur à ses parrains MM. de Matharel et Barriol. Notre secrétaire général, qui connaissait particulièrement son ancien élève, retracera la carrière de M. de Vaugelas dans l'un des prochains numéros du Journal.

« Notre collègue, André-Ernest Robert, docteur en droit, rédacteur au ministère des Travaux publics, a été tué le 11 décembre 1914 d'une balle au front, au combat de Saint-Julien (Belgique), à l'âge de trente-deux ans; il était assidu à nos séances, et nous regrettons ce décès prématuré, qui tranche brusquement une carrière qui s'annonçait pleine de promesses.

« M. A. Robert s'était fait connaître depuis quelques années par des études économiques appréciées : *Le Saint-Simonisme et l'Hérédité ;* — *Le Socialisme d'État*, etc., et était sur le point de publier un troisième ouvrage sur le Collectivisme d'État.

Sa mère, en nous faisant part de la triste nouvelle, a eu la touchante pensée, dont nous la remercions, de nous transmettre en même temps un exemplaire des deux premières publications destinées à la Bibliothèque de la Société.

« Un extrait du procès-verbal de la séance sera adressé aux familles de ces victimes de la guerre en témoignage de la part que la Société prend à leur douleur. »

DEMANDES D'ADMISSION

M. le Président annonce qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes :

Au titre de *membres titulaires :*

M. le comte Cressaty, directeur de la Banque française d'Égypte, 7, rue Auber, présenté par MM. Doumer et Barriol.

M. G. Durieu, commissaire de surveillance administrative des Chemins de fer, 5, boulevard du Roi, à Versailles, présenté par MM. Barriol et Girard.

Au titre de *membre correspondant :*

M. le professeur Luigi Amoroso, viâ Cavour, 96, à Rome, présenté par MM. Huber et Barriol.

CORRESPONDANCE ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le secrétaire général donne lecture de la correspondance. Il signale une lettre de remerciements de Mme Bernard, veuve de notre regretté vice-président, Jules Bernard, — une lettre de M. Arthur.-J. Cook, qui a tenu à faire indiquer son titre de membre de la Société de Statistique de Paris dans sa souscription à The French Relief Fund.

M. le capitaine de Bois-Menu remercie la Société des renseignements statistiques qui lui ont été fournis pour une étude démographique.

M. le secrétaire général lit la liste des principaux ouvrages reçus depuis la dernière séance, savoir :

Statistique suédoise, 1912;

Mouvement de la population italienne, 1912;

Annuaire du Japon ; — cet exemplaire en japonais suit l'exemplaire en français dont il a précédemment été fait mention.

Commerce et navigation en 1911 et statistique du Portugal.

COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT RELATIVE AUX SUJETS A TRAITER EN 1915 (STATISTIQUES DE GUERRE)

M. Maurice BELLOM, président, s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

« Au moment où tous les esprits et tous les cœurs français sont tendus vers l'admirable effort qui doit nous donner la victoire, il m'a semblé que les travaux de la Société de Statistique de Paris devaient répondre à la prédominance que les graves événements militaires tiennent à juste titre dans la préoccupation tant de l'opinion publique que des hommes d'étude

« A cet effet, j'ai voulu, dès le début de ma présidence, orienter vers les faits de la guerre les discussions de notre Société pendant la durée de la mission dont votre flatteuse confiance a bien voulu me charger.

« J'ai eu le très grand bonheur — et je tiens à leur exprimer ma plus vive gratitude — d'obtenir le concours empressé de :

« MM. HUBER, pour les *effectifs mobilisables* et (après la guerre) pour les *effectifs mobilisés*, les *effectifs des prisonniers*, *des blessés*, *des tués*.

« CHERVIN, pour la question des *petites nationalités*.

« R.-G. LÉVY, pour les *ressources financières des belligérants*.

« Ed. THÉRY, pour les *ressources économiques des belligérants* (*la crise du pain en Allemagne*).

« Yves GUYOT, pour la question du *commerce international pendant la guerre*.

« Je compte moi-même traiter, après la fin des hostilités, la question de l'*assurance pendant la guerre*.

« Mon projet consisterait à réunir toutes ces études en un volume dont je rédigerais la préface pour expliquer brièvement la genèse et le plan de ce travail et qui aurait pour titre : *Les Travaux de la Société de Statistique de Paris durant la guerre de. . . . . .* ; l'avenir seul déterminera les dates à inscrire.

« La série de ces études s'ouvrira dès la prochaine séance si, comme j'ose l'espérer, vous ne désavouez pas mon initiative. » (*Assentiment unanime*.)

M. le président donne ensuite la parole à M. Yves GUYOT, pour sa communication sur les résultats généraux du XIII[e] Census des États-Unis.

COMMUNICATION DE M. YVES GUYOT SUR LE XIII[e] CENSUS DES ÉTATS-UNIS

On sait que nul pays n'a fait des dépenses équivalentes à celles qu'ont faites les États-Unis pour établir tous les dix ans leur situation. Ils ont même intercalé un Census industriel en 1905 entre les deux grands Census généraux de 1900 et de 1910. Les trois derniers volumes du dernier ont été distribués en 1914. Dans un pays ayant un développement aussi rapide, ces chiffres ont déjà vieilli. La population recensée est de 91.972.000 habitants. En 1914, elle était évaluée à plus de 99 millions.

La population urbaine gagne rapidement sur la population rurale, qui comprend toute la population habitant des localités de 2.500 têtes et au-dessous. La population urbaine, qui comptait pour moins d'un tiers en 1880, compte maintenant pour près de la moitié. Dans l'État de New-York et dans le Massachusetts, la population urbaine dépasse 75 %. Les États-Unis comptent trois villes contenant en tout 8.501.000 habitants, soit 9,2 % de la population totale

La surface terrestre des États-Unis était de 1.903.290.000 acres; la surface des exploitations agricoles est de 878.798.000 acres, soit de 46 %. La surface en culture est de 478.452.000 acres, soit un quart de la surface des terres labou-

rables des États-Unis. Elle représente 191.200.000 hectares, soit treize fois la surface des terres labourables en France.

La surface moyenne des fermes est de 138 acres, sur lesquelles 75 sont en culture, soit respectivement 55 et 30 hectares. Ce dernier chiffre est un peu supérieur à la superficie des exploitations moyennes en France.

La valeur totale de la propriété des exploitations agricoles représente 41 millions de dollars, soit 215 millions de francs : les deux tiers comprennent la valeur de la terre, un sixième la valeur des bâtiments, un sixième la valeur des machines et du bétail. La valeur moyenne par exploitation était en 1900 de $ 3.563 (17.800 francs) ; elle atteint $ 6.444 (32.200 francs) en 1910, soit une augmentation de 81 %. La valeur moyenne de la propriété par ferme est de $ 46,64 (487 francs à l'hectare) et celle de la ferme elle-même de $ 32,40 (soit 400 francs à l'hectare).

La valeur de la propriété agricole a plus que doublé de 1900 à 1910. Elle a passé de $ 20.450 millions à $ 41.500 millions.

Le Census de 1905 avait distingué 339 genres d'industrie, celui de 1910 les réduit à 264. Le Census de 1910 ne concerne que les établissements employant de la force motrice ou dont la valeur des produits atteint au moins $ 500. Ce Census ne comprend ni les entreprises de construction ni les transports, et l'industrie minière forme une partie séparée.

Le nombre des établissements recensés est de 268.491.

En 1900, le capital des établissements semblables était de 8.925 millions de dollars; le nombre des salaires de 4.712.000; le total des salaires de $ 2.008 millions, le prix des matières premières de $ 6.576 millions ; la valeur des produits de $ 11.407 millions ; la valeur des produits, déduction faite de la valeur des matières premières, de 4.831 millions de dollars.

En 1910, les mêmes rubriques donnent : capital, 18.428 millions de dollars; nombre de salaires, 6.615 millions; total des salaires, 3.427 millions de dollars; prix des matières premières, 12.142 millions de dollars ; valeur des produits, $ 20.672 millions ; valeur ajoutée à la fabrication, 8.532 millions de dollars.

En dix ans, la valeur des produits ajoutés à la fabrication a presque doublé.

Le nombre des personnes engagées dans les manufactures et fabriques, non compris les petits établissements, s'élevait à 6.162.000 hommes; 1.516.000 femmes ; total, 7.678.000. Les propriétaires et membres des firmes, les directeurs et hauts employés comptent dans ce nombre pour 487.000 ou 7 % ; les employés (*clerks*) pour 576.000. Les adultes au-dessus de seize ans représentent 97,5 %.

La grande production des États-Unis n'a pas émigré dans l'Ouest.

La comparaison des divers Census montre les progrès des États-Unis : la vitesse de ces progrès s'accélère avec une rapidité qui doit faire notre admiration; mais, si la réforme du tarif et la réforme des banques peuvent y contribuer, les mesures interventionnistes contre les chemins de fer, contre les grandes entreprises sont de nature à les frapper d'arrêt.

M. le Président remercie très vivement M. Yves Guyot de sa très intéressante communication.

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DE MARS (1)

L'heure avancée ne permettant pas à M. Neymarck de développer sa communication, elle est remise à la séance de mars dont l'ordre du jour est ainsi fixé (1) :

1° *Rapports du trésorier et de la Commission des Fonds et Archives ;*

(1) Dans sa séance du 3 mars 1915, le Conseil de la Société de Statistique a décidé d'inscrire en première ligne, à l'ordre du jour, la question suivante :

Radiation des membres de nationalités ennemies.

2° *Les Émissions et remboursements d'obligations de chemins de fer en 1914. — Les modes de placement dans l'avenir*, par M. A. Neymarck;

3° *La Crise du pain en Allemagne*, par M. Ed. Théry.

La séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire général,
Alfred Barriol.

Le Président,
Maurice Bellom.

II

LA NOUVELLE FORME DU BUDGET DE LA VILLE DE PARIS

La communication que j'ai l'honneur de vous soumettre et pour laquelle, nouveau venu dans votre Compagnie, je sollicite votre bienveillante attention, a pour objet une question de méthode statistique. Les budgets et les comptes des personnes morales publiques ne sont autre chose que la traduction en chiffres des faits de leur administration, et les renseignements contenus dans ces documents intéressent à des titres divers la statistique financière, la statistique économique et la statistique démographique. Mais, ainsi que le dit M. Dubois de l'Estang (*Dictionnaire d'Économie politique,* V° Comptabilité publique), « les nombres de la comptabilité n'offrent d'intérêt que par la manière dont ils sont présentés », et, à ce point de vue, tous ceux qui ont eu à étudier les budgets publics savent au prix de quelles peines on peut en extraire des renseignements utiles, quel esprit critique il convient d'apporter dans leur examen, quelles réserves s'imposent dans les conclusions qu'on prétend en tirer.

C'est que, le plus souvent, le cadre de ces budgets ne correspond à aucune préoccupation scientifique. Établi à une époque plus ou moins lointaine, d'après une conception purement juridique et artificielle, ce cadre est à l'origine identique pour toutes les collectivités du même ordre, petites ou grandes : des considérations d'utilité immédiate lui font apporter, au fur et à mesure des circonstances, des retouches plus ou moins heureuses. L'évolution qui entraîne les organes sociaux dans une voie parfois très différente de celle qui leur était assignée à l'origine s'affirme et se développe sans que l'on cherche à adapter logiquement les documents administratifs à ces nouveaux besoins. Il en résulte bientôt une discordance inévitable entre les faits qu'il s'agit d'enregistrer et les cadres où l'on prétend les faire entrer, une complexité, une confusion extrêmes qui ne permettent qu'à quelques initiés de tirer parti des renseignements accumulés; cette confusion engendre des erreurs plus ou moins involontaires, rend impossible le contrôle, et l'on sait que c'est particulièrement en matière de statistique financière que règne l'art de faire dire aux chiffres ce que l'on veut.

Le budget parisien en était là depuis longtemps, et les inconvénients s'en manifestaient avec d'autant plus de force qu'il intéressait une collectivité dont le développement, tant au point de vue de la population qu'à celui des institutions, avait fait des progrès considérables. Ces inconvénients n'étaient

pas seulement d'ordre scientifique, ce qui les eût peut-être fait négliger, mais bien aussi d'ordre pratique. Le Conseil municipal, tout d'abord, se plaignait que son droit de contrôle en fût annihilé; en fait, et bien que tous les conseillers collaborassent chaque année à l'examen du budget, il était impossible à la plupart d'entre eux de parvenir à une vue d'ensemble sur la gestion économique des grands services parisiens; il y eût fallu un travail long et pénible, accessible seulement en pratique à quelques personnalités particulièrement laborieuses et ne reculant pas devant les lourdes responsabilités des rapports généraux du budget et du compte ou des présidences des grandes commissions.

L'honorable rapporteur général du budget de 1913, M. Dausset, tout en se déclarant hostile à la réforme du budget, reconnaissait cependant que, « si l'on voulait reconstituer les crédits de la Direction des affaires municipales épars dans le budget, il faudrait se livrer à un travail de pointage qui demanderait plusieurs heures, et encore risquerait-on de commettre bien des omissions » (Rapport général sur le projet de budget de la Ville de Paris pour 1913, p. 15).

Les services administratifs eux-mêmes, trop souvent attachés à leur tâche journalière, et séparés, dit-on, par des cloisons étanches, ignoraient bien souvent ce qui, dans le budget, ne les concernait pas immédiatement, tout en mettant leur point d'honneur à dérober aux voisins l'existence de leurs ressources propres, ce qui leur était assez facile grâce au principe de la continuité des budgets reliant tous les exercices l'un à l'autre, notamment par des reports de crédits en matière de travaux extraordinaires et de fonds spéciaux.

A diverses reprises, des projets avaient été soumis au Conseil municipal pour modifier la classification adoptée jusqu'alors, notamment par MM. Grébauval, Sauton et Deville. Mais on avait toujours reculé devant leur adoption, pour les raisons très bien mises en lumière par notre ancien président, M. Gaston Cadoux, dans son remarquable ouvrage sur les *Finances de la Ville de Paris de 1798 à 1900* (p. 201 à 203), raisons que je me permets de résumer de la manière suivante :

Le remaniement du budget rend, tout d'abord, très difficile la comparaison du budget ainsi modifié avec les exercices antérieurs. En second lieu, le remaniement sort de la pensée de celui qui classe à nouveau les articles, les paragraphes ou les indices, opération où l'arbitraire s'exerce forcément. Enfin, la façon de concevoir ces groupements différant selon les personnes, on eût risqué, à chaque changement de rapporteur général, de changer la forme du budget, d'où naîtrait bientôt une confusion redoutable dans les inscriptions budgétaires.

Il ne vous échappera pas, Messieurs, que ces objections, tout en ayant un côté pratique incontestable, n'ont cependant rien d'absolu. Il est possible, au moyen de tables de concordance bien faites, d'assurer la comparaison de budgets établis sur des plans différents, surtout lorsqu'on ne modifie pas les articles eux-mêmes. D'autre part, si l'arbitraire et la versatilité sont à redouter en matière budgétaire, il n'est pas impossible d'éviter ces défauts par une étude soigneuse et contradictoire des réformes à opérer, et la collaboration nécessaire sur ce point de l'Administration et du Conseil municipal est de nature à présenter quelques garanties.

Quoi qu'il en soit, notre éminent confrère, M. Delanney, prit, peu de temps après son installation en qualité de préfet de la Seine, l'initiative d'une réforme

profonde dans le budget municipal, réforme ayant pour objet, tout en maintenant le principe de l'unité budgétaire, de faire apparaître pour chaque service, considéré isolément, les recettes et les dépenses dont il a la charge, de manière à permettre de se rendre compte des conditions de son fonctionnement propre au point de vue financier et de la part pour laquelle il contribue à la situation financière générale de la Ville de Paris. Après une longue étude entreprise de concert avec le Comité du budget du Conseil municipal, ce projet aboutit au budget de 1914 qui constitue une véritable innovation dans la pratique financière française.

Avant d'en aborder l'étude, il convient de rappeler aussi brièvement que possible quelle fut, dans le passé, la classification des anciens budgets de la Ville de Paris.

I

HISTORIQUE DE LA CLASSIFICATION DES ANCIENS BUDGETS PARISIENS

Bien que l'établissement d'états de prévision des dépenses et des ressources destinées à y faire face ait été imposé pour les bourgs et villes par des édits anciens d'avril 1683 et de mai 1765, cités au *Dictionnaire du Droit administratif* de Béquet (V° Communes, n° 3044), et, en ce qui concerne spécialement la Ville de Paris, par un règlement du 23 août 1783, cité par M. Cadoux (*Les Finances de la Ville de Paris de 1798 à 1900,* p. 4), la collection imprimée des budgets de la Ville de Paris ne remonte pas au delà de 1818 pour le budget et de 1816 pour le compte. Il existe, il est vrai, un résumé statistique des finances municipales de 1797 à 1830 publié par Martin Saint-Léon, chef de division à la préfecture de la Seine : mais ce travail, justement loué par notre ancien président, ne pourrait me fournir aucun renseignement sur la classification adoptée par les anciens budgets : les tableaux qu'il présente sont établis, en effet, d'après la classification en usage au moment où l'ouvrage fut composé.

Le premier document que nous ayons à cet égard remonte donc à 1818, et, tout au plus peut-on affirmer sur la foi d'un exposé du préfet de la Seine, Chabrol, au Conseil municipal sur le budget de 1829 (page 66 de la brochure contenant le compte de 1827 et le budget de 1829) que la forme sous laquelle il se présente remonte à 1809.

Pour l'exercice 1818 donc, le budget présente quatre titres distincts :

Titre I. — Recettes extraordinaires.
Titre II. — Recettes ordinaires.
Titre III. — Dépenses ordinaires.
Titre IV. — Dépenses extraordinaires.

Cette énumération nous indique qu'en réalité, le budget se compose de deux parties, la première consacrée aux recettes, la seconde aux dépenses. Nous allons retrouver cette même division primordiale au cours de la longue période de quatre-vingt-quinze ans qui nous amènera jusqu'en 1913 : elle affirme d'une façon nette le principe de l'unité budgétaire, en vertu duquel l'ensemble des recettes municipales sert de gage à la totalité des dépenses. Il semble même que l'ordre contraire suivi pour le classement des recettes et des dépenses, les

recettes extraordinaires étant inscrites avant les ordinaires, tandis que les dépenses ordinaires passent avant les extraordinaires, exprime nettement la différence du point de vue auquel on se place dans l'élaboration de ces deux éléments du budget.

L'examen des 21 chapitres et des 65 articles de recettes d'une part, des 39 chapitres et 182 articles de dépenses de l'autre, montre qu'il n'existe aucune relation entre les uns et les autres. C'est à peine si l'on peut relever deux exceptions à cette constatation générale : elles concernent d'abord le chapitre IV des revenus extraordinaires qui comprend les « Fonds affectés au canal de l'Ourcq » et qui correspond au chapitre XXXVII des dépenses extraordinaires intitulé « Canal de l'Ourcq et distribution de ses eaux dans Paris », et en second lieu le chapitre II des recettes extraordinaires où se trouve classé le produit de l'emprunt de 31 millions affecté à concurrence de 1.200.000 francs à l'achèvement des abattoirs, dépense classée au chapitre XXXIII des dépenses extraordinaires.

Nous trouvons ainsi, dès le premier budget, des fonds spéciaux, c'est-à-dire des recettes affectées à des dépenses déterminées, première exception à la règle de l'unité budgétaire. Mais cette exception n'est pas mise en lumière par la forme du budget, ainsi qu'elle le sera plus tard : les chapitres concernant les fonds spéciaux sont confondus avec les autres, de manière à ne former qu'un seul total de recettes contre un seul total de dépenses. Il faut, pour la découvrir, dépouiller le rapport au Conseil municipal présenté par le préfet de la Seine Chabrol.

Une autre constatation, sur laquelle je dois insister, est celle de l'existence aux recettes d'un chapitre I ainsi libellé « Boni des exercices précédents », puis d'un chapitre supplémentaire « Report des fonds réservés sur l'exercice 1816 ». Aux dépenses, si un chapitre n'existe pas pour la constatation du déficit des exercices précédents, c'est sans doute qu'après la grande secousse de 1814-1815, on avait pris des dispositions financières permettant un peu plus d'optimisme : mais on trouve, comme pour les recettes, un chapitre supplémentaire pour l'emploi des fonds réservés sur le budget de 1816.

L'existence de ces trois chapitres est la manifestation encore un peu rudimentaire de la liaison des exercices entre eux, règle qui différencie les budgets des communes de celui de l'État. Les communes ne connaissent pas, en effet, le compte des découverts du Trésor : le résultat d'un exercice vient, dès sa clôture, influencer la situation de l'exercice suivant : si ce résultat est favorable, il permet de doter au budget supplémentaire de l'exercice des opérations nouvelles; s'il est défavorable, il nécessite des mesures qui ne peuvent tarder, réduction de dépenses déjà admises ou création de recettes. Les chapitres supplémentaires du budget de 1818 sont l'origine de ce budget supplémentaire, qui aura bientôt, en outre, pour fonction, d'assurer la liquidation des opérations des exercices antérieurs qui n'auront pu être terminées dans les délais de présentation des comptes afférents à ces exercices.

La classification du budget de 1818 se maintint jusqu'au budget de 1829, en vue duquel Chabrol présenta des modifications sur lesquelles je ne m'étendrai pas, étant donné leur peu de durée.

Dès 1832, en effet, nous nous trouvons en présence d'une forme nouvelle,

qui recevra plus tard sa consécration légale dans la loi du 18 juillet 1837. Ainsi pouvons-nous remarquer ici que l'Administration municipale de Paris a précédé cette fois le législateur.

Les recettes se divisent en deux titres : les *recettes annuelles* et les *recettes extraordinaires ;* les dépenses se distinguent en quatre titres :

Titre I. — Dépenses fixes annuelles.
Titre II. — Dépenses variables.
Titre III. — Dépenses facultatives annuelles ordinaires.
Titre IV. — Dépenses extraordinaires.

Il résulte de là que le classement des dépenses est basé sur l'étendue des pouvoirs du corps municipal. On se préoccupait beaucoup à cette époque d'assurer aux divers corps élus une part plus grande dans la gestion de leurs intérêts; mais cette liberté ne devait pas aller sans des garanties que nous ne nous étonnerons pas de trouver fort étendues au début du mouvement. La notion des dépenses obligatoires dominait toute la question des libertés communales et elle s'affirme avec une force particulière en matière budgétaire. Aussi voyons-nous les deux premiers titres des dépenses consacrées aux dépenses de cette nature, et l'on prend soin encore de distinguer les dépenses sur lesquelles le conseil n'a aucune action, ni quant au principe ni quant à leur étendue : ce sont celles qui sont l'objet du titre I « Dépenses fixes annuelles », et qui comprennent le service de la dette, de l'état civil, les impôts dus par la Ville et les prélèvements au profit du Trésor sur certaines recettes. Le titre II contient encore des dépenses obligatoires; mais en indiquant qu'elles sont variables on admet que le conseil a sur leur quotité un certain pouvoir d'appréciation. Avec le titre III, nous arrivons aux dépenses facultatives ordinaires. Toutefois, la méthode n'est pas poursuivie jusqu'au bout, car au titre IV, consacré aux dépenses extraordinaires, on trouve, à côté de dépenses facultatives, des dépenses obligatoires formant l'objet du chapitre XXXV « Engagements à échéance ».

Le classement des dépenses d'après leur caractère obligatoire ou facultatif s'explique par des raisons historiques, mais ne se justifie guère au point de vue pratique. Il aboutit, en effet, à séparer des dépenses de même nature et empêche toute vue d'ensemble sur un service donné. Au point de vue de la statistique, il complique singulièrement les recherches et expose à bien des erreurs. Ce système s'est maintenu fort longtemps dans les budgets départementaux, d'où il n'a disparu que depuis quelques années. Mais il a été abandonné beaucoup plus tôt pour le budget de la Ville de Paris, malgré sa consécration par la loi de 1837, qui s'applique encore aux finances parisiennes.

Le 23 juin 1853, Haussmann était nommé préfet de la Seine; il apportait de grands projets de transformation : pour cela il lui fallait créer un instrument financier d'une souplesse suffisante. Dès 1855, la forme budgétaire se trouve transformée. Les recettes et les dépenses comprennent quatre sections qui se correspondent :

1re section :	Recettes.	Dépenses ordinaiers.
2e section :	—	Dépenses extraordinaires.
3e section :	—	Dépenses supplémentaires.
4e section :	— extraordinaires applicables à des services spéciaux	Dépenses faites sur fonds spéciaux.

Cette nouvelle formule trouve son plein épanouissement après l'agrandissement de Paris réalisé en 1860, et nous allons en voir l'application dans le budget de 1863.

Ce budget s'établit de la manière suivante :

Recettes.

1re section : recettes ordinaires.	117.304.197f 76
2e section : recettes extraordinaires	11.598.000 »
Ensemble	128.902.197f 76
3e section : recettes supplémentaires.	16.000.000 »
4e section : recettes extraordinaires applicables à des services spéciaux.	48.616.500f »

Dépenses.

1re section : dépenses annuelles ordinaires.	81.237.043f 44
2e section : dépenses extraordinaires.	47.665.154f 32
Ensemble	128.902.197f 76
3e section : dépenses supplémentaires	16.000.000f »
4e section : dépenses faites sur fonds spéciaux	48.616.500f »

Le budget total s'élève ainsi à un chiffre de 193.518.697f 76. L'équilibre semble scindé en trois parties : il se réalise, d'une part, entre les deux premières sections des recettes et des dépenses qui s'élèvent à 128.902.197f 76; puis entre les recettes et les dépenses supplémentaires (3e section); enfin pour les fonds spéciaux désormais dégagés des fonds généraux.

En réalité, la troisième section « Recettes et dépenses supplémentaires » ne contient que des prévisions d'ordre, sans aucune valeur réelle, au moment où le budget est voté. C'est le budget supplémentaire qui ne pourra être établi qu'au cours de l'exercice.

Par contre, l'existence de deux équilibres distincts pour les fonds généraux et pour les fonds spéciaux est parfaitement logique. Mais elle accuse nettement l'exception au principe de l'unité budgétaire, qui ne se maintient que par une fusion purement formelle de ces deux équilibres.

Les fonds spéciaux prennent, dès cette époque, une importance considérable, ce qui ne saurait étonner en raison du programme gigantesque dont l'exécution ne pouvait se poursuivre qu'au moyen de l'emprunt. Il serait sans doute de meilleure politique, bien souvent, d'exécuter de tels travaux par l'emploi direct des ressources au moyen desquelles se gagent les emprunts; mais cela demanderait des délais que les transformateurs ne peuvent souffrir, et notre démocratie n'a rien à reprocher sur ce point au régime impérial. Les fonds spéciaux n'ont pas perdu de leur importance dans nos budgets modernes; ils constituent dès longtemps le véritable budget extraordinaire de la Ville de Paris.

Au cours de son ouvrage déjà cité (*Les Finances de la Ville de Paris*, p. 54-81), M. Cadoux a exposé, trop définitivement pour que j'y revienne, les procédés financiers du baron Haussmann. Je trouve au budget de 1863 un petit détail qui nous en dit long sur son ingéniosité. Ce budget présente, comme il est d'usage à la Ville de Paris, un équilibre parfait, c'est-à-dire que les prévisions de recettes correspondent exactement aux prévisions de dépenses. C'est encore

une différence avec le budget de l'État, que l'on établit de manière que l'équilibre laisse subsister un léger excédent de recettes. Il est évident que le procédé de l'équilibre parfait exige une soupape : il ne se réalise en effet que par l'existence d'un crédit dit « Réserve pour dépenses imprévues », dont le chiffre exact ne s'établit que lorsque tous les autres articles de recettes et de dépenses sont arrêtés et qui n'est que la différence entre le total des unes et le total des autres. Il est très remarquable que le budget de 1863 ne contient de crédit pour les dépenses imprévues qu'à la troisième section, consacrée aux recettes et aux dépenses supplémentaires, et dont le chiffre n'influe nullement sur l'équilibre des recettes et des dépenses sur fonds généraux du budget primitif. On peut dès lors se demander par quel tour de force de comptable on a pu arriver ainsi à faire coïncider au centime des recettes et des dépenses réparties en 468 articles et dont le total s'élève respectivement à 128.902.197f 76.

Dans les quatre grandes sections qui divisaient le budget, la répartition des recettes et des dépenses subit quelques modifications. Mais je ne puis insister sur ce point, d'autant plus que l'on ne se préoccupa pas encore d'assurer un classement correspondant entre les recettes et les dépenses.

La liquidation des événements de 1870-1871 a nécessité des mesures extraordinaires qui ont eu leur répercussion sur la forme des budgets qui se sont succédé de 1872 à 1880, et je sortirais vraiment de mon cadre en analysant ces mesures transitoires.

A partir de 1880, le budget de la Ville de Paris se présente sous une forme qu'il conserva jusqu'en 1898, et qui est basée d'une part sur l'exercice auquel se rattachent les opérations inscrites, de l'autre sur le caractère ordinaire ou extraordinaire de ces opérations. Cette classification englobe à la fois le budget primitif et le budget supplémentaire : bien entendu, les chapitres de ce dernier ne peuvent être votés qu'en cours d'exercice. Mais ils sont prévus dans le budget primitif et s'y incorporent soit par la mention « Mémoire », soit par des inscriptions d'ordre.

Tant en recettes qu'en dépenses, il y a donc deux parties distinctes :

1re partie : Recettes. — Dépenses propres à l'exercice qui donne son nom au budget.
2e partie : Recettes. — Dépenses concernant les exercices clos.

Dans chacune de ces deux parties, l'on distingue :

A. Les recettes. — Dépenses ordinaires.
B. Les recettes. — Dépenses extraordinaires.
1° Sur fonds généraux;
2° Sur fonds spéciaux.

L'équilibre est réalisé dans ces budgets, d'abord entre les deux parties, la seconde, destinée surtout au budget supplémentaire, ne comprenant que des inscriptions d'ordre; de même, il y a équilibre entre les recettes et les dépenses extraordinaires sur fonds spéciaux, ce qui va de soi, puisqu'il y a affectation des recettes, ainsi que nous l'avons vu.

Mais on va plus loin, et on établit peu à peu un équilibre distinct entre les recettes et les dépenses ordinaires, et entre les recettes et les dépenses extraordi-

naires sur fonds généraux, semblant renoncer par conséquent à employer des excédents de recettes ordinaires à des dépenses extraordinaires, ce dont on ne voit pas très bien le motif. Il y a là, paraît-il, un abus de parallélisme qui n'aboutit, au surplus, qu'à un résultat assez factice. L'équilibre apparent au budget primitif est d'ailleurs détruit dès le budget supplémentaire, et le résultat définitif du compte n'est établi que sur l'ensemble des fonds généraux (ordinaires et extraordinaires).

Le budget de 1898 inaugura une nouvelle classification générale qui a persisté jusqu'en 1913 : ce changement se caractérise par la séparation très nette du budget primitif et du budget supplémentaire, ce qui s'explique par ceci que chacun de ces documents, distinct en fait, comporte à la fois des opérations propres à l'exercice en cours et des opérations relatives aux exercices clos. D'autre part, les recettes et les dépenses du budget primitif sont divisées en premier lieu en fonds généraux et en fonds spéciaux, la distinction de l'ordinaire et de l'extraordinaire n'étant plus qu'une subdivision des fonds généraux. Au point de vue de l'unité budgétaire, cette division est plus logique que la précédente, les fonds généraux constituant la règle et les fonds spéciaux l'exception.

Nous allons suivre l'explication de ces principes sur le budget de 1913, le dernier qui ait précédé la réforme.

Le budget primitif de 1913 s'élevait à la somme de 452.084.430f 24 et se répartissait de la manière suivante :

Recettes.

A. Fonds généraux :	
1° Recettes ordinaires	411.497.579f 74
2° Recettes extraordinaires	1.359.100 »
TOTAL des recettes sur fonds généraux	412.856.679f 74
B. Fonds spéciaux	39.227.750 50
TOTAL général des recettes	452.084.430f 24

Dépenses.

A. Fonds généraux :	
1° Dépenses ordinaires	411.497.579f 74
2° Dépenses extraordinaires	1.359.100 »
TOTAL des dépenses sur fonds généraux	412.856.679f 74
B. Fonds spéciaux	39.227.750 50
TOTAL général des dépenses	452.084.430f 24

Nous voici bien loin des chiffres de 1818 : à cette époque, en effet, le budget s'élevait à 34.133.354 francs. Il est vrai que la population n'était alors que de 719.101 habitants, alors qu'en 1913, elle était passée au chiffre de 2.833.351 habitants, soit une augmentation de 394 %. Mais la progression du budget est de 1.324 %, si l'on tient compte des fonds spéciaux, et de 1.284 % si on les élimine de la comparaison, c'est-à-dire que le budget s'est accru pendant ces quatre-vingt-quinze ans dans une proportion trois fois plus forte que celle de la population. Cette marche ascendante est due non seulement au développement de services qui de tout temps ont relevé de la commune, comme l'ensei-

gnement, l'assistance et la voie publique, mais aussi et surtout à des services nouveaux que la commune a monopolisés et qu'elle exploite, à la fois pour en assurer un fonctionnement plus régulier et pour en tirer des ressources nouvelles.

Le budget est sans doute devenu plus complexe : il comprenait, nous l'avons vu, 21 chapitres et 65 articles de recettes, 39 chapitres et 182 articles de dépenses en 1818; le budget de 1913 se divise en 51 chapitres et 429 articles de recettes, 56 chapitres et 941 articles de dépenses. La progression du nombre des articles est donc restée inférieure à celle du budget lui-même; il n'y a d'ailleurs pas à s'étonner de voir l'importance des articles eux-mêmes s'accroître.

Mais ce qui peut surprendre davantage, c'est de constater que, malgré les transformations successives que nous avons relevées dans la disposition générale du budget, la répartition des diverses recettes et dépenses entre les chapitres n'ait subi que des changements en somme négligeables. Les classifications secondaires, basées sur la nature des opérations budgétaires, n'ont guère bougé, et l'on n'a jamais paru songer qu'il y eût intérêt à grouper, par exemple, toutes les dépenses, de quelque nature qu'elles fussent, qui intéressaient un même service.

Si l'on examine cette répartition, on constate même que le libellé des divers chapi res répond à des idées générales très différentes : pour le budget primitif, les chapitres affectés aux fonds généraux sont classés par nature d'opérations; les chapitres des fonds spéciaux le sont par origine de ces fonds : par exemple, le produit de chaque emprunt a son chapitre spécial, quelle que soit d'ailleurs la nature des opérations auxquelles il doit pourvoir. Dans le budget supplémentaire, la division par chapitres est basée d'abord sur les exercices auxquels se rattachent ces opérations, puis sur leur caractère ordinaire ou extraordinaire.

Dès lors, si l'on recherche dans le budget les dépenses faites en vue de l'enseignement populaire, par exemple, on constate que les crédits alloués sont dispersés entre 16 chapitres pour les fonds généraux et 12 chapitres pour les fonds spéciaux, sans que le plus souvent l'intitulé de ces chapitres puisse avertir le lecteur qu'il contient des renseignements se rapportant à son étude.

Cet exemple, qui n'est pas isolé, illustre singulièrement les indications générales que je viens de vous présenter et montre que le budget de la Ville de Paris était devenu, par sa complexité, d'une lecture bien difficile, je dirais même périlleuse, pour le profane, exposé sans cesse, dans les recherches les plus attentives, à des oublis importants. Cela a facilité pendant longtemps à l'Administration la constitution de réserves grâce auxquelles on pouvait pourvoir à des opérations que l'état des finances ordinaires n'eût pas permis de réaliser. Mais ce défaut de clarté n'en était pas moins vivement ressenti, et il n'est pas étonnant qu'un des premiers actes du nouveau préfet de la Seine ait été d'y remédier. C'est à cette réforme que j'arrive avec la deuxième partie de cet exposé.

II

ÉTUDE DU NOUVEAU BUDGET

Les caractéristiques du budget de 1914 se ramènent à cinq principales, que j'examinerai successivement :

1° Division du budget par services;
2° Rapprochement dans chaque chapitre des recettes et des dépenses;
3° Suppression des recettes et dépenses extraordinaires sur fonds généraux;
4° Nouvelle conception des fonds spéciaux;
5° Création des colonnes de rappel.

1. Division du budget par services.

A la première page du projet de budget de 1914, on trouve un avis qui débute de la manière suivante : « La forme nouvelle sous laquelle se présente le projet de budget de la Ville de Paris pour l'exercice 1914 a pour but de mettre en lumière, pour chaque service considéré isolément, le total des recettes et des dépenses à concurrence desquelles il participe à l'ensemble du budget. Pour arriver à ce résultat, chaque service fait l'objet d'un chapitre distinct suivant la nomenclature rappelée en tête du présent document. »

Le mémoire préfectoral du 18 octobre 1912 avait appelé, en effet, l'attention du Conseil municipal sur ce fait que, « sous l'influence de la multiplication des besoins et des exigences du public, les communes ont dû élargir le champ de leur activité. Tant en vue de satisfaire ces besoins de la population que pour se créer des ressources, les communes se sont faites commerçantes et industrielles. » Si l'on ne pouvait, pour les services de cet ordre, dans l'état actuel de la législation et de la réglementation financière des communes, songer à créer pour ces nouveaux services des budgets annexes, comme il en existe pour l'État, ni à leur donner une autonomie financière complète, suivant des exemples venus de l'étranger, du moins était-il possible de diviser le budget en une série de chapitres, dont chacun, étant consacré à un service distinct, se présenterait sous la forme d'une sorte de budget spécial permettant d'envisager d'un coup d'œil la situation de l'entreprise.

Cette conception a eu en vue évidemment et avant tout les exploitations industrielles dont il importait de connaître la totalité des ressources et des charges pour permettre de discuter les crédits de chacune d'elles avec la préoccupation de ce qu'exigent ses besoins réels.

Mais elle peut s'appliquer de même soit aux services généraux, soit aux services non industrialisés. Elle permet ainsi de reconnaître si tel avantage assuré au public est suffisamment payé eu égard aux dépenses qu'il occasionne. Enfin, en groupant ainsi, au point de vue budgétaire, tout ce qui intéresse un service quel qu'il soit, elle met en lumière les conditions financières du fonctionnement de ce service, elle suscite les critiques dont il peut être l'objet, elle provoque les améliorations dont il est susceptible.

Si l'on considère les divers services de la Ville de Paris, on est amené tout

d'abord à distinguer deux catégories : d'une part, les services industriels proprement dits, dont le principal objet est de fournir aux intéressés des prestations contre rétribution; d'autre part, les services d'administration générale qui trouvent leur contre-partie dans l'impôt. Mais entre ces deux catégories, il en est une troisième, participant du caractère des deux premières et comprenant les services organisés pour subvenir à des besoins d'intérêt public et général, mais dont certaines prestations, qui ont pour objet des intérêts privés, donnent lieu à rétribution.

Dans ces conditions, le bugdet a été divisé en trois parties :

1re partie. — Administration générale.
2e partie. — Services publics donnant lieu à des redevances.
3e partie. — Services industriels.

La première partie comporte une première subdivision : sous la lettre A sont classés les services ressortissant à la Préfecture de la Seine; sous la lettre B, les services de la Préfecture de police.

La lettre A comprend 10 chapitres, numérotés de I à X et dont l'objet est le suivant :

Chapitre I. — Impôts et frais de perception.
— II. — Administration générale proprement dite.
— III. — Dette municipale.
— IV. — Assistance
— V. — Enseignement gratuit.
— VI. — Fondations.
— VII. — Bourse du Travail.
— VIII. — Beaux-arts et fêtes.
— IX. — Subventions.
— X. — Recettes et dépenses générales diverses.

De cette énumération, il ressort que l'on a classé dans cette première partie non seulement l'Administration centrale, c'est à-dire tout ce qui représente la fonction de direction et de coordination de ce vaste et complexe organisme que constitue la Ville de Paris, mais encore certains services particuliers qui, soit du fait de la loi, soit de la volonté du Conseil municipal, fonctionnent gratuitement au profit des citoyens, tels que les services d'assistance et d'enseignement gratuit, par exemple. En effet, tous ces services généraux et spéciaux ont une caractéristique commune, c'est qu'ils attendent leurs ressources des impôts généraux. Enfin, cette première partie comprend également, à côté des frais généraux proprement dits, les recettes et les dépenses qui, sans être absolument générales, sont communes à plusieurs services, et ne pourraient être démembrées sans complications. Nous verrons plus loin comment le procédé des colonnes de rappel a permis, sans modifier la comptabilité, de tenir compte à chaque service de ce qui lui revient dans ces opérations communes. L'exemple le plus important de ces opérations communes nous est fourni par la dette municipale, à laquelle est consacré le chapitre III. Les emprunts de la Ville sont de deux sortes : ou bien ils ont été contractés en vue d'une opération spéciale intéressant un service unique, comme les emprunts émis en vue des travaux du Métropolitain ou du Service du gaz, ou bien ils embrassent

à la fois des objets multiples et intéressent à ce titre plusieurs services, comme l'emprunt de 900 millions autorisé par la loi du 30 décembre 1909. Les emprunts spéciaux ont été classés dans les chapitres afférents aux services qu'ils intéressent. Au contraire, les emprunts généraux ont été réunis dans le chapitre III. Comme il convenait, d'ailleurs, de présenter un tableau d'ensemble de la dette municipale, le chapitre III comporte une annexe particulière donnant la liste des emprunts spéciaux inscrits à d'autres chapitres.

Il n'y a rien de particulier à faire observer quant au chapitre XV, le seul qui figure sous la lettre B de la première partie (Recettes et dépenses relatives aux Services de police), sinon qu'il se complète, en ce qui concerne les dépenses, par un budget détaillé et distinct dont le total figure seul au budget de la Ville de Paris. Mais il ne s'agit pas là d'une innovation.

La deuxième partie du budget est consacrée aux services publics donnant lieu à des redevances, c'est-à-dire à cette classe de services mixtes qui sont organisés essentiellement en vue de l'intérêt général, mais qui font payer par les bénéficiaires certains des avantages qu'ils leur procurent.

Les onze chapitres de cette deuxième partie concernent :

Le chapitre XXI : le domaine immobilier;
— XXII : la voie publique;
— XXIII : les carrières;
— XXIV : les promenades;
— XXV : les halles et marchés;
— XXVI : les entrepôts;
— XXVII : les abattoirs;
— XXVIII : le poids public;
— XXIX : les inhumations;
— XXX : l'hygiène;
— XXXI : les établissements scolaires payants.

Ce classement nécessite quelques explications. On peut s'étonner, au premier abord, que le Service du domaine ne soit pas considéré, sinon comme un service industriel, du moins comme un service commercial. Mais il faut considérer que le domaine immobilier de la Ville n'est pas constitué, en principe, pour lui servir de placement, comme il le ferait pour un particulier. A côté du domaine permanent, qui en constitue la moindre partie, il se compose surtout d'immeubles qui ont été acquis en vue de travaux de voirie ou pour la construction d'édifices publics. La gestion provisoire qui en est faite est commandée par les nécessités de cette utilisation et ne peut donner lieu à une exploitation comparable à celle des immeubles ordinaires. D'autre part, en ce qui concerne le domaine permanent lui-même, une grande partie est constituée par les théâtres municipaux, ou bien encore par des édifices historiques, dont l'emploi est envisagé avant tout à un point de vue artistique. Ce domaine fournit évidemment des ressources importantes, mais qu'il ne saurait être question de proportionner aux dépenses d'acquisition et d'entretien.

Par contre, le Service de la voie publique, qui comprend tout ce qui est relatif à l'établissement, à l'entretien, au nettoyage, à l'éclairage de la voie publique, ainsi qu'à son utilisation, est, avant tout, un service gratuit. L'usage normal de la voie publique, en tant que voie de communication, ne donne lieu

à aucun péage. Mais certaines catégories de particuliers en tirent un bénéfice particulier : tout d'abord les propriétaires riverains, dont elle met les immeubles en valeur, puis tous ceux qui sont admis à en user autrement que pour la circulation, soit pour y stationner, soit pour y poser des conduites d'électricité, d'air comprimé, etc., soit pour y faire de la publicité. Tous ces avantages spéciaux donnent lieu très justement à des perceptions importantes qui, sans égaler les dépenses faites pour la voie publique, en diminuent très sensiblement la charge.

Ces deux exemples mettent en évidence les raisons qui ont donné lieu au classement dans la seconde partie des services que j'ai énumérés. Tous ces services ont un caractère dominant d'intérêt public auquel leur gestion se trouve subordonnée; mais ils donnent lieu cependant à des perceptions importantes, que ces perceptions soient la règle, comme dans le premier cas, ou qu'elles se présentent comme une exception, comme dans le second cas.

La troisième partie du budget comporte, sous la dénomination de « Services industriels », huit chapitres :

Chapitre	XXXV.	— Service des eaux.
—	XXXVI.	— Service des canaux.
—	XXXVII.	— Service des égouts.
—	XXXVIII.	— Service de l'éclairage.
—	XXXIX.	— Funiculaire de Belleville.
—	XL.	— Chemins de fer métropolitains.
—	XLI.	— Carrière des Maréchaux.
—	XLII.	— Habitations à bon marché.

Cette énumération réunit des services dont la caractéristique est l'exploitation d'industries diverses, ayant pour objet principal de donner satisfaction, moyennant rétribution, aux besoins des particuliers.

Sans doute, il ne s'agit pas d'industries quelconques, et nous trouvons ici, pour la plupart d'entre elles, la justification de l'intervention de la Ville de Paris dans des considérations d'intérêt public distinctes des intérêts particuliers des clients de ces services. Mais l'intérêt public influe ici beaucoup plus sur le principe même de l'exploitation publique que sur les actes par lesquels elle se manifeste. Dès lors le service doit normalement fonctionner comme il le ferait entre les mains d'un particulier. Il est nécessaire que les rétributions perçues correspondent au service rendu et suffisent à couvrir non seulement les frais d'exploitation, mais encore les frais généraux et les charges d'amortissement : elles doivent même comprendre normalement le bénéfice légitime de la Ville considérée comme entrepreneur et qui, en cette qualité, a des risques plus ou moins étendus à courir. Sauf exception très limitée, toutes les prestations fournies par ces services doivent donner lieu à rétribution, et il ne saurait être question de gratuité. Quelques-uns de ces services, par exemple celui des eaux, fournissent leurs prestations non seulement à des particuliers, mais encore à la Ville elle-même. Dans ce cas, et pour ne plus fausser le caractère industriel du service considéré, la Ville doit tenir compte des prestations qui lui sont fournies.

Je vous signalerai même que la carrière des Maréchaux, à laquelle est affecté le chapitre XLI du nouveau budget, a pour objet essentiel de fournir des pavés

au Service de la voie publique, et qu'elle ne vend aux particuliers que ses sous-produits. Ce service doit être néanmoins considéré comme un service industriel, et il est organisé comme tel. Il a pour fonction, en effet, de servir de régulateur aux adjudications des pavés de la voie publique, et il est évident qu'il ne la remplirait pas d'une manière satisfaisante s'il n'était organisé et s'il ne fonctionnait dans des conditions absolument comparables à celles de l'industrie privée.

Je vous disais que la rétribution payée par le Service industriel doit être basée non seulement sur les frais d'exploitation, les frais généraux et les charges d'amortissement, mais qu'elle comporte en outre un bénéfice légitime. Il va de soi que des considérations d'intérêt public peuvent amener la renonciation à ce bénéfice. Il en est ainsi pour le Service des habitations à bon marché, dont l'organisation est envisagée de manière à couvrir seulement les charges qui lui incombent. Mais si le loyer perçu ne comporte pas de bénéfice, il ne doit par contre entraîner aucune perte, et si des réductions sont consenties en faveur des familles nombreuses par exemple, elles sont considérées comme de véritables secours, et le montant en est imputé sur des crédits spéciaux, qui ne paraissent pas au chapitre des habitations à bon marché, mais au chapitre de l'assistance ou à celui des subventions.

Tel est, Messieurs, le classement adopté par le nouveau budget entre les divers services. Sans doute eût-on pu envisager d'autres principes pour opérer cette répartition. Il semble cependant que celle que je viens d'analyser réponde, non seulement à des idées logiques, mais encore à l'enseignement des faits et que la répartition tripartite adoptée par le préfet de la Seine et approuvée par le Conseil municipal présente non seulement un intérêt au point de vue de l'organisation administrative et financière, mais encore qu'elle soit de nature à faciliter les recherches et les comparaisons statistiques avec les organismes analogues des grandes cités.

En effet, la conséquence de cette division du budget par services est que toutes les opérations intéressant un même service, de quelque nature qu'elles soient, ordinaires, extraordinaires, sur fonds généraux ou sur fonds spéciaux, sont classées à un même chapitre. Sans doute, fait-on dans l'intérieur de chaque chapitre les distinctions nécessaires, selon la nature de ces opérations. C'est ainsi que les opérations sur fonds spéciaux font l'objet dans chaque chapitre d'une section particulière. Les opérations sur fonds généraux sont de même réparties suivant les distinctions qui ont paru les plus rationnelles, mais qui varient nécessairement avec la nature du service. Pour les services industriels, par exemple, les dépenses sur fonds généraux se divisent en :

Charges de premier établissement;
Dépenses d'exploitation;
Dépenses d'amélioration.

2. Rapprochement dans chaque chapitre des recettes et des dépenses.

C'est par le rapprochement des recettes et des dépenses par chapitres que se marque de la manière la plus expressive la réforme apportée au budget municipal.

Je vous ai déjà signalé que, quelles qu'aient été leurs transformations, les anciens budgets ont tous présenté en deux parties successives et distinctes, en premier lieu, les recettes, en second lieu, les dépenses. C'est, d'ailleurs, la règle suivie en France pour les budgets de toutes les personnes morales publiques, État, départements, communes, établissements publics. Cette règle a été maintenue même au moment où les fonds spéciaux ont fait l'objet d'un classement distinct.

Cependant, même parmi les fonds généraux, le rapprochement des recettes et des dépenses eût pu, dans certains cas, trouver sa justification dans certaines dispositions légales : il en est ainsi, par exemple, pour les frais de perception de l'octroi qui ne doivent pas dépasser un certain quantum des recettes, d'où la nécessité de comparer les unes et les autres. Des dispositions analogues pourraient être invoquées pour les abattoirs, dont les taxes doivent en principe être calculées de telle sorte que ces établissements ne soient pour la commune l'occasion ni de pertes ni de bénéfices.

Des raisons de divers ordres auraient donc pu motiver précédemment un changement à la forme traditionnelle des budgets et la mise en regard des recettes et des dépenses n'eût été nullement en contradiction avec les principes de la législation financière.

Quoi qu'il en soit, cette réforme ne paraît pas avoir été jamais envisagée en France et l'innovation consacrée par le budget de la Ville de Paris pour 1914 était telle qu'on lui a attribué au début une portée qu'elle n'avait pas en réalité.

Cette innovation était évidemment commandée par l'objet poursuivi dans le nouveau budget, consistant, ainsi que je l'ai déjà dit, à adopter une classification telle qu'elle permît d'envisager d'un seul coup d'œil la situation de chaque service considéré isolément. La première condition, pour obtenir ce résultat, était de mettre en regard les recettes et les dépenses, et cette condition apparut comme si essentielle qu'elle amena l'Administration préfectorale à adopter pour son projet de budget un format tout à fait exceptionnel et inconnu en librairie. Les anciens projets de budget consacraient en effet la largeur de deux pages à chaque article de recette ou de dépense. Le rapprochement des recettes et des dépenses ne permettant d'attribuer à chaque article que la largeur d'une seule page, il fallut augmenter le format pour permettre de réunir tous les renseignements nécessaires sur cette page unique.

On a reproché à cette nouvelle disposition de porter atteinte à l'unité budgétaire et de conduire à la spécialisation des recettes et à l'autonomie financière des services.

Cette question de l'autonomie financière de certains services est d'actualité, et le préfet de la Seine, dans son Mémoire sur le projet de budget de 1914, a montré l'évolution qui se faisait à ce sujet dans les esprits, à l'occasion des nouvelles attributions de l'État et des personnes morales publiques. Mais la discussion n'en rentre pas dans le cadre de cette étude et elle intéresse beaucoup plutôt la science économique et financière que la statistique.

Aussi bien, et quoi que l'on ait prétendu à cet égard, le rapprochement des recettes et des dépenses ne porte atteinte en aucune manière à l'unité du budget.

Pour qu'il y eût autonomie financière des services, il faudrait en effet que l'on ne se contentât pas de rapprocher les recettes et les dépenses qui leur incombent, mais encore que l'on établît entre ces recettes et ces dépenses un équilibre réel et distinct de l'équlibre total du budget. Cet équilibre pourrait être obtenu, pour les services en bénéfice, par l'inscription d'un crédit en vue du reversement aux fonds généraux du budget de l'excédent des recettes sur les dépenses, et, pour les services en déficit, par l'inscription en recette d'un prélèvement sur ces mêmes fonds généraux de l'excédent des dépenses sur les recettes. L'autonomie financière pourrait également se manifester par le procédé des budgets annexes, distincts du budget général, ce dernier ne comprenant pour chaque service que l'inscription du résultat net de ses opérations, soit une recette pour les services en excédent, une dépense pour les services en déficit.

Il suffit de se reporter au nouveau budget pour constater qu'aucun de ces procédés n'est employé. A la fin de chaque chapitre, on trouve, d'une part, la totalisation des recettes, d'autre part, celle des dépenses, mais aucune opération arithmétique ne rapproche ces chiffres. D'autre part, la récapitulation des totaux de chaque chapitre est faite d'une manière distincte pour les recettes et les dépenses, ainsi qu'on peut le constater aux pages 4 et suivantes du budget de 1914, et la balance qui figure à la page 462 de ce même document est bien obtenue par la comparaison de l'ensemble des recettes et des dépenses.

Il résulte de là que le rapprochement des recettes et des dépenses par chapitre n'est que la manifestation d'une méthode destinée à permettre d'apprécier la situation financière des services considérés isolément, et qu'il n'a nullement pour objet de conférer à ces services un droit sur les recettes dont ils ont la charge, recettes qui continuent, comme par le passé, à servir de gage à toutes les dépenses inscrites au budget.

3. Suppression des recettes et des dépenses extraordinaires sur fonds généraux.

La suppression des recettes et des dépenses extraordinaires sur fonds généraux a, elle aussi, suscité de très vives attaques, dues à l'idée inexacte que l'on se faisait de cette partie du budget.

Ici encore, nous nous trouvons en présence d'une distinction traditionnelle, théoriquement justifiée, mais qui dans la pratique aboutissait à des résultats contradictoires et sans valeur.

Cela tient tout d'abord aux divergences d'interprétation qui se produisent sur le principe même de cette distinction. Il semble, au point de vue logique, que la recette ou la dépense ordinaire soit celle qui se présente normalement chaque année, sans autre différence que celle qui résulte de l'évolution de la vie communale, la recette ou la dépense extraordinaire étant celle qui se produit par accident ou à des intervalles plus ou moins éloignés.

Mais à cette définition s'oppose bien souvent celle que l'on suit dans la pratique : pendant fort longtemps, le législateur a, par exemple, considéré comme des ressources extraordinaires les centimes que les départements ou

les communes sont autorisés à percevoir, en sus du taux normal prévu par la loi de finances : or, si ces centimes sont autorisés pour insuffisance de revenus, il est bien fictif de les considérer comme recette extraordinaire.

Une autre cause d'incertitude provient de ce que l'on prétend appliquer à des collectivités qui n'ont aucun rapport que l'étiquette, comme Paris et une petite commune, des règles identiques. Dans une commune de peu d'importance, la réfection de la toiture d'un immeuble constituant parfois tout le domaine immobilier, est une dépense extraordinaire. Mais comment en serait-il de même pour une grande ville possédant de nombreux immeubles, pour lesquels il est nécessaire d'allouer chaque année un crédit qui ne varie guère en vue des grosses réparations?

Aussi ne faut-il pas s'étonner de retrouver dans la suite des budgets parisiens la trace des incertitudes et des variations que l'on apportait dans l'interprétation de cette distinction. Je n'en citerai qu'une seule qui s'est perpétuée jusqu'en 1913. Alors que l'Administration municipale classait parmi les dépenses extraordinaires les grosses réparations aux immeubles communaux, elle mettait au nombre des dépenses ordinaires les grosses réparations à la voie publique. Il eût été, sans doute, beaucoup plus normal de considérer les unes et les autres comme des dépenses ordinaires.

Les véritables depenses extraordinaires d'une ville comme Paris sont celles qui ont pour effet d'augmenter ou de changer le régime du domaine communal public ou privé, par exemple la construction ou l'acquisition d'édifices nouveaux, la création et la transformation du revêtement des voies publiques.

A part de rares exceptions, les dépenses de cette nature ne se trouvaient pas aux dépenses extraordinaires sur fonds généraux; on ne pouvait y faire face qu'au moyen de l'emprunt : c'est-à-dire qu'elles étaient gagées sur les fonds spéciaux.

Par contre, les recettes extraordinaires inscrites au budget municipal s'y trouvaient classées à bon droit comme telles, car ces recettes étaient constituées presque uniquement par le produit de l'aliénation du domaine communal.

Il en résultait que ces ressources, correspondant à une diminution de patrimoine commun, servaient à gager des dépenses permanentes et qui n'avaient d'extraordinaire que le nom. Mais, à force d'aliéner le domaine communal, ces ressources mêmes allaient en diminuant et l'on ne pouvait affecter à des opérations urgentes les crédits nécessaires. C'est ainsi qu'en 1913, pour les dépenses dites extraordinaires, comportant les travaux de grosses réparations et d'amélioration des édifices municipaux, les acquisitions de terrain en vue des petites opérations de voirie, les travaux neufs et convertissements des voies publiques, les constructions de trottoirs, les travaux neufs et les grosses réparations dans les promenades, etc., le budget primitif n'allouait qu'une somme de 1.359.100 francs, soit à peine 0,33 % de l'ensemble des crédits sur fonds généraux, soit 412.856.679f 74. Sans doute, on remédiait à cette pénurie, en cours d'année, par les disponibilités que l'on pouvait dégager au budget supplémentaire. Mais ce procédé, fort aléatoire, était en fait insuffisant. D'autre part, on se servait, en cas de nécessité, des crédits d'entretien pour assurer les grosses réparations inéluctables.

Il a paru dès lors que l'on pouvait, sans inconvénient grave, supprimer la distinction des opérations ordinaires et des opérations extraordinaires sur fonds généraux, distinction qui, dans l'état actuel des choses, était purement fictive. Cette suppression a d'ailleurs été complétée par une mesure destinée à assurer un emploi plus judicieux des véritables recettes extraordinaires.

Le préfet de la Seine a considéré, en effet, qu'à une recette ayant pour cause l'amoindrissement du domaine communal devait correspondre une dépense ayant pour objet d'en augmenter la valeur et il a proposé au Conseil municipal de réserver ces recettes à des travaux d'amélioration spéciaux. Il s'agissait de spécialiser ces recettes, en les distrayant des fonds généraux, et de les affecter à un objet déterminé. Par suite des nécessités budgétaires, le Conseil municipal n'a accepté que le principe de ces propositions, mais n'en a fait qu'une application partielle à l'exercice 1914. Il suffira de poursuivre l'application intégrale du principe pour que toute critique cesse d'être justifiée à l'occasion de la suppression de la distinction des opérations ordinaires et extraordinaires sur fonds généraux.

Au point de vue statistique, la nouvelle distinction que nous avons déjà indiquée, entre les dépenses d'entretien ou d'exploitation d'une part, les dépenses d'amélioration de l'autre, paraît devoir apporter beaucoup plus de clarté, en même temps que, le souci d'un équilibre distinct disparaissant, on n'aura plus à craindre que les mêmes travaux ne soient rangés, selon les circonstances, dans des catégories différentes.

4. Nouvelle conception des fonds spéciaux.

J'ai déjà eu l'occasion, au cours de cette étude, d'appeler votre attention sur la dérogation au principe de l'unité budgétaire, qui résulte de l'existence des fonds spéciaux. On entend par là des recettes qui ne sont autorisées qu'en vue d'un emploi déterminé et dont le produit ne peut être détourné de cet emploi. J'en ai constaté l'existence dès le budget de 1818, qui est le premier de la série que j'ai étudiée. Les fonds spéciaux se caractérisent dans la forme budgétaire par une inscription égale en recettes et en dépenses, l'intégralité de la recette devant être affectée à l'opération envisagée, et celle-ci devant réciproquement se suffire à l'aide de cette recette. S'il existe des reliquats de crédits inemployés, il faut retourner devant l'autorité qui a autorisé la création de la recette pour obtenir d'elle la faculté d'un nouvel emploi; il en est de même s'il paraît utile de modifier l'affectation primitive, en cours d'opération.

Aussi, avons-nous vu que, depuis 1855, les fonds spéciaux ont été séparés des fonds généraux et que l'équilibre en est établi distinctement.

Les fonds spéciaux sont constitués surtout par le produit des emprunts; ils comprennent en outre, cependant, l'emploi de subventions spécialement accordées à la Ville de Paris par l'État ou par le département de la Seine pour des opérations déterminées; et, enfin, depuis 1903, on y a rangé le produit des dons et legs faits à la Ville de Paris avec affectation spéciale.

Si on laisse de côté cette dernière catégorie, on peut considérer les dépenses sur fonds spéciaux comme les véritables dépenses extraordinaires de la Ville de Paris. Les emprunts ou les subventions spéciales ont en effet pour objet les

opérations véritablement exceptionnelles, qui ont pour effet, soit d'augmenter le domaine municipal, comme ce fut le cas de l'emprunt de 1906 (105 millions) qui permit à la Ville de racheter à la Compagnie parisienne du gaz sa part dans l'actif commun, soit d'améliorer, de transformer ou d'augmenter le domaine public communal, dans ses diverses parties, ce qui est le cas, par exemple, de l'emprunt de 900 millions.

Le préfet de la Seine était donc fondé à dire (*Mémoire préfectoral sur le projet de budget de 1914*, p. 21) que les prescriptions des circulaires ministérielles relatives à la distinction des opérations ordinaires et extraordinaires seraient nettement respectées par le maintien de la distinction des fonds généraux et des fonds spéciaux, si ceux-ci comprennent les opérations vraiment extraordinaires et les comprennent toutes.

La conséquence logique de cette idée consiste, ainsi que je l'ai déjà dit, à distraire des recettes sur fonds généraux celles qui ont un caractère vraiment extraordinaire, c'est-à-dire celles qui proviennent de l'aliénation du domaine communal, et de les classer dans les fonds spéciaux de manière à en affecter le montant à des dépenses d'amélioration ou d'extension de ce même domaine.

Dans ces conditions, on a distingué les fonds spéciaux en trois catégories, suivant l'origine des sources qui les alimentent. Ce sont tout d'abord les *fonds d'emprunt*, comprenant exclusivement les capitaux reçus par voie d'emprunt, et dont l'affectation est déterminée impérativement par les lois d'autorisations.

En second lieu, ce sont les *fonds spécialisés*, comprenant les fonds autres que les capitaux reçus par voie d'emprunt et dont le Conseil municipal ne peut changer librement l'affectation : dans cette catégorie sont rangés notamment le produit des dons et legs faits à la Ville de Paris en vue d'un objet déterminé.

Enfin, ce sont les *fonds affectés*, comprenant les fonds destinés par la simple volonté du Conseil municipal à un objet déterminé. Ce sont ces fonds qui, dans la pensée du préfet de la Seine (Mémoire déjà cité, p. 44) devraient constituer le véritable budget extraordinaire courant. On doit y ranger notamment le produit des aliénations du domaine général, de manière à ne les employer qu'à des opérations intéressant l'actif de la commune et à leur donner, en quelque sorte, une destination conforme à leur nature et répondant à leur origine.

Les fonds spéciaux, tout en étant nettement distingués des fonds généraux et étant totalisés à part, sont cependant répartis dans les mêmes chapitres du budget, suivant le service qu'ils intéressent. Il n'en était pas ainsi dans l'ancienne forme du budget : les fonds spéciaux étaient classés dans une partie distincte et étaient répartis par chapitres, dans cette partie, non point d'après leur objet, mais d'après leur origine. Cela compliquait singulièrement les recherches quand l'on voulait déterminer par exemple quels étaient les crédits affectés aux opérations de même nature. La nouvelle classification permet de retrouver dans chaque chapitre tous les crédits, quelle que soit leur origine, qui intéressent un service déterminé, et il n'est point utile d'insister longuement pour faire ressortir le progrès ainsi réalisé au point de vue de la clarté budgétaire.

Aucune confusion ne sera d'ailleurs possible, puisque ces fonds spéciaux font l'objet d'une section à part dans chaque chapitre, cette section n'étant à aucun moment totalisée avec la section des fonds généraux. De même, dans

la récapitulation générale du budget, les fonds généraux et les fonds spéciaux sont présentés distinctement par chapitre, et la totalisation n'est faite que sur l'ensemble des fonds généraux et l'ensemble des fonds spéciaux, pour obtenir la balance définitive du budget.

5. Création des colonnes de rappel.

Je vous ai exposé jusqu'à présent, Messieurs, les règles qui avaient présidé à la répartition des divers articles budgétaires entre les chapitres, dont chacun est affecté à un service distinct, ces règles ayant toutes pour objet « de mettre en lumière, pour chaque service considéré isolément, le total des recettes et des dépenses à concurrence desquelles il participe à l'ensemble du budget ».

Ces règles ne suffisent pas cependant à réaliser le but poursuivi : en fait, les services de la Ville de Paris ne constituent pas des unités isolées; ils ont des organes communs, ils réagissent sans cesse les uns sur les autres, et il est nécessaire qu'il existe entre eux une coopération continue pour réaliser leur fin.

Cette situation se traduit budgétairement en premier lieu par l'existence d'articles de recette ou de dépense communs à divers services. Dans la Dette municipale, par exemple, à côté d'emprunts contractés en vue d'un service unique, tel que la construction du chemin de fer métropolitain, il existe des emprunts généraux intéressant un nombre de services plus ou moins considérable. On ne peut songer, au point de vue budgétaire, à disloquer le crédit affecté à l'annuité d'un même emprunt en un nombre de crédits distincts correspondant à celui des services qui ont bénéficié de cet emprunt. Cette dislocation compliquerait en effet à l'extrême les opérations de comptabilité ayant pour objet le paiement de cette annuité. Et, cependant, si l'on veut connaître, pour un service donné, le total des dépenses dont il est l'occasion, il y a lieu évidemment de tenir compte de la part qui lui incombe dans les annuités des emprunts généraux dont il a bénéficié.

De même des raisons de bonne organisation administrative exigent que le personnel technique de la Ville de Paris, ingénieurs, conducteurs et adjoints techniques ne forment qu'un seul cadre, quel que soit le service spécial auquel ils sont attachés. Il en résulte que les dépenses relatives à leurs traitements sont groupées en un seul article budgétaire, au chapitre II (Dépenses d'administration générale). Il est nécessaire encore, dans ce cas, de tenir compte à chaque service de la part qui lui incombe dans cette dépense qui ne figure pas dans son chapitre propre.

D'autre part, les relations que les services entretiennent entre eux se traduisent par des dépenses qui, budgétairement, sont à la charge du service fournisseur, alors que le montant devrait en incomber au service bénéficiaire. Le Service des eaux, par exemple, fournit de l'eau non seulement aux particuliers, mais encore à la plupart des services de la Ville. Cette fourniture donne lieu dans certains cas à des recettes et à des dépenses d'ordre, c'est-à-dire que le service fournisseur inscrit à son chapitre un véritable article de recette correspondant à la valeur de sa fourniture, tandis que le service bénéficiaire inscrit en dépense à son chapitre la contre-partie de cette recette. Mais ce procédé présente un double inconvénient. D'une part, il grossit fictivement le chiffre

des recettes et des dépenses du budget; en second lieu, il oblige à des opérations de comptabilité multiples pour la constatation de ces recettes et de ces dépenses purement apparentes.

Dans ces divers cas, le nouveau budget a recouru à un procédé, qui en constitue peut-être la plus grande originalité. Il institue, en effet, à côté des colonnes destinées à recevoir le chiffre des recettes et des crédits budgétaires, deux colonnes nouvelles, dites colonnes de rappel; on inscrit, à titre de renseignement, dans la première, en regard d'un crédit commun à plusieurs services, ou d'un crédit destiné au paiement de dépenses dont bénéficie en partie un service étranger, le montant de la somme dont il convient de tenir compte à la charge des services titulaires d'un autre chapitre que celui où le crédit est inscrit; la seconde colonne reçoit réciproquement, dans le chapitre affecté au service bénéficiaire, l'inscription des sommes à concurrence desquelles il est intéressé dans les chapitres autres que celui qui lui est affecté.

Ainsi, au chapitre III, affecté à la Dette municipale, les annuités nécessaires au service des emprunts généraux, donnent lieu à autant d'articles qu'il y a d'emprunts. L'article 1, par exemple, est relatif à l'annuité de l'emprunt de 1865 : le montant du crédit de 14.320.750 francs. Dans la première colonne de rappel (n° 10) est inscrit, en regard de cet article, la somme de 13.350.220f 71; ce qui veut dire que l'annuité doit, à concurrence de cette somme, être imputée au compte de services étrangers à la dette, comme ayant bénéficié, dans la proportion de cette somme à la première, du montant des fonds fournis à la Ville de Paris par l'emprunt de 1865. Le détail de ces divers services est donné, sous le même article, de la manière suivante :

Chapitre	I. — Impôts	art. D	813.042f 79
—	II. — Administration générale	art. B	2.139.990 65
—	III. — — —	art. C	762.898 96
—	IV. — Assistance	art. A	544.449 31
—	V. — Enseignement gratuit	art. A	543.297 83
—	XXI. — Domaine immobilier	art. A	61.738 34
—	XXII. — Voie publique	art. C	4.857.380 90
—	XXIV. — Promenades	art. A	1.015.464 23
—	XXV. — Halles et marchés	art. A	162.595 95
—	XXXI. — Établissements scolaires payants	art. A	106.079 62
—	XXXV. — Service des eaux	art. A	1.659.569 07
—	XXXVII. — Service des égouts	art. A	683.713 06
			13.350.220f 71

On trouverait de même, aux articles afférents aux annuités des autres emprunts, des indications de même nature.

Si nous nous reportons maintenant à chacun des chapitres et articles qui viennent d'être énumérés, nous trouvons dans la seconde colonne de rappel (n° 11) des sommes correspondant à celles qui avaient fait l'objet de l'inscription à la première colonne au chapitre III.

C'est ainsi, pour ne prendre qu'un seul exemple, qu'au chapitre I (Impôts) figure, page 21, sous l'article D : Part afférente au service de l'Octroi dans les

UTATIONS p.	Art.	SERVICES adminis-tratifs	NATURE DES DÉPENSES	IMPUTATION de 1913 Chap.	Art.	PROPOSI-TIONS	VOTES du CONSEIL MUNICIPAL	FIXATIONS ADMISES	DÉPENSES à rappeler à d'autres chapitres du Budget	DÉPENSES déjà inscrites à d'autres chapitres du Budget
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
3			**CHAPITRE III** **SERVICE DE LA DETTE MUNICIPALE** 1re **SECTION. — Annuités de la dette.**							
	1	Finances	Emprunt autorisé par la loi du 12 juillet 1865 (amortissement, intérêts et lots) . . Échéances des 1er février et 1er août 1913.	1	1	14.320.750 »	14.320.750 »	14.320.750 »	(1) 13.350.220,71	» »

1) *Répartition de la somme de 13.350.220f 71 à rappeler à d'autres chapitres.*

ap. 1, art. D...	*813.042,79*	*Chap. 22, art. C...*	*4.857.380,90*
— 2, — E...	*2.139.990,65*	*— 24, — A...*	*1.015.464,23*
— 2, — C...	*762.898,96*	*— 25, — A...*	*162.595,95*
— 4, — A...	*544.449,31*	*— 31, — A...*	*106.079,62*
— 5, — A...	*543.297,83*	*— 35, — A...*	*1.659.569,07*
— 21, — A...	*61.738,34*	*— 37, — A...*	*683.713,06*

	2	Finances	Emprunt autorisé par la loi du 6 septembre 1871 (amortissement, intérêts et lots) . . Échéances des 1er janvier, 5 février, 5 mai, 1er juillet, 5 août et 5 novembre 1914.	1	2	18.844.880 »	18.844.880 »	18.844.880 »	(2) 1.136.781 »	» »

!) *Répartition de la somme de 1.136.781 francs à rappeler à d'autres chapitres.*

ap. 1, art. D...	*59.027,86*	*Chap. 25, art. A...*	*10.745,68*
- 2, — B...	*406.222,63*	*— 26, — A...*	*50.459,22*
- 2, — C...	*62.752,71*	*— 27, — A...*	*95.545,52*
- 5, — A...	*161.527,38*	*— 29, — A...*	*363,43*
- 21, — A...	*235.202,68*	*— 31, — A...*	*54.933,89*

	3	Finances	Emprunt autorisé par la loi du 24 décembre 1871 (amortissement, intérêts et lots). Echéances des 25 février, 15 avril, 25 mai, 25 août, 15 octobre et 25 novembre 1913.	1	3	11.399.480 »	11.399.480 »	11.399.480 »	(3) 6.442.200,81	» »

) *Répartition de la somme de 6.442.200f 81 à rappeler à d'autres chapitres.*

ap. 2, art. B...	*647.260,22*	*Chap. 26, art. A...*	*51.797,72*
- 2, — C...	*31.908,33*	*— 27, — A...*	*17.816,48*
- 4, — A...	*803.145,18*	*— 29, — A...*	*369.272,26*
- 5, — A...	*1.012.171,08*	*— 31, — A...*	*33.722,08*
- 21, — A...	*9.353,28*	*— 35, — A...*	*1.235.686,98*
- 22, — C...	*2.036.820,43*	*— 37, — A...*	*125.045,43*
- 25, — A...	*68.201,34*		

			A reporter.			44.565.110 »	44.565.110 »	44.565.110 »	20.929.202,52	» »

IMPUTATIONS Chap. 1	Art. 2	SERVICES administratifs 3	NATURE DES DÉPENSES 4	IMPUTATION de 1913 Chap. 5	Art. 6	PROPOSITIONS 7	VOTES du CONSEIL MUNICIPAL 8	FIXATIONS ADMISES 9	DÉPENSES à rappeler à d'autres chapitres du Budget 10	DÉPENSES déjà inscrites à d'autres chapitres du Budget 11
1			**2e SECTION. — Impôts indirects.**							
	15	Finances	Frais d'assiette et de perception des taxes de remplacement ayant le caractère de taxes indirectes, savoir : Taxe municipale de 1 °/o additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux de meubles et objets mobiliers ; Taxe municipale de 1f 25 °/o additionnelle aux droits d'enregistrement sur la cession des offices ministériels et sur la vente des fonds de commerce et de 0f 32 °/o sur la vente des marchandises neuves attachées auxdits fonds.	2 bis	Unique	29.745 »	29.745 »	29.745 »	» »	»
	16	Octroi	Frais de perception des produits de l'Octroi	3	Unique	15.072.671,98	15.024.871,58	15.024.871,58	» »	» »

1° Personnel 14.176.715,65
2° Matériel 848.155,93
Total 15.024.871,58

Chap.	Art.	Services	Nature des dépenses	Chap.	Art.	7	8	9	10	11
	D		*Part afférente au service de l'octroi dans les annuités de divers emprunts. . . . .*	1	1, 2, 15	» »	» »	» »	» »	(1) *873.871,26*

(1) *Répartition de la somme de 873.871f 26 déjà inscrite à d'autres chapitres.*

Chap. 3, art. 1 . . . . 813.042,79
— — 2 . . . . 59.027,86
— — 8 . . . . 1.800,61

	7	8	9	10	11
A reporter. . .	15.102.416,98	15.054.616,58	15.054.616,58	» »	*873.871,26*

IMPUTATIONS Chap.	IMPUTATIONS Art.	SERVICES administratifs	NATURE DES DÉPENSES	IMPUTATION de 1913 Chap.	IMPUTATION de 1913 Art.	PROPOSITIONS	VOTES du CONSEIL MUNICIPAL	FIXATIONS ADMISES	DÉPENSES à rappeler à d'autres chapitres du Budget	DÉPENSES déjà inscrites à d'autres chapitres du Budget
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
35			Report. . .				» »	» »	» »	*1.243.467,70*
	F		*Part afférente au Service des eaux dans les dépenses de location et entretien des bureaux des ingénieurs. . . . .*	*12*	7		» »	» »	» »	(1) *815* »
			(1) *Somme déjà inscrite au chap. 2, art. 157.*							
	G		*Part afférente au Service des eaux dans les dépenses du canal de l'Ourcq . . . .*	*17*	*11*		» »	» »	» »	(2) *110.000* »
			(2) *Somme déjà inscrite au chap. 36, art. 15.*							
	16	Travaux de Paris	Distribution des eaux. — Entretien du matériel de distribution et des réservoirs. — Contrôle technique de la régie intéressée.	17	1	1.426.300 »	1.421.548 »	1.421.548 »	(3) *507.972* »	» »

1° 0. Salaires et suppléments des ouvriers.
- Salaires des ouvriers permanents . . . . 567.900 »
- Salaires des ouvriers temporaires. . . . . 5.800 »
- Allocations personnelles et transitoires. . . . . » »
- Heures supplémentaires . . . 64.648 »
- Indemnités spéciales . . . . 20.000 »

Total : 658.348 »

P. E. Indemnités pour permanence de nuit . . . 1.400 »

P. E. Indemnités aux piétons du service du matériel. . . . . 2.400 »

P. E. Salaires et heures supplémentaires des agents temporaires chargés du contrôle de la régie des eaux . . . . 31.000 »

Ensemble : 693.148 »

2° Entretien du matériel de la canalisation . . . . 624.500 »

3° Entretien des bâtiments. Frais généraux. Indemnités pour dommages. Dépenses diverses . . . . 87.700 »

4° Frais de manutention de fontes dans les dépôts du Service des eaux, au compte de divers. . . . . (4) 15.000 »

5° Frais de déplacement et heures supplémentaires des agents du poinçonnage des compteurs d'eau chez les fabricants.
- F. D. Frais de déplacement . . . . 550 »
- P. E. Heures supplémentaires . . . . 650 »

(5) 1.200 »

TOTAL. . . . 1.421.548 »

(3) *Répartition de la somme de 507.972 francs, à rappeler à d'autres chapitres.*
Chap. 22, art. M. . . . 420.500 » | *Chap. 37, art. F. . . . . 87.472 »*

(4) (Voir recette, chap. 35, art. 3.)
(5) (Voir recette, chap. 35, art. 1-6°.)

IMPUTATIONS Chap.	IMPUTATIONS Art.	SERVICES administratifs	NATURE DES DÉPENSES	IMPUTATION de 1913 Chap.	IMPUTATION de 1913 Art.	PROPOSITIONS	VOTES du CONSEIL MUNICIPAL	FIXATIONS ADMISES	DÉPENSES à rappeler à d'autres chapitres du Budget	DÉPENSES déjà inscrites à d'autres chapitres du Budget
	17	Travaux de Paris	Exploitation des usines élévatoires dans Paris et annexes.	17	3	5.563.100 »	5.550.000 »	5.550.000 »	(6) *2.412.867* »	» »

1° 0.
- Salaires des ouvriers permanents . . . . 1.630.900 »
- Salaires des ouvriers temporaires . . . . 172.630 »
- Allocations personnelles transitoires. 613,65
- Heures supplémentaires. . . 263.576,35
- Indemnités spéciales . . . . 14,500 »

Total : 2.082.220 »

P. E. Gages des concierges . . . . 4.680 »

Ensemble : 2.086.900 »

2° Matières. . . . . 2.997.200 »

3° Entretien du matériel et des bâtiments . . . . 406.000 »

4° Frais généraux. — Indemnités pour dommages, frais médicaux et menues dépenses . . . . 59.900 »

TOTAL. . . . 5.550.000 »

(6) *Répartition de la somme de 2.412.867 francs, à rappeler à d'autres chapitres.*
Chap. 22, art. M. . . . 1.997.375 » | *Chap. 37, art. F. . . . 415.492 »*

			A reporter. . .			6.989.400 »	6.971.548 »	6.971.548 »	*2.920.839* »	*1.354.282,70*

Imputations Chap. 1	Imputations Art. 2	Services administratifs 3	Nature des dépenses 4	Imputation de 1913 Chap. 5	Imputation de 1913 Art. 6	Propositions 7	Votes du Conseil municipal 8	Fixations admises 9	Dépenses à rappeler à d'autres chapitres du Budget 10	Dépenses déjà inscrites à d'autres chapitres du Budget 11
37			Report.			8.480.500 »	8.470.500 »	8.470.500 »	» »	*1.654.992,4*
	5	Travaux	Dragages en Seine . . . . Dragages aux embouchures des égouts municipaux dans la traversée de Paris, au droit du collecteur de Saint-Denis et du déversoir de l'usine de Clichy, en aval de Paris. (1) (Voir recettes, chap. 37, art. 8.)	17	21	122.250 »	122.250 »	122.250 »	»	»
	6	d°	Exploitation en régie du domaine de Picquenard.	17	22	160.000 »	150.000 »	150.000 »	» »	»
			1° P. O. { Salaires des ouvriers temporaires . . 46.800 » ; Heures supplémentaires . . . . 1.800 » } 48.600 » 2° Nourriture des animaux employés à l'exploitation. . . . . 30.000 » 3° Achat d'animaux . . . . (1) 50.000 » 4° Dépenses diverses d'entretien, frais généraux, frais d'expédition du lait. . . . . 20.900 » 5° P. E. Indemnité de caisse au régisseur comptable . . . . . 500 » Total. . . . 150.000 » (1) (Voir recettes, chap. 37, art. 6.)							
	F		*Part afférente au Service des égouts dans les dépenses du Service des eaux . . . .* (2) *Répartition de la somme de 502.964 francs déjà inscrite à d'autres chapitres.* *Chap. 35, art. 16 . . . 87.472 » | Chap. 35, art. 17 . . 415.492 »*	*17*	*1* *3*	» »	»	»	» »	(2) *502,964*
	G		*Part afférente au Service des égouts dans les dépenses de travaux divers exécutés d'office à la charge de divers. . . . . .* (3) *Somme déjà inscrite au chap. 10, art. 13.*	*12*	*12*	» »	» »	» »	» »	(3) *180.000 »*
			Totaux du § 2. . . .			8.762.750 »	8.742.750 »	8.742.750 »	» »	*2.337.956,45*
			§ 3. — **Dépenses d'amélioration.**							
	17	Travaux	Construction de branchements d'égouts municipaux.	17	17	5.000 »	5.000 »	5.000 »	» »	» »
	18	d°	Travaux d'égouts ou de conduites d'eau exécutés avec le concours de particuliers.	17	18	30.000 »	30.000 »	30.000 »	» »	» »
			Total du § 3. . . .			35.000 »	35.000 »	35.000 »	» »	» »
			Report du § 2. . . .			8.762.750 »	8.742.750 »	8.742.750 »	» »	*2.337.956,45*
			Report du § 1. . . .			» »	» »	» »	» »	*4.584.525,47*
			Totaux des dépenses sur fonds généraux			8.797.750 »	8.777.750 »	8.777.750 »	» »	*6.922.481,92*

TOTAL NET DES DÉPENSES sur fonds généraux du service *15.700.231,92*

(Chiffre obtenu par l'addition des colonnes 9 et 11 et déduction faite de la colonne 10.)

Imputations Chap. 1	Imputations Art. 2	Services administratifs 3	Nature des dépenses 4	Imputation de 1913 Chap. 5	Imputation de 1913 Art. 6	Propositions 7	Votes du Conseil municipal 8	Fixations admises 9	Dépenses à rappeler à d'autres chapitres du Budget 10	Dépenses déjà inscrites à d'autres chapitres du Budget 11
			2e SECTION. — **Dépenses sur fonds spéciaux.**							
	H		*Emploi de la part afférente au Service des égouts dans le produit de l'emprunt des grands travaux. . . . .* (4) *Somme déjà inscrite au chap. 10, art. 1201.*			»	»	» »	» »	(4) F. E. *1.917.563,34*
			Totaux des dépenses sur fonds spéciaux.			» »	» »	» »	» »	*1.917.563,34*

TOTAL NET DES DÉPENSES sur fonds spéciaux du service. *1.917.563,34*

(Chiffre obtenu par l'addition des colonnes 9 et 11 et déduction faite de la colonne 10.)

IMPUTATIONS Chap.	IMPUTATIONS Art.	SERVICES administratifs	NATURE DES DÉPENSES	IMPUTATION de 1913 Chap.	IMPUTATION de 1913 Art.	PROPOSITIONS	VOTES du CONSEIL MUNICIPAL	FIXATIONS ADMISES	DÉPENSES à rappeler à d'autres chapitres du Budget	DÉPENSES déjà inscrites à d'autres chapitres du Budget
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
22			Report.			36.157.230,65	33.962.266,05	33.962.266,05	*24.000* »	*5.678.326,83*
	67	Travaux	Achat et entretien du matériel	15	19	700.100 »	569.500 »	569.500 »	» »	» »
			A. — ENTRETIEN DE CHAUSSÉES							
			1° Matériel des chaussées . . . . . 13.100 »							
			B. — ENTRETIEN DES TROTTOIRS							
			2° Matériel des trottoirs . . . . . 1.100 »							
			C. — NETTOIEMENT							
			3° Entretien des appareils à traction mécanique : Fourniture de matières diverses . . . 62.126 » ; P. O. : Salaires d'ouvriers permanents . . . 70.070,50 ; Heures supplémentaires . . 4.203,50 — 136.400 »							
			4° Entretien des appareils à traction animale . . . 60.000 »							
			5° Entretien et renouvellement du petit matériel . . . 124.500 »							
			6° Atelier de brosserie . . . 63.100 »							
			7° Produits chimiques et désinfectants . . . 8.000 »							
			8° Matières, outillage et dépenses diverses du service des ateliers . 161.300 »							
			9° Achat, entretien et blanchissage des vêtements de service . . . 2.000 »							
			TOTAL. . . . . . . 569.500 »							
	68	Travaux	Nettoiement et entretien des latrines et des édicules mobiles	16	29	36.800 »	36.800 »	36.800 »	» »	» »
			A. — SALAIRES							
			1° Salaires des ouvriers permanents . . . 2.744,80 ; Salaires des ouvriers temporaires . . . 1.369 » ; Allocations personnelles et transitoires . . . » » ; Heures supplémentaires . . . 686,20 — 4.800 »							
			B. — MATÉRIEL ET TRAVAUX							
			2° Fourniture de désinfectants . . . 100 » ; Fourniture d'épicerie et dépenses diverses . . 300 » ; Réparation de tinettes et d'édicules mobiles . . 3.300 » ; Vidange et nettoiement des latrines . . . 25.100 » ; Travaux d'entretien des latrines . . . 3.200 » — 32.000 »							
			TOTAL. . . . . . . 36.800 »							
	69	Travaux	Entretien des urinoirs installés sur la voie publique	16	28	20.000 »	20.000 »	20.000 »	» »	» »
			1° Urinoirs isolés sur la voie publique . . . 14.700 »							
			2° Urinoirs adossés . . . 5.300 »							
			TOTAL. . . . . . . 20.000 »							
	M		*Part du Service de la voie publique dans les dépenses du Service des eaux. . . .*	*17*	*1* *3*	» »	» »	» »	» »	(1) *2.417.875* »
			(1) *Répartition de la somme de 2.417.875 fr. déjà inscrite à d'autres chapitres. Chap. 35, art. 16. . . 420.500 » | Chap. 35, art. 17. . . 1.997.375 »*							
			F. — ÉCLAIRAGE DE LA VOIE PUBLIQUE							
	75	Travaux	Éclairage de la voie publique. — Dépenses générales	16	48	125.950 »	125.950 »	125.950 »	» »	» »
			A. — SALAIRES							
			1° P. O. : Salaires des ouvriers permanents . . . 5.295 » ; Salaires des ouvriers temporaires . . . » » ; Allocations personnelles et transitoires . . . » » ; Heures supplémentaires . . . 225 » ; 2° P. E. Indemnités spéciales (concierge) . . . 480 » — 6.000 »							
			A reporter. . . . . . 6.000 »							
			A reporter.			37.040.080,65	34.714.516,05	34.714.516,05	*24.000* »	*8.096.201,83*

annuités des divers emprunts » et dans la deuxième colonne de rappel (n° 11), une somme de 873.871f 26 se décomposant de la manière suivante :

Chapitre III,	art. 1 (Emprunt de 1865)	813.042f 79
—	— 2 (Emprunt de 1871)	59.027 86
—	— 8 (Emprunt de 1910)	1.800 61
	TOTAL	873.871f 26

Le même procédé est usité pour toutes les dépenses communes à plusieurs services et qui sont centralisées dans des articles budgétaires propres : il en est ainsi, par exemple, pour les dépenses de personnel et de matériel.

En ce qui concerne les prestations d'un service à un autre service, on peut prendre comme exemple la fourniture de l'eau par le service des eaux aux services de la voie publique et des égouts. Au chapitre XXXV, affecté au service des eaux, il existe deux crédits faisant l'objet des articles 16 et 17, l'un pour la distribution des eaux, l'entretien du matériel de distribution et des réservoirs, l'autre pour l'exploitation des usines élévatoires. L'article 16 comporte un crédit de 1.421.548 francs en regard de ce chiffre, et dans la première colonne de rappel, on trouve une somme de 507.972 francs, ce qui veut dire que sur la dépense totale de 1.421.548 francs, 507.972 francs représentent la part qui incombe à d'autres services, à raison des fournitures d'eau qui leur sont faites. Ces autres services sont indiqués sous l'article 16 de la manière suivante :

Chapitre XXII (Voie publique).	art. M.	420.500f
— XXXVII (Égouts)	art. F.	87.472
	TOTAL	507.972f

Si l'on se reporte, par contre, aux chapitres XXII et XXXVII, on trouve sous les articles indiqués, mais dans la seconde colonne de rappel (n° 11), des inscriptions correspondantes.

En définitive, la première colonne de rappel indique le montant des opérations en recettes et en dépenses qu'un service fait pour le compte d'un autre service, et qui doivent être par conséquent déduites de ses opérations propres, pour en avoir la véritable physionomie; la deuxième colonne de rappel indique, d'autre part, le montant des opérations en recettes ou en dépenses qui, bien que n'étant pas faites directement par un service, lui incombent en réalité.

Il en résulte que pour connaître la part pour laquelle chaque service participe réellement à l'ensemble du budget, il suffit, d'une part, de déduire du montant de ses opérations budgétaires celles qu'il effectue pour le compte des autres services, d'autre part, d'y ajouter le montant des opérations que les autres services font pour son compte. On obtient ainsi le total net des recettes et des dépenses du service considéré.

C'est ainsi que la situation du Service des eaux, par exemple, s'établit de la manière suivante, pour les fonds généraux :

Recettes inscrites au chapitre XXXV	30.930.150f »
A déduire : Recettes à rappeler à d'autres chapitres	néant
Reste	30.930.150f »
A ajouter : Recettes déjà inscrites à d'autres chapitres	70.010 »
TOTAL net des recettes	31.000.160f »

Dépenses inscrites au chapitre XXXV	10.690.724f 06
A déduire : Dépenses à rappeler à d'autres chapitres. . .	2.920.839 »
Reste.	7.769.885f 06
A ajouter : Dépenses déjà inscrites à d'autres chapitres. .	9.670.758 84
Total net des dépenses . . .	17.440.643f 90

Ces opérations ont ainsi pour résultat de mettre en lumière que le service des eaux coûte beaucoup plus à la Ville qu'il ne paraît à la simple inspection des chiffres budgétaires, et que les charges qu'il représente sont supérieures de 63 % au chiffre des crédits dont il a l'administration.

Il n'est pas besoin, en présence de ces chiffres, d'insister sur l'importance que présentent les colonnes de rappel pour compléter les renseignements nécessairement insuffisants qui résultent des chiffres budgétaires.

On aura une idée de la complexité du travail de discrimination qui a permis d'établir les colonnes de rappel, en se reportant à ce même chapitre XXXV (Service des eaux); les dépenses qui y figurent dans la première colonne de rappel (n° 10) comme devant être rappelées à la charge d'autres services et dont le total est de 2.920.839 francs portent sur deux articles, savoir :

Art. 16. — Distribution des eaux. Entretien du matériel de distribution et des réservoirs.	507.972f »
Art. 17. — Exploitation des usines élévatoires dans Paris et annexes. .	2.412.867 »
Total.	2.920.839f »

D'autre part, les dépenses qui figurent dans la deuxième colonne de rappel (n° 11) comme incombant au service des eaux, mais déjà inscrites à d'autres chapitres du budget et dont le total est de 9.670.758f 84, se répartissent entre douze articles spéciaux, savoir :

A. Part afférente au service des eaux dans les annuités des emprunts généraux.	7.605.357f 86
B. Part afférente au service des eaux dans l'annuité du rachat du canal de l'Ourcq.	328.000 »
C. Part afférente au service des eaux dans les dépenses du personnel technique.	834.124 »
D. Part afférente au service des eaux dans les pensions et secours.	324.957 85
E. Part afférente au service des eaux dans les dépenses de matériel. . . .	84.385 85
F. Part afférente au service des eaux dans les dépenses de location et entretien des bureaux des ingénieurs.	815 »
G. Part afférente au service des eaux dans les dépenses d'exploitation du canal de l'Ourcq	110.000 »
H. Part afférente au service des eaux dans les dépenses d'entretien de plantations et de jardins non compris dans les promenades publiques. . . .	105 »
I. Contribution foncière et autres afférentes au service des eaux.	129.300 »
J. Part afférente au service des eaux dans les abonnements aux eaux . .	40.000 »
K. Part afférente au service des eaux dans les dépenses du laboratoire d'hygiène pour la surveillance des eaux d'alimentation.	143.713 28
L. Part afférente au service des eaux dans les travaux exécutés d'office à la charge de divers.	70.000 »
Total.	9.670.758f 84

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES

NATURE DES RECETTES 1	PROPOSITIONS 2	VOTES du CONSEIL MUNICIPAL 3	FIXATIONS ADMISES 4	*RECETTES à rappeler à d'autres chapitres du Budget* 5	*RECETTES déjà inscrites à d'autres chapitres du Budget* 6	TOTAL NET 7
FONDS GÉNÉRAUX						
Totaux de la 1re partie	271.419.547,63	270.340.631,33	270.340.631,33	*3.695.920 »*	*88.875 »*	*266.733.586,*
Totaux de la 2e partie	54.019.065,98	57.536.465,98	57.536.465,98	*93.493,27*	*3.444.544,47*	*60.887.517,*
Totaux de la 3e partie	101.252.414,12	103.873.944,12	103.873.944,12	» »	*255.993,80*	*104.129.937,*
Ressources à créer	11.500.000 »	» »	» »	» »	» »	»
TOTAL GÉNÉRAL des fonds généraux	438.191.057,73	431.751.011,43	431.751.011,43	*3.789.413,27*	*3.789.413,27*	*431.751.041,*
FONDS SPÉCIAUX						
Totaux de la 1re partie	32.581.209,20	32.031.209,20	32.031.209,20	*28.670.748,44*	*4.744.730,40*	*8.105.191,*
Totaux de la 2e partie	2.731.121,40	2.831.121,40	2.831.121,40	» »	*17.545.927,57*	*20.377.048,*
Totaux de la 3e partie	16.000.000 »	16.000.000 »	16.000.000 »	» »	*6.380.090,47*	*22.380.090,*
TOTAL GÉNÉRAL des fonds spéciaux	51.312.330,60	50.862.330,60	50.862.330,60	*28.670.748,44*	*28.670.748,44*	*50.862.330,6*
Détail des fonds spéciaux par catégorie	F. A. 2.881.023,60 F. E. 45.000.000 » F. S. 3.431.307 »	F. A. 2.431.023,60 F. E. 45.000.000 » F. S. 3.431.307 »	F. A. 2.431.023,60 F. E. 45.000.000 » F. S. 3.431.307 »	» » F. E. *28.670.748,44* » »	» » F. E. *28.670.748,44* » »	F. A. *2.431.023,6* F. E. *45.000.000* F. S. *3.431.307*
Totaux	51.312.330,60	50.862.330,60	50.862.330,60	*28.670.748,44*	*28.670.748.44*	*50.862.330,6*

	PROPOSITIONS DU PRÉFET	VOTES DU CONSEIL	FIXATIONS ADMISES
Recettes sur fonds généraux	438.191.057,73	431.751.011,43	431.751.011,43
Recettes sur fonds spéciaux	51.312.330,60	50.862.330,60	50.862.330,60
TOTAL GÉNÉRAL	489.503.388,30	482.613.372,03	482.613.372,03

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES

NATURE DES **DÉPENSES** 1	PROPOSI-TIONS 2	VOTES du CONSEIL MUNICIPAL 3	FIXATIONS ADMISES 4	DÉPENSES *à rappeler à d'autres chapitres du Budget* 5	DÉPENSES *déjà inscrites à d'autres chapitres du Budget* 6	TOTAL NET 7
FONDS GÉNÉRAUX						
Totaux de la 1re partie	313.207.174,54	309.757.762,66	309.757.762,66	*89.728.174,32*	*19.056.767,11*	*239.086.355,45*
Totaux de la 2e partie	67.978.534,33	65.083.062,31	65.083.062,31	*1.038.006,63*	*57.045.353,44*	*121.090.409,12*
Totaux de la 3e partie	57.005.348,86	56.910.216,46	56.910.216,46	*3.358.839 »*	*18.022.899,40*	*71.574.276,86*
TOTAL GÉNÉRAL des fonds généraux	438.191.057,73	431.751.041,43	431.751.041,43	*94.125.019,95*	*94.125.019,95*	*431.751.041,43*

NATURE DES **DÉPENSES** 1	PROPOSI-TIONS 2	VOTES du CONSEIL MUNICIPAL 3	FIXATIONS ADMISES 4	DÉPENSES *à rappeler à d'autres chapitres du Budget* 5	DÉPENSES *déjà inscrites à d'autres chapitres du Budget* 6	TOTAL NET 7
FONDS SPÉCIAUX						
Totaux de la 1re partie	30.701.307 »	30.701.307 »	30.701.307 »	*28.670.748,44*	*4.744.730,40*	*6.775.288,96*
Totaux de la 2e partie	4.611.023,60	4.161.023,60	4.161.023,60	» »	*17.545.927,57*	*21.706.951,17*
Totaux de la 3e partie	16.000.000 »	16.000.000 »	16.000.000 »	» »	*6.380.090,47*	*22.380.090,47*
TOTAL GÉNÉRAL des fonds spéciaux	51.312.330,60	50.862.330,60	50.862.330,60	*28 670.748,44*	*28.670.748,44*	*50.862.330,60*

NATURE DES **DÉPENSES** 1	PROPOSI-TIONS 2	VOTES du CONSEIL MUNICIPAL 3	FIXATIONS ADMISES 4	DÉPENSES *à rappeler à d'autres chapitres du Budget* 5	DÉPENSES *déjà inscrites à d'autres chapitres du Budget* 6	TOTAL NET 7
Détail des fonds spéciaux par catégorie	F. A. 2.881.023,60	F. A. 2.431.023,60	F. A. 2.431.023,60	» »	» »	F. A. *2.431.023,60*
	F. E. 45.000.000 »	F. E. 45.000.000 »	F. E. 45.000.000 »	P. E. *28.670.748,44*	F. E. *28.670.748,44*	F. E. *45.000.000 »*
	F. S. 3.431.307 »	F. S. 3.431.307 »	F. S. 3.431.307 »	» »	» »	F. S. *3.431.307 »*
Totaux	51.312.330,60	50.862.330,60	50.862.330,60	*28.670.748,44*	*28.670.748,44*	*50.862.330,60*

	PROPOSITIONS DU PRÉFET	VOTES DU CONSEIL	FIXATIONS ADMISES
Dépenses sur fonds généraux	438.191.057,73	431.751.041,43	431.751.041,43
Dépenses sur fonds spéciaux	51.312.330,60	50.862.330,60	50.862.330,60
TOTAL GÉNÉRAL	489.503.388,33	482.613.372,03	482.613.372,03

Si l'on se reporte au détail donné dans chacun de ces articles des crédits auxquels se rattachent les sommes indiquées, on constate que les rappels portent sur quarante articles budgétaires.

L'énumération que je viens de faire vous permettra d'apprécier le souci qu'a eu l'Administration municipale de donner, grâce à l'usage de ces colonnes de rappel, des renseignements aussi complets que possible. Les références de détail données en regard de chacune des inscriptions de ces colonnes en permettent le contrôle minutieux.

Il résulte de ces indications, que, à toute inscription dans une colonne de rappel, à un chapitre donné, correspond une inscription équivalente dans l'autre colonne, mais à un autre chapitre. Dès lors, le total des inscriptions à la première colonne de rappel doit être égal au total des inscriptions à la deuxième colonne. C'est ce dont on peut s'assurer en se reportant à la récapitulation générale des recettes et des dépenses (p. 10 et 11 du budget), où l'on voit que l'ensemble des recettes à rappeler (première colonne de rappel n° 5) est de 3.789.413f 27 pour les fonds généraux, total égal à celui des recettes déjà inscrites (deuxième colonne de rappel n° 6). Dès lors, le total net (n° 7) est égal au total des recettes budgétaires (n° 4).

De même, les dépenses à rappeler (première colonne de rappel n° 5) donnent un chiffre de 94.125.019f 95, égal à celui des dépenses déjà inscrites (deuxième colonne de rappel n° 6).

En définitive, les chiffres inscrits dans les colonnes de rappel constituent de simples renseignements, ne modifiant pas au point de vue comptable les chiffres des articles budgétaires, mais destinés à en rectifier la signification économique. Ainsi précisé, leur rôle n'en est pas moins de première importance, puisqu'il permet, tout en tenant compte des nécessités administratives, de faire apparaître la situation réelle de chaque service au point de vue budgétaire.

CONCLUSION

J'arrive, Messieurs, au terme d'un exposé qui a mis votre patience à une pénible épreuve. J'ose espérer seulement que le caractère très original de l'innovation réalisée par le préfet de la Seine présente par lui-même un intérêt suffisant pour avoir pu mériter votre attention.

Au surplus, le budget n'est qu'un état de prévision, et, pour le statisticien, le compte qui constate des faits est d'une tout autre importance. Mais, ainsi que le dit le *Mémoire préfectoral sur le projet de budget de 1914* (p. 36) : « L'étude du compte ne peut être séparée de celle du budget... Pour avoir un compte méthodique, où puissent normalement trouver place tous les renseignements intéressant chaque service, la première mesure à prendre est donc d'établir un budget qui satisfasse ces conditions de méthode et de logique : le cadre budgétaire seul détermine en effet le cadre du compte. »

Le compte que promet M. Delanney et qui doit contenir non plus seulement les résultats de la gestion annuelle de chaque service, mais encore tous les éléments de sa situation financière d'ensemble, mettra en lumière toute la portée de la réforme entreprise; les renseignements qu'il fournira se présenteront à vos savantes recherches dans un ordre et avec une netteté qui les

faciliteront singulièrement, et si l'œuvre a été entreprise avant tout par l'administrateur et l'économiste, elle n'en sera pas moins digne du statisticien qu'il ne faut pas oublier dans la personnalité de notre confrère.

Ch. GALLOT.

III

NÉCROLOGIE

JULES BERNARD

Notre Société vient de perdre l'un de ses vice-présidents, l'un de ceux sur lesquels nous pouvions justement compter pour la diriger dans la voie du progrès, et c'est avec une émotion réelle que j'ai essayé de faire revivre l'âme de l'ardent patriote qui se cachait sous une enveloppe à la fois si calme et si modeste.

Jules-Félix-Auguste BERNARD est né à Douai le 31 décembre 1847; son père, officier du génie, l'amena naturellement à sa chère École polytechnique où il entra en 1867; sorti en 1869, il était encore à l'École d'application du génie de Metz lors de la déclaration de guerre, et prit part à la défense de la ville; avec nombre de ses camarades, il fut envoyé comme prisonnier à Hambourg et reprit place dans l'armée après la fin des hostilités.

En 1877, la Compagnie du Nord le choisit pour occuper les fonctions d'inspecteur du mouvement; c'est avec regret qu'il abandonna l'armée, mais sa vie devait cependant être consacrée à notre défense nationale, car le poste qu'on lui confiait permettait d'utiliser largement, dans les sections techniques de chemins de fer, les connaissances acquises comme capitaine du génie; c'est alors qu'il collabora étroitement avec l'éminent directeur du Nord, M. Sartiaux, dont le nom est inséparable de tous les projets concernant la défense du sol de la patrie. En qualité de commandant de la cinquième section des chemins de fer de campagne, Jules BERNARD organisa de toutes pièces l'admirable outil qui vient de montrer sa mise au point parfaite, et, à ce titre, nous lui devons une reconnaissance d'autant plus grande que beaucoup d'entre nous ignoraient l'organisme délicat qu'il créait sans bruit en modeste travailleur, simplement pénétré de son devoir.

Le Gouvernement l'avait d'ailleurs jugé en le nommant chevalier de la Légion d'honneur en 1884, à trente-sept ans, et officier en 1899.

Dans le moment présent, tous les autres services que BERNARD a rendus à notre Société pourraient s'effacer devant son œuvre militaire, car il nous a permis de continuer à vivre dans la liberté et son vœu le plus cher est le nôtre : détruire à jamais les tendances effroyables d'absorption de l'Allemagne; maintenant, je me rends compte combien il voyait juste quand il critiquait sévèrement les statisticiens allemands qui, d'après lui, ne créaient que bluff et mensonges! Le manifeste des intellectuels allemands ne l'avait pas surpris, il avait seulement ajouté à son mépris pour la *Kultur* allemande.

Mais il ne faut pas oublier que c'est l'œuvre statistique de BERNARD qu'il importe de rappeler dans ces pages; elle est considérable, car il avait été appelé par M. Sartiaux à réorganiser le Service de la Statistique, et à créer celui du contrôle et de la statistique des dépenses d'exploitation du Nord.

C'est dans ce travail formidable dont je puis affirmer la valeur que BERNARD s'est révélé : appliquant sans hésitation toutes les connaissances mathématiques qu'il possédait, il a su mettre en œuvre une imagination remarquable pour la présentation des

résultats obtenus, en même temps qu'il se servait de méthodes parfaites à tous les points de vue. Aussi M. F. Sartiaux a-t-il pu dire :

« Hostile à toute improvisation, ne laissant pas le moindre détail au hasard, BERNARD n'abandonnait jamais une idée sans lui avoir fait porter tous ses fruits, sans l'avoir amenée à son plus haut degré d'achèvement. »

Ce fut en 1906, sous les auspices de deux de nos anciens présidents, Yves Guyot et Schelle, que mon ami BERNARD vint à notre Société; c'étaient des parrains auxquels il allait faire honneur et, tout de suite, il s'imposa dans nos discussions scientifiques : très clair, très sobre de paroles, il exposait sa pensée avec force, et jamais il ne laissait passer une imprécision. Aussi, dès 1911, la Société l'appela-t-elle à siéger au Conseil; vice-président en 1914, il allait nous apporter l'an prochain sa haute autorité en présidant nos séances et il était fier de cet honneur; lui, le modeste, voyait avec joie arriver ce moment. Hélas! l'effroyable guerre que nous subissons lui a demandé la vie, car c'est le surmenage intense que lui ont causé ces derniers mois qui l'a accablé, et il est tombé victime de son labeur acharné, le 7 janvier 1915, escomptant la victoire prochaine qu'il avait contribué à organiser.

J'ai pieusement relevé les études statistiques que **BERNARD** nous a données, mais il est impossible d'indiquer les nombreuses interventions qu'il a faites lors de la discussion des travaux en séances, et je me borne à indiquer qu'il a publié dans notre Journal :

— *Les Accidents sur les chemins de fer.*

— *A propos de l'accroissement de la circulation à Londres et à Paris.*

— *Cause de retard des trains de voyageurs.*

— *Comparaison du tonnage en petite vitesse transporté par voie de fer et par voie d'eau dans la région du Nord.*

— *Déclassement des voyageurs sur les réseaux français.*

— *A propos des Statistiques relatives à l'alcoolisme et à la tuberculose.*

— *Utilisation des transports de voyageurs en commun à Paris et à Londres.*

— *Loi sur les comptes et rapports des compagnies de chemins de fer* (Congrès international des chemins de fer, janvier 1911).

— *La Statistique du mouvement des voyageurs entre le Royaume-Uni et le continent européen.*

— *Les Résultats statistiques du transport des colis postaux sur les réseaux des grandes Compagnies de chemins de fer françaises.*

— *Le Développement de la production et des transports par voie ferrée des industries minières et métallurgiques.*

On voit l'importance de l'œuvre en un si court espace de temps, et, quand on songe à tout le travail statistique qu'il fournissait aux dirigeants de la Compagnie du Nord, au labeur écrasant qui résultait de l'organisation des travaux préparatoires de mobilisation, on reste confondu devant cet ensemble, on est pénétré d'admiration, on conçoit la perte réelle que notre Compagnie vient de faire.

Et, ce n'est pas tout, car je n'ai parlé que de l'homme actif, de l'homme scientifique; mais que dire de l'homme privé? L'émotion ne peut que gagner invinciblement celui qui a l'honneur de parler de BERNARD; ayant collaboré avec lui dans quelques-uns de ses travaux, j'ai été à même d'apprécier sa bonté. Il était bon, juste et ses collaborateurs le pleurent, car ils perdent un appui efficace; il s'occupait de son personnel avec une bienveillance extrême, compatissant à tous les chagrins de famille, sachant trouver les mots qui calment les douleurs les plus vives; tous l'aimaient et ceux que l'âge de la retraite séparaient de lui ne pouvaient le quitter sans ressentir une émotion profonde : j'en ai vu des exemples; rien n'était plus poignant que cette étreinte d'hommes ayant collaboré de longues années et se séparant définitivement! c'était la preuve de l'union intime de **BERNARD** et de son personnel.

BERNARD restera pour nous un exemple de travailleur et jamais nous ne pourrons oublier les relations si amicales qui le liaient à nous tous; nous l'avons tous apprécié et aimé et nous atténuerons la douleur de ses proches en leur disant que surtout

pendant ces heures tragiques de la guerre son souvenir sera vivant, car il est l'un des organisateurs de la victoire que nous espérons.

Que Mme Bernard et ses enfants, que son frère le chef de notre V^e^ arme, trouvent ici l'expression de notre respectueuse sympathie.

A. Barriol.



ARMAND DE VAUGELAS

Nous venons de perdre un collègue sur lequel des espoirs d'avenir pouvaient légitimement s'arrêter, et c'est avec une profonde douleur que l'un de ses maîtres et amis tient à évoquer le souvenir d'un brave qui peut être donné en exemple aux générations futures.

Armand de Vaugelas naquit à Paris le 4 juin 1881; sa jeunesse studieuse et appliquée lui permit de poursuivre ses études classiques dans la maison paternelle et de les terminer de bonne heure. A vingt-deux ans, il était diplômé de l'École libre des Sciences politiques; à vingt-trois ans, docteur en droit, à vingt-quatre ans, il était reçu à l'Inspection des Finances après un brillant examen, et celui qui écrit ces lignes, ayant eu le plaisir de le préparer au concours, a pu se rendre compte de l'intelligence brillante et des qualités de jugement sûr et précis de l'élève qui allait bientôt devenir l'ami.

Dès les premières années de sa carrière, on le distingua et il fut maintes fois chargé de missions délicates et importantes; mais la carrière administrative, quelque brillante qu'elle pût être, ne pouvait convenir à cet esprit d'élite, chercheur et travailleur infatigable.

Aussi, lorsqu'en 1912, la « Land Bank of Egypt » lui offrit une place dans son conseil d'administration, il crut devoir accepter, dans la pensée de développer les intérêts français en Égypte. Il était dans cet établissement financier, en collaboration intime avec notre collègue et ami de Lasteyrie, qui vient d'être cruellement frappé, lui aussi, dans ses affections fraternelles; tous deux voulaient travailler pour le bien de la patrie et ils ne se doutaient pas des sacrifices plus grands qu'elle leur réclamerait dans un avenir bien proche.

A. de Vaugelas, donnant sa démission d'inspecteur des Finances, s'attacha donc à la « Land Bank of Egypt » et fut plus particulièrement chargé des relations avec l'Égypte; il fit des voyages d'études et fut frappé de la masse d'affaires que l'on pouvait réaliser, et de la place que la France devait prendre dans le pays ami.

Entre temps, il s'occupait avec un véritable dévouement des intérêts de l'Inde et s'y faisait une situation considérable; quand survinrent les premières menaces de guerre, il se tint prêt à partir et, dès le deuxième jour de la mobilisation, il rejoignait le 90e régiment d'infanterie, à Châteauroux, comme lieutenant de réserve; sur ses pressantes instances, il fut autorisé à partir avec le régiment de l'active, et, dès lors, il se dévoua corps et âme à la défense de la patrie. Des Ardennes à l'Yser, il a combattu sans cesse jusqu'au jour, où, atteint de la fièvre typhoïde depuis six jours, il a été transporté sans connaissance des tranchées à l'hôpital de Rosendaël pour y mourir courageusement comme il avait combattu, et chrétiennement comme il avait vécu.

Ses chefs disent de lui : « Le capitaine de Vaugelas était adoré de ses hommes qu'il savait ménager, et qui le suivaient partout; et Dieu sait, cependant, s'il les a menés à des endroits où la mort travaillait ferme. Il était aimé de ses camarades pour sa gaieté, son entrain, sa droiture. Il avait toute l'estime de ses chefs, qui savaient qu'on pouvait toujours compter sur lui, son sang-froid, sa remarquable bravoure. Simple capitaine de réserve, il a dû assurer le commandement de son régiment et s'en est merveilleusement tiré. » — « Il a été admirable, magnifique, vous savez, magnifique », disait un de ses camarades. « Il est tombé après douze jours consécutifs dans la même tranchée creusée sur des cadavres allemands; pendant sept de ces douze jours, on n'avait pu les ravitailler qu'en munitions. Lui et ses hommes ont vécu sept jours avec

les deux jours de vivres de réserve du sac, et ils ont non seulement tenu, mais encore gagné du terrain et fait des hécatombes d'Allemands. »

« Deux fois cité à l'ordre de l'armée, nommé capitaine, décoré sur le champ de bataille, c'est à peine si ces récompenses sont à la hauteur des services qu'il a rendus. Il a été le modèle, le pilier du 90e, les officiers sont unanimes à dire de lui : « C'était un « brave. »

Les motifs de sa promotion dans la Légion d'honneur sont ainsi conçus : « Le capitaine DE VAUGELAS a improvisé le 6 novembre la défense du pont du chemin de fer à Verbranden-Molen, et s'y est maintenu pendant cinq jours, sous les attaques les plus violentes, montrant des qualités remarquables de ténacité et de décision. Ne cesse de se distinguer, payant de sa personne en toutes circonstances. »

Pourrai-je ajouter à ces paroles venant de ceux qui l'ont connu jusque dans les dernières minutes, qui l'ont vu donner sa vie à la France? Oui, car je l'avais jugé dans de tout autres circonstances; comme administrateur, je l'avais vu à l'œuvre, n'hésitant pas, après avoir mûrement réfléchi, à modifier complètement une organisation administrative compliquée et menant à bien une tâche difficile, délicate à remplir, car elle s'accomplissait en pays étranger; comme ami, c'était le plus loyal, le plus gai des compagnons.

La Société, dont il faisait partie depuis 1910, perd donc une « valeur »; elle pouvait, elle devait compter sur A. DE VAUGELAS pour la diriger dans l'avenir, et c'est avec un chagrin réel que le gardien temporaire des intérêts de la Compagnie voit disparaître un collègue assidu et travailleur. La Société s'est déjà associée aux sentiments de sympathie profonde exprimée par le Secrétaire général; elle les renouvellera encore ici en adressant à la jeune femme de notre ami et à ses parents l'expression de ses regrets unanimes et sincères; qu'ils trouvent dans cette affection un réconfort qui, se joignant à leurs sentiments d'orgueil pour la bravoure déployée par le soldat glorieux, les aide à supporter leur chagrin.

A. BARRIOL.



RENÉ LELIÈVRE

Notre regretté collègue était avoué à Mamers, en 1882, lorsque, à l'instigation d'un notaire du Mans, il établit les conditions d'une assurance des archives notariales et autres; mais, cette branche spéciale offrant un champ trop limité, M. LELIÈVRE y adjoignit les assurances accidents et établit les statuts de la Société *La Mutuelle Générale Française* déposés en mai 1883.

Sous l'impulsion de cet infatigable travailleur, la Société fonctionna parfaitement, et, jusqu'à fin 1899, M. LELIÈVRE assuma seul la direction et le secrétariat; c'est cependant à ce moment qu'il devint notre collègue à la Société de Statistique, mais son éloignement de Paris l'empêcha de prendre part à nos discussions, qu'il suivait cependant attentivement, comme le montre sa correspondance.

Aux branches primitivement exploitées, M. LELIÈVRE ajouta l'assurance de la responsabilité des pharmaciens, du transport des valeurs, des chevaux et voitures. Il créa les assurances de responsabilité professionnelle des conservateurs des hypothèques, des notaires et des avoués, puis, plus récemment, il organisa l'assurance contre le vol.

Entre temps, son activité avait organisé en Belgique une société similaire *La Mutuelle Générale Belge*.

Notre collègue savait choisir les hommes pouvant l'aider dans sa tâche; il les encourageait avec une délicatesse les obligeant à faire plus encore qu'il ne demandait! Il n'oublia jamais de faire participer tout le personnel aux développements de la Société.

Sa charité était, d'ailleurs, inépuisable.

Il a succombé le 26 décembre 1914, en gardant sa foi sereine de Breton.

Le même jour, par une coïncidence poignante, son fils René mourait à quatorze heures d'intervalle; il avait suivi, dans la direction de la Société, la voie si bien tracée par son vaillant père.

Nos collègues se joindront au Conseil pour exprimer à la famille si éprouvée de M. LELIÈVRE l'expression de sa sympathie.

A. B.

***

ANDRÉ ROBERT

Notre collègue, André ROBERT, sergent au 153e de ligne, a été tué d'une balle au front le 11 décembre 1914, au combat de Saint-Julien, près d'Ypres (Belgique).

Il était parmi nous depuis le mois de janvier 1913. C'était un penseur et un travailleur. Notre confrère était âgé de trente-deux ans. Il était docteur en droit, et une carrière brillante lui était réservée au ministère des Travaux publics, où il était rédacteur au Service de la Navigation. Il était le fils de M. Alfred ROBERT, intendant militaire, décédé en 1891 à Orléans. Sa famille était originaire de Metz.

En véritable Lorrain, il était d'un esprit à la fois sérieux et avisé. Après des études brillantes au lycée Janson de Sailly, il avait couronné ses études de droit par une thèse de docteur qui fut remarquée. Ses services au ministère des Travaux publics avaient été rapidement appréciés et, dans ces dernières années, une position officielle brillante lui avait été offerte par son ministère au Maroc, mais notre regretté collègue préféra poursuivre à Paris les études sociales et économiques qui lui étaient chères.

Ses travaux administratifs et aussi la forte documentation qu'il avait rapportée de certains voyages à l'étranger lui permirent d'aborder avec fruit l'étude des grandes questions du socialisme et du collectivisme dans leurs rapports avec l'État. C'est ainsi qu'il publia successivement, depuis quelques années : *Le Saint-Simonisme et l'Hérédité; — Observations sur le Socialisme d'État; — Les Limites du Collectivisme.* Ce dernier volume attira particulièrement l'attention de la presse.

Sans entrer dans l'analyse des travaux de M. André Robert, nous nous contenterons de dire que le fonctionnaire savait, dans ces délicates questions, allier à une indépendance d'esprit de bon aloi une grande largeur d'idées. Ainsi, quoique ennemi de la centralisation administrative, il reconnaissait volontiers la nécessité de l'intervention de l'État omnipotent dans certaines circonstances, heureusement rares. La gravité des événements actuels n'a que trop justifié sa thèse.

Nous regrettons profondément cette mort d'un collègue dont les qualités d'esprit et d'intelligence auraient fait certainement un statisticien de valeur.

Mme Robert, en même temps qu'elle nous faisait part du décès de son fils, a eu la touchante pensée de transmettre à la Bibliothèque de la Société, en mémoire du décédé, un exemplaire des trois publications ci-dessus mentionnées. Nous lui adressons, avec l'expression de nos profondes condoléances, nos remerciements pour cet envoi. Elle peut être assurée que le souvenir de la mort glorieuse de son fils, tombé au champ d'honneur, à la tête de sa section, pour la défense du pays et du droit, laissera chez ses collègues le plus vif et le plus sympathique souvenir.

E. FLÉCHEY.

IV

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LES SÉANCES D'OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE 1914, ET DES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES PARVENUES PENDANT L'ANNÉE 1914

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Allemagne (Empire d')	
ROYAUME DE PRUSSE	
Bureau royal de statistique. — Revue trimestrielle du Bureau. Année 1914 .	**Ap^{a24} 14**
Ville de Berlin	
Bureau de statistique de la Ville. — Tableaux sur le mouvement de la population berlinoise pendant l'année 1912	**Abe^{a4} 12**
— « Gross Berlin », statistique mensuelle. Année 1914 (incomplète) . .	**Abe^{a11} 14**
Argentine (République)	
Direction générale de statistique. — Le commerce extérieur argentin en 1912 et 1913.	**Ar^{a3} 12-13 b**
— Résumés statistiques rétrospectifs (1914).	**Ar^{a7} 14**
PROVINCE DE BUENOS-AYRES	
Direction générale de statistique de la province. — Bulletin mensuel de la Direction générale de statistique pour l'année 1913	**Arb^{a6} 13**
Ville de Buenos-Ayres	
Direction générale de la statistique municipale. — Bulletin mensuel de statistique municipale. 1914.	**Arba^{a2} 14**
PROVINCE DE SANTA-FÉ	
Ville de Rosario de Santa-Fé	
Bureau de la statistique municipale. — Bulletin mensuel de statistique municipale. Numéros de mars et avril 1914.	**Arsp^{a1} 14**
PROVINCE DE TUCUMAN	
Office de statistique de la province. — Annuaire statistique de la province de Tucuman. 1912.	**Art^{a1} 12**
— Recensement de la capitale de Tucuman. 1913.	**Art^{a3} 13**
Australie (Confédération des États d')	
Bureau confédéral du recensement et de la statistique (Melbourne). — Statistique financière australienne (période 1904 à 1913).	**As^{a4a} 04-13**
— Statistique de l'enseignement, des hôpitaux, de l'assistance, des lois et crimes pour l'année 1912	**As^{a10a} 12**
— Sommaire mensuel de statistiques australiennes pour l'année 1914 . .	**As^{a14} 14**
« Labour Bulletin » (trimestriel), avril à décembre 1913	**As^{a15} 13**
— Les industries manufacturières de la Confédération en 1912.	**As^{a16} 12**
AUSTRALIE DU SUD	
[illegible] et de l'industrie. — Rapport annuel pour 1913.	**Ass^{a1} 13**
Autriche	
Commission [illegible]rale de statistique. —	
Revue mensuelle de statistique. Année 1914 (janvier-mai)	**Au^{a47} 14**
— Relations statistiques mensuelles sur l'agriculture. Année 1914 (janvier-juin)	**Au^{a48} 14**
— Rapports hebdomadaires sur les prix des marchandises pour l'année 1914 (janvier-juillet).	**Au^{a69} 14**
BOHÊME	
Ville de Prague	
Bureau de statistique. — Bulletin hebdomadaire du bureau. Année 1914 (janvier-juillet)	**Aubp^{a10} 14**
GALICIE	
Ville de Cracovie	
Bureau municipal de statistique. — Bulletin mensuel de statistique municipale pour l'année 1914 (janvier-mai).	**Augc^{a1} 14**
Hongrie	
Ville de Budapest	
Bureau de statistique de la Ville. — Bulletin mensuel de statistique. Année 1914 (incomplète).	**Hgb^{a2} 14**
— Bulletin hebdomadaire de statistique. Année 1914 (incomplète).	**Hgb^{a2a} 14**
Belgique	
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. — *Office du travail (Section de la statistique).* — Recensement de l'industrie et du commerce (31 décembre 1910), 1re partie : Recensement professionnel (4 volumes). . .	**B^{a35} 10 a.** I à IV
Commission centrale de statistique. — Bulletin trimestriel de statistique démographique et médicale (1er trimestre de 1914).	**B^{e24a} 14 a**
— Bulletin hebdomadaire de statistique démographique et médicale (5-9 mai 1914)	**B^{e24b} 14**
Bulgarie	
Direction générale de statistique. — Le mouvement commercial de la Bulgarie avec les pays étrangers (3e et 4e trimestres de 1912).	**Bu^{a5} 12 cd**
— Le mouvement de la population pendant l'année 1909 (2e partie : Naissances, décès et mariages)	**Bu^{a7} 09 b**
— Bulletin mensuel de la Direction générale de la statistique pour l'année 1914	**Bu^{a16} 14**
Canada	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. — *Bureau des recensements et statistiques.* — Statistiques mensuelles. Année 1914	**Ca^{a1} 14**
— Cinquième recensement du Canada en 1911 (Bulletin XIX). — Fréquentation des écoles	**Ca^{a4} 11** XIX
PROVINCE DE QUÉBEC	
Secrétariat Provincial (bureau des statis-	

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
tiques). — Annuaire statistique, 1re année 1914	Caq^{a1} 14
Chili	
Office central de statistique. — Annuaire statistique (Démographie). 1912 . .	Ch^{e7k} 12
Danemark	
Département de la statistique. — Importation et exportation du Danemark en 1913.	D^{a5a} 13
— Communications statistiques. 1914 (4e série, XLIII).	D^{a16} 14 XLIII
— Dette hypothécaire de Danemark au 1er juillet 1909.	D^{a49} 09
Espagne	
Ville de Barcelone	
Bureau de la municipalité. — Annuaire statistique pour l'année 1911. . . .	Esba^{a1} 11
— Bulletin municipal mensuel pour l'année 1914.	Esba^{a2} 14
Direction générale de l'Institut géographique et statistique. — Bulletin mensuel de la statistique municipale de Barcelone, numéros de novembre et décembre 1913 et année 1914	Esba^{c1} 13-14
États-Unis d'Amérique	
DÉPARTEMENT DU TRAVAIL. — *Bureau des travaux statistiques.* — Bulletin no 126. — Workmen's compensation laws of The United States and Foreign Countries. 1913	EU^{c45} 13
— Bulletin no 137. — Wages and hours of labor in the building and repairing of steam Railroad cars : 1890 to 1912	EU^{c46} 90-12
— Bulletin no 139. — Michigan Copper District strike. 1914	EU ^{47} 14
— Bulletin no 138. — Retail Prices, 1890 à octobre 1913	EU^{c48} 90 oct. 13
— Bulletin no 140. — Retail Prices, 1890 à décembre 1913	EU^{c48} 90 dec. 13
DÉPARTEMENT DU COMMERCE. — *Bureau de statistique.* — Résumés statistiques des États-Unis pour l'année 1913	EU^{ce1} 13
— Le commerce et la navigation extérieure des États-Unis pour l'année finissant au 30 juin 1913.	EU^{ce5} 13
— Rapports sommaires mensuels du commerce et des finances pour l'année 1914.	EU^{ce9} 14
DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE. — *Bureau de statistique.* — « Farmers' Bulletin » (hebdomadaire). Année 1914	EU^{Da48} 14
MASSACHUSETTS (ÉTAT DU)	
Bureau de statistique. — Statistique des immigrants étrangers à destination du Massachusetts et émigrants étrangers quittant le Massachusetts. 1913	EUma^{b4} 13
— Union Scale of Wages and Hours of Labor in Massachusetts. 1913 . . .	EUma^{b16} 13
— Industrial Home Work in Massachusetts	Euma^{b17} 14
— Bibliographie du travail. 1913. . . .	EUma^{b18} 13
— Travaux relatifs à la durée du travail pendant la session législative de 1914	EUma^{b19} 14

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
République de Cuba	
Secrétariat du commerce (section de statistique). — Monnaies, changes ; valeurs des actions, bons et obligations hypothécaires de sociétés, emprunts, compagnies et opérations vérifiées à la Bourse privée de la Havane. Années 1908 à 1912 .	EUcu^{c7} 08-12
— Les subsides industriels pendant les années 1908-1909, 1909-1910, 1910-1911, 1911-1912.	EUcu^{c8} 08-12
France	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. — *Office de renseignements agricoles.* — Statistique agricole annuelle. 1912. . . .	F^{Ba4} 12
MINISTÈRE DES COLONIES. — *Office colonial.* — Statistique du commerce des colonies françaises pour l'année 1912. Tome I : Colonies d'Afrique.	F^{ca1a} 12 I
— Tome II : Colonies d'Asie, d'Amérique et d'Océanie.	F^{ca1a} 12 II
— Statistiques de la navigation dans les colonies françaises pendant l'année 1912	F^{ca1b} 12
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE. — *Direction du travail.* — Bulletin du ministère du Travail (mensuel). Année 1914. . .	F^{Da10} 14
Statistique générale de la France. — Bulletin trimestriel de la Statistique générale de la France. Année 1914	F^{Da42} 14
Conseil supérieur du travail. — Compte rendu de la 23e session, novembre 1913	F^{Dic1} 13
MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES. — *Direction des affaires commerciales et industrielles.* — Annales du commerce extérieur. Année 1914.	F^{De1} 14
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. — *Comité des Travaux historiques et scientifiques.* — Programme du 53e Congrès des Sociétés Savantes. Marseille, avril 1915	F^{Gaa3} 15
— Id. Discours prononcés à la séance de clôture du congrès, le samedi 18 avril 1914, par M. Ch. de la Roncière et M. Bienvenu-Martin . .	F^{Gaa4} 14
MINISTÈRE DE LA MARINE. — Revue maritime (mensuelle). Année 1914. . .	F [illegible]1 14
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — *Direction des mines.* — Statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur en France et en Algérie pour l'année 1912	F^{Kac1} 12
Direction des chemins de fer. — Statistique des chemins de fer algériens et tunisiens au 31 décembre 1911. Intérêt général; intérêt local; tramways.	F^{Kba10} 11
DÉPARTEMENT DE LA SEINE. — Ville de Paris. — *Bureau de statistique municipale.* — Mouvement de la population et état sanitaire des communes du département de la Seine (trimestriel). Année 1913.	F^{Laa8} 13
— Bulletin hebdomadaire de statistique municipale (incomplet), nos 24 et 32. 1914	F^{Laa9} 14

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
Direction des affaires municipales. — L'habitation à bon marché à Paris en 1914.	FLac3 14
Bureau de l'approvisionnement. — Rapport annuel sur les Services municipaux de l'approvisionnement de Paris en 1913	FLab1 13
Ville de Saint-Étienne	
Bureau d'hygiène et de statistique. — Bulletin statistique et administratif (bimensuel), 2e quinzaine de novembre 1914	Fsea1 14
Grande-Bretagne	
MINISTÈRE DU COMMERCE. — *Département du Travail.* — « Labour Gazette » (mensuelle). Année 1914 . .	GBAa3 14
— Grèves et lock-outs en 1913	GBAa10 13
IRLANDE	
DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Journal (trimestriel). Année 1914. . . .	GBira4 14
— Rapport sur les travailleurs agricoles irlandais en 1913	GBira5 13
— Statistiques agricoles de l'Irlande. 1913	GBira6 13
— Produit de la récolte des pommes de terre en Irlande pendant l'année 1914	GBira11 14
— Produit de la récolte des grains en Irlande pendant l'année 1914 . . .	GBira12 14
— Produit de la récolte du foin en Irlande pendant l'année 1914	GBira13 14
Hollande	
Bureau central de statistique. — Tableaux statistiques (annuels) sur le mouvement de la population pendant l'année 1913.	H 115b 13
— Revue mensuelle du Bureau central de statistique pour l'année 1914 . .	Hd17b 14
— Tableaux statistiques mensuels des causes de décès pendant l'année 1914	Hd18a 14
— Tableaux statistiques annuels des causes de décès pendant l'année 1913	Hd18b 13
— Statistique pénitentiaire des Pays-Bas pour l'année 1912.	Hd25 12
— Statistique de l'assistance publique en 1911.	Hd31 11
— Statistique de l'application des lois pour la protection de l'enfant. Année 1912	H 140 12
Italie	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. — *Direction générale de la statistique et du travail.* — Annuaire statistique italien. Année 1913	Ibal 13
Annales de statistique. — Travaux du Conseil supérieur de statistique. Session de mars 1914	Iba24 14
— Statistique des causes de décès pendant l'année 1912	Iba26 12
— Recensement des ouvriers et des entreprises industrielles au 10 juin 1911 (Vol. III).	Iba79 11 c
Office du travail. — Bulletin mensuel de l'Office du travail. Année 1914. . .	Ibd1 14
— Bulletin bimensuel de l'Office du travail. Année 1914	Ibd27 14

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
— Les statuts et la méthode de la statistique de la morbidité et de la mortalité employés en Italie (Notice par le Dott Aristide Ranelletti). 1914. .	Ibd28 14
— Inchieste sui prezzi dei generi di consumo pagati dai Convitti nazionali dal 1890 al 1913 e dall'Amministrazione militare dal 1900 al 1913.	Ibd29 90-13
Ville de Florence	
Office de statistique. — Bulletin mensuel statistique de la ville. Année 1914 .	Ifla1 14
— Annuaire statistique de la ville de Florence. Année 1913	Ifla2 13
— Les habitations de la classe populaire florentine en 1914	Ifla3 14
— Recensement des habitations au 1er juin 1914.	Ifla7 14
Bibliothèque nationale centrale de Florence. — Bulletin mensuel des publications italiennes. 1914	Iflb1 14
Ville de Milan	
Administration communale. — Annuaire statistique. 1913.	Ima1 13
— Bulletin de statistique mensuelle. Année 1914 (janvier à mai).	Ima2 14
Ville de Palerme	
Office d'hygiène et d'assistance sanitaire. — Bulletin mensuel, no d'août 1914.	Ispa3 14
Ville de Venise	
Office de statistique. — Bulletin mensuel. 1914	Ivea3 14
Mexique	
SECRÉTARIAT DU COMMERCE, DE LA COLONISATION ET DE L'INDUSTRIE. — *Direction générale de statistique.* — Recensement de la population par divisions territoriales : XVII. État de Guanajuato. 1910	Ma3 10 q
— Id. XVIII. État de Guerrero. 1910 . .	Ma3 10 r
— Bulletin de la Direction générale de statistique, nos 4 et 5. Année 1914	Ma20 14
Roumanie	
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. — *Direction générale de statistique.* — Bulletin statistique de la Roumanie. 1914	RoAa2 14
— Le Moniteur commercial roumain (bimensuel). Année 1914.	Rof1 14
Ville de Bukarest	
Bureau statistique de la ville. — Bulletin mensuel de statistique. Année 1914.	Roba1 14
Russie	
DÉPARTEMENT DES DOUANES. — Le commerce extérieur de la Russie par la frontière d'Europe (mensuel). Année 1914	Rcfb 14
Ville de Petrograd	
Bureau municipal de statistique. — Bulletin mensuel du Bureau. Année 1914.	Rp2 14
— Bulletin hebdomadaire du Bureau. Année 1914.	Rp3 14
Suède	
DÉPARTEMENT CIVIL. — *Bureau central de statistique.* — Le mouvement de la population en 1911.	SAa1 11
— Tableaux mensuels des importations et des exportations pendant l'année 1914	SAa12 14

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
— Immigration et émigration en 1913 .	S^{Aa16} 13
— Service sanitaire et soins des malades dans l'armée pour 1913	S^{Aa20} 13
— Naissances illégitimes et mortalité. 1914	S^{Aa23} 14
Collège du commerce. — Le commerce. 1912	S^{Ab4} 12
— Les industries textiles et du vêtement. 1912	S^{Ab6} 12
Direction générale des chemins de fer. — Communications mensuelles sur la statistique des chemins de fer. Année 1914	S^{Adlc} 14
Inspection des assurances. — Les assurances sur la vie et les accidents en 1912.	S^{Af1} 12
DÉPARTEMENT DES CULTES ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — *Direction générale des services médicaux.* — Statistique médicale pour 1912. . .	S^{Bala} 12
— Statistique des hospices d'aliénés en 1912	S^{Balb} 12
DÉPARTEMENT DES FINANCES. — Budgets de l'État pour 1915	S^{c2} 15
— État annuel des banques d'hypothèques. Année 1913	S^{c5} 13
Direction générale des domaines. — Statistique des domaines pour l'année 1912	S^{ca1} 12
Direction de la Caisse d'épargne postale. — Statistique de la caisse d'épargne postale pour l'année 1913 . . .	S^{cb1} 13
Direction générale des postes. — Statistique postale pour l'année 1913 . . .	$S^{c\ 1}$ 13
Direction générale des télégraphes. — Statistique des téléphones et des télégraphes en 1913	S^{cd1} 13
Comptoir d'État. — Compte capital et grand-livre du royaume pour l'année 1913	S^{ce1} 13
— Résumés généraux des revenus du royaume pour l'année 1913	$S^{c\ 2}$ 13
Banque de Suède. — Bilans mensuels. Année 1914	S^{cf2} 14
Inspections des banques. — Rapports mensuels sur les banques. Année 1914	S^{ch1a} 14
— Id. Rapport annuel pour l'année 1913	S^{ch1b} 13
DÉPARTEMENT DE LA MARINE. — *Direction générale du pilotage.* — Statistique du pilotage, des phares et du sauvetage en 1913	S^{Ea1} 13
Suisse	
Bureau fédéral des assurances. — Rapport sur les entreprises privées en matière d'assurances pour l'année 1912	Su^{E1} 12
Turquie	
MINISTÈRE DES FINANCES. — *Se tion de la st tistique.* — Bulletin mensuel de statistique. Année 1914	T^{d1} 14
Uruguay (République de l')	
MINISTÈRE DU COMMERCE. — *Direction générale de statistique.* — Annuaire statistique de la République orientale de l'Uruguay. Années 1909-1910. Tome I	U^{Aa2} 09-10
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE. — Revue mensuelle du Ministère de l'Industrie. 1914	U^{F1} 14

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
Ville de Montevideo	
Direction du recensement et de la statistique. — Bulletin mensuel de statistique municipale. 1914.	Um^{a1} 14
Venezuela	
Direction générale de statistique — Annuaire statistique du Venezuela. 1910	V^{a2} 10
MINISTÈRE DU COMMERCE. — Bulletin mensuel du Ministère du Commerce. Année 1914	V^{d3} 14
Office sanitaire national. — Information mensuelle sanitaire et démographique. Numéro de novembre 1913 et année 1914	V^{da1} 13-14
DOCUMENTS INTERNATIONAUX	
ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE. — Bulletin trimestriel de l'Association. Année 1914	$Intc^{ab2}$ 14
INSTITUT INTERNATIONAL D'AGRICULTURE (Rome). — *Bureau de la statistique générale.* — Bulletin mensuel de statistique agricole et commerciale. Année 1914.	$Intc^{ae1b}$ 14
Bureau des institutions économiques et sociales. — Communications à la presse (mensuelles). Année 1914 . .	$Intc^{ae3b}$ 14
BUREAU INTERNATIONAL DE LA PAIX A Berne. — Le mouvement pacifiste (organe mensuel du Bureau) Année 1914	$Intc^{f1}$ 14
DOCUMENTS PRIVÉS	
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DE PARIS. — Rapports et comptes rendus des opérations pendant l'année 1913 (Paris, 1914)	π^{c} 261
COMITÉ DES EXPOSITIONS FRANÇAISES D'ÉCONOMIE SOCIALE. — Annales, nº 2, février 1914. — Liste des récompenses de l'Exposition de Gand 1913 (Agen, 1914)	π^{c} 262
CORRADO GINI. — Nuove osservazioni sui problemi dell'Eugenica (Roma, 1914)	π^{c} 263
— Id. Sulla misura della concentrazione e della variabilità dei caratteri (Venise, 1914)	π^{c} 264
RICCI (Umberto). — Sulle divergenze fra statistiche del movimento commerciale (Turin, 1914).	π^{r} 153
— Id. Sulla media aritmetica ponderata (Turin, 1914)	π^{r} 154
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES NON OFFICIELLES	
Argentine (République)	
Musée social argentin. — Bulletin mensuel. Année 1914.	Ω^{Ar3} 14
Belgique	
Moniteur des intérêts matériels. — Journal trihebdomadaire. Année 1914 . . .	Ω^{B4} 14
Bolivie	
Banque de la nation bolivienne. — La Bolivie économique (bulletin mensuel), nº 1, novembre 1913 ; nº 2, décembre 1913 et année 1914 . . .	Ω^{Bo2} 13-14

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
Canada	
École des Hautes Études commerciales de Montréal. — Revue économique canadienne (mensuelle). Année 1914.	Ω^{Ca1} 14
Égypte	
Société khédiviale d'économie politique et de législation. — L'Égypte contemporaine (revue paraissant tous les deux mois). Année 1914	Ω^{Eg1} 14
Espagne	
Société royale géographique de Madrid. — Bulletin trimestriel (année 1914).	Ω^{Es5a} 14
— Id. (*Section de géographie commerciale*). — Revue de géographie coloniale et mercantile (mensuelle). Année 1914	Ω^{Es5b} 14
— Id. La Société royale de géographie en janvier 1914	Ω^{Es5d} 14
États-Unis d'Amérique	
Faculté des Sciences politiques de l'Université de Columbia. — « Political Science Quaterly ». La science politique trimestrielle. Année 1914. . .	Ω^{EU2} 14
Société philosophique américaine (Philadelphie). — Comptes rendus mensuels. Année 1914.	Ω^{EU4} 14
Yale publishing Company de New-Hawen. — « The Yale Review » (mensuelle). Année 1914.	Ω^{EU6} 14
France	
Société de statistique de Paris. — Journal mensuel. Année 1914	Ω^{F1a} 14
— Annuaire de la Société (Liste des membres). Année 1914	Ω^{F1b} 14
Société d'économie sociale. — La Réforme sociale (bulletin mensuel). Année 1914	Ω^{F9b} 14
L'Avenir économique et financier (Édouard Dardonville). — Répertoire bimensuel des assurances (Année 1914) (incomplet)	Ω^{F11} 14
L'Économiste européen (Ed. Théry). — Journal hebdomadaire. Année 1914.	Ω^{F13} 14
Le Rentier (Alfred Neymarck). — Journal hebdomadaire. Année 1914	Ω^{F18} 14
La Revue économique et financière (Kergall). — Journal hebdomadaire. Année 1914.	Ω^{F19} 14
Le Musée social. — Annales (revue mensuelle). Année 1914	Ω^{F20} 14
Ligue nationale de la prevoyance et de la mutualité. — Revue mensuelle de la Ligue (Année 1914)	Ω^{F22} 14
Institut des Actuaires français. — Bulletin trimestriel. Année 1914 (incomplet).	Ω^{F28} 14
Société de géographie de Paris. — Bulletin mensuel (Année 1914)	Ω^{F41c} 14
Société des Études coloniales et maritimes. — Revue mensuelle des questions coloniales et maritimes (Année 1914).	Ω^{F45} 14
Annales du Midi. — Revue trimestrielle Année 1914	Ω^{F44} 14
Comité central des Houillères de France. — Circulaires nos 4901 à 5100. Année 1914	Ω^{F39a} 14
— Tables analytique et chronologiques des circulaires nos 4701 à 4900. Année 1914	Ω^{F39ab} 14
— Annuaire du Comité. 1914.	Ω^{F49b} 14
Société des Agriculteurs de France. — Bulletin de la Société (Revue agricole bimensuelle). Année 1914. . .	Ω^{F50a} 14
— Id. Comptes rendus de l'assemblée générale de 1914	Ω^{F50b} 14
— Id. Liste générale des membres. Année 1914.	Ω^{F50c} 14
Société nationale d'horticulture. — Journal mensuel. Année 1914	Ω^{F53a} 14
— Id. Supplément au journal (Liste des membres). Année 1914	Ω^{F53b} 14
Chambre de commerce de Nancy et Office économique de Meurthe-et-Moselle. — Bulletin (paraissant tous les deux mois) pour l'année 1914.	Ω^{F62} 14
L'Économie nationale. — Journal hebdomadaire, économique et financier (Année 1914)	Ω^{F63} 14
Grande-Bretagne	
Société royale de statistique de Londres. — Journal mensuel. Année 1914 . .	Ω^{GB1a} 14
The Economist. — Journal hebdomadaire commercial, des banques, chemins de fer, etc. Année 1914	Ω^{GB2} 14
IRLANDE	
Société des recherches statistiques et sociales d'Irlande. — Journal, numéro de décembre 1913.	Ω^{GBir1} 13
Italie	
L'École positiviste dans la jurisprudence pénale (Enrico Ferri). — Revue mensuelle. Année 1914	Ω^{I1} 14
L'Économiste (A. de Johannis). — Gazette hebdomadaire. Année 1914	Ω^{I2} 14
Revue italienne de sociologie (Guido Cavaglieri, Giuseppe Sergi) (mensuelle). — Année 1914.	Ω^{I5} 14
La Réforme sociale. — Revue mensuelle des questions économiques, financières et sociales. Année 1914 . . .	Ω^{I6} 14
— Id. (Supplement au fascicule V, mai 1914.) La nouvelle Irlande, par Horace Plunkett	Ω^{I6a} 14
— Id. (Supplément aux fascicules VI-VII, juin-juillet 1914.) L'Italie économique en 1913, par Riccardo Bachi.	Ω^{I6b} 14
Annuaire statistique des villes italiennes (Publié par les maires des principales villes italiennes et rédigé par M. le professeur Ugo Giusti). — Années 1913 1914.	Ω^{I8a} 13 14
Union italienne de l'éducation populaire. — « La Coltura popolare » (Revue bimensuelle). Année 1914	Ω^{I9} 14
Revue critique de science sociale (mensuelle). — 1re année, 1914	Ω^{I10} 14
Association des industriels d'Italie pour prévenir les infortunes du travail. — La sécurité et l'hygiène dans l'industrie (Bulletin mensuel). 1re année, 1914	Ω^{I11} 14
Suède	
Revue économique (David Davidson) (mensuelle). — Année 1914.	Ω^{S1} 14

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 20 JANVIER 1915

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Australie (Confédération des États d')	
BUREAU CONFÉDÉRAL DU RECENSEMENT ET DE STATISTIQUE (Melbourne). — Annuaire officiel de statistique de la Confédération australienne pour la période 1901-1913	As^{a8} **01-13**
— Tables de vie australienne 1901-1910.	As^{a16} **01-10**
Danemark	
Bureau de statistique de l'État. — Importation et exportation du Danemark en 1913.	D^{a5a} **13**
— Annuaire statistique pour l'année 1914	D^{a13} **14**
France	
MINISTÈRE DU COMMERCE. — *Commission supérieure de la Caisse nationale des Retraites pour la vieillesse.* — Rapport sur la situation de cette caisse pour l'année 1913	F^{Dc1} **13**
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. — *Comité des travaux historiques et scientifiques* (Section des sciences économiques et sociales). — Bulletin. — Congrès des sociétés savantes tenu à Caen en 1911	F^{Gaa2b} **11**
ALGÉRIE	
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE. — *Conseil supérieur du Gouvernement.* — Procès-verbaux des sessions extraordinaire et ordinaire de 1914.	F^{Hfa1} **14**
Délégations financières algériennes. — Procès-verbaux de la session de mai 1914 (6 volumes). — Tome I. Programme de la session	F^{Hfb1} **14 a**
— Tome II. Assemblée plénière. . . .	F^{Hfb1} **14 b**
— Tome II *bis.* Rapport général du budget.	F^{Hfb1} **14 c**
— Tome III. Délégation des colons . . .	F^{Hfb1} **14 d**
— Tome IV. Délégation des non-colons.	F^{Hfb1} **14 e**
— Tome V. Délégation indigène	F^{Hfb1} **14 f**
Japon	
CORÉE	
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE LA CORÉE. — Rapport annuel sur les réformes et progrès de la Corée. 1912-1913 .	Jc^{a1} **12-13**
Suisse	
CONSEIL FÉDÉRAL. — Données statistiques concernant la gestion de la régie fédérale des alcools en 1913	Su^{B3} **13**
Uruguay	
Direction générale de l'Instruction primaire. — Annales de l'Instruction primaire, juillet 1913 à juin 1914. .	U^{c3} **13-14**
DOCUMENTS INTERNATIONAUX	
INSTITUT INTERNATIONAL D'AGRICULTURE. — Annuaire international de statistique agricole. 1911 et 1912	$Intc^{ae3}$ **11-12**
DOCUMENTS PRIVÉS	
BARREY (Ph.). — Étude statistique et démographique de la population du Havre (1783-1802) (Paris, 1914). . .	π^{b} **243**
MOORE (Henry Ludwell). — Economic cycles : Their Law and cause (New-York, 1914).	π^{m} **383**
RICCI (Umberto). — Les bases théoriques de la statistique agricole internationale (Rome, 1914).	π^{r} **155**

V

AVIS DE MISE EN VENTE DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

A L'OCCASION DE SON CINQUANTENAIRE

Nous rappelons que la Société a publié, à l'occasion de son Cinquantenaire et de la réunion de la XII[e] session de l'Institut international de Statistique, un ouvrage intitulé :

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE — NOTES SUR PARIS

Cet ouvrage, dont il a été rendu compte dans le Journal de la Société (numéro d'août 1909, page 281), a été adressé par la poste le 2 août à tous les membres de la Société.

Il est mis en vente, au prix de **5** *francs, à la* LIBRAIRIE BERGER-LEVRAULT, *5-7, rue des Beaux-Arts, à Paris.*

Le numéro exceptionnel du Journal (août 1909), consacré presque entièrement au compte rendu du Cinquantenaire de la Société et composé de 156 pages, est également mis en vente à la même librairie, au prix de 3 francs l'exemplaire.

VI

AVIS RELATIF
AU
PRIX ADOLPHE COSTE

NOTE EXPLICATIVE

M. Adolphe Coste, ancien président de la Société en 1893, a fait un legs à la Société de Statistique de Paris en exprimant le désir que les arrérages fussent consacrés, dans la mesure du possible, à la publication périodique d'une évaluation détaillée de la fortune publique et privée de la France.

Afin d'honorer la mémoire du regretté président, le Conseil d'administration de la Société a décidé de donner en 1915 un prix consistant en une somme de 500 francs et une médaille.

Ce prix serait attribué à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet **se rattachant à *l'Évaluation de la fortune publique et privée de la France, tant en capital qu'en revenu,* ou susceptible d'apporter à cette évaluation une contribution utile, même partielle et limitée.**

Pour être admis à présenter un travail, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres élus de la Société faisant partie du Conseil de 1915 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires devront être adressés, **avant le 31 décembre 1915**, à M. Barriol, secrétaire général de la Société, *88, rue Saint-Lazare, à Paris* (*IX*e).

Ils devront lui parvenir sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire, et lui être remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, ou transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1° Le mémoire *non signé*, mais portant une *devise ;*

2° Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, à la machine à écrire, en double exemplaire et sur recto; ils resteront la propriété de la Société, qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

Le Gérant : R. STEINHEIL

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 4. — AVRIL 1915

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 1915

SOMMAIRE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 20 JANVIER ET 17 FÉVRIER 1915.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES ET CORRESPONDANT. — NÉCROLOGIE.

CORRESPONDANCE ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

RADIATION DES MEMBRES DES NATIONALITÉS ENNEMIES.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES.

COMMUNICATION DE M. A. NEYMARCK SUR LES ÉMISSIONS ET REMBOURSEMENTS D'OBLIGATIONS DE CHEMINS DE FER EN 1914. — LES MODES DE PLACEMENT DANS L'AVENIR.

COMMUNICATION DE M. ED. THÉRY SUR LES RESSOURCES ÉCONOMIQUES DES BELLIGERANTS (LA QUESTION DE L'ALIMENTATION PENDANT LA GUERRE : FRANCE—ANGLETERRE—ALLEMAGNE—AUTRICHE-HONGRIE).

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 21 AVRIL 1915.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 20 JANVIER ET 17 FÉVRIER 1915

La séance est ouverte à 17h 30, sous la présidence de M. Maurice BELLOM, qui met aux voix l'adoption des procès-verbaux des séances des 20 janvier et 17 février 1915 insérés dans le Journal de février-mars 1915.

Ces procès-verbaux sont adoptés sans observation.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES ET CORRESPONDANT — NÉCROLOGIE

Sur la proposition de M. le PRÉSIDENT, la Société nomme :

Membres titulaires : M. le comte CRESSATY et M. G. DURIEUX;

Membre correspondant : M. le professeur Luigi AMOROSO,

qui ont été présentés à la dernière séance.

M. le Président présente la candidature de M. RAZOUS, ancien inspecteur du Travail, demeurant à Paris, 3, rue Dupont-des-Loges (VIIe), lauréat de l'Ins-

titut, membre de l'Institut des Actuaires français, commissaire-contrôleur des Assurances au ministère du Travail; il est heureux de voir que cette candidature est appuyée également par MM. BARRIOL et Arthur FONTAINE.

M. le Président annonce enfin le décès de M. REVILLON et se fait auprès de la famille de notre ancien collègue l'interprète des sentiments de condoléances de la Société tout entière.

CORRESPONDANCE ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le PRÉSIDENT signale qu'il a reçu les remerciements de M. Paul Leroy-Beaulieu, ancien président de la Société, à la suite de l'allocution qu'il a prononcée au sujet de la mort du capitaine Pierre Leroy-Beaulieu.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture de la correspondance; il lit les lettres de remerciements qu'il a reçues de Mme ROBERT et de Mme DE VAUGELAS, en réponse aux compliments de condoléances qu'il leur avait formulés au nom de la Société.

Le ministère de l'Instruction publique vient d'annoncer à la Société qu'il renouvelait sa subvention annuelle de 300 francs.

Notre excellent collègue, M. BARTHE Y BARTHE, a fait parvenir à la Société les tracts qu'il a publiés sur les événements actuels afin d'opposer un récit rigoureux des faits aux mensonges des publications dont les Allemands inondent l'Espagne.

M. le PRÉSIDENT exprime à M. André BARTHE Y BARTHE les remerciements de la Société, dont M. le Secrétaire général s'est déjà fait l'interprète.

Parmi les livres reçus, M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL signale le recensement italien et deux brochures de notre excellent collègue GINI sur les « Familles possédant des aliénés et la variabilité du premier-né » et « Une divergence entre deux quantités déterminées et sur son effet pour l'étude des rapports statistiques ». M. GINI est un mathématicien distingué qui apporte à l'étude des problèmes économiques le concours d'une méthode statistique rigoureuse.

RADIATION DES MEMBRES DES NATIONALITÉS ENNEMIES

M. le PRÉSIDENT annonce que la motion suivante est présentée à la Société par le Conseil qui l'a adoptée par 13 voix contre 7 et deux abstentions, dont le président :

Considérant que la Société de Statistique de Paris ne peut rester en rapports de confraternité avec des personnes appartenant à des nations qui, dans leur guerre barbare contre la France et ses Alliés, violent toutes les lois du droit des gens et de la civilisation,

Sur la proposition du Conseil,

Décide de rayer les noms de ses membres titulaires, honoraires, associés ou correspondants, appartenant à ces nations.

M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir à ce sujet de notre collègue M. Yves GUYOT, et concluant à la non-radiation des membres allemands et austro-hongrois.

M. BERTILLON dépose à son tour sur le bureau un projet de résolution, après en avoir donné lecture à la Société :

La Société de Statistique de Paris,

Considérant que le manifeste des 93 professeurs allemands n'est qu'un tissu de mensonges voulus,

Qu'il est impossible qu'il ait été rédigé de bonne foi,

Que cela est si vrai que plusieurs des professeurs allemands les plus en vue ont refusé de le signer,

Qu'un menteur est indigne de figurer dans une société d'honnêtes gens, et surtout dans une société scientifique,

Raie du nombre de ses membres les signataires de ce manifeste.

M. Bertillon estime que la proposition qu'il vient de formuler serait plus équitable que celle qui a été lue antérieurement : le fait de la naissance ne suffit pas, dit-il, à rendre un homme indigne et il y a partout d'honnêtes gens. A son avis, la mesure de radiation générale envisagée risquerait d'être injuste et elle serait inutile, car la radiation dont on menace tous les ressortissants austro-allemands les laissera peut-être indifférents. Il ajoute que sa propre proposition est aussi plus injurieuse, puisqu'elle rappelle le mensonge sciemment commis par les signataires du manifeste.

M. Edmond Théry ayant demandé si le Conseil avait définitivement statué sur la motion lue par M. le Président, et celui-ci ayant répondu par l'affirmative, M. Paul Doumer exprime l'avis que c'est la proposition du Conseil — puisqu'elle est la plus large — qui doit être mise aux voix par priorité; elle envisage en effet la radiation de tous les ressortissants austro-allemands, alors que la proposition présentée par M. Bertillon aurait pour effet d'en faire rayer un et de conserver les autres dans les cadres de la Société.

L'avis de M. Paul Doumer recueille l'assentiment de la très grande majorité.

Une observation de M. Bertillon, qui invoque, en faveur de son projet de résolution, la priorité due, selon lui, à tout amendement, n'est pas appuyée.

En conséquence, M. le Président met aux voix la motion présentée par le Conseil; elle est adoptée, sur 28 votants, par 25 voix contre 1 et 2 abstentions (dont le président lui-même).

M. le Président félicite les membres de la Société de l'esprit d'union et de dignité dans lequel ils ont examiné et résolu cette délicate question.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES

M. le Président rapporte que le Conseil a pris connaissance du rapport de M. Matrat, trésorier-archiviste de la Société (Voir p. 79), et il donne la parole à M. Raphaël-Georges Lévy, rapporteur de la Commission des Fonds et Archives.

M. Raphaël-Georges Lévy lit alors le rapport (inséré p. 82) dont M. Neymarck demande l'insertion *in extenso* au Bulletin de la Société.

M. le Président est certain d'être l'interprète de tous les membres de la Société en renouvelant, d'une part, à M. Matrat l'expression des félicitations que lui a déjà formulées à l'unanimité le Conseil pour sa gestion si claire et sa comptabilité si ingénieuse, et, d'autre part, à M. Raphaël-Georges Lévy, commissaire des comptes de la Société, dont le rapport constitue un véritable cours de comptabilité financière.

M. Matrat exprime à son tour à la Société et à M. Raphaël-Georges Lévy sa vive gratitude.

M. le Président tient à présenter une étude que M. Barriol a consacrée aux obligations 5 % de la Défense nationale; avec sa précision bien connue et son habituelle lucidité, l'auteur a exposé successivement les caractéristiques de l'emprunt, le calcul du taux effectif de celui-ci, en le supposant remboursé le 16 février 1925, enfin la valeur d'échange des titres. Cette étude joint aux qualités dont il vient d'évoquer le souvenir la valeur d'une brièveté qui, dans une matière aussi délicate, constitue un véritable tour de force de statisticien doublé d'un vulgarisateur.

COMMUNICATION DE M. NEYMARCK SUR LES ÉMISSIONS ET REMBOURSEMENTS D'OBLIGATIONS DE CHEMINS DE FER EN 1914 — LES MODES DE PLACEMENT DANS L'AVENIR

M. le Président donne la parole à M. Neymarck pour sa communication.

M. Alfred Neymarck rappelle les cadres de la statistique sur les émissions et remboursements d'obligations de chemins de fer, cadres qu'il a établis depuis

plus de trente ans et qu'il a suivis dans ses communications annuelles à la Société de Statistique. Il indique successivement :

1° Le nombre et le montant total des obligations 2 1/2, 3 % et 4 % vendues par les Compagnies de l'Est, du Lyon, du Midi, du Nord et de l'Orléans en 1914;

2° Le nombre et le montant des obligations 3 % vendues en 1914;

3° Le nombre et le montant des obligations 2 1/2 % vendues en 1914;

4° Le nombre et le montant des obligations 4 % vendues en 1914;

5° Le nombre d'obligations 2 1/2 % vendues depuis 1895;

6° Le nombre d'obligations 4 % vendues en 1905;

7° Le prix moyen des ventes;

8° Tableau des remboursements effectués;

9° Tableau synoptique résumant les émissions et remboursements de l'année 1914;

10° Résumé général.

Dans la seconde partie de sa communication, il rappelle succinctement les divers procédés financiers que les Compagnies ont adoptés pour se procurer tous les capitaux nécessaires à leur développement, et il examine quels pourront être ceux auxquels on pourra avoir recours dans l'avenir. On devra se rappeler la formule saisissante de Léon Say, qui disait « *que la variété des formes d'emprunt doit répondre à la variété des besoins* ». C'est en s'inspirant de ces considérations qu'il vient d'exposer devant la Société de Statistique que, quelques jours après la déclaration de guerre, dans le *Rentier* des 13-17 août, il a recommandé la création des bons de la Défense nationale, avec leur division en coupures, leur mode de placement : comme l'a dit à la Chambre M. Ribot, le 28 janvier dernier — qui inspire à l'épargne et au pays une si grande confiance, et qui a tout fait pour le succès des bons en réapprenant au public le chemin des guichets du Trésor et des agents comptables — « *Tout le monde a compris* et est venu au Trésor verser du *bon argent français.* » C'est ce que le public continue à faire en souscrivant, concurremment avec les bons de la Défense nationale, aux obligations de la Défense nationale, que M. Neymarck avait pris aussi l'initiative d'indiquer. A l'heure actuelle, le « *bon argent français* » versé par le public, tant en bons qu'en obligations de la Défense nationale, dépasse 4 milliards.

M. le Président remercie vivement M. Neymarck de son intéressante communication dont l'intérêt est si actuel qu'il croit être l'interprète de tous les membres présents en proposant qu'elle soit insérée dans le volume des statistiques de guerre dont il a défini le cadre au cours de la précédente séance; les membres de la Société donnent à cette proposition leur assentiment unanime.

M. le Président ajoute que nous devons savoir gré à notre ancien président de la part si active qu'il a prise au maintien de notre situation financière actuelle et qu'il est heureux de reconnaître que c'est à lui que l'on doit la création des bons et des obligations de la Défense nationale, dont l'émission rencontre un si vif succès : cela montre une fois de plus qu'à côté de nos héroïques soldats du front, d'autres, retenus par l'âge à l'écart du service armé, peuvent apporter le concours le plus efficace à la sauvegarde et au triomphe de notre chère patrie.

COMMUNICATION DE M. ED. THÉRY SUR LES RESSOURCES ÉCONOMIQUES DES BELLIGÉRANTS (LA QUESTION DE L'ALIMENTATION PENDANT LA GUERRE : FRANCE — ANGLETERRE — ALLEMAGNE — AUTRICHE-HONGRIE)

M. le Président donne la parole à M. Edmond Théry pour sa communication.

M. Edmond Théry expose que la guerre effroyable engagée par l'Allemagne contre l'humanité tout entière soulève d'innombrables questions d'ordre éco-

nomique et financier, mais que l'une des plus importantes de ces questions est celle ayant trait à l'alimentation des grandes nations belligérantes. M. Edmond Théry se propose de l'étudier en recherchant comment la France, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ont nourri leur population depuis le début des hostilités.

En ce qui concerne la France, dès les premiers jours de la mobilisation, le ministère de la Guerre a assuré un parfait ravitaillement de nos armées et de nos places fortes, sans trop affecter les conditions d'existence de la population civile. Les mercuriales et les index-numbers récemment publiés montrent, en effet, que le prix des choses nécessaires à la vie a moins haussé chez nous que partout ailleurs, et, pour donner un exemple décisif, il suffira de rappeler qu'à la date du 10 mars dernier le quintal de blé ne valait que 31f 25 à Paris, contre 35f 60 à Londres, 35f 46 à Liverpool et 32f 71 à New-York.

Ce qui prouve d'une manière indubitable qu'au point de vue alimentaire le marché français est certainement, de tous les marchés européens, sauf celui de la Russie, un de ceux qui ont le moins souffert de la guerre; c'est que le montant de nos importations d'objets d'alimentation pour l'année 1914 a été, en quantité et en valeur, inférieur à celui de 1913.

Nous avons, en 1914, importé 1 milliard 713 millions de francs de ces produits contre 1 milliard 818 millions de francs en 1913, et, en quantité : 52 millions de quintaux en chiffres ronds, contre 55 millions de quintaux. Ainsi, malgré la guerre et les achats pratiqués aux États-Unis, au Canada et dans l'Amérique du Sud pour le compte de l'État, la France, en 1914, a moins demandé de produits alimentaires à l'étranger qu'en 1913.

Le phénomène est encore plus significatif si on compare les cinq mois de guerre (1er août au 31 décembre 1914) à la période correspondante de 1913 : pendant ces cinq mois, nos achats extérieurs de produits alimentaires n'ont atteint que la somme de 620 millions de francs, contre 825 millions pour 1913.

En ajoutant à notre propre exportation d'objets alimentaires la moitié de la valeur de nos colis postaux, et en déduisant le total ainsi obtenu de la somme de nos importations, nous déterminerons le *déficit alimentaire* annuel : il a été de 913 millions de francs en 1914, contre seulement 696 millions en 1913; cette différence tient à ce fait qu'à partir des premiers jours d'août, presque tous les produits alimentaires de grande consommation ont été frappés de prohibition de sortie.

Ce sont les céréales qui ont tenu la tête de nos importations avec un total de 565 millions de francs, sur lesquels le blé figure à lui seul pour 16.569.000 quintaux, estimés 354 millions de francs. Viennent ensuite les vins, environ 8 millions d'hectolitres, valant 241 millions de francs, provenant presque en totalité de l'Algérie; le café, 206 millions de francs; le riz, 92 millions de francs; 79 millions d'autres farineux; 60 millions de viandes fraîches et conserves, etc.

La guerre est en train d'accoutumer la population française à la viande frigorifiée. En 1913, nous n'en avions importé que 20.299 quintaux. En 1914, les importations ont atteint 177.740 quintaux, sur lesquels 164.641 quintaux sont applicables aux cinq derniers mois de l'année.

La viande frigorifiée est surtout consommée par notre armée, qui la trouve d'ailleurs excellente; la population civile de quelques grandes villes, telles que Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Rouen et Le Havre, commence également à en demander. Mais, en Europe, le grand marché de consommation est l'Angleterre.

En résumé, malgré la hausse générale des prix des produits alimentaires — qui est due, en bonne partie, à la hausse des frets maritimes, aux difficultés de transports intérieurs et à la rareté de la main-d'œuvre, — les consommateurs français, grâce aux bonnes récoltes de 1914, aux ressources de toute nature dont notre pays dispose naturellement, se sont facilement procuré tout ce qui était nécessaire à leur existence.

En temps normal, l'Angleterre a d'énormes besoins de produits d'alimentation qu'elle ne peut satisfaire que par l'importation étrangère. La guerre a augmenté l'importance de ces besoins, et le déficit alimentaire de la Grande-Bretagne, qui était de 6 milliards 325 millions de francs en 1913, s'est élevé à 6 milliards 681 millions de francs en 1914, soit une augmentation de 356 millions dont la guerre est la cause certaine.

Pour l'année 1914, la Grande-Bretagne a fait venir de l'étranger : 1 milliard 992 millions de francs de grains et farines; 1 milliard 577 millions de francs de viandes et bétail; 1 milliard 963 millions de beurre, de fromages et d'œufs et 1 milliard 729 millions de café, cacao, sucre, vins et liqueurs, soit, au total, 7 milliards 261 millions de produits qu'il faut diminuer de 580 millions d'exportations de même nature.

Sans la hausse des frets maritimes survenue vers le commencement du mois d'octobre — hausse que le Gouvernement britannique a lui-même fortement accentuée en novembre en retirant 500 bateaux à vapeur de la navigation commerciale, jaugeant 2 millions de tonnes, et en les réservant spécialement pour les besoins de l'État — le marché alimentaire anglais n'aurait presque pas ressenti les effets de la guerre.

Mais si la hausse des frets a été préjudiciable aux consommateurs anglais, elle a été, au contraire, très favorable aux intérêts des armateurs de la Grande-Bretagne, et ceci conduit M. Edmond Théry à conclure que, malgré le relèvement du prix de l'existence que la guerre a provoqué dans ce pays, les difficultés que la population laborieuse de l'Angleterre subit en ce moment sont mille fois moindres que celles qui pèsent depuis déjà cinq mois sur l'Allemagne tout entière.

***

Arrivant à l'Allemagne, M. Edmond Théry explique qu'au commencement d'octobre 1914 il a adressé à M. le ministre de la Guerre une étude ayant pour objet d'établir que l'énorme développement industriel dont ce pays avait bénéficié depuis une vingtaine d'années le rendait tributaire de l'étranger pour une masse considérable de produits de première nécessité.

En ce qui touche spécialement les produits alimentaires, M. Edmond Théry a pu, dans deux autres études, prouver que le Gouvernement allemand n'avait pris aucune disposition particulière pour assurer le ravitaillement de la population civile de l'Empire, et que, par suite, cette population aurait les plus grandes difficultés à vivre : 1° si la guerre durait plus des quatre à cinq mois prévus par le grand État-major allemand; 2° si les nations alliées, possédant la maîtrise de la mer, considéraient les produits alimentaires comme *contrebande de guerre* et empêchaient l'Allemagne d'en recevoir de l'étranger.

M. Edmond Théry résume à grands traits les statistiques qui accompagnaient ses études et qui établissaient qu'en raison des mauvaises récoltes de 1914 (qui ont fourni à l'Allemagne 20 % de céréales et 90 millions de quintaux de pommes de terre en moins qu'en 1913), ce pays n'aurait que pour huit mois et demi à neuf mois de vivres si les nations alliées l'isolaient complètement du monde extérieur.

Le blocus a été à peu près réalisé vers le milieu de novembre seulement et ses effets ont immédiatement conduit le Gouvernement impérial allemand à prendre de violentes mesures dont le rationnement général de la population civile en pain et en pommes de terre et la destruction systématique de l'espèce porcine sont le couronnement.

M. Edmond Théry n'a jamais dit que le blocus effectif condamnerait inévitablement la population de l'Allemagne et celle de l'Autriche-Hongrie, — qui va se trouver dans une situation encore plus critique que la population allemande, — à mourir de faim, mais il a soutenu que le rationnement du pain s'imposerait en Allemagne dès le mois de mars; que le rationnement des pommes de terre

viendrait ensuite et que ces deux faits brutaux auraient pour conséquence d'affaiblir le moral du peuple allemand en lui montrant que ses journaux lui cachaient la véritable situation, et de réduire, ainsi, la durée de sa résistance.

« D'ailleurs, répète M. Edmond Théry en terminant, si une place forte commandée par un chef énergique peut résister jusqu'au complet épuisement de ses vivres, une nation de 68 millions d'habitants ne saurait attendre son dernier morceau de pain pour demander grâce. »

M. le Président adresse les remerciements de la Société à M. le lieutenant-colonel Edmond Théry pour sa communication d'un si vivant intérêt; il le félicite de ne pas se borner à l'effort si précieux qu'il donne pour la défense nationale, mais de prêter en outre à la Société de Statistique le concours de sa haute compétence pour la faire profiter d'une documentation dont, grâce à sa laborieuse et patiente initiative, il s'est fait un véritable monopole.

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 21 AVRIL 1915

L'ordre du jour de la séance du mercredi 21 avril est fixé comme suit : *Les ressources financières des belligérants*, par M. Raphaël-Georges Lévy.

La séance est levée à 19h 15.

Le Secrétaire général,
A. Barriol.

Le Président,
Maurice Bellom.

II

RAPPORT DU TRÉSORIER

SUR

LES COMPTES DE L'ANNÉE 1914

LA SITUATION FINANCIÈRE ET LE BUDGET POUR L'EXERCICE 1915

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément à l'article 24 du Règlement de la Société de Statistique de Paris, les comptes de l'année 1914, accompagnés d'un relevé comparatif des recettes et des dépenses. Le projet de budget pour l'exercice 1915 vous est également soumis.

En raison des événements de guerre survenus depuis le commencement du mois d'août, les opérations financières n'ont pas pu se dérouler dans toute leur étendue habituelle, et il nous a fallu agir d'une manière spéciale sur certains points, notamment au sujet des revenus des valeurs, comme il sera indiqué plus loin.

Toutefois, la marche de la Société s'est poursuivie au point de vue qui nous occupe comme sous tout autre, de telle sorte que sa situation présente et son avenir n'ont pas subi d'atteinte sensible par suite de la crise si grave que le pays traverse.

Notre rapport sera donc limité cette année à quelques points essentiels.

Soucieux de satisfaire dans la mesure possible aux paiements nécessaires, nous nous sommes efforcé de conserver en caisse les fonds qui paraissaient indispensables, par suite du moratorium qui ne permettait de réclamer aux banques dépositaires qu'une partie des ressources qui leur étaient remises.

C'est ainsi que nous avions à notre disposition fin décembre 1914, tant en nos mains qu'au Crédit Foncier et au Comptoir National d'Escompte de Paris, une somme totale en espèces de 4.433f 99, contre celle de 3.403f 38 qui existait au 1er janvier.

Ceci n'a pas d'influence sur la situation générale; c'est un fait de trésorerie provenant de l'aménagement des diverses parties financières; grâce à ces dispositions, nous avons pu ainsi satisfaire aux obligations du service.

En se reportant au *bilan*, on constate que le portefeuille général des valeurs s'est réduit de 100.826f 77 à 100.728f 47, soit un écart de 98f 30, résultant du remboursement d'une obligation foncière 3 % de l'emprunt de 1883, à la somme nette de 493f30, aussitôt remplacée par un titre semblable acquis pour 393f30. La différence représente un boni qui a profité aux fonds en dépôt du Crédit Foncier et par suite au capital de la Société.

Les *recettes* se sont chiffrées pour le service courant par 12.117 francs contre 13.391f07 l'année dernière. Cet abaissement provient de la non-attribution, en 1914, de la subvention annuelle de 1.200 francs du ministère de l'Agriculture sur le crédit de l'enseignement. Nous nous empressons d'ailleurs d'ajouter que le directeur autorisé à ce département ministériel nous a assuré de l'imminence de cette allocation relative à 1914, dont nous avons fait état au budget de 1915.

Nous insistons sur la nécessité de recevoir des allocations de cette nature et l'impossibilité pour une société scientifique comme la nôtre de suppléer à leur absence accidentelle.

Le recouvrement des cotisations nous a procuré une grande satisfaction : malgré les graves événements qui ont commencé en 1914, elles se sont élevées à 5.018 francs, contre 5.050 en 1913. Nous en remercions les membres de la Société, qui nous permettront d'exprimer la pensée qu'il en sera de même pour celles de 1915, que nous allons mettre en recouvrement.

Les *intérêts et revenus* à percevoir comme ressources libres sur les valeurs du portefeuille général figurent pour 3.481 francs.

Nous devons faire remarquer que cette somme n'est pas rigoureusement exacte parce qu'il nous a été impossible, même jusqu'à ce jour, d'obtenir du Crédit Foncier, qui reçoit ces revenus, l'indication précise détaillée de ses encaissements réels, par suite de l'envoi en province, par mesure de sécurité, pendant la guerre aux approches de Paris, de ses archives, registres et comptes, ainsi que des titres déposés dans ses caisses.

Cette somme de 3.481 francs résulte d'une évaluation très stricte des encaissements qui devaient être faits et doit être forcément très voisine de la réalité.

Cette partie a été *inscrite à l'encre rouge* dans les registres comptables de la Société et elle sera mise au point utile dès que le Crédit Foncier indiquera es recettes réelles effectuées; ce qui aura lieu dans le courant du mois d'avril prochain.

Nous espérons avoir agi comme il convenait le mieux dans cette circonstance.

Vous remarquerez avec plaisir la mention d'une somme de 4.038 francs, remise par la Banque de France, au sujet de l'impression de 1.500 exemplaires de l'ouvrage de notre cher collègue, Gaston Roulleau, intitulé : *Les Règlements par effets de commerce,* qui a été récompensé par le prix du concours Mercet. Nous retenons l'honneur qui résulte pour l'auteur et par suite pour la Société de cette participation gracieuse à cette belle et utile publication.

Les *dépenses* présentent deux particularités essentielles :

La première, au sujet du service courant des impressions du Journal, qui ont atteint le montant de 6.745f91, frais de rédaction compris, contre 9.191f51 l'année dernière et un crédit budgétaire de 7.640 francs.

Cela tient à ce que le Journal, sans en souffrir de dommage pour son intérêt, a été un peu limité en 1914, comme il convenait, par suite de la guerre et des circonstances majeures qui se sont imposées.

Il est résulté de cette réduction de frais, dans un chapitre des plus lourds, que l'ensemble des dépenses du service courant s'établit à 11.592f 66 et reste inférieur au chiffre de plus de 13.000 francs de l'année dernière et à celui du budget qui était de 12.960 francs.

C'est ce qui a permis de faire face à l'absence momentanée de la subvention dont il a été parlé plus haut.

La deuxième partie des dépenses contient la souscription à la médaille commémorative de notre très regretté de Foville.

Elle comprend de même la contribution toute spéciale de 2.000 francs de la Société à la formation du Bureau permanent de l'Institut international de Statistique.

Les liens de la Société avec l'Institut en sont la cause naturelle et logique.

L'imputation a été faite sur le disponible du compte courant du legs Coste conformément aux dispositions budgétaires.

Le *budget* pour 1915 se tient en majeure partie dans les limites de celui de l'année dernière, soit au taux général de 15.674 francs contre 15.696 francs.

Dans les *recettes,* les cotisations ont été inscrites au même chiffre de 4.800 francs, en estimant qu'elles seront versées d'une manière analogue à l'année 1914, bien que la guerre subsiste en 1915 depuis le début de l'année courante, époque la plus générale des recouvrements, tandis qu'en 1914 elle n'a affecté que le deuxième semestre.

Du côté des *dépenses,* l'impression du Journal figure pour 7.480 francs, équivalents, à 180 francs près, au crédit précédent, tandis que les frais de bibliothèque, insuffisants avec 290 francs, sont légèrement relevés.

La prévision de la subvention de 1.200 francs de 1914 du ministère de l'Agriculture figure en fin de budget, pour faire face aux insuffisances imprévues qui pourraient se produire en 1915.

Tels sont les dispositions et les comptes qui vous sont soumis.

Le Trésorier,
Paul MATRAT.

III

RAPPORT PRÉSENTÉ

AU NOM DE LA

COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES

PAR M. RAPHAËL-GEORGES LÉVY

VICE-PRÉSIDENT

A la séance du 17 mars 1915

Conformément à l'article 24 de notre règlement intérieur, la Commission des comptes, composée de MM. Raphaël-Georges Lévy, vice-président, Neymarck, ancien président, Meuriot, membre du Conseil, Barriol, secrétaire général, s'est réunie le 12 mars chez M. Matrat, trésorier, pour examiner les comptes de 1914 et la prévision de 1915. J'ai l'honneur de présenter à la Société le rapport de la Commission.

Je vous soumettrai d'abord quelques observations générales, s'appliquant à la situation de nos exercices 1914 et 1915 et au bilan de la Société de Statistique, c'est-à-dire à nos budgets et à ce que les Italiens appelleraient notre comptabilité patrimoniale. Les uns et l'autre sont également satisfaisants. Notre trésorerie est à l'aise et notre capital à l'abri des épreuves. Nous souhaitons aux comptes de plus d'un État et de plus d'une société d'être aussi limpides et aussi solides que les nôtres. Il est vrai que, pour un corps savant, la partie financière n'est pas la plus importante à considérer et que les titres et l'argent en caisse ne représentent pas l'élément essentiel de la vie sociale. Encore faut-il que, de ce côté, tout soit en bon ordre et que les moyens matériels ne nous fassent pas défaut, afin que nous puissions poursuivre l'œuvre fondée par nos prédécesseurs, à laquelle nous demeurons profondément attachés, et que nous entendons transmettre en bon état à nos successeurs.

Examinons d'abord nos comptes annuels. On y remarque avec satisfaction la part modeste prélevée par les frais d'administration, un quart environ du total. Le reste est attribué à des objets scientifiques, avant tout à l'impression, la rédaction et l'envoi de notre Journal, où se conservent les principaux travaux de nos membres produits à nos séances. Ce Journal est notre moyen de communication le plus efficace avec les sociétés sœurs de la France et de l'étranger : il figure pour plus de moitié dans notre budget. Le dernier quart s'applique à des dépenses variables ou exceptionnelles, comme le fut par exemple en 1914 notre contribution à la formation du Bureau permanent de l'Institut international de Statistique en Hollande. Nous venons d'apprendre que plusieurs États neutres avaient remis à La Haye leurs subsides destinés au même but.

Si des dépenses nous passons aux recettes, nous remarquons que celles-ci proviennent de quatre sources : les cotisations des membres titulaires et correspondants, les abonnements et ventes au numéro du Journal, les subventions, et enfin les intérêts des valeurs qui composent notre portefeuille. Ces dernières se divisent en deux catégories : titres dont le revenu entre dans notre bugdet

annuel et sert à l'acquit de nos dépenses courantes; titres provenant de legs, dont le revenu est réservé et doit être appliqué à des objets déterminés. Les cotisations annuelles et rachats de cotisations figurent pour plus d'un tiers dans nos recettes; les subventions pour un sixième; et les coupons de nos rentes et obligations pour un peu moins de la moitié. Tous nos titres appartiennent à la catégorie de ceux dont le service n'a pas été interrompu par la guerre; nous n'avons donc eu aucun mécompte de ce chef. Nous n'en avons pas eu non plus du côté de nos subventions, sauf celle du ministère de l'Agriculture, dont on nous fait espérer la rentrée en 1915. Le seul élément variable de nos ressources est le chapitre des cotisations — et encore nous est-il permis de dire que, grâce à la fidélité et à la ponctualité de nos membres, nous ne redoutons aucune surprise fâcheuse à ce chapitre. En tout cas, notre trésorerie est suffisamment à l'aise pour que des retards survenus dans l'encaissement de quelques-unes de nos quittances ne puissent nous causer aucune gène.

En rapprochant les prévisions de 1915 des réalités de 1914, nous constatons qu'elles ont été établies avec prudence. Pour les cotisations, la somme inscrite à la première partie de ce que nous pouvons appeler le budget ordinaire est légèrement inférieure à celle de l'année précédente, tandis que les frais du Journal sont portés pour un chiffre plus élevé et qu'un crédit est ouvert pour supplément éventuel d'impression dû à l'extension du Journal. Des deux côtés il est peu probable que nous subissions de mécompte. La dépense extraordinaire de contribution au Bureau international de Statistique ne se renouvelant pas, cela nous donne un jeu de 2.000 francs, qui contribue à l'élasticité de notre budget.

Si nous tournons maintenant nos regards vers le bilan, nous voyons que notre Société est dans l'heureuse situation, que bien d'autres lui envieraient, de ne rien devoir à personne. Tout son passif consiste en réserves et en capitaux de divers legs et de cotisations rachetées, dont nous ne sommes comptables que vis-à-vis de nous-mêmes. L'actif tout entier, qui s'élève à 165.670 francs, constitue donc en réalité l'emploi de ces diverses réserves, les unes libres, les autres affectées à des fondations soumises à des conditions déterminées. Cet emploi a été fait de la façon la plus judicieuse : en rente française 3 %, en obligations du Gouvernement général de l'Indo-Chine, en obligations de la Ville de Paris, du Crédit Foncier, des Compagnies de chemins de fer français et algériens, de l'Indo-Chine, du Yunnan. Elles figurent aux prix d'achat. Une évaluation de ces valeurs aux cours actuels ferait sans doute ressortir une certaine différence à cet égard : mais ce calcul ne présente aucun intérêt pour le propriétaire qui n'a pas besoin de vendre et qui attend paisiblement que le jeu naturel de l'amortissement fasse rentrer dans son actif non seulement le prix d'achat, mais la prime représentant la différence entre ce prix et le pair. Tous nos titres en effet, à l'exception de 298 francs de rente perpétuelle 3 %, sont soumis à des tirages, dont le résultat est de les faire rembourser au pair ou même éventuellement avec un lot. D'après l'estimation que vous avez sous les yeux, nos titres, sans affectation spéciale, représentent 105.334^{f} 32, et ceux qui sont affectés à la représentation de legs, 54.902^{f} 60. La bibliothèque et les numéros du Journal en magasin ne figurent que pour mémoire dans notre inventaire.

Nous nous sommes fait présenter les récépissés numériques de nos titres déposés au Crédit Foncier de France et au Comptoir National d'Escompte. Nous les avons reconnus conformes aux écritures.

Il me reste à vous indiquer les recettes et les dépenses effectuées en 1914, en vous signalant les écarts avec les prévisions :

EXERCICE 1914

	RECETTES			DÉPENSES	
	Prévisions	Effectives		Prévisions	Effectives
		1re Partie.			
Cotisations	4.800 »	1.018 »	Administration	3.530 »	3.477,20
Journal	1.400 »	1.458 »	Loyer	1.000 »	750 »
			Journal	7.640 »	6.745,91
Revenu des titres sans affectation spéciale	3.460 »	3.481 »	Annuaire	300 »	300,50
			Bibliothèque	290 »	319,05
Subventions	3.300 »	2.160 »	Divers	200 »	....
		2e Partie.			
Rachats de cotisations encaissées	1.020 »	840 »	Dépenses extraordinaires (médaille Foville, contribution au Bureau international)	....	2.111,85
Revenu des legs Coste, Mercet, Bourdin	1.716 »	1.679,82	Supplément éventuel pour le Journal	1.000 »	....
			Réserve des annuités ci-contre	1.020 »	....
			— revenus des legs	686 »	....
Bénéfice d'amortissement	....	98,30	Reliquat	30 »	....
TOTAUX	15.696 »	14.735,12	TOTAUX	15.696 »	13.704,51

Si nos recettes sont restées inférieures de 960f 88 à nos prévisions, cela est uniquement dû à la non-rentrée de la subvention de 1.200 francs du ministère de l'Agriculture et à une diminution de 180 francs dans les rachats de cotisations. Tous les autres chapitres ont fourni des rentrées supérieures aux estimations. D'autre part, nos dépenses de 13.704f 51 sont restées de 1.991f 49 en deçà des prévisions, en sorte que, dans l'ensemble, nous avons un boni de 1.030f 61.

Le même travail appliqué au bilan donne les résultats suivants :

BILAN

	ACTIF au 31 décembre.			PASSIF au 31 décembre.	
	1913	1914		1913	1914
Espèces en caisse	3.403,38	4.433,99	Capital de divers legs	56.197,35	56.197,35
Titres sans affectation spéciale	100.826,77	100.728,47	Réserve sur cotisations rachetées	28.277,17	29.226,93
			Fonds sans affectation spéciale	71.751,60	72.414,33
Titres affectés à la représentation de divers legs	55.902,60	55.902,60	Cotisations en cours de rachat	1.710 »	1.380 »
			Provision pour médaille Bourdin	36 »	36 »
Titres en compte courant (disponibles)	4.605,85	4.605,85	Compte courant des legs Coste et Mercet	6.736,48	6.416,30
TOTAUX	164.738,60	165.670,91	TOTAUX	161.738,60	165.670,91

Les espèces en caisse ont augmenté de 1.030f 61, somme égale au boni que

font ressortir les écritures de l'exercice 1914. Toutefois, le total général du bilan ne s'est accru que de 932f 31; la différence de 98f 30 provient du bénéfice d'amortissement d'une obligation foncière 3 % 1883, portée en recette dans les comptes de l'exercice 1914. Au passif, nous enregistrons deux augmentations, celle de la réserve sur cotisations rachetées, de 949f 76, et celle des fonds sans affectation spéciale, de 662f 73, ensemble 1.612f 49, contre deux diminutions, l'une de 360 francs aux cotisations en cours de rachat, et l'autre de 320f 18 au compte courant des legs Coste et Mercet, soit ensemble 680f 18. Il en résulte une augmentation nette de 932f 31, correspondant à l'augmentation parallèle de l'actif. Nous avons ainsi la preuve mathématique de la parfaite exactitude des comptes dressés par notre excellent trésorier M. Matrat, à qui la Commission exprime ses félicitations et ses remerciements.

Nous vous proposons en conséquence :

1° D'approuver la gestion du trésorier pour 1914;

2° D'arrêter le bilan au 31 décembre 1914, tant au passif qu'à l'actif, au total de 165.670f 91;

3° D'établir les prévisions de 1915 aux chiffres de 15.674 francs aux recettes, 15.664 francs aux dépenses, laissant un boni de 10 francs.

Le Vice-Président rapporteur,
Raphaël-Georges Lévy.

TABLEAU

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1914

ACTIF

ESPÈCES

En caisse	681f 61	
Au Crédit Foncier de France	1 163 43	4 433f 99
Au Comptoir National d'Escompte	2 588 95	

PORTEFEUILLE

(PRIX D'ACHAT)

1° Titres sans affectation spéciale

A. *Déposés au Crédit Foncier :*

204 fr. de rente 3 % (résultant de la conversion de 306 fr. de rente 4 1/2 % réduits à 238 fr. de rente 3 1/2 %). [Récépissé n° 126 913]	7 163f »		
70 obligations foncières 3 % 1883 (Récépissés n°s 263 990, 275 268 et 995 736)	29 317 90		
4 obligations communales 2,60 % 1892 (Récépissé n° 275 269) [N^os^ des obligations à lots 164 789 à 164 792]	2 014 65		
1/4 obligation Ville de Paris 2 % 1898 (Récépissé n° 314 960) [N° de l'obligation à lots 557 760 2e quart]	111 03	64 067 38	
3 obligations chemin de fer du Sud de la France 3 % (Récépissé n° 297 568)	1 400 85		
26 obligations du gouvernement général de l'Indo-Chine 3 1/2 % 1898 (Récépissés n°s 322 939 et 406 536)	13 039 15		
25 obligations des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan 3 % (Récépissé n° 409 390)	11 020 80		93 587 38
30 obligations chemins de fer P.-L.-M. (fusion) 3 % anciennes (Récépissé n° 620 607)	12 926 »	21 546 »	
20 obligations chemins de fer de Paris à Orléans 3 % nouvelles (Récépissé n° 620 608)	8 620 »		
18 obligations chemin de fer Paris à Orleans 3 % nouvelles (Récépissé n° 741 565)		7 974 »	
2 obligations chemins de fer de Paris à Orléans 3 % nouvelles (Récépissé n° 789.486)		860 20	
3 obligations chemins de fer P.-L.-M. 3 % (fusion) nouvelles (Récépisse n° 789 485)		1 285 75	2 936 49
2 obligations Ville de Paris 3 % emprunt 1910, libérées (n^os^ des obligations a lots 517 517 et 517 522) [Récépissé n° 849 461]		790 54	
4 obligations Foncières 3 % 1883 (Récépissé n° 823 295)			1 685 »
3 obligations chemins de fer P.-L.-M. 3 % (fusion) nouvelles (Récépissé n° 916 459)			1 228 80

B. *Deposes au Comptoir National d'Escompte de Paris :*

2 obligations du chemin de fer de l'Est Algerien 3 % (Récépissé n° 501 926)	852 80	1 290 80
1 obligation Foncière 3 % 1883 (Récépissé n° 427 725)	438 »	
MONTANT des titres ci-dessus		100 728f 47
TOTAL des titres ci-dessus et des espèces . . . *A reporter*		105 162f 46

ACTIF (*Suite*)

Report.		105 162f 46

2° Titres affectés à la représentation des legs suivants

C. *Déposés au Crédit Foncier :*

Legs Bourdin : 36 fr. de rente 3 °/o (Récépissé n° 172 226). . .	997f 60	4 791 60
Legs Bresson : 25 fr. de rente 3 °/o (Récépissé n° 670 765) . . .	805 »	
Legs Hancock : 7 obligations chemins de fer P.-L.-M. (fusion) 3 °/o nouvelles (Récépissé n° 789 485.)	2 989 »	

D. *Déposés au Comptoir National d'Escompte de Paris :*

Legs Coste : 98 obligations du chemin de fer de l'Est Algérien 3 °/o (Récépissé 501 926)	41 789 »	51 111 »
Legs Mercet : 19 obligations Foncières 3 °/o 1883 (Récépissé n° 427 725)	8 322 »	
Legs Levasseur : 33 fr. de rente 3 °/o (Récépissé n° 743 712) .	1 000 »	

3° Titres valeur en compte courant

E. *Déposés au Comptoir National d'Escompte de Paris :*

2 obligations chemins de fer P.-L.-M. 3 °/o (fusion) nouvelles (Récépissé n° 732 507)	857 50	4 605 85
3 obligations semblables (Récépissé n° 504 246)	1 283 40	
6 obligations semblables (Récépissé n° 721 551).	2 464 95	

DIVERS

Bibliothèque :

Pour mémoire.	Valeur des livres.	» »
	Numéros du Journal en magasin.	» »
	Total de l'actif.	165 670f 91

PASSIF

Capital des Legs suivants :

Legs Bourdin	997f 60	56 197f 35
Legs Bresson	805 »	
Legs Coste	41 934 75	
Legs Mercet.	8 460 »	
Legs Hancock	3 000 »	
Legs Levasseur	1 000 »	
Réserve sur cotisations rachetées (1)		29 226 93
Fonds sans affectation spéciale, dont 22 000 fr. provenant de l'attribution faite à la Société de Statistique, sur le legs fait à l'État par M. Giffard, et 20 580 fr. 32 montant de l'indemnité des assurances pour l'incendie des collections du Journal de la Société		72 414 33
Cotisations en cours de rachat (Reçu 29 annuités)		1 380 »
Provision pour médaille Bourdin		36 »
Comptes courants des legs Coste et Mercet :		
Legs Coste : En titres disponibles.	4 605 85	5 986 10
— Espèces.	1 380 25	
Legs Mercet : Espèces.		430 20
Total du passif.		165 670f 91

(1) Cette réserve s'est réduite en 1914 par suite du décès d'un membre perpétuel et augmentée par l'inscription de 4 membres ayant racheté leurs cotisations.

COMPTES DE 1914

RECETTES

Espèces existant au 1er janvier 1914 :

En caisse	347f 02	
Au Crédit Foncier	892 73	3403f 38
Au Comptoir National d'Escompte	2163 63	

1re Partie

Recettes effectuées pendant l'année pour le service courant

Cotisations : Membres titulaires	4700f »	5018f »
— Membres correspondants	318 »	
Journal : Abonnements et vente de numéros		1458 »
Intérêts non réservés sur les titres du portefeuille général, sur ceux des legs Bresson, Hancock et Levasseur, sur les fonds au Crédit Foncier, et divers		3481 »
Subventions reçues en 1914 (1) :		
Ville de Paris : année 1913	1000 »	
Conseil général de la Seine : 1913	500 »	
Ministère de l'agriculture :	» »	2160 »
Ministère de l'instruction publique : 1914	300 »	
Ministère du travail et de la prévoyance sociale : 1914	360 »	
Recettes effectuées en 1914 (1re partie)		(1) 12117f »

2e Partie

Recettes spéciales et Règlements d'ordre

Annuités : 14 annuités de 60 fr. pour rachats successifs de cotisations		840f »
Legs Mercet : Reçu net en 1914 en compte courant au Comptoir d'Escompte	144f »	1679 82
Legs Coste : Reçu net en 1914 en compte courant au Comptoir d'Escompte	1535 82	
Valeurs : Remboursement d'une obligation foncière 3 % 1883 à 493f 10 net et remplacée par une obligation semblable acquise à 394f 80, soit bonification de 98f 30		98 30
Nota : Une somme de 4038 fr. a été remise par la Banque de France pour la valeur nette de l'impression de 1500 exemplaires de : *Les Règlements par effets de commerce*, par Gaston Rouilleau, ouvrage qui a obtenu le prix Mercet		Mémoire
Recettes spéciales de la 2e partie		2618f 12
Total de la 1re et de la 2e partie		14735f 12
Total général de l'encaisse et des recettes		18138f 50

(1) Reste à recevoir les subventions suivantes de 1914 : 1.000 fr. de la Ville de Paris, 500 fr. du Conseil général de la Seine, 1.200 fr. du Ministère de l'Agriculture dont l'attribution est imminente, votées, mais non ordonnancées en 1914.

COMPTES DE 1914

DÉPENSES

1re Partie

Paiements effectués pendant l'année pour le service courant

Administration :		
Secrétariat général, correspondance, frais de bureau, etc.	1 972f 50	
Frais de convocations	355 75	3 477f 20
Trésorerie et archives, frais de recouvrement, correspondance, etc.	1 148 95	
Loyer : payé en 1914		750 »
Journal : Impression et frais d'envoi	5 366 41	6 745 91
— Rédaction en 1914, tableaux et graphiques	1 379 50	
Annuaire : Impression et envoi		300 50
Bibliothèque :		
Allocations mensuelles au bibliothécaire	300 »	319 05
Reliures et imprimés	19 05	
Dépenses réglées en 1914 (1re partie)		11 592f 66

2e Partie

Dépenses spéciales, placements et règlements d'ordre

Dépenses extraordinaires :		
Médaille commémorative de Foville	100f »	
Exposition internationale de Lyon	11 85	2 111f 85
Legs Coste : Contribution de la Société à la formation du bureau permanent international de l'Institut International de Statistique. .	2 000 »	
Total de la 2e partie		2 111f 85
Total de la 1re et de la 2e partie		13 704f 51

Espèces existant au 31 décembre 1914

En caisse	681f 61	
Au Crédit Foncier	1 163 43	4 433f 99
Comptoir National d'Escompte	2 588 95	
Total général égal		18 138f 50

SOCIÉTÉ

DE STATISTIQUE

DE PARIS

RELEVÉ COMPARATIF QUINQUENNAL DES RECETTES ET DÉPENSES DE DIVERS CHAPITRES

Situation au 31 décembre des années 1910 à 1914

DÉSIGNATIONS	1910	1911	1912	1913	1914 [15]
Recettes du service courant :					
Cotisations encaissées	5 052 »	5 045 »	5 341,25	5 050 »	5 018 »
Abonnements et vente du Journal	1 389,05 [1]	1 391,75 [1]	1 446,25 [1]	1 527,75 [1]	1 458 »
Revenus des valeurs	3 166,15	3 348,73	3 576,23	3 453,32	3 481 » [15]
Subventions	3 150 » [2]	3 300 »	3 300 »	3 360 » [2]	2 160 » [2]
Total du service courant	12 757,20	13 085,48	13 663,73	13 391,07	12 117 »
Recettes spéciales :					
Annuités pour rachats de cotisations	2 220 » [3]	1 500 » [3]	1 520 » [3]	1 320 » [3]	840 » [3]
Annuités de l'Hôtel des Sociétés savantes pour remboursement d'avances	360 » [4]	360 » [4]	90 » [4]	» » [4]	» » [4]
Revenus des legs	1 540,80	1 831,10	1 777,90	2 047,68	1 679,82 [16]
Recettes exceptionnelles	11 460 » [8]	»	1 000 » [8]	» »	98,30 [17]
Total général des recettes	28 338 »	16 776,58	18 051,63	16 758,75	14 735,12
Dépenses du service courant :					
Administration, assemblées, recouvrements, etc.	3 488,28	3 276,35	3 558,54	3 362,30	3 477,20
Loyer	1 000 »	1 000 »	1 000 »	1 000 »	750 »
Journal (impression, graphiques, rédaction, etc.)	7 028,19 [6]	7 667,94 [6]	9 645,05 [6]	9 191,51 [6]	6 745,91 [6]
Annuaire	268 »	278,55	286,40	276,40	300,50
Bibliothèque	272,85	239,75	280,20	281,15	319,05
Dépenses extraordinaires	241,25	173,25	»	174,95	111,85 [10]
Total du service courant	12 298,57	12 635,84	14 770,19	14 286,31	11 704,51
Dépenses spéciales	20 364,10 [11]	3 651,44 [7]	4 693,75	960,55 [10]	2 000 [18]
Totaux	32 662,67	16 287,28	19 463,94	15 246,86	13 704,51
Situation :					
Valeurs en portefeuille	154 477,48 [12]	156 845,92 [12]	161 335,22 [12]	161 335,22 [12]	161 236,92 [17]
Annuités à recevoir de l'Hôtel des Sociétés savantes	450 » [13]	90 » [13]	»	» »	» »
En caisse et dépôts	2 814,50	3 303,80	1 891,49	3 403,38	4 433,99
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	164 738,60	165 670,91

Nombre des Membres au 31 décembre :					
Membre d'honneur	»	»	»	1	1
Membres titulaires à vie	103	100	101	102	106
Membres titulaires non rachetés	202	206	210	236	239
Membres honoraires associés	68	68	66	70	70
Membres correspondants	34	34	34	32	31
TOTAUX	407	408	411	441	447

1. Presque exclusivement par abonnements. Vente de numéros détachés variant de 37 à 68 fr. au total.
2. La subvention du Ministère de l'agriculture a été de 1 000 fr. en 1907, 1908 et 1909 et de 1 200 fr. en 1910, 1911, 1912 et 1913. Celle de 1914 sera concédée en 1915 seulement. — En outre, les subventions n'ont pas toujours été payées pendant les années auxquelles elles se rapportaient. La subvention de 1 000 fr., en 1914, de la Ville de Paris, et celle du Conseil général de la Seine, de 500 fr. en 1914, ne seront mandatées qu'en 1915.
3. Rachats de cotisations plus nombreux : 4 rachats complets et 17 annuités en 1910 ; 2 rachats complets et 15 annuités en 1911 ; 2 rachats complets et 17 annuités en 1912 et 1913, 14 annuités en 1914.
4. A partir de 1907, l'annuité du remboursement d'un prêt fait à l'Hôtel des Sociétés savantes est restée seule. En 1912, dernière annuité.
5. Une indemnité reçue en espèces, en 1907, pour l'incendie des collections du Journal de la Société. En outre, un crédit de 7 000 fr. a été ouvert par la Maison Berger-Levrault et Cie, à titre d'indemnité complémentaire au sujet de cet incendie (suite voir n° 14).
6. Feuilles en plus pour l'impression du Journal en 1909, 1910, 1911 et surtout 1912 et 1913. Tableaux et graphiques spéciaux en 1912. Réduction du Journal en 1914 par suite de la guerre.
7. En 1911, 1 289 fr. pour l'impression de la table alphabétique et analytique du Journal de 1860 à fin 1910. Plus 2 362 fr. 44 pour placements en obligations Ville de Paris et Crédit Foncier. En 1912, placement 1 228 fr. 80 en 3 obligations P.-L.-M. pour le portefeuille général et 2 464 fr. 95 en 6 obligations semblables pour le compte courant du legs Coste.
8. Remboursement de 30 fr. de rente amortissable (998 fr.). — Cotisations spéciales (1 020 fr.) et constitution de ressources et de crédit pour le Cinquantenaire de la Société, suivant détail au compte de 1909, et allocation gracieuse de 8 000 fr. par l'Institut international de Statistique, pour participation de la Société aux réceptions de la XIIe session de l'Institut. En 1910, montant net du legs Mercet, 8 460 fr., et du legs Hancock, 3 000 fr. En 1912, legs Levasseur, 1 000 fr.
9. Remploi de 978 fr. 57 en 30 fr. de rente amortissable. — Absorption du solde du crédit ouvert par MM. Berger-Levrault ; frais de réception des membres et invités de l'Institut international et placement de 7 974 fr., le tout suivant compte de 1909.
10. Achat de la médaille du prix Bourdin en 1910 et 1913. — Médaille de Foville en 1914.
11. En 1910 : placements legs Mercet, 8 322 fr. ; legs Hancock, 2 989 fr. ; placements divers, 5 702 fr. 80. Remboursement de 3 242 fr. 30 sur les 8 000 fr. ci-dessus, pour impressions supplémentaires.
12. Portefeuille déposé au Crédit Foncier et au Comptoir National d'Escompte de Paris, y compris les valeurs des legs, capital et comptes courants. Placement, en 1907, de l'indemnité payée pour l'incendie des collections du Journal et d'un reliquat. Accroissements de 1908 à 1911, notamment par suite des placements du montant des legs.
13. Réductions progressives des annuités restant dues par l'Hôtel des Sociétés savantes pour cession de corps de bibliothèques et pour prêt fait par la Société ; à partir d'avril 1907, les annuités sur le prêt restent seules dues. En 1912, dernier trimestre reçu pour solde.
14. Partie restant due par la Maison Berger-Levrault sur la créance de 7 000 fr. pour indemnité complémentaire concédée par cette Maison pour l'incendie des collections du Journal de la Société (1 394 fr. 30 ont été affectées à l'impression du catalogue de la Bibliothèque). Solde de 5 605 fr. 70 employé en 1909 lors du Cinquantenaire de la Société et de la XIIe session de l'Institut international pour l'impression de l'ouvrage *La Statistique à Paris*, et pour la publication des comptes rendus. (Journal d'août 1910 spécial).
15. Par suite de la guerre, et de l'envoi de leurs archives en province, le Crédit Foncier et le Comptoir National d'escompte n'ont pas pu indiquer à temps pour les comptes les détails exacts de leurs encaissements des revenus des valeurs en dépôt dans leurs caisses. Il y a été suppléé par des évaluations approximatives très strictes.
16. Comme ci-dessus pour les revenus des legs. — Certains n'ont pas été encaissés en 1914 aux époques ordinaires mais le seront en 1915.
17. Bonification sur une obligation foncière remboursée et remplacée par une semblable. — Légère réduction du portefeuille en 1914 par suite de ce remboursement.
18. Contribution de la Société en 1914 pour la formation du Bureau permanent de l'Institut international de Statistique.

Le Trésorier, **Paul MATRAT.**

BUDGET DE PRÉVISION POUR 1915

RECETTES

1re Partie

Cotisations		4 800f »
Journal : abonnements et ventes		1 440 »
Revenus des titres du portefeuille et des comptes courants au Crédit Foncier et au Comptoir National d'Escompte		3 300 »
Subventions :		
Ville de Paris	1 000f »	
Ministère de l'agriculture	1 200 »	
Ministère de l'instruction publique (abonn. au Journal)	300 »	
Ministère des travaux publics	Mémoire	3 360 »
Conseil général de la Seine	500f »	
Ministère du travail et de la prévoyance (abon. au Journ.)	360 »	
Total de la première partie		12 900f »

2e Partie

15 annuités en 1915 pr rachats de cotisations en cours	900f »
Revenus du legs Coste	1 400 »
— Mercet	280 »
— Bourdin	36 »
— Bresson	25 »
— Hancok	100 »
— Levasseur	33 »
Total de la seconde partie	2 774f »
Total général	15 674f »
Plus rappel de la subvention pour 1914 du Ministère de l'Agriculture, en voie de concession	1 200f »

DÉPENSES

1re Partie

Administration :		
Secrétariat général, frais de bureau, correspondance, etc.	1 980f »	
Frais de convocations	400 »	3 530f »
Trésorerie, archives, frais de recouvrement	1 150 »	
Loyer :		
Salles des réunions et bibliothèque		1 000 »
Journal :		
Impression et envoi	5 500 »	
Rédaction	1 680 »	7 480 »
Graphiques	300 »	
Annuaire :		
Impression et envoi		300 »
Bibliothèque :		
Livres, reliures et frais divers		380f »
Dépenses diverses :		
Frais extraordinaires et de représentation		200 »
Total de la première partie		12 890f »

2e Partie

Supplément éventuel d'impression pour l'extension du journal :		
Le journal	1000 »	1 100f »
Les graphiques	100 »	
Réserve des annuités ci-contre		900 »
— des revenus du legs Bourdin pour sa médaille		36 »
— des revenus des divers legs pour les prix et publications concernant ces legs, dépenses imputables et frais s'y rapportant		738 »
Total de la seconde partie		2 774f »
Total général		15 664f »
Reliquat		10 »
Égalité		15 674f »

Le Trésorier,
Paul MATRAT.

**

IV

LA POPULATION D'ORIGINE ALLEMANDE EN ALSACE-LORRAINE

Il n'y a pas que des Alsaciens en Alsace. Si amère que puisse être parfois cette constatation aux cœurs français, nous ne devons pas nous le dissimuler. L'occupation allemande, qui a duré plus de quarante ans, soit presque une génération et demie, y a produit un résultat fatal, l'immigration des Vieux Allemands — les *Alt-Deutsche* dans le pays appelé Terre d'Empire. Nous sommes donc forcés, au milieu des Franco-Alsaciens qui sont ici les francs Alsaciens, de distinguer le contingent des Germains établis ou nés en Alsace et qui formaient déjà à la veille de la guerre une part déjà trop considérable de la population. Quelle était hier encore la force de cette immigration germanique, quelle était sa distribution en Alsace-Lorraine, c'est ce que nous allons essayer de déterminer ici.

I

LA POPULATION D'ORIGINE ALLEMANDE

Au dernier recensement, celui de décembre 1910, la population civile de l'Alsace-Lorraine était de 1.800.000 habitants environ (exactement 1.791.000), se répartissant comme il suit :

Alsaciens-Lorrains.	1.495.000	ou	83,42 °/o
Allemands	220.000	ou	12,30 °/o
Étrangers	76.000	ou	4,28 °/o

Les habitants que nous qualifions d'Allemands sont ceux qui ont l'indigénat (*Staatsangehörigkeit*) dans l'un quelconque des États d'Empire, hors de l'Alsace-Lorraine. Si l'on ne tenait compte que du lieu de naissance, le total des Allemands baisserait sensiblement : il ne serait plus que de 164.000. Mais il serait faux de se placer à ce point de vue, car ce dernier chiffre n'indique que les immigrés par eux-mêmes et non leur descendance, qui conserve l'indigénat des parents. D'autre part, parmi les enfants d'immigrés, un certain nombre peut avoir pris l'indigénat alsacien, et cet élément fortifie le contingent allemand sans qu'on le puisse déterminer exactement. Le total donné ci-dessus de 220.000 Allemands en Alsace-Lorraine ne doit donc être pris que comme un minimum. Cette réserve faite, quel a été le développement de cette population immigrée depuis quarante ans?

En 1875, on ne comptait en Alsace-Lorraine que 38.000 habitants de nationalité purement germanique; ce n'était qu'une proportion de 2,6 % à l'ensemble de la population civile. Mais, dès 1880, l'effectif allemand a plus que doublé : nous le trouvons à 77.000 unités. De 1881 à 1890, il double encore ou presque : il est, en effet, à cette dernière date, de 141.000 et forme déjà 9,2 % de la population. Dans cette période décennale, la plus-value de la population allemande, soit 64.000 unités, représente beaucoup plus que l'accroissement total de la population du pays, qui n'est que de 18.000 âmes. Cela tient à la grande dimi

nution de l'élément alsacien-lorrain, provoquée par l'émigration, surtout vers la France : la population indigène baisse de 1.417.000 à 1.348.000, soit une décroissance de près de 70.000. Durant les deux décades 1891-1900 et 1901-1910, l'augmentation de l'élément germanique est un peu moindre, mais avec une plus-value successive de 34.000 et 55.000 unités; il détient encore le tiers de l'accroissement total de la population. Heureusement, à partir de 1890, la régression de l'élément indigène s'est arrêtée, et de cette date à 1910, il s'est accru de près de 150.000 unités pour atteindre, en 1910, le total de 1.495.000. Cet accroissement n'est cependant pas le double de celui de la population germanique pendant la même période (79.000 unités). Quant à l'élément étranger, principalement italien, il a fait aussi dans le même laps de temps, de rapides progrès. En 1910, on a compté en Alsace-Lorraine, plus de 76.000 étrangers au lieu de 46.000 en 1890. La population civile non française s'élève donc ainsi à 216.000 habitants. A l'élément non français il faut aussi ajouter l'armée. L'effectif d'occupation était en 1910 de plus de 80.000 hommes, chiffre qui a dû certainement grossir jusqu'à la veille de la guerre et on sait qu'un très petit nombre de soldats étaient originaires d'Alsace, à peine 7 %. La population purement germanique de l'Alsace-Lorraine s'élevait donc récemment à au moins 300.000 personnes, si l'on réunit l'armée à la population civile qui était, elle aussi, une sorte de corps d'occupation, une garnison civile dans le pays.

Parmi ces Allemands installés en Alsace, la majorité appartient à la Prusse. On sait assez la large part que les Prussiens se sont faite dans les fonctions publiques. Sur 220.000 habitants de nationalité germanique, plus de moitié, près de 120.000, sont des sujets prussiens. La Bavière et Bade comptent presque autant de ressortissants, 35.000 de part et d'autre; le Wurtemberg, 15.000; la Saxe et la Hesse, un peu plus de 2.000, etc.

II

RÉPARTITION DE LA POPULATION ALLEMANDE

Des trois districts (*Bezirke*) d'Alsace-Lorraine, c'est celui de Haute-Alsace qui renferme le moins d'immigrés allemands, à peine 31.000, soit 6,07 % de la population. Les deux tiers de ce contingent, soit plus de 20.000, appartiennent au cercle de Mulhouse où ils forment 11 % de la population. En dehors de cette région industrielle, le cercle de Colmar est celui qui compte le plus d'Allemands, 6.000, mais leur proportion, au total, ne dépasse pas 5 %; dans les quatre autres cercles, Altkirch, Guebwiller, Ribeauvillé et Thann, la proportion n'est plus que de 2,1 %. Dans la Basse-Alsace, l'effectif de la population germanique est plus du double que dans la Haute; il dépasse 68.000 unités, soit 10 % du total. Ici encore, plus des deux tiers appartiennent à un seul cercle, celui de Strasbourg-Ville, où avec plus de 48.000 habitants, l'élément germanique forme 30 % de la population. En dehors de ce cercle, nous trouvons dans les autres cercles des proportions plus fortes que dans ceux de la Haute-Alsace : 7 et 6 % à Wissenbourg et à Molsheim; 5 % à Haguenau et Strasbourg-Campagne. Dans les trois cercles de Saverne, Schlettstadt et Erstein, elle n'est plus que de 2 %. C'est en Lorraine que se trouve la plus grosse part des Germains, moins

en raison de l'importance administrative de Metz que de l'attraction des pays industriels lorrains. A elle seule, la Lorraine renferme plus de moitié de la population allemande du pays, 121.000 habitants, et c'est là que sa progression a été le plus sensible depuis 1870. De cette date à 1910, l'élément germanique s'est accru d'environ 50 % dans les deux districts alsaciens, tandis qu'en Lorraine, il a plus que doublé, de 56.000 à 121.000 unités. Parmi les neuf cercles lorrains, celui de Château-Salins est le plus exclusivement français : le groupe germanique n'y est que de 3 %. Sa proportion est déjà plus élevée dans les cercles de Sarrebourg et de Boulay avec 5,6 et 7 %, et elle s'accuse encore davantage dans celui de Sarreguemines (10 %). Mais la plus forte portion de la population germanique se trouve concentrée au nord, dans le cercle de Forbach, voisin de la Prusse rhénane et à l'ouest, dans les deux cercles de Metz et les deux cercles de Thionville. Dans le premier sont comptés près de 21.000 Allemands, soit 24 % de la population du cercle. A Thionville-Est et à Metz-Campagne, le taux respectif est de 18 et 24 %. Mais à Thionville-Ouest, il s'élève à 31 % et à Metz-Ville à 40 %. Dans chacun des quatre cercles que nous venons de citer, la population allemande dépasse le total de 20.000 (27.000 à Thionville-Ouest). Dans ce dernier cercle, vu le grand nombre d'étrangers attirés par l'industrie, la population purement française est en minorité : 40 %.

Ce sont donc les cercles plus particulièrement urbains qui renferment la majeure partie de l'immigration allemande. En 1910, on comptait en Alsace-Lorraine un total de 48 villes de plus de 3.000 âmes, avec une population globale de 670.000 habitants : les Allemands figurent dans cette somme pour 165.000 unités ou 24,5 %, alors que, dans le reste de la population, leur pourcentage n'est que de 5 % à peine. Sur l'ensemble des Germains établis dans le pays, 75 % habitent les villes : cette proportion est de 31 % seulement pour les indigènes. Des quatre villes principales, c'est Metz qui a été le plus envahie par l'élément germanique. Sur un total de 54.000 habitants (population civile), les divers États allemands détiennent 22.500 ressortissants, soit 41 %. Nous avons vu qu'à Strasbourg, cette proportion est de 30 %; à Mulhouse, elle est de 14, à Colmar de 11 %. Dans l'ensemble de ces quatre villes, le rapport des Allemands à la population globale est de près de 30 %. Mais c'est plutôt dans les villes moyennes que la proportion des immigrés germaniques s'accentue, car ces villes sont ou des localités suburbaines ou des centres industriels de prospérité récente, double élément propice à l'immigration. Sous les murs de Metz, deux communes : Sables et Montigny, qui n'avaient globalement que 4.300 habitants en 1880, en comptent aujourd'hui près de 20.000. Mais, tandis qu'il y a trente ans, la majorité de ces localités était indigène, elle est aujourd'hui d'extraction germanique. Mais où l'immigration se manifeste surtout, c'est dans la région industrielle de la Moselle (cercle de Thionville-Ouest) et elle suit naturellement le progrès de la population dont elle est un des facteurs. Prenons par exemple, dans cette région, un ensemble de communes telles que : Algringen, Deutschotts, Gros-Moyeuvre, Hayange, Klein-Rosseln, Kneuttingen, Niedeyreutz, Nilvingen, Rombach, Spittel. Elles n'étaient peuplées que de 13.000 habitants en 1870 et elles en comptent aujourd'hui 73.000. Dans ce groupe de populations, l'élément indigène est en minorité : 37 % contre

47 % d'Allemands, le reste formé par des étrangers. En 1880, la proportion de l'élément indigène était de 70 %. La part de l'élément germanique dans l'immigration est donc considérable.

Outre la distribution géographique de la population, il y aurait aussi à dire un mot de la répartition professionnelle, particulièrement intéressante. Mais, sur ce sujet, nous n'avons pas de documents; ce qu'on peut affirmer, c'est que l'agriculture est de toutes les professions celle qui est le moins entamée par les Germains : ce qui le prouve, c'est que les régions agricoles sont les plus fortes en population indigène.

Mais telle qu'elle se présente, l'immigration germanique en Alsace-Lorraine n'en constitue pas moins un fait non négligeable. L'étude démographique est ici capitale pour la politique, car cette immigration crée un facteur que, dans les circonstances présentes et à venir, nous ne devons pas perdre de vue. Rentrant dans nos provinces perdues, nous n'y rencontrons point que des compatriotes, mais une fraction de la population absolument hostile à la France et dont il faudra se méfier, car elle est plus nombreuse — nous l'avons dit au début — que ne l'accusent les statistiques officielles. Et ce n'est pas seulement dans le pays même qu'il faut avoir l'œil ouvert sur ces faux Alsaciens. Mais dans combien de familles françaises n'a-t-on pas été trompé par ces faux frères, surtout par ces fausses sœurs, qui, introduites dans nos foyers, y ont depuis longtemps pratiqué l'espionnage. Et encore à l'heure actuelle, parmi les prisonniers allemands, beaucoup, paraît-il, se disent Alsaciens. Beaucoup le sont sans doute. Mais il ne faut pas admettre à la légère ces affirmations destinées à procurer à leurs auteurs un traitement de faveur. Tout Alsacien-Lorrain qui ne pourra invoquer un répondant sûr et authentique devra être surveillé. Nos vrais compatriotes nous comprendront et nous approuveront. Nous avons été trop victimes de la mauvaise foi de nos ennemis pour ne pas prendre à leur égard les plus minutieuses précautions.

Paul Meuriot.

V

STATISTIQUE COMPARÉE

DES

TERRITOIRES CÉDÉS PAR LA FRANCE EN 1871

Si un historien allemand, Janssen, a pu écrire un livre sur les ambitions de la France sur le Rhin, combien de livres ne ferait-on pas à propos des ambitions de l'Allemagne sur les pays perdus en 1871, sur l'Alsace-Lorraine. On peut dire que cette expression géographico-politique créée par nos défaites, avait été forgée dès longtemps par des écrivains, des diplomates, des hommes d'État allemands. Durant les guerres de « libération », la conquête de l'Alsace et de la Lorraine de langue allemande faisait, avec l'idée unitaire, partie du programme des patriotes. Au traité de 1814, la Prusse avait vainement essayé

de nous arracher la proie convoitée : aussi le prince Guillaume de Prusse, le futur Guillaume Ier, déclarait-il que tout l'effort des patriotes allemands avait été vain, et dès cette même année, des publicistes donnaient déjà la conquête de l'Alsace-Lorraine comme l'idéal à atteindre par un futur empire germanique. Pendant plus d'un demi-siècle, l'idée unitaire fit, on le sait, son chemin et, quand elle fut sur le point d'être réalisée par la Prusse, la question d'Alsace-Lorraine fut aussitôt posée et résolue comme elle était posée.

Dès le début de la guerre de 1870, le chancelier Bismarck communiquait à divers cabinets européens la fameuse carte « au liseré vert » où étaient marquées les limites du futur pays d'Empire, et, dès les premiers succès des armées allemandes, un gouvernement militaire d'Alsace-Lorraine avait été constitué; il était la prise de possession effective. Rien n'est donc plus faux que de dire que la continuation de la guerre après nos premières défaites a rendu pires les conditions de la paix qui nous fut imposée. Dans ses lignes générales, le traité de Francfort a simplement confirmé une situation de fait, œuvre de succès des Allemands et voulue par eux obstinément et sans restriction.

Nous n'avons pas ici à redire ce qu'a été ce traité, abus odieux de la force, qui enlevait à sa patrie toute une population intelligente, active, au cœur si français. Notre sujet aujourd'hui est d'étudier la répartition territoriale des pays cédés alors par la France, puis les nouveaux cadres administratifs constitués des deux côtés de la frontière, à la fin, nous verrons comment peut se faire la reconstitution territoriale de la « Marche de l'Est ».

I

RÉPARTITION DES TERRITOIRES CÉDÉS EN 1871

Le territoire arraché à la France, il y a plus de quarante ans, avait une population de plus de 1.601.000 habitants d'après notre recensement de 1866 (1.538.000 d'après le recensement allemand de 1871) et sa superficie était égale à la moitié de celle du royaume de Belgique, soit 14.505 kilomètres carrés : les statistiques officielles portent aujourd'hui cette superficie à 14.521. De quelle valeur est cette rectification, c'est ce dont nous n'avons pas à nous occuper.

Rien de plus arbitraire que la frontière qui nous était imposée. Elle quitte la frontière du Luxembourg près de Longwy, à l'est de Villerupt, court à l'extrémité est de la Woëvre en coupant le cours de l'Orne et les champs de bataille de 1870 entre les villages de Mars-la-Tour et Vionville, descend du plateau au sud de Gorze, et atteint la Moselle entre Pagny-sur-Moselle et Novéant. De là, elle file vers l'est, coupant deux fois la Seille, en nous laissant Nomeny, franchit le canal de la Marne au Rhin et arrive aux Vosges au Donon; elle contourne ensuite le col de Saales, rejoint la crête des Vosges qu'elle suit jusqu'au ballon d'Alsace et de là au Barenkopf, descend le long de la rivière de Saint-Nicolas, puis, après avoir coupé le canal du Rhône au Rhin, elle rejoint la frontière suisse à l'est de Delle. On remarquera que ce tracé diminuait singulièrement notre zone de contact avec deux pays : au nord, le Luxembourg auquel nous ne touchions plus que par 15 kilomètres à peine, et au sud la Suisse

contre laquelle nous n'avions plus notre front sud de l'Alsace sur une longueur de 70 kilomètres environ.

La cession de ce territoire n'était pas seulement une entaille dans le corps vivant de la France, mais elle en détruisait la physionomie originale. L'équilibre de sa masse entre le Nord et le Midi accru depuis l'annexion de Nice et de la Savoie était compromis, et il n'y avait plus entre ses dimensions extrêmes dans le sens du méridien et celui de la latitude cette curieuse analogie que nous nous plaisions à signaler.

Des deux provinces entamées par le traité de 1871, la Lorraine était la moins morcelée. Sur ses 23.760 kilomètres carrés de superficie totale, plus de 6.442, soit 27.2 %, étaient perdus (Voir le tableau ci-dessous). Mais de ses quatre départements, seule la Meuse n'avait pas à souffrir du démembrement. Celui qui perdait le plus était naturellement la Moselle; de ce côté nous cédions trois des arrondissements sur quatre : Metz, Thionville et Sarreguemines : c'était la vallée de la Moselle avec la région de la Sarre à l'est. Seule, la partie occidentale du département, dans la région de la Woëvre, échappait au dépècement : c'était l'arrondissement de Briey avec une infime portion de celui de Metz. Encore l'arrondissement de Briey n'était-il pas entier : certaines communes de l'est, Fontoy, Hayange, Moyeuvre étaient retenues par l'Allemagne pour des raisons d'ordre économique (à cause des gisements de fer), d'autres, telles que Sainte-Marie-aux-Chênes, l'étaient pour des raisons militaires (souvenir de la bataille du 18 août : le « tombeau de la Garde »). La superficie du sol perdu était de 4.240 kilomètres carrés, soit 79 % du département de la Moselle. Dans la Meurthe, la perte était moins sensible, mais elle comportait pourtant les deux arrondissements de Sarrebourg et Château-Salins avec une surface totale de près de 2.000 kilomètres carrés, soit 32,8 % du département. Le territoire de ces deux départements était, suivant le dire du vainqueur, la Lorraine allemande; or, cette Lorraine — en ne nous occupant ici que de la langue — comprenait des parties de langue exclusivement française, Château-Salins et le pays messin, par exemple.

Un troisième département, celui des Vosges, fut aussi, quoique légèrement, entamé par la nouvelle frontière. Au milieu de la chaîne des Vosges, deux cantons de ce département, ceux de Saales et de Schirmeck, occupent la trouée de la Brusche au Ban-de-la-Roche, sur la route directe de Saint-Dié à Strasbourg. Ce fut leur malheur. Il fallut céder au vainqueur cette région peu étendue sans doute — 215 kilomètres carrés — mais d'une importance stratégique considérable. Autre considération encore et qui touchait beaucoup nos ennemis : sur le versant du Donon sont de belles forêts : aussi, tout en nous restituant deux petites communes, Raon-sur-Plaine et Raon-les-Leau, gardèrent-ils les bois voisins qui enclavaient absolument ces deux localités.

Du côté de l'Alsace, la perte de la France était, pour ainsi dire, complète. Tout le pays entre Vosges et Rhin était cédé; c'était toute l'Alsace proprement dite, car le sud par opposition à la plaine de l'Ill est le Suntgau et avec la trouée de Belfort appartient aux deux versants du Rhin et du Rhône. Cette cession comprenait donc tout le département du Bas-Rhin, soit près de 4.550 kilomètres carrés, et la presque totalité de celui du Haut-Rhin, exactement

plus des quatre cinquièmes ou 85 %. L'arrondissement de Colmar était cédé entièrement ainsi que celui de Mulhouse (Mulhouse avait remplacé Altkirch comme chef-lieu d'arrondissement en 1858). Même l'arrondissement de Belfort était singulièrement entamé : de ses neuf cantons, trois étaient complètement perdus, ceux de Cernay, Saint-Amarin et Thann; deux, ceux de Massevaux et de Dannemarie, l'étaient presque entièrement; même celui de Fontaine était entamé; en un mot, l'arrondissement de Belfort était amputé de toute sa partie orientale, soit de plus de moitié de sa superficie (660 kilomètres carrés sur 1.270) et des trois cinquièmes de sa population : 80.000 âmes environ sur 135.000. C'était en outre la portion la plus riche de la population : sa densité était de 123 habitants par kilomètre carré, tandis que dans la partie demeurée française, elle ne dépassait pas 90.

Superficie et population des territoires enlevés à la France en 1871.

Territoires	Départements et arrondissements	Superficie (en kilomètres carrés)	Population (en 1866)
Alsace :			
	Département du Bas-Rhin (entier)	4.550	589.000
	Département du Haut-Rhin :		
	Arrondissement de Colmar (entier)	1.697	218.000
	— de Mulhouse (entier)	1.156	180.000
	— de Belfort (en partie)	660	79.000
	Total pour l'Alsace	8.063	1.066.000
Lorraine :			
	Département de la Moselle :		
	Arrondissement de Sarreguemines (entier)	1.500	132.000
	— de Thionville (entier)	1.071	90.500
	— Metz (entier, sauf 12 communes sur 29 du canton de Gorze)	1.506	161.000
	Arrondissement de Briey (partie est)	163	10.500
	Département de la Meurthe :		
	Arrondissement de Sarrebourg (sauf quelques communes du canton de Lorquin)	1.020	64.000
	Arrondissement de Château-Salins (sauf quelques communes des cantons de Château-Salins et Vic)	977	56.000
	Département des Vosges (canton de Schirmeck et partie de celui de Saales)	215	21.000
	Total pour la Lorraine	6.442	535.000
	Total général	14.505	1.601.000

C'était donc un bien modeste morceau de l'Alsace que nous conservions, et de combien de tractations n'avait-il pas été l'objet! On sait comment, après la belle résistance de Denfert, l'opiniâtreté de M. Thiers réussit à nous garder Belfort. En échange de cette concession, l'Allemagne réclama d'abord une légère modification de frontière au nord, soit l'absorption des communes de Vionville et Sainte-Marie-aux-Chênes, d'abord demeurées françaises. Mais le

traité ne disait rien du territoire à conserver autour de Belfort; le texte des préliminaires du 26 février 1871 était, en effet, le suivant : « la ville et les fortifications de Belfort resteront à la France avec un rayon qui sera déterminé ultérieurement ». Mais quel serait ce rayon? Ce fut l'objet de longs débats entre les commissaires allemands et français chargés de délimiter sur le terrain la frontière nouvelle. L'un des commissaires français, M. le colonel Laussidet, les a racontés en termes d'une sobriété émue. Les Allemands ne voulaient reconnaître au Territoire de Belfort qu'une superficie de 142 kilomètres carrés avec seulement 18.000 habitants. Cela réduisait le « rayon » au seul canton de Belfort augmenté de six communes, simplement. Avec le canton de Delle cela eût constitué la portion du Haut-Rhin laissée à la France, avec une population de 30.000 âmes à peine et une superficie de 260 kilomètres carrés seulement! Il fallut négocier âprement pour obtenir une rectification de cette frontière : on y réussit (et le colonel Laussidet y fut pour beaucoup) en rétrocédant à l'Allemagne douze communes de l'arrondissement de Briey, d'une population globale de 7.000 habitants, mais très riches en mines de fer et pour cette raison recherchées des Allemands. Aussi, les commissaires allemands avaient-ils eu soin de se faire accompagner d'un ingénieur des mines, qui ne fut pas le moins retors des négociateurs. Heureusement, les commissaires français réussirent, après bien des efforts, à retenir cinq communes que convoitaient les Allemands, parmi lesquelles Villerupt. On aura une idée du développement industriel qu'ont pris ces deux groupes de communes par le fait suivant. Les douze communes de Lorraine annexées, parmi lesquelles figurent Aumetz, Hayange, Nilvange, sont peuplées aujourd'hui de 36.000 âmes au lieu de 7.000 en 1871. Les cinq communes françaises, qui n'avaient que 2.200 âmes en 1871, en comptent aujourd'hui plus de 18.000.

Ainsi se trouvait constitué le Territoire de Belfort, mais bien entendu il n'avait été tenu compte ni des limites linguistiques, ni des limites naturelles. Car, d'une part, des localités aux noms purement français demeuraient en pays annexé et, d'autre part, la frontière n'a pas emprunté la limite des deux bassins du Rhône et du Rhin, le bief de partage des eaux à Veldien ne nous ayant pas été laissé.

II

DES NOUVELLES DIVISIONS ADMINISTRATIVES RÉSULTANT DE LA RÉPARTITION TERRITORIALE DE 1871

A) Pays annexés. — Nous n'avons pas à dire comment ces pays ont formé une Terre d'Empire (*Reichserd*) sous le nom officiel d'Alsace-Lorraine. De cette façon, elle ne fut morcelée entre Prusse, Bavière et Bade comme le voulaient quelques-uns, mais la nécessité de leur garder l'apparence d'une possession collective conserva à la région son unité politique. En 1874 fut créé l'office de Statthalter ou Lieutenant impérial; le pays fut représenté au Reichstag par quinze députés. Un organe législatif fut institué pour l'Alsace-Lorraine sous le nom de Délégation (*Landesausschuss*), remplacé en 1911 par un Landtag composé de deux chambres : l'une de soixante membres élus au suffrage universel; l'autre de trente membres, le Sénat, composé de membres de droite, de membres

élus par les différents corps (conseils municipaux, Chambre de commerce, etc.) et de membres nommés par le souverain. Le pays est réparti en trois districts ou *Bezirke* : ceux de Haute-Alsace (l'ancien Haut-Rhin moins Belfort; c'est le moins étendu avec 3.583 kilomètres carrés); de Basse-Alsace, qui comprend tout le Bas-Rhin avec les cantons de Saales et Schirmeck détachés des Vosges, soit une surface de 4.765 kilomètres carrés; enfin de Lorraine, le plus étendu avec 6.227 kilomètres carrés, soit 43 % de l'ensemble réunissant les parties annexées de nos départements de Meurthe et de la Moselle.

A la tête de ces districts se trouve le président, qui est un vrai préfet, et le Conseil général subsiste sous le nom de *Bezirkstag*, formé de un membre par canton élu pour neuf ans. Au-dessous des districts viennent les *Kreise* ou cercles, comme dans le royaume de Prusse, mais plus nombreux que nos arrondissements. Il y en a vingt-trois dans l'Alsace-Lorraine au lieu des onze arrondissements français. Dans la Haute-Alsace, aux anciens arrondissements de Colmar et Mulhouse (qui avait remplacé Altkirch en 1858) se sont ajoutés les cercles d'Altkirch, Guebwiller, Ribeauvillé et Thann. Dans la Basse-Alsace, à côté des arrondissements de Strasbourg (scindé en Ville et Campagne), de Saverne, Schlettstadt et Wissembourg, ont été créés les cercles de Erstein, Haguenau et Molsheim. Enfin, en Lorraine, les cercles sont : Metz (partagée en Ville et Campagne), Thionville (scindé en Est et Ouest), Sarreguemines, Château-Salins, Sarrebourg, ancien arrondissement français, avec en plus Boulay et Forbach. Après les cercles viennent les cantons et les communes. De ce côté rien n'a été changé au cadre français; même le nom de canton a été conservé. Le total des cantons est demeuré le même ou presque, 97; celui des communes s'est un peu accru : 1.705 au lieu de 1.694 en 1871. Mais, ici, comme en France, il faut remarquer que la décroissance de la population rurale accrut le total des petites communes : en 1871, il n'y avait en Alsace-Lorraine que 779 localités de moins de 500 habitants; il y en a aujourd'hui 880.

Mais si le régime étranger a accru le nombre des subdivisions administratives, il a diminué celui des circonscriptions judiciaires. Le total des justices de paix ou *Amtgerichte* est sans doute demeuré le même, une par canton, mais les tribunaux de première instance ou tribunaux régionaux, *Landgerichte*, a été réduit de neuf — nombre égal à celui de nos arrondissements — à six qui ont été établis à Colmar et Mulhouse pour la Haute-Alsace, Strasbourg et Saverne pour la Basse-Alsace et Metz avec Sarreguemines pour la Lorraine. Enfin, les ressorts de nos deux cours d'appel de Metz et de Colmar ont été fondus et il y a une seule juridiction supérieure, la Cour ou Tribunal régional supérieur de Colmar (*Oberlandergericht*).

B) Pays français. — En Lorraine, au lendemain de l'occupation allemande en 1871 (décret du 12 septembre), a été constitué le département de Meurthe-et-Moselle, comprenant les arrondissements de Nancy, Lunéville et Toul de la Meurthe et celui de Briey de la Moselle. Ce département avait désormais une superficie de 5.252 kilomètres carrés, soit inférieure à la moyenne d'un département français (6.100 kilomètres carrés) : elle est aussi inférieure à celle des anciens départements de la Meurthe et de la Moselle qui mesuraient respec-

tivement 6.090 et 5.369 kilomètres carrés. Des 5.252 kilomètres carrés de la Meurthe-et-Moselle, un peu plus du cinquième, soit 1.135 kilomètres carrés, proviennent de la Moselle avec l'arrondissement de Briey et quelques communes de l'arrondissement de Metz (canton de Gorze). Ces communes ont constitué un nouveau canton, celui de Chambley. De la Meurthe ont été conservés 4.117 kilomètres carrés, soit un peu plus des deux tiers. Des trois arrondissements de cet ancien département, l'un, celui de Toul, est demeuré inaltéré, les deux autres ont vu augmenter légèrement leur superficie : celui de Nancy s'est accru de 28 kilomètres carrés par l'adjonction des communes gardées de l'arrondissement de Château-Salins : elles ont formé le nouveau canton d'Arracourt; celui de Lunéville, de 193 kilomètres carrés par l'adjonction des parties conservées de l'arrondissement de Sarrebourg dont on a fait le canton de Cirey. En 1866, les départements de la Moselle avaient une population respective de 452.000 et 428.000 habitants. En 1872, le nouveau département de Meurthe-et-Moselle n'avait plus que 365.000 âmes dont 58.000 provenaient de l'arrondissement de Briey. En quarante ans, la population de ce département s'est augmentée de 200.000 unités : en 1911, elle était de 565.000 habitants, dont 127.000 pour le seul arrondissement de Briey. Enfin, dans le département des Vosges, les communes demeurées françaises du canton de Saales ont constitué celui de Provenchères.

La réorganisation du département de la Meurthe-et-Moselle s'est effectuée suivant les cadres de l'Administration française. Mais il n'en pouvait être de même de ce qui nous était resté de l'Alsace. D'une part, le ressort du Haut-Rhin que nous gardions était trop restreint pour constituer un groupe départemental ordinaire; d'autre part, on ne pouvait le rattacher à la Haute-Saône ou au Doubs sous peine de porter atteinte à de chers souvenirs et de chères espérances. Ce lambeau de l'Alsace reçut donc officiellement le nom de Territoire de Belfort, ce qui n'empêche que dans les publications même officielles on trouve le Territoire de Belfort à la lettre R (Haut-Rhin-Belfort). C'est le cas de l'*Annuaire Statistique de France*, par exemple, et de l'*Almanach National*. Tel qu'il a été délimité en 1871, le Territoire de Belfort a 610 kilomètres carrés de superficie. Il est donc plus étendu que le département de la Seine (480 kilomètres carrés), dont la situation est exceptionnelle, mais beaucoup moins que le plus petit de nos autres départements, le Rhône avec 2.790 kilomètres carrés. Dans sa plus grande longueur, le Territoire n'a guère plus de 40 kilomètres, ni plus de 15 kilomètres de large. Il comprend cinq cantons : Belfort, Delle et Giromagny demeurés intacts, Fontaine qui a perdu neuf communes sur vingt-neuf et celui de Rougemont formé des quatre communes restant du canton de Massevaux. Le nombre total des communes est de 106 : nombre considérable qui ne laisse à la surface moyenne des communes que moins de 6 kilomètres carrés, une des plus faibles que nous ayons en France. Aussi le nombre des petites communes y est-il très élevé — comme dans le Doubs du reste — on y compte 68 localités de moins de 500 habitants, dont 54, soit plus de moitié du total, de moins de 300.

Le Territoire de Belfort a à sa tête un administrateur, ayant les pouvoirs d'un préfet, assisté, comme lui, d'un Conseil de préfecture. Le Territoire n'a point d'arrondissements, par conséquent ni sous-préfet, ni Conseil d'arron-

dissement. Une loi du 17 septembre 1871 avait créé une commission faisant fonctions de Conseil général; elle fut d'abord composée, comme partout, d'un membre par canton, mais, devant ce chiffre infime de 5 membres, on a eu recours à une loi spéciale (en 1901) qui a fixé à 9 le total des conseillers généraux du Territoire. Nous rappelons que c'est le minimum requis pour un conseil d'arrondissement.

Telle a été la réorganisation administrative de la Lorraine et de l'Alsace françaises après 1871. Il nous faut dire un mot maintenant du cadre des nouvelles circonscriptions judiciaires, universitaires et ecclésiastiques.

Avant 1870, la Moselle faisait naturellement partie du ressort de la Cour d'appel de Metz, qui comprenait aussi les Ardennes; la Meurthe, de la Cour d'appel de Nancy. Ces deux cours, si proches l'une de l'autre, rappelaient les mêmes des deux anciens Parlements de Metz créées en 1633 pour les Trois-Évêchés et de Nancy, créé en 1775 pour le duché de Lorraine. Les deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin formaient le ressort de la Cour d'appel de Colmar, siège de l'ancien Conseil souverain d'Alsace. Après 1870, la Cour de Nancy a étendu son domaine sur l'ancien ressort de Metz, soit les Ardennes et la partie demeurée française de la Moselle. Quant au territoire de Belfort, il a été rattaché à la Cour d'appel de Besançon.

Au point de vue universitaire, les pays annexés faisaient partie des deux Académies de Strasbourg et de Nancy. Le ressort académique de Nancy a été nécessairement diminué des pertes subies en Lorraine, et Belfort, qui dépendait de Strasbourg, a été rattaché à l'Académie de Besançon. On sait quel était le lustre de l'ancienne Université de Strasbourg, où, à la veille de 1870, enseignaient à la Faculté des Lettres: Fustel de Coulanges; à la Théologie (protestante), Remy; au Droit, les célèbres commentateurs du Code civil, Aubry et Rau. La Faculté de Médecine jouait en outre le rôle d'une école préparatoire pour les médecins de l'armée. Après 1871, la Faculté de Théologie protestante a été transportée à Paris; celle de Médecine est venue accroître le groupe de l'Université de Nancy, et, plus tard, a été créée, par un médecin militaire, l'École de Santé de Lyon.

Sous le rapport ecclésiastique, le traité de 1871 introduisait des modifications très importantes, et d'autant plus qu'elles touchaient à de plus anciennes habitudes. Le traité de Francfort avait stipulé (art. 6) que les circonscriptions diocésaines devraient coïncider avec les nouvelles limites politiques. Provisoirement, les évêques français de Nancy et Saint-Dié exercèrent leurs pouvoirs sur les parties séparées de leur diocèse, et l'*Almanach de Gotha*, de 1871 à 1874, fait mention de leurs noms au chapitre de l'Alsace-Lorraine. De même, les parties demeurées françaises de la Moselle et du Haut-Rhin continuaient à dépendre des évêques de Metz et de Strasbourg. Théoriquement, cette situation eût pu persister, et on sait qu'avant 1789, les diocèses chevauchaient les frontières des États : une partie de l'Alsace du Sud appartenait au diocèse de Bâle. Mais à quelles difficultés un tel état de choses n'eût-il pas donné lieu avec le Gouvernement allemand! En 1874, la Chancellerie pontificale procède à une nouvelle délimitation des diocèses (Décr. 10 juill.) et elle fut sanctionnée, en ce qui regarde la France, par le décret présidentiel du 18 octobre de la même année. Dorénavant, les paroisses demeurées françaises du diocèse de Metz étaient rattachées à celui de Nancy; Belfort était distrait du diocèse de Stras-

bourg et rattaché à celui de Besançon dont il faisait partie avant la Révolution. Par contre, les territoires annexés des départements de la Meurthe et des Vosges passaient aux diocèses de Metz et de Strasbourg. Mais la grosse question était de savoir si les évêchés d'Alsace-Lorraine dépendraient d'un archevêque allemand. Le même décret pontifical les détacha de Besançon, leur vieille métropole, mais ne les soumit à aucun archevêque, et ils dépendent directement du Saint-Siège : *apostolicæ Sedi immediate subsunt.* Depuis, malgré toutes les tentatives de la diplomatie allemande, cette situation n'a point changé.

Après 1871, également, les circonscriptions des cultes protestant et israélite furent modifiées. Israélites et protestants formaient, dans les pays annexés, des groupes importants. Pour les israélites des quatre synagogues consistoriales de l'Est, tous appartenaient à l'Alsace-Lorraine; il ne reste plus que celle de Nancy. Parmi les protestants, il faut distinguer les luthériens et les calvinistes ou réformés. Avant 1870, le culte luthérien comptait en France huit inspections, dont six dans les pays annexés, toutes en Alsace, dont cinq pour le département du Bas-Rhin. Depuis, il ne lui reste plus que les deux inspections de Paris et Montbéliard. Les calvinistes comptaient dans l'Est sept églises consistoriales : il n'est plus resté que celle de Nancy.

Conclusion. — Après ce que nous venons de dire des délimitations territoriales issues de la guerre de 1870-1871, on peut se demander ce qu'elles deviendraient après une nouvelle guerre, cette fois heureuse, entre la France et l'Allemagne. Il y aurait à rétablir dans leur intégrité les anciens départements de nos provinces de Lorraine et d'Alsace et, grâce aux progrès de la population de part et d'autre, ils tiendraient un rang des meilleurs dans l'ensemble de nos départements. Voici, en effet, quelle serait la population des quatre départements « réintégrés ». Nous mettons en regard la population en 1866, recensement qui précéda la guerre :

Départements	1866	1910	
Bas-Rhin (1)	588.000	655.000	+ 67.000
Haut-Rhin	530.000	610.000	+ 80.000
Moselle.	452.000	590.000	+ 138.000
Meurthe	428.000	543.000	+ 115.000
TOTAL.	1.998.000	2.398.000	+ 400.000

Ainsi les populations retrouveraient leurs anciens cadres administratifs; mais est-il nécessaire qu'elles les retrouvent absolument et ne pourrait-on, ne devrait-on même pas faire une exception pour Belfort? Nous ne concevons guère cette ville de 40.000 âmes aujourd'hui, redevenant simple sous-préfecture du Haut-Rhin, après avoir été chef-lieu d'un département et même plus que cela vu sa situation exceptionnelle. Il nous semble que Belfort pourrait parfaitement faire le chef-lieu d'un département nouveau à constituer avec les

(1) Nous avons distrait du Bas-Rhin les cantons de Schirmeck et Saales, qui reviendraient naturellement au département des Vosges.

territoires des cercles actuels de Thann et Altkirch correspondant en majeure partie à l'ancien arrondissement de Belfort. Il réunirait une région géographique assez nette, région de transition entre Vosges et Jura, le Sundgau, qui, tant au point de vue ethnique que linguistique, tient le milieu entre le comté et l'Alsace. Cela correspondrait exactement à l'ancien comté de Ferrette. Le département ainsi constitué aurait une superficie de 1.800 kilomètres carrés environ avec une population de plus de 210.000 âmes; il resterait encore, pour le Haut-Rhin, 2.400 kilomètres carrés et environ 400.000 âmes. Ce serait suffisant, d'autant plus que l'exiguïté relative de ces deux départements serait amplement compensée par leur forte densité. La création de ce nouveau département ne nuirait en rien à l'intégrité de l'Alsace, puisqu'il serait exclusivement formé de territoires de cette province. Quant au nom à lui donner, il ne saurait y avoir d'embarras à ce sujet : ce département ne pourrait que porter un seul nom, celui de Belfort.

Paul Meuriot.

VI

LES LANGUES PARLÉES
EN AUTRICHE-HONGRIE
PAR LES DIFFÉRENTES NATIONALITÉS

D'après le dénombrement de la population de 1910.

La guerre qui met aux prises, en ce moment, les principales puissances de l'Europe soulève l'importante question des nationalités; elle présente donc, au point de vue politique, statistique et anthropologique, un caractère d'actualité qui force l'attention publique.

Tout le monde sait que l'Empire austro-hongrois est constitué par un mélange de peuples divers appartenant à des races distinctes par la langue, la religion, les mœurs, les aspirations, etc., qui attendent, avec impatience, le moment favorable pour se séparer et reprendre chacun leur liberté. On a dit que l'Autriche est un pensionnat pour jeunes nationalités. Le moment est venu où les pensionnaires, conscients de leur maturité, éprouvent le besoin irrésistible de voler de leurs propres ailes et de se constituer un foyer personnel. Je me propose donc d'examiner, ici, en détail, la composition ethnique de l'Autriche-Hongrie à l'aide de documents scientifiques indiscutables, sans parti pris et sans passion. Cette question des langues et des nationalités est d'une complexité qui étonne au premier abord, mais qui s'explique lorsqu'on connaît les compromis, aussi multiples que divers, qui atteignent toutes choses dans ce pays, à commencer par l'organisation administrative et politique. Un écrivain viennois, M. de Morawitz (1), en a fait une description humoristique qui ne lui enlève rien de son exactitude. On va en juger :

« L'Autriche-Hongrie se compose de deux parties : 1° de la monarchie

(1) *Revue Économique Int.*, mai 1908.

austro-hongroise proprement dite, 2° du territoire occupé en vertu du traité de Berlin. En ce qui concerne le territoire occupé, il se compose, à son tour, de deux parties : 1° des territoires de Bosnie et d'Herzégovine, 2° du Sandjak de Novibazar, qui..... n'entre pas en compte, d'après le droit public. Pour ce qui est de la monarchie austro-hongroise proprement dite, elle est divisée, naturellement, en deux parties : les royaumes et pays représentés au Reichsrath de Vienne, d'une part, et les pays de la Couronne hongroise, d'autre part. Les pays de la Couronne de Saint-Étienne se composent, à leur tour, de deux parties, à savoir : des pays de la Couronne de Saint-Étienne au sens propre du mot et des royaumes réunis de Croatie, de Dalmatie et de Slavonie. Quant à ce dernier royaume, il se compose, lui aussi, de deux parties : la Dalmatie (qui n'en fait même pas partie puisqu'elle appartient à l'Autriche) et de la Croatie et de la Slavonie. Quant au royaume de Croatie et de Slavonie, il est partagé en deux — bien entendu — : la Croatie et la Slavonie....., laquelle, d'ailleurs, n'entre pas en ligne de compte d'après le droit public! Les pays de la Couronne de Saint-Étienne proprement dits sont également divisés en deux parties, qui sont : 1° l'ancien royaume marianique de la Hongrie, et 2° le grand-duché de Transylvanie....., lequel n'entre pas en ligne de compte d'après le droit public! Quant aux pays et aux royaumes représentés au Reichsrath de Vienne..... L'explication ne put être continuée, car l'interlocuteur était devenu fou, s'imaginant qu'il se composait, lui-même, de deux parties..... dont l'une n'entrait pas en ligne de compte d'après le droit public. »

Essayons, malgré tout, de débrouiller l'énigme.

Les documents ethnographiques embrassant tant de races diverses, répandues sur un territoire aussi immense que celui de l'Autriche-Hongrie, ne sont pas de ceux qu'on peut réunir dans des travaux de laboratoire ou des enquêtes privées. Par bonheur, nous possédons des données plus précises qui nous sont fournies par des enquêtes administratives officielles. Nous trouvons, en effet, des renseignements très détaillés dans les publications du dénombrement de la population effectué le 1er décembre 1910 dans toute l'étendue de l'Empire. Nous y trouvons, notamment, les résultats de l'enquête sur la religion et, surtout, sur la langue parlée par les habitants. Ce sont ces documents numériques officiels que je compte interroger.

La religion ne nous fournit pas, dans la circonstance, un renseignement aussi probant que la langue parlée. En effet, parmi les religions recensées, il en est plusieurs qui recrutent leurs fidèles dans des nationalités différentes. C'est ainsi, par exemple, que les catholiques romains autrichiens sont au nombre de 22 millions, sur un total de 28 millions d'habitants et englobent, sans aucun doute, des nationalités diverses. Nous ne pouvons donc pas, dans l'espèce, résoudre le problème ethnographique à l'aide de la déclaration de la religion.

La langue maternelle parlée nous fournit, au contraire, un document très important, car les nationalités sont précisément constituées par des unités linguistiques parfaitement distinctes. Je tiens, cependant, à répondre, par avance, à l'objection qu'on pourrait faire sur la valeur des documents recueillis. Il se pourrait, en effet, que, lors des opérations du dénombrement, l'Administration centrale crut avoir des intérêts politiques ou autres à diminuer l'importance de la langue parlée par des populations dissidentes et à grossir celle

de sa propre langue. Il est bien possible — on peut même dire qu'il est probable — que l'Administration autrichienne a pu agir ainsi, dans certaines parties de la Bohême, du Trentin et ailleurs. On sait que l'Administration hongroise a tout fait, non seulement pour vulgariser le magyar, mais encore pour l'imposer par la force et la violence, par exemple chez les Slovaques et les Roumains du Banat et de la Transylvanie. Il est donc possible, également, qu'elle a pu inscrire plus d'un recensé parlant, à la fois, le magyar et le roumain sous la rubrique : *magyar*. Par conséquent, le chiffre des recensés inscrits comme parlant la langue roumaine, dans les territoires ethnographiquement roumains, représente un minimum. Mais, ce minimum une fois reconnu et admis, je pense néanmoins que le dépouillement du dénombrement des langues nous fournit un document très sérieux que je suis autorisé à prendre comme base de cette étude. Une preuve de l'intérêt que les administrations austro-hongroises attachent aux résultats du dénombrement de la langue parlée, c'est le parallèle qu'elles n'oublient jamais d'établir, d'un recensement à l'autre, pour juger des gains et des pertes constatés par chaque idiome. Chemin faisant, je ne manquerai pas de signaler les fluctuations enregistrées. J'affirme donc que, quelle que soit l'origine primitive et lointaine des races qui peuplent l'Empire austro-hongrois, la langue parlée est devenue *actuellement* le facteur déterminant de la race dont se réclament les différentes nationalités dans leur habitat présent et la raison d'être de leurs aspirations politiques, en vue des événements qui se préparent.

L'empire d'Autriche-Hongrie comprend un total de près de 50 millions d'habitants appartenant à des nationalités diverses que nous pouvons grouper de la manière suivante :

Slaves	22.339.285	soit	45,1 %
Allemands.	11.987.701		24,2
Magyars.	10.061.549		20,3
Roumains.	3.224.147		6,5
Italiens	768.422		1,5
Autres.	1.077.317		2,1
Total. . . .	49.458.421		

Ces quelques chiffres montrent que l'élément slave est, sans conteste, le groupe ethnique prépondérant. C'est bien le cas de redire, après un homme d'État polonais : « *La monarchie autrichienne est une maison slave avec une façade allemande.* »

Comment se fait-il, alors, qu'étant la majorité, les Slaves n'aient pas, jusqu'ici, obtenu la situation politique qui leur revenait de plein droit par leur importance numérique? C'est que les Slaves vivaient séparés. Au lieu de s'unir pour faire converger leurs efforts contre leurs adversaires communs, qu'ils tiennent, pour ainsi dire, enfermés dans un camp dont toutes les issues sont en leur possession, ils s'ignoraient.

Issues d'une même souche, dont l'origine se perd dans la nuit de l'histoire, les différentes branches de la famille slave ne se connaissaient pour ainsi dire plus. Séparées par des exodes, des invasions, des luttes sans nombre, elles ont gardé, cependant, une communauté de langage que le temps n'a pas réussi

à faire oublier, avec le souvenir ému et le culte persistant de leur race dispersée dans tout l'Orient. Slaves occidentaux, Slaves orientaux, Slaves de culture byzantine, Slaves de culture latine avaient évidemment les uns pour les autres les plus vives sympathies. Mais ils ne faisaient que s'aimer... de loin. Ils vivaient éloignés sans aucun lien ni moral ni matériel, sans chefs communs, sans aspirations communes, enfermés chacun dans leur îlot géographique. Ayant perdu tout contact entre eux, les événements s'étaient ligués pour les séparer quand ils n'en faisaient pas des ennemis.

Ils attendaient depuis des siècles de la justice, de la générosité ou mieux de l'intérêt bien compris de leurs oppresseurs sinon leur émancipation, tout au moins une petite place au soleil. Ceux, notamment, qui dépendent de l'Autriche-Hongrie se seraient contentés de ne plus être traités en paria dans leur propre patrie et ils se fussent déclarés satisfaits d'être admis à collaborer, loyalement, à l'administration du pays. Il ne faut pas oublier, en effet, que les Tchèques, par exemple, sont, depuis longtemps, les représentants les plus énergiques de la politique fédéraliste. C'est ainsi que Ladislas Rieger, le chef politique de la nation tchèque, fut reçu en audience, en 1869, par Napoléon III, sur l'initiative de V. Duruy, et lui soumit un mémorandum où il expliquait quel était, pour la France, l'intérêt de l'évolution fédéraliste en Autriche et comment une Autriche, équitable pour ses diverses nationalités, était le contrepoids nécessaire des ambitions teutoniques (1). Peine perdue! Toutes les tentatives de collaboration amiable des Slaves avec leurs maîtres autrichiens ou magyars restèrent sans réponse.

La fameuse politique du *divide et impera* ne permettait pas à la monarchie d'entrer dans les voies libérales où elle eut trouvé le salut. Elle préférait s'enfermer dans la tour d'ivoire de sa puissance dynastique immuable, uniquement préoccupée de maintenir des divisions qu'elle croyait de nature à empêcher toute coalition sérieuse de ses sujets. Mais, par un juste retour des choses d'ici-bas, cette puissance absolue de la dynastie s'est naturellement exposée au danger qui menace tous les absolutismes, à savoir de regarder leur propre existence comme une fin en soi et de se guider uniquement par des considérations d'un opportunisme exalté et étroit. Elle ne laissait jamais aucune influence l'emporter sur l'influence de la Couronne, que ce soit celle d'un homme d'État, celle d'un parti, ou celle d'une race. De là, cette réputation bien méritée d'ingratitude qui est celle des Habsbourg.

Peu à peu, l'âme slave si longtemps asservie s'est enfin éveillée! Déjà, Serbes et Bulgares ont reconquis leurs nationalités; les Slaves de l'Autriche vont bientôt briser leurs chaînes et tout fait prévoir qu'ils entreront, à leur tour, dans le paradis de l'Indépendance et de la Liberté.

C'est à préparer le lit de chacune de ces nationalités que tend le travail que j'entreprends par l'étude des langues parlées. Je le fais de bonne foi, avec la certitude que la plus grande habileté et le seul moyen de gagner la confiance des lecteurs est de s'appuyer, non sur des phrases ou des impressions, mais sur des faits statistiques.

---

(1) Louis Léger, *La Renaissance tchèque au dix-neuvième siècle*. Paris, chez Alcan, 1911, p. XI.

« Quoique la maison de Habsbourg soit une des plus vieilles entre les dynasties, ses peuples sont les plus jeunes entre les nations. Les mots mêmes de *nation* et de *nationalité* ont pour eux un sens spécial et restreint. Lorsque les Allemands d'Autriche parlent de « *leur nation* », ils entendent d'abord les Allemands de Bohême, du Tirol, de la Haute et Basse-Autriche, de la Moravie, de la Styrie et de la Carinthie et, en second lieu, leurs *frères* qui vivent dans l'*Empire allemand*. Les Tchèques, les Croates, les Serbes, les Slovènes, les Polonais et les Ruthènes ou Petits-Russiens, bien plus, les Juifs même de la secte sioniste, font pareillement allusion à « *leurs nations* » respectives dans un sens ethnique. L'idée d'une *nationalité autrichienne*, avec sa vertu unifiante, fait défaut et il ne suffit pas, pour en tenir lieu, de ce qu'on appelle l'*idée de l'État*. Autrichiens et Hongrois emploient le terme « *patrie* », mais ils en limitent l'application chacun à leur propre moitié de la Monarchie (1). »

Parmi les peuples de l'Autriche-Hongrie, il faut distinguer le peuple juif. On ne le fait pas figurer d'ordinaire dans l'énumération des *nationalités* qui composent le domaine des Habsbourg, quoique le mouvement sioniste ait donné naissance à une organisation nationale juive qui fut représentée, au Parlement de 1907, par deux députés sionistes et par un politicien qui prit l'étiquette « d'israélite modéré ». Dans les annuaires de statistique, les Juifs ne figurent que comme une *confession religieuse* et comptent pour 2.250.000. « Au point de vue économique, politique et comme influence générale, ils sont l'élément le plus important de la monarchie (2). Aucun observateur étranger des affaires austro-hongroises ne peut fermer les yeux sur la question juive, quelques efforts qu'il puisse faire pour essayer de l'ignorer ou de l'esquiver en adoptant une attitude irraisonnée de philosémitisme ou d'antisémitisme.

« Est-ce une question de race ou de religion? Les deux ensemble et quelque chose de plus. Est-ce une question économique, financière, de commerce international? C'est tout cela et autre chose encore.

« La monarchie des Habsbourg présente à l'observateur des occasions incomparables d'observer les Juifs tels qu'ils sont dans leurs milieux variés et à tous les degrés de l'émancipation. Chez les Juifs espagnols ou *Séphardim* de Bosnie-Herzégovine ou de Trieste, et chez les Juifs allemands-polonais ou *Ashkenazim* de Galicie, de Hongrie ou de Bohême, on peut rencontrer les deux branches principales de la croyance, sinon de la race juive. La question de savoir si les Séphardim appartiennent à une branche différente et plus aristocratique de la famille sémitique que les Ashkenazim n'est pas encore résolue par les ethnologues. Mais l'expérience permet de croire que la supériorité revendiquée par les Séphardim sur les Ashkenazim peut avoir une base historico-sociale, sinon un fondement ethnique. Physiquement, il n'y a aucun doute quant à la supériorité du type Séphardim. »

Comme d'habitude, c'est dans les villes que les Juifs sont les plus nombreux A Vienne, les catholiques romains représentent 88,80 % de la population totale et les israélites 8,63 %. Les Juifs y sont en plus grand nombre que les protes-

---

(1) H.-W. Steed, *La Monarchie des Habsbourg*. Paris, chez A. Colin, 1914, p. 2. (L'auteur, avant de diriger les services de la politique étrangère au *Times*, a été correspondant de ce journal pendant plus de dix ans à Vienne.)

(2) H.-W. Steed, *loc. cit.*, p. 228 et suivantes.

tants, les catholiques grecs, les grecs orientaux et tous les autres cultes réunis. Leur nombre grossit sans cesse par l'apport de milliers de nouveaux venus de Hongrie et de Galicie. Ils sont très peu nombreux dans les villes de la Haute-Autriche, de la Styrie, de la Carinthie, de la Carniole et du Tirol; mais à Prague ils sont 8,06 %. En Moravie, il y en a 8,75 % à Uherské Hradisté, 7,54 % à Olomouc et 7,11 à Brno. En Galicie, ils sont très nombreux aussi : 21,27 % à Cracovie (Krakow), 27,84 % à Leopol (Lwow). En Bukovine, ils constituent la majorité dans la ville de Czernowitz (Czerniowce) : israélites, 32,84 %; catholiques romains, 26,94 %; grecs orientaux, 23,66 %, etc.

En Hongrie, ils présentent une moyenne générale de 14 % dans les villes municipales. A Budapest ils comptent pour 23 % de la population totale; à Nagy-Varad, pour 23,6 %; à Szatmar-Nemeti, 20,6; à Miskolcz, 20,0.

Il est donc impossible de les passer sous silence.

I. AUTRICHE

Le dénombrement officiel de la population effectué le 1er décembre 1910 dans toute l'étendue de l'Autriche-Hongrie donne les résultats généraux suivants, au point de vue de la langue d'usage courant (*Umgangssprache*) parlée par les habitants. Pour plus de clarté, nous envisagerons, séparément, les deux parties principales qui constituent la monarchie dualiste. Voyons d'abord l'Autriche en général; nous étudierons après la Hongrie. J'examinerai, enfin, dans un chapitre spécial, la question des Slaves.

LANGUES D'USAGE COURANT PARLÉES	Nombre d'habitants	Proportion pour 100 habitants	Comparaison du dénombrement de 1901 à celui de 1910
Allemand	9.950.266	35,58 %	+ 8,50
Tchèque (bohémien, morave, slovaque)	6.435.983	23,23	+ 8,07
Polonais	4.967.984	17,76	+ 16,64
Ruthène	3.518.854	12,58	+ 4,24
Slovène	1.252.940	4,48	+ 5,04
Serbo-croate	783.334	2,80	+ 10,11
Italien et ladin	768.422	2,74	+ 5,68
Roumain	275.115	0,98	+ 19,12
Magyar	10.974	0,03	+ 15,32
TOTAL	27.963.872	100	+ 9,09

Ces chiffres généraux nous montrent que, dans l'ensemble de la population de l'Autriche, la langue allemande n'est parlée que par 35 % des habitants de la Cisleithanie. Il y a donc près des deux tiers de la population courbée sous le sceptre des Habsbourg qui sont de nationalités différentes de celle de leurs maîtres.

« On se sert nécessairement de la langue allemande pour communiquer d'un bout à l'autre de la monarchie des Habsbourg pour la simple raison qu'elle est indispensable. Mais les jours où l'allemand était employé comme la seule langue officielle sont passés sans retour. Aujourd'hui l'allemand n'est pas même la langue officielle de l'État autrichien, quoique par la force des circons-

tances il reste la langue maîtresse. En Hongrie, au contraire, le magyar est la langue officielle de l'État, quoique la moitié de la population soit non magyare. Un coup d'œil sur un billet de banque austro-hongrois révèle les véritables caractères de l'idée autrichienne et de l'idée hongroise de l'État. Du côté autrichien, la valeur du billet est imprimée en allemand, tchèque, polonais, serbo-croate (avec caractères latins et cyrilliques), ruthène ou petit-russien, slovène, italien et roumain. Du côté hongrois, la valeur est donnée en magyar seulement, quoique la Hongrie comprenne autant de nationalités que l'Autriche. La conception autrichienne de l'État représente donc l'égalité des droits ethniques; la conception hongroise ou plutôt magyare représente l'hégémonie d'une race gouvernante. Les Slaves d'Autriche et de Hongrie reconnaissent la valeur de l'allemand comme moyen d'échange et l'emploient constamment pour communiquer entre eux verbalement, sinon par écrit. Quelques Slaves autrichiens sont assez familiers avec le tchèque, le polonais, le slovène, le petit-russien et le serbo-croate pour se servir de tous ces idiomes avec une égale facilité. Ils se rabattent donc sur l'allemand comme sur une *lingua franca* (1). »

Si nous comparons les résultats des deux dénombrements de 1901 et de 1910, nous constatons que la Cisleithanie a augmenté de 9,09 %, en moyenne. Il n'est pas indifférent de savoir dans quelle proportion chaque nationalité s'est, personnellement, développée. Voici ce que nous voyons :

Ruthènes, 4,24 %; Slovènes, 5,04; Italiens et Ladins, 5,68; Tchèques (Bohémiens, Moraves, Slovaques), 8,07; Allemands, 8,50; Serbo-Croates, 10,11; Magyars, 15,32; Polonais, 16,64; Roumains, 19,12.

Il résulte de ces chiffres que la langue allemande, en Autriche même, perd du terrain, puisque son coefficient d'augmentation est au-dessous de la moyenne. Son importance est donc en voie de décroissance et la chose date de loin. Adolphe Bertillon père, étudiant le dénombrement de 1857, remarque déjà que, comparativement au dénombrement de 1846, la population allemande a diminué dans les trois provinces allemandes de Salzbourg, de la Haute et Basse-Autriche. C'est aussi ce que montre le tableau ci-dessous, qui donne les résultats des trois dénombrements qui se sont succédé de 1890 à 1910. Il montre encore les positions respectives et successives des différentes nationalités dans la population totale de l'Autriche.

LANGUES PARLÉES	1890	1900	1910
		sur 1.000 habitants	
Allemand	360 ,5	357 ,8	355 ,8
Tchèque, morave, slovaque	233 ,2	232 ,3	230 ,2
Polonais	158 ,4	166 ,2	177 ,7
Ruthène	132 ,2	131 ,7	125 ,8
Slovène	50 ,1	46 ,5	44 ,8
Serbo-croate	27 ,5	27 ,7	28 ,0
Italien, ladin	28 ,8	28 ,4	27 ,5
Roumain	8 ,9	9 ,0	9 ,8
Magyar	0 ,4	0 ,4	0 ,4
TOTAL	1 .000 ,0	1 .000 ,0	1 .000 ,0

(1) H.-W. STEED, p. 117 et suivantes.

La conclusion de ce petit tableau, c'est que les proportions ne se sont pas sensiblement modifiées. Les Polonais, les Serbo-Croates et les Roumains seuls ont progressé, les Polonais surtout; les autres ont légèrement diminué. A retenir, toutefois, qu'en Autriche même, la langue allemande a constamment perdu de son importance de 1890 à 1910, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer. L'Autriche n'est donc pas, à proprement parler, un État germanique.

On peut même dire que s'il y a un Empire d'Autriche, il n'y a pas de nationalité autrichienne. Chacune des races, généralement hostiles les unes aux autres, dont l'assemblage chaotique compose l'Empire se considère comme une nation. Aucune affinité naturelle ne les pousse les unes vers les autres et leurs irréductibles différences ethniques et linguistiques ne permettent pas de les unir. Les peuples de l'Autriche, suivant la fiction officielle, sont les peuples de l'Empereur, dans un sens féodal. Il en résulte qu'il n'y a même pas une Autriche, mais seulement une monarchie des Habsbourg; monarchie despotique, féodale et de droit divin, qui n'est pas fondée sur la communauté de sang, de sentiment et d'aspiration avec le peuple autrichien, puisque ce peuple n'existe pas et que c'est une bigarrure de peuples divers qui en tient lieu. Il est donc fatal qu'ils aspirent à se séparer à la prochaine occasion favorable. On verra qu'il en est de même pour la Hongrie.

Les tableaux, ci-après, nous montrent que, d'une manière générale, la répartition géographique des langues en Autriche se fait de la manière suivante : La *langue allemande* est particulièrement répandue dans les provinces de Salzbourg, 99,73 %; Haute-Autriche, 99,69 %; Basse-Autriche, 95,90 %; Vorarlberg, 95,36 %; Carinthie, 78,61 %; Styrie, 70,49 %, et Tirol, 57,31 %; partout ailleurs, elle est en minorité.

Le *tchèque* se parle surtout en Moravie, 71,74 %; en Bohême, 63,19 %, et en Silésie, 24,32.

Le *polonais* est la langue dominante de la Galicie, 58,54 %; c'est, à peu près, la seule langue parlée dans la partie occidentale de cette province. En Silésie, le polonais est parlé par 31,72 % de la population.

Le *ruthène* est surtout parlé dans la partie orientale de la Galicie : 40,19 %, et en Bukovine : 38,38 %.

Le *slovène* est parlé pàr 94,36 % de la population de la Carniole; en Styrie, 29,37 %; en Carinthie, 21,39, et enfin par 32,22 % sur le littoral de l'Adriatique (Trieste, 29,81; Gorizia, 61,85; Istrie, 14,26).

Le *serbo-croate* est la langue parlée par 96 % de la population de la Dalmatie; c'est la langue dominante de l'Istrie, 43,51; car l'italien n'est parlé que par 38,14 %.

L'*italien* et le *ladin* sont parlés par 95 % des habitants du Trentin et par 43,09 % des populations du littoral (Trieste, 62,32; Istrie, 38,14; Gorizia, 36,06).

Le *roumain* est parlé uniquement en Bukovine par 34,37 %.

Les *Magyars*, qui, au nombre de 10.000, habitent l'Autriche, sont en Bukovine où ils forment 13 % de la population.

Le tableau de la page suivante montre que, en résumé, les Allemands d'Autriche constituent un bloc compact de six millions seulement, savoir : Basse-Autriche, Haute-Autriche, Salzbourg, Styrie, Carinthie, Tirol et Vorarlberg.

Les quatre autres millions sont dispersés dans les différentes provinces et vivent à l'état de minorités et d'éléments étrangers.

LANGUES USUELLES PARLÉES EN AUTRICHE

Dénombrement de 1910. — Population présente.

PAYS ET TERRITOIRES ADMINISTRATIFS	ALLEMAND	BOHÉMIEN MORAVE SLOVAQUE	POLONAIS	RUTHÈNE	SLOVÈNE	SERBO-CROATE	ITALIEN, LADIN	ROUMAIN	MAGYAR	AUTRES LANGUES	TOTAL
Basse-Autriche.	3.130.536	122.329	5.601	2.316	1.380	429	1.084	139	296	267.701	3.531.814
Haute-Autriche	840.604	1.953	356	96	81	3	33	1	16	9.860	853.006
Salzbourg	208.009	189	33	6	176	11	136	1	1	6.175	214.737
Styrie	983.252	971	178	80	409.684	151	361	7	15	49.458	1.444.157
Carinthie	304.287	358	96	7	82.212	28	82	2	»	9.128	396.200
Tirol	525.115	4.195	377	255	546	51	385.700	3	16	39.352	946.613
Vorarlberg.	126.743	177	37	12	63	6	5.857	12	1	12.500	145.408
Carniole.	27.915	750	89	19	490.978	205	369	»	2	5.668	525.995
Trieste	11.856	565	157	33	56.916	2.403	118.959	11	13	38.597	229.510
Gorizia et Gradisca	4.486	317	105	103	151.564	186	90.119	7	6	10.828	260.721
Istrie	12.735	1.807	255	43	56.134	168.184	147.417	883	5	17.103	403.566
Dalmatie	3.081	1.412	301	811	542	610.669	18.028	7	4	10.811	645.666
Bohême	2.467.724	4.241.918	1.541	1.062	292	190	136	33	48	56.601	6.769.548
Moravie.	719.435	1.868.971	14.924	563	103	767	43	9	42	17.411	2.622.271
Silésie.	325.523	180.348	235.224	255	45	3	11	3	14	15.493	756.949
Galicie	90.114	8.718	4.672.500	3.208.092	144	41	21	740	104	45.198	8.025.675
Bukovine	168.851	1.005	36.210	305.101	80	1	36	273.254	10.391	5.169	800.098
	9.950.266	6.435.983	4.967.984	3.518.851	1.252.910	783.334	768.422	275.115	10.974	608.062	28.571.934

J'étudierai plus loin, dans des chapitres détaillés, les groupements géographiques des langues parlées, en dehors de l'allemand, dans les pays autri-

chiens : polonais, ruthène, roumain, slovène, italien et serbo-croate au point de vue des nationalités qu'elles représentent.

DÉNOMBREMENT DE 1910

Sur 100 citoyens autrichiens présents, combien parlaient usuellement les langues ci-dessous.

PAYS ET TERRITOIRES ADMINISTRATIFS	ALLEMAND	BOHÉMIEN MORAVE SLOVAQUE	POLONAIS	RUTHÈNE	SLOVÈNE	SERBO-CROATE	ITALIEN LADIN	ROUMAIN	MAGYAR
Basse-Autriche	95,90	3,74	0,17	0,07	0,04	0,01	0,03	0,00	0,00
Haute-Autriche	99,69	0,23	0,01	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Salzbourg	99,73	0,09	0,01	0,00	0,08	0,00	0,06	0,00	0,00
Styrie	70,19	0,07	0,01	0,00	29,37	0,01	0,02	0,00	0,00
Carinthie	78,61	0,09	0,02	0,00	21,23	0,00	0,02	0,00	0,00
Tirol	57,31	0,45	0,04	0,02	0,05	0,00	42,09	0,00	0,00
Vorarlberg	95,36	0,13	0,02	0,00	0,04	0,00	4,40	0,00	0,00
Carniole	5,36	0,11	0,01	0,00	94,36	0,03	0,07	0,00	0,00
Trieste	6,21	0,29	0,08	0,01	29,81	1,25	62,31	0,00	0,00
Gorizia et Gradisca	1,79	0,12	0,04	0,04	61,85	0,07	36,06	0,00	0,00
Istrie	3,29	0,46	0,06	0,01	14,26	43,51	38,11	0,22	0,00
Dalmatie	0,18	0,22	0,01	0,12	0,08	96,19	2,84	0,00	0,00
Bohême	36,76	63,19	0,02	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Moravie	27,61	71,74	0,57	0,02	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00
Silésie	43,90	21,32	31.72	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Galicie	1,12	0,10	58,54	40,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bukovine	21,24	0,12	4,55	38,38	0,01	0,00	0,00	34,37	1,30
	35,58	23,23	17,76	12,58	4,18	2,80	2,74	0,98	0,03

II. HONGRIE

Les langues parlées en Hongrie ont été dénombrées, en 1910, de la manière suivante, sous la rubrique *Langues maternelles :*

LANGUES MATERNELLES parlées	HONGRIE proprement dite (y compris Fiume)		CROATIE-SLAVONIE		ROYAUME DE HONGRIE		COMPARAISON du DÉNOMBREMENT de 1901 à celui de 1910
	Nombres absolus	Proportion pour 100 habitants	Nombres absolus	Proportion pour 100 habitants	Nombres absolus	Proportion pour 100 habitants	
Magyar.	9.944.627	54,5	105.918	4,1	10.050.575	48,1	+ 15,0
Allemand. . . .	1.903.357	10,4	134.078	5,1	2.037.435	9,8	— 4,6
Slovaque	1.916.357	10,7	21.613	0,8	1.967.970	9,4	— 2,6
Roumain	2.918.186	16,1	846	0,0	2.949.032	14,1	+ 5,3
Ruthène	464.270	2,5	8.317	0,3	472.587	2,3	+ 10,0
Croate	191.808	1,1	1.638.354	62,5	1.833.162	8,8	+ 9,0
Serbe	461.516	2,5	641.955	24,6	1.106.471	5,3	+ 5,5
Autres langues .	401.412	2,2	67.843	2,6	469.255	2,2	+ 18,0
	18.261.533	100,0	2.621.954	100,0	20.886.187	100,0	+ 8,50

Nous voyons, par ces chiffres, que la moitié de la population du royaume de Hongrie ne parle pas la langue hongroise ou magyare. C'est là une situation grave sur laquelle j'ai déjà appelé l'attention et qu'il faudra examiner de près. La chose sera d'autant plus facile que les populations qui constituent, actuellement, le royaume de Hongrie se sont groupées suivant les conditions orographiques et hydrographiques qu'elles ont rencontrées.

Au sujet des fluctuations éprouvées par chacune de ces langues, j'ai constaté que, de 1901 à 1910, la population hongroise proprement dite accuse une augmentation de 15 %, en face de l'accroissement de 8,50 % de la population totale. On ne relate un accroissement dépassant la moyenne que chez les Ruthènes et les Croates et, chez ces derniers, le progrès ne s'est fait sentir que dans la Croatie et la Slavonie. Le nombre des Serbes et des Roumains ne s'est accru que dans une mesure restreinte (5 %). Par contre, celui des Slovaques et surtout celui des Allemands a subi une diminution importante.

Je viens de dire que l'accroissement total de la population n'a été que de 8,50 % pour la période décennale 1901-1910, il est bon de faire remarquer qu'il est inférieur au taux d'accroissement de la période décennale précédente (1890-1900), qui était de 10 %. Le fléchissement du taux de 1900-1910 ne provient pas d'un arrêt dans le développement naturel de la population, mais de l'augmentation de l'émigration. En effet, l'émigration a pris, dans la dernière période décennale 1900-1910, une importance beaucoup plus marquée que dans la période précédente. C'est ainsi que, lors du dénombrement de 1900, on constatait l'absence de 240.000 personnes pour tout le royaume de Hongrie, tandis qu'en 1910 il y avait plus du double d'absents, soit : 598.219. C'est en Croatie-Slavonie que l'émigration a surtout augmenté ; d'une période décennale à l'autre, le nombre des absents a monté de 36.650 à 150.233.

La région où l'augmentation de la population a été la plus marquée est la région entre le Danube et la Tisza, elle a été de 14,8 % ; elle était de 18,2 % en

1900. Cette diminution provient, en grande partie, d'un ralentissement considérable dans l'accroissement de la population de Budapest qui avait augmenté de 44,8 % de 1890 à 1900, tandis que, dans la période de 1900-1910, cette augmentation n'a été que de 20,2 %. Dans la région de la rive gauche de la Tisza l'augmentation a été de 11 %. L'accroissement des villes municipales (17,8 %) est beaucoup plus important que celui des comitats, 7,4 %. L'accroissement le plus important s'est montré dans les villes de Maros-Vasarhély, Szatmor-Néméti et à Zagrab (Agram).

On a groupé sous la rubrique *autres langues parlées* 469.255 personnes, pour tout le royaume de Hongrie. Ce chiffre ne représente que 2 % de la population totale et paraît donc négligeable au point de vue statistique; mais il n'en est pas de même au point de vue anthropologique. Une note nous avertit que, sous cette désignation, sont compris le venède, le bouniévatze, le tzigane, le tchèque-morave, le polonais, le bulgare, l'italien, etc. On regrette d'autant plus de ne pas être fixé sur la participation de chacune de ces populations très intéressantes que leur habitat est assez mal connu. Heureusement, le dénombrement de 1900 nous fournit des chiffres plus explicites que je vais mettre à profit.

En 1900, le nombre total des personnes désignées sous la rubrique *autres langues* s'élevait, pour le même territoire, à 397.761. Ce chiffre est moins élevé qu'en 1910 (— 71.494) et représente, au profit de 1910, une augmentation de près de 18 %. Cet accroissement très important s'explique de la manière suivante : d'une part, du fait qu'on a recensé les Tziganes en général, puis les Schokatzes dans le comité de Baranya et les Polonais résidant dans le comité d'Arva d'une façon plus exacte qu'en 1900. En fin de compte, l'accroissement véritable de la population parlant d'autres langues n'est que très minime; la plus grande part provient de l'immigration de nombreux Galiciens sur le territoire hongrois.

Cette explication donnée, voyons maintenant les chiffres de 1900 pour les *autres langues :*

Venèdes (Wendes)	98 .941
Bouniévatzes, Sokacz, etc	87 .278
Bosniaques	774
Bulgares (Krassovans)	21 .698
Tchèques de Bohême et de Moravie	67 .113
Polonais	26 . 834
Tsiganes	61 .658
Arméniens	277
Italiens	27 .482
Autres	4 .989
Nationalité inconnue	717
Total	397 .761

Les *Venèdes* habitent, en groupe compact, dans le comitat de Vas, notamment dans l'arrondissement de Muraszombati, où ils sont au nombre de 40.000 environ, et dans celui de Szentgotthárdi, où on en compte près de 9.000. Dans le comitat de Zala on les rencontre, au nombre de 20.000 environ, dans l'arrondissement d'Alsólendvai.

Les *Bouniévatzes* et les *Sokácz* sont des Slaves méridionaux, catholiques romains, originaires de la Dalmatie et de la Bosnie. Ils habitent le comitat de BÁCS-BODROG (entre Danube et Tisza) et quelques communes des comitats de Pest et de Baranya. Ils ont pour centre la ville de SZABADKA où ils sont plus de 30.000 (38 %); on les trouve encore, en proportion assez importante, à ZOMBOR et à BAJA.

Les *Bulgares* et les Krassovans habitent surtout les comitats de KRASSÓ-SZÖRÉNY, TEMES et TORONTÁL (angle de la Tisza et du Maros); on en trouve encore disséminés dans les autres régions du pays. Les Krassovans exercent pour la plupart la profession de jardiniers.

Les *Tchèques* se rencontrent surtout dans les villes et les centres industriels des comitats de KRASSÓ-SZÖRÉNY et de TEMES. Ils sont, de plus, en assez grand nombre dans les communes rurales de Croatie-Slavonie, où ils cultivent la terre.

Les *Polonais*, venus de Galicie, ont pénétré par la frontière du nord et se sont établis dans les comitats limitrophes. Ce sont pour la plupart des ouvriers industriels et des mineurs. Les Polonais juifs sont répandus partout en Hongrie; ils sont, pour la plupart, colporteurs et voyageurs de commerce.

Les *Tsiganes*. – Leur nombre véritable dépasse, de beaucoup, le chiffre de 61.000 porté au dénombrement de 1900. La plupart ont adopté la langue magyare ou roumaine et, en partie aussi, le slovaque. Ils sont, eux aussi, disséminés dans toutes les régions; le plus grand nombre cependant habite la Transsylvanie.

Les *Arméniens* s'assimilent de plus en plus à la population magyare. Les quelques centaines inscrits lors du dénombrement de 1900 habitaient, en majeure partie, en Transylvanie, à SZAMOSUJVAR (dans le comitat de SZOLNOK-DOBOKA). Le dénombrement de 1880 avait compté 3.523 individus de langue arménienne; en 1890, il n'y en avait que 2.070 et, en 1900, on a vu qu'il n'y en avait plus que 277. Leur magyarisation s'est donc faite très rapidement.

Quant aux *Italiens*, en dehors de Fiume où ils forment la majorité relative, avec 17.352 habitants, on les trouve encore en quantité, assez considérable, à Budapest ainsi que dans les mines et exploitations industrielles des comitats de HUNYAD et de KRASSÓ-SZÖRÉNY. On en rencontre, enfin, en Croatie-Slavonie et notamment dans le comitat de POZSEGA où ils sont agriculteurs.

On voit tout l'intérêt de l'analyse des populations comprises sous la rubrique *autres langues* dans le dénombrement de 1900. Il va sans dire que nous ne pouvons pas appliquer au dénombrement de 1910 les chiffres de celui de 1900, mais je crois que, toutes proportions gardées, les documents de 1900 et de 1910 peuvent se superposer, sinon dans leurs expressions numériques, tout au moins dans leurs indications anthropologiques générales.



Le rôle primordial joué par les cours d'eau qui arrosent le territoire hongrois, le Danube et la Tisza notamment, a tout naturellement donné naissance à de grands groupes géographiques dont j'ai déjà parlé. Ce sont tout d'abord les groupes de populations situés sur les rives gauche et droite du Danube, puis ceux situés sur les rives gauche et droite de la Tisza. Étant donné l'espace de

150 à 200 kilomètres qui sépare ces deux rivières, il y a, de plus, une division toute naturelle, c'est la partie centrale du territoire compris entre elles. Enfin, au delà de la Tisza, les statistiques hongroises indiquent deux divisions. L'une, désignée sous le nom de : *angle de la Tisza et du Maros*, qui n'est autre que le Banat roumain; l'autre désignée sous la rubrique : *au delà du Kiralyhago.* C'est sous cette étiquette, un peu bizarre, que se cache le pays généralement connu sous le nom de Transylvanie.

On verra combien ces grandes divisions géographiques sont intéressantes à étudier du point de vue ethnique où je me suis placé.

Disons de suite, pour fixer les idées, que ces sept grandes divisions géographiques se partagent en trois groupes principaux au point de vue ethnique : 1° *groupe magyar* proprement dit; 2° *groupe slovaque;* 3° *groupe roumain.* Nous allons, tout d'abord, les envisager du point de vue des langues parlées, d'autant plus que les publications officielles nous fournissent des chiffres embrassant ces grands groupes géographiques; nous descendrons ensuite dans le détail des divisions administratives : comitats, arrondissements, villes, etc. Voici donc, pour fixer les idées, deux tableaux numériques : l'un, donnant des chiffres absolus; l'autre, des chiffres proportionnels. Les populations du territoire de Fiume et des royaumes de Croatie et de Slavonie ont été laissées de côté provisoirement; nous les étudierons, plus tard, avec la race slave. Par conséquent, nous n'envisageons, pour le moment, que la Transleithanie proprement dite.

HONGRIE (moins Fiume et la Croatie-Slavonie)

I. Population au point de vue de la langue maternelle. — Nombres absolus.

(Dénombrement officiel de 1910.)

	MAGYAR	ALLEMAND	SLOVAQUE	ROUMAIN	RUTHÈNE	CROATE	SERBE	AUTRES LANGUES	POPULATION TOTALE
Rive droite du Danube . .	2.221.295	555.691	17.188	833	232	168.436	15.170	105.556	3.084.404
Rive gauche du Danube. .	711.654	144.395	1.279.571	701	393	2.294	200	36.710	2.175.924
Entre le Danube et la Tisza	3.061.066	357.822	79.354	4.813	11.121	4.866	154.298	96.318	3.769.658
Rive droite de la Tisza . .	945.990	98.561	411.776	1.910	253.002	486	247	27.646	1.769.681
Rive gauche de la Tisza . .	1.604.921	83.229	81.151	621.918	191.581	327	321	8.547	2.594.924
Angle de la Tisza et du Maros	471.988	427.253	44.715	815.850	3.188	1.950	290.131	50.391	2.141.769
Transylvanie	918.217	234.085	2.401	1.472.021	1.759	523	421	48.937	2.678.367
	9.938.134	1.901.042	1.946.165	2.948.049	461.259	181.882	461.091	374.105	18.214.727

II. Pourcentage de la population, au point de vue de la langue maternelle.

	MAGYAR	ALLEMAND	SLOVAQUE	ROUMAIN	RUTHÈNE	CROATE	SERBE	AUTRES
	%	%	%	%	%	%	%	%
Rive droite du Danube.	72,0	18,0	0,6	0,0	0,0	5,5	0,5	3,4
Rive gauche du Danube	32,7	6,7	58,8	0,0	0,0	0,1	0,0	1,7
Entre le Danube et la Tisza.	81,2	9,5	2,1	0,1	0,3	0,1	4,1	2,6
Rive droite de la Tisza	53,5	5,6	25,0	0,1	11,8	0,0	0,0	1,5
Rive gauche de la Tisza	61,9	3,2	3,1	24,0	7,5	0,0	0,0	0,3
Angle de la Tisza et du Maros	22,2	19,9	2,1	39,5	0,1	0,2	13,6	2,4
Transylvanie	34,3	8,7	0,1	55,0	0,1	0,0	0,0	1,8
	54,5	10,4	10,6	16,1	2,5	1,1	2,5	2,2

Ces tableaux nous permettent de juger de quelle façon se sont groupées les populations au point de vue ethnique et géographique. On voit que, d'une manière générale, les nationalités se répartissent de la manière suivante : Les *Magyars* sont en majorité sur la rive droite du Danube, puis entre le Danube et la Tisza et enfin sur les rives gauche et droite de la Tisza. Les *Allemands*, peu nombreux, se montrent sur la rive droite du Danube et dans les districts situés à l'angle de la Tisza et du Maros. Ce sont principalement des Saxons. Les *Slovaques* constituent la majorité de la population sur la rive gauche du Danube et le quart de la population sur la rive droite de la Tisza. Les Roumains forment la majorité de la population de la Transylvanie et constituent le groupement ethnique le plus important (Banat) dans l'angle formé par la Tisza et le Maros. Les *Ruthènes* se rencontrent, en petit nombre (15 %), sur la rive droite de la Tisza. Enfin les *Serbes* et les *Croates* constituent la Croatie-Slavonie située entre la Drave et la Save; le croate est exclusivement parlé en Croatie et le serbe en Slavonie. Telle est en raccourci la répartition des langues parlées dans les pays de la Couronne de Saint-Étienne.

DENSITÉ DE LA POPULATION — MODE DE CONSTRUCTION DES MAISONS D'HABITATION INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE

Avant d'aborder, en détail, le problème ethnique, il me paraît indispensable de donner quelques renseignements statistiques sur les questions techniques indiquées par la rubrique ci-dessus : densité de la population, mode de construction des maisons d'habitation et instruction élémentaire. Ce sont là des documents qui nous aideront à mieux apprécier la situation anthropologique et sociale de la Hongrie.

Nous avons dit que la Hongrie est partagée en grandes régions géographiques naturelles, déterminées par les fleuves qui l'arrosent. La région située entre les deux lits parallèles creusés par le Danube et la Tisza constitue une plaine immense absolument unie, connue sous le nom d'Alföld. Elle est formée d'étendues sans fin de terres grises ou noires, émaillées, de temps en temps, de taches blanchâtres d'efflorescences salines sans qu'on rencontre jamais un rocher, rarement un vulgaire caillou. De la terre, encore de la terre, toujours de la terre; pas de forêts, ni petites ni grandes, pas de bouquets d'arbres; à peine quelques acacias autour des maisons dans les villages. Il en résulte que les matériaux habituels de construction font absolument défaut dans l'*Alföld* : ni pierre, ni brique, ni bois; tout doit être importé. Les maisons de la grande plaine hongroise sont donc bâties en terre, à l'aide de briques simplement séchées à l'air, sans avoir subi aucune cuisson. On ne s'imagine pas, si on ne les a pas vus, ces grands villages souvent très peuplés qu'on a nommés à juste titre des *villes paysannes*, dont presque toutes les habitations, généralement basses, sont faites de petits cubes de terre grisâtre séchés à l'air, et sont souvent couvertes tout simplement de bardeaux, de planches ou de tôle. Ces habitations bien alignées, entourées de jardins, tracent de vastes places, de larges avenues et occupent en somme une superficie considérable par rapport à la population. Les deux aspects que je viens d'indiquer : densité de la population

et mode de construction et de couverture des habitations, varient, naturellement, avec les différentes régions de la Hongrie. La situation n'est pas la même dans la *petite plaine* hongroise située sur la rive droite du Danube, au delà de la Tisza ou dans la partie montagneuse septentrionale. Comme ces différentes régions géographiques circonscrivent des races et des nationalités diverses, j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt d'examiner ces deux points de vue, qui s'éloignent moins qu'on pourrait le croire de nos études ethnographiques. Voici donc un aperçu général de la Hongrie, en attendant une étude plus détaillée par région géographique et par comitat.

1° *Densité de la population.* — La superficie des pays de la Couronne de Saint-Étienne est de 325.411 kilomètres carrés avec une densité moyenne de 64,6 habitants par kilomètre carré, en augmentation sur 1900 dont la densité était de 59,2 habitants au kilomètre carré. La densité de la population des différents comitats et villes municipales est très variable. Ce sont les cinq comitats de Pest (entre Danube et Tisza), Csanad (angle de la Tisza et du Maros), Eszterzgom, Nyitra (rive gauche du Danube) qui ont la densité la plus grande; toutefois, elle ne dépasse pas 80 à 85 habitants par kilomètre carré. Il y a deux comitats de Transylvanie, celui de Csik et celui de Beszterczе-Naszod où la densité n'atteint même pas 30 habitants au kilomètre carré.

2° *Mode de construction des maisons d'habitation.* — La connaissance du matériel de construction des maisons d'habitation est très importante à tous les points de vue.

D'une manière générale, on peut dire que les maisons d'habitation en pierres et en briques prédominent dans l'Ouest. Les bâtiments en briques séchées à l'air ou en argile se trouvent surtout dans la grande plaine hongroise et les maisons en bois dans le nord du royaume et en Transylvanie. En ce qui concerne les couvertures des maisons on peut dire que les toitures en bardeaux ou en planches prédominent dans les maisons en bois. Les couvertures en chaume et en roseaux se trouvent surtout dans la grande plaine hongroise. Les toitures en tuiles, ardoises ou en tôle sont répandues principalement dans la région située à l'angle de la Tisza et du Maros, dans la région au delà du Danube et dans quelques comitats du Nord et de la Transylvanie. Dans le comitat de Nagy-Küküllö, par exemple, 86 % des maisons d'habitation ont des toitures en tuiles, ardoises ou en tôle. Les maisons d'habitation avec toiture en bardeaux ou en planches sont la règle générale dans le comitat d'Arva, 92 %.

Maçonnerie et toiture des maisons d'habitation.

DENSITÉ de la population en kilomètres carrés	GRANDES RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES	1910 — MODE DE CONSTRUCTION DES MAISONS D'HABITATION (POUR 100) en pierres ou en briques	en briques séchées à l'air ou en argile, avec fondation en pierres ou en briques	en briques séchées à l'air ou en argile	en bois ou autres matériaux	AVEC TOITURE en tuile, en ardoise ou en tôle	en bardeaux ou en planches	en roseaux ou en chaume
69,2	Rive droite du Danube	33,2	28,6	30,8	7,4	46,6	6,1	47,0
66,1	Rive gauche du Danube	30,7	31,6	15,5	22,2	34,8	36,7	28,5
104,4	Entre le Danube et la Tisza	14,4	20,8	63,9	0,9	40,2	12,1	47,7
55,6	Rive droite de la Tisza	28,3	20,8	16,2	34,7	24,7	37,7	37,6
59,9	Rive gauche de la Tisza	5,8	12,8	41,8	40,1	23,3	26,1	50,6
59,0	Angle de la Tisza et du Maros	17,4	14,9	44,5	23,2	58,1	14,5	27,4
46,3	Transylvanie	23,9	2,9	6,9	66,3	30,9	42,2	26,9
64,6	MOYENNE GÉNÉRALE	21,3	17,9	32,6	28,2	37,3	24,2	38,5

3° *Instruction élémentaire.* — Le nombre des individus, sachant lire et écrire, a augmenté en moyenne de 7 %. Mais on voit combien la proportion varie d'une région à l'autre (50 % en Transylvanie, et 81 sur la rive droite du Danube). Quoi qu'il en soit, l'augmentation est satisfaisante. Comme il était facile de le prévoir, ce sont les villes qui comptent le plus d'individus âgés de six ans sachant lire et écrire. Voici en effet les chiffres : villes, 85,4 %; comitats, 64,2 %. Sopron est la ville la mieux partagée avec 95 %, surpassant même Budapest où la proportion est de 92,5 %. Pozsony (Presbourg), Székesfehérvar, Gyor (Raab) et Komarom ont une proportion de 90 %. Par contre, SZABADKA et ZOMBOR, toutes les deux situées entre le Danube et la Tisza, n'ont que 60 %.

Parmi les comitats ce sont ceux de Sopron et de Moson, situés tous deux dans la région de la rive droite du Danube, qui se distinguent par la proportion la plus élevée, 82 et 88 %. La proportion de plus de 80 % se retrouve encore, à l'exception des comitats de BARANYA et de ZALA, dans tous les comitats au delà du Danube. Il en est de même pour les comitats d'Esztergom, de Hont,

INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE

GRANDES RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES	Pour 100 individus âgés de plus de six ans combien savaient lire et écrire en 1900	en 1910
Rive droite du Danube	76,4	81,8
— gauche —	68,2	76,0
Entre le Danube et la Tisza	73,2	80,0
Rive droite de la Tisza	58,5	67,2
— gauche —	50,9	56,9
Angle de la Tisza et du Maros	52,5	60,2
Transylvanie	41,5	50,5
	61,4	68,7

de Pozsony, de Gömör, de Békés et de Brasso. Les chiffres les plus faibles se trouvent dans les régions de la rive gauche de la Tisza et en Transylvanie.



Nous pouvons aborder, maintenant, le problème ethnique, et, pour le serrer de plus près, il faut étudier les divisions administratives restreintes (comitats) que renferment les régions géographiques très étendues que j'ai, jusqu'ici, examinées.

I — RIVE DROITE DU DANUBE

Sur 100 habitants de chaque comitat ou ville municipale, combien parlaient les langues ci-dessous, en 1910 ?

Nos D'ORDRE	COMITATS et VILLES MUNICIPALES (*)	HONGROIS	ALLEMAND	SLOVAQUE	ROUMAIN	RUTHÈNE	CROATE	SERBE	AUTRES
		°/o	°/o	°/o	°/o	°/o	°/o	°/o	°/o
1	**Baranya**	52,2	35,0	0,1	0,0	»	3,1	4,3	5,3
	*Pécs	83,6	12,8	0,3	0,0	0,0	1,4	0,2	1,7
2	**Fejér**	85,7	11,1	2,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,9
	*Székesfehérvar	96,5	1,5	0,2	0,0	0,0	0,7	0,6	0,5
3	**Györ**	98,9	0,9	0,0	0,0	»	0,0	0,0	0,2
	*Györ	91,9	2,6	1,3	0,0	0,0	0,3	0,0	0,9
4	**Komárom**	88,3	6,3	4,1	0,3	0,0	0,1	0,0	0,9
	*Komárom	89,2	5,6	3,5	0,1	0,1	0,2	0,0	1,0
5	**Moson**	34,9	55,0	0,8	0,0	0,0	8,6	0,0	0,7
6	**Somogy**	91,2	5,1	0,1	0,0	0,0	2,7	0,0	0,9
7	**Sopron**	50,5	36,8	0,1	0,0	0,0	12,1	0,0	0,5
	*Sopron	44,2	51,1	0,6	0,0	»	2,3	0,0	1,8
8	**Tolna**	70,9	27,9	0,8	0,0	0,0	0,1	0,4	0,4
9	**Vas**	56,9	26,9	0,1	0,0	0,0	3,7	0,0	12,1
10	**Veszprém**	86,7	12,7	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
11	**Zala**	74,5	0,8	0,1	0,0	0,0	19,7	0,0	1,9
	MOYENNE de cette région	72,0	18,0	0,6	0,0	0,0	5,5	0,5	3,4

Les Magyars forment 72 % de la totalité de la population et les Allemands 18 % seulement. Les Magyars constituent donc le fond de la population dans les comitats de GYÖR, 98,9 %; SOMOGY, 91,2 %; KOMAROM, 88,3 %; VESZPRÉM, 86,7 %; FEJÉR, 85,7 %.

Dans les autres comitats, ils sont concurrencés par d'autres nationalités, principalement par des Allemands, savoir : à ZALA, il y a 74,5 % de Magyars et 19,7 % de Croates; à TOLNA, 70,9 % de Magyars et 27,9 % d'Allemands; à VAS, 56,9 % de Magyars et 26,9 % d'Allemands; à BARANYA, 52,2 % de Magyars et 35 % d'Allemands; à SOPRON, 50,5 % de Magyars, 36,8 % d'Allemands et 12,1 % de Croates; à MOSON, les Allemands forment la majorité : 55 %, les Magyars sont 34,9 % et il y a 8,6 % de Croates.

Les villes municipales suivent, à peu près, le même classement. A SZÉKESFEHÉRVAR (STUHLWEISSENBURG en allemand, comitat de FEJÉR), 96,5 %, et à GYÖR (RAAB en allemand) 94,9 % sont Magyars; à PÉCS (FÜNFKIRCHEN en allemand, comitat de BARANYA) il y a 83,6 % de Magyars et 12,8 % d'Allemands; à KOMAROM (KOMORN en allemand), 89,2 % de Magyars, 5,6 % d'Alle-

mands et 3,5 % de Slovaques; à Sopron (Œdenburg en allemand) les Allemands sont 51,1 % et les Magyars 44,2 % seulement.

La densité moyenne de la population de la région de la rive droite du Danube est de 69,2, c'est-à-dire légèrement au-dessus de la moyenne générale de la Hongrie (64,6) à cause de la faiblesse des sept comitats de Moson, Fejér, Somogy, Veszprém, Baranya, Györ et Komarom, dont la densité varie de 47,5 à 64,1. Les quatre autres comitats, savoir Tolna, Zala, Vas et Sopron, varient de 75,6 à 79,8.

Maçonnerie et toiture des maisons d'habitation.

Densité de la population par kilomètre carré	Comitats et villes municipales (*)	Maisons d'habitation			Toiture		
		Pierre ou brique	Briques séchées à l'air ou argile	Bois ou autres matériaux	Tuiles, ardoises, tôle	Bardeaux ou planches	Roseaux ou chaume
		°/o	°/o	°/o	°/o	°/o	°/o
47,5	**Moson**	49,1	50,0	0,9	50,2	10,5	39,3
53,4	**Fejér**	10,8	88,8	0,4	20,5	13,3	66,2
54,8	**Somogy**	27,8	64,6	7,6	50,1	6,5	43,4
58,1	**Veszprém**	44,7	55,1	0,2	32,9	6,0	61,1
59,3	**Baranya**	8,5	90,5	1,0	76,4	1,1	22,5
62,2	**Györ**	10,6	86,2	3,2	14,3	8,3	77,4
64,1	**Komárom**	15,5	81,3	3,2	36,4	11,0	52,6
75,6	**Tolna**	6,3	93,0	0,7	47,2	8,0	44,8
77,8	**Zala**	47,7	29,8	22,5	38,5	3,8	57,7
79,6	**Vas**.	50,3	31,7	18,0	47,0	2,7	50,3
79,8	**Sopron**.	63,7	35,6	0,7	57,3	7,4	35,3
701,8	*Pécs	60,0	39,1	0,9	95,6	3,6	0,8
305,2	*Székesfehérvar .	26,0	73,8	0,2	67,6	3,1	29,3
820,4	*Györ	80,2	18,4	1,4	47,7	41,2	11,1
698,2	*Komárom	42,6	53,7	3,7	34,9	61,9	3,2
263,0	*Sopron	98,4	1,6	0,0	88,7	11,3	»

Au point de vue des matériaux des maisons d'habitation, les comitats se partagent en trois groupes : 1° ceux dont la moyenne des maisons construites en pierre ou brique varie de 44,7 à 63,7, ce sont : Sopron, 63,7; Vas, 50,3; Moson, 49,1 ; Zala, 47,7 et Veszprém, 44,7. Ces mêmes comitats se distinguent, également, par une bonne proportion de toitures en tuiles, ardoises ou tôle. Je ferai remarquer que ces comitats sont tous (sauf Veszprém) sur la frontière autrichienne; 2° un groupe intermédiaire composé du seul comitat de Somogy, avec une moyenne de maisons en pierre ou brique de 27,8 et 50 % de toitures en tuile, ardoise ou tôle; 3° enfin, un groupe formé de comitats dont la moyenne des maisons de pierre ou brique varie de 6,3 à 15,5 % seulement. Ce sont : Komarom, 15,5; Fejér, 10,8; Györ, 10,6; Baranya, 8,5 et Tolna, 6,3. Dans tous ces comitats (sauf Baranya) plus de la moitié des maisons sont couvertes en roseaux ou en chaume; ils sont riverains du Danube.

En ce qui concerne les villes municipales, les maisons de pierre couvertes en tuile sont en majorité à Sopron, Györ et Pécs. Mais, à Komarom, il y a encore 53,7 % de maisons faites de briques séchées à l'air et 61,9 % couvertes en planches, et à Székesfehérvar il y a 73,8 % de maisons de briques séchées à l'air et 67,6 sont couvertes en tuile. La densité de la population est extrêmement variable.

II. RIVE GAUCHE DU DANUBE

Les Slovaques constituent 58,8 % de la totalité de la population, les Magyars 32,7 % et les Allemands 6,7 % seulement. Les Slovaques sont en majorité dans les comitats suivants : TRENCSÉN, 91,8 % ; LIPTO, 89,9 % ; ZOLYOM, 84,8 % de Slovaques et 12,4 % de Magyars ; ARVA, 75,1 % de Slovaques et 20,5 % de Polonais ; NYITRA, 71 % de Slovaques, 22 % de Magyars et 61 % d'Allemands ; TUROCZ, 69 % de Slovaques, 19,7 % d'Allemands et 10 % de Magyars ; BARS, 54,8 % de Slovaques, 34,8 % de Magyars et 9,7 % d'Allemands ; enfin, POZSONY se partage de la manière suivante : Slovaques, 49,5 % ; Magyars, 42,3 %, et Allemands, 6,8 %.

Sur 100 habitants de chaque comitat ou ville municipale, combien parlaient les langues ci-dessous en 1910 ?

Nos d'ordre	Comitats et villes municipales (*)	Hongrois	Allemand	Slovaque	Roumain	Ruthène	Croate	Serbe	Autres
		°/o	°/o	°/o	°/o	°/o	°/o	°/o	°/o
1	Árva	2,5	1,9	75,1	0,0	0,0	0,0	0,0	20,5
2	Bars	34,8	9,7	54,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7
3	Esztergom	*80,9*	10,4	8,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
4	Hont	*57,1*	5,1	36,8	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0
	*Selmeczbanya	41,8	3,0	55,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
5	Liptó	5,0	3,0	89,9	0,3	0,0	0,0	0,0	1,8
6	Nógrád	*75,6*	1,2	22,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9
7	Nyitra	22,0	6,1	71,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9
8	Pozsony	42,3	6,8	49,5	0,0	0,0	0,5	0,0	0,9
	*Pozsony	40,6	41,9	14,9	0,0	0,0	0,5	0,0	2,1
9	Trencsén	4,3	2,9	91,8	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0
10	Turócz	10,0	19,7	69,0	0,0	0,1	0,0	0,0	1,2
11	Zólyom	12,4	1,6	84,8	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2
	MOYENNE DE CETTE RÉGION	32,7	6,7	58,8	0,0	0,0	0,1	0,0	1,7

Les Magyars sont en majorité dans les comitats suivants : ESZTERGOM, 80,9 % de Magyars, 10,4 % d'Allemands et 8,3 % de Slovaques ; NOGRAD, 75,6 % de Magyars, 22,3 de Slovaques ; HONT, 57,1 % de Magyars, 36,8 % de Slovaques et 5,1 % d'Allemands.

La ville municipale de SELMECZBANYA (SCHEMNITZ en allemand, dans le comitat de HONT) compte 55 % de Slovaques, 41,8 % de Magyars et 3 % seulement d'Allemands. La ville de POZSONY (Presbourg), qui est le centre intellectuel et national slovaque, ne compte que 14,9 % de Slovaques, 40,6 % de Magyars et 41,9 % d'Allemands.

La densité moyenne de la population de la région de la rive gauche du Danube est de 66,1, c'est-à-dire très légèrement au-dessus de la moyenne générale de la Hongrie (64,6). Mais, à considérer chaque comitat, on voit qu'elle varie beaucoup : de 38,7 à 84,3. Quatre comitats seulement sont au-dessus de la moyenne de la région : TRENCSÉN, POZSONY, NYITRA et ESZTERGOM.

Maçonnerie et toiture des maisons d'habitation.

DENSITÉ de la POPULATION par kilomètre carré	COMITATS et VILLES MUNICIPALES (*)	MAISONS D'HABITATION			TOITURE		
		Pierre ou brique	Briques séchées à l'air ou argile	Bois ou autres matériaux	Tuiles, ardoises, tôle	Bardeaux ou planches	Roseaux ou chaume
		°/o	°/o	°/o	°/o	°/o	°/o
38,7	**Liptó**	35,2	2,9	61,9	20,6	75,4	4,0
39,0	**Arva**	8,9	1,6	89,5	3,0	92,7	4,3
46,1	**Hont**	53,9	43,3	2,8	41,3	11,8	46,9
49,6	**Turócz**	42,1	40,7	17,2	22,3	71,5	6,2
50,7	**Zólyom**	57,8	2,3	39,9	18,9	67,5	13,6
63,3	**Nográd**	24,2	67,2	8,6	55,5	3,1	31,1
65,5	**Bars**	37,1	52,1	10,8	37,8	22,1	40,1
69,7	**Trencsén**	20,8	24,4	54,8	18,5	64,8	16,7
72,5	**Pozsony**	34,3	64,5	1,2	47,5	21,0	31,5
82,3	**Nyitra**	24,6	72,8	2,6	38,6	24,4	41,0
84,3	**Esztergom**	13,4	86,1	0,5	40,6	16,1	43,3
172,6	*Selmeczbanya. .	74,1	13,4	12,5	6,1	92,2	1,7
1.042,7	*Pozsony.	88,6	7,9	3,5	53,1	46,5	0,4

Au point de vue des matériaux des maisons d'habitation, on rencontre la plus grande variété; on peut cependant faire quatre groupes. Mais je dois faire remarquer, tout de suite, que les toitures en tuiles, ardoises ou tôle sont fort peu usitées.

Premier groupe, maisons en pierre ou brique : Zolyom, 57,8; Hont, 53,9. Mais si les maisons sont construites en pierre, les toitures sont généralement faites en bardeaux ou en planches.

Deuxième groupe, maisons en briques séchées à l'air ou argile : Esztergom, 86,1; Nyitra, 72,8; Nograd, 67,2; Pozsony, 64,5; Bars, 52,1; à l'exception de Nograd où les toitures en tuiles sont de 55 % et où 31 % sont en chaume, dans les quatre autres comitats les couvertures sont faites en planches ou en chaume.

Troisième groupe, maisons en bois ou autres matériaux : Arva, 89,5; Lipto, 61,9; Trencsen, 54,8; toutes les toitures sont en bardeaux ou planches.

Quatrième groupe : Le comitat de Turocz possède à peu près la moitié de maisons en pierre, 42,1, et la moitié de maisons en bois; les toitures sont en majorité en planches. Il est juste de faire observer que c'est un pays de montagnes boisées.

Dans les villes municipales les maisons en pierre dominent, mais les toitures en bois persistent à avoir la préférence.

III. ENTRE DANUBE ET TISZA

Les Magyars constituent 81,2 % de la population de cette région qui comprend la capitale de la Hongrie. Dans les comitats suivants, ils constituent presque la totalité : Heves, 99,2 % de Magyars; Csongrad, 99,5 %; Jasz-Nagykun-Szolnok, 99,6 %; Pest-Pilis-Solt-Kiskun, 87,9 de Magyars et 8,1 % d'Allemands. Mais dans le comitat de Bacs-Bodrog les Magyars ne sont que 42,3 %, les Allemands 28,3 % et les Serbes 18,6 %.

Sur 100 habitants de chaque comitat ou ville municipale, combien parlaient les langues ci-dessous en 1910 ?

N^os^ D'ORDRE	COMITATS et VILLES MUNICIPALES (*)	HONGROIS	ALLEMAND	SLOVAQUE	ROUMAIN	RUTHÈNE	CROATE	SERBE	AUTRES
		°/o	°/o	°/o	°/o	°/o	°/o	°/o	°/o
1	**Bács-Bodrog**	42,3	28.3	4,5	0,0	1,7	0,0	18,6	4.5
	*Baja	79,9	8.3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1	10,4
	*Szabadka	58,8	2,0	0,1	0,1	0,0	0,0	3,7	35,3
	*Ujvidék	39,7	17,6	4,3	0,3	1,0	1,9	34,5	0,7
	*Zcmbor	33,0	7,1	0,1	0,1	0,0	0,3	38,8	20,6
2	**Csongrád**	99,5	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
	*Hodmező Vázárhely	99,2	0.2	0,3	0.2	»	0,0	0,0	0,1
	*Szeged	95,9	2,2	0,1	0,5	0,0	0,0	1,0	0,3
3	**Heves**	99,2	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
4	**J. N. Szolnok**	99,6	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
5	**Pest. P. S. Kiskun**	87,9	8,1	2,6	0,0	0,0	0,1	0,4	0.9
6	**Budapest**	85,9	9,0	2,3	0,3	0,0	0,3	0,5	1,7
	*Kecskemet	98,9	0,7	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
	MOYENNE DE CETTE RÉGION	81,2	9,5	2,1	0,1	0,3	0,1	4,1	2,6

Les villes municipales du comitat de BACS-BODROG sont au nombre de quatre et présentent une population très mélangée ainsi qu'on va voir : ZOMBOR a 38,8 % de Serbes, 33,0 % de Hongrois, 20,6 % de Bouniévatzes et 7,1 % d'Allemands ; UJVIDÉK (en allemand NEUSATZ) a 39,7 % de Magyars, 34,5 de Serbes, 17,6 % d'Allemands ; SZABADKA (en allemand MARIA-THERESIOPEL) a 58,8 % de Magyars et 35,3 % de Bouniévatzes, représentés par 33.000 habitants ; BAJA a 79,9 % de Magyars, 10,4 % de BOUNIÉVATZES et 8,3 % d'Allemands. Les villes municipales du comitat de CSONGRAD ont au contraire une population entièrement magyare, savoir : HODMEZÖ-VASARHELY a 99,2 % de Magyars et SZEGED (en allemand SZEGEDIN) a 95,9 de Magyars. Quant à la ville capitale de BUDAPEST, les Magyars y comptent pour 85,9 % et les Allemands pour 9 %. Enfin la ville de KECSKEMET à 98,9 % de Magyars.

La densité moyenne de la population de la région située entre le Danube et la Tisza est très forte (104,4) à cause : 1° de la présence de la ville capitale Budapest ; 2° de sept autres villes municipales dont les densités sont généralement élevées ; 3° enfin, de la moyenne présentée par les comitats, moyenne qui varie de 71,2 à 85,2.

Au point de vue des matériaux de construction des maisons d'habitation, on constate que, sauf à Budapest où 91 % des maisons sont construites en pierre ou brique, partout ailleurs les maisons en briques séchées à l'air ou en argile constituent la très grande majorité ; les toitures en tuiles, ardoises ou tôle sont dans la proportion d'un tiers environ, sauf à BACS-BODROG où il y en a 53,1 %. Les toitures en roseaux ou chaumes sont en majorité à J. N. SZOLNOK, 55,5, et à PEST P. S. KISKUN, 54,8 ; les toitures en planches ou en chaume se rencontrent à CSONGRAD et à HEVES. Cette grande prédominance de l'emploi de la terre dans la construction des maisons d'habitation s'explique parce que nous sommes dans l'Alföld, la grande plaine hongroise, où les matériaux

de pierre font particulièrement défaut. Les mêmes particularités se rencontrent dans les villes municipales pour les mêmes raisons.

Maçonnerie et toiture des maisons d'habitation.

DENSITÉ de la POPULATION par kilometre carré	COMITATS et VILLES MUNICIPALES (*)	MAISONS D'HABITATION			TOITURE		
		Pierre ou brique	Briques séchées à l'air ou argile	Bois au autres matériaux	Tuiles, ardoises, tôle	Bardeaux ou planches	Roseaux ou chaume
		°/o	°/o	°/o	°/o	°/o	°/o
71,2	**J. N. Szolnok**	2,5	97,2	0,3	31,7	12,8	55,5
71,6	**Bács-Bodrog**	6,0	93,3	0,7	53,1	4,4	42,5
72,7	**Csongrád**	2,1	97,0	0,9	37,0	18,9	44,1
71,4	**Heves**	21,6	77,6	0,8	33,2	16,9	49,9
85,2	**Pest P. S. Kiskun** . .	17,8	81,0	1,2	32,1	13,1	54,8
4.538,0	**Budapest**	91,3	6,0	2,7	87,3	12,7	0,0
241,7	*Baja	14,8	84,7	0,5	67,1	3,6	29,3
97,1	*Szabadka.	8,3	91,4	0,3	17,5	14,9	67,6
211,3	*Vjvidék	28,9	70,3	0,8	75,3	1,0	23,7
99,3	*Zombor.	15,8	81,0	0,2	47,1	0,5	52,4
82,1	*Hodmezö Vázárhely . .	4,6	95,0	0,1	62,1	11,8	26,1
115,0	*Szeged	20,7	78,4	0,9	22,6	41,7	35,7
76,6	*Kecskemet	11,6	81,9	3,5	39,8	9,1	51,1

IV. RIVE DROITE DE LA TISZA

Les Magyars ne constituent que 53,5 % de la population de cette région. Il y a 25,0 % de Slovaques, 14,8 % de Ruthènes et 5,6 % d'Allemands. Les Magyars ne sont en grande majorité que dans les comitats de Borsod, 97,7 %, et Abauj-Torna, 78,0 %. Dans les comitats suivants, la population est mélangée, savoir : Gömör és Kis-Hont a 58,5 % de Magyars et 38,4 % de Slovaques; Zemplén, 56,5 % de Magyars, 27,1 % de Slovaques et 11,4 % de Ruthènes; Bereg, 47,8 % de Magyars, 42,6 % de Ruthènes et 88 % d'Allemands. Dans les autres comitats, les Magyars sont en minorité ainsi qu'on va voir : Saros, 58,3 % de Slovaques, 22,0 % de Ruthènes, 10,4 % de Magyars et 5,4 % d'Allemands; Szepes, 56,2 % de Slovaques, 22,2 % d'Allemands, 10,8 % de Magyars et 7,1 % de Ruthènes; Ung, 38,1 % de Ruthènes, 33,2 % de Magyars, 22,4 % de Slovaques, 5,2 % d'Allemands.

Dans les villes municipales, les Magyars sont en très grande majorité, savoir : Kassa (en allemand Kaschau, comitat de Abauj-Torna), il y a 75,4 % de Magyars, 14,8 % de Slovaques et 7,2 % d'Allemands. A Miskolcz (comitat de Borsod) les Magyars forment 95,4 % de la population.

La densité moyenne de la population de la région située sur la rive droite de la Tisza est très faible : 55,6; elle est très inférieure à la moyenne générale de la Hongrie, mais il ne faut pas oublier que cette région est dans la partie la plus montagneuse du pays.

TABLEAU

Sur 100 habitants de chaque comitat ou ville municipale, combien parlaient les langues ci-dessous en 1910 ?

Nos D'ORDRE	COMITATS ou VILLES MUNICIPALES (*)	HONGROIS	ALLEMAND	SLOVAQUE	ROUMAIN	RUTHÈNE	CROATE	SERBE	AUTRES
		°/o	°/o	°/o	°/o	°/o	°/o	°/o	°/o
1	Abauj-Torna	78,0	2,1	18,7	0,0	0,1	0,0	0,0	1,1
	*Kassa	75,4	7,2	14,8	0,2	0,5	0,1	0,0	1,8
2	Bereg	47,8	8,8	0,5	0,1	42,6	0,0	0,0	0,2
3	Borsod	97,7	0,6	1,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2
	*Miskolcz	95,4	1,8	1,5	0,2	0,3	0,0	0,0	0,8
4	Gömör és Kis-Hont	58,5	1,6	38,4	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5
5	Sáros	10,4	5,4	58,3	0,2	22,0	0,0	0,0	3,7
6	Szepes	10,8	22,2	56,2	0,3	7,1	0,0	0,1	3,3
7	Ung	33,2	5,2	22,4	0,1	38,1	0,0	0,0	1,0
8	Zemplén	56,5	2,8	27,1	0,0	11,4	0,0	0,0	2,2
	MOYENNE DE CETTE RÉGION	53,5	5,6	25,0	0,1	14,8	0,0	0,0	1,5

Au point de vue des matériaux de construction des maisons d'habitation, il règne la plus grande diversité, et, d'une manière générale, on constate que la maison de pierre est rare. Elle est en faible majorité à SZEPES avec 53 % seulement, contre 42,2 de maisons en bois. Il n'y en a que 4,6 à BEREG et 12,2 à UNG. La maison faite de briques séchées à l'air ou en argile domine à BORSOD, 69,4, et à ABAUJ-TORNA, 52,9. La maison de bois se rencontre surtout à SAROS, 60,1; BEREG, 58,8; UNG, 57,1; elle est au contraire particulièrement rare à BORSOD, 1,9, et à ABAUJ-TORNA, 10,6. Les maisons en pierre, en terre ou en bois se rencontrent en nombre sensiblement égal dans les comitats de ZEMPLÉN et de GÖMÖR ÉS KIS-HONT. Les maisons de terre comptent pour un tiers environ dans les comitats de UNG et de BEREG.

Maçonnerie et toiture des maisons d'habitation.

DENSITÉ de la POPULATION par kilomètre carré	COMITATS et VILLES MUNICIPALES (*)	MAISONS D'HABITATION			TOITURE		
		Pierre ou brique	Briques séchées à l'air ou argile	Bois ou autres matériaux	Tuiles, ardoises, tôle	Bardeaux ou planches	Roseaux ou chaume
		°/o	°/o	°/o	°/o	°/o	°/o
44,0	Gömör és Kis-Hont	28,7	46,5	24,8	49,7	42,7	7,6
47,3	Szepes	53,0	4,8	42,2	14,9	82,2	2,9
47,8	Sáros	28,3	11,6	60,1	12,2	37,7	50,1
49,1	Abauj-Torna	36,5	52,9	10,6	32,4	23,0	44,6
50,2	Ung	12,2	30,7	57,1	10,2	41,5	48,3
54,6	Zemplén	29,8	32,1	38,1	15,5	34,1	50,4
62,5	Bereg	4,6	36,6	58,8	16,1	41,0	42,9
66,7	Borsod	28,7	69,4	1,9	37,5	12,0	50,5
170,3	*Kassa	77,1	21,4	1,5	84,6	15,1	0,3
970,9	*Miskolcz	51,9	42,8	5,3	43,9	55,3	0,8

Les toitures en chaume ou en planches dominent, sauf à GÖMÖR, où il y a 49,7 % de maisons couvertes en tuiles, ardoises ou tôle. A SZEPES, 82,2 % des

maisons ont des bardeaux ou des planches pour toiture; à Saros, Zemplén et Borsod, 50 % des habitations sont couvertes en chaume; à Ung, 48,3 % des maisons ont du chaume et 41,5 % des planches; à Abauj-Torna, 44,6 % de chaume, 32,4 de tuiles et 23,0 de planches; à Bereg, 42,9 de chaume et 41 % de planches.

Les villes municipales donnent la préférence aux maisons de pierre; Kassa préfère les toitures en tuiles et Miskolcz les toitures en bardeaux ou en planches. Le chaume y est inconnu.

V. RIVE GAUCHE DE LA TISZA

Cette région se compose en grande partie des deux provinces de Crisiana et de Maramures réclamées par les Roumains.

Sur 100 habitants de chaque comitat ou ville municipale, combien parlaient les langues ci-dessous en 1910 ?

Nos d'ordre	Comitats et villes municipales (*)	Hongrois	Allemand	Slovaque	Roumain	Ruthène	Serbe	Autres
		%	%	%	%	%	%	%
1	Békés	73,4	2,0	22,4	2,1	0,0	0,0	0,1
2	Bihor	52.8	0,4	1,4	*44,9*	0,0	0,0	0,5
	*Nagy-Várad	91,1	2,2	0,4	5,6	0,0	0,1	0,5
3	Hajdu	99,7	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
	*Debreczen	98,5	0,7	0,1	0,3	0,0	0,1	0,3
4	Maramures	14,8	16,7	0,1	*23,6*	*44,6*	0,0	0,2
5	Szabolcs	99,0	0,3	0,3	0,1	0,0	0,0	0,2
6	Satmár	65.1	1,7	0,1	*32,8*	0.0	0,0	0,3
	*Satmár-Németi	94,9	1,8	0,1	2,8	0,0	0,0	0,2
7	Salaj	38,0	0,4	1,6	*59,1*	0,0	0,0	0.9
8	Ugocsa	46,5	5,1	0,0	10,6	*37,5*	0,0	0,3
	Moyenne de cette région	61,9	3,2	3,1	24,0	7,5	0,0	0,3

Les Magyars constituent 61,9 % de la population située sur la rive gauche de la Tisza; le reste se partage entre les Slovaques, les Ruthènes et les Roumains suivant les régions. Les Magyars sont en grande majorité dans les trois comitats suivants : Hajdu, 99,7 %; Szabolcs, 99,0 %; Békés : il y a 73,4 % de Magyars et 22,4 % de Slovaques. Dans les deux comitats suivants, les mélanges de nationalités commencent à se montrer : Satmar, 65,1 % de Magyars et 32,8 % de Roumains; Bihor, 52,8 % de Magyars et 44,9 de Roumains. Enfin dans les trois comitats ci-après, les Magyars ne sont plus en majorité : Salaj, 59,1 % de Roumains et 38 % de Magyars; Ugocsa, 46,5 % de Magyars, 37,5 % de Ruthènes, 10,6 % de Roumains et 5,1 % d'Allemands; Maramures, 44,6 % de Ruthènes, 23,6 de Roumains, 16,7 % d'Allemands et 14,8 % de Magyars.

Dans les villes municipales, les Magyars sont partout en grande majorité, savoir : Nagy-Varad (en allemand Grosswardein, comitat de Bihor), il y

a 91,4 % de Magyars, 5,6 % de Roumains et 2,2 % seulement d'Allemands; DEBRECZEN (dans le comitat de HAJDU), il y a 98,5 % de Magyars, et à SATMAR-NÉMÉTI (dans le comitat de SATMAR) il y a 94,9 % de Magyars et 2,8 % seulement de Roumains.

La densité moyenne de la population de la région située sur la rive gauche de la Tisza est seulement de 59,9, alors que la moyenne générale de la Hongrie est de 64,6. Le comitat de Maramures a une population particulièrement clairsemée, 36,8.

Maçonnerie et toiture des maisons d'habitation.

DENSITÉ de la POPULATION par kilomètre carré	COMITATS et VILLES MUNICIPALES (*)	MAISONS D'HABITATION			TOITURE		
		Pierre ou brique	Briques séchées à l'air ou argile	Bois ou autres matériaux	Tuiles ardoises, tôle	Bardeaux ou planches	Roseaux ou chaume
		°/o	°/o	°/o	°/o	°/o	°/o
36,8	**Maramures**	4,5	2,2	93,3	2,3	79,6	18,1
54,9	**Bihor**.	3,1	60,9	36,0	33,9	12,3	53,8
59,3	**Satmár**	4,9	46,3	48,8	13,8	24,0	62,2
60,3	**Salaj**	4,7	34,9	60,4	20,0	18,0	62,0
67,5	**Hajdu**.	2,7	93,5	3,8	23,8	7,1	69,1
69,0	**Szabolcs**.	4,0	81,1	14,9	20,2	14,4	65,4
75,6	**Ugocsa**.	2,1	32,4	65,5	8,8	41,8	49,4
81,4	**Békés**	4,2	95,4	0,4	36,1	10,6	53,3
1.336,8	*Nagy-Várad	60,7	37,7	1,6	62,2	35,1	2,7
96,9	*Debreczen	47,3	46,1	6,3	69,9	9,3	20,8
190,7	*Satmár-Németi. . . .	31,3	50,6	18,1	43,8	48,9	7,3

Au point de vue des matériaux de construction des maisons d'habitation, la situation est très nette; les constructions en pierre n'atteignent nulle part 5 %. Le choix pour la terre ou le bois est parfaitement marqué. Les maisons en briques séchées à l'air ou en argile sont en très grande majorité dans les comitats suivants : BÉKÉS, 95,4; HAJDU, 93,5; SZABOLCS, 81,1; BIHOR, 60,9 %. Les maisons en bois ou autres matériaux sont surtout nombreuses dans les comitats de MARAMURES, 93,3; UGOCSA, 65,5; SALAJ, 60,4. Enfin le comitat de SATMAR partage ses faveurs entre le bois et la terre : bois, 48,8; terre, 46,3 %. Les toitures en chaume sont en grande majorité : HAJDU, 69,1; SZABOLCS, 65,4; SATMAR, 62,2; SALAJ, 62,0; BIHOR, 53,8; BÉKÉS, 53,3. Le comitat de UGOCSA a 49,4 de chaume et 41,8 de bardeaux. Enfin le comitat de MARAMURES a 79 % des maisons couvertes en bardeaux ou en planches.

La ville municipale de NAGY-VARAD a 60,7 % de maisons de pierre; DEBRECZEN a autant de maisons de pierre que de maisons de terre; leurs maisons sont en majorité couvertes en tuiles. La ville de Satmar-Németi a la moitié de ses maisons en terre et les couvertures sont sensiblement partagées en tuiles et en bardeaux.

VI. ANGLE DE LA TISZA ET DU MAROS — BANAT

Les Magyars sont tout à fait en minorité dans cette région qu'on appelle le Banat, où la population est extrêmement mélangée. La majorité appartient aux Roumains qui comptent pour 39,5 %, puis viennent les Magyars, 22,2 %;

les Allemands, 19,9 % et les Serbes, 13,6 %. Les Magyars ne sont en majorité que dans le comitat de CSANAD où ils constituent 74,8 % de la population; les Slovaques sont 11,8 %, les Roumains 9,7 % et les Serbes 2,7 %.

Sur 100 habitants de chaque comitat ou ville municipale, combien parlaient les langues ci-dessous en 1910 ?

Nos D'ORDRE	COMITATS et VILLES MUNICIPALES (*)	HONGROIS	ALLEMAND	SLOVAQUE	ROUMAIN	RUTHÈNE	SERBE	AUTRES
		°/o	°/o	°/o	°/o	°/o	°/o	°/o
1	**Arad**	22,2	9,8	1,5	***65,3***	0,2	0,1	0,9
	*Arad	73,0	6,9	0,4	16,3	0,0	2,9	0,5
2	**Csanad**	74,8	0,7	11,8	9,7	0,1	2,7	0,2
3	**Kratsó-Szöreny**	7,3	12,0	0,6	***72,1***	0,5	3,1	4,3
4	**Times**	11,9	30,1	0,6	***40,1***	0,0	14,4	2,9
	*Timesvár	39,4	43,6	0,5	10,4	0,0	4,8	1,1
	*Versecz	14,2	49,6	0,5	3,2	0,0	***31,4***	1,0
5	**Torontál**	21,0	26,6	2,7	11,5	0,0	***32,2***	2,8
	*Pancsova	16,2	35,9	1,2	3,7	0,0	***41,9***	0,5
	MOYENNE DE CETTE RÉGION	22,2	19,9	2,1	39,5	0,1	13,6	2,4

Les Roumains sont en majorité dans les comitats suivants : KRATSO-SZORENY, 72,1 % (les Allemands comptent pour 12,0 %, les Magyars pour 7,3 % et les Serbes pour 3,1 %); ARAD, 65,3 % de Roumains, 22,2 de Magyars, 9,8 d'Allemands; TIMES, 40,1 % de Roumains, 30,1 % d'Allemands, 14,4 % de Serbes et 11,9 % de Magyars; TORONTAL, 32,2 % de Serbes, 26,6 % d'Allemands, 21,0 % de Magyars, 14,5 % de Roumains et 2,7 % de Slovaques.

Les villes municipales ont des majorités ethniques différentes. ARAD, qui appartient au comitat du même nom, a une majorité magyare : 73,0, et les Roumains, qui ont la majorité sur tout le comitat, n'ont que 16,3 % dans la ville; les Allemands comptent pour 6,9 %. Dans le comitat de TIMES, les deux villes municipales ont des majorités allemandes : TIMESVAR, 43,6 % d'Allemands, 39,4 % de Magyars. 10,4 % de Roumains et 4,8 % de Serbes; VERSECZ : il y a 49,6 % d'Allemands, 31,4 % de Serbes, 14,2 % de Magyars et 3,2 % de Roumains. Enfin PANCSOVA (comitat de TORONTAL) qui est près du Danube, presque en face de Belgrade, a naturellement une majorité de Serbes, 41,9 %. Les Allemands sont 35,9 %, les Magyars 16,2 % et les Roumains 3,7 %.

La densité moyenne de la population de la région située à l'angle de la Tisza et du Maros est de 59,0; elle varie considérablement d'un comité à l'autre, du simple au double : KRATSO-SZÖRENY, 42,1; CSANAD, 84,7.

Au point de vue des matériaux de construction des habitants il faut remarquer, tout d'abord, que les immeubles de pierre sont rares. Le comité où l'on en rencontre le plus, KRATSO-SZÖRENY, n'en possède que 32,4. Le plus grand nombre des comitats n'a que des maisons faites de briques séchées à l'air ou en argile, ce sont : CSANAD, 94,1 ; TORONTAL, 87,4; TIMES, 66,7; ARAD, 50,9. Les maisons de bois sont en majorité à KRATSO-SZÖRENY : 50,3. Les toitures des maisons sont en majorité en tuiles, briques ou tôle dans les comitats de

Torontal, 66,3; Times, 63,1; Csanad, 51,9. Le comitat de Kratso-Szöreny a 47,5 de ses maisons couvertes en tuiles et 43,5 en bardeaux ou en planches. Le comité d'Arad en a 49,6 avec des toitures en tuiles et 41,0 en chaume.

Maçonnerie et toiture des maisons d'habitation.

Densité de la population par kilomètre carré	Comitats et villes municipales (*)	Maisons d'habitation			Toiture		
		Pierre ou brique	Briques séchées à l'air ou argile	Bois ou autres matériaux	Tuiles, ardoises, tôle	Bardeaux ou planches	Roseaux ou chaume
		°/o	°/o	°/o	°/o	°/o	°/o
42,1	Kratsó-Szöreny	32,4	17,3	50,3	47,5	43,5	9,0
56,1	Times	14,8	66,7	18,5	63,1	5,0	31,9
59,2	Arad	4,8	50,9	44,3	49,6	9,4	41,0
60,0	Torontál	11,6	87,4	1,0	66,3	2,1	31,6
84,7	Csanad	5,2	94,1	0,7	51,9	9,7	38,4
564,0	*Arad	54,7	43,4	1,9	49,9	30,9	19,2
853,6	*Timesvar	62,6	35,8	1,6	80,0	13,4	6,6
138,9	Versecz	43,2	56,8	0,0	91,7	7,6	0,7
184,1	Pancsova	35,4	64,2	0,4	96,5	0,3	3,2

Les villes municipales d'Arad et de Timesvar ont respectivement 54,7 et 62,6 de leurs maisons construites en pierre et couvertes en tuiles en majorité, tandis que les villes municipales de Versecz et de Pancsova ont leurs maisons faites en terre; la première, 56,8 % et la seconde, 64,2, mais les toitures sont exclusivement couvertes en tuiles.

VII. AU DELA DU « KIRALYHAGO » (*Transylvanie*)

La Transylvanie est désignée dans les statistiques hongroises sous le nom de « Au delà du Kiralyhago », traduction magyare du mot latin *Transylvanie* (Au delà de la forêt). Le Kiralyhago est en effet une montagne de 589 mètres d'altitude, dans le massif du Krazna, entre le Kœroes rapide et le Szamos.

La Transylvanie est habitée en majorité par des Roumains : 55 %. Les Magyars n'y comptent que pour 34,8 % et les Allemands pour 8,7 %. Mais étant données les manœuvres des Hongrois pour répandre leurs langues, il est certain que les Roumains sont beaucoup plus nombreux que ne le dit le dénombrement publié par l'Administration officielle magyare. Le chiffre donné est un minimum. Quoi qu'il en soit, voici ce que nous dit le dénombrement de 1910 :

TABLEAU

Sur 100 habitants de chaque comitat ou ville municipale, combien parlaient les langues ci-dessous en 1910 ?

Nos D'ORDRE	COMITATS OU VILLES MUNICIPALES (*)	HONGROIS	ALLEMAND	SLOVAQUE	ROUMAIN	RUTHÈNE	SERBE	AUTRES
		°/o	°/o	°/o	°/o	°/o	°/o	°/o
1	**Alsò-Fehér**	17,6	3,3	0,1	*77,4*	0,0	0,0	1,6
2	**Bistrita-Nasaud**	8,4	20,0	0,0	*68,5*	0,2	0,0	2,9
3	**Brasov**	35,0	29,2	0,2	*34,7*	0,0	0,0	0,9
4	**Csik**	86,4	0,7	0,1	12,1	0,1	0,0	0,3
5	**Fágaras**	6,8	3,1	0.1	*88,7*	0,0	0,0	1,0
6	**Trei-Scaume**	83,4	0,4	0,2	15,5	0,1	0,0	0,4
7	**Huniedoara**	15,5	2,4	0,8	*79,9*	0,2	0,0	1,7
8	**Chichinda-Mica**	30,1	17,5	0,0	*47,9*	0,0	0,0	4,5
9	**Cluj**	26,9	3,0	0,0	*68,0*	0,0	0,0	2,1
	*Clujvar	83,4	2,8	0,2	12,4	0,0	0,0	1,1
10	**Mures-Turda**	57,4	4,0	0,0	36,2	0,1	0,0	2,3
	*Mures-Vásarhely	89,3	2,4	0,1	6,7	0,0	0,1	1,3
11	**Chichinda Mare**	12,4	41,8	0,1	*40,6*	0,0	0,0	5,6
12	**Sibiu**	5,7	28,1	0,1	*64,3*	0,1	0,0	1,6
13	**Szolnok-Doboka**	20,7	2,7	0,0	*75,2*	0,1	0,0	1.3
14	**Turda pe Aries**	25,8	0,3	0,0	*72,1*	0,0	0,0	2,0
15	**Odorhed**	95,4	1,8	0,0	2,3	0,0	0,0	0,5
	MOYENNE DE CETTE RÉGION	31,8	8,7	0,1	55,0	0,1	0,0	1,8

Les Magyars ne sont en majorité que dans les trois comitats suivants : ODORHED, 95,4 %; CSIK, 86,4 % de Magyars, 12,4 % de Roumains; MURES-TURDA, 57,4 % de Magyars, 36,2 % de Roumains et 4 % d'Allemands. Les populations sont extrêmement mélangées à BRASOV, ainsi qu'on va voir : Magyars, 35 %; Roumains, 34,7 %; Allemands, 29,2 %. Dans tous les autres comitats, ce sont les Roumains qui sont en majorité. C'est ainsi que FAGARAS compte 88,7 % de Roumains, 6,8 % de Magyars et 3,4 % d'Allemands. HUNIEDOARA a 79,9 % de Roumains et 15,5 % de Magyars. ALSO-FEHER a 77,4 % de Roumains, 17,6 % de Magyars et 3,3 % d'Allemands. SZOLNOK-DOBOKA a 75,2 % de Roumains et 20,7 % de Magyars. TURDA PE ARIES a 72,1 % de Roumains, 25,8 % de Magyars. BISTRITA-NASAUD a 68,5 % de Roumains, 20 % d'Allemands et 8,4 % de Magyars. CLUJ a 68 % de Roumains et 26,9 % de Magyars; SIBIU a 64,3 % de Roumains, 28,1 % d'Allemands et 5,7 % de Magyars. CHICHINDA MICA a 47,9 % de Roumains, 30,1 % de Magyars, 17,5 % d'Allemands. CHICHINDA MARE a 41,8 % d'Allemands, 40,6 % de Roumains et 12,4 % de Magyars.

Les deux villes municipales sont peuplées en très grande partie d'habitants parlant le magyar. Ainsi : MURES-VASARHELY (en allemand NEUMARKT, comitat de MURES-TURDA) a 89,3 % de Magyars et 6,7 % de Roumains. CLUJVAR (en allemand KLAUSENBURG, comitat de CLUJ) compte 83,4 % de Magyars et 12,4 % de Roumains.

TABLEAU

Maçonnerie et toiture des maisons d'habitation.

DENSITÉ de la POPULATION par kilomètre carré	COMITATS et VILLES MUNICIPALES (*)	MAISONS D'HABITATION			TOITURE		
		Pierre ou brique	Briques séchées à l'air ou argile	Bois ou autres matériaux	Tuiles, ardoises, tôle	Bardeaux ou planches	Roseaux ou chaume
		°/o	°/o	°/o	°/o	°/o	°/o
28,8	Csik	4,3	0,9	94,8	12,2	87,7	0,1
29,5	Bistrita-Nasaud . . .	15,2	2,6	82,2	20,1	69,4	10,5
38,1	Trei-Scaume	7,1	1,0	91,9	19,7	77,1	3,2
38,9	Fagaras.	35,1	2,0	62,9	74,4	14,1	11,5
42,3	Odorhed.	14,1	2,7	83,2	50,4	44,0	5,6
43,5	Huniedoara.	24,9	6,4	68,7	21,2	39,9	38,9
44,6	Chichinda Mare . . .	70,1	8,1	21,8	86,6	4,5	8,9
46,6	Mures-Turda	5,1	13,0	81,9	20,1	48,2	31,4
46,6	Cluj	10,3	20,2	69,5	7,5	47,4	45,1
48,9	Sibiu	56,7	4,6	38,7	69,1	25,4	5,5
49,6	Turda pe Aries. . . .	5,4	16,8	77,8	5,4	47,1	47,5
52,6	Szolnok-Doboka . . .	12,2	9,8	78,0	2,8	45,6	51,6
60,8	Alsó-Fehér	22,8	18,7	58,5	21,4	31,7	46,9
67,3	Chichinda Mica . . .	36,4	23,7	39,9	53,3	5,0	41,7
67,8	Brasov	61,1	2,8	36,1	74,3	25,2	0,5
375,4	*Clujvar.	69,5	20,2	10,3	50,4	48,6	1,0
750,5	*Mures-Vásárhely . . .	51,7	22,4	25,9	33,2	65,5	1,3

La densité moyenne de la population de la Transylvanie est seulement de 46,3; très sensiblement inférieure, par conséquent, à la moyenne générale de la Hongrie (64,6). On sait que cette région dite Kiralyhago est extrêmement montagneuse, il n'est donc pas surprenant de lui trouver une très faible densité de population.

Au point de vue des matériaux de construction des habitations, on constate que sur 15 comités, il n'y en a que 3 qui ont des maisons construites en majorité en pierres ou en briques; ce sont les comitats de Nagy-Kukullö, 70,1; Brasso, 61,1; Szeben, 56,7. Les comitats ci-après ont une grande majorité de maisons faites en bois : Csik, 94-8; Haromszék, 91,9; Udvarhely, 83,2; Besztercze-Naszod, 82,2; Maros-Torda, 81,9; Szolnok-Doboka, 78,0; Torda-Aranyos, 77,8; Kolozs, 69,5; Hunyad, 68,7; Fogaras, 62,9; Also-Fehér, 58,5. Le comitat de Kis-Kukullö a environ un tiers de ses maisons construites en pierre, en terre ou en bois.

La ville municipale de Kolozsvar a 69,5 % de ses maisons construites en pierre et 50 % couvertes en tuiles et l'autre moitié en planches. La ville de Mures-Vasarhely a la moitié de ses maisons en pierre, un quart en terre et l'autre quart en bois; mais 65 % de ses maisons sont couvertes en planches.

***

CONCLUSION

Il résulte de l'examen détaillé de ce qui se passe dans les grandes régions géographiques que la langue parlée par la majorité de la population se répartit de la manière suivante, dans chaque comitat :

Proportion pour 100 habitants.

1° MAGYAR

Hajdu, 99,7; J. N. Szolnok, 99,6; Csongrad, 99,5; Heves, 99,2; Szabolcs, 99,0; Györ, 98,9; Borsod, 97,7; Odorhed, 95,4; Somogy, 91,2; Komarom, 88,3; Pest. P. S. Kiskun, 87,9; Veszprém, 86,7; Csik, 86,4; Budapest, 85,9; Fejér, 85,7; Trei-Scaume, 83,4; Esztergom, 80,9; Abauj-Torna, 78,0; Nograd, 75,6; Csanad, 74,8; Zala, 74,5; Békés, 73,4; Tolna, 70,9; Satmar, 65,1; Gömör és Kis-Hont, 58,5; Mures-Turda, 57,4; Hont, 57,1; Vas, 56,9; Zemplén, 56,5; Bihor, 52,8; Baranya, 52,5; Sopron, 50,5.

2° SLOVAQUE

Trencsen, 91,8; Lipto, 89,9; Zolyom, 84,8; Arva, 75,1; Nyitra, 71,0; Turocz, 69,0; Saros, 58,3; Szepes, 56,2; Bars, 54,8.

3° ROUMAIN

Fagaras, 88,7; Huniedoara, 79,9; Alsofehér, 77,4; Szolnok-Doboka, 75,2; Turda pe Aries, 72,1; Kratso-Szöreny, 72,1; Bistrita-Nasaud, 68,5; Cluj, 68,0; Arad, 65,3; Sibiu, 64,3; Salaj, 59,1.

4° ALLEMAND

Moson, 55,0.

La conclusion qui s'impose de l'énumération précédente, c'est qu'il n'y a vraiment que trois langues parlées fondamentales représentant trois races occupant d'une manière compacte une portion considérable du sol de la Hongrie. Les autres langues, bien que parlées par de nombreux habitants, disséminés sur toute l'étendue du territoire ou réunis en groupes plus ou moins importants, par les événements historiques ou autres, sur des points isolés, ne sont que des manifestations ethniques sporadiques rappelant des immigrations partielles ou des colonisations localisées.

Je viens d'examiner le groupement géographique de la langue magyare qui appartient, comme on sait, au groupe finno-ougrien et n'a aucune parenté avec les langues indo-européennes. Les dix millions de personnes parlant magyar qui peuplent la Hongrie proprement dite, ne forment, somme toute, qu'un bloc compact de sept millions situé dans les grandes plaines qui bordent les rives du Danube, entre le Danube et la Tisza et enfin sur la rive droite de la Tisza supérieure. Les trois autres millions sont dispersés dans d'autres régions et vivent à l'état de minorité et d'éléments étrangers. On les rencontre surtout à l'est dans les régions minières des hautes vallées de la Transylvanie. Ethnologiquement, le pays de langue magyare est donc assez nettement limité : au nord par le Danube et les premiers contreforts des Carpathes, à l'ouest par l'Autriche, au sud par la Drave et la zone basse parsemée de maréeages que forme son cours inférieur, à l'est par la rive droite de la Tisza.

J'étudierai plus loin, dans des chapitres séparés, les groupements des autres éléments linguistiques : le roumain, le slovaque ainsi que le serbo-croate au point de vue des nationalités qu'ils représentent.

Pour le moment, en terminant l'exposé général des langues parlées en Hongrie, je me bornerai à faire remarquer que le tableau précédent ne s'applique qu'à 53 comitats où une langue dominante est parlée par 50 % au moins de la population. Il reste donc 11 comitats où le mélange des langues est tel qu'au-

cune n'a une majorité absolue. Ce sont les comitats de Pozsony, Bacs-Bodrog, Bereg, Ung, Maramures, Ugocsa, Times, Torontal, Bratso, Chichinda Mica, Chichinda Mare.

Mais, en dehors de ces onze comitats, il y en a d'autres où, à côté de la langue parlée par plus de 50 % d'habitants, il y a d'autres langues qui entrent pour une part importante dans le langage de la population. Il est nécessaire de voir quels sont ces mélanges; c'est ce que montrera le petit tableau ci-après.

1. HONGROIS-ALLEMAND

	H.	A.
Tolna	70,9	27,9
Vas	56,9	26,9
Baranya	52,2	35,0
Sopron	50,5	36,8
Moson	34,9	55,0

2. HONGROIS-SLOVAQUE

	H.	S.
Nógrád	75,6	22,3
Békés	73,1	22,4
Gömör és Kis-Hont	58,5	38,4
Hont	57,1	36,8
Pozsony	42,3	49,5
Bars	34,8	54,8
Nyitra	22,0	71,0

3. HONGROIS-ROUMAIN

	H.	R.
Satmár	65,1	32,8
Bihor	52,8	44,9
Salaj	38,0	59,1
Arad	22,2	65,3

4. HONGROIS-RUTHÈNE

	H.	R.
Bereg	47,8	42,6

5. HONGROIS-CROATE

	H.	C.
Zala	71,5	19,7

6. HONGROIS-ALLEMAND-SLOVAQUE

	H.	A.	S.
Turócz	10	19,7	69,0

7. HONGROIS-ALLEMAND-ROUMAIN

	H.	A.	R.
Brasov	35,0	29,2	34,7
Chichinda Mica	30,1	17,5	17,9
Chichinda Mare	12,4	41,8	40,6

8. HONGROIS-SLOVAQUE-RUTHÈNE

	H.	S.	R.
Sáros	10,4	58,3	22,0
Ung	33,2	22,4	38,1
Zemplén	56,5	27,1	11,4

9. HONGROIS-ALLEMAND-SERBE

	H.	A.	S.
Bács-Bodrog	12,3	28,3	18,6

10. HONGROIS-ROUMAIN-RUTHÈNE

	H.	R.	Ru.
Ugocsa	16,5	10,6	37,5

11. HONGROIS-SLOVAQUE-RUTHÈNE

	H.	S.	R.
Csanad	71,8	11,8	9,7

12. SERBE-ALLEMAND-HONGROIS-ROUMAIN

	S	A.	H	R.
Torontál	32.2	26,6	21,0	14,5

13. RUTHÈNE-ROUMAIN-ALLEMAND-HONGROIS

	Ru.	R.	A.	H.
Máramures	41,6	23,6	16,7	11,8

14. ROUMAIN-ALLEMAND-SERBE

	R.	A.	S.
Timès	40,1	30,1	14,1

15. ROUMAIN-ALLEMAND

	R.	A.
Kratsó-Szöreny	72,1	12,0

16. SLOVAQUE-POLONAIS

	S.	P.
Árva	75,1	20,5

Le tableau précédent montre que la même multiplicité des langues constatée pour la Hongrie tout entière se retrouve dans ses divisions administratives. On peut, en effet, constater l'existence de deux, trois et jusqu'à quatre langues, parlées par un nombre important d'habitants dans un même comitat, sans compter les langues non recensées spécialement et noyées dans la rubrique : *Autres langues*.

J'ai pu établir ainsi seize combinaisons linguistiques embrassant la moitié des comitats hongrois, soit 33 exactement, sur lesquels 16 seulement présentent une prédominance de la langue magyare sur les autres idiomes. Cela n'est pas fait pour nous surprendre puisque j'ai déjà indiqué que 54 % seulement de la population de la Hongrie proprement dite parlent le magyar. Ainsi s'explique, dans une certaine mesure, les efforts faits par le Gouvernement de Buda-

pest pour la magyarisation des populations soumises à sa domination. Mais cela ne justifie pas les moyens de violence employés pour y parvenir. L'expérience a montré du reste, en Hongrie comme en Alsace-Lorraine et ailleurs, que la force est un bien mauvais moyen de persuasion. Le vieux proverbe français : « *Plus fait douceur que violence* » est vrai dans tous les temps et dans tous les pays, surtout en matière de propagande.

Je vais examiner maintenant en détail la situation de la langue roumaine; celle de la langue slovaque viendra ensuite lors de l'étude des pays tchèques. J'aborderai, enfin, la question serbo-croate dans le groupe des Yougo slaves.

(*A suivre.*) Dr CHERVIN.

VII

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

Une caisse patronale de retraites, de secours et de prêts. — L'imprimerie Gauthier-Villars a toujours eu le mérite de faire preuve, en cas de guerre, d'une vitalité qu'elle puise dans l'énergie de ses chefs. M. Gauthier-Villars père avait affirmé aux yeux de tous durant l'année terrible la puissance du crédit de sa maison, en ne profitant point du moratorium des échéances et en refusant les offres de concours financiers de son prédécesseur, M. Mallet-Bachelier qui, jaloux de l'honneur de sa firme, lui proposait l'intégralité de sa fortune pour faire face, sans mesure légale, aux engagements contractés. Bon sang ne pouvait mentir. Durant l'année sublime, l'imprimerie supporte allègrement les vides que la mobilisation a créés dans son sein, tout spécialement par l'appel au service armé de son chef actuel, M. Albert Gauthier-Villars, naguère brillant officier d'artillerie, aujourd'hui officier de complément chargé d'une importante mission dans un service où d'agréables relations militaires m'ont permis d'apprécier une fois de plus son zèle patriotique et sa consciencieuse précision.

Non seulement elle s'offre avec empressement aux périodiques de science en quête d'un typographe, mais encore elle publie avec son habituelle ponctualité l'état de situation de ses institutions patronales en fin d'exercice.

L'année à laquelle s'appliquent ces documents comptables n'est autre que l'année 1914, dont la seconde moitié offre, à raison de la guerre, un caractère exceptionnel. Ainsi :

1° La Caisse de retraites est alimentée normalement par les versements patronaux mensuels de 250 francs (soit 3.000 francs par an) par une fondation de Mme Gauthier-Villars mère, qui permet le service de deux pensions supplémentaires de 500 francs; par un versement de M. Albert Gauthier-Villars, pour le service d'une pension provisoire de 500 francs; par un don isolé de faible valeur et par 788 francs de rente 3 % provenant d'achats effectués de 1883 à 1909. En 1914, on constate deux versements patronaux supplémentaires : l'un (306f 50) pour le service des dons et secours; l'autre (230 francs) pour le service des secours de guerre. Les dépenses ont consisté dans le service de neuf pensions de 500 francs, de huit secours renouvelables d'un total de 1.115 francs et de deux secours de guerre qui ont absorbé les recettes correspondantes (230 francs);

2° La Caisse de secours et prêts, qui présentait comme prêts restant à recouvrer un total de 350 francs au 31 décembre 1913, accusait à la fin de l'année 1914 un total de 995 francs, égal aux prêts concédés au cours de la même année durant laquelle

un total de 350 francs a été reçu par la Caisse à titre de remboursements de prêts. Il convient d'ajouter que tous les remboursements sont antérieurs au 30 juin 1914; dès lors la balance, qui accuse la somme disponible en fin d'exercice, ressortait, le 31 décembre 1913, à 1.868f 10 et se réduisait à 1.223f 10 le 31 décembre 1914.

Il sera particulièrement instructif de rechercher dans l'état de situation de ces deux caisses, à la fin de l'année en cours, si les constatations de 1914 se reproduisent en 1915.

L'intérêt monographique de ces constatations doit motiver nos plus vifs remerciements à l'imprimerie Gauthier-Villars, qui les a permises grâce à la publication de ces documents comptables.

Le « Times » et l'histoire de la guerre. — Le *Times*, le grand organe anglais, ne se borne pas à illustrer dans son édition quotidienne le compte rendu des opérations militaires par des cartes schématiques et à permettre la conservation des documents et des souvenirs par la publication mensuelle d'une série de cartes récapitulatives présentées en vue de l'apposition sur carton, ainsi que par la production d'une liste récapitulative des éphémérides depuis le début de la guerre. Il a entrepris l'édition d'une histoire de la guerre, qui se poursuit dans une succession de fascicules mensuels réunis trimestriellement dans des volumes successifs dotés de tables d'une merveilleuse précision : des index alphabétiques sont consacrés aux noms, aux portraits, aux vues de villes, aux plans et aux cartes.

Cette magistrale publication n'offre pas seulement un intérêt de premier ordre par la valeur d'une documentation que le nom seul du *Times* suffit à cautionner, par une exécution typographique d'une impeccable perfection, par une alliance admirable de l'analyse des détails et de la synthèse des résultats, par un groupement méthodique des faits qui permet d'embrasser d'un coup d'œil les événements disséminés dans nos souvenirs comme dans les journaux quotidiens, elle apporte, en outre, au lecteur, grâce au retard systématique de l'apparition des fascicules, l'avantage d'un examen des faits avec un recul qui garantit un contrôle des nouvelles et une pénétration des événements dont une publication hâtive serait au contraire dépourvue par voie d'inévitable conséquence.

Aussi bien les éléments susceptibles d'intéresser les statisticiens ne font point défaut ; je citerai, à titre d'exemple, la partie du premier volume consacrée aux questions financières et la carte du second qui indique l'ethnographie de la monarchie austro-hongroise.

Cette brève analyse déterminera nos confrères, j'en ai l'intime conviction, à rechercher avec le même empressement que moi les volumes successifs (1) d'une œuvre où la bienveillance de l'allié n'exclut point l'impartialité de l'historien.

Le Dalloz et la guerre. — Dans une précédente chronique (2), j'ai signalé la publication, par la librairie Dalloz, sous le titre de *Guerre de 1914*, d'un volume donnant dans l'ordre chronologique tous les textes essentiels (lois, décrets, arrêtés ministériels, circulaires) promulgués en raison des hostilités depuis le 31 juillet jusqu'au 15 octobre 1914 et j'ai annoncé l'apparition, en janvier 1915, d'un volume subséquent destiné à fournir les textes ultérieurs.

La librairie Dalloz n'a point déçu notre attente : dans un deuxième volume (3) elle a réuni les textes du 15 octobre 1914 au 1er janvier 1915; de plus une table générale alphabétique qui le termine donne, pour chacune des matières contenues soit dans le premier, soit dans le deuxième volume, l'énumération et les pages des textes qui s'y rapportent. Un supplément contient trois décrets du 7 janvier 1915 respective-

(1) *The Times History of the War*, vol. I et II, reliés; 15 francs chacun (2, chaussée d'Antin Paris).

(2) *Journal de la Société de Statistique de Paris*, numéro de décembre 1914, p. 454 et 455

(3) Un volume broché; prix : 2 francs (11, rue Soufflot, Paris).

ment relatifs à la prorogation des délais en matière de loyers, à l'interdiction de la vente, tant en gros qu'en détail, ainsi que la circulation de l'absinthe et des liqueurs similaires, enfin à l'ouverture de nouveaux débits de boissons.

Le nom de l'éditeur nous dispense d'insister sur la valeur tant documentaire que pratique d'un volume qui soutient avec honneur la réputation de son aîné.

Le chômage en Angleterre. — L'étude patiente des faits sociaux durant la guerre n'est nullement une tâche sans opportunité, car elle permet de pourvoir d'autant mieux à la reprise des affaires.

C'est ainsi que l'analyse des conditions du chômage est particulièrement instructive. On doit donc éprouver une gratitude exceptionnelle à l'égard de ceux qui, comme la grande organisation londonienne (*The Central Unemployed Body for London*), publient le résultat de leurs travaux au cours même de la guerre.

Le huitième rapport (1) publié par l'agence Centrale que préside M. F. Brinsley-Harper, avec l'assistance du vice-président M. A.-G. Richards, s'applique à l'année écoulée, du 1er juillet 1913 au 30 juin 1914 : dans un premier chapitre, il rappelle l'organisation de l'institution, les pouvoirs des administrateurs, les ressources dont ils disposent, les rouages qu'ils peuvent mettre en mouvement ; un deuxième chapitre traite du fonctionnement pendant l'année écoulée (situation de l'industrie durant cette année, demandes examinées, allocations de chômage) ; un troisième chapitre est consacré à l'analyse des dépenses : des tableaux successifs indiquent les ressources, les charges, la situation en fin d'année, les résultats des prêts pour émigration. Ces très intéressantes indications sont complétées par un chapitre d'observations et par une série de cinq annexes.

Aussi bien n'y a-t-il pas à regretter que le compte rendu de 1914 s'arrête à la fin de juin ; car les effets de la guerre n'en seront que plus nettement sensibles, en l'absence de tout élément adventif, dans le neuvième rapport, qui portera sur la période commençant le 1er juillet 1914, c'est-à-dire environ un mois avant le début de la guerre.

La brève analyse qui précède inspirera, j'en ai la ferme confiance, le sentiment de gratitude que j'ai éprouvé moi-même pour les auteurs de cet instructif rapport et pour le soin que les grands éditeurs londoniens King and Son ont apporté dans sa publication.

Bordeaux commercial et maritime. — Au moment où la reprise des affaires provoque des efforts qui ne sont pas la forme la moins efficace du patriotisme, on ne peut que signaler avec gratitude les organes qui disciplinent ces efforts par les avis documentés dont ils les arment. Aussi bien cette reprise offre-t-elle dans la lutte contre le chômage un remède trop précieux pour que les travaux qui s'y rattachent ne méritent pas une place dans une chronique des questions ouvrières.

Pour ce motif, je crois devoir signaler le grand organe *Bordeaux commercial et maritime*, que dirige avec autant d'éclat que de conscience M. Godefroy Ratton. A son titre : *Journal d'expansion coloniale et de défense maritime*, il aurait le droit d'ajouter, pendant la guerre actuelle : « Organe de défense nationale par la reprise des affaires. »

L'assurance contre le risque de guerre. — La Compagnie d'assurances générales applique à l'heure actuelle, au profit de ses assurés-vie, une combinaison qui repose sur la constitution d'un fonds spécial formé :

1° Par une dotation de 1 million versée par la Compagnie ;

2° Par la mise à la charge de la Compagnie de tous les frais de constitution, de gestion et de répartition de ce fonds ;

3° Par des cotisations tarifées comme suit :

5 % du capital assuré pour les officiers, sous-officiers et soldats de l'armée active, de la réserve de l'armée active ou de l'armée territoriale ;

---

(1) *Unemployed body for London Eight Report upon the work of the Central body from 13th July 1913 to 30th June 1914.* King and Son. Londres. 1 sh.

3 % du capital assuré pour les officiers, sous-officiers et soldats de réserve de l'armée territoriale, pour les aumôniers, médecins et ambulanciers;

2 % du capital assuré pour les fonctionnaires de l'intendance, les officiers d'administration, les payeurs de l'armée, les employés civils des Postes et Télégraphes et des Chemins de fer.

L'assurance vise une période égale à la durée des hostilités, prolongée de huit mois; le risque commence le jour où l'assuré est considéré, pour la solde et les allocations, comme entré en campagne, et il cesse huit mois après la signature d'un armistice général non suivi de reprise des hostilités dans un délai de huit mois.

Tout décès survenu durant cette période, quelle qu'en soit la cause (guerre ou non), doit être déclaré à la Compagnie au plus tard dans les deux mois qui suivront le terme de cette période.

La disparition est assimilée au décès au bout de deux ans après la cessation des hostilités.

Le paiement des sinistres est effectué à l'aide du fonds spécial. En cas d'excédent de celui-ci, l'excédent est restitué à la Compagnie jusqu'à concurrence de la dotation, puis aux assurés survivants au prorata de leurs cotisations. En cas d'insuffisance du fonds, les capitaux sont réduits au marc le franc.

Telle est cette ingénieuse combinaison qui fait le plus grand honneur à l'esprit pratique et à la compétence technique de notre collègue M. Le Vasseur.

Maurice BELLOM.

VIII

VARIÉTÉS

STATISTIQUE DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT SUÉDOIS EN 1913

Le présent compte rendu ne traite que les chemins de fer de l'État suédois. Quant aux chemins de fer des compagnies privées, il paraît chaque année une publication spéciale sous le titre de : *Allmän Järnvägsstatistick*, qui fournit également des renseignements statistiques sur les chemins de fer de l'État.

Les chemins de fer de l'État suédois avaient, à la fin de l'année 1913, une *longueur totale* de 4.688 kilomètres. En outre l'État trafiquait une longueur de 4 kilomètres de voie, en passant des gares de lignes des compagnies, ainsi que des routes de bac à vapeur de 69 kilomètres (longueur totale : 138 kilomètres, trafiqués en commun par les chemins de fer de l'État suédois et par ceux de l'État danois et de l'État prussien), de sorte que la longueur totale du réseau trafiqué par l'État se montait à la fin de l'année 1913 à 4.761 kilomètres. La *moyenne kilométrique du parcours trafiqué* pendant l'année était de 4.696 kilomètres.

Les frais d'établissement des chemins de fer de l'État suédois ouverts à l'exploitation se montaient, y compris le matériel roulant, les bacs à vapeur et d'autre matériel, mais non compris les approvisionnements et espèces en caisse, à la fin de 1913, à une somme totale de 802.900.000 francs et en moyenne dans l'année à 783.700.000 francs. La valeur des approvisionnements des espèces en caisse et des crédits alloués pour la construction de nouvelles lignes, etc...., se montait, à la fin de 1913, à une somme totale de 68.610.400 francs, de sorte que le *capital total engagé par l'État suédois*, dans les chemins de fer de l'État, se chiffrait à la fin de 1913 par 871.571.700 francs.

Les chemins de fer de l'État suédois possédaient à la fin de 1913 : 890 locomo-

tives, 1.697 voitures à voyageurs et wagons de poste et 22.900 wagons de marchandises et fourgons à bagages, d'une valeur totale de 208.500.000 francs, soit 26 % de la valeur des lignes trafiquées, ci-dessous nommée.

Quant aux *résultats en général de l'exploitation* en 1913, il est à noter que le nombre des voyages payés a été de 24.900.000, soit 5.300 par kilomètre, le nombre de voyageurs payants à toute distance de 1.027.300, soit 218.770 voyageurs par kilomètre, la longueur moyenne parcourue par chaque voyageur de 41^{km} 3, la recette moyenne par voyage de 1^{f} 54, et le produit moyen d'un voyageur par kilomètre parcouru de 3^{f} 80.

Il a été transporté 15.220.000 tonnes de marchandises taxées, soit 3.241 tonnes par kilomètre. Le nombre de tonnes à toute distance pour marchandises de cette sorte a été de 1.905.300 ou 410.000 par kilomètre; la longueur moyenne de transport a été de 125 kilomètres, la recette de marchandises transportées a été de 5^{f} 17 par tonne et le produit moyen par tonne et kilomètre parcouru, de 4^{f} 13.

Les *recettes brutes* se montaient à une somme totale de 123.690.000 francs, dont :

32,2 %	provenant du transport	des voyageurs;
2,5 %	—	de la poste;
63,8 %	—	des marchandises.

et le reste, ou 1,5 %, de recettes extraordinaires ou n'ayant pas de rapport avec l'exploitation.

Les *frais d'exploitation* se montent en totalité à 92.950.000 francs, soit 75,4 % des recettes brutes. Le rendement net, selon le présent rapport se montant à 30.410.000 francs, représente en moyenne un revenu de 3,87 % des frais de construction, et de 3,58 % du capital total engagé dans les chemins de fer de l'État.

Il est à noter que les chemins de fer de l'État, dans les régions méridionales du pays ainsi que ceux desservant les districts miniers du Norrland, sont en général d'un bon rapport comparativement au capital engagé, tandis que dans la vaste région du Norrland à population clairsemée les chemins de fer donnent encore, en tenant compte de l'exception déjà nommée, un déficit notable.

A. BARRIOL.

IX

AVIS DE MISE EN VENTE
DES
OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE
A L'OCCASION DE SON CINQUANTENAIRE

Nous rappelons que la Société a publié, à l'occasion de son Cinquantenaire et de la réunion de la XIIe session de l'Institut international de Statistique, un ouvrage intitulé :

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE — NOTES SUR PARIS

Cet ouvrage, dont il a été rendu compte dans le Journal de la Société (numéro d'août 1909, page 281), a été adressé par la poste le 2 août à tous les membres de la Société.

Il est mis en vente, au prix de 5 *francs, à la* LIBRAIRIE BERGER-LEVRAULT, *5-7, rue des Beaux-Arts, à Paris.*

Le numéro exceptionnel du Journal (août 1909), consacré presque entièrement au compte rendu du Cinquantenaire de la Société et composé de 156 pages, est également mis en vente à la même librairie, au prix de 3 francs l'exemplaire.

X

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1915

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Chili	
Office central de Statistique. — Statistique commerciale pour l'année 1913.	Ch^{d1} 13
— Annuaire statistique de la République du Chili. Vol. VII. — Mines et Métallurgie. Année 1913.	Ch^{e7a} 13
Id. — Vol. X. — Agriculture. Année 1912-1913	Ch^{e7b} 12-13
Id. — Vol. VIII. — Industries. Année 1912	Ch^{e7c} 12
Id. — Vol. II. — Hygiène, médecine et bienfaisance. 1912	Ch^{e7f} 12
Id. — Vol. V. — Instruction. 1912	Ch^{e7g} 12
Id. — Vol. III. — Politique et Administration. 1912	Ch^{e7h} 12
Id. — Vol. VI. — Finances. 1913	Ch^{e7j} 13
— Le Chili économique. 1914	Ch^{e8} 14
France	
Conseil général de la Banque de France. — Rapport de l'assemblée générale des actionnaires du 28 janvier 1915.	F^{Ee1} 15
Grande-Bretagne	
MINISTÈRE DU COMMERCE. — *Département des Travaux statistiques.* — Rapport sur la statistique du travail. 1911 (1915)	GB^{Aa5} 11
Italie	
Direction générale de la Statistique. — Mouvement de la population pendant l'année 1912	I^{Ba27} 12
Portugal	
MINISTÈRE DES FINANCES. — *Direction générale de la Statistique.* — Contribuiçâo de Registro. Année économique 1911-1912	Po^{Aa2} 11-12
— Le mouvement de la population (Résumés) (Mariages, Naissances, Décès, Émigration). Années 1907 à 1911	Po^{Aa4} 07-11
— Le commerce et la navigation (Année 1911	Po^{Aa6} 11
— Annuaire statistique du Portugal. 1906 et 1907	Po^{Aa8} 06-07
— Émigration portugaise. Année 1912	Po^{Aa9} 12
— Statistique agricole (Résumés statistiques). Fasc. III. 1913	Po^{Aa10} 13
— Bulletin mensuel, commercial et maritime (juin à décembre 1912)	Po^{Aa11} 12 VI à XII
L'impôt sur le sel. Années 1911-1912.	Po^{Aa12} 11-12
— L'impôt de transit des chemins de fer (Année économique 1911-1912)	Po^{Aa13} 11-12
— Consommation et impôt sur l'eau dans les villes de Lisbonne et Porto. Année 1912	Po^{Ab2} 12
Suède	
DÉPARTEMENT CIVIL. — *Bureau central de Statistique:* — Statistique des élections de 1914	S^{Aa6a} 14
— L'office des assurances de l'État sur les accidents du travail en 1913	S^{Aa19} 13
— Les sociétés mutuelles d'assurances (Rentes et Capitaux, Incendie, Grêle et Gelée, Maritime). 1912	S^{Aa20} 12
— *Collège du commerce.* — Les mines et les usines en 1913	S^{Ab1} 13
— *Direction générale des chemins de fer.* — Statistique générale des chemins de fer suédois en 1912	S^{Ad1a} 12
— *Bureau général géodésique.* — Rapport sur l'arpentage pour 1913	S^{Ae1} 13
DÉPARTEMENT DES CULTES ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — Rapport sur les écoles primaires en 1912	S^{B1a} 12
DÉPARTEMENT DE LA MARINE. — Le service sanitaire et les soins donnés aux malades dans la marine du 1er octobre 1913 au 30 septembre 1914	S^{Eb1} 13-14
Voir la liste des « Publications périodiques non officielles », numéro de février-mars 1915, p. 69 et 70.	

XI

AVIS RELATIF

AU

PRIX ADOLPHE COSTE

NOTE EXPLICATIVE

M. Adolphe Coste, ancien président de la Société en 1893, a fait un legs à la Société de Statistique de Paris en exprimant le désir que les arrérages fussent consacrés, dans la mesure du possible, à la publication périodique d'une évaluation détaillée de la fortune publique et privée de la France.

Afin d'honorer la mémoire du regretté président, le Conseil d'administration de la Société a décidé de donner en 1915 un prix consistant en une somme de 500 francs et une médaille.

Ce prix serait attribué à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet **se rattachant à l'*Évaluation de la fortune publique et privée de la France, tant en capital qu'en revenu,* ou susceptible d'apporter à cette évaluation une contribution utile, même partielle et limitée.**

Pour être admis à présenter un travail, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres élus de la Société faisant partie du Conseil en 1915 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires devront être adressés, **avant le 31 décembre 1915,** à M. Barriol, secrétaire général de la Société, *88, rue Saint-Lazare, à Paris (IXe).*

Ils devront lui parvenir sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire, et lui être remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, ou transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1° Le mémoire *non signé,* mais portant une *devise;*

2° Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, à la machine à écrire, en double exemplaire et sur recto ; ils resteront la propriété de la Société, qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

XII

AVIS RELATIF AU CONCOURS

POUR LE

PRIX ÉMILE MERCET

CONCOURS DE 1913-1915

Note explicative

M. Émile MERCET, ancien président de la Société, président du Conseil d'administration du Comptoir national d'Escompte de Paris, décédé le 18 juillet 1908, a légué à la Société de Statistique de Paris une somme destinée à fonder un prix triennal qui devra être attribué au meilleur mémoire sur une question mise au concours.

Ce prix consiste en une médaille d'or de 300 francs et une somme de 500 francs en espèces.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de mettre au concours la question suivante :

Étude sur les variations comparées, depuis 1850,
du loyer des capitaux placés
soit en rentes et obligations, soit en escompte, pensions, reports
et prêts sur titres.

Rechercher notamment sous l'influence de quelles causes se sont produites ces variations soit en France, soit à l'étranger.

Pour être admis à concourir, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres de la Société qui feront partie du Conseil en 1915 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires des concurrents devront être adressés, **avant le 30 juin 1915**, à M. BARRIOL, secrétaire général de la Société, *88, rue Saint-Lazare, à Paris* (*IX*e).

Ils devront être sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire; ils seront soit remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, soit transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1° Le mémoire *non signé*, mais portant une *devise ;*

2° Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, très lisiblement sur recto, et, si possible, à la machine à écrire et en double exemplaire; ils resteront la propriété de la Société qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

XIII

Errata au numéro de février-mars 1915.

Page 26,	ligne 13,	*au lieu de...*	cette	*lire...*	une.
— 26,	— 14,	supprimer la virgule à la fin de la ligne.			
— 28,	— 8-9,	*au lieu de...*	la préoccupation	*lire...*	les préoccupations.
— 28,	— 26,	—	*Les*	—	(*Statistiques de guerre*).

Le Gérant : R. STEINHEIL

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 5 — MAI 1915

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 AVRIL 1915

SOMMAIRE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 1915.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES. — NÉCROLOGIE.

CORRESPONDANCE ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

COMMUNICATION DE M. RAPHAEL-GEORGES LÉVY SUR LES « RESSOURCES FINANCIÈRES DES BELLIGÉRANTS ».

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 1915

La séance est ouverte à 17h 45, sous la présidence de M. Maurice BELLOM, président, qui met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 17 mars 1915 inséré dans le journal de la Société du mois d'avril 1915. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES — NÉCROLOGIE

Sur la proposition de M. le PRÉSIDENT, la Société nomme *membre titulaire* M. RAZOUS, ancien inspecteur du travail, lauréat de l'Institut, membre de l'Institut des Actuaires français, commissaire contrôleur des assurances au ministère du Travail.

M. le Président présente la candidature au titre de membre titulaire de :

M. L. DUVILLER, chef du bureau des pensions au ministère des Finances, demeurant à Paris, 135, rue Blomet; cette candidature, dont M. le Président se félicite d'avoir pris l'initiative d'accord avec M. BARRIOL, est appuyée également par MM. PAYELLE et DELATOUR.

M. GIRAUD, secrétaire de la Chambre de Commerce russe de Paris, demeurant à Paris, 94, rue de Miromesnil; M. Giraud, qui est membre de la Société d'Économie politique, a récemment publié une fort intéressante statistique du commerce russe. Sa candidature est présentée par MM. Raphaël-Georges LÉVY et BARRIOL.

M. Maurice BELLOM, président, fait connaître à la Société qu'il a la douleur de lui annoncer le décès de M. Léon PHILIPPE, un de nos plus anciens confrères, entré à la Société en 1872 sous le patronage d'Émile LEVASSEUR et de Michel CHEVALIER.

« Il avait exercé, ajoute M. le Président, les plus hautes fonctions techniques et administratives en qualité d'inspecteur général des Ponts et Chaussées et de directeur de l'Hydraulique agricole au ministère de l'Agriculture; il apportait donc dans les sociétés savantes le fruit d'une compétence indiscutable et d'une science économique puisée aux meilleures sources : la rareté de ses publications résultait de la conscience avec laquelle il s'attachait à présentre les moindres observations aux séances des compagnies dont il était membre. Ceux qui ont eu la bonne fortune de recueillir les enseignements de son expérience ont pu constater qu'il témoignait à ses jeunes camarades une bienveillance dont ils conserveront pour sa mémoire le plus reconnaissant souvenir.

« M. Lionel MARIE, ancien chef des Services administratifs de la Compagnie du chemin de fer du Nord, qui faisait partie de la Société depuis 1903, est également décédé au mois de septembre 1914. M. GIRARD rappellera dans une notice qui paraîtra à l'un de nos prochains bulletins les services rendus par notre éminent collègue.

« Enfin, M. HENNION, ancien préfet de police, vient de succomber au mal dont les atteintes l'avaient obligé à la plus cruelle des retraites dès le début de la guerre : cette décision, dont son patriotisme avait dû subir la plus pénible des meurtrissures, est, hélas! justifiée par le douloureux événement dont vous avez reçu, avant même cette séance, le triste message. »

CORRESPONDANCE ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture de la correspondance. Il annonce qu'il a reçu de notre collègue, M. BARTHE Y BARTHE, avec une aimable carte d'envoi, quelques exemplaires des tracts dont il a été question à la précédente séance, destinés à répondre aux mensonges publiés en Espagne par les Allemands. Ces tracts sont intitulés : *Violacion de reglas del derecho de gentes y de las leyes y costumbres de la guerra por las tropas alemanas en Belgica.*

Notre s mpathique collègue, M. Arthur J. COOK, fait parvenir à la Société un rapport sur les valeurs mobilières du Royaume-Uni.

Notre nouveau collègue, M. Luigi AMOROSO, professeur de mathématiques financières à l'Institut supérieur de commerce de Bari, adresse de Florence, où il est ac u llement mobilisé, une lettre de remerciements pour sa nomination.

Parmi les ouvrages reçus, M. le Secrétaire général signale une fort intéressante brochure de M. D'EICHTHAL sur les évaluations du coût de la guerre; dans cette étude, qui a paru dans la *Revue des Sciences politiques*, notre savant collègue développe des idées générales sur les méthodes à employer pour tenter des évaluations.

La Société a reçu en outre :

L'Annuaire du Canada de 1913, en français.

Les Annuaires statistiques de la Suède et du Venezuela pour 1915.

L'Instruction primaire en Uruguay.

Le rapport sur les statistiques du travail au Massachusetts en 1914.

M. F. FAURE présence ensuite à la Société un essai d'atlas statistique de l'Indo-Chine française, où M. Henri BRENIER, chef du Service des Affaires économiques au gouvernement général, ancien directeur de la Mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine, étudie l'Indo-Chine non seulement au point de vue de sa gé graphie physique et de sa population, mais aussi de son administration, de ses finances, de son agriculture et de son commerce.

M. F. Faure fait connaître qu'il s'acquitte de cette présentation au lieu et place de M. DOUMER, de qui M. Henri BRENIER fut le très actif collaborateur; son travail est de premier ordre, non seulement pour les matières qui

y sont traitées et dont l'importance démographique, sociologique et économique est capitale, mais par la clarté des classifications adoptées, la logique de la méthode d'exposition, la précision du texte qu'illustrent plus de trente cartes et près de cent graphiques.

M. Brenier se fait moins d'illusions que personne sur la relativité de la valeur de certaines statistiques et il insiste notamment sur les difficultés que l'on rencontre dans l'établissement des statistiques de population; quoi qu'il en soit, son essai d'atlas de l'Indo-Chine restera comme un ouvrage classique.

M. F. Faure, se référant d'autre part aux paroles que vient de prononcer M. le Secrétaire général concernant l'étude de M. d'Eichthal sur le coût de la guerre, exprime l'avis qu'on ne saurait traiter actuellement de sujet plus important et plus ardu. Personne n'était plus compétent pour l'aborder que M. d'Eichthal, savant théoricien à qui la pratique des affaires n'est pas étrangère. Malgré tout ce qu'il a ajouté à la documentation considérable qui a déjà paru sur cette question, à l'énorme littérature qu'elle a inspirée, la matière ne semble cependant pas encore épuisée : on pourrait faire un pas de plus dans la voie tracée et l'orateur demande à la Société de mettre le sujet à l'ordre du jour de l'une de ses séances. Il ne s'agit point, bien entendu, de chercher à tenter des évaluations qui sont à l'heure actuelle et pour fort longtemps encore rigoureusement impossibles, mais de travailler à l'établissement des cadres de l'enquête à poursuivre ultérieurement et notamment d'arrêter une classification logique et rigoureuse des éléments de charges.

M. le Président croit pouvoir répondre que tous les membres de la Société sont d'accord pour acquiescer à la proposition formulée en dernier lieu par M. F. Faure.

L'ordre du jour des séances de la Société est assez chargé jusqu'aux vacances; il y a lieu de penser qu'aussitôt après la rentrée, l'état des communications encore inscrites permettra de faire place au sujet envisagé. M. le Président exprime l'espoir que M. F. Faure voudra bien s'entendre avec M. d'Eichthal pour le présenter à ses collègues.

COMMUNICATION DE M. R.-G. LÉVY SUR LES « RESSOURCES FINANCIÈRES DES BELLIGÉRANTS »

M. le Président donne la parole à M. R.-G. Lévy pour sa communication.

M. R.-G. Lévy présente à la Société de Statistique un travail relatif aux ressources financières des belligérants. Il indique les difficultés du problème en rappelant tous les éléments qu'il faudrait faire entrer en ligne de compte si l'on voulait dresser un bilan complet du coût de la guerre. Mais il bornera sa tâche à rapprocher des dépenses effectuées à ce jour les ressources réunies par chacun des Gouvernements.

France. — Pour la France, on a évalué les dépenses mensuelles à 1 milliard 200 millions de francs, ce qui, pour une année de guerre, représenterait un total de 15 milliards. Pour couvrir ce budget extraordinaire, la France a eu recours exclusivement à l'emprunt. Il était difficile, en présence surtout du fait que plusieurs départements sont encore occupés par l'ennemi, d'établir des impôts nouveaux, même des surtaxes d'impôts anciens. Il a fallu, en présence des circonstances, renvoyer au 1er janvier 1916 l'entrée en vigueur de l'impôt général sur le revenu voté en mars 1914 et dont la mise à exécution avait été fixée au 1er janvier 1915.

Le Gouvernement français s'est procuré des capitaux de deux façons :

1° Par les avances de la Banque de France;

2° Par l'émission de bons et d'obligations du Trésor.

Déjà en 1911 une convention était intervenue entre le ministre des Finances et la Banque, par laquelle celle-ci s'engageait à mettre à la disposition du Gouvernement, en cas de mobilisation, une somme de 2 milliards 900 millions

(le complément des 3 milliards étant fourni par la Banque de l'Algérie). Cette avance est indépendante du prêt sans intérêt de 200 millions, qui n'est exigible que le 31 décembre 1920, à l'expiration de la concession de la Banque. Par une convention du 21 septembre 1914, le chiffre de l'avance a été porté à 6 milliards de francs; le taux d'intérêt en est fixé à 1 % l'an; il sera porté à 3 % à partir de l'année qui suivra celle pendant laquelle la paix aura été conclue. La différence de 2 % devra être appliquée à l'amortissement de la dette d'État et aussi au remboursement éventuel des pertes que la Banque aurait subies du chef de son portefeuille d'effets prorogés. Afin de permettre à la Banque d'effectuer ces avances, le maximum de sa circulation a été porté à 12 milliards de francs.

Parallèlement, le Trésor émettait des bons. La loi de finances du 15 juillet 1914 autorisait l'émission de ceux-ci pour une somme de 600 millions, qui fut, dès le 1er septembre, portée à 940 millions. Un décret du 3 décembre fixa à 1 milliard 400 millions le maximum de ces bons, qui portent désormais le nom de « Bons de la Défense nationale » et qui peuvent être créés à des échéances variant entre trois et douze mois. Le taux d'intérêt est fixé à 4 % l'an pour les bons à trois mois, et à 5 % pour les bons de six mois à un an. La loi du 26 décembre 1914 en a porté le chiffre à 2 milliards 500 millions; ce total a été élevé en février à 3 milliards 500 millions et en mars 1915 à 4 milliards 500 millions de francs.

A côté de ces bons, il a été créé des obligations 5 % dites également « de la Défense nationale »; elles portent des coupons semestriels payables le 16 février et le 16 août de chaque année. Elles sont amortissables au plus tard en 1925, mais l'État a la faculté de les rembourser à toute époque à partir de 1920.

En résumé, si une année de guerre se terminant le 31 juillet 1915 doit coûter 15 milliards, ceux-ci auront été vraisemblablement fournis au Gouvernement français à raison de :

6 milliards par l'avance de la Banque à l'État;

4 milliards 500 millions pour les bons de la Défense nationale, et

4 milliards 500 millions pour les obligations de la Défense nationale.

Angleterre. — Le coût journalier de la guerre, pour l'Angleterre, n'a cessé d'augmenter depuis le début, en raison de la croissance régulière de ses effectifs qui mettront bientôt son armée continentale sur un pied comparable à celui des autres grandes nations européennes. On croit qu'elle dépense mensuellement environ 1 milliard 500 millions de francs; mais, comme les dépenses des premiers mois ont été moins fortes, on peut évaluer à 16 milliards environ le total des sommes qui lui seront nécessaires pour les premiers douze mois de guerre.

La Grande-Bretagne a suivi, pour se procurer des ressources, un système différent du nôtre : elle a eu recours à la fois à l'impôt et à l'emprunt : elle n'a rien demandé à la Banque d'Angleterre, dont le fonctionnement, en temps de guerre, est resté ce qu'il était en temps de paix; le cours forcé n'a pas été établi : le billet de banque continue à être remboursable en or à vue. Toutefois, en présence des demandes soudaines de fonds qui se sont produites sur la place de Londres dans les premiers jours d'août, le Gouvernement anglais a cru devoir procéder à l'émission de billets d'État, ce qu'il n'avait jamais fait jusque-là; il a émis des petites coupures de £ 1 et de 10sh, dont le total ne dépasse pas d'ailleurs à l'heure qu'il est 40 millions de livres sterling, soit 1 milliard de francs. Ce n'est pas un papier-monnaie qu'il a ainsi créé, puisqu'il a eu soin de constituer et d'augmenter régulièrement l'encaisse métallique destinée à garantir spécialement cette circulation de papier; elle s'élève déjà à 28 millions de livres sterling, soit 700 millions de francs; près des trois quarts des billets d'État sont donc représentés par du numéraire immobilisé à cet effet.

Les premiers besoins de la guerre ont été couverts par des émissions de bons du Trésor que le chancelier de l'Échiquier émettait par l'intermédiaire de la

Banque d'Angleterre suivant le procédé depuis longtemps en vigueur : il faisait annoncer le montant des bons à six mois ou à un an qu'il désirait négocier et il invitait les adjudicataires à se présenter. Les bons étaient adjugés jusqu'à concurrence de la quantité indiquée, aux offres les plus avantageuses, c'est-à-dire à ceux des adjudicataires qui se contentaient de l'intérêt le plus faible. Au cours des derniers mois de 1914, le chancelier de l'Échiquier a pu ainsi se procurer près de 80 millions de livres sterling (2 milliards de francs) à des taux d'intérêt extrêmement modérés. Depuis quelques semaines, ce système a été changé : désormais le Gouvernement fixe lui-même le taux d'intérêt des bons qu'il veut émettre ; il invite les soumissions à ce taux fixe, se réservant de les servir jusqu'à concurrence du montant qu'il désire emprunter.

Au mois de novembre 1914, l'Angleterre a émis le plus grand emprunt qui ait encore jamais paru sur une place financière : elle a émis en souscription 350 millions de livres sterling (8 milliards 750 millions de francs) d'une rente 3 1/2 % remboursable au plus tôt en 1925 ou au plus tard en 1928, au prix de 95 %. En tenant compte de la prime de remboursement, cela représente un revenu d'à peu près 4 %, mais l'impôt sur le revenu réduit ce taux. Il le réduit d'autant plus que, parmi les augmentations d'impôts votées par le Parlement anglais au mois de novembre 1914, figure une élévation importante de l'*income tax*, qui est dans certains cas presque doublée par rapport à l'état de choses antérieur. Un droit supplémentaire de 1/2 penny par demi-pinte de bière et de 3 pence par livre de thé contribue à fournir au Trésor britannique un ensemble de ressources qui augmentent les revenus annuels de l'Échiquier de 65 millions de livres sterling (plus de 1 milliard 600 millions de francs).

Russie. — Le budget de 1914 s'équilibrait en recettes et en dépenses à 3 milliards 500 millions de roubles. En outre, le pays avait des réserves considérables consistant en or déposé à la Banque impériale de Russie ou figurant à son crédit chez ses correspondants de Paris, de Londres et de Berlin. Une autre réserve latente résultait du fait que la Banque impériale avait une circulation inférieure à son encaisse et était par conséquent en mesure d'étendre considérablement le chiffre de ses billets. Aux premiers bruits de guerre, le ministre des Finances de Petrograd eut soin de rapatrier tous ses dépôts allemands. La Banque de Russie fut autorisée, à deux reprises différentes, à augmenter de 1 milliard 500 millions de roubles chaque fois sa circulation. D'autre part, le Gouvernement se procura, par l'émission de bons de Trésor ou de rentes intérieures 5 % au cours du second semestre de 1914, une somme de 1 milliard 700 millions de roubles. Pour acheter en Angleterre les approvisionnements dont il avait besoin, il fit sur la place de Londres deux émissions de bons du Trésor remboursables en livres sterling pour une somme de 1 milliard de francs environ. Un arrangement intervenu entre la Banque de France et la Banque de Russie mit à la disposition de cette dernière, à Paris, une somme d'un demi-milliard de francs, qui a permis aux banques russes de régler le compte de leurs acceptations vis-à-vis des banques françaises. Tels sont les principaux moyens par lesquels la Russie a jusqu'à ce jour couvert ses dépenses de guerre, qu'on évalue à 1 milliard 200 millions de francs par mois.

Dès le mois de novembre 1914, le ministre des Finances a pris une série de dispositions consistant surtout en augmentations des taxes déjà existantes, qui doivent procurer au budget de 1915 un supplément de ressources de 500 millions de roubles. Comme il a été, d'autre part, réalisé des économies pour une somme à peu près équivalente, cela permet d'équilibrer le budget de 1915, arrêté à la somme de 3 milliards de roubles, en dépit de la suppression de la majeure partie de la recette provenant du monopole de l'alcool ; cette grande réforme, qui a les conséquences les plus heureuses pour le peuple russe, a creusé dans le budget un trou de 700 millions de roubles ; mais ce déficit est bien peu de chose en comparaison des bienfaits qui résultent pour la nation de la suppression de la consommation de l'alcool.

Allemagne. — Le Gouvernement impérial a demandé successivement pour les frais de guerre deux crédits de 5 milliards de marks, puis, au mois de mars 1915, un troisième crédit de 10 milliards, ce qui porte le total à 20 milliards de marks. Il n'a pas été institué d'impôts nouveaux; c'est exclusivement à l'emprunt que les ressources nécessaires ont été demandées.

Dès le mois de septembre 1914, l'Empire a mis en souscription publique 1 milliard de marks de bons du Trésor échéant de 1918 à 1920 et une rente de 5 % non remboursable avant 1924, les deux au prix de 97 1/2 %. D'après les communiqués officiels, les souscriptions se seraient élevées à plus de 4 milliards de marks; mais il faut observer que ces souscriptions, en admettant la sincérité des déclarations officielles, n'ont été obtenues que grâce aux avances faites avec la plus grande libéralité, par les Caisses de prêts, à tous ceux qui désiraient souscrire. Les Caisses de prêts organisées au lendemain de la déclaration de guerre, sont réparties sur tout le territoire de l'Empire, elles émettent des bons qui ont cours légal, qui peuvent être échangés contre des billets de la Banque impériale, bien qu'ils n'aient d'autre gage que les marchandises ou les titres remis en garantie par leurs emprunteurs. D'autre part, l'Empire a augmenté l'émission des bons de caisse qu'il avait créés pour la première fois en 1871, et dont la quantité n'avait pas été augmentée jusqu'en 1913.

Au mois de février 1915, l'Empire a fait un nouvel appel au crédit en émettant des bons du Trésor 5 % remboursables cette fois en 1921-1922 et une rente perpétuelle de 5 % non remboursable avant 1924. Une pression énergique fut exercée sur les particuliers, les sociétés, les caisses d'épargne, pour les engager à souscrire; on invitait en particulier les souscripteurs du premier emprunt à mettre leurs titres en gage pour souscrire au moyen d'avances ainsi obtenues ceux du second emprunt.

Autriche. — L'Autriche et la Hongrie qui, au cours des deux années ayant précédé la guerre actuelle, avaient déjà eu recours à de nombreuses émissions de bons du Trésor, n'ont fait encore qu'une seule fois appel au crédit pour couvrir leurs dépenses de guerre : l'Autriche a émis des bons du Trésor 5 1/2 % et la Hongrie une rente perpétuelle 6 %, l'une et l'autre au cours de 97 1/2 %. Les communiqués officiels assurent qu'il a été placé pour 1 milliard de couronnes de rente hongroise et 2 milliards de bons autrichiens. Il est difficile de contrôler l'exactitude de ces chiffres, d'autant plus que la banque d'émission de l'Empire, Banque austro-hongroise, a cessé depuis le mois d'août 1914 de publier ses bilans, dont l'examen pourrait donner quelques renseignements sur l'intervention du papier-monnaie dans le soi-disant succès des emprunts austro-hongrois.

Conclusion. — De cet exposé d'ensemble, il résulte que la politique financière des trois puissances de la Triple Entente a été bien supérieure à celle de l'Allemagne et de l'Autriche; ni la France, ni l'Angleterre, ni la Russie n'ont eu recours aux créations artificielles des Caisses de prêts, dont les bons ont singulièrement affaibli l'ensemble de la circulation fiduciaire de ces deux Empires du Centre de l'Europe. Un jugement sur la valeur de ces procédés a d'ailleurs été porté par l'ensemble du monde financier, puisque le billet allemand perd d'ores et déjà 12 % et le billet autrichien 25 % de leur valeur sur le marché des changes internationaux. Telle est la constatation la plus claire de la faiblesse financière dont ces deux Empires ont fait preuve, et qui contraste avec la puissance économique de la Triple Entente.

M. Maurice Bellom, président, à la suite de la communication de M. R.-G. Lévy, prononce l'improvisation suivante :

« C'est une véritable banalité d'exprimer à notre éminent vice-président notre gratitude pour une communication dont le titre seul éveillait la certitude d'un nouveau témoignage de la compétence technique basée sur l'expérience et de la science financière puisée dans l'alliance la plus heureuse de la théorie

et de la pratique. Mais, selon la célèbre expression de Bastiat, à côté de ce que l'on voit se trouve ce que l'on ne voit pas. Pour M. R.-G. LÉVY, c'est l'union du savoir le plus profond et de la philanthropie la plus pure. Vous en connaissez les manifestations dans sa lutte infatigable contre les fléaux de l'alcoolisme et de la dépopulation dont l'Académie des Sciences morales vient de recueillir le plus vibrant écho. Mais peut-être est-ce le privilège de quelques amis de connaître la forme la plus touchante de l'initiative d'un patriote qui a consacré au soulagement des blessés non seulement sa fortune, mais encore son foyer et sa famille, avec autant de générosité que de tolérance dans le plus scrupuleux respect des croyances de chacun.

« Au reste, cette association de l'esprit statistique et de l'idéal, dont je vous entretenais dès l'ouverture de ma présidence, n'est-elle pas surprenante chez un lettré qui fonde son idéal sur la culture classique, non seulement recueillie dans l'enceinte du collège et attestée par les plus brillants succès au concours général, mais encore sur les enseignements du foyer paternel, où le chef de famille, au lendemain de l'année terrible, préparait ma génération, par la diffusion des langues vivantes, à la revanche que nous obtenons aujourd'hui.

« Je demande à mon savant maître de vouloir bien excuser l'atteinte que je porte avec tant de hardiesse à la modestie de son attitude. Il comprendra, je l'espère, que je n'ai pu résister à l'impérieux désir de m'acquitter d'un devoir de gratitude pour la mémoire du vénéré professeur Benjamin LÉVY, dont les livres, après avoir été les éducateurs de ma jeunesse, me servent encore à l'instruction de l'un de mes propres enfants. Puisse l'exemple du père être aussi fécond que celui du fils pour éclairer le patriotisme de ceux qui, dans des élans irréfléchis, méconnaissent l'utilité de la langue de nos ennemis tant au cours des hostilités qu'au lendemain de la paix pour recueillir et développer le fruit de la victoire finale. »

La séance est levée à 19h 15.

Le Secrétaire général,	Le Président,
A. BARRIOL.	Maurice BELLOM.

II

LES LANGUES PARLÉES

EN AUTRICHE-HONGRIE

PAR LES DIFFÉRENTES NATIONALITÉS

D'après le dénombrement de la population de 1910.

(*Suite*) (1)

I. — ROUMAIN

L'ancienne Dacie supérieure avait pour capitale SARMIZAGETHUZA, plus tard Ulpia Trajana des Romains, en l'honneur du vainqueur des Daces; elle est devenue aujourd'hui le pauvre village de Gredistya, en hongrois Várhely.

(1) Voir *Journal de la Société de Statistique de Paris,* numéro d'avril 1915, p. 105.

Après la chute de l'Empire, la Transylvanie (1), divisée en duchés et principautés indépendantes, tomba au pouvoir des Hongrois sous Étienne, pendant les douzième, treizième et quatorzième siècles. Redevenue indépendante en 1526, elle eut ses propres princes indigènes (principauté de l'Ardéal) jusqu'en 1699; par le traité de Karlovitz, elle passa sous la domination de l'Autriche qui, en 1867, l'attacha à la Hongrie.

J'ai montré, dans l'étude des grandes divisions géographiques de la Hongrie, l'importance numérique des Roumains tant sur la rive gauche de la Tisza (Voir p. 129), qu'à l'angle de la Tisza et du Maros (Voir p. 130), en Transylvanie (Voir p. 132) et en Bukovine (Voir p. 158); je n'y reviendrai donc pas.

Je rappellerai seulement que, dans les comitats situés sur la rive gauche de la haute Tisza, le hongrois est en majorité, sauf dans ceux de Maramures et de Salaj où les Ruthènes et les Roumains dominent. Ceux de Bihor et d'Ugocsa présentent une belle minorité de Roumains et de Ruthènes.

Dans le Banat, le hongrois est nettement en minorité, sauf dans les comitats de Csanad et la ville d'Arad où les Hongrois sont en grande majorité. Dans les villes de Timesvar, de Versecz et de Pancsova, les Allemands sont en grand nombre; malgré cela, c'est le roumain qui est la langue maternelle de la population. Les Ruthènes ont complètement disparu; mais, à leur place, on rencontre de très gros noyaux de populations serbes sur les rives danubiennes du comitat de Torontál et dans les villes municipales de Versecz et de Pancsova. On remarque que, dans les villes municipales qui constituent des unités administratives spéciales, le hongrois est la langue dominante. Il ne faut pas s'en étonner, étant donné, d'une part, que, dans tous les pays, les agglomérations urbaines sont, souvent, le rendez-vous des évadés de toutes les nationalités; d'autre part, les nécessités de la vie commerciale ou industrielle, jointes à la tyrannie hongroise, font qu'il est presque impossible d'y parler d'autre langue que le magyar. Mais cela ne nuit en rien à l'unité ethnique de la masse de la population, qui s'exaspère et résiste, comme chacun sait, à toutes les persécutions.

Les chiffres du dénombrement ont fait la preuve que 55 % de la population globale de la Transylvanie est roumaine et que, dans certaines circonscriptions, elle en constitue la presque totalité. Les Magyars (35 %) et les Allemands (9 %) ne forment que des minorités qui abusent du pouvoir qu'ils détiennent pour faire sentir durement leur autorité aux autochtones roumains. En effet, la Hongrie, malheureusement pour sa gloire, a renié son passé. Méconnaissant la grande mission que sa richesse et sa haute culture lui réservaient sur le Danube, elle fait peser, depuis cinquante ans, sur les Roumains, les Ruthènes, les Slovaques et les Serbes un joug aussi odieux que celui de l'Alle-

(1) Le nom *Transylvanie* est la traduction latinisée du roumain *Ardéal* et du magyar *Erdély ;* c'est-à-dire : *le pays au delà des forêts.* Les frontières ouest du pays sont en effet couvertes de forêts. Dans la statistique hongroise du dénombrement de la population, la Transylvanie est désignée par la périphase : *au delà du Kiralyhago ;* le Kiralyhago est une petite montagne de 589 mètres d'altitude dans le massif de Krazna, entre le Kœroes rapide et le Szamos. Les Allemands donnent le nom de *Siebenbürgen* à la Transylvanie; ce nom dérive, dit-on, de sept villes, bourgs ou forteresses fondés au douzième siècle, par des immigrés allemands.

magne sur les Danois, les Polonais et les Alsaciens-Lorrains, et l'Autriche sur les Tchèques.

Le magyar se développe incontestablement plus que les autres langues. Mais, cette progression n'est pas en rapport avec les efforts considérables et les pressions absolument tyranniques faites par l'Administration hongroise pour dénationaliser les populations d'autres races que la sienne.

Comme l'a dit excellemment M. Jacques Flach (1) : « Les Magyars font pis que dénationaliser les Transylvains, ils les extirpent en fermant leurs marchés et en les supplantant sur leurs terres. Lois douanières et lois agraires s'abattent sur eux. Le paysan roumain a été ruiné au profit, soit des colons magyars, soit de toute une nuée de juifs allemands dont près de 500.000 se sont magyarisés eux-mêmes. Et, devenus de fougueux patriotes, ils écrasent, sans pitié, la population roumaine. Une vaste entreprise de colonisation a été faite par le Gouvernement hongrois, dont le résultat a été l'émigration des paysans roumains ou leur déchéance matérielle. » Ces persécutions odieuses ont donc, dans la pensée des Magyars, un double avantage. D'une part, acculer les Transylvains à l'émigration en leur rendant la vie insoutenable; d'autre part, faire passer plus facilement leurs terres en leurs mains.

M. Lacour-Gayet, dans une intéressante communication faite le 26 septembre 1914 à l'Académie des Sciences morales, a montré tout ce que le Gouvernement de Budapest a fait, au point de vue scolaire, pour magyariser les populations slovaques et roumaines notamment. Tandis qu'une loi de 1868 permettait à chaque nationalité d'avoir ses écoles particulières, le Gouvernement hongrois a promulgué, en 1891, une loi qui est le contrepied de la précédente. Cette loi oblige les parents à envoyer leurs enfants, de trois à six ans, dans des asiles pour qu'ils soient instruits dans la langue magyare. La pratique rigoureuse de cette loi rendant l'étude du magyar obligatoire, est probablement la cause de l'accroissement factice du magyar enregistré, avec complaisance, dans le dénombrement, par une administration intéressée à le faire. En réalité, s'il y a progrès dans la connaissance du magyar, cela tient, en partie, à la perte subie par la langue allemande parlée par des populations sans racine dans le sol. Ces Allemands sont des immigrés attirés par le commerce ou l'industrie et qui prennent la langue administrative pour assurer leur séjour plus tranquille dans le pays. C'est ainsi que l'installation d'entreprises industrielles du bois dans les comitats de Trei-Scaune et de Mures-Turda a augmenté la proportion des Allemands (notamment des juifs) dans ces régions. Malgré la persécution scolaire dont je viens de parler, on constate, d'une part, que le roumain et le ruthène augmentent lorsque le fond de la population est roumain ou ruthène. D'autre part, ainsi que je l'ai déjà constaté plusieurs fois, l'allemand diminue à peu près partout, aussi bien en Autriche qu'en Hongrie.

Il est donc prouvé, par les documents officiels publiés par l'Administration hongroise elle-même, que la langue roumaine est la langue dominante dans le Banat et la Transylvanie, elle le deviendra rapidement dans toutes les autres régions situées sur la rive gauche de la Tisza lorsque le système de magyarisation à outrance aura disparu.

(1) Communication faite à l'Académie des Sciences morales le 3 octobre 1914.

Après avoir examiné l'importance de la pratique de la langue roumaine en Hongrie, je ne puis me désintéresser de sa situation en Bukovine. Je traiterai la question complète de la Bukovine au chapitre de la Galicie (Voir p. 158); je me borne donc, ici, à indiquer que le ruthène, le roumain et l'allemand sont parlés en Bukovine. Voici les proportions pour le roumain :

Roumain.

Zastawna. . .	0,13 %	**90**(1)	Storojinetz . .	48,40 %	
Wisnica. . . .	0,16	**91**	Kimpolung . .	55,74	
Kotzman . . .	0,26	**92**	Radautz . . .	60,42	60,86 %
Waschkoutz. .	0,57	**93**	Gurahumori . .	69,70	
Czerniowce . .	28,62	**94**	Suceava. . . .	70,07	
Sereth.	29,38				

Moyenne générale : 34,38 %.

Si on considère la totalité de la Bukovine, on voit que la proportion du roumain n'est que de 34,38 % de la population. Mais, si on ne considère que les cinq districts de la seconde colonne, on voit que la proportion s'élève à 60,86 % et qu'ils forment une masse compacte sur les frontières géographiques de la Roumanie. L'ancienne capitale de la Moldavie, Suceava, est comprise dans le district à proportion maximum.

II. — GALICIE

(POLONAIS, RUTHÈNE, ROUMAIN)

Après la Hongrie, la Galicie est la province la plus étendue de l'Empire, auquel elle a été annexée, en 1772, par Marie-Thérèse. Au point de vue politique, c'est un Pays d'Empire dont le nom officiel est : *Royaume de Galicie et de Lodomérie, avec le grand-duché de Cracovie.* Elle dépend entièrement du Reichsrath. Au point de vue géographique, elle est séparée du reste de l'Empire par la chaîne des Carpathes et s'étend dans une plaine se poursuivant jusqu'en Pologne et en Russie. Il est intéressant de remarquer que la géographie physique a créé la géographie humaine. En effet, les cours d'eau de la Galicie appartiennent : les uns, au bassin de la Baltique par la Vistule et ses affluents, entre autres le Dunajec et le San qui arrosent la partie occidentale habitée par des Polonais; les autres, au bassin de la Mer Noire par le Dniester, le Pruth et leurs affluents qui arrosent la partie orientale habitée par des Ruthènes.

La Galicie est partagée en 81 cercles ou districts, dont 38 habités en majorité par des Polonais et 43 en majorité par des Ruthènes ou Petits-Russiens. L'élément polonais s'étend encore en majorité sur trois districts de la Silésie autrichienne et l'élément ruthène est en majorité sur six districts de Bukovine. Le tableau, ci-après, indique la répartition des langues pour chaque district et une carte sert à les repérer au point de vue géographique. La vallée du

(1) Ces chiffres en égyptienne qui précèdent les noms géographiques de cette deuxième colonne servent à repérer ces noms sur la carte ethnique de la *Galicie et Bukovine*, p. 156.

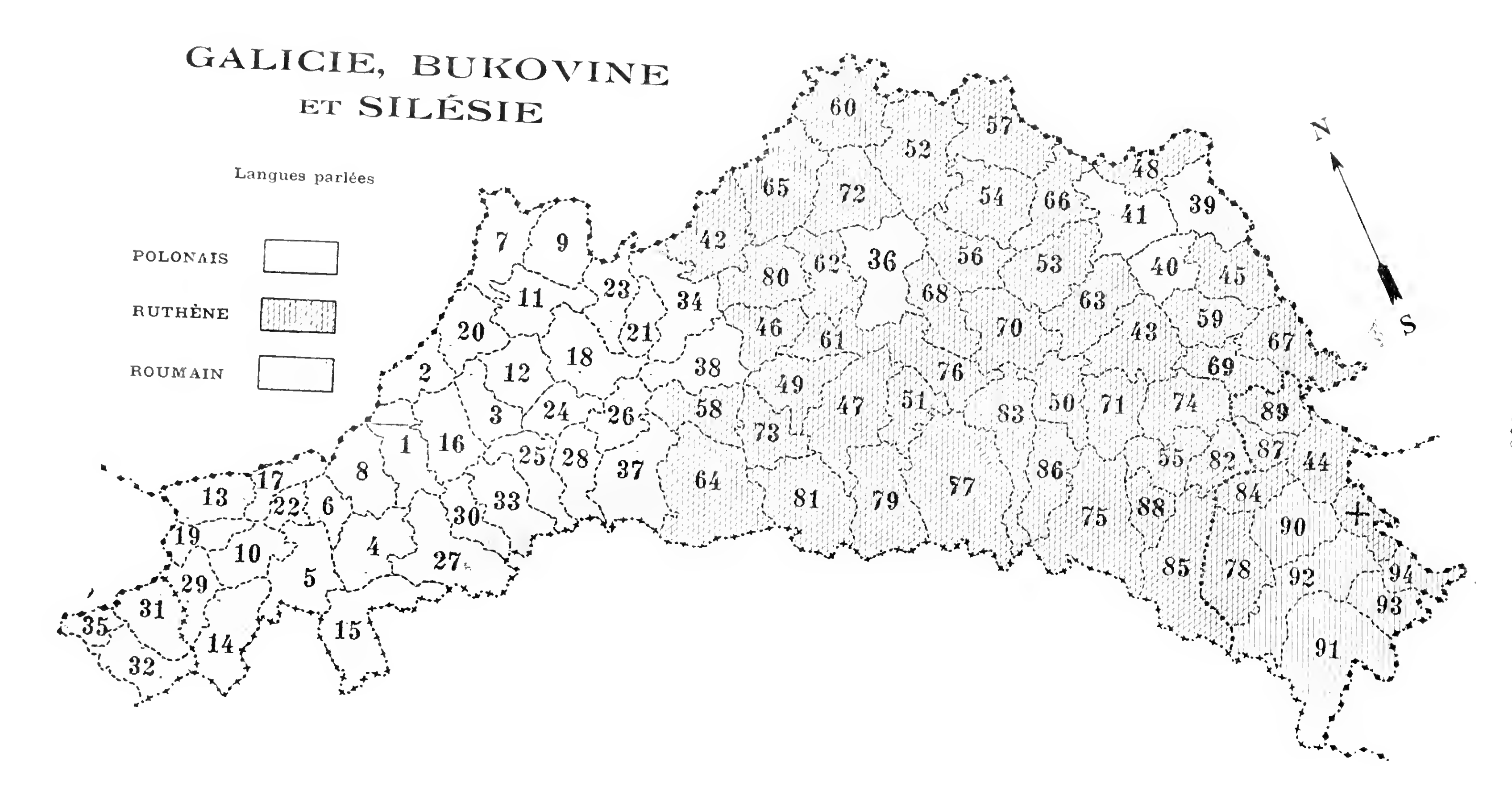
San peut être considérée comme la zone de séparation des deux populations slaves.

En résumé, les Polonais sont au nombre de 4.672.500 et comptent pour 58,55 % de la population totale de la Galicie; ils ont pour capitale Cracovie (Krakow); les Ruthènes sont au nombre de 3.208.000 et comptent pour 40,20 %; ils ont pour capitale Lwow (Leopol). Les Allemands sont au nombre de 90.000 disséminés par petits groupes dans cette immense contrée de 78.000 kilomètres carrés qu'ils ont la prétention de retenir sous leur domination et où ils ne comptent que pour 2,91 %. Ils ne sont véritablement en nombre (14.200) que dans le district de Biala où ils forment 16 % de la population. Il existait autrefois des colonies de paysans allemands introduits au dix-huitième siècle soit comme ouvriers agricoles, soit comme mineurs; mais ils se sont slavisés, peu à peu, avec le temps.

Les Polonais occupent, sous divers noms, toute la partie occidentale de la Galicie et même débordent, à l'ouest, dans la Silésie autrichienne, ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure et qu'on l'a vu dans le tableau numérique. Ils sont connus dans cette région sous le nom de *Polaques d'eau* (*Wasserpolaken*) parce qu'ils exercent la profession de mariniers et s'emploient à conduire des trains de bois sur la Vistule. Ceux qui habitent la plaine, au pied des Carpathes et le long de la Vistule, sont connus sous le nom de Mazoures, ils sont de moyenne taille et blonds. Enfin, les Polonais des Beskides sont connus sous le nom de Gorals, c'est-à-dire montagnards; ils sont de haute taille (1 m 70) et bruns; ils ont la réputation d'être particulièrement intelligents et laborieux. Au point de vue anthropologique, le type polonais le plus pur est le type galicien et, d'après Talko Hryncewicz, le prototype polonais, c'est le montagnard brachycéphale des Carpathes.

Les Ruthènes (Russes rouges, Petits-Russiens ou Ukrainiens) forment une masse compacte de près de 30 millions d'hommes de même race s'étendant du Dniéper aux Carpathes, ils ont en majorité les cheveux châtains ou bruns. Ils habitent non seulement toute la Galicie orientale jusqu'à Przemysl et débordent non seulement en Bukovine, mais encore dans certains comitats du nord-est de la Hongrie : 195.000 sur la rive gauche de la Tisza et 250.000 sur la rive droite. Ils peuplent également les Gouvernements russes de Podolie, de Volhynie et de Kiew. Les Ruthènes autrichiens se réclament naturellement de la Russie et on sait qu'au moment de franchir leur frontière le grand-duc Nicolas, généralissime des armées russes, adressa une proclamation à la population où il est dit : « Aucun lambeau de la terre russe ne doit plus se trouver sous le joug étranger. L'héritage de saint Vladimir, le pays de Yaroslav Osmomysl, des princes Romane et Danilo sera libéré et rattaché à la grande et indivisible Russie ». Les Ruthènes ont accueilli, avec joie, la nouvelle que l'heure de leur délivrance avait enfin sonné.

Suivant les districts qu'ils habitent, ils portent des noms différents. Aux environs de Tarnopol ils se nomment Podolianes, au sud de Leopol (Lwow) on les appelle Boikes. Les montagnards du cercle de Kolomya et de Stanislavov, en Bukovine, et du comitat de Marmaros sont désignés sous le nom d'Houtsoules et constituent une énigme ethnique. Ils sont, au dire de M. Niéderlé, remarquables par leur taille élevée, leur costume pittoresque et leur sens artistique.


GALICIE, BUKOVINE
ET SILÉSIE
Langues parlées
POLONAIS
RUTHÈNE
ROUMAIN
N
S

GALICIE, BUKOVINE ET SILÉSIE

POLONAIS

1	Brzesko	99,98
2	Dabrwa	99,97
3	Pilzno	99,95
4	Limanowa	99,93
5	Myslenice	99,92
6	Wieliczka	99,90
7	Tarnobrzeg	99,87
8	Bochnia	99,77
9	Nisko	99,75
10	Wadowice	99,71
11	Kolbuszowa	99,67
12	Ropczyce	99,62
13	Chrzanów	99,57
14	Zywiec	99,53
15	Nowy Targ	99,51
16	Tarnów	99,27
17	Kraków	99,18
18	Rzeszów	99.08
19	Oswiecim	99,05
20	Mielec	98,53
21	Przeworsk	98,45
22	Podgórze	98,16
23	Lancút	96,85
24	Strzyzów	95,47
25	Jaslo	91,55
26	Brzozów	87,93
27	Nowy Sacz	86,46
28	Krosno	84,55
29	Biala	83,01
30	Grybów	82,22
31	Biala (Silésie)	77,63
32	Cieszyn (Silésie)	76,81
33	Gorlice	75,63
34	Jaroslaw	66,77
35	Frysztad (Silésie)	63,52
36	Lwow (Léopol)	61,56
37	Sanok	54,44
38	Przemysl	52,42
39	Skalat	51,99
40	Trembowla	51,70
41	Tarnopol	51,43

RUTHÈNE

+	Sereth (1) (Bukovine)	41,04
42	Cieszanów	51,35
43	Buczacz	53,00
44	Czerniowce (Bukovine)	55,31
45	Husiatyn	55,68
46	Mosciska	56,06
47	Drohobycz	56,68
48	Zbaraz	56,96
49	Sambor	57,05
50	Stanislawów	57,46
51	Stryj	58,29
52	Kamionka-Strumilowa	58,44
53	Brzezany	58,93
54	Zloczów	59,06
55	Kolomyja	59,24
56	Przemyslany	59,48
57	Brody	59,55
58	Dobromil	59,66
59	Czorków	59,71
60	Sokal	60.17
61	Rudki	60,50
62	Grodék Jagiellónski	62,71
63	Podhajce	65,95
64	Lisko	66,88
65	Rawa-Ruska	66,99
66	Zborów	67,91
67	Borszczów	68,56
68	Bóbrka	69,08
69	Zaleszczyki	69,20
70	Rohatyn	70,62
71	Tlumacz	71,79
72	Zólkiew	72,33
73	Stary-Sambor	72,42
74	Horodenka	72,94
75	Nadworna	73,43
76	Zydaczów	74,68
77	Dolina	74,91
78	Wisnica (Bukovine)	77,13
79	Skole	77,83
80	Jaworów	78,35
81	Turka	79,77
82	Sniatyn	80,51
83	Kalusz	81,22
	Waschkoutz (Bukovine)	82,06
84	Kosów	84,06
85	Bohorodczany	84,94
	Kotzman (Bukovine)	87,42
86	Peczenizyn	87,76
87	Zastawna (Bukovine)	92,71

ROUMAIN

90	Storojinetz (Bukovine) (2)	48,40
91	Kimpolung —	55,74
92	Radautz —	60,42
93	Gura Humori —	69,70
94	Suceava —	70,07

Observations. — Les numéros d'ordre placés devant les noms géographiques sont destinés à repérer ces noms sur la carte ethnique.

(1) Sereth, majorité relative pour le Ruthene : Ruthene 41,04, — Roumain 29,38, — Allemand 15,24.

(2) Storojinetz, majorité relative pour le Roumain : Roumain 48,40, — Ruthene 25,81, — Allemand 19,98.

***

La religion, aussi bien que la langue, sert, en Galicie, à distinguer les deux peuples. Les catholiques romains forment 46,50 % de la population; ce sont presque exclusivement des Polonais. Les catholiques grecs forment 42,11 % de la population; ce sont presque exclusivement des Ruthènes.

Les catholiques romains sont en majorité dans les districts suivants (proportion pour cent) :

Zywiec, 98; Kraków, Myslenice, 97; Limanowa, Wadowice, 96; Wieliczka, 95; Brzesko, 94; Biala, Bochnia, Nowy-Targ, Pilzno, 93; Dabrwa, Kolbuszowa, Ropczyce, 91; Nisko, 90; Chrzanow, Tarnobrzeg, 89; Mielec, Podgorze, Rzeszow, 88; Lancut, Przeworsk, Strzyzow, 87; Oswiecim, 86; Jaslo,

Tarnow, 84; Brzozow, 78; Grybow, Krosno, 77; Nowy-Sacz, 76; Gorlice, 68; Jaroslaw, 50.

Les *catholiques grecs* sont en majorité dans les 47 districts suivants (proportion pour cent) :

Peczenizyn, 87; Bohorodczany, Kosow, 83; Kalusz, Turka, 80; Jaworow, Sniatyn, 79; Skole, 77; Horodenka, 76; Dolina, Zydaczow, 75; Stary-Sambor, 74; Nadworna, Tlumacz, Zolkiew, 73; Rohatyn, Zaleszczyki, 91; Lisko, Rawa-Ruska, Zborow, 70; Bobrka, 69; Borszczow, 68; Podhajce, Sokal, 65; Dobromil, Rudki, 63; Brody, Grodek-Jagiellonski, Przemyslany, Zloczow, 62; Brzezany, Czortkow, Kolomea, Stryj, 61; Husiatyn, Kamionka-Strumilowa, Sambor, Zbaraz, 60; Drohobycz, Mosciska, 59; Stanislawow, 57; Buczacz, 55; Tarnopol, 53; Cieszanow, 52; Trembowla, 51; Sanok, Skalat, 50.

Les districts de Lwow (Leopol) et de Przemysl ne présentent pas de majorité absolue. Les catholiques romains sont au nombre de 43 % dans le premier, les catholiques grecs de 45 % et les Juifs de 8 %. Dans le district de Przemyslany, les catholiques romains sont au nombre de 35 % seulement, les catholiques grecs de 49 % et les Juifs de 14 %.

Les Juifs sont au nombre de 872.000 et représentent, comme je l'ai dit, 10,86 % de la population. Dans certains comitats ils forment une imposante minorité, savoir :

10 % Bohorodczany, Brzezany, Chrzanow, Czortkow, Dobromil, Horodenka, Mielec, Podgorze, Rohatyn, Sanok, Skole, Stary-Sambor, Tarnobrzeg, Zborow.

11 % Bobrka, Borszczow, Dolina, Husiatyn, Kosow, Przemyslany, Sniatyn, Zloczow.

12 % Buczacz, Cieszanow, Kamionka-Strumilowa, Nadworna, Zaleszczyki.

13 % Oswiecim, Skalat, Tarnapol, Turka.

14 % Lisko, Przemysl, Rawa-Ruska, Sokal.

51 % Brody, Stryj, Tarnow.

17 % Drohabycz.

18 % Stanislau.

19 % Kolomeo.

A Leopol, les Israélites constituent 27,84 % de la population et à Cracovie 21,27 %.

III. — BUKOVINE

(RUTHÈNE, ROUMAIN, ALLEMAND)

La Bukovine faisait partie de la Moldawie avec Suceava comme capitale. En 1777, l'Autriche s'en empara et l'éleva, en 1849, au rang de grand-duché.

La langue allemande est la langue officielle de l'Administration et des tribunaux, et cependant, depuis plus de cent trente ans qu'elle est sous la domination des Habsbourg, les habitants qui parlent allemand ne constituent que 21,24 % de la population totale.

Le tableau, ci-après, indique la répartition des langues parlées en 1910.

	Ruthène	P. 100			Roumain	P. 100		Allemand	P. 100
	Gurahumori	2,10			Zastawna	0,13		Zastawna	4,96
	Radautz	9,42			Wisnica	0,16		Kotzman	8,98
	Suceava	9,53			Kotzman	0,26		Czerniowce	12,51
	Kimpolung	12,72			Waschkoutz	0,57		Waschkoutz	13,31
	Storojinetz	25,81			Czerniowce	28,62		Sereth	15,24
+	Sereth	41,04	72,62 %		Sereth	29,38		Suceava	17,65
44(*)	Czerniowce	55,31		90	Storojinetz	48,40	60,86 %	Storojinetz	19,98
78	Wisnica	77,13		91	Kimpolung	55,74		Wisnica	20,48
84	Waschkoutz	82,06		92	Radautz	60,42		Gurahumori	22,38
87	Kotzman	87,42		93	Gurahumori	69,70		Radautz	26,28
89	Zastawna	92,71		94	Suceava	70,07		Kimpolung	30,27
	Moyenne = 38.38 %				Moyenne = 34.38 %			Moyenne = 21.24 %	

(*) Les numéros d'ordre placés devant les noms géographiques sont destinés à repérer ces noms sur la carte ethnique, p. 156.

Le fond de la population est ruthène (300.000 habitants en 1910); mais depuis le quatorzième siècle, la Bukovine a reçu de nombreux colons roumains De sorte qu'à l'heure actuelle le roumain est parlé en majorité par les cinq districts de Storojinetz, Kimpolung, Radautz, Gurahumori et Suceava où il représente un total de 60,86 % de la population. Le ruthène est parlé par le gros de la population de la Bukovine, il est parlé en majorité dans les six districts de Sereth, Czerniowce, Wisnica, Waschkoutz, Kotzman, Zastawna où il représente 72,62 % de la population. Quant à l'allemand, il n'est parlé ni par une majorité absolue, ni par une majorité relative dans aucun district. L'allemand arrive comme deuxième langue surtout dans les districts à majorité roumaine et où il remplace le ruthène à Gurahumori, Radautz et Kimpolung, et à Wisnica où il vient en deuxième ligne, après le ruthène, en remplacement du roumain.

Au point de vue cultuel, 68 % des habitants sont grecs orientaux. Les catholiques romains et les juifs comptent chacun pour 12 %. Je rappelle que dans la ville de Czerniowce les juifs sont plus nombreux que les catholiques : 32,84 % de juifs; 26,94 % de catholiques romains et 23,66 % de grecs orientaux.

IV. — SILÉSIE

(ALLEMAND, TCHÈQUE, POLONAIS)

La Silésie autrichienne est un duché de la Couronne d'Autriche placé entre la Galicie et la Bohême. Le district morave de Mistek la sépare en deux tronçons formés, l'un de l'ancien cercle de Teschen, à l'est, où le Polonais domine, l'autre celui de Troppau (Opava), à l'ouest, où l'Allemand et le Tchèque sont à égalité. Le Tchèque n'est prééminent que dans les circonscriptions de Fridek et de Pribor (Wagstadt).

La population, qui ne se compose que de 756.949 habitants (1910), se répartit de la manière suivante : 43,90 % d'Allemands, 31,72 % de Polonais et 24,33 % de Tchèques.

Les catholiques romains sont en majorité partout; mais les protestants

forment le tiers de la population dans les districts de Bielitz (34,72 %) et de Teschen (41,61 %).

Le tableau ci-après montre la répartition des trois langues dans les neuf circonscriptions de la Silésie.

On pourra repérer ces circonscriptions, suivant chaque langue, soit sur la carte de la Galicie, soit sur celle de la Bohême.

Silésie autrichienne.

ALLEMAND	P. 100	TCHÈQUES DIVERS (BOHÉMIEN, MORAVE, SLOVAQUE)	P. 100	POLONAIS	P. 100
—	—	—	—	—	—
(*)		(*)		(*)	
12 Freudenthal. .	99,82	**68** Fridek. . . .	78,16	**31** Biala (Bielitz).	77,63
13 Freiwaldau . .	99,80	**59** Pribor (Wagstadt).	67,28	**32** Cieszyn (Teschen).	76,81
18 Jägerndorf . .	99,49			**35** Frysztad. . .	63,52
51 Troppau (Opava).	50,44	Opava (Troppau).	48,86		
		Freistadt. . .	23,66	Friedek . . .	14,84
Wagstadt . .	31,80	Teschen. . . .	6,18	Wagstadt . .	0,91
Bielitz	21,53	Bielitz	0,81	Troppau . . .	0,85
Teschen . . .	16,97	Jägerndorf . .	0,47	Freiwaldau. .	0,10
Freistadt. . .	12,76	Freudenthal. .	0,10	Freudenthal .	0,08
Friedek . . .	6,97	Freivaldov . .	0,09	Jägerndorf. .	0,04

(*) *Nota.* — Les numéros d'ordre placés devant les noms géographiques sont destinés à repérer ces noms sur la carte ethnique : 1° page 164 ; 2° page 156.

V. — PAYS TCHÈQUES

(BOHÊME, MORAVIE, SLOVAQUIE)

La question de la langue parlée a joué un rôle considérable dans l'histoire de la nation tchèque. Depuis des siècles, les Tchèques se défendent contre la germanisation qui les envahit. Placés en face des Allemands, qu'ils trouvent sur toutes leurs frontières, ils se sont appliqués à vivre en dehors d'eux, à se distinguer d'eux de toutes les façons et à se créer une civilisation absolument personnelle. Cette lutte millénaire, contre un voisinage dix fois plus puissant qu'eux, a trempé leur caractère. Pour résister à leur ennemi héréditaire, ils ont dû se faire une mentalité énergique, une ténacité que rien ne décourage, une patience et une souplesse d'esprit pleine de ressources.

« Deux fois au cours de l'histoire, dit M. Jelinek (1), il a semblé que la nation tchèque était condamnée et, deux fois, cette petite nation a donné, à l'humanité, un bel exemple d'énergie morale, une haute leçon de courage intellectuel. Au quinzième siècle, les paysans tchèques armés de fléaux ferrés bravent le Pape, l'Empereur et toute l'Europe, en défendant leur liberté de conscience. Les guerres hussites sauvèrent la langue et la nation tchèque; elles arrêtèrent les progrès menaçants de la colonisation allemande, que les rois premyslides avaient imprudemment inaugurée. Elles rendirent les Tchèques maîtres chez eux. »

(1) La littérature tchèque. Cours professé à la Sorbonne en 1910. Paris, 1912, p. 28.

Après la guerre de Trente ans, les familles des patriotes de Bohème avaient dû s'enfuir et leurs biens avaient été distribués à des Allemands. La langue honnie, méprisée par les vainqueurs, était devenue un jargon de paysans. Mais un peuple qui ne veut pas mourir, ne meurt pas. Il trouve dans l'exaltation de son patriotisme mille ressources pour renaître. Ainsi firent les Tchèques. Après l'immense tuerie, il ne restait plus en Bohème que 800.000 habitants au lieu de 3 millions qu'elle comptait jadis. La dépopulation avait été si grande en Moravie que, par décision des États, « il fut permis à chaque homme de prendre deux femmes pour repeupler la contrée » (1).

Au dix-neuvième siècle, quelques philologues réussirent à accomplir la renaissance de la langue. Cette fois, ce sont les armes intellectuelles qui triomphent. Le livre tchèque a sauvé la nation qui semblait perdue.

Mille raisons, les unes d'ordre matériel, les autres d'un ordre plus élevé, auraient, peut-être, pu attacher les Tchèques à l'Autriche. Malgré tout, ils sont restés fidèles à leur race, tant ils se sentaient étrangers à la mentalité, aux mœurs, aux traditions de leurs maîtres. Ils ont dû se résigner en silence et s'accommoder de leur destinée; mais ils n'ont point oublié que, pendant des siècles, ils ont connu les forces et les douceurs de la liberté et de l'indépendance. Ils se sont souvenus qu'ils sont les fils de cette génération de la Renaissance slave, de ces *Réveilleurs*, comme on a coutume d'appeler en Bohême les protagonistes du mouvement national : les Dobner, les Voigt, les Ungar. Ils sont fiers d'être les descendants des deux patriarches Joseph Dobrovsky et Joseph Jungmann. La statue, élevée à Prague en l'honneur de Jungmann, montre que les Tchèques n'ont point oublié qu'il fut l'un des plus vaillants à la tête du groupe grandissant des patriotes, qui s'efforçaient d'éveiller la conscience nationale du peuple et préparèrent le mouvement de 1848. Ils se rappellent que ce noble vétéran des luttes héroïques guida les premiers pas de K.-J. Saffarik, de François Palacky, qu'il encouragea le jeune Slovaque Jean Kollar et François Ladislas Celakovsky.

La Renaissance tchèque fut conduite, on le voit, par des savants et des hommes de lettres qui basèrent le renouveau de leur patrie sur la résurrection de leur langue nationale, par opposition avec l'allemand, que leurs oppresseurs voulaient leur imposer. De là cette tactique qui étonne au premier abord, mais qui, au fond, est, au contraire, absolument géniale et fut absolument efficace. Vers 1850, une société se constitua sous la présidence de Rieger, dans le but de construire un grand théâtre national de la langue tchèque. Les promoteurs se proposaient surtout de faire entendre au peuple des œuvres littéraires purement tchèques dans sa langue maternelle, qui commençait à ne plus être parlée que dans les villages reculés où l'allemand n'avait pas pu pénétrer. Une souscription publique fut donc ouverte pour construire un théâtre à Prague. Les plus pauvres d'entre les paysans comprirent l'intérêt patriotique d'une telle création et apportèrent leur obole à la souscription. C'est donc, à juste titre, que l'inscription suivante fut placée sur le fronton du théâtre : « *Le peuple à lui-même.* »

Cette création fut d'un secours considérable pour l'unité du peuple tchèque

(1) E. Reclus, *Géogr. Univ.*, t. III, p. 428.

reposant tout à la fois sur la communauté de langue, de sang, de tradition et de civilisation.

Après la conservation de leur langue, la plus grande préoccupation des Tchèques a été de garder leurs coutumes, leurs traditions et surtout leurs costumes nationaux. « Qui change de costume, peut changer d'âme », dit un proverbe slave. Contre le danger de germanisation qui les menaçait, ils ont toujours considéré la sauvegarde de ces éléments linguistiques, ethnographiques et traditionalistes comme le palladium de l'instinct de leur race. Les Tchèques se distinguent par des costumes extrêmement curieux et pittoresques, ainsi que j'ai pu en juger dans le très riche musée d'ethnographie tchéco-slave, merveilleusement installé à Prague dans le jardin Kinsky. Pour les bien apprécier, il faut non seulement les voir dans un musée, dans des promenades, un jour de marché, dans les villages (1), mais encore et surtout les jours de fête. Invités à des fêtes données à l'occasion de l'Exposition de Prague, en 1908, Mme Jeanne et M. Frédéric-Régamey ont eu la bonne fortune d'en voir un très grand nombre réunis, et d'assister à des danses locales; je ne puis mieux faire que de leur emprunter leur suggestive description (2). « Les costumes sont extrêmement pittoresques, aux couleurs éclatantes. Les rouges et les verts très vifs dominent. Vus de près, ils ne sont pas tous jolis. Les manches empesées des femmes formant une sorte de ballon carré et les cols, souvent engoncés, ne sont pas très seyants. Quelques jeunes filles portent, avec leurs jupes très courtes, de hautes bottes à talons comme celles qui font partie de certains costumes russes.

« Cela, aussi, est plutôt étrange que séduisant. Mais, vus ainsi, en grand nombre, dans un vaste espace où ils évoluent en danses pittoresques, ces costumes n'en font pas moins un effet charmant. Plusieurs de ces danses rappellent la valse du Lauterbach, à la fête des vignerons de Vevey. Les couples exécutent des pas variés infiniment gracieux et charmants. J'aime surtout celui du mouchoir où jeunes gens et jeunes filles passent à tour de rôle sous un mouchoir qu'ils tiennent tendu et celui où les danseurs élèvent tout à coup leurs danseuses en l'air et les font retomber mollement dans une envolée de jupons brodés. »

Les populations qui habitent la Bohême et la Moravie sont en très grande majorité slaves et appartiennent à la nation tchéco-slovaque. Les Tchèques, proprement dits, occupent le centre et le sud de la Bohême ainsi que quelques districts de la Moravie. Les Slovaques forment le gros de la population des territoires frontières, entre la Morava (March) et les petites Carpathes, sans préjudice de ceux, beaucoup plus nombreux, qui habitent en Hongrie sur la rive gauche du Danube et la rive droite de la Tisza; je parlerai d'eux un peu plus loin avec quelques détails. Chez les Slovaques de Moravie, le costume national persiste encore dans tout son éclat; il est si varié qu'un ethnographe a pu distinguer 28 types absolument différents.

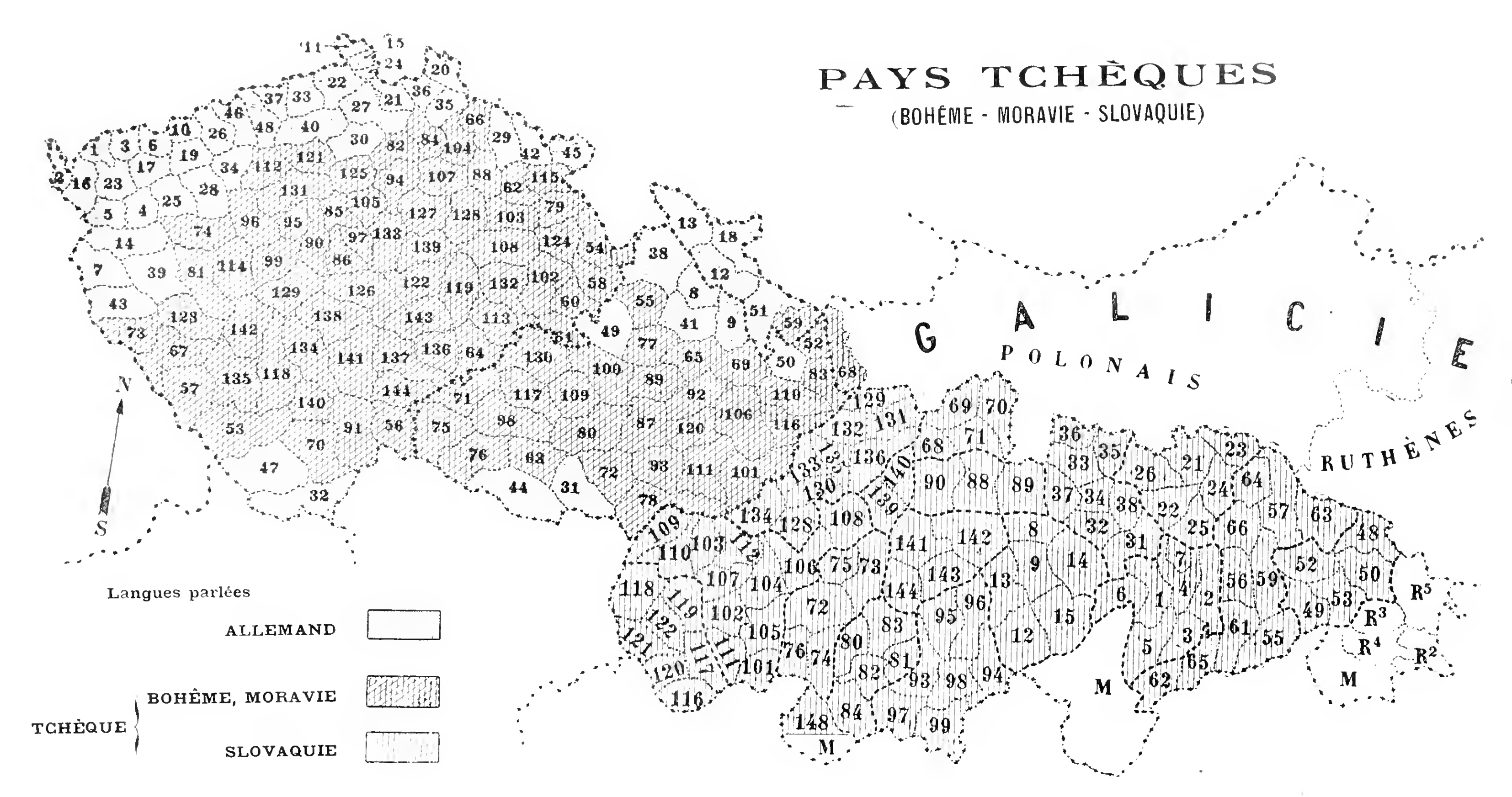
(1) Il existe, à Prague, un magasin nommé « ZADRUHA », organisé par l'*Association pour l'Encouragement de l'Industrie populaire artistique*. Cette association vend, à prix coûtant, en vue de la persistance de l'ethnographie nationale, des costumes, des broderies et des travaux villageois extrêmement intéressants et pittoresques.

(2) *Nos Frères de Bohême*. Paris, 1908, p. 143.

Il faut également signaler quelques tribus slaves dont les particularités ethnographiques sont fortement accentuées, savoir : les *Horaks*, montagnards établis dans la région du plateau morave oriental, c'est-à-dire dans les districts montagneux qui confinent à la Bohème; les *Hanaks*, cultivateurs de la riche plaine arrosée par la rivière Hana, qui se jette dans la Morava auprès de Kojetin, se distinguent par d'élégants costumes. Ils ont tous de larges pantalons de cuir jaune ou rouge, décorés d'arabesques bizarres, une ceinture brodée, un justaucorps de drap richement soutaché et, sur la poitrine, une foule de petits boutons de métal. Un long surtout de drap blanc ou un manteau bleu à plusieurs collets complète le costume. Un chapeau noir, orné, chez les jeunes gens, de rubans jaunes ou rouges, s'élève au-dessus de leur face ronde, aux joues rebondies, aux cheveux blonds et lisses. Hommes et femmes ont, comme les Hongrois, de grandes bottes pour marcher dans le sol argileux et ce poids alourdit singulièrement leur démarche. Les basses plaines de la vallée de la Hana sont d'une rare fécondité, et les paysans jouissent tous d'une certaine aisance. Les *Valaks* ou Valasi sont établis dans la région de Hostyn, au nord-ouest de la Moravie. Au point de vue linguistique, dit M. Niederlé, leur idiome se rapproche de celui des Slovaques, mais le peuple s'en distingue fortement, et le costume est tout différent. C'est un groupe d'origine purement slovaque auquel a été donné le nom des Valaques roumains qui, du onzième au douzième siècle, ont passé dans les petites Carpathes et se sont assimilés aux indigènes. Enfin les *Chodes*, qu'on rencontre dans la région sud-ouest de Sumava; ce sont les plus typiques de toutes les tribus tchèques. M. Niederlé nous dit qu'ils étaient autrefois établis entre Domazlice et Tachov. Mais le pays de Tachov ayant été germanisé, ils sont maintenant concentrés autour de Domazlice (Taus), cette porte naturelle ouverte entre les deux parties des monts de Bohème, dans le voisinage de la Bavière. Ce sont les représentants les plus occidentaux du monde slave. C'est dans la région du mont Rip qu'on trouve le vrai type du paysan tchèque. « Le caractère original des Chodes a donné lieu aux théories les plus diverses sur leur origine. Autrefois Paul Stransky, et après lui Rüffer, Erben, Grabowski ont supposé que c'étaient des Polonais établis comme colons par Bretislav Ier, mais leur dialecte n'offre pas la moindre trace de polonisme. L'originalité des Chodes s'explique suffisamment par la région montagneuse et isolée qu'ils occupent, par leurs traditions et les privilèges dont ils jouissaient, dès le quatorzième siècle, comme gardiens des frontières (1). »

En dehors des Tchéco-Slovaques, on rencontre, en Bohême et en Moravie, de très fortes agglomérations de colons allemands appelés, jadis, dans le pays par les princes nationaux de la dynastie des Premyslides : 1° colons de race bavaroise dans les monts de Bohême (Sumava, en tchèque), dans les parties supérieures de Cheb (Eger), dans le district d'As (Asch), ainsi que dans l'ilot de Budéjovice (Budweiss); 2° colons de race saxonne dans les monts métalliques (Rudohori, en tchèque); 3° des colons de race silésienne le long du versant sud-ouest des monts Sudètes. L'extrémité méridionale de la Bohême, ainsi que l'étroite bande de terre qui limite le sud de la Moravie et la Basse-Autriche appartiennent également, par leur langue, au rameau allemand qu'on retrouve

(1) LUBOR NIEDERLÉ, *l. c.*, p. 126.


PAYS TCHÈQUES
(BOHÊME - MORAVIE - SLOVAQUIE)
GALICIE
POLONAIS
RUTHÈNES
N
S
Langues parlées
ALLEMAND
TCHÈQUE
BOHÊME, MORAVIE
SLOVAQUIE

par la majorité des habitants, d'après le dénombrement officiel de la population en 1910.

(*Proportion pour 100 habitants*)

I. — ALLEMAND

1	Kraslice	100,00
2	As	99,99
3	Nydek	99,99
4	Teplá	99,97
5	Marianské Lázné	99,96
6	Jáohymov	99,94
7	Táchov	99,94
8	Rimarov (Moravie)	99,90
9	Beroun (Bärn) (Moravie)	99,84
10	Trebenice	99,83
11	Sluknov	99,83
12	Freudenthal (Silésie)	99,82
13	Fryvaldov (Silésie)	99,80
14	Planany	99,79
15	Rumburg	99,76
16	Cheb	99,74
17	Karlovy Vary	99,70
18	Jägendorf (Silésie)	99,49
19	Kadan	99,37
20	Fridland	99,33
21	Jablonné	98,92
22	Decin	98,73
23	Falknov	98,53
24	Warmsdorf	98,42
25	Ludice	98,04
26	Chomutov	97,16
27	Ceská Lipa	97,00
28	Podersany	96,90
29	Vrchlabi	96,42
30	Duba	96,29
31	Mikulov (Moravie)	96,04
32	Kaplice	94,68
33	Usti n/ Labem (s/ Elbe)	94,43
34	Zatec	93,97
35	Jablonec	93,26
36	Liberec	93,11
37	Teplice	87,05
38	Zabreh (Moravie)	85,10
39	Stribro	82,21
40	Litomérice	79,32
41	Sternberk (Moravie)	77,72
42	Trutnov	77,52
43	Biskupská Tynice	77,31
44	Znojmo (Moravie)	76,79
45	Broumov	75,64
46	Most	75,03
47	Krumlov (Moravie)	74,15
48	Duchcov	73,99
49	Moravská Trebová (Moravie)	73,02
50	Novy Jicin (Moravie)	52,98 (1)
51	Opava (Silésie)	50,44 (2)

(1) 46,76 °/o Tcheque.
(2) 48,68 °/o Tcheque.

II. — TCHÈQUE

52	Moravská Ostrava (Moravie)	48,20 (1)
53	Prachatice	50,98
54	Zamberk	52,45
55	Vysoká (Moravie)	53,02
56	Jindrichuv Hradec	57,38
57	Susice	59,75
58	Landskroun	60,83
59	Pribor (Silésie)	67,28
60	Litomysl	71,01
61	Policka	71,45
62	Dvur Králové	73,79
63	Moravsky Krumlov (Moravie)	75,54
64	Némecky Brod	77,10
65	Olomouc (Moravie)	77,62
66	Jilemnice	77,90
67	Klatovy	77,94
68	Fridek (Silésie)	78,16
69	Hranice (Moravie)	78,74
70	Budéjovice	79,23
71	Jihlava (Moravie)	80,34
72	Upice (Moravie)	81,54
73	Domazlice	82,39
74	Kralovice	82,45
75	Dasice (Moravie)	85,14
76	Moravske Budéjovice (Moravie)	86,38
77	Litava (Moravie)	86,50
78	Hodoniné (Moravie)	87,74
79	Nové Mésto n/M.	88,55
80	Brno (Brünn) (Moravie)	89,57
81	Plzen	92,38
82	Mnichovo Hyadisté	93,10
83	Mistek (Moravie)	93,18
84	Turnov	94,61
85	Karlin	94,79
86	Kralovske Vinohrady	95,10
87	Vyskov (Moravie)	95,40
88	Nová Paka	95,84
89	Prostéjov (Moravie)	96,71
90	Smichov	96,78
91	Trebon	97,14
92	Prerov (Moravie)	97,48
93	Kyjov (Moravie)	97,99
94	Mladá Boleslav	98,18
95	Kladno	98,24
96	Rakovnik	98,36
97	Zizkov	98,36
98	Trebic (Moravie)	98,39
99	Horovice	98,59
100	Boskovice (Moravie)	98,62
101	Uherské Hradiste (Moravie)	98,85
102	Vysoké Myto	98,90
103	Hradec Kralove	98,92
104	Semily	98,92
105	Brandys n/ Labem	98,96
106	Holesov (Moravie)	99,10
107	Jicin	99,15
108	Pardubice	99,16
109	Tischnovice (Moravie)	99,20
110	Valasské Mezerici (Moravie)	99,20
111	Uherské Hradisté (Moravie)	99,28
112	Louny	99,30
113	Chotébor	99,34
114	Rokycany	99,41
115	Nachod	99,42
116	Vsetin (Moravie)	99,47
117	Velké Mezerici (Moravie)	99,49
118	Pisek	99,54
119	Cáslav	99,59
120	Kromeriz (Moravie)	99,59
121	Roudnice	99,62
122	Kutna Hora	99,65
123	Prestice	99,70
124	Rychnov	99,73
125	Melnik	99,75
126	Benesov	99,76
127	Podebrady	99,77
128	Novy Bydzov	99,79
129	Pribram	99,81
130	Nove Mèsto (Moravie)	99,83
131	Slané	99,84
132	Chrudim	99,85
133	Cesky Brod	99,86
134	Mulhousy	99,86
135	Strakonice	99,90
136	Humpolec	99,92
137	Pelhrimov	99,92
138	Selcany	99,92
139	Kolin	99,93
140	Vltavsky Tynec	99,95
141	Tabor	99,95
142	Blatna	99,97
143	Ledec	99,97
144	Kamenice	99,98

(1) Allemand 39,89, — autres langues 11,91.

Observations. — Les numéros d'ordre placés devant les noms géographiques sont destinés à repérer ces noms sur la carte ethnique ci-contre.

encore à Brno (Brünn) et à Jihlava (Iglau) dans la plus grande partie de la Moravie supérieure jusqu'à Olomouc (Ollmütz) et Novy-Jicin.

Le tableau précédent et la carte qui l'accompagne indiquent la répartition géographique des langues parlées en Bohême et en Moravie par la majorité des habitants. J'y ai joint les circonscriptions de la Silésie autrichienne où le tchèque est parlé concurremment avec l'allemand. Le tableau numérique montre que sur 144 districts, 52, soit un tiers environ, parlent en majorité la langue allemande; mais cela n'atteint, en aucune façon, l'unité tchèque. Cela n'a rien de surprenant non plus, étant donné, d'une part, que ces districts, comme l'explique la carte ethnique, sont presque exclusivement situés sur des frontières allemandes, et, d'autre part, la pression séculaire, matérielle, morale et économique, exercée par les colons allemands immigrés, de l'Autriche, de la Bavière et de la Saxe pour germaniser les populations tchèques. Il est bien certain que lorsque les Tchèques auront recouvré, avec leur indépendance politique, la liberté absolue de l'usage de leur langue, lorsque l'éducation et l'instruction de la jeunesse se feront exclusivement dans la langue tchèque, sous l'œil bienveillant d'une administration nationale, lorsque la vie quotidienne politique, commerciale, industrielle, littéraire et artistique battra son plein dans le sentiment tchèque intégral, il est certain, il est même inévitable, que le parler allemand diminuera dans de fortes proportions et pour les mêmes raisons qu'il avait jadis progressé, c'est-à-dire sous le prestige des victoires allemandes. L'Autriche démembrée, les peuples germaniques abaissés, la Nation tchèque prendra son essor et les éléments admirables de civilisation et de culture qu'elle possède déjà, à un très haut degré, lui feront bien vite occuper, dans le monde, la place qui lui revient légitimement.

A mes documents statistiques, j'ajoute, à titre de document comparatif, l'indication des frontières nationales des Tchèques, tracées par un anthropologiste de grande réputation, M. Lubor Niederlé, dont les travaux font autorité, mais qu'il est bien difficile de suivre et de contrôler, faute de savoir comment ses documents ont été recueillis et mis en œuvre.

Frontières nationales des Tchèques (1). — « Grâce à une série de travaux ethnographiques, grâce aussi aux conflits aigus qui éclatent sans relâche sur la frontière tchèque-allemande, nous connaissons bien cette frontière et c'est la mieux étudiée chez tous les peuples slaves. En partant à l'ouest de NOVY POSTREKOV auprès de DOMAZLICE, elle passe au nord de KLENCE, contourne STANKOV, se dirige sur MANETIN, contourne RAKOVNIK, passe à l'ouest de LOUNY, à TEREZIN (THERESIENSTADT) sur l'Elbe.

« Sur la rivière OHARKA, l'élément tchèque a pénétré récemment dans les bassins industriels de DUCHCOV, de MOST (BRUX) et de TEPLICE. A partir de LITOMERICE (LEITMERITZ) la frontière suit en général la rive droite de l'Elbe, passe à LIBECHOV, à BELA (WEISWASSER), monte au nord vers SVETLA, passe à SKUHROV, et atteint, auprès de la frontière, le village tchèque le plus septentrional : PASEKY. Puis elle descend au sud-est dans la direction de JAROMER et remonte vers UPICE, d'où elle passe dans la Silésie prussienne où l'on compte

(1) *La Race Slave*, par L. NIEDERLÉ (Traduction Louis LÉGER). Paris, Alcan, 1911, p. 112.

une douzaine de villages tchèques; elle redescend vers le sud, contourne les monts ORLICE et entre à SPILBERK en Moravie. Dans cette province, la frontière rejoint la frontière silésienne par PISAROV, BLUDOV, PODSTAT, contourne NOVY JICIN, remonte de nouveau à la frontière silésienne et se dirige vers NEPLACHOVICE sur la frontière prussienne. Elle pénètre dans l'intérieur de la Silésie prussienne, et atteint la frontière polonaise à SULOV d'où elle redescend vers le sud-ouest, vers HODONIN et suit le cours de la Morava, puis elle passe à Dacice, à CHLUMICE, à SUCHODOL, à KAPLICE, d'où elle remonte au nord-ouest par KRUMLOV, VIMPERK, LUSICE et rejoint POSTREKOV. »

VI. — SLOVAQUES DE HONGRIE

La Slovaquie est située dans la Haute-Hongrie. C'est dans les Carpathes centrales, comprises entre la Waag, l'Arve, le Dunajec et la Popper, que se trouve le plus haut sommet des montagnes de la Hongrie. La partie centrale contient le massif de la Haute-Tatra, dont le sud et l'ouest sont habités par les Slovaques, le nord et la région de la poétique légende du Lac de l'*Œil de la mer*, appartient aux Polonais de Galicie et le sud-est (district du Zips, de Poprad à Bela) est habité par des Allemands. Excepté dans la partie méridionale, où elle a pour voisins les Magyars, la Slovaquie confine partout à des peuples slaves : Ruthènes, Polonais et Tchèques.

D'où viennent les Slovaques? Quelle est leur origine? Les opinions sont extrêmement partagées et ne sont basées sur aucun document probant. Les uns prétendent que, dès les temps les plus reculés, ils ont toujours habité la région où ils se trouvent encore, et on voit en eux les descendants des Quades et des Ruges. D'autres placent leur arrivée vers le sixième siècle, venant d'au delà des Carpathes et leur assignent la même origine que les Tchèques. « Après le royaume éphémère de Samo, dont nous ne connaissons ni les limites ni la puissance (1), le royaume de Grande-Moravie unit un moment, au neuvième siècle, les Slovaques et les Moraves, auxquels vinrent bientôt se joindre les Serbes de Lusace, les Polonais et les Tchèques groupés en une union plus ou moins étroite. Ce fut la plus brillante période du peuple slovaque. Celle à laquelle les historiens se reportent, chaque fois qu'ils veulent éveiller le sentiment national par le souvenir des anciennes libertés. » Voilà donc près de dix siècles que les Slovaques sont séparés des Tchèques et qu'ils sont, plus ou moins, sous la domination des Magyars. Cet état de choses a fait qu'ils se sont, peu à peu, détachés de leurs frères d'au delà des Carpathes. Longtemps ils ont vécu repliés sur eux-mêmes, vivant par petits groupes dans les vallées à la recherche de pacages pour leurs troupeaux. « C'est au dix-septième siècle que l'idée nationale commence à se manifester plus clairement chez les Slovaques. La littérature cesse d'être entièrement religieuse, les idées de nation s'éveillent. Il est très intéressant de constater que, dès la première heure, l'idée de patriotisme slovaque prend, s'il est permis de parler ainsi, un caractère panslave. On sent chez eux un désir d'union avec les peuples frères, une volonté encore obscure de se grou-

(1) H. TOURTZER, *Louis Stúr et l'idée de l'Indépendance slovaque* (1815-1856). Paris, 1913.

per pour être plus forts et ne pas disparaître. Ce sentiment, dont on trouve les traces dès 1603, ne cesse de se développer dans la suite. A un moment donné, il est si profond qu'il devient l'idée directrice de toute l'histoire des Slovaques (1). »

La langue eut donc une égale importance chez eux que chez les Tchèques. Néanmoins, malgré leur commune origine linguistique, il y eut des moments de scission malheureuse. Antoine *Bernolak* proclama le slovaque langue indépendante (1787) et, parmi les trois principaux dialectes slovaques, il choisit celui de l'Ouest. Cette tentative faite par un prêtre catholique ne réussit pas; car elle mécontenta, naturellement, les protestants restés fidèles au tchèque. Vers 1840, *Ludevit Stúr*, après avoir affirmé solennellement la communauté de langue avec les Tchèques, finit par déclarer que le slovaque est une belle langue, plus près du vieux slave que le tchèque. Et, vers 1844, il abandonna le tchèque pour adopter le dialecte slovaque du Centre, plus éloigné du tchèque que le dialecte de l'Ouest choisi par Bernolak.

Mais l'union des Slovaques avec les Tchèques n'a pas été interrompue pour cela. A l'heure actuelle, la nation tchéco-slovaque est absolument unie et elle espère bien arriver à être indivisible.

L'aire géographique de la langue slovaque en Hongrie n'a été indiquée jusqu'ici, à ma connaissance tout au moins, que dans ses grandes lignes (comme je l'ai fait moi-même p. 124 et 128). Mais il m'a paru qu'il serait utile de la donner avec plus de détail, non plus seulement par comitats, mais encore par arrondissement, afin de suivre de plus près le groupement linguistique qui s'est maintenu envers et contre tout, malgré les persécutions séculaires des Hongrois, surtout depuis 1867. C'est ce que j'ai obtenu par les tableaux ci-après, qui sont accompagnés : 1° d'explications puisées jusque dans l'examen de la constitution de la population des villages; 2° ils sont éclairés d'une carte afin de situer ces régions géographiques aussi peu connues des statisticiens que des ethnologues.

TABLEAU

(1) H. Tourtzer, *l. c.*, p. 6.

RIVE DROITE DE LA TISZA

COMITATS ARRONDISSEMENTS et Villes à Conseil organisé (*) Villes municipales (**)	P. 100
I. — SLOVAQUES	
Abauj-Torna	18,7
1 Csereháti	7,1
2 Füzéri	36,6
3 Gönczi	0,3
4 Kassai	56,8
5 Szikszói	0,8
6 Tornai	2,9
7 **Kassa	14,8
Gömör-ès-Kis-Hont	38,4
8 Garamvölgyi	91,8
9 Nagyröczei	65,3
10 Putnoki	0,2
11 Ratkói	86,6
12 Rimaszecsi	4,6
13 Rimaszombati	74,1
14 Rozsnyói	48,5
15 Tornaljai	0,2
16 *Dobsina	29,9
17 *Jolsva	15,8
18 *Nagyröcze	45,9
19 *Rimaszombat	6,8
20 *Rozsnyo	6,2
Saros	58,3
21 Bartfai	59,6
22 Eperjesi	84,6
23 Felsövizközl	7,2
24 Girálti	69,8
25 Hétharzi	49,7
26 Kisszebeni	77,5
27 Lemesi	87,9
28 *Bártfa	39,1
29 *Eperjes	39,8
30 *Kisszeben	49,9
Szepes	56,2
31 Gölniczbányai	49,0
32 Iglói	67,7
33 Késmárki	40,4
34 Löcsei	85,2
35 Olublói	11,3
36 Szepesófalui	77,6
37 Szepesszombati	67,5
38 Szepesváraljai	65,7
39 *Igló	18,5
40 *Késmárk	25,4
41 *Leibicz	47,1
42 *Lócse	11,1
43 *Poprád	33,2
44 *Szepesbéla	43,5
45 *Szepesolaszi	66,8
46 *Szepesváralja	58,5
47 *Gölniczbanya	28,6
Ung	22,4
48 Nagybereznai	1,3
49 Nagykaposi	22,3
50 Perecsenyi	2,8
51 Szerednyei	3,5
52 Szobránczi	59,7
53 Ungvári	36,7
54 *Ungvar	7,2
Zemplén	27,1
55 Bodrogközi	0,6
56 Gálszecsi	66,1
57 Homonnai	69,2
58 Mezölaborczi	5,2
59 Nagymihalyi	68,3
60 Sárospataki	0,6
61 Sátoraljaújhelyl	19,6
62 Szerencsi	0,2
63 Szinnai	20,3
64 Sztropkoi	16,7
65 Tokaji	0,5
66 Varannói	72,1
67 *Sátoraljaujhely	2,4
II. — RUTHÈNES	
Bereg.	
R. 1 Alsóvereczkei	78,11
R. 2 Felvidéki	70,67
R. 3 Latorczai	74,06
Mezökaszonyi	0,43
R. 4 Munkácsi	67,62
R. 5 Szolyvai	71,95
Tiszahati	36,55
*Beregszász	1,70
*Munkacs	8,07
III. — MAGYARS	
Borsod.	
Edelényi	96,9
Mezöcsati	98,9
Mezökövesdi	99,6
Miskolczi	94,8
Ozdi	96,7
Sajoszentpéteri	97,4
**Miskolcz	95,1

Observations. — Les numéros d'ordre placés devant les noms géographiques sont destinés à repérer ces noms sur la carte ethnique page 164.

SLOVAQUES DE LA RIVE DROITE DE LA TISZA

OBSERVATION SUR LA COMPOSITION DE LA POPULATION DES ARRONDISSEMENTS DANS CHAQUE COMITAT

Abauj-Torna. — Les Slovaques sont en majorité à Füzéri et à Kassai; partout ailleurs ce sont les Magyars.

Gömör-ès-Kis-Hont. — Les Slovaques sont en très grande majorité à Garamvölgyi, Ratkoi, Rimaszombati, Nagyröczei; à Rozsnyoi la population se par-

tage par moitié entre les Slovaques et les Magyars. Tandis qu'à Putnoki, Rimaszombati et Tornaljai la presque totalité de la population parle magyar.

Dans les villes municipales, la population se partage en Slovaques et Magyars, sauf à Dobsina, où Allemands, Slovaques et Magyars comptent, à peu près, chacun pour un tiers dans le chiffre total de la population.

Saros est un comitat de la rive droite de la Tisza, où les Slaves sont les plus nombreux : les Slovaques sont 58,8 % et les Ruthènes 22 %, soit au total 80,8 % de la population. Les Magyars y sont rares (10,4 %), sauf dans les villes. On rencontre surtout les Ruthènes à Felsövizközi, où ils constituent plus de 80 % de la population; à Bartfai et à Hétharsi, où ils sont par moitié avec les Slovaques. Partout ailleurs ce sont les Slovaques qui forment la majorité.

Szepes. — Dans ce comitat que domine le Tatra, les Magyars sont en petit nombre. Mais les Allemands comptent pour 24,9 % dans le comitat, ils sont surtout nombreux à Gölniczbanyai et à Kesmarki. Dans l'arrondissement d'Olubloï la population se partage entre Slovaques, Ruthènes et Allemands. Partout ailleurs, les Slovaques sont en majorité. Dans les villes, les Allemands sont en majorité : à Gölniczbanya et à Késmark, à égalité avec les Slovaques à Szepesbéla. Allemands, Slovaques et Magyars se partagent à peu près la population de Poprad et de Leibicz. Dans les autres villes, les Slovaques sont maîtres.

Ung. — Le comitat est composé de 38,1 % de Ruthènes et 22,4 % de Slovaques; les Slaves y comptent donc pour 60,5 % de la population. Les Slovaques ne sont en majorité que dans l'arrondissement de Szobranczi. A Ungvari, les Magyars et les Slovaques représentent chacun les deux cinquièmes de la population et les Ruthènes le cinquième restant. Les Magyars ne sont en majorité qu'à Nagykaposi. A Nagybereznai, à Perecsenyi, ainsi qu'à Szerednyei, les Ruthènes sont en très grande majorité. Ungvar est une ville magyare.

Zemplén. — Les Magyars comptent 56 % de la population de ce comitat : les Slovaques 27,1 et les Ruthènes 11,4. Les Slovaques sont la majorité dans les arrondissements de Varannoi, de Homonnai, de Nagymihalyi, de Galszecsi. Les Ruthènes forment la très grande majorité dans les arrondissements de Mezölaborczi et de Szinnai. Ruthènes et Slovaques forment également la majorité dans l'arrondissement de Sztropkoi. Les Magyars sont en très grande majorité à Bodrogközi, à Sarospataki, à Szerencsi, à Tokaji et à Satoraljaujhelyi. La Ville de Satoraljaujhely est magyare.

Bereg. — Les Slovaques sont excessivement rares dans le comitat de Bereg; mais l'élément slave y est représenté par les Ruthènes, qui sont au nombre de 100.918 et représentent 42,6 % de la population. Les Ruthènes ont la majorité dans les arrondissements de Alsovereczkei, Felvidéki, Latorczai, Munkacsi, Szolyvai. Les Magyars n'ont la majorité que dans les arrondissements de Tiszahati et de Mezökaszonyi. Les villes sont magyares.

Borsod. — Le comitat qui fait partie du groupe géographique situé sur la rive droite de la Tisza est absolument magyar quant à la langue parlée.

SLOVAQUES. — Rive gauche du Danube.

COMITATS ARRONDISSEMENTS et Villes à Conseil organisé (*) Villes municipales (**)	P. 100
Arva	75,0
68 Alsókubini	91,2
69 Námesztoi	96,2
70 Trsztenai	28,4
71 Vári	91,4
Bars	54,8
72 Aranyosmároti	80,0
73 Garamszent kereszti	70,2
74 Lévai	25,6
75 Oszlányi	70,0
76 Verebélyi	41,9
77 *Körmoczbánia	32,8
78 *Léva	7,1
79 *Ujbanya	88,4
Hont	36,8
80 Báti	79,9
81 Ipolynyéki	27,6
82 Ipolysági	17,1
83 Korponai	93,0
84 Szobi	6,4
85 Vamosmikolai	0,5
86 *Kopona	86,2
87 **Selmecz-es-Belabánya	

COMITATS ARRONDISSEMENTS et Villes à Couseil organisé (*) Villes municipales (**)	P. 100
Liptó	89,9
88 Liptószentmiklosi	88,2
89 Liptóújvari	91,4
90 Németlipcsei	96,3
91 Rózsahegyi	95,8
92 *Rozsahegy	68,1
Nógrád	22,3
93 Balassagyermati	18,8
94 Füleki	3,5
95 Gácsi	90,1
96 Losonczi	65,6
97 Nógradi	11,1
98 Szécsenyi	4,0
99 Sziráki	5,2
100 *Losoncz	12,9
Nyitra	71,0
101 Érsekújvári	59,7
102 Galgóczi	86,7
103 Miavai	95,3
104 Nagytapolcsányi	83,8
105 Nyitrai	57,3
106 Nyitrazsámbokréb	87,7
107 Pöstyéni	87,2
108 Privigyei	66,9
109 Szakolczai	91,4
110 Szeniczei	89,3
111 Vagsellyei	29,2
112 Vágujhelyi	89,4
113 *Ersekújvar	5,9
114 *Nyitra	30,0
115 *Szakolcza	82,8

COMITATS ARRONDISSEMENTS et Villes à Conseil organisé (*) Villes municipales (**)	P. 100
Pozun (Pressbourg)	49,5
116 Dunaszerdahelyi	0,3
117 Galántai	7,8
118 Malaczkai	90,3
119 Nagyszombati	88,8
120 Pozsonyi	63,3
121 Somorjai	1,1
122 Szenczi	55,5
123 *Bazin	51,9
124 *Modor	82,3
125 *Nagyszombat	53,0
126 *Szentgyörgy	51,9
127 **Pozsony	14,9
Trencsén	91,7
128 Báni	92,0
129 Csaczai	96,5
130 Illavai	88,6
131 Kiszuczaújhelyi	95,7
132 Nagybicscsei	94,8
133 Puhói	91,9
134 Trencséni	93,7
135 Vágbeszterczei	95,1
136 Zsolnai	96,3
137 *Trencsén	47,1
138 *Zsolna	54,0
Turócz	69,0
139 Stubnyafürdöi	53,9
140 Turóczszentmártoni	80,4
Zólyom	84,8
141 Beszterczebányai	93,5
142 Breznóbányai	89,3
143 Nagyszalatnai	95,7
144 Zolyomi	91,2
145 *Beszterczebánya	40,7
146 *Breznóbanya	73,7
147 *Zólyom	40,7
Esztergom	8,3
148 Párkányi	2,4
Esztergomi	17,6
*Esztergom	1,7

Observation. — Les numéros d'ordre placés devant les noms géographiques sont destinés à repérer ces noms sur la carte ethnique page 164.

SLOVAQUES DE LA RIVE GAUCHE DU DANUBE

OBSERVATIONS SUR LA COMPOSITION DE LA POPULATION DES ARRONDISSEMENTS DE CHAQUE COMITAT

Arva. — Ce comitat est essentiellement slovaque, ainsi qu'en témoignent les pourcentages. L'arrondissement de Trsztenai n'a que 28,4 % de Slovaques; mais le reste est composé de Polonais, donc des Slaves.

Bars. — Les Slovaques sont en très grande majorité dans les arrondisse-

ments de Aranyosmaroti, de Garamszentkereszti et d'Oszlanyi. Ils sont à égalité avec les Magyars dans l'arrondissement de Verebélyi, mais les Magyars constituent les deux tiers de la population dans l'arrondissement de Lévai. Dans la ville de Körmöczbania, la population se partage exactement par tiers entre les Magyars, les Allemands et les Slovaques. Léva est une ville absolument magyare, tandis que Ujbanya est absolument slovaque.

Hont. — La population de ce comitat est très nettement partagée. Les arrondissements de Korponai et de Báti sont essentiellement slovaques; ceux de Vamosmikolai, de Szobi, d'Ipolysogi sont absolument magyars, dans celui d'Ipolynyéki, les Magyars constituent les deux tiers de la population. Par contre les villes sont en majorité slovaques.

Lipto. — Comitat complètement slovaque.

Nograd. — Les arrondissements de Gácsi et de Losonczi sont en grande majorité slovaques, les autres sont absolument magyars.

Nyitra. — Comitat très slovaque. Sur douze arrondissements, il n'y a que le seul arrondissement de Vagsellyei où les Magyars soient en majorité. Dans l'arrondissement de Privigyei, ce sont les Allemands qui disputent le terrain aux Slovaques; il n'y a pour ainsi dire pas de Magyars dans cet arrondissement. Les villes de Nyitra et d'Ersekiyvar sont magyares, celle de Szakolcza est absolument slovaque.

Pozun, *Pozsony* (en magyar Pressbourg). — Ce comitat n'a qu'une moyenne générale de 49,5 % de Slovaques, parce que les Slovaques font absolument défaut dans les trois arrondissements de Dunaszerdahelyi, de Galántai et de Somorjai, ce qui fait baisser considérablement la moyenne. Mais il faut dire que, dans les quatre autres arrondissements, les Slovaques sont en grande majorité. Toutes les villes sont slovaques en majorité, sauf Presbourg (Pozsony) où l'élément slovaque est submergé par les Allemands et les Magyars.

Trencsen, *Turocz*, *Zolyom*. — Dans ces trois comitats, les Slovaques constituent la presque unanimité de la population.

Esztergom. — On sait que le territoire de ce comitat est à cheval sur les deux rives du Danube. L'arrondissement de Parkányi, situé sur la rive gauche du Danube, est absolument magyar. Celui d'Esztergomi, situé sur la rive droite, est un peu plus cosmopolite et contient 57,6 % de Magyars, 24,8 d'Allemands et 17,6 de Slovaques.

A titre de document comparatif, voici l'indication des frontières nationales des Slovaques d'après les recherches de M. Niederlé (1) :

« La frontière ethnographique qui sépare les Slovaques des autres Tchèques traverse la Moravie; mais les Slovaques de Moravie sont tellement liés à la vie de la nation tchèque et s'en rapprochent tellement chaque jour qu'on peut considérer, comme véritable frontière, la ligne politique qui sépare la Moravie

(1) *La Race Slave*, par L. Niederlé (p. 111 et 115).

de la Hongrie. Là, dans les Carpathes, se dresse une muraille qui sépare les deux groupes tchèque et slovaque.

« La région des Slovaques en Hongrie part de Devinska Novaves (près de l'embouchure de la Morava dans le Danube), longe la frontière de Moravie et celle de Galicie vers Stropkov au nord de Zemplin. De Stropkov, elle passe à Breznice, Papin, V. Remety, dans le comitat d'Ugoroh (Ungvar), atteint Huta, le village slovaque le plus oriental, puis elle se replie vers l'ouest par Lucence, Levice, Vrable, d'où elle pousse une pointe vers le sud jusqu'à Novézamky, puis elle touche Galanta Pressbourg et rejoint Devinska Novaves. »

Je veux encore appeler l'attention, maintenant, sur certaines tribus slovaques qui se sont constituées en quelque sorte par dissociations avec d'autres éléments. « La plus respectable de ces tribus, dit M. Auerbach (1), et la plus authentique (car elle a conservé le plus intégralement l'idiome et les usages vieux-slaves), est celle des Hornyaks ou montagnards dans les massifs que percent les jeunes eaux de la Waag et de la Nyitra (2). Ce sont, autant qu'on peut le conjecturer d'après la toponymie et les trouvailles des âges du bronze et du fer, sinon des autochtones, du moins les plus anciens colons des Carpathes centrales. Leur parler se rapproche du tchèque primitif; leur habillement : braies étroites, pourpoint blanc, klobak (chapeau slave), etc., est de façon archaïque. Les autres tribus sont moins pures et de moins longue possession d'état. Celles du petit pays de Zips, qu'ébrèchent les sillons de la Waag, du Poprad, du Hernad, se sont croisées de Saxons et de Ruthènes. Les Saxons, surtout mineurs, très nombreux depuis le Moyen Age, ont été, jusqu'à ce siècle, slovaquisés avec une évidente complaisance. Les Ruthènes se sont fondus avec les gens de la Magura qui tiennent d'eux une complexion physique plus faible. On les appelle Tchopaques, d'après une particularité dialectale; ils prononcent tcho (co) au lieu de tso (co). C'est encore un amalgame de Ruthènes, de Polonais et de Slovaques, que les Sotaks, aux cheveux d'un blond pâle, établis dans le bassin du Bodrag. Ceux-là disent so au lieu de tso. »

Les Magyars déclarent que les Slovaques sont un peuple inférieur. Ils devraient bien se souvenir que Louis Kossuth et Alexandre Petöfi étaient d'origine purement slovaque. La vérité est que les Slovaques sont un peuple très doué; ils n'ont que le malheur d'être trop passifs. Vivant depuis dix siècles sous l'oppression des Magyars, le peuple est devenu indolent, apathique, succombant, surtout dans les pauvres régions montagneuses, à l'alcoolisme. Le sentiment artistique semble inné chez les Slovaques.

Le costume a été fidèlement gardé dans toutes ses parties avec son étrangeté nationale. Les jours de fête, par exemple, les femmes endossent des corsages d'étoffes éclatantes : rouges, verts, violets, ornementés de bandes d'autre couleur, de broderies, de passementeries. Elles revêtent des jupes courtes à nuances vives et à gais dessins, de hautes bottes de cuir noir montant au genou, semblables à celles des hommes, et, d'autres fois, fort élégantes en cuir rouge vif.

---

(1) *Les Races et les Nationalités en Autriche-Hongrie*. Paris, 1898, chez Alcan, p. 271.

(2) Comitats de Lipto, Arva, Turocz, Trencsen, partie septentrionale de Zolyom et Gömör.

Quand elles sont aisées et qu'elles prennent leurs vêtements des grands jours, les jeunes Slovaques atteignent à une véritable magnificence qui, par l'éclat et l'originalité de leur costume, constitue une fête pour les yeux.

Il y a aussi dans l'âme du peuple une source inépuisable de poésie et de musique qu'on retrouve dans les chansons populaires.

La Slovaquie est encore mal connue parce qu'elle est peu visitée; j'ai donc été heureux de trouver dans un volume très impartial, très étudié, dû à la plume de M. René Gonnard (1), des renseignements recueillis sur place et vécus qui seront certainement lus avec plaisir par nos lecteurs :

« Les Slovaques passent pour très pauvres et le sont en effet. Ils le sont pour des causes naturelles, habitant, pour une grande part, une région de montagnes. Ils le sont peut-être aussi pour d'autres raisons ethnologiques et historiques. Ils fournissent un fort contingent à l'émigration transocéanique, et envoient des travailleurs indigents effectuer les gros et pénibles travaux agricoles dans les autres parties de la Hongrie et dans certaines provinces de l'Autriche, en Moravie notamment, où l'on rencontre à l'automne de nombreuses escouades de Slovaques hongrois occupés à arracher les betteraves. Cependant, l'aspect des villages n'est pas misérable, au moins dans certaines parties de la Slovaquie. A certains égards, il est peut-être plus pittoresque que celui des villages magyars dans leur saine, propre, mais un peu monotone régularité. J'ai visité en détail quelques villages des environs de Kassa, et arrivant des régions du Centre, j'ai été frappé tout de suite du caractère plus fantaisiste, moins uniforme, de la décoration des demeures. Ici, ce ne sont plus seulement les clairs badigeons blancs ou jaunes recouvrant les murs et soulignés seulement parfois d'une bande bleue au ras du sol : les maisons sont peintes de couleurs plus variées, et les fenêtres sont encadrées de rinceaux éclatants; des dessins en couleurs sont même parfois appliqués sur toute la muraille, toujours gais, parfois assez agréables à contempler. Dans un premier village, je pénètre chez le cordonnier : son intérieur soutient aisément la comparaison avec celui d'un artisan semblable vivant dans un de nos villages d'une région analogue — le Bugey, par exemple, ou le Jura. — Trois pièces, peintes en blanc et vert, chacune avec le grand poêle maçonné peint blanc et vert aussi, et agencé en fourneau dans la pièce centrale qui est la cuisine. Nous retrouvons tous les meubles usuels, lits, armoire, divan, sièges, la plupart en bois peint et orné de figures coloriées; je remarque un joli coffre vert. Les murs sont garnis de faïences aux teintes vives, d'images pieuses où les dorures abondent, sertissant les rouges et les bleus crus; des petits oiseaux artificiels sont suspendus au plafond par des fils. Tout est propre, bien tenu. Pas d'odeur, ni de cuisine, ni d'étable, ni de corroirie. Je visite ensuite l'habitation d'un cultivateur : même apparence, avec un peu moins de bien-être. Les pièces sont assez vastes, peintes en blanc et vert, fort propres. Les maisons que je visite dans un second village me laissent également en général une bonne impression. La propreté est toujours très grande et l'aisance s'affirme par la possession de meubles assez nombreux et en bon état, souvent sculptés avec goût. On me dit, il est vrai, qu'il n'en est pas de même dans la partie plus montagneuse de la Slovaquie. Cependant, au nord et nord-ouest de Kassa, en remontant la vallée de la Hernad, on rencontre quantités de villages montagnards, bâtis souvent en bois, en tout ou en partie, dont les maisons présentent un peu l'aspect de nos chalets savoyards, aspect peu aisé sans doute, mais point misérable. A l'entour errent de nombreux troupeaux de porcs à l'air demi-sauvage, gris ou noirs. Les petits propriétaires sont nombreux, le sol assez morcelé et les industries domestiques variées; les habitants sont vêtus généralement de bure blanche nommée *halina,* que les femmes fabriquent. Beaucoup d'entre elles aussi tissent des toiles solides ornées de dessins

(1) *La Hongrie au vingtième siècle.* Paris, chez A. Colin, 1908, p. 215 et *passim.*

rouges et noirs, originaux et parfois charmants (1). D'autres accomplissent des travaux plus fins de broderie, de passementerie et de dentelles dont j'ai vu souvent de ravissants spécimens et dont le touriste peut, sans parcourir comme je l'ai fait les villages slovaques, se faire une idée en visitant simplement à Poszony (Pressbourg) les bureaux de la Société d'Encouragement pour travaux manuels de paysannes de la Haute-Hongrie.

En somme, et comme il faut s'y attendre, étant donnée la richesse du sol, les petits propriétaires slovaques sont sans doute en général moins aisés que leurs congénères magyars; mais parmi eux on en compte beaucoup dont la condition semble être satisfaisante. Ce qui est misérable en Slovaquie, c'est la portion de la population rurale qui n'a plus de part à la terre ou qui, par suite de la multiplication des enfants, voit les domaines s'émietter en parcelles infimes. A celle-ci, l'émigration devient la dernière ressource. A quel point la Slovaquie est une terre d'émigration, je l'ai ressenti en la parcourant le long de la chaîne des Carpathes, de Kassa à Poszony. Partout dans les gares on rencontre des bandes de paysans, hommes et femmes, chargés de leur petit avoir, qu'enferment de vieilles malles et des linges noués, attendant par groupes, sous la direction de l'agent d'émigration israélite, le départ du train qui doit les emmener vers Fiume ou vers Hambourg. C'est par quarante ou cinquante qu'on les compte, et cela à chaque station, les enfants portés sur le dos par les mères. J'ai remarqué des bandes entières composées de femmes: ce sont les épouses dont les maris ont été à la saison précédente reconnaître le terrain et qui sont appelées maintenant par eux. Tout ce monde part pour l'Amérique; quelques-uns, très peu, pour le Canada ou l'Argentine, presque tous pour les États-Unis. »

On voit que les Slovaques sont très intéressants à tous égards et tout porte à croire que lorsqu'ils seront unis aux autres Tchèques, ils formeront un tout doué d'une grande vitalité, présage d'un bel avenir économique.

VII. — ITALIEN

(LE TIROL ITALIEN ET LA FRONTIÈRE FRIOULANE)

Les chiffres généraux du dénombrement de la population montrent que, dans la province autrichienne connue sous le nom de Tirol, l'allemand est parlé par 57,31 % de la population globale et l'italien par 42,09 % seulement. Mais il ne faut pas s'en tenir à ces chiffres généraux, il convient de voir de quoi ils se composent. Or, le Tirol doit être partagé en deux régions bien distinctes, tant au point de vue géographique qu'au point de vue ethnique et linguistique. La chaîne des Alpes Rhétiques les sépare, de l'ouest à l'est, depuis le col de Cierfs jusqu'au pic des Trois-Seigneurs. Sur le versant septentrional des Alpes Rhétiques, c'est le *Tirol allemand*, arrosé dans toute sa longueur par l'Inn, il appartient par conséquent au bassin du Danube; la population est absolument de langue allemande. Sur le versant méridional des Alpes Rhétiques, c'est le *Tirol italien*, arrosé, dans toutes ses parties, par l'Adige et ses affluents. Malgré d'importants îlots allemands, la population est en grande majorité italienne .

J'examinerai successivement ces deux régions.

---

(1) Rien de plus beau, de plus riche, en effet, comme dessin et comme hardiesse de couleurs, comme noblesse de ton et comme délicatesse de goût que les magnifiques broderies et dentelles qu'il m'a été donné d'admirer au Musée ethnographique de Prague. A. C.

I. TIROL ALLEMAND

Le Vorarlberg et le Tirol allemand sont le prolongement direct, le plus occidental, des provinces de l'Autriche proprement dite. Il ne faut donc pas s'étonner de l'unanimité avec laquelle l'allemand y est parlé. Sur 299.000 habitants recensés, en 1910, il y en a environ 296.000, soit 99,37 %, qui parlaient allemand.

II. TIROL ITALIEN

Le bassin de l'Adige qui constitue le Tirol italien doit être décomposé en deux parties : le Haut-Adige et le Bas-Adige ou Trentin.

A) Haut-Adige.

Le *Haut-Adige* comprend les vallées de l'Adige : Val Venosta, Val d'Ultimo, Val Passiria, etc., et les vallées de l'Isargo (Eisach) et de la Rienza : Valle Aurina, Val Pusteria, etc. Dans le bas de ces vallées se sont installés les envahisseurs de langue allemande. Les populations d'antique latinité, pourchassées, se sont enfuies sur les hauteurs où l'on parle actuellement italien ou ladine. Malgré leur isolement, ces populations ont gardé contact, par les cols, avec les Ladins et les Italiens des vallées d'Avisio et d'Ampezzo.

Le tableau, ci-dessous, indique la répartition des langues dans le Haut-Adige.

DISTRICTS	ALLEMAND	ITALIEN	DISTRICTS	ALLEMAND	ITALIEN
	%	%		%	%
SLANDRO	99,77	0,20	BOLZANO.	89,58	10,31
BRESSANONE . . .	97,28	1,40	BRUNICO.	82,01	15,56
MERANO	96,41	3,27	Ville de Bolzano . .	93,76	5,84

Moyenne générale de l'allemand : 92,24 %

La langue allemande domine évidemment dans le Haut-Adige; mais, comme je le disais, plus haut, certaines vallées ont résisté à l'envahisseur germanique. Dans le district de Brunico, par exemple, nous trouvons le canton de Morebbe (Val Gardena, de S. Vigilio, etc.) où 97,48 % de la population parlent le ladine.

De même, dans le district de Castelrotto, où 47,21 % parlent le ladine, ainsi que dans celui de Egna où le ladine est également parlé par 14,54 % de la population.

B) Bas-Adige : *Le Trentin.*

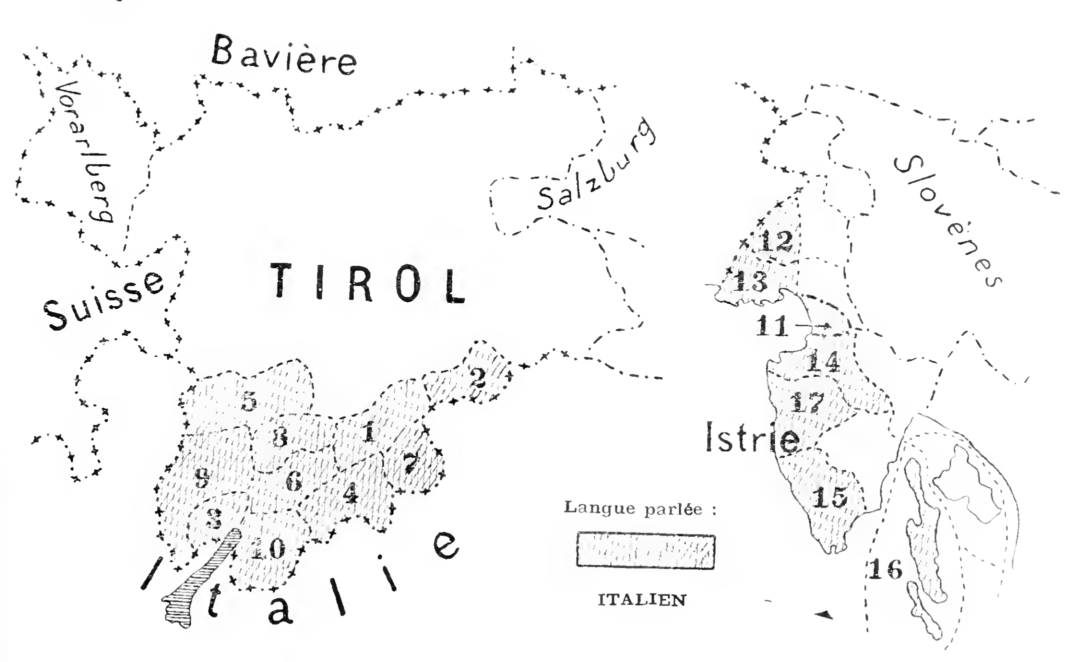
Le Trentin (ou Tridentin) est exclusivement peuplé d'Italiens; il comprend, notamment, dans le bassin de l'Adige, les vallées suivantes : Val di Sole, Val di Non, sur la rive droite de l'Adige. Sur la rive gauche, on trouve la longue et riche vallée de l'Avisio qui change trois fois de nom : Val Cembra, Val di Fiemme où l'on parle particulièrement le dialecte vénitien, et Val Fassa où le ladine domine. Voici la répartition statistique des langues dans chaque district :

DISTRICTS	NOMBRES ABSOLUS			%	(*)
	POPULATION totale	ITALIEN	ALLEMAND	ITALIEN	
Cavalese	24.560	22.517	1.782	91,68	1
Ampezzo	6.479	5.990	443	92,45	2
Riva	28.156	26.296	1.643	93,39	3
Borgo	44.795	42.989	1.617	95,97	4
Cles	47.723	45.798	1.887	95,97	5
Trento	68.675	66.745	1.787	97,19	6
Primiero	10.926	10.663	245	97,59	7
Mezzolombardo	21.171	20.849	301	98,48	8
Tione	36.435	35.955	264	98,68	9
Rovereto	55.702	55.357	294	99,38	10
Ville de Trente	28.369	24.169	2.819	85,54	—
Ville de Rovereto	10.405	9.509	811	91,38	—
	383.396	366.837	13.893		

380.730
2.666. . autres divers
383.396

Moyenne générale de l'italien : **96,07**

(*) *Les numéros d'ordre placés dans cette colonne sont destinés à repérer ces noms sur la carte ethnique ci-dessous.*



La moyenne de 96 % montre, d'une façon incontestable, que le Trentin est habité, exclusivement, par des peuples de langue italienne.

« Au point de vue dialectal, on peut diviser le Trentin en trois zones :

« 1° Zone du ladine pur; 2° zone mixte du trentinin et du ladine; 3° zone du dialecte trentinin (1). »

(1) Cesare Battisti, *Il Trentino,* Saggio di geografia fisica e di antropogeografia — Trento, 1898.

1° La *zone du ladine pur* se limite au territoire de Fassa, dans la haute vallée de l'Avisio. Elle ne compte pas plus de 5.000 habitants en y comprenant quelques centaines d'habitants limitrophes du district de Fassa. Le dialecte de Fassa est très semblable à ceux du lac de Garde, de Marebbe, de Badia et de Livina.

Le dialecte du Haut-Fassa est plus pur que celui du Bas-Fassa; mais tous deux présentent les caractères fondamentaux de l'idiome ladine.

2° La *zone mixte du trentinin et du ladine* embrasse un territoire plus grand que celui du ladine pur. Il occupe tout le bassin du Noce, la partie médiane et inférieure du bassin de l'Avisio et, avec une fréquence bien moindre, la vallée Rendena (partie supérieure du Sarca). Dans cette zone, on rencontre quelques phénomènes linguistiques propres du ladine où dominent, cependant, des influences lombardes et vénitiennes. Dans l'Anaunia (vallée du Noce), la vallée de Rumo, parcourue par le torrent Barnès, présente des variétés avec les formes ladines les plus vivantes. Les influences qui amoindrissent les éléments ladines du Noce et de l'Avisio sont, en majeure partie, d'origine vénitienne. Le nombre de ceux qui parlent les idiomes mixtes s'élève, dans l'Anaunia, à 55.000 habitants; dans les vallées de Fiemme et de Cembra, ce nombre est de 26.000 et pour le Rendena il est de 10.000 environ; soit 90.000 au total.

3° *Zone du dialecte trentinin.* — Tous les autres habitants du Trentin, à l'exception d'un très petit nombre d'Allemands (soit 290.000 environ), parlent ce qu'on appelle communément le dialecte trentinin.

Les différents dialectes dont je viens de parler ne sont pas dépourvus d'une littérature propre. Cette littérature se réduit, pour les Ladins de Fassa, à des chansons populaires; elle s'est élevée à un véritable développement littéraire chez les Ladins de la vallée de Non. Pour le dialecte trentinin, le val de Lagarina se distingue spécialement par une richesse poétique très remarquable.

Quels que fussent les premiers habitants du Trentin, pendant la période préhistorique et préromaine, ils étaient sûrement de races différentes de leurs voisins septentrionaux d'au delà des Alpes Rhétiques; tandis qu'ils avaient, certainement, la plus grande affinité avec leurs autres voisins du sud, c'est-à-dire ceux de la Lombardie et de la Vénétie. Les recherches des archéologues et des anthropologistes montrent, en effet, que le Trentin a fait partie de l'Italie à toutes les époques. Pour l'époque historique, il me suffira de rappeler que l'empereur Claude avait annexé le Trentin à la dixième région italienne et non à la région rhétique.

Dès le douzième siècle, Trente avait, ainsi que les villes italiennes voisines, un véritable dialecte italien. Dante Alighieri en fournit un témoignage certain dans son célèbre livre *De vulgari eloquio* (écrit avant 1305), qui est l'apologie de la langue italienne et où s'exprime une des formes les plus pures de son patriotisme.

C'est à cette époque qu'il faut faire remonter l'apparition, dans le Trentin, de quelques ouvriers germains venus pour exploiter les mines et se livrer à l'élevage du bétail. Mais cette immigration fut de peu d'importance et n'a détruit en aucune façon l'élément latin; les variations des frontières linguistiques ne sont jamais descendues plus bas que S. Michele. Aux environs de 1500, la langue italienne était d'un usage courant dans la ville de Bolzano

qui appartenait à la principauté de Trente. C'est plus tard, seulement, qu'elle a perdu du terrain, par suite de la pression des évêques placés sous la dépendance des empereurs germains. C'est ainsi que, à l'époque du Concile de Trente (1543-1563), l'allemand avait la prédominance dans la région. Mais la résistance opiniâtre des municipalités nationalistes vint à bout de l'opposition du clergé et les progrès de la langue italienne se sont affirmés, sous l'influence de la colonisation lente et continue des ouvriers du Trentin.

En résumé, les habitants du Trentin sont restés Italiens *avec acharnement*. Ils parlent l'italien avec une très grande pureté parce qu'ils l'ont étudié avec soin afin de se rattacher le plus possible à la patrie italienne, qu'ils appellent de tous leurs vœux.

CONCLUSION

Il résulte de tout ce que je viens de dire, qu'il est permis de conclure que le Tirol italien, enfermé qu'il est dans un cercle de montagnes dont quelques-unes comptent parmi les plus élevées de la région alpine, forme un tout parfaitement distinct. Mais le Tirol italien n'est pas seulement une unité géographique, c'est aussi une puissante unité linguistique et ethnique. Si, en effet, nous groupons les populations qu'il renferme, tant dans le Haut-Adige que dans le Trentin, nous trouvons les chiffres suivants :

	POPULATION totale	ITALIEN	ALLEMAND
Haut-Adige.	233.460	16.510	215.353
Bas-Adige (Trentin).	383.396	366.837	13.893
	616.856	383.347	229.246
Proportion pour cent		62,14 %	37,16 %

La prédominance très marquée de la langue du Dante dans la circonscription géographique du Tirol latin montre bien que, en dépit des infiltrations germaniques du Haut-Adige, les Italiens sont fondés à en réclamer le retour à leur patrie.

On peut donc affirmer que, tant au point de vue géographique qu'au point de vue linguistique, les frontières septentrionales naturelles du Tirol italien sont les cols de Raseno, de Brennero et de Toblaco.

En terminant, on me permettra de dire que, au point de vue anthropologique, le Tirol mérite une mention comme terrain de passage entre les populations germaniques et les populations italiennes. Le Haut-Adige est peuplé de brachycéphales dont les indices s'élèvent, autour de Merano, jusqu'à 87. La caractéristique du Trentin, au contraire, réside dans l'abaissement de l'indice céphalique jusqu'à 81, dans le val de Fiemme. C'est la continuation de la zone mésocéphale et sous-brachycéphale que l'on constate dans la Haute-Italie.

III. LA FRONTIÈRE FRIOULANE

Lorsque l'Italie a recouvré la Vénétie, en 1866, elle s'est annexé, naturellement, le Frioul vénitien. La partie du Frioul autrichien qui faisait jadis

partie du patrimoine des comtes de Gorizia, est entrée, en 1500, dans l'héritage de l'empereur Maximilien; elle est encore entre les mains de l'Autriche.

L'Italie réclame, à juste titre, comme on va voir, la portion où la langue italienne est parlée par la majorité de la population. Mais, pour résoudre ce problème linguistique, il faut examiner, avec soin, les parties qui constituent la principauté de Gorizia et Gradisca. Elle se compose de deux régions bien distinctes : 1° la région de Gorizia où l'élément slovène est absolument prépondérant, puisque cette langue est parlée par 92 % de la population; 2° la région de Gradisca, comprenant les districts de Gradisca et de Monfalcone où l'on parle exclusivement l'italien, ainsi que le prouvent les chiffres ci-dessous :

Gradisca	97,18 %	83,85 %
Cormons	74,27	
Monfalcone	90,93	95,92
Cervignano	99,42	

Cette région, située sur la rive droite de l'Isonzo inférieure, entre cette rivière et la frontière actuelle de l'Italie, est le prolongement immédiat et naturel des terres frioulanes vénitiennes; à ce point que, sur la frontière actuelle, il y a des maisons ayant une porte en Autriche et une autre, par derrière, en Italie. Par ces doubles portes, plus d'un patriote italien a pu se mettre à l'abri des poursuites des policiers habsbourgeois.

En résumé, l'Italie peut légitimement espérer, cette fois, de compléter ses frontières de l'ouest et de l'est en obtenant : 1° le Tirol italien que la Prusse n'avait pas permis de lui accorder ni en 1859 ni en 1866; 2° la région de Gradisca et les bouches de l'Isonzo que Bismarck lui avait également refusées, en 1866.

Tous ces territoires doivent lui revenir, en vertu du principe des nationalités. Je n'en dirai pas autant de certaines ambitions dans l'Adriatique, désavouées, du reste, par les véritables hommes d'État italiens.

VIII. — LA LANGUE ITALIENNE DANS L'ADRIATIQUE

Quand Venise était héritière et maîtresse d'*un quart et demi de l'Empire grec*, comme disaient les anciens traités, la langue italienne avait naturellement une expansion infiniment plus considérable qu'elle n'a aujourd'hui. Mais tout se modifie, tout se transforme. Des nationalités à peine connues finissent par prendre conscience d'elles-mêmes et s'affirment en se débarrassant des influences étrangères. La ruine de Venise a donc porté un coup fatal à sa langue. Enfin, d'autres circonstances plus modernes paraissent avoir joué également un rôle. Un publiciste anglais, M. W. Steed, directeur des services de la politique étrangère au journal le *Times*, dont l'autorité, l'indépendance et la grande expérience politique sont justement appréciées, a fait connaître son opinion à ce sujet. Nous lui empruntons les lignes suivantes qui exposent quelles sont, pour M. Steed, les raisons qui ont donné la prépondérance aux langues slaves.

« Tant que l'Autriche (1) occupa les provinces italiennes de Lombardie et de Vénétie et eut ainsi besoin de fonctionnaires d'origine et de culture italiennes pour les gouverner, les Italiens de Dalmatie furent flattés et choyés. Les autorités étaient toujours pour eux, l'éducation était placée sous leur contrôle et l'on tenait compte de leurs intérêts économiques. Mais, après la perte de la Lombardie en 1859 et de la Vénétie en 1866, on n'eut plus besoin d'autant de fonctionnaires italiens, et du même coup l'élément italien devint moins utile. Les autorités autrichiennes découvrirent tout d'un coup que les Italiens de Dalmatie formaient une proportion insignifiante (un peu plus de 3 %) au milieu d'une masse écrasante de population slave. On décida donc d'opposer ceux-ci à celle-là et l'âpre lutte entre les Slaves et les Italiens commença, le Gouvernement soutenant et encourageant les Slaves et en même temps faisant tout ce qu'il pouvait pour fomenter la discorde entre eux et les Italiens. Malheureusement, les Italiens ne virent que quand il fut trop tard où tendait la politique du Gouvernement. Si les Italiens qui, à l'origine, possédaient le monopole de la culture, avaient aidé le développement slave au lieu de s'y opposer, ils auraient pu devenir les chefs naturels d'une province bilingue, et, en s'unissant aux Slaves, contraindre le Gouvernement autrichien à faire quelque chose pour l'ensemble de la Dalmatie. Au lieu de cela, ils aimèrent mieux faire le jeu du Gouvernement et furent, peu à peu, chassés de leur position de faveur. L'une après l'autre, les communes tombèrent entre les mains des Slaves, tant et si bien qu'à la fin, il ne resta plus que Zara, la capitale, sous le contrôle italien.

« Dans l'amertume de leur cœur, les Italiens regardèrent avidement au delà de l'Adriatique et implorèrent l'appui moral de l'Italie, donnant ainsi aux autorités autrichiennes le droit de les dénoncer comme *mauvais patriotes* et de prendre des mesures contre le danger de l'irrédentisme. Enfin, un sens de la réalité semble poindre dans les esprits des Italiens de Dalmatie les plus perspicaces. Quelques-uns voient maintenant que leur seul espoir réside dans une entente avec les Slaves, dont c'est l'intérêt de s'unir aux Italiens et de s'opposer avec eux aux efforts actuels du Gouvernement pour germaniser la province adriatique autrichienne.

« Le cas de Trieste offre un autre exemple de la nécessité d'une coopération entre les Slaves et les Italiens. »

Quoi qu'il en soit, de trop nombreux publicistes italiens, dans une ardeur patriotique déréglée, se laissent aller, à l'heure actuelle, à réclamer une expansion italienne qui paraît quelque peu exagérée. Elle ne tend à rien moins, en effet, qu'à ressusciter en la développant la domination vénitienne sur nos trois vieux continents méditerranéens. Leurs vues se portent bien au delà de l'Adriatique, jusqu'au fond de la Méditerranée, vers cette côte d'Asie Mineure qui fait face aux îles du Dodécanèse où, depuis la guerre de Libye, flotte le drapeau italien.

Les hommes d'État italiens, heureusement, sont trop avisés pour se laisser prendre aux illusions extrêmement dangereuses et extrêmement trompeuses de ceux qui réclament tout l'héritage de Venise pour les successeurs de la République de Saint-Marc. Sous prétexte que, au quinzième siècle, Ladislav,

(1) H. W. Steed, *La Monarchie des Habsbourg*, 1914, p. 200 et suivantes.

fils de Charles de Durazzo, couronné roi de Croatie, a vendu la Dalmatie pour 100.000 ducats à Venise, certains *italianissimes* exigent non seulement la Dalmatie, mais encore la totalité, ou tout au moins une partie importante, de la côte orientale de l'Adriatique. Venise a possédé aussi Corfou, Céphalonie, Zante et même Coron et Madon tout au bout du Péloponèse, sans parler encore de la Crète et autres lieux. On voit que, s'il s'agissait de reconstituer la puissance de Venise, il faudrait aller un peu loin. Assurément, la Dalmatie resta en possession des Vénitiens du quinzième et jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, et leur domination donna aux villes dalmates une physionomie italienne qui persiste encore. Mais les masses profondes de la population sont restées fidèles à la langue slave, ainsi que je le montrerai au chapitre des Serbo-Croates (1). En fait, tout le monde sait que la côte occidentale de l'Adriatique, de Trieste jusqu'à l'embouchure du Drin, n'a été peuplée, durant des siècles, que de Slaves. Slave par la langue, par les coutumes, par les traditions, par les aspirations, il est juste que toute cette région reste aux Slaves.

Comme le disait Mazzini, comme le disent journellement les véritables amis de l'Italie, « *le problème de l'Adriatique ne peut être résolu utilement que par un compromis italo-slave* » dans lequel entrera certainement en ligne de compte la question de la langue parlée. Les hommes d'État italiens sont trop clairvoyants et trop avertis pour ne pas savoir qu'ils ont dans les Balkans un marché économique entièrement ouvert à leur activité. Ils savent que, loin d'avoir rien à craindre des Slaves du Sud, ils trouveront tout avantage dans une entente équitable et cordiale avec eux. Ils savent que la Serbie, par exemple, pays essentiellement agricole et qui le restera, a besoin d'un débouché maritime, non pour se ruiner en dépenses navales, mais simplement par nécessité d'échapper à l'étouffement économique où elle est placée. Il n'y aura donc pas d'antagonisme entre l'Italie et les Serbo-Croates, mais bien des rapports économiques mutuels où leurs intérêts se compléteront et s'équilibreront à la satisfaction des deux partis.

Dans un très remarquable article sur l'équilibre adriatique, M. Charles Loiseau dit (2) que l'équilibre méditerranéen et l'équilibre adriatique sont les deux pôles entre lesquels évolue la politique de l'Italie depuis quarante ans. L'équilibre méditerranéen a été réglé par des conventions passées entre le Gouvernement de Rome, la France, l'Angleterre et l'Espagne, et mieux que réglé, puisqu'il a été consacré par l'occupation de la Tripolitaine. L'équilibre adriatique ne l'est pas encore, et la caractéristique de la situation présente, c'est qu'il dépend surtout de l'Italie qu'il le soit. La formule, c'est celle de Mazzini : *les Balkans aux Balkaniques*, à la condition de n'en pas exclure le littoral ! Que ces ports de San Giovani di Medua, Durazzo, Valona, qui ne peuvent appartenir ni à l'Autriche ni à l'Italie, deviennent celui-ci grec et ceux-là serbes. N'est-il pas de l'intérêt de tous que les clefs du canal d'Otrante soient remises à de petites nationalités qui ne seront jamais ni en disposition, ni en situation d'en mésuser. C'est le seul moyen qu'il n'y ait plus désormais, en Europe, de mer moins litigieuse que l'Adriatique, lorsque personne ne

(1) A Zara même, l'italien n'est parlé que par 14 % de la population.
(2) *Revue de Paris*, 1er décembre 1912.

pourra plus prétendre à l'hégémonie. Elle serait une simple voie de transit ouverte et assurée à tous les pavillons. »

On ne saurait trouver de meilleures raisons. Pour ma part, je ne saurais admettre que le débarquement effectué par l'Italie dans l'île de Sasseno, d'abord, puis ensuite à Valona même, le 23 décembre 1914, devienne une prise de possession définitive. Ce serait grever la future Albanie d'une lourde hypothèque. Or, la question de l'Albanie est déjà assez difficile à résoudre, sans qu'on vienne la compliquer encore par des emprises territoriales côtières et mettre l'Europe en face de regrettables faits accomplis.

J'y vois, de plus, un grand danger pour la paix de l'Adriatique. Si on regarde sur une carte, on voit que Valona est située juste en face d'Otrante, à l'endroit le plus étroit de l'Adriatique (70 kilomètres environ); c'est ce qu'on appelle le détroit d'Otrante. Permettre à l'Italie de prendre possession de Valona, lorsqu'elle possède déjà Otrante, c'est créer un nouveau Gibraltar, un nouveau Bosphore, de nouvelles Dardanelles. L'Adriatique ne serait plus libre; car on ne pourrait passer que sous les canons italiens et avec leur permission. Cela créerait aux Slaves qui seront de l'autre côté du canal d'Otrante une situation inadmissible. Le chemin de fer projeté qui doit traverser l'Albanie, de l'est à l'ouest, ayant sa tête de ligne à Valona sur l'Adriatique et son terminus à Salonique, sur la mer Égée, me paraîtrait bien compromis. Et personne ne contestera que cette voie ferrée sera pour l'Albanie une source de développement commercial et industriel qui transformera ce pays.

Remplacer l'hégémonie autrichienne par l'hégémonie italienne n'est pas pour plaire aux Slaves qui vivent sur les rives orientales de l'Adriatique. Ils ne demandent qu'une chose : *la liberté pour tous*, et ils ne l'obtiendront pas, tant qu'il y aura une hégémonie quelconque. Comme le dit M. Loiseau, il y a tout avantage, pour que la paix soit assurée aux forts et aux faibles, à ce que les clefs du canal d'Otrante soient remises à une nationalité qui ne sera pas en état d'en mésuser et qui aura, au contraire, tout intérêt, tant au point de vue commercial qu'au point de vue politique, de maintenir le canal dans une neutralité absolue.

On dit : les Grecs acceptent la situation. Je le crois sans peine; ils n'ont en effet que des intérêts secondaires dans cette partie de l'Adriatique. Ils ont, d'autre part, Salonique et toutes les côtes grecques; c'est plus qu'il ne leur en faut pour le moment. On sait, d'autre part, que c'est du côté de Byzance, de la mer Égée et même des côtes asiatiques qu'ils regardent de préférence. Ce ne sont donc pas les intérêts grecs qui doivent attirer particulièrement l'attention de l'Europe à Valona; c'est l'intérêt de toutes les marines marchandes que l'Adriatique soit libre, afin que tous les routiers de la mer, de quelque pavillon qu'ils se réclament, puissent la parcourir en toute tranquillité et en toute sécurité.

Les partisans de l'occupation de Valona invoquent l'opinion de M. Sazonow, qui, dans une interview accordée, en janvier dernier, au *Corriere della Sera*, se serait prononcé en faveur de l'Italie.

L'Adriatique — aurait-il dit (1) — *doit être une mer italienne. Possédant*

---

(1) Voir *Le Temps*, 10 janvier 1915 (Bulletin du jour : *Les déclarations de M. Sazonow*).

Otrante, Valona, Venise, l'Italie sera complètement maîtresse de l'amartissima dès qu'elle aura Trieste. C'est là une déclaration parfaitement nette du désir de voir l'Italie s'emparer de Valona et de Trieste, mais elle ne paraît pas concorder complètement avec la suite de l'interview du ministre des Affaires étrangères russe. Il aurait, en effet, ajouté : *c'est pourquoi l'Italie peut, sans hésitation, laisser au Monténégro et à la Serbie les côtes qui sont indispensables au commerce et au développement économique de ces deux États slaves.* Mais, comment les deux États slaves pourront-ils développer leurs intérêts économiques, s'ils ne sont pas assurés de la liberté absolue de la mer?

M. Sazonow aurait enfin terminé ses déclarations au journal italien en *proclamant que l'hégémonie, soit d'un peuple, soit d'une race, est antipathique et de courte durée. Il préconise en conséquence dans les Balkans une extension parallèle des frontières nationales. La Roumanie, la Serbie ont, comme l'Italie, des reprises à exercer sur l'Autriche dont l'histoire fait leur ennemi commun. C'est d'après les lois d'un juste équilibre et l'observation équitable du principe des nationalités que la réorganisation de leurs frontières doit être guidée.*

Sur ce point, qui paraît être la conclusion de l'honorable ministre, je suis heureux d'être absolument d'accord avec lui. Toute hégémonie est antipathique et de courte durée, dit M. Sazonow. Alors pourquoi créer celle de l'Italie dans l'Adriatique? N'est-ce pas un cadeau dangereux qu'il veut faire à l'Italie? N'est-ce pas là une manière de boîte de Pandore d'où sortiront toute sorte de maux et de difficultés pour l'Italie, dans un avenir peu éloigné? Je répète donc que, lorsque, au nom du principe des nationalités, la Serbie aura opéré son union avec la Bosnie et l'Herzégovine, avec la Serbo-Croatie, avec la Dalmatie et la Slovénie, il faudra, d'après les lois d'un juste équilibre, comme le dit excellemment M. Sazonow, que ses frontières soient réorganisées. Quel sera le besoin impérieux qui préoccupera cette grande Serbie de demain? Ne sera-ce pas d'assurer la liberté de ses frontières maritimes et terrestres? Comment y parviendra-t-elle si, dès les premiers jours, elle doit compter avec l'hégémonie italienne affirmée à Trieste au nord, et à Valona au sud?

J'ose donc espérer que le ministre des Affaires étrangères russe, tout en apportant à l'Italie le précieux concours de la bonne volonté du Tsar — ce dont nous devons nous réjouir, cordialement — ne négligera pas non plus de fournir aux Yougo-Slaves aide et protection. Il faut que ces nations mutilées se reconstituent conformément à leur idéal, aux droits de leur histoire et de leur race.

Demain, elles auront pignon sur l'Adriatique, elles auront fenêtres et portes sur l'Adriatique, il faut qu'elles puissent en user en toute liberté; il faut qu'elles puissent entrer chez elles et en sortir à leur guise et suivant leurs besoins.

Il n'y a pas pour les nations que les intérêts militaires et de domination devant lesquels les droits des nationalités, basés notamment sur la pratique de la langue parlée, doivent disparaître. C'est ce qu'ont fait et surtout ce qu'auraient voulu faire les Allemands dont l'état mental véritablement pathologique accuse plus qu'une crise de mégalomanie hyperaiguë. C'est donc là un exemple qui n'est à recommander à personne.

Il en est, en effet, des nations comme des individus. On ne doit pas voir uniquement son avantage, comme si on était seul au monde et n'avoir pour unique pensée que la réalisation de ses désirs et la satisfaction de ses intérêts

exclusivement personnels, sans se préoccuper de savoir si les intérêts des autres sont heurtés, blessés ou sacrifiés et seront poussés à la révolte.

Cette thèse n'était pas celle du marquis de San Giuliano; ce ne sera pas celle de ses successeurs (1).

L'opinion italienne est trop lucide pour s'en laisser imposer par des surenchères extravagantes. Arrêter la lente destruction de l'italianité et reprendre les populations de l'*autre rive* est le rêve sentimental qui anime toutes les classes en Italie. Se faire l'instrument de ces mêmes populations pour favoriser un développement d'influence politique et économique dans la péninsule balkanique et surtout dans l'hinterland actuel des côtes orientales de l'Adriatique est le but qui plaît aux intellectuels et aux hommes politiques italiens. On comprend que l'Italie veuille devenir comme un réservoir des énergies industrielles et commerciales à déverser à travers l'Adriatique, dans l'Orient européen. Qu'elle reprenne l'héritage commercial de Venise, c'est bien. Toute la politique de Venise fut dominée jadis par les besoins de son commerce : elle y a subordonné ses ambitions et ses rêves de conquête. Que l'Italie suive donc cette voie fructueuse; elle y trouvera encore les profits que, durant six cents ans, Venise récolta dans cette mer.

C'est là un but élevé, digne de son passé et de son brillant avenir, qu'elle atteindra sûrement par son ascendant naturel; mais il n'est point besoin pour cela qu'elle foule aux pieds le sentiment national de ses voisines d'en face, de ses amis et futurs clients slaves.

Il ne faudrait pas que la réalisation des idées nationales d'une grande Slavie, d'une grande Italie, d'une grande Grèce, d'une grande Bulgarie, etc., en arrive à entraîner comme conséquence l'impossibilité, pour ces nationalités, de se mettre un jour d'accord afin de poursuivre leurs buts communs. Il faut souhaiter la fin de tous les irrédentismes, de tous les pannationalismes qui sont pour l'Europe un sujet permanent de danger.

Il faut souhaiter que les hautes parties contractantes, qui au jour béni de la cessation des hostilités feront valoir leurs justes revendications, apportent chacune, dans leur propre intérêt, une largeur et une générosité de vues qui assureront, avec une longue paix sur les bords de l'Adriatique et ailleurs, l'émancipation définitive des nations trop longtemps opprimées, préface indispensable de la richesse économique.

Telle est la politique des Alliés qui — ainsi que le rappelait récemment Sir

---

(1) M. de San Giuliano, ministre italien des Affaires étrangères, a prononcé, en février 1913, un important discours à la Chambre des Députés où nous lisons ceci : « La formule *les Balkans aux peuples balkaniques* est la solution la plus conforme aux intérêts et aux principes généraux de l'Italie, la solution la plus conforme à l'intérêt général et à celui de la paix européenne. Il faut qu'une telle solution soit le plus tôt possible définitive afin d'assurer, pendant de nombreuses années, la paix dans la péninsule balkanique et en Europe. Ce résultat ne peut être atteint qu'en établissant une assiette territoriale balkanique qui corresponde, le plus possible, aux conditions *ethnographiques et géographiques des pays*, aux désirs et aux intérêts des populations.

« *Aucune puissance, grande ou petite, ne peut espérer ou prétendre que tous ses intérêts et tous ses désirs soient entièrement satisfaits. Mais il est nécessaire que chacun fasse quelques sacrifices partiels, et que les intérêts divergents, les aspirations diverses soient conciliés par une série complexe de transactions réciproques.* » (Voir *Le Temps* du 24 févr. 1913.)

Edward Grey — a pour idéal d'assurer l'indépendance et l'existence nationale de chacun, dans la pleine lumière d'une liberté égale pour tous.

IX. — LES SLAVES DU SUD

OU

YOUGO-SLAVES

J'ai montré que, dans les zones montagneuses de la Bohême et de la Moravie, aussi bien que sur les deux versants des Carpathes, la lutte des peuples et des langues s'est faite entre les Allemands et les Slaves. Il en est de même dans la zone orientale des Alpes autrichiennes. D'un côté comme de l'autre, la frontière ethnique n'a cessé d'osciller de siècle en siècle.

« L'histoire nous apprend, en effet (1), que les Slaves des diverses familles occupaient autrefois la plus grande partie de l'Autriche Méridionale. Pendant le cours du septième et du huitième siècle, ils s'étaient avancés jusqu'à l'Inn et aux sources de la Drave. En certains endroits, ils avaient même franchi les Alpes pour descendre dans le Frioul et le Tirol italien. Toute l'Autriche proprement dite, au sud du Danube, était le domaine des Slaves. On leur donnait, en général, le nom de Vendes, nom que l'on réserve maintenant aux Slaves du Nord, et, spécialement, à ceux de la Lusace. Mais ils appartenaient à la famille des Slovènes ou Corutanes, appellation qui a fini par s'appliquer à la Carinthie et à la Carniole. Repoussés graduellement à l'est par les Allemands bavarois, les Slovènes laissèrent, çà et là, nombre de leurs colonies qui se maintinrent encore pendant plusieurs siècles, ainsi que le constatent des documents du Moyen Age. Peu à peu, le mélange s'est opéré entre les deux races : les Vendes et les Baïovares se sont unis en une même nation. Mais on aurait tort de croire que l'élément germanique ait complètement absorbé l'élément slave. Par les traits du visage, par les traditions et par les mœurs, par le caractère surtout, les Allemands autrichiens rappellent encore leur double parenté. Tout Germains qu'ils sont, ils diffèrent beaucoup de leurs frères de l'Allemagne Occidentale. »

Actuellement, la limite des langues gravite autour du majestueux Terglou (Triglav ou Tricorno, le Mont aux Trois-Têtes) d'où s'étend, comme on sait, une vue des plus grandioses, allant des blancs sommets des Alpes aux flots bleus de l'Adriatique. Trois centres habités représentant trois langues forment une couronne autour du Terglou : 1° le village de Caporetto pour l'italien, dans la haute vallée de l'Isonzo; 2° Weissenfels, pour l'allemand, aux sources de la Save, et 3° Radmannsdorf, pour le slovène, au confluent de la Wurzener Save et de la Wocheiner Save. En réalité, c'est à Pontebba (Pontafel) — petite bourgade située à la frontière de l'Autriche et de l'Italie — que se trouve la borne ou la zone des trois langues; on y parle, en effet, indifféremment l'allemand, l'italien et le slovène. A l'est de Pontebba, cette limite linguistique court d'abord, nous dit Reclus, entre le bassin de la Gail et celui de la Drave, puis à l'est de Klagenfurt (Tseliovetz) elle va rejoindre, en Styrie, la ligne de

(1) Elisée Reclus, *Nouvelle Géographie univ.*, t. III, p. 169.

partage située entre la vallée de la Drave et celle de la Mur. On verra plus loin les limites exactes des Slovènes et des autres populations slaves, d'après le dénombrement de 1910.

Les diversités de climat sont aussi grandes que celles du sol, dans l'étroit et long territoire de la Yougo-Slavie se développant de l'ouest à l'est, sur un espace de plus de 450 kilomètres. D'un côté, les pentes froides des Alpes et l'âpre plateau liburnien. De l'autre côté, les régions de la Basse-Save et du Danube, cette humide Mésopotamie sirmienne où s'amassent les eaux descendues des hauteurs. Elle semble destinée à devenir une des régions agricoles les plus riches de l'Europe. Malgré ces différences si considérables indiquant des régions de climat tout à fait distinctes, l'homme de la Yougo-Slavie est *un* par la race. En franchissant la Save au sud de la Hongrie, on sort du chaos des peuples et des langues pour entrer dans un pays dont les habitants sont presque tous frères d'origine et où les passages de dialectes à dialectes se font par transitions insensibles.

Les Yougo-Slaves parlent, en général, ou tout au moins comprennent la langue serbe. Langue partout identique, homogène, comme le sont fort peu de langues en Europe. Des rivages de l'Istrie jusque très loin dans la Macédoine, les paysans peuvent se comprendre entre eux. En outre, c'est un fait connu des Slavistes et des linguistes, que de toutes les langues de la Péninsule, c'est celle du peuple serbe qui est la plus perfectionnée et possède au plus haut degré les qualités littéraires. C'est le dialecte de l'Herzégovine qui a été adopté par le fondateur de la littérature serbe moderne, Vouk Karadjitch. Malgré quelques différences régionales inévitables, les principaux caractères intellectuels ou moraux du peuple sont partout identiques. Cela apparaît dans les motifs d'ornementation, la manière dont les maisons sont construites et les outils façonnés; dans la façon d'envisager la vie, enfin dans cet ensemble de sentiments, de superstitions et de légendes par lesquels un peuple s'explique le monde et la vie. Sous ce rapport, la Bosnie-Herzégovine forme un tout indivisible avec les populations de la Serbie Occidentale, du Sandjak de Novi-Bazar et du Monténégro, les plus représentatives de la race. Quand on va des montagnes du Monténégro en Herzégovine, on ne remarque absolument aucune différence dans la population; il en est de même, lorsque, des parties limitrophes de la Serbie, on passe en Bosnie ou dans le Sandjak de Novi-Bazar. Presque toute la population de l'ouest de la Serbie est originaire de la Bosnie, de l'Herzégovine et du Sandjak de Novi-Bazar.

La Yougo-Slavie ne constitue donc pas une entité ethnographique arbitraire et artificielle imaginée pour les besoins du moment. Élisée Reclus écrivait déjà en 1878 : « Quoique divisés par la politique, tous les pays slaves de Cisleithanie, de Transleithanie, d'outre-Save, n'en constituent pas moins d'*avance* et virtuellement, pour ainsi dire, une forte unité nationale avec laquelle doivent compter même ceux qui refusent de la reconnaître. Les événements projettent leur ombre devant eux et, bien que la Yougo-Slavie n'existe pas encore, on peut la voir se préparer depuis longtemps. Une fausse manœuvre diplomatique de la part des Autrichiens et des Hongrois, une imprudence quelconque peuvent hâter le changement d'équilibre et constituer enfin la nation yougoslave. »

Les Allemands du Nord, les Autrichiens et les Hongrois se sont unis pour commettre la fausse manœuvre diplomatique, politique et militaire qu'il fallait attendre de leur mentalité perdue de mégalomanie. L'heure de l'indépendance yougo-slave prédite par Élisée Reclus a enfin sonné.

X. — SLOVÈNE

Le slovène, qui est une langue slave, est parlé par 1.250.000 habitants, au minimum, répartis dans les provinces autrichiennes de Styrie, de Carinthie, de Carniole, de Gorizia et du Küstenland, sans compter 40.000 habitants du Frioul italien.

D'après le dénombrement de 1910, le slovène se trouve employé, comme langue d'usage, dans les circonscriptions suivantes avec les proportions indiquées. En Styrie, il y a sept districts où la langue slovène est employée par la très grande majorité de la population. En Carinthie, il n'y a que le district de Wolkermarkt où le slovène soit très répandu. Dans trois autres districts le slovène se présente avec une imposante minorité de plus de 20 %.

En Carniole, le slovène est la langue de l'universalité de la population. Il n'y a qu'un îlot de population étrangère dans le district de Hoczer (Gottschee). Cet îlot se compose de 13.000 paysans allemands vivant sur les bords de la rivière Rünse, dans la circonscription judiciaire de Hoczer. D'après Zeuss, les habitants de Hoczer seraient le reste des anciens Vandales allemands qui habitaient la Pannonie au sixième siècle. Ces Gottscheever ont diminué considérablement par émigration. Ils vont, dans les grandes villes de l'Allemagne et ailleurs vendre des fruits du Midi.

Le slovène est également en grande majorité dans la province de Gorizia qui comprend les districts ci-dessous :

Gorizia	78,84 %	92,66 %
Canale	99,44	
Aidussina	99,71	
Cesana	98,61	98,07 %
Comen	97,48	
Tolmino	99,17	
Plezzo	99,19	99,52 %
Cappetto	99,91	
Circhina	99,99	

Cette région de Gorizia, située au sud du Carso, commence aux sources de l'Isonzo (au mont Terglou), comprend tout le bassin supérieur de l'Isonzo jusqu'à Gorizia et se continue jusqu'aux collines qui entourent Trieste, pour se poursuivre dans l'Istrie (que nous étudierons plus loin) jusqu'à Castelnuovo. Disons, pour être complet, que la ville de Gorizia est à moitié italienne; mais que la langue slovène y suit une progression croissante très marquée, indiquée par les résultats des trois derniers dénombrements ci-après :

VILLE DE GORIZIA	1890	1900	1910
Italien	74,23 %	67,80 %	50,57 %
Slovène	17,82	20,01	36,84
Allemand	7,47	11,61	11,05
Serbo-Croate	0,25	0,32	0,27

Donc, en vingt ans, la langue slovène a passé de 17 à 36 %, c'est-à-dire qu'elle a doublé d'importance. Pendant ce temps, l'italien a passé de 74 à 50 % avec une perte de 24 %. Nous verrons, plus loin, que le même fait s'est produit à Trieste, avec moins d'intensité toutefois.

XI. — TRIESTE

Le territoire de Trieste, vu son importance, constitue une division spéciale dans l'Administration autrichienne. Mais il n'en fait pas moins partie, au point de vue géographique et ethnique, du territoire slovène de Gorizia.

Sur 230.000 habitants	62,31 %	parlent	l'italien.
— —	29,81	—	le slovène.
— —	6,21	—	l'allemand.

La langue italienne a, incontestablement, la majorité dans la population du territoire de Trieste; mais il ne faut pas oublier que près du tiers appartient à la langue slovène. Depuis quelques années, le nombre des Slovènes augmente dans une importante proportion et cela n'a rien pour surprendre. En effet, le port de Trieste est, comme je le disais plus haut, en plein territoire slovène, les villages de Brisciki, de Prilusak et d'Opcina qui forment sa banlieue sont slovènes; il est enfin le débouché de l'Illyrie. La présence des 60.000 Slovènes sur le territoire de Trieste est donc justifiée par toutes sortes de bonnes raisons.

Or, l'Autriche, dont la langue allemande est en infime minorité (6,21 %), a, suivant son habitude, poursuivi, à Trieste, sa tactique de *diviser pour régner*. Les Slovènes, que l'Autriche opprime de toutes les façons là où ils sont la majorité, – c'est-à-dire dans les provinces de Carniole, de Carinthie, etc., — elle les soutient, elle les accable de sa protection à Trieste, pour arriver à les mettre en opposition avec les Italiens. Elle a réussi, par ce procédé perfide, à faire détester les Slovènes par les Triestins italiens qui arrivent — à la grande joie des Autrichiens — à se plaindre de l' « hypocrisie des Slaves ».

Tandis que, d'un côté, les autorités autrichiennes font une guerre acharnée à l'élément italien, il y a, d'un autre côté, entre la municipalité italienne et les organisations slaves, une lutte féroce. Qu'est-il résulté de cette guerre intestine? Il faut bien reconnaître qu'elle n'a pas tourné à l'avantage de la langue italienne, ainsi qu'en témoigne l'examen des trois derniers recensements :

TRIESTE	1890	1900	1910
Italien.	73,89 %	77,36 %	62,31 %
Slovène.	20,47	16,34	29,81
Allemand	5,25	5,88	6,21
Serbo-Croate.	0,29	0,30	1,26

Donc, pendant les dix années qui se sont écoulées de 1900 à 1910 toutes les langues ont marqué un progrès, au préjudice de l'italien qui a perdu 15 % de son importance; les Slovènes, à eux seuls, ont gagné 13 %.

La situation est donc extrêmement délicate et embarrassante, même pour un philosophe, sans autre ambition que la recherche d'une solution équitable,

seule capable d'assurer la paisible jouissance d'une possession basée sur des raisons valables.

Qu'arrivera-t-il lorsque les ambitions politiques se produiront et qu'elles seront, comme toujours, aveuglées par la passion, disposées à faire bon marché des données géographiques, économiques, ethniques, etc, et à pousser l'irrédentisme patriotique « au delà des limites du bien et du mal », suivant l'expression de Nietzsche?

A l'heure actuelle, par suite de l'agitation provoquée par les associations *Trente et Trieste* et *Dante Alighieri*, l'opinion italienne est redevenue intransigeante pour la terre irrédente de Trieste. Elle la demande, elle la réclame, elle l'exige! Soit, qu'on la lui donne. Nous nous réjouirons avec elle, puisqu'elle la désire. Mais il y a des lendemains de victoire qui sont pleins de périls, et nous aimons trop notre sœur latine pour ne pas appeler son attention sur le revers de la médaille.

Supposons, par exemple, que les Slovènes fassent, d'ici dix ans, le même gain qu'ils ont réalisé dans les dix dernières années, la situation sera retournée: les Italiens seront en minorité et les Slovènes et autres Slaves exerceront contre l'Italie les intransigeances irrédentistes. Déjà, le *Times* annonce (28 avril 1915) qu'une « certaine agitation s'est manifestée dans les milieux slaves, notamment chez les Slovènes, à la suite de la publication des visées italiennes sur les territoires slaves ». Je sais bien que, l'autorité passant des mains de l'Autriche à celles de l'Italie, les persécutions exercées contre l'élément italien se changeront en mesure de protection. Mais cela ne changera ni la situation géographique, ni la situation économique et encore moins la situation ethnique. Les 120.000 Italiens continueront à être entourés, de tous les côtés, par 1.200.000 Slovènes, dont Trieste sera l'unique débouché sur l'Adriatique.

Il faudra donc toute la finesse italienne, toute l'habileté et la bonne volonté triestines pour arriver à dominer une situation aussi vraiment difficile.

Je m'excuse d'envisager des situations aussi défavorables; mais je m'appuie sur l'opinion d'un homme d'État italien de premier ordre, qui connaît, beaucoup mieux que moi, la situation véritable. Or, M. Sonnino, ministre actuel des Affaires étrangères, a écrit dans la *Rassegna settimanale* du 29 mai 1881 : « Avant tout, il faut mettre résolument à l'écart la question de l'*Italia irredenta*. La possession de Trieste, dans la situation actuelle de l'Empire austro-hongrois, est de la plus haute importance pour lui, et il lutterait à outrance plutôt que d'y renoncer. De plus, c'est le port le mieux situé pour tout le commerce germanique. *Sa population est mixte, comme toute celle qui avoisine notre frontière orientale. Revendiquer Trieste comme un droit serait une exagération du principe des nationalités...* »

Je suis du même avis que l'éminent ministre des Affaires étrangères d'Italie, M. Sonnino, et je pense qu'annexer Trieste, port isolé, en plein territoire slovène, serait une exagération du principe des nationalités. L'Italie faisait bon marché des *terres irrédentes*, lorsqu'il s'agissait de s'assurer de bons rapports avec l'Autriche-Hongrie. La situation sera la même avec les Slovènes et les Serbo-Croates; elle devra également leur faire ce petit sacrifice qui ne gênera en rien, du reste, sa situation commerciale, au contraire.

Je pense donc, très sincèrement, qu'il serait préférable pour les intérêts ita-

liens de ne pas disputer Trieste aux Slaves du Sud et que son *internationalisation* serait une solution élégante, donnant pleine satisfaction à tous les intérêts en jeu. Mais enfin, si le drapeau italien doit flotter à Trieste, il faudra que disparaissent ces dissentiments factices, habilement créés et entretenus par les Autrichiens. Il faudra que Slovènes et Italiens vivent fraternellement, d'autant plus que là, comme ailleurs, plus que jamais, ils auront besoin les uns des autres. La situation politique une fois réglée, il restera, en effet, une difficile question économique à résoudre. Personne n'ignore à Trieste, moins que nulle part au monde, que, si Trieste était séparée de tout l'hinterland qu'elle dessert aujourd'hui, sa situation commerciale s'en ressentirait considérablement. Trieste a donc besoin de l'Illyrie comme l'Illyrie a besoin de Trieste. Une solution douanière loyale et généreuse devra donc intervenir, dans l'intérêt de tous. Lorsque Trieste sera entrée dans le sein de la grande famille italienne, elle ne devra pas oublier non plus, elle n'oubliera certainement pas, je l'espère, que les Slovènes, eux aussi, auront recouvré leur indépendance et feront partie intégrante de la grande famille des Slaves du Sud. Il faudra donc que ces deux nations, italienne et slave, se montrent déférantes l'une vis-à-vis de l'autre. Chaque patrie doit le respect à toutes les patries, grandes ou petites, surtout si elles sont petites. Lors donc que les Slovènes ou d'autres viendront, à Trieste ou ailleurs, s'abriter sous le drapeau de Savoie, ils y trouveront certainement aide et protection, surtout lorsqu'ils y apporteront le concours de leur intelligence et de leur activité.

Ce n'est qu'à ce prix que Trieste sera prospère et qu'elle aura chance de rester italienne.

***

Les Slovènes constituent donc une zone géographique parfaitement délimitée et, bien que peu nombreux, ils n'ont pas à redouter de perdre leur nationalité, parce qu'ils tiennent la province de Carniole tout entière et nombre d'importantes circonscriptions territoriales. D'un autre côté, le fameux plateau de Kras ou Carso, vaste désert de pierre, sépare complètement l'étroite bordure de vallons fertiles tournés vers l'Adriatique des immenses vallées arrosées par la Save et ses affluents. Il n'est possible de communiquer d'un versant à l'autre que par la seule brèche du col d'Adelsberg. C'est donc là un point stratégique très important, même au point de vue linguistique. Depuis l'époque romaine, ce col a été le grand chemin du commerce et des invasions. Il commande toutes les routes qui viennent d'Allemagne et aboutissent à Lyubyana (Laybach) pour, de là, se diriger sur Gorizia, Trieste et Fiume. Et M. Lubor Niederlé fait très justement remarquer que la situation politique des Slovènes est fort importante pour la race slave, car ce sont eux qui interdisent aux Allemands de réunir l'Adriatique à la mer du Nord.

Reclus dit, avec beaucoup de justesse, que les Slovènes n'ont cessé d'être remués comme l'eau d'un détroit et que, malgré tout, ils ont gardé leur langue.

Grâce à des efforts persévérants des Allemands, le slovène était, il y a cinquante ans à peine, une langue absolument méprisée par les citadins; et la

mode était d'envoyer en pension, à Gratz, les garçons et les filles des bourgeois pour y être élevés dans la langue allemande. La renaissance des nationalités slaves a brisé ce courant et a refoulé devant elle ses anciens maîtres germaniques. Demain, plus encore qu'aujourd'hui, verra refleurir partout la langue slovène.

La carte ci-après indique le groupement des Slovènes en Autriche. Il y a, évidemment, des Slovènes disséminés en petit nombre un peu partout en Autriche-Hongrie et notamment dans la population croate des comitats de Varazdin et de Zagreb. Mais ils ne constituent pas de groupes importants et compacts et, d'un autre côté, ils n'ont pas été relevés par la statistique d'une manière précise.

Dans l'île formée par la Drave et la Mur habitent des Slovènes que leurs frères de Carinthie appellent *Prekmurci* (ceux de l'autre côté de la Mur). Ils se sont laissé magyariser et ont abandonné leur orthographe nationale pour adapter la phonétique magyare à leur dialecte.

Les Slovènes sont de taille moyenne, généralement plus grands dans la plaine qu'en montagne. Leux yeux sont bleus et leur chevelure claire.

Au surplus, voici comment peuvent se déterminer, d'une manière détaillée, les limites ethniques des Slovènes, d'après M. Niederlé :

« Aujourd'hui, le pays slovène comprend (1) : 1° tout le duché de Carniole (sauf l'îlot allemand de Hoczen (Gottschee), le nord de l'Istrie, Gorizia, la région d'Udin dans le Frioul, la partie sud-est de la Carinthie, la Styrie méridionale et une petite partie de l'est de la Hongrie (les deux comitats de Vas et de Zalad).

« En partant de la mer auprès de Trieste, la frontière de la nationalité slovène passe à Divina (Duino), Montefalcone, Gradisca, Kormin (Cormons), puis elle entre en Italie, englobe le pays à l'est de Cedad, Tarcenta, Resia et regagne la frontière de l'État autrichien à Kanin, puis elle gagne Pontabl (Pontafel, en italien Pontebba), Saint-Hermagoras, Dobracz et Bielok (Villach) qui est en grande partie allemand. Elle franchit la Drave, passe près du lac Vrbsky (Woerther See) près de Kostanje (Kostenberg), Blatograd (Moosburg), Karnsky Grad (Karnberg), puis elle passe à Kerka (Gurk), se dirige vers Djekse (Diex), Kerezanie (Grentschach), Grebin (Griffen), Ruda (Ruden), Led (Lis), Labod (Lavamünd), Pernice (Pernitzen), Saint-Iernejy, Saint-Pancrace, et Arnfels, qui est allemand. Il y a cinquante ans, les environs de ce bourg étaient encore slovènes. Ils sont aujourd'hui germanisés. La rive droite de la Mur, de Svečzane à Radgona (Radkersbourg), est également germanisée. La frontière de Radgona passe la Drave et va par Potrna, Zenkova et Gorica vers la Hongrie. Là elle suit d'abord la frontière jusqu'à Serdica (Szerghaza en magyar), gagne Saint-Gothard qui est allemand et atteint le Raab. Puis elle tourne vers le sud, traverse Bergelin, Salovce, Krizeva (en magyar, Tot Keresztur), Berkevce, Falkovce (Urdomb), Ladomir, Bukovnice (Bakonak), Velica Palina, traverse la Mur à Gornia Bistrica, laisse à droite des localités croates et suit ensuite la frontière politique de la Croatie, de la Styrie et de la Carniole. Là, la ligne descend au sud vers l'Istrie, et regagne le littoral de la mer. »

(1) *La Race slave*, par L. Niederlé, p. 139-140.



SLOVÈNE

STYRIE	P. 100
1 Marburg . . .	80,45
2 Windischgraz .	83,18
3 Gonobitz. . .	90,31
4 Luttenberg. .	94,29
5 Pettau. . . .	96,03
6 Cilli	96,90
7 Rann	97,74

CARINTHIE	
8 Sveti Mohor .	21,07
9 Villach . . .	23,93
10 Celovec . . .	24,21
11 Wölkermarkt .	77,36

CARNIOLE	P. 100
12 Hoczev . . .	66,21
13 Rudolfswert .	93,61
14 Radolza . . .	94,79
15 Tschernembl .	96,54
16 Lyubyana . .	97,92
17 Kamnik . . .	98,72
18 Littai	98,95
19 Kranj	99,06
20 Loitsch. . . .	99,33
21 Postoina. . .	99,59
22 Gurkfeld . . .	99,77

LITTORAL	P. 100
23 Triest. . . .	29,81

GORIZIA	
24 Gorizia . . .	92,66
25 Sesana. . . .	98,07
26 Tolmino. . .	99,52

ISTRIE	
27 Volosca . . .	33,75
28 Capodistria .	36,14

Observation. — Les numéros d'ordre placés devant les noms géographiques sont destinés à repérer ces noms sur la carte ethnique ci-dessus.

XII. — MARGRAVIAT D'ISTRIE

La péninsule de l'Istrie et les îles qui en dépendent dans le golfe de Quarnaro comptent environ 400.000 habitants.

Bien doué du côté de la mer à cause de ses nombreux golfes, le sol de l'Istrie est partout pierreux à l'intérieur des terres et manque d'eau. Le climat est chaud et sec. L'Istrie est rattachée au continent par le plateau calcaire du Carso qui se termine au Mont Maggiore (1.396 mètres) au-dessus du golfe de Quarnaro.

Deux langues principales sont à considérer : le serbo-croate qui est la langue dominante et l'italien. Le slovène n'est parlé que par 14 % de la population et l'allemand par 3 % seulement.

Dans certains districts, la langue parlée est absolument prépondérante; dans d'autres, les langues sont mélangées et constituent des îlots linguistiques différents. J'étudierai ces deux groupes séparément :

1° *Districts majoritaires.* — A) *Majorité serbo-croate.* — Le serbo-croate est parlé par 92,41 % de la population de l'île de Veglia (Krk, en serbo-croate) la plus grande du golfe de Quarnaro. Cela n'est pas surprenant, étant donné qu'elle est placée en face de la côte croate, dont elle n'est séparée que par le canal très étroit et peu profond de Maltempo.

Au centre de l'Istrie, se trouve le district de Pisino, où la langue serbo-croate est parlée par la majorité de la population, savoir :

Arrondissements de Pisino.	94,05 %	88,97 %
— Albona	80,16	

Ch. Yriarte dit que c'est dans cette région qu'il faut aller pour voir les Istriotes de toute race et de tout costume.

B) *Majorité italienne.* — Le seul district où la langue italienne a la majorité est celui de Parenzo; et encore cette majorité varie-t-elle sensiblement d'un arrondissement à l'autre, comme le montrent les chiffres ci-après :

Arrondissements de Parenzo.	61,52 %	68,37 %
— Buje.	90,70	
— Montona.	51,23	

A remarquer que Montana est situé à l'intérieur des terres, tandis que Parenzo et Buje sont des arrondissements maritimes.

2° *Districts mixtes :*

A) Le district de Pola comprend l'arrondissement de Rovigno dans lequel la langue italienne est en très grande majorité, grâce à l'importante ville de Rovigno où la langue italienne est parlée par 96 % de la population de ce port qui, après Trieste, est la cité la plus commerçante de l'Istrie. Dans l'arrondissement de Pola, l'italien représente à peine la moitié; enfin l'arrondissement de Dignano, situé à l'intérieur des terres, fournit une majorité à la langue serbo-croate. Voici les chiffres :

Arrondissement de Pola. . . .	50,16 %	pour la langue italienne.
— Rovigno. .	80,05	— italienne.
— Dignano. .	61,80	— serbo-croate.

B) Le district de Capodistria contient trois arrondissements qui présentent chacun une majorité différente.

Arrondissement de Pirano. . .	80,21 %	pour la langue	italienne.
— Capodistria	57,07	—	slovène.
— Pinguente .	85,02	—	serbo-croate.

C) Le district de Lussin comprend l'île de Cherso qui est presque complètement unie à l'île de Lussin. En effet, ces deux îles ne sont séparées que par une sorte de goulet, large de 5 à 6 mètres, nommé canal d'Ossevo et sur lequel on a jeté un pont pour faire communiquer ces deux îles. L'île de Cherso (Krès, en serbo-croate) a une population en majorité serbo-croate et l'île de Lussin comprend une majorité italienne.

Les chiffres suivants indiquent la population pour chaque île :

Ile de Cherso	71,21 % de langue serbo-croate.
Ile de Lussin	61,03 % de langue italienne.

La population italienne est surtout massée à Lussin Piccolo, qui est l'un des ports de l'Adriatique les plus actifs pour le cabotage et la construction des navires. On se rappelle que, en 1859, plus de cent navires français et italiens étaient mouillés à la fois dans cette merveilleuse rade.

D) Le district de Volosca appartient tout entier aux langues slaves. Castelnuovo a une majorité slovène et Volosca une majorité serbo-croate, comme le montrent les chiffres suivants :

Volosca.	79,16 % de langue serbo-croate.
Castelnuovo	81,62 % de langue slovène.

Le tableau synoptique ci-après résume toutes les considérations précédentes.

Margraviat d'ISTRIE

ITALIEN	SLOVÈNE	SERBO-CROATE	MIXTES
Parenzo . . 61,52 / **Buje** . . . . 90,70 / **Montona** . . 51,23 } 68,37		**Pisino**. . . 94,05 / **Albona** . . . 80,16 } 88,97	
		Veglia (Krk) . . . 92,41	
Pola 50,16		Dignano (Pola). . . 61,80	**Pola**
Rovigno (1). 80,05			
Pirano (Capodistria). 80,21	**Capodistria** . . . 57,07	Pinguente (Capodistria). 85,02	**Capodistria**
Lussin 61,03		Cherso (Lussin). . . 71,21	**Lussin**
	Castelnuovo (Volosca). 81,62	**Volosca** 79,16	**Volosca**

(1) Y compris la ville de ce nom.

Pour conclure, nous constatons que les arrondissements où l'italien est en majorité sont tous situés dans le golfe de Trieste, tandis que ceux où l'on parle

le slovène ou le serbo-croate sont au centre de l'Istrie ou orientés vers le golfe de Quarnaro.

Il y a là une indication très précise pour un partage ultérieur de la péninsule. La côte occidentale qui protège Trieste, Venise et Ancône pourrait revenir à l'Italie, et l'intérieur de la côte orientale aux Yougo-Slaves.

En résumé, l'italien n'est parlé que par 38,15 % de la population istriote et les langues yougo-slaves par près de 60 %, savoir : serbo-croate 43,52 % et slovène 14,27 %.

Nous verrons, plus loin, que sur les côtes dalmates et en Bosnie-Herzégovine, c'est encore le serbo-croate qui est la langue de la presque unanimité des populations.

XIII. — SERBO-CROATES

Les Serbo-Croates *soumis à la domination austro-hongroise*, avant les événements actuels, constituent un groupe ethnique considérable que les dénombrements officiels de 1910 évaluent à 5 millions et demi d'habitants, mais qui, en réalité, est certainement plus nombreux. Si à ce chiffre on ajoute, en effet, les royaumes de Serbie et de Monténégro, ainsi que les Serbes répandus dans les Balkans, on arrive facilement à un chiffre de 9 à 10 millions de population serbo-croate compacte. Mais je ne veux pas oublier que, pour le moment, je me suis limité à l'étude des langues parlées dans l'Empire austro-hongrois de 1910. Je rappellerai, en passant, que la langue serbo-croate appartient au groupe slave et que les catholiques romains l'écrivent avec l'alphabet latin, tandis que les catholiques grecs l'écrivent avec les caractères de l'alphabet de saint Cyrille. Cet alphabet cyrillique est semblable à celui du russe, avec quelques caractères nouveaux en plus.

Les Serbo-Croates austro-hongrois se répartissent de la manière suivante :

1° Autriche (Istrie, Dalmatie)	783.334
2° Hongrie (Hongrie, Fiume, Croatie-Slavonie)	2.939.633
3° Bosnie-Herzégovine	1.822.564
Total	5.545.531

Nous allons les étudier, en détail, dans chacune de ces trois régions.

AUTRICHE

ISTRIE

On a vu, précédemment, que les Serbo-Croates ne se trouvent pas dans les circonscriptions de Trieste, de Gorizia et Gradisca. Mais nous en trouvons en Istrie où ils constituent la majorité de la population totale, savoir :

Serbo-Croates	43,52 %
Italiens	38,15
Slovènes	14,27
Allemands	3,30

Nous voyons donc, encore une fois, combien est faible la population allemande qui a la prétention d'être maîtresse d'un pays d'où sa langue est bannie.

Les Serbo-Croates se répartissent de la manière suivante dans les différentes circonscriptions territoriales istriotes :

Capodistria.	20,05 %
Parenzo	28,22
Pola.	35,52
Lussin.	48,89
Volosca	59,45
Pisino	88,97
Krk (Veglia). . . .	92,41

On voit que les Serbo-Croates sont en très grande majorité dans les circonscriptions de Volosca, Pisino et Krk. Ils forment également à Lussin la moitié de la population, l'autre moitié étant constitué par les Italiens (48,33 %).

XIV. — DALMATIE

La Dalmatie compte 645.000 habitants, dont 610.000 Serbo-Croates et seulement 18.000 Italiens. Le reste comprend une infime minorité de nationalités diverses, dont 3.000 Allemands seulement. Les Serbo-Croates forment donc une majorité absolument compacte. En Dalmatie, les Italiens ne présentent, nulle part, un groupement important, sauf dans la ville de Zadar (Zara) où, sur 63.000 habitants, ils ne sont que 11.500.

Les catholiques romains sont au nombre de 538.000 contre 105.000 grecs orientaux. Ces derniers ne sont en majorité que dans les circonscriptions de Benkovac, Kotor (Cattaro) et Knin. Voici du reste le tableau numérique complet de la population suivant la religion et la langue parlée dans les différentes circonscriptions.

CIRCONSCRIPTIONS	POPULATION TOTALE	RELIGION		LANGUE PARLÉE		PROPORTION pour 100 des SERBO-CROATES
		CATHOLIQUES ROMAINS	GRECS ORIENTAUX	SERBO-CROATE	ITALIEN	
ZADAR (Zara)	84.113	79.800	4.209	70.838	11.768	84,98
KOTOR (Cattaro) . . .	40.582	14.523	24.791	32.475	538	90,17
DOUBROVNIK (Raguse)	41.231	39.810	1.043	37.252	526	96,43
SPLJET (Spalato) . . .	99.590	98.124	1.257	95.869	2.357	97,32
HVAR (Lesina)	27.050	26.994	39	26.279	586	97,69
KORCULA (Curzola) . .	29.908	29.846	52	29.244	444	98,48
S. PIETRO (île de BRAC)	22.969	22.953	8	22.564	265	98,69
SINJ	57.164	48.013	9.123	56.704	111	99,45
MACARSCA.	27.738	27.712	16	27.503	117	99,47
KNIN	54.984	25.316	29.572	54.653	186	99,49
MELCOVIC.	15.736	15.241	487	15.413	32	99,60
SIBENIK (Sebenico) . .	58.377	50.434	7.837	55.912	968	99,61
BENKOVAC.	44.097	18.658	25.433	43.945	84	99,75
IMOTSKI.	42.127	40.677	1.450	42.018	46	99,84
	645.666	538.101	105.335	610.669	18.028	96,19

Ce tableau (1) montre que la Dalmatie forme, au point de vue ethnique, un tout très compact où la langue parlée est bien nettement et uniquement le serbo-croate dans toute l'étendue du pays. Après avoir appartenu successivement à la République de Venise, aux Turcs, elle revint à Venise. J'ai déjà dit au chapitre où je parle de l'Italie, que ce n'est pas une raison pour qu'elle fasse retour aux successeurs des Vénitiens. Au surplus, le Gouvernement de Venise a-t-il été bon ou mauvais en Dalmatie? « La vérité — dit M. l'abbé Pisani (2) — c'est que Venise n'a jamais éprouvé une grande tendresse pour une colonie qui n'avait pour elle qu'une importance négative. Les Vénitiens occupaient jalousement la Dalmatie, mais seulement pour que d'autres ne vinssent pas s'y installer. Si les Turcs ou les Autrichiens avaient pris pied sur l'Adriatique par Zara ou Spalato, c'en était fait du monopole commercial auquel Venise prétendait encore dans cette mer à peu près complètement vénitienne. C'en était déjà trop de Trieste et de Raguse. Que le domaine maritime de voisins puissants s'étendît, et Venise voyait ses intérêts commerciaux sérieusement compromis. » La paix de Campo-Formio (1797) la donna à l'Autriche à laquelle elle n'a pas cessé d'appartenir, sauf les quelques années où elle fut sous la domination de Napoléon Ier. Aucun de ses vainqueurs, ni passés ni présents, n'a été assez fort pour lui imposer sa langue; elle est restée slave de race et de langue. On distingue toutefois deux types anthropologiques.

D'après les 2.100 observations de Weisbach (3), les Dalmates des districts du Nord (Zadar, Knin, Sebenic) ont une taille de 1^{m} 70 en moyenne, tandis que ceux des districts du Sud (Macarsca, Doubrovnik [Raguse], Kotor [Cattaro]) présentent une taille moyenne de 1^{m} 73. De même pour la couleur des cheveux, les premiers présentent de 14,6 à 15,8 % de blonds, tandis que les seconds n'en présentent que de 6 à 9 %. Les yeux clairs se rencontrent également plus souvent dans le nord, 49,4 %, que dans le sud de la Dalmatie, 32,7 %.

Les statistiques scolaires de Schimmer (4) ne font que confirmer ce résultat. Ainsi les élèves du type brun (cheveux bruns ou noirs, yeux foncés) forment 19,8 % de la population scolaire totale dans le district de Zadar et 31,2 % dans celui de Kotor (Cattaro).

Les Dalmates aiment à se vêtir de pittoresques costumes. Le costume des hommes consiste en un gilet de toile (*Krozet*) et une jaquette (*Jacerma*) brodée d'argent et ornée de plusieurs rangées de boutons filigranés. Ils se garantissent du froid à l'aide d'un manteau (*Kabanica*); s'il est de gros drap, il se nomme *Kaba*, s'il est à capuchon *Kukuljica*. Ils portent une ceinture de laine rouge (*Pas*) et une autre de cuir (*Pripasnjaca*), assez large pour y mettre un couteau, une pipe, etc. Ils ont des guêtres à agrafes, des sandales (*Opanke*), des souliers

(1) Voir p. 204 le tableau et la carte indiquant la répartition géographique générale des Serbo-Croates.

(2) Pisani, *La Dalmatie de 1797 à 1815*, p. 16. Paris, 1893.

(3) Weisbach, *Die Serbokroaten der Adriatischen Kustenländer*. Berlin, 1884 (Suppl. au *Zeitsch. f. Ethnogr.* de 1884).

(4) Schimmer, *Erhebungen ueber die Farbe der Augen, der Haare, und der Haüt bei den Schulkindern Oesterreiches* (Suppl. au *Mittheilungen* de la Société d'Anthropologie de Vienne, 1884).

(*Nestve*) et une gibecière (*Torbica*). Sur la tête une petite calotte rouge (*Kapa*), entourée d'un turban (*Peskir*). Les femmes portent la même chaussure que les hommes. Elles se couvrent le corps d'un vêtement bleu (*Modrina*) ou blanc (*Bjelaca*), par-dessus lequel elles mettent un second vêtement ouvert et sans manches fait de toile (*Brnjica*) ou de drap grossier (*Sadak*). Enfin, elles ont encore un corsage (*Krozet*) et un tablier (*Pregaca*).

La Dalmatie n'a que de faibles ressources agricoles sur les hauts plateaux calcaires de l'intérieur. Mais elle possède sur la frange maritime d'excellentes rades et une mer poissonneuse. Avec ses 600 kilomètres de côtes, elle est naturellement une pépinière inépuisable d'habiles matelots. Tout porte à croire que, lorsqu'elle aura reconquis son autonomie par son adhésion spontanée à un groupement slave important, le port de Rieka (Fiume) au nord et son vieux port de Doubrovnik (Raguse) au sud redonneront une nouvelle activité commerciale aux marins serbo-croates.

« Étroite bande de terrain qui borde les eaux orientales de l'Adriatique, la Dalmatie se rattache évidemment aux pays limitrophes de la péninsule balkanique (1) puisqu'elle est géologiquement composée des mêmes terrains, arrosée des mêmes rivières, habitée par des peuples d'une même origine. Il est facile de comprendre pour quelles raisons la Dalmatie n'a pu sauvegarder son indépendance dans les divers conflits dont elle a été victime. Les populations slaves du littoral, réparties sur une zone d'une longueur considérable, n'avaient pas une cohésion matérielle suffisante pour s'entr'aider à temps contre les attaques du dehors. » Il n'en sera certainement pas de même pour l'avenir, malgré certaines prétentions italiennes absolument injustifiées. Les bruits les plus extravagants ont couru à cet égard. Le *Journal de Genève* du 26 avril 1915 annonce que l'Italie demandait à l'Autriche l'abandon de toute la côte adriatique, savoir : 1° Trieste et l'Istrie, jusqu'au sud de Fiume; 2° elle consentait, d'autre part, à abandonner à la Croatie la partie de la côte qui s'étend du sud de Fiume jusqu'au fleuve Zermagna, qui se jette dans l'Adriatique au nord-est de Zara, près de Novigrad; 3° elle revendiquait le territoire entre le fleuve Zermagna et le fleuve Narenta, avec toutes les îles dalmates (il y en a six cents); l'Italie abandonnerait à la Serbie le reste de la côte austro-hongroise à partir de la Narenta jusqu'au port albanais de Durazzo, et entre autres Cattaro et les fameuses bouches. Le Montenegro possède dans cet espace Antivari et Dulcigno. Ce sera à la Serbie de s'entendre avec le Montenegro. Au sud de Durazzo, en Albanie, l'Italie est déjà en possession du port et de l'admirable golfe de Valona.

Enfin, une dépêche du 27 avril 1915 adressée de Rome au *Times* dit : « Je crois savoir, à propos de la Dalmatie, que le Gouvernement italien, pour des raisons stratégiques, ne voudrait pas voir la Dalmatie entière aux mains des Yougo-Slaves. Il pourrait se faire qu'il ne désirât que des îles. En tout cas, on peut définir par la formule suivante les réclamations que l'Italie produira : « *Autant de Dalmatie qu'il sera nécessaire pour assurer la position de l'Italie dans l'Adriatique.* »

Si l'Italie se réclame, avec raison, du principe des nationalités et de la

(1) Reclus (Élisée), *Nouv. Geograph.*, t. III, p. 217.

pratique de sa langue pour rectifier ses frontières, on voit qu'elle ne peut émettre aucune prétention sur les côtes dalmates, notamment.

XV. — HONGRIE

Le serbo-croate est parlé par 2.939.000 habitants sur le territoire hongrois, dont 656.000 dans la Hongrie proprement dite; le reste, soit 2.283.000, en Croatie-Slavonie.

Les Serbo-Croates de la Hongrie proprement dite se répartissent de la manière suivante :

HONGRIE	CROATES	SERBES
Rive droite du Danube	168.436	15.170
Rive gauche du Danube	2.294	200
Région entre le Danube et la Tisza	4.866	154.298
Rive droite de la Tisza	486	247
Rive gauche de la Tisza	327	321
Angle de la Tisza et du Maros	4.950	290.434
Transylvanie	523	421
Rieka (Fiume)	12.926	425
	194.808	461.516
	656.324	

Les *Serbes* constituent un groupe très important de 290.000 habitants sur le territoire compris dans l'angle formé entre la Tiszə et le Maros. Ces Serbes sont surtout dans les comitats ci-dessous :

Comitat de Torontal	191.036	32,2 %
— de Times	57.821	14,4
— de Kratso-Szöreny	14.674	3,1
On les trouve encore dans les villes municipales de		
Pancsova	8.714	41,9
et de Versecz	8.602	31,4

Ils forment encore un groupe de 154.000 habitants dans la région située entre le Danube et la Tisza, dont 117.854 dans le comitat de Bacs-Bodrog (18,6 %), et dans les villes municipales de :

Zambor	11.881	soit 38,8 %
Ujvidek	11.594	— 34,5

Enfin, sur la rive droite du Danube, il y a dans le comitat de Baranya une colonie de 12.923 Serbes, 4,3 %.

Les *Croates* ne sont en nombre que sur la rive droite du Danube, où ils forment une importante agglomération de 168.000 habitants dans les comitats suivants :

Comitat de Zala	91.909	soit 19,7 %	de la population.
— Sopron	30.223	— 12,1	—
— Vas	16.230	— 3,7	—
— Somogy	9.934	— 2,7	—
— Baranya	9.471	— 3,1	—
— Moson	8.123	— 8,6	—

XVI. — CROATIE-SLAVONIE

De même que les autres groupements slaves, la Croatie-Slavonie ne compte qu'une infime minorité d'Allemands, 5 %, et de Magyars, 4 %, localisés sur certains points comme je le montrerai tout à l'heure.

Le tableau — ci-après — montre que les Croates sont en très grande majorité. En effet, les Croates sont au nombre de 1.638.354, soit 62 %, et les Serbes 644.955, soit 26,5 %. Il y a donc proportionnellement plus de Croates en Croatie que de Magyars en Hongrie et d'Allemands en Autriche.

De tous les Yougo-Slaves de l'Autriche-Hongrie, les plus purs de race sont probablement les Slavons et les Croates des campagnes. Ils sont, généralement, grands, forts, d'une belle prestance et portent fièrement la tête; ils sont bienveillants et honnêtes. Les Serbo-Croates ont accepté pour langue commune le serbe. En 1866, le Parlement de Zagreb décida même que la nation s'appellerait désormais officiellement Serbo-Croate. Mais s'ils sont unis par la langue ils sont séparés par la religion. Les Croates sont en grande majorité catholiques et les Serbes orthodoxes; cette question trouble quelquefois leurs rapports et pourrait troubler leurs rêves d'avenir. Or il ne faut pas oublier que, en même temps que Belgrade obtenait du Phanar la restauration du patriarcat serbe, elle obtenait également un concordat avec le Pape. Les différends religieux peuvent donc s'apaiser facilement, chaque religion ayant son protecteur autorisé sous l'autorité civile.

M. le professeur Émile Haumant, dont l'autorité scientifique est parfaitement assise en matière de slavisme, a cherché à établir un parallèle entre Serbes et Croates. Il aperçoit, grâce à sa connaissance parfaite de la linguistique, de la géographie et de l'histoire, que s'ils présentent bien quelques différences, ils ont tout de même un air de famille. Et l'expérience acquise par de fréquents séjours dans la région serbo-croate fait qu'il attache une certaine importance à la comparaison du costume. « En somme, dit-il (1), l'air de famille, s'il existe, est dans le costume et l'allure; encore varie-t-il selon les provinces. La Croatie d'aujourd'hui est toujours — au moins en été — la *Croatie Blanche* des Byzantins. En Dalmatie, les toques rouges, orange, groseille, évoquent des images de la Vénétie d'autrefois, encore qu'on les prétende souvenir des Turcs et dernier avatar de leur turban. En Bosnie, ces turbans sont partout, même sur des têtes de chrétiens, et le voile impénétrable des musulmanes réjouirait l'œil du Vieux-Turc le plus intraitable. Le costume national — s'il en est un — c'est celui de la Choumadia serbe, avec la *Choubara*, le haut bonnet noir, ou la *Chajkatcha*, le bonnet de police hérité des Autrichiens, la veste brune soutachée de noir, rejetée comme un dolman, en hiver, par-dessus le gilet brodé et rembourré; en été, sur la chemise que serre une ceinture multicolore. Comme chez les moujiks, cette chemise retombe sur la culotte, engagée elle-même dans de gros bas qui finissent dans les *Opanke* nationales; on ne voit pas, en Serbie, de pieds nus comme en Autriche. Quant aux femmes, leurs tabliers de tapis-

(1) *La Nationalité serbo-croate* (*Annales de Géographie*, t. XXIII, 1914, p. 55, Paris).

serie, par devant et par derrière, leur prêtent une lourdeur que n'atténuent ni les vestes brodées d'or, ni les voiles blancs piqués de fleurs, d'autant que ces voiles encadrent des visages parfois crépis de rouge et de blanc. Cette habitude, que Pouqueville notait déjà, s'est mieux maintenue, en beaucoup d'endroits, que les vieux costumes, qui reculent devant la camelote autrichienne. »

COMITATS DE CROATIE-SLAVONIE

considérés au point de vue de la langue maternelle.

COMITATS et VILLES MUNICIPALES (*)	NOMBRES ABSOLUS					SUR 100 HABITANTS DE CHAQUE COMITAT COMBIEN PARLAIENT LES LANGUES SUIVANTES?				
	CROATE	SERBE	ALLEMAND	MAGYAR	AUTRES LANGUES	CROATE	SERBE	ALLEMAND	MAGYAR	AUTRES LANGUES
Virovitica	124.769	43.769	29.497	33.927	9.080	51,7	18,2	12,2	14,1	3,8
Srem	103.998	177.456	61.527	27.523	26.599	26,2	44,7	15,5	6,9	6,7
Pozega	142.616	66.783	13.143	16.462	26.268	53,8	25,2	5,0	6,2	9,8
Belovar-Kriz.	253.687	44.533	4.235	14.224	15.913	76,3	13,4	1,3	4,3	4,7
Modrus-Riéka (Fiume)	152.210	74.894	592	899	3.059	65,7	32,3	0,3	0,4	1,3
Zagreb (Agram)	386.522	118.661	1.558	2.040	6.233	75,1	23,0	0,3	0,4	1,2
Varazdin (Varasd)	288.536	2.152	587	621	1.713	98,3	0,7	0,2	0,2	0,6
Lika-Krbava	100.346	104.036	68	22	238	49,0	50,9	0,0	0,0	0,1
*Zemun (Semlin)	2.200	5.653	6.559	1.999	720	12,9	33,0	38,3	11,7	4,1
*Varazdin (Varasd)	11.497	232	585	471	1.198	85,8	1,7	4,4	3,5	4,6
*Osiek (Eszek)	12.625	2.889	11.269	3.729	876	40,3	9,2	35,0	11,9	3,2
*Zagreb (Agram)	59.348	3.897	4.458	4.028	7.307	75,1	4,9	5,6	5,1	9,3
	1.638.354	644.955	134.078	105.948	98.619	62,5	26,4	5,1	4,1	3,7

Parmi les langues diverses groupées dans une colonne du tableau, je dirai qu'il faut distinguer 22.000 Slovaques et 8.000 Ruthènes, ce qui augmente de 30.000 unités les langues slaves parlées. Le nombre des Slaves s'élève donc à plus de 2.300.000 contre 240.000 Austro-Hongrois. On peut bien dire, cette fois encore, que la force prime le droit!

Les huit comitats de Croatie-Slavonie se répartissent en trois grandes régions naturelles :

1° *Région du littoral de l'Adriatique.* — Elle est en grande partie couverte de montagnes tantôt dénudées, tantôt boisées; elle comprend les comitats de Modrus-Riéka et de Lika-Krbava. Dans la zone la plus rapprochée de la mer, ce ne sont que masses rocheuses plongeant à pic dans l'Adriatique. C'est à peine si on aperçoit le long du littoral une étroite bande de terre où poussent quelques arbustes et quelques buissons rabougris. Au contraire, en arrière du Karst croate, sur les flancs du mont Kapella, on trouve un important domaine forestier constitué par de magnifiques sapinières qui s'étendent des sommets montagneux jusqu'au fond des vallées. Cette région est peuplée environ de 58 % de Croates contre 42 % de Serbes. Croates et Serbes sont à peu près à égalité de nombre dans le comitat de Lika-Krbava.

Il est important de connaître comment se fait la délimitation ethnique des 200.000 habitants du comitat de Lika-Krbava, suivant ses arrondissements constitutifs; voici les résultats fournis par le recensement officiel :

Comitat de Lika-Krbava.

ARRONDISSEMENTS	CROATES	SERBES	ARRONDISSEMENTS	CROATES	SERBES
Brinje.	12.900	5.271	Otocac	18.038	17.079
Donji-Lapac . . .	1.435	15.995	Perusic	17.325	3.616
Gospic	18.468	16.771	Udbina	3.519	9.588
Gracac	7.383	19.324	Zeng	12.271	16
Korenica	5.881	16.296	*Zeng (Ville). . .	3.126	80
				100.346	104.036

Donc, les arrondissements croates sont au nombre de quatre, savoir : Brinje, Perusic, Zeng et la ville elle-même de Zeng. Les arrondissements serbes sont au nombre de quatre, savoir : Donji-Lapac, Gracac, Korenica et Udbina. Il y a encore à délimiter les arrondissements de Gospic et d'Otocac qui s'égalisent numériquement. L'examen statistique des communes donne les résultats suivants :

Arrondissement de Gospic.

COMMUNES	CROATES	SERBES
Gospic	6.434	3.510
Bag	4.436	38
Licki-Ocek . . .	2.898	3.580
Medak	88	9.000
Smiljan.	4.612	643

Arrondissement d'Otocac.

COMMUNES	CROATES		SERBES
Brlog	3.415		2.968
Dabar.	1.159	=	1.235
Otocac	6.655		1.896
Sinac	6.381		7
Skar	80		4.134
Vrhovina . . .	348		6.839
	18.033		17.079

Donc, les communes croates de l'arrondissement de Gospic sont : Gospic, Bag et Smiljan; celles de l'arrondissement d'Otocac sont : Brlog, Otocac et Sinac. Les communes serbes de l'arrondissement de Gospic sont : Licki-Ocek et Medak; celles de l'arrondissement d'Otocac sont : Skar et Vrhovina. Enfin, la commune de Dabar contient un nombre sensiblement égal de Croates et de Serbes.

2° *Région de la partie centrale du bassin moyen de la Save.* — Ici, c'est la plaine qui domine. Cette région comprend les comitats de Zagreb et de Varazdin. De nouveau, le sol se fait moins riche; les landes, les taillis, de vastes plateaux arides couverts de fougères se succèdent. Puis, peu à peu, des collines se montrent et on aperçoit à perte de vue des plaines fertiles avec des herbages, du chanvre et du maïs. Zagreb, la capitale, est admirablement située au pied des collines couvertes de vignobles et à l'entrée d'immenses étendues où coule la Save. C'est la région croate, par excellence. En effet, les Croates constituent le fond de la population avec 87 % en moyenne; les Serbes ne comptent que pour 12 %, à peine. Les costumes nationaux abondent; ils sont élégants et pittoresques. Les broderies de couleurs vives se détachent sur des vêtements à fond blanc et enthousiasment l'ethnographe, l'artiste et le simple touriste.

3° *Enfin la Mésopotamie slavonne.* — Cette région, plus étendue à elle seule que les deux autres ensemble, est séparée en deux par les collines de Slavonie

qui s'étendent longitudinalement en une ligne mince et basse. C'est une plaine immense, qui s'allonge entre la Save au sud et continue la vaste plaine hongroise

Carte indiquant le groupement des populations de langue serbo-croate en Autriche-Hongrie (dénombrement de 1910).



SERBO-CROATE

ISTRIE	P. 100	DALMATIE	P. 100	CROATIE-SLAVONIE	P. 100	BOSNIE-HERZÉGOVINE	P. 100
1 Capodistria	20,05	8 Zadar	84,98	22 Virovitica	69,9	30 Banjaluka	92,08
2 Parenzo	28,22	9 Kotor	90,17	23 Srem	70,9	31 Sarajevo	92,81
3 Pola	35,52	10 Doubrovnik	96,43	24 Pozega	79,0	32 Tuzla	97,36
4 Lussin	48,89	11 Spljet	97,32	25 Kriz	89,7	33 Travnik	97,62
5 Volosca	59,15	12 Hvar	97,69	26 Rieka	98,0	34 Mostar (Herz).	98,91
6 Pisino	88,97	13 Korcula	98,48	27 Zagreb	98,1	35 Bihac	99,19
7 Krk (Veglia)	92,41	14 S. Pietro (Brazza)	98,69	28 Varazdin	99,0		
		15 Sinj	99,15	29 Lika-Krbava	99,9		
		16 Macarsca	99,47				
		17 Knin	99,49				
		18 Melcovic	99,60				
		19 Sibenik	99,61				
		20 Benkovac	99,75				
		21 Imotski	99,84				

Observation. — Les numéros d'ordre placés devant les noms géographiques sont destinés à repérer ces noms sur la carte ethnique ci-dessus.

dont elle n'est séparée que par la Drave et le Danube, au nord. Le pays est très cultivé ; labours et herbages abondent ; de temps en temps on rencontre des forêts avec des arbres merveilleux. Mais c'est aussi le paysage le plus curieux

qui se puisse voir par son pittoresque primitif. En somme, la Croatie ne vit que de la terre. Pour le moment, elle n'a ni industrie ni commerce, sauf celui du bois qui, poussé à l'extrême, achève dans l'intérieur le déboisement déjà accompli sur le littoral. Il en résulte que, sur un sol riche, le pays est pauvre. Cette troisième région comprend les comitats de Belovar-Kriz, Pozega, Virovitica et Srem (ancienne Sirmie). Les Croates sont encore en grande majorité, 54 %; les Serbes ne comptent que pour 26 % de la population totale et ne prédominent que dans le comitat de Srem. Dans ce comitat à population très mêlée, les Serbes comprennent 44,7 %, les Croates 26,2 %, Allemands et Magyars, 22,4 %.

En terminant, je veux noter cette particularité que présente la statistique, à savoir que les Allemands sont en nombre dans les villes de Zemun (Semlin), 38 %, et Osiek (Eszek), 35 %, où, avec l'appoint des Magyars, ils arrivent à égalité avec les Serbo-Croates réunis.

La carte ci-dessus indique le groupement des Serbo-Croates.

La situation, tout à fait spéciale, du comitat de Srem qui fut, pour ainsi dire, le centre de l'Empire romain et sert aujourd'hui de frontière à la Hongrie à la Bosnie et à la Serbie, me paraît nécessiter quelques développements au point de vue de la délimitation des Croates et des Serbes. La Sirmie commande, en amont, les défilés du Danube, ce qui en fait un point stratégique qui sera certainement chaudement disputé; il est donc nécessaire d'apporter tous les éclaircissements ethniques désirables. Le tableau ci-dessous indique, pour chaque arrondissement, la répartition des nationalités et des langues.

Comitat de Srem.

ARRONDISSEMENTS	SERBES	CROATES	ALLEMANDS	MAGYARS	SLOVAQUES	RUTHÈNES	ROUMAINS	AUTRES	POPULATION TOTALE
Moyenne générale. .	44,7 °/o	26,2 °/o	15,5 °/o	6,9 °/o	»	»	»	6,7 °/o	»
Irig	18.331	1.816	1.031	3.552	107	8	56	419	25.320
Mitrovica.	27.022	1.071	2.324	967	353	43	11	221	32.012
Stara-Pazova	21.262	5.670	9.348	689	5.779	6	12	664	46.430
Ruma	22.956	3.730	15.529	5.746	145	26	11	995	49.138
Sid.	14.155	11.309	3.203	810	951	2.329	3	345	33.108
Ilok	11.953	5.188	3.683	3.256	3.410	66	24	581	28.461
Vinkovac.	4.219	25.494	8.477	2.808	196	31	4	1.243	42.472
Vukovar	14.896	10.353	8.612	6.386	73	1.567	19	634	42,540
Zemun.	29.553	892	3.724	792	1.801	»	341	615	37.718
Zupanja.	965	29.095	1.927	770	553	221	»	1.395	34.926
***Karlovci**	3.536	1.899	434	380	33	4	3	53	6.342
***Mitrovica**	4.878	3.915	2.341	846	143	327	15	414	12.909
***Petrovaradin**	730	3.266	894	521	159	6	12	139	5.727
TOTAL. . . .	177.456	103.998	61.527	27.523	13.708	4.634	511	7.718	397.103
***Zemun (Semlin)**. . . .	5.653	2.200	6.559	1.999	135	8	76	501	17.131

Il résulte des chiffres ci-dessus que :

1° Les Serbo-Croates forment la majorité globale puisqu'ils représentent 70,9 % de la population totale, savoir : Serbes 44,7 % et Croates 26,2. Mais

l'Allemand compte pour 15,5 %, les Magyars pour 6,9 % seulement; le reste, soit 6,7 %, appartient à toutes les autres langues;

2° Serbes et Croates constituent, dans certains arrondissements, des groupes ethniques nettement séparés. Ainsi, par exemple, les Serbes forment 72,3 % de la population de l'arrondissement d'Irig, 78,3 % dans l'arrondissement de Zemun et 84,4 % dans l'arrondissement de Mitrovica. Par contre, les Croates constituent 83 % de l'arrondissement de Zupanja et 60 % de celui de Vinkovac. Dans les autres arrondissements, les populations sont assez mêlées, ainsi que le démontre le tableau ci-dessous :

ARRONDISSEMENTS	SERBE	CROATE	SLOVAQUE	RUTHÈNE	ALLEMAND	MAGYAR
Vukovar	35 %	24,3 %	»	»	20,2 %	15 %
Ilok	42	17,8	12 %	»	13	11,4
Sid	42,7	34,1	»	7 %	9,6	»
Ruma	46,7	7,5	»	»	31,6	11,6
Stara-Pazova	52,2	12,2	12,4	»	20,1	»
Vinkovac	10	60	»	»	20	6,6

On voit, par les chiffres ci-dessus, que : 1° les Allemands forment des groupements importants qui, dans les arrondissements de Vukovar, Stara-Pazova, Vinkovac et surtout Ruma, s'élèvent de 20 à 30 %; 2° les Croates ne sont en majorité que dans l'arrondissement de Vinkovac, tandis que dans ceux de Ruma, de Stara-Pazova et d'Ilok ils sont en nombre infime; 3° les Serbes, bien qu'ayant généralement la majorité relative, sont noyés au milieu d'autres races et d'autres langues.

Je ferai, enfin, une dernière remarque, c'est que Serbes et Croates se trouvent en nombres à peu près égaux dans les arrondissements de Sid et de Vukovar. Mais, si on poursuit le parallèle en descendant jusqu'à la statistique par commune, on voit que les deux branches slaves sont parfaitement limitées et qu'il y a des villages absolument croates et d'autres absolument serbes. Dans l'arrondissement de Sid, les communes serbes sont : Adasevci, Bacinci, Berkasovo, Ilinci, Jamina, Mala-Vasica, Sid; les communes croates sont : Bapska, Gibarac, Ilaca, Kukujevci, Lipovac, Strosinci, Tovarnik. La commune de Morovic se partage exactement par moitié entre Serbes et Croates.

Dans l'arrondissement de Vukovar, les quinze communes serbes sont : Bobota, Borovo, Brsadin, Cakovci, Gabos, Marinci, Markusica, Miklusevci, Negoslavci, Opatovac, Ostrovo, Pacetin, Petrovci, Trpinja, Vera. Les douze communes croates sont : Antin, Berak, Bogdanovci-Ceric, Lovas, Nustar, Stari-Jankovci, Sotin, Svinjavreci, Tompojevci, Tordinci, Vukovar. La commune de Miklusevci est habitée par des Ruthènes et celle de Korogy par des Magyars.

* * *

Qu'il me soit permis de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les populations serbo-croates dont je viens de parler et qui ont constitué, jusqu'à nos jours, sous la domination de la monarchie austro-hongroise, une notable partie des pays et des peuples slaves.

Une chose frappe tout d'abord, c'est que l'Autriche administrait et possé-

dait la Dalmatie, tandis qu'au point de vue constitutionnel cette région faisait partie de la Hongrie.

En effet, les compromis échangés entre l'Autriche et la Hongrie en 1867-1868, puis entre la Hongrie et la Croatie avaient décidé que la Dalmatie, la Croatie et la Slavonie formeraient un royaume triunitaire.

L'acte solennel qui constitue la charte des relations hongroises et croates, la Nagoda de 1868, indique, expressément, dans quelles conditions l'Union a été constituée. L'article 1 est ainsi rédigé :

« Le royaume de Hongrie, réuni à la Transylvanie, et les royaumes de Dalmatie, de Croatie et de Slavonie forment une seule et même communauté politique, tant par rapport aux autres pays placés sous le Gouvernement de Sa Majesté que par rapport aux puissances étrangères. »

Comme on le voit, ce texte n'établit pas de droit de suzeraineté de la Hongrie sur la Croatie et il est certain que l'indépendance et l'égalité des deux alliés étaient parfaitement assurées par cet acte constitutionnel. Dans différents articles de la Nagoda, la Croatie et la Slavonie sont même désignées après la Hongrie sous le nom de *royaumes frères* ou de *pays associés*. Or, on sait que ces royaumes frères sont devenus en réalité, et depuis longtemps, des royaumes ennemis irréconciliables.

Je ne veux pas quitter ce sujet sans rappeler que les difficultés auxquelles vont se heurter, prochainement, les aspirations politiques des Yougo-Slaves ont déjà été résolues, il y a un siècle, par la création du royaume d'Illyrie. L'Illyrie, ressuscitée en 1805 par Napoléon, s'étendait des sources de la Save aux bouches du Cattaro. Elle comprenait la Carinthie, la Carniole, l'Istrie, la Dalmatie et la plus grande partie de la Croatie. Elle ne survécut pas, malheureusement, à l'Empire et on sait que, le 13 juillet 1815, le Congrès de Vienne rendait à l'Autriche l'Istrie et la Dalmatie. Mais l'idée de l'unité illyrienne devait subsister chère aux patriotes slaves comme celle de l'unité italienne devait survivre au dépècement de 1815. L'Illyrisme a survécu longtemps au traité de Vienne et, dans ces derniers temps, il s'est incarné dans deux hommes : l'évêque de Djakovo, Mgr Strossmayer, et Starcevitch. L'un et l'autre, par des moyens différents, ont caressé le rêve d'un vaste fédéralisme groupant tous les Slaves du Sud, sans distinction de religion, dont la Croatie serait le centre et Zagreb la capitale.

Il faut souhaiter que l'alliance qu'avaient formée, en 1905, les principaux partis croates et serbes de la Dalmatie et de Croatie-Slavonie pour lutter contre l'Autriche-Hongrie persévérera pour une union définitive et que la fameuse conspiration du silence, lors de la venue à Raguse, en 1906, de l'archiduc François-Ferdinand, sera cette fois une manifestation joyeuse et retentissante pour la liberté et l'indépendance serbo-croate définitivement reconquise.

L'avenir dira si ce rêve peut se réaliser !

XVII. — BOSNIE-HERZÉGOVINE

On sait que l'empereur d'Autriche a proclamé l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par un manifeste du 6 octobre 1908, promulgué le lendemain à Sarajevo à l'indignation générale des populations serbes et bosniaques. Il ne

s'est pas produit, dans ces quarante dernières années, d'événement politique qui ait provoqué, parmi les peuples balkaniques, une agitation aussi considérable, car ils voyaient dans cet acte une atteinte à la valeur des traités internationaux que quelques années plus tard nous devions entendre déclarer de simples chiffons de papier. Non seulement cette annexion fut faite arbitrairement et en violation flagrante du traité de Berlin de 1878, mais encore elle fut préparée et exécutée dans des conditions d'une déloyauté tellement scandaleuse de la part du baron d'Aehrenthal, qu'elle souleva l'indignation de la Triple-Entente et même de l'Italie sans parler d'une réserve presque hostile de la part de l'Allemagne qui avait été à peine consultée. En d'autres temps, c'eût été un *casus belli* européen. La Russie, directement visée, dut s'incliner devant le fait accompli, car elle n'était pas prête. Sans entrer dans des détails qui ne seraient pas à leur place ici, il n'est pas inutile de rappeler cependant, au seuil de cette étude sur cette région, que l'Autriche-Hongrie, en occupant la Bosnie-Herzégovine ne les a annexées ni à la Hongrie ni à la Cisleithanie. Elles furent considérées comme des terres d'empire, administrées directement sous la responsabilité du souverain et dont la situation était la même que celle de l'Alsace-Lorraine par rapport au reste de l'Empire allemand.

Le dénombrement officiel de la population a été effectué en Bosnie-Herzégovine le 10 octobre 1910 et a fixé le chiffre total de la population recensée à 1.898.044 habitants. Sur ce chiffre, 1.783.453, soit 93,96 %, sont natifs de la Bosnie-Herzégovine; 46.859, soit 2,47 %, appartenaient aux différents pays de l'Autriche; 61.151, soit 3,23 %, à la couronne de Saint-Étienne et enfin 6.581, soit 0,34 %, à des pays étrangers. La majorité des Autrichiens, des Hongrois et des autres étrangers habitent les grandes villes, les centres industriels et, de préférence, les localités où il y avait précédemment des colonies étrangères.

Dans la capitale, à Sarajevo, les Autrichiens comptent pour 16,56 %, les Hongrois pour 15,77 % et les autres étrangers pour 3 %. Dans la ville de Tuzla, les Autrichiens sont représentés par 14,01 %, les Hongrois, 15,9 %, les étrangers, 2,85. Dans la ville de Banjaluka on compte : Autrichiens, 9,96 %, Hongrois, 10,91 %. Dans la ville de Mostar (Herzégovine) il y a : Autrichiens, 9,16; Hongrois, 6,55 %. Dans l'arrondissement de Prnjavor, les Autrichiens, les Polonais et les Ruthènes forment un bloc de 21,14 % de la population totale de cet arrondissement. Dans certains arrondissements forestiers on trouve un grand nombre d'ouvriers étrangers de cette catégorie, savoir : dans les arrondissements de Bosnisch Petrovac et de Bosnisch Krupa on trouve 12,24 % et 10,17 % d'ouvriers forestiers hongrois. Dans l'arrondissement de Zepce, il y a 6,49 % de forestiers autrichiens et 6,74 % de hongrois.

La question de la langue parlée a été posée pour la première fois lors du dénombrement de 1910. On s'est appliqué à apporter le plus grand tact dans cette question de façon à ne pas blesser la susceptibilité de personne et notamment des musulmans qui se trouvent dans des conditions un peu spéciales puisqu'ils ne parlent pas le turc. On sait, en effet, que ces musulmans sont des Serbes qui, à la suite de la défaite de Kossovo, en 1389, se sont fait musulmans pour garder leurs terres. Mais s'ils portent le costume turc et s'ils sont musulmans, ils n'en sont pas moins serbes et ne parlent que le serbe. En effet, sur 612.137 musulmans, il n'y en a que 2.289 qui parlent le turc et 448 qui parlent

l'arabe. Comme ils représentent la grande propriété foncière et une sorte de noblesse terrienne, on s'est appliqué à ne pas blesser leurs susceptibilités. Les employés chargés du dénombrement ont donc reçu l'ordre d'inscrire sur les bulletins de recensement l'indication de la langue parlée que la personne interrogée déclarait pour sa langue maternelle. Pour les enfants, on a désigné la langue suivant la déclaration du père. On a considéré la langue serbe et la langue croate comme ne formant qu'une seule et même langue; on a fait seulement de distinction que dans l'écriture employée : écriture cyrillique ou écriture latine.

Le groupement, suivant la langue maternelle parlée, se fait de la manière suivante dans chaque département. Je ferai seulement remarquer que le département de Mostar représente particulièrement l'Herzégovine.

LANGUE MATERNELLE PARLÉE	SARAJEVO		TUZLA		BANJALUKA		BIHAC		TRAVNIK		MOSTAR		TOTAUX	
	Nombres absolus	°/o	Nombres absolus	°/o	Nombres absolus	°/o	Nombres absolus	°/o	Nombres absolus	°/o	Nombres absolus	°/o	Nombres absolus	°/o
Serbo-Croate.	267.354	92,81	414,260	97,36	371.829	92,08	227.209	99,19	277.798	97,62	264.114	98,91	1.822.564	96,02
Espagnol . .	5.441	1,89	801	0,19	453	0,11	203	0,09	901	0,32	84	0,03	7.886	0,42
Allemand. .	6.495	2,26	4.556	1,07	8.051	2,00	639	0,28	2.142	0,75	1.085	0,41	22,968	1,21
Hongrois . .	1.942	0,67	1.752	0,41	1.780	0,44	96	0,04	507	0,18	366	0,14	6.443	0,34
Tchèque . .	2.350	0,82	761	0,18	2.297	0,57	224	0,10	825	0,29	585	0,22	7.045	0,37
Polonais . .	766	0,27	417	0,10	8.972	2,22	163	0,07	505	0,18	152	0,06	10.975	0,58
Ruthène . .	288	0,10	570	0,14	6.165	1,53	9	0,00	389	0,14	10	0,00	7.431	0,39
Slovène. . .	1,181	0,41	292	0,07	695	0,17	208	0,09	540	0,19	192	0,07	3.108	0,16
Slovaque . .	74	0,03	174	0,04	171	0,04	2	0,00	57	0,02	4	—	482	0,03
Italien . . .	647	0,22	294	0,07	1.088	0,27	36	0,02	196	0,07	201	0,08	2.462	0,13
Roumain . .	98	0,03	31	0,01	335	0,08	3	—	128	0,05	13	—	608	0,03
Bulgare. . .	30	0,01	52	0,01	8	—	—	—	5	—	1	—	96	0,01
Russe. . . .	4	—	12	—	3	—	—	—	6	—	3	—	28	—
Français . .	19	0,01	5	—	3	—	3	—	2	—	3	—	35	—
Anglais. . .	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12	—
Turc	40	0,01	50	0,01	19	0,01	4	—	7	—	9	—	129	0,01
Arabe . . .	4	—	1	—	3	—	—	—	1	—	1	—	10	—
Albanais . .	124	0,04	59	0,01	26	0,01	5	—	7	—	52	0,02	273	0.01
Grec	45	0,02	—	—	3	—	—	—	—	—	1	—	49	—
Tsigane. . .	1.144	0,40	1.406	0,33	1.904	0,47	267	0,12	542	0,19	156	0,06	5,419	0,29
Autres . . .	3	—	—	—	12	—	—	—	—	—	6	—	21	—
TOTAL .	288.061	100,00	425.496	100,00	403.817	100,00	229.071	100,00	284.561	100,00	267.038	100,00	1.898.044	100,00

On vient de voir, par le tableau précédent, que la grande majorité appartient à la langue serbo-croate qui représente 1.822.564 habitants, soit 96,03 % du total. De ce nombre, 1.764.391 sont natifs de Bosnie-Herzégovine. Les 58.173 autres qui parlent la langue serbo-croate appartiennent : 10.692, soit 1,58 % à des pays autrichiens; 45.013, soit 2,47 à des pays hongrois, et 2.448, soit 0,13 % à d'autres pays étrangers.

Il est intéressant de connaître quelle est la langue parlée par chacun de ces trois derniers groupes. De la population appartenant à l'Autriche, 22,86 % parlent le serbo-croate, 22,23 % parlent l'allemand, 18,83 % le polonais, 13,05 le tchèque et 13,65 le ruthène. De la population hongroise habitant la Bosnie-Herzégovine, 73,61 % parlent le serbo-croate, 13,75 % l'allemand et 9,39 le

magyar. Enfin, de la population étrangère, 37,50 % parlent le serbo-croate, 26,64 % l'allemand et 15,88 % l'italien.

On ne s'est pas contenté de connaître uniquement la langue maternelle parlée par la population, mais on a noté également la connaissance des grandes langues européennes et notamment celles qui sont enseignées dans les écoles de Bosnie-Herzégovine. 19.062, soit 1,06 % des recensés, ont déclaré parler une autre langue en dehors de leur langue maternelle. De ce nombre, 17.184 parlent le serbo-croate comme deuxième langue. En résumé, il n'y a que 1.878 habitants de Bosnie-Herzégovine qui ont déclaré ne pas connaître le serbo-croate.

Dans ces conditions, on peut dire que la Bosnie-Herzégovine constitue une unité linguistique compacte et absolument remarquable. Il n'en est pas de même pour la religion. Trois cultes se partagent la population : orthodoxe, musulman, catholique romain; aucun n'a la majorité, ainsi qu'on le verra dans le tableau ci-après.

DÉPARTEMENTS	SERBES ORTHODOXES	MUSULMANS	CATHOLIQUES ROMAINS	CATHOLIQUES GRECS	SÉPHARDINS JUIFS ESPAGNOLS	AUTRES ISRAÉLITES	ÉVANGÉLISTES	DIVERS	TOTAUX
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sarajevo . . .	32,67	46,04	18,34	0,19	1,93	0,58	0,24	0,01	100
Tuzla	43,06	41,75	14,13	0.16	0.23	0,15	0,51	0,01	100
Banjaluka . .	58,51	17,42	21,51	1,60	0,12	0,14	0,70	»	100
Bihac	54,77	39,68	5,39	0,01	0,09	0,03	0,03	»	100
Travnik . . .	33,60	27,03	38,62	0,15	0,32	0,13	0,15	»	100
Mostar. . . .	34, »	23,84	41,95	0,01	0,04	0,11	0,05	»	100
Total .	43,49	32,25	22,87	0,43	0,43	0,19	0,33	0,01	100

Fidèle à sa maxime : *diviser pour régner*, l'Administration austro-hongroise se distingue, en Bosnie-Herzégovine, comme ailleurs par son prosélytisme catholique exagéré. Elle entretient des germes d'intolérance religieuse, elle les développe et les exploite pour créer des inimitiés entre les adhérents des différentes confessions et pouvoir les utiliser les unes contre les autres. En raison de cet esprit absolutiste, le catholicisme est favorisé de mille façons; par exemple, par la manière dont les autorités traitent les citoyens lorsqu'il s'agit de délivrer les permis nécessaires à l'exercice d'un métier, d'une profession quelconque dans les villes, ou pour être admis aux grandes adjudications et aux concessions. En fait, ces faveurs ne sont accordées qu'aux étrangers et aux catholiques. S'agit-il de nommer des fonctionnaires de l'État dont l'Empereur s'est réservé la nomination, les catholiques ont toujours la préférence. L'Administration autrichienne veut qu'on comprenne que tout ce qui est catholique est considéré comme autrichien et par conséquent digne de faveurs. Les fidèles des deux autres religions, les orthodoxes surtout, sont considérés et traités par l'Administration bosniaque-autrichienne comme des citoyens de deuxième catégorie. L'Église catholique en Autriche est moins une Église d'État qu'un département ecclésiastique de l'État, travaillant comme l'armée, la bureaucratie et la police aux intérêts du Gouvernement. Avant l'occupation autrichienne, il n'y avait que quelques rares églises catholiques qui suffisaient amplement aux besoins spirituels des adhérents de cette confession. En 1909, on comptait plus de 200 églises, plus 12 couvents d'hommes, 11 de femmes, 7 établissements catholiques divers, 11 gymnases catholiques et 800 moines catholiques : jésuites, franciscains et trapistes. Il en résulte que la proportion des

musulmans diminue constamment, la proportion des orthodoxes reste stationnaire, la proportion des catholiques et des juifs croît rapidement. En raison des conditions particulièrement difficiles où se trouvent les orthodoxes et les musulmans, l'existence dans les villes leur est devenue douloureuse. Ils y diminuent donc ou leur accroissement y est insignifiant. Il arrive même assez souvent qu'ils émigrent des villes dans les villages. Ils émigrent même hors de la Bosnie, et dans la plupart des villes de la Vieille-Serbie et de la Macédoine; il existe des quartiers habités par ces émigrés bosniaques qui fuient l'intolérance et la persécution religieuse de l'Administration autrichienne.

Les orthodoxes sont surtout représentés dans les parties septentrionales du pays : départements de Bihac, 54,77 %; Banjaluka, 58,51 %; Tuzla, 43,06 %. Le gros des musulmans se trouve dans la partie orientale, à Sarajevo, 46,04 % et à Tuzla 41,75 % et dans le nord-ouest du département de Bihac 39,68 %.

Les catholiques romains dominent dans le sud-ouest et dans le centre du pays, dans les départements de Mostar, 41,95 % et de Travnik, 38,62 %.

En raison de l'importance de la question confessionnelle, je crois utile d'entrer dans quelques détails et de donner la répartition des cultes non plus seulement par départements, mais encore par arrondissements. Les orthodoxes serbes sont en majorité dans les 27 arrondissements suivants : Bos. Dubica, 82,94 %; Bileca, 81,27 %; Varcar-Vakuf, 79,61 %; Bos. Petrovac, 78,83 %; Glamoc, 77,26 %; Bos. Novi, 76,06 %; Bos. Gradiska, 71,98 %; Trebinje, 71,38 %; Nevesinje, 71,06 %; Banjaluka, Land, 70,96 %; Bijeljina, 70,57 %; Kljuc, 66,43 %; Bos. Krupa, 64,81 %; Vlasenica, 64,34 %; Gacko, 64,03 %; Kotor-Varos, 63,44 %; Sanski Most, 61,41 %; Prnjavor, 60,89 %; Prijedor, 59,08 % Ljubinje, 58,40 %; Sarajevo, Land, 56,06 %; Zvornik, 54,78 %; Maglaj, 53,55 %; Visegrad, 48,62 %; Jajce, 47,12 %; Tesanj, 46,08 % et Gradacac, 35,90 %.

Les musulmans sont en majorité à Sarajevo : 35,55 % et dans les 15 arrondissements suivants : Cazin, 78,58 %; Tuzla, Land, 69,54 %; Cajnice, 66,79 %; Foca, 65,01 %; Kladanj, 59,53 %; Gracanica, 57,88 %; Zenica, 55,70 %; Konjic, 53,89 %; Srebrenica, 49,92 %; Rogatica, 49,68 %; Visoko, 48,13 %; Bihac, 47,81 %, Ville de Tuzla, 47,43; ville de Banjaluka, 44,53; ville de Mostar, 43,98 %.

Les catholiques romains ont la majorité dans les 12 arrondissements suivants : Ljubuski, 92,69 %; Zupanjac, 86,94 %; Mostar, Land, 74,22 %; Fojnica, 63,19 %; Prozor, 61,87 %; Livno, 52,94 %; Derventa, 49,32 %; Zepce, 47,39 %; Travnik, 46,96 %; Stolac, 46,21 %; Brcko, 38,87 %, et Bugojno, 34,57 %.

Les séphardins ou juifs espagnols et les autres israélites ne comptent que pour 0,62 %. Le pourcentage le plus élevé se trouve dans le département de Sarajevo, 2,51 %, mais dans la ville de Sarajevo, ils comptent pour 12,32 %.

Parmi les 6.342 protestants, 5.854 appartiennent à la confession d'Augsbourg et 488 à la confession helvétique. La majorité de ces protestants se trouve dans les départements de Banjaluka et de Tuzla où ils forment des colonies compactes. Les Grecs catholiques sont également dans ces deux départements; ce sont des colonies ruthènes dans le département de Banjaluka et des ouvriers forestiers nomades dans le département de Tuzla.

Les autres cultes sont en nombre infime.

La population urbaine comprend 278.203 habitants qui, au point de vue confessionnel, se partagent de la manière suivante :

Musulmans	50,76 %
Catholiques romains	24,49
Serbes orthodoxes	19,92
Israélites séphardins	2,82
Autres israélites	1,18
Protestants	0,59
Grecs catholiques	0,22
Autres cultes	0,02

Dans quatorze villes municipales, aucune confession n'a la majorité. Dans cinq, la majorité appartient aux catholiques romains. Dans une seule (Drvar), la majorité est serbe orthodoxe, tandis que les musulmans ont la majorité dans quarante-six villes.

Enfin, pour terminer, j'indiquerai le rapport de la population totale de chaque confession à la population urbaine.

95,42 %	des israélites séphardins	habitent les villes.
89,66	des autres israélites	—
25,87	des protestants	—
23,07	des musulmans	—
15,69	des catholiques romains	—
7,61	des Grecs catholiques	—
6,71	des Serbes orthodoxes	—
90,24	des autres religions	—

On voit ainsi que les minorités confessionnelles habitent presque exclusivement les villes, comme cela était à prévoir.

***

Il n'est pas facile de se procurer des documents anthropologiques sur la Bosnie et autres pays serbo-croates. Je suis donc heureux de pouvoir mettre à profit les travaux de mon collègue G. Capus (1) basés sur l'examen de 773 conscrits mesurés en 1893 dans les districts essentiellement bosniaques du Centre, dont 350 musulmans, 305 orthodoxes et 118 catholiques. Voici les résultats obtenus par districts et par confessions religieuses :

	MUSULMANS	ORTHODOXES	CATHOLIQUES
Cajnica	1,693	1.711	»
Foca	1,705	1.714	»
Rogativa	1,725	1,714	»
Fojnica	1.707	»	1.701
Sarajoev (Campagne)	1.710	1.734	1.717
Visoko	1,724	1,708	1.701
Visegrad	1.709	1.695	»
Moyenne	1,711	1.713	1.706

(1) *Bull. de la Soc. d'Anthropologie de Paris*. 1895, p. 99.

En résumé, les Bosniaques de la Bosnie centrale ont une taille moyenne de 1,710.

En examinant le pourcentage des tailles, on trouve pour l'ensemble :

	MUSULMANS	ORTHODOXES	CATHOLIQUES
	—	—	—
1° Haute taille (1 m 70 et au-dessus)	61,4 %	64,7 %	65,7 %
2° Au-dessus de la moyenne (1 m 65-1 m 69) .	25,7	19,4	21,7
3° Au-dessous de la moyenne (1 m 60-1 m 64).	9,7	10,4	8,7
4° Petite taille (au-dessous de 1 m 60) . . .	3,4	5,4	4 »

Il y aurait donc un peu moins d'individus de haute taille parmi les musulmans que parmi les orthodoxes et les catholiques; par contre, plus d'individus au-dessus de la moyenne et moins d'individus de petite taille. Quant à la répartition par districts, il semblerait que dans ceux de Sarajevo et de Visoko les tailles hautes et au-dessus de la moyenne prédominent. Il est de fait que ces deux districts, comparés aux autres, sont les plus riches et les plus fertiles. Ils occupent pour une large proportion la plaine agricole, les *poliés*, alors que les districts montagnards plus pauvres rendent la vie plus pénible et la subsistance plus précaire.

XVIII. — ALBANIE

La question de l'Albanie n'entre pas directement dans mon sujet, mais elle en constitue une annexe indispensable.

Que fera-t-on de l'Albanie? Telle est la question qui fut posée en 1912 à un grand nombre d'historiens et de politiques (1). Chacun a répondu suivant son opinion et sa conscience. De toutes les réponses publiées, il en est une dont la justesse m'a particulièrement frappé, parce qu'elle m'a paru contenir une solution équitable; elle était sous la signature de M. H. Gaidoz, directeur à l'École des Hautes Études, professeur honoraire à l'École des Sciences politiques. La question est toujours à l'ordre du jour et la note de M. Gaidoz est à la fois brève et nette. Je ne saurais donc mieux faire que de la reproduire ici et de la livrer aux réflexions des hommes de bonne volonté qui cherchent des solutions raisonnables et pratiques à des questions très difficiles par leur nature même et que le parti pris, l'égoïsme et l'intérêt politique mal compris finissent trop souvent par rendre insolubles et périlleuses pour la paix. Voici cette courte note :

« Il y aurait de l'injustice à laisser cette vieille et vaillante nation annexée et absorbée par la nation serbe, sa cadette dans les Balkans. Comment donc organiser l'Albanie? C'est le problème. Mais, du point de vue de la justice, il doit y avoir une Albanie indépendante à la fois des Serbes et des Grecs. Si j'étais consulté, j'aurais une solution à proposer, mais je suis un rêveur, m'inspirant des idées de justice et de liberté; idées qui comptent pour peu de chose devant les intérêts et les passions des hommes et des peuples..... Ma solution, la voici :

Constituer une Albanie indépendante dans les limites où se parle la langue albanaise et en faire un royaume que l'on donnerait à Pierre Karageorgevitch. Celui-ci serait en même temps roi de Serbie et d'Albanie comme François-Joseph est en

(1) *La Question serbe et l'Opinion européenne*. Paris, 1912, p. 22.

même temps empereur d'Autriche et roi de Hongrie. Chacun de ces deux royaumes aurait sa Constitution, son Parlement et sa langue officielle; ce serait du travail pour le souverain, mais on n'occupe pas la charge de souverain pour ne rien faire. Les deux royaumes formeraient une union militaire et douanière avec ports communs sur l'Adriatique, et le Monténégro pourrait entrer dans cette alliance par voie d'alliance. C'est une idée que la presse serbe devrait défendre et propager, au lieu de prêcher l'annexion des pays albanais, ce qui serait une injustice et une violation du droit des nationalités. Cette organisation dualiste n'aurait rien d'extraordinaire, surtout si près de l'Autriche-Hongrie. Car, s'il y a une Austro-Hongrie, pourquoi n'y aurait-il pas une Serbo-Albanie? »

Le démembrement de l'Autriche et le retour à la Serbie de la Bosnie-Herzégovine sont deux faits nouveaux qui modifient évidemment la solution du problème; elle est néanmoins à retenir. Malheureusement, la question n'est plus entière depuis que l'Italie a débarqué des troupes à Valona et qu'elle émet la prétention de s'y installer définitivement.

(*A suivre.*) Dr Chervin.

III

LES PRINCIPAUX SYSTÈMES D'ASSURANCES
EN USAGE DANS LE ROYAUME-UNI
(Grande-Bretagne et Irlande)

I. ASSURANCES SUR LA VIE

Avant l'année 1870, chaque compagnie anonyme d'assurances sur la vie était obligée d'envoyer tous les ans au *Registrar of Joint Stock Companies* une liste de ses actionnaires et quelques autres renseignements, mais non pas sa comptabilité complète. Les détails, que le *Registrar* attendait des compagnies d'assurances mutuelles sur la vie, étaient même moins nombreux.

Quelques-unes des compagnies refusaient de communiquer leurs comptes annuels aux statisticiens; conséquemment il était impossible de publier un ensemble complet des chiffres de toutes les compagnies.

Le *Life Assurance Companies Act 1870* a changé tout cela Depuis la mise en vigueur de cet Acte, chaque compagnie d'assurances sur la vie, soit anonyme, soit mutuelle, est obligée d'envoyer au *Board of Trade* tous les ans des comptes selon certains modèles uniformes. Ces comptes ont été publiés annuellement dans un *Blue Book*. Le *Board of Trade* a le droit d'examiner les chiffres, de poser des questions et de suggérer à une compagnie des changements dans son compte rendu. Quand une compagnie refuse ou néglige de faire les changements demandés, le compte rendu et la correspondance échangée à ce sujet sont publiés dans le *Blue Book*.

Les conditions de l'Acte de 1870 ont été incorporées avec d'autres provisions, dans *The Assurance Companies Act 1909*.

Voici les totaux des principaux chiffres de l'année 1913, des compagnies (vie), selon le dernier *Blue Book*. Dans toutes les statistiques qui suivent (sommes assurées, primes, sinistres, etc.), les réassurances acceptées ou cédées ont été respectivement ajoutées ou déduites.

Dans les chiffres ci-dessous, on a négligé les schellings et les pence.

Les 81 compagnies et sociétés (Vie) britanniques (1).

Il y a vingt-trois sociétés ou compagnies (Vie) mutuelles.

Abréviations. (*a*) signifie les affaires dans le Royaume-Uni.
— (*b*) signifie les affaires en dehors du Royaume-Uni.

		Année 1913
NOUVELLES POLICES		
Nombre de polices	(*a*)	304.031
Nombre de polices	(*b*)	20.423
Total		324.454
		£
Montant des sommes assurées	(*a*)	58.999.257
Montant des sommes assurées	(*b*)	8.628.858
Total		67.628.115
Montant des primes uniques	(*a*)	473.942
Montant des primes uniques	(*b*)	8.988
Total		482.930
Montant des primes annuelles	(*a*)	2.450.656
Montant des primes annuelles	(*b*)	363.822
Total		2.814.478
RECETTES		
Primes encaissées	(*a*)	28.143.391
Primes encaissées	(*b*)	3.347.236
Total		31.490.627
Souscriptions pour les rentes viagères	(*a*)	2.303.272
Souscriptions pour les rentes viagères	(*b*)	70.043
Total		2.373.315
Produit des placements, déduction faite de la taxe sur le revenu (*income tax*)	(*a* et *b*)	14.901.434
Recettes diverses	(*a* et *b*)	207.093
DÉPENSES		
Sinistres	(*a*)	21.177.934
Sinistres	(*b*)	2.413.176
Total		23.591.110

(1) Dix-neuf de ces compagnies ont des services pour les assurances *industrial* (petites assurances); les chiffres de ces services ne sont pas compris dans ce relevé et seront trouvés plus loin.

		£
Rachats	(a)	2.228.034
Rachats	(b)	303.915
TOTAL		2.531.949
Rentes viagères	(a)	2.567.033
Rentes viagères	(b)	124.116
TOTAL		2.691.149
Bénéfices aux assurés en argent comptant et en réduction des primes annuelles	(a)	1.303.378
Bénéfices assurés aux en argent comptant et en réduction des primes annuelles	(b)	86.049
TOTAL		1.389.427
Commissions	(a)	1.431.649
Commissions	(b)	282.975
TOTAL		1.714.624
Frais de gestion	(a et b)	2.623.501
Dividendes et bénéfices aux actionnaires	(a et b)	503.706

RÉSERVES

Réserves pour les assurances et les rentes viagères en cours	(a et b)	381.491.584

CONTRATS EN COURS SELON LES DERNIERS INVENTAIRES

Montant des sommes assurées, y compris les bénéfices en augmentation des assurances qui participent dans les bénéfices	(a et b)	691.118.039
Montant des sommes assurées qui ne participent pas dans les bénéfices	(a et b)	163.864.749
TOTAL		854.982.788
Montant des rentes viagères	(a et b)	2.562.843
Montant des rentes différées	(a et b)	619.090
TOTAL		3.181.933

		Année 1913
Nombre des assurances qui participent dans les bénéfices	(a et b)	2.662.687
Nombre des assurances qui ne participent pas dans les bénéfices	(a et b)	516.807
TOTAL		3.179.494
Nombre de rentes viagères	(a et b)	50.205
Nombre de rentes différées	(a et b)	30.741
TOTAL		80.946

Les 19 compagnies britanniques (Vie) qui ont des services pour les assurances *industrial* (petites assurances).

NOUVELLES POLICES

	Année 1913
Nombre de polices	8.232.899
	£
Montant des sommes assurées	94.194.291

RECETTES	£
Primes encaissées	17.291.641
Produit des placements déduction faite de la taxe sur le revenu (*income tax*).	2.024.752
Recettes diverses	300.674
DÉPENSES	
Sinistres	7.236.404
Rachats	274.217
Commissions	4.504.839
Frais de gestion	3.448.816
Dividendes et bénéfices aux actionnaires	758.784
RÉSERVES	
Réserves pour les assurances en cours	55.762.235
CONTRATS EN COURS SELON LES DERNIERS INVENTAIRES	
Montant des sommes assurées	428.690.925
	Année 1913
Nombre de polices	37.556.248

Les compagnies (Vie) coloniales et étrangères.

Dix compagnies (vie) coloniales, deux compagnies françaises et trois compagnies américaines ont fait des affaires dans le Royaume-Uni. Les statistiques ci-dessous montrent le degré de leurs affaires dans le Royaume-Uni :

	Année 1913
NOUVELLES POLICES	
Nombre de polices	7.276
	£
Montant des sommes assurées	3.024.502
Montant des primes uniques	37.023
Montant des primes annuelles	138.406
RECETTES	
Primes	1.744.384
Souscriptions pour les rentes viagères	789.724
DÉPENSES	
Sinistres	871.802
Rachats	279.295
Rentes viagères	304.266
Bénéfices aux assurés en argent comptant et réduction des primes annuelles	307.210
Commissions	99.120

L'Acte de 1909 ou la Nouvelle Loi. — Avant la mise en vigueur de *The Assurance Companies Act 1909* les compagnies d'assurances contre l'incendie, contre les accidents personnels et contre la responsabilité des patrons ont eu presque la même liberté au sujet de leurs comptes rendus que les compagnies d'assu-

rances sur la vie avant 1870; mais l'Acte de 1909 oblige toutes ces compagnies (soit anonyme, soit mutuelle) à envoyer au *Board of Trade* tous les ans des comptes selon certains modèles. Les compagnies ou sociétés, qui prouvent au *Board of Trade* qu'elles sont des organisations de patrons pour leur assurance mutuelle contre les réclamations de leurs employés, sont exemptées des clauses de l'Acte. Le *Blue Book* contient une liste des cinquante-sept organisations de cette espèce qui ont été déjà exemptées.

Plusieurs des compagnies opèrent en dehors du Royaume-Uni; mais elles ne sont pas obligées de montrer séparément les chiffres de ces affaires.

II. ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Les organisations locales comprises, il y avait 134 compagnies britanniques fonctionnant dans le Royaume-Uni pendant l'année 1913 et elles ont montré les résultats principaux ci-dessous :

	Année 1913
RECETTES	£
Primes	29.241.894
Produits des placements, déduction faite de la taxe sur le revenu (*income tax*).	724.601
DÉPENSES	
Sinistres réglés et non réglés.	15.195.172
Commissions.	4.720.794
Frais de gestion	5.968.687
RÉSERVES	
Réserves pour les risques en cours.	27.871.359

Trois compagnies coloniales, une compagnie américaine et deux compagnies allemandes (incendie) ont opéré dans le Royaume-Uni pendant l'année. Il n'y a dans le *Blue Book* aucun renseignement à l'égard de leurs affaires dans le Royaume-Uni.

III. ASSURANCES CONTRE LA RESPONSABILITÉ DES PATRONS

Comprenant les organisations locales, il y avait 68 compagnies (responsabilité des patrons) britanniques fonctionnant dans le Royaume-Uni pendant l'année 1913. Voici les principaux articles de leurs comptes :

	Année 1913
RECETTES	£
Primes	3.693.627
Produits des placements, déduction faite de la taxe sur le revenu (*income tax*).	105.667
DÉPENSES	
Sinistres y compris : 1° les dépenses légales; 2° les dépenses médicales et 3° les réserves pour les sinistres non réglés.	1.912.345
Commissions.	484.323
Frais de gestion	699.939
RÉSERVES	
Réserves pour les risques en cours.	3.448.890

IV. ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS PERSONNELS

Quatre-vingt-dix-sept compagnies (accidents personnels) britanniques ont fonctionné dans le Royaume-Uni pendant l'année 1913, si l'on comprend les organisations locales. Les totaux de leurs principaux chiffres de l'année ont été comme ci-dessous :

	Année 1913
	£
RECETTES	
Primes	2.145.796
Produits des placements, déduction faite de la taxe sur le revenu (*income tax*).	22.157
DÉPENSES	
Sinistres y compris : 1° les dépenses légales; 2° les dépenses médicales et 3° les réserves pour les sinistres non réglés	1.010.575
Commissions	460.901
Frais de gestion	398.155
RÉSERVES	
Réserves pour les assurances en cours	1.321.589

Arthur J. Cook.

IV

VARIÉTÉ

LE COÛT DE LA GUERRE

231 MILLIARDS POUR UNE ANNÉE

Notre sympathique collègue et ami, M. Arthur.-J. Cook, nous adresse un article qui reproduit une communication faite à *The Royal Statistical Society*, le mercredi 17 mars, jour de notre séance mensuelle. On verra que les deux sociétés se préoccupent de la même question : les statistiques de guerre; — nous sommes heureux de résumer brièvement cet article et de remercier M. Arthur.-J. Cook de son aimable envoi.

(*N. de la R.*)

Des calculs très bien menés, relatifs au coût de la guerre, dans toutes ses ramifications, pour les divers belligérants, ont été l'objet d'une conférence faite par M. Edgard Crammond devant les membres de la Société Royale de Statistique.

M. Crammond examina la question sous les trois aspects :

1° Le coût direct de la guerre pour les principaux belligérants;

2° La destruction de la vie et de la propriété;

3° Les pertes indirectes.

La perte de vies humaines et la destruction de capital dépassent déjà, et de beaucoup, celles de toutes les guerres connues. Plus de la moitié des habitants de notre globe y sont intéressés; les bateaux à vapeur que les belligérants possèdent représentent 70,8 % du tonnage commercial total et leur commerce extérieur est de 62 % du commerce mondial. Il est indéniable que le facteur le plus influent sur le coût

de la guerre : sa durée, ne peut être défini avec certitude, mais il y a, heureusement, raison de croire que l'épuisement économique, l'épuisement des hommes et du matériel de guerre en rendront impossible la continuation, pour quelques-uns des principaux belligérants, après le mois de juillet prochain.

C'est pourquoi M. Crammond base son estimation sur une période de douze mois d'hostilités actives et universelles, et laisse de côté, pour le moment, toute idée de calculer les dépenses de guerre postérieures à cette date.

Un individu productif a une certaine valeur (1) dans la communauté qui a été définie « celle qu'il devrait lui restituer par n'importe quel moyen, soit par ses bénéfices personnels, soit par son salaire ». Ce « capital humain » a été calculé par Barriol comme étant, pour les contrées suivantes (2) :

États-Unis d'Amérique. . .	23.600f	France.	14.500f
Angleterre	20.700	Autriche-Hongrie	14.000
Allemagne	16.900	Russie	10.100

Plusieurs autres autorités ont confirmé cette évaluation, et le conférencier l'a adoptée comme base pour son calcul de la valeur monétaire, pour la communauté des vies perdues.

Le coût total, direct et indirect, de la guerre peut être estimé à 230 milliards 719 millions de francs jusqu'au 31 juillet prochain.

Sa répartition entre les deux groupes de belligérants serait approximativement la suivante :

Pays	Dépense directe du Gouvernement	Destruction de la propriété — Valeur capitalisée de la vie et de la production et autres pertes	Coût total
	Millions	Millions	Millions
Belgique	921	12.358	13.279
France.	13.958	28.575	42.533
Russie.	15.132	20.177	35.309
Empire britannique	17.856	13.872	31.728
Total	47.867	74.982	122.849
Autriche-Hongrie	14.175	23.707	37.882
Allemagne	23.657	46.331	69.988
Total	37.832	70.038	107.870
Totaux généraux	85.699	145.020	230.719

(1) M. D'Eichthal a très justement critiqué l'emploi des termes « valeur sociale d'un individu » employés par M. Barriol. Les mots « valeur économique » ou « capital humain » seraient préférables, sous réserve bien entendu de la définition donnée par l'auteur.

(2) Nous ferons une simple observation sur les sommes indiquées par M. Crammond pour représenter le capital humain.

Ces sommes sont des moyennes pour l'ensemble des individus, hommes et femmes de tout âge, des divers pays. Il serait bon, à notre avis, de considérer la valeur moyenne des hommes en âge de prendre les armes (quinze à cinquante ans).

Nous avons fait le calcul d'après le tableau paru dans la *Revue Économique Internationale* (mai 1911), et voici les résultats, qui tiennent compte, naturellement, de la valeur respective des salaires de chacun des pays considérés :

États-Unis	46.080f	France.	30.160f
Angleterre	40.790	Autriche-Hongrie	27.390
Empire allemand	33.980	Russie	25.900

On voit qu'il faudrait à peu près doubler les évaluations correspondant à la perte de capital résultant de la destruction de vies humaines; l'augmentation serait d'environ 15 milliards par million de morts, — cela montre le degré d'approximation des évaluations que l'on peut faire actuellement.

A. B.

Ces totaux représentent le cinquième de la fortune nationale de la Belgique, le septième de celle de la France, le huitième de celle de la Russie, le septième de celle de l'Autriche-Hongrie, le sixième de celle de l'Allemagne et le quatorzième de celle du Royaume-Uni ou le vingtième de celle de l'Empire britannique. Une distinction très nette doit être faite entre les pertes permanentes de capital (dépense directe faite par les Gouvernements et destruction de la propriété) et les pertes indirectes, comme la perte du revenu et la valeur capitalisée des pertes de vies humaines.

En se basant sur les chiffres mentionnés ci-dessus, on peut dire que la perte permanente de capital, pour tous les belligérants, atteindra environ 100 milliards 900 millions, et les pertes de revenus, etc., 129 milliards 900 millions.

L'Angleterre est un facteur de durée. Sa richesse nationale et son revenu national n'ont encore été que peu affectés par la guerre. Il ne peut y avoir de doute quant au résultat d'un conflit prolongé entre les deux empires. Alors que l'Allemagne utilise tous ses moyens, seulement une partie, « la frange », de nos ressources en hommes, en argent, en nourriture et en matières premières a été touchée.

Bien que l'Allemagne se soit préparée à cette guerre dans le domaine économique depuis près de dix ans, déjà, après sept mois de guerre, sa position est devenue désespérée. Les mers ont été débarrassées de sa flotte et ses ressources alimentaires sont menacées. Ses provisions de matériel de guerre, en particulier le cuivre, le manganèse et le salpêtre, paraissent proches de l'épuisement, et son papier-monnaie, en dépit des ingénieux systèmes soigneusement élaborés pour renforcer le crédit allemand, subit déjà un très fort escompte.

Lord WELBY, qui présidait la séance, fit remarquer que, bien que quelques-unes des bases du calcul doivent, jusqu'ici, rester hypothétiques, il y avait déjà un nombre considérable de faits probants et qu'on possédait, en outre, les estimations sérieuses avancées par le premier ministre et le chancelier de l'Échiquier. Le 1er mars, M. ASQUITH parlait d'une dépense brute de 50.400.000 francs par jour pour l'armée et la flotte, ou 18 milliards 430 millions par an, et ce que disait M. LLOYD GEORGE faisait ressortir, à son idée, une dépense, pour l'année commençant en janvier dernier, d'environ 20 milliards 177 millions.

A l'heure actuelle, continua Son Excellence, la chose que je pense être la plus utile est que cette information, émanant de telles autorités comme le premier ministre et le chancelier de l'Échiquier, soit exposée devant la nation, dans le but d'attirer sur elle l'attention du public et de l'instruire, parce que si, à un moment donné, la paix devait arriver, nous serions en face de la grave question de savoir comment affronter la charge énorme. En ce moment, je ne vois aucune indication satisfaisante prouvant que le public soit sensible à la nécessité d'étudier la question et d'arriver à une conclusion.

V

BIBLIOGRAPHIE

Tables for statisticians and biometricians, par Karl PEARSON ; F. R. S. Galton Professor University of London (1).

Les tables de M. Pearson étaient attendues depuis longtemps, mais il ne faut pas regretter le retard de leur apparition dû à des causes diverses et surtout au travail considérable qu'elles ont nécessité ; l'auteur les a placées sous l'autorité de Lord Kelvin et de Laplace en rappelant deux phrases célèbres de ces savants :

« *When you can measure what you are speaking about and express it in numbers,*

(1) Cambridge University Press. London. 9/ net.

you know something about it, but when you cannot measure it, when you cannot express it in numbers, your knowledge is of a meagre and unsatisfactory kind. » (LORD KELVIN.)

« *La théorie des probabilités n'est au fond que le bon sens réduit au calcul; elle fait apprécier avec exactitude ce que les esprits justes sentent par une sorte d'instinct, sans qu'ils puissent souvent s'en rendre compte.* » (LAPLACE.)

Ce livre comprend une préface dans laquelle l'auteur indique les difficultés qu'il a dû surmonter et remercie ses collaborateurs, puis une introduction pour l'usage des tables, et enfin les tables proprement dites au nombre de 55.

L'introduction constitue un guide précieux extrêmement pratique donnant l'usage de chaque table avec une application numérique à un problème pratique pouvant se rencontrer en statistique ou en biométrie; on doit complimenter l'auteur du soin qu'il a pris à cette rédaction très difficile et du choix des exemples.

On peut grouper comme suit les tables insérées dans le volume :

TABLES I à IV.	Courbe $y = e^{-x^2}$
TABLES V à XXV	Erreurs moyennes, probables, échelles de corrélations.
TABLE XXVI.	Courbe de fréquence spéciale.
TABLES XXVII et XXVIII. .	Puissances et sommes de puissances (jusqu'à la septième) des nombres de 1 à 100.
TABLES XXIX et XXX. . . .	Fonctions tétrachoriques.
TABLE XXXI.	Logarithmes de la fonction gamma.
TABLES XXXII à XXXVI. . .	Diagrammes divers.
TABLES XXXVII à XLVIII. .	Probabilités des erreurs. Courbes de fréquence de types divers.
TABLE XLIX.	Logarithme de la fonction factorielle de 1 à 1.000.
TABLES L à LII	Fonctions de Poisson.
TABLE LIII	Transformation des angles.
TABLE LIV.	Valeur de l'intégrale G (r, v).
TABLE LV.	Constantes diverses d'un usage fréquent.

On voit par ce rapide exposé toute l'importance de l'ouvrage et les services que peuvent rendre ces tables de calculs tout faits; M. Pearson a droit à la reconnaissance de tous les statisticiens pour avoir mené à bien une tâche extrêmement ardue et les membres de la Société de Statistique de Paris tiennent à honneur de s'associer aux collègues de M. Pearson pour lui adresser de vives félicitations et des remerciements chaleureux.

A. BARRIOL.

VI

AVIS DE MISE EN VENTE DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

A L'OCCASION DE SON CINQUANTENAIRE

Nous rappelons que la Société a publié, à l'occasion de son Cinquantenaire et de la réunion de la XII[e] session de l'Institut international de Statistique, un ouvrage intitulé :

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE — NOTES SUR PARIS

Cet ouvrage, dont il a été rendu compte dans le Journal de la Société (numéro d'août 1909, page 281), a été adressé par la poste le 2 août à tous les membres de la Société.

Il est mis en vente, au prix de 5 *francs, à la* LIBRAIRIE BERGER-LEVRAULT, *5-7, rue des Beaux-Arts, à Paris.*

Le numéro exceptionnel du Journal (août 1909), consacré presque entièrement au compte rendu du Cinquantenaire de la Société et composé de 156 pages, est également mis en vente à la même librairie, au prix de 3 francs l'exemplaire.

VII

AVIS RELATIF

AU

PRIX ADOLPHE COSTE

NOTE EXPLICATIVE

M. Adolphe COSTE, ancien président de la Société en 1893, a fait un legs à la Société de Statistique de Paris en exprimant le désir que les arrérages fussent consacrés, dans la mesure du possible, à la publication périodique d'une évaluation détaillée de la fortune publique et privée de la France.

Afin d'honorer la mémoire du regretté président, le Conseil d'administration de la Société a décidé de donner en 1915 un prix consistant en une somme de 500 francs et une médaille.

Ce prix serait attribué à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet **se rattachant à *l'Évaluation de la fortune publique et privée de la France, tant en capital qu'en revenu,* ou susceptible d'apporter à cette évaluation une contribution utile, même partielle et limitée.**

Pour être admis à présenter un travail, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres élus de la Société faisant partie du Conseil de 1915 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires devront être adressés, **avant le 31 décembre 1915**, à M. BARRIOL, secrétaire général de la Société, *88, rue Saint-Lazare, à Paris* (*IX*e).

Ils devront lui parvenir sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire, et lui être remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, ou transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1° Le mémoire *non signé*, mais portant une *devise ;*

2° Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, à la machine à écrire, en double exemplaire et sur recto; ils resteront la propriété de la Société, qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

VIII

AVIS RELATIF AU CONCOURS

POUR LE

PRIX ÉMILE MERCET

CONCOURS DE 1913-1915

Note explicative

M. Émile Mercet, ancien président de la Société, président du Conseil d'administration du Comptoir national d'Escompte de Paris, décédé le 18 juillet 1908, a légué à la Société de Statistique de Paris une somme destinée à fonder un prix triennal qui devra être attribué au meilleur mémoire sur une question mise au concours.

Ce prix consiste en une médaille d'or de 300 francs et une somme de 500 francs en espèces.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de mettre au concours la question suivante :

Étude sur les variations comparées, depuis 1850, du loyer des capitaux placés soit en rentes et obligations, soit en escompte, pensions, reports et prêts sur titres.

Rechercher notamment sous l'influence de quelles causes se sont produites ces variations soit en France, soit à l'étranger.

Pour être admis à concourir, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres de la Société qui feront partie du Conseil en 1915 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires des concurrents devront être adressés, **avant le 30 juin 1915,** à M. Barriol, secrétaire général de la Société, *88, rue Saint-Lazare, à Paris (IXe).*

Ils devront être sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire; ils seront soit remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, soit transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1° Le mémoire *non signé,* mais portant une *devise;*

2° Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, très lisiblement sur recto, et, si possible, à la machine à écrire et en double exemplaire; ils resteront la propriété de la Société qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

IX

Erratum au numéro d'avril 1915.

Page 140, ligne 20:

Au lieu de : notre collègue M. Le Vasseur, *lire :* M. Dubois, notre futur collègue.

Le Gérant : R. STEINHEIL

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 6 — JUIN 1915

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 1915

SOMMAIRE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 AVRIL 1915.

NOMINATIONS ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES. — NÉCROLOGIE.

CORRESPONDANCE ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

COMMUNICATION DE M. LE Dr CHERVIN SUR LA DÉMOGRAPHIE DE GUERRE. — DISCUSSION : MM. F. FAURE, BERTILLON, DOUMER, D'EICHTHAL, MAURICE BELLOM.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 AVRIL 1915

La séance est ouverte à 17h45, sous la présidence de M. Maurice BELLOM, président, qui met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 21 avril 1915, inséré dans le journal de la Société du mois de mai 1915. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

NOMINATIONS ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES — NÉCROLOGIE

Sur la proposition de M. le PRÉSIDENT, la Société nomme *membres titulaires* MM. L. DUVILLER, chef du bureau des pensions au ministère des Finances, et A. GIRAUD, secrétaire de la Chambre de Commerce russe de Paris.

M. le Président présente la candidature au titre de membre titulaire de M. A. DUBOIS, sous-directeur de la Compagnie d'assurances générales sur la vie; cette candidature est appuyée par M. Paul LE VASSEUR, directeur de la Compagnie d'assurances générales contre l'incendie, les accidents et le vol, et par M. Maurice BELLOM, président, qui ne doute point que M. DUBOIS n'apporte aux travaux de la Société un concours personnel très précieux.

M. Maurice BELLOM, président, prend la parole en ces termes :

« Mes chers Collègues,

« J'ai toujours considéré les Sociétés savantes comme un groupement intermédiaire entre la famille proprement dite et la grande famille qu'est la patrie; elles rapprochent non seulement les intelligences, mais aussi les cœurs unis

par la communauté dans la recherche de la vérité à la lumière d'une culture puisée aux sources de l'antiquité classique. Je me ferai donc toujours un pieux devoir, pendant la durée de la magistrature dont votre confiance m'a investi, de témoigner en votre nom et au mien la plus affectueuse sympathie à ceux de nos confrères qui sont atteints dans leurs plus chères affections. Je crois devoir surtout me conformer à cette règle vis-à-vis de ceux qui ont dirigé nos travaux et qui sont devenus mes modèles après avoir été mes prédécesseurs. De ce nombre est notre ancien président M. Cadoux qui, après avoir récemment perdu un gendre aimé comme un fils, vient d'apprendre la mort d'un fils tombé avec vaillance devant l'ennemi. Lorsqu'il y a un mois j'étais informé de la disparition de son fils et que je lui écrivais pour m'associer à ses légitimes alarmes, il me répondait en m'annonçant la fatale nouvelle avec le calme stoïque d'un patriotisme résigné. Cette attitude, mes chers Collègues, est à la fois pour nous un enseignement et un réconfort. Elle nous montre d'abord le courage que doit donner la confiance dans l'éternel revoir et nous rappelle que la Providence ne frappe les familles dévouées à son service que pour leur inspirer l'attitude édifiante dont nous trouvons aujourd'hui le fécond exemple. Elle nous invite, de plus, à poursuivre nos travaux statistiques avec la sérénité d'un peuple assez conscient de son droit pour attendre de la justice immanente la victoire finale. »

CORRESPONDANCE ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général fait connaître que la Société a reçu notification de la nomination, par acte du 14 janvier 1915, du nouveau directeur du Bureau général de Statistique du département du ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce du Brésil, à Rio-de-Janeiro.

Un assez grand nombre d'ouvrages ont été envoyés à la Société, savoir :

Documents officiels.

Annuaire statistique de la France 1913.

Statistique annuelle des institutions d'assistance en 1912.

Statistique officielle de la Suède 1911-1912.

Annuaire statistique de la Suisse pour 1913.

Annuaire statistique de l'Uruguay pour 1909-1910.

Annuaire statistique de la Ville de Barcelone.

Le cinquième census du Canada 1911 (Agriculture).

Du département du Travail des États-Unis :

Indemnités pour accidents du travail aux États-Unis allouées en conformité de la loi du 30 mai 1908 (résultats de 1909 à 1913).

Décisions des tribunaux et opinions concernant le travail pour 1912 et 1913.

Salaires et heures de travail dans les industries du coton, de la laine et de la soie, de 1907 à 1913.

Salaires et heures de travail dans les industries de la chaussure et de la bonneterie, de 1907 à 1913.

Heures, salaires et conditions du travail des femmes dans les établissements de commerce et les manufactures de vêtements d'Indiana.

Salaires et heures de travail des industries du bois, de 1907 à 1913.

Salaires et heures de travail des industries du fer et de l'acier, de 1907 à 1913.

L'empoisonnement causé par la fonte et le raffinage du plomb.

Industrial court of the cloak suit and skirt industry of New-York city.

Conciliation, arbitration and sanitation in the dress and waist industry of New-York city.

Lois concernant le travail et décisions des tribunaux s'y référant (en deux volumes).

L'application des lois du travail et l'inspection du travail dans quelques pays d'Europe.

Les prix de gros, 1890 à 1912.

Les prix de détail, 1890 à février 1913.

Les prix de détail, 1890 à avril 1913.

Résumé mensuel du commerce extérieur (septembre à octobre 1914).

Documents non officiels.

Proceedings of the American philosophical society held at Philadelphia for promoting useful knowledge.

Notre collègue, M. Yves GUYOT, a fait déposer d'autre part sur le bureau de la Société un certain nombre d'exemplaires de sa brochure sur l'examen des principes de la paix à venir (*Problems of the peace*); elle reproduit le texte d'une conférence qu'il a faite le 25 février dernier au « National liberal club, political and economic circle ».

Une étude sur la mortalité chez les neutres en temps de guerre a été adressée par M. L. HERSCH.

Enfin notre collègue, M. LAUGIER, nous annonce une histoire chronologique illustrée des guerres du Maroc, des Balkans, de la Tripolitaine et de la guerre 1914-1915 dont il est l'auteur.

M. le PRÉSIDENT se fait l'interprète des remerciements de la Société pour ces envois.

COMMUNICATION DE M. LE Dr CHERVIN SUR LA DÉMOGRAPHIE DE GUERRE

M. le Président donne la parole à M. le Dr CHERVIN pour sa communication.

« M. CHERVIN fait connaître qu'au moment de la mobilisation générale des armées, le 1er août 1914, il y eut à côté, et par ricochet, une *mobilisation matrimoniale.*

« Nombre de ceux qui étaient appelés pensèrent à régler d'urgence la situation de femmes et d'enfants qui, sans la terrible secousse nationale, serait probablement restée toujours irrégulière. Les mairies de Paris, notamment, furent assaillies par des mobilisés et des femmes désireux de profiter du délai de quelques heures que leur laissait l'ordre de mobilisation pour se marier. Mais on sait combien sont nombreuses les formalités imposées par les lois et règlements pour la célébration du mariage, et les mairies ne pouvaient les transgresser. La cohue des candidats au mariage fut donc adressée au procureur de la République qui, seul, était en mesure de parer à l'éventualité qui venait de s'imposer. Celui-ci fit toute diligence et, par une circulaire en date du 5 août, donnait aux mairies l'autorisation de procéder sans délai au mariage des mobilisés *avec dispense de publications,* en se contentant d'un livret de famille et en acceptant les extraits ou bulletins de naissance remontant à plus de trois mois.

« Grâce à cette décision du Parquet, 2.500 mariages purent être contractés dans les deux premières semaines de la guerre. La plupart de ces mariages avaient, paraît-il, pour objet la légitimation d'enfants, jusque-là illégitimes.

« M. CHERVIN s'est demandé pourquoi tous ces gens avaient tant tardé à régulariser leurs unions et à légitimer leurs enfants. C'est que beaucoup reculent devant certaines formalités exigées par le Code civil et notamment l'affichage à la porte des mairies pendant dix jours d'un avis faisant connaître les noms, prénoms, etc., des candidats au mariage. Pour les unions régulières, cela ne gêne personne; mais, pour ceux qui ne sont pas dans des conditions régulières, il en résulte des inconvénients tels que beaucoup ne se marient pas à cause de cela. Or, la société a le plus grand intérêt à ce que le nombre des irréguliers diminue le plus possible.

« M. Chervin demande donc la suppression de l'affichage à la mairie et quelques autres formalités.

« Pour justifier cette mesure, M. Chervin a utilisé les données statistiques démographiques pour essayer d'établir le nombre des concubins à Paris. Il est arrivé à démontrer qu'ils forment le dixième des ménages et représentent environ 60.000 ménages qu'on pourrait dire vivant régulièrement dans une situation irrégulière.

« Le but poursuivi par M. Chervin n'est pas tant d'augmenter le nombre des mariages, mais surtout de donner un état civil à de pauvres enfants qui n'en ont pas et souffriraient toute leur vie de leur qualité d'illégitimes. C'est pour cela que M. Chervin estime que toutes les facilités doivent être accordées aux mariages ayant pour objet la légitimation d'enfants. C'est ainsi que, dans ces cas, il pourrait suffire de présenter le bulletin de naissance des enfants illégitimes reconnus, pour que le mariage soit célébré sans publicité, sans frais et sans la plupart des formalités requises actuellement.

« L'orateur termine en se demandant si la Société de Statistique ne pourrait émettre en ce sens des vœux qui souligneraient l'intérêt d'une réforme qu'il juge si désirable. »

M. F. Faure fait connaître tout l'intérêt qu'il a pris à la communication de M. le Dr Chervin, mais demande à ce que l'on fasse une distinction entre les observations statistiques qui ont été apportées et les jugements et conclusions qui ont été formulés concernant les formalités actuellement prescrites par la législation civile en matière de mariage; des critiques ont été énoncées et, comme sanction, des vœux ont été proposés. M. F. Faure exprime l'avis que la Société de Statistique n'a pas à entrer dans la discussion de questions qui ne sont pas de son ressort, mais qui relèveraient plutôt de la compétence d'autres sociétés savantes, telles que la Société de Législation comparée ou la Société d'Études législatives.

M. Bertillon juge au contraire qu'entre la communication de M. le Dr Chervin et la statistique il existe un lien assez étroit pour justifier la présentation des conclusions formulées. Des réformes concernant l'abaissement de l'âge à partir duquel sont simplifiées les formalités du mariage ont été déjà apportées dans la législation de certains pays, en Belgique, en Roumanie et dans une certaine mesure en France même; les résultats ont été extrêmement nets.

La loi belge de 1896 a supprimé l'obligation de justifier du consentement des parents pour les jeunes gens qui avaient atteint la majorité; c'est sous l'influence de l'expérience que le législateur belge est ainsi revenu au droit commun en substituant, à partir de la majorité, à l'obligation civile de l'obéissance aux parents, une simple obligation morale. Dès que la loi fut entrée en vigueur, on constata une augmentation du nombre des mariages, une diminution du nombre des naissances d'enfants illégitimes, une augmentation du nombre des naissances d'enfants légitimes supérieure à cette diminution même et enfin un abaissement de l'âge moyen des mariages : c'est toute une amélioration des mœurs de la population belge et surtout de la population ouvrière.

Une loi analogue, promulguée en Roumanie quelques années plus tard, eut des effets comparables : le nombre des naissances s'accrut d'une manière considérable.

En France, enfin, M. l'abbé Lemire, s'inspirant de la réforme législative belge, voulut faire adopter une loi analogue, mais sa proposition se heurta à l'opposition du Sénat. Il la reprit et obtint qu'une loi simplifiât les formalités du mariage à partir de l'âge de trente ans.

Les considérations statistiques qu'on peut tirer de cette triple expérience semblent bien justifier l'un des vœux formulés par M. le Dr Chervin.

M. Bertillon montre ensuite par un exemple particulier à quelles simpli-

fications de style les mairies de Paris ont été amenées en fait, au moins lorsqu'il ne s'agit pas de mariages d'étrangers.

M. F. Faure persiste à croire que le lien n'est pas établi entre les observations statistiques apportées par M. le Dr Chervin et ses conclusions.

Les réformes à apporter au Code civil ne peuvent être abordées qu'avec une extrême prudence et après un long travail préparatoire; d'ailleurs, les formalités qui y sont prévues sont fort importantes et n'ont pas été établies à la légère : elles viennent de la loi du 20 septembre 1792 et ont été constamment respectées par la Révolution. On peut dire que toute la législation française en matière de droit civil et spécialement de mariage est le produit d'une lente cristallisation dont on trouve l'origine dans les six livres de *la République* de Bodin, parus en 1577 : le premier progrès réalisé a consisté à établir des conditions de publicité pour le mariage et de justification de la situation des personnes participantes...

M. Bertillon, ayant fait observer que le Code civil avait été rédigé par les membres du Conseil d'État — jurisconsultes éminents à la vérité — en quatre-vingt-cinq séances seulement, dont la durée moyenne présumée ne permettrait pas de croire que chaque article eût demandé plus de quelques minutes d'examen, M. F. Faure s'élève contre une interprétation des faits qui pourrait faire croire à une sorte d'improvisation : le Code civil est l'œuvre de plusieurs siècles; on en trouve dans Pothier des articles entiers, et, si l'on considère en particulier le titre des obligations, on s'aperçoit qu'il faut faire remonter jusqu'au droit romain l'origine de la plupart des dispositions de notre législation actuelle.

M. le Dr Chervin répond que les membres de la Société de Statistique ne doivent pas se proposer seulement d'apporter des chiffres et des tableaux attentivement établis, mais aussi d'en tirer des conclusions; il reconnaît volontiers que la preuve statistique des inconvénients qu'il a signalés n'a pas été rigoureusement faite par lui, mais qu'elle était pour ainsi dire impossible et qu'il avait pensé pouvoir lui substituer un exemple caractéristique, inspiré par les circonstances que nous traversons.

M. P. Doumer fait remarquer que, si le nombre des mariages a augmenté en France depuis le début de la guerre, le désir de garantir aux femmes et aux enfants légitimés des avantages matériels importants en est sans doute la cause principale; toutes les unions ainsi contractées ne sont pas recommandables. On ne saurait en tout cas prendre texte de circonstances exceptionnelles pour en tirer des conséquences permanentes. D'ailleurs, il semble bien que le pays souffre moins d'une diminution du nombre des mariages que d'une diminution du nombre des naissances. M. P. Doumer ajoute que des simplifications appréciables ont déjà été réalisées et il cite à titre d'exemple celle qui a permis de remplacer l'acte de notoriété par l'admission de témoignages.

M. d'Eichthal estime que la Société de Statistique ne peut entrer dans le détail de l'étude des réformes envisagées.

M. le Dr Chervin n'insiste pas pour la mise en discussion des vœux qu'il a présentés, mais maintient absolument son opinion.

M. Maurice Bellom, président, résume la discussion dans les termes suivants :

« Mes chers Collègues,

« Je suis certain d'exprimer votre pensée commune en remerciant M. le Dr Chervin non seulement de son exposé, mais encore des observations qu'il a provoquées, depuis les souvenirs personnels du Dr Bertillon jusqu'aux très judicieuses paroles de M. Fernand Faure et aux très opportunes réserves de M. le président Doumer. J'ai été personnellement très heureux, en écoutant M. Fernand Faure, de me reporter par la pensée à l'époque où je me livrais avec passion aux études juridiques et où je suivais dans le droit romain la

lente élaboration, par le prêteur, des bases de notre propre droit : explication de la célérité avec laquelle l'Assemblée qui discuta notre Code civil put en examiner les nombreux articles; n'est-il pas permis de rappeler que des codes plus récents encore, le Code civil allemand par exemple, n'ont soulevé aucun débat devant un Parlement qui se bornait à adopter par un vote d'ensemble l'œuvre patiente des plus éminents jurisconsultes? »

La séance est levée à 19h 15.

Le Secrétaire général,
A. Barriol.

Le Président,
Maurice Bellom.

II

LA QUESTION DE L'ALIMENTATION PENDANT LA GUERRE
DANS LES GRANDES NATIONS BELLIGÉRANTES

FRANCE — ANGLETERRE — ALLEMAGNE — AUTRICHE-HONGRIE

Les faits viennent de nous démontrer que pendant les dix dernières années, et alors que la pensée de la revanche s'affaiblissait graduellement en France, l'Allemagne s'était au contraire formidablement préparée à la guerre actuelle, guerre qu'elle a d'ailleurs fait naître au moment précis où elle s'est considérée comme absolument sûre de la victoire.

Heureusement pour nous, et pour l'humanité tout entière, l'Allemagne s'est grossièrement trompée dans certains de ses calculs, et l'échec de sa fameuse attaque brusquée, qui devait terminer, à son avantage, la lutte en trois ou quatre mois, la condamne maintenant à la défaite!

En effet, la guerre qui nous a été imposée est finalement devenue une formidable guerre de siège contre les deux empires du centre; c'est dans ce sens qu'elle a évolué, par la volonté du général Joffre, dès le lendemain de la victoire de la Marne, et, sur ce terrain, l'Allemagne doit irrémédiablement succomber, car l'habileté de ses soldats à creuser des tranchées et à élever des fortifications en rase campagne ne peut la préserver ni de la famine, ni de la ruine économique et financière que les nations alliées, maîtresses de la mer, lui feront subir en l'isolant, elle et l'Autriche-Hongrie, du reste du monde.

Parmi les innombrables questions que cette lutte effroyable soulève, le problème de l'alimentation des grandes nations belligérantes est donc l'un de ceux qui méritent surtout notre attention.

Je vais l'examiner avec les premiers éléments dont nous pouvons disposer, mais ce ne sera là qu'une étude provisoire sur laquelle nous aurons malheureusement l'occasion de revenir plusieurs fois, car la guerre n'est pas encore finie!

FRANCE

Dès le début des hostilités la Direction générale des Services administratifs du ministère de la Guerre a recherché, d'accord avec le ministre de l'Agriculture, les produits et denrées alimentaires dont la guerre devait nécessiter l'im-

portation de l'étranger : céréales, légumes secs, riz, sucre, viandes fraîches et frigorifiées, conserves, etc... Tous les droits de douanes furent immédiatement suspendus relativement à ces produits, et on prit les meilleures dispositions possibles pour assurer un parfait ravitaillement de l'armée et des places fortes sans trop affecter les conditions d'existence de la population civile.

Le moment n'est pas venu de rechercher si, à ce double point de vue, le problème a été résolu : ce que nous pouvons constater cependant, dès aujourd'hui, c'est que jusqu'ici le ravitaillement de notre armée, de l'avis des intéressés eux-mêmes, a été excellent en quantité et en qualité, et que sans entrer dans d'autres détails, à la date du 2 février 1915, c'est-à-dire juste après six mois de guerre, le quintal de blé valait 31f 25 à Paris, alors qu'il cotait 35f 22 à Londres, 35f 37 à Liverpool, 33f 86 à New-York et 41 francs en Italie.

Ce qui prouve d'une manière indubitable, qu'au point de vue alimentaire le marché français est certainement, de tous les marchés européens (sauf celui de la Russie), un de ceux qui ont le moins souffert de la guerre, c'est que le montant des importations des objets d'alimentation pour l'année 1914 a été, en quantité et en valeur, inférieur au même montant de l'année 1913.

Voici un premier tableau significatif :

Commerce alimentaire de la France avec l'étranger pour les années 1914 et 1913.

Périodes	1914 Importations	1914 Exportations	1914 Déficit	1913 Importations	1913 Exportations	1913 Déficit
—	Millions de francs			Millions de francs		
Sept premiers mois . .	1.093	577	516	993	624	369
Cinq derniers mois . .	620	223	397	825	498	327
Année entière	1.713	800	913	1.818	1.122	696

Ainsi les importations d'objets d'alimentation, qui avaient atteint 1 milliard 818 millions de francs en 1913, ont reculé à 1 milliard 713 millions en 1914.

La hausse des prix, qui s'est manifestée dès le commencement de la guerre, relèvera certainement les chiffres définitifs de 1914, mais les quantités resteront quand même inférieures, car pour cette année-là, l'ensemble des objets importés n'a atteint que 52.124.000 quintaux métriques contre 55.119.000 quintaux en 1913.

Malgré la guerre et malgré les achats pratiqués aux États-Unis, au Canada et dans l'Amérique du Sud pour le compte de l'État, la France, en 1914, a donc moins demandé de produits alimentaires à l'étranger qu'en 1913.

Et le phénomène est encore plus significatif si on compare les cinq mois de guerre (1er août au 31 décembre) à la période correspondante de 1913.

En effet, pendant les cinq derniers mois de 1914, nos importations de produits alimentaires étrangers ne se sont élevées qu'à 620 millions de francs, tandis que pour les cinq derniers mois de 1913, le total avait atteint 825 millions de francs.

Je dois cependant faire une réserve : nos exportations de même nature, arrêtées dès le mois d'août par des prohibitions de sortie portant sur un assez grand nombre de produits, ont diminué de 322 millions de francs par rapport à l'année précédente : 800 millions en 1914 contre 1 milliard 122 millions en 1913, en

ajoutant — comme on doit le faire — aux exportations d'objets d'alimentation proprement dits la moitié de la valeur des *colis postaux*.

Sous l'influence de ce facteur accidentel, le déficit alimentaire de la France, que les tarifs douaniers de 1892 avaient fait progressivement disparaître de notre balance commerciale, mais que la très mauvaise récolte de 1910 nous ramena, s'est élevé à 913 millions de francs pour 1914, contre seulement 696 millions en 1913 : pour les cinq mois de guerre, nos exportations d'objets d'alimentation n'ont été que de 223 millions de francs, contre 498 millions pour la période correspondante de 1913.

Ce sont naturellement les céréales qui tiennent la tête de nos importations avec un total de 565 millions de francs, sur lesquels le blé figure pour 16.569.000 quintaux, estimés 354 millions de francs. Les États-Unis et l'Australie, avec 5.170.000 et 2.549.000 quintaux, ont fourni presque la moitié de cette importation.

Les vins de toute sorte se présentaient ensuite avec 7.969.000 hectolitres évalués à 241 millions de francs : nous en avons exporté, à notre tour, pour 133 millions de francs, ce qui ramène notre déficit à 108 millions. La guerre a fortement atteint notre commerce des vins fins avec l'étranger : champagnes, bordeaux, bourgognes, etc..., car nos exportations des cinq derniers mois de 1914 sont tombées à 32 millions de francs, contre 83 pour les mêmes mois de 1913.

D'une manière générale les récoltes de 1914 ont été meilleures que celles de l'année 1913, et un peu supérieures à la moyenne des dix dernières années; malheureusement, l'invasion partielle ou totale de dix départements du Nord et de l'Est nous a fait perdre une partie de ces récoltes que le ministre de l'Agriculture évalue à 7.700.000 quintaux pour le blé, 7.600.000 quintaux pour l'avoine, 850.000 quintaux pour le seigle, 660.000 quintaux pour l'orge et 7.200.000 quintaux pour les pommes de terre.

Voici, sans tenir compte de ces pertes, l'estimation provisoire de nos récoltes de 1914, comparativement à l'année 1913 :

Produits	1914	1913	Différence en 1914
	Milliers de quintaux		
Blé	87.157	86.919	+ 238
Méteil	1.504	1.491	+ 13
Seigle	12.773	12.715	+ 58
Orge	10.879	10.438	+ 441
Avoine	54.424	51.826	+ 2.598
Vin	Milliers d'hectolitres		
France	61.854	44.846	+ 17.008
Algérie	10.318	7.431	+ 2.887
Totaux	72.172	52.277	+ 19.895

Nous avons importé en 1914 à peu près la même quantité de café qu'en 1913 (1.157.000 quintaux contre 1.153.000 pour la même valeur : 208.244.000 francs, contre 207.514.000 francs). Le Brésil à lui seul nous a livré 648.874 quintaux, c'est-à-dire plus de la moitié de notre consommation.

En ajoutant à ces trois articles, représentant environ 60 % de nos impor-

tations alimentaires totales, 92 millions de francs de riz, 79 millions d'autres farines, 62 millions de produits de pêche, 60 millions de viandes fraîches et conservées et 50 millions de cacao, on aura la liste des principaux articles que la maîtrise de la mer nous permet de nous procurer facilement sur les marchés de production.

En ce qui concerne la viande de boucherie, nous avons, dans l'année entière, relativement peu importé de bétail vivant, mais pendant les cinq derniers mois, les entrées de viandes frigorifiées de provenance américaine ont été très abondantes.

Le tableau suivant montre l'importance que la guerre a donnée à la consommation, en France, des viandes frigorifiées :

Viandes fraîches importées en France en 1914 et 1913.

Nature des viandes	Importations totales 1914	Importations totales 1913	Dont en viandes frigorifiées 1914	Dont en viandes frigorifiées 1913	Viandes frigorifiées pour les cinq derniers mois de 1914
—	—	—	—	—	
	Quintaux métriques				
Bœufs	153.075	23.124	148.276	15.086	140.220
Moutons	28.782	4.421	28.526	3.883	23.580
Porcs	4.148	4.343	938	1.330	841
Totaux. . .	186.005	31.888	177.740	20.299	164.641

Ainsi la France a importé 186.005 quintaux de viande fraîche en 1914, contre seulement 31.888 quintaux en 1913 et, sur ce total, la viande frigorifiée entre pour 177.740 quintaux contre 20.299 quintaux en 1913. Je dois ajouter que sur le total de la viande frigorifiée importée pendant l'année 1914 entière, la part des cinq derniers mois figure pour 164.641 quintaux.

La viande frigorifiée est surtout consommée par notre armée qui la trouve d'ailleurs excellente... et souvent meilleure que la viande du bétail abattu au front; la population civile de quelques grandes villes telles que Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Rouen et Le Havre, commence également à en demander. Mais en Europe, le grand marché de consommation est l'Angleterre.

Notre cheptel a également été mis à contribution pour les besoins de l'armée et pour la consommation de la population civile : voici, d'après la statistique récemment dressée par les soins du ministre de l'Agriculture, la diminution constatée entre le 31 décembre 1913 et le 31 décembre 1914.

Bétail de boucherie au 31 décembre 1914 et 1913.

Espèces	1914	1913	Diminution en 1914 Totale	Diminution en 1914 Dont réquisitionnées
—	—	—	—	—
	Milliers de têtes			
Bovine	13.121	14.807	1.686	735
Ovine.	14.560	16.213	1.653	241
Porcine	6.113	7.048	935	141

La diminution de nos bovidés n'atteint pas 12 % et il est probable qu'elle ne dépassera pas cette proportion en 1915, car, grâce aux contrats passés avec les pays exportateurs de viandes frigorifiées, nous pourrons, à l'avenir, mieux

ménager notre cheptel que nous n'avons pu le faire pendant les cinq premiers mois de la guerre.

Pour en finir avec nos importations alimentaires, je rappellerai que nous avons fait venir de l'étranger, en 1914, pour 62 millions de beurres et de fromages; or nos exportations des mêmes produits ont atteint 75 millions, nous laissant ainsi une plus-value de 13 millions de francs.

Quant au sucre, qui a donné un moment d'inquiétude, nos importations pendant les sept premiers mois avaient accusé 28 millions de francs, contre 33 millions d'exportations; mais pendant les cinq mois de guerre, la balance s'est retournée avec 21 millions aux importations et 9 millions aux exportations : pour l'année entière nos importations de sucre ont dépassé nos exportations de 7 millions de francs.

En résumé, malgré la hausse générale du prix des produits alimentaires, — qui est due, en bonne partie, à la hausse des frets maritimes, aux difficultés de transports intérieurs et à la rareté de la main-d'œuvre, — les consommateurs français, grâce surtout aux ressources de toute nature dont notre pays dispose naturellement (car les importations alimentaires étrangères ont été inférieures à la moyenne des trois années antérieures), se sont facilement procuré tout ce qui était nécessaire à leur existence, et on peut ajouter même que certains d'entre eux ont continué à jouir du superflu auquel ils étaient accoutumés.

ANGLETERRE

En temps normal, l'Angleterre a d'énormes besoins de produits alimentaires qu'elle ne peut satisfaire que par l'importation étrangère. Pour donner une simple idée de ces besoins, il me suffira de rappeler qu'en 1912-1913 la production du blé du Royaume-Uni ayant été de 15.430.000 quintaux, il lui en a fallu demander 53.786.000 quintaux à l'étranger pour faire face à la consommation indigène de l'année 1913.

Cette même année, l'Angleterre a acheté pour 1 milliard 418 millions de francs de bétail vivant, viande fraîche, frigorifiée conservée, au dehors, ainsi que pour 2 milliards 32 millions de francs de beurres, fromages, œufs, légumes et eaux minérales, et pour 1 milliard 467 millions de francs de cacao, fruits secs, sucre, café, vins et liqueurs.

Pour l'année 1913, le total des importations alimentaires fut de 7 milliards 55 millions de francs et, en déduisant de ce chiffre 730 millions d'exportations ou de réexportations, on arrive à un solde déficitaire de 6 milliards 325 millions de francs.

On pouvait croire que la guerre, augmentant les besoins généraux de la nation, relèverait sensiblement ce déficit : ce relèvement a été presque insignifiant, ainsi qu'en témoigne le tableau ci après :

Commerce alimentaire de l'Angleterre avec l'étranger pour les années 1913 et 1914.

Années	Importations	Exportations	Déficit
	Millions de francs		
1913	7.055	730	6.325
1914	7.261	580	6.681
Différence	+ 206	— 150	+ 356

En groupant ce commerce par grandes catégories, on obtient le tableau suivant :

Commerce alimentaire de l'Angleterre par grandes catégories.

	1914 Importations	1914 Exportations	1914 Déficit	1913 Importations	1913 Exportations	1913 Déficit
	Millions de francs			Millions de francs		
Grains et farines	1.992	77	1.915	2.138	89	2.049
Viande et bétail	1.577	28	1.549	1.418	31	1.387
Beurre, fromages, œufs	1.963	»	3.217	2.032	»	2.889
Café, sucre, vins	»	475		»	610	
Liqueurs, cacao, etc.	1.729	»		1.467	»	
Totaux	7.261	580	6.681	7.055	730	6.325

L'augmentation des importations en 1914 s'applique à la viande et au bétail (159 millions de francs) et aux cafés, sucre, vins, liqueurs, etc. (262 millions de francs); il y a eu au contraire diminution sur les grains et farines (146 millions) et les beurres, fromage, œufs, etc. (67 millions), laissant un solde de 206 millions à l'augmentation des importations.

Par contre, les exportations, dans leur ensemble, ont diminué de 150 millions de francs, ce qui porte à 356 millions de francs l'accroissement du déficit alimentaire pour 1914.

Les principaux articles de l'alimentation des hommes et du bétail présentèrent les fluctuations suivantes pendant les années 1913 et 1914 :

	Quantités 1914	Quantités 1913	Quantités Différences	Valeurs 1914	Valeurs 1913	Valeurs Différences
	Milliers de quintaux			Millions de francs		
Blé	52.803	53.786	— 983	1.118	1.096	+ 22
Avoine	7.195	9.227	— 2.032	117	142	— 25
Autres céréales (maïs, orge, pois, haricots, farines)	41.832	51.431	— 9.599	757	899	— 142
Total général	101.830	114.444	— 12.614	1.992	2.137	— 145

Les importations de blé ont diminué de 983.000 quintaux en quantité, mais ont augmenté de 22 millions de francs en valeur par suite du renchérissement du blé durant le deuxième semestre. Les principales sources d'approvisionnement furent la Russie (3.675.292 quintaux), l'Inde (5.440.120 quintaux), l'Argentine (3.308.583 quintaux), l'Australie (6.653.600 quintaux), le Canada (15.980.200) et les États-Unis (17.383.844 quintaux).

Les faits remarquables du marché en 1914 ont été en accroissement d'environ 6 millions de quintaux dans les importations du Canada; des augmentations considérables dans celles de Russie et d'Australie et de fortes diminutions pour les provenances de l'Argentine et de l'Inde.

La valeur du froment importé s'éleva de 8 sh. 1 (10f 10) par quintal anglais de 112 livres = 50kg 800, pour le premier semestre 1914, à 9 sh. 3 (11f 55) pour le

second semestre, et voici les cours moyens des grains et farines importés durant ces quatre dernières années :

Quintal métrique	1914	1913	1912	1911
Froment	21f 40	20f 60	21f 20	19f 70
Farine de froment	27 50	26 40	27 »	26 20
Orge	17 60	17 90	19 50	16 80
Avoine	16 40	15 60	17 20	14 70
Maïs	15 »	14 »	15 40	13 90

Pour les avoines le chiffre de 7.194.609 quintaux, montant des importations en 1914, a été de beaucoup inférieur à ceux des trois années précédentes. La provenance fut : la Russie, 564.286 quintaux; le Canada, 893.165 quintaux; l'Allemagne, 1.256.080 quintaux; les États-Unis, 1.528.874 quintaux, et l'Argentine, 2.108.450 quintaux.

Sans la hausse des frets survenue vers le commencement du mois de novembre, — hausse que le Gouvernement britannique précipita lui-même en retirant 500 bateaux à vapeur de navigation commerciale, représentant 2 millions de tonneaux de jauge, et en les réservant spécialement pour ses propres transports — le marché alimentaire anglais n'aurait presque pas ressenti l'influence de la guerre.

En effet, c'est la hausse des frets qui a le plus contribué à faire monter le prix des céréales, de la viande frigorifiée, du cacao et de divers produits exotiques mais en quantité, l'Angleterre, pendant les cinq premiers mois de la guerre, n'a pas sensiblement augmenté ses demandes. Elle les a même diminuées pour certains articles tels que les céréales et farines, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

Périodes	Quantité (Milliers de quintaux) 1914	1913	Différence	Valeur (Millions de francs) 1914	1913	Différence
Janvier-juillet	53.387	63.965	10.578	993	1.228	- 235
Août-décembre	48.443	50.479	- 2.036	999	909	+ 90
Année entière	101.830	114.444	- 12.614	1.992	2.137	- 145

Pendant les cinq derniers mois de 1914, les importations de blé, farines, avoine, maïs, orge, etc..., ont donc diminué de 2.036.000 quintaux, par rapport à la période correspondante de 1913; mais en raison de la hausse que ces divers produits ont subie, surtout au cours des deux derniers mois, la valeur des 48.443.000 quintaux importés du 1er août au 31 décembre 1914 a excédé de 90 millions de francs la valeur des 50.479.000 quintaux afférents à la même période de 1913.

Mais si la hausse des frets a été préjudiciable aux consommateurs anglais, elle a été, au contraire, très favorable aux intérêts des armateurs de la Grande-Bretagne, et ceci me conduit à conclure que, malgré le relèvement du prix de l'existence que la guerre a provoqué dans ce pays, les difficultés que la population laborieuse de l'Angleterre subit en ce moment sont mille fois moindres que celles qui pèsent depuis déjà cinq mois sur l'Allemagne tout entière.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE-HONGRIE

Sous le titre *Le Blocus de l'Allemagne,* j'ai, le 7 octobre dernier, adressé à M. le ministre de la Guerre une étude ayant pour objet d'établir que l'énorme développement industriel dont ce pays avait bénéficié depuis une vingtaine d'années, le rendait tributaire de l'étranger pour une masse considérable de produits de première nécessité.

En ce qui concerne spécialement les produits alimentaires, j'ai pu, dans deux autres études (1), prouver que le Gouvernement allemand n'avait pris aucune disposition particulière pour assurer le ravitaillement de la population civile de l'Empire, et que, par suite, cette population aurait les plus grandes difficultés à vivre :

1° Si la guerre durait plus des quatre à cinq mois prévus par le grand État-major allemand;

2° Si les nations alliées, possédant la maîtrise de la mer, considéraient les produits alimentaires comme contrebande de guerre et empêchaient l'Allemagne d'en recevoir de l'étranger.

C'est ce côté de la *guerre d'usure économique,* que nous poursuivons à l'heure actuelle contre l'Allemagne, que je me propose de résumer ici.

I

Les besoins réels de l'Allemagne en céréales et ses moyens de production.

Quels sont les moyens de production de l'Allemagne en céréales : froment, seigle ou orge, et quels sont les besoins de sa consommation? C'est une double question délicate à résoudre, mais à laquelle la *Statistique officielle du ministre royal hongrois de l'Agriculture* nous permet cependant de répondre d'une manière impartiale.

Cette statistique, établie à l'aide d'enquêtes spéciales faites par les consuls austro-hongrois en résidence dans les pays producteurs, a été publiée pour la vingt-septième fois en 1914. Elle a une grande valeur en ce sens qu'elle s'efforce de présenter une image fidèle de la « production et du mouvement commercial des produits agricoles dans les principaux pays du monde ».

En ce qui concerne l'Empire d'Allemagne, voici les chiffres que nous y trouvons page 124 :

Production et consommation des céréales à blé en Allemagne pour l'année 1913.

Céréales	Production indigène	Besoins du pays	Excédents ou déficits
	Milliers de quintaux		
Froment	46.560	62.800	— 16.240
Seigle	122.220	107.300	+ 14.920
Orge	36.730	64.100	— 27.370
Totaux	205.510	234.200	— 28.690
Pommes de terre	541.211	504.210	+ 37.001
Avoine	97.140	86.600	+ 10.540

(1) *La Crise du pain en Allemagne* (7 déc. 1914); *La Guerre d'usure contre l'Allemagne* (2 janv. 1915).

Le rapport dont le ministre royal hongrois accompagne cette statistique constate que l'année 1913 a été une véritable année record, car tous les produits : céréales à pain, pommes de terre et avoine, ont enregistré une forte augmentation vis-à-vis de l'année 1912, qui avait été elle-même très favorable. En voici la preuve :

Production comparée des années 1912 et 1913.

Produits —	1912 —	1913 —	Excédent pour 1913 —
	Milliers de quintaux		
Froment	43.606	46.559	+ 2.953
Seigle	115.983	122.223	+ 6.240
Orge	34.820	36.733	+ 1.913
Totaux	194.409	205.515	+ 11.106
Pommes de terre	502.095	541.211	+ 39.116
Avoine	85.202	97.140	+ 11.938

Or, malgré l'augmentation considérable obtenue en 1913, les récoltes en céréales en Allemagne ont été, d'après la statistique hongroise, inférieures de 28.690.000 quintaux aux besoins réels de la consommation nationale.

On suppose parfois que cette insuffisance peut être compensée par l'excédent de production de la Hongrie : on oublie ainsi que cette dernière nation est l'associée douanière de l'Autriche, pays fortement déficitaire en céréales, et qu'après avoir servi la consommation autrichienne, les producteurs hongrois n'ont plus rien à exporter au dehors.

Voici, tirée de la même *Statistique du ministre royal hongrois de l'Agriculture* de 1914 (p. 29, 30 et 250), la preuve de ce fait :

Production et consommation des céréales à blé
en Autriche-Hongrie pour l'année 1913.

Céréales —	Autriche Production indigène —	 Besoins du pays —	 Excédent ou déficit —	Hongrie Production indigène —	 Besoins du pays —	 Excédent ou déficit —
	Milliers de quintaux			Milliers de quintaux		
Froment	16.230	30.000	— 13.770	45.790	36.000	+ 9.790
Seigle	27.050	31.000	— 3.950	14.230	11.500	+ 2.730
Orge	17.500	19.720	— 2.220	18.020	15.000	+ 3.020
Totaux	60.780	80.720	19.940	78.040	62.500	+ 15.540
Avoine	26.780	29.000	— 2.220	15.380	12.000	+ 3.380
Maïs	3.380	12.000	8.620	53.600	55.220	— 1.620

Ce tableau — qui n'a pas été établi pour les besoins de notre cause, puisqu'il est extrait d'une statistique officielle dressée bien avant la guerre — démontre donc que la Hongrie, au point de vue des céréales, ne peut être d'aucun secours à l'Allemagne, l'excédent de sa production étant inférieur au déficit de la consommation autrichienne.

II

Les récoltes allemandes de 1914.

Plusieurs journaux allemands ont annoncé que la récolte des céréales et des pommes de terre était, en 1914, déficitaire par rapport à l'année 1913; mais aucun d'eux — dans un but que l'on va immédiatement comprendre — n'a encore précisé l'importance du déficit.

L'*Institut international d'Agriculture de Rome*, qui fonctionne sous le haut patronage du roi d'Italie, publie chaque mois un *Bulletin de Statistique agricole et commerciale* donnant — d'après les renseignements officiels recueillis dans chacun des pays observés — l'évaluation des récoltes pour les principaux produits agricoles des pays en question.

Dans son *Bulletin* du 20 novembre dernier, l'Institut international a présenté les évaluations suivantes pour le royaume de Prusse en 1914, comparativement aux récoltes de 1913 :

Produits	1913	1914		Déficit en 1914	
	Milliers de quintaux				P. 100
Froment	29.426	25.018	—	4.408	— 15
Seigle	93.452	84.651	—	8.801	— 9,4
Orge	21.850	17.752	—	4.098	— 18,8
Totaux	144.728	127.421	—	17.307	— 12
Pommes de terre	392.153	326.271	—	65.882	— 16,8
Avoine	65.599	59.490	—	6.109	— 9,3

Ainsi, dans le royaume de Prusse, qui représente à lui seul plus des trois cinquièmes de la production agricole de l'Empire allemand, toutes les productions sont en recul marqué.

Quelle est la cause de cette moins-value, alors que les prévisions des mois de juin et de juillet laissaient encore espérer des rendements à peu près semblables à ceux de 1913? La revue agricole *Lübeckische Blätter* du 18 octobre dernier nous l'indique nettement :

« Maintenant que la récolte est faite, dit-elle, il faut bien avouer que l'abondance *sur laquelle nous comptions* était un leurre. Le rendement reste bien inférieur à notre attente. La sécheresse du printemps et de l'été n'a pas permis aux céréales de se développer. Le grain est petit, pauvre en farine. Une hausse rapide est la conséquence de ce fait. La récolte des pommes de terre *n'a pas donné non plus ce que l'on en attendait*. De même la question de l'alimentation du bétail devient inquiétante. Déjà on est obligé de lui donner l'orge importée du Danemark à des prix très élevés.

« Le manque de l'orge à bas prix et du maïs, qui nous venaient de Russie, se fait vivement sentir. Le prix de vente des porcs n'est pas du tout en rapport avec le prix d'achat des denrées destinées à leur élevage. Aussi le paysan vend ses porcs ou les abat ; les pourceaux sont tués dès leur naissance, car leur nourriture coûterait trop cher par rapport à ce que l'on peut en retirer. »

Et la revue de Lubeck ajoute que la conséquence de ces faits c'est que la viande de porc, comme les pommes de terre, atteindra des prix très élevés et qu'il en résultera une grande détresse pour les pauvres gens qui comptaient sur ces deux produits pour se nourrir pendant ce rude hiver.

Le déficit en céréales à pain est confirmé par le professeur Dr F. Wohltmann, qui publie dans la *Deutsche Tageszeitung* du 10 octobre une statistique encore plus mauvaise que celle de l'*Institut international d'Agriculture de Rome,* en ce sens que, pour l'Allemagne entière, il évalue le seul déficit du froment à 20 millions de quintaux.

Les chiffres donnés par l'Institut de Rome seront très probablement au-dessus de la vérité, car l'expérience pratique démontre que, pour les années déficitaires, les résultats définitifs sont toujours inférieurs aux premières évaluations.

Quoi qu'il en soit, en appliquant les prévisions pour la Prusse à l'ensemble de la production de l'Empire allemand, voici les chiffres auxquels on arrive :

Évaluation des récoltes agricoles en Allemagne pour l'année 1914, comparativement à l'année 1913.

Produits	1913	Déficit à retrancher		Reste pour 1914
	1.000 quintaux	P. 100	1.000 quintaux	1.000 quintaux
Froment	46.559	— 15	= 6.984	39.575
Seigle	122.223	— 9,4	= 11.489	110.734
Orge	36.733	— 18,8	= 6.906	29.827
Totaux	205.515	»	— 25.379	180.136
Pommes de terre	541.211	— 16,8	= 90.923	450.288
Avoine	97.140	— 9,3	= 9.034	88.106

Ainsi, le déficit de l'année 1913 qui, d'après la *Statistique officielle du ministre royal hongrois de l'Agriculture*, atteignait déjà 28.690.000 quintaux de céréales, malgré une très forte récolte, va s'augmenter de l'insuffisance de la production de 1914 par rapport à l'année précédente, soit : 28.690.000 + 25.379.000 = 54.069.000 quintaux, ce qui ne laisse qu'un stock correspondant à la nourriture normale de l'Empire pendant *huit mois* à *huit mois et demi au plus.*

On aura beau ordonner aux populations agricoles de ne pas nourrir le bétail avec de l'orge ou du maïs et prescrire aux boulangers de mettre dans leur farine 20 % de fécule de pommes de terre : les pommes de terre — en supposant qu'elles puissent se conserver sans pourrir jusqu'à l'année prochaine — ne donneront qu'une ressource très limitée, puisque leur production a diminué, cette année-ci, d'au moins 90.923.000 quintaux.

La Hongrie pourra-t-elle venir à son secours? Cela nous semble impossible, car le déficit sur la récolte des céréales, constaté dans ce pays par le même *Bulletin de Statistique de l'Institut international d'Agriculture* (20 nov., p. 528 et 535), est encore plus important que celui signalé pour le royaume de Prusse.

Évaluation de la récolte des céréales dans la Hongrie proprement dite en 1914 comparativement à l'année 1913.

Céréales	1913	1914	Déficit en 1914	
	Milliers de quintaux			P. 100
Froment	41.190	34.139	— 7.051	— 17,1
Seigle	13.274	12.117	— 1.157	— 8,7
Orge	17.380	14.619	— 2.761	— 15,9
Totaux	71.844	60.875	— 10.969	— 15,2
Avoine	14.487	13.146	— 1.341	— 9,3

Il ne s'agit ici que de la Hongrie proprement dite, abstraction faite de la Croatie-Slavonie, dont le rendement en céréales avait été, en 1913, de 4.599.000 quintaux de froment, 956.000 quintaux de seigle, 640.000 quintaux d'orge et 893.000 quintaux d'avoine.

La Hongrie proprement dite ayant, en 1914, un déficit en *céréales à pain* de 10.969.000 quintaux ou 15,2 % par rapport à 1913, ne pourra donc absolument rien exporter en Allemagne, car il lui sera même impossible de faire face à son propre déficit et au déficit de l'Autriche qui va être, en 1914-1915, infiniment plus important que celui de l'année agricole précédente.

III

L'erreur des dirigeants allemands.

La situation terrible dans laquelle l'Allemagne se trouve aujourd'hui a été cependant signalée, à plusieurs reprises, par les économistes de l'Empire.

Dans une étude très documentée publiée à Berlin en 1912 dans le *Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft*, le Dr Georges Fröhlich, après avoir examiné les arguements des auteurs qui soutenaient que, « grâce à l'étendue de ses frontières, au grand nombre des États limitrophes, et à l'importance de ses récoltes intérieures, l'Allemagne, en cas de guerre, pourrait se suffire pour son alimentation », disait : « Même si l'on admet, avec Berhends et Ballod, qu'il existe des succédanés des céréales (pommes de terre, par exemple), il n'en reste pas moins vrai que pendant un mois et demi à trois mois, selon l'importance de nos récoltes, nous vivons d'importation. Comment combler cette lacune? Que se passera-t-il si les récoltes sont mauvaises?.....

« Nous n'avons aucune aide à attendre de nos alliés, l'Italie et l'Autriche-Hongrie, car l'Italie importe elle-même selon les années de 8 à 20 millions de quintaux de céréales, et l'Autriche-Hongrie, dans l'hypothèse la plus favorable, se suffit à peine. Reste la Roumanie d'où nous pouvons importer du blé par l'Autriche-Hongrie; mais la récolte roumaine est variable (entre 5 et 25 millions de quintaux).....

« Concluons qu'en cas d'une guerre, au cours de laquelle l'importation des objets d'alimentation nous serait interdite, *notre situation serait critique!*

« Des succès de nos armes, même de grands succès, ne nous serviront à rien si l'adversaire réussit à nous imposer une tactique nouvelle : *la tactique de la faim!* »

Le Dr Fröhlich donnait, en terminant son étude, le conseil de constituer, en temps de paix, un stock de 20 millions de quintaux de blé, devant coûter d'après lui 400 millions de marks, soit une dépense d'environ 24 millions de marks par an, et il ajoutait :

« Je crois que la sécurité nationale ne serait pas trop chèrement achetée avec un sacrifice annuel de 24 millions de marks; une guerre malheureuse pourrait nous coûter de 20 à 50 milliards, soit 1 à 2 milliards de marks par an. »

Le Dr Karl Ballod, professeur honoraire de l'Université de Berlin, dont il est déjà question ci-dessus, a, de son côté, publié dans les *Preussische Jahrbücher* du 15 juillet dernier, c'est-à-dire à la veille même de la guerre, une étude ayant pour titre : *L'Alimentation du peuple allemand pendant la guerre*, dans laquelle

il dit en substance que, s'il y a quinze ans on pouvait croire raisonnablement qu'en cas de guerre, la récolte nationale pourrait suffire à l'alimentation du pays, *aujourd'hui cela n'est plus possible.*

Le comte de Moltke, chef du grand État-major allemand, et avec lui tous les membres de la Ligue pangermaniste, ne partageaient pas cette manière de voir, et le comte de Moltke, pour calmer les appréhensions des économistes, qui craignaient, en cas de guerre avec la France, l'Angleterre et la Russie, les effets d'un blocus effectif de l'Allemagne, avait publié lui-même, dans les *Preussische Jahrbücher* du mois de mars 1914, un article tendant à prouver que ce blocus n'était pas à redouter : 1° parce que l'Allemagne, par ses récoltes et ses stocks normaux, avait pour environ onze mois de céréales; 2° parce que la guerre serait de très courte durée; 3° et enfin, parce que le blocus de l'Empire ne serait jamais effectif et que les marchés allemands, au cours de cette guerre, trouveraient facilement à compléter leur ravitaillement dans les pays voisins.

Le Dr Karl Ballod s'est élevé contre cette thèse avec énergie : « Comment le comte de Moltke, dit-il, peut-il s'imaginer que les ports de la Hollande, de la Belgique, du Danemark et de la Suède resteront ouverts à l'Allemagne? Pense-t-il donc que l'Angleterre, après la déclaration de guerre, enverra ses bateaux dans les ports de Hollande pour nous offrir ses marchandises? »

Et il disait en terminant :

« Nous sommes donc le jouet d'un aveuglement terrible en affirmant que le peuple allemand pourra subsister pendant onze mois à l'aide seule du blé et du seigle produits par l'agriculture nationale. »

Ces quelques citations prouvent donc que, si le Gouvernement allemand a préparé, avec un soin méticuleux, tous les détails de sa mobilisation militaire et s'il a fait prendre à ses financiers des dispositions préparatoires que nous avons connues après le vote des fameuses lois de guerre du 4 août, il ne s'est, par contre, *absolument pas occupé de la question de l'alimentation de la population civile de l'Empire pendant la guerre,* sauf en ce qui concerne la réduction ou la suppression des droits de douane sur les produits alimentaires et, pour certains d'entre eux, la fixation de prix maxima.

Pourquoi cette indifférence en apparence inexplicable? Pour les raisons que le comte de Moltke a très légèrement indiquées dans son étude du mois de mars dernier, mais que l'on retrouve dans le *Livre Blanc* anglais, dans notre récent *Livre Jaune,* dans une foule de documents officiels aujourd'hui rendus publics et que l'on peut résumer ainsi :

Le grand État-major allemand, et avec lui l'Empereur, ses ministres, tous les hauts dignitaires et tous les fonctionnaires de l'Empire sans exception, *étaient absolument convaincus* que l'armée allemande était invincible, qu'elle écraserait en quelques semaines l'armée française, et qu'elle se retournerait ensuite contre l'armée russe dont elle aurait rapidement raison.

L'idée dominante de tous les intellectuels allemands était donc que la guerre prochaine serait de *très courte durée* et que les succès décisifs que l'Allemagne obtiendrait, dès le début des hostilités, rendraient la neutralité des petits États limitrophes tellement bienveillante que le ravitaillement de la population civile allemande s'effectuerait presque comme en temps de paix.

Mais l'attaque brusquée n'a pas réussi; les grands succès militaires escomptés

pour les premières semaines de la campagne n'ont pas été obtenus. La guerre sera de longue durée et, les récoltes de 1914 étant fortement inférieures à celles de 1913, les craintes des économistes allemands ont été entièrement justifiées : l'Allemagne sera prise par la faim !

IV

Conclusions.

Voici quelles avaient été mes conclusions dans mon étude du 7 décembre dernier :

« Que l'on ne vienne pas dire — comme on l'a soutenu — que les pommes de « terre feront face à tout..., car nous rappellerions alors que la récolte de 1914 « en donnera 90.923.000 quintaux de moins que celle de 1913 (— 16,8 %), et « que, si l'on utilise les pommes de terre à faire du pain ou à nourrir certains « animaux, on en privera la population pour sa consommation directe.

« Tant qu'il restera un stock un peu important sur la récolte courante, et grâce « à l'établissement des prix maxima et à la surveillance énergique que la police « exerce sur le commerce au détail des produits frappés par le maximum, la « population des grandes villes — ignorant d'ailleurs ce qui se passe au dehors « de l'Allemagne — ne s'effraiera pas et acceptera même, sans se plaindre, le « pain mélangé que les boulangers lui offriront.

« Mais le jour où le stock des céréales à pain menacera de s'épuiser et où les « pommes de terre — trop mises à contribution et pourrissant si facilement — « viendront elles-mêmes à manquer : alors la *question du pain* deviendra très « grave pour la tranquillité publique. »

Il ne faut pas oublier, en effet, qu'il y a en Allemagne, en dehors de Berlin, 6 villes ayant plus de 500.000 habitants, 5 villes en ayant de 300.000 à 500.000, 12 villes en ayant de 200.000 à 300.000 et 28 villes ayant de 100.000 à 200.000 habitants.

En temps ordinaire, ces cinquante-deux grandes cités, qui représentent environ 16 millions d'habitants, — presque le quart de la population totale de l'Empire — sont ravitaillées par les moyens ordinaires du commerce local et, aucun habitant n'ayant de préoccupation pour le lendemain, nul ne songe à constituer des réserves. Il suffit donc d'une quantité relativement faible de produits, se renouvelant et se complétant chaque jour, pour assurer l'alimentation de ces immenses agglomérations humaines.

Mais que, brusquement, par suite d'un fait impossible à cacher, la population d'une ville importante se mette à craindre la famine prochaine, ou la simple possibilité d'une famine, tous les habitants ayant des réserves en numéraire chercheront à se procurer quelques provisions, et les stocks servant, en temps normal, à l'alimentation de la ville deviendront immédiatement insuffisants.

On se portera en foule vers les magasins d'épicerie, de comestibles; il faudra y organiser un service de police et l'autorité devra intervenir pour éviter des désordres dans la rue.

Notre génération a vu cela à deux reprises dans Paris : au moment des inon-

dations de 1910 et, plus récemment, pendant les quelques jours qui ont suivi la retraite de Charleroi.

Or, admettons un instant que, grâce à une énergique surveillance de la contrebande de guerre, et malgré tous les mélanges que les Allemands imagineront pour augmenter le volume de leur farine à pain, le stock de cette farine vienne à diminuer au point de *rendre indispensable le rationnement du pain dans les grandes villes de l'Allemagne*, car c'est par les grandes villes qu'il faudra commencer : conçoit-on l'effet moral qu'une pareille mesure produira sur l'ensemble de la population de ces villes... et, nous pouvons ajouter, sur toute la population civile de l'Allemagne?

On peut, à la rigueur, par une censure étroite de la presse et des correspondances postales et télégraphiques, tromper un pays tout entier sur les événements du dehors, sur leur nature et leur portée réelle; il est possible de publier, chaque jour des bulletins de victoire pour réchauffer l'enthousiasme, maintenir une foi immuable dans le succès final, et soutenir ainsi la confiance publique sans laquelle les combinaisons financières qu'on a voulu nous présenter comme des merveilles d'ingéniosité, s'écrouleraient comme de simples châteaux de cartes. Mais, quand chaque Allemand sera obligé d'aller se faire inscrire pour obtenir la ration quotidienne de pain de siège que le boulanger du quartier devra lui délivrer, alors, peut-être, le peuple allemand réfléchira et se demandera où ce militarisme, tant exalté par ses intellectuels, conduit le pays.

Edmond Théry,
Directeur de l'*Économiste Européen*.

III

LES RÉSULTATS DU XIIIe CENSUS DES ÉTATS-UNIS

I — LE CENSUS DE 1910

De tous les gouvernements, c'est celui des État-Unis qui a attaché et qui continue d'attacher le plus d'importance à établir un inventaire périodique de la situation démographique et économique du pays. Le *census* est décennal. Il exige des dépenses considérables. Il a, à Washington, une installation énorme avec l'outillage de machines à compter le plus complet. Cette redoutable entreprise est toujours confiée à un homme de premier rang. Le *census* de 1910, qui est le XIIIe, a été établi sous la direction de M. Dana Durand, ancien secrétaire de l'*Industrial Commission* des États-Unis (1900-1902) et il avait fait à titre personnel de nombreux et importants travaux de statistique, entre autres un ouvrage sur la laine. Il a été remplacé, en juillet 1913, par M. W.-J. Harris. Il a eu comme collaborateurs spéciaux : M. W. M. C. Hunt, chargé de la statistique de la population; M. Le Grand Powers, chargé de la statistique de l'agriculture, et M. John Lee Coultier, expert spécial pour l'agriculture; M. W. Stewart, chef de la Statistique des manufactures, et M. Isaac-A. Haarwich, pour l'industrie minière. Les volumes IX, X et XI, qui en terminent les publications, ont paru en 1914.

II — LA POPULATION

1. *Population totale.* — Il faut distinguer dans le Census des États-Unis deux groupes : celui des territoires contigus et celui des territoires extérieurs.

La superficie des territoires contigus, qui comprend les 48 États et le district de Colombie, est, selon une évaluation, de 3.027.000 milles carrés, et selon une autre, postérieure à 1910, de 3.268.000 milles carrés ou de 7.839.000 kilomètres carrés. Les eaux déduites, la surface des terres est de 2.973.000 milles carrés.

La superficie des territoires extérieurs, qui sont l'Alaska, Hawaï, Porto-Rico comprend 597.000 milles carrés ou 9.386.000 kilomètres carrés. En 1910, leur population était de 256.000 habitants. Elle a été évaluée en 1914 à 273.000 habitants.

Dans l'étude qui suit, nous ne nous occuperons que des territoires contigus.

Le recensement de la population, opéré le 5 avril 1910, a donné 91.972.000 habitants, soit 15.977.000 habitants de plus que ceux relevés par le Census de 1900. C'est une augmentation de 21 %. Le chiffre absolu est énorme; cependant les pourcentages de l'augmentation des deux dernières périodes sont les plus faibles depuis 1800 :

De **1900** à **1910**	21,0 %
De **1890** à **1900**	20,7
De **1880** à **1890**	25,5
De **1870** à **1880**	30,1
De **1860** à **1870**	22,6
De **1850** à **1860**	35,6
De **1840** à **1850**	35,9
De **1830** à **1840**	32,7
De **1820** à **1830**	33,5
De **1810** à **1820**	33,1
De **1800** à **1810**	36,4

La population des États-Unis a reçu une augmentation d'un tiers pendant les sept décades de 1790 à 1860; d'un quart pendant chacune des trois décades de 1860 à 1890; d'un cinquième pendant chacune des deux dernières décades de 1890 à 1900 et de 1900 à 1910.

Pour une aire de 2.973.900 milles carrés de surface territoriale, la densité de la population est de 30,9 habitants par mille carré; celle de l'Angleterre et du pays de Galles est de 619. Même dans leurs parties les plus peuplées, les États-Unis sont fort loin de ce chiffre. Le Middle-Atlantic contient 193,2 habitants par mille carré; la Nouvelle-Angleterre, 105,7; l'East-North central, 74,3. La population entre les deux Census a augmenté de plus de 50 % dans onze États de l'Ouest et dans la Floride; de 20 à 30 % dans le Massachusetts, le New-York, la Pensylvanie, le West-Virginia; dans les autres, l'augmentation de la population a été beaucoup plus faible; dans quatre États, la population est restée stationnaire.

2. *Répartition de la population.* — Voici, par grandes divisions géographiques, la répartition pour 100 de la population des États-Unis :

	1910	1900	1890	1850
	—	—	—	—
New-England	7,1	7,4	7,5	11,8
Middle-Atlantic.	21,0	20,3	20,2	25,4
East-North central	19,8	21,0	21,4	19,5
West-North central.	12,7	13,6	14,2	3,8
South-Atlantic.	13,3	13,7	14,1	20,2
East-South central	9,1	9,9	10,2	14,5
West-South central	9,6	8,6	7,5	4,1
Mountain	2,9	2,2	1,9	0,3
Pacific	4,6	3,2	3,0	0,5

La population urbaine gagne avec rapidité sur la population rurale; et on comprend, dans la population rurale, toute la population habitant des localités ayant une population de 2.500 habitants et au-dessous.

	Population				
	Totale	Urbaine	Pour 100	Rurale	Pour 100
	—	—	—	—	—
1880 . . .	50.155.000	14.712.000	29,5	35.383.000	70,5
1890 . . .	62.948.000	22.720.000	36,1	40.227.000	63,9
1900 . . .	75.994.000	30.797.000	40,5	45.197.000	59,5
1910 . . .	91.972.000	42.623.000	46,3	49.349.000	53,7

La population urbaine, qui comptait pour moins d'un tiers en 1880, compte maintenant pour près de la moitié. Dans l'État de New-York et dans le Massachusetts, la population urbaine dépasse 75 %.

Cinquante villes ont une population de plus de 100.000 habitants, représentant un total de 20.302.000 habitants; 179, une population de 25.000 à 100.000 habitants, représentant une population totale de 8.242.000 habitants. Près du tiers des habitants des États-Unis, près du quart de la population urbaine se trouvent dans de grandes villes. Les États-Unis comptent trois villes contenant plus de 1 million d'habitants et, en tout, 8.501.000 habitants, soit 9,2 % de la population totale. On verra plus loin que cette extension des villes est due en partie à l'émigration.

3. *Répartition par sexes.* — Les sexes, pour la population totale, se répartissent de la manière suivante :

	Sexe masculin	Sexe féminin	Hommes pour 100 femmes
	—	—	—
	Milliers		
1910.	47.332	44.640	106,6
1890.	32.237	30.711	105,4

La proportion a peu varié depuis 1820. La part prépondérante du sexe masculin est due sans doute à l'émigration.

La répartition des sexes entre la population urbaine et la population rurale donne les chiffres suivants :

Population totale.

	Population Urbaine — Milliers	Population Rurale — Milliers
Hommes	21.496	25.836
Femmes.	21.127	23.512

La population masculine est plus faible dans les centres urbains pour chaque groupe de couleur ou de race.

La population au-dessus de vingt et un ans compte :

Hommes	26.399.000
Femmes.	24.555.000

Les hommes, de dix-huit à quarante-quatre ans, âges fixés pour la milice, sont au nombre de 20.474.000.

Par âge, nous trouvons :

		Pour 100
Au-dessous de 5 ans.	10.631.000	11,6
De 5 à 9 ans	9.760.000	10,6
De 20 à 24 ans	9.057.000	9,8
De 35 à 39 ans	6.396.000	7,0
De 50 à 54 ans	3.900.000	4,2
De 65 à 69 ans	1.679.000	2,5
De 80 à 84 ans	322.000	0,3

Relativement à la situation :

	Hommes — Milliers	Pour 100 —	Femmes — Milliers	Pour 100 —
Célibataires	27.456	58,0	23.522	52,7
Mariés	18.093	38,3	17.688	39,6
Veufs ou veuves	1.471	3,1	3.176	7,1
Divorcés	156	0,3	185	0,4
Inconnus	155	0,3	68	0,2

Relativement à la population dont l'âge est au-dessus de quinze ans, on trouve :

	Hommes — Milliers	Pour 100 —	Femmes — Milliers	Pour 100 —
Total.	32.426	100	30.047	100
Célibataires	12.550	38,7	8.933	29,7
Mariés	18.093	55,8	17.685	58,9
Veufs	1.471	4,5	3.176	10,6
Divorcés	156	0,5	185	0,6
Inconnus	155	0,5	68	0,2

Le nombre des hommes mariés est supérieur au nombre des femmes mariées, parce qu'il y a des émigrants qui ont laissé leurs femmes dans leur pays.

Le nombre des personnes divorcées doit être plus faible que la réalité, parce qu'un certain nombre d'entre elles ont pu se remarier.

Le nombre des personnes divorcées et le nombre des personnes mariées, veuves ou divorcées, sont de :

		Nombre total (Milliers)	Mariés veufs ou divorcés (Milliers)	Pour 100
De 20 ans et au-dessus .	Hommes.	27.784	19.634	70,7
	Femmes.	25.456	20.488	80,5
De 45 ans et au-dessus .	Hommes	9.149	8.284	90,5
	Femmes.	8.224	7.590	92,3

L'excès des hommes est constaté surtout chez ceux qui sont nés à l'étranger.

4. *Répartition par couleur et race.* – La classification de la population par couleur ou race comprend 6 groupes.

	1910 (Milliers)	1909 (Milliers)	Pour 100 du total de la population	
			1910	1909
Blancs	81.732	66.809	88,9	87,9
Nègres	9.828	8.834	10,7	11,6
Indiens	266	237	0,3	0,5
Chinois	71	90	0,1	0,1
Japonais	72	24	0,1	»
Autres	3	»	»	»

La proportion entre la population nègre et la population blanche n'a pas cessé de diminuer.

En 1790, on comptait 3.172.000 blancs et 757.000 nègres; ceux-ci représentaient 19,3 % ; en 1860, à la veille de la suppression de l'esclavage, les blancs étaient au nombre de 26.922.000 et les nègres au nombre de 4.442.000, représentant 14,1 % de la population totale. Progressivement, ils sont tombés au chiffre de 10,7 %.

La population indienne a augmenté légèrement depuis 1890; les Chinois diminuent, grâce aux mesures prises contre eux. Les Américains, en refusant de les recevoir, se condamnent à un mauvais service domestique, tandis qu'ils pourraient en avoir un excellent. En 1910, on comptait 72.000 Japonais; et on sait que l'État de la Californie fait tout son possible pour les expulser.

J'ai entendu des Américains se plaindre également de l'immigration blanche. Ils disaient naïvement : « Elle était bonne autrefois, mais maintenant les États-Unis ont assez de monde. »

Cependant, les mesures prises pour la limiter ne sont pas parvenues à la supprimer : 1900-1904, moyenne 650.000; 1905-1909, 989.000; 1910-1913, 1.025.000. Voici la proportion des habitants des États-Unis, nés sur le territoire et nés à l'étranger :

	Total	Nés sur le territoire	A l'étranger	Proportion pour 100 Étranger
1910	91.972	78.456	13.516	14,7
1890	62.948	53.698	9.249	14,7
1860	31.443	27.305	4.139	13,2

Sur ce chiffre on comptait 2.500.000 Allemands.

5. *Étrangers et émigrants.* — Au point de vue des origines, la population née à l'étranger se répartit de la manière suivante :

	1910	Pour 100	1900	Pour 100
	Milliers		Milliers	
Population totale. . . .	13.516	100	10.341	100
Europe	11.792	87,2	8.872	85,8
Dont :				
Europe nord-ouest . . .	6.740	49,9	7.016	67,8
Europe sud-est.	5.049	37,4	1.833	17,7

L'Allemagne tient, en 1910, le premier rang avec 2.501.000 ou 18 % ; vient l'Autriche-Hongrie, avec 12,4 % ; la Russie, avec 11,9 % ; l'Irlande, avec 10 % ; l'Italie, 9,9 % ; les pays scandinaves, 9,3 % ; la Grande-Bretagne, 9 %.

Dans la répartition de la population d'après la langue maternelle, on comptait comme Germains tous ceux qui parlaient l'allemand, le hollandais et le flamand. Cela formait un total de 9.187.000 personnes dans lequel les Allemands comptaient pour 8.817.000.

Mais il y a beaucoup d'immigrés allemands qui ne parlent pas allemand. J'ai interrogé au New-Villars à Washington et au Valdorf-Astoria à New-York une vingtaine de boys, la plupart nés en Allemagne. Sur le nombre, un seul savait l'allemand, parce que sa mère avait eu soin de le lui apprendre. Tous les autres l'ignoraient.

D'après les pays d'origine, on compte que, de 1822 à 1912, il y a eu 5.483.000 immigrants allemands. Depuis plus de dix ans, leur nombre annuel est très faible. En 1913, il était de 34.000.

6. *Population urbaine et rurale d'après l'origine.* — Je rappelle qu'on considère comme villes les agglomérations de 2.500 habitants et au-dessus.

Voici la répartition de la population blanche :

	Population urbaine	Population rurale
	Milliers	
Total.	42.623	49.349
Nés aux États-Unis.	30.196	38.186
De parents américains.	17.849	31.638
D'étrangers ou de mariages mixtes .	12.347	6.550
Nés à l'étranger.	9.635	3.710

Les blancs, nés de parents américains, représentent les deux cinquièmes de la population urbaine et les trois cinquièmes de la population rurale. Dans les villes de la Nouvelle-Angleterre et dans la division du Middle-Atlantic, il n'y a qu'un tiers d'Américains nés de parents américains, tandis que plus des deux tiers de la population rurale sont des Américains nés d'Américains.

Plus les villes sont grandes, plus la proportion des vrais Américains est faible. Les huit villes, ayant plus de 500.000 habitants, comptaient 25,6 Américains de souche américaine, 37,2 % de blancs nés de parents étrangers, et 33,6 % de blancs nés à l'étranger.

	Population urbaine	Population rurale	Population urbaine	Population rurale
	Milliers		Pour 100	
Population totale	9.746	3.770	72,1	27,9
Autriche	850	324	72,4	27,6
Belgique	29	20	56,6	40,4
Bulgarie, Serbie, Monténégro	11	10	50,9	49,1
Canada français	313	72	81,3	18,7
Angleterre	637	241	72,6	27,4
France	82	35	70,0	30,0
Allemagne	1.669	832	66,7	33,3
Hongrie	333	112	77,2	22,7
Irlande	1.145	207	84,7	15,7
Italie	1.049	294	78,1	21,9
Roumanie	61	5	91,9	8,1
Russie	1.394	209	87,0	13,0
Écossais	189	72	72,4	27,6
Suédois	403	362	60,6	39,4

Depuis 1901, les émigrants restent plus dans les villes qu'auparavant.

Des 4.529.000 blancs arrivés après le 1er janvier 1901, 3.515.000 ou 77,6 % sont restés dans les villes, et seulement 1.014.000 ou 22,4 % sont allés dans les campagnes.

Presque les trois quarts des émigrants restent dans les villes où on en a moins besoin que dans les campagnes. Les Hongrois viennent d'un pays agricole; les Irlandais de même et ils s'arrêtent dans les villes, les premiers dans la proportion de 77,2%, les seconds dans la proportion de 84,7%. Les Russes restent dans les villes dans la proportion de 87% et les Roumains dans la proportion de 91,9%.

On attribue ce fait à ce que les Russes et les Roumains comprennent surtout des juifs; mais il n'en est pas de même pour les Irlandais.

Quelle est la durée du séjour des personnes nées à l'étranger? Pour un dixième, la date de l'arrivée est inconnue : 1.341.000 sur 13.515.000.

		Pour 100
De 1901 à 1910 (15 avril)	5.088.000	37,6
De 1900 et au delà	8.427.800	62,4

7. *Population scolaire.* — Les personnes fréquentant les écoles se répartissent de la manière suivante :

		Pour 100
Population totale	91.972.000	»
Population scolaire	18.010.000	19,6

	Population totale	Population scolaire	Pour 100
Au-dessus de 6 ans	12.667.000	396.400	3,1
De 6 à 9 ans	7.750.000	5.678.300	73,5
De 10 à 14 ans	9.107.008	8.029.000	88,2
De 15 à 20 ans	10.918.000	3.593.000	32,9
De 21 ans et au-dessus	51.555.000	313.000	0,6

Les enfants nègres de six à quatorze ans fréquentant l'école ne dépassent pas les trois cinquièmes dans les trois divisions du Sud. La proportion des blancs nés à l'étranger est beaucoup plus faible que celle des blancs nés aux États-Unis, surtout de parents américains.

Sur la population de dix ans et au-dessus qui s'élève à 71.580.000, le nombre des illettrés s'élève à 5.516.000, soit 7,7 %, dont 5 % de blancs et 30 % de nègres.

La proportion des illettrés dans les précédents recensements était de : 1880, 17 %; 1890, 13,3 %; 1900, 10,7 %.

La proportion est à peu près égale pour chaque sexe.

8. *Habitations et familles.* — Le Census donne le nombre des maisons d'habitation et le nombre des familles. La famille naturelle et la *private family* ne sont pas identiques. Celle-ci peut comprendre des domestiques ou d'autres personnes non parentes ou d'une parenté très éloignée. Le terme famille employé par le Census s'applique à la *private family*. Une personne vivant seule constitue une famille; plusieurs personnes vivant dans un hôtel ou une institution constituent également une famille.

Voici, d'après divers Census, le nombre des maisons d'habitation et celui des familles :

	Population	Habitations	Familles	Personnes par habitation	Personnes par famille
	Milliers				
Urbaine. . . .	42.623	7.254	9.500	5,9	4,5
Rurale	49.349	10.552	10.756	4,7	4,6

La direction du Census fait observer que la diminution de census à census de la moyenne du nombre des census *families* est due à la diminution du nombre moyen des enfants par famille naturelle.

Il résulte de ces chiffres que la plupart des maisons sont occupées par une seule famille, même dans les villes :

	Population	Nombre de maisons occupées	Nombre de familles	Personnes par maison	Personnes par famille
	Milliers				
1910	91.972	17.806	20.256	5,2	4,5
1900	75.995	14.430	16.188	5,3	4,7
1890	62.622	11.483	12.690	5,5	4,9
1880	50.156	8.955	9.946	5,6	5
1870	38.558	» (1)	7.579	»	5,1
1860	27.490	»	5.211	»	5,3
1850	19.988	3.362	3.508	5,9	5,6

Toutefois, dans la division du Middle Atlantic où se trouve New-York, le nombre des personnes par habitation s'élevait à 7,3 pour la population urbaine et à 4,6 pour la population rurale.

(1) Le nombre des maisons pour les Census de 1860 et de 1870 est omis parce que, par la manière dont il a été établi, il n'est pas comparable avec celui donné par les autres Census.

Cependant, le Census de la population urbaine comprend des hôtels, des institutions en plus grand nombre que celui de la population rurale. S'il ne considérait que les familles privées, le Census montrerait des familles proportionnellement plus nombreuses dans les districts ruraux que ne le fait ressortir le tableau ci-dessus.

New-York compte une population de 4.766.000 habitants, 305.700 maisons d'habitation et 1.021.000 familles, soit 15,6 personnes par habitation et 4,7 personnes par famille.

III — L'AGRICULTURE

La surface terrestre des États-Unis étant de 1.903.290.000 acres, la surface des exploitations agricoles est de 878.798.000 acres (351 millions d'hectares), ou 46 %, moins de la moitié.

En chiffres ronds, l'acre vaut 40 ares : 2 acres et demi représentent 1 hectare.

Le Census distingue deux sortes de *land : land in farms* et *improved land in farms.*

L'*improved land*, terrain amélioré, comprend toutes les terres cultivées habituellement, les prairies, les jardins, les vergers, les vignobles et les terrains occupés par les constructions. Les autres terres comprennent les terres rocheuses et broussailleuses, les marais. Les forêts sont comptées à part.

Sur les 879 millions d'acres du territoire agricole, les *improved lands*, terrains améliorés, terres labourables et prairies, comptent 478.452.000 acres (191.380.000 hectares) soit 54,4 % ou 25,1 de la superficie totale des États-Unis.

On appelle *farms* aux États-Unis toutes les exploitations agricoles, soit qu'elles soient exploitées par leurs propriétaires, soit qu'elles soient tenues à bail.

Le nombre et l'étendue des exploitations agricoles a augmenté beaucoup moins rapidement que la population totale; mais le nombre des exploitations agricoles a suivi le mouvement de la population rurale, montant à 10,9 %. Toutefois, leur surface n'a augmenté que de 4.8 %; mais la superficie des terres en culture a augmenté de 15,4 %.

L'étendue des *farms* à légèrement baissé : de 146,2 acres, elle a été réduite à 138,1 acres.

La moyenne des terres occupées par chaque exploitation était de 146 acres en 1900 et de 138 en 1910, soit de 55 hectares; mais la terre améliorée ne compte que pour 72 acres en 1900 et que pour 75 acres en 1910, soit 30 hectares.

La valeur moyenne de toute la propriété, y compris les bâtiments et les animaux par exploitation, était de $ 3.563 en 1900 et de $ 6.444 (33.500 francs) en 1910; elle a donc augmenté de 81 %.

La valeur moyenne de toute la propriété par acre de terre était de $ 24,37 en 1900; elle s'est élevée à $ 46,64 (242 francs), soit une augmentation de 91,4 %.

La valeur moyenne de la terre par acre était de $ 15,57 en 1900 et de $ 32,40 (168 francs) en 1910, soit une augmentation de 108 %.

Le total arrive aux chiffres suivants :

	1910	1900	Augmentation	Pour 100
	—	—	—	—
Nombre de fermes .	6.361.500	5.737.000	624.130	10,9

	1910	1900	Pour 100
	Millions de dollars		—
Terre	28.476	13.058	118,1
Bâtiments	6.325	3.557	77,8
Instruments et machines	1.265	750	68,7
Animaux domestiques, volailles, abeilles.	4.925	3.075	60,1
Valeur totale	40.991	20.440	100,5

On voit le peu de valeur que représente non seulement l'acre de terre seul, 420 francs par hectare, mais l'acre de terre additionné de toutes les valeurs connexes de l'exploitation, 605 francs par hectare.

Cependant, la valeur de la terre a plus que doublé depuis 1900, la valeur totale des exploitations agricoles a doublé et elle atteint le chiffre total de 41 millions de dollars, soit de 220 milliards de francs.

Dans cette somme, la valeur de la terre compte pour les deux tiers, la valeur des bâtiments pour un sixième.

La valeur de la terre a augmenté de 118 % : $ 32,40 au lieu de $ 15,57. La valeur des bâtiments a augmenté aussi de 77,8 %, celle des machines agricoles de 68,7 % et celle du bétail de 60,1 %.

Voici, depuis 1850, la progression de la valeur de la propriété agricole :

	Par exploitation	Total en millions de dollars
	—	—
1850.	2.738	3.967
1860.	3.904	7.980
1870.	3.363	8.945
1880.	3.038	12.180
1890.	3.523	16.082
1900.	3.563	20.440
1910.	6.444	41.000

La valeur par exploitation avait atteint en 1860 un chiffre qui n'a été dépassé qu'en 1910.

Quelle est la valeur annuelle de la production agricole?

Le Census n'a pas essayé de déterminer la valeur totale des produits, y compris celle des récoltes et celle des animaux. On peut additionner, sans risquer de faire des doubles emplois, les récoltes et les produits des animaux, car une partie des récoltes sert à nourrir les animaux.

La valeur des récoltes à la fois objets d'alimentation et matières destinées à l'industrie, comme le coton, est évaluée en 1909 et en 1899 aux chiffres suivants :

1909	1899	Augmentation totale	Augmentation pour 100
—	—	—	—
Millions de dollars			
5.487	2.996	2.488	83,0

En francs, la valeur est donc, en 1909, de $ 28 milliards 532 millions; elle était en 1899, par tête, de $ 39,46 (205 francs); elle était en 1909, par tête, de $ 59,66, soit de 310 francs. En 1899, elle était par exploitation de $ 523 (2.819 francs) et, en 1909, $ 863 (4.485 francs).

La valeur moyenne des diverses récoltes s'est répartie de la manière suivante en 1909 et en 1899 :

	1909	1899
Céréales	48,6	49,4
Foin	15,1	14,9
Coton	6,7	5,9

Nous avons vu que la valeur des animaux domestiques était estimée à $ 4 milliards 920 millions. La race bovine compte dans ce chiffre pour $ 1 milliard 499 millions, dont les vaches laitières pour $ 706 millions; les chevaux, mules, ânes pour $ 2 milliards 622 millions; les porcs pour $ 399 millions et les moutons pour $ 232 millions.

Les produits de la laiterie sont évalués à $ 596 millions, dont $ 223 millions pour le beurre (soit 1 milliard 160 millions de francs) et $ 1.148.000 pour le fromage : ce dernier chiffre, insignifiant, mettrait chacune des 320.500.000 livres de fromages, indiquées dans le tableau 40, au prix de cent 3,6.

La valeur de la laine était estimée en 1909 à $ 65.472.000; celle des œufs à $ 306.689.000, soit 1 milliard 600 millions de francs; les volailles élevées dans l'année expirant le 15 avril 1910, tuées et vendues, valaient $ 202 millions, plus de 1 milliard de francs.

IV — L'INDUSTRIE

1. *Définition.* — Avant de reproduire le tableau général de l'industrie des États-Unis, je résume quelques notes dont le fait précéder la direction du Census.

Les chiffres représentent la situation d'ensemble de l'industrie en 1909, non compris les moyens de transport, la construction et les mines.

Le mot *establishment* représente une usine ou une manufacture, mais quelquefois un groupe d'usines ou de manufactures ayant les mêmes propriétaires et comportant un compte commun, à la condition qu'elles soient dans la même ville ou le même État.

Le *capital* comprend à la fois le capital possédé et le capital emprunté. Si le terrain et les bâtiments sont loués, ils ne sont pas compris dans le capital : on a fait la ventilation, si une partie est possédée et l'autre louée.

Les *materials* comprennent les matières premières employées dans l'année, qui peuvent ne pas correspondre exactement aux quantités achetées : ce terme comprend soit le charbon, soit la location de la force motrice et de la lumière, aussi bien que les matières incorporées dans les produits.

Le mot *expenses* comprend toutes les dépenses, excepté les charges du capital et l'amortissement.

La valeur des produits représente la valeur de tous les produits de l'année, valeur qui peut être différente de celle de la vente.

Le Census ne donne pas le prix de revient tout entier. Il n'a pas tenu compte de l'intérêt et de l'amortissement. Il est donc difficile de dégager le profit.

2. *Nombre des établissements.* — Le Census de 1904 avait distingué 339 genres d'industries; celui de 1909 les réduit à 264. Cette différence a des inconvénients pour certaines comparaisons.

Voici, depuis 1850, le nombre des établissements industriels aux États-Unis :

	Nombre des établissements	Augmentation pour 100
1849 (Census de 1850)	123.025	»
1859 (— de 1860)	140.433	14,1
1869 (— de 1870)	252.148	79,6
1879 (— de 1880)	253.852	0,7
1889 (— de 1890)	355.405	40
1899 (— de 1900)	512.191	44,1
1904 (— de 1905)	216.180	»
1909 (— de 1910)	268.491	»

Les derniers chiffres paraissent donner un argument victorieux aux fidèles du marxisme, qui ont pour évangile le *Manifeste communiste* de 1848. Ils peuvent dire que la diminution du nombre des établissements indique la concentration de l'industrie dans un plus petit nombre d'établissements.

Mais, quand on étudie une statistique, il faut partir de cette règle : la constance des chiffres, et quand se produit un changement brusque comme celui qui est indiqué entre les Census de 1899 et de 1904, il provient soit d'une erreur, soit d'un changement de méthode.

Ici, c'est le changement de méthode qui est en jeu. Les directeurs du Census s'étaient plaints de la difficulté qu'ils éprouvaient pour relever le nombre des petits établissements, des frais qu'occasionnait ce travail, de la difficulté de contrôle qu'il comportait : et, par conséquent, ils demandaient la suppression de tous les petits métiers, n'employant pas de force motrice, de ceux dont la valeur des produits n'atteint pas $ 500. Il faut y ajouter l'élimination des entreprises de construction, qui ne sont pas considérées comme industrielles.

Mais dans le Census de 1900 on avait déjà établi la distinction, de sorte qu'on peut le ramener aux conditions des recensements de 1905 et de 1910.

	Nombre des établissements	Augmentation pour 100
1899 (Census de 1900)	207.514	»
1904 (— de 1905)	216.180	4,2
1909 (— de 1910)	268.491	24,2
Augmentations de 1899 à 1909	»	29,4

Le nombre des établissements a donc continué d'augmenter.

Quoique tous les recensements jusqu'à celui de 1910 aient compté les établissements, qui ont été supprimés alors, on trouve d'énormes progrès.

3. *Progrès de l'industrie manufacturière.* — Ils sont enregistrés dans le tableau de l'industrie des États-Unis, de 1850 à 1910 de la manière suivante :

Années	Capital	Nombre des salariés	Total des salaires	Prix des matieres premières	Valeur des produits	Valeur ajoutée par la fabrication
—	—	—	—	—	—	—
	Millions de dollars		Millions de dollars		Millions de dollars	
1850.	533	957.000	237	555	1.019	464
1860.	1.009	1.311.000	379	1.031	1.885	854
1870.	1.694	2.053.000	620	1.991	3.385	1.395
1880.	2.790	2.732.000	948	3.397	5.369	1.973
1890.	6.525	4.251.000	1.891	5.162	9.372	4.210
1900 (réduct.). .	8.975	4.712.000	2.008	6.576	11.407	4.831
1905.	12.675	5.468.000	2.610	8.500	14.794	6.294
1910.	18.428	6.615.000	3.427	12.142	20.672	8.530

En 1909, la valeur totale des produits a été vingt fois plus grande qu'en 1849, soixante ans auparavant; et, cependant, le prix de bon nombre de ces produits a diminué depuis cette époque.

4. *La valeur des produits.* — La valeur des produits comprend la valeur pour la vente de tous les produits obtenus pendant l'année, qu'ils aient été vendus ou non. Les prix reçus par les fournisseurs des matières premières y sont compris.

Cependant, le Census ne montre pas le prix de revient exact des produits et ne peut permettre de déterminer exactement les profits; l'intérêt du capital, la part de la dépréciation, n'y sont pas compris; et enfin le chiffre du capital n'est qu'approximatif.

Voici les instructions en vertu desquelles il devait être déterminé :

« La réponse devra donner le total du capital possédé ou emprunté au dernier jour de l'année considérée. Tous les items du capital fixe et du capital d'exploitation peuvent être pris sur les totaux portés sur les livres. Si les terrains ou les bâtiments sont loués, le fait doit être constaté, et la valeur ne doit pas en être donnée. Si une partie des terrains ou des bâtiments est possédée et le reste loué, on doit mentionner le fait et ne porter au compte capital que la partie possédée. On ne doit pas y comprendre des placements sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises. »

Ces réserves faites, voici les détails de l'activité industrielle des États-Unis :

	1909	1899	Augmentation
	—	—	—
	Millions de dollars		Pour 100
Capital.	18.428	8.975	105,3
Salaires	3.427	2.008	70.6
Prix des matières premières	12.143	6.576	84,7
Valeur des produits	20.673	11.407	81,2
Valeur ajoutée par l'industrie aux matières premières	8.529	4.831	76,6

Le capital a augmenté de 105,3 %; la valeur des produits, de 81,2 %; ces chiffres indiqueraient donc une diminution dans les profits du capital, puisque la progression de la valeur des produits est inférieure à l'augmentation du capital.

La valeur des produits, comprenant le coût des matières premières, est de $ 20 milliards 672 millions, soit de 107 millions de francs : si on déduit la valeur des matières premières, $ 12 milliards 142 millions, elle est réduite à $ 8 milliards 529 millions, soit à 44 milliards 340 millions de francs. C'est la valeur qui est ajoutée aux matières premières par l'industrie.

Le Census dit que c'est cette valeur qui couvre les appointements des employés et les salaires des ouvriers. Cependant, il y en a une partie qui a été comprise dans le prix des matières premières. La houille consommée par une usine comprend les salaires de ceux qui l'ont extraite et apportée jusqu'au lieu de consommation. Si on comparait les salaires à la valeur totale des produits, le chiffre des salaires ne s'élèverait qu'à 16 % du total.

Si on le fait porter seulement sur la valeur ajoutée par l'industrie aux matières premières, soit $ 3 milliards 427 millions (17 milliards 820 millions de francs) sur $ 8 milliards 529 millions ou 44 milliards 340 millions de francs, il représente 40,29 %.

La valeur totale des produits donnerait 1.160 francs par habitant des États-Unis, y compris femmes, enfants, vieillards; la valeur des produits, déduction faite des matières premières, donne 484 francs; mais le nombre des personnes engagées dans l'industrie est de 7.678.600, dont 273.300 propriétaires ou associés, 790.300 employés, 6.615.000 ouvriers salariés. La valeur ajoutée aux matières premières est donc de 5.750 francs par tête.

Ce chiffre comprend les appointements et salaires, les charges, les intérêts, l'amortissement, les impôts, les bénéfices.

Le Census étudie la situation spéciale des grands établissements, dont les produits valent $ 1 million et au-dessus.

Ils étaient, en 1909, au nombre de 268.000, et la valeur de leurs produits était de $ 9 milliards 53 millions, soit 46,7 du total.

Voici comment le Census en répartit les dépenses :

Appointements des directeurs et employés. . .	5,1
Salaires des ouvriers	18,5
Matières premières.	65,8
Dépenses diverses	10,5
Total	100

Les dépenses diverses ne sont que de 10 %. Elles doivent comprendre l'intérêt du capital, l'amortissement, les réserves, les dividendes. Si ce chiffre est exact, l'industrie des États-Unis est étroitement comprimée et ne donne pas, dans son ensemble, les profits rêvés que supposent les chimériques et qu'exploitent les socialistes.

5. *Caractère de la propriété des établissements industriels.* — La propriété des établissements industriels revêt trois formes principales : 1° propriété individuelle; 2° la *firm* ou société en participation; 3° la société anonyme (*corporation*).

Le tableau du Census ne donne la comparaison qu'entre 1904 et 1909. Le nombre des établissements possédés par un individu a augmenté : 113.946 en 1904; 140.605 en 1909. Pour cette catégorie d'établissements, le nombre des

ouvriers est passé de 756.000 à 805.000; la valeur des produits, de $ 1 milliard 702 millions à $ 2 milliards 42 millions. La proportion des *firms* est plus petite : 47.934 en 1904, 54.265 en 1909. Le nombre de leurs ouvriers est tombé de 841.000 à 795.000. Les *corporations* étaient au nombre de 51.097 en 1904, et au nombre de 69.501 en 1909. Elles représentent le quart des établissements; mais elles avaient 3.862.000 ouvriers en 1904, et 5.002.000 en 1909, soit 70,6 % du total en 1904, et 75,6 % en 1909. La valeur de leurs produits était de $ 10 milliards 914 millions en 1904, et de $ 16 milliards 341 millions en 1909, soit respectivement de 73,7 % en 1904, 79 % en 1909.

Si courte que soit la période de 1904 à 1909, ce mouvement d'absorption de la grande industrie par les *corporations* est très caractérisé. Il provient de l'obligation, pour certaines industries, de réunir des capitaux de plus en plus considérables; plus de 90 % des hauts fourneaux, des aciéries, des moulins à huile de coton, des constructions de wagons, toutes les fonderies de plomb, avaient cette forme de propriété; le chiffre des affaires par société est beaucoup plus important que celui de chaque *firm* ou de chaque propriété individuelle, sauf dans 5 industries sur 41, et spécialement dans la confection pour femmes, où la valeur totale des produits fournis par les sociétés ne représente que 23,6 % du total. Mais dans 16 industries sur 41, la valeur des produits des sociétés représente 90 % du total, et, pour les 20 autres, plus de 50 %.

Il faut ajouter 4.120 établissements à forme coopérative ou ne rentrant pas dans la classification précédente. Ces établissements étaient insignifiants : ils comprenaient seulement 0,2 % des salaires, et la valeur de leurs produits était seulement de 0,5 % de la valeur totale des produits.

6. *La concentration et la multiplication.* — L'augmentation du nombre des sociétés ne diminue pas le nombre des établissements, puisque leur nombre augmente dans chaque catégorie. Ceux qui produisent moins de $ 5.000 passent de 71.147 à 93.349; le chiffre de leurs ouvriers, de 106.300 à 142.400; la valeur de leurs produits, de $ 176 millions à $ 222 millions. Le nombre de ceux qui produisent de $ 5.000 à 20.000, passe de 72.800 à 87.000; leurs ouvriers de 419.500 deviennent 470.000; la valeur de leurs produits passe de $ 751 millions à $ 905 millions.

Ces deux catégories d'établissements, dont la vente des produits représente en moyenne $ 20.000, relèvent plus de la petite industrie que de la grande; leur nombre et le chiffre de leurs affaires augmentent.

Mais les grands établissements ont eu un développement plus important comme production : ceux qui produisent plus de $ 1 million étaient, en 1904, au nombre de 1.000; le nombre de leurs ouvriers s'est élevé de 1.400.000 à 2.015.000; la valeur de leurs produits s'est élevée de $ 5 milliards 628 millions à $ 9 milliards 53 millions, soit de 38 % du total à 43,8.

Mais la valeur moyenne de la production de tous les établissements reste assez faible. Elle a passé de $ 68.400 à $ 77.000 : et cette augmentation de valeur par établissement est due, comme le remarque le Census, en partie à l'augmentation des prix.

La concentration industrielle, telle que l'entendait Karl Marx, implique diminution des établissements industriels : le Census, au lieu de nous montrer

cette concentration, nous indique une multiplication. L'industrie ne se resserre pas, elle rayonne.

7. *Les grandes industries.* — Le Census donne une liste de 43 industries ayant produit chacune plus de $ 100 millions en 1909 et donnant un total de $ 16 milliards 111 millions, soit 77 % du total de la production. Elles sont classées d'après l'importance de leurs produits. Les premières sont :

	Valeur des produits — Millions de dollars		Valeur des produits — Millions de dollars
Abatage et conserves de viande	1.370	Automobilisme	249
Fonderies et machines-outils	1.228	Ameublements	240
Bois et produits du bois	1.156	Pétrole raffiné	237
Fer et acier, produits des laminoirs	986	Machines électriques	221
Meunerie	884	Liqueurs distillées	205
Imprimerie et publications	738	Bonneterie	200
Coton	628	Cuivre, étain et tôles	200
Confections et chemises pour hommes	568	Soies et soieries	197
Chaussures	513	Fonderie et raffinage de plomb	167
Laines, draps et chapeaux de drap	436	Gaz, pour le chauffage et l'éclairage	167
Tabac	417	Voitures et wagons	160
Wagons et cars	406	Emballage	157
Pain et autres produits de la boulangerie	397	Produits de bronze	150
Hauts fourneaux	391	Huile de coton et tourteaux	148
Habillements pour femmes	385	Machines agricoles	146
Cuivre (fonderie et raffinage)	379	Préparations pharmaceutiques	142
Liqueurs, malt	275	Confiserie	135
Cuir tanné et fini	328	Peinture et vernis	125
Sucre de canne	279	Cars, machines à vapeur ne comprenant pas la production des compagnies de chemins de fer	124
Beurre, fromage et lait concentré	5	Produits chimiques	118
		Ouvrages de marbre et pierre	113
		Ouvrages en cuir	105

La valeur des produits n'indique pas exactement l'importance de l'industrie par elle-même. Celle de l'abatage et des conserves de viande vient en tête parce qu'elle représente la plus grosse valeur des produits; mais sur $ 1 milliard 370 millions, le prix de la matière première représente $ 1 milliard 201 millions, de sorte que l'industrie, par elle-même, ne compte que pour $ 169 millions. Elle ne comprend que 90.000 ouvriers, tandis que l'industrie du bois en compte 695.000.

La matière première pour la minoterie compte pour $ 768 millions sur $ 844, valeur totale des produits. Elle n'a que 39.500 ouvriers. Pour l'imprimerie et les publications, la matière première ne compte que pour $ 202 millions sur $ 738 : et elle compte 258.000 ouvriers. Pour les manufactures de coton, la matière première compte pour plus de moitié, $ 371 millions sur $ 628; mais le nombre des ouvriers est de 379.000.

Il suffit de comparer ces deux industries pour se rendre compte immédia-

tement, en regardant la valeur de la production, le coût des matières premières, le nombre des ouvriers, que les salaires de l'industrie du coton doivent être plus faibles que ceux de l'industrie de l'imprimerie : et, en effet, elle comprend une grande proportion de femmes et d'enfants.

La laine est une matière première chère : sur $ 436 millions, valeur totale des produits, elle représente $ 283 millions. Il ne reste que $ 153 millions pour les salaires et la rétribution du capital. La soie n'est qu'une toute petite industrie. Sur $ 197 millions, valeur de la production, la matière première absorbe $ 108 millions; il ne reste pour la fabrication que $ 89 millions.

La classification des établissements industriels ne répond pas exactement à leur destination. En grande proportion, la colle forte, le lard sont fabriqués par les abattoirs et les fabriques de conserves de viande. Quantité d'amendements agricoles sont faits dans les moulins d'huile de coton. Les bougies sont faites dans des savonneries, et celles-ci fabriquent des produits du pétrole. C'est pourquoi certaines industries, quoique ayant des produits de plus de $ 100 millions, ne sont pas comprises dans la liste précédente.

Pour les industries textiles autres que le chanvre, le lin, le jute, voici le nombre des broches depuis 1869 :

	Total	Coton	Soie	Drap	Laines peignées
			Millions		
1909 (Census de 1910)	33,8	28,2	1,8	2,2	1,7
1904 (— de 1905)	28,7	23,7	1,4	2,5	1,2
1899 (— de 1900)	23,9	19,5	1,2	2,2	1,0
1889 (— de 1890)	18,0	14,4	0,7	2,3	0,7
1879 (— de 1880)	13,1	10,7	0,3	1,9	0,3
1869 (— de 1870)	9,8	7,3	»	1,8	0,2

En 1909, les broches pour le coton formaient 83,2 % du total; les broches pour la soie, 5,2 %, et les broches réunies pour les laines peignées et pour le drap, 11,5 %.

Voici, depuis 1869, le nombre des métiers employés pour les mêmes industries, non compris les métiers mus à la main :

	Total	Coton	Soiries	Draps	Laines peignées	Tapis
			Milliers			
1909	825,4	665,6	75,4	33,1	39,5	1,8
1904	696,8	559,8	59,8	38,1	28,1	1,6
1894	573,2	455,7	44,2	36,7	26,6	9,8
1889	412,4	324,8	20,8	38,5	19,9	8,3
1874	285,8	227,4	5,3	32,9	11,7	8,1
1869	200,8	157,8	1,3	34,2	6,1	1,4

Nous donnons les détails suivants sur l'industrie du fer et de l'acier :

Hauts fourneaux	1909	1904	1899
Nombre	388	343	343
Capacité par jour (tonnes de 2.240 livres)	101.447	78.180	54.425
En activité pendant l'année	370	317	325
Capacité par jour (tonnes)	98.973	73.884	»
		Millions de dollars	
Pour la production de la fonte, coût des matières premières : minerais, calcaires, combustibles	320,6	178,9	131,5
Valeur totale des produits	391,4	231,8	206,7

Le prix des matières premières est, en 1899, de 68 %; en 1904, de 74 %; en 1909, de 84 %.

Le prix de marché se rapproche de plus en plus du prix de revient.

La proportion de la fonte transformée dans l'établissement même est de plus en plus grande.

Pour les produits de fer et d'acier lamin's, forgés, etc., nous reproduisons le même calcul :

	1909	1904	1899
	Millions de dollars		
Coût des matières premières.	657,5	441,2	390,9
Valeur totale	985,3	673,9	597,2

La proportion reste à peu près la même entre le prix des matières premières et le prix des produits : 65 %.

La tannerie avait consommé 131 millions de peaux en 1904, elle en a consomm 146 millions en 1909. Relativement à 1899, l'augmentation du nombre des peaux est de 16,4, et du prix de revient de 57,9 %.

Quant à l'industrie de la chaussure, la valeur totale de ses produits a passé par les phases suivantes : 1899, $ 290 millions; 1904, $ 358 millions; 1909, $ 513 millions.

Mais cela ne prouve pas que les Américains ont trop de chaussures, bien qu'ils en exportent. Voici comment elles se répartissent en 1909 :

	Millions
Nombre de chaussures	247.6
Pour hommes.	93,9
Pour enfants et jeunes gens	23,8
Pour femmes	86,6
Pour jeunes filles et enfants	43,3
Pantoufles	17

Cela fait donc un peu plus de deux paires de chaussures par an.

Le nombre des engins donnant la force motrice a eu le développement suivant :

	Nombre total			Force en chevaux-vapeur		
	1909	1904	1899	1909	1904	1899
A vapeur et hydrauliques, etc .	408.472	231.363	168.143	18.680.000	13.487.000	10.097.000
Électriques	388.854	73.119	16.891	4.817.000	1.592.475	492.936

8. *La population industrielle.* — La population industrielle se répartissait de la manière suivante pour les industries recensées, ne comprenant pas les petites industries :

Nombre de personnes engagées dans les manufactures et fabriques :

Ensemble	7.678.000
Hommes.	6.162.000
Femmes	1.516.000

Dans ce nombre, les propriétaires et membres des firmes, les directeurs et

hauts employés des sociétés, les contrôleurs et les administrateurs comptent pour 487.000, soit pour 7,4 % des ouvriers salariés.

Les employés (*clerks*), pour 576.000.

Les ouvriers salariés, qui en 1900 étaient au nombre de 4.713.000, sont au nombre de 6.615.000, soit une augmentation de 40 %, dont 6.452.000 au-dessus de seize ans, 5.162.000 du sexe masculin et 1.290.000 du sexe féminin.

Au-dessous de seize ans, on ne compte que 89.700 garçons et 72.500 jeunes filles, soit un total de 162.000.

Le nombre des jeunes garçons et des jeunes filles salariés au-dessous de seize ans est donc infime. Il est probable qu'il est un peu plus élevé dans les petits métiers non considérés par le Census.

Mais, tandis qu'à chacun des précédents Census le nombre des salariés augmentait, celui des jeunes gens au-dessous de seize ans restait à peu près stationnaire. La proportion des adultes du sexe féminin est restée permanente, tandis que celle des adultes masculins n'a pas cessé de s'accroître :

Voici les proportions pour les trois derniers Census :

	1909	1904	1899
		Pour 100	
Adultes au-dessus de 16 ans.	97,5	97,1	96,6
Sexe masculin	78,0	77,6	77,1
Sexe féminin.	19,5	19,5	19,5
Au-dessous de 16 ans	2,5	2,9	3,4

Le nombre des femmes et des enfants, considérable dans l'industrie du coton, a diminué de 1899 à 1904. La proportion du nombre des femmes était de 41,9, elle est tombée à 38,7; celle des enfants était de 13,3, elle est tombée à 10,4. Dans la confection et la chemiserie pour hommes, le nombre des femmes est tombé de 63,4 % à 55,5. Celui des enfants n'est que de 2 %. Dans l'industrie de la soie et dans celle de la laine, le nombre des femmes a augmenté légèrement.

Sur 61 industries, il y en a 22 dans lesquelles le nombre des enfants est plus élevé qu'en 1899; mais ce sont relativement de petites industries.

Les industries qui emploient le plus d'ouvriers sont :

Le bois et ses produits, 695.000; ils représentent 10,5 % du total; la fonderie et la mécanique, 531.000, soit 8 %; l'industrie du coton, 378.900, soit 5,7 %; les constructions, matériel de chemin de fer, 282.200, soit 4 %; l'imprimerie, 258.400, soit 3,9 %; la métallurgie, 240.000, soit 3,6 %.

Les deux mois de l'année où les ouvriers sont le plus occupés sont octobre et novembre. Ceux où ils le sont moins sont janvier et février.

9. *La répartition de l'industrie aux États-Unis.* — La géographie industrielle des États-Unis montre que quatre facteurs se trouvent en harmonie dans chaque État : le chiffre de la population, le nombre des salariés, la valeur des produits et la valeur ajoutée aux matières premières par la fabrication. Le développement de ces facteurs s'est opéré régulièrement dans chaque État.

Voici les six États qui viennent en tête :

	Population	Nombre de salariés	Valeur des produits	Valeur provenant de la fabrication
	Milliers		Millions de dollars	
New-York	9.113	1.004	3.369	1.513
Pensylvanie	7.665	877	2.627	1.044
Illinois	5.638	466	1.919	758
Massachusetts	3.366	585	1.490	660
Ohio	4.767	447	1.438	614
New-Jersey	2.537	326	1.145	425

Relativement au nombre total des établissements des États-Unis, la proportion est de :

	Nombre des ouvriers	Valeur des produits	Valeur provenant de la fabrication
New-York	15,2	16,3	17,7
Pensylvanie	13,3	12,7	12,2
Illinois	7,0	9,3	8,9
Massachusetts	8,8	7,2	7,7
Ohio	6,8	7,0	7,2
New-Jersey	4,9	5,5	5,0

Les pourcentages de développement depuis 1899 sont naturellement plus élevés dans les États qui, à cette époque, avaient à peine des industries : la valeur des produits du Texas a augmenté, de 1899 à 1904, de 62 %, et de 1904 à 1909, de 81,3 %; celle des produits du North Dakota, de 63,2 et de 87,3 % pendant ces deux périodes; celle des produits de l'Okohama, de 200,7 et 119,5 %; celle du Nevada, de 145,5 et de 283,9 %, tandis que la valeur des produits de l'État de New-York a augmenté de 32,9 % pendant la première période et de 35,4 % pendant la seconde. Seulement, le chiffre absolu de l'augmentation de la valeur des produits était, pour l'État de New-York, de $ 617 millions de 1899 à 1904, et de $ 881 millions de 1904 à 1909, tandis que celui du Nevada était de $ 1.835.000 pendant la première période et de $ 8.791.000 pendant la seconde. Le procédé des pourcentages conduit aux pires erreurs, si on ne les contrôle pas par les chiffres réels.

Si on prend les grandes divisions géographiques des États-Unis, on trouve la répartition suivante des industries :

	Nombre des établissements	Nombre des ouvriers	Pour 100 de la répartition	Valeur des produits	Pour 100 des produits	Augmentation pour 100 de la valeur 1904-1909	Augmentation pour 100 de la valeur 1899-1904
		Milliers		Millions			
Middle Atlantic	81.315	2.208	33,4	7,142	34,5	36,9	28,1
East-North central	68.013	1.514	22,9	5,212	25,2	44,6	26,4
New-England	25.351	1.101	16,6	2,670	14,9	31,8	22
West-North central	27.171	374	5,7	1,804	8,7	40,4	32
South Atlantic	28.088	663	10	1,381	6,7	41,8	36,8
Pacific	13.579	213	3,2	844	4,1	52,9	51,2
East-South central	15.381	262	4	630	3	35,8	42,8
West-South central	12.339	204	3,1	625	3	50,6	64,6
Mountain	5.254	75	1,1	364	1,8	42,9	32,8

Les trois grands États, New-York, New-Jersey, la Pensylvanie, qui forment le Middle Atlantic, représentent plus d'un tiers de la valeur des objets fabriqués dans l'ensemble des États-Unis; les États de l'East-North central, environ un quart; les États de la New-England, un huitième; ces trois régions représentent 72,6 de la valeur de la production, près des trois quarts.

Les établissements des trois États du Middle Atlantic se partagent de la manière suivante :

	Total des établissements (1909)	Établissements ayant des produits pour plus de $ 1 million	Valeur des produits
	—	—	— Millions
New-York	44.935	470	1.246
New-Jersey	8.813	194	650
Pensylvanie	27.763	400	1.331

V. L'INDUSTRIE MINIÈRE

L'industrie minière, qui remplit le tome XI du Census, est distincte des autres industries. Sa situation a été établie par M. Isaac-A. Haarwich, d'accord avec l'*United States geological Survey*.

Les statistiques se rapportent à l'année qui prit fin le 31 décembre 1909. Elles sont déjà tardives dans un pays qui évolue aussi rapidement que les États-Unis. Cependant, elles valent la peine d'être connues parce qu'elles représentent un tableau d'ensemble.

Dans les recensements de ce genre, les doubles emplois sont difficiles à éviter. Un tableau indique les chiffres qui ont été à la fois attribués aux établissements industriels et aux mines. Celui du capital est de $ 199.369.000; celui de la valeur des produits est de $ 216.347.000.

Les minerais de fer sont en général employés dans les hauts fourneaux des propriétaires des mines. Leur valeur n'est donc connue que sous la forme de métal. Une partie de la houille est employée aussi par ses producteurs. De là, des difficultés d'évaluation.

Deux tableaux donnent une statistique comparée de la valeur des produits en 1902 et en 1909. La valeur des produits en 1909 est un peu inférieure à celle que l'on trouve dans d'autres tableaux, parce que, pour établir la comparaison avec 1902, on a dû éliminer certains éléments.

Les principales dépenses de l'industrie des mines et carrières s'élevaient en 1909 et en 1902, pour l'ensemble des États-Unis, à :

	Census 1909	Census 1902	Pour 100
	Millions de dollars		—
Appointements et salaires	625,6	401,2	55,9
Matériaux, outillage et force motrice	208,7	114,5	82,3
Royalties et rentes	62,4	34,5	81,2
Paiements pour contrats d'exploitation	24	20,6	»
Valeur des produits	1.175,5	771,5	52,4
Force motrice (HP)	4,5	2,6	71

La valeur des produits a augmenté d'un peu plus de 50 %; elle a un peu

moins augmenté que les salaires. Les grosses augmentations portent sur l'outillage et les redevances aux propriétaires du sol.

La valeur des produits est la valeur non de la production, mais des quantités vendues dans l'année. Si on la décompose d'après les industries, on trouve :

	1909	1902	Augmentation pour 100
	Millions de dollars		
Charbon	550,5	366,6	50
Anthracite	149,2	76,2	95,8
Bitumineux	401,3	290,5	38,2
Pétrole et gaz naturel	175,5	102	72
Cuivre	99,5	51,2	94,4
Fer	106,9	65,4	63,4
Métaux précieux	87,6	82,5	6,3
Mines profondes	77,4	77,2	0,4
Placers	10,2	5,3	92,2
Plomb et zinc	28,6	14,6	95,7
Calcaire	47,8	30,3	57,8
Granita	24,6	18	36,2
Phosphate	10,8	4,9	119

La plus forte augmentation porte sur le phosphate; la plus petite sur les métaux précieux. Les mines de métaux précieux ne représentent que 0,4 % d'augmentation. Si les produits des placers donnent 92 %, le chiffre réel de l'augmentation de leur production n'atteint pas $ 5 millions.

L'augmentation de la production du cuivre, du plomb et du zinc est importante. La production de la houille en 1902 avait subi une diminution par suite de la grève; cependant l'augmentation de la valeur en 1909 n'est que de 38 %; cela tient à la baisse du prix. L'augmentation de la production a été de 45 %.

La valeur réelle attribuée à la production de 1909 est supérieure à celle des chiffres ci-dessus; elle se monte à $ 1.238.410.000, se divisant ainsi :

Millions de dollars.

Charbon	577,1	Métaux précieux	94,1
Pétrole	185,4	Plomb et zinc	31,3
Cuivre	134,6	Matériaux de construction	76
Fer	106,9	Divers	40,8

Voici la répartition de la valeur de la production minérale aux États-Unis d'après les grandes divisions géographiques :

Valeur de la production minière en millions de dollars.

New-England	17,3	East-South central	49,1
Middle Atlantic	370,7	West-South central	47,5
East-North central	237,5	Mountain	205
West-North central	130,2	Pacific	75,1
South Atlantic	105,7		

Nous avons vu que le gros centre producteur des États-Unis est la circonscription qu'on appelle le *Middle Atlantic* (l'Atlantique du milieu), qui comprend New-York, New-Jersey et la Pensylvanie.

La valeur de sa production minérale en 1909 a été de $ 371 millions ou de 30 % du total de celle des États-Unis; celle de la Pensylvanie compte à elle seule pour plus de $ 349 millions sur ce total, dont $ 148.900.000 pour l'anthracite et $ 147.466.000 pour le charbon bitumineux. Elle a en même temps une production de pétrole d'une valeur supérieure à elle de tout autre État, $ 39.197.000. La Pensylvanie représente plus d'un quart de la valeur totale de la production minérale des États-Unis.

Après le *Middle Atlantic* vient l'*East-North central,* division qui comprend l'Ohio, l'Indiana, l'Illinois, le Michigan et le Wisconsin. La production minière valait, en 1909, $ 238 millions ou un cinquième du total. L'Illinois fournissait pour $ 53 millions et l'Ohio pour plus de $ 27 millions de houille bitumineuse; l'Ohio fournissait pour $ 29.620.000 de pétrole et l'Illinois pour $ 18.895.000. Le total de la production minière de l'Illinois qui vient immédiatement après la Pensylvanie est de $ 76 millions, soit moins d'un quart de la valeur de celle de la Pensylvanie; celle du West-Virginia est égale à celle de l'Illinois; puis viennent celles du Michigan, de l'Ohio, de la Californie, du Minnesota et du Montana qui dépassent pour chacun $ 50 millions. Les huit États ci-dessus représentaient en 1909 plus de 65 % de la valeur totale de la production minérale des États-Unis.

La valeur de la production du fer est pour le Minnesota de $ 57 millions; pour le Michigan de $ 32 millions, soit 83 % du total.

Celle du cuivre est de $ 45.960.000 dans le Montana, soit un tiers; de $ 31.614.000 dans l'Arizona; de $ 30.165.000 dans le Michigan; soit un cinquième pour chacun; de $ 10.104.000 dans la Californie et de $ 8.432.000 dans l'Utah.

C'est le Missouri qui est le grand producteur du plomb et du zinc : $ 22.565.000, soit 71,9 % de la valeur du produit. La Floride donne $ 8.488.000 sur les $ 10.781.000 du phosphate, soit 78,7 %.

Pour les métaux précieux, les mines profondes donnent : Colorado $ 27.147.000 ou 32 %; Nevada $ 17.808.000 ou 21,2 %; la Californie $ 9.691.000 ou 11,6 %; l'Utah $ 8.541.000 ou 10,2 %; l'Idaho $ 7.926.600 ou 9,4 %; le South Dakota $ 6.126.000 ou 7,3 %. La production des *placers* n'est appréciable que dans la Californie : $ 8.751.000 sur $ 10.237.000.

La production de l'Alaska n'est pas comptée dans ce tableau qui ne comprend que les territoires contigus des États-Unis. Elle a été évaluée pour 1909 à $ 12.762.000, mais « les difficultés de l'enquête, dit le rapport du Census, font croire que la production connue est de beaucoup inférieure à la production réelle ».

Le personnel minier.

Les personnes engagées dans l'industrie des mines étaient, en 1909, au nombre de 1.139.000 dont 3.804 femmes.

Propriétaires et membres de firmes	29.922
Fonctionnaires des sociétés	5.657
Contrôleurs et administrateurs	13.795
Employés	24.675
Ouvriers salariés	1.065.283

Sur le total des ouvriers, on n'en comptait que 8.151 au-dessous de seize ans, soit 1 %, employés presque tous dans les mines de charbon.

Les 1.057.000 ouvriers au-dessus de seize ans se répartissaient de la manière suivante :

Charbon	736.300	Plomb et zinc	21.600
Pétrole	39.800	Calcaire	37.000
Cuivre	53.000	Granite	20.504
Fer	51.700	Phosphate	8.000
Métaux précieux	37.800		

Les mécaniciens et chauffeurs comptent pour 9,7 % dans l'ensemble des ouvriers. Leur proportion la plus petite est dans le charbonnage, 5,7 %, et la plus haute est dans l'industrie des pétroles et du gaz, 67,9 %. La proportion des manœuvres est de 30,6 % sur l'ensemble.

Dans l'ensemble des industries minières, un tiers (34,4 %) est employé à ciel ouvert, les deux tiers dans les travaux souterrains. Dans les industries du pétrole, du calcaire, du granite, il n'y a que des travaux de surface.

Le pétrole.

Le personnel de l'industrie du pétrole se répartit de la manière suivante (p. 272) :

	Nombre des propriétaires	Nombre des salariés	Moyenne par exploitation
	—	—	—
Total	7.793	39.831	5
Individus	2.298	2.020	1
Firmes	3.360	3.085	1
Sociétés	1.966	32.635	17
Autres (?)	169	2.090	12

La valeur des produits se répartit de la manière suivante :

	Dollars	Moyenne par exploitation
	—	—
Total	185.417.000	23.800
Exploitations individuelles	9.662.000	4.200
Firmes	18.955.900	5.600
Sociétés	149.350.500	76.900
Autres	7,441.000	44.000

On suppose toujours, quand on parle du pétrole, que Rockfeller possède tous les puits de pétrole des États-Unis. Or, Rockfeller n'achetait pas les puits de pétrole; il laissait les propriétaires et les foreurs de puits s'arranger ensemble, creuser des trous et faire jaillir le pétrole. Seulement, une fois le pétrole hors du puits, il faut le recueillir, le transporter aux raffineries qui l'utiliseront. Alors Rockfeller offre son *pipe line*, son tuyau que le petit propriétaire du puits de pétrole est trop heureux de trouver (1). L'industrie du raffinage du pétrole est exposée dans le volume X (p. 657).

(1) Voir Yves Guyot, *Le Trust du Pétrole*, 1902. (Libr. F. Alcan.)

Elle comprend 147 établissements dont 4 appartiennent à des individus, 12 à des firmes et 131 à des sociétés. Sur une production valant 237 millions de dollars, ces dernières représentent 232 millions.

Cette industrie compte 671 propriétaires et hauts fonctionnaires, 2.040 commis et 13.929 ouvriers. On voit combien le personnel est restreint relativement à la valeur de l'industrie.

Le prix de revient est évalué de la manière suivante :

	Dollars
Pétrole brut	152.300.000
Acide sulfurique, etc.	4.003.000
Barils, etc.	8.337.000
Étain, etc.	8.037.000
Autres matières premières	25.988.000
Total	198.665.000

La valeur de la production est de $ 236 millions sur lesquels le pétrole d'éclairage ne représente que 33.495.000 barils (de 50 gallons chacun) valant $ 94.547.000. Le pétrole employé comme combustible représentait 34.034.000 barils, tandis qu'en 1904 il ne représentait que 7.209.000 barils.

Mais le Census ne parle pas des *pipes lines ;* et ils constituent la partie la plus intéressante de l'industrie du pétrole.

Le sénateur Gore a, en mai 1914, déposé un bill par lequel il interdit à toute société de transporter par les *pipes lines* du pétrole qui lui appartiendrait. Maintenant, les *pipes lines* sont soumis au contrôle de l'*Interstate Commerce Commission.*

VI — CONCLUSIONS

Le Census ne s'occupe pas des transports, ni par chemin de fer, ni par voie d'eau, ni par mer.

Dans un pays qui évolue aussi rapidement que les États-Unis, les chiffres qui datent de 1909 paraissent déjà un peu vieux. Ils ont été recueillis deux ans après la grave crise de 1907. Ils prouvent que les États-Unis s'en étaient relevés rapidement.

De tous les peuples du monde, ce sont les États-Unis qui ont la plus forte production agricole : maïs, froment, avoine, tabac, coton. Pour l'industrie, ils ont la plus grande production de houille, de fer, d'acier, de cuivre, de pétrole.

Si l'Empire germanique voulait avoir le monopole du monde, il devait commencer par essayer de détruire leur agriculture et leur industrie.

La manie législative du congrès ne contribue pas à la prospérité des États-Unis. Ses membres sont en grande majorité des agriculteurs ayant peu d'idées générales. Ils voudraient appliquer un *act* à chaque événement dont ils sont frappés, sans se soucier d'en rechercher les origines et les répercussions. Le *Sherman Act,* les poursuites contre les trusts, la nouvelle législation qui l'a complété, ont pour objet de restreindre les grandes affaires. L'*Interstate commerce Act* met entre les mains de neuf personnes toute l'industrie des chemins de fer

des États-Unis; et ce sont les chemins de fer qui en ont assuré le développement, grâce à l'audace de leurs promoteurs et de leurs capitalistes, proportionnée aux risques à courir. L'action politique s'exerce contre les énergies individuelles. Les gains de certains d'entre les grands industriels et financiers des États-Unis ont pu être acquis sans grands scrupules; mais ils les ont remis dans la circulation, et ils ont servi de capitaux pour de nouvelles entreprises.

M. Woodrow Wilson a fait deux grandes réformes : la réforme du tarif et la réforme des banques, mais les résultats de ces deux réformes sont compensés par son attention à s'inspirer de la passion dépressive de l'*invidia democratica*. De là le malaise qui pèse sur les États-Unis depuis le mois de juillet 1913.

Pour se tenir au courant de leur situation, il faut avoir recours à six indices :

1° Les cours de Wall-Street et le nombre des titres échangés; la situation des banques associées;

2° Les tableaux du commerce extérieur des États-Unis;

3° Les renseignements sur les récoltes de maïs, de blé et de coton;

4° La production et les commandes de l'*United States steel Corporation* ;

5° Les renseignements reçus sur les chemins de fer;

6° La situation budgétaire.

Cette rapide analyse du Census montre tous les problèmes qu'il soulève et tous les faits qu'il donne pour tenter de les résoudre.

1° Le pourcentage de l'augmentation de la population des États-Unis diminue malgré l'appoint de l'immigration;

2° La population rurale diminue et celle des grandes villes augmente rapidement;

3° La surface des terres cultivées ne représente que le quart du territoire des États-Unis;

4° La valeur de la propriété agricole a doublé de 1900 à 1910;

5° Le Census a éliminé les petits métiers et les petites industries : de là une apparence du phénomène appelé la concentration industrielle;

6° Le total de la production annuelle des industries, non compris la construction et les moyens de transport, donne un chiffre de 103 milliards de francs, ce qui ferait plus de 1.100 francs par tête;

7° Si on essaie d'établir le prix de revient d'après les données du Census, il est très élevé, et la marge laissée pour les dividendes, en dehors de l'intérêt, et des aléas, est très étroite;

8° Le Census des États-Unis apporte un nouveau démenti à la formule de Rodbertus et une nouvelle confirmation de la formule de Bastiat, sur la répartition résultant des progrès de la production entre le travail et le capital;

9° Le Census des États-Unis apporte une nouvelle vérification à la loi d'Adam Smith : le prix de marché a une tendance constante à se rapprocher du prix de revient;

10° Le nombre des établissements industriels augmente en même temps que la production.

Donc, ce n'est pas de la concentration, c'est de la multiplication;

11° La grande production industrielle des États-Unis n'a pas émigré dans l'Ouest. Les pourcentages doivent toujours être contrôlés par les chiffres réels;

12° La comparaison des divers census montre les progrès des États-Unis : la vitesse de ces progrès s'accélère avec une rapidité qui doit faire notre admiration et apprendre aux Européens la nécessité d'étudier ce qui se fait de l'autre côté de l'Atlantique;

13° Tandis que nous sommes écrasés par les charges et les risques que font peser sur nous les menaces de conflits internationaux, les États-Unis en sont allégés, dans une large mesure;

14° Malgré toutes les tentatives étatistes et interventionnistes, leur civilisation est individualiste, et c'est cet individualisme qui donne à leurs citoyens cette initiative et cet esprit d'entreprise qui a permis à quelques millions d'hommes de transformer un territoire presque aussi grand que l'Europe.

Yves Guyot.

IV

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

La mutualité et la guerre. — Dans ma chronique de novembre-décembre 1914 (1), j'ai signalé les termes de l'appel que le Conseil d'administration de la Fédération Nationale de la Mutualité adressa, le 18 août 1914, aux mutualistes français. Mais ce ne sont pas seulement les mutualistes qui ont répondu à cet appel : ce sont leurs organes de propagande et de conseil.

Ainsi, d'une part, *L'Avenir de la Mutualité* a pu, le 1er mai, réunir dans un numéro du plus haut intérêt une ample documentation sur les initiatives privées et les efforts accomplis par les sociétés de secours mutuels au cours des hostilités, et dans un magistral article, M. Olivier a montré la vitalité mutualiste permettant non seulement d'éviter la suspension de la vie sociale, mais encore, malgré le déficit des cotisations des mutualistes mobilisés, ajouter aux services déjà pourvus l'assistance des femmes et des enfants des membres appelés à l'armée, la participation au soulagement des grandes infortunes telles que l'envoi de subsides aux départements envahis, aux réfugiés belges, aux soldats en hiver, aux blessés. Les enfants ont élevé leur générosité à la même hauteur que les adultes : sous le nom d'Entr'aide mutualiste, l'Union Nationale des Mutualités scolaires et l'Union des Présidents des Mutualités scolaires de la Seine ont décrété de prélever des sommes importantes sur les fonds libres « pour venir en aide, au nom des petites écolières et des petits écoliers mutualistes de France, aux enfants mutualistes des régions envahies ». D'autre part, le vaillant secrétaire général de la Ligue Nationale de la Prévoyance et de la Mutualité, M. Arboux, supportant avec le courage que donne la foi chrétienne la plus cruelle meurtrissure de son cœur paternel, ne cesse d'assurer la publication de la volumineuse *Revue* où il distribue la bonne parole mutualiste.

Le Dalloz et la guerre de 1914. — En annonçant (2) dans mes précédentes chroniques des recueils qui donnaient les textes réglementaires publiés depuis le début de la présente guerre, je citais en premier lieu les volumes de la librairie Dalloz : c'est que, d'une part, l'ancienneté de l'administration Dalloz et, d'autre part, le grand nombre

(1) *Journal de la Société de Statistique de Paris*, 1914, p. 454.

(2) *Journal de la Société de Statistique de Paris*, numéros de novembre-décembre 1914, p. 454, et avril 1915, p. 138.

et la fidélité des consommateurs de ses productions donnaient à penser, sans aucune intention malveillante à l'égard des auteurs d'œuvres similaires, que ces ouvrages étaient de nature à intéresser un public aussi nombreux que spécial. Toutefois, ce n'est point à un tel public que s'est limitée sans doute la diffusion de ces instruments de travail, et le nouveau volume que j'ai sous les yeux en est la preuve aussi manifeste que flatteuse. En effet, la librairie Dalloz, par la publication de ses deux premiers volumes de textes relatifs à la guerre de 1914, avait eu surtout en vue le désir de satisfaire les besoins des administrateurs et des jurisconsultes : or l'accueil dont les milieux militaires ont honoré ce premier effort a déterminé les auteurs à le compléter par un supplément contenant tous les textes qui avaient été systématiquement omis.

Outre ce volume, la librairie Dalloz en a publié un autre qui fait suite aux deux premiers et qui donne les textes du 1er janvier au 15 mars 1915 y compris le décret du 20 mars 1915 sur les loyers. Quiconque connaît les premiers tomes de cette œuvre ne négligera pas, j'en ai la ferme assurance, de rechercher les suivants et d'attendre avec impatience le quatrième volume dont la publication est déjà prévue.

La législation française depuis la guerre (1). — J'ai eu le bonheur d'être exaucé dans les vœux que je formais pour l'œuvre de M. Delmas (2) : je n'avais du reste aucun mérite à la recommander, car quiconque connaît le talent de rédacteur des collaborateurs de *L'Avenir de la Mutualité* et la valeur typographique des productions de la grande imprimerie Delmas. Le premier volume prenait fin au 15 octobre 1914; le deuxième comprend les documents parus du 16 octobre au 31 décembre 1914. Il reproduit les rubriques de la classification méthodique adoptée dans le premier avec référence sous chacune d'elles aux textes insérés dans celui-ci et aux textes complets des moratoria contenus dans la *Nouvelle Législation civile et commerciale* (3) de M. Georges Lachapelle : cette excellente méthode place sous les yeux du lecteur un tableau récapitulatif qui est l'équivalent méthodique, dans le domaine du droit, des éphémérides que le *Times* donne mensuellement, depuis le début des hostilités, dans le domaine de l'histoire diplomatique et militaire.

Aussi bien, en annonçant le nouveau volume Delmas, je dis deuxième et non second afin de constituer par ce vocable l'amorce d'un troisième et peut-être d'un quatrième volume : car succès, comme noblesse, oblige, et le public est trop fidèle à ce recueil pour permettre à ses auteurs de faire halte avant la terminaison du conflit mondial qui motive la législation nouvelle.

Le Duvergier et la législation de la guerre de 1914. — La multiplicité des recueils qui donnent les textes relatifs aux questions soulevées par la guerre ne doit nuire en rien à la diffusion de ceux qui, comme le *Dalloz*, le *Delmas* et le *Duvergier*, sont l'œuvre d'auteurs à la fois consciencieux et compétents. C'est que leur diversité de buts et de plans répond à des besoins différents qui sollicitent non pas seulement des catégories distinctes de lecteurs, mais encore un même lecteur dans des circonstances variées. Le jugement que je viens de formuler m'est dicté par ma propre expérience : je m'estime, en effet, heureux de posséder, outre les volumes que je viens de signaler avec les éloges aussi mérités que sincères, le volume que la rédaction du *Recueil Sirey* a publié sous le titre *Législation de la guerre de 1914*, comme numéro supplémentaire de la « Collection complète des lois, décrets, ordonnances et règlements » que le nom de Duvergier et que la librairie de la Société du Recueil Sirey, habilement dirigée par M. Tenin, continue à publier malgré les difficultés de l'heure présente. A la division par ordre de matières, les rédacteurs du numéro du *Duvergier* ont préféré l'ordre chronologique combiné avec une table alphabétique qui donne non seulement le titre des textes à consulter sur tel sujet, mais encore une liste métho-

(1) Un volume : 2f 50.
(2) *Journal de la Société de Statistique de Paris,* numéro de novembre-decembre 1914. p. 455.
(3) *Journal de la Société de Statistique de Paris,* numéro de novembre-décembre 1914, p. 455.

dique de ces textes et l'analyse de chacun d'eux : le mot « Moratorium » par exemple comprend les rubriques suivantes : action en justice, bail à colonat partiaire, bail à ferme, bail à loyer, banque, banquier, crédit (ouverture de crédit), délais, exécution des actes et jugements, faillite, liquidation judiciaire, obligations (en général), protêts, saisie-arrêt, sociétés d'assurances, sociétés d'assurances mutuelles agricoles, sociétés d'épargne et de capitalisation, valeurs mobilières, vente de marchandises, veuves, visa des chèques, voies de recours, warrants. Ces vingt-deux rubriques n'occupent pas moins de 14 colonnes ou 7 pages in-8. Un autre élément essentiel de l'intérêt de cette publication réside dans les notes qui accompagnent la reproduction de chaque document réglementaire et qui, les unes, renvoient aux textes antérieurs reproduits dans les Lois annotées du *Recueil Sirey*, du *Journal du Palais et des Pandectes françaises,* les autres donnent les rapports qui précèdent et expliquent les décrets intervenus : de la sorte le lecteur peut, d'une part, se rendre compte, grâce à la comparaison des textes nouveaux avec les textes anciens, de la modification introduite dans la réglementation en vigueur et, d'autre part, comprendre à la lecture d'un rapport préliminaire la genèse et la portée de la mesure édictée. C'est donc à tort que les auteurs ont cru devoir se disculper du reproche d'avoir publié des documents antérieurs à la déclaration de guerre avec l'Allemagne : bien au contraire, il eût été regrettable d'être privé du précieux concours de leur publication dans l'étude des mesures nécessitées par la période de tension consécutive à l'ultimatum de l'Autriche-Hongrie à la Serbie et par l'état de guerre sinon officiel du moins effectif résultant de violations soit des règles du droit international, soit des traités les plus solennels que l'Allemagne avait commises à l'égard de la France et de pays neutres. Cet exposé permettra, je l'espère, de se rendre compte des incontestables services à attendre de ce volume de la Collection Duvergier.

La mobilisation des ouvriers mineurs. — Le dépôt, par M. le député Dalbiez, d'une proposition de loi « tendant à une meilleure utilisation des hommes mobilisés et mobilisables » et l'adoption après discussion (24, 28 et 29 avril 1915) de cette proposition par la Commission de l'armée de la Chambre des Députés, a motivé, de la part du Comité central des Houillères de France, l'envoi d'une lettre et d'une note par laquelle il appelle l'attention du ministre de la Guerre sur les conséquences qu'entraînerait l'application de ce texte dans les houillères. De cette note il résulte que :

1° Les appels des réservistes de l'armée active déjà effectués représentent en moyenne 32,5 % du personnel, soit environ 65.000 hommes sur 200.000;

2° Leur influence sur la production s'est traduite par une réduction de 40 %;

3° La production nationale supporte de ce chef une dépense correspondant à 50 millions de tonnes par jour, soit, aux prix actuels des charbons importés, 2.500.000 francs en or;

4° Sur les 56.000 territoriaux ou réservistes de l'armée territoriale du personnel des mines, 15.000 sont aux armées et 41.000 dans les mines;

5° Grâce à diverses mesures, la production des mines est de 65.000 tonnes par jour, dont 10 % consommées dans la mine et dont, par suite, 58.000 seulement disponibles pour le commerce, « laissant vis-à-vis de la consommation probable une insuffisance à peu près égale »;

6° La proposition de M. Dalbiez réduirait de 58.000 à 18.000 ou 14.000 tonnes par jour la production disponible pour le commerce;

7° Pour apprécier les effets de cette réduction, il convient de signaler que la valeur économique d'une journée de territorial équivaut à une tonne de charbon et qu'une tonne de charbon non produite dans les charbonnages nationaux coûte actuellement au pays 50 francs en or et à la consommation un supplément de charge d'environ 20 francs.

Une nouvelle publication du Département du Travail des États-Unis. — M. Royal Meeker, l'éminent commissaire du Travail des États-Unis, vient de publier un très remarquable volume où il présente les mesures prises dans les pays autres que les

Etats-Unis pour l'amélioration du logement ouvrier. Sous le titre *Government and to home owning and housing of working people in foreign countries* (*Department of Labor Bureau of Labor Statistics*) (n° 158), il passe en revue les pays suivants : Autriche, Belgique, Danemark, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Norvège Suède, Australie, Nouvelle-Zélande, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Espagne, Suisse, Canada (Ontario), Cuba, Chili. Cette publication fait honneur à l'imposant monument que le département du Travail américain ne cesse d'élever et d'accroître par d'incessants efforts dont l'ingéniosité rivalise avec l'infatigable ardeur.

Maurice BELLOM.

V

BIBLIOGRAPHIE

Le 27e Rapport du Bureau fédéral des Assurances de Berne (Année 1912)

Les événements tragiques qui se déroulent nous ont empêchés jusqu'ici de rendre compte du Rapport annuel du Bureau fédéral des Assurances pour 1912, reçu peu de jours après la déclaration de la guerre; malgré les exigences de l'heure présente, il convient de reprendre nos études et de signaler les points intéressants et les innovations de ce beau travail de nos amis de Berne.

Cette année, par une coïncidence curieuse, le Rapport se place sous l'autorité d'un Belge que nous avons placé très haut tant par sa science que par sa valeur morale, Léon Duboisdenghein, dont on rappelle les belles paroles :

« La prévoyance est donc non seulement une vertu, c'est aussi une nécessité; l'homme imprévoyant est presque inévitablement voué au malheur. »

Paroles prophétiques et dont nous pourrions augmenter la portée pour l'appliquer aux événements actuels, et à la guerre que l'héroïque Belgique et la France subissent.

Le Rapport est comme d'habitude divisé en deux grandes parties :

Un compte rendu général des opérations d'assurances classées par nature;

Des tableaux statistiques reproduisant les éléments comptables de ces sociétés.

ASSURANCES SUR LA VIE

Trente-six sociétés sont assujetties à la surveillance fédérale dont : 6 suisses, 10 allemandes, 11 françaises, 1 autrichienne, 5 anglaises, 3 américaines; en 1886, il n'y avait que 7 sociétés allemandes autorisées, et de plus 5 compagnies françaises ne peuvent plus faire de nouvelles opérations.

Les assurances de capitaux en cours, en Suisse, s'élèvent à 1 milliard 214 millions, dont 532 millions pour les compagnies suisses (44 %) et 682 millions pour les étrangères.

En 1912, 122 millions d'assurances nouvelles ont été contractées.

En 1886, les assurances en cours ne s'élevant qu'à 366 millions, l'augmentation de 232 % montre le développement formidable de l'idée d'assurance.

L'assurance mixte continue à jouir d'une faveur de plus en plus marquée et sur 100 francs d'assurance de capitaux on compte :

20 francs d'assurance-vie entière, 74 francs d'assurance mixte et 6 francs d'assurances diverses.

En 1886, cette décomposition était la suivante :

68 francs d'assurance vie entière, 30 francs seulement de mixte et 2 francs d'assurances diverses.

Ce déplacement n'a rien de surprenant étant donnés les avantages de l'assurance mixte.

Le Rapport constate avec plaisir le développement de l'assurance dite complémentaire, qui permet à l'assuré de ne plus craindre l'invalidité; près de 35 millions de capitaux étaient ainsi couverts à fin 1912.

La critique de la participation aux bénéfices est faite d'une manière tout à fait remarquable, mais ce n'est pas la place dans notre journal de développer les arguments indiqués.

Les assurances de rentes en cours s'élèvent à 5.845.000 francs à fin 1912 contre 1.072.000 en 1886, soit une augmentation de 445 %. Le Rapport ne paraît pas être satisfait, car l'augmentation annuelle des rentes n'est que de 500 à 600.000 francs (657.000 en 1912). Il faut, en effet, convenir que cette somme est minime, mais l'année 1912 est marquée par de mauvaises récoltes, des conditions climatériques détestables, et enfin par les inquiétudes de toute nature résultant de la guerre des Balkans; le taux général de l'intérêt ayant monté, il est assez naturel que des personnes susceptibles de contracter des rentes viagères se soient abstenues.

Les statistiques financières tiennent naturellement une grande place dans le Rapport, et divers tableaux indiquent la composition relative de l'actif des diverses sociétés et la décomposition des titres mobiliers.

Si l'on considère 100 francs d'actif réel composé d'hypothèques, d'immeubles, de valeurs mobilières et divers (prêts, banques, etc.) on trouve la décomposition suivante :

Compagnies suisses	59	4	22	15
— allemandes	79	1	2	18
— autrichiennes	54	6	19	21
— françaises	5	18	64	13
— anglaises	24	7	48	21
— américaines	21	3	56	20

On voit la différence de mentalité des groupes ennemis; les Français et les Anglais ayant une faveur marquée pour les placements mobiliers facilement réalisables; les autres préférant l'hypothèque... Dans cette comparaison, notre regretté président Cheysson aurait trouvé à exercer sa verve sarcastique, en nous montrant les dirigeants des sociétés allemandes conduisant les assurés devant une maison et leur indiquant que telle brique ou telle pierre constitue leur bien! L'avenir dira où est la vérité.

La partie relative aux assurances sur la vie se termine, comme d'habitude, par un exposé des calculs de primes d'assurance, de réserves, de valeurs de rachat, etc., mise sous une forme tout à fait élémentaire.

Des tableaux reproduisent les diverses tables de mortalité en usage en Suisse : celles de nos deux éminents amis Kunner et Schaerthi, celle de Durrer et enfin les tables dressées par le Bureau fédéral.

Le Bureau fédéral promet de publier dans un de ses prochains rapports un exposé des règles de rachat et de réduction de contrats adoptées par les différentes sociétés. Ce sera un travail intéressant et utile à beaucoup d'égards.

ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS

Vingt-quatre sociétés, dont quatre françaises, ont exploité cette branche.

Les primes nettes de réassurances encaissées sont de 164 millions, dont 29 millions pour la Suisse; les réserves pour risques en cours s'élèvent à 77 millions, les sinistres à 99 millions et les commissions, frais généraux, etc., à 50 millions.

Le bénéfice s'élève à 8.893.000 francs; il révèle des disproportions énormes de pourcentage par rapport aux primes dans les diverses compagnies; le maximum est de 22,5 % à la Bâloise-vie et de 5,1 % en moyenne.

Le Rapport constate une augmentation de l'assurance dite des « abonnés de journaux », mais il en signale les inconvénients et les abus.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE

Vingt-six sociétés, dont onze françaises exploitent cette branche.

L'année 1912 a été favorable au point de vue météorologique et les résultats ont été satisfaisants.

Elles assuraient en Suisse 10 milliards 300 millions de capitaux et ont encaissé 11.500.000 francs de primes.

Mais de plus, les sociétés locales, les caisses cantonales, les mutuelles ont assuré 10 milliards 800 millions et encaissé 10.500.000 francs de primes.

Les compagnies suisses encaissent 70 % des primes et assurent 79,3 % des capitaux; les compagnies françaises encaissent 14,4 % des primes et assurent 13,6 % des capitaux.

La plus grande partie du capital assuré concerne la propriété immobilière. 11 milliards 400 millions contre 9 milliards 700 millions de mobilier. En partant de cette base on trouve que pour un des 857.000 ménages suisses, l'assurance représente une moyenne de 24.600 francs dont 11.311 pour le mobilier.

ASSURANCES DIVERSES

L'assurance contre le bris des glaces continue à se développer, 19 millions contre 16,7 en 1911, mais le rapport donne des détails qui paraissent montrer l'avenir sous un jour assez sombre.

L'assurance contre le dégât des eaux représente 117 millions contre 111,6, en 1911.

Les assurances contre le vol et l'assurance de cautionnement prennent une extension tout à fait remarquable; elles sont exploitées par vingt et une sociétés dont une seule française.

Le capital assuré est de 1 milliard 115 millions contre 990 millions à fin 1911. Les primes encaissées s'élèvent à 686.000 francs et les indemnités à 296.000. On voit que ce sont de bons risques !

L'assurance de crédit exploitée par la Fédérale de Zurich donne 280.000 francs de primes pour un capital assuré de 4.885.000 francs.

L'assurance contre la mortalité du bétail est pratiquée par quatre sociétés assurant 16.102.000 francs et encaissant 636.000 francs de primes; mais en ajoutant les assurances faites par les caisses locales on trouve une valeur assurée de 391 millions.

Les sinistres sont assez élevés; le Rapport donne un renseignement intéressant en comparant les indemnités payées aux valeurs assurées :

	Chevaux	Bovidés	Ovidés
France	48	80	60
Algérie	48	48	»
Belgique	80	80	»
Suisse	57,6	57,6	»

L'assurance contre la grêle assure 80 millions de capitaux et encaisse 1.400.000 francs de primes.

Enfin l'assurance contre les risques de transport encaisse 3.400.000 francs de primes.

En résumé, le total des primes payées en Suisse s'élève à 115.400.000 francs représentant 30ᶠ 13 par tête d'habitant; en classant les cantons par ordre de moyenne on trouve que Genève vient en tête avec 64ᶠ 25 et Appenzell R. I. en fin de liste avec 9ᶠ 70 seulement.

Les beaux graphiques qui suivent cet exposé montrent la progression du développement de l'assurance, la force de vie, la valeur de rachat d'une assurance-vie, etc...;

ils sont suivis de tableaux donnant le détail des opérations par groupes d'assurances et des bilans des sociétés.

Enfin le Rapport se termine par les lois fédérales sur le contrat d'assurance et la surveillance des entreprises.

Il fait honneur au Bureau fédéral, et ce document, véritablement unique, est une mine de précieux documents de toute sorte : on doit savoir gré de ce labeur aux dirigeants et aux savants actuaires de ce Bureau et les en remercier vivement.

A. Barriol.

*
* *

La Mortalité chez les neutres en temps de guerre, par le Dr L. Hersch, privat-docent à l'Université de Genève. 1915 (1).

La brochure de M. Hersch reproduit la communication qu'il a faite à l'Institut National Genevois, le 6 avril 1915.

Elle indique les effets démographiques des guerres modernes en général, et les effets de la guerre sur la mortalité chez les neutres.

Les tableaux montrent que pendant les guerres de 1866 et de 1870, la mortalité en Belgique, aux Pays-Bas et en Suisse a varié considérablement, en augmentation pour les jeunes enfants et les vieillards. Les différences sont telles qu'elles ne peuvent être attribuées à des causes purement accidentelles; cependant, il y aurait lieu, à notre avis, de chercher à dégager l'influence de l'immigration, dans ces pays de population relativement faible; il est possible que l'exode dans ces États, d'habitants des pays belligérants, ait pu avoir une influence sur la variation de la mortalité.

Le travail se termine par une étude sur la guerre actuelle et la mortalité chez les neutres et l'auteur conclut en poussant un cri d'alarme, tendant à montrer qu'il faut combattre par des mesures préventives l'imminente recrudescence de la mortalité et surtout de la mortalité infantile. M. Hersch dit aussi que les pays neutres, frappés indirectement par la guerre, ont le droit d'intervenir au moment de la conclusion de la paix.

En résumé, étude fort intéressante, dont il faut féliciter l'auteur, sur un sujet tout à fait inédit et qu'il conviendrait de voir développer et serrer de plus près en tenant compte du facteur d'immigration, comme nous l'avons dit plus haut.

A. Barriol.

VI

VARIÉTÉ

RÉSUMÉ DE LA STATISTIQUE DES ÉLECTIONS A LA SECONDE CHAMBRE DE LA DIÈTE SUÉDOISE AU PRINTEMPS 1914

Les élections, faites au printemps 1914, résultaient de la résolution du Roi du 3 mars de la même année de dissoudre la Diète assemblée et de décréter de nouvelles élections à la seconde Chambre, pour que les électeurs eussent l'occasion d'exprimer leur opinion sur la réorganisation de la défense.

Pour les élections à la seconde Chambre, le droit de vote est accordé à tous les hommes suédois de bonne réputation, âgés de vingt-quatre ans, excepté :

Ceux qui sont en tutelle ou en faillite;

---

(1) Giard et Brière. — Brochure de 36 pages avec graphiques. Prix : 1 fr.

Ceux qui ont reçu secours de l'Assistance publique ou qui n'ont pas payé leurs contributions à l'État ou à la commune;

Enfin tout conscrit qui n'a pas accompli l'obligation du service militaire.

Tout homme qui s'établit dans une commune doit, pour recevoir le droit de vote, montrer qu'il a payé ses contributions pour l'année précédente.

Chaque année une liste de votants est dressée pour chaque circonscription; elle comprend tous les hommes qui, au commencement de l'année, ont vingt-quatre ans accomplis.

Tout homme qui n'est pas frappé par une des causes de disqualification susmentionnées est inscrit dans la liste comme ayant droit de vote. Ces listes sont employées aux élections à la seconde Chambre. Les nombres suivants indiquent le nombre des hommes compris dans les listes de votes aux élections au printemps 1914, ainsi que leur répartition au point de vue du droit de vote.

	Campagne	Villes	Pays entier
Hommes inscrits sur les listes . . .	1.034.161	351.686	1.385.847
Dont ayant droit de vote	866.906	225.548	1.092.454
Dont n'ayant pas droit de vote. . .	167.255	126.138	293.393

Les électeurs représentent 24,7 % de la population, et ceux qui avaient droit de vote, 21,2 %. Dans les villes les électeurs n'étaient que 15,3 % de la population, mais dans la campagne ils étaient de 21 %.

Le nombre total des électeurs n'ayant pas droit de vote était de 293.393, dont 171.317 avaient perdu leur droit, parce qu'ils n'avaient pas payé leurs contributions.

Pour effectuer les élections à la seconde Chambre, le pays est divisé en 56 circonscriptions électorales, dont chacune élit 3 et 7 députés.

Les députés de la seconde Chambre sont 230, c'est-à-dire un représentant sur les 24.516 habitants.

Aux élections générales à la seconde Chambre au printemps 1914, 763.423 électeurs (69,9 %) prirent part au vote. La participation fut de 68,1 % à la campagne et de 76,7 % dans les villes.

La répartition des votants et des députés élus est comme suit :

	Votants	Députés
Modérés.	286.250	86
Libéraux	245.107	71
Socialdémocrates.	228.712	73
Autres	125	»
Total.	760.194	230

A. Barriol.

VII

NÉCROLOGIE

LIONEL MARIE

Les membres de la Société de Statistique ont appris la douloureuse nouvelle du décès — survenu le 19 septembre dernier — de leur collègue M. Lionel Marie.

M. Lionel Marie était né le 31 janvier 1843. Très jeune, il se sentit attiré par la carrière administrative et il fut admis au concours comme auditeur au Conseil d'État

dès 1868. La guerre de 1870 le trouve chef de cabinet du général ALLARD. Vice-président de cette assemblée; il s'engage tout aussitôt au 26e régiment de ligne, puis il passe comme capitaine au 2e bataillon des mobiles de la Manche. C'est en cette qualité qu'il prend part à la campagne de l'armée de la Loire, qu'il est blessé et cité deux fois à l'ordre du jour : cette brillante conduite devait valoir à M. Lionel MARIE de recevoir, pour faits de guerre, la croix de la Légion d'honneur, des mains mêmes du maréchal de Mac-Mahon.

Nommé sous-préfet d'Argentan au mois d'avril 1871, M. Lionel MARIE remplit avec honneur les difficiles missions qui lui furent confiées en vue de l'approvisionnement des troupes de Versailles. Sa carrière administrative se développait heureusement — il fut nommé successivement sous-préfet de Brest, secrétaire général de la Seine-Inférieure, puis préfet de l'Aube — lorsqu'il dut, pour des raisons politiques, l'interrompre brusquement : il démissionna le 22 décembre 1877.

La Compagnie du Chemin de fer du Nord lui confia alors, avec le titre d'Inspecteur principal, la direction de son service de Statistique des recettes et des parcours; les résultats qu'il y obtint furent assez heureux pour que, dès 1890, il fût appelé à remplir les fonctions de Chef des services administratifs.

Il y a peu d'organismes plus complexes et plus délicats que les services de statistique, de comptabilité et de contrôle des dépenses d'une grande administration de chemins de fer. M. MARIE s'attacha à perfectionner ceux qu'il avait sous ses ordres, à simplifier et moderniser les méthodes qui y étaient en usage. Les efforts qu'il déploya dans cette tâche durant vingt-quatre années eurent leur belle récompense le jour où, au seuil d'une retraite rendue nécessaire par son état de santé, entouré de ses principaux collaborateurs, il reçut par la voix autorisée de son chef, M. Albert SARTIAUX, au cours d'une émouvante cérémonie, les remerciements de la Compagnie qu'il avait si bien servie.

M. Lionel MARIE était entré à la Société de Statistique en 1903, sous les auspices de MM. PALLAIN et DE FOVILLE, et il n'avait cessé de s'intéresser à ses travaux, alors même que la cruelle maladie qui devait l'emporter l'empêchait d'y participer aussi activement qu'il l'eût souhaité.

Nous garderons fidèlement sa mémoire. J. G.

VIII

AVIS DE MISE EN VENTE DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

A L'OCCASION DE SON CINQUANTENAIRE

Nous rappelons que la Société a publié, à l'occasion de son Cinquantenaire et de la réunion de la XIIe session de l'Institut international de Statistique, un ouvrage intitulé :

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE — NOTES SUR PARIS

Cet ouvrage, dont il a été rendu compte dans le Journal de la Société (numéro d'août 1909, page 281), a été adressé par la poste le 2 août à tous les membres de la Société.

Il est mis en vente, au prix de 5 *francs, à la* LIBRAIRIE BERGER-LEVRAULT, *5-7, rue des Beaux-Arts, à Paris.*

Le numéro exceptionnel du Journal (août 1909), consacré presque entièrement au compte rendu du Cinquantenaire de la Société et composé de 156 pages, est également mis en vente à la même librairie, au prix de 3 francs l'exemplaire.

IX

AVIS RELATIF

AU

PRIX ADOLPHE COSTE

NOTE EXPLICATIVE

M. Adolphe Coste, ancien président de la Société en 1893, a fait un legs à la Société de Statistique de Paris en exprimant le désir que les arrérages fussent consacrés, dans la mesure du possible, à la publication périodique d'une évaluation détaillée de la fortune publique et privée de la France.

Afin d'honorer la mémoire du regretté président, le Conseil d'administration de la Société a décidé de donner en 1915 un prix consistant en une somme de 500 francs et une médaille.

Ce prix serait attribué à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet **se rattachant à *l'Évaluation de la fortune publique et privée de la France, tant en capital qu'en revenu,* ou susceptible d'apporter à cette évaluation une contribution utile, même partielle et limitée.**

Pour être admis a présenter un travail, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres élus de la Société faisant partie du Conseil de 1915 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires devront être adressés, **avant le 31 décembre 1915**, à M. Barriol, secrétaire général de la Société, *88, rue Saint-Lazare, à Paris (IXe).*

Ils devront lui parvenir sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire, et lui être remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, ou transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1° Le mémoire *non signé*, mais portant une *devise ;*

2° Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, à la machine à écrire, en double exemplaire et sur recto ; ils resteront la propriété de la Société, qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

X

AVIS RELATIF AU CONCOURS

POUR LE

PRIX ÉMILE MERCET

CONCOURS DE 1913-1915

Note explicative

M. Émile Mercet, ancien président de la Société, président du Conseil d'administration du Comptoir national d'Escompte de Paris, décédé le 18 juillet 1908, a légué à la Société de Statistique de Paris une somme destinée à fonder un prix triennal qui devra être attribué au meilleur mémoire sur une question mise au concours.

Ce prix consiste en une médaille d'or de 300 francs et une somme de 500 francs en espèces.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de mettre au concours la question suivante :

Étude sur les variations comparées, depuis 1850, du loyer des capitaux placés soit en rentes et obligations, soit en escompte, pensions, reports et prêts sur titres.

Rechercher notamment sous l'influence de quelles causes se sont produites ces variations soit en France, soit à l'étranger.

Pour être admis à concourir, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres de la Société qui feront partie du Conseil en 1915 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires des concurrents devront être adressés, **avant le 31 décembre 1915**, à M. Barriol, secrétaire général de la Société, *88, rue Saint-Lazare, à Paris* (*IX*e).

Ils devront être sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire; ils seront soit remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, soit transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1° Le mémoire *non signé*, mais portant une *devise;*

2° Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, très lisiblement sur recto, et, si possible, à la machine à écrire et en double exemplaire; ils resteront la propriété de la Société qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

Le Gérant : R. STEINHEIL

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 7. — JUILLET 1915

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 1915

SOMMAIRE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 1915.

NÉCROLOGIE. — NOMINATION.

CORRESPONDANCE ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

COMMUNICATION DE M. LAUGIER SUR L'HISTOIRE CHRONOLOGIQUE ILLUSTRÉE DES GUERRES DU MAROC, DES BALKANS, DE LA TRIPOLITAINE ET DE LA GUERRE 1914-1915.

COMMUNICATION DE M. YVES GUYOT SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL PENDANT LA GUERRE.

ALLOCUTION DE M. MAURICE BELLOM, PRÉSIDENT.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 1915

La séance est ouverte à 17h 30, sous la présidence de M. Maurice BELLOM, président, qui prononce l'allocution suivante :

« Messieurs, je ne veux pas ouvrir cette séance sans envoyer notre salut fraternel à nos collègues italiens. L'entrée de l'Italie dans la guerre des nations, aux côtés des peuples de la Triple Entente, n'est pas seulement un fait stratégique d'une incontestable portée. C'est aussi une nouvelle affirmation de la communauté d'idéal de l'âme latine forgée sur l'enclume de l'antiquité classique. Cette fois encore, selon la parole historique de Garibaldi dans la proclamation qu'il lançait à la veille de l'embarquement à Gênes, dans la nuit du 5 au 6 mai 1860, de la vaillante phalange des Mille pour la glorieuse expédition de Sicile, le monde apprendra « que c'est bien sur cette terre qu'a vécu la forte race « romaine ».

« L'heure est donc venue d'élargir la récente expression de M. Gabriel d'Annunzio : ce n'est plus seulement, en effet, dans le soir qui tombe que viennent se confondre le vert et le bleu de nos drapeaux unis : c'est aussi dans le matin qui lève, le matin du jour de la revanche du droit sur la force, de la civilisation sur la barbarie. »

M. le Président donne la parole à M. le secrétaire général pour lecture du procès-verbal de la séance du Conseil en date du 19 mai 1915.

M. le Dr CHERVIN tient, à propos de ce procès-verbal, à rappeler que la thèse

qu'il a soutenue à la dernière séance a reçu l'appui de hautes autorités et il demande la permission de donner lecture des conclusions votées, le 16 décembre 1908, sur le rapport de MM. ATTHALIN et LYON-CAEN, par la sous-commission de la natalité de la Commission de la dépopulation nommée en 1901 par le ministère de l'Intérieur; ces conclusions sont ainsi conçues :

« La sous-commission approuve pleinement la loi du 21 juin 1907 (1), constate les effets qu'elle a déjà produits, mais estime que les facilités qu'elle donne pour contracter mariage ne sont pas suffisantes. Elle demande que la législation réduise encore les formalités et les frais actuellement nécessaires pour se marier.

Elle propose notamment :

« Que l'âge auquel les futurs conjoints sont tenus de justifier du consentement de leurs parents, âge fixé à trente ans par la loi de 1907, soit encore abaissé, par exemple, à vingt-cinq ans, ou plus bas encore, comme il l'est dans les pays étrangers;

« Que le consentement des ascendants puisse être donné devant d'autres officiers de l'état civil que celui du domicile des descendants;

« Que les charges fiscales qui pèsent encore sur la délivrance des pièces nécessaires au mariage soient supprimées;

« Que l'on étende, dans la mesure du possible, les facilités données pour la constitution du dossier. »

M. le Président ayant proposé de reproduire dans le *Journal de la Société*, après la mention de lecture du procès-verbal, l'observation de M. le Dr CHERVIN, M. Fernand FAURE demande qu'on la fasse suivre de celle qu'il désire formuler à son tour.

Au risque de se répéter, il tient à dire qu'il ne conteste en aucune façon les propositions de M. le Dr CHERVIN et moins encore les conclusions qu'on vient de lire et que d'ailleurs il a votées lui-même; il fait remarquer simplement que la question ne relève pas de la Société de Statistique de Paris; il s'agit là de réformes concernant l'âge du mariage et les formalités du mariage : réformes qui sont du domaine de la législation et non de la statistique.

Le procès-verbal est adopté sans autre observation.

NÉCROLOGIE — NOMINATION

M. le Président prend alors la parole en ces termes :

« Mes chers Collègues, j'aurais été très imprudent si, à l'exemple du président d'une de nos Académies, j'avais, lors de l'ouverture de ma présidence, formulé l'espoir de n'avoir jamais à prendre ici la parole dans de pénibles circonstances. Comme au début de notre dernière séance, j'ai à vous annoncer une douloureuse nouvelle qui ravive dans mon cœur paternel une plaie toujours saignante. Notre collègue et ami, M. MEURIOT, vient d'être cruellement frappé par la mort d'un fils bien-aimé. Si impuissantes que soient les consolations humaines, je lui adresse en votre nom l'expression de la plus vive sympathie et je lui demande la permission d'y joindre mes condoléances personnelles dont ma triste expérience constitue le gage de la cordiale sincérité. »

M. le Président fait part, en outre, à la Société, du décès de M. Adrien-Louis-Herman OBREEN, membre correspondant de la Société, chevalier de la Légion d'honneur, survenu à AMSTERDAM, le 8 mai dernier. M. OBREEN était âgé de soixante-neuf ans.

Sur la proposition de M. le Président, la Société nomme membre titulaire, M. A. DUBOIS, sous-directeur de la Compagnie d'Assurances générales sur la vie, dont la candidature avait été présentée par M. Paul LEVASSEUR, directeur de la Compagnie d'Assurances générales contre l'incendie, les accidents et le vol, et par M. Maurice BELLOM, président.

(1) Loi Lemire.

CORRESPONDANCE ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général fait connaître qu'il a reçu, en réponse à la lettre qu'il avait adressée à M. Alexander Del Mar, président de la Chambre de Commerce latino-américaine de New-York, une longue et aimable communication de ce dernier, qui lui fait parvenir un mémorandum sur les « Règlements par effets de commerce » et fait hommage à ses confrères d'un exemplaire de son *Histoire des Systèmes monétaires*.

La Société a reçu de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sous la signature du conseiller d'État, directeur de l'Enseignement supérieur, une circulaire relative à la collection de documents et renseignements de tous ordres concernant les événements actuels. Le texte en sera publié comme annexe au procès-verbal de la séance de ce jour.

Un assez grand nombre d'ouvrages ont été envoyés à la Société, savoir :

Documents officiels :

République Argentine. — Province de Mendoza. Direction générale de la Statistique. Annuaire statistique de la province de Mendoza pour l'année 1913.

France (Algérie). — Gouvernement général de l'Algérie. Exposé de la situation générale de l'Algérie, présenté par M. Lutaud, gouverneur général 1914.

Italie. — Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce. Direction générale de la Statistique du travail. Bilans communaux pour l'année 1912.

Roumanie. — Ville de Bucarest. Bureau statistique de la ville. Annuaire statistique pour 1912-1913

Suède. — Bureau central de Statistique.
Statistique des décès 1911.
Population des communes, districts et divisions administratives au 31 décembre 1914.
Collège du Commerce.
Statistique annuelle du commerce pour 1913.
Ville de Stockholm.
Annuaire statistique de la ville de Stockholm, pour 1913 (en double exemplaire).
Statistique de la ville de Stockholm.
II. Administration 1913.
III. Hygiène 1913.
IV. Assistance publique 1912.
Assistance publique 1913.
VIII. Service d'incendie et ambulance 1913.
Service d'incendie et ambulance 1914.
X. Enquêtes spéciales (annexion de la commune de Brannkyrka) 1913.
XI. Commerce et navigation 1912.
Commerce et navigation 1913.
XII. Fabriques et métiers 1912.
XIII. Nettoyage 1913.
XIV. Élections 1913.

Documents périodiques non officiels :

France. — Société d'Économie politique. Bulletin, année 1914.
Association française pour l'avancement des sciences. Compte rendu de la 43e session (Le Havre) 1914.
Société neufchâteloise de Géographie. Bulletin, année 1914.

ÉGYPTE. — Société Sultanieh d'Économie politique, de Statistique et de Législation.

L'Égypte contemporaine. Le Caire.

Documents privés :

Yves GUYOT. Graphique sur le commerce franco-allemand, publié dans l'Agence économique.

Alfred MILNES. The economics of war indemnities.

Paul DECOMBES. L'évolution de la politique forestière.

M. le Président exprime pour ces envois les remerciements de la Société.

COMMUNICATION DE M. LAUGIER : HISTOIRE CHRONOLOGIQUE ILLUSTRÉE DES GUERRES DU MAROC, DES BALKANS, DE LA TRIPOLITAINE ET DE LA GUERRE 1914-1915

M. LAUGIER présente à ses collègues les quarante volumes dans lesquels il a réuni un très grand nombre de documents et d'illustrations concernant les guerres du Maroc, des Balkans, de la Tripolitaine et de la guerre actuelle; la série est naturellement loin d'être close et elle sera poursuivie par ses soins. Il montre de quelle manière tous ces événements s'enchaînent et comment les documents afférents à la guerre du Maroc annoncent déjà la grande guerre européenne; il insiste sur les intrigues allemandes que l'on rencontre à chaque pas depuis 1907, et rapproche cette politique de celle que suivait l'Autriche-Hongrie dans les pays balkaniques.

M. LAUGIER expose la méthode qu'il a suivie pour la collection de tous ces documents, en procédant au dépouillement systématique d'un très grand nombre de périodiques, sans distinction d'opinions et de documents officiels.

Il y a joint un recueil de caricatures, de poésies et de petits échos relatifs à la guerre.

M. LAUGIER termine en demandant à M. le Président si trois membres de la Société pourraient être désignés pour examiner ses travaux et établir un rapport sur la valeur qu'ils leur reconnaissent.

M. Maurice BELLOM prend la parole en ces termes :

« Bien que notre savant collègue ne m'ait pas prévenu de la demande qu'il vient de formuler, je n'éprouve aucun embarras pour lui répondre. Tous ceux qui, comme moi, connaissent depuis de longues années les qualités de conscience et de labeur de M. LAUGIER jugeront superflue la délégation à un Comité spécial de l'examen de son œuvre. Ils sont, en effet, certains d'avance de retrouver ces qualités dans son nouveau travail. Loin de manifester la moindre hésitation sur l'opportunité de le poursuivre et de le perfectionner, ils ne peuvent que l'y engager et je me permettrai d'ajouter que, s'il venait un jour à reculer devant le caractère monumental de sa tâche, il ne devrait s'en prendre qu'à lui-même, c'est-à-dire à la flatteuse réputation qui est l'honneur de sa carrière administrative et scientifique. »

M. le Président donne la parole à M. Yves GUYOT pour sa communication.

COMMUNICATION DE M. YVES GUYOT SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL PENDANT LA GUERRE

M. Yves GUYOT dit qu'il n'est pas possible de faire, en ce moment, un tableau d'ensemble. Il se bornera à examiner quelques particularités du commerce des principales nations.

En France, les résultats du commerce des cinq premiers mois de 1915 indiquent 92.200.000 francs en moins aux importations et 1.652 millions en

moins aux exportations, soit une diminution de 2.574 millions relativement au commerce de 1914.

Aux importations, malgré les besoins de l'armée, il y a eu diminution de 15.441.000 francs relativement aux objets d'alimentation. Quant aux matières nécessaires à l'industrie, la diminution est de 1.093 millions, près de 1.100 millions. Cependant, nous avons dû faire des achats de cuivre et de quelques autres matières premières pour notre armement. Ils n'ont pas suffi à combler l'arrêt de la plus grande partie de notre vie industrielle.

Il n'y a qu'une plus-value de 186 millions sur les objets manufacturés, et elle est due, sans nul doute, aux achats militaires.

L'Administration éprouve le besoin de publier la petite note ci-jointe : « L'on doit souhaiter que nous cessions, au plus tôt, d'être tributaires de l'étranger pour le matériel, les étoffes, les vêtements, qu'il vaudrait mieux pouvoir produire dans nos usines et nos manufactures. » Mais il y a incompatibilité entre le service qui appelle tous les adultes valides au front et une grande intensité industrielle. Si on peut acheter à l'étranger à meilleur marché et dans de moindres délais des draps pour vêtements, des tissus de coton, que ceux que nous pourrions produire, il n'y a pas de doute : nous avons intérêt à les acheter à l'étranger. Cela nous permet de garder plus de ressources pour les dépenses de la défense.

Quant à la diminution de nos exportations d'objets fabriqués il nous manque deux gros clients, l'Allemagne et la Belgique. D'autres clients se restreignent, comme la Grande-Bretagne, les États-Unis, les États de l'Amérique du Sud. Nombre d'individus font des économies et ces économies pallieront dans une certaine mesure les dévastations de la guerre.

Nous ne pouvons nous faire des illusions sur une reprise importante des affaires pendant la durée des hostilités. Pour exporter, il faut avoir des produits à vendre. Quels produits pouvons-nous offrir?

Notre collègue de l'Institut international de Statistique, M. A. Bowley, professeur de statistique à l'Université de Londres, a publié un résumé de quatre leçons qu'il avait faites, en janvier et février, sur les effets de la guerre sur le commerce extérieur du Royaume-Uni.

Il n'est question dans ce travail que des mois de guerre de l'année 1914.

Il commence par examiner les changements survenus dans l'importance du commerce en 1914 relativement à 1913. Il compare les quantités d'après les prix courants et d'après les prix ramenés à la moyenne de janvier à juin 1914.

Il obtient les résultats suivants :

	1913	1914 — Janvier à juin	1914 — Année entière
Importations.			
Valeurs déclarées	769,4	376,0	698,0
Valeurs calculées.	758,6	376,0	678,6
Exportations de produits britanniques			
Valeurs déclarées	525,4	255,5	430,3
Valeurs calculées	522,8	255,5	431,9

Les valeurs calculées donnent un chiffre supérieur aux valeurs déclarées, pour les exportations. Pour les importations les valeurs calculées ne donnent un chiffre inférieur que de 2%. C'est peu de chose.

Les exportations, pendant le premier semestre de l'année 1913, avaient atteint un record qui se manifesta encore en septembre, en octobre 1913 et en mars 1914; les exportations atteignirent, de juillet 1913 à mars 1914, un record chaque mois, sauf septembre et octobre 1913; à partir de ce mois, jusqu'en juillet 1914, il y eut une forte baisse.

Les prix avaient baissé de novembre 1913 à février 1914.

Il n'est pas besoin de dire que la guerre a produit une profonde perturbation et n'était pas favorable aux exportations. Bien entendu, le Gouvernement anglais ne compte pas comme exportation les fournitures militaires qu'il expédie au dehors pour son armée. La valeur des cargaisons ennemies n'est pas comptée dans les chiffres du commerce extérieur.

Pour les cinq mois finissant le 31 mai 1915, l'augmentation des importations relativement à la même période en 1914 a été de 11,2 %, la diminution pour les exportations a été de 11,2 % et pour les réexportations de 20 %.

Une grande quantité de blé est venue des États-Unis et de l'Argentine et, exceptionnellement, il est venu de larges quantités d'avoine des États-Unis. Il y a eu baisse dans l'importation de la viande, ce qui prouve que l'offre a peine à suffire à la demande. Les importations de beurre sont de beaucoup inférieures à celles de l'année dernière et la valeur est de 7 % supérieure.

Pour le mois de mai les importations de coton ont été de 3.206.000 au lieu de 1.407.000; leur valeur a été de 7.219.000 au lieu de 4.482.000. Les importations de laine ont plus que doublé, sans que le prix ait sensiblement augmenté : 104.707.000 livres anglaises en 1915 contre 51.221.000 livres anglaises en 1914 pour une valeur respective de 8.326.000 et 4.803.000.

Pour les exportations, il y a une forte baisse sur le charbon. Les objets facturés représentent les plus fortes diminutions :

	1914	1915	
		Milliers	
Machines	3.387,0	1.830,0	1.556,6
Cotons manufacturés	10.197,6	7.976,7	2.220,9

On ne peut pas juger de l'activité britannique de l'industrie par son exportation, puisque l'État lui demande de ne travailler que pour lui; et cet appel vise tout particulièrement les industries métallurgiques et mécaniques.

Cependant les spécialistes se montrent satisfaits des exportations du mois de mai comparées à celles des mois précédents. Le mois de mai a un jour de plus que le mois d'avril, mais il y eut un jour de moins que le mois de mai 1914.

La valeur des exportations en avril avait été de 2 millions de £ supérieure à celle de mars, et celle des exportations de mai est de 1 million et demi supérieure à celle d'avril. Les réexportations n'ont subi qu'une perte insignifiante relativement à celles de mai 1914. Au point de vue du change, cette situation offre de l'intérêt.

Voici le commerce des États-Unis avec les belligérants depuis la guerre (huit mois) :

1er août 1914-31 mars 1915.

	Importation — Millions de dettes	Pour cent du total	Exportation — Millions	Pour cent du total
Autriche-Hongrie	7,1	0,7	2,7	»
Belgique	5,4	0,5	10,4	0,6
France	51,7	4,9	218,9	12,3
Allemagne	66,6	6,3	13,8	0,8
Italie	33,5	3,2	134,5	7,6
Russie (R. asiat. compris)	1,5	0,1	22,3	1,3
Serbie et Monténégro	0,4	»	»	»
Turquie	9,9	0,9	0,6	»
Royaume-Uni	165,0	15,7	596,1	33,5
	341,2	32,4	996,9	56,1

Tous les pays belligérants	341,2
Importation totale des États-Unis	1.053,9
Exportation	1.176,8

Les États-Unis, au lieu d'acheter 41,7 % à ces pays, ne leur ont acheté que 32,4 %. Les importations de l'Allemagne n'ont pas été complètement supprimées; mais elles sont tombées de telle manière qu'on peut évaluer que pour l'année, au lieu de s'élever à 190 millions, elles ne s'élèvent pas au delà de 100 millions, soit une perte de 48 %.

Mais le commerce direct ou indirect avec l'Allemagne est de plus en plus restreint.

Au point de vue des importations aux États-Unis, la France a perdu de 40 à 45 %.

Les exportations à l'Autriche tombèrent à zéro, celles en Allemagne devraient être de £ 224 millions pour huit mois, elles sont de moins de 14 millions.

Les grosses augmentations d'exportation sont dans le Royaume-Uni et en France. Elles représentent 33,5 % pour le premier pays au lieu de 25,1 ; 12,3, au lieu de 6,8 pour le second. Les achats de la France ont dépassé de £ 59 millions dans les huit mois ceux de l'année dernière tout entière. Dans le Royaume-Uni, qui est le plus gros client des États-Unis, les achats en huit mois ont été un peu supérieurs à ceux de l'année fiscale 1913-1914, ce qui, en chiffres ronds, fait prévoir une augmentation totale d'un tiers.

Pour l'Italie, il y eut baisse dans les importations, mais les exportations ont atteint plus de 134 millions de dollars au lieu de 56.400.000 en un an.

L'exportation de froment a été énorme et ne peut être expliquée par une différence de prix. Tout le froment importé est-il resté en Italie?

Pour le cuivre, dans les huit mois finissant le 31 mars 1914, l'exportation du cuivre en Italie avait été de 30.935.000 livres de cuivre; pour les huit mois de guerre, elle a été de 70.345.000, soit une augmentation de 125 %. Évidemment tout ce cuivre n'a pas été conservé en Italie. Il en est passé beaucoup en Allemagne.

Il en a été de même pour le coton. Il est évident que, comme les autres pays neutres, l'Italie a été un véhicule pour l'importation de certains produits dont avaient besoin les Allemands et les Austro-Hongrois.

La dépression a été très forte en France et dans le Royaume-Uni.

Cependant, en 1914, quoique nous ayons eu un commerce frappé par la guerre pendant cinq mois pleins et atteint en réalité pendant six mois, le chiffre de notre commerce extérieur a été égal à celui d'années rapprochées qui n'étaient pas trouvées mauvaises.

Le chiffre des importations s'élevait à 6 milliards 349 millions, chiffre supérieur à celui de 1910, 6 milliards 240 millions.

Le chiffre des exportations s'élevait à 4 milliards 824 millions, chiffre presque égal à celui de nos exportations en 1905, 4 milliards 867 millions.

De même, dans le Royaume-Uni : en 1914, les importations se sont élevées à £ 697 millions, dépassant celles de 680 qui constituaient un record; les exportations atteignaient £ 430 millions, chiffre égal à celui des exportations de 1910; mais c'était la première fois que les exportations britanniques avaient atteint ce chiffre. Les réexportations ont atteint £ 95 millions, mais, en 1909, qui constituait un record pour elles, elles n'avaient atteint que £ 91 millions.

C'est une preuve du progrès économique qui se produisait chez toutes les nations du monde. L'Allemagne n'en avait pas le monopole.

Au commencement de la guerre, il y a eu beaucoup de discours, d'articles et de rapports qui laissaient supposer que la guerre pouvait être une occasion de développer l'activité économique de la France. Ces manifestations montraient plus d'enthousiasme que de réflexion.

On ne peut produire qu'à la condition d'avoir des capitaux, des matières premières, de la main-d'œuvre, de la force motrice et des transports; tout cela est réduit. De plus, l'intervention gouvernementale empêche la liberté de l'approvisionnement et de l'exportation.

Ce qui est étonnant, ce n'est pas que nos exportations aient diminué, c'est qu'elles n'aient pas diminué davantage.

M. Maurice BELLOM, président, remercie dans les termes suivants M. Yves GUYOT de sa communication :

« Messieurs, aucun de nous n'a été surpris de l'intérêt passionnant et de l'allure vivante de la communication de notre savant collègue, M. Yves GUYOT, qui a toujours prodigué, aussi bien dans cette enceinte que dans les organes dont il est l'âme, les fruits d'une documentation à la fois certaine et sélectionnée. Mais, en l'écoutant aujourd'hui, nous avons tous apprécié la mesure dans laquelle les idées générales et les réflexions économiques viennent illustrer et féconder les résultats que le statisticien traduit par des chiffres. Je n'hésite donc pas à me féliciter d'avoir obtenu le concours de M. Yves GUYOT pour l'exécution du programme des statistiques de guerre dont j'ai pris l'initiative dès le début de ma présidence, et j'ajouterai que son étude constituera, si j'en juge par le profit que j'ai eu le bonheur d'en retirer, l'un des chapitres les plus instructifs du volume dont je vous ai naguère esquissé le plan. »

Enfin, avant de lever la séance, M. Maurice BELLOM, président, prononce l'allocution suivante :

« Mes chers Collègues, en aucune circonstance, je n'aurais voulu laisser se produire notre séparation annuelle sans vous adresser quelques paroles d'affectueuse confraternité. Les graves conjonctures de l'heure présente me commandent à titre d'impérieux devoir de formuler à votre égard une expression de sympathie et de vœux. Certes, l'interruption normale de nos travaux ne sera pour aucun de nous une période de vacances ni de repos : ceux d'entre nous qui ont l'honneur de porter l'uniforme continueront dans des postes divers à préparer la libération du territoire national et l'envahissement du territoire ennemi; ceux que l'âge, la santé ou les fonctions retiennent loin du service armé continueront, soit à réparer les ravages de la guerre, soit à entretenir et à développer les ressources économiques de la nation. Quant aux vœux, je sais que vous avez l'âme trop haute pour en accepter à l'égard de vos personnes dont vous avez fait le sacrifice dans l'abnégation de vos efforts; mais je suis convaincu que vous en accepterez pour les chers vôtres, dont un trop grand nombre, hélas ! déjà manquent à l'appel et pour les œuvres patriotiques auxquelles vous vous êtes dévoués. Aussi bien les statisticiens ne sont-ils pas de ceux qui cherchent sur l'oreiller de l'illusion le sommeil de l'oubli, et nul d'entre vous ne serait surpris, lors de la rentrée d'octobre, d'assister à la continuation des hostilités et de constater à cette place l'absence de votre président actuel qui, deux fois déjà, fut sur le point de partir au front de combat et qui, il y a quelques jours à peine, se faisait inscrire au nombre des officiers toujours prêts à y servir. Loin d'éprouver la moindre déception, vous vous inspirerez de la fière devise que la Chambre de Commerce d'Orléans et du Loiret vient d'inscrire sur son timbre : *Pro Patria*, où l'héroïque figure de Jeanne d'Arc se détache sur les couleurs du drapeau national : « Sans défaillance jusqu'à la victoire. »

La séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL

Le Président,
Maurice BELLOM.

II

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 1915

Monsieur le Président,

Par une circulaire en date du 18 septembre dernier, j'ai adressé à MM. les recteurs d'Académie des instructions en vue d'inviter les instituteurs de leurs ressorts à prendre des notes sur les événements auxquels ils assistent présentement.

A titre d'indication je leur communiquais les instructions données le 17 août 1914 à ses collaborateurs directs par M. le recteur de l'Académie de Grenoble qui leur signalait, en particulier, les ordres de faits auxquels les instituteurs pouvaient d'abord songer, savoir :

a) Mobilisation; comment elle s'est effectuée; esprit public; paroles caractéristiques qu'on a pu recueillir.

b) Comment s'est reconstituée l'administration du village, après le départ de certains membres de la municipalité. Rôle de l'instituteur et de l'institutrice.

c) L'ordre public; comment on assure la sécurité; étude civique; recrudescence ou diminution des délits ordinaires; faits avérés d'espionnage (se méfier des faux bruits).

d) Vie économique. Agriculture; la moisson, le battage, la mouture, etc. Industrie; efforts contre le chômage. Commerce local; ravitaillement; prix. Le crédit. Les banques. Comment est accepté le moratorium.

e) Assistance. Paupérisme. Allocations de l'État et des municipalités. Solidarité privée.

f) Enfants. Garderies.

g) Hôpitaux et ambulances. Service médical et pharmaceutique, etc.

D'autres rubriques pourront évidemment être ajoutées.

Recommandez expressément :

1° De n'accueillir que des renseignements rigoureusement contrôlés. Il ne s'agit pas de laisser s'établir des légendes, ni des « mots historiques » inventés.

. . . .

Le Comité des travaux historiques et scientifiques vient d'attirer mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à généraliser cette enquête et à demander aux personnalités particulièrement qualifiées par la nature de leurs travaux et l'habitude qu'elles ont de la méthode historique de vouloir bien participer à une œuvre qui promet d'être si utile.

Le programme si intéressant qu'a tracé M. le recteur de l'Académie de Grenoble pourrait convenir au dessein du Comité. Il ne devrait être, lui semble-t-il, ni impératif, ni limitatif. On pourrait certes y ajouter ou y retrancher; mais il offre d'utiles indications pour aider à choisir, dans la masse des faits dont la tradition orale peut se trouver dépositaire, ceux dont il importe vraiment de conserver le souvenir.

Il est plus difficile d'indiquer les modes de cette conservation, les procédés simples et pratiques pour faire utilement de telles enquêtes historiques locales, pour cueillir à temps, si on peut dire, ces fruits de la tradition orale qui se gâtent si vite, qui tombent si vite.

J'ai pensé, avec le Comité, qu'il y avait lieu tout d'abord et résolument d'écarter l'idée de tout ce qui ressemblerait à une enquête administrative et qu'il conviendrait bien plutôt de proposer l'idée dont il s'agit aux réflexions et à la bonne volonté de personnes et de sociétés qui s'occupent plus particulière-

ment d'études historiques et dont l'évident désintéressement rassurerait toutes les timidités. Les témoins interrogés se sentiraient à l'aise pour répondre, en des conversations familières, à des historiens qui n'auraient en vue que l'utilité de l'histoire.

C'est pour cette raison que le Comité a estimé que cette enquête historique pourrait être tout naturellement confiée ou plutôt proposée aux diverses sociétés savantes, aux Comités départementaux de l'histoire économique de la Révolution française, à ses membres non résidants, aux correspondants et aux correspondants honoraires du ministère de l'Instruction publique, aux professeurs d'histoire des Universités.

A ces personnes et à ces sociétés si autorisées serait laissé le soin d'organiser leurs enquêtes comme elles l'entendraient, d'en fixer le programme, de les étendre à tout un département ou de les borner à quelques régions d'un département, de choisir les témoins à questionner.

Evidemment, quelque intérêt que présente la tradition orale dans les villes, c'est surtout dans la campagne, où cette tradition est presque l'unique dépositaire du passé, que de telles enquêtes seront riches en résultats utiles. En particulier le témoignage de l'instituteur sera heureusement invoqué dans l'enquête projetée. Mais d'autres personnes connaissent, à d'autres points de vue, la vie spirituelle d'une commune, d'autres connaissent sa vie économique, et le Comité ne doute pas qu'elles ne se refuseront pas à répondre à des questions que leur poseront des historiens dans l'unique intérêt de l'histoire. On pourra également interroger, avec le même soin, les témoins qui sont de simples particuliers et consulter aussi avec fruit, non seulement les lettres émanées de nos soldats, mais toutes les correspondances privées qui offrent de l'intérêt pour l'histoire de l'esprit public en France pendant la présente guerre.

Ce qui importerait, aux yeux du Comité, c'est que cette œuvre de préservation et de conservation de la tradition orale pût être entreprise sans aucun retard pendant que les souvenirs sont encore dans leur fraîcheur et leur vérité. L'expérience montre combien est rapide la déformation de ces souvenirs. Plus on se hâtera de les solliciter, de les exprimer, de les fixer, plus on rendra service aux études historiques.

Telle est la pensée du Comité des Travaux historiques et scientifiques; je m'y associe pleinement et n'ai rien à y ajouter.

Pourtant je crois devoir aussi appeler l'attention des travailleurs qui seraient disposés à coopérer à ces recherches, sur l'intérêt qu'il y aurait à ne pas attendre, pour nous le communiquer, que leur travail fût achevé.

J'estime qu'il ne serait pas, au contraire, sans utilité que l'on voulût bien nous adresser dans le plus bref délai quelques notes, sans lien entre elles, prises au hasard et qui seraient comme le type, dans les divers sens où elle serait poussée, de l'enquête à laquelle chacun se proposerait de procéder. L'examen de ces essais pourrait peut-être, comme le signalait si justement dans sa circulaire M. le recteur de l'Académie de Grenoble, suggérer des conseils qui, s'il y avait lieu, feraient l'objet d'une nouvelle circulaire.

J'attacherais du prix à ce que l'envoi de toutes les communications relatives à cette enquête me fût fait sous le timbre de la Direction de l'Enseignement supérieur, Bureau du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

Agréez, Monsieur le Président, etc...

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Albert SARRAUT.

Pour copie conforme :

Le Directeur de l'Enseignement supérieur, Conseiller d'État,

L. Poincaré.

III

LES LANGUES PARLÉES

EN AUTRICHE-HONGRIE

PAR LES DIFFÉRENTES NATIONALITÉS

D'après le dénombrement de la population de 1910.

(*Suite et fin* [1])

CONCLUSIONS

Les événements actuels, qui agitent le monde depuis de longs mois, font prévoir un dénouement qu'il n'est pas téméraire ni déplacé d'envisager publiquement, sans jeter le trouble dans le camp des Alliés et de leurs amis. Que sera, notamment, l'Autriche de demain?

L'Empire austro-hongrois sera, profondément, ébranlé par le cataclysme qu'il a provoqué; on ne parle rien moins que de son démembrement. Mais, comment s'opérera la désagrégation des peuples divers qui constituent cet organisme politique chancelant? Ce ne sont pas les hypothèses qui manquent.

Il m'a paru qu'il y a des lois naturelles qui président à la constitution et à la prospérité des empires, comme il y en a qui président à leur décomposition. Pour arriver à déterminer ces lois, il faut connaître comment ces empires sont constitués, comment ils fonctionnent et quels liens unissent les différentes parties.

Pour m'élever à ces notions, j'ai pris pour base le principe des nationalités, qui est seul capable de nous documenter sur la constitution anatomique et physiologique de cet Empire austro-hongrois si disparate sous tous les rapports. J'espère y être parvenu et j'espère, surtout, être arrivé à débrouiller ce chaos politique où les confusions et les imbroglios sont accumulés comme à plaisir.

***

Qu'est-ce donc que le *principe des nationalités?*

Les traités de Westphalie, en mettant fin à la guerre de Trente ans, constituèrent le premier de ces grands pactes internationaux qui ont défini la situation respective des États européens. En proclamant le principe de souveraineté territoriale, ces traités ont déterminé l'écroulement du système du Saint-Empire romain-germanique qui avait dominé tout le Moyen Age.

Depuis lors, nous voyons le droit à la vie nationale se manifester de toutes les façons, et l'idée de l'équilibre politique remplacer le règne de la force et l'isolement des nations. Cette idée domine l'histoire diplomatique jusqu'au mo-

---

(1) Voir *Journal de la Société de Statistique de Paris*, numéros d'avril 1915, p. 105, et mai, p. 151.

ment où, sous l'influence des principes libéraux de la Révolution française, l'organisme social, enfin défini sous le nom de Nation, vint modifier la notion de l'État.

Il n'y a donc pas beaucoup plus d'un siècle que la question du *principe des nationalités* est à l'ordre du jour. On désigne sous cette appellation le droit que des agglomérations humaines, plus ou moins importantes, mais unies par une communauté d'origine et de langage, de coutumes et de traditions, de relations historiques, d'aspirations politiques et sociales, ont de se grouper en vue d'échapper à un joug étranger et constituer une nation, une patrie, dans toute l'acception moderne et élevée de ces mots.

Quand notre pays se détacha de la royauté, par la faute des rois, ce fut pour s'élever, d'un coup, à l'idée de patrie et à celle d'humanité. C'est l'honneur de la Révolution française, en effet, d'avoir formulé, solennellement, pour la première fois, ce principe, et de lui avoir donné une forme libérale empruntée à la philosophie du dix-huitième siècle, et assez générale et humanitaire pour permettre à tous les peuples de l'adopter facilement. L'émancipation des citoyens, la conquête de l'indépendance et de l'unité, tout à la fois, avaient fait germer dans l'âme ardente des hommes de la Révolution, le désir de libérer les peuples opprimés et de faire renaître les nationalités disparues.

Mais, cette idée généreuse s'est retournée contre la France, lorsque Napoléon tenta de soumettre une partie des nations de l'Europe. Il se produisit, alors, une réaction puissante contre le conquérant; et, pour secouer sa domination, on fit appel au sentiment des nationalités pour soulever l'Europe contre le tyran. Il est vrai que plus tard, exilé sur son rocher de Sainte-Hélène, alors qu'il avait le loisir de philosopher, il disait : « Savez-vous ce que j'admire le plus dans ce monde? C'est l'impuissance de la force pour organiser quelque chose de durable. Il n'y a que deux puissances : le sabre et l'esprit. A la longue, le sabre est toujours battu par l'esprit. » Il est tout de même regrettable qu'il s'en soit aperçu si tardivement.

La France avait donc éprouvé, la première, les inconvénients d'avoir transgressé le principe des nationalités. Mais cela ne l'a pas empêchée d'en faire bénéficier les autres nations, chaque fois que l'occasion s'est présentée.

Ce fut, en effet, pour proclamer et soutenir la *nationalité grecque* que les Gouvernements français, anglais et russe signèrent, à Londres, le traité du 6 juillet 1827. C'est au nom du *principe des nationalités* que, le 20 octobre 1827, ils livrèrent la bataille de Navarin, chantée par Victor Hugo (1) et qui eut un si grand retentissement, car elle proclamait, à la face du monde, l'émancipation de la Grèce du joug des Turcs.

Peu après, la question de la nationalité polonaise fut mise à l'ordre du jour.

On sait que la Révolution de 1848 eut un contre-coup considérable dans le monde et particulièrement en Autriche. On vit la Hongrie se soulever au nom de son droit à être une nation autonome. C'est au nom du *principe des nationalités* qu'une députation tchèque, ayant à sa tête Palacky et Riéger, alla réclamer, à Vienne, la reconstitution du royaume de Saint-Venceslas; c'est

---

(1) La Grèce est libre, et dans la tombe
Byron applaudit Navarin.....

au nom de ce même principe que la Bohême refusa d'envoyer des députés à la Diète de Francfort.

Plus tard, en 1859, ce fut au nom du *principe des nationalités* que la France apporta son concours à l'Italie pour chasser les Autrichiens.

L'année suivante, la Moldavie et la Valachie, au nom de cette même idée, se réunirent pour former un corps de nation sous le nom de Roumanie.

C'est vers la même époque que commencèrent à se propager, en Russie, les idées panslavistes et qu'on songea à réunir, en un seul peuple, tous les peuples appartenant au groupe slave.

Faut-il rappeler que la récente guerre des Balkans fut encore une manifestation du *principe des nationalités?* C'est aussi au nom du principe des nationalités que Tchèques, Polonais, Ruthènes, Roumains, Serbo-Croates et Trentins exigent aujourd'hui leur indépendance, qu'ils l'obtiendront et qu'après avoir été à la peine, ils seront enfin à l'honneur.

Il y a là de quoi parfaire l'unité et assurer le développement complet de différentes Nations déjà existantes. Il y a là, surtout, de quoi former quelques petites Nations actives et généreuses qui apporteront, à la grande famille humaine, une large contribution de solidarité dans les œuvres de progrès et de civilisation.

Mais, je viens de parler de petites nations..., alors que l'Allemagne et son peu brillant second l'Autriche-Hongrie, ont, comme chacun sait, un sentiment de complet mépris pour les petites nations dont le destin est, paraît-il, d'être *absorbés par des unités plus robustes*, et H. von Treitschke, historiographe de l'État prussien, les condamne à disparaître. Je pense, au contraire, avec le grand poète Alfieri, que la plante humaine est plus vigoureuse dans les petits États que dans les grands.

S'il est une petite nation que nous ne puissions nommer sans émotion, c'est bien notre sœur la Belgique. Écoutez ce qu'elle pense à ce sujet :

Le dimanche 20 décembre 1914, jour de la *fête du Drapeau belge*, le ministre de la Justice du roi Albert assistait au banquet donné, en son honneur, par la municipalité de Paris, et l'honorable M. Carton de Wiart s'exprimait en ces termes :

« Dans son pédantisme, l'Allemagne a décidé que les petits États ne sont que des institutions misérables et méprisables, désignés fatalement à être absorbés par les grands.

« Il y a quelques jours à peine, devant le roi de Norvège, Nansen s'indignait éloquemment contre cette théorie de proie, montrant ce que doivent en redouter, avec nous Belges, les Pays-Bas, la Suisse, le Danemark, d'autres États encore.

« C'est à cette théorie même que s'oppose la politique de la République Française, lorsqu'elle reconnaît, à toute nationalité qui s'est rendue digne de la vie par le rôle qu'elle remplit dans la civilisation du monde, un droit imprescriptible à vivre de sa vie propre.

« N'est-ce pas un des pères de la République, n'est-ce pas Thiers qui, proclamant déjà cette thèse, ajoutait justement que, dans la société des nations, les petits États représentent des voix toujours acquises au Droit, parce qu'elles sont toujours attentives à la faiblesse?

« Aussi, toute nation qui veut vivre et rester elle-même, sait désormais où abriter sa confiance et que si, d'un côté, c'est la force qui fait le Droit, de l'autre, c'est le Droit et l'union dans le Droit qui font la force. »

M. Carton de Wiart a eu raison de dire que les neutres et les petites nations peuvent avoir confiance dans la politique de notre pays. La France, qui a fait la Grèce indépendante, qui a préparé l'unité roumaine, qui a versé son sang pour la liberté de la Belgique, en 1832, qui a inscrit sur ses drapeaux les noms glorieux de Magenta et de Solférino, n'a pas voulu assister en spectateur passif à l'étranglement des Tchèques, des Serbes et de tous les peuples placés sous le joug de l'Autriche-Hongrie. Elle fera tout pour les libérer. Ce que la France, l'Angleterre et la Russie alliées ont fait en 1827, elles sont absolument décidées à le faire en 1915. Elles se sont alliées de nouveau pour émanciper toutes les nations opprimées par les peuples de proie qu'elles combattent et qu'elles combattront jusqu'au bout.

« Il faut que l'humanité se développe dans l'union des races diverses (1), dans l'épanouissement des aspirations nationales; il faut qu'il ne subsiste plus aucun peuple opprimé, aucune violence. » Cette union des races dans l'épanouissement des aspirations nationales, cette communauté des sentiments et des idées qui font la Patrie, quel lien à la fois plus subtile et plus solide que la langue parlée est capable de l'assurer? C'est ce fil conducteur que j'ai suivi, pas à pas, sans l'abandonner jamais, sans me laisser distraire par d'autres considérations quelque intéressantes qu'elles fussent. Il a été, pour moi, le guide qui ne trahit pas. Il m'a servi à m'orienter dans ce labyrinthe ethnique, dans cette mêlée de peuples vingt fois confondus par des invasions multiples, vingt fois réunis par des victoires chèrement payées et dont la chaîne a été brisée vingt fois par des défaites où tout était perdu fors l'honneur et l'espoir de se ressouder et de voir luire, enfin, le jour de la liberté définitivement reconquise.

« Qu'on n'en doute pas une minute, la défense de l'idiome ethnique est une tâche aussi patriotique que celle de la libération du territoire où dorment nos pères et qu'arrose encore le sang fumant de nos enfants. Le même drapeau les symbolise. Le verbe d'une race consacre les droits acquis de cette race à sa part de terre au soleil. Le lexique d'un peuple, c'est son palladium (2). »

Il est bien certain que la guerre actuelle aura pour résultat le remaniement définitif de la carte de toute l'Europe. Les vainqueurs s'appliqueront loyalement à résoudre toutes les questions si angoissantes des nationalités que la diplomatie n'osa jamais aborder franchement, dans la crainte de compromettre un équilibre que l'on savait mal assuré.

Et si la suprême habileté consistait, jadis, dans l'ajournement systématique des questions délicates, il n'en sera pas de même cette fois. La suprême habileté de ceux qui auront le redoutable honneur de refaire la carte de l'Europe sera, au contraire, d'aborder sans hésiter et de résoudre, sans atermoiements, tous les problèmes grands et petits qui se poseront devant eux.

Après avoir fait expier leurs crimes aux Germano-Magyars et les avoir

---

(1) Discours de M. Paul Appel, président de l'Institut de France, dans l'émouvante séance publique annuelle du 26 octobre 1914.

(2) Émile Bergerat (*Figaro*, 21 avril 1915).

rendus inoffensifs pour longtemps, il faudra songer à libérer tous ceux qui, depuis des siècles, ont souffert l'oppression d'impitoyables tyrans.

Dans l'effroyable secousse ressentie dans la conflagration universelle allumée par la folie germanique, toutes les nationalités, les petites surtout, ont pris conscience d'elles-mêmes. Elles prétendent, avec juste raison, à l'honneur d'être maîtresses de leur existence politique, administrative et sociale. Elles n'ont pas eu à se louer des décisions d'aucune des conférences qui réorganisèrent l'Europe dans la première moitié du dix-neuvième siècle. La Belgique, par exemple, pour ne parler que de la plus meurtrie, dut s'effacer devant les convenances particulières d'autres puissances. Et c'est cette petite nation humiliée et mutilée par la Conférence de Vienne de 1815, par la Conférence de Londres et les traités de 1831 et de 1839, qui a donné au monde l'émouvant exemple d'un peuple demeurant fidèle jusqu'au total sacrifice de soi-même. J'en pourrais dire autant de la Serbie, de la Bohême et des autres petites nationalités opprimées par l'Autriche. Tous ces petits États méritent d'être mieux traités dans l'avenir. Au surplus, ils ne se contenteront plus de changer tout simplement de maître, comme un vil troupeau d'esclaves. Ils n'accepteront pas de servir d'appoint d'équilibre ou de compensation à telle ou telle combinaison diplomatique; ils n'accepteront point d'être séparés de leurs frères de race, d'être l'enjeu de rivalités d'intérêts, favorables aux compromissions et aux solutions moyennes. Il faudra, de toute nécessité, donner pleine et entière satisfaction à leurs aspirations politiques; ce sera, non seulement, un devoir étroit, mais encore et surtout la condition *sine qua non* de la paix du monde!

Il faut, notamment, en Autriche-Hongrie, que les nombreuses nationalités, jusqu'ici opprimées, puissent se grouper suivant les affinités que leur imposent leurs origines, leurs mœurs, leurs langages, leurs aspirations. Il faut que le principe des nationalités trouve, partout, son application large et complète, quoi qu'il en puisse coûter à l'amour-propre ou à l'ambition de certains. La chose sera d'ailleurs beaucoup plus facile à réaliser qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord, si on veut bien s'attacher aux documents statistiques que j'ai mis en valeur avec la plus grande impartialité. Les hommes de bonne volonté y puiseront des arguments pour régler, en toute justice et équité, les intérêts légitimes en présence.

Si les hommes et les peuples n'obéissaient qu'à la froide raison, si, après avoir été tant de fois maîtres absolus de leur destin, ils n'avaient pas tant de fois anéanti ce qu'ils venaient de conquérir, on pourrait, on devrait dire que l'épreuve prendra fin le jour où les opérations militaires seront terminées et la victoire complète dans nos mains. Il n'en sera pas ainsi. Une période plus grave, plus solennelle, plus importante commencera, d'où dépendra notre tranquillité, notre bonheur et notre avenir. La paix que nous attendons sera ce que nos plénipotentiaires sauront la faire. Il ne faut pas que ce soit une trêve passagère. Il faut que ce soit une paix aussi durable que la prévoyance la plus affinée et l'expérience des hommes et des choses la plus consommée pourront la prévoir. Elle sera d'autant plus solide que les assises où ils la placeront seront plus inébranlables, que nulle fissure, si petite soit-elle, ne pourra s'y faire jour, que nulle supercherie, si diabolique soit-elle, ne pourra l'atteindre et l'ébranler.

« C'est, en effet, après la victoire, qu'il faudra vraiment vaincre (1); c'est à l'heure de la paix que commencera la véritable guerre. Si, à cette heure-là, nous ne profitons pas de tous nos avantages; si nous ne détruisons pas, à tout jamais, jusqu'en ses dernières racines, la puissance militaire d'un ennemi qui est l'ami secret des mauvaises volontés de la terre; si, dès à présent, par un pacte irrévocable, nous ne nous prémunissons point contre notre pitié, notre générosité, notre faiblesse, nos imprudences, nos discordes et nos rivalités futures; si nous laissons, à la bête aux abois, une seule issue; si nous lui accordons, par négligence, un seul espoir, une seule occasion de remonter à la surface et de reprendre haleine, tout ce que nous avons fait et souffert : nos ruines, nos sacrifices, nos tortures sans nom comme nos morts sans nombre n'auront de rien servi et seront perdus sans retour. Tout ne sera pas à recommencer, car rien ne recommence et les hasards heureux ne passent pas deux fois; mais tout, sauf notre malheur et toutes ses conséquences, sera comme s'il n'avait jamais été. »

N'oublions pas que l'Allemand a frappé, en traits parfaitement nets, sa médaille pour l'Histoire. Sa ressemblance avec le Goth d'Alaric et le Mongol de Gengis-Khan, il l'a fixée par des profils indélébiles que n'effaceront ni quelques exceptionnels remords, ni surtout notre incoercible générosité. Louvain, Reims, Arras, Ypres, la *Lusitania*, les enfants massacrés et les femmes violées, l'asphyxie et le poison, les villes ouvertes bombardées, toute l'humanité mise en cause, voilà l'aboutissement de l'effort germain répercuté par la docilité sans scrupules de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie entières. C'est le passé, le présent et l'avenir de l'humanité et toutes ses espérances que l'on a saccagés. C'est tous ces crimes que nos plénipotentiaires devront avoir devant les yeux.

Que faut-il donc prévoir, en ce qui concerne particulièrement l'Autriche-Hongrie, pour que nos sacrifices, de toute nature, ne soient pas inutiles et pour qu'ils ne se reproduisent pas.

Il faut dire et répéter, tout d'abord, que nous ne devons pas nous désintéresser, comme d'aucuns y paraissent enclins, ni des Allemands d'Autriche ni des Magyars de Hongrie et les faire bénéficier d'une sorte de mépris de second ordre, sous prétexte qu'il ne s'agit point de nos voisins immédiats. Il ne faudra pas oublier, une seule minute, non seulement qu'ils sont les alliés et les serviteurs des Allemands du Nord (2), ce qui est déjà plus que suffisant pour être

(1) *L'Heure du Destin*, par Maurice Maeterlinck (*Figaro*, 7 mai 1915).

(2) Durant une conférence faite en faveur de la Croix-Rouge, à Budapest, à la fin de janvier 1915, le comte Tisza, président du Conseil, a prononcé un discours de haute portée par lequel il a affirmé la parfaite solidarité de la politique hongroise avec l'alliance allemande:

« Cette guerre est le triomphe de la solidarité humaine qui, non seulement unit les hommes d'une même nation et de même race, mais qui étend son influence au delà des frontières ethnographiques, politiques et nationales.

« C'est un spectacle vraiment émouvant de voir le drapeau aux trois couleurs hongroises fraterniser avec le drapeau noir et jaune autrichien au-dessus des maisons de Budapest et de Vienne. C'est la preuve que la guerre a amené une communion plus intime entre les âmes hongroises et les âmes autrichiennes. Maintenant, nous sentons tous que nous devons nous tenir étroitement liés; maintenant, quiconque est vraiment patriote autrichien doit voir quelle grande force la Hongrie représente dans la monarchie tout entière. »

Il a terminé en disant :

« Nous assistons avec une joie sans mélange, avec un enthousiasme exempt de sentiments mesquins, aux glorieux exploits de nos alliés les Allemands. Si jamais deux peuples alliés purent avoir confiance l'un dans l'autre, c'est vraiment notre cas. »

inflexibles et inexorables à leur égard, mais encore qu'ils ont pris une large part aux horreurs et aux brigandages criminels subis par nous sur notre propre sol; que la Belgique les reconnaît pour ses bourreaux et que nos amis et alliés latins et slaves sont impatients de secouer complètement et définitivement leur joug tyrannique.

De quoi demain sera-t-il donc fait?

Je n'ai pas la prétention de devancer les travaux du Congrès futur de la Paix, œuvre exclusive des puissances alliées. Ce sera une tâche laborieuse en ce qui qui concerne l'Allemagne, qu'il faudra couper et recouper en petits morceaux, bien séparés, si on ne veut pas s'exposer à les voir se ressoudre, d'ici peu, de proche en proche, par simple cooptation. Mais, pour l'Autriche-Hongrie, ne constitue pas une nation, qui n'a pas d'unité ni géographique, ni anthropologique, la chose ne présentera pas de grandes difficultés. D'une part, la langue allemande et la langue magyare sont en minorité dans toutes les nationalités qui aspirent à organiser leur vie nationale propre. D'autre part, il y a des groupements, attendus depuis longtemps, qui se feront tout naturellement, sans aucun heurt. Ils s'organiseront du jour au lendemain; car ils contiennent, en eux, tous les éléments d'une vie politique et sociale active et bien réglée. Il suffira donc de prendre la langue parlée comme criterium de cette évolution ethnique. C'est ce que j'ai fait, déjà, au cours de mon Mémoire et c'est ce que je vais faire, le plus brièvement possible, en forme de résumé et de conclusion.

***

Trente et Trieste! Tel est le cri de ralliement des Italiens depuis longtemps. Non seulement le Trentin doit leur être donné, mais encore tout le Tirol italien jusqu'au Brenner. L'Italie aura, ainsi, recouvré des frontières naturelles sérieuses et légitimes. Je me hâte de dire qu'elle a également des droits incontestables à reculer sa frontière frioulane jusqu'à l'Isonzo, Monfalcone et Gradisca. En ce qui concerne Trieste, j'ai montré que la question est beaucoup plus compliquée et beaucoup plus délicate.

Les longues négociations entamées par l'intermédiaire du prince de Bülow nous ont fait connaître que l'Italie ne borne pas ses ambitions à la possession du Tirol italien et à la rectification de ses frontières frioulanes. En effet, pour satisfaire au désir exprimé par le baron Burian, M. Sonnino a présenté, le 8 avril 1915, des propositions à l'Autriche, et voici le texte officiel des principaux articles contenus dans la pièce LXIV du *Livre Vert* (mai 1915) :

Art. 1. — L'Autriche-Hongrie cède à l'Italie le Trentin avec les frontières qu'avait le royaume d'Italie, en 1811, après le traité de Paris (28 février 1810).

Art. 2. — On procédera à la rectification, en faveur de l'Italie, de la frontière orientale en comprenant, dans les territoires cédés, les villes de Gradisca et de Goritz. La nouvelle frontière part de la frontière actuelle à Troghofel, tourne à l'Orient jusqu'à l'Osternig, descend les Alpes Carniques jusqu'à Saifniz. Puis (par les contreforts entre Seisera et Schliza), elle monte au Wirschberg, suit à nouveau la frontière actuelle jusqu'à la Selle de Nevea, descend les pentes du Rombone jusqu'à l'Isonzo, en passant à l'Orient de Plezzo. Elle suit la ligne de l'Isonzo jusqu'à Tolmino, puis abandonne l'Isonzo pour suivre une ligne plus orientale, laquelle, en passant à l'est

du plateau Prégona-Planina et en suivant le sillon du Chiappovano, descend à l'est de Goritz et, par le Carso de Comen, aboutit à la mer entre Monfalcone et Trieste, à proximité de Nabresina.

ART. 3. — La Ville de Trieste et son territoire, qui sera prolongé, au nord, jusqu'à comprendre Nabresina et à toucher à la nouvelle frontière italienne (Voir art. 2) et, au sud, jusqu'à comprendre les districts judiciaires de Capo d'Istria et de Pirano seront érigés en État autonome et indépendant au point de vue international, militaire, législatif, financier et administratif. L'Autriche-Hongrie renoncera à toute suzeraineté. Trieste devra rester port franc. Aucune milice italienne ou autrichienne ne pourra y pénétrer. Il prendra sa part de charges envers la Dette publique actuelle de l'Autriche-Hongrie, proportionnellement à sa population.

ART. 4. — L'Autriche-Hongrie cède à l'Italie le groupe des îles Curzolari, avec Lissa (et les îlots de San Andrea et Busi), Lesina (avec Spalmadori et Torcola), Curzola, Lagosta (avec les îlots et les écueils tout proches), Cazza, Meleda et Pelagosa.

Par l'article 2, M. Sonnino a demandé la plus grande partie de la province de Gorizia : Plezzo, Tolmino, Comen jusqu'à Nabresina, sur le bord de l'Adriatique. Or, j'ai prouvé (p. 188) que dans toute cette région, le slovène est parlé par plus de 90 % de la population. J'ai sous les yeux une carte ethnique et linguistique publiée, il y a quelques mois seulement, par le célèbre Institut géographique de Agostini, qui confirme, d'une manière absolue, que cette région est habitée uniquement par des Slovènes (1).

Par l'article 3, le Gouvernement italien a trouvé une heureuse formule qu'on ne saurait trop recommander (V. page 191).

Assurément, la langue italienne est en majorité à Trieste. Mais l'étude des dénombrements successifs de la population indique que cette majorité va constamment en diminuant, puisque de 77 % en 1900, elle est tombée à 62 % en 1910. La langue italienne n'est maîtresse qu'à Trieste même, où elle est représentée par 120.000 habitants; elle ne dépasse pas la limite des quartiers de la ville. La langue de l'hinterland est le slovène, langue slave, parlée par 1.200.000 bouches.

Il est incontestable que, pour l'extension du port, pour le développement même de l'influence italienne et la prospérité de sa colonie, mieux vaut en faire une ville libre, comme Hambourg. Elle est appelée à devenir son émule, à devenir l'intermédiaire et l'entrepôt naturel de l'Europe centrale, si..., si les luttes de race ne viennent pas la déchirer et paralyser son essor.

Mais l'article 4 soulève bien des objections. En effet, M. Sonnino demandait également : les îles de Curzolari, Lissa, Cazza, Lagosta, Lesina, Curzola, Meleda et Pelagosa. La possession des îles, qui appartiennent, sans contestation possible, à la langue croate, — parlée par 96 % des habitants (Voir p. 204) — aurait pour conséquence de placer deux lignes de sentinelles à la porte des Dalmates, — de Spljet (Spalato) à Doubrovnik (Raguse) — et de leur interdire de sortir de chez eux sans l'autorisation de l'Italie. En effet, si on jette un coup d'œil sur une carte de la côte dalmate, que voit-on? Une première ligne de sentinelles très rapprochées de la côte, constituée par les îles Lesina, Curzola et

(1) La regione Veneta e le Alpi nostre, dalle fonti dell' Adige al Quarnaro. Carta Etnico-Linguistica 1/500.000e. Istituto geografico de Agostini; Novara y Roma, 1915.

Meleda, qui bloquent complètement les bouches de la Norenta et la presqu'île de Sabioncello (Peljechats, en croate). Curzola (Horçula en croate), par exemple, n'est séparée de Peljechats que par un étroit canal de 2 kilomètres; Meleda (Mljet en croate) menacerait Doubrovnik au sud; Lesina (Hvar en croate) menacerait directement l'île de Brazza (Bratch en croate) au nord, et par suite Spljet par la fermeture des étroites *Porte di Spalato* situées entre Solta à l'ouest et Bratch à l'est. La deuxième ligne de sentinelles est constituée, plus au large, par Lissa (Vis en croate), Cazza, Lagosta et enfin, plus au large encore, Pelagosa îlot situé presque à mi-chemin de la rive italienne (60 kilomètres) et de l'île de Lagosta, achève de barrer complètement la route de l'Adriatique. Cette série de factionnaires échelonnés en long et en large de Valona à Trieste, qui seraient un jour armés jusqu'aux dents, ne peuvent que paraître absolument intolérables aux Serbo-Croates.

L'Italie, dit-on, a besoin de l'Adriatique pour respirer; les Slovènes et les Serbo-Croates en ont également besoin. Et, le meilleur moyen pour que chacun respire à son aise, c'est que personne ne ferme les fenêtres de son voisin.

Au fond, que veut l'Italie? Elle ne se cache pas qu'elle ambitionne de remplacer l'hégémonie militaire autrichienne par la sienne. Mais cela ne fait pas l'affaire des nationalités slaves qui désirent la liberté pour les autres et aussi pour eux. Elles se refusent, absolument, à supporter — pas plus en Istrie qu'en Dalmatie et ailleurs — aucune hégémonie, quelle qu'elle soit.

Les territoires habités ne se transmettent pas comme des fermes ou des troupeaux. On ne brise pas l'âme des peuples en piétinant leur fierté et leur liberté.

Il faut que l'Adriatique soit le bien commun de tous ses riverains. La paix définitive est à ce prix.

Souhaitons de ne pas voir se reproduire les compétitions de la deuxième guerre balkanique! Souhaitons que les deux rives de l'Adriatique ne soient pas ensanglantées; qu'elles vivent en paix et qu'elles rivalisent seulement d'activité maritime, commerciale et intellectuelle par une généreuse application dans le développement des œuvres de progrès et de civilisation. Il n'y a qu'un moyen pour réaliser ce programme de bonheur et de richesse, c'est que chacun sache se contenter de ce qui lui revient *légitimement*, au nom du principe des nationalités et de la statistique de la langue parlée.

***

Un État tchèque indépendant sera facilement constitué par la Bohême actuelle, la Moravie, la Slovaquie, les provinces silésiennes d'Opava, de Pribor et de Fridek où la langue tchèque est parlée par la majorité des habitants. Il y aurait lieu, également, de lui restituer les Slaves de la Haute et de la Basse-Lusace qui ont fait partie de la couronne de Bohême jusqu'en 1635, où le traité de Prague les céda à la Saxe. Dans la Haute-Lusace, notamment, c'est-à-dire aux environs de Bautzen, là où les Wendes, rapprochés de leurs frères Tchèques, s'appuient à des hauteurs qui les empêchent d'être tournés par les Allemands, ils ont bien maintenu leurs frontières depuis trois siècles. Lorsque la Haute-

Lusace aura fait retour à l'État tchèque, la Basse-Lusace fera facilement reculer l'inondation germanique qui a envahi toute la plaine.

L'État tchèque comprendra 8 ou 9 millions d'habitants unis par une même langue et des aspirations identiques. Cet État d'une culture littéraire, artistique et scientifique très avancée, qui n'a rien de commun avec la Kulture barbare, au K majuscule, s'avançant au pas de l'oie, bien raide et bien rectiligne, est hérissé de quatre pointes, pareil à un cheval de frise. Les Tchèques possèdent une pépinière d'hommes politiques avertis, un esprit patriotique très vif, une situation économique et financière excellente. Ils marcheront, en peu de temps, à l'avant-garde de la civilisation et du progrès.

***

Il va sans dire que, pour la Galicie, les choses iront également toutes seules. La partie polonaise fera retour au futur royaume de Pologne dont le grand-duc Nicolas, avec le consentement du Tsar, a solennellement annoncé la reconstitution, sous son autorité. C'est un pays de haute et vieille culture. A côté des monuments de son ancienne civilisation, il possède des institutions modernes organisées selon le type le plus perfectionné. Tels, ses établissements d'instruction publique et de prévoyance sociale. Il sera donc un puissant foyer de civilisation dans cette région.

La partie ruthène sera naturellement annexée à la Russie, dont elle dépend au point de vue ethnique, y compris les comitats hongrois de Bereg, de Ung, de Maramures où le ruthène domine. Dans les documents romains, la Russie est appelée *Ruthenia;* d'où le nom de Ruthènes donné par les latins à ces représentants de la famille russe.

Quant à la Bukovine, la question ne fait pas de doute non plus; les régions du Nord sont ruthènes, celles du Sud sont roumaines.

En ce qui concerne la Transylvanie, proprement dite, la question me paraît tranchée, depuis longtemps, en faveur des Roumains. J'ai également montré que la géographie et l'anthropologie sont d'accord pour attribuer à la Roumanie toute la région située sur la rive gauche de la Tisza. Mais, il n'est pas douteux que le sud-ouest du Banat doit revenir à la Serbie (Voir p. 200).

***

Je n'ai plus qu'à envisager la question des 6.500.000 Yougo-Slaves; elle est des plus simples. Tout d'abord, la Bosnie et l'Herzégovine iront, partie à la Serbie, partie au Monténégro. Sur ce point, les avis sont absolument unanimes. Reste donc le pays slovène, avec l'Istrie, la Dalmatie et la Croatie-Slavonie. Tout cela paraît devoir constituer la Grande Serbie; elle compterait ainsi une dizaine de millions d'habitants. Les Yougo-Slaves d'Autriche-Hongrie se complaisent à la pensée qu'ils verront, enfin, se réaliser leur reconstitution ethnique par leur réunion dans la monarchie serbe.

Cette union sera d'autant plus féconde et solide, que la Serbie agira en libératrice et non en conquérante. Le meilleur moyen de souder ensemble les Yougo-

Slaves pour qu'ils fassent un bloc indivisible, sera de procéder par fédération. La centralisation ne donnerait peut-être pas, pour le moment, un bon résultat. Il me semble qu'il serait d'une prudente politique de laisser, à chacun des groupements ethniques existant à l'heure actuelle, toute sa liberté, conformément à ses aspirations locales, politiques et sociales et à son passé historique. Il serait sage également de tenir grand compte de la mentalité de chacun de ces groupes qui diffèrent sensiblement sous ce rapport. Depuis des siècles, les uns se sont inspirés de la civilisation orientale ou de la civilisation russe, les autres des civilisations allemande ou italienne. Fondre et amalgamer ces différentes aspirations intellectuelles pour en faire une civilisation propre à la race serbo-croate-slovène, c'est là un problème particulièrement délicat, qui demandera du temps, de la patience et un tact très affiné. Il m'apparaît que la meilleure solution serait une décentralisation large et généreuse qui, sans rompre l'unité nationale, laisserait à chaque groupe, pendant une génération environ, le centre administratif auquel il est attaché par des habitudes ancestrales. Les Dalmates, par exemple, continueraient à avoir pour centre Doubrovnik, les Croates Zagreb, les Slovènes Ljoubljana, les Serbes de Slavonie et du Srem, Carlowitz, et ceux de la Batchka et du Banat, Novi-Sad.

La question des cultes aurait pu constituer une difficulté, notamment entre les catholiques romains (Slovènes et Croates) et les grecs orthodoxes (Serbes). Mais les confessions religieuses sont tellement nombreuses, la tolérance naturelle des populations est si grande en cette matière, que la diversité des cultes ne formera pas, probablement, le moindre obstacle à l'union de tous les Slaves du Sud sous le drapeau glorieux de la Serbie.

Les caractères ethniques fondamentaux se retrouvent identiques, soit à l'ouest chez les Slovènes de la Carniole et de la Carinthie, et chez les Dalmates, soit au centre chez les Croates et les Bosniaques, soit enfin à l'est chez les Serbes. En Dalmatie et en Istrie, les côtes sont italianisées sur quelques points très isolés; mais le sang slave domine et la même langue-mère est parlée partout, sauf d'insignifiantes variantes. Les Istriotes et les Dalmates sont, peut-être, aujourd'hui, ceux des Slaves du Sud qui ont le plus conscience des destinées de leur race et de la nécessité de leur union étroite et indissoluble avec la Serbie.

Pour ceux qui connaissent la solidité et la légitimité de ces sentiments, il semblerait donc que les Serbes n'auraient pas lieu de se préoccuper. Mais la Serbie n'a pas perdu le souvenir des Conférences de Londres, en 1913, où ses nécessités maritimes les plus impérieuses furent sacrifiées à l'accord européen. La nouvelle des visées italiennes sur l'Istrie et la côte dalmate, l'occupation de Valona et d'autres démonstrations bruyantes à Rome et ailleurs, comme celle de la création d'une ligue *pro Dalmazia italiana* (9 mai 1915), ont énervé l'opinion publique serbe.

Ces inquiétudes se sont manifestées, d'une part, par l'envoi de nombreuses délégations de notabilités des principaux centres serbes, croates, dalmates et slovènes qui, à différentes reprises, ont porté à Pétrograd, Paris et Londres les doléances de l'opinion publique de leurs régions respectives. Ces délégations ont déclaré, à l'unanimité, qu'elles se refusaient énergiquement à supporter la mainmise par l'Italie sur des territoires foncièrement slaves.

Ces inquiétudes se sont traduites, d'autre part, par une interpellation à la Skoupchtina, de Nich, à la fin d'avril 1915, à laquelle M. Pachitch a répondu aussi clairement que la situation le comportait. Il a déclaré, tout d'abord, qu'il ne croyait pas que l'Italie voulût abandonner le principe du respect des nationalités auquel elle doit son unité et qu'il avait confiance qu'elle s'efforcerait de régler la défense de ses intérêts dans l'Adriatique, de façon qu'il n'en résultât aucun conflit entre les intérêts serbes, croates et slovènes et les intérêts italiens. Pour toutes ces raisons, M. Pachitch a dit qu'il était persuadé que les hommes d'État italiens ne visaient pas à obtenir telle ou telle ville, telle ou telle île de plus ou de moins, car ils savaient d'avance que la force de l'Italie dans l'Adriatique résidera principalement dans les relations amicales du peuple serbo-croate-slovène avec le peuple italien. Cette concorde assurera une longue paix non seulement entre les deux États, mais encore à toute l'Europe et consolidera les résultats que cette grande guerre a pour but d'obtenir.

On ne saurait trop applaudir aux nobles paroles et aux généreuses conceptions du président du Conseil de la monarchie serbe.

Peut-être, après tout, ne faut-il pas s'alarmer, outre mesure, de la note remise par M. Sonnino, le 8 avril, au baron Burian? Depuis cette époque, la situation a changé, du tout au tout. L'Italie, en effet, avait essayé de traiter avec l'Autriche dans l'hypothèse où celle-ci ne subissait aucun dommage, que sa puissance territoriale et militaire était intacte, qu'elle restait, en un mot, maîtresse absolue de la situation, notamment dans l'Adriatique. Dans ces conditions, l'Italie cherchait, dans des tractations amiables, à contrebalancer l'hégémonie autrichienne par des prises de possession devant lui permettre d'avoir, vis-à-vis d'elle, une situation tolérable; et l'Autriche s'arrogeait le droit d'accorder ou de refuser, à son gré. Mais, il ne s'agit plus de cela.

L'Italie, en dénonçant, le 4 mai 1915, son traité d'alliance avec l'Autriche-Hongrie, a passé dans le camp des Alliés. Elle poursuit maintenant comme nous et avec nous, le démembrement de l'Autriche-Hongrie et notamment sa disparition complète de l'Adriatique. Ni Trieste, ni Fiume, ni Pola, ni Cattaro, ni aucune base maritime quelconque ne doit plus appartenir aux Austro-Hongrois; leur flotte de guerre devra complètement disparaître. L'hégémonie autrichienne étant détruite, l'Italie n'aura donc rien à redouter d'elle. Par conséquent, elle n'a pas besoin de se créer des bases navales et de prendre des sécurités au détriment des Yougo-Slaves qui, étant nos alliés, et nos amis, sont devenus ceux de l'Italie elle-même.

L'Italie, en entreprenant cette grande guerre de libération et d'intégration, sait bien qu'elle ne trouvera plus l'Autriche devant elle, pour lui barrer la route. Mais elle trouvera, à ses côtés, les Yougo-Slaves libres comme elle; comme elle, maîtres de leurs destinées. L'Italie a connu, pendant de trop longues années, le poids du joug autrichien, pour ne pas se réjouir, avec les Slaves du Sud, de leur délivrance, et les aider fraternellement à s'épanouir dans leurs frontières naturelles.

L'Italie sera donc incontestablement maîtresse de l'Adriatique par le seul ascendant de sa puissance morale, appuyée sur une suprématie matérielle incontestable et qui sera incontestée par les populations slaves vouées à l'agriculture.

Une telle politique assurerait à jamais la gloire et la puissance italiennes; il me plaît de penser que ce sera l'objectif de notre sœur latine (1).

***

L'émancipation de tous les Slaves, sous la protection morale de la Russie, semble avoir soulevé, chez quelques politiques pessimistes, la crainte d'un *péril slave* qui succéderait au péril germain. Je suis heureux d'avoir des arguments puisés à bonne source pour y répondre d'une manière péremptoire.

Il Secolo, de Milan, a publié, dans son numéro du 3 avril 1915, l'interview que son correspondant de Petrograd est allé demander à M. Paul Milioukov, président de la première Douma d'Empire. L'éminent homme d'État russe y parle des questions que j'étudie en ce moment et voici un extrait de ce qu'il a déclaré : « Je crois fermement à la fin de la Turquie et au démembrement de l'Autriche. Quel sera notre programme pour l'Autriche? L'application du principe de Mazzini : des nationalités indépendantes et libres, arbitres de leurs destinées. Que ce principe constitue un péril pour l'Autriche, c'est plus que naturel; mais je ne vois pas où et comment il peut constituer un péril pour les autres. La Serbie aux Serbes, la Croatie aux Croates, la Bohême aux Tchèques, la Hongrie aux Hongrois, les régions italiennes à l'Italie, les régions roumaines à la Roumanie. Est-ce là le *péril slave*? On craint l'impérialisme de la Russie : eh bien, je vous affirme que la grande majorité des Russes considère le *péril slave* comme un grand péril avant tout pour la Russie. Ni impérialisme pacifique, ni impérialisme agressif; tel est notre programme.

« Ceux qui s'épouvantent du *péril slave* ignorent avec quelle intensité les idées démocratiques, qui se déploieront après la guerre, fermentent dans notre pays.

« Les Slavophiles les plus raisonnables, et parmi eux le prince Eugène Troubetzkoï, sont contraires au panslavisme tel qu'il est compris par ceux qui craignent le péril slave. *L'indépendance même des Slaves d'Autriche est un acte contre le panslavisme.* L'indépendance individualisera et fortifiera le libre organisme des États slaves. Il ne faut pas non plus oublier la différence religieuse entre les Slaves de Russie et les Slaves compris dans le territoire autrichien. Bohême et Croatie constitueront deux grands blocs catholiques. Certainement Tchèques et Croates se sentiront slaves; mais, en même temps, ils seront les gardiens jaloux de leur indépendance. »

Je crois inutile de rien ajouter à ce qu'a dit, avec tant de sincérité et de compétence, l'un des représentants slaves les plus qualifiés.

***

---

(1) Depuis la rédaction de ces lignes, M. Salandra, président du Conseil des ministres, a prononcé un important discours au Capitole, le 2 juin 1915. Il s'est exprimé ainsi :

« Je déclare que nous ne voulons l'assujettissement, ni le protectorat de personne. Le rêve d'hégémonie universelle est brisé. Le monde est insurgé. La paix, la civilisation, l'humanité future doivent se fonder *sur le respect complet des autonomies nationales.* »

Ces paroles, d'une si noble élévation de pensée, ont été couvertes d'applaudissements. Elles ont dépassé l'enceinte solennelle du Capitole et je suis certain qu'elles ont été entendues et applaudies par tous les Serbo-Croates.

En résumé, le nord et le sud de la Monarchie austro-hongroise sont habités par les Slaves au nombre de 22.340.000, environ, qui seront émancipés comme je viens de le montrer. Ils se divisent, d'après leur situation géographique, en deux grands tronçons et, d'après leur langue, en six groupes principaux. Ce sont :

I. — Les Slaves du Nord : 17.363.378

Savoir :

A. — *Ruthènes,* en Galicie Orientale et dans les régions limitrophes de la Hongrie		3.991.441	8.959.425
B. — *Polonais,* en Silésie et en Galicie Occidentale		4.967.784	
C. — *Tchèques*	Bohémiens et Moraves	6.435.983	8.403.953
	Slovaques, de Hongrie	1.967.970	

II. — Les Slaves du Sud : 4.975.907

Savoir :

A. — *Slovènes*	1.252.940	4.975.907
B. — *Croates et Serbes*	3.722.967	
		22.339.285

***

Je viens de montrer comment s'opérera, tout naturellement, la dissociation de cet Empire austro-hongrois si composite. Que restera-t-il des deux éléments qui étaient à sa base? Le compte est facile à faire :

1° L'AUTRICHE

Après le démembrement, l'Autriche se composera uniquement de ses éléments allemands, soit un total de 6 millions environ se répartissant de la manière suivante :

Basse-Autriche	3.130.536
Haute-Autriche	840.604
Salzbourg	208.009
Styrie	983.252
Carinthie	304.287
Tirol allemand	525.115
Vorarlberg	126.743
	6.118.546

A ces 6 millions d'Allemands se joindront, évidemment, une foule d'individus appartenant à différents idiomes que Vienne et les autres grandes villes ne manqueront pas d'attirer. L'Autriche contiendra donc environ 6.500.000 habitants.

Mais, d'un autre côté, il y aura lieu de libérer le lac de Constance des nombreuses nationalités allemandes qui se sont emparées de ses rives. On sait en effet, qu'au point de vue politique, les bords du lac de Constance se partagent, d'une part entre la Suisse (cantons de Saint-Gall et de Thurgovie), d'autre part entre le grand-duché de Bade, le Wurtemberg, la Bavière et l'Autriche par le Vorarlberg et le port de Bregenz. Pendant la durée de la guerre actuelle,

de nombreuses protestations se sont élevées des ports suisses et notamment de Romanshorn, contre les incursions fréquentes des bateaux allemands, qui ne se gênaient pas pour entrer dans les eaux suisses et, qui plus est, pour arrêter des embarcations portant le drapeau suisse. Le département politique fédéral s'est occupé de la question à différentes reprises.

Ces faits démontrent une fois de plus les inconvénients qui résultent de l'absence d'entente internationale sur la question de la souveraineté des eaux du lac de Constance.

Au point de vue de la pêche, les eaux du lac sont internationales comme condominium des États riverains. Au point de vue des exercices de tir de la garnison de Friedrichshafen, on a admis en Allemagne le système du partage territorial des eaux, avec lequel la façon d'agir des bateaux-patrouilles allemands est en contradiction.

Il sera donc urgent de rendre à la Suisse toutes les côtes de ce lac et de placer les frontières allemandes à une cinquantaine de kilomètres des bords du lac, afin d'en assurer la parfaite neutralité. Peut-être sera-t-il nécessaire d'offrir le Vorarlberg tout entier à la Suisse.

2° LA HONGRIE

Les Magyars, si fiers et si jaloux de leur nationalité, ont infligé un injurieux démenti à leur passé et une humiliante contradiction aux principes dont ils se sont, jadis, réclamés pour conquérir une indépendance qui leur a coûté, pourtant, si cher. C'est, pour le philosophe désintéressé, comme un parjure infâme, que prétendre fonder une nation grande, puissante, vivante enfin, sur les cadavres des nationalités non magyares, slaves et latines, pleines de sève jusqu'à l'exubérance. Coloman Tisza, qui occupa la charge de premier ministre de Hongrie, de 1875 à 1890, ne parut pas se préoccuper beaucoup de ce que les non-Magyars s'étaient ralliés, en 1867, à la Hongrie sous l'influence de Deak et d'Eötos. Oublieux de ses propres engagements vis-à-vis d'eux, il n'hésita pas à inaugurer une politique de magyarisation poussée jusqu'à la cruauté, que ses successeurs ont, à leur tour, adoptée et notamment son fils le comte Étienne Tisza, actuellement premier ministre, et M. Burian lui-même qui a été, jadis, un *Ban de Croatie* à la main lourde et cruelle.

Les Magyars ont donc renoncé à s'assimiler ces peuples par l'attraction naturelle d'une civilisation et d'une richesse économique non sans éclat. Dans leur empressement à vouloir se hausser au niveau des grands États, ils n'ont pas craint d'user de violence, croyant ainsi arriver plus vite au but que leur faisait entrevoir leur orgueil. Et ils n'ont pas hésité à martyriser et à essayer de tuer des nationalités pleines de vie et d'avenir, lorsqu'elles paraissaient trop lentes à se courber sous leur joug.

Mais les temps ne sont plus où les masses humaines inconscientes se laissent conduire résignées et dociles sous la férule d'un despote étranger. Des gouttes de sang ont fait déborder le vase et toutes les nations opprimées se redressent, pleines de vaillance et d'espoir, pour réclamer leur indépendance.

La Hongrie comprendra donc, seulement, les régions situées sur la rive

droite du Danube et la plaine de l'Asföld, comprise entre le Danube et la Tisza, soit :

Rive droite du Danube	3.138.156
Entre Danube et Tisza	3.769.658
	6.907.814
Moins le territoire de la *Marche Slave* indiquée ci-dessous, soit	1.000.000
Reste.	5.900.000

La Hongrie aurait donc une importance analogue à celle de l'Autriche, au point de vue de son chiffre de population. Les Hongrois seront réduits à la portion congrue, mais, comme l'a dit M. Louis Léger, ils le méritent bien; car leur vie n'a été qu'une longue suite d'iniquités envers les Slaves. Aussi n'ai-je pas été peu étonné de lire dans la revue *Scientia* (1) un article de M. Julius Andrassy dans lequel cet ancien ministre hongrois n'hésite pas à se faire le défenseur des petites nationalités. « Les petites nations — dit-il — ne sont pas moins nécessaires que les autres. Et, le trésor suprême de l'humanité se trouve dans la liberté, dans le développement multiple et l'équilibre des différentes forces nationales indépendantes. Nous ne sommes, nous-mêmes, qu'une minorité encastrée entre de puissants blocs nationaux. Aussi, si jamais une nation a existé qui, entre toutes, ressente la nécessité de l'équilibre politique, qui sache que c'est un crime, que c'est un meurtre, que de vouloir écraser des individualités historiques et nationales possédant une force vitale indépendante, dans l'intérêt d'une grande nation plus puissante, *c'est bien certainement la nation hongroise.* » On n'a qu'à demander aux Serbo-Croates ce qu'ils pensent des affirmations de M. Julius Andrassy !

3° CRÉATION D'UNE MARCHE SLAVE CONSTITUANT UNE RÉGION-TAMPON

Étant donnée l'ambition magyare, il n'est pas douteux qu'elle arriverait rapidement à diriger, à absorber l'Autriche. Il serait donc désirable, au point de vue de la paix européenne, que les deux complices fussent séparés et la chose ne paraît pas impossible. Il suffirait de reconstituer l'ancienne province romaine de Pannonie supérieure qui correspond, à peu près, aux comitats hongrois de Moson, Sopron, Vas et Zala (2). Les pays tchèques pourraient ainsi

(1) « La guerre mondiale et la liberté du monde » (*Rivista di Scienza.* Milan, numéro du 1er mai 1915, p. 273).

(2) Ce quadrilatère compte environ 1 million d'habitants dont une moitié, à peu près, se compose de gens parlant la langue magyare, mais j'ignore s'ils sont Magyars de race ou si ce sont des magyarisés plus ou moins authentiques. L'autre moitié se compose de population de langue allemande, croate, etc...

Dans le *comitat de Moson,* il y a trois arrondissements. La langue magyare n'est en majorité que dans celui de MAGYAROVARI, elle est en minorité dans ceux de NEZSIDERI et de RAJKAI.

Dans le *comitat de Sopron,* il y a neuf arrondissements. La langue magyare n'est en majorité que dans les trois arrondissements de CSEPREGI, CSORNAI et KAPUVARI. Elle est en mi-

communiquer directement avec les Slovènes et les autres pays slaves. Cette Pannonie contiendrait Szombathely, ancienne Savaria, capitale de la province romaine. Cette région-tampon constituerait un territoire en forme de quadrilatère, sorte de couloir, de corridor, de 80 à 100 kilomètres de large sur 200 kilomètres de long, où les Croates sont en nombre (150.000 environ).

Le couloir serait borné : *à l'ouest*, par la Leitha et la frontière autrichienne actuelle, jusqu'au point où elle rencontre les districts slovènes de la Styrie, c'est-à-dire jusqu'à la ville de Radkersburg (Radgona), située sur la rive gauche de la Mur; *au sud*, il suivrait la rive gauche de la Mur jusqu'à son confluent avec la Drave, non loin de Mura-Keresztur; *à l'est*, partant de ce confluent, il longerait la limite orientale du comitat de Zala jusqu'à l'angle inférieur occidental du lac Balaton (lequel resterait tout entier à la Hongrie), puis suivrait la rive droite de la Zala jusqu'à son coude, gagnerait la rive gauche de la Marczal et de la Raab jusqu'à son embouchure dans le Petit Danube. Enfin, *au nord*, il s'appuierait au Danube, de Raab (Györ) à Pozsony (Pressburg). Le croquis, ci-contre, indique, approximativement, la situation de ce *couloir de communication.*

Ce corridor servirait à la fois, comme je viens de le dire, 1° à isoler et à séparer les Autrichiens des Hongrois, 2° à faire communiquer tous les Slaves du Sud avec tous ceux du Nord. Mais son utilité n'apparaît pas seulement au point de vue politique, mais surtout au point de vue économique. Rien ne serait plus facile, en effet, que de construire un chemin de fer sur les 200 kilomètres de ce couloir pour transporter, sans passer ni par Vienne ni par Budapest, toutes les marchandises des pays slaves à destination de l'Adriatique. Petrograd et Varsovie, Praha et Brno (Brünn), Léopol et Cracovie reliés par Pozsony, Zagreb (Agram) et Ljubjana (Laibach) par un trajet direct sur Trieste, Rieka (Fiume) ou ailleurs, c'est là, à mon avis, un projet qui présente un intérêt considérable. M. Sazonow a déclaré souvent, dans des interviews accordés à des journaux italiens, que l'Adriatique ne présentait, pour la Russie, aucun intérêt ni moral,

---

norité dans les neuf autres : Felsöpulyai, Kismartoni, Nagymartoni, Soproni, et les villes de Kismarton et de Ruszt.

Dans le *comitat de Vas*, il y a douze arrondissements. La langue magyare est en majorité dans les sept arrondissements suivants : Czelldömölki, Körmendi, Sarvari, Szombathelyi, Vasvari, et les villes de Köszeg et de Szombathely. Elle est en minorité dans les cinq autres : Felsööri, Koszegi, Muraszombati, Németujvari, Szentgotthardi.

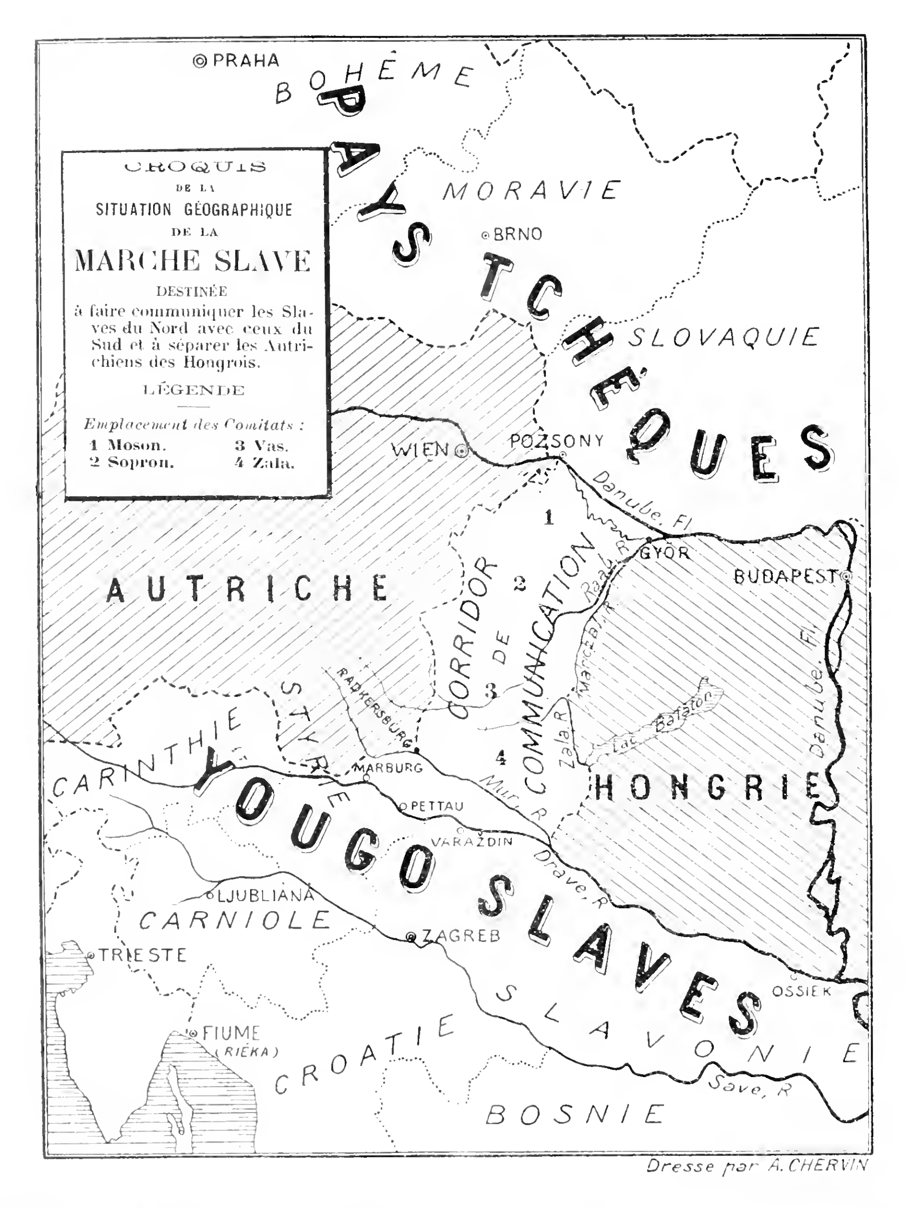
Le *comitat de Zala* compte normalement quinze arrondissements. De ce nombre, huit, situés sur la rive gauche de la Zala, sont en dehors des limites indiquées plus haut; ce sont les arrondissements de : Alsolendvai, Balatonfüredi, Keszthelyi, Novai, Pacsai, Sümegi, Tapolczai, Zalaszentgroti. Ces arrondissements ne figurent pas, par conséquent, dans la région du corridor.

Sur les sept arrondissements restant, il en est deux — situés entre la Mur et la Drava — Csaktornyai, Perlaki, qui sont absolument croates (83.000 habitants).

Les cinq derniers : Létenyei, Nagykanizsai, Zalaegerszegi, et les villes de Nagykanizsa et de Zalaegerszeg, sont en majorité de langue magyare.

En terminant, je fais remarquer qu'au point de vue administratif et politique, les comitats de Moson et de Sopron pourraient être rattachés à la Slovaquie, ceux de Vas et de Zala à la Croatie. On sait combien l'émigration slovaque et croate est importante. Au lieu de la laisser se perdre en Amérique, il ne serait pas difficile et il serait particulièrement intéressant de la diriger sur ce couloir; en peu d'années, sa population deviendrait en grande majorité slave.

ni politique, ni commercial. Aussi, M. Sazonow se désintéressait-il du sort des Slaves riverains de la côte dalmate. M. Sazonow paraissait les abandonner, en se contentant de dire à l'Italie d'être « bonne et généreuse pour ses voisins slaves (1) ». Il me semble qu'il n'en serait plus de même si elle pouvait atteindre



directement l'Adriatique et aborder plus facilement et plus rapidement l'Europe occidentale, par des voies ferrées où pourraient s'établir des tarifs avantageux. Enfin, je ne crois pas me faire illusion en disant que la mise à exécution de ce projet aurait une répercussion sur l'orientation générale du commerce de l'Europe centrale. Le Danube a été, de tous temps, la grande artère

(1) Nouvelles déclarations de M. Sazonow au *Messagero* de Rome (*Le Temps*, 31 mai 1915).

commerciale de l'ouest vers l'est; à un commerce latéral, on substituerait un commerce dans le sens longitudinal, du nord au sud.

Qu'on réfléchisse à l'importance que l'Autriche et l'Allemagne accordaient à la route de Salonique pour faire arriver les produits allemands jusqu'à la mer Égée. On comprendra mieux encore la portée que pourrait avoir ce couloir traversé par un chemin de fer qui n'aurait pas à compter avec la douane autrichienne ou hongroise et qui ne risquerait pas d'être fermé à l'exportation ni au transit d'aucune marchandise slave.

Donc, tant au point de vue politique qu'au point de vue économique, la création de ce couloir, de cette *marche slave* dont je n'ai fait qu'esquisser à grands traits la constitution, me paraît d'une utilité primordiale.

* * *

Telles sont les libérations qui s'effectueront, sans difficulté, lorsque les alliés auront fait tomber les armes des mains de la coalition germano-magyare.

J'ai parlé, en toute franchise et en toute tranquillité d'esprit, du démembrement certain de l'Autriche-Hongrie, bien qu'il m'en coûtât, tout d'abord, de procéder à sa dissection et de séparer, un à un, tous les corps étrangers dont se composait cette personnalité politique. Mais, à la réflexion, j'ai pensé qu'il n'y avait pas lieu de me montrer plus réservé vis-à-vis de l'Autriche-Hongrie que l'Allemagne ne l'avait été vis-à-vis de son alliée.

On sait que lors de la dernière rencontre du Kaiser et de l'héritier d'Autriche en son château de Konopischt (12 juin 1914), les dernières dispositions furent prises pour assurer la marche triomphale du bloc austro-germanique sur tous les fronts. Guillaume donna, à son allié, son consentement pour l'attaque de la Serbie et pour s'ouvrir, par la force, la route de Salonique. Mais, il demanda des compensations et en obtint une toute spéciale pour Trieste. Une indiscrétion de l'officieuse *Tægliche Rundschau* nous a fait savoir que « *à Konopischt, la question de Trieste avait trouvé une heureuse solution* ».

François-Joseph et l'archiduc héritier avaient donc été suggestionnés par leur terrible allié; ils avaient été obligés de consentir à « l'heureuse solution trouvée à Konopischt » par Guillaume-Gargantua. De sorte que le triomphe des armées austro-allemandes, s'il avait valu à l'Autriche la possession de Salonique, lui aurait certainement coûté la perte de Trieste. L'Allemagne aurait satisfait son rêve de domination d'Hambourg à Trieste par Munich, pour, de là, atteindre l'Orient. Notre fabuliste Lafontaine avait prévu que tout cela finirait mal : Adieu, veaux, vaches, cochons, couvées!

On sait, enfin, que l'agitation pangermaniste, encouragée, soutenue par le Kaiser, a déclaré publiquement, il y a plus de vingt ans, qu'il fallait rattacher tout ce qu'on pourrait de l'Autriche-Hongrie à l'Empire allemand. Et la fameuse *Union Pangermaniste* (*Alldeutscher Verband*) sous la présidence du Dr Hasse, député de Leipzig au Reichstag, a publié, dans d'innombrables brochures répandues à foison, quels seraient les meilleurs procédés pour réaliser l'annexion du brillant second, dont on a fait le guillotiné par persuasion.

Je ne citerai que deux de ces invraisemblables brochures, à cause de la saveur toute particulière qui s'en dégage.

1° Une brochure, intitulée : *Le Démembrement de l'Autriche et sa reconstitution* (1) (1899), partait de ce principe que l'Autriche entière — sauf le Trentin, la Bukovine et la Galicie — *étant nécessaire à l'Allemagne*, il était légitime de s'en emparer. Mais, comme ce territoire aurait l'inconvénient de contenir 8 ou 9 millions de Slaves, il s'agissait de le morceler et de se le partager. La Prusse prenait la Silésie et la Moravie, la Saxe prenait la Bohème proprement dite, enfin la Bavière s'annexait la région de l'Inn, Salzbourg, le Vorarlberg et le Tirol. Quant à l'Autriche, on voulait bien lui laisser la haute et la basse Autriche, la Styrie, la Carinthie et la Carniole, soit environ 5 millions d'habitants.

J'ajoute que le littoral (Küstenland) avec la partie sud de la Dalmatie, Raguse, les bouches du Cattaro, Trieste et Pola, constitueraient, comme l'Alsace-Lorraine, un pays d'Empire administré par un gouverneur militaire allemand. Ce territoire servirait de base à la puissance de l'Allemagne dans l'Adriatique et dans la Méditerranée.

Voilà comment l'Allemagne avait annoncé à l'Autriche, dès 1899, par des brochures encouragées par le Kaiser, à quelle sauce elle se proposait de la manger. On n'est pas plus gracieux avec ses amis!

2° Une brochure, antérieure, parue en 1895 sous le titre : *La Grande Allemagne et l'Europe Centrale en 1950* (2), expliquait très clairement que deux groupes territoriaux seraient constitués en Europe Centrale. L'un politique, ou Confédération germanique, comprendra l'Empire allemand actuel, le Luxembourg, la Hollande, la Belgique, la Suisse Allemande et l'Autriche-Hongrie. L'autre sera un immense Zollverein. Outre la Confédération germanique, il embrassera les principautés baltiques, le royaume de Pologne, le pays ruthène, la Roumanie et la Serbie agrandie (Voir p. 42 de la brochure), soit 150 millions de consommateurs. La conclusion de l'auteur mérite d'être citée; la voici dans son impudeur inconsciente : Sans doute des Allemands ne peupleront pas seuls le nouvel Empire allemand ainsi constitué. Mais « seuls ils gouverneront, seuls ils exerceront les droits politiques, serviront dans la marine et dans l'armée, seuls ils pourront acquérir la terre. Les Allemands auront alors — *comme au Moyen Age* — le sentiment d'être un peuple de Maîtres. Toutefois, ils condescendront à ce que les travaux inférieurs soient exécutés par les étrangers soumis à leur domination » (Ceux qui seraient tentés de croire qu'il est impossible qu'on puisse avoir écrit des choses semblables peuvent se reporter à la p. 48 de la brochure).

On voit que, lorsque nous croyons adresser une injure aux Allemands en disant qu'ils veulent faire reculer l'Europe jusqu'au Moyen Age, nous nous trompons absolument, puisque c'est l'idéal auquel ils aspirent!

Si on réfléchit que toute cette littérature est l'œuvre d'une puissante Association basée sur le rapprochement de deux classes sociales, hostiles au début, et dont les intérêts semblaient divergents : celle de l'aristocratie terrienne

(1) *Oesterreichs Zusammenbruch und Wiederaufbau.* München, 1899.

(2) *Grossdeutschland und Mitteleuropa um das Jahr 1950.* Berlin, 1895. Avec une carte qu'on trouvera reproduite dans le livre de M. Chéradame auquel j'emprunte ces renseignements : *L'Europe et la question d'Autriche au seuil du vingtième siècle.* Paris, chez Plon-Nourrit, 1901.

et celle de l'oligarchie commerciale et industrielle; que, malgré toutes les concessions faites aux agrariens, cette Association, due à l'initiative privée, est parvenue à constituer la caste dominante non seulement en Allemagne mais encore en Autriche-Hongrie.

Si on considère que cette caste menée par les puissances d'argent a pu, en fin de compte, par son activité et son audace, imposer sa manière de voir et imprimer la direction, de son choix, à la politique impériale en flattant la folie des grandeurs mondiales de Guillaume et de son peuple.

Si on songe que l'Autriche-Hongrie est entrée dans cette combinaison, avec un bandeau sur les yeux, sans réfléchir qu'elle pourrait en faire tous les frais, si le plan allemand n'obtenait pas la victoire. Si l'on songe à tout cela, alors on peut sans scrupule envisager le démembrement rationnel, équitable et anthropologique d'une puissance basée sur le vol à main armée en vue de profits commerciaux. L'industrie de la guerre dans laquelle les empires du centre ont été élevés est sur le point de faire faillite. Tous les préparatifs avaient été soigneusement copiés dans les archives criminelles des Deux-Mondes. La justice immanente a déchiré, comme de simples chiffons de papier, les plans si laborieusement élaborés depuis un siècle, au moins. Ce n'est pas la première fois que les impondérables détruisent les combinaisons qui paraissaient les mieux établies. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de nous en plaindre.

Frédéric II disait, avec son cynisme habituel : « Je commence par prendre : je trouverai, ensuite, des pédants pour démontrer mon bon droit. » En prononçant ces paroles infâmes, le célèbre roi de Prusse montrait qu'il connaissait la mentalité de son peuple et de sa race.

Mais ce n'est pas dans de telles conditions que travaillent les savants français. J'ai, pour ma part, la prétention et l'orgueil de répéter avec Montaigne : Ce que j'ai écrit est une œuvre de bonne foi.

Dr Chervin.

IV

LES ÉMISSIONS ET REMBOURSEMENTS D'OBLIGATIONS

DES SIX GRANDES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER EN 1914

EST — LYON — MIDI — NORD — ORLÉANS — OUEST

PREMIÈRE PARTIE

I

Cadre et Exposé de cette statistique

Notre statistique de 1914, sur les émissions et remboursements d'obligations de chemins de fer, suivra les mêmes cadres que ceux que nous avons établis depuis plus de trente années et comprendra :

1° Le nombre et le montant total des obligations 2 1/2 %, 3 % et 4 % ven-

dues par les Compagnies de l'Est, du Lyon, du Midi, du Nord et de l'Orléans en 1914;

2° Le nombre et le montant des obligations 3 % vendues en 1914;

3° Le nombre et le montant des obligations 2 1/2 % vendues en 1914;

4° Le nombre et le montant des obligations 4 % vendues en 1914;

5° Le nombre d'obligations 2 1/2 % vendues depuis 1895;

6° Le nombre d'obligations 4 % vendues en 1905;

7° Le prix moyen des ventes;

8° Tableau des remboursements effectués;

9° Tableau synoptique résumant les émissions et remboursements de l'année 1914;

10° Résumé général.

Dans la seconde partie de cette communication, je rappellerai succinctement quels ont été les divers procédés financiers que les compagnies ont adoptés pour obtenir tous les capitaux nécessaires à leur développement, et j'examinerai quels pourront être ceux auxquels il faudra avoir recours dans l'avenir.

II

Nombre et montant total des obligations 2 1/2 %, 3 % et 4 % vendues en 1914

Compagnies	Nombre d'obligations vendues	Montant produit par ces ventes (Millions)
Est	150.602	64,4
Lyon	367.964	150,5
Midi	76.996	34,7
Nord	104.427	44,2
Orléans	121.612	54,7
Totaux	821.601	348,5

Il a été vendu :

En 1910,	611.865 obligations pour	261.690.428f 93
En 1911,	761.354 —	313.052.091 18
En 1912,	754.785 —	309.050.118 94
En 1913,	997.679 —	403.429.388 62
En 1914,	821.601 —	348.534.902 29

Ces ventes se répartissent ainsi en obligations 3 %, 2 1/2 % et 4 % :

	553.746 obligations 3 % pour	222 millions 1
	24.007 — 2 1/2 % —	8 — 6
	243.848 — 4 % —	117 — 8
Totaux	821.601 obligations 3 %, 2 1/2 % et 4 %, pour	348 millions 5

III

Obligations 3 % vendues en 1914

Voici, en suivant le cadre habituel de nos statistiques, le nombre d'obligations vendues, le prix moyen de vente, et le montant produit par ces ventes :

Compagnies	Nombre d'obligations vendues	Prix moyen des ventes	Montant produit par ces ventes
—	—	—	—
			Millions
Est	90.571	400f 28	36,2
Lyon	308.746	399 04	123,2
Midi (anc. et nouv.)	27.774	405 682	11,2
Nord	80.536	405 995	32,6
Orléans	46.119	406 257	18,7
Totaux	553.746		222,1

Rappelons que les prix de vente des cinq années précédentes ont été les suivants

	1909	1910	1911	1912	1913	1914
	—	—	—	—	—	—
Est	434f 78	435f 54	418f 79	407f 42	398f 10	400f 28
Lyon	432 80	426 965	411 717	407 744	397 134	399 04
Midi	432 44	429 483	410 695	404 00	400 07	405 682
Nord	437 072	440 324	417 357	411 16	403 887	405 995
Orléans	430 90	429 505	410 588	407 01	403 786	406 257
Ouest	437 72	438 695	»	»	»	»

IV

Obligations 2 1/2 % vendues en 1914

Compagnies	Nombre d'obligations vendues	Prix moyen des ventes	Montant produit par ces ventes
—	—	—	—
			Millions
Est	9.000	374f 58	3,3
Lyon	10.646	364 539	3,8
Midi	2.079	366 689	0,7
Nord	1.679	373 752	0,6
Orléans	603	369 885	0,2
Totaux	24.007		8,6

Les prix de vente ont été, de même que pour les obligations 3 %, à peu près les mêmes que ceux de 1913. Voici, depuis 1909, quels ont été ces prix :

	1909	1910	1911	1912	1913	1914
	—	—	—	—	—	—
Est	395f 00	403f 77	383f 82	374f 28	369f 09	374f 58
Lyon	391 247	400 923	375 041	371 299	356 22	364 539
Midi	392 61	397 034	381 005	366 912	365 42	366 689
Nord	402 195	400 473	382 084	378 327	369 613	373 752
Orléans	393 47	395 935	380 799	369 30	363 709	369 885
Ouest	400 00	399 603	»	»	»	»

V

Obligations 4 % vendues en 1914

Compagnies	Nombre d'obligations vendues	Prix moyen des ventes	Montant produit par ces ventes
—	—	—	—
			Millions
Est	51.031	487f 13	24,8
Lyon	48.572	483 555	23,4
Midi	47.143	483 417	22,7
Nord	22.212	490 792	10,9
Orléans	74.890	478.015	35,7
Totaux	243.848		117.5

En 1913, les trois Compagnies de l'Est, du Midi et du Nord avaient émis des obligations du type 4 %.

Pendant l'année 1914, les cinq Compagnies de l'Est, du Lyon, du Midi, du Nord, de l'Orléans, ont vendu des obligations 4 %.

Ce choix de titres à types variés permet au public d'avoir des titres avec coupons à recevoir tous les mois, et, dans l'ensemble, procurant une prime élevée au remboursement et un revenu rémunérateur.

VI

Prix moyen des ventes

	3 %	2 1/2	4 %
Est	400,28	374,58	487,13
Lyon	399,04	364,539	483,555
Midi	405,682	366,689	483,417
Nord	405,995	373,752	490,792
Orléans	406,257	369,885	478,015

VII

TABLEAU SYNOPTIQUE DES ÉMISSIONS ET REMBOURSEMENTS D'OBLIGATIONS PENDANT L'ANNÉE 1914

Obligations vendues par les CINQ grandes Compagnies

	Nombre d'obligations			Montant produit		
	3 %	2 1/2	4 %	3 %	2 1/2	4 %
				millions	millions	millions
Est	90.571	9.000	51.031	36,2	3,3	24,8
Lyon	308.746 anc. et nouv.	10.646	48.572	123,2 anc. et nouv.	3,8	23,4
Midi	27.774	2.079	47.143	11,2	0,7	22,7
Nord	80.536	1.679	22.212	32,6	0,6	10,9
Orléans	46.119	603	74.890	18,7	0,2	35,7
	553.746	24.007	243.848	222,1	8,6	117,5
	821.601			348,5		

VIII

Résumé général

1° Cette statistique de 1914 comprend, en réalité, six mois à peine, car à partir du mois de juillet surviennent les menaces de guerre, la mobilisation et la guerre.

Les résultats obtenus montrent combien est puissante la clientèle des Compagnies. Elles ont placé 821.601 obligations diverses pour un capital de 348.600.000 francs. Depuis 1885, ce chiffre n'avait été dépassé qu'en 1900, 349 millions; 1908, 385 millions; 1913, 403 millions.

2° Pendant l'année 1914, les cinq Compagnies ont remboursé 403.067 obligations diverses pour un capital de 186.200.000 francs. En ajoutant le montant des remboursements de l'Ouest, le total des remboursements représente, en chiffres ronds, 465.000 obligations diverses pour un capital de 230 millions.

3° D'après nos relevés statistiques annuels, depuis 1885, les Compagnies ont vendu 6 milliards 754 millions d'obligations diverses et amorti et remboursé 3 milliards 933 millions.

4° Ces quelques chiffres, répéterons-nous encore, comme nous le faisions l'an dernier, comme depuis de longues années, montrent la confiance qu'inspirent les Compagnies, la puissance de leur clientèle, la sagesse de leur gestion financière. Gardons-nous d'y porter atteinte, car les compagnies de chemins de fer auront plus que jamais de grands services à rendre dans l'œuvre de reconstitution et de réparation du pays; elles auront des travaux considérables à effectuer, des capitaux nombreux à demander au public. Il faut soutenir leur crédit, maintenir intacte la confiance que l'épargne a toujours accordée aux obligations qu'elles ont émises et qu'elles placent à leurs guichets. Rappelons, à ce sujet, les prescriptions concernant les placements obligatoires en rentes et obligations, du décret de mai 1913 contresigné par les ministres du Travail, de la Prévoyance sociale et des Finances sur les habitations à bon marché et les maisons ouvrières et leurs emplois de fonds. Dans ce décret, inséré au *Journal officiel* du 4 mai 1913, les obligations des grandes Compagnies de chemins de fer, c'est-à-dire celles de l'Est, du Nord, du Lyon, de l'Orléans et du Midi, sont indiquées au même titre que celles des chemins de fer de l'État, les rentes et valeurs garanties par l'État. Le crédit de l'État et celui des Compagnies sont intimement liés. Soutenir l'un, c'est soutenir l'autre, au grand avantage de tous les deux et du public de l'épargne.

DEUXIÈME PARTIE

LES MODES DE PLACEMENT ET PROCÉDÉS FINANCIERS DANS LE PASSÉ ET DANS L'AVENIR

I

Les anciennes obligations 5 % et 4 %. — Les « Reconnaissances de Capitalisation »

Ces chiffres portent avec eux leur enseignement. Ils montrent, comme nous l'avons dit, la confiance que les compagnies de chemins de fer inspirent et la sagesse de leur gestion financière. Les compagnies, dans leurs émissions de titres, ont toujours su répondre aux goûts du public; suivant une expression typique de Léon Say, *la variété des formes a répondu à la variété des besoins*. Elles ont créé successivement des obligations du type 5 %, 4 %, 3 %, 2 1/2 %. Il y eut même des *reconnaissances de capitalisation* Saint-Étienne, à Lyon, jouissant d'un intérêt de 54 francs remboursables à 1.350 en vingt années, de 1872 à 1891 et convertibles en obligations 1/2 *Rhône à la Loire*. Les obligations du type 5 % ont été créées au début des Compagnies; il convenait d'engager le

public, par un gros intérêt, à acheter ces obligations. Elles employèrent aussi le type 4 %. Il existe encore à la cote des obligations *Est 1852-1854-1856*, autrefois dénommées *Montereau à Troyes-Strasbourg à Bâle* (premier emprunt), *Wissembourg* (deuxième emprunt). Les *Montereau-Troyes* seront totalement remboursées en 1927; les *Strasbourg-Bâle* ont été amorties complètement de 1845 à 1891; celles de *Wissembourg* de 1856 à 1905.

Ayons, mes chers Confrères, la confiance de voir prochainement inscrites à la cote de la Bourse des obligations de la Compagnie de l'*Est* portant le nom de *Strasbourg*, de *Wissembourg* et de nos chères villes d'*Alsace*.

II

Les obligations Ouest 5 %

Il existe encore à la cote quelques obligations du type 5 % émises par l'ancienne Compagnie de l'Ouest : *Paris à Rouen*, rapportant 50 francs remboursables à 1.250 francs, de 1848 à 1938; *Rouen au Havre*, 5 % (1847-1925); *Rouen au Havre 1848*, émises à 150 francs en 1848, rapportant 60 francs, soit 8 %, remboursables à 1.250 francs en quatre-vingt-sept années, de 1851 à 1936. Toutes ces obligations sont aujourd'hui presque introuvables, car elles sont classées dans des portefeuilles qui les conservent jusqu'à leur amortissement final : elles ont fait réaliser à leurs détenteurs de gros bénéfices, comme intérêt, capital et prime au remboursement.

III

Les obligations 3 %. — Un type populaire

Mais c'est surtout le type d'obligations 3 % qui, après avoir rencontré de grosses difficultés de placement pendant les premières années, je l'ai rappelé dans plusieurs de mes communications, devinrent le type le plus populaire. Depuis leur création jusqu'en 1870, leur plus haut cours, pour les six Compagnies fut de 330 à 338 francs; le plus bas cours varia de 268 à 289 francs.

De 1871 à 1880, les cours extrêmes furent de 392 et de 271 francs. La hausse continua sans interruption jusqu'en 1895-1897, époque à laquelle les obligations 3 % dépassèrent 480 francs; celles du Nord firent 485f 50. Dans cette période, les plus bas cours furent de 439 à 448 francs, c'est-à-dire qu'ils dépassèrent encore de plus de 100 francs les plus hauts cours cotés depuis la création des titres jusqu'en 1870.

La hausse des obligations 3 %, leur ascension près du pair qui supprimait presque entièrement la prime au remboursement, engagea les Compagnies à adopter un nouveau type, les obligations 2 1/2. La Société de Statistique se rappelle l'initiative que l'orateur a prise dans cette création, qui fut adoptée successivement par les Compagnies de Paris-Orléans, Lyon, Nord, Midi, Est, Ouest, puis par l'État par plusieurs emprunts coloniaux, de protectorat, etc.

IV

Les obligations 2 1/2 %. — Placements variés en obligations de types variés et à paiements variés de coupons

Les obligations 2 1/2 % rapportèrent un intérêt inférieur à celui des 3 %, mais sur leur prix d'émission, elles donnèrent et donnent toujours une prime élevée au remboursement. Ce nouveau type d'obligations réussit.

A la fin de 1914, le nombre total des obligations 2 1/2 placées s'élevait à 2.291.301, pour un capital d'environ 1 milliard. Ce n'est pas tout. Le public a des dépenses quotidiennes ou mensuelles à effectuer; il est bien aise de recevoir, à des époques correspondantes, quelques arrérages. Pour répondre à ces goûts du public, les Compagnies ont créé des obligations dont les coupons sont payables à des échéances variées. On ne connaissait jadis que l'obligation avec coupon en janvier, juillet, puis avril et octobre. Aujourd'hui, en mettant en portefeuille des obligations de plusieurs compagnies, on a des titres sur lesquels on peut recevoir des coupons tous les mois. La Compagnie *Paris-Lyon-Méditerranée,* par exemple, a en circulation des obligations dont les coupons sont payables en janvier, avril, mai, juillet, octobre, novembre, soit six mois sur douze.

La *Compagnie de l'Est* a émis des obligations dont les coupons sont payables en janvier, mars, avril, mai, juin, juillet, septembre, octobre, novembre, décembre, soit dix mois sur douze.

Les coupons des obligations de la *Compagnie d'Orléans* 3 %, 4 %, 2 1/2 % se paient en janvier, mars, avril, juillet, septembre, octobre.

Le *Nord* a quatre échéances de coupons : janvier, avril, juillet et octobre (1).

Le *Midi* a six échéances : janvier, avril, mai, juillet, octobre et novembre.

L'*Ouest,* les *obligations 4 % du Chemin de fer de l'État* offrent aux acheteurs des titres ayant des coupons semestriels en février et août; ce sont des échéances que les autres compagnies — sauf cependant la Compagnie Algérienne de *Bône à Guelma* — n'ont pas créées encore. On peut donc, on le voit, à côté d'un calendrier mensuel de ses dépenses, établir un calendrier mensuel de recettes provenant de placements de premier choix constitués en obligations de chemins de fer.

V

La hausse du loyer des capitaux. — Retour aux obligations 4 %

Quand les compagnies se sont aperçues que le loyer des capitaux allait hausser, que le public était à la recherche d'un rendement plus élevé pour ses placements, que le taux nominal de 3 % ne lui suffisait plus, elles sont revenues au type 4 % que, dès l'orgiine, les Compagnies de l'Ouest et l'Orléans avaient adopté. Les chemins de fer de l'État créèrent des obligations 4 % et firent ainsi concurrence au type 3 % des autres compagnies; ces dernières suivirent le mouvement, et sur ce point encore le public a répondu à son appel. Le chiffre

(1) Elle vient de créer des obligations du type 5% avec coupons en mars et septembre.

considérable d'obligations 4 % placées en 1914 — dans une période de six mois — en est la preuve : 243.848 obligations 4 % pour un capital de 117.500.000 francs.

VI

Types divers d'obligations 5, 4, 3, 2 1/2. — Bons. — Annuités

Ainsi, mes chers Confrères, obligations 5 %, 4 %, 3 %, 2 1/2 %, à échéances d'arrérages et d'amortissement variés, tels sont les types de titres qui ont été créés et sont en circulation. Il faut y ajouter, pour être exact, les types de titres que des compagnies secondaires et celles de sociétés civiles ont émis. L'ancienne Compagnie des Charentes avait créé des *bons* qui se négociaient sous le nom de *bons Charentes*. Il existe à la cote des *annuités Nord*, des *annuités Lérouville à Sedan*, émises par des sociétés qui ont créé des titres gagés par des annuités visées par la Compagnie du Nord ou par l'État : « Tout récemment enfin, la Compagnie du Nord vient de créer des obligations 5 % remboursables par voie de rachat en Bourse. »

VII

Quels seront les types de titres dans l'avenir — avenir bien près de nous — Quels seront, parmi les types anciens et nouveaux, ceux qui seront le plus recherchés du public ?

Les obligations rapportant un gros revenu seront-elles préférées à celles dont le revenu sera plus faible, mais qui offriront une prime plus élevée au remboursement ?

Le public préférera-t-il avoir le plein de son revenu et se souciera-t-il moins d'un accroissement de capital par le jeu normal, automatique de l'amortissement, mais d'une longue période d'années? Obligations qui peuvent, sans doute, sortir remboursables à bref délai, mais qui peuvent également n'être appelées au remboursement qu'à la dernière année inscrite au tableau d'amortissement? Il faudra donc que les compagnies suivent avec attention plus que jamais les goûts, les idées et les besoins du public prêteur, et se plient aux désirs de leur clientèle.

Après la guerre, étant donnés les appels au crédit, les emprunts de toute nature nécessaires à l'État, aux compagnies et industries publiques et privées, aux particuliers, il faut s'attendre à un changement sensible dans le loyer des capitaux et dans les taux de capitalisation.

On peut dire en imitant la célèbre formule de Cobden que, quand *deux emprunteurs courent après un capitaliste, le taux d'intérêt s'élève ; quand au contraire deux capitalistes courent après un emprunteur, le taux d'intérêt s'abaisse.* Il en a toujours été ainsi au lendemain des grandes crises et des secousses intérieures ou extérieures; puis, quelques années s'écoulent, les taux de capitalisation se modifient encore, et le courant normal des affaires rétablit un juste équilibre.

Souhaitons qu'il en soit ainsi; mais, en attendant, il faut se préparer et examiner si l'uniformité actuelle des modes d'emprunts et de remboursements

ne demande pas des modifications, si de nouveaux systèmes ne pourraient pas être employés.

VIII

Le manque de diversité des titres

Quand on consulte la cote de la Bourse, ce qui frappe c'est le manque de diversité des titres qui s'y négocient.

S'agit-il d'emprunts d'État, tous les titres s'appellent *rentes :* ce sont des 3 %, des 3 1/2 %, 4 %, 4 1/2 %, 5 %; bien peu ont une autre dénomination.

Un type uniforme a été adopté pour les actions; elles sont en grande majorité, au capital norminal de 500 francs, très peu au capital de 1.000 ou 250 francs Quant aux actions de 100 francs, la législation qui régit la création de cette nature de titres explique leur petit nombre.

Même uniformité de titres pour les obligations; capital nominal 500 francs; remboursement à 500 francs; intérêt semestriel de 12f 50, 15f 20, 25 francs, suivant le taux d'emprunt; il existe très peu d'obligations remboursables au-dessus de 500 francs; quelques-unes le sont à 650 ou 1.250 francs, une seule, l'obligation de la Banque Hypothécaire 1880 est remboursable à 1.000 francs.

Cette uniformité dans les types d'obligations n'existe pas quand il s'agit d'obligations à lots; mais ce sont là des titres qui rentrent dans une catégorie spéciale et qui sont soumis à des autorisations législatives. Soit pour le nombre et la quantité des lots, soit pour la prime au remboursement dans la période normalement fixée ou dans une période anticipée, il a été créé de nombreuses combinaisons; les actuaires ont pu donner libre carrière à leur science et à leur ingéniosité mathématique.

IX

Manque de diversité des titres pour leur amortissement

Même uniformité encore dans le système communément employé pour l'amortissement d'un emprunt. Il se résume de la manière suivante :

Annuité totale d'amortissement *constante,* partagée en deux fractions inégales : l'une variable, applicable aux intérêts constants; l'autre variable, applicable au remboursement.

Avec ce système, le nombre de titres à amortir diminue tous les ans.

L'intérêt des titres restant en circulation reste le même. Ce système est-il absolu, invariable? Nous ne le pensons pas. Pourquoi est-il toujours resté immuable, à de rares exceptions près? Nous l'ignorons. Nous pensons au contraire que rien n'empêcherait d'employer de nombreuses combinaisons différentes, aussi sérieuses et sûres que celles en usage, offrant de grands attraits au public qui recherche des placements et des types variés.

Depuis bien longtemps, j'ai indiqué dans le *Rentier* et les *Finances contemporaines* que l'on pouvait créer des obligations à intérêt progressif ou à capital progressif, ou à intérêt et capital progressifs, et qu'au système actuel d'amortissement on pouvait en supposer d'autres qui, sans coûter plus cher à l'emprunteur, auraient plus d'attrait pour le porteur.

C'est, en réalité, une simple question d'annuités; ce sont des calculs à établir. Au lieu d'avoir, avec le système actuel, une annuité *variable* applicable aux intérêts constants et une annuité *variable* applicable au remboursement, on peut concevoir deux annuités constantes : l'une constante, applicable aux intérêts variables et progressifs; l'autre constante applicable au remboursement *constant*.

On peut retourner encore cette proposition et employer une annuité constante à des intérêts constants, et l'autre annuité à des remboursements progressifs.

Il est tout aussi facile de créer des titres donnant un revenu fixe et un remboursement fixe, que d'autres titres ayant un revenu et un remboursement variables.

L'utilité de créer un nouveau type d'obligations qui, sans coûter à l'emprunteur plus que ne lui coûte le système actuellement en usage, et serait plus séduisant pour le prêteur, n'est pas contestable. Il faut toujours en revenir à ce que disait Léon Say : *La variété des formes d'emprunt doit répondre à la variété des besoins.* Il disait encore que, « quand un ministre prépare un emprunt, il a sur sa table plusieurs sortes de papiers qui peuvent s'appeler rentes perpétuelles, rentes amortissables, annuités, et il doit choisir celui qui coûtera le moins cher au Trésor, faire rentrer dans ses caisses les plus gros chiffres de capitaux et qui plaira davantage au public souscripteur ».

X

Ce que les compagnies doivent prévoir

Ce qui est vrai pour l'*État* l'est aussi pour les compagnies. Elles doivent prévoir :

1° Que les emprunts futurs leur coûteront plus cher en intérêts et en amortissement, étant donné le changement de taux de capitalisation de toutes les valeurs et des besoins nouveaux et nombreux de capitaux qui se produiront;

2° Le public désirera avoir un revenu plus élevé et des chances d'augmentation de capital, pour réparer les pertes qu'il a subies et supporter les charges et le coût de la vie;

3° Il faudra créer un nouveau type de titres ne portant pas concurrence aux anciens et lui donner une dénomination simple, comprise par tout le monde : *bons, annuités, rentes de chemins de fer,.... délégation.*

La dénomination à donner à un titre d'emprunt est des plus importantes. Il a fallu de nombreuses années, par exemple, pour que le mot *amortissable* fût compris. Le public ne comprenait pas ce que signifiait la rente *amortissable.* Si cette rente avait été dénommée *rente remboursable,* je le disais alors, au moment de son émission et M. Léon Say me l'a souvent rappelé, tout le monde aurait immédiatement compris sa signification (1).

En Angleterre, à côté des rentes consolidées, il existe un type d'emprunt bien

(1) Voir notre ouvrage : *La Rente 3 % amortissable, son présent, son passé, son avenir.* In-8, 1883, p. 133 et suiv.

connu : les annuités terminables. Il a rendu de grands services aux finances, anglaises. Combien peu de personnes, en France, connaissent ce genre de titres son mode de création et de fonctionnement, et combien peu voudraient avoir ce genre de titres en portefeuille, car la mentalité des capitalistes n'est pas la même en tous pays.

En 1895, j'avais pris l'initiative de recommander un type d'emprunt nouveau, les obligations 2 1/2 qui, depuis, ont fait leur chemin et ont rendu de réels services. De 1895 à fin 1914, les compagnies en ont vendu 2.291.305, et la plupart de nos grands emprunts coloniaux : *Tonkin*, *Madagascar*, etc., ont été effectués en rentes 2 1/2 %. Le public a mis ces titres en portefeuille parce que, à sécurité égale, ils lui offraient une prime au remboursement plus élevée que les titres du type 4 ou 3 %.

Au mois d'août dernier, quelques jours après la déclaration de guerre, dans le *Rentier* des 13-17 août, je recommandais la création des Bons de la *Défense Nationale*. Le mot « Bons de la *Défense Nationale* » a contribué au succès. Comme le disait M. Ribot à la séance de la Chambre du 28 janvier : « Tout le monde a compris. »

Sans bruit le bas de laine est venu verser au Trésor du *bon argent français*, suivant encore l'expression de M. Ribot — entre les mains des comptables, des receveurs des postes, aux guichets de la Banque de France, 4 milliards, espèces, contre titres, et un grand succès est réservé aux obligations décennales, obligations de la Défense Nationale, qui sont la continuation, le prolongement — si je puis m'exprimer ainsi — des Bons de la Défense Nationale et que j'avais indiquées dans le *Rentier* des 17 janvier et 17 février derniers.

Vous m'excuserez, mes chers Confrères, en terminant ma statistique habituelle, de vous avoir soumis ces quelques considérations financières et économiques sur les modes futurs des placements des compagnies de chemins de fer.

Il m'a semblé qu'elles pouvaient être la conclusion des statistiques annuelles que depuis plus de trente ans, vous avez toujours accueillies avec tant de bienveillance. Déjà la Compagnie du Nord vient d'adopter un type d'obligations 5 % pour ses placements futurs, en même temps qu'elle conserve le type ancien de 3 % et 2 1/2 %. Cet exemple sera suivi : nous verrons se créer de nouveaux types de titres, et de nouveaux modes de crédit et d'emprunt seront étudiés et appliqués. Mais il faudra toujours se rappeler la formule lapidaire de Léon Say, que je citais tout à l'heure : *la variété des formes doit répondre à la variété des besoins.*

Alfred Neymarck.

V

LA
STATISTIQUE INTERNATIONALE DES VALEURS MOBILIÈRES (1)

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE

EXPOSÉ GÉNÉRAL DU RAPPORT

I. Exposé général et cadre du rapport.
II. Montant des valeurs mobilières négociables dans le monde.
III. Le montant des valeurs mobilières comparé à l'or, l'argent, les billets de banque existant dans le monde. — Le crédit et la confiance. — Ce que représentent les 850 milliards de valeurs mobilières négociables. — Comment et pourquoi ces échafaudages de papiers peuvent trembler sur leur base.
IV. A quoi ont servi et comment se décomposent ces 850 milliards.
V. Les émissions, souscriptions, créations de titres divers. — Écueils à éviter dans l'établissement de ces statistiques.
VI. Les émissions depuis 1871 à fin 1912. — Répartition par nature de titres. — Conversions effectuées. — Proportion des catégories de titres créées sur l'ensemble des émissions par année et par période quinquennale.
Les opérations productives et d'escompte dans les grandes banques européennes depuis 1875. — Les taux d'escompte depuis 1886. — Les variations dans les taux. — L'encaisse et la circulation dans les banques d'émission. — Le portefeuille commercial. — Les avances sur titres. — Les opérations des Chambres de compensation, etc.
VII. La répartition des titres mobiliers par pays.
VIII. Les dix-neuvième et vingtième siècles : découvertes, progrès et inventions scientifiques; siècles du fer, des dépenses pour la guerre et des valeurs mobilières.
La fortune mobilière de nos jours et les fortunes de jadis. — Causes de leur faveur. — Ce qu'on trouvait dans les inventaires d'autrefois; ce qu'on y trouve aujourd'hui. — Sur quoi repose la fortune mobilière. — Le crédit et la confiance. — La paix nécessaire .
IX. La baisse des rentes et titres à revenu fixe. — Confirmation des opinions exprimées dans le précédent Rapport général de 1911.
X. La baisse ou la hausse du taux de l'intérêt. — La légende du « Trop d'or ! » — Trop de besoins de capitaux et trop de papier. — Le taux d'escompte à la Banque d'Angleterre aujourd'hui et en 1866.
XI. Les fanfares guerrières de 1911-1912. — Le trouble des affaires extérieures et les inquiétudes des capitalistes et des rentiers. — Les crises commerciales, industrielles, financières. — Les tempêtes de bourse. — Les « malheureux » rentiers !
XII. Nombreuses questions économiques, financières, sociales, fiscales à résoudre que soulève la statistique des valeurs mobilières. — MM. E. Levasseur et F Passy : Statis-

(1) ***Reproduction interdite sans autorisation de l'auteur.*** — Cette étude, présentée par M. Alfred Neymarck à l'Institut international de Statistique à Vienne, en septembre 1913, permet de fixer la situation des marchés financiers à l'origine de la guerre que nous subissons. Elle fait suite aux rapports présentés par notre ancien président dans la session suivante de l'Institut international de Statistique.

(*Note de la rédaction.*)

tique et économie politique. — Rôle du Gouvernement. — Rôle des capitalistes. — L'éducation financière.
XIII. Les divers modes d'émission des emprunts d'État. — La neutralité financière : les règlements internationaux des dettes après les guerres.
XIV. La fiscalité : son accroissement dans tous les pays. — Une carte fiscale internationale à établir. — Le « Citoyen du monde ». — Nécessité de plus en plus urgente de l'établissement d'un droit public financier international.
XV. Pourquoi la fiscalité s'accroît en tous pays, — Dépenses militaires comparées depuis cinquante ans à celles de nos jours.
XVI. Accroissement des budgets depuis 1890 : Allemagne; Autriche; Hongrie; France; Grande-Bretagne; Italie; Russie; Espagne; Belgique; États-Unis; Japon, etc.
XVII. Accroissement des dettes publiques depuis 1906 : charges annuelles qu'elles exigent.
XVIII. La valeur mobilière est la reine du monde. — Son absolue nécessité. — Un discours de Lloyd George. — L'échafaudage du crédit et des intérêts nationaux et internationaux. — La paix du monde.
XIX. Résumé général et conclusion.

DEUXIÈME PARTIE

STATISTIQUES EUROPÉENNES

Allemagne :

I. La Dette publique de l'Empire allemand de 1901-1912.
II. Dettes des villes et des communes rurales les plus importantes de Prusse au 31 mars 1911.
III. Dettes des provinces, des cercles et des communes urbaines de Prusse au 31 mars 1912.
IV. Les fonds d'État allemands depuis leur origine.
V. Les émissions allemandes en 1911 et 1912.
VI. Les admissions aux bourses allemandes pendant le premier semestre 1913 et depuis 1886.
VII. Les sociétés anonymes par actions en 1911.
VIII. La situation financière de l'Allemagne.
IX. Les banques allemandes de 1883-1911.
X. Les banques d'émission de 1888-1911.

Autriche-Hongrie :

I. La Dette publique autrichienne au 1er janvier 1912 et depuis 1906.
II. La Dette publique hongroise au 1er janvier 1911 et depuis 1904.
III. La Dette publique hongroise au 1er janvier 1911 et depuis 1912. (Communication de M. le professeur Rauchberg.)

Belgique :

I. La Dette publique au 31 décembre 1912 et depuis 1880.
II. Les valeurs mobilières en Belgique au 1er mai 1913. (Rapport de M. Edmond Nicolaï.)
III. Le droit de timbre sur les valeurs étrangères en Belgique.
IV. Les valeurs étrangères en Belgique en 1913. — Les valeurs étrangères cotées aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers.
V. Situation des établissements de crédit belges au 31 décembre 1912.

Bulgarie :

La Dette publique au 1er janvier 1912 et depuis 1889.

Danemark :

I. La Dette publique au 31 mars 1912 et depuis 1880.
II. Les sociétés par actions en 1912 et depuis 1902.

Espagne :

I. La Dette publique au 1er janvier 1911 et 1912.
II. L'impôt sur les revenus de la richesse mobilière en Espagne.
III. Les valeurs mobilières en Espagne en 1911.
IV. L'émigration des capitaux en Espagne.

France :

I. La Dette publique au 1er janvier 1912 et depuis 1890.
II. Les admissions et introductions à la Bourse de Paris en 1912 et depuis 1900.
III. Les valeurs mobilières en France au 31 décembre 1912 (Situation comparative au 31 décembre 1902, 1904, 1906, 1908, 1910 et 1912). (Rapport de M. Alfred Neymarck.)
IV. Les opérations de la Chambre de compensation des banquiers de Paris de 1872-1913.

Grande-Bretagne :

I. La Dette publique au 31 mars 1912 et depuis 1880.
II. Les dettes locales en Angleterre de 1895-1896 à 1910-1911.
III. Les émissions anglaises en 1912 et depuis 1901.
IV. Les placements britanniques aux colonies et à l'étranger.
V. Les Banques du Royaume-Uni en 1911.
VI. Les opérations du Clearing House de Londres de 1871-1912.

Grèce :

I. La Dette publique au 31 décembre 1911 et les revenus affectés à son service en 1912.
II. Les capitaux français en Grèce.

Italie :

I. La Dette publique italienne au 30 juin 1912 et depuis 1900.
II. La situation financière de l'Italie. (D'après le rapport de la Direction générale du Trésor.)
III. La hausse du change en Italie : ses causes. (D'après le rapport du commandeur Stringher.)

Norvège :

La Dette publique au 30 juin 1912 et depuis 1881.

Pays-Bas :

La Dette publique néerlandaise de 1907-1913.

Portugal :

La Dette publique en 1913.

Roumanie :

La Dette publique au 1er avril 1912.

Russie :

I. La Dette publique russe au 1er janvier 1912 et 1913.
II. Le recensement de la Dette russe.
III. La situation économique et financière. (D'après le mémoire du ministre des Finances.)
IV. Les sociétés anonymes étrangères en Russie.

Serbie :

La Dette publique au 1er janvier 1912 et 1913 et depuis 1880.

Suède :

La Dette publique au 1er janvier 1912 et depuis 1890.

Suisse :

La fortune de la Suisse.

Turquie :

La Dette publique au 1er mars 1912.

TROISIÈME PARTIE

STATISTIQUES EXTRA-EUROPÉENNES

Bolivie :

La Dette publique en 1913.

Brésil :

I. La Dette publique au 31 décembre 1911 et la situation financière du Brésil en 1913.
II. Les valeurs mobilières à la Bourse de Saô-Paulo en 1911.

Canada :

La Dette du Dominion en 1911 et depuis 1882 et la situation financière en 1912-1913.

Chili :

La Dette publique en 1911.

Chine :

La Dette extérieure chinoise au 1er janvier 1913.

Égypte :

I. La Dette publique au 31 décembre 1912.
II. Les valeurs égyptiennes à la Bourse d'Alexandrie en 1913.

Équateur :

La Dette publique en 1912.

États-Unis :

I. La Dette publique en 1911 et depuis 1886.
II. Les introductions à la Bourse de New-York en 1912 et depuis 1897.
III. Évaluations de la richesse aux États-Unis.
IV. Les opérations des Clearing Houses aux États-Unis de 1895 à 1911.

Japon :

I. La Dette publique au 31 décembre 1912 et depuis 1880. (Documents transmis par M. Hanabusa, directeur du bureau de la Statistique générale.)
II. Les valeurs mobilières au Japon au 31 décembre 1912. (Rapport de M. Hanabusa.)

Perse :

La Dette publique et la situation financière de la Perse.

Uruguay :

La Dette publique au 31 décembre 1912 et depuis 1892.

Vénézuéla :

La Dette publique au 1er janvier 1912 et les chemins de fer vénézuéliens.

STATISTIQUES ET DOCUMENTS DIVERS

I. Les émissions en 1912 et depuis 1871. (D'après le *Moniteur des Intérêts matériels.*)
II. Les budgets européens en 1890 et aujourd'hui.
III. Les dépenses militaires européennes en 1906 et en 1912.
IV. Les Dettes publiques européennes en 1906 et en 1912.
V. Situation des principales banques d'émission à la fin de 1912.
VI. L'encaisse et la circulation des banques d'émission européennes à la fin des années 1890, 1895, 1900, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912.
VII. Les variations du taux de l'escompte en 1912.
VIII. Index-numbers. — Le prix de gros.
IX. Les chemins de fer du monde de 1840 à 1910.
X. Cours des principales valeurs à la fin des années 1907, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912 et fin juin 1913.

PREMIÈRE PARTIE

EXPOSÉ GÉNÉRAL DU RAPPORT

I

EXPOSÉ GÉNÉRAL ET CADRE DU RAPPORT

Mes chers Collègues, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Institut International de Statistique mon dixième rapport sur la Statistique internationale des valeurs mobilières.

Ces statistiques, limitées tout d'abord aux pays européens, ont été successivement étendues aux pays extra-européens, conformément à vos résolutions dans les sessions de Vienne (1891), Berne (1895), Pétersbourg (1897). Vous avez approuvé le cadre et le programme des travaux à suivre que je vous avais soumis : je m'efforce de les remplir.

Je suivrai, dans ce rapport, la même méthode et le même ordre que dans les précédents de Berne (1895), Saint-Pétersbourg (1897), Christiania (1899), Budapest (1901), Berlin (1903), Londres (1905), Copenhague (1907), Paris (1909), La Haye (1911).

Dans la première partie, le rapport donne un aperçu des principaux faits financiers et économiques qui se sont accomplis depuis notre dernière session.

Dans la seconde partie de ce rapport, vous trouverez des statistiques sur les valeurs mobilières, les fonds d'État, les dettes publiques, le mouvement économique et financier, etc., concernant les États européens suivants : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la Serbie, la Suède, la Turquie.

Dans la troisième partie, vous trouverez des statistiques concernant les pays extra-européens qui suivent : Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Égypte, Équateur, États-Unis, Japon, Nicaragua, Uruguay, Vénézuéla.

Dans la quatrième partie se trouvent des tableaux statistiques et documents divers se rapportant aux questions traitées dans ce rapport.

II

MONTANT DES VALEURS MOBILIÈRES NÉGOCIABLES DANS LE MONDE

Nous pouvons maintenant jeter un coup d'œil sur le chemin parcouru et constater le total prodigieux de milliards que ces statistiques des valeurs mobilières ont mis à jour.

En 1895, le montant des valeurs mobilières négociables et circulant dans le monde pouvait être évalué à 450 milliards.

Fin 1910, il dépassait 800 milliards.

Fin 1912, il atteignait 850 milliards, malgré les perturbations économiques, financières, politiques qui ont caractérisé les deux dernières années écoulées. Ce total serait plus élevé encore sans la dépréciation que, dans le monde entier, les rentes et titres à revenu fixe ont subie; sans les pertes qu'ont causées, en tous pays, grand nombre de titres spéculatifs et de valeurs que j'ai qualifiées d' « éruptives ». Partout on retrouve les mêmes fautes, les mêmes erreurs au point de vue du crédit, de l'épargne, des placements mobiliers. Ce sont là, en vérité, des défauts internationaux. La spéculation est de tous pays, et les mauvais placements, les titres de pacotille, les valeurs éruptives, naissent et disparaissent partout, ne laissant après eux que déceptions et ruines pour le capitaliste trop confiant.

Sur ces 850 milliards de titres négociables, 625 à 675 milliards appartiennent en propre aux nationaux des divers pays, suivant la répartition que nous indiquons plus loin.

III

LE MONTANT DES VALEURS MOBILIÈRES COMPARÉ A L'OR, L'ARGENT, LES BILLETS DE BANQUE EXISTANT DANS LE MONDE. — LE CRÉDIT ET LA CONFIANCE. — CE QUE REPRÉSENTENT LES 850 MILLIARDS DE VALEURS MOBILIÈRES. — COMMENT ET POURQUOI CES ÉCHAFAUDAGES DE PAPIERS PEUVENT TREMBLER SUR LEUR BASE.

Arrêtons-nous un instant devant ce chiffre vertigineux de 850 milliards de papiers négociables dans le monde, papiers qui s'appellent rentes sur l'État, actions et obligations de Compagnies de chemins de fer, de sociétés commerciales, industrielles, minières, métallurgiques, financières; actions de compagnies d'assurances, de mines de houille, de fer, de plomb, de nickel, d'argent, d'or; actions de sociétés de crédit, de banques d'État et de banques privées, actions et obligations de compagnies fluviales et maritimes, de transport, etc.

En regard de ces 850 milliards de titres négociables, rappelez-vous que, depuis que le monde existe jusqu'à la fin de 1912, l'or et l'argent extraits de la terre dépassent à peine 150 milliards et que tous les billets de banque en circulation, fin 1912, s'élevaient à 41 milliards et demi.

Ce sont donc les moyens de crédit qui ont suppléé à l'insuffisance de la monnaie et ont facilité les échanges; moyens de crédit qui s'appellent effets de commerce, virements, chèques, billets de banque, etc... Sans eux, il aurait fallu en revenir aux trocs en usage dans les temps presque préhistoriques. Ces 850 milliards de papiers négociables que l'on peut échanger, soit contre des espèces, soit contre des billets de banque ayant valeur libératoire, avec lesquels on peut obtenir des ouvertures de crédit, prouvent d'une façon frappante la force et la mobilisation de ce grand levier de la civilisation : le crédit. Tous ces papiers, en effet, reposent surtout sur le crédit dont jouissent les emprunteurs, États ou sociétés qui les ont émis, et le crédit lui-même ne repose que sur un sentiment très élevé qui ne s'achète pas, quelque prix qu'on voudrait y mettre, car il se donne volontairement et disparaît avec la même rapidité qu'il se livre quand un doute s'élève; ce sentiment s'appelle : la confiance.

Aussi, Messieurs, lorsqu'un grave événement politique, économique, financier, surgit, lorsque les relations internationales apparaissent menaçantes, quand des exagérations commerciales, industrielles, financières sont commises à la suite d'excès de spéculation, abus de créations de sociétés, d'emprunts gouvernementaux ou particuliers, abus du crédit, ces échafaudages de papiers qui s'appellent rentes, actions, obligations, titres « mobiliers » et conséquemment « mobiles » comme l'indique leur nom, oscillent dans un sens et dans un autre, tremblent sur leurs bases, menacent de s'effondrer ou s'effondrent en causant des ruines énormes.

Ces 850 milliards de titres mobiliers représentent, avec les moyens de crédit, une grande partie des intérêts nationaux et internationaux qui existent dans le monde; et, comme de nos jours, les intérêts internationaux sont tellement enchevêtrés les uns dans les autres, la seule menace d'une complication extérieure, d'une crise commerciale, industrielle, financière, se répercute dans tous les pays. Partout se produisent, sur les divers marchés commerciaux et finan-

ciers internationaux, des bouleversements plus grands que n'en produisaient, dans les siècles précédents, les guerres elles-mêmes et les pires catastrophes. Le temps n'est plus où Voltaire pouvait faire dire à Mahomet :

Chaque peuple, à son tour, a régné sur la terre,
Par les lois, par les arts et surtout par la guerre.

De nos jours, c'est surtout par le commerce et l'industrie, par les relations financières et économiques, par les arts, les sciences, les lettres, que les peuples sont appelés à marquer leur passage dans le monde.

Les Gouvernements ne peuvent, en effet, et ne devraient jamais oublier qu'en ouvrant de nouveaux débouchés au commerce, en recherchant à l'envi des marchés sur la surface du globe, en travaillant à développer les voies de communication, les moyens de transports, en marchant à la découverte de mystérieuses contrées, en les appelant à la civilisation, ils forment, pour un avenir prochain, des générations de commerçants qui prendront part à la lutte industrielle et commerciale des peuples, luttes plus fécondes que celles résultant de la guerre. La concurrence industrielle et commerciale est un champ de bataille pacifique où toutes les activités peuvent se donner rendez-vous.

IV

A QUOI ONT SERVI ET COMMENT SE DÉCOMPOSENT CES 850 MILLIARDS

Ces 850 milliards peuvent se décomposer par le menu, aussi formidable que soit un pareil total.

D'une part, par des titres de rentes des divers pays.

Il n'est plus aujourd'hui, dans le monde entier, un seul État qui n'ait pas une dette publique constituée en titres de rentes. Dans nos précédents rapports, je signalais deux pays qui n'avaient pas encore cédé à la tentation d'emprunter et d'avoir une dette publique, en titres de rentes : c'étaient le Monténégro et la République de Libéria.

Ils ont commencé à regagner le temps perdu et ne s'arrêteront pas dans la voie des emprunts.

Le Monténégro a contracté à Londres un emprunt 5 % de 250.000 livres sterling qui se négocie sur le marché anglais de 88 à 93 %.

La République de Libéria a contracté un emprunt de 715.000 dollars à 5 % qui se négocie à 98-99 %.

D'autre part, par des titres de chemins de fer, actions et obligations. A l'heure actuelle, en effet, le réseau mondial des chemins de fer en exploitation représente un capital déboursé d'un chiffre de 300 milliards environ.

A quoi ont servi ces 300 milliards? A payer des rails, du matériel, des approvisionnements, des terrains, de la main-d'œuvre : leur valeur représentative existe dans des papiers appelés actions, obligations, bons, quand ce sont des compagnies privées qui ont fait les travaux et qui ont outillé leurs réseaux; par des titres de rente, des bons du Trésor, des ouvertures de crédit, des appels faits

à la dette flottante, quand ce sont les États qui sont propriétaires des chemins de fer qu'ils ont créés et construits.

Viennent ensuite, dans tous les pays, sous des dénominations différentes, les emprunts des États particuliers, comme aux États-Unis, au Brésil, en Argentine, etc.; ceux des comtés, départements, villes, communes, comme en Grande-Bretagne, en France, en Allemagne, en Belgique, aux États-Unis, au Brésil, etc.

En France, les dettes départementales et communales s'élèvent à 5 milliards 250 millions, en chiffre rond et par ce seul chiffre, on peut se rendre compte de l'importance des dettes de même nature dans les autres pays.

En Allemagne, d'après un travail publié par l'*Office impérial de statistique* sur les obligations au porteur des communes urbaines et rurales de l'Allemagne, l'ensemble des obligations émises par ces diverses communes et associations représenterait une somme de 6.340 millions de marks, dont 4.790 millions sont cotés à la Bourse de Berlin.

C'est par milliards également que se chiffrent les actions et obligations de banques, établissements de crédit, compagnies d'assurances, institutions de crédit foncier, banques hypothécaires, sociétés de transports, sociétés minières, métallurgiques, entreprises de gaz, eau, électricité, etc. En faisant la récapitulation, chapitres par chapitres, des divers emplois de capitaux qui ont été faits sous ces formes multiples et diverses, nous arrivons encore à reconstituer, en le contrôlant et en le vérifiant à nouveau, le chiffre formidable de 840 à 850 milliards de titres mobiliers, circulant dans le monde.

V

LES ÉMISSIONS, SOUSCRIPTIONS, CRÉATIONS DE TITRES DIVERS ÉCUEILS A ÉVITER DANS L'ÉTABLISSEMENT DE CES STATISTIQUES

Ce gros chiffre trouve encore, sous certaines réserves, sa preuve et sa justification dans le total des émissions, souscriptions, introductions et créations de titres divers sur les marchés financiers mondiaux. Cette statistique que nous suivons attentivement depuis plus de quarante ans et dont nous donnons le relevé dans chacun de nos rapports est un contrôle, mais ce contrôle lui-même doit être contrôlé plusieurs fois, car il faut éviter de nombreux écueils :

1° Il ne faut pas confondre les chiffres apparents et les chiffres réels des émissions, souscriptions, introductions de titres;

2° Une émission a lieu, en France, en Angleterre, en Allemagne, etc. On confondrait le contenant et le contenu si, en additionnant simplement le montant des titres émis dans ces pays, on disait que le total des titres émis s'élève à x millions. Ce serait agir comme un homme qui se regardant dans une glace réflexe signalerait la présence de plusieurs personnes, alors que c'est sa seule image qu'il apercevrait;

3° Il faut faire de nombreuses ventilations avant de dire que, s'il a été créé et émis pour 100 millions de valeurs, le portefeuille mobilier s'est accru d'autant;

4° Il faut tenir compte du prix d'émission des divers titres, du prix auquel

ils se négocient quand la statistique est établie; en un mot, de leur valeur nominale et vénale, et aussi de leur valeur en cas de remboursement;

5° Pour l'établissement de ces relevés, un excellent modèle à suivre est celui que la Chambre syndicale des agents de change de la Bourse de Paris, en se conformant aux indications que nous avions formulées dans nos rapports de Berne en 1895 et au Conseil supérieur de Statistique de France, en 1897, établit régulièrement et que nous reproduisons. Vous me permettrez, à cette occasion, de renouveler tous nos remerciements à la Chambre syndicale des agents de change de la Bourse de Paris et à celles des bourses départementales qui ont suivi son exemple : nous devons être très reconnaissants à M. DE VERNEUIL, syndic honoraire de la grande corporation des agents de change près la Bourse de Paris, pour l'obligeance qu'il a mise en faisant établir ces statistiques et nous sommes certains que son successeur, l'honorable M. ROCHET, nous donnera, comme son prédécesseur, le plus dévoué concours;

6° Il faut tenir compte aussi, dans ces statistiques compliquées, des conversions, des remboursements qui ont lieu tous les ans et qui diminuent d'autant la masse des titres circulants;

7° Il faut encore tenir compte, et malheureusement cette statistique est très chargée, des disparitions de capitaux survenues à la suite de faillites, liquidations de sociétés, et des pertes subies par les détenteurs de ces papiers. Que valent, par exemple, les mines d'or qui ont fait perdre des milliards? Combien sont élevées les pertes subies dans grand nombre d'entreprises, si d'autres ont enrichi leurs détenteurs? Les « valeurs éruptives » poussent dans tous les pays.

VI

LES ÉMISSIONS DEPUIS 1871 A FIN 1912. — RÉPARTITION PAR NATURE DE TITRES. — CONVERSIONS EFFECTUÉES. — PROPORTION DES CATÉGORIES DE TITRES CRÉÉES SUR L'ENSEMBLE DES ÉMISSIONS PAR ANNÉE ET PAR PÉRIODE QUINQUENNALE. — LES OPÉRATIONS PRODUCTIVES ET D'ESCOMPTE DANS LES GRANDES BANQUES EUROPÉENNES DEPUIS 1875. — LES TAUX D'ESCOMPTE DEPUIS 1886. — LES VARIATIONS DANS LES TAUX. — L'ENCAISSE ET LA CIRCULATION DANS LES BANQUES D'ÉMISSION. — LE PORTEFEUILLE COMMERCIAL. — LES AVANCES SUR TITRES. — LES OPÉRATIONS DES CHAMBRES DE COMPENSATION, ETC.

Sous ces réserves, le total des émissions de titres divers qui depuis 1871 jusqu'à fin 1910 s'élevait à 440 milliards en chiffre rond ne s'élève pas à moins de 480 milliards à la fin de 1912.

Pendant les années 1911 et 1912, le montant total des émissions n'est pas moindre de 38 milliards, conversions non comprises.

Les 38 milliards d'émissions, conversions non comprises, effectuées en 1911 et 1912, se répartissent ainsi :

	1911	1912
	Millions de francs	
Emprunts d'États, de provinces, de villes . .	5.773,5	6.100,6
Établissements de crédit	3.343,6	3.309,3
Chemins de fer et sociétés industrielles. . . .	9.922,1	10.091,5
TOTAL.	19.039,2	19.501,4

Pendant ces deux années, les conversions effectuées ont atteint 741 millions en 1911 et 688 millions en 1912.

Le montant des emprunts d'États, de provinces et de villes s'est élevé en 1911-1912 à près de 12 milliards.

Celui des établissements de crédit, titres de chemins de fer, sociétés industrielles s'est élevé à 26 milliards.

En rapprochant ces chiffres de ceux que nous avons établis dans nos précédents rapports, on voit que par grandes catégories de titres, il a été émis, de 1907 à 1912, les valeurs suivantes :

	1907	1908	1909	1910	1911	1912
	Millions de francs					
Emprunts d'États, de provinces, de villes.	5.499,8	7.244,3	8.514,5	9.046,2	5.773,5	6.100,6
Établissements de crédit	1.525.7	1.373,5	2.286,7	2.710,2	3.343.6	3.309,3
Chemins de fer et sociétés industrielles ,	8.090,9	12.256,2	11.318,8	11.149,4	9.922,1	10.091,5
Total. . . .	15.116,4	20.874.0	22.120,0	22.905,8	19.039,2	19.501.4

Les conversions effectuées pendant ces mêmes années se chiffrent respectivement comme suit :

	Millions de francs
1907	227
1908	329
1909	2.456
1910	3.563
1911	741
1912	688

La proportion des principales catégories de titres créées sur l'ensemble des émissions et celle des conversions a été la suivante de 1907 à 1912 :

	1907	1908	1909	1910	1911	1912
	Pour cent					
Emprunts d'États, de provinces et de villes.	35,89	34,17	34,65	34,18	29,42	30,22
Établissements de crédit	9,93	6,47	9,30	10,23	17,18	16,40
Chemins de fer et sociétés industrielles.	52,72	57,80	46,05	42,12	50,97	50,00
Conversions	1,46	1,56	10,00	13,47	2,43	3,38
Totaux. , . . .	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Si nous relevons, comme dans nos précédents rapports, l'ensemble des émissions publiques effectuées depuis 1871 (conversions comprises), voici les résultats qui se dégagent de cette statistique :

Tableau.

Années	Émissions milliards	Années	Émissions milliards	Années	Émissions milliards
1871	15,6	1885	3,3	1899	11,3
1872	12,6	1886	6,7	1900	11,9
1873	10,9	1887	5,0	1901	9,9
1874	4,2	1888	7,9	1902	21,9
1875	1,7	1889	12,7	1903	18,3
1876	3,7	1890	8,1	1904	14,4
1877	7,9	1891	7,6	1905	19,1
1878	4,6	1892	2,5	1906	26,5
1879	9,4	1893	6,0	1907	15,3
1880	5,5	1894	17,8	1908	21,2
1881	7,2	1895	6,5	1909	24,6
1882	4,5	1896	16,7	1910	26,5
1883	4,2	1897	9,6	1911	19,5
1884	4,9	1898	10,5	1912	20,2

L'ensemble de ces émissions par périodes quinquennales donne les chiffres suivants :

Périodes	Milliards	Périodes	Milliards
1871-1875.	45,0	1896-1900	60,0
1876-1880.	31,1	1901-1905	83,7
1881-1885.	24,1	1906-1910	114,1
1886-1890.	40,4	1911-1912	39,7
1891-1895.	40,4		

C'est pendant la période quinquennale 1906-1910 que le chiffre des émissions a été le plus élevé. Il a atteint 114 milliards.

Le montant total des opérations productives et d'escompte des banques d'émission a progressé selon les chiffres suivants depuis 1875 :

Montant total des opérations productives des banques d'émission.

	1875	1900	1912
	En millions et centaines de mille francs		
Banque d'Allemagne	6.017,4	13.176,0	21.714,0
Banque de France	11.657,3	18.663,0	35.702,3
Banque d'Autriche-Hongrie . . .	1.875,5	3.682,8	11.086,4
Banque d'Italie	1.902,7	3.405,3	13.236,7
Banque de Russie.	2.185,3	9.857,6	18.308,3 (1)

Montant total des escomptes.

	1875	1900	1912
	En millions et centaines de mille francs		
Banque d'Allemagne	5.175,6 (2)	10.954,5	16.849,9
Banque de France	9.654,4	12.247,6	19.167,5
Banque d'Autriche-Hongrie . . .	1.345,0	3.043,6	8.876,6
Banque d'Italie	1.186,0	1.447,4	2.895,8
Banque de Russie	604,8	2.122,7	3.259,7 (3)

(1) Montant des opérations productives en 1911.

(2) Montant des escomptes en 1876, première année d'existence de la Banque d'Allemagne.

(3) Montant des escomptes en 1911.

Les moyennes annuelles du taux de l'escompte de 1886 à 1912 ont été les suivantes :

Années	Amsterdam	Berlin	Bruxelles	Londres	Paris	Rome	Saint-Pétersbourg	Vienne
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1886 . .	2,50	3,29	2,75	3,04	3,00	»	»	4,00
1887 . .	2,50	3,40	3,06	3,38	3,00	5,50	5,05	4,12
1888 . .	2,50	3,33	3,27	3,30	3,10	5,50	5,34	4,16
1889 . .	2,50	3,68	3,54	3,56	3,10	5,22	5,75	4,19
1890 . .	2,80	4,38	3,20	4,55	3,00	6,00	5,85	4,52
1891 . .	3,12	3,80	3,00	3,35	3,00	5,78	4,88	4,40
1892 . .	2,70	3,20	2,70	2,54	2,66	5,20	4,88	4,02
1893 . .	3,40	4,08	2,83	3,05	2,50	5,18	4,70	4,24
1894 . .	2,58	3,12	3,00	2,11	2,50	5,70	4,50	4,09
1895 . .	2,50	3,15	2,60	2,00	2,20	5,00	5,00	4,30
1896 . .	3,02	3,65	2,85	2,48	2,00	5,00	6,05	4,09
1897 . .	3,14	3,84	3,00	2,78	2,00	5,00	5,87	4,00
1898 . .	2,75	4,28	3,04	3,26	2,20	5,00	5,27	4,16
1899 . .	3,83	4,98	3,91	3,75	3,06	5,00	5,59	5,04
1900 . .	3,60	5,33	4,08	3,96	3,23	5,00	6,07	4,57
1901 . .	3,23	4,10	3,28	3,72	3,00	5,00	5,67	4,08
1902 . .	3,00	3,32	3,00	3,33	3,00	5,00	5,07	3,55
1903 . .	3,40	3,84	3,17	3,75	3,00	5,00	4,65	3,50
1904 . .	3,24	4,22	3,00	3,30	3,00	5,00	5,37	3,50
1905 . .	2,68	3,81	3,18	3,00	3,00	5,00	5,63	3,70
1906 . .	4,00	5,00	3,84	4,27	3,00	5,00	7,27	4,39
1907 . .	5,10	6,03	4,95	4,93	3,47	5,07	7,12	4,83
1908 . .	3,38	3,76	3,50	3,00	3,04	5,04	5,99	4,25
1909 . .	2,88	3,92	3,00	3,10	3,00	5,00	4,99	4,00
1910 . .	4,23	4,35	4,12	3,72	3,00	5,00	4,50	4,19
1911 . .	3,45	4,40	4,16	3,47	3,14	5,13	4,50	4,40
1912 . .	4,00	4,95	4,11	3,77	3,38	5,56	5,00	5,16

Depuis 1897, le taux d'escompte de la Banque de France n'a pas cessé de demeurer plus modéré et plus stable que celui des grands marchés européens et extra-européens.

De 1898 à 1912, le nombre des variations dans les taux de l'escompte a été le suivant :

	Nombre de variations	Taux d'escompte maximum	minimum	Moyenne
	—	—	—	—
France	14	4 1/2	2	3,03
Allemagne.	60	7 1/2	3	4,50
Angleterre.	77	7	2 1/2	3,62
Autriche-Hongrie.	24	6	3 1/2	4,22
Belgique.	39	6	3	3,65
Pays-Bas	30	6	2 1/2	3,52
Suisse.	57	6	3	4,14

L'encaisse et la circulation dans les banques d'émission ne sont pas moins utiles à consulter.

L'encaisse or des banques d'émission européennes à la fin des années 1890,

1895, 1900, 1905, 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912, sans compter les stocks d'or des Trésors d'État, était la suivante :

1890	1895	1900	1905	1908	1909	1910	1911	1912
Millions de francs								
4.590	7.637	8.160	9.663	12.079	12 754	12.122	12.544	12.836

Aux mêmes époques, l'encaisse argent s'élevait à :

1890	1895	1900	1905	1908	1909	1910	1911	1912
Millions de francs								
2.335	2.456	2.602	2.717	2.882	2.406	2.634	2.671	2.505

Dans ces mêmes banques et aux mêmes époques, la circulation fiduciaire s'élevait aux chiffres suivants :

1890	1895	1900	1905	1908	1909	1910	1911	1912
Millions de francs								
13.276	15.900	15.831	18.965	20.839	21.592	22.254	23.478	25.173

Pour résumer ces formidables totaux, voici quelle était la situation des encaisses (or et argent réunis) et celle de la circulation des billets en 1890, 1900, 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912 :

	1890	1900	1908	1909	1910	1911	1912
Or et argent. .	6.925	10.762	14.961	15.160	14.756	15.215	15.341
Circulation. . .	13.276	15.831	20.839	21.592	22.254	23.478	25.173

Les encaisses or et argent ont toujours tendance à diminuer dans toutes les banques d'émission, pendant que la circulation augmente et atteint, en 1912, les chiffres les plus élevés qu'ils aient encore connus. Pendant ce temps encore, les mouvements des portefeuilles, escomptes d'effets de commerce et avances sur titres sont revenus presque aux chiffres les plus élevés atteints au moment de la dernière crise américaine.

Ainsi se trouve justifié ce que nous écrivions dans notre rapport de 1911 :

Le montant des appels au crédit, les taux d'escompte, l'encaisse, la circulation dans les banques d'émission, les mouvements des portefeuilles d'effets de commerce et des avances sur titres, sont des indices économiques qu'il convient de ne pas perdre de vue quand on veut se rendre compte de l'état général des affaires d'un pays : ce sont les indices avertisseurs des crises, des liquidations, des reprises.

Pour compléter ce chapitre, nous indiquons le portefeuille commercial, le montant des avances sur titres, l'encaisse or, la circulation, fin 1907, 1908, 1909, 1910, 1911 et 1912, dans les banques d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche-Hongrie, de France, d'Italie, de Russie :

TABLEAU.

	1907	1908	1909	1910	1911	1912
	—	—	—	—	—	—
			Millions de francs			
Banque d'Allemagne.						
Encaisse or. . . .	621,9	»	851,4	826,2	909,7	970,7
— argent. .	258,3	»	292,6	328,8	350,0	325,5
— totale. .	880,2	1.225,1	1.144,0	1.155,0	1.259,7	1.296,2
Circulation . . .	2.357,4	2.469,2	2.589,4	2.591,0	2.813,2	3.149,2
Portefeuille . . .	1.687,0	1.449,1	1.546,7	1.655,5	2.240,7	2.538,9
Avances sur titre .	455,4	219,9	365,0	463,5	146,5	220,9
Banque d'Angleterre.						
Encaisse or . . .	768,6	768,3	815,7	783,9	810,9	758,2
— argent. .	»	»	»	»	»	»
— totale. .	768,6	768,3	815,7	783,9	810,9	758,2
Circulation. . . .	737,8	743,8	721,4	715,2	729,8	731,8
Portefeuille . . .	825,9	1.127,1	1.044,2	915,8	1.047,8	915,5
Avances sur titres.	»	»	»	»	»	»
Banque d'Autriche-Hongrie.						
Encaisse or . . .	1.154,4	1.241,5	1.421,7	1.386,5	1.356,5	1.270,3
— argent. .	295,5	308,1	313,9	303,1	298,0	249,6
— totale. .	1.449,9	1.549,6	1.735,6	1.689,6	1.654,5	1.519,9
Circulation. . . .	2.129,4	2.218,5	2.297,4	2.494,7	2.668,0	2.956,6
Portefeuille . . .	848,5	782,8	785,2	996,6	1.261,9	1.471,2
Avances sur titres.	131,6	104,2	94,4	156,3	196,1	372,8
Banque de France.						
Encaisse or . . .	2.690,9	3.488,4	3.495,4	3.279,4	3.206,5	3.207,3
— argent. .	924,4	889,6	876,0	826,1	804,1	689,2
— totale. .	3.615,3	4.378,0	4.371,4	4.105,5	4.010,6	3.896,5
Circulation. . . .	4.800,6	4.934,4	5.323,9	5.261,0	5.310,4	5.584,3
Portefeuille . . .	1.216,0	654,9	1.100,6	1.171,9	1.396,9	1.719,1
Avances sur titres.	580,1	520,5	527,6	599,7	685,4	717,2
Banque d'Italie.						
Encaisse or . . .	896,3	932,1	950,8	975,2	1.007,9	1.022,0
— argent. .	125,3	114,3	107,9	89,0	108,2	126,4
— totale. .	1.021,6	1.046,4	1.058,7	1.064,2	1.116,1	1.148,4
Circulation. . . .	1.411,6	1.389,1	1.441,7	1.523,5	1.693,7	1.700,7
Portefeuille . . .	547,4	459,4	498,5	606,2	624,9	559,8
Avances sur titres.	71,5	77,5	124,2	127,4	121,2	129,8
Banque de Russie.						
Encaisse or . . .	2.528,5	2.877,1	3.141,3	3.285,3	3.351,7	3.539,7
— argent. .	145,1	187,4	196,3	172,0	171,0	178,4
— totale. .	2.673,6	3.064,5	3.337,6	3.457,3	3.522,7	3.718,1
Circulation. . . .	3.111,2	2.938,1	3.167,2	3.327,2	3.569,4	3.997,3
Portefeuille . . .	609,9	542,9	564,5	677,3	1.277,8	1.345,5
Avances sur titres.	707,2	706,9	670,4	1.071,5	1.117,3	1.114,9

Il résulte de ces tableaux que de fin 1908 à fin 1912, le portefeuille et les avances sur titres ont augmenté de 3 milliards 662 millions, savoir :

A la Banque d'Allemagne de	1.090 millions 8	
— d'Autriche-Hongrie.	957 — 8	
— de France.	1.260 — 9	
— d'Italie	152 — 7	
— de Russie	200 — 6	

Si l'on examine séparément le mouvement des avances sur titres dans les banques ci-dessus, on remarquera leur accroissement.

Fin 1907, le montant des avances sur titres consenties par les Banques d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, d'Italie, de France, de Russie, s'élevait à 1 milliard 945 millions et fin décembre 1912 à 2 milliards 555 millions, soit une augmentation de 640 millions.

Voici, maintenant, la progression des opérations des chambres de compensation depuis 1875 :

Opérations des Chambres de compensation.

	1875	1900	1912
	En millions et centaines de mille francs		
Angleterre	142.144,8	239.837,7	419.644,8
Allemagne	»	36.440,1	90.679,5
Virements de la Banque d'Allemagne	3.849,7 (1)	30.199,57	9.750,1
France, débit et crédit cumulés	1.569,0	7.201,8	37.766,1
Virements de la Banque de France (débit et crédit cumulés)	59.638,5	102.447,0	319.724,1
Autriche-Hongrie	266,7	3.143,0	15.965,7
Virements de la Banque d'Autriche-Hongrie	»	1.183,6	10.689,6
Italie	»	»	61.312,0 (2)
Russie	»	»	41.091,2 (2)
États-Unis	130.318,2	439.829,0	876.233,3

VII

LA RÉPARTITION DES TITRES MOBILIERS PAR PAYS

Rapprochés des chiffres établis dans nos précédents rapports et particulièrement de ceux pour les années 1908, 1910, nous pouvons proposer, pour fin 1912, les évaluations suivantes sur le montant des valeurs mobilières appartenant en propre aux nationaux des grands pays :

	Fin 1908	Fin 1910	Fin 1912
		Milliards	
Grande-Bretagne	130-135	140-142	145-150
États-Unis	115-120	130-132	135-140
France	103-105	106-110	108-115
Allemagne	80- 85	90- 95	100-110
Russie	25- 27	29- 31	32- 35
Autriche-Hongrie	24- 22	23- 24	25- 26
Italie	10- 12	13- 14	16- 18
Japon	6- 7	9- 12	14- 16
Autres pays	33- 38	35- 40	50- 65
TOTAUX	523-554	575-600	625-675

(1) Chiffres des virements en 1876.
(2) Chiffres des virements en 1911.

VIII

LES XIXe ET XXe SIÈCLES : SIÈCLES DE DÉCOUVERTES, PROGRÈS ET INVENTIONS SCIENTIFIQUES ; SIÈCLES DU FER ET DES DÉPENSES POUR LA GUERRE ; SIÈCLES DES VALEURS MOBILIÈRES.

LA FORTUNE MOBILIÈRE DE NOS JOURS ET LES FORTUNES DE JADIS. — CAUSES DE LEUR FAVEUR. — CE QU'ON TROUVAIT DANS LES INVENTAIRES D'AUTREFOIS ; CE QU'ON Y TROUVE AUJOURD'HUI. — SUR QUOI REPOSE LA FORTUNE MOBILIÈRE. — LE CRÉDIT ET LA CONFIANCE. — LA PAIX NÉCESSAIRE.

Les historiens de l'avenir pourront dire que, pendant le dix-neuvième et depuis le commencement du vingtième siècle, de grandes découvertes, inventions et applications scientifiques ont été faites; dans ces cinquante dernières années les progrès accomplis dans les sciences, les arts, les lettres, le commerce, l'industrie sont tellement considérables qu'ils ne peuvent être comparés à ceux réalisés pendant les siècles qui précèdent. Ils diront que le dix-neuvième siècle a été l'âge du fer, des dépenses de ou pour la guerre, mais que le vingtième siècle, pour ses débuts, l'emporte, à ce point de vue, sur tous ceux qui l'ont précédé. Dans tous les pays du monde, les sommes consacrées annuellement aux dépenses militaires, au service des emprunts contractés pour ces dépenses, aux pensions militaires qu'il faut servir, atteignent ou dépassent le montant du budget total des dépenses pour l'ensemble des services publics, qui étaient nécessaires avant 1870 et sont doubles ou triples de celles qui existaient en 1860 sans remonter plus haut, c'est-à-dire il y a cinquante ans.

C'était ce que constatait le chancelier de l'Échiquier, M. Lloyd George, dans un discours qu'il prononçait le 15 août dernier à la Chambre des Communes, sur la rivalité des armements. Cette augmentation rapide et continuelle des armements du monde constitue, a-t-il dit, la plus grave des menaces pour la civilisation. M. Lloyd George a rappelé que les dépenses navales britanniques s'élèvent aujourd'hui à 1 milliard 175 millions de francs, c'est-à-dire à un chiffre supérieur à celui auquel s'élevaient en 1886 les dépenses navales réunies de la Grande-Bretagne, du Japon, des États-Unis, de la France et de l'Allemagne. Elles vont continuer à s'accroître et il en sera ainsi dans tous les pays civilisés.

« Ne conviendra-t-il pas d'opposer, aux rivalités d'armements, à la surenchère des dépenses, un esprit de coopération et de bon vouloir; tous les pays du monde s'en trouveraient mieux.

« **Le monde dépense plus de 10 milliards de francs par an pour la préparation à la guerre** et il devient difficile de se procurer de l'argent pour les entreprises commerciales. Les espèces sonnantes dépensées pour les armements seraient bien mieux employées dans le commerce. »

Les dix-neuvième et vingtième siècles ont vu et voient s'accomplir des progrès de toute nature : mais ils ont été, surtout resteront les siècles du crédit, des papiers mobiliers, des titres de rente, des actions, obligations, sociétés diverses. Une puissance formidable insoupçonnée au dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième siècle s'est prodigieusement développée; chaque année, depuis quarante ans surtout, ses progrès ont été des plus rapides : tous mes rapports l'indiquent. Cette puissance, c'est la fortune mobilière.

Tout se chiffre, de nos jours, en tant pour cent; on possède un capital de tant et un revenu de tant. On possède tant de rente ou un capital de tant de dollars.

Un simple exemple montrera cette puissance nouvelle. Avant que la valeur mobilière existât, on énumérait presque, article par article, les biens qu'on pouvait avoir : champs, terres cultivées, maisons bâties, bijoux, livres, objets de consommation. Il suffit de lire les vieux inventaires qui étaient dressés à la mort d'un bourgeois aisé ou de quelque grand seigneur, financier ou homme d'État.

Rien de plus curieux, à ce sujet, que les inventaires dressés à la mort de deux des plus grands ministres que la France ait eus : COLBERT et TURGOT (1).

Dans les inventaires qui ont été établis après leur décès, le catalogue de leurs livres tient une place considérable et est fait avec autant de soin que ceux qui sont dressés de nos jours. On y trouve l'indication des biens immobiliers, des « meubles meublants » suivant l'expression juridique; quelques lignes sont consacrées aux « espèces » que pouvait posséder le défunt. Les valeurs mobilières n'existaient pas, sauf quelques contrats de rentes dues par des particuliers, ou des assignations de rentes sur la Ville ou l'État. Aujourd'hui, ouvrez et lisez un inventaire : qu'il s'agisse d'un particulier riche ou simplement d'une condition modeste, vous trouverez des titres mobiliers, rentes, actions, obligations, des espèces sonnantes en petit nombre, des comptes de crédit ouverts dans de grandes sociétés de banques, des livrets dans les caisses d'épargne, des créances hypothécaires, etc.

Ces valeurs mobilières, ces titres de rente, ces actions et obligations, tous ces papiers multiples et multicolores qu'on possède, pourquoi jouissent-ils, de nos jours, d'une faveur telle qu'aucune autre fortune ou propriété n'a pu en acquérir de semblable? C'est que tous ces papiers sont mobilisables. En temps normal, en l'absence de bouleversements et de catastrophes, ils peuvent être échangés contre de l'or, de l'argent, de la monnaie fiduciaire. Les milliards de transactions financières, commerciales, industrielles s'effectuent chaque jour, grâce à cette puissance magique qui s'appelle « le Crédit » et les signes représentatifs de ce « Crédit » s'appellent : titres mobiliers, actions, obligations, billets de banque, virements, effets de commerce, lettres de change, etc. Aussi quand on dissèque ces milliards, il faut en revenir toujours aux mêmes constatations que je faisais devant vous en 1891 : « La paix est nécessaire pour consolider et soutenir un tel édifice, car sa base et sa force sont le crédit, et le crédit ne se donne que lorsqu'il y a confiance. »

IX

LA BAISSE DES RENTES D'ÉTAT ET TITRES A REVENU FIXE. — CONFIRMATION DES OPINIONS EXPRIMÉES DANS LE PRÉCÉDENT RAPPORT GÉNÉRAL DE 1911

Dans mes précédents rapports de 1911, à la session de La Haye et de 1909 à la session de Paris, j'avais appelé votre attention sur la baisse des fonds

(1) Voir : *Colbert et son temps. — Turgot et ses doctrines.*

d'État à faible rendement et des titres à revenu fixe et la hausse des titres à revenu variable, et j'en avais indiqué les causes.

Ce mouvement s'est encore généralisé et accentué perdant ces deux années écoulées.

La baisse des rentes à faible rendement s'est produite dans tous les grands pays : Angleterre, Allemagne, Russie, France et dans les pays secondaires au point de vue politique, mais dont le crédit est au premier rang : Belgique, Pays-Bas, Danemark, Suède, Norvège; la rente Italienne et les Fonds Égyptiens ont fait exception et leurs cours n'ont pas sensiblement varié. Sur les plus hauts cours cotés pendant la période qui s'écoule de 1895 à 1897, la baisse des fonds d'État des autres pays a été des plus importantes.

Par contre, les fonds d'État à crédit discutable ou discuté ou à gros rendement, ont haussé et sont en plus-value sensible sur les cours de 1897. Puis les titres à revenu variable, actions de sociétés de crédit françaises, charbonnages, forges et constructions, aciéries, etc., sont en hausse dans des proportions énormes.

Les raisons principales de ces mouvements sont d'ordre économique, financier, budgétaire, fiscal et politique : elles peuvent être résumées comme suit (1) :

1° Influence des conversions de rentes sur les cours des grands fonds d'État;

2° Influence de la politique extérieure et intérieure, des menaces de guerre, de troubles, etc.;

3° Influence des menaces fiscales, des dépenses budgétaires;

4° Influence du développement des relations commerciales et industrielles mondiales sur les cours des rentes et titres à revenu fixe;

5° Concurrence des capitaux employés en rentes d'État avec ceux employés en titres industriels;

6° Nécessité de se procurer des revenus plus élevés que ceux fournis par les rentes d'État pour satisfaire aux exigences, aux besoins, à la cherté de la vie, comme je le disais dans mon rapport de La Haye.

En suivant les mouvements des fonds d'État sur une longue période, on remarque, dans les périodes d'activité financière, que leurs cours et ceux des titres à revenu fixe restent stationnaires, ne haussent pas ou baissent, tandis que les titres à revenu variable, les émissions, introductions sur les marchés, placements de titres divers, sont en faveur. De cette constatation, nous avons dit qu'on pourrait établir une loi économique que les faits et les chiffres ont toujours confirmée :

1° Dans les périodes de crise économique, commerciale, industrielle, financière, les fonds d'État et titres à revenu fixe sont plus fermement tenus que les titres à revenu variable; le public désire, avant tout, la sécurité de son revenu;

2° Dans les périodes de calme politique intérieur et extérieur, d'activité économique, commerciale, industrielle, financière, de reprise, les fonds d'État et titres à revenu fixe sont négligés au profit des titres à revenu variable parce que ces derniers rapportent davantage et que, par leurs larges fluctuations de

---

(1) Voir notre étude : « La baisse des rentes et des valeurs à revenu fixe », in-8. Extrait du *Rentier* des 7, 17 juillet et 7, 27 août 1912.

cours, ils peuvent améliorer le capital employé ou augmenter le revenu, si ces entreprises profitent de la reprise et de l'activité des affaires.

C'est encore à l'influence de ces mêmes causes que dans les pays, comme la France et la Belgique, où il existe un gros chiffre de valeurs à lots ne donnant pas d'intérêts ou rapportant un revenu très minime, il faut attribuer la baisse de ces valeurs malgré leur absolue sécurité.

Dans ces deux dernières années, tous les gouvernements ou presque tous ont fait appel au crédit en émettant des titres divers à revenu fixe, soit des rentes perpétuelles, soit des rentes amortissables, soit des bons du Trésor. Plus nombreux ont été les emprunts, plus les conditions des émissions ont été élevées, en sorte que le public capitaliste ayant à choisir entre des titres anciens offrant les mêmes garanties et ceux qui lui étaient offerts, a donné la préférence aux nouveaux titres par suite de leur revenu élevé.

La guerre, les craintes de guerre, ont élevé le prix des capitaux, et quand le loyer des capitaux s'élève, les titres à revenu fixe baissent. Or, il faut remonter très haut, dans le passé, comme on peut s'en rendre compte par notre relevé des moyennes du taux de l'escompte depuis 1886, pour retrouver des taux aussi élevés qu'en 1911 et 1912. En Angleterre, par exemple, il faut remonter jusqu'à 1866 pour retrouver un taux d'escompte à la Banque aussi élevé à cette époque de l'année, c'est-à-dire en juillet.

X

LA BAISSE OU LA HAUSSE DU TAUX DE L'INTÉRÊT. — LA LÉGENDE DU « TROP D'OR ! » — TROP DE BESOINS DE CAPITAUX ET TROP DE PAPIER. — LE TAUX D'ESCOMPTE A LA BANQUE D'ANGLETERRE AUJOURD'HUI ET EN 1866.

Ces constatations, que nous avons faites plusieurs fois dans ces dernières années, se sont encore réalisées en 1911 et 1912 : elles ont mis fin à une véritable légende économique qui tendait à faire croire que l'abaissement graduel du taux de l'intérêt était un fait normal, inévitable, qui devait s'accentuer encore.

A une époque qui n'est pas lointaine, on considérait que l'accroissement annuel considérable du stock d'or mondial devait conduire à une crise du taux de l'intérêt; on entendait répéter comme un axiome : « Il y a trop d'or ! » On considérait que, par suite de la production croissante de l'or, les capitaux devenant trop abondants, leur emploi devenait difficile; l'offre de capitaux ayant une tendance à excéder la demande, le fléchissement du taux de l'intérêt devait en être la conséquence naturelle.

Contrairement aux idées qui étaient répandues, professées même, et que nous avons plusieurs fois combattues, la hausse du loyer des capitaux s'est produite et développée au fur et à mesure de l'accroissement de la production annuelle de l'or dans le monde. La production annuelle de l'or atteignait, en 1880, 560 millions en chiffre rond. Pour 1912, elle atteint 2.520 millions, soit un accroissement de 2 milliards de numéraire : mais le stock d'or mondial n'a pas progressé aussi rapidement que la civilisation, que les besoins, que la fortune publique et individuelle et l'activité économique de tous les pays.

L'accroissement des valeurs mobilières pendant le même laps de temps se

chiffre par centaines de milliards et les seules opérations des chambres de compensation à Londres, à New-York, à Paris, etc., se chiffrent par des totaux de milliards véritablement fantastiques, mais absolument sûrs et contrôlés (1).

Quand un pays a besoin de gros capitaux pour son commerce, son industrie, ses dépenses militaires, ses armements, il est obligé d'emprunter chez lui ou à l'extérieur; de créer des impôts ou d'augmenter ceux qui existent : le loyer des capitaux et conséquemment les taux d'escompte augmentent. L'or est plus recherché et son prix s'élève. Dans plusieurs pays on a cru que, en augmentant la circulation fiduciaire des banques d'émission, on pouvait remédier à la pénurie du métal. Or, on peut constater, en tous pays, que quand la circulation fiduciaire est trop élevée par rapport au stock d'or, le change baisse; il y a dépréciation et tension économique, et qu'en procédant par voie d'augmentation de la circulation fiduciaire, on aggrave le mal au lieu de l'atténuer.

Rien de plus significatif, à ce point de vue, que ce qui s'est passé l'an dernier en Angleterre, dans un des plus grands sinon le plus grand des marchés de capitaux du monde. Le taux moyen auquel la Banque a pratiqué l'escompte pendant le deuxième semestre de 1912 a été de 4-15-9 livres sterling. **C'est le plus élevé que l'on ait vu pendant cette période de l'année depuis 1866, c'est-à-dire depuis l'époque de la grande panique :** le souvenir de cette journée est conservé sous le nom de Black-Friday. La moyenne atteignit alors 7-16-10 livres sterling. Après cela, le taux moyen qui se rapproche le plus de celui du semestre écoulé est 4-13-10 livres sterling pratiqué pendant les six premiers mois de 1907. Avant cette année, le taux moyen le plus élevé de l'escompte officiel pour un premier semestre depuis 1866 fut 4-10-3 % livres sterling en 1873. En 1890, année de la crise Baring, le taux moyen de la Banque d'Angleterre fut pour le premier semestre de 4-5-1 livres sterling et pour le second de 4-15-9 livres sterling.

XI

LES FANFARES GUERRIÈRES DE 1911-1912. — LE TROUBLE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET LES INQUIÉTUDES DES CAPITALISTES ET RENTIERS. — LES CRISES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, FINANCIÈRES. — LES TEMPÊTES DE BOURSE. — LES « MALHEUREUX » RENTIERS !

Les deux années 1911 et 1912 qui viennent de s'écouler et pendant lesquelles le nombre et le total des valeurs mobilières se sont encore accrus pour s'élever à un chiffre qui n'avait jamais été atteint, ont été des plus agitées, tourmentées. Les fanfares guerrières ont alarmé les intérêts. Dans tous les pays et surtout en Europe, les capitalistes, les porteurs de titres si enviés, mais toujours frappés d'impôts, ne sont pas sur un lit de roses et ne connaissent guère la tranquillité et le repos.

A chaque instant, des événements politiques intérieurs ou extérieurs, des

---

(1) Voir *Le développement économique, commercial, industriel et financier depuis un siècle et le mouvement international des marchandises et du crédit depuis un siècle* (Conférence faite par M. Alfred Neymarck le 29 novembre 1912 à la Société industrielle de Mulhouse).

crises commerciales, industrielles, financières les guettent, les menacent, les troublent, et provoquent du jour au lendemain de brusques fluctuations dans leurs portefeuilles.

Qu'on en juge par quelques-uns des événements extérieurs encore présents à la mémoire, qui depuis la seconde moitié du siècle dernier, sans remonter plus haut, jusqu'à nos jours, ont troublé leur repos :

Guerre de Crimée, 1854-1856;
Guerre d'Italie, 1859.
Guerre du Mexique, 1863-1867;
Guerre des Duchés, 1864;
Guerre austro-allemande, 1866;
Affaire du Luxembourg, 1867;
Guerre franco-allemande, 1870-1871;
Guerre d'Orient, 1877-1878.

Nombreuses guerres coloniales dans les cinq parties du monde :

En 1895, guerre sino-japonaise;
En 1896, guerre italo-érythréenne;
En 1897, guerre turco-grecque;
En 1898, guerre hispano-américaine;
En 1899, guerre anglo-transvaalienne;
En 1900, guerre entre l'Europe et la Chine;
En 1904, guerre russo-japonaise;
En 1905, affaires marocaines;
En 1911, guerre italo-turque;
En 1912 et 1913, guerre des États balkaniques contre la Turquie et entre eux.

Quant aux crises commerciales, industrielles, financières, aux krachs et fluctuations énormes de la Bourse et des bourses, pas une année, depuis plus de cinquante ans, ne s'est écoulée sans qu'il y en ait eu une ou plusieurs. Pendant ces deux dernières années, on a agité la question de savoir si une crise allait éclater, si l'Europe ou tel ou tel pays étaient en crise, à quelle époque cette crise éclaterait, etc. L'énumération des crises, liquidations, reprises, seule tiendrait plusieurs pages de ce rapport, avec les commentaires nécessaires. Nous les avons, du reste, énumérées et commentées, à diverses reprises, dans plusieurs travaux (1) et dans une communication que nous faisions au commencement de cette année à la Société de Statistique de Paris (2).

Un capitaliste contemporain peut dire que c'est miracle s'il a pu conserver son capital intact et qu'il est plus miraculeux encore s'il a pu l'accroître : de toutes parts, à chaque instant, il est ou a été menacé : fiscalité, crise politique intérieure ou extérieure. Des événements extérieurs ont bouleversé tous les portefeuilles et toutes les bourses, et nous ne parlons pas des placements ou soi-disant tels que les capitalistes de tous les pays effectuent, des papiers éruptifs qu'ils mettent en portefeuille, des fausses opérations qu'ils réalisent, et qui ébrèchent leur capital. Le capitaliste du vingtième siècle souffre de

(1) Voir notamment *Nos Finances contemporaines*, t. VI.
(2) *Les Tempêtes de Bourses* (Communication faite à la Société de Statistique de Paris dans sa séance de janvier 1913).

l'augmentation ou de la diminution du taux de l'intérêt des capitaux, des conversions, des crises, des événements de toute nature qui surgissent, de l'hostilité ou de l'envie d'une partie des classes de la société, des besoins toujours croissants du fisc. Être rentier, de nos jours, c'est exercer un véritable métier, plein de préoccupations et de soucis.

Ces crises, ces secousses sont périodiques; quelle que soit la physionomie propre qu'elles affectent, elles ont presque toujours les mêmes prodromes. On s'en rendra compte par les faits et les chiffres que nous avons relevés dans notre communication à la Société de Statistique de Paris, et ce qui s'est produit en France s'est également produit dans les autres pays (1).

XII

NOMBREUSES QUESTIONS ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES, SOCIALES, FISCALES A RÉSOUDRE QUE SOULÈVE LA STATISTIQUE DES VALEURS MOBILIÈRES. — MM. E. LEVASSEUR ET F. PASSY : STATISTIQUE ET ÉCONOMIE POLITIQUE. — ROLE DU GOUVERNEMENT. — ROLE DES CAPITALISTES. — L'ÉDUCATION FINANCIÈRE.

L'accroissement prodigieux du nombre des valeurs mobilières a soulevé encore pendant ces deux dernières années de nombreuses questions économiques, financières, sociales, fiscales, questions qui seront étudiées, sans doute, mais qui ne seront pas résolues avant de longues années, bien qu'elles méritent que les législateurs et les particuliers surtout s'en occupent.

Les statistiques de valeurs mobilières, en montrant l'importance acquise par la fortune mobilière, sa prépondérance même dans la fortune mondiale, sa répartition dans les portefeuilles, ont fait naître de multiples questions et études économiques. C'est ainsi que la statistique, venant en aide à l'économie politique, permet de contrôler ou de rectifier ce que des théories trop absolues pourraient affirmer sans contrôle. M. Léon Say avait bien raison de dire que « la statistique était la lumière de l'économie politique ». Économistes et statisticiens, disait F. Passy, sont utiles les uns aux autres.

Parmi les multiples questions soulevées, quel doit être, par exemple, le rôle d'un gouvernement en présence de la masse des valeurs mobilières qui sont créées et circulent et du nombre croissant de capitalistes et de rentiers? Quelle conduite doit-il tenir? Doit-il protéger les capitalistes et les rentiers et par quels moyens? Quelles mesures efficaces pourraient être appliquées pour sauvegarder l'épargne contre les pièges qui lui sont tendus, contre ses propres entrainements, contre ses désirs de tenter la fortune au risque de compromettre le peu qu'elle possède?

Et, d'autre part, quel doit être le rôle de l'épargne elle-même dans ses placements? Comment peut-elle ou doit-elle se sauvegarder elle-même? Comment doit-elle entreprendre son éducation financière, car cette éducation financière

---

(1) *Les Tempêtes de Bourses* (Communication faite à la Société de Statistique de Paris dans sa séance de janvier 1913).

n'existe nulle part et c'est, à notre avis, dans son éducation financière que devrait être sa véritable sauvegarde (1).

XIII

LES DIVERS MODES D'ÉMISSION DES EMPRUNTS D'ÉTAT. — LA NEUTRALITÉ FINANCIÈRE : LES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX DES DETTES APRÈS LES GUERRES.

Autres questions encore.

Les emprunts d'État et de sociétés diverses en 1911-1912, ont été très nombreux : la baisse des rentes et valeurs à revenu fixe coïncidant avec les besoins et le renchérissement du loyer des capitaux ont rendu plus coûteuses les conditions de ces emprunts. Il a fallu renoncer aux taux de 3 % et 3 $^{1}/_{2}$ % naguère en faveur, et on a vu réapparaître des rentes 4 %, 4 $^{1}/_{2}$ %, 5 %, 6 % en même temps que plusieurs pays émettaient des bons du Trésor et emprunts à courte échéance à 4 %, 5 %, 6 % et 7 %.

On s'est demandé quels étaient les meilleurs modes d'émission, si les emprunts amortissables étaient préférables aux rentes perpétuelles, s'il valait mieux émettre des rentes à un prix rapproché du pair et donnant un intérêt plus élevé que si elles étaient émises à un taux d'intérêt moins élevé, mais remboursables avec prime, c'est-à-dire avec un bénéfice au remboursement.

On s'est demandé aussi si un État ne devait pas intervenir dans les relations internationales de crédit pour autoriser, défendre ou laisser faire sans observations telle ou telle opération d'emprunt d'un État étranger.

On s'est demandé encore — et la question n'est pas nouvelle — si un État neutre ne violait pas les lois de la neutralité en prêtant ou en laissant ses nationaux prêter des capitaux à l'un des pays belligérants.

D'autre part, un État doit-il empêcher l'exportation des capitaux pendant les périodes de cherté, sans se faire assurer par l'État emprunteur des avantages particuliers soit au point de vue politique, soit au point de vue commercial et industriel?

Ces questions sont surtout d'ordre économique, et nous nous bornons à les mentionner parce qu'elles sont une des conséquences du développement des valeurs mobilières, de « l'internationalisation » de plus en plus grande des capitaux et du crédit.

Quand, en effet, un pays emprunte à un autre pays, ce sont les capitalistes de ce pays prêteur qui ont fait confiance à l'État emprunteur : ils ne consentent leurs prêts que s'ils trouvent avantage à le faire, parce qu'ils pensent placer leurs fonds à un taux plus rémunérateur que celui qu'ils trouveraient dans leur propre pays, soit parce qu'ils espèrent une plus-value sur leur capital; mais, d'autre part, dans les pays où se trouvent ces capitalistes prêteurs, on s'est demandé si l'intérêt général est toujours en concordance avec l'intérêt privé.

Les questions de change, dans plusieurs pays, notamment en Belgique

(1) Voir notre ouvrage : *Que doit-on faire de son argent? Notions et conseils pratiques* (5ᵉ édit., Marchal et Godde, éditeurs, 29, place Dauphine).

et en Italie, ont été très discutées. En Italie, elles ont donné lieu, à propos du change italien, à une remarquable étude de notre collègue le commandeur Stringher, que je reproduis dans ce rapport en le recommandant à votre attention.

Ces questions sont, on le voit, délicates et complexes; elles ne le sont pas moins que celles que provoquent le règlement final des indemnités de guerre, entre pays victorieux ou vaincus, le remboursement des dommages causés à des particuliers, la prise en charge par le pays victorieux des dettes publiques et privées contractées par le pays vaincu.

Plus que jamais, on le voit, l'institution d'un droit public financier international que, depuis 1875, je ne cesse de réclamer et dont vous avez, vous-mêmes, voté la réalisation, à diverses reprises, s'impose à l'attention de tous les gouvernements.

La fiscalité qui, dans tous les pays, ne cesse de s'en prendre aux valeurs mobilières, appellerait aussi de nombreuses réflexions et mériterait un examen attentif.

XIV

LA FISCALITÉ : SON ACCROISSEMENT DANS TOUS LES PAYS. — UNE CARTE FISCALE INTERNATIONALE A ÉTABLIR. — LE « CITOYEN DU MONDE ». — NÉCESSITÉ DE PLUS EN PLUS URGENTE DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN DROIT PUBLIC FINANCIER INTERNATIONAL

Si, en effet, le nombre des valeurs mobilières augmente d'année en année, si, dans tous les pays, à un point de vue général la richesse publique et la fortune privée progressent, malgré de nombreuses pertes individuelles, la fiscalité, sous toutes ses formes, s'accroît, et la collection des impôts nationaux et internationaux grossit chaque année.

Les années 1911 et 1912 tiennent le record sur les années précédentes. En Angleterre, en Allemagne, en France, dans tous les pays européens et extra-européens, des impôts nouveaux ont été créés, des augmentations de taux ont été votées sur des anciens impôts. Les contribuables, quelle que soit leur nationalité, sont mis à contribution et le fisc les guette comme le chat guette la souris.

Il y aurait une carte fiscale internationale bien curieuse à faire. Au-dessous du nom de chacun des pays qui s'y trouvent inscrits, on indiquerait la nomenclature des impôts qui frappent la fortune, le capital, le revenu, les titres mobiliers. Si l'on voulait y ajouter la désignation des autres impôts qui atteignent la fortune et le revenu, sous toutes ses formes, ces cartes fiscales auraient une dimension énorme. Il ne suffit plus, en effet, aux gouvernements de frapper leurs nationaux dans leur propre pays; ils veulent les atteindre dans les autres États et cherchent à s'entendre, entre eux, pour se signaler et frapper ceux de leurs nationaux qui s'efforceraient d'éviter les impôts qu'ils auraient à payer chez eux. Si des ententes pouvaient s'établir, les gouvernements deviendraient les collecteurs d'impôts des autres gouvernements et traqueraient le détenteur de capitaux comme le détenteur de titres.

Les gouvernements oublient que s'ils peuvent, dans une certaine mesure,

grâce à une armée de douaniers et à un ensemble de prescriptions plus sévères les unes que les autres, empêcher un ballot de marchandises d'entrer dans un pays ou d'en sortir, sans payer des droits, aucune puissance humaine ne pourra empêcher un capitaliste d'envoyer ses capitaux là où il lui plaît, de les y placer de telle ou telle manière qu'il lui convient et de s'arranger de telle sorte, qu'à moins de fouiller dans ses poches ou d'ouvrir les lettres contenant des valeurs, des espèces, des lettres de crédit, il sera toujours maître de faire ce qu'il jugera le plus favorable à ses intérêts. Un détenteur de capitaux est citoyen du monde, disait Adam Smith; et, jusqu'ici, cette pensée de l'illustre contemporain de Turgot n'a pu être démentie ni mise en défaut.

Combien l'action des gouvernements et des législateurs serait plus utile et plus féconde, s'ils appliquaient leurs recherches à éviter et à empêcher les abus, véritables vols, qui se commettent impunément, quand il s'agit de négociations des titres perdus, volés ou détruits! Comme je l'indique dans ce rapport, cette grosse question que j'avais soulevée en 1875 et exposée devant vous depuis 1891, presque à chacune de nos sessions, et que vous avez approuvée (1), des travaux très sérieux sont poursuivis en France sur ce sujet : il faut espérer qu'ils aboutiront. C'est sur ce point véritablement qu'il conviendrait d'établir une convention internationale, absolument comme il en existe une pour la production industrielle, littéraire.

XV

POURQUOI LA FISCALITÉ S'ACCROIT EN TOUS PAYS — DÉPENSES MILITAIRES COMPARÉES DEPUIS CINQUANTE ANS A CELLES DE NOS JOURS

Est-il nécessaire d'expliquer pourquoi la fiscalité augmente chaque année dans tous les pays? Poser la question c'est véritablement y répondre. Partout les dépenses militaires et sociales ont atteint les plus hauts chiffres qui aient encore été connus, et partout les dépenses budgétaires ont une ampleur colossale. Rappelez-vous, mes chers Collègues, tout simplement ces deux chiffres : il y a cinquante ans, les dépenses militaires européennes s'élevaient à 3 milliards.

Fin 1912, elles réclament plus de 10 milliards, d'après l'évaluation même de M. Lloyd George, faite à la Chambre des Communes le 15 août dernier, confirmant ainsi nos propres évaluations.

Il y a cinquante ans, l'ensemble de tous les budgets européens pour tous les services, y compris la Dette publique, n'atteignait pas le seul montant nécessaire aujourd'hui aux dépenses militaires.

Avec un tel système, avec une telle folie d'armements, de dépenses militaires, on peut se demander où va l'Europe. Où vont les contribuables en tous pays? Quel sort attend les contribuables et surtout les rentiers et capitalistes de demain? Il n'est pas un seul pays où, à l'heure actuelle, de telles questions ne soient des plus préoccupantes et le chancelier de l'Échiquier, M. Lloyd George, vient de le dire avec un grand courage.

(1) Voir session de Paris 1889, session de Vienne 1891, et sessions suivantes.

Les statisticiens et les économistes, qui recueillent et étudient les chiffres de la production, de la consommation, de la production de la richesse publique et privée, qui mettent en regard, d'un côté, ce que peut produire et gagner un pays, ce qu'il doit payer, de l'autre; qui voient ses dettes nouvelles croissantes s'ajouter à ses dettes anciennes, et d'un autre côté, qui examinent la situation des contribuables, des rentiers, des capitalistes, des porteurs de titres en tous pays, ne sont pas sans inquiétudes.

XVI

ACCROISSEMENT DES BUDGETS DEPUIS 1890

Avec la fiscalité, le trait caractéristique a été encore l'augmentation nouvelle et des dettes publiques et des budgets européens et extra-européens de ces deux années écoulées.

Dans les deux tableaux qui suivent, quelques chiffres très succincts vous montreront cette augmentation.

Accroissement des budgets depuis 1890.

	Exercice	Total des dépenses	Exercice	Total des dépenses	Accroissement total	Accroissement %
Allemagne.						
Millions de marks :						
Empire	**1890-1891**	1.280,5	**1911-1912**	2.935,7	5.089,5	140
États particuliers. . .	**1890-1891**	2.354,0	**1911-1912**	5.788,3		
Autriche.						
Millions de couronnes :						
Monarchie.	**1890**	132,2	**1913**	504,0	4.239,0	410
Autriche.	**1890**	546,3	**1912**	2.916,7		
Hongrie.	**1890**	355,9	**1912**	1.852,7		
France.						
Millions de francs . .	**1890**	3.046,0	**1912**	4.498,0	1.452,0	47
Grande-Bretagne.						
Millions de liv. sterling.	**1890-1891**	154,6	**1911-1912**	240,6	86,0	55
Italie.						
Millions de lires . . .	**1890-1891**	1.872,1	**1912-1913**	2.630,2	758,1	40
Russie.						
Millions de roubles . .	**1890**	947,9	**1913**	3.208,4	2.260,5	238
Espagne.						
Millions de pesetas . .	**1890-1891**	810,7	**1913**	1.165,3	354,6	43
Belgique.						
Millions de francs . .	**1890**	333,8	**1912**	708,1	374,3	112
États-Unis.						
Millions de dollars . .	**1890-1891**	731,1	**1910-1911**	964,1	233,0	32
Japon.						
Millions de yens .	**1890-1891**	84,9	**1912-1913**	576,0	491,1	578

XVII

ACCROISSEMENT DES DETTES PUBLIQUES DEPUIS 1906

	Dette publique		Charges de la Dette publique	Dette publique		Charges de la Dette publique	Budget de
	—		—	—		—	—
			Millions de francs				
Allemagne. . . .	21.100	(**1907**)	825	25.930	(**1912**)	1.190	(**1911-1912**)
Autriche-Hongrie.	15.790	(**1905-1907**)	608	19.410	(**1911-1912**)	870	(**1912**)
France	29.177	(**1907**)	1.232	31.162	(**1912**)	1.286	(**1912**)
Grande-Bretagne.	19.725	(**1906**)	775	18.103	(**1912**)	617	(**1911-1912**)
Italie.	13.022	(**1906**)	577	14.024	(**1912**)	575	(**1912-1913**)
Russie.	22.959	(**1907**)	1.010	23.578	(**1913**)	1.072	(**1913**)
Espagne.	9.146	(**1907**)	405	9.408	(**1912**)	410	(**1913**)
Belgique.	3.330	(**1906**)	125	3.739	(**1912**)	199	(**1912**)
États-Unis. . . .	4.530	(**1906**)	125	5.018	(**1912**)	109	(**1910-1911**)
Japon.	4.840	(**1906**)	120	6.512	(**1912**)	380	(**1911-1912**)

Le besoin de vivre, de travailler, de se développer, d'accroître encore ce que l'on possède ou de se créer un patrimoine, sont tellement intenses que malgré toutes ces inquiétudes et ces soucis, le mouvement international des échanges a pris un nouvel essor; les banques et établissements de crédit ont vu leurs affaires se développer et en raison même de ce développement, comme je le disais plus haut, la nécessité apparaît d'établir une législation internationale, pour la protection des porteurs de titres dépossédés, soit par perte, soit par vol. Les études entreprises en France par l'Association des porteurs français de titres étrangers permettent d'entrevoir un résultat favorable.

XVIII

LA VALEUR MOBILIÈRE EST LA REINE DU MONDE. — SON ABSOLUE NÉCESSITÉ. — UN DISCOURS DE LLOYD GEORGE. — L'ÉCHAFAUDAGE DU CRÉDIT ET DES INTÉRÊTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX. — LA PAIX DU MONDE

La valeur mobilière, jadis inconnue, est devenue la reine du monde, et sa royauté s'affirme chaque année de plus en plus, bien que son trône subisse trop souvent de violentes secousses. Elle est l'expression du crédit et de la confiance; sans elle, impossibilité absolue d'effectuer de grands travaux d'utilité publique; impossibilité pour les gouvernements de trouver les capitaux nécessaires et pour la guerre et pour la paix.

Les vœux que j'exprimais dans notre session de Vienne, en 1891, sont donc toujours actuels et vous me permettrez de les formuler à nouveau. « Puisse la paix féconder le travail, développer le commerce, augmenter les ressources, et faire fructifier les économies publiques et privées. »

Au mois de juillet de l'année dernière, M. Lloyd George, parlant dans la soirée au banquet offert par le Lord Maire au gouverneur et au directeur de la Banque d'Angleterre, aux banquiers et aux négociants de la Cité, affirmait

et développait, avec sa haute autorité, cette même pensée. Il vantait les bienfaits de la paix et montrait en même temps les résultats obtenus, la prospérité et le développement du commerce mondial.

« Le monde, disait-il, va accumuant les réserves des capitaux, d'année en année, à un degré et avec une ampleur inconnus jusqu'ici, et ce qui est plus important encore, il les consacre non seulement au développement des métropoles, mais aussi des pays étrangers qui ont besoin de développement.

« La science vient en aide au capital; le capital, à son tour, arme la science, de sorte que la richesse des nations va en augmentant avec une rapidité sans précédent et qui promet la paix, le bien-être et la prospérité de l'Univers. »

Il y a un mois, le 14 août dernier, en répondant à M. Austin Chamberlain qui avait fait ressortir combien serait lourd le fardeau financier que le Gouvernement actuel léguera à son successeur, le chancelier de l'Échiquier en a profité pour exprimer le regret que les charges imposées aux contribuables ne fassent qu'augmenter.

M. Lloyd George, avec une très grande énergie, accentua encore les paroles qu'il prononçait l'an dernier et que je viens de rappeler : « Si ce fardeau est aussi lourd, cela tient aux armements. »

« Qui oserait, a-t-il dit, proposer de réduire les dépenses que nécessite l'entretien de notre flotte et de notre armée, et celles qu'entraînent les lois sociales? Au lieu de réductions, il n'y a que des augmentations en perspective. Tous les pays du monde, dans la crainte de la guerre, augmentent leurs armements. Nulle part on ne voit une opinion publique assez forte pour crier : « Halte-là! »

« La surenchère des armements ne peut aboutir qu'à une catastrophe. Les populations écrasées de charges et d'impôts en arriveront à protester par des moyens révolutionnaires. Et cependant, aucun pays n'oserait arrêter les dépenses nécessitées par la défense nationale. Aucun ne consentirait à courir un pareil risque.

« Il faudrait une entente internationale. Peut-être n'est-elle pas impossible, surtout après les événements auxquels nous venons d'assister et qui ont permis à tous de se rendre compte des horreurs de la guerre et des ruines qu'elle accumule; mais tant que cette entente n'existera pas, on ne pourra qu'accroître les armements.

« C'est d'autant plus regrettable, a déclaré en terminant le ministre des Finances, que cette folie engendre une atmosphère qui empêche les peuples de juger les choses d'une façon rationnelle et les entretient dans un état constant de surexcitation.

« Il en résulte des suspicions qui pourraient conduire à quelque terrible désastre.

« Peu de gens se doutent combien nous avons passé près de ce désastre pendant l'année qui vient de s'écouler. »

Puisse, Messieurs et chers Collègues, la paix du monde souhaitée comme un bienfait par M. Lloyd George, se maintenir entre tous les pays; puissent les rivalités extérieures disparaître pour faire place à un développement plus grand encore et à la consolidation de l'activité économique, financière et commerciale de tous les pays.

XIX

RÉSUMÉ GÉNÉRAL ET CONCLUSION

Mes chers Collègues, j'ai terminé l'exposé général de mon rapport et je vous remercie de votre constante sympathie.

Des chiffres principaux résultant des statistiques qu'il renferme, nous pouvons conclure par le résumé suivant :

1° Fin 1912, il existait dans le monde, cotés et négociables sur les divers marchés financiers mondiaux, 840 à 850 milliards de titres mobiliers;

2° Sur ces 840-850 milliards de titres négociables, 625 à 675 milliards appartiennent en propre aux nationaux des divers pays;

3° Sur ces 625-675 milliards de fonds d'État et titres mobiliers, la Grande-Bretagne en détient la plus forte partie : 145 à 150 milliards; viennent ensuite les États-Unis, 135-140 milliards; la France, 108-115 milliards; l'Allemagne, 100-110 milliards;

4° Dans ces dernières années, les progrès économiques et financiers, les placements mobiliers, l'épargne, se sont considérablement accrus en Allemagne, en même temps que le commerce et l'industrie;

5° Les autres pays européens et extra-européens peuvent se partager 137 à 160 milliards;

6° Les deux pays qui bénéficient de la plus grande disponibilité de capitaux et peuvent les prêter aux conditions les plus modérées sont la Grande-Bretagne et la France;

7° A aucune époque, le montant de valeurs mobilières existant dans le monde n'a été aussi élevé;

8° A aucune époque, les budgets européens et extra-européens, les dettes publiques, les dépenses pour la guerre et la marine et les armements de toute nature, les dépenses sociales pour l'amélioration du sort de ceux qui travaillent et qui souffrent, les impôts, n'ont été aussi considérables;

9° Les relations commerciales, financières, industrielles, internationales n'ont jamais été aussi intenses. Jamais également, il n'a été fait appel au crédit sous toutes ses formes avec une telle intensité;

10° La paix du monde, paix internationale entre les peuples et les gouvernements, la paix intérieure entre les hommes s'imposent pour maintenir l'échafaudage actuel de papiers de crédit et d'affaires qui existe.

Vienne, 13 septembre 1913. Alfred NEYMARCK.

VI

NÉCROLOGIE

ADRIEN-LOUIS-HERMAN OBREEN

Le 8 mai 1915 est mort subitement, à Amsterdam, Adrien-Louis-Herman Obreen, né à Rotterdam le 23 août 1845. Il fit des études à Delft et sortit en 1867 de l'École polytechnique avec le diplôme d'ingénieur-mécanicien.

M. Obreen commença sa carrière à la Société des Chemins de fer néerlandais et fut plus tard inspecteur au Chemin de fer liégeois-luxembourgeois exploité par la même Compagnie. En 1876, il alla comme correspondant du journal *Niewen Rotterdamsche* à l'Exposition de Philadelphie, en Amérique, et eut tant de succès avec ses articles que le même journal l'envoya l'année suivante à Paris pour se préparer à visiter l'Exposition de 1878.

Notre vie lui plut à ce point que notre collègue resta à Paris pendant quinze ans et fut mêlé à tout ce qui se passait dans le monde politique tout en remplissant ponctuellement et quotidiennement son rôle de correspondant. Il devint membre de la Société de Statistique sous les auspices de M. Wilson. Membre du Jury en 1878 et 1889 et membre de la Commission hollandaise pour cette dernière Exposition, il fut décoré à cette occasion de l'Ordre de la Légion d'honneur et de celui du Cambodge, puis de l'Ordre d'Isabelle la Catholique et du Christ du Portugal.

Après son retour en Hollande, en 1892, il fonda comme rédacteur en chef le journal *De Telegraaf*, où il écrivit nombre d'articles très documentés, car c'était un homme d'une rare érudition, avec des vues très larges et une appréciation de la politique intérieure et extérieure très remarquable.

Il a écrit et travaillé jusqu'à sa dernière heure pour le bien et le développement de sa patrie qu'il aimait par-dessus tout.

Son dernier livre, qui sera bientôt publié, a été terminé le jour avant sa mort arrivée si inopinément.

Nous perdons en M. Obreen un collègue charmant et aimant la France, mais nous conserverons pieusement sa mémoire et nous nous associons sincèrement au chagrin de sa veuve et de sa famille.

A. Barriol.

VII

AVIS DE MISE EN VENTE
DES
OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE
A L'OCCASION DE SON CINQUANTENAIRE

Nous rappelons que la Société a publié, à l'occasion de son Cinquantenaire et de la réunion de la XIIe session de l'Institut international de Statistique, un ouvrage intitulé :

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE — NOTES SUR PARIS

Cet ouvrage, dont il a été rendu compte dans le Journal de la Société (numéro d'août 1909, page 281), a été adressé par la poste le 2 août à tous les membres de la Société.

Il est mis en vente, au prix de 5 *francs, à la* Librairie Berger-Levrault, *5-7, rue des Beaux-Arts, à Paris.*

Le numéro exceptionnel du Journal (août 1909), consacré presque entièrement au compte rendu du Cinquantenaire de la Société et composé de 156 pages, est également mis en vente à la même librairie, au prix de 3 francs l'exemplaire.

VIII

AVIS RELATIF

AU

PRIX ADOLPHE COSTE

NOTE EXPLICATIVE

M. Adolphe Coste, ancien président de la Société en 1893, a fait un legs à la Société de Statistique de Paris en exprimant le désir que les arrérages fussent consacrés, dans la mesure du possible, à la publication périodique d'une évaluation détaillée de la fortune publique et privée de la France.

Afin d'honorer la mémoire du regretté président, le Conseil d'administration de la Société a décidé de donner en 1915 un prix consistant en une somme de 500 francs et une médaille.

Ce prix serait attribué à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet **se rattachant à l'*Évaluation de la fortune publique et privée de la France, tant en capital qu'en revenu,* ou susceptible d'apporter à cette évaluation une contribution utile, même partielle et limitée.**

Pour être admis à présenter un travail, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres élus de la Société faisant partie du Conseil en 1915 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires devront être adressés, **avant le 31 décembre 1915,** à M. Barriol, secrétaire général de la Société, *88, rue Saint-Lazare, à Paris (IXe).*

Ils devront lui parvenir sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire, et lui être remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, ou transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1° Le mémoire *non signé,* mais portant une *devise;*

2° Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, à la machine à écrire, en double exemplaire et sur recto ; ils resteront la propriété de la Société, qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

Le Gérant : R. STEINHEIL

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 8-9 — AOUT-SEPTEMBRE 1915

I

LA STATISTIQUE INTERNATIONALE DES VALEURS MOBILIÈRES

(Suite) (1)

DEUXIÈME PARTIE

STATISTIQUES EUROPÉENNES

ALLEMAGNE

I

LA DETTE PUBLIQUE DE L'EMPIRE ALLEMAND DE 1901 A 1912

La Dette publique de l'Allemagne (Empire et États particuliers réunis) s'élevait en 1912 à 20 milliards 745 millions de marks. Comparativement aux années précédentes, voici comment elle se répartissait :

États	1901	1906	1907	1908
	Millions de marks			
Prusse	6.602,8	7.228,6	7.619,7	7.618,7
Bavière	1.362,5	1.707,1	1.754,1	1.794,8
Saxe	829,8	941,3	920,9	917,8
Wurtemberg	495,2	551,4	546,4	585,7
Bade	335,7	447,0	448,8	470,1
Hesse	284,4	366,8	384,1	407,1
Mecklembourg-Schwerin	108,6	129,1	129,6	127,4
Saxe-Weimar-Eisenach	1,8	1,7	1,7	1,6
Mecklembourg-Strélitz	1,5	1,6	1,9	2,1
Oldenbourg	55,8	59,3	59,1	58,7
Brunswick	58,5	52,7	51,8	50,6
Saxe-Meiningen	9,2	8,7	8,7	8,7

(1) Voir *Journal de la Société de Statistique de Paris,* numéro de juillet 1915, p. 322.

États	1901	1906	1907	1908
		Millions de marks		
Saxe-Altenbourg	0,9	0,9	0,9	0,9
Saxe-Cobourg-Gotha	6,0	5,5	5,1	4,5
Anhalt	»	»	»	»
Schwarzbourg-Sondershausen	0,7	0,7	0,7	0,7
Schwarzbourg-Rudolstadt	4,0	4,4	4,4	4,5
Waldeck	1,9	1,8	1,7	1,7
Reuss (ligne aînée)	»	»	»	»
Reuss (ligne cadette)	1,1	1,1	1,1	1,0
Schaumbourg-Lippe	0,3	0,4	0,4	0,4
Lübeck	37,6	47,9	55,7	55,1
Brême	106,1	220,7	220,4	235,1
Hambourg	406,7	491,5	488,9	545,9
Alsace-Lorraine	30,3	36,1	35,4	35,6
Lippe	1,3	0,8	0,9	0,9
Total pour les États particuliers	10.796,7	12.307,1	12.742,4	12.929,6
Empire allemand	2.315,6	3.383,5	3.643,5	3.643,5
Total pour l'Empire et les États particuliers	13.112,3	15.690,6	16.385,9	16.573,1

États	1909	1910	1911	1912
		Millions de marks		
Prusse	8.225,1	8.776,8	9.421,8	9.531,7
Bavière	1.794,8	2.165,9	2.373,6	2.427,3
Saxe	896,8	893,0	871,5	869,9
Wurtemberg	584,8	606,0	600,6	542,9
Bade	506,3	557,2	533,6	624,8
Hesse	430,0	428,7	428,7	441,2
Mecklembourg-Schwerin	130,6	129,6	134,7	136,6
Saxe-Weimar-Eisenach	2,4	2,4	2,3	2,3
Mecklembourg-Strélitz	2,2	2,4	2,7	2,7
Oldenbourg	58,4	73,8	73,8	75,1
Brunswick	49,8	48,8	47,0	45,2
Saxe-Meiningen	8,9	7,8	7,2	6,0
Saxe-Altenbourg	0,9	0,9	0,9	0,9
Saxe-Cobourg-Gotha	4,4	4,3	4,1	4,3
Anhalt	»	»	5,5	23,3
Schwarzbourg-Sondershausen	0,7	0,7	6,3	6,2
Schwarzbourg-Rudolstadt	4,7	4,7	4,6	4,6
Waldeck	1,6	1,6	1,6	1,5
Reuss (ligne aînée)	»	»	»	»
Reuss (ligne cadette)	1,0	1,0	1,0	1,0
Schaumbourg-Lippe	0,4	0,3	0,3	0,3
Lübeck	64,6	64,1	63,1	62,6
Brême	264,8	263,4	263,1	301,6
Hambourg	607,7	654,4	708,8	769,5
Alsace-Lorraine	37,6	39,8	37,6	37,9
Lippe	0,9	1,1	2,1	1,7
Total pour les États particuliers	13.679,4	14.728,7	15.596,5	15.921,1
Empire allemand	3.893,5	4.556,6	4.523,6	4.582,2
Total pour l'Empire et les États particuliers	17.572,9	19.285,3	20.120,1	20.503,3

Depuis 1901, la dette de l'Empire d'Allemagne et celles des États confédérés ont suivi la progression suivante :

Années	Dettes de l'Empire	Dettes des États confédérés	Dette totale
	Millions de marks		
1901	2.315	10.797	13.112
1902	2.734	11.258	13.992
1903	2.734	11.730	14.464
1904	3.024	11.855	14.879
1905	3.024	12.181	15.205
1906	3.384	12.307	15.691
1907	3.643	12.742	16.385
1908	3.643	12.930	16.573
1909	3.894	13.679	17.573
1910	4.556	14.729	19.285
1911	4.524	15.597	20.120
1912	4.582	15.921	20.503

II

DETTES DES VILLES ET DES COMMUNES RURALES LES PLUS IMPORTANTES DE PRUSSE AU 31 MARS 1911

Au 31 mars 1911, prêts temporaires non compris, la dette de Berlin s'élevait à 431.166.400 marks; les dettes des autres villes de Prusse se chiffraient par 3.826.184.192 marks; celles des communes rurales de plus de 10.000 habitants par 267.882.933 marks. Ces dettes se décomposent ainsi :

	Emprunt à long terme	Dettes hypothécaires et foncières	Ensemble des dettes	Prêts temporaires
	Milliers de marks			
Berlin	428.129,7	3.036,7	431.166,4	11.365,2
Villes de plus de 200.000 habitants (sauf Berlin)	1.360.773,8	118.161,3	1.478.935,1	11.556,7
Villes de 100.000-200.000 habitants	681.095,7	34.921,8	716.017,5	27.723,3
— 50.000-100.000 —	451.288,3	12.098,4	463.386,7	8.157,6
— 25.000- 50.000 —	393.472,7	11.257,5	404.730,3	1.678,2
— 10.000- 25.000 —	416.588,2	6.969,5	423.557,7	3.597,9
— 7.000- 10.000 —	92.907,6	1.807,0	94.714,6	426,6
— 5.000- 7.000 —	80.151,6	1.884,0	82.035,6	1.101,7
— 3.000- 5.000 —	91.053,0	2.443,4	93.496,4	706,8
— 2.000- 3.000 —	47.413,6	647,4	48.061,9	252,0
— moins de 2.000 —	20.655,5	593,7	21.249,3	377,2
Ensemble des villes	4.063.529,8	193.820,8	4.257.350,6	66.943,3
Communes rurales de plus de 10.000 habitants	245.431,9	22.451,0	267.882,9	1.639,3
Ensemble général	4.308.961,7	216.271,8	4.525.223,5	68.582,6

III

DETTES DES PROVINCES, DES CERCLES ET DES COMMUNES URBAINES DE PRUSSE AU 31 MARS 1912

Les dettes des provinces, des cercles et des communes urbaines de Prusse s'élevaient, au 31 mars 1912, à 5.481.225.263 marks, dont 335.629.600 marks pour les provinces, 612.681.700 marks pour les cercles et 4.532.913.963 marks pour les communes urbaines.

Par province ces dettes se décomposaient comme suit :

Provinces	Dettes de la province	Dettes des cercles	Dettes des communes urbaines	Ensemble
—	—	—	—	—
	Millions de marks			
Prusse Orientale	18.431,1	38.093,4	153.487,7	210.012,2
Prusse Occidentale	18.028,2	37.464,2	105.537,3	161.029,8
Berlin	»	»	430.484,7	430.484,7
Brandebourg	35.930,6	118.416,8	579.864,9	734.212,3
Poméranie	29.552,6	37.090,4	136.236,9	202.880,0
Posnanie	18.428,3	37.209,6	113.315,4	168.953,4
Silésie	36.655,8	58.491,8	305.244,2	400.391,8
Saxe	21.621,1	21.994,8	266.831,6	310.447,5
Schleswig-Holstein	17.067,6	47.869,4	224.465,8	289.402,8
Hanovre	47.686,2	37.701,0	247.173,6	332.560,8
Westphalie	33.043,2	61.658,5	387.426,1	482.037,8
Hessen-Nassau	12 531,6	12.166,4	480.502,6	505.200,6
Province rhénane	44.128,1	104.384,3	1.101.027,3	1.249.539,8
Pays de Hohenzollern	2.525,0	231,0	1.315,8	4.071,8
Totaux	335.629,6	612.681,7	4.532.914,0	5.481.225,3

Sur cette dette de 5.481.225.263 marks, les dettes à longue échéance figuraient pour 5.237.958.815 marks, dont 330.388.746 marks pour les provinces, 606.572.143 marks pour les cercles et 4.300.997.926 marks pour les communes urbaines.

IV

LES FONDS D'ÉTAT ALLEMANDS DEPUIS LEUR ORIGINE

Dans la communication que nous avons faite à la Société de Statistique de Paris le 7 juillet 1909 à l'occasion de son cinquantenaire (1), nous avons montré quels avaient été les plus hauts et les plus bas cours des fonds prussiens et allemands depuis leur origine.

Le *Bulletin de Statistique et de Législation comparée* a publié une étude analogue, que nous reproduisons, en faisant l'historique des fonds allemands depuis leur création.

A la veille des événements de 1870, la dette de la Confédération de l'Allemagne du Nord s'élevait à 13.450.000 thalers; constituée en bons du Trésor

(1) *Les Mouvements des fonds d'État des grands pays.* Communication faite à la Société de Statistique de Paris, dans sa séance du 7 juillet 1909. 27 graphiques. In-4.

portant 3 $^1/_2$ % d'intérêts, elle avait été contractée dans le but de couvrir les dépenses extraordinaires que nécessitaient le développement de la marine et la mise en défense des côtes. Venus à échéance en 1870, ces bons furent renouvelés jusqu'à concurrence de 10 millions de thalers environ.

La guerre exigea naturellement un appel au crédit. Une loi du 21 juillet 1870 et deux décrets subséquents du 24 juillet et du 2 octobre 1870 prescrivirent l'émission de 80 millions (de thalers) de rente 5 % et de 40 millions de bons du Trésor.

Les bons du Trésor furent émis aux taux de 5 et de 3 $^1/_2$ %; renouvelés plusieurs fois, ils furent remboursés le 1er août 1871. Quant à l'emprunt 5 %, il fut offert à 88, mais ne put être entièrement couvert; le montant des souscriptions n'atteignit, en effet, que 69.023.000 thalers. Toutefois, quelques semaines plus tard, et en plusieurs fois, des syndicats prirent 44.750.000 thalers à des cours qui varièrent de 95 à 98 $^1/_2$. Le capital nominal de rentes ainsi créées s'élevait donc à 113.773.000 thalers correspondant à un capital effectivement versé de 104.369.616 thalers.

Ces ressources furent vite épuisées. Une loi du 29 novembre 1870 autorisa, en conséquence, un nouvel emprunt de 100 millions de thalers en bons du Trésor à cinq ans d'échéance. Deux émissions successives, chacune de 51 millions et aux cours respectifs de 91 $^1/_2$ et de 95 $^1/_4$, produisirent 95.752.500 thalers; et, pour parfaire la somme de 100 millions, on émit 4.247.500 thalers en bons à l'échéance d'une année.

Bref, à la fin de l'année 1871, la dette de la Confédération de l'Allemagne du Nord atteignait 220.020.000 thalers, dont 113.773.000 en rentes 5 % et le reste en bons du Trésor. Au 1er janvier 1873, il ne restait plus en circulation que 310.460 thalers de bons et presque toute la rente avait été remboursée, préavis ayant été donné aux porteurs en exécution de la loi du 28 octobre 1871 : l'indemnité de guerre versée par la France avait permis la liquidation de toute cette dette et l'Empire d'Allemagne, qui venait de naître, était ainsi libre de tout engagement (1).

Cette situation privilégiée ne put, toutefois, se maintenir longtemps.

On se rappelle la crise qui sévit, en Allemagne, dès 1873, et dont la cause indirecte fut l'énorme quantité d'or mise à la disposition de ce pays par l'indemnité de 5 milliards. Ainsi que l'expliquait un de nos économistes, on ne déplace pas artificiellement et impunément de pareilles masses de métaux précieux d'un pays dans un autre, sans qu'au flux qui les a apportés succède un reflux qui les remporte. Et ce n'était pas seulement l'opinion de M. Clément Juglar; c'était aussi celle d'un des financiers les plus réputés de l'Allemagne en même temps que député au Reichstag, M. Bamberger. « La France, écrivait M. Bamberger dans une brochure célèbre, *Les Cinq milliards*, avait intérêt à nous payer promptement, d'abord par les facilités que lui donnait l'offre de capitaux étrangers innombrables pour acquitter sa dette et ensuite par l'impatience la plus légitime de voir son territoire enfin évacué. » Mais c'est dans la propre réserve de l'Allemagne que la France devait venir chercher une grande partie des fonds qui lui étaient nécessaires; c'est donc en Allemagne que devaient

(1) Une somme de 24.000 marks restait seule à rembourser.

se faire sentir le plus vivement les perturbations qu'amène une demande d'argent trop prompte et trop considérable, et il aurait appartenu au Gouvernement allemand de ne pas accepter des versements trop rapprochés, d'échelonner, au contraire, à de longs intervalles les dernières échéances, en faisant même abstraction de toutes garanties territoriales : de la sorte, sans précipitation et sans révolution économique, la France aurait pu obtenir promptement l'évacuation de son territoire et n'aurait pas nui aux intérêts allemands.

Quoi qu'il en soit, après quelque temps d'une « véritable frénésie de créations d'entreprises » survinrent la rupture d'équilibre, la crise et une certaine difficulté dans le recouvrement des impôts. A vrai dire, le budget de l'Empire ne pouvait connaître le déficit, puisqu'il y était paré au moyen d'une élévation des contributions matriculaires; mais il eût été impolitique et imprudent d'accroître celles-ci indéfiniment. D'autre part, ainsi que le devait faire justement remarquer plus tard M. von Stengel, secrétaire d'État de la Trésorerie de l'Empire, « l'Empire allemand est un organisme jeune..... De même que les individus, les communautés politiques, et les États surtout, exigent, pendant leur jeunesse, une somme de dépenses qui correspond rarement au développement naturel de leurs recettes (1) ». Aussi, dès 1876, le budget de l'Empire apparaît-il avec une charge de 3.592.700 marks nécessitée par le service des intérêts des bons du Trésor auxquels on avait dû recourir pour se procurer le fonds de roulement de la Caisse centrale de l'Empire, pour continuer la réforme monétaire et pourvoir aux dépenses de la marine et des télégraphes. L'année suivante, en 1877, l'Empire contracta son premier emprunt en rente perpétuelle, et, depuis lors, les émissions de rentes se succédèrent d'une façon presque ininterrompue.

Au 31 mars 1890, le capital nominal de la dette consolidée dépassait déjà 1 milliard de marks; cinq ans plus tard, il dépassait le second milliard; le troisième milliard était franchi en 1904; le quatrième, en 1910. Au 31 mars 1912, la dette de l'Empire s'élevait à 4.582.242.000 marks.

Le tableau suivant donne, au surplus, la situation de la dette au 31 mars de chaque année, de 1878 à 1912 :

Années	Dettes (Marks)	Années	Dettes (Marks)
1878	72.234.000	1896	2.125.273.000
1879	138.885.000	1897	2.141.260.000
1880	218.082.000	1898	2.182.265.000
1881	267.811.000	1899	2.222.968.000
1882	319.263.000	1900	2.298.518.000
1883	348.975.000	1901	2.315.650.000
1884	373.148.000	1902	2.733.500.000
1885	410.024.000	1903	2.733.500.000
1886	440.023.000	1904	3.023.500.000
1887	486.219.000	1905	3.023.500.000
1888	721.018.000	1906	3.383.500.000
1889	883.774.000	1907	3.643.500.000
1890	1.118.000.000	1908	3.643.500.000
1891	1.317.816.000	1909	3.893.500.000
1892	1.685.585.000	1910	4.556.633.000
1893	1.740.861.000	1911	4.523.657.000
1894	1.915.733.000	1912	4.582.242.000
1895	2.081.238.000		

(1) Discours prononcé au Reichstag le 28 novembre 1907.

Nous passerons sur la question de l'amortissement de cette dette, qui ne fut sérieusement envisagée qu'en 1909 (1), pour nous attacher de préférence à la nature et aux taux d'émission des emprunts successifs de l'Empire : ils furent, comme bien on pense, des plus variés.

De 1877 à 1884, on émit du 4 % et à des taux sans cesse croissants, de 93,82 à 104,77. Le 4 % fut abandonné, en 1885, pour le 3 $^1/_2$, qui, lui-même, en 1890, céda la place au 3 % au taux de 86,39. On devait cependant revoir le 3 $^1/_2$ et même le 4 %. En effet, après une succession d'émissions 3 % à des taux divers (83,60 en 1892, 86,80 en 1893, 92 en 1899, 88,80 en 1902), on revint, après 1906, au type 3 $^1/_2$. Il faut en chercher la raison dans ce fait que le succès des émissions n'assurait pas toujours le classement des emprunts : le 3 $^1/_2$ de 1906, entre autres, resta, pour une assez forte part, entre les mains du syndicat qui l'avait pris ferme. Aussi, en 1907, afin de ménager le marché, on eut recours à des bons du Trésor à 4 % et à quelques années d'échéance; et, en 1908, on fut contraint de revenir à la rente 4 %, encore fallut-il la garantir pendant dix ans contre toute conversion et l'émettre au cours de 99 $^1/_2$. On peut encore ajouter que lorsque, le 3 mai 1909, l'Empire et la Prusse offrirent à la fois, et tous deux ensemble, du 4 et du 3 $^1/_2$ %, ce dernier très au-dessous du pair, le public demanda 838 millions de 4 % et 664 millions de 3 $^1/_2$. Le 4 %, on le voit, répond, mieux que le 3 $^1/_2$ %, à l'état du marché financier allemand. C'est, d'ailleurs, l'avis de M. Wermuth, ancien secrétaire d'État de la Trésorerie de l'Empire, qui déclarait un jour qu'étant donné le taux général de l'intérêt en Allemagne, on ne devrait émettre que du 4 %; pour sa part, lors de son passage aux affaires, c'était du 4 % qu'il avait émis, en même temps qu'il rachetait du 3 $^1/_2$, et il se félicitait de cette conversion à rebours.

Ce fut en 1896 que le 4 % fut converti en 3 $^1/_2$; mais ce fonds reparut en 1908, ainsi que nous venons de le dire. Au 31 mars 1912, la dette consolidée de l'Empire était ainsi composée :

Fonds 4 %	961.600.000 marks
Fonds 3 $^1/_2$ %.	1.974.800.000 —
Fonds 3 %.	1.645.800.000 —

Quelle fut la tenue de ces fonds?

Les fonds d'État de l'Empire connurent quelques moments difficiles, de 1889 à 1891. Il semble qu'alors les capitalistes s'en soient détachés pour se tourner vers des placements plus rémunérateurs; on était, d'ailleurs, dans une époque de grande activité industrielle, activité qui amena un renchérissement de l'argent et des spéculations effrénées à la Bourse. Dix ans plus tard, les mêmes causes engendrèrent les mêmes effets. L'essor industriel avait repris en 1895, pour atteindre son point culminant en 1899, année où le taux officiel d'escompte de la Reichsbank fut porté à 7 %; les capitalistes allemands abandonnèrent à nouveau les rentes d'État pour les valeurs industrielles, les valeurs d'électricité surtout, et le 3 $^1/_2$ % ainsi que le 3 % ne retrouvèrent la faveur du public qu'au lendemain de la liquidation de la crise de 1900 : le 3 $^1/_2$ % avait alors baissé de 9f 66 et le 3 % de 12f 48. La reprise des cours, toutefois, ne dura pas

(1) Voir le *Bulletin de Statistique* de février 1910, page 228.

longtemps. Dès 1903, on enregistra une nouvelle baisse des consolidés impériaux et, n'était le léger relèvement qui s'est produit en 1909, on pourrait dire que cette baisse s'est poursuivie sans interruption jusqu'à nos jours.

Le tableau suivant, par lequel nous terminerons cet exposé, présente les cours moyens annuels des différents fonds impériaux depuis leur origine jusqu'à ces temps derniers :

Années	Fonds 4 %	Fonds 3 1/2 %	Fonds 3 %	Années	Fonds 4 %	Fonds 3 1/2 %	Fonds 3 %
1877 . . .	95,69	»	»	1896 . . .	105,48(*)	104,57	99,22
1878 . . .	95,72	»	»	1897 . . .	»	103,58	97,65
1879 . . .	97,89	»	»	1898 . . .	»	102,64	95,51
1880 . . .	99,89	»	»	1899 . . .	»	99,77	90,71
1881 . . .	101,46	»	»	1900 . . .	»	95,82	86,74
1882 . . .	101,53	»	»	1901 . . .	»	99,54	89,27
1883 . . .	102,09	»	»	1902 . . .	»	102,06	92,18
1884 . . .	103,13	»	»	1903 . . .	»	102,30	91,49
1885 . . .	104,25	»	»	1904 . . .	»	101,94	90,02
1886 . . .	105,96	102,88	»	1905 . . .	»	101,33	90,08
1887 . . .	106,31	99,79	»	1906 . . .	»	99,54	87,73
1888 . . .	107,94	102,48	»	1907 . . .	»	94,66	84,15
1889 . . .	108,16	103,69	»	1908 . . .	100,39	92,58	83,24
1890 . . .	106,74	100,42	87,05	1909 . . .	102,92	95,15	85,84
1891 . . .	105,99	98,38	85,10	1910 . . .	102,09	93,17	84,41
1892 . . .	106,87	99,97	86,27	1911 . . .	102,09	93,32	83,65
1893 . . .	107,24	110,38	86,27	1912 (29 juin).	100,70	90,00	80,30
1894 . . .	106,59	102,39	90,73	1913 (30 juin).	98,60	84,60	74,60
1895 . . .	105,68	104,44	98,91				

(*) L'ancien 4 % fut converti en 3 $^1/_2$ % non remboursable avant 1905. Le nouveau fonds 3 $^1/_2$ fut coté sous une rubrique spéciale jusqu'au 1er janvier 1905; mais ses cours étant, à quelques centimes près, les mêmes que ceux de l'ancien 3 $^1/_2$, nous n'avons pas cru devoir les donner.

V

LES ÉMISSIONS ALLEMANDES EN 1911 ET 1912

D'après le *Deutsche Oekonomist* du 11 janvier 1913, voici comment se comparent les émissions allemandes de 1912 à celles de 1911 :

Catégories de valeurs	1911 Montant nominal	1911 Valeur en bourse	1912 Montant nominal	1912 Valeur en bourse
	Millions de marks			
Valeurs allemandes.				
Fonds d'État.	238,93	241,89	635	642,57
Emprunts communaux	303,89	308,60	363,07	360,36
Obligations hypothécaires . . .	621,51	621,51	300	300
Obligations de chemins de fer. .	23,50	23,51	9	8,96
Obligations industrielles. . . .	290,17	293,80	388,02	387,66
Actions de chemins de fer. . . .	4,40	5,46	»	»
Actions de banque	137,90	177,44	105,36	139,57
Actions d'entreprises diverses. .	14,70	11,98	8,75	17,18
Actions industrielles.	315,47	536,02	457,04	905,83
Total pour les valeurs allemandes	1.950,47	2.220,21	2.266,24	2.760,13

Catégories de valeurs	1911 Montant nominal	1911 Valeurs en bourse	1912 Montant nominal	1912 Valeurs en bourse
	Millions de marks			
Report	1.950,47	2.220,21	2.266,24	2.760,13
Valeurs étrangères.				
Fonds d'État	265,75	247,23	77,32	74,45
Emprunts communaux	20	19,50	»	»
Obligations hypothécaires	8	7,68	40	38,50
Obligations de chemins de fer	97,80	92,79	105,80	101,61
Obligations industrielles	»	»	2,70	2,62
Actions de chemins de fer	»	»	»	»
Actions de banque	43,60	81,16	8,32	14,59
Actions industrielles	6,40	11,51	21,60	38,56
Total pour les valeurs étrangères	441,55	459,87	255,74	270,33
Total général	2.392,02	2.680,08	2.521,98	3.030,46

VI

LES ADMISSIONS AUX BOURSES ALLEMANDES PENDANT LE PREMIER SEMESTRE 1913 ET DEPUIS 1886

La revue *Die Bank* a résumé dans le tableau suivant les admissions aux 19 bourses allemandes pendant le premier semestre de 1913 :

	Valeurs allemandes	Valeurs étrangères	Totaux
	Millions de marks		
Fonds d'États	915,63	579,80	1.495,43
Emprunts de provinces	68	»	68
— de villes	57,25	2,55	59,80
Lettres de gage, obligations hypothécaires et communales	294,35	»	294,35
Obligations industrielles	174,50	47,52	222,02
Actions industrielles	203,77	84	287,77
— de banque et d'assurance	13,60	»	13,60
Totaux du premier semestre 1913	1.727,10	713,87	2.440,97

Comparativement aux deux semestres précédents, les totaux ci-dessus se présentent comme suit :

	1er semestre 1912	2e semestre 1912	1er semestre 1913
	Millions de marks		
Valeurs allemandes	1.943,81	1.100,49	1.727,10
— étrangères	723,61	98,39	713,87
Total	2.667,42	1.198,88	2.440,97

Pour l'année 1911, les introductions aux bourses allemandes se sont chiffrées à 3 milliards 245 millions de marks pour les valeurs allemandes et à 1 milliard

288 millions de marks pour les valeurs étrangères; en tout : 4 milliards 533 millions de marks.

En rapprochant les chiffres de 1911 et 1912 de ceux publiés dans notre précédent rapport (p. 32), on obtient le tableau comparatif suivant :

Périodes	Valeurs allemandes	Valeurs étrangères	Totaux
	Millions de marks		
De 1886 à 1890	4.360	2.322	6.682
De 1891 à 1895	4.833	1.462	6.295
De 1896 à 1900	8.216	2.420	10.636
De 1901 à 1905	8.339	2.147	10.486
De 1906 à 1910	12.615	1.497	14.112
En 1911 et 1912	6.289	2.110	8.400

VII

LES SOCIÉTÉS ANONYMES PAR ACTIONS EN 1911

Le tableau suivant est extrait de la brochure : *Les Forces économiques de l'Allemagne*, publiée par la *Dresdner Bank* à l'occasion de son cinquantenaire.

Catégories	Nombre de sociétés	Capital versé	Réserves	Obligations	Bénéfice net	Dividende p. 100
		Millions de marks				
Exploitations minières	257	2.369,5	512,3	702,2	291,4	9,14
Pierres, céramiques, etc.	348	448,9	68	105,2	44,1	6,38
Métaux	160	278,6	43,2	48,7	34,8	7,64
Construction de machines	534	1.789,5	351	694,9	218,3	8,70
Produits chimiques	302	637,8	180,7	168,5	126,9	13,95
Industrie textile	352	637,7	165,1	155,8	73,8	7,44
Papier	99	178,6	41,5	65,3	19,7	8,16
Cuir, caoutchouc	58	122,9	40,3	36,5	20,6	10,59
Bois	62	73,5	9,3	15,7	8,2	7,83
Industries alimentaires	812	1.027,9	207,6	246,3	114,9	7,47
Habillement	12	20,3	2,9	2,2	3	11,45
Dégraissage, etc	3	0,3	0,02	0,07	0,01	2,50
Bâtiment	43	80,6	11,5	7,6	16,7	12,13
Imprimerie, journaux	114	83	11,7	7,3	9,3	6,96
Commerce	268	494,3	48,6	146,2	41,7	4,88
Banques	415	3.815,4	1.042,7	127,3	397,1	7,91
Assurances	130	155,2	238	0,3	69,2	23,14
Trafic	479	1.543,5	226,1	657,8	104,1	4,98
Divers	232	470,2	54,1	159,7	41,7	5,81
Total	4.680	14.228	3.255	3.347	1.636	8,09

*
* *

L'*Office royal de Statistique de Berlin* a établi la statistique des résultats donnés par les sociétés par actions en Prusse, pour l'exercice 1911. Le nombre des sociétés faisant l'objet de cette statistique (qui ne comprend pas les sociétés

en liquidation ou en faillite) est passé de 2.842 en 1910, à 2.874 en 1911, en augmentation de 32 ou de 1,1 %. Dans ces 2.874 sociétés, il y a 2.835 sociétés anonymes et 39 sociétés en commandite par actions. Le capital global, qui était de 11.564.950.000 marks en 1910, passe, en 1911, à 12.229.620.000 marks, en augmentation de 5,7 %. Ce chiffre comprend le capital-actions versé, pour 10 milliards 73 millions de marks et les réserves pour 2 milliards 155 millions, dont 1 milliard 532 millions de marks de réserves légales.

Le nombre des sociétés distribuant des dividendes était, en 1910, de 1.921 avec un capital versé de 8 milliards 534 millions, et, en 1911, de 1.977, avec un capital versé de 8 milliards 770 millions. Par suite, sur 1.000 sociétés fonctionnant en 1910, il y en avait 676 qui distribuaient des dividendes et, en 1911, 688.

D'après les bilans, 2.295 sociétés, en 1911, ont clôturé leurs comptes en faisant ressortir des bénéfices nets. Ces bénéfices totalisés représentent une somme de 1 milliard 159 millions de marks, soit 12,5 % du capital-actions s'élevant à 9 milliards 310 millions de marks. Sur ce nombre de 2.295 sociétés, il y en a 2.172 qui ont donné une affectation à un bénéfice net de 1 milliard 18 millions de marks. Il a été distribué comme dividendes 811 millions, porté aux réserves 79 millions, appliqué aux tantièmes des conseils d'administration et des directions 76 millions, et employé à des buts divers 41 millions de marks. La somme distribuée comme dividendes représente 8,3 % du capital à rémunérer. 65 sociétés ont terminé l'exercice sans bénéfice ni perte et 584 ont laissé des pertes se chiffrant par 134 millions de marks pour un capital de 690 millions de marks.

VIII

LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ALLEMAGNE

C'est encore aux *Forces économiques de l'Allemagne*, étude publiée par la *Dresdner Bank*, que nous relevons les données statistiques montrant le développement économique et financier de l'Allemagne.

Nous en extrayons les chiffres suivants :

	1881	1911
	Millions de marks	
Revenus d'État (Empire et États fédérés)	2.860,4	8.534
Répartition des revenus :		
Chemins de fer	»	34 %
Autres exploitations	»	20 %
Impôts et droits d'entrée	»	26 %
Autres revenus	»	20 %
Dettes de l'Empire et des États fédérés	»	20.572
Dettes et chemins de fer en Prusse :		
Capitaux engagés	»	11.050
Recettes des chemins de fer	»	520,9
— d'autres exploitations	»	123,9
Contributions	»	472,6
Dettes	»	9.531,7
Service d'emprunt	»	393,5
Fortune nationale (d'après M. Ballod)	»	270 milliards
Caisses d'épargne : 21.534.000 livrets pour	»	16.780,5 (1910)
Circulation d'or	»	4.300

Reichsbank.	1876	1911
Nombre de succursales	183	488
Chiffre d'affaires (millions de marks)	36.684,8	377.502,5

Développement des banques. (non compris les banques d'émission et de Crédit foncier).	1883	1911
Nombre de banques	71	158
Total des capitaux (millions de marks)	705,6	2.928,9
Réserves	90,8	801,7
— pour cent du capital	12,9	27,4
Total des actifs	1.961,7	15.649,8
Bénéfices bruts	84	514,4
— nets	59,8	307,4
Dividendes versés	49,3	222,1
— pour cent du capital	6,99	7,84

Crédit hypothécaire.	1900	1909
Avances consenties par Landschaften, Crédits fonciers mutuels, etc	2.606,5	3.309,5
Établissements de crédit de l'État, des provinces et des communes	551,2	1.065,9
Banques hypothécaires	6.741,6	10.227,6
Autres établissements hypothécaires	10,7	33,2
Caisses d'épargne (évalué)	»	9.800 (10)
Compagnies d'assurances	»	4.347,2 (10)

Banques hypothécaires.	1890	1911
Nombre de banques	31	40
Capital social (millions de marks)	336	825,8
Réserves	67,6	424
— pour cent du capital	20,1	51,3
Avances consenties	3.270,8	11.908,9
Obligations en circulation	3.081,7	11.272,7

Nombre de valeurs admises à la cote officielle de la *Bourse de Berlin :* 29 en 1813, 85 en 1848, 950 en 1880, 3.200 en 1912.

Émissions en Allemagne.

	Valeur nominale (Millions de marks)	Dont en valeurs étrangères (Millions de marks)
1883-1885	2.746,2	1.546,2
1886-1890	7.346,6	2.890,8
1891-1895	6.466,3	1.588,8
1896-1900	9.576,9	2.611,7
1901-1905	10.248,9	2.408,2
1906-1910	13.649,2	1.480,8
1911	2.420,5	441,5
Total **1883-1911**	52.454,6	12.968

De son côté, le *Berliner Tageblatt,* à l'occasion du vingt-cinquième anniver-

saire du couronnement de l'empereur Guillaume II, a rapproché les éléments économiques et financiers suivants à vingt-cinq ans de date :

	Il y a 25 ans			Actuellement		
Exportations	3	milliards de	marks	9	milliards de	marks
Importations	3	—	—	11	—	—
Production de fonte brute	4	millions de	tonnes	18	millions de	tonnes
Extraction de houille	60	—	—	177	—	—
Transactions totales de la Reichsbank	84	milliards de	marks	414	milliards de	marks
Capital-actions de la :						
Deutsche Bank était de	75	millions de	marks	200	millions de	marks
Diskonto-Gesells. était de	60	—	—	200	—	—
Harpener Bergbau était de	7,5	—	—	85	—	—
Phœnix était de	16,2	—	—	106	—	—
Gelsenkirchen était de	18,06	—	—	180	—	—
Dette de l'Empire	500	—	—	5	milliards de	marks

Valeurs allemandes (cours de Berlin).

	Juin 1888	Juin 1913
Deutsche Reichsanleihe 4 %	107,80	98,10
— — 3,5 %	102,60	84,90
Obl. Ville de Berlin 4 %	104,40	97,50
Deutsche Hypoth.-Bank 4 %	102,50	93 »
Rente italienne 3,5 %	96,80	94,60
Russe 4 % de 80	79,40	86,90
Hongrois 4 % or	79,20	83,25
Extérieure espagnole 4 %	71 »	90 »
Deutsche Bank	160 »	242,75
Diskontogesellschaft	193 »	180,90
Preuss. Zentral-Boden	137 »	175,80
Lübeck-Büchen	166,75	170,25
Grosse Berliner Strass	263,50	160,50
Nordd. Lloyd	124,20	121 »
Brasseries Palzenhofer	779 »	232,50
Schultheiss	289 »	257,90
Donnersmarckhütte	58 »	310,25
Harpener	97 »	183,50
Bochumer Verein	148,10	210,90
Gelsenkirchen	126,25	177,50
Phönix	95 »	247,60
Laurahütte	102,50	160,30
Rhein-Nassau	115,60	255,30
Allgemeine Elektrizitäts-Gesellschaft	124,25	233,20
Berlin-Anhaltische Maschinen	114 »	147,50
Görlitzer Maschinen	153 »	123,75
Loeve und Co	336 »	323,50
Ciment Hemmor	174 »	116,50
Ciment de Silésie	205 »	138,50
Aktiengesellschaft für Anilin	174,75	133,50
Elberfelder Farbenfabriken	142,50	540 »
Egestorff Salzwerk	100 »	154,50
Westeregeln	153,90	177,50
Glauziger Zucker	94 »	159 »
Rositzer Zucker	83,50	112,50
Cröllwitzer Papier	165 »	164 »
Erdmannsdorf Spinnerei	77,40	62 »
Braunschweiger Jute	162 »	225,25

D'autre part, au point de vue du développement économique de l'Allemagne, un document important est le rapport du Dr HELFFERICH, directeur de la « Deutsche Bank », dédié à l'empereur Guillaume II à l'occasion de son jubilé.

Cet économiste passe en revue dans son ouvrage les éléments intéressant la vie active de la nation germanique dans toutes ses manifestations.

Il montre tout d'abord que l'accroissement des forces actives de l'Empire, pour considérable qu'il soit, ne suffit pas aux besoins d'une évolution économique en développement intensif.

Bien que l'excédent des naissances sur les décès soit passé depuis 1871 de 11,9 à 14,3, bien que la population de l'Allemagne se soit accrue de 1901 à 1910 de 866.338 individus en moyenne annuellement, alors que de 1872 à 1880 cette augmentation ne dépassait pas 511.034, on emploie encore à chaque saison 600.000 étrangers, principalement pour l'agriculture et le travail des mines.

La majeure partie de la population ouvrière, suivant d'ailleurs une loi générale qui est vérifiée dans tous les grands pays en voie d'industrialisation, abandonne les champs pour se grouper autour des agglomérations urbaines. Alors qu'en 1885, 9,4 %, soit 4.400.000 individus, peuplaient les villes de plus de 100.000 habitants, un nombre de 21, en 1910 la proportion s'élevait à 23,2 % de la population totale, soit 13.700.000 habitants répartis dans 47 cités.

Ces chiffres laissent prévoir la formidable étape franchie par la production industrielle.

De fait, l'Allemagne a conquis un des premiers rangs dans le monde, tant au point de vue de l'extraction du charbon qu'à celui de la production du fer et de l'acier.

De 1886 à 1911, la production de houille a gagné 218 %, proportion dépassée seulement par les États-Unis (341 %).

Le chiffre de 234.500.000 tonnes, auquel elle est parvenue, se rapproche sensiblement de celui de la Grande-Bretagne (276 millions), et la rapidité avec laquelle s'accuse la progression laisse entrevoir comme prochain le jour où il le dépassera.

Pour le fer, la progression a été plus rapide encore : de 3.500.000 tonnes en 1886, elle s'est élevée à 15.500.000 en 1911, soit 341,3 %.

Quant à l'acier, il est représenté par 13.700.000 tonnes, soit le double de la production anglaise, la moitié de celle des États-Unis.

IX

LES BANQUES ALLEMANDES DE 1883 A 1911

Le *Deutsche Oekonomist* publie chaque année une statistique des banques allemandes. Nous empruntons à ce document les renseignements suivants :

Le nombre des banques que la publication de leurs bilans permet au journal allemand de comprendre dans ses tableaux a été de 203 en 1911 au lieu de 210 en 1910. Sur ces 203 établissements, on ne comptait plus que 5 banques d'émission; les autres banques se divisaient en 158 banques de crédit et 40 banques hypothécaires.

Ces banques, de 1883 à 1911, ont vu passer le montant de leurs capitaux sociaux de 1.248.700.000 marks à 3.990.200.000 marks et le montant de leurs réserves de 174.400.000 marks à 1.316.400.000 marks selon la progression indiquée au tableau suivant :

	Capitaux sociaux	Réserves	Proportion des réserves aux capitaux sociaux		Capitaux sociaux	Réserves	Proportion des réserves aux capitaux sociaux
	Millions de marks		P. 100		Millions de marks		P. 100
1883 . .	1.248,7	174,4	14	**1898** . .	2.451,8	539,9	22
1884 . .	1.265,7	175,1	13,82	**1899** . .	2.713,8	605	22,30
1885 . .	1.272,2	181,8	14,30	**1900** . .	2.761,8	632,3	22.90
1886 . .	1.290,2	190,9	14,80	**1901** . .	2.819,9	679,7	24,10
1887 . .	1.315,5	202,7	15,40	**1902** . .	2.837,5	707,7	24,90
1888 . .	1.328,1	213,3	16,10	**1903** . .	2.869,5	712,7	24,80
1889 . .	1.536,4	262,1	17,06	**1904** . .	2.966,9	784,5	26,50
1890 . .	1.621,6	303,5	18,72	**1905** . .	3.166,7	835,7	26,40
1891 . .	1.623,9	312,4	19,24	**1906** . .	3.404,6	933,9	27,40
1892 . .	1.652,8	326	19,72	**1907** . .	3.568,5	986,8	27,60
1893 . .	1.667,8	337,8	20,25	**1908** . .	3.647,9	1.024,2	28
1894 . .	1.704,4	347	20,41	**1909** . .	3.752,4	1.089,8	29
1895 . .	1.810,1	368,3	20,30	**1910** . .	3.829,	1.213,5	30,10
1896 . .	1.952	407,9	20,90	**1911** . .	3.990,2	1.316,4	33
1897 . .	2.163,5	461,2	21,30				

Le total des bénéfices et des frais de toute sorte s'est élevé, pendant la même période, dans les proportions suivantes :

	Nombre de banques	Bénéfices bruts	Frais généraux		Nombre de banques	Bénéfices bruts	Frais généraux
		Millions de marks				Millions de marks	
1883 . .	113	145,71	25,22	**1898**. .	156	340,54	74,24
1884 . .	113	142,96	26,65	**1899**. .	164	404,37	84,85
1885 . .	113	140	27,07	**1900**. .	165	417,80	93,76
1886 . .	116	137,93	28,18	**1901**. .	171	479,99	99,57
1887 . .	115	143,52	29,70	**1902**. .	167	385,20	101,32
1888 . .	114	174,45	31,86	**1903**. .	170	392,57	107,43
1889 . .	137	215,82	38,43	**1904**. .	175	420,60	113,81
1890 . .	136	228,49	39,83	**1905**. .	182	481,95	131,74
1891 . .	135	195,34	40,87	**1906**. .	188	556,32	151,38
1892 . .	134	189,97	43,95	**1907**. .	203	587,94	169,25
1893 . .	133	199,51	45,92	**1908**. .	214	611,32	186,35
1894 . .	137	199,60	48,64	**1909**. .	213	637,43	202,78
1895 . .	135	240,62	51,81	**1910**. .	210	701,65	220,49
1896 . .	146	262,81	56,43	**1911**. .	203	728,18	227,36
1897 . .	150	286,79	63,65				

Voici l'importance moyenne des dividendes annuellement distribués :

	Taux moyen		Taux moyen		Taux moyen		Taux moyen
	p. 100		p. 100		p. 100		p. 100
1883 . . .	6,74	**1891** . . .	6,50	**1899** . . .	8,21	**1907** . . .	7,78
1884 . . .	6,74	**1892** . . .	6,20	**1900** . . .	7,49	**1908** . . .	7,65
1885 . . .	6,35	**1893** . . .	6,25	**1901** . . .	6,02	**1909** . . .	7,74
1886 . . .	6,19	**1894** . . .	6,74	**1902** . . .	6,37	**1910** . . .	7,83
1887 . . .	6,35	**1895** . . .	7,38	**1903** . . .	6,83	**1911** . . .	7,87
1888 . . .	7,10	**1896** . . .	7,63	**1904** . . .	7,37		
1889 . . .	8,09	**1897** . . .	7,66	**1905** . . .	7,69		
1890 . . .	7,60	**1898** . . .	7,89	**1906** . . .	7,91		

X

LES BANQUES D'ÉMISSION DE 1888 A 1911

D'après cette même Revue, la circulation et les disponibilités ont atteint de 1888 à 1911, à la fin de chaque année, les totaux ci-dessous :

Années	Circulation	Encaisse	Proportion de l'encaisse
	Milliers de marks		P. 100
1888	1.288.500	987.300	76,7
1889	1.351.000	869.200	64,3
1890	1.295.000	900.000	70
1891	1.313.900	1.043.600	79,4
1892	1.327.800	974.700	73,4
1893	1.297.500	929.485	71,6
1894	1.402.200	1.150.189	82,1
1895	1.518.100	989.588	65,2
1896	1.450.300	931.615	64,2
1897	1.518.500	964.679	63,5
1898	1.551.720	894.639	57,6
1899	1.567.119	839.556	53,6
1900	1.610.360	866.596	53,8
1901	1.637.505	993.605	60,9
1902	1.689.737	906.579	53,6
1903	1.742.220	913.548	52,4
1904	1.757.130	1.039.041	59,1
1905	1.825.138	909.449	49,8
1906	1.954.933	808.436	41,3
1907	2.052.496	863.411	42
1908	2.126.058	1.135.134	53,3
1909	2.241.893	1.066.936	46,9
1910	2.224.619	1.063.837	47,8
1911	2.407.245	1.133.519	47,1

Les chiffres suivants indiquent la valeur totale des actifs et la part représentée dans ces actifs par les escomptes et les prêts sur titres :

Années	Valeur totale des actifs	Escomptes	Prêts sur titres
		Milliers de marks	
1888	1.998.440	768.830	134.790
1889	2.062.170	862.700	225.830
1890	2.017.130	823.660	182.320
1891	2.075.090	782.760	165.110
1892	2.047.400	818.090	144.320
1893	2.030.370	810.820	177.380
1894	2.200.700	820.370	124.190
1895	2.333.300	998.380	240.630
1896	2.267.910	1.007.030	225.640
1897	2.325.640	991.340	197.280
1898	2.375.250	1.084.750	208.550
1899	2.463.600	1.430.350	165.070

Années	Valeur totale des actifs	Escomptes	Prêts sur titres
—	—	—	—
	Milliers de marks		
1900.	2.584.540	1.345.470	171.360
1901.	2.627.600	1.137.038	232.162
1902.	2.644.400	1.158.304	249.764
1903.	2.736.530	1.281.206	261.942
1904.	2.802.861	1.140.338	279.218
1905.	2.891.817	1.356.084	254.880
1906.	3.067.858	1.470.415	348.941
1907.	3.189.578	1.643.772	403.870
1908.	3.251.339	1.291.255	243.773
1909.	3.377.775	1.389.371	342.832
1910.	3.378.265	1.488.149	421.211
1911.	3.559.453	1.966.013	152.951

Voici, d'autre part, les chiffres des bénéfices :

Années	Bénéfices bruts	Frais généraux	Dividendes
—	—	—	—
	Milliers de marks		P. 100
1888	25.753	8.848	4,91
1889	31.001	9.074	6,10
1890	41.817	9.643	7,54
1891	37.914	9.648	6,82
1892	29.867	10.324	5,62
1893	38.368	10.745	6,68
1894	30.397	13.134	5,69
1895	29.395	11.834	5,35
1896	40.222	12.577	6,72
1897	42.378	13.940	7,18
1898	49.870	15.953	7,71
1899	62.112	17.366	9,09
1900	67.419	18.337	9,61
1901	53.571	16.801	5,78
1902	43.489	17.046	5,38
1903	50.571	19.018	6,08
1904	52.772	19.691	6,73
1905	51.827	20.107	6,14
1906	72.504	21.371	8,12
1907	92.013	23.564	9,77
1908	74.111	25.625	7,91
1909	60.705	22.618	6,20
1910	66.896	25.696	6,77
1911	67.048	27.027	6,27

AUTRICHE-HONGRIE

I

LA DETTE PUBLIQUE AUTRICHIENNE AU 1er JANVIER 1912 ET DEPUIS 1906

La dette générale de l'empire d'Autriche se compose de la dette autri-

chienne proprement dite et des dettes des pays représentés au Reichsrat. Au 1er janvier 1912, ces dettes se décomposaient comme suit :

Dette générale de l'État.

	Dette portant intérêts —	Dette ne portant pas intérêts —	Dette totale —
		Couronnes	
Dette consolidée.			
Dette ancienne :			
Capitaux non remboursables . . .	994.212	»	994.212
Capitaux remboursables	42.000	1.453.395	1.495.395
Dette nouvelle :			
En monnaie de convention :			
Capitaux non remboursables . . .	3.109.345	54.541	3.163.886
Capitaux remboursables	67.200	66.682	133.882
En monnaie autrichienne :			
Capitaux non remboursables (dette unifiée).	1.406.394.567	»	1.406.394.567
Capitaux remboursables	105.135.051	19.025.568	124.160.619
En couronnes :			
Capitaux non remboursables . . .	3.614.486.820	»	3.614.486.820
Total de la dette consolidée. .	5.130.229.195	20.600.186	5.150.829.381
Dette flottante	730.406	233.759	964.165
Rentes d'indemnité.	23.750.365	»	23.750.365
Rentes dues à la Bavière.	3.500.000	»	3.500.000
Total de la dette générale . . .	5.158.209.966	20.833.945	5.179.043.911

Dettes des pays représentés au Reichsrat.

	Dette portant intérêts —	Dette ne portant pas intérêts —	Dette totale —
		Couronnes	
Dette consolidée.			
Capitaux non remboursables (dette unifiée).	3.351.525.853	»	3.351.525.853
Capitaux remboursables	3.299.768.893	60.000.000	3.359.768.893
Total de la dette consolidée . .	6.651.294.746	60.000.000	6.711.294.746
Dette flottante	350.333.568	»	350.533.568
Total des dettes des pays représentés au Reichsrat	7.001.628.314	60.000.000	7.061.628.314
Total général de la dette de l'Empire	12.159.838.280	80.833.945	12.240.672.225

Depuis 1906, la dette de l'empire d'Autriche a suivi la progression suivante :

Au 1er janvier —	Dette générale —	Dettes des pays représentés au Reichsrat —	Dette totale —
		Couronnes	
1906	5.383.562.656	4.030.030.114	9.413.592.770
1907	5.386.352.006	4.243.248.372	9.609.600.378
1908	5.258.934.395	4.584.865.298	9.843.799.693
1909	5.240.025.151	4.633.979.100	9.974.004.251
1910	5.220.443.457	5.524.657.045	10.745.100.502
1911	5.199.884.244	6.911.565.709	12.111.449.953
1912	5.179.043.911	7.001.628.314	12.240.672.228

Au 1er janvier 1913, la dette publique autrichienne atteignait 12.741.149.502 couronnes; cette dette nécessitait un intérêt annuel de 493.288.931 couronnes contre 484.220.290 couronnes l'année précédente.

II

LA DETTE PUBLIQUE HONGROISE AU 1er JANVIER 1911 ET DEPUIS 1904

La dette des pays de la couronne hongroise — non compris la part de la Hongrie dans les dettes communes de la Monarchie austro-hongroise — s'élevait fin 1908 à 5.698.416.105 couronnes, contre 5.647.786.495 couronnes en 1907 et 5.554.763.524 couronnes en 1906.

Comparativement à l'année précédente, elle se décomposait comme suit :

	Au 1er janvier 1910 — Couronnes	Au 1er janvier 1911 — Couronnes
Rachat des rentes foncières	365.700.200	363.279.200
— des dîmes des vignes	133.265	133.265
Emprunt de rentes en or à 4 %	1.155.838.374	1.155.838.375
— à primes de 1870	25.040.000	24.010.000
— de Theiss-Szegedin	55.960.000	54.260.000
— de rentes en couronnes à 4 %	2.624.200.500	2.873.132.750
Dettes contractées pour l'achat des chemins de fer	446.015.135	443.542.850
Obligations de dédommagement de droits régaliens	97.195.350	95.778.960
Emprunt de rentes en couronnes des chemins de fer de l'État	54.900.000	54.900.000
Dettes diverses	250.393.674	251.421.395
Total	5.075.376.498	5.317.327.796
En outre : dettes en papiers de valeur	182.999.036	175.586.611
Arrérages	774.517.650	752.411.712
Total général	6.032.893.184	6.245.326.119

A ajouter la part dans la dette commune autrichienne (environ 30 % du montant de la dette avant l'année 1868) et la part de la dette flottante commune.

Depuis 1903 — non compris les dettes en papiers et les arrérages — la dette hongroise s'est établie ainsi :

Au 1er janvier	Couronnes	Au 1er janvier	Couronnes
1904	4.667.977.000	**1908**	4.752.674.000
1905	4.768.195.000	**1909**	4.803.304.000
1906	4.752.820.000	**1910**	6.032.893.000
1907	4.753.392.000	**1911**	6.245.326.000

III

LES VALEURS COTÉES A LA BOURSE DE VIENNE AU 31 DÉCEMBRE 1912

(*Communication de M. le professeur Rauchberg.*)

Nous avons reçu, comme précédemment, de notre collègue M. le professeur Rauchberg, un tableau extrait de la *Nouvelle Presse libre* indiquant le capital nominal et la valeur en Bourse des titres cotés à Vienne, au 31 décembre 1912.

Nous empruntons à ce tableau les chiffres qui suivent, faisant connaître le capital nominal et les cours fin 1912 des valeurs cotées à la Bourse de Vienne, ainsi que la comparaison avec les années précédentes depuis 1894 :

Années	Capital nominal	Valeur marchande	Plus-value ou moins-value par rapport au capital nominal	P. 100
—	—	—	—	—
	Millions de couronnes			
1894.	22.369,9	24.234,4	+ 1.864,5	+ 8,33
1895.	22.873,4	24.211,8	+ 1.338,4	+ 5,85
1896.	23.371,3	24.994,2	+ 1.622,9	+ 6,94
1897.	23.793,8	25.492,4	+ 1.698,6	+ 7,14
1898.	24.220,9	25.823,0	+ 1.602,1	+ 6,61
1899.	24.478,6	25.306,8	+ 828,2	+ 3,39
1900.	25.133,1	25.584,3	+ 451,2	+ 1,80
1901.	25.494,4	25.719,6	+ 225,2	+ 0,88
1902.	26.074,4	27.094,7	+ 1.020,3	+ 3,91
1903.	26.618,4	27.858,2	+ 1.239,8	+ 4,66
1904.	27.066,4	28.237,3	+ 1.170,9	+ 4,33
1905.	27.740,6	28.748,3	+ 1.007,7	+ 3,63
1906.	28.387,7	29.473,1	+ 1.085,4	+ 3,83
1907.	28.842,8	29.421,9	+ 579,1	+ 2,00
1908.	30.594,1	29.488,1	— 1.106,0	— 3,61
1909.	31.779,1	32.613,0	+ 833,9	+ 2,62
1910.	32.918,4	33.777,5	+ 859,1	+ 2,58
1911.	34.283,6	35.177,6	+ 894,0	+ 2,60
1912.	34.960,1	34.112,6	— 847,5	— 2,48

Voici, pour les diverses catégories de valeurs cotées à la Bourse de Vienne, la comparaison, fin 1911 et fin 1912, du capital nominal, de la valeur au cours de la Bourse et de la valeur moyenne en Bourse, calculée en tant pour cent de la valeur nominale :

TABLEAU

Les valeurs cotées à la Bourse de Vienne en 1911 et en 1912.

	Capital nominal (millions de couronnes)			Valeur au cours de la Bourse (millions de couronnes)			Valeur moyenne (en taut pour cent du nom.)		
	Fin 1911	Fin 1912	Augmentation ou diminution	Fin 1911	Fin 1912	Augmentation ou diminution	Fin 1911	Fin 1912	Augmentation ou diminution
Dette générale de l'État	5.022,31	5.020,10	— 2,21	4.626,25	4.313,41	— 312,84	92,11	85,92	— 6,19
Dette des divers pays représentés au Reichsrat	3.530,47	3.640,83	+ 110,36	3.300,61	3.173,72	— 126,89	93,49	87,17	— 6,32
Obligations des chemins de fer de l'État	703,79	700,56	— 3,23	668,92	623,03	— 45,89	95,05	88,93	— 6,12
Actions des chemins estampillées comme dette d'État	42,37	42,17	— 0,20	43,59	42,50	— 1,09	102,88	100,78	— 2,10
Obligations des chemins de fer garanties par l'État	2.303,83	2.279,53	— 24,30	2.051,63	1.922,68	— 128,95	89,05	81,34	— 4,71
Dette des pays hongrois	5.225,16	5.222,02	— 3,14	4.780,48	4.512,45	— 268,03	91,49	86,41	— 5,08
Autres emprunts publics	1.575,43	1.599,65	+ 21,22	1.474,95	1.398,15	— 76,80	93,63	87,40	— 6,23
Emprunts étrangers	794,52	787,98	— 6,54	748,98	715,21	— 33,77	94,27	90,77	— 3,50
Lettres de gage, obligations communales, de chemin de fer et de banque { autrichiennes	4.171,95	4.366,96	+ 195,01	3.935,33	3.906,93	— 28,40	94,33	89,46	— 4,87
hongroises	3.089,64	3.307,85	+ 218,21	2.941,03	2.971,67	+ 30,64	95,13	89,84	— 5,29
diverses									
Obligations des chemins de fer (priorités)	2.923,51	2.914,97	— 8,54	1.989,60	1.857,17	— 132,43	68,05	63,71	— 4,34
Obligations d'autres entreprises de transport	114,52	111,81	— 2,71	107,21	99,78	— 7,43	93,63	89,24	— 4,39
Obligations des sociétés industrielles	74,10	72,35	— 1,75	69,75	63,85	— 5,90	94,11	88,25	— 5,86
Lots avec intérêt	178,64	157,66	— 20,98	330,62	274,49	— 56,13	185,07	174,10	— 10,97
— sans intérêt	272,22	259,13	— 13,09	492,00	401,07	— 90,93	180,73	154,77	— 25,96
— étrangers	120,25	119,07	— 1,18	131,66	115,47	— 16,19	109,48	97,03	— 12,45
Actions d'entreprises de transport	1.263,36	1.263,30	— 0,06	1.519,17	1.473,69	— 45,48	120,25	116,65	— 3,60
Banques	1.741,89	1.865,69	+ 123,80	3.003,91	3.046,10	+ 42,19	172,45	136,27	— 9,18
Assurances	44,49	60,05	+ 15,56	290,26	253,28	— 36,98	652,45	421,78	— 230,67
Entreprises industrielles	1.091,19	1.168,44	+ 77,25	2.671,67	2.947,95	+ 276,28	244,84	252,29	+ 7,45
Totaux	34.283,61	34.960,12	+ 676,48	35.177,62	34.112,60	— 1.065,02	102,61	97,58	— 5,03

BELGIQUE

I

LA DETTE PUBLIQUE AU 31 DÉCEMBRE 1912 ET DEPUIS 1880

La dette publique consolidée de la Belgique se compose de dettes à 2 ½ % et de dettes à 3 %. Au 31 décembre 1912, elle se chiffrait par 3.739.133.738 francs contre 3.734.354.038 francs en 1911 et 3.702.903.693 francs en 1910. Elle se décomposait ainsi comparativement à 1911 :

	Au 31 décembre 1912 (En francs)	Au 31 décembre 1911 (En francs)
Dette à 2 ½ %	219.959.632	219.959.632
— 3 % 1re série	519.079.675	521.082.575
— 3 % 2e série	2.752.417.482	2.744.773.282
— 3 % 3e série	245.882.900	246.744.500
— 3 % (servitudes militaires)	1.794.749	1.794.049
Total de la dette	3.739.133.738	3.734.354.038

Les charges de la dette publique — intérêts et amortissement — s'élevaient aux chiffres suivants en 1912 :

	Intérêts (En francs)	Amortissement (En francs)	Total (En francs)
Dette à 2 ½ %	5.498.991	»	5.498.991
— 3 % 1re série	15.664.727	2.134.185	17.798.912
— 3 % 2e série	81.337.593	11.228.756	92.566.339
— 3 % 3e série	7.431.552	1.036.340	8.467.892
Totaux	109.932.853	14.399.281	124.932.134

Depuis 1880, la dette publique de la Belgique, dette consolidée et dette flottante réunies, a suivi la progression suivante :

Situation au 31 décembre	Francs	Situation au 31 décembre	Francs
1880	1.428.271.449	1907	3.415.631.551
1885	1.772.048.949	1908	3.606.427.851
1890	2.026.564.274	1909	3.727.535.251
1895	2.246.529.447	1910	3.839.103.693
1900	2.708.549.151	1911	3.734.354.038
1905	3.246.474.123	1912	3.739.133.738
1906	3.329.497.051		

II

LES VALEURS MOBILIÈRES EN BELGIQUE AU 1er MAI 1913

(Rapport de M. Edmond Nicolaï.)

Invité par notre collègue M. Alfred NEYMARCK, rapporteur général sur la statistique internationale des valeurs mobilières, à fournir pour la Belgique

une notice relative à cet objet, je dois me borner encore cette année à puiser dans le journal *Le Moniteur des Intérêts matériels* (numéro du 25 mai 1913) des données sur ce qui est appelé « la fortune mobilière de la Belgique » au 1er mai 1913. Les chiffres que je transcris ci-dessous reflètent d'une façon très vague, et avec une exactitude bien douteuse, les valeurs mobilières ou les valeurs de Bourse détenues par les habitants du royaume ou en mains des regnicoles. Aussi est-ce en renouvelant les réserves exprimées dans mes notices antérieures que je présente la statistique ci-après :

Désignation des valeurs	Nombre de valeurs cotées	Montant des valeurs en millions de francs
Fonds d'État, provinces et villes	128	4.933.428
Obligations, actions privilégiées, actions à revenu fixe	369	1.711.520
Obligations à revenus variables	13	24.940
Banques, assurances et entreprises immobilières	55	1.058.149
Chemins de fer et canaux	37	386.333
Tramways et chemins de fer économiques	188	1.152.402
Ateliers de construction, fabriques de fer, hauts fourneaux	149	978.354
Charbonnages	114	1.010.455
Zinc, plomb et mines	28	357.199
Glaceries	10	117.941
Verreries	12	56.088
Distributions d'eau	9	56.627
Entreprises de gaz et d'électricité	75	429.501
Industries textiles	38	112.534
Industries de la construction	34	67.871
Produits chimiques	23	28.879
Valeurs coloniales	42	417.817
Industries diverses	130	609.487
Actions étrangères	41	575.831
Total	1.515	14.085.360

Si l'on veut se rendre compte de l'importance relative de chacun de ces groupes de valeurs, on consultera le tableau ci-après, dans lequel j'ai rapproché les données de 1909, 1911 et de 1913, pour permettre de comparer les parts proportionnelles d'aujourd'hui avec la situation antérieure.

Désignation des valeurs	Importance proportionnelle des groupes de valeurs		
	1909 (Janvier)	1911 (Janvier)	1913 (Mai)
Fonds d'État, provinces et villes	43,8	39,90	35,02
Obligations, actions privilégiées, actions à revenu fixe	13,7	12,46	12,15
Obligations à revenus variables	0,3	0,20	0,17
Banques, assurances et entreprises immobilières	7,4	7,74	7,51
Chemins de fer et canaux	2,6	2,72	2,74
Tramways et chemins de fer économiques	7,4	7,04	8,18
Ateliers de construction, fabriques de fer et hauts fourneaux	4,4	5,71	6,94
Charbonnages	7,4	7,09	7,17
Zinc, plomb et mines	2,4	2,38	2,53
Glaceries	0,5	0,83	0,83
Verreries	0,2	0,22	0,39
Distributions d'eau	0,4	0,43	0,40
Entreprises de gaz et d'électricité	1,7	2,17	3,04
Industries textiles	0,7	0,81	0,80
Industries de la construction	0,5	0,41	0,48
Produits chimiques	0,2	0,28	0,20
Valeurs coloniales	1,1	1,76	2,96
Industries diverses	2,4	3,33	4,32
Actions étrangères	2,9	4,12	4,08
	100,0	100,00	100,00

Au 31 décembre 1912, la dette publique de la Belgique s'élevait à 4.092.119.238 francs. La dette consolidée comprenait 219.959.631f 74 de dette à 2 1/2 % et 3.519.174.106f 35 de dette à 3 %. La dette flottante atteignait 352.985.500 francs; le taux d'intérêts des bons du Trésor a varié de 2 3/4 à 4 3/4 %; le taux moyen a été de 3,59 %.

Les difficultés que l'on rencontre, en raison de son régime fiscal, dans un pays comme la Belgique, pour apprécier le montant de ses valeurs mobilières, vont peut-être prendre fin ou tout au moins s'atténuer sensiblement par suite des augmentations et des remaniements d'impôts qui viennent d'être proposés par M. le ministre des Finances. En séance de la Chambre des Représentants du 11 juin 1913, M. Levie a, en effet, déposé cinq projets de lois créant pour le Trésor public de nouvelles ressources financières évaluées à 30 ou 40 millions de francs. Les mesures fiscales proposées ont notamment pour but d'établir un droit sur toute opération d'achat ou de vente de valeurs de bourse et d'assurer la perception du droit de timbre à charge des actions ou obligations au porteur circulant en Belgique; les titres étrangers détenus par un habitant du royaume, émis ou mis en souscription dans le pays, négociés ou exposés en vente ou dont le service financier s'y effectue, seront à l'avenir effectivement frappés de l'impôt. En outre, diverses dispositions sont introduites en vue d'assurer la perception effective et générale des droits dus sur les transmissions par décès des biens meubles.

Le résultat de ces mesures sera de mettre le Gouvernement en possession de divers renseignements qu'il pourra utiliser pour servir de bases à des évaluations de la fortune mobilière du pays. La dernière surtout lui fournira des éléments précieux pour établir l'importance absolue et relative des valeurs mobilières dans les successions qui s'ouvriront et pour fixer le montant, par nature, des valeurs de Bourse qui figureront dans les valeurs successorales.

Si ces projets sont approuvés par la législature et deviennent loi, il est permis d'espérer que ces bases nouvelles d'estimation et de détermination des valeurs de Bourse ne seront pas négligées et que la statistique des valeurs mobilières de la Belgique pourra être dressée avec quelque précision et exactitude.

Voici, depuis 1896, quels étaient le nombre de valeurs et le montant, au cours de la Bourse, de la fortune mobilière belge :

Années	Nombre de valeurs	Montant
—	—	—
		Francs
1896 (au 1er janvier)	»	6.121.529.000
1897 —	»	6.813.414.000
1898 —	»	7.031.240.000
1899 —	»	8.008.230.000
1900 —	»	8.807.118.000
1901 —	»	8.361.592.000
1902 —	»	8.405.383.000
1903 —	991	8.607.460.000
1904 —	974	8.912.578.000
1905 —	1.028	9.811.054.000
1906 —	1.090	10.861.385.000
1907 —	1.127	11.677.474.000
1908 —	1.181	11.192.091.000
1909 —	1.187	11.345.416.000
1910 —	1.263	12.570.946.000
1911 —	1.332	13.366.742.000
1912 (1er mai)	1.430	13.933.600.000
1913 —	1.515	14.085.360.000

III

LE DROIT DE TIMBRE SUR LES VALEURS ÉTRANGÈRES EN BELGIQUE

La loi belge, apportant des modifications au droit de timbre sur les valeurs étrangères, ayant été publiée au *Moniteur belge* du 5 septembre, il est utile d'appeler l'attention sur les points suivants :

1° Toutes les *valeurs étrangères* dont il est *fait usage en Belgique*, soit dans un acte public, soit dans une déclaration quelconque, soit devant une autorité judiciaire ou administrative, soit par exposition, offre, vente publique ou négociation à l'intervention d'un intermédiaire, seront assujetties, à partir du 5 mars 1914, à un droit de timbre de 1 %. Ce droit sera calculé conformément aux bases déterminées par l'article 14, alinéa final, de la loi du 25 mars 1891;

2° La loi n'étant applicable qu'aux valeurs étrangères dont il est *fait usage en Belgique*, c'est-à-dire dont il est *fait état dans un acte public* ou qui *donnent lieu à une négociation, la simple détention des titres* — par exemple à titre de dépôt dans une banque — *n'oblige pas le propriétaire à faire timbrer ses titres ;*

3° La loi du 25 mars 1891 dont il est question ci-dessus, avait déjà prévu un droit de timbre sur les valeurs étrangères. Pendant une période transitoire de six mois, à compter du jour de la promulgation de la nouvelle loi, les valeurs étrangères pourront encore être timbrées *au taux réduit de 1* ‰, conformément à la loi et *qui se traitent en Belgique*, ou tout au moins, pour 1891;

4° Les titres étrangers déposés dans des banques en Belgique, et *qui se traitent en Belgique,* ou tout au moins, pour ceux dont le *marché principal* se trouve en Belgique, peuvent bénéficier de cet avantage;

5° Ils peuvent également bénéficier de cette disposition transitoire pour les titres qui ne se trouveraient *pas déposés en Belgique* et qui seraient traités *uniquement ou principalement sur un marché belge.*

EXTRAIT DE LA LOI DU 25 MARS 1891

ART. 14, alinéa final. — Le droit est dû, pour les obligations, sur le *capital nominal* et, pour les actions ou parts d'intérêt, sur le *capital nominal,* ou sur le *taux d'émission,* s'il est *supérieur au capital nominal.* A défaut d'une de ces bases, le droit est dû sur la *valeur réelle* des actions ou parts d'intérêt, à déclarer par la Société, sous le contrôle de l'Administration.

ART. 15. — Sont également assujettis au droit de timbre proportionnel, selon les distinctions établies par les articles 12 et 14, les actions et obligations au porteur et les effets publics venant de l'étranger, lorsqu'il en est fait usage en Belgique.

N. B. — Ce droit de timbre est :

1° Sur les actions de sociétés et les obligations au porteur dont la durée n'excède pas cinq ans à partir de leur émission, de :

0f 10 pour ceux de 200 francs et au-dessous;

0f 25 pour ceux de plus de 200 francs jusqu'à 500 francs;

0f 50 pour ceux de plus de 500 francs jusqu'à 1.000 francs;

1f » pour ceux de plus de 1.000 francs jusqu'à 2.000 francs, et ainsi de suite, à raison de 50 centimes par 1.000 francs, sans fraction;

2° Sur les actions et obligations et tous autres effets à terme illimité ou d'une durée de plus de cinq ans à partir de leur émission, de :

0f 50 pour ceux de 500 francs et au-dessous;

1f » pour ceux de plus de 500 francs jusqu'à 1.000 francs;

2f » pour ceux de plus de 1.000 francs jusqu'à 2.000 francs, et ainsi de suite, à raison de 1 franc par 1.000 francs, sans fraction.

IV

LES VALEURS ÉTRANGÈRES EN BELGIQUE EN 1913

A) LES VALEURS ÉTRANGÈRES COTÉES A LA BOURSE DE BRUXELLES

Fonds d'États et de Villes étrangères.

Allemagne.

Emprunt Empire, 3 %.
Emprunt prussien, 3 %.
Province rhénane, 3 1/2 % (10e, 12e à 17e émission et 2e émission).
Province rhénane (3e à 7e émission et 24e à 27e émission), 3 1/2 %.
Province rhénane (série 30), 3,60 %.
Berlin (Ville de) 1886, 1890, 1898, 3 1/2 %.
Berlin (Ville de) 1882, 1892, 3 1/2 %.

Argentine (République).

Emprunt 1884, 5 %.
Emprunt 1886, 5 %.
Emprunt 1888, 4 1/2 %.
Emprunt 1896, 4 %.
Emprunt 1897, 4 %.
Emprunt 1900, 4 %.
Emprunt (intérieur 1911), 4 1/2 %, or.

Autriche.

Dette convertie 1868, 4,20 %, réduit à 4 % (en cours).
Dette convertie 1868 (argent).
Emprunt or, 4 %.
Emprunt 4 %.
Emprunt 1860 (à primes), 4 %.
Galicie (Fonds de propination), 4 %.
Vienne (Emprunt 1898), 4 %.
Vienne (Emprunt 1902), 4 %.

Brésil.

Emprunt 1883. Obligat. Londres, 4 1/2 %.
Emprunt 1883. Obligat. Londres, 4 1/2 %.
Emprunt 1889, 4 %.
Emprunt 1895, 5 %.
Emprunt 1898 (Funding), 5 %.
Emprunts 1901 à 1905 (Rescision), 4 %.
Emprunt 1903, 5 %.
Emprunt 1910, 4 %.
Emprunt 1911, 4 %.
Minas Geraes (Rente intérieure), 5 %.
Bahia (État de), 5 %.
Bahia (Province de), 5 %.
Para (Municipalité de). Emprunt 1904 or, 5 %.
Para (Municipalité de) (Belem). Emprunt 1912 or, 5 % (nos 1 à 21.000).
Pernambuco (État de), 1904, 5 %.
Sao-Paula (Chemins de fer de l'État), hyp. or, 5 %.

Bulgarie.

Emprunt 1902 or, 5 %.
Emprunt 1904 or, 5 %.
Emprunt 1907 or, 4 1/2 %.
Varna (Ville de) 1907, 5 %.

Chili.

Emprunt 1896, 5 %.

Chine.

Emprunt or 1895, 4 %.
Emprunt or 1903 (nos 1 à 82.000), 5 %.
Emprunt or 1913 Ch. de fer. Lung-U-Haï, 5 %.
Emprunt or 1913 de réorg. (titres prov.), 5 % (nos 1 à 69.444).

Danemark.

Emprunt 1894 or, 3 %.
Emprunt 1897, 3 %.
Emprunt 1909, 3 1/2 %.

Dominicaine (République).

Customs Adm Sink Fund-Gold-Bonds, 5 %.

Égypte.

Dette unifiée, nouv. oblig., 4 % (déc. au 13 nov. 1876).

Espagne.

Extérieure, 4 %.
Intérieure, 4 %.

France.

Rente, 3 %.
Rente amortissable, 3 %.
Amiens (Ville), 1871, 4 %.
Armentières (Ville), 1886, 3 1/2 %.
Paris (Ville) 1865, 4 %.
Paris (Ville) 1871, 3 %.
Paris (Ville) 1875, 4 %.

Hollande.

Emprunt certif., 2 1/2 %.
Emprunt certif., 3 %.
Emprunt obl. (1896, 1898, 1905), 3 %.
Crédit communal 1871, 3 %.
Amsterdam (Ville), 3 %.
Rotterdam (Ville) 1868, 3 %.

Hongrie.

Emprunt or, 4 %.
Emprunt 4 %, 1892, 1900, 1902, 1904, 1908, 1910.
Emprunt 1897, 3 1/2 %.
Emprunt 1910, 4 %.
Budapest (Ville), 4 %.

Italie.

Rente, 3 1/2 %.
Rente (Blount) 1866, 5 %.
Crédit communal et prov. italien, 3 3/4 % (n°s 19.669 à 25.306).
Crédit communal et prov. italien, 3 3/4 % (n°s 91.480 à 12.0834).
Naples (Ville) (dette unif. 1882), 5 %.

Japon.

Emprunt 1899, 4 %.

Luxembourg (Grand-duché).

Emprunt 1894, 3 1/2 %.
Créd. Fonc. de l'État (1re et 2e séries), 3 1/2 %.
Luxembourg (Ville de). Emprunt 1909, 3 3/4 %.

Mexique.

Emprunt intérieur, 3 %.
Emprunt extérieur 1904, or, 4 %.

Norvège.

Emprunt 1894, 3 1/2 %.
Christiania. Emprunt 1903, 3 1/2 %.

Portugal

Emprunt 1891 (gar. tab. de Port), 4 1/2 %.
Emprunt 1896 (gar. tab.) (2e série), 4 1/2 %.
Emprunt 1902 (1re série), 3 1/2 %.
Emprunt 1902 (3e série), 3 %.
Emprunt intérieur, 3 %.
(Titres spéc. sans int.)
Lisbonne (Ville), 4 %.

Roumanie.

Emprunts 1881-1888, 1892-1893 (conv. 1905), 4 %.
Emprunt 1894 amortissable, 4 %.
Emprunt 1896 amortissable, 4 %.
Emprunt 1898 amortissable, 4 %.
Emprunt 1903 amortissable, 5 %.
Emprunt 1905 amortissable, 4 %.
Emprunt 1910 amortissable, 4 %.
Emprunt Bucarest (Ville) 1895, 4 1/2 %.
Emprunt Bucarest (Ville) 1898, 4 1/2 %.
Emprunt Jassy (Ville) 1906, 4 1/2 %.

Russie.

Emprunts 1867 et 1869, 4 %.
Emprunt 1880, 4 %.
Emprunt 1889 or (1re émission), 4 %.
Emprunt 1890 or (2e et 3e émissions), 4 %.
Emprunt 1894, 3 1/2 %.
Emprunt 1896, 3 %.
Emprunt 1894 à 1896, 4 %.
Emprunt 1898, 3,80 %.
Emprunt 1864 (à primes), 5 %.
Emprunt 1866 (à primes), 5 %.
Emprunt 1894 or Koursk, 4 %.
Emprunt or (consolidé), 4 %.
Emprunt or (consolidé) (3e série), 4 %.
Emprunt 1906, 5 %.
Emprunt 1889, 3 %.
Bakou 1910 or (n°s 20.001 à 70.000), 5 %.
Ekaterinoslaw (Emprunts 1903 et 1909), 5 %.
Iwangorod-Dombrowa (2e émission), 4 1/2 %.
Kharkoff. Emprunt 1911, 5 %.
Kiew. Emprunt 1909, 5 %.
Moscou. Emprunt 1910, 4 1/2 %.
Varsovie-Vienne (Chem. de fer), 4 %.
Varsovie-Vienne (Chem. de fer) (9e, 10e et 11e séries), 4 %.
Yalta. Emprunt 1910, 5 %.
Transcaucasien, 3 %.

Serbie.

Emprunt or (amortissable) 1895, 4 %.

Suède.

Emprunt 1880 converti, 3 1/2 %.
Emprunt 1886 converti, 3 1/2 %.
Emprunt 1890 converti, 3 1/2 %.
Emprunt 1888 converti, 3 %.
Gothembourg (Ville de). Emprunt 1906, 4 %.
Stockholm (Ville de). Emprunt 1887, 3 1/2 %.

Suisse.

Chemins de fer de la Confédération, 3 %.
Chemins de fer fédéraux suisses (série A à K), 3 1/2 %.

Turquie.

Dette convertie, 4 %.
Emprunt 1894, 4 %.
Emprunt 1903, 4 %.
Emprunt 1905, 4 %.
Emprunt 1911 (douanes), 4 %.
Emprunt Impérial (2e série). Chemin de fer de Bagdad, 4 %.

Uruguay.

Emprunt 1891, 3 1/2 %.

Actions étrangères.

Allemagne.

Barmen-Elberfeld (Elektrische Strassenb.), cert. jouiss.
Dahlbusch (anc. Ch. la Ruhr).
Deutsch-Lux. Berg. cap. pr. est.
Deutsch-Uebers. Elek.-Gesell.
Gelsenkirck Bergw.
Silésie (Mines zinc), priv.
Silésie (Mines zinc), anc.
Stolberg (Mines de).
Sud Kamerun (séries A, B. C), ord.
Sud Kamerun, jouiss.

Angleterre.

Chinese Eng. (Kaïping).
Nitrate Railways.

Argentine.

Crédit Foncier Santa-Fé.
Sucrerie de Tucuman (Comp.), ord.

Autriche.

Tramways de Cracovie.
Orientaux (Chemins de fer).
Prague-Dux (Chemins de fer), prior.
Prague-Dux (Chemins de fer), ord.
Phœnix-Autrichien (assurance-incendie).
Tramways de Trieste.

Canada.

Canadian Pacific. (Cert.).
Westm. Bank.
Barcelona Tr., Light and Power Cy, ord.
Brazilian Traction, Light and Power Comp.
Dominion Steel Corporat., act. de préf. cumulat., 6 %.
Mexico Tramways Comp.

Égypte.

Agricole Industrielle d'Égypte, privilégiées.
Agricole Industrielle d'Égypte, capital.
Agricole Industrielle d'Égypte, dividende.
Anglo-Belgian Cy of Egypt.
Anglo-Egypt Land Allot. Cy.
Anglo-Egypt Land Allot. Cy, parts de fond.
Banque Agricole d'Égypte, priv. (nos 250.001 à 375.000).
Banque Agricole d'Égypte, ord. (10.080 cert. de 5 titres, 6.720 certificats de 10 titres, 4.880 cert. de 25 titres, non négociables).
Banque Agricole d'Égypte, parts de fond.
Basse-Égypte (Chemins de fer), privilégiés.
Basse-Égypte (Chemins de fer), dividende.
Cairo Electric Railways and Heliopolis Oases Cy, capital.
Cairo Electric Railways and Heliopolis Oases Cy, dividende.
Egyptian Ent. and Dev., capital.
Egyptian Ent. and Dev., parts de div.
Gharbieh Land Company.
Gharbieh Land Company, dividende.
Immobilière d'Égypte.
Immobilière d'Égypte, parts de fondateur.

Espagne.

Andalous (Chemins de fer).
Aragon (Ferrocarril Centr.), privilégiées.
Aragon (Ferrocarril Centr.), ordinaires.
Lujar (Minas y Pl. Sierra de).
Madrid-Sarag.-Alic. (Chemin de fer).
Madrid à Villa del Prado.
Madrid à Villa del Prado, pr. (anc. obli. est.).
Nord d'Espagne (Chemin de fer).
Sévillane d'électricité (Compagnie).
Sud de l'Espagne.

États-Unis.

Norf.-Western, adj.
Port of Para, privilégiées.
Port of Para, ordinaires.

France.

Aciéries de France.
Aciéries de Longwy.
Almagrera (Société minière).
Atel. de Construct. du Nord de la France.
Atel. de Construct. du Nord de la France, 20e p. de fond.
Atel. Électr. du Nord et de l'Est.
Atel. Électr. du Nord et de l'Est, parts bénéf.
Aubrives-Villerupt.
Banque de Bordeaux.
Banque de Bordeaux, parts bénéfic.
Banque et Dépôt (Société française de).
Banque de Paris et des Pays-Bas.
Carrières de Saint-Raphaël.
Carrières de Saint-Raphaël, parts de fond.
Départementaux (Chem. de fer).

Dyle et Bacalan, ord.
Eaux Banlieue Paris, cap.
Eaux Banlieue Paris, jouiss.
Économiques du Nord (Chemins de fer).
Économiques du Nord (Chemins de fer), parts de fond.
Électr. Lille-Roubaix-Tourcoing.
Glaceries et Verreries spéc. du Nord de la France (Compagnies réunies des).
Grands Mag., rue de Rennes, à Paris, prior.
Grands Mag., rue de Rennes, à Paris, ordin.
Lille-Bonn. et Colombes, prior.
Lille-Bonn. et Colombes, ordin.
Lorraine Industrielle.
Matériel de Chem. de fer (Soc. Franco-Belge).
Métallurgie de Senelle-Maubeuge.
Métropolitain de Paris.
Métropolitain de Paris, jouiss.
Micheville (Aciéries de).
Nicolaïef (Atel. et Ch.), cap.
Nicolaïef (Atel. et Ch.), parts bénéf.
Parisienne (Chem. de fer tr. élect.).
Parisienne (Chem. de fer tr. élect.), parts bénéf.
Platine (Compagnie Industrielle du).
Prod. chim. et d'Explosifs (Soc. franco-russe de) (nos 1 à 35.000), ordin.
Prod. chim. et d'Explosifs (Soc. franco-russe de) (nos 35.001 à 50.000), prior.
Prod. chim. et d'Explosifs (Soc. franco-russe de) (nos 1 à 10.000), parts bénéf.
Reports et Dépôts (Société française de).
Sambre (Hauts fourneaux et Lamin. de la).
Sambre à l'Oise (ex 8, r. 50 francs).
Saulnes (Hauts fourneaux de).
Sels Gemmes de la Russie Mér. (nos 80.001 à 96.000), prior.
Sels Gemmes de la Russie Mér. (nos 1 à 80.000), ord.
Omnibus et Tramways de Lyon.
Tramways (Comp. génér. franç. de).
Tramways électr. de Bordeaux.
Tramways tract. élect. de Boulogne-sur-Mer.
Tramways du Var et du Gard.
Tramways de Paris et du départ. de la Seine, cap. (nos 8.063 à 110.404).
Tramways de Paris et du départ. de la Seine, jouiss. (nos 1 à 8.032).
Tôleries de Louvroil (Nord) (anc. établ. F. Dumont et Cie).
Tubes (Soc. franç., Fabr. de), Louvroil.
Union Minière et Métallurg. de Russie, ord.
Usines Esp. V. Dumont et Cie, prior. (nos 1.202 à 2.000).
Usines Esp. V .Dumont et Cie, ord. (nos 1 à 1.200 et 2.001 à 12.000).
Vicinaux (Comp. génér. de Chem. de fer).
Villerupt-Laval-Dieu.

Grèce.

Gaz d'Athènes et autres villes.
Laurium grec.
Thessalie (Chemin de fer).

Hollande.

Eaux d'Arnhem.
Fabrique de Papiers (Soc. royale holland.).
Nieuwe Afrikansche Handels.
Soengei-Lipoet Cultuur.
Tramways de La Haye.
Tramways à vapeur Sud (Brabant septent.).
Zuid Nederl. Stoomtramw. (Tramw. du Sud de la Hollande).
Zuid-Preanger Rubber (5e act.).

Hongrie.

Kaschau-Torna (Chem. de fer) (act. prior.).
Métallurg. Hongroise-Belge (Mag.-Belga).
Métallurg. Hongroise-Belge (Mag.-Belga), jouiss.
Tramways de Budapest.
Tramways de Budapest, jouissance.

Italie.

L'Ausiliare (Loc. di Vag.).
Ligure Toscana di Elettr.
Napolitains (Chemins de fer).
Nord-Milan (Chemins de fer), priv. (nos 1 à 12.000 et 28.001 à 40.000).
Nord-Milan (Chemins de fer), ordin. (nos 12.001 à 28.000 et 40.001 à 44.000).
Turinaise de Tramways.
S. Naz. di Ferr e Tran, à Rome.
Usines de Savigliano (Soc. nat.).

Luxembourg.

Brasserie de Diekirch.
Burbach-Eich-Dudelange (Ac. Réun.), p. soc.
Cantonaux-Luxembourgeois (Chemins de fer).
Guill.-Luxemb. (Chem. de fer), 10 %, priv.
Guill.-Luxemb. (Chem. de fer), ord.
Guill.-Luxemb. (Chem. de fer), jouiss.
Luxemburger Union Bank.
Prince-Henri (Soc. luxemb. Chem. de fer).
Rumelange Saint-Ingbert.

Norvège.

Azote et Forcet Hydro-élect. ord. (nos 31.664 à 139.663) (25.002 act. préf., 31.663 act. ord. non livrables).

Pérou.

Lima Light, Power Tr. Cy.

Portugal.

Gaz et Électricité, Lisbonne.
Gaz de Porto (titres rouges).

Roumanie.

Bucarest (Tramways de).

Cotroceni (plus 4.000 titres, nos 6.000 à 10.000, nég. à Anvers).
Gaz et Électricité de Bucarest.
Métallurgique Roumaine.

Russie.

Briansk (Usines de).
Dniéprovienne Midi-Russie.
Donetz-Jourievka (Société métallurgique).
Glaces (Belgo-Russe).
Kolomna (Usines de).
Lodz (Chemin de fer, Manufacture).
Lodz (Chemin de fer, Manufacture), jouiss.
Lovitch Prod. et Engr. ch.
Makéevka (Houillère et Métallurgie), priv. (nos 25.001 à 45.000 ex-c. 3; 45.001 à 87.000 ex-c. 2; 67.001 à 82.000 ex-c. 1).
Makéevka (Houillère et Métallurgie, ordin. (nos 1 à 20.000, titre marron, coupon 11, exercice 1907-1908 attaché; 1 à 5.000, tit. vert, c. 10, ex. 1907 att.; 55.001 à 67.000, c. 1 ex. 1907 à 1908 att.).
Métallurgie Russo-Belge.
Mines d'or de Russie.
Naphte (Société russe Le).
Nicopol-Marioupol (Métallurgie), ordinaires.
Ouspensk (Charbonnage et Métallurgie).
Russie Mér. (Ind. houillère), 6 % priv.
Russie Mér. (Ind. houillère), ordinaires.
Sosnowice (Charbon, Mines, Usines).
Taganrog (Société métallurgique).
Tannerie de l'Azoff, parts.
Tubes, Forges de Sosnovice.

Turquie.

Eaux de Scut., Kadi-Keui.
Beyrouth (Tramways et Électricité).
Beyrouth (Tramways et Électricité), p. de fond.
Gaz de Beyrouth.
Salonique (Tramways de).

Obligations étrangères.

Allemagne.

Barmen-Elberf. (Elektr. Strassenb.), 4 %.
Deutsch-Luxemb. Bergwerk, 4 1/2 %.

Angleterre.

Chinese Eng. Kaïping, 6 %.
Bahia South Western Railway Cy, 6 %.
Municipal. of Para Improv., série B, 6 %.
Sao-Paulo Improv. and Freehold Land Cy, or, 1re hyp. (nos 40.001 à 100.000), 6 %.

Argentine.

Crédit Foncier Santa-Fé, 5 %.

Autriche.

Chemin de fer, anc. rés., 1re à 8e émission, 1re hypoth. (nos 1 à 803.083), 3 %.
Chemin de fer, anc. rés., 9e émission, 2e hypoth. (nos 803.084 à 950.486), 3 %.
Chemin de fer, anc. rés., 10e émission, 3e hypoth. (nos 950.487 à 1.138.923), 3 %.
Chemin de fer, nouveau réseau (série A), 1re à 4e émission, 1re hypoth. (nos 1 à 425.000), 3 %.
Obligations 1873, 5 %.
Prague-Dux (Chemin de fer), 3 %.
Sud-Autr.-Lomb. (Chemin de fer), anc. émission, 3 %.
Sud-Autr.-Lomb. (Chemin de fer) 1871, 3 %.
Sud-Autr.-Lomb. et Italie (Chemin de fer), 5 %.
Vienne-Aspang (Chemin de fer), 4 %.

Brésil.

Brésilienne de Chem. de fer (Comp.), 5 %.
Goyaz (Chemins de fer), hypoth., 5 %.
Nord-Ouest Brésil (dont 1 1/2 % différés), 5 %.
Nord de Parana (Chemins de fer), 5 %.

Canada.

Barcelona Tr. Light and Power Cy, 1re hyp. (nos A 1 à A 75.000 et A 175.000 à A 300.000), 5 %.
Canadian-North.-West. R. Cy, or, 1re hyp., 4 %.
Rio-de-Janeiro Tr. Light and Power Cy, 5 %.
Rio-de-Janeiro Tr. Light and Power Cy, émission 1903, 5 %.
San-Antonio Land and Irrigation Cy, 6 %.
Sao-Paulo Tramw. Light and Power Cy, 5 %.

Égypte.

Agricole et Industrielle d'Égypte, 5 %.
Cairo Elect. and Heliopolis Oases Cy, 5 %.
Banque Agricole d'Égypte, 3 1/2 %.
Immobilière d'Égypte, 4 %.
Basse-Égypte (Chemin de fer), 3 1/2 %.

Espagne.

Andalous (Ch. de fer), 1re série à revenu var. (15 francs max.), ex-c. 12.
Andalous (Ch. de fer), 1re série à revenu fixe, 3 %.
Andalous (Ch. de fer), 2e série à revenu var. (15 francs maximum).
Andalous (Ch. de fer), 2e série à revenu fixe, 3 %.
Aragon (Ferrocarril Central de), 4 %.
Asturies (Chem. de fer), nos 1 à 181.242 et 181.489 à 249.546, 3 %.
Asturies (Chem. de fer), 2e hypoth., 3 %.
Asturies (Chem. de fer), 3e hypoth., 3 %.
Barcelone priorité (1re hypothèque), 3 %.
Central Catalan, 4 1/2 %.
Cordoue-Séville (Chem. de fer), 3 %.

Madrid à Villa de Prado, 5 %.
Nord de l'Espagne (1re hypothèque), 3 %.
Nord de l'Espagne (2e hypothèque), 3 %.
Nord de l'Espagne (3e hypothèque), 3 %.
Nord de l'Espagne (4e hypothèque), 3 %.
Nord de l'Espagne (5e hypothèque), 3 %.
Pampelune Spéciale (1re hypothèque), 3 %.
Réal à Badajoz (Chem. de fer de), 1re hypothèque, 5 %.
Madrid-Saragosse-Alicante (Chem. de fer de), 3 %.
Saragosse, 2e hypothèque sur Madrid-Saragosse et Alicante, 1re hypothèque sur Séville, à Huelva et Merida, 3 %.
Saragosse, 3e hypothèque sur Madrid-Saragosse-Alicante, 1re hypothèque sur Aranjuez, à Cuença, 3 %.

États-Unis.

Akron, Canton et Yougstown Railway Company, or, 1re hypothèque, 6 %.
Brazil Railway Company, or, 4 1/2 %.
Central America (Int. Railw. of), 1re hypothèque, or, 5 %.
Madeira-Mamoré Railw., 1re hypothèque, or (nos B 1.646 à B 18.745), 6 %.
Missouri Oklahoma and Gulf Railroad Cy, 1re hypothèque, or, 5 %.
Missouri Pacific Railway, 4 %.
Norfolk-Western Gold Bonds, 4 %.
Port of Havana Docks Cy, 1re hypoth., or, 5 %.
Port of Para, 1re hypothèque, or, 5 %.

France.

Aciér. de Longwy, émission 1902 (nos 1 à 6.000), 4 %.
Aciér. de Longwy, émission 1908 (nos 6.001 à 11.000), 4 %.
Almagrera (Société minière), 4 1/2 %.
Aubrives-Villerupt, 4 %.
Aubrives-Villerupt (2e série), nos 12.001 à 24.000, 4 %.
Département (Chem. de fer), nos 1 à 13.855, 3 % (gar. des Dép. et de l'État), remb. de 1886 à 1956 (bleue).
Département (Chem. de fer), nos 13.865 à 62.347, 3 % (gar. des Dép. et de l'État), remb. de 1887 à 1985 (rouge).
Département (Chem. de fer), nos 1 à 52.587, 3 % (garantie de l'État), remboursables de 1888 à 1985 (jaune).
Dyle et Bacalan, 4 %.
Dyle et Bacalan, 4 1/2 %.
Économ. du Nord (s. verte), 4 %.
Économ. du Nord (s. lilas), 4 %.
Est de Lyon (Chemin de fer de l'), 3 %.
Glaces et Verreries spéciales du Nord de la France (Compagnies réunies), 4 1/2 %.
Glaces et Verres spéciaux du Nord de la France (Compagnies réunies), 4 %.
Lille-Bonnières et Colombes, 4 1/2 %.
Métropolitain de Paris, 3 1/2 %.
Métropolitain de Paris, 4 %.
Micheville (Aciéries de), 4 %.
Paris à Arpajon (Chemin de fer), 3 %.
Tôleries de Louvroil (Nord) (Anc. Établiss. F. Dumont et Cie), 4 1/2 %.
Tramways électriques de Bordeaux, 4 %.
Tramways du Var et du Gard, 4 %.
Tubes (Soc. franç. Fabric. de), 4 1/2 %.
Tubes (Soc. franç. Fabric. de), émission de 1908, 4 1/2 %.
Usines Espérance (V. Dumont et Cie), 4 1/2 %.

Grèce.

Gaz d'Athènes et autres villes, 5 %.
Laurium Grec, 5 %.
Thessalie (Chemin de fer), 1893, 5 %.
Thessalie (Chemin de fer), 1900, 5 %.
Thessalie (Chemin de fer), 5 3/4 %.

Hollande.

Central Néerlandais (Chem. de fer), 3 %.
Tramw. à vapeur du Sud (Bréda), 4 %.
Zuid Nederland. Stoomtramweg (Tramw. à vap. du Sud de la Hollande), 3 1/2 %.

Hongrie.

Banque Commerciale de Pest, 4 %.
Budapest (Tramw.), 4 %, remboursable à 105 %.
Métallurg. Hongr.-Belge (Magyar-Belga), 4 1/2 %,
Prem. Union Caisse d'Épar. Nat. de Pest, 4 %.

Italie.

Bra à Cav. Alex. (Chem. de fer), 3 %.
Central Toscan (Chem. de fer) (séries A, B, C), 5 %.
Livourne (séries C et D), 3 %.
Chemin de fer Méditerranée, Adriatique, Sicile, 2,40 %.
Méridionaux (Chemins de fer), 2,40 %.
Nord-Milan (Chemins de fer), 4 1/2 %.
Nord-Milan (Chemins de fer), 4 %.
Tessin (Chemins de fer), 4 %
Turinaise de Tramways, 4 1/2 %.
Usines de Savigliano (Soc. Nat.), 4 1/2 %.

Luxembourg.

Burbach-Eich-Dudelange (Ac. Réun. de), 4 %.
Dudelange (Hauts fourn., Forg.), 4 %.
Guillaume-Luxembourg (Chemins de fer), 3 %.
Luxemb. Union Bank (r. 150 francs Luxemb.), 4 1/2 %.

Prince-Henri (Chem. de fer et mines), 3 %.
Prince-Henri (Chem. de fer et mines), 4 %.
Rumelange St-Ingbert, 4 % (1re émission, nos 1 à 4.108; 2e émission, nos 1 à 2.000).
Rumelange St-Ingbert, 4 1/2 %.

Pérou.

Lima Light, Power and Tramw. Cy, 5 1/2 %.

Portugal.

Gaz et électricité de Lisbonne, 4 %.
Gaz de Porto (nos 1 à 10.399 et 11.001 à 12.000), 5 %.
Gaz de Porto (nos 10.400 à 11.000 et 12.001 à 16.000), 5 %.
Chemin de fer Portugais (Compag. royale), priv. (1er rang, nos 1.283 à 383.033), 3 %.
Chemin de fer Portugais (1er rang), priv., 4 %.
Transafricain (S. R.), 5 %.

Roumanie.

Gaz et Électricité de Bucarest, or, 5 %.
Métallurgique Roumaine, 5 %.

Russie.

Crédit Foncier Mutuel, 5 %.
Dnieprovienne Midi de Russie (S. Mét.), 5 %.
Glaces (Belgo-Russe), 4 1/2 %.
Lovitch (Prod. et Engrais chim. de), 5 %.
Makéevka (Houillère et Métallurg.), 4 %.
Métallurgique Russo-Belge, 4 %.
Métallurgique Russo-Belge, 2e série (nos 26.661 à 63.998), 4 %.
Nicopol-Marioupol (1re émission), 5 %.
Ouspensk (Charbon. et Métall.), 4 %.
Russes (Chemins de fer), 3 %.
Riazan-Ouralsk (Chemins de fer), 4 %.
Moscou-Kiev-Voronège (Chemins de fer), 4 %.
Moscou-Windau-Rybinsk (Chemins de fer), 4 %.
Nord-Donetz (Chemins de fer) (émission 1912), 4 1/2 %.
Taganrog (Soc. métallurgique), 4 %.

Suède.

Banque Royale Hypothécaire, 4 %.

Turquie.

Anatolie (Chemins de fer), 4 1/2 %.
Anatolie (Chemins de fer), 2e série, 4 1/2 %.
Beyrouth (Tramw. et Élect. de), 4 1/2 %.
Eaux de Scutari et Kadi-Keuï, 5 %.
Salonique (Tramways de), 4 1/2 %.
Salonique-Constantinople (Chemins de fer), 3 %.
Salonique-Monastir (Chemins de fer), 3 %.
Smyrne-Cassaba 1894, 4 %.
Smyrne-Cassaba 1895, 4 %.

Obligations étrangères à revenu variable.

Espagne.

Central Catalan (ex-c. 30 s. v.) (Conv. 1895), 5 %.
Porto-Rico (estamp.) (7f 25, coup. 3).
Sud Espagne (Linar.-Alméria), 1re hyp., 3 %.

France.

Vénézuéliens (Chemins de fer) (intér. payés conf. au concordat du 10 février 1893), 5 %.

Portugal.

Portugais (Chem. de fer) (2e rang priv.), 15f 79, coup. 14, 4 %.
Portugais (Chem. de fer), priv., 11f 78, coup. 14, 3 %.

Turquie.

Eaux de Salonique (coup. 46 att.), 4 %.

Fonds d'États et Obligations de sociétés qui ont des coupons en souffrance.

Angleterre.

Chilian East. Cent. Reil. Cy, or (1re hyp.), 5 %.

Espagne.

Ouest de l'Espagne (nouvelles), 4 %.
Sud-Esp. (Linar.-Almér.), 1re hyp., 3 %.

Venezuela.

Rente 5 % (Eaux de Caracas) (ex-9e répartition de 50 francs).

B) LES VALEURS ÉTRANGÈRES COTÉES A LA BOURSE D'ANVERS

Fonds d'États, de provinces et de villes étrangères.

Allemagne.

Emprunt, 3 %.
Bons du Trésor remb. 1er août 1914, 4 %.
Consolidé prussien, 3 %.
Province rhénane (10e série), 3 1/2 %.
Berlin (Ville de). Emprunt 1890, 3 1/2 %.

Angleterre.

Consolidés, 2 1/2 %.

Argentine (République).

Emprunt 1889, 3 1/2 %.
Conv. Prov. de Buenos-Ayres 1897, 4 %.
Conv. Ville de Buenos-Ayres 1898, 4 %.
Conv. Province de Santa-Fé 1889, 4 %.
Conv. Province d'Entre-Rios 1900, 4 %.
Conv. Émission française 1900, 4 %.
Conv. Province Cordoba 1900, 4 %.
Conv. Province Tucuman, 4 %.
Emprunt intérieur 1888, 4 1/2 %.

Emprunt extérieur 1888, 4 $1/2$ %.
Emprunt intérieur 1911, 4 $1/2$ %.
Emprunt 1884, 5 %.
Emprunt 1886, 5 %.
Emprunt 1887 estampilles, 5 %.
North. Central Railway 1887-1889, 5 %.
North. Extension Bonds 1890-1903, 5 %.
Emprunt 1891. Bons or, 5 %.
Dette intérieure 1905, 5 %.
Bahia Blanca (Munic.). Emprunt 1912, 5 %.
Buenos-Ayres (Prov.). Emprunt, 3 $1/2$ %.
Buenos-Ayres (Prov.). Emprunt intér. 1906, 5 %.
Buenos-Ayres (Prov.), 1900, 1905, 1908, Montepio, 6 %.
Buenos-Ayres (Ville). Emprunt 1889, 4 $1/2$ %.
Buenos-Ayres (Mun.), Pavim. Emprunt 1906 à 1908, 5 %.
Buenos-Ayres (Mun.), Pavim. Emprunt 1910, 5 %.
Buenos-Ayres (Mun.), Pavim. Emprunt 1897, 6 %.

Autriche.

Rente or, 4 %.
Rente, 4 %.
Lots de 1860, 4 %.
Vienne (Ville de). Emprunt 1898, 4 %.
Vienne (Ville de). Emprunt 1902, 4 %.

Brésil (États-Unis du).

Emprunt 1889, 4 %.
Rescision Emprunt 1901-1902, 4 %.
Rescision Emprunt 1910, 4 %.
Rescision Emprunt 1911, amort., 4 %.
Emprunt 1911, émission française, 4 %.
Emprunt 1883, 4 $1/2$ %.
Emprunt 1888, 4 $1/2$ %.
Emprunt 1895, 5 %.
Emprunt 1903, 5 %.
Emprunt 1908, 5 %.
Emprunt 1913, 5 %.
(Funding). Emprunt 1898, 5 %.
(Lloyd Brésilien). Emprunt 1906, 5 %.
Amazone (État de l'), 5 %.
Bahia (Prov. de). Emprunt de 1889, 5 %.
Minas Geraes (Prov. de), intérieur, 5 %.
Pernambuco, 5 %.
San Paulo (État de). Bons de Trésor, émission angl. 1908, 5 %.
San Paulo (État de). Bons de Trésor, émission allem. 1908, 5 %.
San Paulo (État de). Bons de Trésor, émission belge (nos 331.001 à 381.000) 1908, 5 %.
San Paulo (État de). Bons de Trésor, émission française 1908, 5 %.
San Paulo (Prov. de). Emprunt 1888, 5 %.
San Paulo (Chemin de fer), or, 1905, 5 %.

Bulgarie.

Emprunt or 1902, 5 %.
Emprunt or 1909, 4 $1/2$ %.
Sofia (Ville de) 1910, 4 $1/2$ %.

Chili (République du).

Emprunt 1885, 4 $1/2$ %.
Emprunt 1886, 4 $1/2$ %.
Emprunt 1887, 4 $1/2$ %.
Emprunt 1889, 4 $1/2$ %.
Emprunt 1896, 5 %.
Emprunt 1910, 5 %.
Emprunt 1911, 5 %.
Emprunt (2e série) 1911, 5 %.
Emprunt or 1905, 5 %.

Chine.

Emprunt 1898, 4 $1/2$ %.
Emprunt 1913 de réorganisation (nos 1 à 69.414), 5 %.

Colombie (République de).

Emprunt 1895, 3 %.

Costa-Rica (République de).

Refunding Bonds 1911, 4 %.

Cuba (République de).

Emprunt 1905, 5 %.

Danemark

Emprunt 1897, 3 %.
Copenhague (Ville de). Emprunt 1895, 3 %.
Copenhague (Ville de). Emprunt 1901, 4 %.

Dominicaine (République).

Customs Adm. Sinking fund., 5 %.

Égypte.

Dette unifiée, 4 %.

Espagne.

Dette extérieure 1882, 4 %.
Dette intérieure, 4 %.

France.

Rente, 3 %.

Haïti.

Emprunt de 1875, 5 %.

Hollande.

Dette active, 2 $1/2$ %.
Emprunt, 3 %.
Amsterdam (Ville d') 1874, 3 %.
Rotterdam (Ville de) 1888, 3 %.
Crédit communal 1870, 3 %.

Hongrie.

Emprunt or, 4 %.
Emprunt couronnes, 4 %.
Emprunt couronnes 1897, 3 1/2 %.
Budapest (Ville de) 1898, 4 %.

Italie.

Rente 3 3/4 %.
Emprunt pontifical Blount 1866, 4 %.

Japon (Empire du).

Emprunt 1899, 4 %.
Emprunt 1905, 4 1/2 %.
Emprunt 1908-1909, 5 %.

Mexique (République du).

Emprunt intérieur 1885, 3 %.
Emprunt intérieur 1894, 1re à 5e série, 5 %.
Emprunt intérieur or 1904, 4 %.
Emprunt intérieur or 1899, 5 %.
Puebla (Ville de), 1907-1910, 5 %.

Norvège.

Bergen (Ville de) 1901, 4 %.
Christiania (Ville de) 1903, 3 1/2 %.

Paraguay (République du).

Emprunt 1886-1896, 3 %.

Portugal.

1re série, 3 %.
Intérieur, 3 %.

Roumanie.

Emprunt 1890, 4 %.
Emprunt 1891, 4 %.
Emprunt 1894, 4 %.
Emprunt 1896, 4 %.
Emprunt 1898, 4 %.
Emprunt 1892-1898 estampillés, 4 %
Emprunt 1905, 4 %.
Emprunt 1908, 4 %.
Emprunt 1910, 4 %.
Emprunt 1908, 5 %.
Bons du Trésor 1913, 4 1/2 %.
Bucarest (Ville de) 1895, 4 1/2 %.
Bucarest (Ville de) 1910-1911, 5 %.
Jassy (Ville de) 1908, 4 1/2 %.

Russie.

Emprunt 1859, 3 %.
Emprunt 1889, 3 %.
Emprunt or 1896, 3 %.
Emprunt 1894, 3 1/2 %.
Emprunt de conversion 1898, 3,80 %.
Emprunt 1867-1869, 4 %.
Emprunt 1880, 4 %.
Emprunt 1889 (1re et 2e séries) consol., 4 %.
Emprunt 1891 (3e série), 4 %.
Emprunt 1890 (2e émission or), 4 %.
Dette intérieure, 4 %.
Émission française 1909, 4 1/2 %.
Émission anglaise 1906, 5 %.
Émission hollandaise 1906, 5 %.
Lots de 1864, 5 %.
Lots de 1866, 5 %.
Crédit Foncier (Soc. du) (1re à 13e série), 5 %.
Chemin de fer Transcaucase 1882, 3 %.
Chemin de fer du Nord Donetz (Cy) (Soc. an.), nos 1 à 55.600, 4 1/2 %.
Ekaterinoslaw (Ville d') 1911 (nos 1 à 13.866), 5 %.
Gitomir (Ville de) 1909 (nos 1 à 2.133), 5 %.
Yalta (Ville de) 1910 (nos 1 à 13.333), 5 %.
Kharkoff (Ville de) 1911, 5 %.
Kiew (Ville de) 1909 (nos 1 à 18.666), 5 %.
Moscou (Ville de) 1908, 5 %.
Moscou (Ville de) 1910, 4 1/2 %.
Sébastopol (Ville de), 5 %.

Serbie.

Emprunt 1895, 4 %.

Suède.

Emprunt 1880 (converti), 3 1/2 %.
Emprunt 1886, 3 1/2 %.
Emprunt 1890, 3 1/2 %.
Gothembourg (Ville de). Emprunt 1902, 3 1/2 %.
Gothembourg (Ville de). Emprunt 1906, 4 %.
Stockholm (Ville de). Emprunt 1887 à 1903, 3 1/2 %.

Turquie.

Dette unifiée, 4 %.
Emprunt 1915, 4 %.

Uruguay (République de l').

Emprunt, 3 1/2 %.

Actions étrangères.

Allemagne.

Sud Kamerun (Soc. du). Séries A, B, C, ord. (nos 1 à 10.000).
Sud Kamerun (Soc. du), jouissance.

Angleterre.

Galang Besar Rubber Plant. Limited.
Kuala Lumpur Rubber Company Ld (The).
Sennah Rubber Company Limited.
The Tanjong Malim Rubber Company Ld.
Liebig's Extract of Meat Company.

Argentine.

Crédit Foncier de Santa-Fé.
Compag. sucrière de Tucuman (nos 1 à 30.000).

Brésil.

Companhia Docas de Santos (nos 1 à 30.000).

Canada.

Can. Pac. Chem. de fer (cert. Lond. and West Bank).
Can. Pac. Chem. de fer (cert. Hollandais).
Rio de Janeiro Tram, Light and Power Comp.
Rio de Janeiro Tram, Light and Power Comp. (certific. nom.).

Égypte.

Agricole et Indust. d'Égypte (nos 1 à 20.000).
Égyptian Entreprise and Developm. Cy (The) (nos 1 à 40.000).
Égyptian Entreprise and Developm., parts de divid.
Gharbieh Land Cy (The) (nos 1 à 100.000).
Immobilière d'Égypte (Cie) (nos 1 à 24.000).

France.

Alima (Soc. agric. et comm. de l').
Alimaienne.
Compagnie commerciale française.
Parisienne de Tramways électriques (Comp.).
Parisienne de Tramways électriques (Comp.), parts bén.
Société française de Banque et de Dépôts (nos 1 à 50.000).

Hollande.

Plantations de caoutchouc de Sumatra (Soc. anonyme), act. de capital (nos 1 à 10.000).
Plantations de caoutchouc de Sumatra (Soc. anonyme), act. de div. (nos 1 à 10.000).

Hongrie.

Budapest (Comp. des Tramw. de), act. cap.
Budapest (Comp. des Tramw. de), act. jouiss.

Mexique.

Banco del Estado de Mexico (nos 1 à 30.000).

Roumanie.

Basalte de Cotroceni (Bucarest).

Russie.

Lodz (Chem. de fer Manuf.), act. de capital.
Lodz (Chem. de fer Manuf.), act. de jouiss.
Tramw. de Kiew (Soc. des), act. de capital (nos 1 à 32.000).

Obligations et actions privilégiées étrangères.

Allemagne.

Créd. Fonc. cent. pruss. Émission 1894, 3 1/2 %.
Créd. Fonc. cent. pruss. Émission 1890, 4 %.
Créd. Fonc. de Gotha (caisse hyp.), séries X, XII et XIV, 4 %.
Rhén. westph., séries VIII et IX, 4 %.

Angleterre.

Liebig's Extract of Meat Co. act. priv., 5 %.
South Amer. Cattle Farms Ld, oblig., 5 %.
Tanganika concess. Ld., 1er rang (titres convertibles), 5 %.

Argentine (République).

Céd. Banq. hyp. nat., série K, 5 %, pap.
Céd. Banq. hyp. nat., série L, 6 %, pap.
Céd. Banq. hypothéc., 6 %, pap.
Céd. Banq. hyp. nat., série H, 7 %, pap.
Céd. Banq. hyp. nat., série A, 5 %, pap.
Brasserie de Palerme (Soc. an.) (nos 1 à 8.000), 5 %.
Crédit Foncier de Buenos-Ayres et des prov. argent. (Soc. an.) (nos 1 à 37.500), 5 %.
La Edificadora (Soc. an.) (nos 1 à 22.000), 5 %.
Sansinena de Viandes congél. (Cie) (titres de 2 act. priv.), 6 % (nos 1 à 15.000).
Sucrerie de Tucuman (titres de 2 act. priv.) (nos 1 à 10.000), 6 %.
Tornquist et Cie (Soc. an. Ernesto), act. priv. (nos 1 à 15.000), 6 %.

Brésil.

Goyaz (Comp. du Chem. de fer) (nos 1 à 50.000), 5 %.

Bulgarie.

Banque Nationale de Bulgarie. Lettres de gages, séries I, II, 4 1/2 %.

Canada.

Rio de Janeiro (Tramways), Light and Power Cy, 5 %.

Chili.

The Chilian Transandine Railw. Cy, série C, 5 %.

Égypte.

Agr. et Ind. d'Égypte (S. an.), act. pr., 6 %.
Agr. et Ind. d'Égypte (S. an.), oblig., 5 %.
Agr. et Ind. d'Égypte (S. an.), oblig., 4 %.
Immobil. d'Égypte (Cie) (nos 1 à 12.000), 4 %.
Koubbeh Gardens (The), bons hypoth. (nos 1 à 5.000), 5 1/2 %.

États-Unis.

Missouri Pacific Railway Cy, obl. or 1905, 4 %.
Saint-Louis and San-Francisco Railway Cy General Lien 15/20 year Bonds, 5 %.
Certificats de la Bankers Trust Co, des oblig. Saint-Louis and San-Francisco, 5 %.

V. SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT BELGES AU 31 DÉCEMBRE 1912 (en milliers de francs).

ENCAISSE	PORTEFEUILLE EFFETS de commerce (2)	PORTEFEUILLE TITRES et participations	COMPTES COURANTS débiteurs	PRÊTS, IMMEUBLES, etc.	DÉSIGNATION	CAPITAL-ACTIONS		RÉSERVES	ENGAGEMENTS		BÉNÉFICES	PRODUIT °/o du CAPITAL versé
						VERSÉ	A VERSER (1)	DIVERSES	A TERME FIXE	IMMÉDIATS ou indéterminés		
9.051	62.016	301.789	74.451	(3) 32.029	Société Générale de Belgique	32.804	»	65.902	96.207	276.035	(4) 8.391	25,58
4.260	28.369	26.097	23.579	21.469	Banque de Bruxelles	30.000	»	15.477	»	54.522	3.775	12,58
9.966	10.113	(5) 33.239	8.005	23.422	Banque d'Outremer	34.000	6.000	8.265	»	40.141	2.639	7,76
6.882	39.700	(6) 46.180	50.307	8.441	Crédit général Liégeois	30.000	»	10.097	(7) 20.224	88.711	2.481	8,27
8.899	99.455	80.717	9.698	168.867	Caisse générale de reports et de dépôts	20.000	»	20.202	33.670	290.147	3.617	18,08
311	»	1.614	2.898	105.274	Crédit Foncier de Belgique	5.432	9.568	3.593	99.452	315	1.305	24,02
(8) 3.207	»	16.010	4.136	114.112	Caisse de Propriétaires (30 juin 1912)	4.434	10.566	1.433	122.216	8.578	839	18,92
4.874	50.201	8.229	101.713	26.313	Banque d'Anvers	25.000	»	19.231	»	142.851	4.248	16,99
2.233	40.581	6.214	53.138	1.524	Banque centrale Anversoise	18.000	»	9.006	»	77.369	2.315	12,86
1.482	15.245	10.240	65.832	5.735	Crédit Anversois	20.000	»	4.500	»	72.170	1.864	9,32
6.230	21.004	12.805	49.568	8.539	Banque Internationale de Bruxelles	25.000	»	2.000	»	69.035	2.111	8,44
211	»	1.123	272	28	Comptoir Peemans, change et fonds publics	1.000	»	250	»	242	142	14,20
2.761	9.832	1.373	8.005	355	Comptoir d'escompte de Bruxelles (30 juin 1912)	1.441	59	1.413	»	19.133	339	23,53
547	4.918	1.426	34.518	495	Banque de Commerce, à Anvers	7.408	6.592	531	(9) 431	32.797	734	9,91
341	5.243	82	5.043	405	Banque d'épargne et de crédit, à Anvers	2.218	2.032	300	(10) 1.275	7.104	217	9,78
2.018	6.624	3.989	12.509	3.377	Banque du Hainaut	5.000	»	1.525	(11) 4.259	17.057	676	11,50
2.491	1.131	9.777	3.416	2.640	Crédit général de Belgique	10.000	»	3.007	»	5.461	987	9,87
4.507	»	7.189	826	264	Crédit national industriel (30 septembre 1912)	4.000	»	123	4	7.659	800	20,00
710	4.130	1.320	6.191	200	Société coloniale anversoise	5.500	2.000	1.045	»	5.205	804	14,62
6.363	14.907	1.933	9.863	20.101	Banque sino-belge (30 juin 1912)	15.000	»	1.253	(12) 8.741	26.984	1.189	7,92
1.445	14.002	6.018	35.559	350	Banque de crédit commercial, à Anvers	7.993	1.007	2.900	»	45.754	(13) 718	8,98
4.411	15.842	15.511	39.384	653	Banque de Flandre	6.000	»	6.021	3.053	59.972	752	12,53
4.428	41.719	11.491	34.381	758	Banque générale belge (anc. de Lhoneux, Linon et Cie)	8.691	6.309	2.637	(14) 12.068	67.847	1.537	17,68
272	1.650	1.718	4.218	»	Banque centrale Tournaisienne	2.000	»	229	»	5.354	275	13,75
635	7.585	5.437	17.529	3.035	Banque centrale de la Sambre, à Charleroi	5.000	»	500	»	28.451	270	5,40
1.336	8.807	870	11.188	236	Banque de Charleroi	3.000	»	1.733	»	17.228	476	15,87
2.485	11.900	7.031	33.325	2.011	Banque de Gand	(15) 8.638	1.362	1.677	»	45.798	(16) 639	7,40
2.065	8.475	5.274	36.961	9.374	Banque générale de Liége	(17) 10.000	»	1.435	»	50.783	534	5,34
1.520	4.125	2.650	18.242	440	Banque de Verviers	3.000	»	84	(18) 9.056	14 679	158	5,27
2.283	5.385	22.251	27.849	383	Banque Liégeoise et Caisse d'épargne	15.000	»	7.115	(19) 18.419	15.875	1.742	11,61
184	1.644	»	4.151	»	Caisse de l'ind. et du comm. de Tournai (J. Houtart et Cie)	1.750	»	326	»	3.761	142	8,11
8	258	260	2.241	37	Crédit Verviétois (Modera et Cie)	6.608	1.392	»	199	2.459	pte 6.459	pte 97,74
251	3.930	4.998	12.381	»	Banque centrale de Namur	2.000	»	740	(20) 7.204	11.212	407	20,35
3.987	6.888	5.017	28.457	1.465	Banque de Courtrai	4.023	977	3.375	»	37.862	584	14,52
493	4.136	1.410	11.281	122	Caisse commerciale de Roulers (G. de Laere et Cie)	1.000	»	1.080	»	11.986	379	9,48
1.191	1.460	1.433	5.442	1.266	Banque centrale de la Dyle	2.000	»	35	»	8.672	85	4,25
530	665	6.581	4.536	88	Banque de la Flandre occiden-							

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	9.593	289	23,12
5.379	»	6.558	269	138.497	Caisse hypothécaire anversoise	5.954	4.016	(26) 5.545	(27) 135.114	2.881	1.209	20,31
439	1.182	472	3.671	125	Banque centrale du Limbourg	1.500	»	300	»	3.970	119	7,93
79	302	»	412	67	Banque de Jumet-Reux (D. Ranwez et Cie)	177	390	17	»	673	23	12,99
321	»	245	105	2.758	Crédit hypothécaire, à Ostende	100	»	227	3.009	55	41	41,00
41	40	»	13	»	Caisse d'escompte de Philippeville (A. Jeanjean et Cie)	7	68	15	»	70	2	28,57
111	433	»	1.078	»	Banque centrale du Luxembourg belge, à Arlon	200	800	284	»	1.111	27	13,50
402	212	426	1.642	»	Banque de crédit ostendais, à Ostende	400	600	151	»	5.020	109	27,25
921	1.271	707	1.052	1.797	Banque d'escompte et de comptes courants de Liége	1.500	»	351	2.460	4.081	356	23,73
319	»	»	57	1.817	Caisse de liquidation des affaires en marchandises, à Anvers	720	2.880	702	»	623	148	20,55
27	25	32	295	»	Banque de Hal	250	»	25	»	93	11	4,40
31	1.420	»	7.126	150	Banque arlonaise, à Arlon	302	1.198	128	»	8.237	60	19,87
2.334	19.381	30.890	45.448	44.863	Banque de reports, de fonds publics et de dépôts, à Anvers	9.887	10.113	9.169	»	121.414	2.446	24,74
6	2	859	75	48	Caisse d'escompte et de crédit, à Bruxelles	962	38	9	»	19	»	»
3.007	28.562	»	2.258	22.881	Société belge Crédit industriel et commercial et dépôts	1.800	15.200	1.100	(28) 37.807	12.451	640	13,38
1.103	5.365	1.307	9.043	1.258	Banque générale du Centre, à La Louvière	6,000	»	56	(29) 3.059	8.658	303	5,05
851	1.303	2	4.595	150	Comptoir du Centre, à Morlanwelz	1.103	3.897	323	»	5.367	108	9,79
157	1.483	»	3.905	112	Banque brugeoise (actuellement Crédit des Flandres)	1.368	»	(30) 1.220	»	4.299	pte 1.200	87,72
1.826	9.085	3.313	18.205	2.083	Banque centrale gantoise (30 juin 1912)	3.990	3.510	301	»	29.857	391	9,87
405	1.207	1.738	3.920	249	Banque centrale de la Meuse	1.800	»	105	(31) 3.927	1.590	97	5,39
1.213	1.691	3.711	17.845	145	Banque de Huy	3.000	»	255	»	21.105	215	8,17
49	529	66	296	123	Banque de Malines	311	39	3	»	731	18	5,78
1.008	32.758	6.690	31.777	8.775	Banque de l'Union anversoise	9.366	(32) 10.634	1.159	»	74.822	(33) 661	7,06
37	952	»	266	75	Banque centrale de fonds publics	1.000	»	6	»	273	51	5,10
816	1.338	938	9.629	362	Banque de Roulers-Thielt	2.400	600	131	»	10.392	190	7,92
516	1.400	774	4.181	512	Banque centrale de la Lys	3.000	»	»	(34) 692	3.700	pte 6	0,20
30	1.195	»	5	»	Comptoir de commerce et d'industrie, à Anvers	240	960	»	»	722	268	111,77
130.785	669.505	730.672	1.011.026	792.852		452.490	111.324	221.915	628.934	2.013.839	56.327	10,75

Total de l'actif : 3.365.810.000f

Total du passif : 3.373.505.000f moins perte : 7.665.000f = 3.365.840.000f

(1) Le capital-actions à verser n'est évidemment pas compris dans le total du passif, attendu qu'il ne figure pas dans les comptes débiteurs de l'actif. — (2) Dans le but d'unifier le plus possible les résultats globaux de bilans, dressés de façon différente, nous avons adopté pour règle de ne pas comprendre dans le bénéfice le réescompte du portefeuille ; par contre, celui-ci est déduit à l'actif du montant du portefeuille commercial. — (3) Y compris 1.895.000 fr. de dépôts à court terme à l'étranger, 5.939.276f 77 de dépôts à long terme et 7.441.998f 16 de dépôts aux banques patronnées. — (4) Non compris 1.639.900 fr. pour intérêts à 5 o/o sur les titres de capital primitif. — (5) Dont 2.411.362f 50 de fonds publics et obligations, 25.798.940 fr. d'actions et 5.329.069f 43 de participations financières. — (6) Dont 1.948.692f 81 de fonds publics d'États et de villes et 1.931.310f 42 de participations financières et titres syndiqués. — (7) Dont 7.111 354f 19 de dépôts à terme. — (8) Y compris 2.566.415f 69 de mandats à charge de la province de Hainaut. — (9) Caisse d'épargne. — (10) Caisse d'épargne. — (11) Comptes de dépôts à quinze jours de préavis. — (12) Émission de billets de banque, 1.241.753f 67. — (13) Non compris 138.526f 49 intérêts sur versements anticipés. — (14) Dépôts à terme et obligations. — (15) Dont 4.638.000 fr. versés anticipativement. — (16) Non compris 185.520 fr. intérêts à 4 o/o sur versements anticipés. — (17) Dont 8 millions de francs versés anticipativement. — (18) Dépôts à terme. — (19) Y compris 1.113 427f 76 caisse d'épargne et 1.566.566 fr. de versements non appelés sur participations financières. — (20) Dépôts à terme. — (21) Non compris 27.233f 71 intérêts sur versements anticipés. — (22) Dont 49.849f 05 de fonds de prévision et d'amortissement. — (23) Dont 309.849f 53 de dépôts de un à cinq ans d'échéance et 20.704f 05 de dépôts à trois mois de préavis. — (24) Non compris 4.200 fr. intérêts sur versements anticipés. — (25) Dépôts à terme. — (26) Y compris 2.099.109f 28 compte moins-value ou dépréciations. — (27) Y compris 2.710.942f 75 de dépôts. — (28) Comptes de dépôts à préavis. — (29) Dépôts à terme. — (30) Dont 1.200.000 fr. prévision pour pertes et comptes litigieux et douteux. — (31) Dépôts. — (32) Y compris 5.365.600 fr. de versements anticipés. — (33) Non compris 268.280 fr. intérêts sur versements anticipés. — (34) Dépôts à terme.

Finlande.

Banque du Nord pour le Comm. et l'Indust. à Helsingfors (Lettres de gages), 4 1/2 %.

Hongrie.

Banque centr. hyp. des Caisses d'ép. hongr. à Budapest (Lettres de gages), 4 1/2 %.
Budapest (Tramways), remb. à 105 %, 4 %.
Innerstädtische Sparcassa à Budapest (Lettres de gages), 4 1/2 %.

Mexique.

Banco International e Hipotecario de Mexico (Lettres de gages), série E, 5 %.
Crédit Foncier mexicain. Bons hypothécaires, séries I, M et P, 5 %.
Caisse de prêts pour des entrepr. d'irrigation et pour des bes. d'agric. en gén., 4 1/2 %.

Roumanie.

Crédit Foncier urbain de Bucarest, 5 %.

Suède.

Crédit Foncier de Gothembourg, n[os] 1 à 4.000, 4 %.

(*A suivre.*)

Russie.

Russo-Belge (Société métallurgique), 4 %.

Uruguay.

Céd. Banco Hipotecario, séries G à M, 6 %.

Obligations étrangères à revenu variable.

Brésil.

Nord-Ouest du Brésil (n[os] 1 à 80.000), 3 1/2 %.

Porto-Rico.

Chemins de fer, estampillés.

Fonds d'États et Obligations de compagnies ayant des coupons en souffrance.

Guatémala (République du).

Emprunt, 4 %; redevance, 2 %.

Venezuela.

Compagnie française des Chemins de fer du Venezuela, obligations 1903.

Alfred Neymarck.

II

LA VALEUR IMMOBILIÈRE DU TERRITOIRE FRANÇAIS ENCORE ENVAHI AU 15 NOVEMBRE 1914

(Fortune privée)

S'il n'est pas encore possible de connaître, même approximativement, les dégâts immobiliers causés par l'envahisseur, il est néanmoins possible d'évaluer le maximum des risques compris dans la fraction de territoire encore occupé au 15 novembre 1914. D'ailleurs l'évaluation des dégâts correspondra, suivant les cas, soit aux valeurs vénales, soit aux valeurs intrinsèques, quelquefois même aux valeurs extrinsèques et, dans certains cas, à des valeurs forfaitaires ou des valeurs de prix de revient de nouvelles constructions; la commission technique qui sera instituée pour les évaluations des indemnités de guerre aura donc à apprécier non seulement la valeur matérielle des dégâts, mais aussi la nature de la valeur de l'indemnité.

Dans une suite de tableaux, nous allons analyser les différents documents qui nous permettront de dégager la valeur immobilière (vénale et intrinsèque) dans la zone envahie; il y aura lieu d'ajouter : les dégâts constatés dans les régions reprises à l'ennemi, les risques en Alsace-Lorraine et les indemnités locatives qui résulteront des chômages d'immeubles et d'industries, des pertes de récoltes et des pertes de loyers, ainsi que celles subies par la collectivité (routes, travaux d'art, établissements publics, etc., détruits ou détériorés).

Nous limiterons cette étude à la fortune immobilière privée.

Fractions du territoire envahi.

TABLEAU N° 1

DÉPARTEMENTS	CONTENANCE (en hectares) d'après le SERVICE GÉOGRAPHIQUE de l'armée	CONTENANCE (en hectares) d'apres le CADASTRE (territoire imposable)	FRACTION de TERRITOIRE qui a subi l'invasion	FRACTION de TERRITOIRE encore envahi au 15 novembre 1914
			°/o	°/o
Aisne	742.835	711.590	100	55
Aube	602.629	577.480	10	0
Ardennes	525.259	507.792	100	100
Marne	820.531	781.851	85	12
Meurthe-et-Moselle	527.956	504.610	70	25
Meuse	624.057	605.290	55	30
Nord	577.373	550.169	80	70
Oise	588.673	570.638	55	10
Pas de-Calais	675.156	644.280	40	25
Seine-et-Marne	593.107	571.588	25	0
Somme	627.712	601.118	45	16
Vosges	590.303	569.621	20	2
Territoire de Belfort	60.849	58.075	0	0
TOTAUX	7.556.440	7.254.102	Soit environ 4.400.000 à 4.500.000	Solt environ 2.000 000 à 2.100.000
FRANCE ENTIÈRE	53.646.371	»	»	»
PROPORTIONS	14 °/o	»	8 °/o	3,7 °/o

Valeur immobilière desdits départements (*d'après les dernières évaluations des contributions directes*) **et montant approximatif de la fortune privée et de la dette hypothécaire.**

TABLEAU N° 2

DÉPARTEMENTS	FORTUNE privée globale (2)	VALEUR IMMOBILIÈRE (1) (1910-1912) des PROPRIÉTÉS bâties	VALEUR IMMOBILIÈRE (1) (1910-1912) des PROPRIÉTÉS non bâties	VALEUR IMMOBILIÈRE (1) (1910-1912) TOTALE	MONTANT approximatif de la DETTE HYPOTHÉCAIRE au 31 décembre 1912 (1)
1	2	3	4	5	6
Aisne	3.647,4	786,9	1.111,1	1.897,9	168,7
Aube	1.460,8	392,5	377,0	769,5	92,3
Ardennes	2.008,7	437,9	482,6	920,5	88,3
Marne	3.697,8	807,9	593,1	1.401,0	167,3
Meurthe-et-Moselle	2.911,4	989,8	533,3	1.523,1	160,9
Meuse	1.461,2	301,4	461,3	762,7	56,4
Nord	10.033,4	3.442,6	2.319,5	5.762,1	662,0
Oise	3.735,3	683,1	789,3	1.472,4	226,7
Pas-de-Calais	3.864,7	1.252,4	1.864,6	3.117,0	310,3
Seine-et-Marne	3.595,4	731,2	1.008,9	1.740,1	203,2
Somme	3.579,9	730,3	1.071,9	1.802,2	182,9
Vosges	1.934,3	577,1	569,5	1.146,9	112,8
Territoire de Belfort	(3)	149,7	76,6	226,3	43,6
TOTAUX	»	11.283,1	11.258,6	22.541,7	2.505,5
FRANCE ENTIÈRE	243.740,0 (4)	64.798,0	61.757,0	126.555,0	15.000,0
PROPORTIONS	»	17,4 °/o	18,2 °/o	17,8 °/o	16,6 °/o

(1) En millions de francs.
(2) D'apres notre évaluation 1902-1905 ; voir : *La Propriété ;* Berger-Levrault, éditeurs.
(3) Cette évaluation est comprise avec celle du département de la Haute-Saône.
(4) En 1912, notre nouvelle évaluation pour la France entière s'élève a 282 milliards. Par suite, il y a lieu de considérer les chiffres ci-dessus (colonne 2) susceptibles d'une augmentation d'au moins 15 °/o. Voir : *La Fortune privée et les Fraudes successorales ;* Berger-Levrault, éditeurs.

Répartition départementale de la dette hypothécaire.

TABLEAU N° 3

DÉPARTEMENTS	MONTANT APPROXIMATIF de la dette globale hypothécaire (période 1906-1912) (1)	PROPORTION des CRÉANCES EN COURS Crédit Foncier de France (Capital restant dû, période 1906-1912) (1)	CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	
			NOMBRE DE PRÊTS en cours au 1er novembre 1914	CAPITAL PRIMITIF des prêts en cours au 1er novembre 1914 (Chiffre approximatif) (2)
		°/o		
Aisne	168.700.000	6,0	457	13.700.000
Aube	92.300.000	3,1	188	2.900.000
Ardennes	88.300.000	3,5	157	2.900.000
Marne	167.300.000	3,9	295	7.000.000
Meurthe-et-Moselle	160.900.000	6,7	848	17.300.000
Meuse	56.400.000	2,9	115	2.200.000
Nord	662.000.000	3,2	993	30.000.000
Oise	226.700.000	5,5	554	20.000.000
Pas-de-Calais	310.300.000	3,5	646	20.000.000
Seine-et-Marne	203.200.000	9,3	1.003	22.300.000
Somme	182.900.000	4,6	404	13.600.000
Vosges	112.800.000	4,6	452	7.100.000
Territoire de Belfort	43.600.000	6,1	140	3.500.000
TOTAUX	2.505.400.000	4,6 (3)	6.252	162.500.000 (2)

(1) *La Dette hypothécaire et le Crédit Foncier de France*. Berger-Levrault, éditeurs.
(2) La créance réelle est inférieure, car il y a lieu de déduire les amortissements semestriels et les remboursements anticipés.
(3) Soit environ 117 à 120 millions sur 2.310 millions pour la France entière.

Population des territoires encore envahis au 15 novembre 1914.

TABLEAU N° 4

DÉPARTEMENTS	POPULATION TOTALE du département en 1911	DENSITÉ au KILOMÈTRE CARRÉ	POPULATION APPROXIMATIVE de la zone encore envahie au 15 novembre 1914	DENSITÉ au KILOMÈTRE CARRÉ
Aisne	530.226	71,4	400.000	162,0
Aube	240.755	39,9	»	
Ardennes	318.896	60,7	318.896	
Marne	436.310	53,2	60.000	
Meurthe-et-Moselle	561.730	107,0	150.000	
Meuse	277.955	44,5	80.000	
Nord	1.961.780	339,7	1.850.000	
Oise	411.028	69,8	35.000	
Pas-de-Calais	1.068.155	158,2	280.000	
Seine-et-Marne	363.561	61,3	»	
Somme	520.161	82,9	75.000	
Vosges	433.914	73,5	5.000	
Territoire de Belfort	101.386	166,6	»	
TOTAUX	7.228.857	95,6	Environ : 3.255.000	162,0
FRANCE ENTIÈRE	39.601.509	73,8	39.601.509	»
PROPORTIONS	18,2 °/o	»	8,2 °/o	»

Répartition de la valeur locative des propriétés bâties en 1913.

TABLEAU N° 5

DÉPARTEMENTS	VALEUR IMMOBILIÈRE D'APRÈS L'ENQUÊTE SUR LA CONTRIBUTION FONCIÈRE			RÉPARTITION, D'APRÈS LA CONTRIBUTION MOBILIÈRE, DE LA VALEUR LOCATIVE ENTRE LES LOCAUX AFFECTÉS :			TOTAUX
	MAISONS	USINES	TOTAUX	AU COMMERCE ou à l'industrie	A L'HABITATION des indigents ou des non imposables	A L'HABITATION personnelle des imposables	
1	2	3	4	5	6	7	8
Aisne	35.413.507	7.200.096	42.613.603	13.302.478	3.590.401	26.011.516	42.904.395
Aube	17.814.004	2.274.904	20.088.908	5.406.453	842.848	13.968.963	20.218.261
Ardennes	20.352.727	1.198.814	21.551.541	7.790.873	1.518.225	15.313.758	24.622.856
Marne	41.617.933	3.641.427	45.259.360	13.149.704	2.629.529	29.620.777	45.400.010
Meurthe-et-Moselle	47.232.162	13.829.568	61.061.730	24.000.411	6.173.688	30.155.601	60.629.703
Meuse	15.198.129	1.915.576	17.143.705	4.360.162	1.391.107	11.509.811	17.264.080
Nord	153.151.785	44.105.870	197.257.655	78.571.217	35.253.059	83.875.320	197.699.596
Oise	33.670.092	4.716.668	38.386.760	10.157.951	1.793.152	26.427.491	38.378.591
Pas-de-Calais	57.363.152	12.513.378	69.876.530	25.089.855	13.703.511	31.374.320	70.167.686
Seine-et-Marne	36.779.197	3.481.007	40.260.204	9.006.574	1.436.797	29.962.285	40.405.656
Somme	32.553.651	5.589.022	38.142.673	11.679.362	5.081.068	21.491.884	38.252.314
Vosges	23.266.486	7.708.047	30.974.533	12.510.793	2.978.627	15.574.730	31.064.150
Territoire de Belfort	7.310.422	1.598.712	8.939.134	3.250.383	1.276.261	4.401.331	8.930.975
TOTAUX	521.753.217	112.803.089	631.556.336	218.276.216 31 %	77.671.273 12 %	339.990.790 54 %	635.938.279 100 %
FRANCE ENTIÈRE	3.352.175.763	353.560.850	3.705.736.613	1.279.686.493	451.330.459	1.982.169.822	3.713.486.774
PROPORTIONS	15,5 %	31,9 %	17,1 %	17 %	17,2 %	17,1 %	17,1 %

*

Valeurs locatives industrielles et nombre de chevaux-vapeur employés dans l'industrie.

TABLEAU N° 6

DÉPARTEMENTS	VALEURS LOCATIVES DES PROFESSIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES DANS LA CATÉGORIE DES PATENTABLES C (EN 1891)				TOTAUX GÉNÉRAUX DE LA CATÉGORIE C		NOMBRE DE CHEVAUX-VAPEUR UTILISÉS DANS L'INDUSTRIE	
	2e PARTIE	3e PARTIE	4e PARTIE	TOTAUX des colonnes 2-3-4	En 1891	En 1910	En 1891	En 1910
1	2	3	4	5	6	7	8	9
							HP	HP
Aisne	89.545	6.262.111	2.158.588	8.510.544	9.237.812	10.450.171	14.572	29.934
Aube	51.635	1.745.837	1.346.910	3.147.382	3.650.752	4.155.922	6.640	15.989
Ardennes	181.740	3.595.155	1.338.800	5.115.995	5.790.548	6.152.595	16.625	46.866
Marne	113.960	2.650.300	3.246.330	6.010.590	6.718.824	5.873.482	11.408	31.637
Meurthe-et-Moselle	210.780	5.412.897	532.055	6.155.732	6.690.040	13.749.676	37.044	208.707
Meuse	36.231	1.650.344	89.980	1.776.558	2.112.664	2.327.709	4.172	22.510
Nord	1.282.612	17.802.596	22.491.703	41.576.911	45.862.437	68.242.398	121.307	521.380
Oise	195.955	3.571.601	805.300	4.572.856	5.252.768	6.371.569	18.929	45.908
Pas-de-Calais	876.405	5.793.135	3.198.790	9.868.330	11.188.664	15.740.757	59.421	236.848
Seine-et-Marne	322.285	2.869.210	24.650	3.216.145	3.799.123	4.862.488	16.245	21.843
Somme	98.250	4.487.777	2.200.005	6.786.032	7.567.945	8.812.529	16.610	33.801
Vosges	130.665	2.199.255	3.647.745	5.977.665	6.474.627	14.553.926	29.741	104.992
Territoire de Belfort	25.100	585.490	992.100	1.602.990	1.720.050	2.821.786	6.028	11.752
TOTAUX	3.618.166	58.626.308	42.073.256	104.317.730	116.096.254	164.145.008	358.742	1.335.167
FRANCE ENTIÈRE	19.142.850	214.023.876	72.086.192	305.552.918	350.976.719 (1)	483.779.872 (2)	916.086	2.913.013
PROPORTIONS	18,6 %	27.4 %	59,8 %	34,1 %	33,1 %	33,9 %	39,1 %	45,8 %

(1) Total général des catégories A B C D = 1.262.728.740.
(2) Total général des catégories A B C D = 1.642.426.575.

La valeur locative globale servant de base pour l'impôt des patentes s'élevait en 1910-1911 à 1.642.426.575f
et la valeur locative des propriétés bâties affectées aux usages commerciaux et industriels à. 1.247.439.478

Savoir : Commerce : 916.523.244f
Industrie : 330.916.234

(d'après l'enquête 1909-1910), soit une différence de. 394.987.097f
afférente à des valeurs purement commerciales et industrielles.

En 1910, les 2e, 3e et 4e parties de la catégorie C des patentables, c'est-à-dire les industries proprement dites, étaient établies sur une valeur locative globale de . . 483.779.872f
et les immeubles spécialement affectés à l'industrie sur. 330.916.234

Soit une différence de. 152.863.638f
s'appliquant au matériel industriel proprement dit.

Si l'on tient compte qu'en 1913 la valeur globale locative des immeubles affectés au commerce et à l'industrie s'est élevée à. 1.279.686.493f
au lieu de . . . . 1.247.439.478 en 1910,
c'est-à-dire une augmentation proportionnelle de $\frac{102}{100}$; que la valeur des bâtiments industriels s'est élevée à 353.560.850 francs, au lieu de 330.916.234 en 1910, soit une augmentation proportionnelle de $\frac{106}{100}$; que le nombre de chevaux-vapeur employés par l'industrie s'élevait à 3.140.503 en 1911, au lieu de 2.913.013 en 1910, on peut admettre que les données de la colonne 7 du tableau n° 6 peuvent être augmentées et que le chiffre global de 164.145.008 peut être porté approximativement à 172 millions.

En établissant proportionnellement les données de la colonne 5 par rapport aux progressions des colonnes 6 et 7, on obtiendrait un chiffre global d'environ. 154.000.000f
au lieu de 104.317.730; duquel il y a lieu de déduire le chiffre de. 112.800.000

(col. 3 du tableau n° 5), ce qui donnerait. 41.200.000f
et seulement, en opérant sur les départements encore envahis 38.000.000
chiffre représentant la valeur locative du matériel industriel dans ces départements.

Réduisant ce chiffre au territoire envahi en tenant compte des deux facteurs connus : superficie et population (tableaux 1 et 4) :
S $\frac{2,1}{7,5}$ et P $\frac{3,2}{7,2} = \frac{47}{100}$ pour l'ensemble (en calculant département par département), on obtient 17.800.000f

La donnée de 394.987.097 francs ci-dessus comprend 152.863.638 francs de valeur locative purement industrielle, soit environ 39 %; en appliquant cette donnée au chiffre ci-dessus, on obtiendrait, pour toute valeur locative commerciale et industrielle autre que celle du matériel outillage, une valeur de 28.000.000f
dans la zone envahie.

Tableau

A l'aide de ces documents nous pouvons déduire :

a) Valeur vénale.

1° Valeur de la propriété non bâtie : (tableau n° 2 en tenant compte de la superficie, tableau n° 1) . . . . environ 4.000 millions (1) soit 6,1 % de l'ensemble du territoire français.			Soit environ 9.500 millions, soit 7,2 % de l'ensemble de la France.
2° Valeur de la propriété bâtie : (tableau n° 2 en tenant compte de la superficie, tableau n° 1, et de la population, tableau n° 4) . environ 4.800 — soit 7,7 % du chiffre global pour la France. Savoir :			
Habitations et bâtiments affectés aux exploitations rurales à raison de 150 francs par hectare	300 millions		
Usines : 50 millions de valeur locative au taux de 6,5 % (47 % des valeurs du tableau n° 5)	770 —		
Autres bâtiments à usage de commerce (tableau n° 5) : $\left(\frac{4.800 \times 34}{100}\right) - 770 =$ . .	860 —		
Autres maisons	2.870 —		
3° Matériel industriel proprement dit : 17.800.000 à environ 6 % . .	300 —	650 —	
4° Matériel industriel et commercial : 28.000.000 à environ 8 % . .	350 —		
Soit 10,8 % de l'ensemble de la France.			

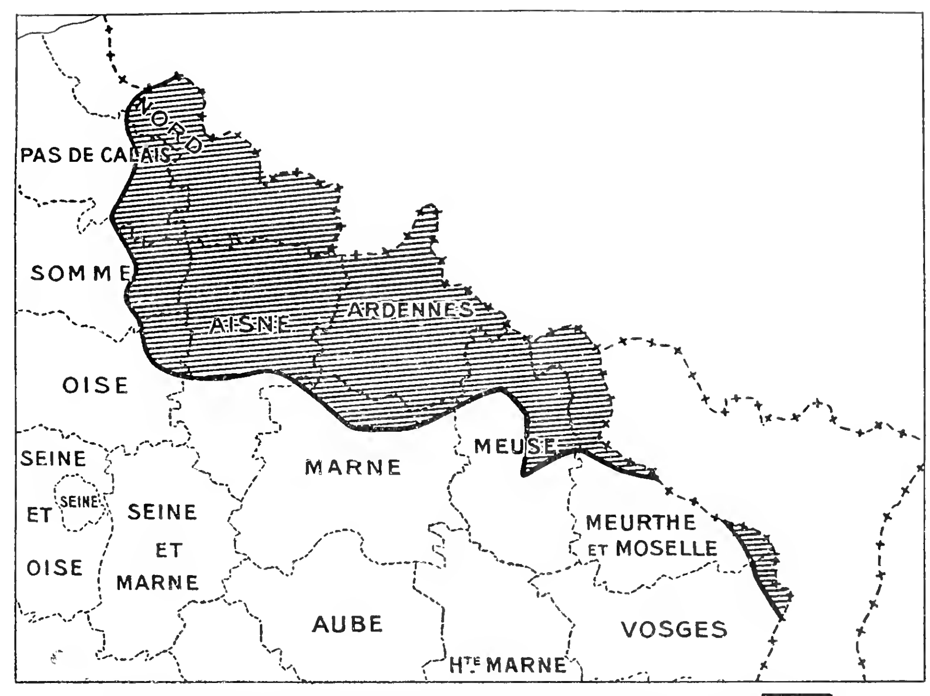
b) Valeur intrinsèque.

1° Propriété non bâtie		4.000 millions	Soit environ 14.000 à 14.500 millions.
2° Propriété bâtie :			
Bâtiments ruraux : (valeur vénale : 25 à 30 % de la valeur intrinsèque)		1.100 —	
Usines : 40 à 50 %		1.500 —	
Bâtiments commerciaux : 70 à 75 %		1.200 —	
Immeubles bourgeois en ville : 50 à 60 %	soit en moyenne : 50 à 55 %	5.500 —	
— bourgeois en campagne : 30 à 40 % .			
— ouvriers : 55 à 60 %			
Maisons de rapport : 60 %			
3° Matériel purement industriel : 50 % chaudières, etc. ; 60 à 70 % machines et outillages		500 —	
4° Matériel industriel et commercial : 70 %, soit .		500 —	

(1) Non compris les mines et carrières.

c) **Dette hypothécaire.**

Comparativement aux valeurs immobilières (tableau 2) et à notre évaluation ci-dessus (*a*) (en tenant compte de l'importance des propriétés bâties), on peut admettre que la dette hypothécaire du territoire encore envahi s'élève à environ 1.000 millions, sur laquelle le Crédit Foncier a encore comme créance en cours environ 5 %.



TERRITOIRE ENVAHI AU 15 NOVEMBRE 1914

E. MICHEL,

Inspecteur principal du Crédit Foncier de France.

III

VARIÉTÉ

LA STATISTIQUE DE L'EXPLOITATION MINIÈRE EN SUÈDE PENDANT L'ANNÉE 1913

La production de fer en Suède est concentrée principalement à deux grandes régions métallifères, dont l'une est située au delà du cercle polaire, en Laponie, tandis que l'autre, de tout temps connue sous le nom de « Bergslagen », se trouve dans les provinces au nord des lacs Väner, Vätter, Hjälmar et Mälar. Dans le « Bergslagen » sont situés, entre autres, les gisements de fer de Grängesberg. Sa production de fer en 1913 a été de 7.475.571 tonnes; c'est la quantité maximum obtenue jusqu'à présent; sur cette quantité, 65,7 % reviennent aux gisements lapons, qui représentent 85 % de l'accroissement de la production pendant l'année, 776.345 tonnes.

La production de minerai de fer, en 1913, se répartit de la manière suivante :

	Tonnes	Valeur en francs
Minerai de première qualité	6.548.342	74.197.758
Minerai d'autres qualités	269.253	
Schlich	657.976	9.207.406
Total	7.475.571	83.405.164

La plus grande partie du minerai de première qualité extrait, 4.550.390 tonnes (69,5 %), était d'un pourcentage de fer très élevé, contenant entre 60 et 70 % de fer. Ce minerai de haut pourcentage provenait principalement des gisements de fer lapons (Kiruna, Gällivare) et de Grängesberg. Le minerai de première qualité des mêmes gisements se distinguait aussi par un haut pourcentage de phosphore. Ainsi, 1.164.955 tonnes des gisements lapons contenaient 2,6 % de phosphore, tandis que la plus grande partie du minerai de première qualité provenant de Grängesberg contenait de 1,1 à 1,3 % de phosphore. Quant au pourcentage de soufre, 87,7 % du minerai de première qualité produit pendant l'année contenaient moins de 0,05 % de soufre, et 3,1 % seulement plus de 0,01 %.

Grâce aux nouvelles méthodes pratiquées pour l'enrichissement et la production de briquettes (il faut surtout citer la méthode du Dr J.-G. Grändal), la production de schlich et de briquettes de minerai a beaucoup augmenté pendant les dernières années. La production s'élevait, en 1913, à 657.976 tonnes de schlich et à 333.252 tonnes de briquettes. De plus, 64.345 tonnes de briquettes ont été, dans un établissement, produites de purple-or (oxyde de fer).

Le fer limoneux, qui autrefois a joué un grand rôle pour l'industrie du fer en Suède, est aujourd'hui d'un rendement minime. La quantité produite en 1913 n'était que de 3.822 tonnes.

La production de la fonte a aussi augmenté considérablement pendant les dernières années, quoique bien moins vite que la production du minerai de fer. C'est que le charbon de bois, qui est le combustible dont on se sert principalement en Suède pour la production de la fonte, est d'une cherté considérable, et ainsi rend difficile le développement d'une production de fonte sur une vaste échelle. Cependant, par l'emploi de schlich et de briquettes pendant les dernières années, on est arrivé à augmenter le rendement de la charge des hauts fourneaux et en même temps à une consommation moindre de charbon de bois. On peut s'attendre du reste à ce que l'introduction du haut fourneau électrique (en 1913, six hauts fourneaux de cette espèce étaient exploités en Suède) amènera peu à peu une révolution dans l'industrie de la fonte en Suède, à cause de la diminution dans la consommation de charbon de bois que permet ce mode d'exploitation. La consommation de charbon de bois par tonne de fonte électrique n'était en effet, en 1913, que de 25^{hl} 5 par tonne, tandis que, dans un haut fourneau ordinaire, la consommation s'élevait à 57^{hl} 7. La production de la fonte du royaume était, en 1913, de 730.257 tonnes, d'une valeur de 78.572.352 francs, dont 31.966 tonnes ont été produites par la méthode électrique. L'augmentation dans la production de la fonte était, depuis 1912, de 30.441 tonnes (4,3 %) et, dans la production de la fonte électrique, de 14.405 tonnes (82 %).

Il a été produit en 1913 par la méthode électrique les quantités suivantes de ferro-alliages :

Ferro-silicium	9.863	tonnes
Ferro-manganèse siliceux	1.375	—
Ferro-chrome	760	—
Ferro-manganèse siliceux-aluminium	136	—

La production d'éponge de fer à Högänäs, en Scanie, a été, en 1913, de 6.073 tonnes d'une valeur de 534.344 francs. Depuis qu'une installation d'enrichissement a été mise en exploitation régulière dans le même établissement pendant l'année, on y produit le schlich qui est utilisé pour la production de l'éponge de fer.

La production du fer et de lingots soumis à l'affinage au bas foyer fait voir les chiffres suivants :

Massiaux non soudés et fer ébauché	158.472	tonnes
Lingots	590.887	—
— dont Bessemer	115.839	—
— — Martin	469.387	—
— — acier fondu au creuset	3.385	—
— — de fusion électrique	2.276	—

La production de lingots Martin fait constater une forte augmentation qui, en 1913, était de 65.269 tonnes (16,2 %).

La production de fer et d'acier en barres et d'autres ouvrages de fer et d'acier doux a fourni les quantités suivantes :

Fer et acier en barres (battu, gros et médium et déchets de fer)	203.101	tonnes
Billettes et blooms	287.749	—
Ébauches de tubes, creuses	27.763	—
Ébauches de tubes, pleines	23.675	—
Autre fer ébauché pour manufacture	44.687	—
Fer d'angle, à T, etc., et autre fer façonné (gros et médium)	28.042	—
Bandages de roue (tires)	4.735	—
Autre fer gros (rails, essieux, etc.)	5.778	—
Autre fer médium	5.617	—
Fer feuillard, carillon et autre fer fin	92.510	—
Fil laminé en boucles	72.127	—
Strips	6.829	—
Tôles fortes et médium	30.655	—
Tôles minces	24.484	—

De plus, la production d'articles en fer dans les usines et les ateliers mécaniques, destinés à la vente, a atteint les valeurs suivantes :

Ouvrages de fonte	2.247.743f
Autres articles en fer	24.513.546
Machines et autres articles d'atelier de construction	2.109.317
Total	28.870.606f

La Suède est relativement pauvre en autres minerais que ceux de fer.

Le tableau suivant fait voir les quantités et les valeurs de la production des minerais autres que le fer :

	Tonnes	Valeur en francs
Minerai d'argent et de plomb	3.222	874.762
Minerai de cuivre	5.458	368.731
Minerai de manganèse	4.001	221.733
Minerai de zinc	50.752	2.912.443
Minerai de pyrite	34.319	493.486

Les ressources de la Suède en houille sont limitées à quelques gisements en Scanie. On estime que ces gisements contiennent environ 300 millions de tonnes de houille qui, cependant, est d'une qualité inférieure aux charbons anglais.

L'exploitation des gisements de houille est combinée avec l'extraction d'argiles d'une grande valeur.

La production était, en 1913 :

	Tonnes	Valeur en francs
Houille	363.965	4.099.154
Argile réfractaire	136.944	323.641
Argile de Klinker	50.936	163.677

Les quantités de métaux autres que le fer, produites en Suède pendant l'année 1913 ont été :

Or	25kg 374
Argent	1.037 1
Plomb	1.235.295
Cuivre	6.890.920
Zinc	2.114.520

La quantité de zinc obtenue a été produite à Trollhättan par la méthode électrique.

En dehors des minéraux et des métaux déjà nommés, l'exploitation minière, en 1913, comprend les produits suivants :

Feldspath	38.878	tonnes
Quartz.	40.837	—
Sulfate de cuivre.	428	—
Sulfate de fer.	320	—
Graphite	88	—
Pyroludite en poudre.	73	—

Le nombre des fonctionnaires, tant en chefs que personnel technique et de bureau, employés dans les mines et les usines, a été de 1.590 personnes en tout, dont 39 femmes.

Le nombre d'ouvriers se répartit de la manière suivante :

Dans les mines, les établissements d'enrichissement et de briquettes . . .	16.078
Dans les usines à fer.	27.146
Dans les autres usines	1.052
Total.	44.216

Ce nombre comprend 315 femmes. Le nombre des ouvriers dans les usines à fer, pendant l'année, comprend tous ceux qui ont été employés dans les usines, donc même ceux employés dans la manufacture d'articles en fer, et ceux occupés dans les ateliers mécaniques.

Le nombre des moteurs directement employés pour les machines et les appareils, en 1913, se répartit ainsi qu'il suit :

	Dans les mines, les établissements d'enrichissement et de briquettes		Dans les usines à fer		Dans les autres usines		Total de chevaux
	Nombre	Chevaux	Nombre	Chevaux	Nombre	Chevaux	
	—	—	—	—	—	—	—
Roues hydrauliques. . .	36	809	185	4.637	2	30	5.476
Turbines hydrauliques .	37	1.155	502	45.321	»	24	46.500
Machines à vapeur . . .	117	6.851	106	22.255	»	»	29.106
Turbines à vapeur . . .	»	»	2	45	»	»	45
Moteurs à huile et à gaz .	50	853	9	910	»	»	1.763
Moteurs électriques . . .	1.222	37.768	2.673	59.352	200	2.090	99.210
Total. . . .	1.462	47.436	3.477	132.520	202	2.144	182.100

Les lois qui règlent actuellement l'exploitation des mines en Suède sont :

1° Le Code des mines du 16 mai 1884 (avec les modifications apportées par les lois du 20 octobre 1899, du 5 juillet 1901 et du 12 août 1910), aux termes duquel chaque citoyen suédois est autorisé à réclamer les gisements qui contiennent : *a*) les minerais des métaux suivants : or, argent, platine, mercure, plomb, cuivre, fer (à l'exception des minerais de lac et de marais), manganèse, chrome, cobalt, nickel, zinc, étain, titane, wolfram, bismuth, antimoine et arsenic; ainsi que, *b*) pyrite de fer, pyrite magnétique, graphite, apatite et magnésite, les deux derniers minerais cependant, seulement s'ils se trouvent sur des terres du domaine public; toutefois, en vertu de la loi du 4 juin 1913, aucune réclamation de gisements, situés dans les

terres du domaine public, ne peut avoir lieu dans les gouvernements de Norrbotten, de Västerbotten et de Jämtland, sinon pour le compte de l'État ;

2° La loi sur la recherche et l'exploitation des houilles, du 28 mai 1886, selon laquelle l'exploitation des mines de houille est soumise à une concession du Gouvernement.

Le nombre des permis d'exploitation des mines, accordés pendant l'année 1913, a augmenté de 1.584 en 1912 à 2.023 en 1913 ou de pas moins de 27,7 %. De ce nombre la plus grande partie, ou 67,3 %, regarde le minerai de fer.

En répartissant les mines et les usines selon les différentes catégories des propriétaires on obtient les résultats suivants :

	Appartenant à			Nombre
	des propriétaires seuls	des sociétés anonymes	des autres sociétés	total
	—	—	—	—
Nombre des mines et des carrières de feldspath .	26	233	111	370
— usines à fer	14	112	14	140
— autres usines	2	6	1	9
Totaux	42	351	126	519

La taxation faite en 1913 des revenus de l'exploitation minière en 1912, a donné les résultats suivants, ce qui constitue un record sans précédent :

	Valeur en francs
	—
Mines de fer (y compris établissements d'enrichissement et de briquettes). .	35.372.584
Mines de houille	573.529
Autres mines et carrières de feldspath et de quartz	2.037.160
Usines à fer.	11.049.014
Autres usines	914.102
Total	49.946.389

A. Barriol.

IV

BIBLIOGRAPHIE

Le Bureau de Statistique des Massachussetts. — *Un aperçu sur son histoire, son organisation et ses fonctions.*

Le sympathique directeur actuel du Bureau a publié ce travail pour l'Exposition de Panama. Il rappelle que le Bureau a été fondé en 1869 et qu'il a été placé sous l'autorité successive de cinq directeurs, savoir :

Henry-K. Oliver, de 1869 à 1873;
Carroll-D. Wright, de 1873 à 1888;
Horace-G. Wadlin, de 1888 à 1903;
Charles-F. Pidgin, de 1903 à 1907;
Charles-F. Gettemy, depuis 1907.

L'administration placée directement sous les ordres du chef comprend 88 personnes réparties dans six divisions, qui s'occupent respectivement des affaires suivantes :

Administration générale. — Secrétariat (dépenses 60.000 francs).

Division du travail. — Rapport annuel; rapports spéciaux sur le travail et les questions sociales; bibliothèque (dépenses 125.000 francs).

Division des manufactures. — Rapports spéciaux et bulletins; rapport annuel et statistique des manufactures (dépenses 71.000 francs).

Office du travail. — Chômage; placement organisé par régions (dépenses 184.000 francs).

Division municipale. — Comptes; installations d'usines; statistiques municipales; rapport annuel et bulletins spéciaux aux organisations municipales et aux finances (dépenses 156.000 francs).

Division du recensement. — Recensement annuel d'été et recensement décennal (dépense naturellement variable).

Les publications nombreuses du bureau font l'objet d'un chapitre considérable qu'on ne peut résumer, mais qui montre le travail formidable que l'on effectue. Des cartes nombreuses, des diagrammes terminent cet ouvrage et forment un véritable résumé rétrospectif de toutes les statistiques afférentes à l'État considéré.

Ce travail montre le développement économique merveilleux du pays et on doit être reconnaissant à M. Gettemy d'avoir publié cette étude intéressante à tous égards.

A. Barriol.

V

AVIS RELATIF

AU

PRIX ADOLPHE COSTE

NOTE EXPLICATIVE

M. Adolphe Coste, ancien président de la Société en 1893, a fait un legs à la Société de Statistique de Paris en exprimant le désir que les arrérages fussent consacrés, dans la mesure du possible, à la publication périodique d'une évaluation détaillée de la fortune publique et privée de la France.

Afin d'honorer la mémoire du regretté président, le Conseil d'administration de la Société a décidé de donner en 1915 un prix consistant en une somme de 500 francs et une médaille.

Ce prix serait attribué à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet se rattachant à *l'Évaluation de la fortune publique et privée de la France, tant en capital qu'en revenu*, ou susceptible d'apporter à cette évaluation une contribution utile, même partielle et limitée.

Pour être admis à présenter un travail, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres élus de la Société faisant partie du Conseil de 1915 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires devront être adressés, avant le 31 décembre 1915, à M. Barriol, secrétaire général de la Société, *88, rue Saint-Lazare, à Paris (IXe).*

Ils devront lui parvenir sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire, et lui être remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, ou transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1° Le mémoire *non signé*, mais portant une *devise*;

2° Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, à la machine à écrire, en double exemplaire et sur recto; ils resteront la propriété de la Société, qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

VI

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LES SÉANCES DES 19 MAI ET 16 JUIN 1915

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Argentine (République)	
PROVINCE DE MENDOZA. — *Direction générale de la Statistique.* — Annuaire statistique de la province de Mendoza, pour l'année 1913	Arm^{a1} 13
Espagne	
Ville de Barcelone	
Bureau de la municipalité. — Annuaire statistique, pour l'année 1912	Esba^{a1} 12
États-Unis d'Amérique	
DÉPARTEMENT DU TRAVAIL. — *Bureau des travaux statistiques.* — Indemnités pour accidents du travail aux États-Unis, allouées en conformité de la loi du 30 mai 1908 (résultats de 1909 à 1913)	Eu^{c52} 09-13
— Décisions des tribunaux et opinions concernant le travail, pour 1912 et 1913	Eu^{c53} 12-13
— Gages et heures de travail dans les industries du coton, de la laine et de la soie, de 1907 à 1913	Eu^{c39} 07-13
— Gages et heures de travail dans les industries du bois, de 1907 à 1913	Eu^{c40} 07-13
— Gages et heures de travail dans les industries de la chaussure et de la bonneterie, de 1907 à 1913	Eu^{c13} 07-13
— Prix de détail, de 1890 à février 1913	Eu^{c48} 90- fév. 13
— Prix de détail, de 1890 à avril 1913	Eu^{c48} 90- av. 13
— Heures, salaires et conditions du travail des femmes dans les établissements de commerce et les manufactures de vêtements de l'État d'Indiana	Eu^{c49}
— Gages et heures de travail des industries du fer et de l'acier de 1907 à 1913	Eu^{c50} 07-13
— L'empoisonnement causé par le raffinage et la fonte du plomb	Eu^{c51}
— La Cour industrielle de New-York (industries du vêtement)	Eu^{c54}
— Conciliation, arbitrage et jugements dans l'industrie du vêtement à New-York	Eu^{c55}
— Lois concernant le travail et décisions s'y référant	Eu^{c56}
— L'application des lois du travail et l'inspection du travail dans quelques pays d'Europe	Eu^{c57} 14
— Prix de gros, de 1890 à 1912	Eu^{c58} 90-12
France	
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE. — *Statistique générale de la France.* — Annuaire statistique de la France, pour 1913	F^{Da1} 13
— Statistique annuelle des institutions d'assistance en 1912	F^{Da7} 12
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — *Gouvernement général de l'Algérie.* — Exposé de la situation générale de l'Algérie, présenté par M. Lutaud, gouverneur général, 1914	F^{Hf1} 14
Italie	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. — *Direction générale de la statistique et du travail.* — Bilans communaux, pour l'année 1912	I^{Ba6} 12
Roumanie	
Ville de Bukarest	
Bureau statistique de la ville. — Annuaire statistique pour 1912-1913	Rob^{a2} 12-13
Suède	
DÉPARTEMENT CIVIL. — *Bureau central de statistique.* — Population des communes, districts et divisions administratives, au 31 décembre 1914	S^{Aa17} 14
— Statistique des décès, 1911	S^{Aa24} 11
Collège du Commerce. — Statistique annuelle du commerce, pour 1913	S^{Ab4} 13
Ville de Stockholm	
Bureau de statistique de la ville. — Annuaire statistique de la ville de Stockholm, pour 1913	Ss^{a2} 13
— Statistique de la ville de Stockholm :	
II. Administration, 1913	Ss^{a5b} 13
III. Hygiène, 1913	Ss^{a5c} 13
IV. Assistance publique, 1912	Ss^{a5e} 12
Assistance publique, 1913	Ss^{a5e} 13
VIII. Service d'incendie et ambulance, 1913	Ss^{a5h} 13
Service d'incendie et ambulance, 1914	Ss^{a5h} 14
X. Enquêtes spéciales (annexion de la commune de Brännkyrka), 1913	Ss^{a5j} 13
XI. Commerce et navigation, 1912	Ss^{a5k} 12
Commerce et navigation, 1913	Ss^{a5k} 13
XII. Fabriques et métiers, 1912	Ss^{a5l} 12
XIII. Nettoyage, 1913	Ss^{a5m} 13
XIV. Élections, 1913	Ss^{a5n} 13
Suisse	
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR. — *Bureau de statistique.* — Annuaire statistique de la Suisse, pour 1913	Su^{Aa15} 13
DOCUMENTS PÉRIODIQUES NON OFFICIELS	
France	
Société d'Économie politique. — Bulletin, année 1914	Ω^{Fsb} 14
DOCUMENTS PRIVÉS	
ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES. — Compte rendu de la 43e session (Le Havre), 1914	π^{a} 75
GUYOT (Yves). — Graphique sur le commerce franco-allemand (publié dans l'agence économique)	π^{b} 130
DECOMBES (Paul). — L'évolution de la politique forestière	π^{d} 106
MILNES (Alfred). — The economics of war indemnities	π^{m} 354
SOCIÉTÉ NEUCHATELOISE DE GÉOGRAPHIE. — Bulletin, année 1914	π^{s} 250
SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE, DE STATISTIQUE ET DE LÉGISLATION. — L'Égypte contemporaine, Le Caire	π^{s} 251

VII

AVIS RELATIF AU CONCOURS

POUR LE

PRIX ÉMILE MERCET

CONCOURS DE 1913-1915

Note explicative

M. Émile Mercet, ancien président de la Société, président du Conseil d'administration du Comptoir national d'Escompte de Paris, décédé le 18 juillet 1908, a légué à la Société de Statistique de Paris une somme destinée à fonder un prix triennal qui devra être attribué au meilleur mémoire sur une question mise au concours.

Ce prix consiste en une médaille d'or de 300 francs et une somme de 500 francs en espèces.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de mettre au concours la question suivante :

**Étude sur les variations comparées, depuis 1850,
du loyer des capitaux placés
soit en rentes et obligations, soit en escompte, pensions, reports
et prêts sur titres.**

Rechercher notamment sous l'influence de quelles causes se sont produites ces variations soit en France, soit à l'étranger.

Pour être admis à concourir, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres de la Société qui feront partie du Conseil en 1915 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires des concurrents devront être adressés, avant **le 31 décembre 1915,** à M. Barriol, secrétaire général de la Société, *88, rue Saint-Lazare, à Paris* (*IX*e).

Ils devront être sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire; ils seront soit remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, soit transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1° Le mémoire *non signé*, mais portant une *devise ;*

2° Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, très lisiblement sur recto. et, si possible, à la machine à écrire et en double exemplaire; ils resteront la propriété de la Société qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

Le Gérant : R. STEINHEIL

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 10. — OCTOBRE 1915

I

LA STATISTIQUE ET LA DÉFENSE NATIONALE

Si, en 1911, lors de la réunion à La Haye de l'Institut international de Statistique, il avait été frappé une médaille commémorative de la tenue de ces assises, elle aurait été consacrée à la célébration des travaux de la paix à la fois dans l'industrie, le commerce, l'agriculture et dans les œuvres de l'art et de la pensée. Le graveur aurait figuré une Cérès présentant au recenseur des gerbes de blé, un Mercure faisant dénombrer des navires de commerce, un Vulcain alignant des équipes d'ouvriers, un Apollon dirigeant d'un geste large une phalange d'artistes ou une pléiade de poètes. M. Alfred Neymarck, dans les conclusions aussi éloquentes que lapidaires de son IXe rapport sur la Statistique internationale des valeurs mobilières (1), se refusait à « supposer que la paix du monde puisse être mise en péril, que le monde entier puisse encore se déchirer et s'entre-tuer », et il formulait à nouveau l'espérance et le vœu pacifique qui terminaient son mémoire présenté vingt années auparavant à la session de Vienne du même Institut. Les honneurs des travaux de construction du palais de la paix étaient faits à l'élite des statisticiens, et l'un des esprits les plus avertis, M. de Foville, croyait n'avoir plus à redouter les susceptibilités internationales au point d'évoquer la grande figure du héros de l'épopée napoléonienne (2) devant des étrangers qui avaient été tour à tour les vaincus et les triomphateurs de ses tentatives d'hégémonie.

Sans doute, cette confiance dans un avenir pacifique était rejetée par ceux qui, comme l'auteur de ces lignes, demandaient à rester non seulement dans la réserve de l'armée active, mais encore dans les cadres à un âge qui leur conférait soit le passage dans la territoriale, soit la dispense de tout service. Mais les stages de près d'un mois que, sur leur demande, ils accomplissaient chaque

(1) *Journal de la Société de Statistique de Paris,* décembre 1911, page 511.

(2) *Napoléon statisticien,* discours prononcé par M. A. de Foville à l'Assemblée générale de la XIIIe session de l'Institut international de Statistique, le mardi 5 septembre 1911 (*Journal de la Société de Statistique de Paris,* décembre 1911, p. 511).

année, provoquaient, même au cours du mois de juillet 1914, les sourires de leur entourage. Le réveil n'en a été que plus cruel pour les citoyens qui, par un admirable effort, ont racheté l'absence de prévision dans cette lutte qu'une nation de proie préparait depuis une date contemporaine de sa dernière victoire.

Dans le domaine statistique, ce n'est donc plus la quiétude de la paix, ce sont les horreurs de la guerre que devrait rappeler aujourd'hui une médaille commémorative d'une solennité, telle que la réunion de l'Institut international de Statistique dont la Belgique, patrie de Quetelet, l'un des pères de la statistique, se proposait de recevoir au cours de la présente année les assises périodiques. Le graveur devrait figurer une Minerve, personnification du courage uni à la sagesse, présentant au statisticien les hécatombes et les ruines qu'un Mars, symbole de la violence et de la rage brutale, a multipliées sous ses pas.

Mais si, à l'heure actuelle, la simple mention, devant une assemblée internationale, du nom du grand Empereur semble un défi porté aux vaincus d'Iéna, l'étude de M. de Foville sur Napoléon statisticien est, du moins, d'une instructive actualité en montrant les services que la statistique peut rendre dans le domaine des opérations militaires.

Aussi bien Napoléon n'est-il pas le premier homme de guerre qui ait témoigné pour la statistique un intérêt pratique et qui ait fait directement appel à son concours. S'il faut en croire Moreau de Jonnès, Alexandre le Grand, lors de son expédition en Asie, se fit accompagner de deux géomètres-arpenteurs en vue de mesurer le territoire des pays conquis (1); Jules César emmena, durant ses guerres dans la Gaule, trois géomètres grecs chargés d'établir le cadastre de la région (2); les Arabes, lors de leur conquête de l'Espagne, en firent dresser la statistique, et, en 721, le vali de cette province, El Samah, put envoyer au Calife un tableau statistique du pays (3); le grand Frédéric fit usage de la statistique pour la levée de ses soldats (4).

La guerre, en se compliquant à la fois dans sa préparation, dans son mécanisme et dans son exécution, devait exiger la connaissance de plus en plus exacte des éléments numériques dont le statisticien a pour mission de réunir les bases et de présenter les résultats. Ces éléments ne visent pas uniquement les conditions stratégiques; ils s'appliquent également aux plus lointaines répercussions des luttes militaires : telles sont les combinaisons que les éventualités inhérentes aux conflits armés obligent l'assureur à offrir à une clientèle que préoccupe à juste titre ce risque exceptionnel.

Nous ne sommes plus à l'époque où Frédéric II (5) pouvait affirmer que « les bourgeois ne doivent pas s'apercevoir quand la nation se bat ». Aujourd'hui, dans la population virile de la nation, la presque totalité de l'effectif adulte est, en cas de guerre, appelée sous les drapeaux.

Aussi la démographie doit-elle intervenir pour dénombrer les effectifs mobi-

(1) *Éléments de statistique*. Paris, Guillaumin, 1847, p. 63.
(2) *Ibid.*, p. 63.
(3) *Ibid.*, p. 13.
(4) *Ibid.*, p. 179.
(5) *Correspondance politique*, IV, p. 229.

lisables, les effectifs mobilisés, les effectifs des blessés, des tués et des prisonniers; de même le recours aux comptages s'impose pour l'appréciation des ressources alimentaires, de la situation économique et de la puissance financière des belligérants. Le trouble apporté par les hostilités aux relations commerciales appelle également le concours de la statistique. Il en est de même de la détermination soit des ravages causés par l'ennemi lorsque, s'affranchissant de tout scrupule, comme s'en offre à nos regards indignés le lamentable spectacle, il érige la barbarie en méthode d'intimidation ou de vengeance, soit des inévitables dommages occasionnés tantôt par l'invasion, tantôt par la mise en état de défense ou la lutte à main armée.

Les risques dont la guerre implique la redoutable survenance ne sont point, d'ailleurs, spéciaux aux combattants; si, avant l'explosion de vandalisme dont nos adversaires ont déchaîné les ravages, les peuples civilisés pouvaient compter sur de solennelles ententes pour limiter aux hommes sous les armes les périls des hostilités, cette confiance s'est évanouie devant la violation aussi impudente que systématique des règles élémentaires du droit des gens. Ce ne sont même plus les non-combattants qui, parmi les belligérants, sont, contre toute attente, exposés à des coups volontairement dirigés contre eux: les nationaux des peuples étrangers au conflit ont à souffrir tant dans leurs personnes que dans leurs biens et voient foulé aux pieds le sol inviolable de leur pays ou détruits sans avertissement préalable les navires de commerce appelés à la mission la plus pacifique et la moins suspecte de contrebande de guerre. De là le recours à l'assurance, non seulement pour garantir les biens des belligérants et sauvegarder soit leur avenir, soit celui de leurs familles en cas de blessure ou de décès de l'un d'eux, mais encore pour protéger les ressortissants des pays neutres dont la marine ou l'existence est exposée à l'atteinte soit d'une mine flottante, soit d'une torpille lancée par un adversaire aussi invisible que contempteur de la vie humaine.

Les problèmes que soulèvent en temps de guerre les mesures de prévoyance applicables soit dès le temps de paix, soit au cours ou à la suite des hostilités, appellent à l'évidence le concours de la statistique, depuis les formes les plus rigoureuses de l'assurance régie par la technique actuarielle jusqu'aux modalités les plus souples du groupement mutualiste associé aux plus ingénieuses combinaisons de l'assistance.

La science française n'a point failli à cette tâche. J'étais certain d'être l'interprète d'une pensée commune lorsqu'en janvier 1915, dès l'ouverture de la présidence dont la confiance de mes collègues de la Société de Statistique de Paris venait de m'honorer, je leur demandais de consacrer aux problèmes soulevés par la guerre l'ensemble de leurs travaux immédiats. Je recueillais donc l'unanime assentiment de nos présidents d'hier ou de demain, MM. Yves Guyot, Neymarck, Huber, Chervin, Raphaël-Georges Lévy, Edmond Théry; je les invitais à apporter chacun le fruit de leurs patientes recherches; j'annonçais en même temps mon intention de donner, par la présentation d'une étude sur l'assurance, ma participation personnelle à l'œuvre commune et de réunir en un volume les statistiques de guerre qui attesteraient l'effort accompli au cours de l'année sublime par les statisticiens français. Si, d'ailleurs, j'avais omis cet appel spontané, j'y aurais été sollicité par l'exemple de ceux

qui, comme M. d'Eichthal (1), se préoccupent, dans des travaux isolés, d'aborder les plus difficiles questions ou qui, comme M. Charles de Lasteyrie (2), démontrent, chiffres en mains, la nécessité économique d'une victoire décisive, une paix provisoire ne pouvant être que génératrice d'une catastrophe pour la fortune publique. Les travaux de la Société Royale de Statistique de Londres, dont M. Edgar Crammond a entretenu cette savante compagnie le 17 mars 1915 et dont M. Arthur-J. Cook a bien voulu faire profiter la Société de Statistique de Paris (3), s'inspirent de préoccupations de même ordre.

Nul ne pouvait s'étonner de voir aujourd'hui tous les yeux tournés vers les champs de bataille, tous les cœurs vibrant d'un double sentiment d'horreur et d'espérance. Le caractère universel de cette préoccupation a été affirmé et justifié du haut de la chaire du Prince des Apôtres avec cette sobre éloquence dont seule la plus incontestable autorité morale peut donner le secret : « De tous côtés, déclarait le pape Benoît XV dans son encyclique *Ad beatissimi apostolorum* du 1er novembre 1914 (4), domine la triste image de la guerre, et il n'y a pour ainsi dire pas d'autre pensée qui occupe les esprits. Des nations — les plus puissantes et les plus considérables — sont aux prises : faut-il s'étonner si, munies d'engins épouvantables, dus aux derniers progrès de l'art militaire, elles visent, pour ainsi dire, à s'entre-détruire avec des raffinements de barbarie? — Plus de limites aux ruines et au carnage : chaque jour la terre inondée par de nouveaux ruisseaux de sang se couvre de morts et de blessés... Et — tandis que des armées immenses se battent avec acharnement, la souffrance et la douleur, tristes compagnes de la guerre, s'abattent sur les États, sur les familles et sur les individus; chaque jour voit s'augmenter outre mesure le nombre des veuves et des orphelins; le commerce languit faute de communications; les champs sont abandonnés, l'industrie est réduite au silence; les riches sont dans la gêne, les pauvres dans la misère, tous dans le deuil. »

Cet éloquent tableau trace un programme aux travaux statistiques.

Le statisticien est donc au nombre de ceux dont les éléments qui interviennent dans une guerre doivent le plus directement appeler l'attention et solliciter les efforts. Éléments d'une préparation devenue de plus en plus minutieuse dans les innombrables détails d'une mobilisation qui éveille l'idée, non seulement dans l'espace, mais aussi dans le temps, du plus délicat et du plus complexe mécanisme d'horlogerie. Éléments d'une exécution devenue de plus en plus complexe par suite de l'importance des effectifs, de l'étendue des lignes de combat, de la multiplicité et du caractère technique des organes mis en œuvre, de l'imprévu des moyens d'action de l'adversaire qui peut, par des inventions dues à l'ingéniosité de spécialistes ou par l'application de procédés omis dans les conventions internationales, dérouter les calculs du chef le plus avisé. Éléments d'une application devenue de plus en plus aléatoire dans la mise en œuvre des combinaisons stratégiques, à une époque où le souverain le plus absolu ne peut plus dire « l'État c'est moi », où la voix de

(1) *Des Évaluations du coût de la guerre* (*Revue des Sciences politiques*, février 1915).
(2) *La Victoire décisive* (*Écho de Paris*, 20 avril 1915).
(3) *Le Coût de la guerre* (*Journal de la Société de Statistique de Paris*, numéro de mai 1915, p. 219).
(4) Encyclique *Ad beatissimi apostolorum*. Édition française. Paris, 5, rue Bayard, p. 5 et 6.

l'opinion publique ne se laisse pas étouffer par la plus rigoureuse censure et où le citoyen non mobilisé réclame, au double titre de ses obligations fiscales et des obligations militaires imposées à des membres de sa famille, que la fécondité du sacrifice exigé lui soit effectivement prouvée.

Cette brève énumération suffit à montrer qu'un tel domaine convient au plus haut degré à ceux qui doivent à titre professionnel faire preuve d'exactitude, d'ordre, d'initiative et de sagacité : exactitude dans le dénombrement, ordre dans le classement, initiative dans l'exposition, sagacité dans l'appréciation.

Le statisticien ne doit donc pas se désintéresser des travaux militaires; sinon, il ressemblerait à celui qu'au cours d'une vibrante harangue prononcée le 13 mai dernier dans la Ville éternelle, à la veille de la participation de l'Italie à la guerre des nations, M. Gabriel d'Annunzio stigmatisait comme « agonisant dans son lit qui parfois nous parut un cercueil sans couvercle ». L'inaction du statisticien ne doit résulter que du souci de préparer la tâche de demain : son sommeil doit ressembler à celui des Mille lorsque, selon l'expression du même orateur, « ils s'endormirent il y a cinquante ans pour se réveiller à l'aube afin de marcher en avant, toujours en avant, non contre la destinée, mais vers la destinée ».

Or, la destinée du statisticien est précisément celle que M. Gabriel d'Annunzio caractérise comme « faisant une seule beauté avec la lumière ». Cette lumière il doit l'apporter non seulement dans les faits, les choses ou les personnes, mais aussi dans les intelligences et dans les cœurs. A côté de la clarté qu'il projette dans les données éparses qu'il a recensées et groupées, c'est l'étoile libératrice qu'il apporte dans l'obscurité d'un esprit atteint soit du trouble de la confusion, soit de la contagion du préjugé, soit de la neurasthénie du scrupule. C'est le réveil qu'il suscite dans l'énergie sommeillant par l'ignorance du péril à éviter, du fléau à combattre, du devoir à accomplir. Ses élèves ne sont pas uniquement les chercheurs avides de progrès dans la découverte et jaloux de sûreté dans l'information : ce sont aussi les ignorants qui ne soupçonnent pas la puissance et la nécessité de l'effort personnel et qui, moins coupables qu'inconscients, se bornent à la quiétude du présent, oublieux de l'avenir, si prochain soit-il. En regard des résultats déplorables de certaines pratiques ou de certaines tendances, telles que l'alcoolisme ou la stérilité, le statisticien fait apparaître la tâche qui s'impose à la collectivité et à l'individu. De la sorte il engendre des qualités morales dont une expression est le courage civique; cette forme de la vaillance a sa place marquée à côté du courage militaire, parce qu'elle ne bénéficie point de l'entraînement de la lutte, qu'elle est le fruit d'une volonté consciente et que dans le creuset de l'épreuve le plomb vil des faiblesses humaines se transforme en l'or pur des plus sublimes vertus.

Ces considérations ne sont nullement étrangères au domaine des relations entre la statistique et la défense nationale. La statistique, par exemple, n'est pas seulement instructive au point de vue militaire par les données qu'elle fournit sur les effectifs mobilisés; elle l'est aussi par la détermination des effectifs mobilisables : or, ceux-ci dépendent à l'évidence de la densité de la population. De là l'importance militaire des éléments tirés de la démographie. A cet égard, les enseignements qui se dégagent des statistiques de natalité et de

mortalité sont particulièrement féconds dans les pays où, comme dans le nôtre, le nombre des naissances est loin d'atteindre le minimum nécessaire. Toutes les initiatives que suscitent les tristes constatations relatives à notre insuffisante natalité constituent autant de facteurs essentiels d'une méthodique préparation à la guerre; elles le sont doublement lorsqu'elles émanent de ceux qui, à juste titre selon moi, considèrent comme de simples palliatifs les mesures législatives ou administratives et placent le véritable remède dans le développement du sentiment religieux, générateur d'une notion élevée du devoir patriotique et du sacrifice dans ce monde au prix de l'espoir d'une récompense éternelle dans l'autre : c'est qu'en effet cette éducation de la conscience accoutume à un détachement de la vie terrestre qui donne au militaire en face de l'ennemi les qualités d'abnégation et de courage dont la lutte à main armée fait une condition nécessaire de la victoire finale. Tâche qui était celle d'hier en présence d'une guerre où d'innombrables combattants sont réclamés sur le front et dont les besoins appellent sous les drapeaux des hommes ravis, les uns aux bancs du collège, les autres à une retraite justifiée par l'âge et le labeur d'une existence qui touche à son déclin.

La statistique se présente dès lors comme éducatrice de la volonté pour la propagande dont elle est la base et dont elle fournit le substantiel aliment : elle le devient même sous une forme directe lorsque le public, au lieu de considérer avec ironie ou de fuir avec répugnance les travaux des statisticiens, les honore et les consulte avec un intérêt convaincu.

La déférence et la curiosité pour les documents statistiques offrent un avantage d'un caractère plus général encore que la formation morale dans un domaine déterminé : elles donnent à la population des habitudes de précision, de méthode, d'ingéniosité et de réflexion qui trouvent durant la guerre, plus encore que durant la paix, une incessante application : le citoyen mobilisé, qui prépare son équipement personnel en vue d'une longue campagne, ne réussit dans sa tâche que par la scrupuleuse perfection des détails; il en est de même du citoyen qui, retenu par l'âge ou sa santé loin du front de combat, cherche dans les œuvres d'assistance une occasion féconde de participer à l'œuvre sacrée de la défense nationale. Service plus précieux sans doute que les enseignements directs tirés de la lecture de tableaux ou de chiffres, puisque la vertu de l'effort doit être préférée à la contingence du résultat. Les dispositions de l'esprit que crée la statistique apparaissent, en effet, comme une arme dont le maniement permet de faire face aux éventualités les plus diverses et aux circonstances les plus imprévues. Le statisticien n'est point, par exemple, celui dont un des prélats les plus éclairés de l'Église catholique en France a tracé le caractère avec la plume alerte d'un moderne La Bruyère. Dans son magistral mandement pour le carême de 1915 (1), l'éminent archevêque d'Avignon, Mgr Latty, nous a montré, en effet, l'homme dont l'esprit « aussi inquiet que borné n'est jamais satisfait de ce qu'on lui enseigne ni de ce qu'il découvre lui-même : il se trompe, se contredit et cependant juge de tout ». La conduite des hostilités ne fournit que trop d'occasions aux stratèges en chambre de céder à cet instinct d'une critique aussi sévère qu'irréfléchie; or, un tel défaut n'est

(1) P. 9.

pas seulement regrettable comme tout travers individuel : il devient périlleux pour la collectivité par l'influence qu'il exerce sur l'opinion publique dont il ébranle la confiance ou prépare les déceptions dans la genèse de téméraires espoirs. Le statisticien, au contraire, règle ses appréciations sur l'examen attentif des résultats, la recherche impartiale de la vérité, le calme imperturbable dans les mécomptes des travaux les plus patients : il dispose donc d'une boussole et d'un phare sur cette mer orageuse des opinions humaines où Bossuet, dans le sermon sur la Loi de Dieu, signalait avec éloquence d'innombrables naufrages.

En un mot, il ne suffit pas, pour rendre à la statistique tout l'hommage qu'elle mérite, de la définir, selon l'expression de Napoléon I[er], « le budget des choses »; cette formule plus séduisante que compréhensive restreint à l'excès le domaine de la statistique : non seulement en effet elle vise, outre les choses, les personnes et les faits, mais encore elle constitue pour l'esprit une excellente école de discipline dont les tempéraments primesautiers, comme celui qui est à la fois le charme et la force du peuple français, ont un exceptionnel besoin; de plus, il faut reconnaître à la statistique la valeur d'un manuel d'enseignement civique et, dans une organisation qui comporte le recours à la nation armée, d'un manuel de préparation militaire.

Ainsi, le statisticien n'est pas un théoricien dont les spéculations abstraites exigeraient le calme de la paix et seraient incompatibles avec les nécessités immédiates de la guerre; c'est un praticien dont la technique est un élément de préparation et d'exécution des opérations militaires au double point de vue matériel et moral.

Maurice BELLOM.

II

LA

STATISTIQUE INTERNATIONALE DES VALEURS MOBILIÈRES (1)

(*Suite*) (2)

BULGARIE

LA DETTE PUBLIQUE AU 1er JANVIER 1912 ET DEPUIS 1889

La dette bulgare se compose des emprunts consolidés 6 % 1892, 5 % 1902, 5 % 1904, 4 1/2 % 1907, 4 3/4 % 1909 et 4 1/2 % 1909; de la dette envers la

(1) ***Reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur.*** — Cette étude, présentée par M. Alfred Neymarck à l'Institut international de Statistique à Vienne, en septembre 1913, permet de fixer la situation des marchés financiers à l'origine de la guerre que nous subissons. Elle fait suite aux rapports présentés par notre ancien président dans la session suivante de l'Institut international de Statistique. (*Note de la rédaction.*)

(2) Voir *Journal de la Société de Statistique de Paris*, numéros de juillet 1915, p. 322, et août-septembre, p. 353.

Banque Nationale de Bulgarie; et de la dette envers la Banque Agricole de Bulgarie. Au 1er janvier 1912, cette dette se décomposait comme suit :

Dette consolidée :

		Capital primitif	Capital restant en circulation au 1er janvier 1911	Capital restant en circulation au 1er janvier 1912
		francs	francs	francs
Emprunt hypothécaire 6 %	**1892**	124.962.500	86.767.500	82.974.500
— 5 % or	**1902**	106.000.000	101.605.000	100.887.500
— 5 % —	**1904**	99.980.000	97.117.500	96.502.500
— 4 1/2 % —	**1907**	145.000.000	143.460.000	142.897.500
— 4 3/4 % —	**1909**	82.000.000	81.799.410	81.657.618
— 4 1/2 % —	**1909**	100.000.000	99.450.000	98.880.000
Totaux		657.942.500	610.199.410	603.799.618

Dette envers la Banque Nationale de Bulgarie :

	Francs
a) En conformité de lois spéciales sur les crédits extrabudgétaires et de l'article 50 de la loi sur la Banque Nationale de Bulgarie, il est dû actuellement	27.594.540,78
b) Sommes avancées pour compte de l'État, en vertu de l'article 49 de la loi sur la même banque :	
Sur l'échéance de janvier 1912, emprunt bulgare 6 % or 1892	4.459.625,00
Sur l'échéance de mars 1912, emprunt bulgare 5 % or 1902	2.890.053,78
Sur l'échéance de mai 1912, emprunt bulgare 5 % or 1904	2.733.418,75
Sur l'échéance de février 1912, emprunt bulgare 4 1/2 % or 1907	3.514.119,70
c) Diverses autres avances provisoires	890.996,04
d) Intérêts, commissions, etc.	277.355,72
Total	42.360.108,99

Dette envers la Banque Agricole de Bulgarie :

	Francs
En base de lois spéciales sur les crédits extrabudgétaires	1.898.983,44
Dette envers la municipalité de Varna	2.378.107,47
Dette envers le Trésor public	33.009.367,89
Dette envers les ministères et divers établissements pour sommes encaissées sur mandats de paiement	798.637,06
Total	38.085.095,86

La dette publique de la Bulgarie peut donc se résumer ainsi au 1er janvier 1912 :

	Francs
Dette consolidée	603.799.618
Dette envers la Banque Nationale de Bulgarie	42.360.109
Dette envers la Banque Agricole de Bulgarie	38.085.096
Dette totale	684.244.823

Les emprunts bulgares négociables à la Bourse de Paris sont les suivants : 5 % 1896, 5 % 1902, 5 % 1904 et 4 1/2 % 1907.

On remarque que le 5 % 1896 ne figure pas au tableau de la dette, parmi les fonds de la dette consolidée; cet emprunt fut, en effet, destiné à augmenter les moyens des caisses agricoles et est une dette envers la Banque Nationale Bulgare : elle figure au passif de la Banque Agricole de Bulgarie. Cet emprunt n'en est pas moins garanti par les revenus généraux du royaume de Bulgarie qui s'est engagé à faire inscrire chaque année à son budget la somme nécessaire pour le service de cet emprunt. Il est, en outre, garanti par le patrimoine et les revenus des caisses agricoles, qui ont été affectés spécialement par privilège sur tous autres créanciers, à la garantie dudit emprunt.

Depuis 1889, voici quelles ont été les transformations de la dette consolidée :

(*En francs.*)

AU 1er janvier 1912	EMPRUNT de l'État 6 o/o or 1888	EMPRUNT hypothécaire de l'État 6 o/o or 1889	EMPRUNT hypothécaire de l'État 6 o/o or 1892	EMPRUNT de l'État 6 o/o or 1900	EMPRUNT de l'État 5 o/o or 1902	EMPRUNT de l'État 5 o/o or 1904	EMPRUNT de l'État 4 1/2 o/o or 1907	EMPRUNT de l'État 4 3/4 o/o or 1909	EMPRUNT de l'État 4 1/2 o/o or 1909	TOTAL
1889.	46.777.500	»	»	»	»	»	»	»	»	46.777.500
1890.	46.303.000	30.000.000	»	»	»	»	»	»	»	76.303.000
1891.	45.799.500	29.700.000	»	»	»	»	»	»	»	75.499.500
1892.	45.265.000	29.375.000	»	»	»	»	»	»	»	74.610.000
1893.	44.698.000	29.030.000	12.050.000	»	»	»	»	»	»	85.778.000
1894.	44.096.500	28.670.090	31.905.000	»	»	»	»	»	»	104.671.500
1895.	43.458.500	28.285.000	72.432.000	»	»	»	»	»	»	144.175.500
1896.	42.781.500	27.875.000	74.039.000	»	»	»	»	»	»	144.695.500
1897.	42.063.500	27.440.000	73.111.000	»	»	»	»	»	»	142.644.500
1898.	41.301.500	26.980.000	72.977.000	»	»	»	»	»	»	141.258.500
1899.	40.903.500	26.490.000	91.336.000	»	»	»	»	»	»	158.729.500
1900.	10.071.000	25.970.000	116.564.500	»	»	»	»	»	»	182.605.500
1901.	39.188.000	25.120.000	113.768.500	25.000.000	»	»	»	»	»	203.376.500
1902.	38.251.000	21.840.000	111.749.500	20.260.000	»	»	»	»	»	195.100.500
1903.	37.256.500	21.220.000	110.109.000	»	106.000.000	»	»	»	»	277.585.500
1904.	36.202.000	23.565.000	108.923.000	»	105.755.000	»	»	»	»	274.445.000
1905.	35.083.500	22.865.000	106.114.500	»	105.247.500	80.000.000	»	»	»	349.640.500
1906.	33.896.500	22.125.000	102.582.000	»	104.712.500	99.770.000	»	»	»	363.086.000
1907.	32.618 500	21.345.000	101.241.000	»	104.150.000	99.290.000	»	»	»	358.677.500
1908.	»	»	98.328.000	»	103.560.000	98.785.000	145.000.000	»	»	445.673.000
1909.	»	»	93.753.500	»	102.940.000	98.257.000	144.510.000	»	»	439.461.000
1910.	»	»	92.065.000	»	102.290.000	97.700.000	143.995.000	81.931.700	»	517.984.700
1911.	»	»	86.767.500	»	101.605.000	97.117.500	143.460.000	81.799.410	99.450.000	610.199.410
1912.	»	»	82 974.500	»	100.887.500	16.502.500	142.897.500	81.657.618	98.880.000	603.799.618

DANEMARK

I

LA DETTE PUBLIQUE AU 31 MARS 1912 ET DEPUIS 1880

Au cours de ces deux dernières années, la dette danoise a passé de 81.886.932 à 81.510.758 couronnes pour la dette intérieure, et de 219.867.250 à 270.467.050 couronnes pour la dette extérieure.

Pour les deux dernières années, cette dette se présente comme il suit :

	Au 31 mars 1911	Au 31 mars 1912
	En couronnes	En couronnes
Dette intérieure.		
Dette non remboursable	80.795.755	81.214.674
Dette remboursable	896.997	296.084
Total	81.692.752	81.510.758
Dette extérieure.		
Emprunts à 3 %	121.826.000	120.326.000
Emprunts à 3 ½ %	132.155.000	149.955.000
Emprunt hanovrien à 4 %	186.250	186.250
Total	254.167.250	270.467.250
Total général	335.860.002	351.978.008

Depuis 1880, la dette danoise a suivi la progression suivante :

Années au 31 mars	Dette couronnes	Années au 31 mars	Dette couronnes
1880	173.838.612	1907	257.931.798
1885	197.197.824	1908	255.933.203
1890	188.148.541	1909	253.944.158
1895	208.428.026	1910	301.754.182
1900	207.419.712	1911	335.860.002
1905	241.416.603	1912	351.978.008
1906	239.670.571		

II

LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS EN 1912 ET DEPUIS 1902

Les sociétés par actions se sont considérablement multipliées au Danemark depuis une dizaine d'années. Au nombre de 971 en 1902, elles étaient 3.325 en 1912; quant à leur capital total, il n'a pas suivi une augmentation correspondante : il atteint, pour 3.325 sociétés, 854 millions de couronnes alors qu'il s'élevait, en 1902, à 508 millions pour 971 sociétés.

Voici comment se décomposent ces sociétés :

Sociétés	1902 Nombre	1902 Capital	1905 Nombre	1905 Capital
		En mille couronnes		
Banques	121	132.711	138	164.742
Compagnies de bateaux à vapeur	66	57.299	85	60.622
Compagnies de navires à voiles	»	»	153	9.071
Compagnies de chemins de fer	27	38.671	32	46.918
Compagnies de télégraphes et téléphones	11	34.051	14	39.867
Compagnies d'assurances	31	9.828	37	12.869
Sociétés industrielles	458	143.146	711	166.000
Sociétés immobilières	»	»	85	17.513
Sociétés commerciales	111	73.583	430	50.353
Sociétés diverses	146	55.334	138	32.519
Total	971	508.623	1.823	600.474

Sociétés	1910 Nombre	1910 Capital	1912 Nombre	1912 Capital
		En mille couronnes		
Banques	168	227.240	172	239.658
Compagnies de bateaux à vapeur	105	85.058	102	86.217
Compagnies de navires à voiles	140	6.792	121	5.419
Compagnies de chemins de fer	41	59.126	45	66.509
Compagnies de télégraphes et téléphones	16	47.466	14	52.147
Compagnies d'assurances	53	12.753	53	13.037
Sociétés industrielles	1.006	210.809	1.156	236.011
Sociétés immobilières	126	26.403	144	26.273
Sociétés commerciales	983	81.452	1.213	98.747
Sociétés diverses	238	47.190	305	30.185
Total	2.876	804.289	3.325	854.203

ESPAGNE

I

LA DETTE PUBLIQUE AU 1er JANVIER 1911 ET 1912

Dans notre précédent rapport, nous avons montré, d'après le projet de budget de M. Besada pour l'exercice 1910, les transformations de la dette publique espagnole depuis 1900, année où furent mises en vigueur les réformes budgétaires de M. Vellaverde. Au 1er janvier 1912, voici comment se décomposait la dette comparativement à l'année précédente :

	Au 1er janvier 1911	Au 1er janvier 1912
	Pesetas	Pesetas
Dette extérieure 4 %	1.028.300.200	1.028.150.500
— intérieure non remboursable 4 %	6.526.097.739	6.517.480.013
— intérieure remboursable 5 %	1.618.062.500	1.604.585.000
— coloniale 2 1/2 %	100.000.000	100.000.000
— intérieure remboursable 4 % et autres dettes	158.643.626	157.509.464
Totaux	9.431.104.065	9.407.724.977

D'une année à l'autre, la dette espagnole a donc diminué de 23.379.088 pesetas.

II

L'IMPOT SUR LES REVENUS DE LA RICHESSE MOBILIÈRE EN ESPAGNE

La Direction générale des contributions, impôts et revenus en Espagne publie tous les ans un relevé statistique très détaillé relatif à l'impôt sur les revenus de la richesse mobilière. Nous avons donné, dans notre précédent rapport, les renseignements empruntés à ce travail officiel pour l'exercice 1908; nous donnons ci-après les chiffres se rapportant à l'année 1909.

Rappelons que l'impôt sur les revenus de la richesse mobilière en Espagne comprend trois grandes classes :

1° Impôt sur les revenus provenant du *travail personnel ;*
2° — provenant du *capital ;*
3° — provenant *à la fois du travail et du capital.*

Pour ces trois classes, les *revenus* ont atteint les chiffres suivants en 1908 et 1909 :

	1908 (Pesetas)	1909 (Pesetas)
Revenus du travail personnel	384.151.582	392.455.963
— du capital.	717.386.570	697.983.853
— du travail et du capital . .	159.487.030	171.846.224
Totaux	1.261.025.182	1.262.286.040

L'*impôt perçu* s'est élevé à :

	1908 (Pesetas)	1909 (Pesetas)
Revenus du travail personnel	39.157.422	39.837.359
— du capital.	80.945.881	82.215.431
— du travail et du capital . .	12.977.011	16.075.643
Totaux	133.080.314	138.129.433

Les *revenus du capital*, ceux du *travail joint au capital* et l'*impôt* auquel ils ont été soumis, se sont répartis ainsi :

Impôt sur les revenus du capital.

Provenance des revenus	Revenus (Pesetas)	Impôt perçu (Pesetas)
Intérêts de la dette de l'État	349.013.325	69.790.171
Dividendes des banques d'émission	28.513.137	1.552.540
— des sociétés anonymes.	108.020.467	3.505.205
— des sociétés minières.	28.896.018	629.182
Intérêts des emprunts et obligations.	136.476.818	4.444.353
Primes d'amortissement des obligations	2.653.700	86.575
Intérêts des cédules et prêts hypothécaires . . .	40.616.558	1.954.423
des prêts chirographaires.	3.343.932	163.004
Revenus des charges de justice	449.898	89.978
Totaux	697.983.853	82.215.431

Impôt sur les revenus du capital et du travail.

Nature des entreprises	Nombre	Revenus	Impôt perçu
		Pesetas	
Banque d'émission	1	37.733.301	6.225.994
Sociétés par actions diverses	537	49.192.042	6.334.884
Tramways et concessions	29	4.851.326	617.460
Chemins de fer et navigation	49	29.306.543	2.228.335
Sociétés de production et de consommation	37	671.540	49.249
Sociétés coopératives de crédit	2	520.092	34.317
— de fabrication	24	716.886	47.304
Primes des compagnies d'assurance contre l'incendie	51	16.397.887	360.724
Primes des compagnies d'assurance sur la vie, contre les accidents, etc.	100	32.456.607	178.370
Totaux	830	171.846.224	16.076.643

Objet des sociétés	Nombre	Capital — Actions	Capital — Obligations
		Milliers de pesetas	
Crédit	68	1.076.196	114.861
Eaux	42	87.282	13.847
Sucre	14	197.692	58.519
Canaux et ports	13	36.885	48.356
Fabrication	175	363.724	73.512
Chemins de fer et tramways	78	1.012.067	1.845.076
Gaz et électricité	240	233.457	124.508
Métallurgie	12	99.957	40.250
Mines	94	472.595	105.341
Monopoles	6	102.731	3.289
Navigation	35	103.237	17.097
Production et consommation	26	9.697	605
Théâtres, casinos, courses de taureaux	29	8.624	2.015
Assurances	62	324.974	28
Diverses	161	109.950	20.575
Municipalités et provinces	26	»	135.919
Totaux	1.081	4.239.068	2.603.799

III

LES VALEURS MOBILIÈRES EN ESPAGNE EN 1911

La revue *El Economista* a publié les données recueillies sur la statistique des valeurs mobilières espagnoles par la Direction générale du Timbre, une des administrations qui, en Espagne, jouissent du plus juste prestige.

Parmi les impôts dont la perception est assurée par cette Direction, un des plus importants est celui de 1 ‰ sur les valeurs, dit timbre de négociation. Cet impôt est annuel et a fourni la base d'une statistique de la richesse mobilière espagnole. Les actions et obligations et autres valeurs paient annuellement, pour timbre de négociation, 1 ‰ de leur valeur effective, d'après le cours moyen de l'année précédente. Pour les titres qui ne sont pas cotés, on prend

pour base : pour les actions la valeur résultant de la capitalisation du dividende à 5 % (à défaut de dividende, il y a lieu à évaluation); pour les obligations et autres valeurs, le montant nominal du titre, si les intérêts sont régulièrement payés; sinon on procède par estimation.

D'après la statistique de la Direction du Timbre, les capitaux effectivement appelés à payer l'impôt ont été, en 1911, les suivants, imposés d'après la cote ou la capitalisation des dividendes :

	Pesetas
Actions	3.101.115.376
Obligations	3.280.250.569
Total	6.381.365.945
Par évaluation	1.039.557.675
Total	7.420.923.620

Comme les valeurs imposées par évaluation correspondent en grande partie à de mauvaises affaires, à des entreprises tombées, on peut déduire 500.000 pesetas des 1.039.557.675 pesetas qu'elles représentent. Reste encore pour les valeurs espagnoles assujetties à l'impôt environ 7 milliards de pesetas.

Ce chiffre ne comprend pas le capital étranger employé en Espagne; si on en tient compte on arrive à un total d'environ 9 milliards de valeurs espagnoles et étrangères inscrites pour le paiement de l'impôt du timbre.

Le capital autorisé des banques, sociétés anonymes et commandites par actions en Espagne, au nombre de 1.987 sociétés, et le capital des obligations émises par les mêmes sociétés ou autres corporations, au nombre de 115, atteignait, en 1911, en Espagne, le total de 7.838.197.787 pesetas, ainsi réparti :

	Pesetas
Actions	3.871.040.264
Obligations	3.967.157.523
Total	7.838.197.787

Mais tout ce capital n'est pas en circulation; sur les actions, il reste environ 723 millions à verser et pour les obligations il y a environ 67.230.000 pesetas de titres à la souche, de sorte que le capital circulant est le suivant :

	Actions (Pesetas)	Obligations (Pesetas)
Autorisé	3.871.040.264	3.967.157.523
Non réalisé	723.089.708	67.231.607
En circulation	3.147.950.556	3.899.925.916
Total	7.047.876.472	

Les valeurs mobilières espagnoles en circulation formeraient donc le total suivant :

	Pesetas
Sociétés et corporations	7.047.876.472
Dettes de l'État	9.830.663.206
Dette du Trésor	40.000.000
Total	16.918.539.678

Toutes ces valeurs ne sont malheureusement pas productives; voici le tableau des capitaux placés en actions et obligations, qui rapportent ou ne rapportent pas :

	Actions productives	Actions non productives	Obligations productives	Obligations non productives
	En milliers de pesetas, valeur nominale			
Valeurs émises	2.634.945	1.236.095	3.888.383	78.774
— non réalisées . . .	451.305	271.786	63.705	3.526
Valeurs en circulation . . .	2.183.640	964.309	3.824.678	75.248

Les sommes employées dans des affaires tombées ou qui périclitent se chiffrent par 964 millions pour les actions et 75 millions pour les obligations, soit, au total, 1.039 millions, ce qui représente une proportion énorme de la richesse mobilière espagnole.

On a calculé que les 2.183 millions (valeur nominale) d'actions productives dans la circulation avaient une valeur effective en bourse, de 3.101 millions. Quant aux obligations, d'une valeur nominale de 3.824 millions, elles représentaient, en bourse, une valeur de 3.280 millions. C'est-à-dire que la valeur effective des actions dépasse leur valeur nominale de 42 %, tandis que les obligations valent 14,23 % de moins que leur montant nominal.

IV

L'ÉMIGRATION DES CAPITAUX EN ESPAGNE

La question du mouvement international des capitaux et la balance des paiements fait depuis longtemps l'objet d'études à l'Institut international de Statistique qui, en 1905, chargea une Commission spéciale de son examen (1).

M. Bonaldo Stringher, directeur général de la Banque d'Italie, a présenté à cette Commission, lors de la session de La Haye, un rapport remarquable sur la question de la *balance des paiements* en Italie. M. Vicente Gay a étudié pour l'Espagne, dans la revue *Le Financiero Hispano-Americano*, la question de l'émigration des capitaux, un des phénomènes les plus importants de l'économie mondiale.

Le mouvement international des capitaux, dit M. Gay, crée entre les divers pays une solidarité au regard de laquelle les anciennes alliances de la royauté ne formaient qu'un faible lien. Que l'on réfléchisse aux effets du placement de 100 milliards que l'Angleterre, la France et l'Allemagne ont opéré dans d'autres pays. Au moment où la rivalité entre l'Angleterre et l'Allemagne atteignait son point culminant, certains Anglais disaient que si l'Allemagne était plus pauvre, l'Angleterre serait beaucoup plus riche. A cela Schmoller répondit en invoquant le principe de la solidarité des peuples, qu'il était de l'intérêt de l'Allemagne que les Anglais fussent très riches. Et cela est évident; ce n'est pas chez les pays pauvres qu'il faut chercher de bien sérieux profits.

(1) Cette Commission, élue à Londres en 1905, est composée ainsi qu'il suit : MM. Gruber, de Foville, Sir Alfred Bateman, Van der Borght, Alfred Neymarck, Hennequin, Yves Guyot.

Pour les pays qui possèdent un excédent de disponibilités, l'émigration des capitaux en quête d'emplois rémunérateurs est un fait qui se traduit par un bénéfice pour l'économie nationale; le capital prêté à l'étranger assure une rente avantageuse au pays prêteur; pour le pays emprunteur, qui a besoin d'argent, c'est un moyen d'augmenter ses forces productives. Mais l'émigration n'obéit pas toujours à ces causes normales; il y a des cas où les capitaux fuient un pays parce qu'ils ne peuvent y trouver une rémunération convenable ou parce que certaines mesures les incitent à émigrer à l'extérieur. Dans ce cas, les conséquences économiques sont très défavorables, parce que le rapatriement des capitaux ne se fait plus que difficilement. Un pays qui prête à l'étranger récupère presque toujours le capital et, en tous cas, il est assuré de percevoir les intérêts; le capital qui fuit faute d'emplois rémunérateurs ou pour échapper à une politique fiscale draconienne, ne revient plus. En Espagne, dit M. Gay, l'émigration des capitaux est provoquée par le poids de l'impôt, d'une part, et, d'autre part, par le faible rendement des industries nationales et la baisse des fonds publics espagnols.

Il se produit en Espagne un double phénomène : d'une part, émigration des capitaux; de l'autre, invasion d'établissements financiers étrangers qui apportent leurs capitaux dans le pays et déclarent la guerre de la concurrence à la Banque espagnole.

On a proposé des mesures de défense des bourses espagnoles contre l'invasion des valeurs étrangères; elles sont irréalisables; on ne peut refuser la cote aux valeurs américaines, alors qu'on l'a accordée depuis longtemps à d'autres actions et obligations étrangères. Comment soumettre à un régime d'exception certaines valeurs étrangères et pas les autres. Ce qu'il faut, c'est examiner les causes intérieures qui diminuent le rendement des valeurs espagnoles. Les capitaux sont des produits du travail national et il faut leur procurer un emploi sur le sol même qui les crée pour augmenter le revenu national. En résumé, quand un pays, comme l'Espagne, n'a pas un excédent de capitaux dont il ne sache que faire, il faut éviter de provoquer l'émigration, la fuite des capitaux à l'étranger par des mesures fiscales vexatoires; il faut laisser le rentier, le capitaliste en paix. L'émigration des capitaux ne se justifie que s'il y a pléthore de disponibilités à l'intérieur.

GRANDE-BRETAGNE

I

LA DETTE PUBLIQUE AU 31 MARS 1912 ET DEPUIS 1880

D'après le rapport annuel sur la situation de la dette présenté à la Chambre des Communes, le total de la dette britannique s'élevait, au 31 mars 1912, à £ 724.806.428, en diminution de £ 8.266.182 sur le chiffre du 31 mars 1911.

Comparativement à 1910 et 1911, cette dette se présentait comme il suit :

TABLEAU

	31 mars 1910	31 mars 1911	31 mars 1912
	En milliers de livres sterling		
Dette consolidée.	614.868	610.315	602.200
Annuités à terme	35.877	34.417	33.044
Dette flottante.	62.500	40.500	39.500
Autres dettes	49.218	47.840	50.062
Totaux	762.463	733.072	724.806

De 1911-1912, la dette fondée a été réduite de £ 8.115.102; la valeur en capital des annuités terminables a été réduite de £ 1.372.876; la dette non fondée a été réduite de £ 1 million; total des réductions : £ 10.487.978. Par contre, les dettes contractées en vertu de lois spéciales ont augmenté de £ 2.221.796; c'est ainsi que la diminution de la dette nationale de l'Angleterre ressort, pour l'exercice 1911-1912, à £ 8.266.182.

Il convient d'ajouter que le montant de la dette flottante a été réduit temporairement de £ 6.400.000 par l'application d'une fraction du solde créditeur de l'échiquier au remboursement d'obligations du Trésor renouvelables le 30 juin 1912 ou antérieurement, conformément au *Revenue Act* 1906.

Depuis 1880, voici quel a été le mouvement de la dette britannique non amortie :

Au 31 mars	Dette consolidée	Annuités à terme	Dette flottante	Dettes diverses	Total
	En milliers de livres sterling				
1880	710.476	32.035	27.345	749	770.605
1885	640.182	85.022	14.033	645	739.882
1890	585.960	70.336	32.252	541	689.089
1895	586.016	52.493	17.400	3.093	659.002
1900	552.607	60.191	16.133	9.989	638.920
1901	551.182	60.155	78.133	14.464	703.934
1902	609.587	60.295	75.133	20.200	765.216
1903	640.086	55.560	75.133	27.570	798.349
1904	637.633	51.363	73.633	31.868	794.498
1905	635.683	47.756	71.633	41.664	796.736
1906	634.047	43.460	65.713	45.770	788.990
1907	631.928	40.864	51.713	49.659	774.165
1908	625.609	39.408	43.959	50.850	759.826
1909	621.839	38.009	42.840	51.433	754.121
1910	614.869	35.877	62.500	49.218	762.464
1911	610.315	34.417	40.500	47.840	733.072
1912	602.315	33.044	33.100	50.062	718.406

Depuis 1890, voici quelles ont été, annuellement, les charges de la dette publique britannique :

TABLEAU

Exercices	Intérêts et frais d'administration	Amortissements	Charges totales
—	—	—	—
		En livres sterling	
1890-1891	19.009.879	5.962.108	24.971.987
1891-1892	18.511.243	6.313.842	24.825.085
1892-1893	18.523.588	6.396.314	24.919.902
1893-1894	18.383.283	6.655.441	25.038.723
1894-1895	18.301.921	6.675.991	24.977.912
1895-1896	17.768.887	7.299.205	25.068.092
1896-1897	17.728.171	7.429.979	25.158.150
1897-1898	17.604.970	7.718.277	25.323.247
1898-1899	17.398.234	7.839.489	25.237.723
1899-1900	17.410.477	6.124.808	23.535.285
1900-1901	18.818.652	1.549.865	20.368.517
1901-1902	20.855.725	1.636.710	22.492.436
1902-1903	21.926.510	6.504.108	28.430.618
1903-1904	21.285.305	7.502.033	28.787.338
1904-1905	20.253.742	8.613.197	28.866.939
1905-1906	20.438.411	10.445.224	30.883.635
1906-1907	20.134.997	11.483.095	31.618.092
1907-1908	19.956.432	13.207.673	33.164.105
1908-1909	19.274.705	12.115.290	31.389.995
1909-1910	19.605.136	5.883.870	25.489.006
1910-1911	19.132.711	9.136.622	28.269.333
1911-1912	18.601.296	9.358.673	27.959.969

II

LES DETTES LOCALES EN ANGLETERRE DE 1895-1896 A 1910-1911

En réponse à une question d'un membre du Parlement britannique M. Burns, président du Local Government Board, a donné les renseignements suivants sur l'accroissement en Angleterre et dans le Pays de Galles du montant des dettes contractées par les autorités locales depuis 1895-1896 jusqu'à 1910-1911 :

Années	Montant total (1) des dettes des autorités locales d'Angleterre et du Pays de Galles (2)	Charge moyenne par tête d'habitant			Charge moyenne par livre sterling de valeur imposable		
—	Livres sterling	L.	sh.	d.	L.	sh.	d.
1895-1896	242.000.000	7	19	2	1	9	9
1896-1897	251.000.000	8	3	1	1	10	3
1897-1898	261.000.000	8	7	7	1	11	0
1898-1899	275.000.000	8	14	9	1	12	0
1899-1900	293.000.000	9	3	10	1	13	4
1900-1901	316.000.000	9	15	10	1	15	0
1901-1902	342.000.000	10	10	1	1	16	9
1902-1903	370.000.000	11	4	5	1	18	8
1903-1904	393.000.000	11	16	1	2	0	4
1904-1905	463.000.000	13	15	3	2	6	5
1905-1906	479.000.000	14	2	2	2	7	4
1906-1907	490.000.000	14	5	4	2	7	4
1907-1908	498.000.000	14	7	1	2	7	6
1908-1909	506.000.000	14	8	8	2	7	7
1909-1910	536.000.000	15	2	7	2	9	9
1910-1911	540.000.000	15	1	10	2	9	9

(1) Déduction faite des amortissements effectués.
(2) Y compris les dettes contractées en vue d'entreprises reproductives.

III

LES ÉMISSIONS ANGLAISES EN 1912 ET DEPUIS 1901

D'après les relevés annuels de *The Economist*, le montant des émissions réalisées en 1912 atteint £ 210.850.000, contre 191.759.400 en 1911 et 267.439.100 en 1910.

Les émissions de 1912 se décomposent comme suit :

Nomenclature	Actions ordinaires	Actions de préférence	Obligations	Total
—	—	—	—	—
	En livres sterling			
Emprunts anglais	»	»	»	»
— coloniaux	»	»	14.672.100	14.672.100
— étrangers	»	»	9.584.500	9.584.500
— municipaux anglais	»	»	323.700	323.700
Corporations coloniales	»	»	6.290.300	6.290.300
— étrangères	»	»	13.438.500	13.438.500
Chemins de fer anglais	701.500	766.200	226.500	1.694.600
Chemins de fer indiens et coloniaux	21.375.000	»	8.771.600	30.146.600
Chemins de fer étrangers	2.011.000	4.581.700	20.151.000	26.743.700
Compagnies minières :				
Australiennes	367.400	12.500	»	379.900
Sud-Africaines	844.800	45.000	1.396.300	2.286.100
Autres	936.900	94.200	823.300	1.854.400
Compagnies d'exploration, trusts financiers, sociétés d'études	5.404.900	943.700	3.829.400	10.178.000
Brasseries et distilleries	24.700	75.000	1.287.300	1.387.000
Commerce en gros	»	450.000	225.000	675.000
Industrie	1.336.000	4.048.400	3.156.900	8.541.400
Commerce de détail	30.000	1.164.800	1.182.200	2.377.000
Sociétés immobilières	1.316.900	2.002.000	3.555.900	6.874.800
— de caoutchouc	1.528.000	254.000	583.600	2.365.600
— pétrolifères	3.843.200	1.146.300	784.500	5.774.000
— métallurgiques et charbonnières	822.300	1.775.200	6.209.800	8.807.300
Sociétés d'électricité, télégraphes	1.695.700	205.600	7.515.300	9.416.600
Tramways et omnibus	2.891.400	710.000	11.016.900	14.618.300
Automobiles	256.600	135.000	30.000	421.600
Gaz et eaux	557.000	402.200	1.595.000	2.554.200
Hôtels, théâtres, lieux de plaisir	225.000	543.500	66.100	834.600
Sociétés pour acquisition de brevets	351.000	645.700	142.000	1.138.700
Docks, ports, navigation	1.390.000	2.101.000	4.238.300	7.729.300
Banques et assurances	7.938.700	275.000	188.300	8.402.000
Divers	3.262.900	6.297.400	1.780.300	11.340.600
Totaux	59.111.000	28.674.400	123.064.600	210.850.000

Voici comment se répartissent, trimestriellement, les émissions anglaises depuis 1901 :

TABLEAU

	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	Année entière
	En livres sterling				
1901	35.044.000	83.915.000	19.029.000	21.370.000	159.358.000
1902	47.993.000	58.397.000	21.276.000	26.146.000	153.812.000
1903	22.226.000	55.188.000	15.063.000	15.986.000	108.463.000
1904	19.905.000	50.654.000	9.547.000	42.913.000	123.019.000
1905	67.301.200	36.915.500	22.854.100	40.116.600	167.187.400
1906	30.264.800	55.059.800	10.835.900	24.012.800	120.173.200
1907	49.428.600	40.304.600	15.631.400	18.265.400	123.630.000
1908	45.287.900	64.385.600	31.541.800	50.988.400	192.203.700
1909	64.238.400	56.835.200	27.094.400	33.588.800	182.356.800
1910	99.355.600	88.721.400	28.111.600	51.250.500	267.439.100
1911	61.245.000	56.238.800	14.914.500	59.361.100	191.759.400
1912	47.966.100	62.377.500	40.687.100	59.819.300	210.850.000

IV

LES PLACEMENTS BRITANNIQUES AUX COLONIES ET A L'ÉTRANGER

Des renseignements statistiques particulièrement intéressants, faisant suite à ceux que nous avons donnés dans notre rapport de 1907 sur les placements britanniques aux colonies et à l'étranger, ont été fournis cette année par la publication d'un *Livre Bleu* dont les chiffres sont ceux fournis par le commissariat du revenu intérieur. D'après les relevés publiés, il apparaît que les capitaux anglais se sont employés en valeurs étrangères, en ces dernières années, dans des proportions beaucoup plus importantes que précédemment, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant qui fait ressortir le rendement des placements en valeurs étrangères à différentes époques :

Revenu du portefeuille des valeurs étrangères.

Époques	Valeur En livres sterling
1886-1887.	44.508.000
1899-1900.	60.266.886
1905-1906.	73.899.265
1911-1912.	103.894.667

Ainsi que le commissaire du revenu intérieur le fait remarquer, en dehors des chiffres connus, il existe une source de revenus fort importante qui provient d'entreprises autres que les chemins de fer, ayant leur exploitation à l'étranger, mais sont administrées en Angleterre, telles que des sociétés minières, de tramways, de thé, de café, de caoutchouc, de nitrates, de pétrole, etc., qu'il est impossible d'identifier. En conséquence, le revenu du portefeuille composé de valeurs étrangères, sur lequel l'impôt est levé, est certainement d'un volume bien supérieur à celui indiqué par les chiffres ci-dessus.

Il n'est pas sans intérêt de comparer, par ailleurs, le revenu de certains groupes de valeurs assujetties au contrôle du commissariat du revenu intérieur, en 1905-1906 et en 1911-1912.

	1905—1906	1911—1912
	En livres sterling	
Fonds d'État anglais	15.993.607	14.458.374
Fonds du Gouvernement des Indes	8.862.807	9.753.143
Valeurs de gouvernements coloniaux	13.906.601	15.326.413
Fonds d'États étrangers	8.262.659	9.970.287
Chemins de fer anglais	41.241.692	46.099.539
Mines du Royaume-Uni	19.999.972	19.680.037
Valeurs indiennes et coloniales (à l'exception de fonds de Gouvernements)	14.794.821	23.769.078
Coupons	12.061.156	17.059.648
Chemins de fer (hors du Royaume-Uni)	16.111.221	28.016.128

Ce tableau indique bien une réduction de £ 1.500.000 du revenu provenant des fonds d'État anglais, mais elle ne peut être envisagée que favorablement, puisqu'elle est la conséquence d'un amortissement de ces fonds, pour un montant voisin de 60 millions £. D'autre part, l'accroissement du rendement net des chemins anglais, qui s'est élevé à près de £ 5 millions, est également satisfaisant bien que la grève des cheminots de 1912 à 1913 ait affecté le volume des recettes des compagnies dans une assez sensible proportion. Ce qui l'est moins, c'est la diminution du rendement des valeurs des mines du Royaume-Uni, surtout lorsque l'on considère les prix élevés pratiqués depuis déjà longtemps par le combustible houille. On constatera que les accroissements de revenu les plus importants proviennent des chemins de fer ayant leur exploitation à l'étranger, ainsi que des valeurs étrangères de toutes catégories.

Depuis 1906, l'augmentation du revenu de ces valeurs — nous entendons de celles qui ont été identifiées — n'a pas été moindre de £ 30 millions en chiffres ronds. En admettant que ce revenu se capitalise, tant en intérêts que dividendes, au taux moyen de 5 %, les placements des capitalistes anglais à l'étranger correspondent à une somme globale de £ 600 millions.

Voici un tableau donnant les revenus obtenus depuis 1886-1887 des placements britanniques dans les colonies et en pays étrangers :

Années	Inde fonds de l'État et chemins de fer garantis	Valeurs gouvernementales, coloniales et étrangeres	Valeurs coloniales et étrangeres (autres que les fonds d'États), coupons, chemins de fer hors de la Grande-Bretagne autres que ceux compris dans la colonne 2	Totaux
	En livres sterling			
1886-1887	7.798.097	16.243.321	20.471.584	44.503.002
1902-1903	9.048.777	19.935.643	34.844.295	63.828.715
1903-1904	8.695.929	20.263.072	36.906.305	65.865.306
1904-1905	8.760.185	20.880.837	36.421.087	66.062.109
1905-1906	8.862.807	22.069.260	42.967.198	73.899.265
1906-1907	8.768.237	22.270.846	48.521.033	79.560.116
1907-1908	8.925.692	23.414.624	52.775.930	85.116.246
1908-1909	9.037.209	23.204.471	56.595.713	88.837.393
1909-1910	9.455.519	24.618.988	59.189.497	93.264.004
1910-1911	9.634.846	25.073.446	66.224.431	100.952.723
1911-1912	9.753.143	25.296.700	68.844.854	103.894.667

Ainsi donc le montant des revenus ne dépassait pas £ 44.500.000 en 1886-1887 et atteignait £ 103.894.000 en 1911-1912. Ils ont progressé chaque année, sauf pendant la période de 1893-1895, qui suivit la crise Baring de 1890. Mais c'est particulièrement pendant les dix dernières années qu'ils se sont accrus. En 1910-1911 la progression s'est même élevée à £ 7.750.000, contre £ 4.250.000 l'année précédente et £ 3 millions l'année suivante. Les revenus provenant de l'Inde sont ceux qui ont progressé le plus lentement. Ceux qui viennent des colonies ont augmenté de £ 9 millions environ depuis 1886-1887 et de £ 5.250.000 dans les dix dernières années. En réalité, cette somme n'est pas énorme si l'on considère la quantité formidable des emprunts coloniaux émis, mais les taux d'intérêts sont relativement bas.

V

LES BANQUES DU ROYAUME-UNI EN 1911

D'après l'étude annuelle de *L'Economist* sur les banques du Royaume-Uni, on constate, en 1911, un arrêt dans le mouvement de concentration des affaires de banque qui, pendant des années, a constitué le trait caractéristique de l'histoire des banques anglaises. Par suite de l'achat du *Stamfort, Spalding and Boston bank* par *Barclay and C°*, le capital des *Joint-stock banks* a été réduit de £ 250.296 par rapport à l'année précédente, accentuant encore la diminution du capital total des *Joint-stock banks*, qui depuis des années va en se réduisant graduellement. Jusqu'ici cette diminution était compensée par une augmentation correspondante des fonds de réserve, mais, en 1911, la dépréciation des valeurs de premier ordre a été telle qu'il a fallu prendre sur les réserves pour compenser les pertes subies de ce chef.

Capital et réserves des banques.

	Décembre 1910	Décembre 1911
	En livres sterling	
Angleterre	102.212.000	101.067.000
Écosse	17.560.000	17.675.000
Irlande	11.475.000	11.443.000
Totaux pour le Royaume-Uni.	131.247.000	130.185.000

Au cours de l'année 1911, la baisse des actions des banques anglaises s'est accentuée. La prime sur les banques de l'Angleterre proprement dite est tombée à 172 %, chiffre le plus bas atteint depuis bien des années. La baisse, bien que moins forte, n'est pas moins sensible en ce qui concerne les actions des banques d'Écosse et d'Irlande.

	Mai 1911		Mai 1912	
	Capital versé	Valeur en Bourse	Capital versé	Valeur en Bourse
	Livres sterling			
Angleterre et Pays de Galles . . .	59.369.000	178.461.000	59.119.000	160.639.000
Écosse	9.241.000	33.177.000	9.241.000	32.705.000
Irlande	7.309.000	20.338.000	7.309.000	18.123.000
Iles de Man et Normandes	80.000	220.000	80.000	220.000
Total pour le Royaume-Uni.	95.999.000	232.196.000	75.749.000	211.687.000

La prime en bourse, qui était de 206 % en mai 1911 pour l'ensemble des banques du Royaume-Uni, n'atteignait plus que 184 % en mai 1912.

Les exigibilités des banques à l'égard de leurs clients sont particulièrement représentées par les dépôts et les comptes courants. En ce qui concerne les *Joint-stock banks* d'Angleterre (à l'exclusion de la Banque d'Angleterre), les dépôts représentent près de 85 % de la totalité des engagements.

Dépôts et comptes courants.

	Situation au 31 octobre 1910	Pourcentage par rapport aux engagements	Situation au 31 octobre 1911	Pourcentage par rapport aux engagements
	Livres sterling	o/o	Livres sterling	o/o
Banque d'Angleterre	55.963.000	54,7	61.123.000	56,5
Autres *Joint-stock banks*.	720.687.000	83,6	748.641.000	84,6
Banques privées	26.808.000	85,1	27.099.000	84,5
— écossaises	106.652.000	77,5	112.209.000	77,5
— irlandaises.	82.508.000	76,0	65.465.000	77,0
— de l'Ile de Man et des Iles normandes.	1.079.000	83,0	1.098.000	78,3
Totaux	973.697.000	79,9	1.015.635.000	79,5

La presque totalité de ce montant énorme de dépôts est exigible à vue ou à très court préavis. Aussi l'actif qui en fait la contre-partie doit-il être susceptible d'être réalisé facilement en cas de besoin. La répartition de cet actif d'après sa nature est donnée dans les tableaux suivants :

Numéraire et argent à vue et à court préavis.

	Situation au 31 octobre 1910	Pourcentage par rapport à l'actif	Situation au 31 octobre 1911	Pourcentage par rapport à l'actif
	Livres sterling	o/o	Livres sterling	o/o
Banque d'Angleterre	31.356.000	30,6	32.438.000	30,0
Autres *Joint-stock banks*.	199.724.000	23,2	211.064.000	22,7
Banques privées	6.478.000	22,6	6.866.000	21,4
— écossaises	25.604.000	18,4	30.129.000	20,8
— irlandaises.	13.762.000	16,3	14.516.000	17,1
— de l'Ile de Man et des Iles normandes.	178.000	13,3	191.000	14,3
Totaux	277.102.000	22,7	293.204.000	»

Placements.

	Situation au 31 octobre 1910 — Livres sterling	Pourcentage par rapport à l'actif total — °/o	Situation au 31 octobre 1911 — Livres sterling	Pourcentage par rapport aux engagements — °/o
Banque d'Angleterre	34.350.000	33,6	33.721.000	31,2
Autres *Joint-stock banks*.	137.710.000	16,0	133.757.000	15,1
Banques privées	8.113.000	25,7	7.975.000	24,9
— écossaises	33.322.000	24,2	33.944.000	23,4
— irlandaises.	23.215.000	28,2	24.362.000	28,5
— de l'Ile de Man et des Iles normandes.	469.000	36,1	439.000	31,3
Totaux	237.179.000	19,5	234.198.000	»

Escomptes et avances.

	Situation au 31 octobre 1910 — Livres sterling	Pourcentage par rapport à l'actif total — °/o	Situation au 31 octobre 1911 — Livres sterling	Pourcentage par rapport aux engagements — °/o
Banque d'Angleterre	36.634.000	35,8	41.914.000	38,8
Autres *Joint-stock banks*.	467.880.000	54,3	485.415.000	55,0
Banques privées	15.913.000	51,6	16.072.000	50,2
— écossaises	70.661.000	51,5	71.559.000	49,5
— irlandaises.	44.127.000	53,7	44.991.000	52,7
— de l'Ile de Man et des Iles normandes.	650.000	50,0	684.000	48,9
Totaux	635.865.000	52,2	660.635.000	»

Le tableau suivant donne, à un an de distance, un état comparatif du montant de l'encaisse par rapport aux dépôts qui constituent la presque totalité des exigibilités des banques anglaises :

Proportion de l'encaisse et de l'argent à court préavis par rapport aux dépôts.

	Au 31 octobre 1910 — °/o	Au 31 octobre 1911 — °/o	Différence — °/o
Banque d'Angleterre	56,0	53,1	— 2,9
Autres *Joint-stock banks*.	27,6	28,2	+ 0,6
Banques privées	24,2	25,3	+ 1,1
— écossaises	24,0	26,9	+ 2,9
— irlandaises.	21,9	22,2	+ 0,3
— de l'Ile de Man	16,2	16,5	+ 0,3

Le tableau suivant résume la situation des *Joint-stock banks* du Royaume-Uni :

TABLEAU

	Au 31 octobre 1910	Au 31 octobre 1911	Différence
	—	—	—
		Livres sterling	
Exigibilités.			
Capital et réserve	131.247.000	130.185.000	— 1.062.000
Bénéfices non distribués . .	5.840.000	5.960.000	+ 110.000
Dépôts	973.697.000	1.015.635.000	+ 41.938.000
Acceptations.	57.095.000	55.189.000	— 1.906.000
Billets, effets, etc.	49.427.000	49.613.000	+ 186.000
Totaux . . .	1.217.306.000	1.256.572.000	+ 39.266.000
Actif.			
Encaisse et argent à vue . .	277.102.000	130.185.000	+ 18.102.000
Placements	237.179.000	234.198.000	— 2.981.000
Escomptes et avances . .	635.865.000	660.535.000	+ 24.770.000
Divers.	67.160.000	66.535.000	— 625.000
Totaux . . .	1.217.306.000	1.256.572.000	+ 39.266.000

VI

LES OPÉRATIONS DU CLEARING HOUSE DE LONDRES DE 1871-1912

Le tableau suivant résume, depuis 1871 jusqu'à 1912 inclusivement, le mouvement annuel du Clearing House de Londres :

Années	Totaux annuels	Opérations des 4es jours de chaque mois	Opérations des jours de liquidation du Stock Exchange	Opérations des jours de règlement des consolidés
—	—	—	—	—
		En livres sterling		
1871	4.826.034.000	211.095.000	806.356.000	210.647.000
1876	4.963.480.000	225.936.000	761.091.000	225.948.000
1881	6.357.059.000	253.133.000	1.383.430.000	278.864.000
1886	5.901.925.000	215.519.000	1.198.557.000	266.497.000
1891	6.847.506.000	264.501.000	1.067.493.000	314.307.000
1892	6.481.562.000	260.422.000	1.022.764.000	299.405.000
1893	6.478.013.000	268.084.000	1.002.664.000	300.478.000
1894	6.337.222.000	261.547.000	964.455.000	301.448.000
1895	7.592.886.000	283.610.000	1.304.670.000	345.446.000
1896	7.574.853.000	290.681.000	1.162.866.000	380.354.000
1897	7.491.281.000	302.123.000	1.113.682.000	362.610.000
1898	8.097.291.000	331.267.000	1.231.847.000	402.861.000
1899	9.150.269.000	359.088.000	1.544.295.000	403.042.000
1900	8.960.170.000	372.463.000	1.339.571.000	438.125.000
1901	9.561.169.000	392.279.000	1.582.624.000	484.047.000
1902	10.028.742.000	385.160.000	1.566.755.000	570.337.000
1903	10.119.825.000	382.285.000	1.456.775.000	593.605.000
1904	10.564.197.000	445.281.000	1.536.586.000	597.160.000
1905	12.287.935.000	497.070.000	2.070.622.000	638.783.000
1906	12.711.334.000	524.816.000	2.031.582.000	644.534.000
1907	12.730.393.000	542.513.000	1.822.273.000	631.893.000
1908	12.120.362.000	456.667.000	1.672.498.000	645.046.000
1909	13.525.446.000	510.173.000	2.129.209.000	677.847.000
1910	14.658.863.000	596.865.000	2.261.385.000	733.430.000
1911	14.613.877.000	568.756.000	2.218.700.000	768.652.000
1912	15.961.773.000	643.156.000	2.362.212.000	725.293.000

GRÈCE

I

LA DETTE PUBLIQUE AU 31 DÉCEMBRE 1911 ET LES REVENUS AFFECTÉS A SON SERVICE EN 1912

La dette publique hellénique se compose de la dette or et de la dette papier. Voici comment elle se présentait à la fin des années 1910 et 1911 :

	Au 31 décembre 1910	Au 31 décembre 1911
	Drachmes	
A) *En or.*		
Emprunt 5 % 1881	94.073.000	92.768.500
— 5 1884	52.145.500	80.983.500
— 4 1787 (monopoles)	123.270.000	122.031.000
— 4 1889 (rentes)	140.562.000	138.787.000
— 5 1890 (Pirée Larisse)	54.262.000	53.496.000
— 5 1893	8.823.500	8.710.500
— 2 ½ % 1898 (garantie par l'Angleterre, la France et la Russie)	133.545.000	131.020.000
Emprunt 4 % 1902 (chemins de fer helléniques)	55.849.500	55.784.500
— 4 1910	»	150.000.000
Totaux A	692.530.500	833.511.000
B) *En papier.*		
Emprunt patriotique de 1885, sans intérêts.	1.864.870	1.828.590
— de 1898 à 5 %	75.070.000	74.930.000
— de 1900 à 5 (Pyrgos-Auligala) .	11.515.000	11.475.000
Papier-monnaie	71.775.975	61.775.975
Totaux B	160.225.845	150.009.565

Nous avons rappelé dans notre précédent rapport (1) dans quelles conditions fut instituée la Commission financière internationale chargée de percevoir les revenus assurant le service de cette dette. Comme on peut s'en rendre compte par le tableau ci-dessous, ces revenus se maintiennent supérieurs aux estimations de la loi de 1898 :

Classification	Estimation de la loi de 1898	1909	1910
Sel	2.410.000	3.133.703	2.971.563
Pétrole	5.300.000	5.017.570	5.125.260
Allumettes	1.000.000	1.949.346	1.941.779
Cartes à jouer	290.000	386.733	431.320
Papier à cigarettes	2.700.000	2.938.641	2.992.000
Tabac	6.600.000	7.165.600	7.492.000
Timbre	10.000.000	10.638.815	10.862.060
Totaux	28.390.000	31.230.409	31.315.992
Douane Pirée (dr.)	10.700.000	23.894.165	25.038.699
Ensemble (dr.)	39.000.000	55.124.574	56.854.681
Émeri de Naxos (or)	600.000	881.158	1.321.809

(1) Rapport de 1911, page 118.

Classification	1911	1912
—	—	—
Sel	3.245.918	3.356.635
Pétrole	5.048.379	5.024.595
Allumettes	1.947.954	2.101.980
Cartes à jouer	416.277	386.264
Papier à cigarettes	2.992.006	2.992.000
Tabac	7.492.000	7.492.000
Timbre	12.330.064	10.722.851
Totaux	33.472.583	32.076.385
Douane Pirée (dr.)	26.243.165	24.323.000
Ensemble (dr.)	60.715.748	56.399.335
Émeri de Naxos (or)	1.047.746	815.815

Voici le tableau des taux d'intérêt effectivement payés pour les divers emprunts helléniques, depuis la réorganisation de la Dette :

	Emprunt 4 °/o Monopole	Emprunt 5 °/o Funding	Emprunt 5 °/o 1881, 1884 et 1890	Rentes 4 °/o
	— °/o	— °/o	— °/o	—
Taux original	4,00	5,00	5,00	4,00
Minimum	1,72	1,60	1,60	1,28
1899	2,37	2,20	1,70	1,36
1900	2,03	2,10	1,80	1,44
1901	2,12	2,20	1,70	1,36
1902	2,05	2,10	1,80	1,36
1903	1,88	2,20	1,70	1,44
1904	1,88	2,12	1,90	1,52
1905	2,04	2,00	1,90	1,52
1906	2,04	2,00	2,10	1,68
1907	2,20	2,20	2,20	1,68
1908	2,20	2,20	2,10	1,76
1909	2,18	2,10	2,20	1,76
1910	2,28	2,30	2,30	1,76
1911	2,36	2,40	2,30	1,92
1912	2,36	2,40	2,50	2,00

On trouve dans le dernier rapport de la Commission internationale siégeant à Athènes des chiffres intéressants concernant la domiciliation des rentes grecques. Ainsi, le montant des coupons payés sur ces rentes en 1912 s'est élevé à 16.715.700 francs, dont près de la moitié, soit 8.114.106 francs en Angleterre, 4.655.344 en France, 2.706.962 en Grèce même, 1.236.140 en Allemagne et 3.140 en Égypte.

La Commission envisage l'avenir avec confiance. La diminution subie par les recettes pendant les derniers mois de l'exercice est due à une cause exceptionnelle, la guerre, qui n'a cependant pas empêché certaines sources de revenus de rendre plus que précédemment.

Répartition par pays du paiement en 1911 des coupons des emprunts en or.

EMPRUNTS	ÉCHÉANCES	ALLEMAGNE Nombre de coupons	ALLEMAGNE Valeur	ANGLETERRE Nombre de coupons	ANGLETERRE Valeur	FRANCE Nombre de coupons	FRANCE Valeur	ÉGYPTE Nombre de coupons	ÉGYPTE Valeur	GRÈCE Nombre de coupons	GRÈCE Valeur	TOTAL Nombre de coupons	TOTAL Francs
1887 4 % monopole	Janvier	48.856	210.080	116.640	501.552	61.723	265.408	»	»	18.703	80.422	245.922	1.057.464
	Juillet	48.810	366.075	116.511	873,907	58.914	411.855	»	»	20.041	150.307	244.286	1.832.145
1893 5 % funding	Janvier	339	678	13.352	26.704	3.156	6.312	»	»	752	1,504	17,599	35.198
	Avril	341	2.064	12.523	75.138	3.399	20.394	»	»	1.337	8.022	17.603	105.816
	Juillet	345	690	12.697	25.394	3.027	6.054	»	»	1.329	2.658	17.398	34.796
	Octobre	286	572	13.156	26.312	2.271	4.542	»	»	1.309	2,618	17.022	34.044
1881 5 %	Janvier	17.649	70 596	53.396	213.581	51.128	207.312	»	»	63.521	254.084	186,394	745.576
	Juillet	17.362	130.215	52.493	393.697	48.612	364.590	»	»	65.822	493.665	184,289	1.382.167
1884 5 %	Janvier	39.862	159.448	16.458	185.832	58.575	234.300	»	»	18.825	75.300	163.720	654.880
	Juillet	39.621	927.156	18.585	361.387	53.559	401.692	»	»	19.028	142.710	160.793	1.205.947
1890 5 % Pirée-Larisse	Juin	4.722	35.415	39.012	292.815	40.723	305.422	»	»	22.724	170.430	107.211	804.082
	Décembre	1.886	7.544	34.241	136,961	13.119	52.776	»	»	20.763	83.052	70,009	280.036
1889 4 % rente	Avril	9.838	82.963	105.667	676,268	113.490	726.336	»	»	50.581	323.718	279.576	1.789.286
	Octobre	8.023	25 673	95.192	305.574	107.980	315.536	»	»	57.360	183.551	268.855	860.336
		237.943	1.369.162	760.263	5.098.130	620.376	3.382.230	»	»	362.095	1.972.043	1.980.677	10.821.577
1898 2 1/2 % garantie	Avril	»	»	41.018	1.375.562	9.117	281.906	»	»	260	8.125	53.395	1.668.593
	Octobre	»	»	43.367	1.355.218	9.107	284,593	»	»	261	8.156	52.735	1.647.968
1902 4 % chemins de fer helléniques	Janvier	65	650	65,952	659.520	40.221	402.210	157	1.570	5,086	50.860	111.481	1.114.801
	Juillet	68	680	65.157	651.580	39.862	398.620	157	1.570	5.331	53.340	110.578	1.105,780
TOTAUX		238.076	1.370.502	978.757	8.140.000	718.683	4.752.560	314	3.140	373.036	2.092.525	2.308.866	16,358.730

II

LES CAPITAUX FRANÇAIS EN GRÈCE

(D'après un rapport de M. Lebé, *consul de France au Pirée.)*

Le capital français placé en Turquie s'élève actuellement à 2.242.126.604 francs. L'Allemagne et l'Angleterre sont respectivement créancières à Stamboul de 1 milliard 209 millions et 900 millions. A côté de ces chiffres, bien modestes sont les capitaux étrangers placés dans le royaume hellénique. Demain, sans doute, quand un traité de paix aura confirmé les résultats des deux guerres balkaniques, la proportion se trouvera modifiée. Demain aussi, la mise en valeur des nouveaux territoires fera affluer en Grèce l'or étranger. Cependant, à moins d'événements absolument imprévus, le capital français conservera toujours sa place prépondérante. Dans la Grèce d'hier comme dans la Turquie d'hier, la part de la France dépasse la moitié des capitaux engagés.

Pour la Grèce, malheureusement, nous n'avons pas de données absolument certaines. Notre confrère l'*Iconomiki* Hellas, ayant voulu élucider la chose, n'a trouvé qu'un travail fait il y a deux ans par le consul de France au Pirée. M. Lebé constate lui-même le manque de documents officiels. Il a dû faire appel à la bonne volonté des fonctionnaires supérieurs des Finances et des particuliers compétents, aux établissements de crédit. Il a écarté tous les chiffres qui ne présentaient pas un caractère de rigoureuse exactitude. En somme, il s'est tenu en deçà de la réalité. Les résultats obtenus ainsi méritent cependant considération, d'autant plus que, jusqu'au moment de la déclaration de la première guerre balkanique, les chiffres donnés par M. Lebé n'avaient subi aucune modification appréciable. Les voici :

	Francs
Emprunts d'État.	—
Emprunt de 1883	33.000.000
Ancienne dette	138.000.000
Emprunt Chemins de fer helléniques	5.000.000
Emprunt de la Défense nationale	1.000.000
Emprunt de 150 millions (indemnité de guerre)	32.000.000
Emprunt de 110 millions	105.000.000
Autres emprunts d'intérêt public (municipalités, ports, etc.)	5.000.000
Entreprises diverses.	
Banque nationale	1.000.000
Banque d'Athènes	39.000.000
Banque d'Orient	18.000.000
Chemins de fer helléniques	5.000.000
Chemins de fer de Thessalie	6.300.000
Chemins de fer du Péloponèse	3.500.000
Canal de Corinthe	3.600.000
Société privilégiée pour le Raisin	15.000.000
Société des Vins et spiritueux	4.500.000
Société française des Mines du Laurium	12.000.000
Société hellénique	5.500.000
Société des Mines	1.000.000
Mines de Sériphо	3.000.000
Greck Iron C° Limited	1.000.000
Société du gaz Athènes	5.000.000
Compagnie des Tramways	1.000.000
Société d'Électricité	24.000.000
Société franco-grecque d'Explosifs	500.000
Participation à diverses entreprises	3.000.000

On peut évaluer enfin à 5 millions la propriété mobilière et immobilière en Grèce de l'État français ou des nationaux français établis en Grèce. Au total, nous avons une somme de 481 millions dans laquelle ne sont pas comprises les sommes absorbées par l'entreprise du canal de Corinthe et qui s'élèvent, dit-on, à une soixantaine de millions. En outre, la participation de la France à l'ancienne dette est évaluée au tiers du capital, chiffre inférieur, dit M. Lebé, à la réalité. On peut, par conséquent, sans exagération, évaluer à 600 millions les capitaux français placés en Grèce. Sur une population de 2.700.000 habitants, cela donne une moyenne de 222 francs par tête, chiffre respectable si l'on considère que la part à la Dette publique est de 300 francs par habitant.

Il serait intéressant d'établir une comparaison entre les capitaux français et les autres capitaux étrangers placés en Grèce. Par malheur, les données pour ce chapitre sont encore plus imprécises. Cependant, *grosso modo*, on peut établir le tableau suivant :

	Francs
Angleterre	250.000.000
Russie	70.000.000
Allemagne	20.000.000
Italie	10.000.000
Autres pays	10.000.000

Ce qui donne, comparativement à la France, la proportion suivante :

France	100
Angleterre	40
Russie	10
Allemagne	3
Italie	2
Autres pays	2

Il faut ajouter pourtant que si les capitaux français placés en Grèce représentent un chiffre élevé, les Français n'entrent que pour un nombre infime dans les conseils qui gèrent ces capitaux.

ITALIE

I

LA DETTE PUBLIQUE AU 30 JUIN 1912 ET DEPUIS 1885 ET LES COURS DE LA RENTE CONSOLIDÉE

Comme les années précédentes, nous avons reçu du directeur de la Dette publique d'Italie son *Rapport à la Commission de surveillance de la Dette*. Ce document, établi avec l'ordre et la précision habituels, renferme, sur la situation économique et financière de l'Italie, d'intéressantes indications. Il est, comme d'usage, divisé en trois parties :

1° Fonctionnement de l'Administration de la Dette publique;

2° Compte général de l'Administration de la Dette publique et comptes spéciaux s'y rattachant;

3° Mouvement des titres.

Nous résumons ci-après les renseignements contenus dans ce rapport sur l'importance de la dette publique de l'Italie, sur son amortissement, sur la statistique des titres et le service des emprunts hors de l'Italie et notamment en France.

***

Au 30 juin 1912, le *capital nominal* de la dette publique de l'Italie, perpétuelle et amortissable, s'élevait, à l'exclusion de la dette flottante, à 14.023.879.413,86 lire, contre 13.832.890.141,32 lire au 30 juin 1911, soit une augmentation de 190.989.272,54 lire. Au 30 juin 1911, l'augmentation était de 338.780.035,89 lire. Il y a lieu de remarquer que c'est au cours de l'exercice 1911-1912 qu'a commencé l'amortissement de la rente amortissable 3 % net créée par la loi du 15 mai 1910. L'augmentation de la dette provient notamment de l'émission de 225 millions de bons du Trésor quinquennaux en vertu de la loi du 21 mars 1912.

Le service des *intérêts* a atteint, pour l'exercice écoulé, le chiffre de 436.748.139,79 lire au lieu de 446.865.512,40 lire en 1910 à 1911, soit une diminution de 10.117.372,61 lire. Les primes d'amortissement se sont élevées à 575.700 lire, en augmentation de 11.200 lire.

L'*extinction de la dette* par application du fonds d'amortissement a porté sur un capital nominal de 18.738.960 lire au lieu de 44.315.290 lire, soit une diminution de 25.576.330 lire.

Depuis 1900, la dette publique et le service des intérêts ont suivi la marche suivante :

Au 30 juin	Dette perpétuelle et amortissable		Intérêts
—	—		—
1900	12.881.522.063,71		545.677.061,94
1901	12.856.692.379,22		546.200.589,02
1902	12.801.241.629,18		546.439.690,40
1903	12.762.551.150,55		547.925.024,28
1904	12.731.333.143,46		543.893.763,04
1905	12.705.422.399,79		540.070.968,80
1906	13.029.215.735,97		537.950.532,32
1907	13.119.675.014,43	(convers.)	487.750.425,87
1908	13.277.229.909,97	(convers.)	437.516.415,77
1909	13.483.418.430,65		436.927.396,78
1910	13.494.110.105,43		439.672.259,93
1911	13.832.890.141,32		446.865.512,40
1912	14.023.879.413,86		436.748.139,79

***

Les rentes, intérêts et primes de toutes les dettes de l'État, à l'exception de la rente du Saint-Siège, des consolidés 4 $^{1}/_{2}$ et 3 $^{1}/_{2}$ et d'une partie de la dette perpétuelle *Corpi Morali di Sicilia*, sont frappés de l'impôt sur la fortune

mobilière de 20 %; cet impôt a produit en 1911-1912, 11.960.511,62 lire au lieu de 12.369.073,50 lire, soit une diminution de 408.561,88 lire. La *taxe de négociation* qui grève les obligations de certains canaux et chemins de fer a donné 1.069.698,24 lire au lieu de 1.099.570,98 lire, soit une diminution de 29.872,74 lire.

Voici quels ont été, depuis 1900, les produits de l'impôt de 20 % sur la fortune mobilière et de la taxe de négociation :

Exercices	Impôt sur la fortune mobilière		Taxe de négociation
1899-1900	95.320.427,21		1.160.073,64
1900-1901	95.111.520,37		1.147.854,07
1901-1902	94.944.679,06		1.118.325,25
1902-1903	93.978.313,54		1.056.269,14
1903-1904	93.543.281,96		1.094.494,22
1904-1905	93.414.187,37		1.110.320,44
1905-1906	92.355.670,16	(convers.)	1.108.739,44
1906-1907	52.721.418,25	(convers.)	1.113.528,39
1907-1908	13.084.820,91		1.064.069,18
1908-1909	12.977.373,16		1.052.988,91
1909-1910	12.480.150,53		1.069.564,94
1910-1911	12.369.073,50		1.099.570,98
1911-1912	11.960.511,62		1.069.698,24

***

L'ensemble des *paiements faits à l'étranger* pour le service de la dette publique a atteint, en 1911-1912, 42.984.261,18 lire, contre 39.687.714,71 lire en 1910-1911 et 30.229.684,43 en 1909-1910.

Ces paiements sont ainsi répartis :

	Lire
MM. de Rothschild frères, Paris	25.274.440,82
Crédit Industriel et Commercial	2.145.629,00
Crédit Lyonnais, Paris	1.604.577,28
Société Générale	1.125.195,00
Banque de Paris et des Pays-Bas, Paris	1.123.803,32
Comptoir National d'Escompte	422.932,50
Banque de Paris et des Pays-Bas, Bruxelles	42.302,00
Crédit Lyonnais, Genève	9.699,56
Trésoriers français	159.472,74
Soit au total	31.908.052,22

pour les banques et trésoreries *françaises*, au lieu de 28.548.559,37 lire l'année précédente.

Viennent ensuite les banques *anglaises*, qui ont payé 6.109.977,97 lire au lieu de 6.737.866,54 lire; leurs paiements se répartissent ainsi :

	Lire
C. J. Hambro and Son	4.881.937,52
N. M. Rothschild et fils	788.639,39
Baring brothers and Co	439.401,06

Le service des banques *allemandes* a porté sur 3.014.783,54 lire; il avait été, l'année précédente, de 3.415.164,05 lire; les paiements de ces banques ont été effectués notamment par les établissements suivants :

	Lire
S. Bleichroeder	834.126,86
Deutsche Bank	622.284,78
Disconto-Gesellschaft	465.851,10
Bank für Handel und Industrie	327.103,85

Le surplus des paiements extérieurs, soit 1.951.447,45 lire, a été effectué par divers établissements, suisses, autrichiens, hollandais, parmi lesquels figurent le Bankverein Suisse de Bâle, pour 1.479.657,20 lire, la Société Autrichienne de Crédit (Crédit Australt) de Trieste, pour 299.570,87 lire, la Société de Crédit Suisse de Zurich, pour 66.275,85 lire, etc.

En résumé, sur 43 millions environ payés à l'étranger, il a été payé :

	Lire
En France	31.908.052,22
En Angleterre	6.109.977,97
En Allemagne	3.014.783,54
En pays divers	1.951.447,45

Depuis 1900, les paiements à l'étranger et en France se sont effectués comme suit :

Exercices	Ensemble des paiements faits à l'étranger		Paiements faits en France
1899-1900	83.116.284,98		48.424.580,04
1900-1901	75.913.689,00		44.510.417,66
1901-1902	70.093.202,06		42.388.696,90
1902-1903	54.076.003,81		34.770.204,84
1903-1904	43.224.443,04		26.675.688,09
1904-1905	41.442.577,00		22.338.049,33
1905-1906	36.306.857,43		23.694.410,65
1906-1907	30.137.292,68	(convers.)	17.573.791,27
1907-1908	27.654.879,59		17.598.955,90
1908-1909	28.074.020,93		17.841.619,61
1909-1910	30.329.684,43		22.301.191,91
1910-1911	39.687.714,71		28.548.559,37
1911-1912	42.984.261,18		31.908.052,22

***

Le nombre total des inscriptions de rentes consolidées 3 $^1/_2$, précédemment 3 $^3/_4$ %, en circulation au 1er juillet 1912, s'élevait à 2.257.921, pour un chiffre de 283.448.335,68 lire de rente. Ce fonds provient du fonds 3 $^3/_4$ % dont les intérêts ont été, à partir du 1er janvier 1912, réduits à 3 $^1/_2$ %, en vertu de la loi de conversion du 29 juin 1906. Les inscriptions de rentes 3 % étaient au nombre de 40.769 pour 4.803.145,97 lire de rente, en augmentation de 1.411 en nombre et en diminution de 33 lire de rente. Les inscriptions de rentes 3 $^1/_2$ % (catégorie A) s'élevaient à 112.126 pour 33.012.286,19 lire, en augmentation de

3.190 et de 7.858,26 lire. Les inscriptions de rentes 4 $^1/_2$ % étaient au nombre de 44.375 pour 32.453.593,99 lire de rente, en diminution de 235 et de 20.661,66 lire.

*
* *

La répartition des titres de rente en coupures nominatives, mixtes et au oprteur était, au 1er juillet 1912, la suivante :

1° Rente 3 $^1/_2$ % (3 $^3/_4$ ancien), 542.000 certificats nominatifs pour 143.558.238,89 lire de rente; 8.489 certificats mixtes pour 1.156.095,50 lire; 1.707.432 titres au porteur pour 138.734.001,29 lire;

2° Rente 3 %, 17.270 certificats nominatifs pour 3.234.547,40 lire; 34 certificats mixtes pour 5.025 lire; 23.465 titres au porteur pour 1.563.573,57 lire ;

3° Rente 3 $^1/_2$ % (catégorie A), 32.712 certificats nominatifs pour 25.780.458,93 lire; 644 certificats mixtes pour 54.456,50 lire; 78.770 titres au porteur pour 7.177.370,76 lire;

4° Rente 4 $^1/_2$ % ; la totalité est sous la forme nominative en 44.375 certificats.

Le tableau que nous publions ci-après montre, depuis l'exercice 1885, les mouvements des divers éléments qui composent la dette de l'Italie.

Composition de la dette publique italienne au 30 juin de chacune des années 1885 à 1912.

(*Milliers de lire.*)

ANNÉES	DETTE perpétuelle	DETTE rachetable	BONS ordinaires du Trésor	BILLETS de la Banque d'État et avances statutaires des instituts d'émission	COMPTES courants productifs d'intérêts	TOTAL	BONS et titres non aliénés appartenant au Trésor	TOTAL de la dette effective
1885. . . .	9.125.320	2.046.905	257.713	340.000	12.703	11.782.641	365.476	11.417.165
1886. . . .	9.189.514	2.024.704	205.263	363.000	25.694	11.808.175	368.340	11.439.835
1887. . . .	9.197.370	1.992.129	207.319	334.073	7.891	11.738.782	284.648	11.454.134
1888. . . .	9.196.730	2.459.702	261.030	334.073	3.265	12.251.800	336.371	11.918.429
1889. . . .	9.198.711	3.013.195	274.613	334.073	9.813	12.830.435	474.258	12.356.177
1890. . . .	9.203.571	3.238.345	276.773	334.073	9.165	13.061.927	694.568	12.367.359
1891. . . .	9.204.552	3.429.016	289.272	331.073	20.618	13.277.531	613.989	12.663.542
1892. . . .	9.205.178	3.610.120	280.870	359.073	11.661	13.466.902	639.979	12.826.923
1893. . . .	9.205.791	3.763.671	282.116	369.573	5.604	13.626.755	663.669	12.963.086
1894. . . .	9.204.105	3.825.181	236.742	506.000	7.611	13.779.669	926.693	12.852.976
1895. . . .	9.460.738	3.480.930	269.375	381.856	11.081	13.603.980	739.315	12.864.665
1896. . . .	9.661.668	3.316.760	288.299	413.436	2.205	13.682.368	689.706	12.992.662
1897. . . .	9.716.272	3.219.076	263.559	419.151	18.165	13.636.226	676.585	12.959.641
1898. . . .	9.761.416	3.137.966	280.301	476.192	23.711	13.679.589	445.041	13.234.548
1899. . . .	9.777.256	3.131.068	297.106	445.270	33.744	13.684.414	432.030	13.252.414
1900. . . .	9.801.520	3.077.002	291.585	427.851	18.501	13.622.459	191.716	13.430.743
1901. . . .	9.832.195	3.024.498	295.484	424.316	21.433	13.597.956	180.291	13.417.665
1902. . .	9.845.286	2.955.956	216.569	434.051	45.178	13.497.040	168.675	13.328.565
1903. . . .	10.013.010	2.719.541	205.546	422.606	59.345	13.150.018	160.801	13.289.247
1904. . . .	10.060.074	2.671.259	193.840	434.438	61.518	13.421.129	151.841	13.266.288
1905. . . .	10.055.419	2.650.003	173.957	420.691	133.836	13.433.906	148.307	13.285.599
1906. . . .	10.055.420	2.983.796	138.221	129.974	92.976	13.700.387	497.908	13.202.479
1907. . . .	10.055.429	3.064.246	111.660	121.363	21.465	13.677.163	586.802	13.090.361
1908. . . .	10.055.115	3.221.815	109.503	409.056	21.765	13.817.554	760.092	13.057.462
1909. . . .	10.055.394	3.428.024	129.466	419.398	21.892	14.051.174	983.257	13.070.917
1910. . . .	10.055.388	3.438.723	105.123	417.860	71.783	14.088.877	1.010.975	13.077.902
1911. . . .	10.055.378	3.777.512	82.319	436.071	56.915	11.408.195	1.366.772	13.041.423
1912. . . .	10.052.311	3.971.568	207.268	479.054	72.917	14.783.118	1.353.788	13.429.360

Il fut un temps où, par le fait de la grande quantité de rentes placées à l'étranger et de l'élévation du cours du change, les paiements extérieurs effectués par l'Administration de la Dette, en Italie, atteignaient une proportion

considérable. C'était aux environs de 1893. Depuis cette époque, la situation s'est bien modifiée, ainsi qu'on s'en rendra compte par le tableau ci-dessous :

Proportion des paiements faits à l'étranger par rapport à l'ensemble de la dette publique italienne.

Exercices	Proportion %	Exercices	Proportion %	Exercices	Proportion %
1884-1885	27,49	**1894-1895**	28,80	**1904-1905**	14,22
1885-1886	31,62	**1895-1896**	27,87	**1905-1906**	13,65
1886-1887	32,91	**1896-1897**	27,29	**1906-1907**	12,05
1887-1888	39,74	**1897-1898**	26,64	**1907-1908**	10,99
1888-1889	38,69	**1898-1899**	25,15	**1908-1909**	11,48
1889-1890	38,64	**1899-1900**	23,47	**1909-1910**	11,86
1890-1891	47,67	**1900-1901**	21,79	**1910-1911**	12,36
1891-1892	47,50	**1901-1902**	20,68	**1911-1912**	13,84
1892-1893	50,38	**1902-1903**	16,80		
1893-1894	38,16	**1903-1904**	14,97		

On sait que la rente 3 1/2 % net constitue plus des quatre cinquièmes de la dette consolidée italienne. Ce fonds est l'ancien 5 % brut converti, à partir du 1er janvier 1907, en 3 3/4 % net, devenu lui-même automatiquement du 3 1/2 % net, à compter du 1er janvier 1912.

Cours moyens annuels, depuis 1885, du consolidé 3 1/2 % net, ancien 5 % brut.
(Moyennes des différentes bourses italiennes.)

Années	Cours moyen	Années	Cours moyen	Années	Cours moyen
				Conversion du 5 % brut en 3 3/4 % net	
1885	96,38	**1896**	93,20	**1907**	102,23
1886	99,63	**1897**	97,35	**1908**	103,69
1887	98,51	**1898**	99,46	**1909**	104,52
1888	97,27	**1899**	100,83	**1910**	104,63
1889	95,86	**1900**	100,05	**1911**	103,17
1890	95,56	**1901**	101,44		
1891	93,38	**1902**	103,06	Conversion du 3 3/4 % net en 3 1/2 % net	
1892	94,49	**1903**	103,08		
1893	94,96	**1904**	103,23		
1894	88,34	**1905**	105,29	**1912**	98,11
1895	93,21	**1906**	103,97	1er août 1913	97,81

* * *

II

LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ITALIE

(D'après le rapport de la Direction générale du Trésor.)

Le rapport annuel de la Direction générale du Trésor italien est un des documents les plus importants de la statistique italienne. Celui de l'exercice

1911-1912, qui vient de nous être remis, comprend près de 450 pages; il est divisé en onze chapitres dont voici les titres :

1º Recettes du Trésor;
2º Dépenses;
3º Service de la Trésorerie et de la Monnaie;
4º Circulation fiduciaire;
5º Dette publique;
6º Service des pensions;
7º Comptes courants du Trésor;
8º Portefeuille de l'État;
9º Chemins de fer et Tramways;
10º Crédit aux employés des administrations publiques;
11º Services spéciaux.

Nous empruntons à ce beau travail, qui fait honneur à la Direction générale du Trésor, les renseignements suivants, relatifs à la situation financière et économique de l'Italie.

Le Budget.

Les encaissements prévus pour l'exercice 1911-1912 s'élevaient, au total, à 2.806.660.454 lire : les versements effectivement reçus ont atteint le chiffre de 3.069.560.675,92 lire, soit un excédent dans les recettes de 262.900.221,92 lire.

Par contre, les dépenses budgétaires se sont élevées à 2.938.182.320,57 lire, en augmentation de 177.579.896,62 lire sur celles du précédent exercice.

Les dépenses se répartissent entre les divers départements ministériels de la manière suivante :

	Lire
Trésor	985.283.302,84
Finances	358.698.896,07
Justice et Grâces	55.250.882,53
Affaires étrangères	28.397.952,20
Instruction publique	124.735.182,83
Intérieur	157.695.285,87
Travaux publics	222.143.237,33
Postes et Télégraphes	138.561.400,26
Guerre	508.499.250,32
Marine	324.445.314,79
Agriculture, Industrie et Commerce	34.471.615,53
	2.938.182.320,57

La Dette.

Au 30 juin 1912, la dette totale de l'Italie s'élève, en capital, à 13.429.361.597,28 lire et, en rentes, à 451.085.681,39 lire. Ces chiffres comprennent les grandes catégories indiquées dans le tableau ci-après :

TABLEAU

	Lire	
Dettes perpétuelles	10.052.311.602,22	359.712.969,39
— amortissables	3.971.567.811,64	130.783.333,00
Dette flottante	280.215.341,11	7.558.159,67
Billets d'État	479.054.355,00	»
Totaux	14.783.149.109,97	498.054.462,06
Titres possédés par le Trésor et remboursés	1.353.787.512,69	46.968.780,67
Dette totale effective	13.429.361.597,28	451.085.681,39

Le capital de la dette a augmenté, pendant l'exercice, de 387.939.020,07 lire, mais les intérêts à payer ont diminué de 8.148.521,39 lire.

	Lire
La dette est administrée par la Direction générale de la Dette publique (dettes consolidées, perpétuelles et amortissables), pour un capital de	12.055.690.977,22
et par la Direction générale du Trésor (dettes rachetables, flottante et billets d'État), pour	2.727.458.132,75
Total	14.783.149.109,97

La Monnaie.

Au cours de l'exercice 1911-1912, la Monnaie a frappé pour une valeur de 11.076.831,10 lire de pièces nouvelles, dont 700.000 lire de pièces d'or de 20 lire; 200.000 lire d'écus d'argent; 5.902.174 lire de pièces de 2 lire; 579.964 lire de pièces de 1 lire; 3.637.800 lire de pièces de nickel de 20 centimes; 56.893,10 lire de pièces de bronze de 1 et de 2 centimes. Par contre, il a été retiré de la circulation, pendant la même période, pour 10.605.379,55 lire de monnaies. Le total des monnaies dans la circulation, au 30 juin 1912, était de 1.092.804.167,75 lire, dont 429.216.970 lire de monnaie d'or, 569.479.715 lire de monnaie d'argent, 19.506.683,50 lire de monnaie de nickel et 74.600.799,25 lire de billon.

La circulation fiduciaire.

Au 30 juin 1912, la circulation de billets à la charge de l'État s'élevait à un total de 492.375.805 lire, dont 16.875.805 lire pour compte de la Banque de Naples, 75.500.000 lire pour compte de l'État, à couverture pleine, et 400 millions pour compte de l'État, à couverture partielle.

La circulation se répartit ainsi par coupures :

	Lire
50.214.351 billets de 5 lire	251.071.755
24.000.000 — de 10 —	240.000.000
52.162 — de 25 —	1.304.050
Total	492.375.805

en augmentation de 26.171.130 lire sur le chiffre de l'année précédente.

Les Chemins de fer de l'État.

Le réseau des chemins de fer de l'État comportait, au 30 juin 1911, une longueur de 13.452 kilomètres; il s'est accru, pendant l'exercice 1911-1912, de 32 kilomètres, pour atteindre au 30 juin 1912 une longueur de 13.484 kilomètres. Il faut y ajouter une longueur de 1.087 kilomètres de lignes de navigation exploitées par l'Administration des Chemins de fer.

Les recettes provenant de l'exploitation de toutes ces lignes se sont élevées à un total de 636.298.913,32 lire et les dépenses y relatives ont été de 605.153.215,62 lire, laissant un excédent de produits de 31.145.697,70 lire qui figure au budget des recettes.

Les taxes de 13 % sur le prix des transports de grande vitesse et de 2 % sur celui des transports de petite vitesse, perçues par l'Administration des Chemins de fer de l'État et par les diverses compagnies de chemins de fer du royaume, ont produit, pour l'exercice 1911-1912, une somme de 39.534.123,13 lire, en augmentation de 3.332.428,65 lire sur le chiffre de l'exercice 1910-1911.

***

III

LA HAUSSE DU CHANGE EN ITALIE : SES CAUSES D'APRÈS LE RAPPORT DU COMM. STRINGHER

La *Stampa* a publié cette année un article, signé A. C., sur « la circulation du papier-monnaie et le change ».

Pourquoi, se demande l'auteur, sommes-nous obligés de payer 102,50 lire ce qu'un autre pays paie seulement 100 lire en or ou en monnaie équivalente? En un mot, quelle est la cause réelle de l'agio?

D'aucuns prétendent que c'est le déséquilibre commercial. MM. Alessio, Luzzatti, Borgatta et Eimaudi ont déjà traité ce problème. Le déséquilibre commercial a toujours existé en Italie, parce que les importations ont toujours dépassé considérablement les exportations. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les chiffres relatifs des cinq dernières années. On ne voit donc pas pourquoi, la proportion entre l'exportation et l'importation restant la même, le change ait augmenté durant ces derniers temps.

D'autres accusent la situation politique internationale qui, en forçant les États à thésauriser l'or, a créé un change favorable aux deux grands marchés de l'or, Paris et Londres.

Pour démentir cette hypothèse, il suffit de remarquer que tous les principaux États européens, sauf l'Italie, ont un change très bas avec l'étranger.

En ce moment la France a un change favorable sur tous les pays, sauf sur l'Angleterre. Mais tandis que pour tous ces pays, le change ne dépasse pas ce qu'on appelle « le point de l'or », et pour certains même y est inférieur, il le dépasse pour l'Italie de 1,90 %.

Qu'on ne dise pas que cela dépend de ce que l'Italie a intensifié ses demandes

en or. Ce phénomène s'est vérifié dans toute l'Europe, et plus qu'ailleurs en France et en Angleterre.

La situation politique a produit partout les mêmes effets. Les banques d'émission de la Triple Entente ont porté leurs réserves d'or de 7 milliards 503 millions à 8 milliards 20 millions de lire — soit une augmentation de 517 millions — du 31 décembre 1912 au 30 juin 1913; et celles de la Triple Alliance, de 3 milliards 263 millions à 3 milliards 789 millions — soit une augmentation de 526 millions, dont 423 en Allemagne et 103 en Italie.

Mais les pays de la Triple Alliance ont dû faire un plus grand effort pour garder leur or; ils ont diminué la circulation du papier, dans le semestre indiqué ci-dessus, de plus de 1 milliard 751 millions. L'activité économique de la Triple Entente a permis de contenir la réduction de l'émission du papier à 270 millions.

En Italie, conclut l'auteur de l'article, il circule trop de papier, en proportion du besoin. De là dépend la hausse de l'agio. La circulation du papier, de Banque ou d'État, qui, en 1910, s'élevait à 2.468.967.145 lire, est montée en 1912 à 2.711.345.650 lire sans que cet accroissement fût justifié par les affaires. Si notre papier était changeable librement en or, un tel gonflement ne durerait pas un instant. Étant donné le cours forcé, la réduction est lente, fatigante et coûteuse.

Quelles sont les causes de cette augmentation? Deux, à notre avis. En premier lieu, les banques ont émis des billets contre augmentation de portefeuille, c'est-à-dire essentiellement pour escompte de lettres de change. Si ces lettres de change représentent de bonnes opérations commerciales, l'émission ne produit pas de perte.

Mais si l'affaire va mal, l'émetteur, à l'échéance, ne paie pas, il est contraint de faire une série de renouvellements et, durant cette période — le change en or manquant — les billets ne trouvent pas la route pour rentrer à la Banque et constituent un poids mort qui pèse sur la circulation du papier tout entière et en déprime la valeur. De 1910 à aujourd'hui, en Italie, les lettres de change et les valeurs immobilisées dans les banques sont nombreuses : les deux seules industries sidérurgique et cotonnière en ont pour environ 200 millions. Autant de papier qui encombre le marché. La seconde cause ressort nettement du rapport du comm. Stringher, directeur de la *Banca d'Italia*, sur le bilan 1912 de cet établissement. Il démontre que, entre 1909 et 1912, la moyenne des billets de la Banque couverts seulement en partie par la réserve a augmenté, d'année en année, du 34,77 au 46,95 %. D'autre part, tandis que le compte courant du Trésor descendait de 151.500.000 en 1910 à 89.180.000 en 1912, le crédit de la Banque envers l'État pour la sortie de billets pour le compte de ce dernier monte, durant la même période, de 59.900.000 à 76.400.000. Donc les nécessités du Trésor viennent en trois ans seulement à peser sur la Banque pour 178 millions. Contemporainement, la concurrence des établissements de crédit ordinaire restreignait à des chiffres très modestes les dépôts en compte courant, réduits pour la *Banca d'Italia*, à la fin de 1912, au chiffre de 46.800.000. Tout, par conséquent, conjurait contre une saine circulation du papier. D'une part, le commerce, pour réparer les erreurs de 1904-1907, demandait de l'argent; de l'autre, la Banque voyait diminuer les moyens pour faire face, sans

se découvrir, à ces urgentes demandes, auxquelles l'État, pour les nécessités supérieures de la guerre, ajoutait les siennes, en faisant une âpre concurrence aux particuliers sur tous les marchés de capitaux.

« La circulation de la Banque, écrit le comm. STRINGHER, persistait à dépasser pour une somme importante la limite normale, malgré la diminution des opérations d'escompte et d'avances. La cause principale du persistant débordement de la circulation est la graduelle diminution des disponibilités d'autre nature qui permettraient à la Banque de satisfaire aux demandes d'opérations et spécialement le déclin du compte courant dépendant du service de trésorerie de l'État. »

Le comm. STRINGHER, conclut l'article de la *Stampa*, reconnaît implicitement que les causes actuelles de l'agio se concentrent en une seule : l'excès relatif du papier-monnaie en circulation.

NORVÈGE

LA DETTE PUBLIQUE AU 30 JUIN 1912 ET DEPUIS 1881

D'après les documents transmis par le département des Finances, voici comment s'établissait la dette publique du royaume de Norvège en 1911 et 1912.

	30 juin 1911 —	30 juin 1912 —
	Kr.	
Dette intérieure :		
Dette ancienne, non exigible, 3,5 %	86.795	86.795
Emprunt pour frais de premier établissement des embranchements du chemin de fer de Drammen-Randsfjord, 5 %.	320.000	280.000
Emprunt de 1895, 3 1/2 %	6.041.800	5.522.400
— intérimaire au fonds d'assurance contre l'invalidité et la vieillesse.	5.000.000	5.000.000
Obligation de 1909 pour l'augmentation du capital de la Banque hypothécaire, 4 %	2.333.333	2.250.000
Obligation de 1911 pour le même but, 4 %	3.000.000	2.900.000
Obligation de 1909 pour l'augmentation du capital de la Banque des propriétés agricoles, 3 3/4 %	1.866.667	1.800.000
Total	18.648.595	17.839.195
Dette extérieure :		
Emprunt de 1886, 3 %	27.944.917	27.737.835
— de 1888, 3	57.368.427	56.908.928
— de 1894, 3 1/2	33.358.443	32.808.640
— de 1896, 3	21.831.957	21.480.084
— de 1898, 3 1/2	9.910.800	8.733.600
— de 1900, 3 1/2	29.512.800	29.149.920
— de 1902, 3 1/2	34.794.000	34.541.280
— de 1903, 3	12.499.920	12.348.720
— de 1904, 3 1/2	40.014.720	39.753.360
— de 1905, 3 1/2	40.473.360	40.209.120
— de 1911, 4	39.952.000	39.952.000
Obligations émises pour achat des actions d'un chemin de fer privé, 3 %	1.342.881	1.342.881
Total	349.004.225	344.966.368
Total général	367.652.820	362.805.563

Depuis 1881, la dette publique norvégienne a suivi la progression suivante :

Années	Dette intérieure	Dette extérieure	Dette totale
	En couronnes		
Au 30 juin 1881	10.773.410	94.305.040	105.078.450
— 1885	10.837.410	97.801.435	108.638.845
— 1890	245.472	115.111.987	115.357.459
— 1895	3.786.972	143.107.968	146.894.940
Au 31 mars 1900	11.902.272	219.162.722	231.064.994
— 1905	15.522.313	289.401.288	304.923.601
— 1906	14.118.994	328.287.516	342.406.510
— 1907	13.668.443	325.130.545	338.798.988
— 1908	13.101.995	321.642.131	334.744.126
Au 30 juin 1909	12.571.995	316.732.533	329.304.528
— 1910	16.341.395	312.956.958	329.298.353
— 1911	18.648.595	349.004.225	367.952.820
— 1912	17.839.195	344.966.368	362.805.563

PAYS-BAS

LA DETTE PUBLIQUE NÉERLANDAISE DE 1907 A 1913 ET LES COURS DES FONDS NÉERLANDAIS DEPUIS 1844

Depuis 1911, la dette publique néerlandaise s'est accrue d'une dette 3 ½ %. Voici comment se décomposait la dette au 1er janvier 1913 comparativement aux années précédentes :

	Dette 2 ½ %	Dette 3 %	Dette 3 ½ %	Dette totale	Charges de la dette, intérêts et amortissement
	Florins				
1907	599.638.400	539.837.250	»	1.139.475.650	36.613.196
1908	597.533.600	536.314.850	»	1.133.848.450	36.470.904
1909	595.471.000	532.708.300	»	1.128.179.300	36.571.132
1910	593.373.000	529.060.750	»	1.122.433.750	36.334.256
1911	591.387.000	525.265.350	»	1.116.652.350	37.117.044
1912	589.428.000	521.317.000	52.492.700	1.163.237.700	37.843.363
1913	587.704.400	516.636.150	51.917.900	1.156.258.450	38.027.430

Pour les deux dernières années, voici comment se répartissent les charges de la dette :

	1912	1913
	Florins	
Intérêts de la dette 2 ½ %	14.735.700	14.692.640
— 3	15.641.510	15.083.287
— 3 ½	1.837.244	1.501.084
Dette flottante	150.000	400.000
Rentes viagères, cautionnements, etc	97.909	93.109
Amortissement	5.381.000	5.523.000
Total	37.843.363	38.027.430

***

Nous extrayons du *Bulletin de Statistique et de Législation comparée* les renseignements suivants sur l'historique de la dette publique et des fonds néerlandais.

Au cours du dix-huitième siècle, l'excellente tenue de la rente hollandaise était, comme celle des consolidés anglais, d'ailleurs, un sujet d'étonnement pour les nations voisines des Pays-Bas.

En 1819, dans un rapport à la Chambre des Pairs (1), le comte MOLLIEN évoquait, non sans une admiration tempérée de quelque amertume, le temps où, en Angleterre, la rente 3 % trouvait des acheteurs à un taux souvent plus élevé que le taux obtenu, en France, par une rente 5 %. « Vos souvenirs, ajoutait-il, pourraient même vous rappeler un résultat encore plus étonnant dans la Hollande, avant qu'elle éprouvât le contre-coup de nos troubles. On citerait une assez longue période, pendant laquelle la dette hollandaise, produisant pour terme moyen 2 ½ % d'intérêt, s'était maintenue au cours de 102. » Il aurait pu dire encore que, sous le stathoudérat de Guillaume V, en 1760, les certificats 2 ½ % étaient montés à 112, circonstance qui permit à la Hollande de rembourser au pair quelque peu de sa rente, alors que ses créanciers ne s'en souciaient aucunement.

La Hollande, qui disputait à l'Angleterre l'empire des mers, était alors dans une situation des plus florissantes, et toutes les classes des citoyens prêtaient à l'État. En Hollande, expliquait le comte MOLLIEN, dans le même rapport, « il n'était pas de province, pas de ville, pas de circonscription politique où des registres ne fussent ouverts aux échanges que voulaient faire entre eux les acheteurs ou les vendeurs des divers effets de la dette. De là, sans doute, cet accord de principes, cette nationalité d'opinions, cette confédération d'intérêts qui protègent la dette de l'État comme la propriété de chaque famille ».

Ce crédit de premier ordre, cette « nationalité » de la dette des Pays-Bas existent encore aujourd'hui.

Au 1er janvier 1913, le capital nominal de la dette néerlandaise s'élevait :

Pour le 2 ½ %, à 587.704.400 florins;

Pour le 3 %, à 516.636.150 florins;

Pour le 3 ½ %, à 51.917.900 florins.

Or, la presque totalité des 1.156.258.450 florins qui composent la dette entière des Pays-Bas est classée dans le portefeuille national.

A la fin du dix-huitième siècle et pendant la première moitié du dix-neuvième, la Hollande connut, toutefois, des heures difficiles. En 1798, lors de la réunion en une seule dette d'État des diverses dettes de l'État et des provinces de l'ancienne République Batave, le 2 ½ % descendit à 38; il fut à 45, au moment de la perte du Cap et de Surinam, en 1802; il tomba à 29, à la fin du règne de Louis-Bonaparte; puis à 11, lorsque, la Hollande réunie à la France, un tiers seulement de la dette fut consolidé et le service des intérêts des deux autres tiers différé (*Uitgestelde*).

Les événements qui se déroulèrent en 1814, en 1831 et 1832, ne laissèrent pas à la Hollande le temps de se ressaisir. En 1840, sa situation redevint même des plus critiques, par suite de l'état de guerre prolongé avec la Belgique; mais, la paix revenue, l'habile ministre des Finances VAN HALL rétablit rapidement

(1) Rapport fait au nom d'une commission spéciale chargée de l'examen du projet de loi qui ordonne, pour chaque département, l'ouverture d'un livre auxiliaire du Grand-Livre de la Dette publique (6 avril 1819).

l'ordre dans les finances, grâce à des mesures énergiques. En 1844, tous les fonds d'un taux supérieur à 4 % disparurent, en même temps qu'une rente 3 % était créée; et, depuis cette époque, le crédit de l'État néerlandais, si l'on met à part l'ébranlement passager dû aux événements de 1848, est allé sans cesse en s'affermissant. Le Gouvernement des Pays-Bas resta, d'ailleurs, pendant près de trente-cinq années, de 1844 à 1878, sans rien demander à l'emprunt public; il n'y eut recours que lorsqu'il renonça au système des cultures imposées et, par suite, aux bonis que lui laissait l'administration de ses possessions de l'Inde. La Hollande était alors entrée résolument dans la voie du progrès économique; et les énormes dépenses que nécessitaient l'achèvement de son réseau de chemins de fer et de canaux, le dessèchement du Zuiderzée et la réforme de l'enseignement primaire, étaient loin d'être des dépenses improductives.

Dès 1875, le 4 % arriva, dans ses cours maxima, à dépasser le pair, au-dessous duquel il ne descendit plus, à partir de 1880; sa conversion en 3 1/2 % fut donc aisée, en 1886. Le 3 1/2 %, deux ans après, franchit à son tour le pair, au-dessus duquel il se maintint jusqu'au moment de sa conversion, en 1896.

A l'heure actuelle, si l'on fait abstraction des obligations 3 1/2 % qui ont été créées par la loi du 31 décembre 1910 et dont le montant nominal ne s'élève même pas à 52 millions de florins, il n'existe plus, à proprement parler, que deux fonds d'État néerlandais, un 3 % et un 2 1/2 % : ils n'ont pas échappé au mouvement de baisse qui affecte, depuis quelque temps, tous les fonds d'État.

Le tableau suivant présente, en dehors de cotes du 2 1/2 % afférentes à quelques-unes des années comprises entre 1712 et 1832, les cours moyens annuels des divers *certificats* néerlandais, à la Bourse d'Amsterdam, depuis 1844. Ces cours sont les moyennes arithmétiques entre les maxima et les minima établis, d'après les cours moyens de chaque jour, par le ministre des Finances du royaume des Pays-Bas, et le diagramme ci-contre en est la représentation graphique.

Années	Certificats 4 %	Certificats 3 1/2 %	Certificats 3 %	Certificats 2 1/2 %
1712	»	»	»	73
1731	»	»	»	104
1744	»	»	»	99
1760	»	»	»	112
1790	»	»	»	77 1/2
1798	»	»	»	38
1802	»	»	»	45
1805	»	»	»	31
1809	»	»	»	29
1811	»	»	»	11
1814	»	»	»	37 1/2
1832	»	»	»	44
1844	96 3/4	»	75 7/8	59 11/16
1845	97 1/8	»	75 1/16	61 3/4
1846	93 11/16	»	72 3/8	60 1/16
1847	87 13/16	»	67 15/16	56 9/16
1848	67 1/4	»	52 3/4	44 11/16
1849	79 5/8	»	59 3/4	50 1/4
1850	85 3/16	»	64 13/16	55 3/16
1851	87 1/4	»	66 5/16	57 7/16
1852	93	»	74	61 15/16

Années	Certificats 4 %	Certificats 3 1/2 %	Certificats 3 %	Certificats 2 1/2 %
1853	93 15/16	»	75 9/16	63 1/8
1854	85 3/4	»	68 3/8	56 1/2
1855	92	»	73 9/16	61 3/4
1856	93 11/16	»	74 3/8	63 1/16
1857	95 1/8	»	74 13/16	62 5/8
1858	97 11/16	»	76 3/4	64 1/2
1859	90 5/8	»	70 1/16	59 1/4
1860	98 1/4	»	75 9/16	63 3/8
1861	98 5/8	»	75 9/16	62 15/16
1862	98 7/8	»	75 3/4	63 9/16
1863	98 3/4	»	75 11/16	62 15/16
1864	96 11/16	»	73 1/2	61 1/2
1865	96 1/8	»	72 3/16	61 5/8
1866	88 11/16	»	66 3/4	57 1/4
1867	84 1/4	»	64 3/16	53 1/8
1868	86 9/16	»	64 1/2	55 5/16
1869	86 3/16	»	63 13/16	55
1870	80 3/4	»	61 7/16	52 13/16
1871	85 1/8	»	63 5/8	55
1872	87 3/8	»	65 3/8	56 1/16
1873	89 3/8	»	67 1/8	56 5/8
1874	93 5/8	»	70 15/16	60 3/16
1875	98 1/16	»	74 3/8	62 3/4
1876	98 15/16	»	74 15/16	62 3/4
1877	98 9/16	»	75 1/2	63 3/16
1878	98 7/16	»	75 1/16	63 1/8
1879	99 11/16	»	77 3/8	64 3/16
1880	101 13/16	»	78 1/8	64 7/8
1881	103 1/8	»	80 1/4	66 13/16
1882	101 15/16	»	80 3/4	67 3/16
1883	101 3/4	»	78 3/8	65 3/8
1884	102 3/16	»	79 5/8	67 1/16
1885	101 9/16	»	80 15/16	67 1/16
1886	102 1/8	99 9/16	87 5/16	72 7/8
1887	»	98 11/16	88 1/16	73 11/16
1888	»	100	88 15/16	75 15/16
1889	»	102 13/16	93 7/8	80
1890	»	100 7/8	95 1/4	80 13/16
1891	»	101 5/8	93 11/16	78 5/16
1892	»	101 5/16	95 11/16	80 13/16
1893	»	101 7/16	97 15/16	83 3/16
1894	»	102 1/4	100 9/16	89 9/16
1895	»	101 1/16	101 1/4	94 1/8
1896	»	100 5/8	99	91
1897	»	»	97 13/16	88 1/16
1898	»	»	97 1/16	86 3/16
1899	»	»	93 11/16	83 7/16
1900	»	»	90 3/4	78 11/16
1901	»	»	92 9/16	78 3/4
1902	»	»	95	82 9/16
1903	»	»	93	80 5/16
1904	»	»	94 1/8	79 3/16
1905	»	»	93	78 13/16
1906	»	»	92 3/16	78
1907	»	»	88 3/4	75 3/16
1908	»	»	90 1/2	75 13/16
1909	»	»	91 13/16	77 13/16
1910	»	»	89 15/16	74 3/4
1911	»	»	85 1/8	71 1/8
1912	»	»	80 3/4	67 7/8
1913 (31 mai)	»	»	78 7/16	67

PORTUGAL

LA DETTE PUBLIQUE EN 1913

Certaines publications portugaises ont publié cette année des éléments qui permettent de dresser le tableau suivant de la dette de la nouvelle République.

	Milliers d'escudos
Dette intérieure :	
Dette consolidée	544.326
— amortissable	36.649
— à la Banque de Portugal	19.529
— à la Caisse des Dépôts	5.074
— départementale à la charge de l'État	446
Total de la dette intérieure	606.024
Dette extérieure	184.000
— flottante	90.580
Dette totale	880.604

Abstraction faite des charges de la dette flottante, les seules dettes consolidées amortissable et extérieure absorbent 32.756 contos, soit 44 % des recettes du budget. Si on tient compte des charges de la dette flottante, on peut conclure que le service de la dette générale portugaise absorbe plus de 52 % des recettes du budget.

***

Nous reproduisons ci-dessous la note sur la dette flottante extérieure lue au Parlement le 19 juin 1913 par le président du ministère, M. le Dr Afonso Costa.

La dette flottante extérieure, y comprise la somme en possession de l'État et due aux chemins de fer de l'État (département autonome) pour l'achèvement de la construction de la ligne de Vale do Sado, était constituée le 30 décembre 1912 par les sommes suivantes en or, équivalentes en monnaie portugaise au pair à :

		Or	Escudos (5 fr.) (au pair)
a) Emprunt nanti par 72.718 obligations des Chemins de fer. — Taux de l'intérêt, 5,5 %	Fr.	21.000.000	3.780.000 $
b) Emprunt nanti par des titres de la Dette publique déposés à Londres. — Taux moyen, 5,5 %	£	920.000	4.140.000 $
Emprunt nanti par des titres de la Dette publique déposés à Paris. — Taux moyen, 5,5 %	Fr.	9.900.000	1.782.000 $
c) Emprunt sans garantie. — Taux moyen, 5,52 %	£	232.795.610	1.047.579 $
d) Solde de l'emprunt des Chemins de fer de l'État		»	1.702.000 $
			12.451.579 $

A cette même date, le Trésor disposait à l'étranger, pour compenser ce débit, des sommes suivantes :

£ 679.261.17.6 + Fr. 280.954,07 + Mk. 75.535,15 = Escudos 3.124.245 $

Si cette somme était consignée à l'amortissement de la dette, le débit du 31 décembre 1912 serait de 9.327.344 $.

***

Versements acompte de la Dette flottante extérieure, à partir du 10 janvier 1913 :

		Or	Escudos (5 fr.) (au pair)	
Janvier	£	47.000	211.500 $	
Février	Fr.	1.600.000	288.000 $	
Mars	£	178.000	801.000 $	
Avril	£	90.605	4.077 $	
Mai (paiement aux Chemins de fer de l'État)		»	1.702.000 $	
Juin (paiement à effectuer le 30)	Fr.	1.750.000	315.000 $	3.321.575 $

Le débit total sera par conséquent réduit le 30 juin 1913 à		9.130.002 $
Le 20 juillet prochain, l'emprunt de Fr. 21.000.000 sera remboursé		3.780.000 $
Même si d'autres emprunts ne sont pas amortis, le débit sera réduit à		5.350.002 $
En outre, le taux moyen de l'intérêt ne s'élèvera pas au-dessus de 5,35 %.		
Les disponibilités du Trésor à l'étranger s'élèvent aujourd'hui environ à £ 624.425 + Fr. 10.166.000 + Mk. 120.000 = Escudos		4.674.712
Et puisque pendant les trente jours prochains il y aura des entrées et des sorties montant à :		
Entrées £ 92.000 + Fr. 2.740.500 = Escudos	907.290 $	
Sorties £ 50.000 + Fr. 23.300.000 + Mk. 40.000 = Escudos	4.430.250 $	
ou, soit une sortie effective de		3.522.960 $
Les disponibilités du Trésor seront, le 21 juillet (après le paiement de Fr. 21.000.000 et de Fr. 1.750.000), équivalentes à environ (Escudos)		1.151.752 $

Si la dette était amortie du montant de cette somme, le débit total le 21 juillet 1913 serait donc de 4.198.250 $.

Par conséquent, en résumé :

Différence entre la totalité de la dette flottante extérieure le 31 décembre 1912	12.451.579 $
et le 21 juillet 1913	5.350.002 $
En moins	7.101.577 $ (Plus de 57 %)

***

En faisant le bilan du débit et des disponibilités :

Différence entre le débit le 30 décembre 1912	9.327.334 $
et le 21 juillet 1913	4.198.250 $
En moins	5.129.084 $ (Presque 55 %)

Cette amélioration de la situation financière du Trésor s'est opérée sans qu'il ait fallu recourir à de nouveaux emprunts, ou à l'aliénation ou au gage de titres de la Dette publique ou autres valeurs de l'État. Par contre, de nombreux titres de la Dette publique et des valeurs appartenant au Trésor ont été rachetés et sont rentrés dans les coffres de l'État entièrement libérés. L'État a profité de la prospérité croissante du pays, accentuée pendant l'année courante 1913, et de la confiance publique de jour en jour plus enracinée dans les nouvelles institutions. Et, finalement, les chiffres démontrent la vérité de l'axiome, malheureusement trop oublié, que la prospérité du Trésor dépend essentiellement, comme condition *sine qua non*, de la diminution des dépenses et de l'augmentation des recettes. En suivant ce chemin on arrivera à la conviction que la République a sauvé le Portugal et que, grâce à celle-ci, le pays a pu établir les conditions de vie inhérentes à un peuple moderne, dont il était très écarté.

Ministère des Finances, le 18 juin 1913.

Le Ministre des Finances,
Afonso Costa.

ROUMANIE

LA DETTE PUBLIQUE AU 1er AVRIL 1912

Au 1er avril 1912, la dette publique roumaine se chiffrait par 1.565.954.115 leï, contre 1.579.728.904 leï l'année précédente.

Cette dette, composée presque uniquement de rentes amortissables, se décomposait comme suit :

Emprunts	Capital primitif	Capital restant en circulation au 1er avril 1911	Capital restant en circulation au 1er avril 1912
—	—	— Leï	— Leï
Chemin de fer Soutchava-Roman (1871).	51.535.640	50.218.375	50.113.915
Caisse des Dépôts (1872)	9.985.321	528.329	»
Rente amortissable 4 % int. 1889 . .	32.500.000	22.913.200	22.247.200
— — 4 ext. 1889 . .	50.000.000	35.748.500	34.744.000
— — 4 — 1890 . .	274.375.000	167.537.000	157.486.000
— — 4 — 1891 . .	45.000.000	33.464.000	32.612.000
— — 4 int. 1894 . .	6.500.000	5.401.000	5.303.000
— — 4 ext. 1894 . .	120.000.000	97.475.500	95.536.500
— — 4 — 1896 . .	90.000.000	75.847.500	74.504.000
— — 4 — 1898 . .	180.000.000	168.785.000	167.587.000
— perpétuelle 4 — 1900 . .	962.500	171.644.000	962.500
— amortissable 5 — 1903 . .	185.000.000	94.349.500	169.459.000
— — 4 A. B. 1905 . .	100.000.000	400.619.000	93.078.500
— — 4 conv. 1905 . .	424.613.000	67.676.000	395.223.500
— — 4 ext. 1908 . .	70.000.000	8.000.000	66.442.500
— — 4 (forêts) 1910 . .	13.000.000	44.199.000	13.000.000
— — 4 1910 . .	44.199.000	127.323.000	43.727.000
— — 4 1910 . .	128.000.000	8.000.000	125.927.500
— perpétuelle 5 1910 . .	18.000.000	»	18.000.000
Total	1.827.707.961	1.579.728.904	1.565.954.115

RUSSIE

I

LA DETTE PUBLIQUE RUSSE AU 1er JANVIER 1912 ET 1913

Voici comment s'établissait au 1er janvier 1912 et 1913 le tableau de la dette russe, dressé par la maison E. Hoskier et Cie à l'aide des documents qui lui sont transmis par le Gouvernement impérial de Russie.

SOLDE DU CAPITAL au 1er JANVIER		DÉNOMINATION DES EMPRUNTS	CRÉDITS INSCRITS au BUDGET DE 1912			CRÉDITS A OUVRIR au BUDGET DE 1913		
1912	1913		Arrérages	Amortissement	Total	Arrérages	Amortissement	Total

I

Emprunts libellés en Roubles de $^1/_{10}$ imp. et en Monnaies étrangères.

A. Emprunts pour lesquels il n'est pas fait de tirages.

Roubles de $^1/_{15}$ imp.			Roubles de $^1/_{15}$ imp.			Roubles de $^1/_{15}$ imp.		
39.667.680	37.783.440	Emprunt 5 % de 1822	1.927.891	»	1.927.891	1.836.314	»	1.836.314
17.842.520	16.592.238	— 3 % de 1859	535.275	»	535.275	497.767	»	497.767
57.510.200	54.375.678	TOTAL de A.	2.463.166	»	2.463.166	2.334.081	»	2.334.081

B. Emprunts amortissables par tirages.

4.984.200	4.782.600	Lettres de gage 5 % de l'ex Société de Crédit Foncier mutuel	248.888	254.218	503.106	238.616	264.621	503.237
18.228.000	17.793.000	Obligations 4 $^1/_2$ % Ivangorod-Dombrova (1re émission)	817.604	438.828	1.256.432	797.381	460.013	1.257.394
1.700.813	1.659.938	— (2e —)	76.282	41.235	117.517	74.393	42.748	117.141
201.756.375	200.134.687	Consolidés 4 % (6e émission)	8.094.062	1.325.586	9.419.648	8.041.039	1.378.429	9.419.468
217.125.000	216.056.250	— (1re série)	9.863.625	1.068.750	10.932.375	9.820.031	1.115.625	10.935.656
438.465.750	436.572.000	— (2e —)	17.500.943	1.893.750	19.394.693	17.423.599	2.978.125	19.401.724
112.968.750	112.481.250	— (3e —)	4.509.000	487.500	4.996.500	4.489.125	506.250	4.995.375
176.137.500	175.359.375	Emprunt 4 % or de 1889 (1re émission)	7.037.812	778.125	7.815.937	7.006.406	810.937	7.817.343
126.820.312	126.257.812	— 1890 (2e —)	5.067.281	562.500	5.629.781	5.044.593	581.250	5.625.843
106.350.000	105.909.375	— 1890 (3e —)	4.249.687	440.625	4.690.312	4.231.875	454.688	4.686.563
13.579.687	13.434.375	— 1890 (4e —)	541.782	145.312	687.094	535.875	154.687	690.562
63.951.562	63.726.563	— 1893 (5e —)	2.555.812	225.000	2.780.812	2.546.718	239.062	2.785.780
162.223.138	162.612.188	— 1894 (6e —)	6.523.218	581.250	7.104.468	6.499.688	604.688	7.104.376
»	21.018.000	Obligations 4 % Varsovie-Vienne 1890	»	»	»	840.720	759.563	4.600.283
»	7.966.687	— Série IX	»	»	»	318.668	310.688	629.356
37.851.750	37.266.750	Obligations Grande Société 4 % 1858 (1re émission)	1.527.394	590.148	2.117.542	1.503.788	615.872	2.119.660
2.581.687	2.538.563	— 1861 (2e —)	104.297	46.531	150.828	102.436	48.422	150.858
15.253.125	15.092 813	— 1888 (3e —)	615.494	161.723	777.217	609.025	168.343	777.368
20.122.500	20.207.812	— 1890 (4e —)	819.757	216.577	1.036.334	810.924	225.088	1.036.012
25.256.821	24.990.498	Obligations 4 % Dvinsk-Vitebsk	1.010.273	266.323	1.276.596	999.620	276.916	1.276.536
9.501.187	9.132.750	— Donetz	380.168	71.437	451.605	377.310	74.437	451.747
8.284.125	8.221.500	— Transcaucase	330.112	62.625	392.737	327.544	65.812	393.356
5.306.778	5.267.647	— Koursk-Kharkof-Azof, série A Mk.	212.271	39.161	251.432	210.704	41.106	251.810
10.564.973	10.459.995	— Koursk-Kharkof-Azof, série A £	422.599	104.978	527.577	418.400	108.761	527.161
58.424.229	57.911.336	— — — B	2.331.891	512.892	844.783	2.311.172	533.492	2.844.664
9.595.125	9.511.875	— — 1894	382.140	83.250	465.390	378.746	86.438	465.184
8.405.569	8.321.322	— Moscou-Koursk	334.537	84.248	418.785	331.103	87.488	418.591
4.226.292	4.192.700	— Moscou-Smolensk Florins, P. B.	169.052	33.592	202.644	167.708	35.154	202.862
15.324.443	15.205.015	— Moscou-Smolensk Mk.	612.978	119.428	732.406	608.200	126.372	734.572
13.039.130	12.827.190	— Moscou-Yaroslavl-Arkhangel	519.476	212.239	731.715	510.903	220.804	731.707
92.497.688	91.524.375	— Nicolas, 1867 (1re émission)	3.732.466	981.877	4.714.343	3.693.192	1.021.410	4.714.602
85.907.062	85.002.938	— — 1869 (2e —)	3.466.523	912.081	4.378.604	3.430.038	948.587	4.378.625
15.284.063	15.138.750	— Orel-Vitebsk	611.363	145.313	756.676	605.550	151.875	757.425
3.618.397	3.578.402	— Orel-Griazi, série A	144.736	39.994	184.730	143.136	41.661	184.797
20.037.784	19.818.138	— — B	799.335	219.645	1.018.980	790.466	228.441	1.018.907
[illegible]	[illegible]	[illegible]	437.558	262.687	700.245	427.050	273.188	700.238

[illegible]	[illegible]	— — 1894 (2e émission)	1.756.086	332.812	2.068.898	1.726.031	312.188	2.068.219
150.000.000	150.000.000	— — 1896	4.500.000	»	4.500.000	4.500.000	»	4.500.000
»	1.700.063	Obligations 3 % Varsovie-Vienne	»	»	»	51.002	72.562	123.564
15.441.562	15.230.625	— Grande Société	467.111	215.820	683.324	460.940	222.062	683.002
66.797.438	65.934.938	— Transcaucase	2.015.080	870.090	2.885.170	1.988.782	896.382	2.885.164
3.547.500	3.509.250	— Morchansk-Syzrane	105.851	38.250	144.101	101.687	39.375	144.062
4.110.375	4.362.750	— Riajsk Viazma	131.597	47.625	179.222	130.118	48.958	179.086
2.809.371.542	2.823.178.501	Total de B.	107.106.826	16.977.354	124.084.180	107.657.550	18.792.800	126.150.350

II

Emprunts libellés en Roubles de $^{1}/_{15}$ imp.

A. Emprunts pour lesquels il n'est pas fait de tirages.

Roubles de $^{1}/_{15}$ imp.			Roubles de $^{1}/_{15}$ imp.			Roubles de $^{1}/_{15}$ imp.		
38.447.967	38.416.527	Emprunts 6 % de 1817-1818	2.306.878	»	2.306.878	2.306.792	»	2.306.792
14.571.613	14.571.613	Emprunt 5 % de 1820	728.581	»	728.581	728.581	»	728.581
1.893.248	1.893.248	— 1822	94.662	»	94.662	94.662	»	91.662
21.357.000	»	— 1854	1.217.850	»	1.217.850	»	»	»
253.500	»	— 1885	12.675	»	12.675	»	»	»
288.377	817.377	Dépôts perpétuels 5 %	14.119	»	14.119	40.869	»	40.869
6.395.953	6.395.953	— 4 1/2 %	287.818	»	287.818	287.818	»	287.818
31.943.643	31.943.643	— 4 %	1.397.746	»	1.397.716	1.397.746	»	1.397.716
20.976.241	20.976.211	— 3 1/2 %	734.168	»	734.168	734.168	»	734.168
1.645.135	3.129.790	— 3 %	49.354	»	49.354	93.894	»	93.894
2.820.000.000	2.820.000.000	Rente Russe 4 %	112.800.000	»	112.800.000	112.800.000	»	112.800.000
159.000.000	159.000.000	— Consolidée 1901	6.360.000	»	6.360.000	6.360.000	»	6.360.000
153.810.733	151.555.183	— dite perpétuelle 1 % 1859	6.152.429	»	6.152.429	6.062.219	»	6.062.219
»	»	Dépôts des Anciens Établissements de crédit	18.700	27.000	45.700	»	»	»
3.276.583.410	3.251.729.875	Total de A.	132.175.280	27.000	132.202.280	130.906.749	»	130.906.749

B. Emprunts amortissables par tirages.

44.480.000	41.730.000	Emprunt 5 % à lot 1864	(1)3.895.250	2.750.000	6.645.250	(1)3.796.500	2.850.000	6.646.500
47.130.000	44.480.000	— — 1866	(1)3.989.000	2.650.000	6.639.000	(1)3.895.250	2.750.000	6.645.250
193.141.200	191.793.500	— Intérieur 5 % 1905 (1re émission)	9.623.113	1.350.700	10.971.143	9.551.217	1.418.300	10.972.517
194.122.500	192.764.900	— — — (2e —)	9.672.185	1.357.600	11.029.785	9.602.610	1.125.100	11.028.010
197.432.800	196.052.100	— — 1908 (3e —)	9.837.122	1.380.700	11.217.822	9.766.360	1.419. 00	11.216.160
813.750.000	843.750.000	— 5 % de 1906	12.187.500	»	12.187.500	12.187.500	»	12.187.500
239.895.553	230.895.553	— 4 1/2 % de 1905	10.390.300	»	10.390.390	10.390.300	»	10.390.300
525.000.000	525.000.000	— — 1909	23.625.000	»	23.625.000	23.625.000	»	23.625.000
177.499.615	176.553.211	— 4 % de 1902	7.099.985	916.372	8.016.357	7.062.150	981.338	8.046.468
1.170.100	1.158.600	Obligations 4 % Grande Société (Nicolas) 1893	46.[illegible]	11.500	58.071	16.111	11.500	57.614
»	3.817.500	— Varsovie-Vienne, 7e série	»	»	»	153.900	139.000	292.900
»	12.258.055	— — 10e —	»	»	»	482.087	411.719	893.836
»	9.018.306	— — 11e —	»	»	»	360.692	62.029	122.721
976.100	954.500	— Moscou-Yaroslavl-Arkhangel 1895 (1re émission)	38.612	21.600	60.212	37.748	21.600	59.348
8.673.800	8.526.800	— — 1895 (2e —)	344.012	147.000	491.012	338.132	117.000	485.132
511.400	509.400	— — 1897 (4e —)	20.136	5.200	25.636	20.290	8.700	28.990
149.000	141.000	— — 1899 (5e —)	5.960	1.300	7.260	5.760	1.300	7.060
82.721.400	82.457.400	Emprunt de conversion 3 8/10 %	3.111.019	267.000	1.408.019	3.130.816	270.000	3.100.816
250.516.000	150.516.000	Bons du Trésor	10.000.000	»	10.000.000	5.550.000	»	5.550.000
2.798.175.468	2.712.439.858	Total de B.	133.916.398	10.888.972	111.805.370	130.005.406	11.950.716	141.956.122

(1) Y compris 600.000 Roubles de lots.

Récapitulation.

(*Roubles*)

		Solde au 1er janvier 1913	Arrérages	Amortissement	Total
Partie I	A	54.375.678	2.334.081	»	2.334.081
	B	2.823.178.501	107.657.550	18.792.800	126.450.350
Total de I		2.877.554.179	109.991.631	18.792.800	128.784.431
Partie II	A	3.251.729.875	130.906.749	»	130.906.749
	B	2.712.439.858	130.005.406	11.950.716	141.956.112
Total de II		5.964.169.733	260.912.155	11.950.716	272.862.871
Total général		8.841.723.912	370.903.786	30.743.516	401.647.302

	Dette en roubles	Francs
Libellée en roubles de 1/10 imp	2.877.554.179	7.673.477.811
— de 1/15 imp.	5.964.169.733	15.904.452.621
Total	8.841.723.912	23.577.930.432

II

LE RECENSEMENT DE LA DETTE RUSSE

Notre collègue, M. Arthur Raffalovich, a publié au commencement de cette année une importante étude statistique que nous nous empressons de reproduire, sur le recensement de la dette russe.

« Nous devons accueillir avec empressement les documents de nature à nous renseigner sur la fortune des habitants des grands États civilisés. Un des éléments de la fortune des particuliers consiste dans la possession de valeurs mobilières représentant des annuités dues par l'État, par des compagnies de chemins de fer, par des institutions dont l'État a garanti le service en cas de défaillance du débiteur principal. La statistique saisit assez difficilement ces valeurs mobilières, dont elle connaît le chiffre global; elle obtient des informations d'ordre général sur le nombre des porteurs, sur la répartition des titres entre les porteurs.

« En Russie, depuis vingt ans, on fait le recensement des fonds publics et des valeurs garanties qui se trouvent dans les caisses de l'État, trésoreries, Banque de l'État, institutions municipales de crédit, banques par actions, sociétés de crédit mutuel, compagnies d'assurances, banquiers, banques foncières. Ce recensement donne le stock visible des titres portant la signature de l'État comme débiteur ou son aval.

Ce recensement, avons-nous dit, se fait tous les ans. Il permet de suivre, d'une part le développement des institutions de crédit dans lesquelles le public russe dépose ses valeurs, d'autre part, l'accroissement de la richesse des particuliers, qui ont placé tous leurs capitaux en fonds publics. Voilà les résultats comparés de ce recensement en 1893 et 1912 :

TABLEAU

Noms	Nombre des établissements 1893	Nombre des établissements 1912	Valeur en millions de roubles 1893	Valeur en millions de roubles 1912
Banque de Russie et succursales	97	124	1.729,3	4.274,2
Trésoreries	685	763	218,7	408,8
Banques de commerce	147	648	239,3	401,4
Banques municipales	242	311	19,7	32,1
Sociétés de crédit mutuel	95	780	35,5	41,2
Établissements de crédit hypoth.	29	135	24,4	88,3
Sociétés d'assurances	14	243	7,6	15,5
Maisons de banque	»	361	»	20,8
Monts-de-Piété	9	113	0,2	0,1
	1.318	3.480	2.272,7	5.782,0

En vingt ans, le total des valeurs recensées a progressé de 2 milliards 273 millions de roubles à 5 milliards 782 millions, soit une augmentation de 154 %. Simultanément, le nombre des établissements dans lesquels le recensement a eu lieu a progressé de 1.318 à 3.480 ou de 164 %.

La Banque de Russie, à Saint-Pétersbourg et dans ses succursales, ainsi que les trésoreries, détiennent la majorité des titres, 85,7 % en 1893, 89,6 % en 1912. Si l'on examine dans quel but ces titres se trouvent dans les établissements et les maisons de banque, on voit qu'ils se répartissent comme suit :

	1893 %	1912 %
Propriété des établissements	4,5	5,2
Gage d'avances	7,8	8,1
Remis en garde et en dépôt	85,2	85,2

La Banque de Russie a en garde 3 milliards 962 millions de roubles sur les 4 milliards 65 millions que le public confie aux établissements pour en prendre soin.

Les deux tiers environ se trouvaient en 1912 à Saint-Pétersbourg et à Moscou. Mais on ne saurait en tirer des conclusions sur la fortune de ces deux villes; beaucoup de titres appartenant aux autres régions de l'Empire sont dans les caisses de ces deux capitales.

Le taux d'intérêt de la dette russe s'est modifié dans le cours des vingt dernières années. Malgré l'augmentation amenée par la guerre du Japon en titres à intérêt plus élevé, on demeure aujourd'hui dans des conditions meilleures. Le tableau suivant indique la proportion des différents types de rentes composant la dette russe :

Taux	1893 %	1912 %	Taux	1893 %	1912 %
6 %	1,3	6,3	3,8 %	»	0,7
5 1/2	2,2	»	3 1/2	»	4,5
5	51,0	22,8	3	4,5	0,3
4 1/2	11,9	6,6	Divers	»	2,6
4	20,1	62,3			

En 1893, la moitié de la dette russe était en 5 %; en 1912, la proportion est de 22,8 %. La majorité des titres est aujourd'hui de 4 % (62 %).

Les indications que la Chancellerie des opérations de crédit (Mouvement général des fonds) recueille, ne sont que des approximations. Elle ne peut pénétrer dans les secrets du coffre-fort des particuliers à domicile, ni dans celui des églises, des couvents, des établissements de bienfaisance, qui ne sont pas touchés par les questionnaires du ministère des Finances. On constate cette impuissance à tout connaître, lorsqu'on voit les résultats du recensement pour certains emprunts, comme les emprunts à lots, dont les billets demeurent dans les mains des porteurs, et lorsqu'on observe, en Russie également, l'usage de plus en plus considérable des coffres-forts loués dans les banques.

La Russie a émis des emprunts à l'intérieur et à l'étranger. Les anciens emprunts, libellés en roubles d'un dixième d'impériale, se trouvent principalement à l'étranger. Une portion des emprunts extérieurs émis depuis une dizaine d'années, les obligations converties en 1898, les actions et obligations de chemins de fer garantis, est cependant visible en Russie; plus de la moitié est rentrée dans le pays d'origine. Ce rapatriement est très heureux; il montre la consolidation de la fortune en Russie.

En ce qui concerne la rente 4 %, les emprunts 5 %, les obligations foncières qui forment la moitié de la dette d'État, la portion visible en Russie est très grande; elle ne cesse de croître. 81,8 % de la rente 4 %, 79 % des emprunts intérieurs 5 % 1905 et 1908, 83 % des lettres de gage, sont en Russie, d'après le recensement de 1912, et ce sont des chiffres minima.

La conclusion à laquelle arrive la Chancellerie de crédit, c'est que, sur une dette publique s'élevant à 6 milliards 57 millions de roubles en 1893, 3 milliards 464 millions étaient visibles en Russie, 2 milliards 593 millions se trouvaient à l'étranger.

Au 1er janvier 1912, sur une dette de 12 milliards 268 millions de roubles, 6 milliards 883 millions étaient placés en Russie et 5 milliards 385 millions à l'étranger.

Il faut prendre en considération que ces chiffres ne comprennent que les titres garantis par l'État.

La dette russe a grandi dans les années qui ont suivi la guerre d'Extrême-Orient; depuis trois ans, elle a diminué par suite d'amortissements extraordinaires, que les surplus du budget ont rendu possibles. Malgré l'augmentation du total, la part des valeurs placées à l'étranger n'a pas augmenté. On peut en conclure que le marché intérieur s'est développé et affermi de la façon la plus heureuse.

III

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

(*D'après le mémoire du ministre des Finances.*)

Le mémoire du ministre des Finances de Russie, publié cette année en deux volumes, est divisé en deux parties : la première partie a trait aux questions budgétaires proprement dites; la seconde partie se rapporte aux questions économiques.

PREMIÈRE PARTIE

Chiffres généraux du budget.

Le budget de 1913 s'établit ainsi :

	Roubles
Recettes ordinaires.	3.169.142.828
Recettes extraordinaires	10.000.000
	3.179.142.828
A prélever sur les disponibilités du Trésor	29.264.133
Total	3.208.406.961
Dépenses ordinaires	2.987.784.205
Dépenses extraordinaires	220.622.756
Total	3.208.406.961

Progression des recettes.

Comparativement aux évaluations du budget de 1912, les recettes ordinaires prévues au budget de 1913 accusent une différence de plus de 272.623.567 roubles. Cette majoration considérable tient en partie à ce que certaines recettes sont, dans le présent projet de loi de finances, rattachées pour la première fois au budget : ainsi, le chemin de fer de Varsovie à Vienne étant devenu propriété de l'État, la recette additionnelle dont cette ligne fait bénéficier le budget s'élève à 36.923.000 roubles. Puis, une loi du 17 juin 1912 ayant aboli la spécialisation des droits de port, le budget fait état d'une recette de 6.300.000 roubles qui, selon l'ancien système, aurait été versée aux ressources spéciales. Toutes les recettes du fonds des Invalides sont, à dater du 1er janvier 1913, versées au Trésor pour pourvoir aux dépenses d'assistance aux sous-officiers et soldats et à leurs familles. Ces recettes sont évaluées pour 1913 à 6.110.000 roubles.

Au total, du chef des trois articles ci-dessus, le budget fait état pour la première fois d'une recette de 49.333.000 roubles. Si on déduit ce dernier montant de l'excédent des évaluations de recettes ordinaires de 1913 sur le chiffre correspondant de 1912, soit 272.623.567 roubles, la différence en plus est ramenée à 223.290.567 roubles. Mais cette majoration n'en est pas moins très considérable. Le progrès continu qui s'est manifesté de 1910 à 1912 dans le développement économique de l'Empire, a dépassé largement l'opinion qu'on s'en était faite en établissant les évaluations budgétaires. Les prévisions du budget de 1913 ne font que tenir compte des résultats acquis et du progrès des recouvrements. D'ailleurs, si considérable que soit, par rapport aux prévisions du budget de 1912, la plus-value escomptée dans le présent projet pour 1913, ce relèvement des prévisions ne paraît pas exagéré, si on compare les recettes prévues pour 1913, non pas aux chiffres correspondants de la dernière loi de finances, mais aux recouvrements effectifs de 1912, lesquels, pour les huit premiers mois de 1912, accusent un excédent de 82 millions de roubles sur 1911. La principale plus-value escomptée porte, pour 136 millions de roubles, sur les recettes du réseau de l'État.

Les éléments des recettes extraordinaires sont les mêmes que dans la loi de finances de 1912.

Progression des dépenses.

Les crédits demandés au budget ordinaire de 1913 présentent une augmentation de 318.749.399 roubles sur 1912. Si on déduit de ce chiffre certaines dépenses qui figureront pour la première fois au budget, la progression de dépenses d'un exercice à l'autre est ramenée à 278 millions de roubles.

Les crédits qui progressent le plus sont ceux de la *Marine* et de la *Guerre*, qui, par rapport à 1912, accusent une augmentation de 71.200.000 roubles et de 52.700.000 roubles respectivement, soit, pour les deux départements, un total de 123.900.000 roubles. Si, à cet accroissement des dépenses ordinaires, on ajoute celui des dépenses extraordinaires, l'excédent global par rapport à 1912 s'établit à 143.900.000 roubles et, pour le seul ministère de la Guerre, à 72.700.000 roubles, dont la majeure partie est affectée aux dépenses de construction et aux approvisionnements.

Le relèvement des crédits est de 19 millions de roubles pour l'instruction publique, 19 millions pour l'organisation agraire, 6 millions pour les postes et télégraphes, 5 millions pour le commerce et l'industrie, 18.900.000 roubles pour les finances (dont 10.600.000 roubles affectés à l'augmentation des achats d'alcool et à d'autres besoins de la régie du monopole des spiritueux).

Comme conséquence des amortissements normaux et des remboursements effectués cette année, les crédits de la dette publique diminuent de 5.500.000 roubles.

Dépenses extraordinaires.

Sont inscrites au budget extraordinaire de 1913 les dépenses ci-après : matériel et approvisionnement du ministère de la Guerre, 90.113.000 roubles; construction de chemins de fer, 110.775.000 roubles; construction de ponts, 18 millions de roubles, ce qui, avec diverses autres dépenses, forme un total de 220.623.000 roubles, au lieu de 183.498.000 roubles en 1912.

M. Kokowtzoff fait remarquer que l'énorme différence en plus que présentent les crédits demandés, par rapport à ceux ouverts dans la loi de finances de 1912, peut être considérée, dans une certaine mesure, comme ayant un caractère exceptionnel et que, peut-être, l'accroissement des dépenses sera moins prononcé dans les budgets futurs.

Sources de recettes et répartition des crédits.

Nous avons dit que les recettes ordinaires du budget russe fournissaient des ressources s'élevant à un total de 3 milliards 169 millions de roubles environ. Elles sont procurées par les sources de revenus suivantes :

	Millions de roubles	°/°
Domaine de l'État et Chemins de fer	986,8	31,1
Droits régaliens et monopoles	925,3	29,2
Contributions indirectes et douanes	657,4	20,7
Contributions directes	249,9	7,9
Droits fiscaux	218,3	6,9
Recouvrement de débours	113,1	3,6
Autres recettes	18,3	0,6
	3.169,1	100,0

Voici, d'autre part, la répartition des dépenses par catégories :

	Millions de roubles	°/°
Maison de l'Empereur	16,3	0,5
Grands corps de l'État	11,2	0,4
Cultes et Clergé	46,1	1,6
Administration civile	757,1	5,4
Défense nationale	754,3	25,4
Monopole des spiritueux	206,0	6,9
Réseaux de l'État	297,1	20,0
Autres exploitations	56,3	1,8
Dette publique	402,9	13,4
Pensions et dotations	125,4	4,2
Crédits annulés à rétablir	5,0	0,2
Dépenses imprévues	10,0	0,4
	2.987,7	100,0

En résumé, le projet de budget de 1913 se distingue des lois financières qui l'ont précédé par une considérable majoration de recettes et de dépenses. Pendant la période quinquennale 1908-1912, les crédits ouverts ont progressé de 414 millions de roubles environ; pour 1913 seulement, l'augmentation projetée des dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires atteint un total de 355.600.000 roubles. Cet accroissement considérable se justifie par la nécessité de mettre l'État à même de remplir avec plus d'efficacité encore que naguère celles de ses fonctions qui ont une importance capitale. L'augmentation porte principalement sur deux ordres d'affectations : la défense nationale et les emplois productifs et civilisateurs, chemins de fer, instruction publique, organisation agraire, etc.

M. Kokowtzoff exprime la conviction que, pour élever encore le niveau économique atteint par la Russie, il lui faut seulement, étant donnée l'immensité de ses richesses naturelles peu exploitées encore et offrant pour son avenir d'incalculables ressources, la paix à l'extérieur et à l'intérieur, le développement de la culture intellectuelle et le travail de son immense population dans les diverses branches de la production.

***

DEUXIÈME PARTIE

Commerce extérieur.

La moyenne annuelle du commerce extérieur de la Russie (exportations et importations réunies) a atteint, pendant la période quinquennale 1906-1910, 2.114.900.000 roubles, contre 1.573.600.000 roubles pour 1901-1905, soit une différence en plus de 541.300.000 roubles ou de 34,4 %. Les exportations accusent un progrès de 263.200.000 roubles ou de 28 %, et les importations, de 278.100.000 roubles ou de 44 %.

En 1911, les exportations se sont élevées à 1.591.400.000 roubles et les importations à 1.161.700.000 roubles. Par rapport à la moyenne de la dernière période quinquennale, les exportations sont en progrès de 386.800.000 roubles ou de 32,1 %, et les importations, de 251.400.000 roubles ou de 27,6 %.

De 1901 à 1911, les exportations comme les importations ont à peu près doublé de valeur.

En 1911, l'excédent des exportations de la Russie sur ses importations s'est chiffré par 429.700.000 roubles, soit, par rapport au chiffre correspondant de 1910, une plus-value de 65 millions de roubles ou de 17,8 %, et, par rapport à la moyenne de la dernière période quinquennale, de 135.400.000 roubles ou de 46 %.

Circulation monétaire et fiduciaire.

La circulation monétaire et fiduciaire représentait, au 1er novembre 1912, un total de 2.296.500.000 roubles, dont 640.900.000 roubles de monnaie d'or, 122.500.000 roubles de monnaie d'argent et 1.533.100.000 roubles de billets. La circulation a augmenté, pendant la dernière période quinquennale, de 400 millions de roubles en chiffre rond. Il n'est pas tenu compte dans cette statistique du billon d'argent et de cuivre.

Le mécanisme des échanges a été amélioré par le fonctionnement des *clearing-houses*. Jusqu'en 1907, n'existait en Russie que cinq chambres de compensation près la Banque de Russie et ses succursales. Actuellement, il en existe trente-deux et tous les grands centres commerciaux de l'Empire en possèdent une. Le chiffre des compensations, qui, en 1906, était de 11 milliards 900 millions de roubles, a atteint, en 1911, 30 milliards 900 millions de roubles; sur 15 milliards 400 millions de roubles de bordereaux présentés en 1911, il a été compensé 10 milliards 800 millions; de sorte qu'environ 70 % des règlements se sont effectués sans emploi de monnaie.

Le mouvement des dépôts dans les *caisses d'épargne* témoigne du développement progressif de l'épargne dans le pays. De 1908 à 1911 inclusivement, le total général des dépôts d'espèces a progressé de 177.100.000 roubles, du seul fait de l'excédent des versements sur les retraits. En tenant compte des intérêts bonifiés aux déposants, qui se sont élevés à 176.700.000 roubles, les dépôts se sont accrus, en quatre ans, de 353.800.000 roubles ou de 30,8 %. Le solde dû aux déposants, au début de 1912, se chiffrait par 1 milliard 503 millions de roubles et, au 1er novembre 1912, par 1.534.300.000 roubles. Les titres en garde

représentent, en outre, environ 300 millions de roubles. Si on examine la répartition des dépôts entre les diverses classes d'intéressés, on constate que la classe agricole est celle dont le solde créditeur a le plus progressé de 1908 à 1911. Sur une augmentation totale de 353.800.000 roubles, la part de la classe agricole est de 106 millions de roubles, celle des officiers, employés, ecclésiastiques, de 104 millions; celle des ouvriers des villes, des domestiques, de 89 millions; le reste se répartit entre le commerce et les personnes morales.

Augmentation du nombre des sociétés par actions.

Le tableau ci-après indique, pour la période de 1903 à 1911, combien il a été autorisé chaque année de nouvelles sociétés russes ou étrangères :

	Sociétés par actions				Total
	russes constituées pour exploiter des entreprises		étrangeres constituees pour exploiter des entreprises		
	nouvelles	existantes	nouvelles	existantes	
1903	27	44	11	1	83
1904	29	54	8	5	96
1905	15	49	6	3	73
1906	31	73	8	2	114
1907	33	85	15	3	136
1908	35	72	12	»	119
1909	40	73	12	3	128
1910	67	115	11	6	198
1911	101	121	36	4	162

La progression du nombre des sociétés par actions témoigne du développement de l'industrie.

Pour les trois dernières années 1909 à 1911, le capital global des sociétés par actions constituant soit des entreprises entièrement nouvelles, soit des entreprises transformées, s'est chiffré par 654 millions de roubles, total dans lequel les sociétés russes entrent pour 527.300.000 roubles et les sociétés étrangères pour 127.600.000 roubles.

D'après les derniers recensements, le nombre des établissements industriels a passé de 30.888 en 1887 à 39.029 en 1897 et 39.494 en 1908. Le chiffre d'affaires réalisé par ces établissements passe, aux mêmes dates, de 1 milliard 334 millions de roubles à 2 milliards 839 millions et 4 milliards 906 millions.

Les *émissions* de fonds et valeurs russes, en Russie et à l'étranger, représentent un total de 900 millions de roubles en 1908, 853 millions en 1909, 926 millions en 1910, 1 milliard 244 millions en 1911.

Chemins de fer.

La longueur du réseau de l'Empire, y compris le chemin de fer de l'Est chinois, mais non compris le réseau finlandais, était, au 31 juillet 1912, de 65.985 verstes, soit environ 70.400 kilomètres.

Non compris les transports d'animaux vivants et, en général, d'objets non

tarifés à tant le poud, mais à tant la pièce, le trafic des marchandises des dernières années présente les totaux suivants :

	Marchandises de grande et petite vitesse	Bagages et marchandises transportées comme bagages	Totaux
	en millions de pouds		
1907	5.218	30	5.248
1908	5.327	33	5.360
1909	5.702	35	5.737
1910	6.059	38	6.096

Le nombre des voyageurs transportés passe de 117.527.000 en 1907 à 126.481.000 en 1908, 136.477.000 en 1909, 153.375.000 en 1910 et 173.533.000 en 1911. L'augmentation du mouvement des voyageurs n'a guère porté que sur les 3e et 4e classes.

Les prix les plus élevés auxquels les compagnies ont réalisé leurs obligations nouvelles 4 $^1/_2$%, depuis 1908, se présentent comme suit : 1908, 84 %; 1909, 90 %; 1910, 93 $^1/_4$%; 1911, 96 $^3/_4$ %; 1912, 94 %.



M. Kokowtzoff constate, en terminant, que pendant la dernière période quinquennale il a été accompli, en Russie, des progrès considérables; dans tous les domaines, d'importantes améliorations ont été réalisées; les trois dernières années surtout ont vu s'opérer des progrès bien supérieurs au développement naturel que comporte l'accroissement de la population.

Avec une bonne politique économique, les ressources naturelles dont dispose le pays lui donnent la possibilité d'affermir sa situation économique et d'augmenter sa vigueur financière. A présent, ce dont la Russie a surtout besoin, c'est de calme à l'extérieur, pour pouvoir, grâce aux bienfaits de la paix, donner à ses forces productives tout le développement désirable.

IV

LES SOCIÉTÉS ANONYMES ÉTRANGÈRES EN RUSSIE

L'Industrie et le Commerce, organe du Comité des Représentants du Commerce et de l'Industrie, a fait paraître une étude intéressante sur la place occupée par les capitaux étrangers en Russie.

Les sociétés étrangères reconnues par le Gouvernement russe donnent lieu aux chiffres suivants (en milliers de roubles) :

Années	Nombre de sociétés	Capitaux sociaux	Moyenne par société
1901	24	30.231	1.200
1902	15	16.239	1.149
1903	18	10.869	837
1904	13	16.386	1.260
1905	8	7.487	936
1906	10	20.300	2.530
1907	10	28.815	1.695
1908	17	8.999	750
1909	12	13.186	879
1910	15	33.888	1.993
1911	17	80.246	2.006
Totaux	184	267.656	1.455

Ainsi depuis 1901, le nombre de nouvelles sociétés a marqué une diminution progressive pour arriver, sous l'influence des raisons politiques, au minimum en 1905. L'animation survenue en 1906 a été interrompue en 1908 par la crise industrielle à l'étranger. Enfin la recrudescence économique en Russie a donné lieu à une recrudescence dans la formation des sociétés étrangères en 1910 et en 1911. Ce qu'il importe de faire observer, c'est que, pendant ces deux années, le chiffre des capitaux des nouvelles sociétés s'est élevé à 114 millions de roubles, en d'autres termes presque à la moitié du total des capitaux étrangers introduits en Russie dans l'espace de onze ans. Quant à la moyenne de capital social par société, elle n'a pas cessé de marquer des oscillations plus basses pendant les années de crises, plus élevées au cours des années d'éclosion économique. Il est intéressant de faire observer que cette moyenne est supérieure à celle des capitaux russes de une fois et demie en temps ordinaire et de deux fois aux moments d'activité financière intense. D'autre part, pendant les périodes de dépression économique, la moyenne des capitaux russes s'accuse supérieure à celle des capitaux étrangers.

Le nombre total de sociétés étrangères est sensiblement inférieur à celui des sociétés russes, qui s'est élevé, pour le même espace de temps, à 1.322, avec un capital global de 1.361.536.000 roubles.

Comme l'atteste le tableau suivant, les 184 sociétés étrangères ratifiées n'ont pas toutes commencé à fonctionner (en milliers de roubles) :

Années	Nombre de sociétés	Capitaux sociaux	Moyenne par société
1901	18	25.195	1.400
1902	11	17.238	1.567
1903	10	9.003	900
1904	7	3.396	485
1905	4	3.395	849
1906	9	20.260	2.251
1907	10	17.835	1.883
1908	7	6.913	988
1909	8	7.227	903
1910	14	32.174	2.298
1911	29	68.234	2.350
Totaux	127	211.870	1.666

Ainsi, sur 184 sociétés étrangères ratifiées, 127 seulement ont commencé à fonctionner, avec un capital global de 211.870.000 roubles, chiffre qui constitue 80 % du nombre de sociétés ratifiées.

Les capitaux étrangers sont répartis de la manière la plus inégale parmi les différentes branches d'industrie. La première place est occupée par les entreprises minières, qui ont absorbé 177.345.000 roubles, c'est-à-dire plus de 66 % de la somme totale des capitaux étrangers introduits en Russie. L'industrie naphtifère a drainé sur ce chiffre 81.746.000 roubles ou 30,5 % de la somme totale; 50.570.000 roubles ont été consacrés aux mines d'or et de platine (environ 19 %). La deuxième place est tenue par les entreprises métallurgiques avec 29.399.000 roubles ou environ 11 %. Puis viennent les entreprises urbaines : tramways, automobiles, gaz, éclairage électrique, téléphones, maisons de rap-

port, hôtels et stations thermales; entreprises auxquelles 26.154.000 roubles ou 10 % ont été affectés. Les entreprises de transport sont au quatrième rang avec 7.439.000 roubles de capitaux ou 2,78 %; les fabriques de papier se trouvent en cinquième place avec 5.250.000 roubles de capitaux ou 1,96 %; les scieries et les fabriques de liège en sixième avec 4.462.000 roubles ou 1,67 %; les industries textiles en septième place avec 4.394.000 roubles ou 1,64 %; les entreprises de commerce en huitième avec 4.142.000 roubles ou 1,55 %.

Les sociétés étrangères créées pendant la période étudiée se répartissent, suivant les pays d'origine des capitaux, en dix groupes (en milliers de roubles):

	Sociétés ratifiées			Sociétés ayant commencé à fonctionner		
	Nombre de sociétés	Capitaux sociaux	Pour cent du chiffre global	Nombre de sociétés	Capitaux sociaux	Pour cent du nombre des sociétés ratifiées
Angleterre	89	171.121	64,1	52	127.945	74,5
Belgique	31	24.614	9,2	22	21.521	87,4
France	26	36.486	13,6	20	30.261	82,9
Allemagne	18	11.092	4,2	15	9.238	83,2
Suisse	8	4.537	1,7	6	3.600	79,3
Suède	4	1.151	0,4	4	1.151	100,0
États-Unis	3	16.303	6,1	3	16.303	100,0
Hollande	2	1.000	0,4	3	1.000	100,0
Italie	2	751	0,3	2	751	100,0
Autriche	1	100	0,4	1	100	100,0
Total	184	267.155	100,4	128	211.870	907,3

Ainsi, la première place appartient aux capitaux anglais; les capitaux français viennent au second rang. Les sociétés anglaises et belges se forment régulièrement tous les ans; la formation des sociétés françaises et allemandes ne subit que des interruptions très courtes; la formation des sociétés où se trouvent engagés les capitaux d'autres pays est purement accidentelle.

Les capitaux anglais témoignent de la concentration la plus intense. Sur la somme globale de 171.621.000 roubles de ces capitaux engagés en Russie, 79.725.000 roubles ou 46 % (39 sociétés sur 184) ont été consacrés aux entreprises naphtifères; 49.820.000 roubles ou 30 % aux mines d'or (17 sociétés); 20.935.000 roubles ou 9 % aux entreprises minières (9 sociétés).

Les entreprises naphtifères du Maïkop ont rendu particulièrement intense l'afflux des capitaux anglais : 50 millions de roubles ont été engagés dans ces entreprises en 1911; 24 sociétés ont été constituées.

Au total, si l'on prend en considération, aussi bien les sociétés russes que les sociétés étrangères, il a été fondé, de 1901 à 1911, 1.506 sociétés avec un capital global de 1.629.219.000 roubles contre 1.361.563.000 roubles de capitaux russes répartis entre 1.322 sociétés. D'autre part, 888 sociétés ont commencé à fonctionner au capital social global de 1.012.572.000 roubles, dont 800.702.000 roubles de capitaux russes répartis entre 761 sociétés.

SERBIE

La dette publique au 1er janvier 1912 et 1913 et depuis 1880.

CAPITAL NOMINAL primitif	SOLDE DU CAPITAL AU 1er JANVIER		DÉNOMINATION des EMPRUNTS	ANNUITÉS							
				1912				1913			
	1912	1913		INTÉRÊTS	PRIMES et lots	AMORTISSEMENT	TOTAL	INTÉRÊTS	PRIMES et lots	AMORTISSEMENT	TOTAL
355.292.000	335.210.000	333.520.000	Rente 4 % Unifiée 1895	13.391.800 »	»	1.690.000 »	15.081.800 »	13.323.400	»	1.760.000	15.083.400
33.000.000	22.740.000	21.920.000	Lots 2 % 1881 . . .	438.400 »	169.100	820.000 »	1.427.500 »	421.400	169.100	850.000	1.440.500
10.000.000	8,990.000	8.930.000	Lots Tabacs 1888. . (Après tirage du 2e janvier.)	»	225.250	60.000 »	285.250 »	»	225.250	60.000	285.250
60.000.000	56.389.000	55.902.500	Emprunt 5 % des Monopoles 1902 .	2.813.450 »	»	486.550 »	3.300.000 »	»	»	»	3.300.000
95.000.000	91.973.500	91.214.000	Emprunt 4 1/2 % 1906.	4.130,808,75	»	669.191,25	4.800.000 »	»	»	»	4.800.000
150.000.000	118.505.500	147.588.000	Emprunt 4 1/2 % 1909.	6.667.616,25	»	832.383,75	7.500.000 »	»	»	»	7.500.000
703.292.000	663.808.000	659.074.500		27.412.075 »	394.350	1.558.125 »	32.391.550 »				32.409.156

Rappelons que l'Administration des Monopoles, créée par la loi du 8/20 juillet 1895, centralise la perception des revenus des monopoles des tabacs, du sel et du pétrole, ainsi que les recettes des douanes, de l'impôt de l'obrt, du timbre, du monopole des allumettes et du papier à cigarettes, affectées par la loi précitée au service des intérêts et de l'amortissement de la dette.

Voici quels ont été les résultats pour l'exercice 1912 :

Encaissements.

		Francs
1° Monopole des tabacs		18.916.822
2° Monopole du sel		6.083.488
3° Monopole du pétrole		3.965.245
4° Douanes		12.898.520
5° Timbre		8.250.215
6° Monopole du papier à cigarettes		1.430.638
7° Monopole des allumettes		1.242.692
Total des recettes brutes (suivant tableaux mensuels publiés.)		52.787.620
A déduire :		
Débours pour achat de matières	4.232.623	
Frais généraux, agio et comm.	4.647.234	8.879.857
Recettes nettes		43.907.763

Emploi des recettes.

Service de la dette.	Rente Serbe 4 % unifiée (Exercice 1912)	15.081.800
	Lots Serbes 1881	1.427.500
	Lots Tabacs 1888	285.250
	Emprunt 5 % des Monopoles 1902	3.300.000
	Emprunt $4^1/_2$ % or 1906	4.800.000
	Emprunt $4^1/_2$ % or 1909	7.500.000
	Total du service de la dette	32.394.550

Remises anticipées faites en 1912 :

Excédents non nécessaires au service de la dette	1° Pour le service des lots 2 % Serbes 1881, échéance février 1913	509.550	
	2° Pour le service de l'emprunt $4^1/_2$ % 1906, échéance avril 1913	2.400.000	
	3° Remise en compte courant à Paris	3.750.000	
	Ensemble	6.659.550	11.513.213
	Encaisse au 31 décembre 1912 chez l'Administration des Monopoles	4.853.663	
	Total égal aux recettes nettes		43.907.763

Le tableau ci-dessus permet aux porteurs de fonds serbes de se rendre compte, avec détail, de la bonne marche de l'Administration, dont les recettes nettes assurent le service de leurs titres.

On peut remarquer que les excédents ci-dessus, chiffrés à 11.513.213 francs, ont servi surtout à faire des remises anticipées pour le service de la dette en 1913.

Le tableau suivant fait ressortir les excédents qu'elle a réalisés au cours des dix dernières années :

Exercices	Recettes nettes	Remise pour le service des emprunts	Excédents nets disponibles
	En francs		
1900	25.708.763	17.382.670	8.326.083
1901	23.183.769	16.914.150	6.923.619
1902	25.215.227	16.890.600	8.324.627
1903	28.442.664	20.224.000	8.218.664
1904	31.735.804	20.224.000	11.511.804
1905	32.570.961	20.224.000	12.346.961
1906	34.640.040	20.235.700	14.404.340
1907	38.069.594	23.441.916	14.627.678
1908	33.979.789	25.063.600	8.916.189
1909	36.177.910	25.052.600	11.125.310
1910	39.053.028	30.732.948	8.320.080
1911	46.567.044	32.403.100	14.163.944
1912	43.907.763	32.394.550	11.513.213

La dette publique du royaume de Serbie a été représentée, depuis 1880, par les chiffres suivants :

Au 1er janvier	Dette publique	Au 1er janvier	Dette publique
	Francs		Francs
1880.	6.810.000	1907	549.484.000
1885.	257.923.000	1908	528.649.500
1890.	342.589.500	1909	525.480.000
1895.	369.266.500	1910	672.221.500
1900.	422.402.684	1911	668.183.500
1905.	461.677.677	1912	663.808.000
1906.	461.034.880	1913	659.074.500

SUÈDE

LA DETTE PUBLIQUE AU 1er JANVIER 1912 ET DEPUIS 1890

Au 1er janvier 1912, la dette publique suédoise se montait à 606.096.173 couronnes dont 84.757.920 couronnes pour la dette intérieure et 521.338.253 couronnes pour la dette extérieure. Comparativement à l'année précédente, elle présentait une augmentation de 68.669.729 couronnes par suite de l'émission d'un emprunt extérieur 4 % d'un montant de 72 millions.

Voici le tableau de la dette au 1er janvier 1912, comparé à 1911 :

TABLEAU

	Capital primitif	Reste en circulation au 1er janvier 1911	Reste en circulation au 1er janvier 1912
		En couronnes	
Dette intérieure :			
Emprunts de 1887, 1904 et 1909, 3,60 %.	96.000.000	84.307.420	84.757.920
Dette extérieure :			
Emprunt 3 1/2 % 1880	119.790.000	75.812.988	73.353.951
— 3 1/2 1886	72.000.000	57.308.445	56.883.111
Obligations 3 1/2 1888	26.666.667	24.191.211	24.191.111
— 3 1/2 1890	35.555.556	27.880.000	27.340.000
— 3 1894	36.000.000	17.503.200	17.503.200
— 3 1/2 1899	72.000.000	33.614.280	33.266.880
— 3 1/2 1900	36.320.000	36.320.000	36.320.000
— 3 1/2 1904	36.000.000	36.000.000	36.000.000
— 3 1/2 1906	43.200.000	43.200.000	43.200.000
— 4 1907	46.800.000	46.800.000	46.800.000
— 4 1908	54.480.000	54.480.000	54.480.000
— 4 1911	72.000.000	»	72.000.000
Total de la dette extérieure . . .	650.812.223	543.119.024	521.338.253
Dette totale.	746.812.223	537.426.444	606.096.173

Depuis 1890, la dette publique suédoise a varié, selon les chiffres suivants :

Au 1er janvier	Dette intérieure	Dette extérieure	Dette totale
		En couronnes	
1890	17.550.500	241.362.747	258.913.247
1895	31.926.500	261.224.887	293.151.387
1900	48.799.500	268.689.622	317.489.122
1905	54.534.000	329.410.089	383.944.089
1906	54.550.000	326.268.611	380.818.611
1907	54.551.360	366.300.884	420.852.244
1908	52.551.360	411.808.484	464.359.845
1909	52.551.360	462.824.385	515.375.744
1910	69.544.560	456.885.550	526.430.110
1911	84.307.420	453.119.024	537.426.444
1912	84.757.920	521.338.253	606.096.173

SUISSE

LA FORTUNE DE LA SUISSE

(D'après la *Gazette de Lausanne*.)

S'il n'est pas possible de marquer par une méthode rigoureuse le développement économique d'un pays, il existe cependant, chez nous, du moins, certaines données qui permettent d'évaluer, avec quelque approximation, l'état présent de la fortune nationale. Le produit de l'impôt sur la fortune prélevé par les cantons n'englobe pas la totalité des biens existant en Suisse, puisqu'une part, impossible à déterminer, en est soustraite, légalement ou illégalement, au fisc; mais il représente le minimum de la fortune présente dans le pays.

En 1900, cette fortune déclarée était, pour l'ensemble de la Suisse, de 11 milliards 200 millions; dix ans plus tard elle atteignait un total de 14 milliards

500 millions. Alors que, en 1900, chaque Suisse possédait en moyenne une fortune de 3.400 francs, cet avoir passait à 3.900 francs en 1910, bien que dans l'intervalle la population ait augmenté d'environ 350.000 âmes.

La répartition de cette fortune est naturellement très différente suivant les cantons; comme partout ailleurs il y a chez nous des riches et des pauvres, mais du moins ne connaissons-nous ni comme en Amérique l'énorme concentration de capitaux dans les mains de quelques-uns, ni la misère noire de beaucoup de grandes villes. Les cantons les plus riches, ceux où le fisc relève la présence des capitaux les plus élevés, sont naturellement les cantons à population essentiellement ou exclusivement urbaine. Genève vient en tête avec 9.458 francs par habitant, suivi par Bâle-Ville avec 7.687 francs. Chose surprenante, le troisième rang est tenu par Glaris, dont la richesse moyenne est de 6.241 francs par tête de population. Viennent ensuite l'industrieux Schaffhouse avec 5.578 francs et l'opulent canton de Vaud, dont la fortune moyenne est de 5.386 francs par habitant. Ensuite les chiffres baissent rapidement. Argovie et Neuchâtel flottent encore entre 4.000 et 5.000 francs; la plupart des autres cantons ont une fortune moyenne de 2.000 à 4.000 francs. Seuls Appenzell (Rhodes-Intérieures) et Schwytz sont au-dessous de 2.000.

Si les plus grandes richesses sont concentrées dans les villes, l'équilibre est en quelque mesure rétabli par la foule d'indigents qu'attirent les agglomérations urbaines. Il en résulte que la fortune moyenne des cantons à population stable croît proportionnellement plus vite que celle des régions où la richesse et la pauvreté se coudoient de près. C'est ainsi qu'à Bâle-Ville, le capital touché par le fisc a diminué de 52 francs par habitant de 1900-1910; tandis qu'à Genève il n'a augmenté pendant la même période que de 31 francs. Les Glaronnais, qui passent décidément sous une bonne étoile, ont accru leur patrimoine de 1.870 francs par habitant. La plupart des cantons agricoles s'enrichissent lentement, mais régulièrement. Berne, Argovie, Lucerne, Bâle-Campagne, les Rhodes-Extérieures d'Appenzell, pays de terres fertiles et de population laborieuse, accusent un accroissement de la richesse individuelle qui varie de 200 à 700 francs.

La fortune imposée n'est d'ailleurs pas la seule donnée qui permette de mesurer la fortune nationale. La prospérité publique marche de pair avec le développement des trois principales catégories d'assurances, celles sur la vie, contre les accidents et contre les incendies. Dans ce domaine, nous possédons des chiffres précis depuis 1886, année d'où date la surveillance de la Confédération sur les sociétés d'assurance. En consultant les tableaux statistiques embrassant les vingt-cinq années qui vont de 1886 à 1911, on constate que le montant des primes d'assurance-vie a quadruplé (1886, 13 millions, 1911, 53 millions), que celles pour l'assurance-accidents ont passé de 1.500.000 à 25.500.000, et celles pour l'assurance-mobilier de 5.700.000 à 14.400.000:

En 1910, le total des capitaux assurés était de 1 milliard 100 millions. Cette année-là, chaque habitant de Bâle-Ville payait en moyenne 52f 50 pour des primes d'assurance. La liste des cantons se poursuit avec Genève (47 francs), Zurich (45), Schaffhouse (35) et se termine par les Rhodes-Intérieures d'Appenzell (9) et le Valais (8f60). Pour le canton de Vaud, la somme payée par tête d'habitant est de 22f 50, pour Neuchâtel, 28f 86, et pour Fribourg, 11f 60.

Actuellement 25 % des pères de famille sont assurés sur la vie, proportion qui n'est atteinte par aucun autre pays.

Un autre facteur permettant de constater que l'aisance se répand de plus en plus sur l'ensemble du pays est le puissant développement de l'épargne. Il y a trente ans, on comptait 263 livrets pour 1.000 habitants; en 1908 ce nombre était de 552. Plus de la moitié des habitants de notre pays possèdent donc des économies. A cette diffusion de plus en plus grande de l'épargne se joint le fait que le montant des livrets s'accroît continuellement.

En 1882, chaque épargnant possédait en moyenne à la banque 689 francs, somme qui s'est élevée aujourd'hui à 827 francs. Le « bas de laine » national, qui renfermait il y a trente ans 513 millions, contient actuellement la fortune énorme de 1 milliard 600 millions.

TURQUIE

LA DETTE PUBLIQUE AU 1er MARS 1912

Dette dont le service est fait par l'administration de la Dette publique ottomane.

Désignation des emprunts	Capital nominal	Annuités	Reste en circulation au 1er mars 1912
	En livres turques		
Dette unifiée 4 %	42.275.772	1.887.375	38.611.870
Lots turcs	15.632.548	270.000	11.434.887
Emprunt 4 % 1890	4.999.500	249.975	3.322.000
— 5 1896	3.272.720	180.000	2.920 720
— 4 1903 Pêcheries	2.640.000	118.800	2.507.934
— 4 Bagdad 1re série	2.376.000	97.120	2.353.978
— 4 Bagdad 2e série	4.752.000	200.000	4.736.842
— 4 1904	2.750.000	123.750	2.655.136
— 4 1905 Équipements militaires	2.640.000	118.800	2.517.262
— 4 1901-1905	5.306.664	238.800	5.111.634
— 4 1908	4.711.124	212.000	4.637.908
Totaux	91.356.328	3.696.620	80.810.171

Dette dans le service de laquelle l'administration de la Dette publique n'intervient pas.

Emprunt 4 % 1893 Tombac	1.000.010	50.000	720.060
— 4 1894 Ch. de fer orientaux	1.760.000	76.560	1.599.884
— 4 1902	8.600.020	390.000	8.108.518
— 4 1855	5.500.000	167.869	4.196.720
— 4 1891	6.948.612	308.686	6.048.812
— 3 1/2 1894	9.033.574	362.174	8.030.088
— 4 1909	7.000.004	350.000	6.825.236
— 4 1911 1re tranche	7.040.000	352.000	6.957.588
Chemin de fer Soma—Panderma	1.712.304	71.354	1.712.304
— Hodeïdah—Sanaa	1.000.010	40.987	1.000.010
Totaux	49.594.534	2.169.630	45.199.220
Totaux généraux	140.950.862	5.866.250	126.009.351

Dans le budget de dépenses de l'exercice 1912, s'élevant à 3.411.136.150 p. t., la Dette publique figure pour un chiffre de crédits de 1.202.009.194 p. t., soit près du tiers du budget.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

LES VALEURS MOBILIÈRES EN ARGENTINE AU 31 DÉCEMBRE 1911

D'après l'*Annuaire économique et financier de la République Argentine*, publié pour la première fois cette année sous la savante direction de notre collègue M. Alberto MARTINEZ, voici comment se décomposaient les valeurs mobilières argentines au 31 décembre 1911 comparativement au 31 décembre 1908 :

Désignation	Au 31 décembre 1911 (En piastres-or)	Au 31 décembre 1908 (En piastres-or)
Dette extérieure de la Nation	303.974.789	314.462.139
— intérieure —	220.646.939	84.196.708
— extérieure prov. de Buenos-Ayres	126.846.898	56.448.000
— intérieure —	33.274.322	26.848.800
— extérieure, prov. de Tucuman	4.897.500	»
— intérieure, —	467.259	978.824
— extérieure, prov. de Mendoza	5.877.000	»
— intérieure, —	1.363.223	»
— intérieure, prov. d'Entre-Rios	2.944.766	1.726.758
— extérieure, prov. de San Juan	2.448.000	»
— intérieure, —	395.644	»
— extérieure, prov. de Santa-Fé	9.528.200	»
— intérieure, —	6.094.462	5.545.372
— Municipalité de Buenos-Ayres	33.398.267	25.394.502
— — de Bahia-Blanca	1.764.000	1.550.000
— — de Cordoba	3.900.000	3.900.000
— extérieure, Municipalité de Rosario	9.927.496	9.250.000
— intérieure, — —	331.716	
— extérieure, — de Santa-Fé	1.512.000	118.000
Cédules hypothécaires nationales	157.503.978	73.999.026
Chemins de fer	1.013.145.704	991.615.355
Tramways	95.358.905	105.948.129
Banques	170.840.849	142.996.552
Compagnies hypothécaires et prêts agricoles	190.952.406	83.271.224
— d'éclairage et de chauffage	4.898.776	57.886.828
Navigation, ports, transports	24.264.700	62.180.338
Compagnies agricoles et d'élevage	56.033.097	43.630.185
Construction, Épargne, Pensions	66.675.892	35.520.339
Exploitations forestières	8.490.140	30.743.900
— minières	7.837.469	20.485.089
Frigorifiques	17.329.564	19.969.574
Télégraphes, Téléphones	22.381.988	13.627.019
Assurances	62.799.315	13.615.954
Brasseries	9.747.032	10.668.859
Raffineries	5.963.300	8.984.123
Marchés	1.645.456	8.105.900
Laiteries	1.481.536	4.301.920
Hôtels, théâtres, clubs, etc	2.929.760	3.051.904
Métallurgie	1.900.000	2.885.500
Sociétés commerciales	51.568.303	18.969.464
Divers	21.554.822	40.628.699
Totaux	2.765.395.473	2.323.494.940

BOLIVIE

LA DETTE PUBLIQUE EN 1913

La Dette publique de la Bolivie comprend une dette intérieure et une dette extérieure.

On ne possède que peu de renseignements sur la dette intérieure, qui est évaluée à une vingtaine de millions de francs; cette dette est composée de divers emprunts, dont plusieurs portent intérêt à 8 % et sont remboursables au moyen de fonds d'amortissement variant de 1 à 3 % par an.

Quant à la dette extérieure, elle se compose des emprunts suivants :

1° D'une avance de 400.000 £ portant intérêt à 6 % et consentie en décembre 1908 par la Maison Morgan; cette avance est remboursable en vingt-cinq ans ou auparavant, moyennant préavis de deux mois. Elle comporte diverses garanties spéciales : impôts sur les intérêts des prêts hypothécaires, sur les bénéfices des banques et des sociétés anonymes, droits sur le tabac, etc.; cette avance est représentée par des titres qui furent placés à 90 %;

2° De l'emprunt extérieur 5 % or 1910 qui fut émis en France par le Crédit Mobilier Français. Cet emprunt est au capital de 1.500.000 £. Il est représenté par 75.000 obligations de 20 £ ou de 504 francs. Ces titres, qui rapportent un intérêt annuel de 25f 20 nets d'impôts, sont remboursables au pair en trente-cinq ans, au moyen d'un fonds d'amortissement annuel de 1,10 % du montant nominal de l'emprunt. Leur service est garanti spécialement par le produit des droits de douane à l'exportation sur le caoutchouc et les minerais. Ce produit représente plus de 5 millions de francs par an, soit plus du double de la somme nécessaire pour assurer le service de l'emprunt; ce service a, d'ailleurs, été effectué avec la plus grande ponctualité;

3° Ajoutons qu'il vient d'être émis en France un emprunt de 5 % or 1913 de 50.000 obligations de 500 francs, soit 25 millions de francs nominal.

Outre les engagements qui résultent des emprunts qu'il a contractés, le Gouvernement bolivien s'est engagé à payer des garanties d'intérêts à diverses entreprises de chemins de fer. Ces garanties représentent un débours d'une soixantaine de mille livres sterling par an.

Voici comment se présente, exprimé en livres sterling, le service actuel des diverses dettes boliviennes (intérêts et amortissements) :

	Livres sterling
Dette extérieure	140.053
— intérieure	76.989
Garanties d'intérêt	60.000
Total	277.042

Ce service absorbe 20 % environ des ressources normales du budget.

BRÉSIL

I

LA DETTE PUBLIQUE AU 31 DÉCEMBRE 1911 ET LA SITUATION FINANCIÈRE DU BRÉSIL EN 1913

Nous avons reçu de M. le ministre des Finances du Brésil les documents relatifs à la Dette publique de la République brésilienne au 31 décembre 1911.

A cette date, la *dette extérieure* s'élevait à 82.903.120 £ et 300 millions de francs; la *dette intérieure* à 620.525.600 milreis; la *dette flottante* à 274.378.678 milreis. Ces dettes se décomposaient ainsi :

Dette extérieure :	Au 31 décembre 1910 — Livres sterling	Au 31 décembre 1911 — Livres sterling
Emprunt de 1883	3.158.900	3.044.700
— 1888	4.690.600	4.553.400
— 1889	18.210.600	18.021.300
— 1895	7.250.600	7.165.500
— 1898 (Funding)	8.613.700	8.592.180
— 1901 (Rescisions)	13.996.440	13.775.040
— 1903 (Port de Rio-de-Janeiro)	8.234.700	8.092.200
— 1908	3.176.200	2.817.500
— 1910	10.000.000	9.941.300
— 1911 (Port de Rio-de-Janeiro)	»	4.500.000
— 1911	»	2.400.000
Total	77.331.740	82.903.120

	Francs	
Emprunt de 1909 (Port de Pernambuco)	40.000.000	40.000.000
— 1908-1909 (Ch. de fer d'Itapura à Corumba)	100.000.000	100.000.000
— 1910 (Ch. de fer de Goyaz)	100.000.000	100.000.000
— pour la Compagnie « Viaçao-Bahiana »	100.000.000	60.000.000
Total	340.000.000	300.000.000

Pendant l'année 1911, les amortissements de la dette extérieure se sont élevés à un total de 1.328.620 £ se répartissant comme suit :

	Livres sterling
Emprunt de 1883	114.200
— 1888	137.200
— 1889	189.300
— 1895	85.100
— 1898 (Funding)	21.520
— 1901 (Rescisions)	221.400
— 1903 (Port de Rio-de-Janeiro)	142.500
— 1908	358.700
— 1910	58.700
Total	1.328.620

Les emprunts réalisés en 1911 sont les suivants :

Deuxième emprunt pour les travaux du Port de Rio-de-Janeiro d'un montant de 4.500.000 £ 4 % émis à 92 %.

Emprunt de 2.400.000 £ 4 % émis à 83 % destiné au South American railway (Viaçao Cearense).

Emprunt de 60 millions de francs 4 % émis à 83 % pour la Compagnie Viaçao Bahiana.

Dette intérieure :	Au 31 décembre 1911 — Milreis
Apolices Geraes	515.145.600
Emprunt 1897	7.082.000
— 1903 (Port de Rio-de-Janeiro)	17.300.000
Apolices émises pour la construction et l'achat de diverses voies ferrées.	79.329.000
Emprunt pour le paiement des réclamations de la Bolivie.	1.669.000
Total	620.525.600

Dette flottante :	Au 31 décembre 1911 — Milreis
Patrimoine des orphelins	3.787.173.385
Emprunt de Cofre de Orphaós	10.279.306.627
Dépôts de Monte de Soccorro	7.419.578
— caisses d'épargne	177.101.509.086
— diverses origines	77.536.521.985
— publics	5.361.811.283
Divers	306.936.695
Total	274.380.678.639

La valeur des dettes contractées directement par les États de la République brésilienne peut atteindre, approximativement, 30 millions £.



Dans son rapport sur le budget du ministère des Finances du Brésil, M. Antonio Carlos, rapporteur de la Commission des Finances de la Chambre, après avoir déclaré qu'il est d'accord avec le ministre des Finances sur l'impérieuse nécessité de réduire les dépenses, dit que la dette extérieure exige un service de 51.765.407 milreis-or. Cette dette, qui s'élevait à 93.495.510 £ à la fin de 1912, s'élève, avec les emprunts de 1913, à 106.912.510 £, soit 1.603.687.650 milreis.

La dette intérieure, qui s'élevait au 31 décembre dernier à 774 millions de milreis, exige un service de 36.309.594 milreis.

Ces deux dettes ont trop rapidement progressé. Depuis 1908, la dette extérieure a augmenté de 51.760.390 £ et la dette intérieure de 234.948.000 milreis.

La dette flottante actuelle s'élève à 280.494.302 milreis.

En totalisant toutes les dettes de l'Union, on arrive au chiffre global de 2.682.201.945 milreis, soit 4 milliards 550 millions de francs.

La dépense du ministère des Finances pour 1914, selon le projet du pouvoir exécutif, est évaluée à 52.638.843 milreis-or et 109.179.951 milreis-papier,

contre 44.684.819 milreis-or et 119.099.897 milreis-papier fixées par le budget courant.

La dépense or est augmentée de 7.954.623 milreis, en raison de l'accroissement du service de la dette extérieure qui passe de 43.811.383 milreis à 51.765.407 milreis. La dépense papier est diminuée de 9.829.945 milreis par suite de la suppression du crédit correspondant au rachat de l'emprunt intérieur de 1897, soit 7.080.000 milreis et de la réduction de 8.000 à 6.000 des crédits supplémentaires, qui d'ailleurs sont toujours dépassés sensiblement. Cette diminution des dépenses en papier est donc illusoire, mais il n'est d'ailleurs guère facile de réaliser des économies sur le budget de ce ministère, par lequel se paient tous les engagements fixes et inéluctables du pays et qui supporte le poids du service de la dette dont nous avons vu la progression considérable et continue.

II

LES VALEURS MOBILIÈRES A LA BOURSE DE SAÔ-PAULO EN 1911

D'après un livre qui a paru il y a quelques mois sur la *Bourse de Saô-Paulo*, par M. Quonium de Schompré, et qui est une sorte de monographie des valeurs figurant à la cote de la Bourse de Saô-Paulo, au 30 juin 1911 :

Il existe dans l'État de Saô-Paulo, outre la Banque du Brésil, dix établissements financiers — maisons-mères ou succursales de banques étrangères — qui opèrent avec un capital global de 150 millions de francs et ont distribué, bon an, mal an, un dividende dépassant 16 %.

Quatre petits établissements financiers, ayant pour objet d'aider le commerce et l'agriculture, ont été créés dans l'intérieur de l'État. Ce sont le Banco Industrial Amparense, le Banco Melhoramentos de Jahu, le Banco régional de Mococa et le Banco do Commercio e Industria de Mococa. Ces établissements ont rendu de réels services dans les régions de leur ressort. Leur capital global est d'environ 2 millions de francs, et les dividendes distribués s'élèvent à 9 et 10 %.

Le réseau du chemin de fer se développe rapidement. La Compagnie Paulista, qui débuta en 1872 par une mise en exploitation de 38 kilomètres, est arrivée progressivement à établir un réseau qui dépasse aujourd'hui 1.150 kilomètres.

La Compagnie Mogyama, fondée en 1872, exploite actuellement une étendue de voie ferrée de près de 1.750 kilomètres.

En dehors de ces deux grandes compagnies et de la Sorocabana, qui mettent en rapport direct par l'intermédiaire de la Saô-Paulo Railway les grandes zones caféières, il existe, dans l'État, neuf compagnies plus ou moins importantes dont le capital global est de 55 millions de francs en chiffres ronds et qui distribuent à leurs actionnaires des dividendes variant entre 5, 6 et 7 %.

D'autres, telles que la Sorocabana et la Saô-Paulo Railway, fournissent des recettes dont on ne trouve nulle part l'équivalent.

Quant aux sociétés industrielles fondées par actions on compte actuellement, en dehors des industries particulières très florissantes, une soixantaine de sociétés anonymes qui exploitent les industries suivantes : filature et tissage,

chapeaux, chaussures, gants, papier et carton, glace artificielle, chocolats, distillerie et liqueurs, lithographie, typographie, verreries, vis et écrous, fer émaillé, machines pour l'agriculture, tannerie, minoterie, chaux et ciments, etc.

Le capital global de ces différentes entreprises s'élève à environ 100 millions de francs. La moyenne des dividendes distribués pendant ces dernières années est supérieure à 10 %.

En ce qui concerne la valorisation de café, on sait que pour éviter la ruine des planteurs, le Gouvernement de Saô-Paulo dut se rendre acquéreur de plusieurs millions de sacs qui furent entreposés à l'étranger. Aujourd'hui, cette opération, si une récolte trop abondante venait à se produire, ne serait plus nécessaire. Sous l'égide d'une loi du 19 octobre 1906, accordant une garantie d'intérêt de 6 % à toute société ayant pour objet d'édifier dans le pays des entrepôts destinés à recevoir et warranter les cafés, cinq sociétés ont été successivement créées. Elles fonctionnent aujourd'hui dans les meilleures conditions, l'émission des titres de warrant qui offrent des garanties de tout premier ordre et un intérêt très rémunérateur étant en faveur dans les milieux financiers. Il est donc permis d'affirmer qu'à l'heure actuelle, le commerce du café dans l'État de Saô-Paulo est en mesure de lutter avantageusement contre une baisse exagérée des cours. Ses magasins généraux lui permettent de retenir aisément le trop-plein d'une surproduction, fût-il de cinq ou six millions de sacs.

CANADA

LA DETTE DU DOMINION EN 1911 ET DEPUIS 1882 ET LA SITUATION FINANCIÈRE EN 1912-1913

En 1911, la dette du *Dominion* était évaluée à dollars 474.941.487,42, se décomposant comme suit :

	Dollars
Dette fondée payable à Londres	271.050.677,98
— au Canada	4.795.065,60
Billets fédéraux	89.994.270,25
— provinciaux	39.238,55
Caisses d'épargne	58.094.331,03
Indemnité aux seigneurs	38.322,40
Fonds de dépôts	13.939.186,52
Comptes des provinces	11.920.582,42
Comptes divers	25.069.812,07
Total	474.941.487,42

La dette fondée payable au Canada est représentée par les obligations, effets et garanties du chemin de fer du Pacifique, etc.

Depuis 1882, la Dette publique de la Confédération canadienne a suivi la progression suivante :

TABLEAU

Années	Total de la dette (Dollars)	Années	Total de la dette (Dollars)
1882	205.365.251,97	1897	332.530.131,33
1883	202.159.104,30	1898	338.375.984,23
1884	242.482.416,21	1899	345.160.902,54
1885	264.703.607,43	1900	346.206.979,92
1886	273.164.341,11	1901	354.732.432,52
1887	273.187.626,43	1902	366.358.476,59
1888	284.513.841,89	1903	361.344.098,37
1889	287.722.062,76	1904	364.962.512,17
1890	286.112.295,10	1905	377.678.579,80
1891	289.899.229,62	1906	392.269.680,39
1892	295.333.274,10	1907	379.966.826,09
1893	300.054.524,74	1908	408.207.158,25
1894	308.348.023,96	1909	478.535.427,02
1895	318.048.754,87	1910	470.663.045,99
1896	325.717.536,73	1911	474.941.487,42

***

Les résultats de l'exercice fiscal 1912-1913 sont des plus satisfaisants. En effet, il ressort des comptes définitifs que les recettes sont passées de 136.108.217 dollars en 1911-1912 à 168.689.899 dollars en 1912-1913. Quant aux dépenses, si elles se sont également accrues, c'est dans une proportion moindre. Elles n'atteignent que 144.456.353 dollars, laissant un excédent de recettes de 24.233.546 dollars.

Cette somme, jointe aux amortissements habituels, a permis de ramener la Dette publique de 339.919.460 dollars au 31 mars 1912 à 314.301.625 dollars au 31 mars 1913.

La prospérité du Canada se reflète aussi dans le chiffre du commerce extérieur, qui a atteint 1.079.934.011 dollars, contre 879.611.838 dollars en 1911-1912, soit une augmentation de 200.322.173 dollars en faveur de 1912-1913. Les importations se sont élevées à 678.587.617 dollars et les exportations à 401.346.394 dollars, soit un excédent d'importations de 277.241.223 dollars.

Ajoutons que, d'après un relevé officiel récemment établi, 2.521.144 immigrants sont entrés au Canada au cours de la période allant de juillet 1900 à avril 1913. Le mouvement tend à s'accentuer. L'immigration chinoise, notamment, prend une grande importance. Pendant le seul exercice 1912-1913, 7.500 sujets sont entrés au Canada.

CHILI

LA DETTE PUBLIQUE AU 31 DÉCEMBRE 1911

Le montant de la dette totale extérieure s'élevait à la fin de 1911 à 34.728.800 £, mais il y avait en outre en circulation 275.000 £ d'obligations du chemin de fer de Copiapo, ce qui porte le total à 35.003.800 £. L'emprunt bolivien, s'élevant à 450.675 £, augmenterait encore la dette, qui atteindrait dès lors un total final de 35.454.475 £. D'autre part, il y a la dette internationale de

13.590.772 pesos, outre 150 millions de pesos de papier-monnaie. Le pays est aussi responsable du service d'intérêt de 5 % et d'amortissement de 2 % sur les 4.026.000 £ d'obligations du chemin de fer longitudinal et 5 % sur le capital équivalant à 525.200 £ d'usines métallurgiques. Le montant total des emprunts extérieurs contractés par le Chili depuis 1822 atteint 54 millions £, dont approximativement 27 millions ont été employés aux travaux publics, 15 millions à la consolidation des premiers emprunts et 9 millions aux armements, le solde ayant été dépensé pour différents services. Le montant total de la dette intérieure atteint un total, en monnaie chilienne, de 180.593.372 pesos, dans lesquels sont compris 150 millions de pesos de papier-monnaie en circulation, ainsi qu'il a été dit plus haut. L'actif principal de la nation consiste en propriétés territoriales et en chemins de fer, outre les sommes qui lui sont dues sur la vente des terrains nitratiers.

ÉGYPTE

I

LA DETTE PUBLIQUE AU 31 DÉCEMBRE 1912

Le rapport annuel de la Commission de la Dette publique égyptienne fournit les renseignements suivants sur la situation passive de l'Égypte au 31 décembre 1912.

Emprunt garanti 3 %. — Le montant originaire de cet emprunt, autorisé par décret du 28 juillet 1885, était de 9.424.000 livres égyptiennes; il ne pouvait être remboursé avant le 15 juillet 1910. Le jeu normal de l'amortissement l'a ramené à 7.215.300 livres égyptiennes au 31 décembre 1912. Sur les bases des dernières opérations de rachat effectuées à Londres en novembre 1912 le cours de cet emprunt était de 89 $^1/_2$ %.

Dette privilégiée 3 $^1/_2$ %. — Le total des quatre émissions composant cet emprunt était de 31.647.000 £, ramené à 31.127.780 £ par les amortissements. Ceux-ci sont supprimés. La dette privilégiée 3 $^1/_2$ % ne pouvait être remboursée avant le 15 juillet 1910. Son cours à Londres au 31 décembre 1912 était de 90 %.

Dette unifiée 4 %. — Cette dette, dont le montant ne pouvait être remboursé avant le 15 juillet 1912, a été créée par les décrets du 18 novembre 1876 (59 millions £) et du 17 juillet 1880 (1.958.240 £) de liquidation. Son montant total était donc de 60.958.240 £; il a été réduit à 55.971.960 £ par l'amortissement, qui est actuellement supprimé.

Depuis le 1er janvier 1905 les revenus des douanes et des tabacs d'importation, ainsi que les droits de consommation sur les sucres raffinés, qui servaient de garantie au service de ces trois dettes, ont été dégagés de leur affectation et remplacés par le produit brut de l'impôt foncier de treize provinces. Y compris le report permanent au crédit de 1912 (750.000 livres égyptiennes), les obligations prescrites (791 livres égyptiennes) et les intérêts sur placement de fonds (98.243 livres égyptiennes), cet impôt a rapporté 4.722.041 livres égyptiennes,

dont il y a lieu de déduire 384.799 livres égyptiennes versées au ministère des Finances, ce qui laisse 4.337.242 livres égyptiennes. Cette somme a reçu l'emploi suivant : dépenses budgétaires de la caisse de la dette, 34.975 livres égyptiennes; prélèvement des deux semestrialités de l'emprunt garanti 3 %, 307.125 livres égyptiennes; dotations d'intérêts des 15 avril et 15 octobre de la dette privilégiée, 1.062.236 livres égyptiennes; dotations d'intérêts des 1er mai et 1er novembre de la dette unifiée, 2.182.906 livres égyptiennes; report au crédit de 1913, 750.000 livres égyptiennes.

Le cours de la dette unifiée à Londres au 31 décembre 1912 était de 99 %.

Fonds de réserve. — Le décret du 28 novembre 1904 a doté la caisse de la dette d'un fonds de réserve de 1.800.000 livres égyptiennes destiné, en cas d'insuffisance des revenus affectés, à assurer le service des dettes garantie, privilégiée et unifiée, avec obligation de le reconstituer entièrement au moyen des premiers revenus disponibles. Il est composé de 1.846.160 £ de titres dont 1.561.220 £ de dette unifiée 4 % et 284.940 £ de dette privilégiée 3 $^{1}/_{2}$ %. En conformité de l'article 25 du décret précité, le produit des coupons afférents à ces titres est ajouté au fonds entre les mains de la caisse de la dette destinée au service des intérêts des dettes ci-dessus; il s'est élevé pour 1912 à 70.547 livres égyptiennes.

La question a été posée de savoir si ce fonds de réserve pouvait être considéré comme un fonds de roulement supplémentaire, en quelque sorte comme un instrument de trésorerie, et employé à parer au défaut de concordance qui viendrait à se produire entre les échéances des recettes et celles des dépenses. La caisse de la dette, s'en tenant au texte du décret du 28 novembre 1904 et l'interprétant dans un sens limitatif, a toujours opiné pour la négative et a eu au cours de 1912 une nouvelle occasion de maintenir son point de vue.

La situation de la Dette publique égyptienne s'établit donc comme suit pour les trois dernières années :

	Au 31 décembre 1910	Au 31 décembre 1911	Au 31 décembre 1912
		En livres sterling	
Emprunt garanti 3 % .	7.414.700	7.318.500	7.215.300
Dette privilégiée . . .	31.127.780	31.127.780	31.127.780
— unifiée.	55.971.960	55.971.960	55.971.960
Totaux . . .	94.514.440	94.418.240	94.315.040

Depuis 1910, la rente 3 $^{1}/_{2}$ % des chemins de fer privilégiée peut être convertie; l'unifiée peut être convertie depuis juillet 1912. A diverses reprises, l'éventualité de cette grosse opération a été envisagée, avant les guerres italo-turque et balkaniques. Il faudra beaucoup de temps maintenant pour qu'elle puisse être mise à exécution : le loyer des capitaux s'est élevé et une conversion ne serait possible qu'à partir du jour où la rente 3 $^{1}/_{2}$ % privilégiée serait au-dessus du pair de 100, alors qu'elle n'est qu'à 94 % environ. En ce qui concerne l'unifiée, comme cette rente est au-dessus du pair, une conversion serait possible, mais il faudrait que le Gouvernement égyptien s'assurât la disponibilité de capitaux considérables pour faire face aux demandes de remboursement qui pourraient se produire dans le cas où les conditions de la conversion ne seraient pas avantageuses pour les porteurs de titres.

II

Les valeurs égyptiennes à la Bourse d'Alexandrie en 1913.

NOMBRE des titres émis ou montant des obligations	VALEUR nominale	MONTANT versé	REVENU du dernier exercice	ÉCHÉANCES	VALEURS	COURS de Juillet 1913
					Fonds d'État.	
Lst. 55.971.960	»	»	1 %	1er Mai-1er Nov.	Dette Égyptienne Unifiée 4 %	98 1/8
— 31.127.780	»	»	3 1/2 %	15 Avril-15 Oct.	— Privilégiée 3 1/2 %	87 »
					Banques et Institutions de Crédit.	
496.000	Lst. 5	Lst. 5	5 1/2 %	Avril	Agricultural Bank of Egypt, Actions ordinaires	4 7/8 1/64
2.000	— 5	— 5	Lst. 2 1/2	—	— Parts de fondateur	300 »
2.000.000	Fr. 100	Fr. 100	7 %	—	Banco di Roma	103 1/2
100.000	Lst. 5	Lst. 1,5	»	»	Bank of Abyssinia	4 1/32
600.000	Dr. 100	Dr. 100	7 1/2 %	Mars-Juillet 1912	Banque d'Athènes nouv.	90 »
25.000	Lst. 4	Lst. 4	P. T. 28	Mars 1911	Banque Égyptienne de Commerce	2 »
200.000	Fr. 125	Fr. 125	Fr. 5 »	Mars-Août	Banque d'Orient	115 »
70.311	— 100	— 100	»	»	Cassa di Sconto e di Risparmio, Actions ordin.	45 »
75.000	Lst. 4	Lst. 4	6 %	Nov. 1910	Comptoir Financier & Commercial d'Égypte	21/32
10.000	»	»	P. T. 5 1/10	— 1907	— Dixième parts de fondateur	1/ »
400.000	Fr. 500	Fr. 250	Fr. 26	20 Févr.-Août	Crédit Foncier Égyptien, Actions	750 »
20.000		»	— 60,10	20 Février	— Dixième parts de fondateur	1.010 »
50.000	Fr. 250	Fr. 250	— 9 »	1er Juillet	Crédit Franco-Égyptien	170 »
20.000	»		— 3,85	1er Juillet 1907	— Parts de fondateur	5/8
195.000	Lst. 5	Lst. 5	8 %	Décembre-Juin	Land Bank of Egypt, Actions	6 5/8
5.000	— 5	— 5	Lst. 2.12.0	1er Juin	— Parts de fondateur	42 »
300.000	— 10	— 10	16/-	Avril-Sept.	National Bank of Egypt	15 3/8
					Chemins de Fer et Tramways.	
110.000	Lst. 1	Lst 1	0.4.6	Janvier	Alexandria & Ramleh Railway	4 3/16
200.000	Fr. 250	Fr. 250	2 1/2 %	1er Juillet	Cairo Electric Railway & Heliopolis Cy, Act. capital	165 »
60.000	»	»	»	—	— divid.	L. E. 8 »
101.078	Lst. 10	Lst. 10	5 %	Juillet	Egyptian Delta Light Rs Ld, Actions pref 5 1/2 %	7 25/32
11.000	— 10	— 10	»	—	— defered	2 1/4
102.660	Fr. 100	Fr. 100	6 1/2 %	Juin	Société Anonyme des Tramways d'Alexandrie, Act. priv.	104 »
33.500	»	»	Fr. 4,50	—	— divid.	120 »
					Compagnies des Eaux.	
120.000	Lst. 5	Lst. 5	12 1/2 %	Juin-Décembre	Alexandria Water Co Ld	12 9/32
45.000	L. E. 4	L. E. 4	5 %	Avril	Compagnie Frigorifique d'Égypte	2 15/16
61.602	Fr. 125	Fr. 125	1 %	—	Société Anonyme des Eaux du Caire, Act. capital	114 »
302.000	»	»	Fr. 10 »	—	— — jouissance	196 »
3.360	»	»	— 69,95	—	— Parts de fond.	1.130 »
					Sociétés Foncières.	
300.000	Lst. 1	Lst. 1	8 %	Mai-Décembre	Aboukir Co Ld	27 »
68.750	L. E. 4	L. E. 1	4 %	Mars	Anglo-Egyptian Land Allotment, Actions	2 15/32
62.500	»	»	»	»	— Parts de fond.	P. T. 30 »
85.851	Lst. 4	Lst. 4	»	»	Building Lands of Egypt	13/16
500.000	— 1	— 1	»	»	Corporation of Western Egypt	1 »
					Egyptian Delta Land & Investment Co Ld	1/2

						Société Anonyme du Béhéra, Actions ordinaires	12 [illegible]/16
	100.000	Lst. 5	Lst. 5	5 %	Janvier-Juillet	— — — privilégiées 5 %	4 3/8
	250.000	— 4	— 4	P. T. 10	Mai	— — de Wadi Kom Ombo	2 7/8
	150.000	Fr. 100	Fr. 100	5 1/2 %	15 Déc.-30 Avril	— Foncière de Cheikh Fadl	88 »
	118.006	Capital remboursé		»	»	— Égyptienne de la Daïra Sanieh	1/8
	10.000	»	»	»	»	— — — Parts de fond.	1 5/8
	73.695	Lst. 4	Lst. 4	P. T. 11	Avril	— — d'Entreprises Urbaines & Rurales	2 3/4
	100.000	— 5	— 5	4 %	Mai 1911	Union Foncière d'Égypte	1 29/32
	668.102	— 1	— 1	»	»	United Egyptian Lands	5/32
	21.967	1/ »	1/ »	»	»	— Parts de fondateur . . . Lst.	1/16
						Sociétés Immobilières.	
	24.000	Lst. 5	Lst. 5	6 1/2 %	Mars	Alexandria Central Buildings Co Ld	6 1/2
	3.000	— 20	— 20	P. T. 136 1/2	Février	Bourse Khédiviale d'Alexandrie	24 »
	59.425	— 4	— 4	— 37	Avril-Sept.	Société Anonyme des Immeubles d'Égypte	6 1/8
	1.535	— 20	— 20	— 145	Mai	— Immobilière d'Alexandrie	26 1/2
						Sociétés Industrielles.	
	360.000	Lst. 1	Lst. 1	Lst. 0,1,5	Décembre	Associated Cotton Ginners	1 1/64
	13.000	Fr. 100	Fr. 100	9 %	Mars-Juin	Crown Brewery of Alexandria, Actions privilégiées	134 »
	3.650	»	»	Fr. 4	Juin	— dividende	15 »
	497.792	Lst. 1	Lst. 1	6 1/2 %	Janvier	Egyptian Salt & Soda Co Ld	14/9 »
	50.000	— 4	— 4	15 %	—	Filature Nationale d'Égypte	7 1/8
	50.000	— 4	— 4	»	»	Industrial Building Co of Egypt Emission 1912	15/16
	160.000	— 0,10,0	— 0,10,0	Lst. 0,1,0	Avril	Port Saïd Salt Association Ld	16/3 »
	108.334	Fr. 100	Fr. 100	Fr. 2	Mars	Société Anonyme des Sucreries & Raffin. d'Égypte	71 »
	3.500	Lst. 20	Lst. 20	6 %	Décembre	— Presses Libres Égypt	16 »
	10.000	— 20	— 20	10 %	Mars-Nov.	Société Générale de Pressage et de Dépôts	30 »
						Hôtels.	
	124.600	Lst. 1	Lst. 1	Lst. 0,1,0	Juillet 1913	Egyptian Hotels Co Ld	ex 1 5/8
	37.000	— 4	— 4	P. T. 19,5	Juin 1911	George Nungovich Egyptian Hotels Co Ld	2 11/16
	200.000	— 1	— 1	»	»	Ritz Hotels (Egypt) Co Ld	1/16
	77.000	L. E. 4	L. E. 4	5 %	Mai	Upper Egypt Hotels Co Ld	2 13/32
						Divers.	
	174.700	Lst. 1	Lst. 1	10 %	Avril-Octobre	Egyptian Markets Co Ld	22/9
	187.250	— 1	— 1	15 %	Janvier-Avril	Egypt & Levant s/s Co	14 6
	35.000	— 4	— 4	2 1/2 %	Mai	Hamburg & Anglo-American Nile Co Ld	1 [illegible]/8
	25.000	L. E. 4	L. E. 4	P. T. 16	Janvier	Automobiles & Omnibus du Caire	2 1/2
	200.000	Lst. 1	Lst. 1	1 »	Mars 1907	Egyptian and Foreign Trust Ld	1/4
	100.000	— 1	— 1	»	»	Khédival Mail s/s. Actions ordinaires	8/3
	39.981	— 5	— 5	5 1/2 %	Mars-Sept.	— de pr. 5 1/2 %	3 1/8
	19.250	L. E. 4	L. E. 4	»	»	Menzaleh Canal Navigation Co Ld, Actions ordinaires	3/4
	41.000	»	»	»	»	— Parts de fond.	P. T. 9 »
						Obligations Diverses.	
Lst.	65.000	Lst. 100	Lst. 100	5 %	Janvier-Juillet	Alexandria and Ramleh Railways Co Ld 5 %	93 »
Lst.	40.000	— 20	— 20	4 %	—	— Central Building Hypothécaires 4 %	86 »
	185.000	Fr. 400	Fr. 400	3 %	—	Banque Nationale de Grèce 3 % à lots	434 »
	400.000	— 250	— 250	3 %	Mai	Crédit Foncier Égyptien 3 % à lots 1886	334 »
	400.000	— 250	— 250	3 %	—	— 1903	270 »
	400.000	— 250	— 250	3 %	Février	— 1911	272 »
	14.188	Lst. 20	Lst. 20	5 %	Mai	George Nungovich Egypt. Hotels 5 % Hyp. Séries A. & B.	95 »
	1.980.000	Fr. 400	Fr. 400	»		Lots Turcs	186 »
	4.868	Lst. 20	Lst. 20	5 %	Avril-Octobre	Société Anonyme des Eaux du Caire 5 %	100 »
	16.000	Fr. 500	Fr. 500	4 %	Mars-Sept.	— des Tramways d'Alexandrie 4 %	440 »
Lst.	300.000	Lst. 20	Lst. 20	4 %	Janvier-Juillet	— du Béhara 4 %	87 »
	4.825	— 20	— 20	4 %	—	— des Immeubles d'Égypte 4 %	87 »
	5.000	L. E. 20	L. E. 20	5 %	Mai	Upper Egypt Hotels Hypothécaires 5 %	92 »

ÉQUATEUR

LA DETTE PUBLIQUE EN 1912

Nous empruntons à l'*Information* les renseignements qui suivent sur la Dette publique de l'Équateur :

Lorsque se produisit la scission de l'ancienne république de Colombie en trois États indépendants, chacun des nouveaux États assuma une partie des dettes colombiennes. La part de l'Équateur fut fixée à 21,50 %, soit £ 2.108.377, dont £ 1.424.579 en capital et £ 683.798 en intérêts arriérés (le service de la dette colombienne ayant été effectué très irrégulièrement). Déchiré par des discordes intérieures, l'Équateur négligea complètement le service de cette dette pendant une vingtaine d'années et ce n'est qu'en 1855 qu'il put conclure avec ses créanciers un premier arrangement d'après lequel la dette équatorienne était consolidée en un nouveau fonds au capital de £ 1.824.000 et devant porter intérêt à 1 % aussi longtemps que le produit de la douane de Guayaquil ne dépasserait pas 400.000 dollars par an, le quart de tout excédent au delà de ce chiffre devant servir à augmenter le taux d'intérêt jusqu'à un maximum de 6 %. Cet arrangement fut la base des relations entre le Gouvernement équatorien et ses créanciers jusqu'en 1868, époque à laquelle les troubles politiques entraînèrent une nouvelle suspension de paiements.

C'est en 1890 seulement que des négociations furent engagées en vue d'un règlement des dettes de l'Équateur. Elles aboutirent à un nouvel arrangement aux termes duquel la dette en circulation, s'élevant à £ 2.246.560 — dont £ 422.560 d'intérêts arriérés — était convertie en un nouveau fonds consolidé au capital de £ 750.000 et portant intérêt à 4,50 % pendant cinq ans, à 4,75 % pendant les cinq années suivantes et à 5 % ensuite; le service de ce nouveau fonds était gagé sur le produit d'un droit additionnel de 10 % sur les importations. Par suite de difficultés d'ordre matériel, cet arrangement ne put entrer immédiatement en vigueur. Entre temps, le Gouvernement équatorien avait accordé à la Compagnie des Chemins de fer nationaux de l'Équateur la concession d'un important réseau de voies ferrées; cette Compagnie offrit aux créanciers de l'Équateur £ 15 de ses propres actions pour £ 100 d'obligations de la nouvelle dette, à la condition qu'ils adhéreraient sans réserve à l'arrangement de 1890. Les porteurs acceptèrent cette proposition et leurs titres furent échangés contre des obligations de la nouvelle dette à raison de £ 40 de titres nouveaux pour £ 100 de titres anciens. Les coupons du nouveau fonds furent payés pendant un an et demi, mais, en 1894, le Congrès équatorien vota une loi réduisant le taux maximum d'intérêt et stipulant que le fonds d'amortissement de 1 % serait prélevé en premier lieu sur le produit de la surtaxe douanière donnée en garantie. Les porteurs firent entendre des protestations; mais, cette fois encore, ils durent accepter le sort qui leur était fait. Le service de la Dette consolidée équatorienne fut, d'ailleurs, suspendu de nouveau au mois de mars 1896. Il est, toutefois, intéressant de signaler que le produit des droits de douane affectés en gage fut régulièrement déposé dans une banque

locale, ce qui permit de payer le coupon de mai 1896 au taux réduit de 0,50 %.

C'est sur ces entrefaites que le Gouvernement équatorien accorda à un syndicat américain une concession pour la construction et l'exploitation du chemin de fer de Guayaquil à Quito. Une compagnie fut aussitôt constituée dans ce but, la « Guayaquil and Quito Railway C° », au capital total de 24.564.000 dollars représenté par 7.032.000 dollars d'actions ordinaires, 5.250.000 dollars d'actions de préférence 7 % et 12.282.000 dollars d'obligations 6 % or amortissables au moyen d'un fonds cumulatif de 1 %. Le service de ces obligations était garanti par l'État et spécialement gagé sur le produit des douanes, ce gage passant, toutefois, après ceux qui avaient été antérieurement accordés pour certaines dettes dont les deux tiers devaient, d'ailleurs, être remboursés dans un délai de deux ans et demi à sept ans; ce produit devait être versé chaque quinzaine dans les caisses d'une banque de Guayaquil pour être remis ensuite aux banques anglaises chargées du service des obligations; celles-ci jouissaient, en outre, d'une première hypothèque sur le chemin de fer. Enfin, le Gouvernement s'engageait à couvrir le déficit d'exploitation du chemin de fer pendant une durée de six années après l'achèvement de la voie jusqu'à Quito. Le chemin de fer devait être construit dans un délai de dix ans (soit le 14 juin 1907). C'est sur cette concession que le Gouvernement équatorien tenta de greffer un règlement de sa dette extérieure en faisant offrir à ses créanciers l'achat de leurs titres moyennant remise d'obligations 6 % première hypothèque de la Compagnie, sur la base de 175 dollars de ces dernières, plus un *bonus* en espèces de 2 £ 10 sh. pour £ 100 de dette extérieure. Les négociations rencontrèrent de très nombreuses difficultés et durèrent plus de deux ans; elles aboutirent enfin à la remise de 1.014.000 dollars d'obligations de la Compagnie aux porteurs de Dette équatorienne. Cet arrangement fit, d'ailleurs, l'objet de diverses modifications pendant les années qui suivirent et le service des obligations du chemin de fer de Guayaquil à Quito fut effectué irrégulièrement.

En 1908, pourtant, le Gouvernement de l'Équateur, ses créanciers et la Compagnie du Chemin de fer se mirent d'accord pour régler la situation sur les bases suivantes : le capital nominal des obligations du chemin de fer Guayaquil—Quito était réduit de 12.282.000 dollars à 10.808.000 par l'annulation de 1.474.000 dollars de titres achetés pour le fonds d'amortissement. En même temps, l'intérêt était réduit de 6 % à 5 %, les porteurs recevant, à titre de compensation, des certificats ne portant pas intérêt à raison de 100 dollars pour 1.000 dollars d'obligations. Le coupon de juillet 1907 devait être remis au Gouvernement et les trois coupons de janvier 1908 à janvier 1909 inclusivement devaient être échangés au pair contre des « Bons du sel » 4 %. Enfin la Compagnie devait émettre de nouvelles obligations privilégiées (*prior lien bonds*) et en appliquer le produit à l'entretien et à l'équipement du chemin de fer, à l'assainissement de sa situation financière et au rachat des obligations 6 % qui avaient été remises, en 1899, aux porteurs de Dette extérieure équatorienne. De son côté, le Gouvernement s'engageait à verser chaque année une somme de 859.740 dollars jusqu'à ce que les nouvelles obligations privilégiées fussent rachetées et, ensuite, à payer un intérêt de 5 % et un amortissement

de 1 % sur les 10.808.000 dollars d'obligations anciennes; ces versements étant gagés spécialement sur la totalité du produit des douanes. En exécution de cet arrangement, il fut émis trois catégories de titres :

1° 2.486.000 dollars d'obligations privilégiées (*prior lien*) 6 % qui furent émises à Londres en février 1909, au prix de 90 %. Ces titres sont amortissables au moyen d'un fonds cumulatif de 2,50 % par an. Garanties : le produit des douanes et une hypothèque sur le chemin de fer;

2° 1.075.050 « Bons du sel » 4 % gagés sur le produit du monopole du sel et amortissables au moyen d'un fonds cumulatif de 4 % par an;

3° 1.080.800 certificats spéciaux ne portant pas intérêt mais remboursables sur les 25 % des bénéfices nets du chemin de fer.

Cet arrangement devait, dans l'esprit des négociateurs, mettre fin à toutes les difficultés entre le Gouvernement de l'Équateur, ses créanciers et la Compagnie du Chemin de fer de Guayaquil à Quito. Les événements révolutionnaires dont l'Équateur devait encore être le théâtre ne permirent malheureusement pas qu'il en fût ainsi. Le fonds d'amortissement des obligations 5 % fut suspendu en juillet 1909 et l'intérêt de ces titres en juillet 1910; à cette dernière date, l'intérêt et le fonds d'amortissement des obligations privilégiées 6 % et le fonds d'amortissement des « Bons du sel » furent également suspendus. Mais cette suspension de paiements a été toute passagère; le coupon de juillet 1910 des obligations de priorité du Guayaquil-Quito a été payé en janvier 1912 ainsi que les coupons des Bons du sel de juillet 1911 et janvier 1912; d'autre part, le coupon de juillet 1911 des obligations de priorité Guayaquil—Quito a été mis en paiement il y a quelques jours.

Voici quelle est, actuellement, la situation approximative des diverses dettes de la république de l'Équateur :

Dettes extérieures.		
Bons du sel 4 %	2.160.683	dollars.
Avance Speyer et Cie de New-York	3.000.000	—
Chemins de fer de Guayaquil à Quito :		
Obligations de priorité	4.828.000	—
Obligations première hypothèque 5 %	21.494.000	—
Dettes intérieures.		
Dette intérieure consolidée 6 %	1.293.938	—
— non consolidée	386.624	—
Capital avancé au Trésor à 2 %	1.045.994	—
Obligations condores	722.000	—
Certificats du Trésor (Emprunt Gallardo)	2.100.000	—
Avances diverses :		
Banques de l'Équateur (7 %)	2.724.597	—
Banque commerciale et agricole (7 %)	2.422.449	—
— de Pichincha (10 %)	280.918	—
Compagnie nationale commerciale (9 %)	814.654	—
Service des Eaux (9 %)	1.155.958	—
Prêts volontaires	406.006	—
Dû pour transports en chemin de fer Guayaquil—Quito	465.138	—
Dettes diverses	189.349	—
Total	45.290.309	dollars.

L'avance de £ 300.000 — soit 3 millions de sucres — consentie par la maison Speyer et Cie de New-York au commencement de 1911, est gagée sur le revenu des douanes; elle comportait, en faveur du prêteur, un droit de préférence pour l'émission d'un nouvel emprunt; mais il est probable que cette avance sera remboursée sur le produit de l'opération de crédit actuellement projetée, une forte opposition s'étant manifestée dans le Parlement équatorien contre le droit de préférence accordé à la maison Speyer et Cie.

La dette totale de l'Équateur représente 113 millions de francs environ, chiffre très faible pour un État dont la population atteint 3.800.000 habitants; la dette moyenne par habitant ressort, en effet, à une quarantaine de francs seulement, alors que la proportion correspondante est dix fois plus élevée dans la République Argentine ou au Brésil, par exemple. Le service régulier de cette dette se chiffre par un peu plus de 2 millions et demi de sucres par an (y compris l'amortissement) et représente, par suite, 15 % environ des recettes budgétaires.

ÉTATS-UNIS

LA DETTE PUBLIQUE EN 1911 ET DEPUIS 1886

D'après le *Statistical Abstract* des États-Unis, le montant de la Dette publique, déduction faite de l'encaisse du Trésor, s'élevait, en 1911, à 1.015.784.338 dollars dont 915.353.190 pour la dette portant intérêt.

Depuis 1886, voici quelle a été, annuellement, la situation de la Dette publique de l'Union :

Années	Montant de la Dette publique (déduction faite de l'encaisse au Trésor)	Dette portant intérêt	Montant annuel des intérêts
		Dollars	
1886	1.282.145.840	1.146.014.100	45.510.098
1887	1.175.168.675	1.021.692.350	41.780.530
1888	1.063.004.894	950.522.500	38.991.935
1889	975.639.750	829.853.990	33.752.355
1890	890.784.370	725.313.110	29.417.603
1891	851.912.751	610.529.120	23.615.736
1892	841.526.463	585.029.330	22.893.883
1893	838.969.475	585.037.100	22.894.194
1894	899.313.380	635.041.890	25.394.386
1895	901.672.966	716.202.060	29.140.792
1896	955.297.253	847.363.890	34.387.266
1897	986.656.086	847.365.130	34.387.315
1898	1.027.085.492	847.367.470	34.387.409
1899	1.155.320.235	1.046.048.750	40.347.873
1900	1.107.711.257	1.023.478.860	33.545.130
1901	1.044.739.119	987.141.040	29.789.153
1902	969.457.241	931.070.340	27.542.945
1903	925.011.637	914.541.410	25.541.573
1904	967.231.773	895.157.440	24.176.745
1905	989.866.771	895.158.340	24.176.781
1906	964.435.686	895.159.140	23.248.064
1907	878.596.755	894.834.280	21.628.914
1908	938.132.409	897.503.990	21.101.197
1909	1.023.861.530	913.317.490	21.275.602
1910	1.046.449.185	913.317.490	21.275.602
1911	1.015.784.338	915.353.190	21.336.673

II

LES INTRODUCTIONS A LA BOURSE DE NEW-YORK EN 1912 ET DEPUIS 1897

Nous empruntons, comme d'habitude, au *Moniteur des Intérêts Matériels* les renseignements concernant les introductions de titres à la Bourse de New-York en 1912.

Le montant des obligations introduites sur ce marché et représentant un capital nouveau s'élève à 447.676.900 dollars. Ce chiffre dépasse de 150.113.100 dollars celui de 1911, mais est cependant inférieur de 124 millions de dollars à celui de 1910 et même de 265 millions de dollars à celui de 1909. Cette diminution est attribuée aux conditions défavorables qui ont prévalu sur le marché monétaire, surtout en Europe, et qu'ont aggravées la guerre balkanique et l'acharnement avec lequel les autorités américaines ont battu en brèche les grandes sociétés industrielles et commerciales et particulièrement les entreprises de chemin de fer.

Outre les obligations représentant des capitaux nouveaux, on en a inscrit en 1912 à la cote new-yorkaise pour 207.308.850 dollars destinées à remplacer d'anciens titres, ce qui porte à 654.977.750 dollars le montant des introductions de titres à revenu fixe pour l'année écoulée, contre 580.834.400 dollars en 1911 et 808.162.500 dollars en 1910.

Le chiffre total des actions admises à Wall-Street en 1912 est de 1.161.030.790 dollars et est supérieur de près de 517,50 pour 100 millions de dollars à celui de l'année précédente. C'est là une énorme augmentation, qui semblerait indiquer que les créations d'actions n'ont pas été soumises aux influences qui ont agi sur les émissions d'obligations. En réalité, cet accroissement est factice; c'est une conséquence de la dissolution de certains grands trusts, obligés de rendre leur indépendance aux sociétés qu'ils avaient absorbées et dont les titres ont pu être ainsi inscrits sur la liste officielle. Si l'on groupe les actions et les obligations admises l'an passé à faire l'objet de négociations sur le marché de New-York, l'on arrive à un total de 2.815.008.540 dollars.

Les obligations et les actions de chemin de fer tiennent, comme d'habitude, une large place parmi les titres introduits l'année dernière à Wall-Street. Des 654.977.750 dollars d'obligations introduites, non moins de 387.154.400 dollars émanent des compagnies de chemins de fer, et cette dernière somme se répartit comme suit : 209.752.000 dollars pour les chemins de fer ordinaires et 177.401.500 dollars pour les chemins de fer électriques. Dans le montant total des actions, soit 1.161.030.790 dollars, les railroads sont représentés pour 245.440.000 dollars dont 136.034.100 dollars pour les chemins de fer ordinaires et 109.405.900 dollars pour les chemins de fer électriques.

Voici les chiffres des introductions depuis 1897 :

Obligations.

Années	Émis contre un capital nouveau	Anciens mais récemment introduits	Émis en remplacement d'anciens titres	Totaux
—	—	—	—	—
		En dollars		
1897.	87.720.502	15.713.500	253.981.900	357.415.902
1898.	245.219.480	26.243.000	428.602.200	700.064.680
1899.	156.304.760	22.908.000	346.171.480	525.384.240
1900.	147.678.597	6.287.000	289.747.403	443.713.000
1901.	220.171.700	21.270.100	681.568.300	923.010.100
1902.	197.516.313	2.878.000	333.124.987	533.519.300 (1)
1903.	191.515.050 (1)	12.798.000	306.975.750	581.288.800
1904.	419.810.500	»	105.269.100	535.079.600
1905.	569.079.000	20.000.000	390.947.650	980.026.650
1906.	303.112.000 (2)	12.304.500	256.482.000	571.898.500 (2)
1907.	246.733.914	72.362.000	101.717.086	420.813.000
1908.	648.869.500	95.794.000	128.294.500	872.958.000
1909.	712.734.963	8.479.000	377.742.537	1.098.956.500
1910.	571.526.800	52.008.500	184.627.400	808.162.500
1911.	397.563.800	35.122.000	148.148.600	580.834.400
1912.	447.676.900	»	207.300.850	654.977.750

Actions.

1897	53.275.671	24.369.900	425.329.320	502.974.891
1898	69.754.130	52.646.600	405.753.266	528.153.996
1899	311.420.285	»	392.752.320	704.172.605
1900	296.550.572	130.205.000	194.179.428	620.935.000
1901	429.537.450	76.090.600	1.136.385.665	1.642.013.715
1902	251.069.400	11.462.300	521.500.895	784.032.595
1903	172.944.200	38.791.600	215.154.495	426.890.295
1904	120.635.050	»	55.231.750	175.866.800
1905	125.123.300	99.889.200	308.422.400	533.434.900
1906	237.479.600	16.440.700	408.849.150	662.769.450
1907	159.106.244	321.056.300	95.869.506	576.032.050
1908	123.977.900	248.780.200	141.169.350	513.927.450
1909	297.253.037	363.701.600	664.571.448	1.325.526.085
1910	304.681.590	467.175.700	467.644.255	1.239.501.545
1911	255.897.215	38.000.000	349.717.615	643.614.830
1912	463.935.140	193.956.217	503.139.433	1.161.030.790

Voici les chiffres comparés indiquant la répartition depuis 1897 :

Obligations.

Années	Chemins de fer	Tramways	Divers
—	—	—	—
		En dollars	
1897.	294.063.900	27.948.000	35.404.002
1898.	458.995.200	3.397.000	237.672.480
1899.	446.634.000	13.040.000	65.710.240
1900.	269.303.000	17.000.000	157.410.000

(1) Non compris les 1.155 millions de dollars en certificats de rente 4 % de l'Empire russe.

(2) Non compris 125 millions de dollars d'obligations du Gouvernement japonais.

Années	Chemins de fer	Tramways	Divers
		En dollars	
1901.	667.006.000	65.321.000	190.683.100
1902.	434.612.000	12.780.000	86.127.300 (1)
1903.	270.759.000	52.042.000	258.487.800
1904.	343.036.500	17.118.000	174.952.100
1905.	538.584.000	29.650.000	111.792.650
1906.	305.727.500	126.231.000	139.910.000 (2)
1907.	267.000.000	16.750.000	136.750.000
1908.	506.160.000	65.076.000	301.722.000
1909.	770.500.700	37.339.000	291.116.800
1910.	444.167.700	53.679.000	310.315.800
1911.	298.003.900	34.160.000	248.670.500
1912.	387.154.400		

Actions.

1897.	441.963.191	25.189.060	25.822.700
1898.	246.632.121	7.757.000	273.914.875
1899.	410.716.630	51.980.000	241.475.975
1900.	381.205.200	16.806.500	222.923.300
1901.	284.584.515	62.000.000	1.295.429.200 (3)
1902.	390.388.340	54.479.850	339.164.405
1903.	226.015.400	»	200.874.895
1904.	120.915.550	»	54.951.250
1905.	176.922.800	58.274.400	298.237.700
1906.	248.186.550	188.210.100	226.372.800
1907.	146.750.800	20.443.400	408.837.850
1908.	200.502.600	2.417.600	311.007.250
1909.	742.508.115	14.002.500	569.015.470
1910.	361.665.460	9.763.500	868.072.585
1911.	204.889.550	141.226.600	297.498.680
1912.	245.440.000		

Malgré l'importance des titres inscrits à la cote de New-York, l'année 1912 n'est pas considérée en Amérique comme une période propice aux émissions définitives. C'est ce qu'établit une statistique portant seulement sur les opérations les plus importantes et qui indique une série d'obligations à court terme, représentant un capital de 368 millions de dollars, excédant de 58 millions de dollars le chiffre de 1911.

III

EVALUATION DE LA RICHESSE AUX ÉTATS-UNIS

Le dernier document officiel publié par le Bureau du Recensement des États-Unis sur la richesse de ce pays remonte à l'année 1907. Les données de ce travail ont trait aux années 1900 et 1904.

(1) Non compris 1 milliard 155 millions d'obligations russes.

(2) Non compris 425 millions d'obligations du Gouvernement japonais.

(3) Y compris 1,018,688,000 d'actions du Trust de l'acier.

En voici le résumé :

	1900	1904
	Dollars	
Propriété immobilière	52.537.628.164	62.341.492.134
Bétail	3.306.473.278	4.073.791.736
Installations et machines agricoles	749.775.970	844.989.863
— — industrielles	2.541.046.639	3.297.754.180
Or et argent monnayés et en impôts	1.677.379.825	1.998.603.303
Chemins de fer et matériel roulant	9.035.732.000	11.244.752.000
Tramways, matériel naval, aqueducs, etc	3.495.228.359	4.840.546.909
Divers	15.174.042.540	18.462.281.792
Totaux	88.517.306.575	107.104.211.917
Propriété immobilière	52.537.628.164	62.341.492.134
— mobilière	35.979.678.611	44.762.719.783
Totaux	88.517.306.775	107.104.211.917
Évaluation de la propriété soumise à des taxes *ad valorem* :		
Propriété immobilière	23.376.840.587	30.089.818.672
— mobilière	7.903.491.856	8.873.562.448
Totaux	31.280.332.443	38.963.381.120

Le tableau qui suit montre la progression de la richesse aux États-Unis depuis l'année 1850 :

Années	Propriété taxable	Exempte de taxes	Totaux
		Dollars	
1850	7.135.780.228	»	»
1860	16.159.616.068	»	»
1870	24.054.814.806	»	»
1880	»	»	43.642.000.000
1890	61.203.775.972	3.833.335.225	65.637.091.197
1900	82.304.517.845	6.212.788.930	88.517.306.775
1904	100.272.967.347	6.831.244.570	107.165.211.917

Bien qu'aucune évaluation générale de la richesse nationale n'ait été faite depuis ces dates, le Bureau du Recensement a réuni un grand nombre d'indications sur la question. Il résulte de données fournies par le directeur du Bureau que les capitaux employés dans les exploitations agricoles ont passé, de 1900 à 1910, un peu plus de 10 %. Le capital employé dans les diverses industries a passé, pendant la même période, de 8 milliards 975 millions à 18 milliards 428 millions de dollars. Toutes les données relatives aux autres catégories de la propriété aux États-Unis font ressortir également une augmentation considérable.

IV

LES OPÉRATIONS DES CLEARING-HOUSES AUX ÉTATS-UNIS DE 1895 A 1912

D'après le *Journal of the Institute of Bankers*, voici quels ont été, depuis 1895, les résultats des opérations des principales chambres de compensation de l'Union depuis 1895.

Pour les 155 Clearing-houses, les opérations de compensations effectuées en 1912 se sont élevées à £ 35.005.940.000 contre £ 32.058.333.000 en 1911. Pour New-York seul les compensations ont atteint £ 20.148.793.000 contre £ 18.474.563.000 en 1911 et £ 19.454.900.000 en 1910.

Voici les chiffres totaux depuis 1895 :

Années	Compensations — Millions de liv. st.	Années	Compensations — Millions de liv. st.
1895	10.623	**1904**	22.489
1896	10.273	**1905**	28.775
1897	11.480	**1906**	32.028
1898	13.794	**1907**	29.035
1899	18.796	**1908**	26.455
1900	17.243	**1909**	33.203
1901	23.705	**1910**	32.831
1902	23.605	**1911**	32.047
1903	21.854	**1912**	33.006

JAPON

I

LA DETTE PUBLIQUE AU 31 DÉCEMBRE 1912 ET DEPUIS 1880

(Documents transmis par M. Hanabusa, directeur du Bureau de la Statistique générale.)

1° Les dettes nationales existant à la fin de 1912 sont :

Dette intérieure :	Montant en Yen
Ancienne dette	6.975.070
Dette publique 4 %	276.035.150
— — 5 %	817.291.825
— des anciennes compagnies de chemins de fer	100.000
Dettes des entreprises industrielles de l'ancien Gouvernement de Choren	1.000.000
Total	1.096.402.065
Dette extérieure :	
Dette publique 4 %	623.243.336
— — 4 1/2 %	575.989.078
— — 5 %	228.451.271
Total	1.427.683.685
Total général	2.524.085.750

2° Les dettes nationales sont en général du remboursement de long terme. L'Emprunt temporaire à la fin de 1912 est :

	Montant en Yen
Obligations du ministère des Finances	40.000.000
— des chemins de fer	55.000.000
Emprunt temporaire du Gouvernement	4.080.000
Total	99.080.000

3° Le montant des remboursements et du paiement des intérêts dans la dernière période quinquennale est :

Années	Montant des remboursements	Paiement des intérêts
—	—	—
	Yen	
1908	119.599.280	104.644.842
1909	60.567.297	122.958.192
1910	523.339.132	119.657.729
1911	99.239.196	115.972.107
1912	33.294.165	114.464.257

Remarque. — Pour le remboursement on indique le montant remboursé dans l'année. Pour les paiements on indique le montant payable calculé d'après les dettes existant à la fin de chaque année.

4° Les sommes restant des dettes nationales à la fin des années fiscales suivantes étaient :

Exercices	Montant total de la dette
—	—
	Yen
1880-1881	352.428.968
1885-1886	324.062.057
1890-1891	306.600.727
1895-1896	420.339.231
1900-1901	510.189.078
1905-1906	1.873.181.621
1906-1907	2.237.716.215
1907-1908	2.214.507.272
1908-1909	2.585.550.723
1909-1910	2.630.160.619
1910-1911	2.555.418.770
1911-1912	2.524.085.751

(*A suivre.*) Alfred Neymarck.

III

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

Les retraites ouvrières et la guerre. — La mobilisation a mis un grand nombre d'assurés de la loi des retraites ouvrières et paysannes dans l'impossibilité d'acquitter la cotisation légale. Cette absence de versements pouvait leur porter un grave préjudice puisque l'allocation de l'État n'est accordée que sous condition du paiement d'un nombre minimum de cotisations : elle est refusée aux assurés de la période transitoire qui n'ont pas effectué un nombre de versements égal à celui des années écoulées depuis l'entrée en vigueur de la loi jusqu'à l'accomplissement de leur soixantième année; elle est réduite pour les assurés de la période normale en raison de la suspension éventuelle de leurs versements. Le législateur de 1910 avait prévu les difficultés inhérentes à la présence sous les drapeaux pour la continuation du paiement des cotisations, et il avait cru y remédier en spécifiant par l'article 4 (§ 4) que « les deux années de service militaire obligatoire entrent en ligne de compte pour

la détermination du montant de l'allocation viagère ». Toutefois, il n'avait point prévu l'état de guerre, et le caractère étroit de la dispense octroyée par le texte précité ne permettait point de l'étendre au cas de mobilisation. Les pouvoirs publics s'en sont émus et, sur l'initiative des ministres des Finances et du Travail, un décret du 18 novembre 1914 a fait intervenir, pour la détermination du montant de l'allocation de l'État, la durée de la période pendant laquelle les assurés auront été mobilisés.

Une circulaire du ministre du Travail du 7 décembre suivant a précisé le texte du décret : elle a spécifié que le bénéfice de cette mesure était accordé à tous les assurés obligatoires, qu'ils appartiennent au service armé ou au service auxiliaire, sous réserve de la production, par les intéressés, soit d'une copie, certifiée par le maire ou le commissaire de police, d'un extrait de leur livret militaire, soit de toute autre pièce émanée de l'autorité militaire, attestant le caractère effectif de leur mobilisation et indiquant la durée de leur incorporation : cette production incombe soit aux représentants naturels de l'assuré, soit à l'assuré lui-même après la fin de la mobilisation.

Des circulaires de la Direction générale de la Comptabilité publique du 19 décembre 1914 et du 23 avril 1915, ont réglé le paiement, par les comptables du Trésor public, des arrérages des retraites ouvrières dus par les caisses d'assurances dont le siège est situé dans les régions envahies et qui, par suite de l'interruption des communications, se trouvent dans l'impossibilité de faire face à leurs engagements. Ces caisses sont au nombre de cinq :

1° L'Union départementale des sociétés de secours mutuels et de prévoyance du département des Ardennes, à Charleville;

2° La Caisse départementale du Nord, à Lille;

3° La Caisse syndicale du commerce et de l'industrie textiles de Tourcoing et de ses cantons;

4° L'Union régionale des sociétés de secours mutuels du Nord, à Roubaix;

5° L'Union mutualiste pour le service des retraites ouvrières et paysannes dans le nord de la France, à Lille.

D'autre part, la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières vise uniquement les salariés qui ne peuvent se constituer une pension, à l'exclusion de ceux qui trouvent dans des législations ou des règlements spéciaux la garantie d'une pension, que celle-ci soit en cours d'acquisition ou déjà en cours de jouissance et, dans ce dernier cas, qu'elle soit proportionnelle ou intégrale. C'est ce que décide un arrêt de la Chambre civile de la Cour de cassation du 31 mars 1915, refusant l'inscription sur la liste des assurés obligatoires d'un employé de préfecture, ancien sous-officier titulaire d'une pension proportionnelle.

La situation des ouvriers mineurs, au point de vue de la loi des retraites, a été l'objet de l'attention des pouvoirs publics à l'heure où ils étaient appelés sous les drapeaux pour répondre à l'ordre de mobilisation :

1° L'encaissement des recettes et le paiement des dépenses, réalisés par le concours des comptables du Trésor pour le compte de la Caisse autonome de retraites des ouvriers mineurs, ne pouvaient, en raison des hostilités, être effectués conformément à l'article 9 du second des décrets du 13 juillet 1914, rendus pour l'application de la loi du 25 février 1914. Une circulaire de la Direction générale de la Comptabilité publique du 13 novembre 1914 a limité les opérations de cette nature exécutées par les trésoriers généraux et les receveurs des Finances à l'encaissement des sommes versées globalement par les exploitants au titre des prélèvements sur les salaires, de la contribution patronale, de la part contributive de la Caisse de secours et des versements facultatifs;

2° La loi du 25 février 1914 (art. 8) accordait aux ouvriers mineurs âgés de plus de cinquante-cinq ans, qui ne pouvaient bénéficier ni de la loi du 29 juin 1914 ni de celle du 5 avril 1910, l'allocation viagère de 100 francs prévue pour les assurés obligatoires de la loi des retraites, à condition de se faire inscrire sur les listes d'assurés obligatoires et d'effectuer les versements rétroactifs réglementaires dans l'année de la promulgation de la loi; de plus, par une telle inscription, les femmes

non salariées des ouvriers mineurs pouvaient obtenir les avantages de la loi du 5 avril 1910. Les hostilités ont empêché les inscriptions et les versements : de là une prolongation de six mois pour le délai réglementaire, accordée par le décret du 23 février 1915;

3° Enfin, le ministre du Travail a accueilli la demande du Conseil d'administration de la Caisse autonome de retraites des ouvriers mineurs, fondée sur les circonstances inhérentes aux hostilités et tendant au paiement provisoire, par la Caisse nationale des retraites, des rentes constituées en vertu de la loi du 29 juin 1914 et échues depuis l'entrée en vigueur de la loi du 25 février 1914.

Le chômage et la guerre (1). — Si la guerre n'a pas été la première occasion de l'organisation des moyens de remédier au chômage, elle a, du moins, confirmé la nécessité de perfectionner les organes de placement. Il est superflu d'appeler l'attention sur le trouble que l'état de guerre apporte dans les éléments normaux du marché du travail et, selon la judicieuse remarque de l'Association française pour la lutte contre le chômage, dans sa circulaire n° 29 du 5 septembre 1915 (p. 1 et 2), sur la manifestation simultanée de deux phénomènes d'apparence contradictoire mais d'effective simultanéité : chômage involontaire des travailleurs et absence de main-d'œuvre : l'un de ces deux phénomènes résulte de la stagnation des industries qui n'intéressent ni les besoins de la défense nationale ni la subsistance de la population non mobilisée; l'autre est motivé par l'exceptionnel développement, tant actuel que futur et sans cesse accru, des industries qui satisfont les exigences de la lutte à main armée; sans pouvoir réaliser l'annulation réciproque de ces deux phénomènes, parce que tous les chômeurs ne sont pas en mesure de se livrer aux occupations en quête de travailleurs, il est du moins possible de déterminer un échange de main-d'œuvre et de diriger vers les ateliers à production intensive les ouvriers réduits à l'inaction par la fermeture totale ou partielle de leurs anciennes usines. Toutefois, ces migrations exigent de la part des organes de placement, outre une perfection de service déjà éprouvée dès le temps de paix, une irréprochable souplesse d'adaptation aux conditions nouvelles imposées par les circonstances.

Le placement à l'étranger. — Le caractère mondial de la perturbation du marché du travail par la guerre actuelle a entraîné, non seulement dans les pays belligérants, mais encore dans les pays neutres, soit la mise en œuvre et l'intensification des modes de placement antérieurs, soit la création de nouveaux organes. C'est ainsi que, d'une part, la Grande-Bretagne a trouvé dans les rouages nationaux des bourses du travail (*Labour exchanges*), l'Allemagne et l'Autriche dans les organes de placement publics les instruments et les bases d'un réseau permettant de canaliser la main-d'œuvre et de la diriger sur les points opportuns; c'est ainsi que, d'autre part, le Danemark et la Norvège ont à la fois développé les services de placement municipaux et en ont coordonné les efforts grâce à la création d'un office central placé sous la dépendance de l'État, et que les Pays-Bas ont complété leur organisation de placement public par la création de nouvelles institutions municipales.

Le placement en France. — L'organisation du placement en France a comporté, depuis le début de la guerre, la mise en œuvre des organes suivants :

1° *Bureaux de placement municipaux.* — A Paris, les bureaux des mairies ont conservé, sans la développer, leur activité normale, ainsi que l'attestent les nombres suivants :

	Placements effectués
Juillet 1914	3.028
Août à décembre 1914	8.675
Janvier 1915	1.845
Février 1915	2.020

(1) Voir, sur le chômage et le placement, les circulaires 24, 25, 26, 28 et 29 de l'*Association française pour la lutte contre le chômage.*

La circulaire n° 29 de l'Association française pour la lutte contre le chômage signale, en outre (p. 3 à 6), l'intervention des bureaux de bienfaisance qui seraient intervenus sur l'initiative des commissions de contrôle paritaires instituées par le Fonds de chômage.

Elle donne, de plus (p. 6), un tableau qui rapproche le nombre des emplois procurés et celui des chômeurs secourus. On y constate que la proportion rapportée à l'effectif des chômeurs secourus croît pour les radiations motivées par la reprise du travail et pour les emplois procurés par le Fonds de chômage : la circulaire se félicite du second de ces résultats et elle interprète le premier comme la preuve de la réduction progressive du nombre des chômeurs secourus plutôt que comme le témoignage d'un accroissement absolu du nombre des radiations.

Le Fonds de chômage a également, mais sur échelle moindre qu'à Paris, effectué, soit seul, soit avec le concours de bureaux municipaux, des placements dans diverses communes du département de la Seine.

On ne possède point de renseignements sur les opérations des Fonds de chômage qu'ont institués diverses communes de province. Par contre le *Bulletin du ministère du Travail*, dans son numéro de janvier-avril 1915 (p. 26), a fourni des résultats relatifs au fonctionnement des bureaux de placement municipaux durant les cinq premiers mois de la guerre.

2° *Offices de placement départementaux.* — La perturbation occasionnée par la guerre a déterminé la création d'offices de placement dans certains départements, notamment dans la Gironde, la Loire-Inférieure, les Basses-Pyrénées, le Vaucluse, les Deux-Sèvres, le Doubs, la Drôme, l'Isère, la Loire, puis, sur l'invitation formulée dans la circulaire du 5 février 1915 du ministre du Travail, dans l'Orne, la Côte-d'Or, l'Aube, le Calvados, le Loiret : la question est à l'étude dans les Landes, la Savoie, la Haute-Vienne et le territoire de Belfort. Toutefois l'efficacité de ces institutions a été réduite par l'absence de ressources qui ne leur a point permis de rémunérer un personnel spécialisé et compétent.

3° *Office du placement et de la statistique du travail du département de la Seine.* — Le préfet de la Seine a procédé, le 10 septembre 1915, à l'installation du Conseil d'administration de l'Office départemental du placement et de la statistique du travail, présidé par M. Édouard Fuster, professeur au Collège de France.

Le Conseil a immédiatement pris des mesures en vue de concourir à l'organisation de bureaux de placement professionnels dans diverses industries importantes, sous le contrôle de commissions composées en nombre égal de patrons et d'ouvriers. A titre de complément, il organisera un bureau de placement général pour l'ensemble des autres industries.

Des mesures ont été prises en vue du dépouillement rapide du recensement des chômeurs assistés par les fonds de chômage, qui est en cours d'exécution dans toutes les communes du département.

4° *Office central de placement des chômeurs et réfugiés.* — Un office central a été créé le 26 octobre 1914 pour effectuer le placement des chômeurs et réfugiés par l'entremise d'une série d'organes qui affectent presque tous un caractère professionnel et dont l'action s'étend sur toute la France.

Le Dalloz et la guerre de 1914. — Les statisticiens apprécient trop, outre l'exactitude, la persévérance dans le travail et la méthode dans la coordination des résultats pour ne pas avoir, dès l'origine, rendu à la publication que la librairie Dalloz a consacrée à la guerre de 1914 l'hommage qu'elle mérite à tous égards. Je n'ai point manqué d'appeler leur attention dans mes précédentes chroniques du *Journal de la Société de Statistique de Paris* sur l'apparition des volumes successifs de cette remarquable collection, et j'ai, dans la dernière, fait prévoir la publication d'un quatrième tome. Cette prévision s'est réalisée et même le tome IV, relatif aux textes datés du 15 mars au 1er juin 1915, a été suivi d'un cinquième qui renferme les documents publiés du 1er juin au 1er août 1915, y compris sous la forme de supplément la loi

du 17 août 1915 qui porte le nom de son promoteur M. Dalbiez. Une table alphabétique générale qui termine le dernier volume permet de se référer à toutes les matières contenues dans la série intégrale des volumes parus. Un sixième est, d'ailleurs, annoncé. Les services rendus chaque jour par cette œuvre remarquable, poursuivie et réalisée malgré toutes les difficultés de l'heure présente, sont la plus belle récompense des hommes aussi éminents que consciencieux qui en ont assumé la charge.

Maurice BELLOM.

IV

VARIÉTÉS

RESUMÉ DE LA STATISTIQUE SUÉDOISE DES CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CERTAINS ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ANALOGUES, EN 1913.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Pour les caisses d'épargne, la loi du 29 juillet 1892 est toujours en vigueur. Cette loi statue qu'il sera entendu par caisse d'épargne (*Sparbank*) une institution financière, qui recueille les dépôts du public et les fait fructifier, sans que les fondateurs de l'institution ni les ayants droit soient autorisés à en tirer de bénéfice. Aucune autre institution financière n'a le droit d'opérer sous cette dénomination (*Sparbank*) sans l'autorisation du Roi. Pour l'établissement d'une caisse d'épargne, il ne faut pas d'autre autorisation que celle de la préfecture.

Le nombre des caisses d'épargne en 1913 était de 440, dont 112 dans les villes et 328 à la campagne. Les succursales étaient de 448. La moyenne du taux d'intérêt est de 4,479 %, le total des intérêts payés étant comparé avec le capital moyen. La moyenne des taux payés par les débiteurs s'élève à 5,07 % pour les prêts sur gage d'hypothèques immobilières et à 5,64 % pour les prêts contre caution.

Pendant l'année, 136.692 livrets ont été ouverts et 83.138 soldés (parmi lesquels 9.534 par suite de prescription). Il existait, à la fin de l'année, 1.717.694 livrets.

Le total des versements pendant l'année était de 268.300.000 francs et celui des remboursements, de 257.700.000 francs. Le total des intérêts des dépôts était de 56.500.000 francs, et l'avoir des déposants, à la fin de l'année, s'élevait à 1.324.100 francs. La moyenne des dépôts par livret était de 771 francs.

Les autres dettes des caisses d'épargne, à la fin de l'année, étaient de 4.800.000 francs.

A la fin de l'année, les fonds des caisses d'épargne étaient de 111.742.000 francs, dont fonds capitaux : 965.000 francs ; fonds de réserve : 106.872.000 francs, et autres fonds : 3.905.000 francs.

Le passif total se composait comme suit :

Capital des déposants	1.324.100.000f
Autres dettes	4.800.000
Fonds	111.700.000
Total	1.440.600.000f

Ces sommes étaient placées comme suit :

Caisse	3.300.000f
Dépôts dans les banques	41.400.000
Immeubles et mobilier	25.400.000
Titres publics et autres	163.600.000
Créances sur des communes et des sociétés	51.300.000
Prêts particuliers sur gage :	
— d'hypothèques immobilières	824.100.000
— d'autres hypothèques	92.200.000
— d'une simple obligation personnelle ou contre caution	213.200.000
Comptes temporaires et intérêts courus et non encaissés	26.100.000
Total	1.440.600.000f

A la réserve de caisse étaient portées des obligations et d'autres valeurs sûres et faciles à réaliser, s'élevant à la somme de 191.500.000 francs.

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVANT 1904, NOMMÉS « BANQUES POPULAIRES »

Le rapport ne comprend que les établissements de crédit qui, sans avoir reçu du Roi les statuts, font des opérations de même nature que les caisses d'épargne et auxquels s'applique une loi du 18 septembre 1903. Par conséquent, il ne regarde pas les banques, qui ont pour base les lois sur les banques par actions ou solidaires de la même date.

Le nombre des institutions en question, en 1913, était de 26.

La moyenne des taux d'intérêt accordés aux dépôts d'épargne pendant l'année est de 4,410 %.

Les taux d'intérêt les plus bas, payables par les débiteurs, comportent une moyenne de 5,80 % pour les prêts sur gage d'hypothèques immobilières, et celle de 6,24 % pour les prêts contre caution. Les taux d'escompte se montent en moyenne à 5,89 %.

En 1913, 2.995 livrets d'épargne ont été ouverts et 1.548 soldés (parmi lesquels 44 par suite de prescription). A la fin de l'année, il en existait 20.744.

Le total des versements à titre d'épargne pendant l'année était de 5.358.000 francs et celui des remboursements 4.807.000 francs (y compris une somme prescrite de 43 francs). Les intérêts des dépôts d'épargne étaient de 528.000 francs et l'avoir des déposants, à la fin de l'année, de 12.780.000 francs. La moyenne des dépôts par livret était de 616 francs.

Les autres dettes des institutions en question, à la fin de l'année, montaient à 6.450.000 francs, dont dépôts à vue portant intérêt : 539.000 francs; dépôts à terme portant intérêts (autres que dépôts d'épargne) : 3.343.000 francs, et autres comptes : 2.567.000 francs.

A la fin de l'année, les fonds étaient : fonds capitaux : 1.164.000 francs; fonds de réserve : 813.000 francs, et fonds réservés pour disposition future : 221.000 francs. Total : 2.198.000 francs.

Le passif total était comme suit :

Capital des déposants à titre d'épargne	12.779.000f
Autres dettes	6.450.000
Fonds	2.199.000
Total	21.428.000f

L'actif se composait des postes suivants :

Caisse	242.000f
Dépôts dans les banques	1.220.000
Immeubles et mobilier	114.000
Obligations, actions, etc.	179.000
Lettres de change escomptées	5.849.000
Prêts sur gage :	
— d'hypothèques immobilières	5.982.000
— d'autres hypothèques	1.083.000
— d'une simple obligation personnelle ou contre caution	5.288.000
Comptes temporaires	1.278.000
Intérêts courus et non encaissés	193.000
Total	21.428.000f

A. Barriol.

***

STATISTIQUE DES TRAVAUX PUBLICS EN SUÈDE (1913)

I — Administration des Ponts et Chaussées

A partir de 1841, date de la création de l'Administration des Ponts et Chaussées, jusqu'en 1913 inclusivement, les subventions suivantes ont été accordées par l'État :

Nature des travaux	Nombre	Subventions	Prêts
Routes	2.382	50.268.000f	»
Voies de communication, par eau et par terre	2	692.000	97.000f
Ponts	207	8.610.000	323.000
Canaux	29	4.946.000	2.955.000
Ports	181	7.972.000	4.672.000
Travaux de dragage pour l'amélioration de voies navigables	63	3.509.000	381.000
Travaux de dragage pour l'amélioration de voies de flottage	11	153.000	»
Travaux de dragage pour le réglage du niveau des eaux	4	17.000	42.000
Docks et cales de halage	7	646.000	396.000
Travaux de drainage	4.416	18.373.000	34.736.000
Voies ferrées	103	5.807.000	133.673.000
Total	7.405	100.993.000f	177.275.000f

La majeure partie de ces travaux a été exécutée sous le contrôle de l'Administration des Ponts et Chaussées; les autres ont été placés sous la direction immédiate de cette Administration.

II — Travaux publics soumis a la direction et au contrôle directs de l'Administration des Ponts et Chaussées

Ont été placées, en 1913, sous la direction ou le contrôle directs de l'Administration des Ponts et Chaussées, *d'une part,* 16 entreprises en cours : 2 routes, 3 ponts, 8 ports, 1 canal, 1 voie navigable, 1 station de force hydraulique et 5 chemins de fer privés; *d'autre part,* 6 entreprises achevées : 3 ponts, 1 port, 1 canal, les travaux de réglage de niveau d'un lac et chemins de fer privés.

III — Fonds mis a la disposition directe de l'Administration des Ponts et Chaussées

Les fonds directement gérés par l'Administration des Ponts et Chaussées se balançaient, en 1913, par un total de 1.295.000 francs.

IV — Subventions de l'État accordées aux travaux publics

Les subventions accordées en 1913 par l'État aux travaux publics se répartissent comme suit :

Entreprises	Nombre	Longueur (Kilomètres)	Superficie drainée (Hectares)	Coût estimatif	Subventions remboursables	Prêts
Routes	71	365,56	»	3.654.000f	2.433.000f	»
Ponts	5	»	»	1.030.000 (Ponts, Ports, Canaux et voies navigables)	695.000	»
Ports	2	»	»			
Canaux et voies navigables	1	»	»			
Travaux pour l'amélioration du sol	80	»	9.251,15	1.490.000	»	1.380.000f
Travaux de drainage contre la gelée	273	»	21.905,75	3.538.000	1.715.000	»
Chemins de fer privés	5	»	»	»	»	2.078.000
Travaux divers	»	»	»	»	17.000	»
Total	437	365,56	31.157,90	9.712.000f	4.860.000f	3.458.000f

Ont été, en outre, concédés en 1913, 4 chemins de fer privés, d'une longueur totale de 40^{km} 400.

L'État, en accordant des subventions au profit des travaux publics susmentionnés, s'est inspiré des principes généraux suivants :

En ce qui concerne les *routes, ponts, ports, canaux* et *voies navigables*, les subventions, non remboursables, sont généralement accordées à raison des deux tiers des frais estimatifs; le dernier tiers est fourni par les intéressés. Il en est de même pour les travaux de *drainage contre la gelée*, avec cette différence toutefois que, dans ce cas, les subventions de l'État ne couvrent en général que la moitié des frais approximatifs.

Quant aux travaux pour l'*amélioration du sol*, l'État se contente de leur fournir des prêts, dont le montant correspond aux frais occasionnés par les travaux de drainage proprement dits; toutefois, le montant de ces prêts ne devra, dans aucun cas, excéder 70 % de la plus-value approximative des terrains améliorés. Sur le montant des prêts consentis, il n'est perçu aucun intérêt pendant les trois premières années, à compter du premier versement de capital. Pendant les trois années suivantes, aucun versement d'intérêts, ni aucun amortissement n'a lieu; toutefois, on calcule pour cette période, sur le montant des sommes prélevées : 3,6 % d'intérêt annuel, qui viennent s'ajouter, au bout de cette période, au montant total du prêt consenti. Sur ce total, à partir de la septième année après le premier versement de capital, et jusqu'à ce que le montant intégral du prêt ait été remboursé, il est perçu une annuité de 6 %, dont 3,6 % à titre d'intérêt sur le capital non remboursé.

Pour ce qui est des *chemins de fer privés*, les prêts consentis à ce titre représentent, en règle générale, la moitié des frais estimatifs. Quant à leur remboursement, l'annuité, à compter du premier versement de capital, s'élève à 5 % sur le montant original du prêt consenti. Sur cette annuité, 4,5 % représentent l'intérêt sur le capital non remboursé; le reste constitue l'amortissement.

V — Inspections de travaux publics

Ont été inspectés, en 1913, les travaux publics suivants :

	En cours	Achevés
Routes	144	1
Ponts	16	92
Ports	4	72
Canaux et voies navigables	2	54
Travaux pour l'amélioration du sol	146	11
Travaux de drainage contre la gelée	624	205
Chemins de fer privés	17	228
Total	953	663

En outre, un grand nombre d'inspections du *matériel roulant* des chemins de fer privés ont été faites par les soins de l'Administration. Ont été inspectés notamment, en fait de matériel nouveau, 42 locomotives, 42 voitures de voyageurs et 995 wagons de marchandises.

VI — Travaux publics approuvés après inspection

Au cours de l'année 1913, l'Administration a approuvé les travaux publics suivants, exécutés conformément aux contrats passés, savoir :

Tableau

Entreprises	Nombre	Longueur	Superficie drainée	Frais réels	Subventions accordées par l'État	Prêts accordés par l'État
		kilometres	hectares			
Routes	79	341,55	»	2.673.000f	1.600.000f	»
Ponts.	4	»	»	210.000	136.000	»
Ports.	2	»	»	77.000	46.000	»
Canaux et voies navigables.	2	»	»	54.000	35.000	»
Travaux pour l'amélioration du sol. . .	81	»	8.454,58	1.454.000	»	1.272.000f
Travaux de drainage contre la gelée . . .	175	»	17.404,64	2.355.000	1.105.000	»
Travaux divers. . . .	2	»	»		34.000	989.000
Total. . .	345	341,55	25.859.22	6.823.000f	2.956.000f	2.261.000f

En outre, l'Administration a accordé dans l'année des *autorisations d'exploitation* pour 7 chemins de fer et tronçons de ligne privés, d'une longueur totale de 130km 100 ainsi que pour une ligne de tramway d'une longueur totale de 1km 300; des *certificats d'expertise* ont été délivrés au profit de 5 chemins de fer privés ainsi que pour 2 lignes de tramway; enfin, des *permis d'augmentation de vitesse* ont été délivrés pour 9 chemins de fer et tronçons de ligne privés.

A. Barriol.

V

NÉCROLOGIE

M. le Docteur GOULD

Notre excellent collègue et ami M. Tolman nous fait part du décès accidentel de l'un de nos membres correspondants : le Dr E. R. L. Gould.

Le Dr Gould, président de la Compagnie des Habitations urbaines et suburbaines de New-York, ancien chambellan de la cité de New-York, camarade de classe du président Wilson à l'Université Johns Hopkins, et frère de Clarendon I. T. Gould, du Bureau de la police, est mort le 18 août à Cartier (Canada) des suites d'un coup de pied de cheval. Quelques jours avant, M. Gould, accompagné de sa famille et de Miss Mary Gould, sa nièce, se promenait à cheval, dans les Monts Rocheux, lorsqu'une abeille piqua l'animal. Le docteur fut précipité à terre, et piétiné par sa monture, rendue folle par la piqûre.

Le Dr E. R. L. Gould naquit à Oshawa en août 1860. Il était le fils de John-T. et Emily-A. Gould. Diplômé en 1881 du Collège Victoria (Université de Toronto), avec le titre de bachelier ès arts, il reçut en 1911 le titre honorifique de docteur en lois. En 1882, il devenait membre de l'Université Johns Hopkins, où il reçut le titre de docteur en philosophie en 1886. De 1892 à 1897, il fut conférencier à cette Université, et de 1895 à 1896, professeur de statistique à l'Université de Chicago.

Le Dr Gould vint alors s'établir à New-York et fut nommé président de la Compagnie des Habitations urbaines et suburbaines de New-York. En janvier 1902, il fut nommé chambellan de la cité de New-York, fonction qu'il remplit jusqu'en janvier 1904. A l'expiration de ce terme, les citoyens de New-York lui offrirent un dîner en reconnaissance de ses distingués services municipaux. En 1907 et 1908, le gouverneur Hughes le désignait pour être vice-président de la Commission chargée de la revision de la Charte de la cité de New-York.

Le Dr Gould s'intéressa vivement au mouvement en faveur de l'établissement de banques de prêts à l'usage des travailleurs dont la seule garantie est leur moralité. En janvier 1914, il dit à un reporter du *Times* qu'il était un des promoteurs d'une pro-

position en faveur de la création d'institutions financières ayant pour but de consentir des prêts aux travailleurs méritants et de supprimer ainsi pour ces derniers l'obligation d'avoir à rechercher l'aide des usuriers.

« Ceci, dit-il, est simplement un mouvement parmi quelques sociologues pour l'établissement dans ce pays d'un système d'institutions d'épargne et de prêts, comme il en existe en Europe et où elles ont donné satisfaction, dans le but d'aider les pauvres gens qui en sont dignes. Nous espérons que ce mouvement contribuera fortement à la disparition de l'individu connu sous le nom de « requin des emprunts ».

Antérieurement à cette campagne, le Dr Gould en mena une autre en faveur des habitations modèles. En réponse à l'article de H. A. Smith, paru dans le *Times*, où il était dit que ce système était une erreur, il écrivit un article dans le même journal, le 19 janvier 1913, où il montrait que certaines habitations modèles, convenablement gérées, rapportaient 5,50 % des capitaux engagés. Plus loin, il disait :

« Les habitations modèles ne sont pas et n'ont jamais été construites par des entreprises commerciales ou semi-philanthropiques pour le « réellement pauvre », le sans-ressource, le sans-souci; mais des habitations modèles ont été construites dans cette ville, qui ont été et sont aujourd'hui habitées par des pauvres « intéressants ». Les familles de ce genre préfèrent vivre dans un bon entourage, sachant que les actes de ceux qui sont nos voisins agissent fortement sur la formation du caractère, en particulier sur l'esprit des jeunes, et qu'un entourage convenable conserve la santé, la moralité et la dignité de la vie de famille. »

Le Dr Gould était un ancien vice-président de l'Association américaine d'Économie; il était membre de l'Association américaine des Sciences politiques et sociales, de l'Institut international de Statistique, de la Société britannique d'Économie, de la Société d'Économie politique et de la Société de Statistique de Paris.

Il était l'auteur d'un certain nombre d'ouvrages traitant de sujets économiques et sociaux, parmi lesquels : *L'Habitation du Travailleur*, *Le Contrôle populaire sur le Trafic des spiritueux*, *Le Système Gothenburg de trafic des spiritueux* et *Condition sociale du Travail*.

Le Dr Gould laisse une veuve et deux fils : Lyttleton-B.-P. et Earl-C. B. Gould.

Le Dr Gould faisait partie de notre Société depuis juillet 1897, il avait été présenté par MM. E. Levasseur et J. Bertillon. Il était un excellent ami de la France — c'est une perte qui sera très vivement ressentie aux États-Unis et dans notre pays et nous adressons à la famille de notre regretté collègue nos très vives et très sincères condoléances.

A. B.

VI

DISTINCTION HONORIFIQUE

Nous relevons dans le *Journal officiel* la mention suivante :

« *Chevalier de la Légion d'honneur :* M. Salefranque, lieutenant de réserve au 83e d'infanterie :

« Revenu sur le front le 3 juin 1915, après avoir été blessé au début de la campagne, a immédiatement acquis le plus grand ascendant sur la compagnie dont il avait le commandement; a fait preuve de beaucoup de dévouement et de capacité en toutes circonstances et s'est vaillamment distingué, le 16 juin 1915, en conduisant sa compagnie dans une attaque au cours de laquelle il a été grièvement blessé trois fois. (Croix de guerre avec palme.) »

M. Salefranque est le fils de notre ami et collègue et nous lui adressons nos très vives et très sincères félicitations en souhaitant de revoir notre collègue et son fils assister aux prochaines séances de la Société.

Le Gérant : R. STEINHEIL

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — OCTOBRE 1915

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 11. — NOVEMBRE 1915

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 1915

SOMMAIRE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 1915.

PRÉSENTATION D'UN MEMBRE TITULAIRE. — NÉCROLOGIE. — DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

CORRESPONDANCE ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

COMMUNICATION DE M. ALFRED NEYMARCK SUR « LES VALEURS MOBILIÈRES ET LA GUERRE ».

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 1915

La séance est ouverte à 17h 45 sous la présidence de M. Maurice BELLOM, président, qui prend la parole en ces termes :

« Messieurs, lorsqu'à la veille de notre séparation annuelle je vous adressais quelques paroles de sincère affection et de vœux cordiaux, je devais être certain que cette période d'interruption de nos travaux ne serait pas pour vous une occasion d'agréable oisiveté. Je ne pouvais pas douter que vous ne profiteriez de cette accalmie scientifique pour multiplier vos initiatives et vos efforts dans les tâches généreuses que vous vous êtes assignées. Mais je n'hésite pas à dire que vous avez surpassé les espérances les plus flatteuses et les plus hardies. Tout d'abord, sur le terrain philanthropique, vous avez redoublé d'activité pour réparer dans la mesure du possible, à la fois quant aux personnes et quant aux choses, les ravages de cette lutte gigantesque. Puis, à une époque où les ressources financières sont devenues non seulement le nerf mais encore le sang et les muscles de la guerre, parce que non seulement ils contribuent à tendre les ressorts de la défense nationale, mais encore qu'ils sont nécessaires pour en nourrir et vivifier les organes, vous avez apporté aux pouvoirs publics le précieux concours de votre expérience et de vos lumières. Sans doute, vous n'avez pu déposer aux guichets de la Banque de France des rouleaux de métal jaune parce que vous n'êtes pas de ceux qui consacrent aux soucis d'une thésaurisation plus inintelligente que prudente les efforts d'une prévoyance sœur de l'avarice. Vous appréciez trop les moyens perfectionnés de paiement et vous regrettez, je le présume, que

nous ne soyons point dotés de la modalité supérieure du chèque que nos ennemis possèdent depuis plusieurs années et dont j'ai vainement essayé, même à l'aide d'une proposition de loi, d'introduire en France la salutaire pratique. Mais il est un sacrifice qui est à la portée de chacun de vous et, si vous ne l'avez pas encore accompli, c'est que vous ignoriez qu'il s'offrait à votre patriotique générosité. Il s'agit de souvenirs qui vous sont doublement chers parce qu'ils sont le fruit de votre labeur personnel et la consécration de ces pures joies de l'intelligence que l'arrivisme ignore. Je veux parler des récompenses que vous avez obtenues dans les concours académiques et au sein même de notre Société, et je suis convaincu que votre médaille Audéoud de l'Académie des Sciences morales et politiques et votre médaille Bourdin de la Société de Statistique de Paris ne tarderont pas à prendre, si elles ne l'ont pris déjà, le chemin de la Monnaie.

« Quant à votre activité scientifique, il suffit de parcourir les numéros d'été du Journal de notre Société pour constater que vous avez fait preuve, non seulement de statisticiens émérites, mais encore de citoyens de plus en plus épris d'une France qu'ils veulent toujours plus forte, toujours plus belle et qu'ils entrevoient déjà rajeunie par la victoire. »

M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 1915, inséré dans le Journal de la Société du mois de juillet 1915. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

PRÉSENTATION D'UN MEMBRE TITULAIRE — NÉCROLOGIE — DISTINCTIONS HONORIFIQUES

M. Maurice BELLOM présente, comme membre titulaire, M. VARAGNAC, conseiller d'État, dans les termes suivants :

« Messieurs, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter comme membre titulaire M. VARAGNAC, conseiller d'État. Aussi bien est-il superflu que je vous énumère ses titres dont vous connaissez la valeur, de même que vous appréciez le charme et la sûreté de son caractère. Je me bornerai à vous rappeler qu'il vous apportera non seulement l'expérience de l'éminent administrateur qui siège depuis de longues années au Conseil d'État et la distinction de l'écrivain délicat qui consacrait son dernier article du *Journal des Débats* à une étude sur la filiation de Goethe, mais encore la science de l'économiste, censeur de la Société d'Économie politique, le talent du sociologue qui vient de donner à la *Revue* hebdomadaire, sur le maître regretté Eugène ROSTAND, une notice nécrologique où, brisant le cadre d'une simple monographie, il présente une histoire de l'économie sociale au cours du dernier quart de siècle, enfin la technique de ce Comité de la Ligue de la Prévoyance et de la Mutualité où, à la tête d'une pléiade d'actuaires, il distribue aux mutualistes les prudents conseils de la raison vivifiés par les généreux élans du cœur. La meilleure caution de cette candidature, si elle en avait eu besoin, vous est, d'ailleurs, fournie par l'incontestable autorité de M. Paul LEROY-BEAULIEU qui a bien voulu accepter de vous la présenter avec moi. Si, du moins, je sollicite l'honneur immérité de la place de premier parrain, c'est pour me réserver l'initiative de cette admission que la modestie du bénéficiaire, égale à son mérite, ne nous permettait point d'attendre de la manifestation, pourtant fort légitime, d'un désir spontané. » (*Applaudissements.*)

M. le Président fait part à la Société du décès de M. Albert REVILLON, docteur en droit, ancien élève et lauréat de l'École des Sciences politiques. M. A. REVILLON avait préparé le concours du Conseil d'État puis s'était décidé, en 1909, à entrer dans la maison REVILLON frères, comme administrateur, aux côtés de ses oncles et cousins; son père avait beaucoup contribué au développement de cette importante maison qui a pris, dans le commerce

et l'industrie des fourrures et pelleteries, une place considérable en France, en Angleterre, aux États-Unis et au Canada. Parti comme lieutenant à la mobilisation, M. A. REVILLON avait été nommé capitaine et a été tué en entraînant bravement sa compagnie, à Massiges; il appartenait à la Société depuis 1913.

M. le Président rappelle ensuite en quelques paroles émues le décès de M. le Dr GOULD, qui a fait l'objet de la notice nécrologique par M. BARRIOL, que les membres de la Société ont lue dans le numéro du journal d'octobre 1915.

M. Maurice BELLOM fait mention de la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, également apprise dans le numéro du journal d'octobre 1915, de M. SALEFRANQUE; puis il donne connaissance à la Société d'une citation à l'ordre de l'armée relevée dans le *Journal officiel :*

« M. MEURIOT (Roger), caporal à la 8e compagnie du 169e régiment d'infanterie, matricule 3869. A toujours montré le plus grand courage dans l'exécution des missions qui lui ont été confiées. Blessé mortellement le 30 mai en contribuant, par son action énergique, à repousser une contre-attaque allemande. »

MM. SALEFRANQUE et MEURIOT sont les fils de nos amis et collègues, MM. Léon SALEFRANQUE et Paul MEURIOT.

CORRESPONDANCE ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Président fait part à la Société de la lettre par laquelle M. BARRIOL s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour, retenu par de graves préoccupations de famille. Il exprime l'espoir que notre secrétaire général pourra reprendre sa place parmi nous à la séance prochaine, définitivement délivré de toute appréhension, et il lui adresse les vœux de ses confrères.

M. Maurice BELLOM, président, présente le rapport général que M. Maurice Quentin, conseiller municipal, a adressé à M. le ministre de l'Intérieur au nom de la Commission des viandes frigorifiées. Il en analyse les diverses parties : le plan des travaux de la Commission, l'exposé des besoins alimentaires du pays, l'étude des disponibilités du cheptel français, l'énumération des formes diverses d'importation de viandes étrangères, la distinction entre les viandes congelées et les viandes réfrigérées, la production de la viande congelée dans les divers pays, les conditions économiques du marché au pays de production, les considérations relatives aux moyens de transports maritimes, enfin les conclusions et les vœux. Il fait ressortir les éléments statistiques contenus dans ce travail, notamment le tableau de la consommation anglaise en viandes congelées de 1911 à 1914 avec indication des provenances et évaluation des poids, le tonnage des approvisionnements du Royaume-Uni en viandes congelées et réfrigérées pendant l'année 1914, et le tableau comparatif des exportations de la République Argentine pour une période de trente années. M. Maurice BELLOM termine par un hommage rendu à la haute valeur de ce magistral rapport qui doit survivre aux besoins de la Défense nationale dont il aura été un précieux auxiliaire.

M. le Dr CHERVIN offre à la Société un exemplaire d'un tirage à part de plusieurs articles parus récemment dans notre journal. Sous le titre *L'Autriche et la Hongrie de demain,* il a essayé de délimiter le domaine de chaque langue parlée dans la monarchie des Habsbourg, grâce aux données statistiques fournies par le dénombrement de la population. Il espère que son étude de géographie ethnique ne sera pas inutile lors des règlements de comptes et de l'émancipation des différentes nationalités.

M. le Secrétaire fait connaître qu'un assez grand nombre d'ouvrages et documents ont été adressés à la Société. On en trouvera la liste complète à la fin du numéro du journal de novembre.

COMMUNICATION DE M. ALFRED NEYMARCK SUR « LES VALEURS MOBILIÈRES ET LA GUERRE »

M. le Président donne la parole à M. Alfred Neymarck pour sa communication.

M. Alfred Neymarck rappelle tout d'abord que dans deux précédentes communications, l'une sur les *tempêtes de bourse* en janvier 1913, l'autre sur les *beaux temps de bourse*, en février 1914, il avait donné des conseils de prudence en prévision de nouvelles tempêtes qui pouvaient bouleverser les marchés financiers, les valeurs mobilières, la fortune publique et privée. Il montre pourquoi, pendant la guerre actuelle, la baisse a été et devait être la plus violente qui ait jamais eu lieu et répond à l'opinion à peu près générale que lorsqu'une valeur hausse ou baisse de tant pour cent il y a plus-value ou moins-value correspondant pour la fortune publique ou privée.

Après avoir tracé et défini le cadre de sa communication, car, dit-il, le sujet est tellement vaste qu'il est nécessaire de le limiter à des faits généraux en s'appuyant sur des statistiques précises, contrôlées, nettement déterminées, M. Alfred Neymarck commente les différences de cours qui se sont produites sur les titres à revenu fixe et à revenu variable cotés au marché officiel. Il rappelle les chiffres de ses statistiques anciennes et nouvelles sur le nombre des valeurs inscrites à la cote officielle de la Bourse de Paris et le capital qu'elles représentaient de 1800 à 1913, jusqu'à la veille de la guerre. Le nombre des valeurs cotées officiellement à la Bourse de Paris était de 5 en 1815, 30 en 1830, 130 en 1848, 462 en 1869, 928 en 1891, plus de 2.000 fin 1913. A la veille de la guerre, le montant des valeurs *négociables, rien qu'au marché officiel de la Bourse de Paris*, dépassait 143 milliards et plus de 165 milliards avec le montant des titres négociables sur le marché en banque et aux bourses départementales.

Il montre les difficultés et les impossibilités même qui ont surgi pour la négociation des valeurs françaises et des titres étrangers, de ces derniers surtout, dont une grande partie était qualifiée à tort de titres internationaux, qu'on avait acquis comme réserve pouvant être réalisée au dehors.

Après avoir rappelé les dates successives de la fermeture des bourses européennes et extra-européennes, M. Alfred Neymarck, dans des tableaux statistiques très étendus, compare les cours de fin juillet 1914 à ceux du 30 septembre 1915. Il en montre et commente les différences en francs et en tant pour cent, sur les rentes françaises, les fonds étrangers, les sociétés de crédit françaises et étrangères, les actions de chemins de fer français et étrangers, les valeurs de charbonnages et les valeurs diverses à revenu variable.

Puis, suivant la même méthode, il s'occupe des titres à revenu fixe, obligations foncières et communales, Ville de Paris, chemins de fer, grandes sociétés industrielles.

Il rappelle les époques d'amortissement des obligations de chemins de fer et, s'appuyant sur les chiffres mêmes et les statistiques de sa communication, il indique la conduite que l'épargne doit toujours observer dans les placements

M. Alfred Neymarck, citant les paroles d'un financier philosophe allemand du siècle dernier, Nébénius, « *la guerre est le temps de moisson des capitalistes* », en montre tout l'odieux et la sauvagerie et lui oppose l'admirable conduite de notre épargne française.

« Vous excuserez cette longue communication, dit M. Alfred Neymarck en terminant.

« J'aurais eu beaucoup encore à vous dire car le sujet de « valeurs mobilières » est véritablement inépuisable et chaque jour des observations et des enseignements sont à recueillir.

« La baisse a été générale : très accentuée pour les titres à revenu variable, moins accentuée sur les fonds d'État et titres à revenu fixe, mais, en somme,

il n'est pas un portefeuille dont la valeur vénale, calculée d'après les cours de fin décembre 1913 ou de fin juillet 1914 à la veille de la guerre, n'ait éprouvé une diminution sensible. Grand nombre de valeurs n'ont plus été cotées, d'autres, les valeurs éruptives, ont disparu à l'horizon financier. Des placements ou soi-disant tels, composés de valeurs aussi étranges qu'étrangères, et d'autres effectués à l'étranger sont bien compromis! Les imprudents qui, pour fuir la fiscalité française, ont envoyé leurs fonds et leurs titres à l'étranger, ne peuvent plus aujourd'hui faire rentrer leurs capitaux et leurs titres et ne savent ce qu'ils sont devenus.

« Qu'on relise nos avis et conseils dans nos communications sur les tempêtes et sur les beaux temps de Bourse et ce que, notamment, nous avons dit et répété à satiété dans nos études pratiques (*Que doit-on faire de son argent*) depuis le commencement de l'année 1914 jusqu'à la veille même de la guerre, et sur la fraude fiscale, et sur les dangers d'envois de fonds et de titres à l'étranger, les placements géographiques et sur les seules valeurs qui convenaient à l'épargne, etc. Que de fois avons-nous répété que, sans doute, avec des titres de placement à revenu fixe on ne fera pas fortune, mais on ne se ruinera pas, ou bien encore : avant de faire un placement, quel qu'il soit, il faut consulter sa bourse, ses moyens et se demander si, en cas d'événements imprévus, on perdrait tout ou partie de ce qu'on a placé et ce qu'il vous adviendrait. En se faisant toujours cette réflexion, répétions-nous à chaque instant, nous ne dirons pas non plus qu'on fera fortune, mais on évitera les valeurs de pacotille, éruptives, des placements ou soi-disant tels très dangereux, des titres dont on ne saurait même pas prononcer le nom, dont on ne connaît ni le siège de la société, ni les administrateurs, ni le pays, ni la législation fiscale de ce pays, etc. Nous nous excusions de ce que nous appelions nous-mêmes de véritables antiennes. Les faits, malheureusement, car nous aurions préféré nous tromper et ne pas avoir à constater les pertes que les imprudents ont subies, ont confirmé et confirment nos prévisions et nos avis.

« Ce que les capitalistes, rentiers, porteurs de titres doivent faire, et ce sera aujourd'hui la même conclusion que celle que je formulais devant vous dans ma communication du 16 février 1914 :

« Être prudent, toujours prudent, savoir et pouvoir se contenter de peu. »

« Viennent les tempêtes : l'homme sage et prévoyant pourra les supporter et en attendra patiemment la fin.

« Mais ce qu'il faut dire hautement à l'honneur de nos capitalistes, de nos petits épargneurs français, c'est qu'au milieu de la plus grande tempête qui ait bouleversé l'océan financier, alors qu'il était impossible de vendre une valeur quelle qu'elle soit, tous les marchés étant fermés, capitalistes et rentiers français sont restés calmes, résolus, confiants. Ils ont encore puisé dans leurs bas de laine, et la France a pu donner ce spectacle unique, c'est que sans gros emprunt public, sans création d'impôts nouveaux ou augmentation d'impôts anciens, sans moyens superficiels de crédit, sans échafaudage de papier sur papier, rien que par ses propres ressources et par elle-même, elle a pu faire face à des dépenses formidables, à tout ce que l'imagination la plus inventive aurait pu concevoir. L'épargne, les gros et les petits épargneurs, ont apporté au Trésor plus de 10 milliards en belles et bonnes espèces comptant, sous forme de bons et d'obligations de la Défense nationale, et lui en apporteront encore au jour prochain où le grand emprunt national qui se prépare sera annoncé et s'effectuera par voie de souscription publique, permettant à tout le monde de s'y intéresser, ce que tout le monde fera, car c'est un devoir national.

« La guerre n'est pas terminée. Notre pays, Dieu merci, s'appuyant sur son incomparable armée de soldats et sur cette autre fidèle armée de capitalistes, petits et grands, en envisage la durée avec calme, tranquillité, confiance et conserve la foi la plus absolue dans la victoire finale.

« Je souhaite, mes chers confrères, qu'après vous avoir entretenus ce soir des « valeurs mobilières et la guerre » je puisse ultérieurement traiter devant vous la question des « valeurs mobilières et la paix », comme après les tempêtes de Bourse j'ai parlé des beaux temps de Bourse.

« Ayons confiance dans la victoire finale et dans un avenir heureux et réparateur. Les beaux jours reviendront pour notre belle et douce France : nous assisterons à la reprise des cours des valeurs de nos capitalistes et porteurs de titres, gros, moyens et petits, de nos chemineaux de l'Épargne ! Tous ont eu une admirable conduite dans les temps que nous traversons : ils ont apporté et apporteront encore, sans compter, leurs épargnes et fonds disponibles dans les caisses de l'État pour souscrire au grand emprunt national et subvenir ainsi aux besoins de la défense nationale. C'est un devoir patriotique qui s'impose à tous, et l'épargne française, hier comme aujourd'hui, comme demain, n'a jamais manqué et ne manquera pas de le remplir. »

M. Maurice BELLOM adresse à M. A. NEYMARCK les plus vifs remerciements de la Société de Statistique de Paris pour cette savante communication.

« Tous ceux, dit-il, qui ont assisté aux séances de l'Institut international de Statistique, connaissent le monument élevé par les rapports périodiques de notre ancien président sur les valeurs mobilières. Son exposé d'aujourd'hui vivifie les chiffres par les réflexions de l'économiste, vice-président de la Société d'Économie politique, et surtout par la chaleur du patriote qui ne cesse de diriger ses études, ses pensées et ses efforts vers l'œuvre sacrée de la défense nationale. »

La séance est levée à 19^{h} 15.

Le Secrétaire des séances,
J. GIRARD.

Le Président,
Maurice BELLOM.

II

DÉMOGRAPHIE DE GUERRE

MOBILISATION MATRIMONIALE

Lorsque la mobilisation générale des armées fut affichée dans toutes les communes de France, il y eut, à côté et par ricochet, une mobilisation infiniment moins générale, mais qui avait tout de même son importance au point de vue social : ce fut la mobilisation matrimoniale.

Nombre de ceux qui étaient appelés pensèrent à régler, d'urgence, la situation de femmes et d'enfants qui, sans la secousse nationale, fût toujours restée irrégulière. Les mairies furent assaillies de mobilisés et de femmes désireux de profiter du délai de quelques heures que leur laissait l'ordre de mobilisation. Mais, on sait combien sont nombreuses les formalités imposées par les lois et règlements pour la célébration du mariage, et les mairies ne pouvaient les transgresser. La cohue des candidats au mariage fut donc adressée au procureur de la République qui, seul, était en mesure de parer à l'éventualité qui venait de s'imposer. Ce n'est pas à Paris seulement que cette situation s'est présentée, il en a été de même un peu partout, et particulièrement dans les villes.

M. Bégin, substitut du procureur, envoyait, dès le 5 août 1914, une circulaire

aux mairies de Paris pour les aviser qu'il les autorisait à procéder au mariage immédiat des mobilisés, avec dispense de publications, en se contentant d'un livret militaire, livret de famille ou de retraites ouvrières, et en acceptant les extraits ou bulletins de naissance remontant à plus de trois mois.

Le *Bulletin hebdomadaire de statistique municipale de la Ville de Paris* indique que, pendant les deux premières semaines du mois d'août 1914, 2.500 mariages ont été contractés, formant un supplément de 1.360 mariages sur la période correspondante de 1913.

Dans les trois semaines suivantes (du 16 août au 5 septembre), les mariages se sont tenus, à peu près, dans les mêmes données numériques qu'en 1913; mais on ne nous dit pas si ces mariages ont été célébrés avec les facilités accordées par la circulaire du Parquet, et dans quelle mesure les mobilisés y ont pris part.

J'ajoute, ce qui ne surprendra personne, que, depuis le 6 septembre 1914 jusqu'aujourd'hui, le nombre des mariages, comparé à la période correspondante de 1913, a diminué des deux tiers, surtout pendant les mois d'octobre et de novembre. Et, dans la semaine du 25 au 31 octobre, il n'a été célébré que 144 mariages dans toute la Ville de Paris, au lieu d'une moyenne de 550 avant la guerre.

Il est très regrettable que nous ne sachions pas de combien de légitimations d'enfants ces mariages ont été accompagnés.

Mais l'objectif que j'ai en vue est de tirer la morale de ce qui s'est passé.

Le hasard a fait que j'ai été consulté, dans les premiers jours du mois d'août dernier, par un commerçant que je connais depuis longtemps. Je le savais père de deux enfants et je le croyais marié; il m'a avoué qu'il n'en était rien. Il était de ceux qui voulaient régulariser leur situation avant de partir au front.

« Comment se fait-il que vous ne soyez pas marié? » lui ai-je dit. — Nous n'avons pas osé, m'a-t-il répondu, car si mes concurrents l'avaient appris, et ils n'auraient pas manqué de le savoir, ils l'auraient crié sur les toits, on nous aurait accablés d'injures, ma femme surtout; la chose serait venue aux oreilles de notre clientèle, nous l'aurions perdue et, par conséquent, nous étions ruinés. — On ne l'aurait peut-être pas su, lui ai-je répliqué. — Impossible, Monsieur, m'a-t-il dit. Vous savez bien que les mariages sont affichés pendant une dizaine de jours à la porte de la mairie; un tas d'industriels viennent y prendre les noms et adresses, les publient dans les journaux, ou expédient des prospectus pour proposer tous les objets dont on peut avoir besoin; c'est une publicité qui se répand partout et à laquelle on ne peut pas échapper. Donc, tout mon quartier l'eût su et en eût fait des gorges chaudes.

« Ajoutez qu'avec tous les papiers qu'il faut fournir à la mairie, il n'y a pas moyen de se marier avec quelque discrétion. Nous avons été obligés d'user de ruse à chaque instant. C'est ainsi que lorsque ma femme a eu un enfant, je l'ai envoyé accoucher chez une sage-femme d'un autre arrondissement; l'enfant y a été inscrit et nous avons pu le reconnaître tous deux, sa mère et moi, sans que personne en fût averti.

« Lorsque l'enfant a été en âge d'aller en classe, je n'ai pas osé le mettre à l'école communale de mon quartier, parce qu'il aurait fallu apporter son bulletin de naissance et tout le monde aurait su qu'il était illégitime. Je l'ai donc mis

dans une petite pension, à la campagne, où l'on ne m'a demandé aucun papier. Tout le monde ignore la situation et le petit aussi.

« Mais, avant de partir au front, je veux me marier, afin que l'enfant n'ait pas à souffrir de sa situation d'illégitime; mais comment faire? »

J'ai naturellement signalé à ce brave homme les facilités accordées par le Parquet; et, dans les quarante-huit heures, il a pu se marier sans que personne ne le sût. Il est parti au front, l'esprit tranquille et je dois ajouter, hélas! qu'il est tombé au champ d'honneur après s'être bravement conduit. Sa femme et ses enfants sont dans une situation parfaitement régulière, grâce à la circulaire du Parquet.

Voilà un exemple, entre mille, des situations qui se sont révélées à l'occasion de la guerre.

La conclusion, c'est qu'il faut absolument obtenir du législateur la suppression d'une partie des formalités exigées à l'heure actuelle pour contracter mariage. Je suis allé dans une mairie pour obtenir la feuille imprimée qu'on remet au public et contenant les renseignements généraux concernant les mariages avec l'indication des pièces à produire. Je la place sous vos yeux et vous verrez que si toutes ces formalités sont faciles à obtenir pour de bons bourgeois comme nous, il est bien certain que toutes ces exigences paraissent excessives, ennuyeuses et coûteuses dans la classe ouvrière. Elles découragent beaucoup de candidats au mariage et les maintiennent dans le concubinage.

M. le Dr Maréchal, maire du VIIIe arrondissement de Paris, a écrit que, par toutes ses démarches longues et coûteuses, le mariage est un luxe que bien des gens ne peuvent pas s'offrir.

Il y a longtemps que, sous la pression des événements, on demande la revision des lois et règlements sur le mariage civil. Une commission a été nommée et a fonctionné au ministère de la Justice sans résultat. Des propositions de lois ont été déposées par différents parlementaires avant la guerre, elles n'ont pas été votées.

Il serait peut-être temps d'aboutir à un acte officiel qui, tout en permettant et en consacrant les effets utiles du mariage civil, réduirait au minimum les formalités et les paperasses exigées jusqu'ici, sans nécessité absolue.

Il résulte d'une petite enquête à laquelle je me suis livré auprès de différents chefs des bureaux de l'état civil des mairies de Paris, que les principaux obstacles aux mariages sont au nombre de trois, savoir : 1° la publication pendant dix jours à la porte de la mairie; 2° jusqu'à trente ans, il faut le consentement des parents. Il serait désirable que l'âge de la majorité pour contracter mariage fût abaissé. Il est assez ridicule, par exemple, en ce qui concerne les veufs et les veuves âgés de moins de trente ans, de les obliger à demander, à nouveau, le consentement de leurs parents s'ils désirent se remarier; 3° le certificat constatant le domicile est un obstacle sérieux pour beaucoup d'ouvriers qui se déplacent fréquemment, suivant la nécessité de leurs travaux.

On sait que l'affichage à la porte des mairies des futurs mariages est surtout destiné à empêcher les cas de bigamies. Il faut bien reconnaître que ces cas sont tout à fait exceptionnels. C'est aujourd'hui précaution inutile depuis que la célébration des mariages est transcrite en marge de l'acte de naissance des conjoints. Le fait divers ci-après en est la preuve.

VILLE DE PARIS

ÉTAT CIVIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

AVIS
Les frais dus pour mariage ne doivent être payés qu'à la **Caisse** de la **Mairie** et jamais à domicile.

Mairie du ᵉ Arrondissement

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LES MARIAGES

Pour contracter mariage, le futur doit être âgé d'au moins dix-huit ans et la future de quinze ans.

Le mariage peut être célébré indifféremment et au choix des parties, à la mairie du domicile du futur ou de la future ou de leur résidence établie par un mois d'habitation continue à la date de la publication prévue par la loi.

La publication dure *dix* jours lesquels doivent comprendre deux dimanches.

Les jours ordinaires de mariage sont les mardis, jeudis et samedis, le matin.

Les pièces doivent être déposées à la mairie où sera célébré le mariage.

Il est nécessaire que les futurs soient *tous les deux présents* le jour du dépôt des pièces en vue de la publication, à moins qu'ils ne soient remplacés par leur père, leur mère, ou un représentant mandaté à cet effet.

Tous les actes d'état civil nécessaires au mariage peuvent être demandés :

Soit à la mairie de la commune dans laquelle ils ont été dressés;

Soit, *de préférence*, au greffe du tribunal civil duquel dépend cette commune.

Ils doivent être établis sur papier timbré. Toutefois ceux qui proviennent de la mairie où doit se célébrer le mariage, sont, par exception, délivrés sur papier libre.

Les actes et pièces délivrés dans un département autre que celui où doit se célébrer le mariage et ceux délivrés en Alsace-Lorraine, en Belgique et dans le Grand-Duché de Luxembourg, doivent être *légalisés* par le président du tribunal civil de l'arrondissement ou par le juge de paix du canton.

Les actes et pièces délivrés dans les autres *pays étrangers* doivent être légalisés par les autorités de ces pays ou par les consuls français, puis par le ministre des Affaires étrangères à Paris, traduits par un interprète juré et timbrés par un bureau d'enregistrement.

PIÈCES A PRODUIRE POUR CONTRACTER MARIAGE

§ I. — A TOUT AGE

1° L'**Acte de Naissance.**

Cet acte ne devra pas avoir été délivré depuis plus de **trois mois** au jour du mariage s'il a été délivré en France et depuis plus de **six mois** s'il a été délivré dans une **colonie** ou dans un **consulat**.

Au cas où cet acte ne pourrait être fourni, il y est suppléé par **un acte de notoriété** dressé par le Juge de paix et homologué par le tribunal du lieu où sera célébré le mariage.

2° **Un Certificat** constatant le **domicile** (ou la **résidence**) actuel et sa durée.

Si ce domicile (ou cette résidence) est d'une durée inférieure à six mois, **un autre certificat** constatant le domicile (ou la résidence) antérieur et sa durée, est nécessaire.

Ces certificats sont délivrés par le propriétaire, le gérant ou le concierge, et visés par le commissaire de police.

Pour les personnes en service, les certificats doivent être établis par les patrons chez lesquels elles sont ou ont été logées et visés également par le commissaire de police.

NOTA. — Ces pièces sont indispensables pour CHACUN des époux, dès la déclaration à fin de publication.

§ II. — DE 21 ANS A 30 ANS

Outre les pièces indiquées dans le § I, produire :

1° *Si les père et mère sont vivants et n'assistent pas au mariage :*

a) Leur **Consentement.**

(Il est reçu par un notaire ou par l'officier de l'état civil de leur domicile.)

b) S'ils refusent de consentir, il y est suppléé par une **Notification** signifiée par notaire, et le mariage peut, dans ce cas, être célébré trente jours francs écoulés après justification de cette notification.

2° *S'ils sont morts :*

Leur **Acte de décès.**

3° *S'ils sont absents (c'est-à-dire disparus) :*

— Le **Jugement** qui a déclaré l'**absence;**

— A défaut, un **Acte de Notoriété** dressé par le **Juge de paix du dernier domicile.**

4° *S'ils sont dans l'impossibilité de consentir valablement :*

La mairie indiquera les pièces nécessaires, suivant les causes de cette impossibilité.

§ III. — JUSQU'A 21 ANS

Outre les pièces indiquées dans le § I, produire :

1° *Si les père et mère sont vivants et n'assistent pas au mariage :*

Leur **Consentement.**

2° *Si les père et mère sont décédés, absents ou incapables :*

a) Justifier de leur **décès,** de leur **absence** ou de leur **incapacité** au moyen des pièces indiquées au paragraphe II ci-dessus.

b) **Consentement** des **Aïeuls paternels et maternels.**

3° *Si tous les ascendants sont décédés ou absents :*

Outre la preuve de leur **décès** ou de leur **absence,** produire le **Consentement** donné par le **Conseil de famille.**

NOTA. — Les pièces énumérées aux §§ II et III doivent être remises au plus tard au moment de la fixation du mariage, c'est-à-dire quatre jours avant cette date.

§ IV. — PIÈCES DIVERSES

Livret militaire. — Certificat d'exemption (jusqu'à quarante-cinq ans).

En cas d'activité : Permission de l'autorité militaire.

Certificats de non-opposition *des mairies où ont lieu des publications.*

Certificat du Notaire s'il y a eu contrat de mariage.

Dispenses d'âge, de parenté ou d'alliance, *s'il y a lieu.*

S'il y a des enfants à légitimer :

— En faire la déclaration **avant** le mariage et produire le bulletin de naissance des enfants

(L'omission de la légitimation dans l'acte de mariage est irréparable.)

POUR UN SECOND MARIAGE :

a) **Acte de décès** du précédent époux.

b) Copie de la **transcription** du divorce.

(Ces pièces doivent être produites dès la déclaration à fin de publication.)

La femme veuve ne peut se remarier que **dix mois à compter du décès** *de son précédent époux.*

La femme divorcée peut se remarier **aussitôt après la transcription du jugement** *ou de l'*arrêt *ayant prononcé le divorce, si toutefois il s'est écoulé trois cents jours après le premier jugement préparatoire, interlocutoire, ou au fond, rendu dans la cause.*

ÉTRANGERS :

La mairie indiquera les pièces à produire.

§ V. — COUT DES EXTRAITS D'ACTES DE L'ÉTAT CIVIL EN FRANCE

	Dans les villes au-dessous de 50.000 habitants	Dans les villes de 50 000 habitants et au-dessus	A Paris
Actes de naissance ou de **décès**	2f 10	2f 30	2f 55
Actes de mariage ou de **transcription de divorce**	2 40	2 80	3 30

Le coût de la **publication** (y compris le certificat de non-opposition) est de **1f 20** pour chacune des communes où elle doit avoir lieu; celui des **actes de consentement** reçus par les officiers de l'état civil est de **4f 35.**

Ajouter à ces prix **0f 25** pour la légalisation de chaque acte ou pièce, quand elle est nécessaire, et **0f 10** par pièce ou acte pour frais d'envoi.

Le premier conseil de guerre de Paris avait, hier, la surprise de voir une affaire de bigamie inscrite à son rôle.
Le bigame, Huillet, est un chauffeur d'automobile mobilisé. A côté de lui, dans le box des accusés, se trouvait sa pseudo-femme, Clémence Pellegri.
Profitant des facilités accordées aux soldats par une récente circulaire ministérielle, Huillet, du 122e territorial, épousait, le 2 septembre dernier, Clémence Pellegri, avec laquelle il vivait depuis quelques années. Par ce mariage, le chauffeur d'automobile légitimait un enfant de sa maîtresse, âgé de sept ans.
L'autorité militaire apprenait bientôt que Huillet était engagé dans les liens d'un premier mariage, contracté, en 1892, avec Mlle Vermesse.
Le bigame a eu, à l'audience, une attitude très repentante :
C'est en pleurant qu'il a présenté ses explications :
« Ma femme, a-t-il dit, m'a quitté il y a plus de seize ans. Je croyais qu'elle était morte, et puis j'étais convaincu qu'après un aussi long temps de séparation, nous étions légalement divorcés. Je n'ai donc eu aucun scrupule à épouser ma maîtresse. »
Clémence Pellegri, âgée de vingt-huit ans, proteste elle aussi de son absolue bonne foi.
« Je savais, déclare-t-elle, que Huillet avait été marié. Mais je croyais que sa femme était morte. »
Le premier conseil de guerre, présidé par le colonel Thiébault, ne s'est pas laissé convaincre par les protestations d'innocence des deux accusés.
Après avoir entendu le réquisitoire de M. le commissaire du Gouvernement Caron et les plaidoiries de Mes Alexandre Zévaès et Lucien Leduc, il a condamné les accusés, savoir : Huillet, à trois ans de prison et Clémence Pellegri à deux années de la même peine.

(*Matin*, 28 février 1915.)

Je ne puis m'empêcher de faire remarquer que le flagrant délit d'adultère a toutes les faveurs des tribunaux. Le tarif est connu : c'est 25 francs par tête; en temps de guerre, il y a réduction. Mais pour l'imbécile qui a l'idée saugrenue de devenir officiellement bigame, au lieu de vivre, tranquillement, dans le concubinage, c'est la prison pendant des années, avec aggravation en temps de guerre.

Donc, pour avoir eu l'audace de vouloir légitimer un enfant devant la loi, avant d'aller se faire tuer au front, ce naïf bigame a été condamné à trois ans de prison et sa complice à deux ans de la même peine, sans sursis. Rien que cela. Voilà la Morale, la Société et la Loi copieusement vengées! Pendant ce temps, que deviendra le malheureux enfant?

Mais, diront les légistes, il n'a que ce qu'il mérite. Pourquoi n'a-t-il pas demandé le divorce? Pourquoi n'a-t-il pas attendu les années nécessaires pour l'obtenir, avant de se présenter devant M. le maire? Pourquoi? Pourquoi? Braves concubins qui avez un bon mouvement, méfiez-vous; la prison vous guette. Tournez sept fois votre langue avant de dire le *oui* sacramentel.

Il y a des gens assez peu familiarisés avec les hautes conceptions judiciaires pour penser qu'il eût, peut-être, suffi d'annuler le mariage et de renvoyer, tout simplement, le bigame à sa concubine et à son enfant. Quant à l'enfant, le seul être intéressant dans cette lamentable histoire, on peut dire, sans exagération, qu'on s'efforce de l'ignorer; la justice n'est point faite pour lui. Quoi qu'il fasse, quoi qu'il dise, il n'a pas le droit de sortir de sa situation de bâtard qui lui est imposée. Non seulement, c'est une tunique de Nessus qu'il ne peut quitter, mais encore, il n'a pas même la possibilité de la cacher/ Chaque fois qu'il est obligé de prouver son existence, il faut aussi qu'il fasse la preuve humiliante de la tare indélébile qui a présidé à sa triste naissance. Quel intérêt

peut bien avoir la Société et le Code civil à infliger un pareil martyre à un innocent?

Si le Parquet a reconnu au début de la guerre que ces trois formalités dont j'ai parlé plus haut étaient non seulement inutiles mais nuisibles et de nature à empêcher bien des mariages, il n'y a pas de raisons pour qu'on les maintienne, après la guerre, dans la législation.

En tous cas, je souhaite que des facilités particulières soient accordées aux mariages qui ont pour but des légitimations d'enfants. C'est là une situation qui intéresse au plus haut point la morale publique et la société. Que des hommes et des femmes vivent en concubinage, qu'ils jugent n'avoir rien à gagner, aucun intérêt, aucun avantage — comme je l'ai entendu dire maintes fois — à contracter un mariage régulier, c'est un fait assurément très regrettable. Mais lorsqu'il y a des enfants issus de ces concubinages, la chose est infiniment plus grave. La société doit s'ingénier pour que ces enfants n'aient pas à souffrir, leur vie durant, de la situation d'illégitime où l'imprévoyance et l'insouciance de leurs parents les ont placés.

On sait que le nombre des enfants illégitimes est considérable. Or, beaucoup sont reconnus, ce qui montre que, bien qu'illégitimes, ils vivent dans une sorte de communauté qui, pour n'être pas régulièrement constituée aux yeux de la loi, contient cependant un embryon de famille qui ne demande qu'à être aidée pour devenir tout à fait normale.

La statistique nous fournit quelques éclaircissements à ce sujet.

En 1911, on a enregistré 48.962 naissances vivantes de mères *domiciliées* à Paris, sur lesquelles il y avait 11.735 naissances illégitimes de mères *domiciliées* à Paris, soit 23,96 sur 100 naissances vivantes totales.

Or, parmi ces 11.735 naissances illégitimes, 1.739 ont été reconnues immédiatement dans l'acte de naissance, et 1.067 postérieurement à l'acte de naissance, par le père seul. Enfin, 1.126 enfants ont été reconnus, simultanément par le père et la mère, postérieurement à la naissance. Cela fait (1.739 + 1.067 + 1.126) 3.932 enfants reconnus par le père, qui se constitue, ainsi, le chef de la communauté.

En outre, 4.195 enfants ont été légitimés par le mariage; de ce nombre, 1.268 n'avaient pas été reconnus antérieurement. Cela fait donc un total de 5.200 enfants reconnus par le père. Nous pouvons considérer ce chiffre comme celui de la natalité officielle des ménages irréguliers, ce qui nous permet d'essayer une évaluation minimum des ménages concubins à Paris.

En effet, sur 11.735 naissances illégitimes, il y en a eu 5.200 reconnues par le père, soit 44,31 %. La reconnaissance de 5.200 enfants illégitimes sur 48.962 naissances donne une proportion de 10 % sur les naissances vivantes et par conséquent de 10 % sur le nombre des gens mariés ou concubins. Or, comme il y avait à Paris, en 1911, 1.200.000 gens mariés, cela fait 120.000 concubins, soit 60.000 ménages irréguliers. L'existence d'un nombre aussi considérable de concubins vaut la peine que le législateur s'enquiert des moyens d'en diminuer le nombre. Le moyen proclamé partout est connu, c'est la réduction, au strict minimum, des formalités exigées. Une association s'était fondée, il y a une quinzaine d'années, conformément à la loi du 10 décembre 1850, pour favoriser le mariage civil des pauvres ayant des enfants. Cette association avait, en peu de

temps, favorisé la légitimation de 10.000 enfants, tout simplement en se chargeant de faire gratuitement les démarches auprès des mairies et en payant les frais exigés pour la copie des actes de naissance, de décès, etc., qui sont demandés. Comme cette *Société du mariage civil* avait de faibles ressources, tirées seulement de la cotisation volontaire d'adhérents à l'œuvre, elle avait sollicité et obtenu une subvention de 1.500 francs du Conseil municipal de Paris. Un jour vint où cette subvention fit défaut, la *Société du mariage civil*, découragée de voir ses efforts si peu appréciés, se vit dans l'obligation de cesser son bienveillant concours, au grand préjudice des pauvres.

Ce qu'une association privée, réduite à ses seules ressources, n'a pu accomplir, il faut que ce soit l'action légale qui vienne en aide aux concubins, disposés à légitimer leurs enfants par un acte régulier.

Je demande donc à la Société de Statistique d'exprimer un vœu tendant à la suppression de la publicité, à l'abaissement à vingt-cinq ans de la majorité matrimoniale et à la simplification des conditions et des délais de résidence.

Je demande en outre, en ce qui concerne spécialement les cas de légitimation d'enfants reconnus par l'un ou l'autre des parents, qu'il suffise de présenter le bulletin de naissance de l'enfant pour que le mariage puisse être célébré sans publicité, sans frais et sans la plupart des formalités requises actuellement.

J'ajoute que je demande la suppression de l'obligation pour les beaux-frères et belles-sœurs, pour les oncles et nièces, tantes et neveux, d'obtenir un décret du Président de la République pour se marier. En quoi le chef de l'État peut-il intervenir? C'est encore une entrave qu'il faut supprimer et qui n'a d'autres conséquences actuelles que de créer des enfants incestueux. Car, le croirait-on, si, avant d'avoir obtenu le fameux décret, un beau-frère et une belle-sœur ont un enfant, il est incestueux, c'est-à-dire qu'il ne peut être ni reconnu, ni légitimé par le mariage subséquent. Ses frères ou ses sœurs nés des mêmes individus, mais après l'autorisation présidentielle, seront légitimés, tandis que lui restera « incestueux » à perpétuité.

Je ne parle pas de la loi du 4 avril 1915, ayant pour objet de permettre, en temps de guerre, le mariage par procuration des militaires et marins présents sous les drapeaux. Elle est trop compliquée dans sa pratique et ne paraît pas avoir rendu les services qu'on en attendait.

Sauf la comparution du futur époux devant l'officier de l'état civil, cette loi ne déroge en rien aux obligations du Code civil concernant les formes du mariage, elle ne fait donc disparaître ni la publicité, ni le consentement des parents, ni aucune formalité. Le premier mariage par procuration a été célébré le 17 mai à Paris, c'est-à-dire six semaines après la promulgation de la loi. Cela prouve son peu d'utilité pratique.

On se rappelle la loi adoptée le 4 avril dernier, sur l'heureuse proposition du Garde des sceaux, M. Briand. Elle instituait le mariage par procuration et comblait ainsi les vœux de bien des fiancés, brusquement séparés par la mobilisation.

Hier, à la mairie du Panthéon, fut célébré, — dans la plus stricte intimité, en raison des circonstances, — le premier mariage par procuration. C'était celui d'un avoué parisien, Me Lorin, actuellement sur le front, et de Mlle Martigny.

Un ami de Me Lorin, M. Soucke, représentait, conformément à la loi, le « futur »,

retenu sous les drapeaux et qui, à l'heure où se déroulait la cérémonie, combattait peut-être...

C'est M. Arthur Taire, maire adjoint du Ve arrondissement, qui remplissait les fonctions d'officier de l'état civil.

L'honorable magistrat, au milieu du silence grave et recueilli des assistants, très impressionnés, posa au représentant de M. Lorin la question légale :

— Vous affirmez avoir reçu mandat de M. Lorin pour déclarer, en son nom, qu'il consent à prendre pour épouse Mlle Martigny?

— Oui, répondit M. Soucke.

Quant à la fiancée, c'est d'une voix très émue, on le devine, qu'elle prononça à son tour le oui traditionnel.

(*Petit Parisien*, 19 mai 1915.)

Toutes ces réformes dont je me borne à faire l'énonciation à titre d'exemple et sans limitation sont loin d'être révolutionnaires. Elles existent déjà dans beaucoup de pays, même monarchiques. Le régime républicain et démocratique qui est le nôtre doit tenir à honneur de les réaliser à son tour.

Dr Chervin

III

APERÇU

DES

DIFFICULTÉS INHÉRENTES A LA STATISTIQUE DE CERTAINS MÉTAUX

Dans son ouvrage si suggestif sur la *Statistique*, M. André Liesse a signalé le danger que présente le « mirage des chiffres » et insisté sur la nécessité qui s'impose au statisticien de ne pas perdre de vue les réalités concrètes auxquelles correspondent les données numériques. On trouvera ici, à titre de simples illustrations, quelques exemples de l'imprécision qui vicie des chiffres très clairs en apparence pris dans un domaine relativement bien délimité.

Le rôle du manganèse dans la fabrication de l'acier est trop connu pour qu'il soit besoin d'en montrer l'intérêt. On aimerait naturellement savoir sans longues recherches quelles sont les quantités de manganèse possédées par chaque pays; mais les statistiques officielles, les plus faciles à trouver, sont des guides peu sûrs pour une telle étude. Une statistique dont l'objet est mal défini manque de valeur; or, le manganèse, entre autres minéraux, est d'ordinaire mal défini. Il ne saurait, en effet, être question, dans la pratique, d'évaluer de grandes quantités de manganèse *à l'état pur* : il ne s'en trouve pas dont il vaille la peine de parler. Ce que considèrent les industriels ou les statisticiens, c'est d'une part le *spiegeleisen* et le ferro-manganèse (produits artificiels), d'autre part les minerais de manganèse. Celui-ci se présente allié au fer avec des teneurs infiniment variables, qui, selon leur degré croissant, lui font donner les noms de « minerai de fer », « minerai de fer manganésifère » (on dit parfois aussi « minerai de fer manganésé ») et de « minerai de manganèse ». Mais l'accord n'existe pas au sujet des teneurs auxquelles correspond chacune de ces dénominations; aussi les statistiques les plus consultées rangent-elles parmi

les minerais de manganèse des pierres qui sont seulement du minerai de fer manganésifère, beaucoup moins intéressant pour l'industrie. Elles ne mentionnent pas spécialement cette variété intermédiaire et en ajoutent les effectifs tantôt à ceux du minerai de fer, tantôt à ceux du minerai de manganèse.

Cependant, la distinction importe au point de vue industriel. On ne doit, à cet égard, considérer comme « minerai de manganèse » que celui dans lequel le manganèse constitue un élément essentiel. On peut admettre qu'il en est ainsi lorsque la teneur en manganèse atteint ou dépasse 30 %; au-dessous de 30 %, le minerai ne serait plus que du minerai de fer manganésifère tant qu'il contiendrait encore du manganèse plus ou moins utilisable pour l'industrie (2 %), faute de quoi, le minerai ne mériterait plus que le nom de « minerai de fer ». Les classements ont toujours quelque chose d'artificiel; mais, puisqu'ils sont nécessaires, il faut du moins définir avec précision les objets que l'on fait entrer dans chaque compartiment. Ne précisant pas ce qu'ils entendent par « minerai de manganèse », les statisticiens qui, dans l'annuaire américain *The mineral industry,* dressent le tableau de la production minière mondiale, font œuvre incomplète et presque dépourvue d'intérêt au point de vue technique.

De même, les *Vierteljahreshefte zur Statistik des deutschen Reichs* publiés par le Bureau impérial de Statistique de Berlin (*Produktion der bergbaulichen Betriebe*) et, à leur suite, beaucoup de publications de divers pays, donnent comme représentant les extractions de manganèse dans l'Empire allemand les chiffres suivants :

1908	67.692 tonnes.
1909	77.177 —
1910	80.559 —
1911	87.297 —
1912	92.474 —

Mais, en réalité, cette statistique officielle a totalisé minerai de manganèse et minerai de fer manganésifère. Elle n'a, d'ailleurs, pas rangé sous la même rubrique toutes les extractions de ce dernier, mais a considéré le minerai de fer manganésifère comme du minerai de manganèse quand il venait de la région de Coblence ou de Wiesbaden, et comme du minerai de fer proprement dit quand il venait de la Hesse. Il paraît que d'autres bases d'évaluation ont été adoptées depuis quelque temps : l'Administration allemande, s'inspirant de l'enquête faite à l'occasion du nouveau tarif des chemins de fer, et d'accord avec les géologues et les représentants de l'industrie, admet la catégorie des « minerais de fer manganésifères » à laquelle elle donne pour limites les teneurs de 30 % et 12 % en manganèse (1). En réalité cependant, le manganèse est utilisable par l'industrie (dans des conditions plus restreintes, il est vrai), dès qu'il se trouve dans le minerai à raison d'au moins 2 %. Si, en conséquence, on considère comme minerai de fer manganésifère tout celui qui contient de 2 à 30 %

(1) *Die Ergebnisse der deutschen Produktionserhebungen*, publication du Bureau impérial de statistique de Berlin. Voir aussi une substantielle étude de M. A. DE KEPPEN dans la *Circulaire du Comité des Houillères de France,* n° 5046, 15 juillet 1915.

de manganèse environ, on peut dresser le tableau suivant, fort différent du premier :

Extractions en Allemagne :

Années	Minerai de manganèse	Minerai de fer manganésifère
—	—	—
1909	417 tonnes.	2.852.058
1910	210 —	3.114.625
1911	241 —	3.029.002

Ces chiffres se rapprochent de ceux qui figurent dans *Die Ergebnisse der deutschen Produktionserhebungen* et que voici :

Années	Minerai de manganèse contenant plus de 30 % de manganèse	Minerai de fer contenant de 12 à 30 % de manganèse	Minerai de fer contenant moins de 12 % de manganèse
—	—	—	—
	Tonnes		
1908	327	279.676	2.274.702
1909	474	266.685	2.393.479
1910	166	266.826	2.634.451
1911	177	288.049	2.791.923
1912	149	300.077	2.877.995

De toute manière, on voit décroître les extractions de minerai de haute teneur et, de l'avis des techniciens, il est peu probable qu'elles augmentent jamais beaucoup; les couches de minerai de manganèse proprement dit s'épuisent rapidement. Celles de minerai de fer manganésifère sont bien plus considérables; leur importance n'a pas été évaluée pour l'ensemble de l'Allemagne, mais, pour la Prusse, qui est le principal producteur, le Dr Scheffer, dans un article de la Revue *Stahl und Eisen* paru pendant l'été 1914, estimait que les gîtes contenaient encore 133.100.000 tonnes de fer manganésifère de premier ordre, c'est-à-dire utilisable en toute hypothèse par l'industrie pour certaines catégories d'acier, et 18.800.000 tonnes de minerai de fer manganésifère de second ordre, c'est-à-dire utilisable par l'industrie sous certaines conditions plus ou moins faciles à remplir. Il n'est pas tenu compte des minerais de qualité tout à fait inférieure.

Il faut remarquer que la sidérurgie n'est pas seule (quoiqu'elle tienne de beaucoup le premier rang), à employer du manganèse; l'industrie chimique et la verrerie en demandent aussi. Elles utilisent, de plus, dans une faible mesure, des scories manganésées contenant souvent 1 % de fer et de manganèse. Cet usage donne même lieu à une petite importation de scories. D'après l'enquête du Dr Scheffer, la consommation du fer manganésifère par les hauts fourneaux allemands aurait été la suivante :

1907	1.883.000 tonnes.
1908	2.718.000 —
1909	2.909.000 —
1910	2.954.000 —
1911	3.009.000 —

On rencontre à ce sujet une nouvelle anomalie de la statistique officielle allemande : les *Vierteljahrshefte zur Statistik des deutschen Reichs* indiquent comme quantité de minerai de manganèse à teneur plus forte que 30 % provenant des mines allemandes et consommée par les hauts fourneaux allemands, 7.595 tonnes pour 1912, tandis que le même document, dans une autre de ses parties, *Ergebnisse der deutschen Produktionserhebung*, 1913, mentionne pour la même année et les mêmes mines une production de 149 tonnes seulement (1) de minerai de manganèse à plus de 30 %. Peut-être cette contradiction se résoudrait-elle si l'on admettait que les 7.595 tonnes représentent du minerai pauvre à l'origine, puis enrichi artificiellement.....

Les importations de minerai de manganèse proprement dit ont, pendant ces dernières années, pris en Allemagne une énorme extension, parallèle à celle de la production de l'acier. C'est du minerai de manganèse à forte teneur qu'elle a demandé à la Russie, au Brésil et aux Indes anglaises. Il est difficile de savoir par les sources ordinaires d'information si les pierres importées d'Espagne sont du minerai de manganèse ou seulement du minerai de fer manganésifère à plus de 20 % comme celui qui vient de Suède, de Grèce ou d'Algérie. La production et l'exportation de ces quatre derniers pays sont d'ailleurs faibles par rapport à celles des trois premiers, qui sont les principaux producteurs quant à la qualité et quant à la masse. Il est à noter que, si l'on consulte leurs statistiques d'exportation, on n'y voit figurer l'Allemagne qu'à un rang assez modeste parmi les nations destinataires. C'est que les importations allemandes de ce minerai se faisaient en grande partie par Anvers et Rotterdam. Le premier de ces ports en avait un marché très actif et en cotait les cours en même temps que Londres.

On a vu combien les statistiques relatives à la constitution des stocks de manganèse étaient délicates à manier; celles qui concernent les emplois de ce métal n'existent guère et l'on ne peut qu'avec une extrême réserve se risquer à des évaluations dans cet ordre d'idées. Il serait téméraire de conclure de la quantité globale de fonte ou d'acier produite par un pays à la quantité de manganèse employée : on doit évidemment distinguer entre les qualités de l'une et de l'autre, ce qui entraîne à des calculs abordables pour les seuls spécialistes. Le droit de faire intervenir des moyennes en pareil cas est très limité; le doute vaut mieux que l'erreur.

La statistique présentée ci-dessus comme spécimen curieux en raison de ses décevantes apparences de précision n'est évidemment pas la seule qui suggère de semblables remarques. Par la force des choses — ou quelquefois par esprit de routine — il en va de même pour un très grand nombre de produits minéraux ou autres. Les statistiques officielles concernant les pyrites, par exemple, ne sont pas plus utilisables : tantôt elles n'indiquent d'aucune façon la teneur de ces pyrites notamment en soufre; tantôt elles n'indiquent pas si les pyrites de fer contiennent d'autres métaux, ni surtout en quelle proportion; tantôt, ce qui est moins logique encore, elles qualifient pyrites de cuivre — *kupferkies* dans les documents allemands — des pyrites contenant surtout du fer et une quantité de cuivre pouvant descendre jusqu'à 2 %. Au point de

(1) 166 en 1910 et 177 en 1911.

vue industriel, les pyrites de cuivre et les blendes méritent une rubrique à part, mais seulement lorsqu'elles présentent avec une teneur notable le métal le plus rare. Le lecteur ne peut tirer parti des statistiques imprécises des métaux, en résoudre l'ambiguïté que si par ailleurs il connaît la situation minière et sait que les mines de Huelva, par exemple, produisent des pyrites de cuivre, que les mines de Raibl livrent des pyrites contenant du zinc, etc.; les comptes rendus des sociétés minières sont, à cet égard, les meilleurs guides. Il ne faut pas souhaiter que les divisions des statistiques se multiplient au détriment de la clarté et de l'exactitude; mais on peut espérer un progrès consistant, sans augmenter beaucoup le nombre des rubriques, à les mettre en harmonie avec l'intérêt que présentent les objets comptés; sans quoi « l'on ne peut, comme le dit et le démontre notre éminent collègue belge M. Julin (1), tirer de l'examen des chiffres aucune conclusion sérieuse », et les compilations contenant ces chiffres restent stériles, sinon trompeuses.

Eug. Boislandry Dubern.

IV

BIBLIOGRAPHIE

Le 28e Rapport du Bureau fédéral suisse des Assurances de Berne

(Exercice 1913)

J'ai donné il y a peu de temps le compte rendu du vingt-septième rapport que le Bureau fédéral a publié à la veille de la guerre. — il était placé sous l'égide d'un homme que nous regrettons pour son caractère loyal et sa science : Duboisdenghein, et c'était avec joie que j'avais vu les paroles d'un des hommes éminents de la glorieuse nation mises ainsi à la tête de la belle publication que constitue le *Rapport du Bureau fédéral des Assurances.*

Le vingt-huitième rapport débute ainsi :

« Dans la guerre même, la dernière chose n'est pas la guerre. » Schiller, *Les Piccolomini.*

J'espère que les Suisses neutres ont voulu dire que l'expiation suivrait la guerre pour ceux qui ont violé la neutralité belge, — s'il en est ainsi, le frontispice est bien, sinon il est infiniment regrettable.

Comme d'habitude je vais résumer les matières contenues dans cet important document en insistant, toutefois, sur la situation respective des groupes belligérants, chose que je n'avais cru devoir faire, à tort, je le reconnais sincèrement aujourd'hui.

Assurance-Vie.

Le tableau suivant indique la situation des Compagnies :

Nationalités	Concessions en 1886	Surveillées fin 1913	Variations	N'ayant plus de concession	Reste concessions
—	—	—	—	—	—
Françaises.	11	11	—	5	6
Anglaises	2	5	+ 3	3	2
Américaines	3	3	—	1	2
Suisses	7	6	— 1	—	6
Allemandes	7	10	+ 3	—	10
Autrichiennes . . .	—	1	+ 1	—	1
Totaux. . .	30	36	+ 6	9	27

(1) *Précis du cours de Statistique*, par A. Julin, directeur de l'Office du Travail, 2e édition (Bruxelles, 1910), p. 152. — Nous devons à M. Marcel Hocdard les renseignements géologiques utilisés ci-dessus.

Ainsi, sur 27 sociétés, 8 appartiennent au groupe de la Triple Entente et 11 au groupe allemand.

Le total des capitaux assurés est, à fin 1913, de 1.275 millions, en augmentation de 61 millions (5 %) sur le capital à fin 1912; l'augmentation est normale.

L'assurance de rentes paraît en recul sur les années précédentes, 491 polices seulement pour 457.000 francs contre une moyenne de plus de 550 pendant les années précédentes.

Le total des assurances de rentes est 5.984.000 francs à fin 1913 contre 5.845.000 francs à fin 1912, l'augmentation n'est que de 2,4 %.

Le rapport fait ressortir les causes : médiocres conditions économiques, crise balkanique, hausse du taux d'intérêt, on n'a pas remarqué une pareille différence en France..., évidemment nous étions, dans notre pays, ignorants de ce que nos voisins voyaient se tramer contre nous de l'autre côté du Rhin, ce qui les rendait plus circonspects que nous!

Comme d'habitude on se plaît à constater le développement de l'assurance mixte que les nombres suivants indiquent clairement :

Sur 100 francs d'assurances de capitaux, on comptait :

En **1890** :	68f d'assurances vie entière	30f d'assurances mixtes	2f d'autres assurances.
En **1912** :	20 —	74 —	6 —
En **1913** :	18 —	76 —	6 —

La question des coûts nets de l'assurance, de la participation aux bénéfices, etc., devait faire l'objet d'une étude dont je comptais rendre compte cette année, conformément aux indications du rapport de l'an dernier. Ces études ont été arrêtées par la guerre, mais il faut souhaiter que le Bureau donne bientôt le résultat de ses travaux qui ne peut manquer d'être intéressant.

Il faut signaler, toutefois, la circulaire du ministre Muller défendant la publication du coût net de l'assurance à toutes les sociétés pour leurs opérations d'acquisition en Suisse : on ne peut que louer sans réserve cette mesure que les actuaires ont souvent réclamée.

Dans les précédents comptes rendus j'ai déjà insisté sur la différence considérable de la composition de l'actif des sociétés des deux groupes belligérants.

Le tableau ci-après donne le détail complet de cette composition pour 100 francs d'actif :

Actif au 31 décembre 1913		Sociétés françaises	anglaises	américaines	suisses	allemandes	autrichiennes
Capital social non versé		2,10	3,25	»	3,73	1,71	»
Hypothèques		5,72	25,61	21,86	61,40	77,82	53,86
Immeubles		18,10	6,81	2,31	4,23	1,19	6,26
Valeurs mobilières	Fonds publics	26,79	9,37	4,31	6,68	1,56	14,12
	Valeurs garanties par un État	28,29	1,10	3,67	4,61	0,02	»
	Obligations des communes et départements	1,48	9,21	6,13	2,93	0,67	0,62
	Obligations de chemins de fer	5,74	18,50	39,73	5,86	0,12	2,17
	Actions de chemins de fer et divers	1,11	8,17	1,19	0,04	»	»
Prêts		3,22	7 »	17,46	6,07	10,36	11,44
En banques et compagnies d'assurances		0,24	0,93	1,15	1,58	0,80	2,28
Débiteurs divers, etc.		7,21	10,05	2,19	2,87	5,75	9,25
Totaux		100 »	100 »	100 »	100 »	100 »	100 »

Toute la différence existe entre le placement en titres mobiliers et les hypothèques et il n'est pas douteux que les sociétés suisses ne subissent l'influence allemande; on

constate encore mieux cette influence dans le tableau ci-après qui indique les variations du pour-cent des trois principaux modes de placement :

		Sociétés					
		françaises	anglaises	américaines	suisses	allemandes	autrichiennes
Hypothèques.	**1887**	2,56	13,24	25,95	36,97	73,39	»
	1900	5,98	17,84	15,89	52,72	78,43	»
	1913	5,72	25,61	21,86	61,40	77,82	53,86
Immeubles.	**1887**	22,08	3,65	15,79	4,47	2,38	»
	1900	21,48	5,67	9,72	5,50	1,41	»
	1913	18,10	6,81	2,31	4,23	1,19	6,26
Titres mobiliers.	**1887**	56,84	32,37	46,89	28,14	6,16	»
	1900	57,11	43,04	57,37	23,31	2,91	»
	1913	63,41	46,35	55,03	20,12	2,37	16,91

Il sera intéressant de suivre cette marche et de constater les modifications qu'apportera, très certainement, la guerre actuelle aux usages des impériaux en matière de placement. En tout cas, la *faveur dont jouissent les hypothèques montre la puissance du crédit intérieur des deux Empires ennemis.*

Le rapport donne ensuite, comme d'habitude, un exposé pratique de calcul de rente et d'assurance mixte, primes, réserves, valeurs de rachat. J'ai déjà dit tout le bien que je pensais de ces exposés parfaitement clairs et vraiment à la portée de ceux qui veulent lire attentivement : il serait utile que nous eussions quelque chose d'analogue dans les rapports officiels sur nos sociétés d'assurances.

Quelques pages sur la situation causée par la guerre montrent clairement les inquiétudes financières des Suisses. J'ai d'ailleurs été étonné de trouver dans le rapport un extrait d'une circulaire adressée par les sociétés françaises à leurs assurés suisses; cet extrait est tendancieux et laisserait croire au lecteur que la France avait des intentions aussi criminelles que l'Allemagne; j'ai demandé la circulaire et après lecture j'ai été une fois de plus convaincu qu'il ne faut pas se contenter d'extraits et croire sur parole ce qui est écrit même dans des rapports officiels tels que celui que j'analyse; j'espère que nos amis de Berne éviteront, dans l'avenir, de citer ainsi sans explication des textes incomplets qui peuvent être mal interprétés.

Il est intéressant de signaler que le Bureau fédéral des assurances a accepté que le bilan à fin 1914 indique le cours au 31 décembre 1913 des valeurs de portefeuille avec un amortissement global effectué aussi soigneusement que possible.

Assurance contre les accidents.

Vingt-quatre sociétés font l'assurance contre les accidents, savoir :

4 françaises;
2 anglaises;
1 italienne;
8 suisses (dont 2 romandes);
9 allemandes.

Le total des primes encaissées par ces compagnies s'élève à 181 millions, dont 30 millions en Suisse; les sinistres à 106 millions; les commissions et frais à 56 millions.

Un tableau montre la progression des frais généraux et commissions et la diminution du bénéfice industriel.

En **1900**, sur 100 francs de primes, on trouvait respectivement.	27,7	et 6,3	au total	34,0
En **1905**, — — —	28,4	5,9		34,3
En **1910**, — — —	29,3	6,8		36,1
En **1913**, — — —	31,2	4,7	—	35,9

Il est fort intéressant de montrer les procédés des compagnies allemandes au sujet

de la réassurance. On sait qu'en France, la méthode individuelle tient la plus grande part dans toutes les industries; en Allemagne, au contraire, l'association, la collectivité, tient une place considérable dont nous sentons la force actuellement.

Le tableau suivant indique les primes brutes et les primes nettes en 1913 :

Sociétés	Primes brutes	Primes nettes	Part afférente à la réassurance	°/o
8 suisses	92.561.973	84.587.530	7.974.443	9,4
9 allemandes	47.350.042	29.451.621	17.898.421	60,8
4 françaises	54.712.001	52.592.958	2.119.043	4,0
1 italienne	9.035.812	5.771.227	3.264.585	56,8
2 anglaises	9.597.171	8.429.219	1.167.952	13,9
Totaux	213.256.999	180.832.555	32.424.444	17,9

Assurance contre l'incendie.

Vingt-huit sociétés exercent en Suisse :

11 françaises;
2 anglaises;
1 italienne;
5 suisses;
9 allemandes.

Le rapport indique les méthodes de calcul des réserves pour risques en cours et donne la comparaison pour les exercices 1908, 1909 et 1913 du rapport aux primes des sinistres réglés et à régler ainsi que des frais de toute nature.

Sociétés	Sinistres 1909	Sinistres 1913	Frais 1908	Frais 1913	Sommes assurées en Suisse sur 100 francs	Primes encaissées sur 100 francs
Françaises	50	49,1	35,1	37,9	13,2	14,2
Anglaises	51	51,9	37,2	38,8	0,5	7,3
Italienne	51	50,3	28,3	27,5	0,2	0,1
Suisses	53	46,0	32,9	41,9	80,1	71,0
Allemandes	55	54,6	31,1	35,2	6,0	7,4

Les alliés peuvent donc soutenir la concurrence.

L'ensemble des sommes assurées est, à fin 1913, de 21.707 millions dont 11.818 millions pour l'assurance immeuble (54,4 %) et 9.889 millions pour l'assurance mobilière (45,6 %). Si l'on rapporte ces sommes au nombre des ménages suisses (863.000) on trouve que l'assurance par ménage est de 11.458 francs pour le mobilier et 13.695 francs pour l'immeuble et au total 25.153 francs; c'est une somme assez importante qui étonne un peu, mais il ne faut lui attribuer que la valeur d'une moyenne.

Assurance contre le bris des glaces.

Quinze sociétés opèrent :

2 françaises;
3 suisses;
10 allemandes.

Elles assurent un capital de 19.512.000 francs, encaissent 489.000 francs et paient 213.000 francs de sinistres. Ce risque est intéressant et il semblerait utile que nos compagnies françaises prennent pied en Suisse pour faire cette assurance, ainsi que la suivante.

*

Assurance contre le dégât des eaux.

Douze sociétés possèdent cette branche peu développée :

1 française;
3 suisses;
8 allemandes.

Elles assurent un capital de 123 millions, encaissent 191.000 francs et paient 49.000 francs de sinistres. Le bénéfice ressort à 26,6 % des primes.

Assurance contre le vol et assurance de cautionnement.

Vingt-quatre compagnies travaillent cette assurance :

1 française;
1 anglaise;
7 suisses;
15 allemandes.

Elles assurent 728 millions, encaissent 735.000 francs de primes et n'ont payé que 89.000 francs d'indemnités en 1913, cette somme est exceptionnellement faible (297.000 en 1912), mais les frais de ce genre d'assurance sont considérables et absorbent 38 % environ des primes.

Assurance de crédit.

Cette branche n'est pratiquée que par une Société suisse qui a encaissé 271.000 francs de primes et payé 238.000 francs de sinistres (189.000 en 1912). Elle assure 4.759.000 francs. On ne peut rien dire sur l'avenir de cette assurance mais les débuts ne sont évidemment pas brillants.

Assurance contre la mortalité du bétail.

On trouve 2 sociétés suisses et 2 allemandes qui assurent avec 17.573.000 francs; elles ont encaissé 638.000 francs de primes et payé 541.000 francs de sinistres.

Elles sont en concurrence avec l'assurance mutuelle cantonale subventionnée qui assure 413.867.000 francs.

Les subventions cantonales et fédérales ont fourni 2.168.000 francs sur les 4.314.000 francs de sinistres constatés, le reste étant supporté par les propriétaires de bétail.

Assurance contre la grêle.

Deux sociétés mutuelles suisses pratiquent cette assurance avec 64.000 polices pour un capital de 72 millions assurés; 1.100.000 francs de primes encaissées et 900.000 francs de sinistres payés.

Assurance contre le risque des transports.

Vingt sociétés :

1 anglaise;
6 suisses;
12 allemandes;
1 autrichienne,

opèrent en Suisse.

Elles encaissent 3.600.000 francs de primes en Suisse et possèdent 25 millions de

réserves pour risques en cours (pour 209 millions de francs de primes encaissées au total), ces réserves sont vraiment faibles.

***

En résumé, si l'on totalise les sociétés opérant en Suisse, en comptant une unité par branche d'assurance, on trouve 107 sociétés, savoir :

28 françaises. . . 8 anglaises. . . 3 américaines. . 2 italiennes. . .	41	29 suisses.	35 allemandes. . . . . 2 austro-hongroises. .	37

Le total des encaissements s'élève à 109 millions, dont 72 millions pour les sociétés suisses et 37 pour les sociétés étrangères.

En ce qui concerne la répartition par canton, celui de Bâle arrive en tête avec 52 francs de primes par tête d'habitant et celui d'Appenzell Rhodes Intérieure se classe dernier avec 11 francs de primes par tête d'habitant; en moyenne on trouve 30 francs par tête.

Ce rapport continue la belle série des travaux du Bureau fédéral dont la tâche est certainement considérable, très importante et d'une utilité incontestée.

Souhaitons que le compte rendu du prochain rapport sur un exercice affreusement troublé par la guerre ne donne lieu à aucune critique de la part de ceux qui ont le droit pour eux et qui combattent, en fait, pour la liberté de la Suisse, ce que le Bureau fédéral a paru oublier dans le rapport sur 1913.

A. Barriol.

V

DISTINCTION HONORIFIQUE

Nous relevons dans le *Journal officiel* la mention suivante :

« *Citations à l'ordre de l'armée :* M. Meuriot (Roger), caporal à la 8e compagnie du 169e régiment d'infanterie, matricule 3869 : A toujours montré le plus grand courage dans l'exécution des missions qui lui ont été confiées. Blessé mortellement, le 30 mai, en contribuant par son action énergique à repousser une contre-attaque allemande. »

Que notre collègue et ami Meuriot trouve dans cette citation élogieuse un réconfort et une atténuation à son chagrin.

VI

AVIS DE MISE EN VENTE DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE
A L'OCCASION DE SON CINQUANTENAIRE

Nous rappelons que la Société a publié, à l'occasion de son Cinquantenaire et de la réunion de la XIIe session de l'Institut international de Statistique, un ouvrage intitulé :

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE — NOTES SUR PARIS

Cet ouvrage, dont il a été rendu compte dans le Journal de la Société (numéro d'août 1909, page 281), a été adressé par la poste le 2 août à tous les membres de la Société.

Il est mis en vente, au prix de 5 *francs, à la* Librairie Berger-Levrault, *5-7, rue des Beaux-Arts, à Paris.*

Le numéro exceptionnel du Journal (août 1909), consacré presque entièrement au compte rendu du Cinquantenaire de la Société et composé de 156 pages, est également mis en vente à la même librairie, au prix de 3 francs l'exemplaire.

VII

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 1915

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Australie (Confédération des États d')	
Bureau confédéral du recensement et de statistique. — Résumé statistique sur la production de la Confédération de 1909 à 1913	As^{a2a} 09-13
— Statistique financière australienne (période 1905 à 1914)	As^{a4a} 05-14
— Annuaire officiel de statistique de la Confédération australienne pour la période de 1901 à 1911	As^{ab} 01-11
— Recensement de la Confédération des États d'Australie du 3 avril 1911. — Résultats définitifs, vol. III (tables détaillées)	As^{a12} 11 c
Argentine (République)	
Commission nationale de l'Enseignement. — Recensement général d'éducation en 1909 : tome I, Population scolaire ; tome II, Statistique scolaire ; tome III, Monographies	Ar^{d1} 09 a-b-c
Canada	
Ministère de l'Agriculture. — *Bureau des recensements et statistiques.* — Annuaire du Canada, pour 1913	Ca^{a2} 13
Chili	
Office central de Statistique. — Synopsis statistique et géographique, pour 1912	Ch^{e1} 12
— Annuaire statistique de la République :	
Vol. I. Démographie, 1913	Ch^{e7k} 13
Vol. II. Bienfaisance, médecine et hygiène, 1913	Ch^{e7f} 13
Vol. IV. Criminalité, police et justice, 1912	Ch^{e7c} 12
Vol. V. Instruction, 1913	Ch^{e7g} 13
Vol. VIII. Industrie, 1913	Ch^{e7e} 13
Vol. X. Agriculture (1913-1914)	Ch^{e7b} 13-14
Danemark	
Bureau de Statistique. — Communications statistiques, 1915, 4e série, tome XLV	D^{a16} 15 XLV
— Communications statistiques, 1915, 4e série, tome XLVI	D^{a16} 15 XLVI
États-Unis d'Amérique	
Département du Commerce. — Résumés statistiques des États-Unis, pour 1914 (37e vol.)	Eu^{ce1} 14
Le commerce et la navigation extérieure pour l'année finissant au 30 juin 1914	Eu^{ce5} 14
Département de l'Agriculture. — *Division des recherches chimiques.* — *Bureau des stations expérimentales.* — Rapport sur les stations expérimentales, 1914	Eu^{be3} 14
Département du Travail. — Bul. 147. Salaires et régularité de l'emploi dans l'industrie du vêtement pour dames, 1914	Eu^{c61} 14
Bul. 158. L'aide apportée par les États étrangers aux entreprises de construction et d'habitations pour la classe ouvrière, 1914	Eu^{c62} 14
— Bul. 159. Cours professionnels pour les salariés, 1915	Eu^{c60} 15
— Bul. 161. Salaires et heures de travail dans l'industrie de l'habillement et du cigare, 1911 à 1913	Eu^{c42} 11-13
— Bul. 163. Salaires et heures de travail dans l'industrie de la construction et réparation des voitures de chemins de fer, 1907 à 1913	Eu^{c46} 07-13
— Bul. 164. Les prix du beurre, du producteur au consommateur, 1914	Eu^{c63} 14
— Bul. 165. L'empoisonnement par le plomb dans la fabrication des accumulateurs électriques, 1914	Eu^{c64} 14
— Bul. 166. Législation du Travail, 1914	Eu^{c59} 14
État du Massachussets	
Bureau de Statistique. — Un aperçu sur son histoire, son organisation et ses fonctions, suivi d'une liste de ses publications de 1869 à 1915	Euma^{b20} 69-15
— Bul. 107. Rapport sur les variations des taux de salaires et heures de travail, 1914	Euma^{b9} 14
— Bul. 108. Statistique des immigrants étrangers à destination du Massachussets et émigrants étrangers quittant le Massachussets, 1914	Euma^{b4} 14
République de Cuba	
Secrétariat du Commerce. — L'industrie sucrière et ses dérivés pour l'année 1912-1913	Eucu^{c1} 12-13
— Le commerce extérieur, 1er semestre de 1914 et année fiscale 1913-1914	Eucu^{c4} 14 a
— Immigration et mouvement de passagers en 1914	Eucu^{c5} 14
Finlande	
Bureau central de Statistique. — Commerce extérieur, année 1912	Fi^{a1a} 12
— Le mouvement de la navigation, pour 1912	Fi^{a1b} 12
— Compte rendu officiel sur l'état et l'administration des caisses d'épargne de Finlande en 1912	Fi^{a7a} 12
— La Banque de Finlande, les banques privées et les établissements hypothécaires en 1912	Fi^{a7d} 12
— Agriculture, bétail, salaires d'ouvriers agricoles, 1911	Fi^{a3} 11
— Statistique des écoles primaires pendant l'année scolaire 1911-1912	Fi^{a9a} 11-12
— Aperçu statistique de l'état des établissements d'instruction secondaire en Finlande pendant l'année scolaire 1912-1913	Fi^{a9c} 12-13
— Statistique médicale annuelle, 1911	Fi^{a11} 11
Statistique annuelle des établissements pénitentiaires, 1912	Fi^{a12} 12
— Statistique postale annuelle, 1912 et 1913	Fi^{a13} 12-13
— Maanmittaus, année 1912	Fi^{a14a} 12
— Vakauslaitos, année 1912	Fi^{a14b} 12
— Teollisuustilastao, année 1911	Fi^{a18a} 11

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
— Routes et canaux, année 1912	Fi^{a19} 12
— L'assistance publique des communes, en 1910	Fi^{a21a} 10
— Statistique annuelle des chemins de fer, année 1912	Fi^{a20} 12
— Statistique judiciaire et criminelle pour l'année 1912	Fi^{a23} 12
— Compte rendu officiel sur les monts-de-piété, en 1912	Fi^{a25} 12
— Statistique ouvrière. Caisses de secours, 1911 et 1912	Fi^{a26b} 11-12
— Statistique ouvrière. Accidents du travail, année 1909	Fi^{a26a} 09
— Annuaire statistique de la Finlande, pour 1913	Fi^{a27} 13
— Commerce des boissons alcoolisées et sociétés de vente et de débit des alcools de 1903 à 1910	Fi^{a31} 03-10
— Rapport sur l'état des associations de bailliage et de paroisse pour assurance contre l'incendie et la mortalité des bestiaux dans l'année 1911	Fi^{a33} 11
— Émigration en 1912	Fi^{a35} 12
— Élections pour la Diète en 1913 . . .	Fi^{a46} 13
— Vaestosuhteet, année 1912	Fi^{a56} 12
— Contrats de fermage, année 1911 . .	Fi^{a57} 11
— Statistique ouvrière XVI. Recherches sur l'industrie des scieries finlandaises, 1914	Fi^{a61} 14
— Statistique forestière, année 1911 . .	Fi^{a62} 11
France	
MINISTÈRE DES COLONIES. — *Office colonial.* — Statistiques de l'industrie minière dans les colonies françaises pendant les années 1912 et 1913 . .	F^{ca8} 12-13
MINISTÈRE DES FINANCES. — *Direction générale des Contributions directes.* — Renseignements statistiques annuels relatifs aux contributions directes et taxes assimilées. 25e année, 1915	F^{ec8} 15
MINISTÈRE DE LA JUSTICE. — *Direction de l'Administration pénitentiaire.* — Statistique pénitentiaire pour 1913 et 1914	F^{id1} 13-14
Hollande	
Bureau central de statistique. — Statistique criminelle pour 1912.	H^{d5} 12
— Statistique de la mortalité d'après l'âge et les causes de décès pour l'année 1913	H^{d11} 13
— Statistique des caisses d'épargne en 1912-1913	H^{d13} 12-13
— Statistique du mouvement de la population, année 1913	H^{d15a} 13
— Tableaux statistiques annuels de la population, 1914	H^{d15b} 14
— Statistique des finances provinciales et communales, année 1912	H^{d14} 12
— Statistique des électeurs, année 1914 .	H^{d16a} 14
— Annuaire statistique des Pays-Bas, pour la métropole, 1913	H^{d19a} 13
— Annuaire statistique des Pays-Bas pour les colonies, 1912	H^{d19b} 12
— Bulletin semestriel comprenant les chiffres mensuels et autres renseignements périodiques concernant les Pays-Bas et les colonies, année 1913	H^{d22} 13
— Statistique des faillites, année 1912 .	H^{d26} 12
— Statistique pénitentiaire des Pays-Bas pour l'année 1913	H^{d25} 13
— Statistique de l'assistance publique pour 1912	H^{d31} 12
— Statistique des voies et moyens du Royaume des Pays-Bas en Europe, année 1912	H^{d33} 12
— Statistique des syndicats ouvriers au 1er janvier 1914	H^{d36} 14
— Statistique du jugement des contraventions à la loi sur le travail, à la loi sur la sécurité des ouvriers et à la loi sur le travail des tailleurs de pierre en 1913	H^{d41} 13
Japon	
CABINET IMPÉRIAL. — *Bureau de statistique générale.* — Résumé statistique de l'Empire du Japon pour 1912-1913	J^{a1} 12-13
— Mouvement de la population en 1911, tomes I et II	J^{a2} 11 I-II
— Statistique des causes de décès, 1911, tomes I et II	J^{a3} 11 I-II
Italie	
MINISTÈRE DES GRACES, DE LA JUSTICE ET DES CULTES. — Statistique judiciaire pénale pour les années 1908 à 1911 .	I^{D8} 08 à 11
— Statistique de la criminalité pour les années 1909 et 1910	I^{D5} 09-10
— Statistique judiciaire civile et commerciale pour les années 1908 et 1909	I^{D9} 08-09
— Actes de la Commission de statistique et législation. Rapports et procès-verbaux de la session de juillet 1912	I^{D10} 12 b
— Actes de la Commission de statistique et législation. Rapports et procès-verbaux de la session de février 1913	I^{D10} 13 a
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. — *Office du Travail.* — Données statistiques sur les rapatriements et le chômage causés par la guerre	I^{Bd30} 15
Irlande	
DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. — Rapports et tableaux relatifs aux travailleurs irlandais, 1914	Gbir^{a5} 14
— Contenance de la récolte et effectif du bétail en 1914-1915	Gbir^{a9} 14-15
Portugal	
MINISTÈRE DES FINANCES. — Mouvement de la population (état civil et émigration), années 1908 à 1912	Po^{Aa4} 08-12
— Recensement du Royaume de Portugal au 1er décembre 1911 (Vol. II, 2e partie : Population de fait d'après les âges en distinguant le sexe, l'état civil et l'instruction ; 3e partie : Aveugles, sourds-muets, idiots et aliénés, d'après les sexes)	Po^{Aa5} 11 b
(Vol. III, 4e partie : Longévité ; individus âgés de 80 ans et plus, groupés d'après les âges en distinguant les sexes)	Po^{Aa5} 11 c
— Annuaire statistique du Portugal pour 1908, 1909 et 1910	Po^{Aa8} 08 à 10

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
— Commerce et navigation, années 1912 et 1913	Po^{Aa6} 12-13
— Statistique agricole. — Résumés statistiques. Fascicule IV, 1914	Po^{Aa10} 14
— Bulletin commercial et maritime, année 1913	Po^{Aa11} 13 I A XII
— Bulletin commercial et maritime, janvier à juillet 1914	Po^{Aa11} 14 I A VII
— L'impôt sur le sel, année économique 1912-1913	Po^{Aa12} 12-13
— L'Impôt du transit sur les chemins de fer, année économique 1912-1913	Po^{Aa13} 12-13
— Mouvement de la population (mouvement physiologique, émigration, mouvements de passagers aux ports de Leixoès et Rio-Douro, Lisbonne et Iles), années 1909 à 1913 .	Po^{Aa14} 09-13
— Le droit d'enregistrement (année économique 1912-1913).	Po^{Aa15} 12-13
— Le droit d'enregistrement (année économique 1913-1914)	Po^{Aa15} 13-14
— Statistique de l'impôt sur l'eau (année économique 1911-1912).	Po^{Ab1} 11-12
— Statistique de l'impôt sur l'eau (année économique 1912-1913)	Po^{Ab1} 12-13
— Statistique de l'impôt sur l'eau (année économique 1913-1914).	Po^{Ab1} 13-14
— Consommation et impôt sur l'eau pour les villes de Lisbonne et Porto, années 1913 et 1914	Po^{Ab2} 13-14
Russie	
DÉPARTEMENT DU COMMERCE. — Commerce extérieur de la Russie par la frontière d'Europe (janvier à juin 1915)	R^{c1b} 15 a
Suède	
DÉPARTEMENT CIVIL. — *Bureau central de statistique.* — Statistique annuelle du mouvement de la population, année 1912	S^{Aa1} 12
— Statistique électorale. Élections à la Diète pour 1912-1914	S^{Aa6a} 12-14
— Statistique des sociétés mutuelles d'assurances (rente et capitaux, incendie, grêle, etc.), 1913.	S^{Aa20} 13
— Immigration et émigration en 1914 .	S^{Aa16} 14
— Assistance publique et finances des communes : statistique annuelle pour 1913.	S^{Aa7} 13
— Salaires et pensions des fonctionnaires et employés de l'État et des communes pour l'année 1912. . . .	S^{Aa8} 12
— Assurances des animaux domestiques, année 1912	S^{Aa25} 12
Collège du Commerce. — Statistique de l'industrie minière pour 1914. . . .	S^{Ab1} 14
— La navigation en 1913.	S^{Ab3} 13
— Fabriques et manufactures, année 1913	S^{Ab2} 13
— Les industries du cuir et du caoutchouc, année 1913.	S^{Ab7} 13
DÉPARTEMENT DES CULTES ET DE L'INS-	

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
TRUCTION PUBLIQUE. — *Direction générale des services médicaux.* — Statistique médicale annuelle, 1914.	S^{Ba1a} 14
— Statistique annuelle des hospices d'aliénés pour 1913	S^{Ba1b} 13
DÉPARTEMENT DES FINANCES. — *Direction générale des Domaines.* — Statistique annuelle des domaines de l'État pour 1913.	S^{Ca1} 13
— *Direction de la Caisse d'épargne.* — Résumé de la statistique de la Caisse d'épargne postale de Suède en 1914.	S^{Cb1} 14
— Budget de l'État pour 1916	S^{C2} 16
DÉPARTEMENT DE LA MARINE. — Statistique annuelle du pilotage, des phares et du sauvetage en 1914 . .	S^{Ea1} 14
MINISTÈRE DE LA GUERRE. — *Direction de santé de l'armée.* — Fonctionnement du bureau médical en 1914. .	S^{Fa1} 14
Suisse	
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR. — *Bureau de statistique.* — Les bibliothèques publiques de la Suisse en 1911.	Su^{Aa22} 11
Bureau fédéral des Assurances. — Rapport annuel sur les entreprises privées en matière d'assurances en 1913	Su^{E1} 13
CANTON DE BERNE	
Bureau cantonal de statistique. — Statistique d'économie rurale pour les années 1912 et 1913	Sub^{a15} 12-13
Uruguay	
Direction générale de statistique. — Annuaire statistique, années 1909-1910, tome II	U^{Aa2} 09-10 II
— Annuaire statistique, années 1911-1912, tome I	U^{Aa2} 11-12 I
Commission nationale de statistique. — Quelques renseignements statistiques sur la République orientale de l'Uruguay, 1915	U^{Ac1} 15
DÉPARTEMENT DE MONTEVIDEO	
Direction générale de statistique. — Résumé annuel de statistique pour 1913	Um^{a2} 13
Venezuela	
Direction générale de statistique. — Annuaire statistique pour 1911	V^{a2} 11
DOCUMENT INTERNATIONAL	
Institut international d'agriculture (Rome). — Annuaire international de statistique agricole, 1913 et 1914	Intc^{ae3} 13-14
DOCUMENT PRIVÉ	
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DE PARIS. — Rapports et comptes rendus des opérations pendant l'année 1914 (Paris, 1915)	π^{e} 265

VIII

AVIS RELATIF

AU

PRIX ADOLPHE COSTE

NOTE EXPLICATIVE

M. Adolphe Coste, ancien président de la Société en 1893, a fait un legs à la Société de Statistique de Paris en exprimant le désir que les arrérages fussent consacrés, dans la mesure du possible, à la publication périodique d'une évaluation détaillée de la fortune publique et privée de la France.

Afin d'honorer la mémoire du regretté président, le Conseil d'administration de la Société a décidé de donner en 1915 un prix consistant en une somme de 500 francs et une médaille.

Ce prix serait attribué à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet se rattachant à l'*Évaluation de la fortune publique et privée de la France, tant en capital qu'en revenu,* ou susceptible d'apporter à cette évaluation une contribution utile, même partielle et limitée.

Pour être admis à présenter un travail, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres élus de la Société faisant partie du Conseil en 1915 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires devront être adressés, **avant le 31 décembre 1915,** à M. Barriol, secrétaire général de la Société, *88, rue Saint-Lazare, à Paris (IXe).*

Ils devront lui parvenir sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire, et lui être remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, ou transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1° Le mémoire *non signé,* mais portant une *devise;*

2° Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, à la machine à écrire, en double exemplaire et sur recto ; ils resteront la propriété de la Société, qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

IX

AVIS RELATIF AU CONCOURS

POUR LE

PRIX ÉMILE MERCET

CONCOURS DE 1913-1915

Note explicative

M. Émile MERCET, ancien président de la Société, président du Conseil d'administration du Comptoir national d'Escompte de Paris, décédé le 18 juillet 1908, a légué à la Société de Statistique de Paris une somme destinée à fonder un prix triennal qui devra être attribué au meilleur mémoire sur une question mise au concours.

Ce prix consiste en une médaille d'or de 300 francs et une somme de 500 francs en espèces.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de mettre au concours la question suivante :

Étude sur les variations comparées, depuis 1850,
du loyer des capitaux placés
soit en rentes et obligations, soit en escompte, pensions, reports
et prêts sur titres.

Rechercher notamment sous l'influence de quelles causes se sont produites ces variations soit en France, soit à l'étranger.

Pour être admis à concourir, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres de la Société qui feront partie du Conseil en 1915 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires des concurrents devront être adressés, **avant le 31 décembre 1915,** à M. BARRIOL, secrétaire général de la Société, *88, rue Saint-Lazare, à Paris* (*IX*e).

Ils devront être sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire; ils seront soit remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, soit transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1° Le mémoire *non signé*, mais portant une *devise;*

2° Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, très lisiblement sur recto, et, si possible, à la machine à écrire et en double exemplaire; ils resteront la propriété de la Société qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

Le Gérant : R. STEINHEIL

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — NOVEMBRE 1915

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 12. — DÉCEMBRE 1915

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1915

SOMMAIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 1915.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

COMMUNICATION PAR M. LE PRÉSIDENT DE LA LISTE DES CANDIDATS PROPOSÉS PAR LE CONSEIL POUR LES ÉLECTIONS DE DÉCEMBRE.

COMMUNICATION DE M. EUGÈNE D'EICHTHAL SUR « LA VALEUR SOCIALE DES INDIVIDUS AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE. DÉFINITIONS ET MÉTHODE ».

COMMUNICATION DE M. GASTON CADOUX SUR « LA PLACE AU SOLEIL DE L'ALLEMAGNE ET LA GUERRE »

MOTION.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 1915

La séance est ouverte à 17h 30, sous la présidence de M. Maurice BELLOM, président, qui annonce que le Journal de la Société n'ayant pu être distribué avant la séance en raison des retards apportés à l'impression, l'approbation du procès-verbal de la séance du mois d'octobre sera reportée à la séance de décembre.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

M. le président met aux voix la candidature de M. VARAGNAC, proposée à la dernière séance. Cette candidature est acceptée à l'unanimité, et M. VARAGNAC est nommé membre titulaire.

Il fait connaître qu'il a reçu les demandes de candidature suivantes :

M. BRIZON, directeur de la Banque des Pays du Nord, 28 *bis*, avenue de l'Opéra, et que cette candidature est présentée par MM. A NEYMARCK, Ch. LAURENT et BARRIOL; M. Georges ALLIX, ancien élève de l'École polytechnique, rédacteur en chef du *Journal des Transports*, 52, rue des Écoles, présenté par MM. André LIESSE et BARRIOL.

Conformément à l'usage, il sera statué à leur sujet dans la séance de décembre.

PRESENTATION D'OUVRAGES

M. le président donne la parole à M. le secrétaire général qui fait part à la Société de la réception d'un certain nombre d'ouvrages parmi lesquels il signale notamment les documents suivants :

Australie (Bureau confédéral de recensement et de statistique). Statistiques sociales : Statistique de l'enseignement, des hôpitaux et assistance, des lois et crimes pour l'année 1907.

Population et statistiques vitales : Démographie confédérale pour 1914 et les années précédentes.

Bolivie (Ministère du Commerce et de l'Industrie) : Mémoire présenté à l'Assemblée législative de 1915.

Chili (Office central de Statistique) : Annuaire statistique de la République du Chili :

Volume IV, Justice, police et criminalité. 1913.

Volume VI, Finances. 1914.

Volume VII, Mines et métallurgie. 1914.

États-Unis d'Amérique (Département du Travail). Bulletin nº 157 : Statistique des accidents dans l'industrie.

État du Massachusetts (Bureau de statistique). Bulletin nº 109 : Salaires et heures de travail dans les industries dérivées du papier.

France (Ministère de l'Intérieur. Gouvernement général de l'Algérie. Conseil supérieur du Gouvernement). Session ordinaire de 1915. Délégations financières. Session de juin 1915. Tome I comprenant : 1º Programme de la session; 2º Assemblée plénière; 3º Rapport général du budget.

Tome II comprenant : 1º Délégation des colons; 2º Délégation des non-colons; 3º Délégation indigène.

Italie (Ministère de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie. Direction générale de la statistique et du travail). Mouvement de la population d'après les actes de l'état civil pour l'année 1913.

Russie (Ministère de l'Intérieur. Comité central de Statistique). Essai sur l'organisation de la statistique administrative en France, 1914.

Suède (Bureau central de Statistique). La Suède (2 vol.), par le Dr Guinchard.

Rapport annuel sur l'enseignement primaire, 1913.

Rapport annuel sur l'enseignement professionnel des garçons, 1912-1913.

Suisse (Département fédéral de l'Intérieur. Bureau de Statistique). Annuaire statistique de la Suisse pour 1914.

A propos des deux volumes adressés par le Bureau central de la Statistique de Suède, M. Yves Guyot fait remarquer que l'ouvrage a d'abord paru en français et en suédois en 1900, à l'occasion de l'Exposition de Paris, et qu'il a été alors traduit en Anglais. Il fait remarquer que la nouvelle édition récemment reçue, qui a d'ailleurs été sensiblement développée, n'a pas paru en français et qu'une édition allemande a remplacé l'édition française à côté de l'édition anglaise.

COMMUNICATION PAR M. LE PRÉSIDENT DE LA LISTE DES CANDIDATS PROPOSÉS PAR LE CONSEIL POUR LES ÉLECTIONS DE DÉCEMBRE

M. le président annonce que, conformément aux statuts et au règlement, le Conseil a dressé la liste des candidats à présenter aux suffrages de la société

pour les diverses fonctions qui deviennent vacantes à fin 1915. Cette liste est la suivante :

Président pour 1916, M. MALZAC.

Vice-présidents pour 1916, 1917 et 1918, MM. D'EICHTHAL et Paul MEURIOT.

Membres du Conseil pour 1916, 1917 et 1918, MM. Émile BOREL, Pierre NEYMARCK et Charles LEFEBVRE.

Toute candidature proposée par cinq membres au moins sera, de droit, ajoutée à la liste précédente, pourvu qu'elle soit conforme aux dispositions statutaires et transmise au secrétaire général avant le 26 novembre 1915.

COMMUNICATION DE M. EUGÈNE D'EICHTHAL SUR « LA VALEUR SOCIALE DES INDIVIDUS AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE. DÉFINITIONS ET MÉTHODE ».

M. le président donne la parole à M. Eugène D'EICHTHAL pour sa communication sur la valeur sociale des individus au point de vue économique. Définitions et méthode.

« M. Eugène D'EICHTHAL rappelle que, depuis la guerre, il est à chaque moment question des pertes en capital humain qu'elle occasionne : on a voulu même chiffrer ces pertes et on a publié des résultats très différents, avec des écarts d'évaluation considérables. M. D'EICHTHAL cite quelques-uns des chiffres divergents qui ont figuré dans divers recueils ou publications. Il pense que ces divergences viennent de ce qu'on est parti de définitions incomplètes qui ont conduit à des méthodes défectueuses. Il essaye de préciser ce qu'on doit entendre par valeur moyenne économique ou valeur sociale au point de vue économique des individus. Cette définition établie, il cherche s'il serait possible, à l'aide de *census* périodiques très complets et bien coordonnés portant sur toutes les natures de biens et sur le recensement de la population par sexes, âges et professions, de tirer des indications que ces census fourniraient sur les accroissements de la richesse collective, des données relatives à la part que chaque individu a prise dans ces accroissements, d'où il serait facile, par un calcul d'actuaire, de déterminer sa valeur en capital. M. D'EICHTHAL montre l'impossibilité qu'il y aurait, même par cette voie et au prix d'investigations très laborieuses, d'aboutir à des conclusions d'une suffisante précision. La tâche est encore plus irréalisable dans des pays où comme chez nous il n'y a pas de census généraux périodiques et où il faut se contenter de données indirectes sur l'accroissement de la richesse pour une période déterminée. Dans ces conditions, notre collègue pense qu'il est imprudent de lancer dans la presse des évaluations qui reposent sur des bases trop hypothétiques pour être considérées comme ayant un caractère scientifique et qui pourraient être la source d'idées erronées. »

M. Maurice BELLOM, président, prend alors la parole en ces termes :

« S'il en est parmi vous qui, à la lecture du titre de la communication de M. D'EICHTHAL ont pu éprouver quelque surprise et redouter une dérogation au programme des statistiques de guerre qui doit faire l'objet de nos travaux, le savant exposé que vous venez d'entendre les a, j'en suis certain, pleinement rassurés. C'est que le caractère compréhensif de la lutte actuelle associe à l'œuvre de la défense nationale toutes les forces vives du territoire : à cet égard, la valeur sociale de l'individu au point de vue économique ne saurait être contestée. Cette valeur sociale résulte, sans doute, des forces physiques de chacun, et, à ce titre, les initiatives et les efforts que nos éminents collègues, MM. COLSON et Raphael-Georges LÉVY, ont prises pour combattre les fléaux de la dépopulation et de l'alcoolisme sont aussi généreux que féconds. Nos ennemis l'avaient compris; ils avaient même, dans une exposition spéciale tenue à Dresde, surexcité l'attention du public et ils avaient obtenu de tangibles résutats par l'intérêt que le peuple lui-même, jusqu'aux enfants, portait aux tableaux et aux modèles placés sous ses yeux; bien plus, le commissaire général de l'exposition, dans la préface du catalogue, récommandait

comme un devoir patriotique le souci de l'hygiène individuelle dont il signalait la directe influence sur l'avenir de la race. Mais la valeur sociale de l'individu procède aussi de la force morale, et cette dernière se traduit non seulement par l'héroïsme dont nos vaillants soldats nous donnent à chaque heure depuis de nombreux mois le sublime exemple, mais encore par les victoires que remportent loin du front, dans la pratique de la tolérance mutuelle, de l'inlassable patience, de l'inébranlable foi dans le succès final, les individus retenus dans la zone de l'intérieur par leur âge, leur santé ou leurs fonctions. Les réflexions d'ordre général que suggère ainsi l'étude de notre collègue et maître attestent une fois de plus les relations entre l'esprit statistique et la guerre, dont j'ai cherché dès la première séance de cette année à définir les éléments et le domaine.

« C'est pour moi un nouveau motif d'exprimer à M. D'EICHTHAL la gratitude de la Société de Statistique de Paris pour la puissante contribution qu'il vient d'apporter à l'étude d'un problème aussi délicat à poser que fondamental à résoudre. »

COMMUNICATION DE M. GASTON CADOUX SUR « LA PLACE AU SOLEIL DE L'ALLEMAGNE ET LA GUERRE »

M. le président donne la parole à M. G. CADOUX, pour sa communication sur *La Place au soleil de l'Allemagne et la Guerre.*

L'étude de M. G. CADOUX se propose, en exposant la situation économique de l'Allemagne, de réfuter une affirmation des pangermanistes et de quelques gouvernants allemands, à savoir qu'il est vain de discuter sur le motif occasionnel de la guerre, puisque la nécessité d'avoir *sa place au soleil* obligeait inéluctablement l'Allemagne à une grande guerre. A force de répéter cette assertion, la presse populaire pangermaniste a fini par en faire une sorte de lieu commun, tant pour les Allemands que pour les neutres.

M. CADOUX estime utile de réfuter cette fausse affirmation et il base la démonstration de cette fausseté sur une importante série de données statistiques officielles allemandes ou émanant d'autorités allemandes en matière financière et économique. Il espère, après la défaite du militarisme allemand, qu'on avouera chez nos ennemis que ni la France, ni l'Angleterre, ni la Russie n'ont été les agresseurs; mais il craint qu'on n'invoque cette soi-disant nécessité de la conquête de la place au soleil pour excuser l'attaque austro-allemande de 1914.

Avant de produire ses statistiques, l'orateur montre par quels efforts soutenus dans les écoles, les universités, les académies de guerre et l'entourage de l'Empereur, la caste nobiliaire prussienne a modifié la mentalité des Allemands et leur a finalement inculqué une sorte de folie collective des grandeurs, exaspérant l'esprit de domination et les appétits de toutes les classes de la population de l'Empire.

Passant aux constatations statistiques, M. CADOUX observe tout d'abord que la *race élue*, la pure race allemande, n'est, d'après les documents allemands, par rapport aux autres races peuplant l'Europe, qu'en minorité très accusée, puisqu'elle comptait environ 73 millions sur 423 millions d'habitants de toute l'Europe. Elle ne représente donc que 17,25 pour cent de l'ensemble de la population. Il paraît peu probable à l'orateur que les 350 millions d'Européens non allemands acceptent, sans résister énergiquement, la prétention à la suprématie du groupe allemand.

Entrant dans le vif de son sujet, l'auteur démontre que, si l'accroissement de la population de l'Allemagne a été considérable (de 1875 à 1910, il a été de 52 % contre 37 % dans le Royaume-Uni et 8 % en France), jamais l'Allemagne n'a souffert, ni failli souffrir, de pléthore. A l'appui de cette affirmation, il montre la diminution si remarquable de l'émigration, sa faiblesse comparativement à l'émigration des autres nations européennes; l'infime mouvement des Allemands vers leurs colonies; l'accroissement de la population étrangère en Allemagne et l'importance de la main-d'œuvre étrangère dans l'agriculture et

l'industrie. Il en conclut que, si impressionnant que puisse être l'accroissement de la population de l'Empire, jamais l'Allemagne n'en a ressenti de malaise économique, ni même de gêne ou d'appréhensions justifiées.

Pour fortifier cette démonstration, M. Cadoux cite les statistiques officielles de l'Office impérial, qui montrent l'accroissement (beaucoup plus rapide que l'augmentation de la population) du nombre des occupations permanentes dans le commerce et dans l'industrie. Alors que, en 1882, ils faisaient vivre un peu plus d'un sixième de la population de l'Allemagne, ils en occupaient presque le cinquième en 1895 et, en 1907, près de 24 %, c'est-à-dire presque le quart. Cette démonstration lui semble irrécusable.

Et les statistiques produites montrent encore que les salaires de ce nombre, si largement accru, d'ouvriers et d'employés ont haussé sensiblement de 1879 à 1910; que leur bien-être s'est beaucoup augmenté, et que la prospérité générale se révèle également par les taux d'accroissement de la consommation des matières premières nécessaires à l'industrie par tête d'habitant au cours de cette période. Par exemple, de la période 1879-1883 à celle de 1906-1910, la consommation du sucre par habitant a augmenté de 188,5 % et celle des fruits exotiques de 300 %; celle du pétrole de 71,8 %; du coton de 100 %; de la houille de 120,5 %, du fer brut de 203,8 %, de la lignite de 227 %.

A ces preuves (tirées de documents allemands) d'une prospérité ascendante et continue, s'ajoutent celles fournies par les statistiques relatives au développement de la fortune privée; à l'augmentation incroyable des capitaux confiés, de 1906 à 1912, aux caisses d'épargne publiques et particulières. Et les documents cités font ressortir que, pendant cette même période, les épargnes cumulées des Anglais et des Français ont été inférieures à celles des seuls Allemands. En 1910, pour l'Allemagne, d'après *Les forces économiques*, étude publiée par la *Dresdner Bank*, les capitaux de l'épargne étaient de 16.780 millions de marks; contre: en France 4.514 millions de marks et en Angleterre, 4.422 millions de marks.

Puis, toujours au moyen des statistiques allemandes, M. Cadoux démontre le manque de base de l'assertion que, pour son expansion maritime et son commerce extérieur, la jalousie des nations concurrencées par l'Allemagne a constamment entravé ses efforts pacifiques.

Le taux d'accroissement du commerce extérieur de 1891 à 1911 a été (en 1911 par rapport à 1891) de :

65,9 %	pour la Grande-Bretagne et l'Irlande;
69,8	pour les États-Unis de l'Amérique du Nord;
105,1	pour la France;
143,1	pour l'Allemagne.

Pour la même période, le taux de l'accroissement du tonnage de la marine de commerce a été de : 68,50 % pour la France; 37 % pour la Grande-Bretagne et 103,90 % pour l'Allemagne.

Énumérant ensuite les banques et les établissements financiers allemands, M. Cadoux explique leur rôle, leur importance et leurs progrès. Il note que, en 1912, il existait, en dehors de la Banque de l'Empire, 158 banques dont le capital social réuni atteignait 2.928.894.000 marks avec 801.663.000 marks de réserves et un bénéfice net déclaré de 307.401.000 marks.

Enfin, comme dernière preuve que la situation de l'Allemagne laborieuse était satisfaisante et prospère, M. Cadoux énumère les gros dividendes de ses principaux établissements industriels. Pour les produits chimiques, 20 à 30 %; pour l'électricité, 9 à 14 %; pour les machines, 12 à 25 %; pour les mines et charbonnages, 8 à 24 %; pour les compagnies de navigation, 3 à 15 %. Tels sont les résultats des deux années qui ont précédé la guerre. Tout, d'après ces constatations empruntées aux documents allemands, démontre que ni le commerce, ni l'industrie, ni la finance, ni la marine marchande n'ont, à aucun moment, vu

leurs progrès entravés; que jamais on n'a empêché ni paru empêcher l'Allemagne de prendre sa place au soleil. M. CADOUX croit en avoir apporté la preuve.

L'orateur espère que cette vérité finira par être reconnue en Allemagne et qu'alors, les Allemands, désabusés, demanderont des comptes rigoureux à ceux qui, par leurs mensonges, sont responsables de tant de deuils, de tant de ruines et ont provoqué l'unanime réprobation contre l'Allemagne. Il émet le vœu que des travaux analogues à son étude contribuent à faire connaître la vérité aux Allemands et aux neutres.

M. Maurice BELLOM, président, remercie M. CADOUX de sa communication. « Je n'ai pas besoin, dit-il, d'insister après l'exposé si vivant, je dois dire si vibrant de notre ancien et cher Président, pour montrer à quel degré cette communication statistique se rattache aux préoccupations constantes qui nous animent, les yeux sans cesse tournés vers nos admirables frères qui, aux deux extrémités de l'Europe, tiennent haut et ferme le drapeau de la civilisation et du droit. »

La Société décide, sur la proposition de M. le président, de reporter aux séances suivantes les discussions relatives aux deux communications de MM. D'EICHTHAL et CADOUX.

MOTION

M. Jean BRUNHES demande la parole pour appeler l'attention de la Société sur ce fait que, dans les deux très beaux volumes intitulés *Science française* qui ont été édités par les soins du Gouvernement de la République en vue de sa participation à l'exposition de San-Francisco, les sciences économiques ont été traitées d'une manière extrêmement sommaire et aucun chapitre n'a été consacré à la statistique. M. BRUNHES estime que cette omission est d'autant plus regrettable que nous sommes à une heure où nous pouvons peut-être nous reprocher de ne pas avoir suivi avec une attention assez éveillée et des statistiques assez rigoureuses les phénomènes qui se développaient hors de nos frontières, et que les volumes en question étaient destinés au grand pays ami où la culture statistique est si répandue; il demande donc au bureau de bien vouloir examiner si une protestation en règle ne pourrait être adressée à la Direction de l'Enseignement supérieur du ministère de l'Instruction publique.

Après échange de quelques observations entre MM. Raphaël-Georges LÉVY et BRUNHES, M. le président fait connaître que le Conseil de la Société sera saisi de la question à sa prochaine séance.

La séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire général,	Le Président,
A. BARRIOL.	Maurice BELLOM.

II

L'ESPRIT STATISTIQUE ET LA GUERRE

I — OBJET DE LA QUESTION

La question des rapports entre l'*esprit statistique* et la guerre ne doit pas être confondue avec celle des relations entre la *statistique* et la guerre. En effet, le concours que l'esprit statistique est susceptible d'offrir à la préparation et à la conduite des hostilités n'est pas celui que les données de la statistique apportent à la défense nationale : c'est ainsi qu'il ne se borne ni à la réunion des éléments de préparation, par exemple, dans la constitution des

effectifs et dans le ravitaillement en vivres et en munitions, ni à la constatation des résultats d'une campagne. Certes, tous les grands capitaines, depuis les temps anciens jusqu'à l'époque moderne, ont attaché à cette œuvre laborieuse le prix le plus justifié; c'est ce que démontrent : à Rome, la patiente attitude de Marius en présence des barbares; à Carthage, les merveilles d'organisation d'Annibal; durant les guerres de Napoléon Ier, le précieux concours prêté au grand capitaine par son chef d'état-major Berthier.

Mais, en outre, la statistique façonne les esprits et, de la sorte, les prépare à envisager et à résoudre les problèmes que soulève une lutte à main armée. C'est ce que révèle l'étude des relations de l'esprit statistique et de la guerre.

II — DÉFINITION ET ÉLÉMENTS DE L'ESPRIT STATISTIQUE

A. Définition de l'esprit statistique. — L'esprit statistique est *l'ensemble des dispositions de l'esprit, soit naturelles, soit résultant de l'habitude ou de l'acquit, dont le caractère essentiel est le souci de dénombrer avec exactitude, de classer avec ordre et d'exposer avec clarté.*

B. Éléments de l'esprit statistique. — L'exactitude suppose l'esprit de précision, l'ordre celui de méthode, la clarté celui d'ingéniosité.

a) *Esprit de précision.* — Le statisticien ne se contente pas des constatations vagues, des résultats approximatifs, en un mot de l' « à peu près » dans les éléments qu'il collige. Mais il ne se borne pas à dénombrer; il doit reviser les données qu'il a recueillies ou qui lui sont fournies, rechercher les causes des divergences ou des anomalies qu'il relève, apprécier le degré d'exactitude de chaque résultat du dénombrement, ne conserver que ceux dont l'erreur n'excède pas le taux qu'il s'est assigné eu égard à l'objet de la statistique à dresser.

Ce n'est point l'esprit de *minutie* qui s'attache aux détails avec une attention moins intelligente que systématique; il effectue, au contraire, la ventilation entre le détail utile et le détail superflu; en un mot, il ne recherche point le détail pour le détail au détriment de l'ampleur des aperçus. L'esprit statistique n'est pas plus l'esprit de minutie que ne l'est l'esprit d'observation. La précision, en effet, ne doit pas être confondue avec la minutie. Nul ne s'est avisé de qualifier de minutieux les auteurs des plus patientes recherches qui, tournés vers les astres comme Leverrier ou penchés sur les instruments de laboratoire comme Rœntgen, Curie, Marconi ou Branly, se livrent à des constatations d'une méticuleuse exactitude, condition nécessaire du succès de leurs travaux. Ce qui importe, c'est d'approprier le degré de précision au but poursuivi, en un mot de régler l'intensité de l'effort sur la valeur du résultat : tel est le préservatif contre une tendance à des investigations de détail où la satisfaction d'amour-propre, donnée par un travail à la fois méticuleux et vain, primerait la judicieuse adaptation des moyens aux fins opportunes déterminées par le jugement.

Ce n'est point l'esprit de *scrupule* qui hésite et tâtonne et qui, par une déformation de l'esprit de précision, pousse le soin de l'exactitude jusqu'à craindre de faire usage de telle observation parce qu'elle ne satisfait pas au desideratum basé, non sur le caractère du travail à exécuter, mais sur la tendance subjec-

tive d'une mentalité qui confond un centre d'observation avec le phare indicateur du but à atteindre et qui, dès lors, exige de ses propres lumières une perfection dont l'homme, livré à lui-même, est naturellement incapable. L'esprit statistique, au contraire, combat l'esprit de scrupule en évitant l'incertitude qui conduit à reprendre sans cesse la tâche effectuée dans la crainte qu'une grave omission n'en ait compromis la valeur; par la précision que l'étude et la pratique de la statistique donnent à l'intelligence, celle-ci s'accoutume à la netteté du souvenir qui dissipe les folles alarmes et les doutes engendrés par une timidité sans fondement.

L'esprit statistique évite de la sorte la stérilité, corollaire inévitable d'une recherche toujours inachevée parce que son auteur n'est jamais satisfait de l'œuvre accomplie.

C'est que le statisticien ne perd jamais de vue l'objectif à poursuivre et, semblable à l'explorateur qui, en cheminant vers le pôle, rectifie par la boussole les écarts de sa route et tient compte des saisons dont la récurrence peut lui faciliter ou lui interdire l'achèvement de son programme, il a toujours l'intelligence dirigée vers le point culminant de ses recherches, sans s'arrêter aux contingences que sèment devant lui les observations isolées.

b) *Esprit de méthode.* — Le statisticien ne se borne pas à additionner les chiffres qu'il a recueillis : il les rapproche dans un ordre logique selon les rapports qui résultent de l'homogénéité de leur nature ou du degré de leur exactitude.

Ce n'est point l'esprit d'*automatisme* arithmétique qui utilise sans précautions des résultats dont l'exactitude n'est pas et ne doit pas être de sa part l'objet d'une vérification préalable.

Ce n'est point l'esprit de *routine* qui n'ose s'écarter des sentiers battus et néglige la recherche de voies plus modernes ou de chemins plus courts. C'est parfois, au contraire, l'esprit d'*invention* qui suppose ou réveille le talent de l'ingénieur dans la création de ces machines dont les techniciens Hollerith et March nous ont fait admirer les merveilles.

Ce n'est point l'esprit de *minutie*, au point de vue de la méthode de même qu'au point de vue de la précision, à moins que l'on ne qualifie de minutieux, au sens péjoratif du terme, tous ceux qui ont fait preuve de méthode, depuis Démosthène triomphant de sa langue rebelle à l'aide de cailloux au bruit des mugissements de la vague, depuis Cicéron proclamant le précepte : *fiunt oratores*, depuis Horace énumérant jusque dans leurs détails les qualités et les défauts du poète, jusqu'à Descartes consacrant à la méthode un traité qui fit époque et Pasteur répondant par les plus délicates expériences aux objections que soulève toute rénovation de théories admises : or, faut-il oublier que cette prétendue minutie n'a empêché aucun de ces grands esprits d'associer à une rigoureuse méthode les envolées ou les délicatesses de l'expression et l'ampleur des idées depuis les accents des Philippiques, l'apostrophe à Catilina, la finesse des odes, jusqu'à la profondeur des réflexions du philosophe et la hardiesse des conceptions du chimiste?

c) *Esprit d'ingéniosité.* — Le statisticien ne travaille pas pour lui seul : c'est pour autrui qu'il a entrepris le patient labeur du dénombrement et de la coor-

dination; ce labeur ne devient fécond que le jour où le public peut en utiliser les résultats : il faut donc que les chiffres présentés par le statisticien puissent être compris et mis en œuvre par ceux qui sont demeurés étrangers à l'élaboration du document placé sous leurs yeux.

Qu'il suffise de rappeler les merveilles des figurations graphiques dont mon éminent maître et prédécesseur, Émile Cheysson, avait illustré ses albums du ministère des Travaux publics et dont la Suède a fourni dans un stéréogramme un mémorable exemple, d'une actualité douloureusement rajeunie par les circonstances de la présente guerre. Si, en effet, quelque statisticien dresse sur une série de cartons des graphiques représentant, pour chaque année, le nombre des vivants des divers âges et s'il accole les feuillets découpés suivant le tracé figuré de la sorte, il obtient, à l'aide des trois coordonnées : années, âges et effectifs, une surface dont l'apparence affecte celle d'une série de montagnes et de vallées, et il constate, pour les naissances, après une dépression en 1810, une dépression corrélative en 1840 : la première vallée correspond aux vides que les guerres de Napoléon I[er] avaient faits dans les rangs des adultes, et la seconde à ceux qu'avait créés parmi les enfants en bas âge à l'époque antérieure, l'impossibilité de naître consécutive à l'anéantissement des adultes au cours des hostilités et, par suite, l'impossibilité, pour la génération qui aurait dû prendre origine en 1810, de fournir trente ans après l'effectif des individus qui seraient normalement devenus pères en 1840.

Ainsi l'esprit statistique n'exclut point l'esprit d'*initiative*, car le statisticien n'a point le rôle essentiellement passif d'un observateur qui se bornerait à enregistrer des résultats sans se préoccuper de leur mise en œuvre : il doit songer à ceux qui consulteront les éléments numériques; en un mot, producteur de chiffres, il ne doit pas oublier le consommateur appelé à en faire usage; il doit donc rendre son produit à la fois accessible par la réduction de l'effort imposé pour en tirer parti, attrayant par un charme qui sollicite l'indifférence, instructif par un caractère substantiel qui alimente les recherches des plus curieux et par une netteté qui exclut les méprises ou les erreurs. Or, ce but ne peut être atteint que par la souplesse d'une intelligence toujours en éveil et par la subtilité d'un esprit toujours en quête d'inventions aussi délicates qu'opportunes.

Résumé. — En un mot, les trois éléments de l'esprit statistique : précision, méthode et ingéniosité, participent à l'œuvre du statisticien comme trois alliés également indispensables au succès final. Ainsi, bien que le premier — la précision — paraisse dominer dans le recensement, le deuxième — la méthode — dans la coordination, le troisième — l'ingéniosité — dans la présentation des résultats, ils doivent dans chacune de ces trois séries d'opérations, loin de se suffire individuellement à eux-mêmes, se prêter un mutuel concours. En effet :

a) La ventilation des données utilisables et des éléments sans valeur suppose, outre le sentiment de l'exactitude, l'application d'un ensemble de règles qui servent de fil conducteur, et la sagacité qui permette de distinguer le bon grain de l'ivraie;

b) La classification des résultats obtenus implique, outre le souci de l'ordre, l'utilisation rigoureuse du fruit de laborieuses recherches et la mise en œuvre de procédés appropriés à la nature des données fournies et du but à atteindre;

c) La présentation des résultats commande, outre la préoccupation de la clarté, l'exclusion de tout procédé qui, en exposant le lecteur à des méprises, réduirait à néant tout l'effort antérieur, et l'application de principes qui garantissent l'homogénéité des enseignements fournis.

III — APPLICATION DES ÉLÉMENTS DE L'ESPRIT STATISTIQUE A LA GUERRE

La trilogie des éléments qui caractérisent l'esprit statistique trouve un champ direct d'application dans l'œuvre militaire soit de préparation de la guerre, soit de conduite des opérations.

1° *Préparation de la guerre.* — Aucun détail ne doit être négligé dans la constitution de cet organisme de la mobilisation, dont les rouages complexes rappellent ceux d'un immense mouvement d'horlogerie où le moindre grippement, à plus forte raison la moindre lacune, déterminerait aussitôt l'arrêt de l'ensemble. A la *précision* doivent s'allier la prévision qui implique la *méthode* chez l'organisateur contraint de songer à toutes les éventualités, et la combinaison qui suppose l'*ingéniosité* chez le conducteur du mécanisme complexe dont un ordre inopiné de mobilisation doit provoquer la mise en marche.

2° *Conduite des opérations.* — Pas n'est besoin d'être un stratège de profession pour être frappé de la *précision* nécessaire à l'arrivée des convois de vivres et de munitions sur le front d'une armée aussi mobile que nombreuse et dispersée. Là encore doit intervenir la *méthode*, qui est une vertu essentielle d'un chef d'état-major obligé de veiller aux détails dont aucun n'est sans importance pour le succès final; quant à l'*ingéniosité*, elle est, à l'évidence, indispensable tant pour profiter des fautes de l'ennemi que pour adapter le plan initial aux modifications imposées par la fortune des armes ou par la tactique de l'adversaire.

Aussi bien, ces trois qualités ne doivent-elles pas être l'apanage exclusif d'un généralissime; un simple chef de détachement doit pourvoir aux multiples opérations du cantonnement et de l'approvisionnement et à l'exécution de la tâche assignée dans les termes définis par une judicieuse organisation et appropriées par une souplesse inventive aux circonstances du moment. De même, les services civils ne peuvent s'affranchir de cette triple condition de réussite au cours de la guerre, soit qu'ils contribuent au transport des troupes, à l'évacuation des blessés, au ravitaillement en vivres ou munitions, soit qu'ils assurent la correspondance postale dont l'exacte transmission est aussi nécessaire pour réconforter le combattant par les nouvelles de son foyer que pour entretenir le sang-froid des non-combattants par la connaissance certaine et rapide du sort d'un proche toujours en péril.

Ce n'est pas, du reste, la guerre moderne qui a inauguré la mise en œuvre de ces qualités chez le conducteur d'armées. La retraite des Dix Mille de Xénophon, l'invasion d'Annibal en Italie après la traversée des Alpes, la défensive

commandée par Marius à ses légions impatientes de répondre aux défis injurieux des Teutons, furent la préface et le modèle de campagnes dont l'histoire quotidienne trace devant nos yeux, et parfois avec notre concours personnel, la sanglante épopée. Devanciers et maîtres de nos généraux d'aujourd'hui, ces glorieux ancêtres de l'antiquité rappellent à leurs arrière-neveux que le sang-froid et la temporisation sont des qualités ou des procédés dont l'aspect extérieur ou l'effet immédiat, s'ils ne revêtent point le flatteur éclat d'une furieuse offensive, en évitent parfois le décevant attrait et l'irréparable lendemain.

La résistance aux objurgations d'une armée plus disposée au péril de l'attaque qu'à l'énervement de l'immobilité exige toutefois du chef qui les affronte un courage civique dont l'héroïsme sait immoler l'égoïste souci des louanges immédiates aux calculs d'une *précision* mathématique, aux principes d'une implacable *méthode* et aux ressources d'une merveilleuse *ingéniosité*. C'est donc dans les éléments essentiels de l'esprit statistique qu'il puise les bases de sa vaillante et féconde attitude. Bien plus, la possession de ces qualités est pour lui un élément d'action et d'influence morale. En effet, une population et une armée qui savent qu'un travail méthodique a précédé l'organisation de la guerre et dirige la conduite des opérations ne peuvent manquer d'une foi indéfectible dans la victoire finale : le doute, la lassitude et le découragement n'ont jamais été engendrés que par la défiance dans la valeur des chefs ou la préparation des moyens.

De même, grâce à cette confiance de la nation dans les arbitres de ses destinées, un gouvernement n'est pas réduit à taire, par crainte de semer la panique, des échecs dont l'annonce est l'inévitable cortège des récits de blessés soignés dans les hôpitaux de l'arrière; il n'est donc pas exposé à la suspicion que jette sur les nouvelles favorables par lui communiquées la divulgation tardive d'insuccès jalousement dissimulés. Or, le souci de ne cacher à l'ensemble de la population aucune péripétie des hostilités, si alarmante puisse-t-elle être, paraît une condition nécessaire de l'intime et générale collaboration d'une démocratie à une œuvre de défense nationale. Le 18 juillet 1803, William Pitt déclarait « tout à fait impossible qu'un peuple veuille faire des efforts adéquats pour résister à un péril dont la nature et l'étendue lui ont été soigneusement dissimulées »; cent douze ans plus tard, le correspondant militaire du *Times* (numéro du 14 janvier 1915, p. 9, dernière colonne), dans un article intitulé : *Problems of defense* — 1915 et 1804 — *ministers and mystery*, prenant pour épigraphe cette déclaration du grand homme d'État, écrivait (*ibid.*, début du troisième alinéa) que « l'Empire britannique n'est pas d'humeur à combattre derrière un voile de mystère ». La formation de l'esprit populaire, grâce à la diffusion des travaux statistiques, n'est donc point négligeable chez les peuples qui luttent à main armée.

IV — L'ESPRIT STATISTIQUE ET LE PATRIOTISME ÉCLAIRÉ

Ce n'est pas, du reste, uniquement dans l'œuvre de préparation ou de conduite des hostilités que l'esprit statistique peut rendre, en cas de guerre,

d'incontestables services. Grâce à lui, le patriotisme devient éclairé tant chez les pouvoirs publics que dans l'ensemble de la nation.

D'une part, en effet, l'esprit statistique permet aux pouvoirs publics d'utiliser au mieux de l'intérêt général toutes les capacités de la nation. Or, si les spécialistes sont judicieusement employés, au lieu d'être confinés par négligence, automatisme ou routine dans des postes que pourraient occuper de simples manœuvres, quiconque ne possède aucune aptitude particulière accepte telle mission qui lui est dévolue, et cela non seulement avec abnégation, mais encore avec la conviction qu'une méthode sévère inspirée par le souci de l'ordre a présidé à l'affectation de chacun; en un mot, tous collaborent à l'œuvre patriotique avec l'intelligence des nécessités de la défense nationale.

D'autre part, ce n'est pas seulement avec le moral de ses troupes, c'est aussi avec la mentalité de l'opinion publique que doit compter un chef d'armée; à cet égard, il trouve un précieux auxiliaire dans l'acquisition de l'esprit statistique par la population, grâce à la vulgarisation des travaux statistiques, depuis les bulletins météorologiques et les publications hebdomadaires des maladies, des naissances et des décès jusqu'aux annuaires dont le prix doit être abaissé dans l'intérêt général d'une large diffusion.

L'acquisition de l'esprit statistique donne, en effet, l'habitude de la réflexion basée sur la croyance à des lois générales et sur la négation de la prétendue puissance d'un hasard aveugle qui dirigerait les mouvements humains; elle donne l'habitude de la recherche du lien qui unit l'effet à la cause et elle proscrit le fatalisme qui prétend justifier la paresse, le découragement et la félonie comme des conséquences légitimes et inévitables de forces ignorées dont la puissance intangible déjouerait l'effort humain; elle donne l'habitude du courage en face de la vérité, si dure soit-elle, par la pratique de l'étude des fléaux tels que la mortalité, la morbidité, la criminalité, le chômage, les grèves, les accidents, et par la conviction, fondée sur l'expérience, que cette étude conduit à des solutions bienfaisantes; elle donne l'habitude de fuir l'illusion par la mise en œuvre de méthodes qui édifient toute réforme de l'état de choses existant sur un examen attentif de données certaines et précises; en un mot, à la fois, elle garantit contre l'utopie qui fascine l'intelligence comme le miroir captive le regard de l'animal, et elle exclut la sécurité, fille de la peur, triste privilège des oiseaux qui croient échapper aux coups du chasseur en se bornant à lui dissimuler leur tête.

Le statisticien apprend, de la sorte, que seule est instructive la connaissance des qualités de l'ennemi, qu'au contraire celle de ses défauts est stérile parce qu'elle ne comporte, pour la préparation militaire, aucun élément d'imitation soit en temps de guerre, soit même en temps de paix. Il n'est pas de ceux qui, par mépris de l'adversaire et par étalage d'un patriotisme plus expansif que raisonné, plus sonore qu'intelligent, affectent l'ignorance des travaux, même littéraires ou artistiques, d'une nation ennemie. Il n'oublie pas que le genre de culture, fût-il la déformation de la civilisation, est le critérium des méthodes de lutte et d'occupation à main armée; il ne commet donc point l'erreur des patriotes plus ardents à l'impulsion que pratiques dans la réalisation, dont la légitime révolte contre les atrocités d'un vandalisme héritier des barbares se traduit par la proscription de la langue de l'adver-

saire dans l'enseignement de la jeunesse, comme si la défaite militaire, si complète fût-elle, pouvait supprimer à jamais les représentants d'une race aussi persévérante que prolifique.

C'est ainsi que l'esprit statistique, par les habitudes qu'il donne et les pensées qu'il suggère, inspire les patriotes éclairés, qui tempèrent l'élan de leur entrain par le calme de leur raison et qui, soucieux de faire de leur pays le meilleur, mais non le plus envahisseur, lui appliquent le judicieux précepte : *Qui bene amat bene castigat*, qui aime bien châtie bien. Dès lors, sans manquer de reconnaître ni d'exalter le bien, ils ne cessent de rechercher le mieux; loin de vouloir transformer leur patrie en une société d'admiration mutuelle, ils distinguent et signalent ses imperfections ou ses défauts, non pour l'humilier, mais pour le grandir chaque jour par les réformes nécessaires; en particulier, dans une guerre de patience, sans omettre de magnifier les actes d'héroïsme individuel ou collectif, ils relèvent toute erreur ou faute qui parfois est la rançon des suggestions hardies et dont une trop facile excuse est cherchée dans les manifestations d'un esprit d'initiative égaré par une conception ignorante et contempteur de l'indispensable méthode. Aussi bien, loin d'être en conflit avec l'esprit statistique, l'esprit d'initiative trouve en lui à la fois un soutien qui lui évite les chutes consécutives à de téméraires efforts, un guide qui lui prépare la voie où il peut s'engager sans crainte des heurts ni des mécomptes, un pilote qui lui signale les écueils à éviter, un phare qui éclaire sa route et contribue de la sorte à des triomphes dont l'éclat est réservé au navigateur sans que ce dernier ait à redouter une indiscrète prétention de son auxiliaire au partage de ses lauriers.

Le véritable statisticien n'est pas, en effet, hanté par le souci des applaudissements populaires, et il trouve une suffisante récompense de ses efforts dans la conscience de l'accomplissement d'un devoir peut-être obscur, mais utile et patient.

V — L'ESPRIT STATISTIQUE ET L'HÉROISME

Il n'est pas à redouter, d'ailleurs, qu'une population imbue de travaux où les chiffres ont plus de place que d'entraînantes périodes, ne soit incapable de tout sentiment d'héroïsme.

En effet, il n'y a pas incompatibilité entre l'allure méthodique de l'esprit statistique et les élans spontanés du plus audacieux génie. Gambetta avait l'esprit statistique quand il disait de la revanche : « Y penser toujours, n'en parler jamais », ou qu'il provoquait par de judicieuses et multiples initiatives la réorganisation de notre armée, soit au cours, soit au lendemain de l'année terrible, et cette laborieuse entreprise ne lui interdisait pas les sublimes envolées dont le discours de Cherbourg reproduit sur le monument de la place du Carrousel est un des types les plus accomplis.

De même, la patiente élaboration de ses premiers discours n'a pas, dans la suite, condamné Jules Favre à la froideur d'un conférencier qui dissimulerait sa faiblesse d'improvisation derrière le méprisable paravent d'une trop fidèle mémoire, et elle ne l'a pas empêché de démasquer à la tribune parlementaire, dans une célèbre harangue, la redoutable préparation d'un prochain coup d'État.

Par contre, le type de l'esprit statistique n'est nullement représenté par un

orateur devenu froid à force d'être impeccable, parce que l'aide du souvenir substituée à la spontanéité de l'intelligence supprime le rayonnement communicatif d'une parole directement issue du cœur. La préparation poussée jusqu'à tuer l'éloquence n'est que la dénaturation de l'esprit statistique : celui-ci prépare, puis s'efface, sans risquer d'étioler les qualités essentielles de l'esprit humain ni de le transformer en *automate*.

Les livres saints eux-mêmes offrent des exemples de cette association de la méthode statistique et des pensées qui reflètent les plus généreuses inspirations du cœur : la formule du *Livre de la Sagesse*, qui rappelle le respect, par le Créateur, du nombre, du poids et de la mesure, n'exclut point les lyriques accents des psaumes, et les épîtres où s'affirme la dialectique de saint Paul voisinent avec celle où, traçant le tableau de la charité, il compare l'homme qui en est privé à un airain sonore et à une cymbale retentissante.

Et c'est bien d'esprit statistique que faisait preuve un pasteur des âmes, M. Wilfrid Monod (1), lorsque, dans un appel à l'invisible, il traçait l'œuvre à accomplir après la victoire par notre nation « si, disait-il, elle veut vivre et survivre » : rappelant que « lors de la guerre franco-allemande, en 1870, les rivaux étaient de taille égale », il ajoutait que « aujourd'hui, si les deux peuples étaient rangés côte à côte, sur deux lignes parallèles, la colonne adverse dépasserait la nôtre, en longueur, de 26 millions d'unités ». C'est ce « chiffre » qu'il invitait ses auditeurs à « méditer » comme l'effectif de ceux qui, « en pleine paix, à l'intérieur de nos frontières, ont été rayés, délibérément, sur la liste émouvante et glorieuse des candidats à la vie », et il s'écriait à titre de conclusion : « Quelle décisive leçon pour l'avenir ! Quel avertissement suprême ! »

Mais à côté de l'héroïsme qui frappe les regards du public le moins averti, s'en manifeste un autre pour les esprits réfléchis et attentifs, c'est celui de tel statisticien dont la modestie m'interdit de citer le nom, bien que mes lèvres brûlent d'enfreindre sa trop sévère consigne, et qui, non content d'envoyer au front et parfois à la mort une phalange de proches, consacre sa fortune, sa demeure, son activité, sa famille même au soulagement des blessés avec autant de libéralité que de tolérance, non seulement par le recours aux princes de la science et aux prêtres de tous les cultes, mais encore par l'entretien personnel des plus cordiales relations avec ceux qui soignent le corps et avec ceux qui réconfortent l'âme. L'auteur d'une telle initiative n'est-il pas à la fois le correspondant et l'auxiliaire de ces « légions invisibles » dont le pasteur d'un culte fidèle à la croyance de l'au-delà dénombrait dans une éloquente homélie les célestes effectifs ?

Et qu'après de tels exemples, qui certes ne sont pas isolés, on soutienne que l'esprit statistique est incompatible avec les plus puissantes aspirations de l'âme humaine ! C'est que l'étude de toute science, si elle est désintéressée et affranchie de préoccupation d'hégémonie ou de lucre, contribue à grandir l'esprit, à l'élever au-dessus des contingences terrestres et à lui faire entrevoir, sinon comprendre dans son infirmité, les divines harmonies dont le savoir de l'homme est le lointain, mais fidèle interprète.

---

(1) *Les Légions invisibles*, discours prononcé le 6 septembre 1914. Fischbacher, Paris p. 14 et 15.

Ces considérations trouvent, d'ailleurs, à l'heure actuelle la plus éclatante confirmation dans l'attitude de l'admirable Belgique, cette nation jalouse de précision, soucieuse de méthode et merveilleuse d'ingéniosité, qui récemment conviait les statisticiens de l'univers à la célébration de la mémoire de Quetelet, l'un des pères de la statistique, et qui vient de donner et donne chaque jour le plus sublime exemple de l'héroïsme par le sacrifice de son territoire au respect de son honneur, s'exposant, dans l'intérêt du monde civilisé, à la destruction de ses foyers les plus illustres des sciences, des lettres et des arts, à l'occupation de sa capitale, à la dévastation de ses campagnes, enfin à l'expulsion de son gouvernement et de sa population tout entière : héroïsme volontaire qui refuse le bien-être offert au prix d'une honteuse neutralité et qui accepte les plus cruelles épreuves, ne mesurant l'étendue de ses souffrances qu'au péril imminent de la civilisation menacée et du droit méconnu.

VI — L'ESPRIT STATISTIQUE ET L'IDÉAL

Or, c'est l'idéal qui conduit à l'héroïsme : car ce qui crée l'héroïsme, c'est l'ensemble de ces vertus militaires et civiques qui se résument dans la double expression de loyauté et d'honneur, c'est, vis-à-vis de l'adversaire, le respect qui, loin d'exclure la bravoure, la surexcite en l'épurant, c'est, à l'égard du vaincu, la bienveillance qui, loin de conduire à la faiblesse, édifie les résultats du triomphe sur les fondements inébranlables de l'éternelle justice.

Si donc l'esprit statistique n'exclut pas l'héroïsme, c'est que, contrairement à une opinion plus générale qu'autorisée, l'esprit statistique ne détruit pas l'idéal.

Ce qui détruit l'idéal, ce sont les théories qui condamnent l'humanité à la limitation terrestre de l'existence et la privent du consolant espoir d'un éternel lendemain; ce qui détruit l'idéal, c'est le bannissement de toute croyance à l'au-delà, par la réduction de toutes les jouissances à cette vie mortelle, et par l'abandon de la confiance réparatrice dont nul ne saurait méconnaître à l'heure du péril la vertu réconfortante et l'efficace adjuvant.

Ce qui détruit l'idéal, c'est l'ignorance ou l'oubli de cette loi supérieure aux lois humaines, loi divine que l'antiquité païenne reconnaissait elle-même par la bouche de ses héros ou de ses penseurs, depuis la faible Antigone, rappelant au tyran Créon la supériorité de la loi éternelle sur la loi terrestre, jusqu'à Socrate, refusant de son ami Criton l'offre d'une évasion préparée par la sollicitude de ses disciples et s'engageant avec une résignation mêlée d'espérance dans la voie tracée par la divinité : πράττωμεν ταύτῃ, ἐπειδὴ ταύτῃ ὁ Θεὸς ὑφηγεῖται (1).

Ce qui détruit l'idéal, c'est l'enseignement systématique d'une diplomatie qui permet à un gouvernement de qualifier de « chiffons de papier » les traités dont il a garanti le respect, c'est la proclamation de la supériorité de la force sur le droit.

Ce qui détruit l'idéal, c'est la consécration officielle de pratiques qui prêchent l'égoïsme des peuples, leur aspiration à une hégémonie destructrice des faibles

---

(1) Platon, Dialogue de Criton, XVII, *in fine*.

nationalités, c'est la diffusion d'une théorie qui, loin d'admettre le droit sacré de chaque peuple à une existence propre, considère les petits États comme une proie désignée à l'avidité des grands; en d'autres termes, c'est la transformation en dogme d'un orgueil qui vise à l'universelle domination et qui prétend y parvenir à l'aide de tous moyens.

Ce qui détruit l'idéal, c'est l'application d'une stratégie qui immole les femmes et les enfants et qui, sans motif d'ordre militaire, détruit les sanctuaires les plus vénérés de la religion, de la littérature ou de l'art.

Ce qui détruit l'idéal, c'est, en un mot, la pénétration d'un nationalisme envahisseur et barbare prêt à réduire en esclavage ou en cendres l'objet de ses insatiables convoitises.

Ce qui détruit l'idéal, c'est l'étude de la vérité scientifique orientée dans le sens exclusif de l'utilité pratique en dehors d'une éducation du cœur qui puise sa source dans la culture générale et qui associe la recherche de la vérité au respect de la justice pour s'épanouir dans la plus large expression du beau et simple terme d'humanité. Certes, on peut être tenté de soutenir que les questions de sentiment ne doivent pas trouver place dans les recherches objectives, parce que le but du savant ne serait que la découverte de la vérité sans souci de l'usage dont peut être l'objet le résultat de ses travaux. Mais, de même qu'il ne faut point confondre l'instruction avec l'éducation, la patiente acquisition du savoir avec la délicate épuration des sentiments et des idées, de même il est certain que l'étude de la science tournée vers un but de réalisation immédiate en l'absence de toute pensée supérieure amène à un égoïsme méthodique négateur de la civilisation et générateur de la barbarie.

VII — L'ESPRIT STATISTIQUE ET LES PEUPLES PRIME-SAUTIERS

L'esprit statistique est particulièrement utile aux peuples qui ont le privilège des improvisations de l'intelligence et des élans du cœur, et qui, par suite, sont à la fois capables de merveilleuses initiatives et exposés à gaspiller des trésors d'héroïsme avec un courage plus téméraire que réfléchi; il canalise les productions de l'ingéniosité, il tempère les hardiesses de la vaillance. La diffusion de l'esprit statistique dans une population permet à un chef de faire comprendre et dès lors accepter par les combattants les plus jaloux de l'offensive la temporisation dans les hostilités, la tactique de la défensive, la guerre d'usure en un mot; grâce à cette formation intellectuelle de ses troupes, il n'a pas à craindre de leur inspirer la lassitude quant aux moyens ou la défiance quant au résultat; il n'est pas non plus exposé à la critique et à l'impatience de non-combattants qui ne se rendraient aucun compte des réels besoins d'une lutte où la patience est une condition des succès militaires.

VIII — LIMITES DE L'ESPRIT STATISTIQUE

L'énumération des services qui peuvent être attendus de l'esprit statistique ne doit pas entraîner à son profit l'attribution d'avantages illusoires. Si le statisticien est capable de dénombrer les résultats de l'héroïsme, l'esprit sta-

tistique ne suffit pas à en provoquer la genèse. Le statisticien digne de ce nom n'ignore point les frontières du domaine où son action peut s'exercer avec une réelle efficacité : il sait, par exemple, que les sentiments échappent aux mesures dont il dispose, qu'en particulier la sympathie, loin de s'apprécier par le nombre des personnes à qui elle s'adresse, tantôt se réduit dans la diffusion à un banal témoignage de sociabilité, tantôt, par contre, traduit l'épanchement d'un cœur altruiste qui cherche auprès de ses semblables l'occasion de manifester une débordante philanthropie.

L'esprit statistique n'est donc point, par voie de conséquence nécessaire, l'esprit de *pédantisme :* le statisticien sait tenir compte du degré d'approximation qui peut être atteint dans chaque espèce et il ne prétend fournir que des normes générales compatibles avec les inévitables dérogations commandées par la pratique; la voie qu'il éclaire est assez large pour permettre à chacun l'individualité de son choix : tel le feu qui en mer indique les écueils, sans enchaîner la liberté du capitaine dans le choix de la route.

En d'autres termes, les statisticiens ne sont point des êtres enfermés dans quelque tour lointaine où ne pénétreraient ni les bruits du dehors ni les enseignements de la pratique; ils savent au contraire plier aux exigences des événements le merveilleux outil dont ils sont les détenteurs et dont ils deviennent chaque jour les féconds artisans par les perfectionnements qu'ils y apportent. Bien plus, grâce à cette formation de l'esprit qu'ils ont héritée de leurs devanciers et qu'ils transmettent à leurs successeurs avec le fruit de leurs travaux personnels, ils offrent au pays, dans les périodes graves de son histoire, le précieux concours d'une méthode qui vivifie les plus généreux efforts par la vertu de la discipline.

IX — CONCLUSION

Il ne semble donc pas téméraire d'affirmer que l'étude de la statistique, associée aux enseignements tirés de la culture classique et aux éléments puisés dans les connaissances générales, est de nature à féconder les uns et les autres et, de la sorte, à doter l'esprit de solides qualités qui trouvent à l'occasion de la guerre la plus utile mise en œuvre et la plus directe application.

Maurice BELLOM.

III

LA VALEUR SOCIALE DES INDIVIDUS AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

DÉFINITIONS ET MÉTHODE

Que de fois en ces derniers temps, dans des études ou des considérations sur le coût de la guerre, n'a-t-on pas parlé des pertes qu'elle occasionnait en capital humain, c'est-à-dire en disparition de la valeur économique, quelques-

uns ont dit la « valeur sociale », que représente chaque individu supprimé par la mort ou par des infirmités qui entraînent l'incapacité de travail totale ou partielle? Non seulement on en a parlé et on en parle, mais on chiffre les pertes en question, et on les chiffre par des procédés extrêmement variables et parfois fantaisistes, d'où des résultats très divergents et ne pouvant inspirer qu'une confiance médiocre.

Déjà en 1861, à propos de la guerre de Crimée, dans ce singulier ouvrage intitulé *La Guerre et la Paix*, plein de prédictions qui se sont vérifiées et d'éclatants sophismes, Proudhon évaluait, sans aucune justification d'ailleurs, le prix d'un homme à « 20.000 francs ». C'était une moyenne : car il s'agissait de 200.000 Français, Anglais, Turcs et Piémontais supposés tués d'un seul côté (t. II, p. 305).

Ce même homme de vingt-cinq ans (par hypothèse) est, s'il est ouvrier agricole, évalué par Foville (*Écon. franç.*, 4 déc. 1875) à 3.075 francs. Celui-ci évalue à 3.000 ou 4.000 francs la valeur moyenne de chaque individu tué dans la guerre de 1870. Des journaux ont récemment indiqué pour l'individu la valeur moyenne de 40.000 francs. Dans un graphique d'ensemble, l'*Almanach Hachette* de 1909 donne, sans justification, la valeur moyenne de 25.000 francs à l'homme de vingt-cinq ans.

M. Barriol, dans sa brochure *La Valeur sociale d'un individu* (1910), compte l'ouvrier de vingt-cinq ans à 35.000 francs et l'ingénieur à 400.000 francs. M. Yves Guyot, dans le *Nineteenth Century* (déc. 1914), admet que le salaire d'un homme représente la moitié de la valeur de la production à laquelle il a contribué et il conclut que, pour les six premiers mois de la guerre, la France avait subi, du fait des personnes ne travaillant plus, une perte de 15 milliards de francs. M. Crammond, devant la Société de Statistique de Londres, s'est livré à des calculs encore plus hypothétiques (Voir Fernand Faure : *Le Coût de la guerre*, *Revue politique et parlementaire*, oct. 1915, et *Journal de la Société de Statistique*, mai 1915).

Le sujet vaut la peine qu'on le serre d'un peu plus près et en remontant aux définitions, ce qui est le vrai moyen d'y voir plus clair, de distinguer les difficultés de la question, difficultés qui expliquent les chiffres contradictoires obtenus par les auteurs, d'apercevoir dans quelle mesure et par quelles méthodes il serait possible ou non d'aboutir à une solution qui ait quelque caractère scientifique. Il va sans dire que dans une étude de ce genre il ne peut être question que d'économie politique proprement dite, c'est-à-dire d'évaluation de production et de consommation de richesse. Toutes les autres considérations, si attachantes ou troublantes puissent-elles être pour le sentiment, ou graves au point de vue social, doivent être écartées du sujet. « La paix, disait un ancien, est le temps où les enfants pleurent leurs parents, la guerre celui où les parents pleurent leurs fils. » Tous les deuils ne devraient apparaître ici qu'en chiffres calculés brutalement d'après l'âge de ceux qui auraient continué à vivre et à produire s'ils n'avaient été fauchés ou immobilisés par la fureur destructrice de la guerre. Il ne pourrait en tous cas être tenu aucun compte de ce qu'ils emportent avec eux d'espoirs d'avenir, d'affections découronnées et découragées, de fondations de familles non réalisées. D'où le caractère incomplet ou inexact de l'expression « valeur sociale » que nous employons

ici parce que d'autres l'ont déjà employée, mais qu'il vaudrait mieux convertir en « valeur moyenne économique ».

« Le capital humain, disait de Foville dans son rapport de la session de l'Institut international de Statistique tenue à Berlin (1903), c'est ce que vaut, économiquement parlant, la machine humaine, agissant comme agent de production et source de revenu. ...L'homme en tant qu'instrument de production, disait-il déjà dans la *France économique* (1887, p. 428), est bien un capital au même titre qu'un cheval, une machine à vapeur ou un champ, et *l'évaluation du capital humain n'est pas un problème plus compliqué que bien d'autres.* »

J'emprunte ces lignes à l'excellente notice de M. Fernand Faure sur Foville. M. Faure cite encore une note de ce dernier : « L'assimilation du capital humain aux autres capitaux, quand la science en aura pris son parti, lui rendra bien des services », et M. Faure ajoute : « Mais la science s'est refusée à suivre Foville dans cette voie; Foville reconnaissait sans amertume que sa conception du capital humain lui était restée toute personnelle. »

Je ne crois pas que l'observation de notre collègue soit tout à fait juste, car j'ai signalé plus haut plusieurs tentatives faites dans le sens qu'indiquait Foville et qui à tort ou à raison se réclament de la science : elles se sont en général, il me semble, trop inspirées de l'affirmation qui m'étonnerait de la part d'un esprit aussi précis et sûr qu'était l'ancien secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales, à savoir que « l'évaluation du capital humain n'est pas un problème plus compliqué que bien d'autres », s'il n'avait as plui-même corrigé cette affirmation un peu paradoxale par d'autres considérations plus scientifiques.

Peut-on, oui ou non, aboutir sur ce terrain à des évaluations sinon certaines ou du moins ayant quelques bases solides?

Le premier fondement de l'évaluation c'est l'échange, et Foville tenait beaucoup dans les définitions de la valeur à ce qu'on ne les obscurcît pas par trop de considérations sur la valeur d'usage, et à ce qu'on insistât sur la valeur d'échange (*La Monnaie*, chap. I).

Depuis qu'il n'est plus permis de vendre les hommes comme esclaves, c'est-à-dire de les échanger contre d'autres objets, on est bien obligé d'admettre, et Foville y insistait, que cela seul les différencie déjà d'un cheval, d'un champ ou d'une machine. Diodore de Sicile raconte que les Gaulois échangeaient un esclave contre une petite quantité de vin apportée d'Italie. A cette époque, il était aisé d'évaluer en mesures de vin un esclave gaulois : mais aujourd'hui cela est impossible. Foville cite des prix d'esclaves grecs en mines, talents, etc. Là l'évaluation était encore plus facile, et ne l'est plus depuis qu'on ne vend plus d'esclaves, même en Afrique ou en Amérique.

Mais l'échange capital ou service contre capital n'est pas le seul moyen de mesurer la valeur d'un objet ou d'un service. Il s'agit d'abord de savoir qui doit, et en vue de quoi, mesurer cette valeur. Il n'est pas besoin pour être appréciable qu'elle soit en quelque sorte universelle, qu'elle ait un cours national ou mondial. Les tribunaux ont chaque jour à juger, à la suite d'un accident imputable à un tiers, la valeur d'un individu non pas vis-à-vis de la société tout entière, mais vis-à-vis d'un groupe restreint de personnes, par exemple sa

famille, auxquelles sa vie était profitable. On pourrait appeler cette estimation de l'indemnité due aux personnes lésées la *valeur familiale* ou *groupale* de celui dont elles ont été privées. Elle ne peut être déterminée que par la totalisation, à l'aide d'hypothèses plus ou moins solides, des ressources que telle autre personne ou tel groupe aurait tirées de telle personne si elle avait vécu, et naturellement cette totalisation se fait sur des données déjà acquises pour le passé, mais conjecturales pour l'avenir.

A côté de la valeur familiale ou groupale, on peut encore déterminer la valeur *commerciale* d'un individu, c'est-à-dire le prix qu'il obtient de son travail ou de ses services. Là de nouveau il faut se livrer à une opération de sommation. Avec l'esclave on achetait en quelque sorte le capital et ses fruits futurs. Dans le régime économique actuel, ce sont les fruits seuls qui sont achetés périodiquement, et pour évaluer le capital il faut remonter des fruits au fonds, comme d'un immeuble dont on ne connaitrait que les loyers. Or, quand il s'agit d'un homme, pour reconstituer le fonds, il faut tenir compte des variations probables de son rendement, de l'âge auquel ce rendement commence, se développe, puis diminue, puis cesse, comme d'un immeuble qui cesserait peu à peu d'être habitable, donc lucratif, les deux périodes extrêmes de l'existence humaine représentant des consommations sans ou presque sans productions. De plus, pour connaître la valeur commerciale de l'individu à un moment donné, il faut tenir compte de ses chances de survie, suivant son âge actuel, autrement dit du temps pendant lequel il sera productif et doit être amorti comme capital. Ce sont là calculs faciles à faire, pourvu qu'on évalue au juste les salaires présents et futurs et qu'on se rapporte ensuite pour la durée de l'état productif à des tables de mortalité bien faites. Mais encore une fois on n'obtiéndra par ces procédés que la valeur commerciale de l'individu, représentant ce que paierait en capital l'acheteur de ses services à une date donnée.

On doit cependant admettre que ce prix d'achat, qui est comme un prix de revient pour un fabricant, représentera la véritable valeur actuelle de production minima du travailleur, car sans cela l'acheteur du travail ne le paierait pas au prix qu'il a consenti, puisqu'il perdrait sur le marché, s'il n'était pas au moins remboursé du prix qu'il paie, par la productivité du salarié.

La valeur commerciale ainsi déterminée n'est pas la valeur sociale économique. Il faut y ajouter en effet la contribution immense des éléments autres que le travail manuel, qui donnent au produit tangible du travail une valeur d'utilisation sociale tout à fait distincte du prix de la main-d'œuvre qui y est incorporé, mais qui n'a pu naître qu'avec le concours de cette main-d'œuvre.

Théoriquement il faudrait, suivant nous, définir la valeur sociale économique d'un individu : étant établie la somme de richesse dont il a augmenté au moment de l'observation la richesse collective qui existait à la date où a débuté sa propre existence, sa valeur actuelle sera calculée sur cette base, d'après le temps probable de sa survie productive, en tenant compte des variations probables en plus et en moins de cette activité future.

Quel sera cet accroissement de richesse produite, base du calcul? La différence entre ce que l'individu aura consommé et aura produit de richesse : ce qu'on pourrait appeler son *produit net*. Je fais observer de suite que cette définition diffère essentiellement de celle qu'a donnée M. Barriol et dont il

remet d'ailleurs la justification à une autre étude : « Appelons valeur sociale d'un individu, dit-il, ce que cet individu restituera à la collectivité en dépenses de toute nature provenant de son gain personnel. »

La définition que je propose ne soulève pas, je crois, théoriquement de difficulté. Pratiquement elle est malaisée à appliquer, au moins en ce qui concerne un de ses termes. Il est relativement facile d'évaluer la consommation d'un homme : les budgets particuliers et monographiques l'ont établie dans bien des cas, aussi bien en objets réels qu'en argent; mais la richesse qu'il produit dans notre système de division industrielle poussée à l'infini est presque impossible à calculer. Il fournit la plupart du temps un objet partiel qui ne prend sa valeur que par son adjonction à d'autres produits, ou sa transformation en d'autres matières plus près de l'état propre à la consommation générale. Par quels moyens isoler sa production de l'ensemble de combinaisons mécaniques, chimiques, commerciales, dans lequel elle est englobée, et qui constitue le constant afflux de richesses nouvelles dont s'accroît le patrimoine collectif?

Supposons des inventaires nationaux périodiques du genre du *Census* américain, mais plus complets et mieux coordonnés, c'est-à-dire tels qu'ils n'ont jamais existé, mais tels qu'on pourrait les concevoir, et peut-être les exécuter avec suffisamment d'argent et de volonté, c'est-à-dire des dénombrements périodiques (par catégories) d'objets et de biens réels, quels qu'en fussent les propriétaires individuels ou collectifs et quelle qu'en fût la nature, biens immobiliers aussi bien que mobiliers, biens privés ou nationaux, dénombrements auxquels seraient appliqués des prix unitaires (1), et qui seraient ainsi l'équivalent d'un inventaire de maison de commerce.

Si cette enquête périodique supposée suffisamment complète s'accompagnait d'un recensement simultané, également complet, de la population par sexe, par âge et par professions, il semble, au premier abord, que le problème que nous examinons en retirerait quelque clarté, par le fait même que les inventaires périodiques constateraient les variations de la richesse nationale dans chaque branche de la production et suivant l'état démographique de la population.

A une condition cependant : c'est qu'on admette une certaine continuité, pour une durée relativement restreinte, des phénomènes économiques : par exemple, qu'une invention mécanique d'effets gigantesques ne bouleverse pas tout à coup la richesse d'un pays, ou qu'une suite d'années extraordinairement favorables au point de vue des fruits de la terre, ne lui procure pas, en dehors de l'activité humaine proprement dite, pendant une certaine période sans la lui procurer pendant la période suivante, un surcroît de prospérité tout à fait

---

(1) Ces prix seraient les prix commerciaux actuels pour les biens qui s'échangent : ces prix sont ceux qui intéressent la valeur sociale actuelle des individus et peuvent l'exprimer. Quant aux biens non échangeables (monuments, routes, travaux publics, etc.), il suffirait d'ajouter à l'évaluation antérieure, basée sur le prix de revient, l'augmentation en nombre ou en quantité (la longueur des routes ou chemins de fer et canaux, par exemple), survenue depuis le dernier inventaire. On trouvera dans le bulletin du Census américain intitulé : *Estimated valuation of national Wealth* (1850-1912), paru en 1915, une bonne analyse des méthodes différentes — et non comparables dans leurs résultats — appliquées à l'évaluation des richesses dans les Census décennaux successifs. Le dernier total pour les États-Unis est de 187 milliards de dollars (1912).

exceptionnel. Sans quoi la valeur économique des individus humains d'une période décennale, par exemple celle des États-Unis, pourrait difficilement être comparée à celle de la période immédiatement antérieure. Mais la soudaineté des grands effets économiques est un fait rare (1), et il y a une certaine régularité dans le retour des bonnes et des mauvaises années au point de vue agricole. Toute prévision économique repose forcément sur une certaine stabilité de la production et de la consommation; supposons deux inventaires faits par exemple à dix ans de distance, dans des conditions d'investigation identiques, et admettons qu'on connaîtrait par l'écart des deux totaux l'augmentation de la richesse collective. Ici naissent des difficultés auxquelles nous avons déjà fait allusion. A quelle partie de la population l'augmentation est-elle due ?

Pour la plus grande partie, elle est le fait de la portion de la population des deux sexes allant de treize à soixante ans. Mais quelle base a-t-on pour déterminer la part relative qui revient à chaque tranche de cette masse laborieuse de la nation ? Une solution simpliste qui serait du goût des socialistes serait de n'envisager que le travail manuel : dans ce cas le rapport des salaires moyens pour chaque période d'âge, dans chaque sexe, pourrait servir de source d'évaluation de la part contributive des différentes catégories de la population laborieuse (suivant le sexe et l'âge), et ensuite, par une simple division, on obtiendrait dans chaque catégorie la part contributive de chaque unité, part contributive qui serait la valeur productive de cette unité pour le temps qui s'est écoulé entre deux inventaires: ce serait là la séduisante et dangereuse moyenne générale. On en tirerait facilement par un calcul d'actuaire, suivant la survie probable de cette unité en tant que productive, sa valeur sociale économique, ou de capital humain. Mais malheureusement pour l'observateur attentif les choses sont beaucoup plus complexes. Même en ce qui concerne le travail manuel, il faudrait, pour avoir le droit de procéder comme nous venons de l'indiquer, admettre, ce qui n'est pas, que la part du travail humain dans la création des richesses est la même, quelle que soit la branche de cette création. Or, rien ne serait moins scientifique que cette vue de l'esprit. Il est évident que la raréfaction des travailleurs n'aura pas la même influence sur le croît du troupeau que sur la culture des champs, et encore plus sur la production manufacturière. Il faudrait donc, pour aboutir à des résultats suffisamment satisfaisants, déterminer des coefficients variables suivant chaque grande catégorie de la production agricole ou industrielle, et indiquant la part de travail humain intervenant dans la création d'une certaine unité de richesse. Très faible par exemple pour une tête de bétail, même à son plein développement, c'est-à-dire nourrie, soignée, engraissée, etc., elle sera estimée de un dixième ou de un cinquième par exemple dans celle d'un hectolitre de blé ou d'une tonne de betterave, d'un demi dans la fabrication d'une tonne d'acier, des deux tiers dans celle de tel objet d'habillement ou d'ameublement où la main-d'œuvre joue le rôle principal. Je ne donne ces proportions qu'à titre d'exemple et sans aucune prétention à la précision. Des enquêtes déjà faites ou à faire fourni-

(1) La vapeur même a exigé de longues années avant de produire tous ses résultats. Il en est de même de l'électricité.

raient sur ces points essentiels des renseignements plus exacts. C'est seulement la méthode que j'envisage ici et nullement les éléments statistiques. Ces éléments devraient résulter d'une étude comparative des prix de revient, prix dans laquelle intervient forcément une analyse de la part pour laquelle entre la main-d'œuvre dans le coût global. Une vérification générale approximative serait fournie par le rapprochement de la totalisation des résultats partiels ainsi obtenus avec la somme générale des salaires payés à la main-d'œuvre. Ils devraient en principe coïncider.

Supposons le calcul de la valeur productive comme travailleur manuel de chaque individu ainsi établi par une enquête des plus compliquées, en tenant compte de son sexe, de son âge, de sa spécialité professionnelle, de sa période d'activité future probable; serait-il possible, dans le cas d'une grande crise sociale aboutissant à un arrêt d'une portion importante de la production, comme une guerre prolongée telle que celle que nous subissons, c'est-à-dire entraînant l'improductivtié d'une majeure partie du personnel mâle adulte, serait-il possible, disons-nous, d'évaluer dans une certaine mesure la perte subie en valeur économique des individus, ou comme d'autres disent, en capital humain, perte soit momentanée pendant l'inactivité économique des hommes sous les armes ou prisonniers, soit partielle pour les blessés, mutilés, convalescents, etc., soit totale et définitive par suite des décès ou infirmités complètes et permanentes ? Pourrait-on procéder, comme Saint-Simon dans sa fameuse parabole sur les vides laissés hypothétiquement dans l'ordre social par la disparition supposée des différentes classes d'oisifs et de travailleurs des divers ordres, en étendant l'analyse à toutes les catégories de travailleurs sociaux, et en tenant compte des nombres respectifs de sujets atteints dans leur activité pour chaque catégorie suivant leur âge et leurs fonctions? La totalisation dont on obtiendrait ainsi les éléments ne devrait pas, même si ces éléments étaient sûrs dans leur calcul, être confondue avec une vérité définitive et représentant fidèlement l'appauvrissement de la nation en force productive. En effet, l'analyse n'aurait porté que sur les agents manuels de la production et non sur les individualités intellectuelles ou administratives dont il est impossible de calculer, tout en la sachant immense, la part contributive dans la création des richesses à laquelle elles apportent l'initiative, l'invention, les combinaisons commerciales et techniques, la direction : par suite, leur disparition entraîne des conséquences impossibles à chiffrer, même en ce qui concerne les capacités moyennes. *A fortiori*, celle des capacités supérieures entraîne des pertes incalculables, la disparition d'un grand inventeur ou d'un grand organisateur pouvant être plus onéreuse au point de vue productif que celle d'un grand nombre d'unités moyennes ou inférieures.

Même en restant dans le domaine du travail manuel, la diminution du nombre des travailleurs rend difficile à rétablir la division antérieure du travail qui, dans la concentration, multiplie singulièrement la productivité des opérations industrielles ou agricoles : d'où en temps de crise, un supplément d'appauvrissement. Enfin, les habitudes d'oisiveté contractées pendant la guerre et encouragées par les abus d'assistance aux familles des mobilisés, devront longtemps laisser des traces dans une portion de la classe laborieuse, rendue à ses foyers.

Par contre, des travailleurs qui, antérieurement, n'exerçaient qu'une activité

restreinte, femmes, enfants, vieillards, auront, sous la nécessité résultant de la crise et en face du vide des adultes hommes, pris des habitudes de travail et de compétence nouvelles qui, même la crise violente finie, les laisseront aptes à remplacer en partie les manquants. On a, pendant la guerre actuelle, constaté partout le remarquable effort réalisé par le zèle et la bonne volonté de ces nouvelles recrues du travail dont l'activité productive a certainement, dans certains cas, donné le double de son chiffre normal en temps de paix. Certains subsistants de la guerre pourront, dans l'épreuve même qu'ils ont traversée, dans l'esprit de discipline pour les uns, de direction pour les autres qu'ils ont pratiqué, avoir pris une maturité, un entrain, une confiance en eux-mêmes, un ensemble enfin de qualités qui augmentent leur force productive et feront plus que compenser le déchet d'activité de ceux qui se seraient déshabitués du travail. En outre, la difficulté de trouver de la main-d'œuvre a toujours surexcité les progrès du machinisme et de la science appliquée. L'Angleterre, après les guerres de la Révolution et de l'Empire, a fourni sur ce point des exemples saisissants. En France même, il est probable que, notamment en matière agricole, le développement des machines et de la culture intensive compensera dans une mesure importante la rareté des bras. D'ailleurs, dans l'industrie la difficulté de trouver de la main-d'œuvre poussera les petites usines à se concentrer, et la production deviendra par là plus intense et plus économique. Le développement de nos forces électro-hydrauliques, qui exige peu de bras, se trouvera également stimulé et rendra possible l'activité industrielle dans des régions qui, faute de houille, en étaient dépourvues.

Les census dont il a été question plus haut, qui existent, bien que défectueux, aux États-Unis, n'ayant jamais été réalisés d'une façon générale en France, il est impossible de procéder chez nous, même à un travail d'évaluation insuffisant comme celui dont nous indiquions le principe. Tout au plus pourrait-on en s'aidant de méthodes indirectes (comme les variations de l'annuité successorale, le rendement de certaines taxes, revenus, mutations, etc.) établir une courbe approximative d'accroissement de la fortune publique par périodes déterminées. Supposons cette courbe constatant — ce qui est une estimation acceptable — une augmentation annuelle de richesse de 2 à 3 milliards de francs (1). Cette augmentation de richesse représente la différence entre la production et la consommation de biens consommables pendant la période considérée. Dans quelle mesure, en tout cas considérable, sera-t-elle atteinte par le fait de la disparition ou l'affaiblissement de force productive des victimes de la guerre ? C'est un calcul qu'il me paraît impossible de faire même approximativement chez nous, avec quelque sécurité, et je crains que les chiffres qu'on a lancés ou qu'on lancera dans la presse sur ce sujet ne soient forcément bien aventurés. En tout cas, il faudrait demander à leurs auteurs de préciser leurs définitions et leur méthode de calcul, sinon on mettra en circulation beaucoup d'idées erronées. J'ai lu dernièrement le calcul d'un officier

(1) C'est le chiffre donné par M. Théry dans son volume : *Fortune publique de la France*, 1908 (p. 247). Je ne le cite qu'à titre d'exemple. Le calcul pour les annuités successorales donne un accroissement moins rapide : 10 milliards de 1894 à 1908 ; en 14 ans le total a passé de 233 à 243 milliards.

du front qui, ayant pris un des chiffres indiqués par les journaux pour la valeur d'un homme de 25 ans, avait établi, d'après les pertes subies, en valeur humaine, le prix d'un mètre de terrain reconquis récemment sur l'ennemi! Ce sont là des fantaisies statistiques que la statistique scientifique ne doit pas, je crois, encourager.

Eugène D'EICHTHAL,
(*de l'Institut*).

IV

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE

L'assurance en Espagne. — A l'heure où les préoccupations des peuples belligérants sont concentrées vers les fronts de combat qui se développent à des distances de plus en plus considérables, il est instructif de jeter les yeux vers les pays neutres pour constater les fruits de leur labeur scientifique.

A ce titre, les deux volumes que M. José Maria de Delâs vient de publier, en collaboration avec M. le député Félix Benitez de Lugo, l'éminent professeur de droit, sur l'étude technique et juridique de l'assurance (1), méritent une mention spéciale. Ils nous apportent non seulement la coordination de la pratique du directeur d'une grande société d'assurance, mais encore la science juridique de l'avocat et l'intelligence avertie du sociologue qui a représenté, avec une rare distinction, aux congrès internationaux des accidents du travail, le Gouvernement de son pays. Cette triple qualité, qui se quadruple, pour l'auteur de ces lignes, du charme de relations personnelles datant de près d'un quart de siècle, constitue pour le lecteur du magistral ouvrage de M. de Delâs la meilleure des cautions. Si les limites d'une chronique ne me permettent point de consacrer à l'analyse de son œuvre tout le développement qu'elle mérite, je tiens, du moins, à signaler, indépendamment des données relatives à l'assurance espagnole, les considérations générales, applicables à tous les pays et à titre d'exemple les développements sur le concept de l'assurance (t. I, p. 173), sur l'objet du contrat (t. I, p. 208) et les éléments de la réglementation de l'assurance sur la vie (t. II, p. 198 et suiv.).

En un mot, après avoir salué l'entrée d'une de nos sœurs latines dans la lutte à main armée aux côtés des armées de la Triple Entente, il m'est particulièrement agréable de rendre un hommage mérité à la brillante manifestation, sur le terrain scientifique, d'une nation de cette même famille animée de l'idéal fondé sur la culture classique.

La science actuarielle en Hollande. — Un autre pays neutre, bien que mitoyen du terrain dévasté par la guerre, nous donne également la preuve réconfortante de la sérénité des travaux scientifiques. M. le Dr A. Kempe, de Rotterdam, vient de publier dans la savante revue *Wiskundig Tijdschrift* (12e année) une étude où il s'est proposé de traiter des principes du calcul différentiel et intégral sans avoir besoin de faire usage des limites. Il a cherché à rendre ce calcul accessible aux élèves des classes supérieures des écoles moyennes de Hollande, et cela en introduisant « directement » dans le calcul les différentielles comme quantités finies « quoique très, très petites ».

---

(2) *Estudio technico y juridico de seguros*, 2 vol. grand in-8. Jaime Vives, Barcelone, 1915.

Aussi bien, comme il l'explique avec une franche sagacité, n'a-t-il pas cherché à écrire un cours d'analyse : il s'est contenté d'appliquer ses conceptions sur les différentielles à la démonstration de quelques formules fondamentales; il a voulu appliquer le précepte : « Enseigner, c'est persuader. » Si nous apprécions la méthode d'après le jalon qu'il a planté dans sa suggestive étude, nous pouvons être certain qu'il a tracé une voie où il est capable de s'engager pour parvenir avec succès au but désiré.

L'assurance-invalidité aux États-Unis. — La grande Société savante américaine de Philadelphie, *American Academy of political and Social Science,* a consacré un de ses volumineux périodiques à l'étude des clauses d'assurance-invalidité dans les contrats d'assurance-vie (*The total disability provision in American life insurance contrats*, 1915). Cette savante étude de M. Bruce D. Mudgett, maître de conférences d'assurance à l'Université de Pensylvanie, est placée sous le patronage de M. Salomon S. Huebner, professeur d'assurance à la même université. Elle s'ouvre par une partie historique et statistique où l'auteur expose le développement historique de l'assurance-invalidité, les motifs qui recommandent et les objections qui combattent l'introduction de la clause de cette assurance dans les contrats d'assurance-vie, enfin la mesure du risque corrélatif. Une seconde partie est consacrée à l'étude de cette clause dans les compagnies américaines d'assurance-vie; elle vise les restrictions qui s'opposent à son usage quant aux polices ou aux risques, la définition de l'invalidité, les limites d'âge et de temps assignées à l'admission de cette clause, les indemnités garanties au double point de vue de leur nature et de leur montant, des cas de déchéance, de décès ou de cessation de l'invalidité, enfin le paiement de dividendes. Cette simple énumération montre nettement que l'auteur n'a omis aucun des aspects de la question : il les a, du reste, envisagés avec la pratique de l'homme d'action et la science du technicien.

L'industrie américaine et la guerre. — A l'heure où les nations européennes font appel aux États-Unis d'Amérique pour la production d'éléments nécessaires à la continuation d'une lutte gigantesque, il est intéressant d'étudier dans des documents d'une haute valeur scientifique les conditions de fonctionnement de l'industrie américaine. A ce titre, il semble opportun de signaler les publications magistrales de la grande Société savante de Philadelphie : *The American Academy of political and Social Science*, et notamment :

1° Le numéro de mai 1915 qui, sous le titre : *The American indutrial opportunity* et sous la direction de M. I. Russell Smith, présente en une série de 332 pages grand in-8 les conditions qui caractérisent et les occasions qui sollicitent l'industrie américaine;

2° Le numéro de septembre 1915 qui, sous le titre : *America's interests after the European War,* et sous la direction de M. Clynden Lyndon King, traite en une série de 283 pages grand in-8 des sujets suivants : les industries américaines affectées par la guerre; le maintien et le développement du commerce international des États-Unis; la suprématie industrielle des États-Unis réalisée par l'organisation (avec deux divisions : d'abord par la permanence des engagements et l'emploi d'un personnel « qualifié », puis par l'organisation industrielle), la stabilité industrielle par la paix internationale.

Chacun de ces sujets a été envisagé sous ses divers aspects par les rapporteurs les plus autorisés, dans une succession d'études dont la collection forme l'œuvre qui paraît sous l'égide de l'Académie de Philadelphie.

Les effets économiques de la guerre européenne aux États-Unis. — La répercussion de l'état de guerre qui ensanglante l'Europe est, aux États-Unis, trop actuelle dans le domaine économique pour ne pas avoir sollicité l'attention des éminents spécialistes qui collaborent aux savants travaux de l'*Academy of political Science* de New-York. La trace de ces préoccupations se trouve jusque dans le programme fort intéressant

des réunions qu'elle vient de tenir les 12 et 13 novembre pour discuter la question générale de la marine marchande américaine. Les sujets à traiter étaient au nombre de quatre :

1° Le développement de la navigation américaine;
2° Le commerce extérieur des États-Unis dans ses relations avec les transports;
3° Le rôle du Congrès pour le développement de la marine marchande américaine;
4° Les questions de sécurité et de protection du personnel.

Sans pouvoir reproduire ici les titres de tous les rapports présentés dans ce vaste cadre, il convient de signaler comme relatifs au premier de ces quatre sujets les rapports de M. Welding Ring sur l'histoire du récent développement de la navigation américaine; celui de M. Grover Gerhardt Huebner qui étudie les effets probables de la guerre sur le commerce extérieur des États-Unis, et, comme relatif au quatrième sujet, le rapport de M. Parkinson, qui évoque la catastrophe du *Titanic*.

Ces indications sommaires inciteront, j'en ai la ferme confiance, les lecteurs français de notre Journal qui n'ont pu prendre part à ces intéressantes assises, à en lire le compte rendu qui, sans doute, paraîtra dans les publications de la grande Académie de New-York.

La guerre et les assurances ouvrières en Italie. — Il appartenait à un technicien tel que M. Ulysse Gobbi, qui unit à la science la plus profonde les vues les plus larges au point de vue social, de traiter la grave question des relations de la guerre actuelle avec l'assurance ouvrière en Italie. Il l'a fait dans le numéro d'août 1915 de la revue romaine, à la fois actuarielle, commerciale et financière : *Rivista di Scienza bancaria e di economia attuariale e commerciale*. Il y rappelle d'abord la mention qu'en 1860, dans la revue milanaise *Le Politechnico*, Pietro Maestri consacrait à la Caisse française des retraites pour la vieillesse et à la Caisse piémontaise, qui poursuivait déjà le même but; il évoque à cette occasion le nom du comte de Cavour. Il résume ensuite les vœux que le Conseil de la prévoyance a émis dans ses sessions de mai 1914 et d'avril 1915, et il appelle l'attention sur les problèmes de l'institution de l'assurance obligatoire contre le chômage et contre la maladie.

Le cadre d'une chronique ne se prête pas à la discussion des thèses soutenues par un auteur sur des matières aussi complexes. Mais je n'hésite pas à dire que, toutes réserves faites sur les opinions émises, aucun lecteur impartial ne méconnaîtra les hautes qualités de cette étude où l'éminent sociologue affirme son habituelle maîtrise et témoigne de son désir de concilier les revendications des ouvriers et les vœux des patrons sur les bases, édifiées par la guerre, de la solidarité nationale.

Le placement en France. — Le ministre du Travail vient d'envoyer aux préfets des instructions pour coordonner l'action des offices de placement dépendant des divers départements ministériels, conformément au vœu de la Commission interministérielle instituée à cet effet.

Après avoir rappelé les règles générales auxquelles doit être subordonné le transport gratuit accordé aux chômeurs et réfugiés sans emploi, en cas d'embauchage, pour se rendre de leur lieu de refuge ou de résidence sur les lieux de travail, le ministre du Travail insiste sur la prescription suivante : « Les personnes qui, sans raison reconnue valable, auront quitté ou refusé un emploi, sont prévenues qu'aux termes d'une circulaire du ministre de l'Intérieur en date du 13 mars 1915 (réfugiés) et de circulaires du ministre du Travail en date des 10 septembre et 8 décembre 1914 (fonds de chômage), elles se verront retirer l'indemnité ou le secours dont elles bénéficiaient. »

Le ministre demande, en outre, aux préfets de dresser d'urgence un relevé statistique des réfugiés classés par grandes catégories professionnelles, afin de mesurer l'efficacité des efforts faits depuis un an et de rechercher les moyens d'utiliser au mieux la main-d'œuvre qui se trouve encore sans emploi dans quelques régions.

Les assurances sur la vie et les militaires en France. — En octobre 1915, le ministre de la Guerre a informé les chefs de corps et de service que les sociétés françaises d'assurances sur la vie et les sociétés étrangères opérant en France lui ont fait connaître que celles d'entre elles dont les clauses des polices stipulent le paiement d'une seconde surprime ne mettront pas celle-ci en recouvrement. La surprime déjà payée couvrira donc pour chaque assuré le risque de guerre pendant deux ans.

Quelques sociétés françaises subordonnent toutefois cet abandon à l'engagement par l'assuré, soit d'acquitter dès maintenant les primes arrivées à échéance, soit de se reconnaître débiteur des primes échues ou à échoir, et, en ce cas, de les acquitter dans un délai de trois mois après la fin des hostilités.

Les chefs de corps et de service, tant dans la zone des armées qu'à l'intérieur, ont été, en conséquence, invités à porter d'urgence cette décision des compagnies d'assurances à la connaissance de tout le personnel militaire ou civil placé sous leurs ordres.

Les assurés français sur la vie et les sociétés d'assurances de nationalité ennemie. — Le ministre du Travail, constatant de nombreux envois de fonds effectués par des assurés français à des sociétés d'assurance-vie de nationalité ennemie, leur a rappelé, par une note du 14 novembre 1915, que « tout paiement direct ou par personne interposée, adressé au siège social étranger de ces sociétés, tombe sous les prohibitions sanctionnées par la loi du 4 avril 1915, défendant aux Français d'entretenir des relations d'ordre économique avec les sujets d'une puissance ennemie.

« En outre, dans le cas où il s'agirait de contrats passés postérieurement à l'application de la loi du 17 mars 1905 avec des sociétés non admises à pratiquer en France les assurances en question, les assurés peuvent encourir les pénalités édictées par l'article 15 de ladite loi.

« Si, au contraire, ils ont contracté avec des sociétés soumises au contrôle de l'État français, conformément à la loi du 17 mars 1905, c'est aux séquestres de ces sociétés qu'ils doivent verser leurs primes.

« A ces conditions, ces assurés continuent à bénéficier de la suspension de toute déchéance édictée par l'article 5 du décret du 10 août 1914. »

Une nouvelle revue américaine des questions de travail. — L'éminent commissaire du département du Travail des États-Unis, M. Royal Meeker, vient de prendre une initiative qui sera appréciée par tous les statisticiens et tous les sociologues. La suppression, effectuée en juillet 1912, du *Bulletin* bimestriel du Bureau de Statistique de ce département ministériel avait fait constater l'impossibilité de publier des documents qui, en dépit de leur valeur intrinsèque, ne présentaient pas un volume suffisant pour motiver la rédaction d'une monographie. La Revue mensuelle intitulée *Monthly Review of the U. S. Bureau of Labor Statistics* (*U. S. Department of Labor*), qui paraît le 29 de chaque mois depuis juillet dernier, a pour but de combler cette lacune; elle publie les résultats d'enquêtes du Bureau de Statistique du travail, lorsque la brièveté de ceux-ci ne comporte point la présentation d'un fascicule distinct, les données relatives à la législation du travail aux États-Unis et les décisions judiciaires motivées par les questions de travail, dont la portée exige une communication moins tardive que n'implique la rédaction du volume consacré à cet objet; elle transmet les informations motivées par les questions de travail qu'elle a reçues officiellement ou qu'elle puise dans les travaux les départements du Travail des États de la Confédération, dans les éléments fournis soit par les commissions industrielles de ces États, soit par les comités de réparation d'accidents, soit par les commissions de salaire minimum, soit par l'inspection des fabriques et des mines, soit par les bureaux de placement municipaux, soit enfin par tous organes permanents ou temporaires qui ont pour mission de traiter des questions ouvrières. L'habitation du travailleur, la sauve- garde de sa santé ou de sa vie, les œuvres de patronage officiel ou privé, la prévoyance sociale y trouvent également place. On peut citer, à titre d'exemple le n° 4, daté d'octobre 1915, qui contient notam-

ment des articles relatifs aux sujets ci-après : conciliation aux États-Unis; prix des denrées alimentaires dans divers pays étrangers; assurance contre les grèves en Allemagne; minimum de salaires basé sur le coût de la vie pour les manœuvres à New-York. Ces quelques indications, trop sommaires à notre gré, permettront, je l'espère, de juger de l'intérêt de cette nouvelle revue dont le nom même de son promoteur suffit à cautionner la valeur.

L'assurance sur la vie au Massachusetts. — Le remarquable rapport de M. F.-H. Hardison, commissaire de l'assurance du Massachusetts, nous apporte, pour l'année 1914 comme pour les précédentes, non seulement des données statistiques du plus vivant intérêt, mais encore des considérations d'une haute portée et d'une valeur générale.

C'est ainsi qu'il fournit sur les résultats de l'assurance-vie au Massachusetts les éléments suivants :

	Nombre —	Montant — Dollars
Polices émises en 1914.		
a) Compagnies du Massachusetts	14.445	25.341.082
b) Compagnies d'autres États.	47.171	83.017.021
c) Compagnies à primes hebdomadaires . .	367.390	60.106.913
Polices en cours au 31 décembre 1914.		
a) Compagnies du Massachusetts	100.855	196.004.043
b) Compagnies d'autres États.	320.237	578.511.518
c) Compagnies à primes hebdomadaires . .	2.040.369	323.924.388
Primes encaissées en 1914.		
a) Compagnies du Massachusetts	»	6.851.721
b) Compagnies d'autres États.	»	21.101.592
c) Compagnies à primes hebdomadaires . .	»	11.491.201
Sinistres payés en 1914.		
a) Compagnies du Massachusetts	»	3.004.511
b) Compagnies d'autres États	»	9.486.998
c) Compagnies à primes hebdomadaires . .	»	4.097 572

D'autre part, l'introduction magistrale qui ouvre le volume sous la signature de M. F.-H. Hardison expose notamment les desiderata du département des assurances, les événements remarquables survenus dans l'assurance-vie (situation de la Compagnie *La Prudential*, mutualisation de la *Metropolitan*) et la situation de l'assurance de réparation des accidents du travail.

En un mot, après avoir répondu à un besoin d'information d'actualité, le rapport donne des enseignements qui doivent survivre aux faits dont ils ont été dégagés.

Maurice BELLOM.

V

BIBLIOGRAPHIE

Banques d'émission (1), par Edmond SERVAIS

Ce manuel est venu à son heure, alors que la monnaie fiduciaire allait circuler presque seule en Europe. Il ne vise point à l'originalité, n'étant destiné qu'à guider les premières études de ceux qui s'initient aux questions de banque ou à faciliter une

(1) 2e édit., 1 vol. petit in-8 de 236 p. (Paris 1914).

rapide revision pour ceux dont la science n'est plus très fraîche; il se distingue pourtant de beaucoup d'autres par sa précision et son extrême clarté. L'auteur a su dire, en peu de mots, le strict nécessaire, laissant autant que possible la parole à quelques chiffres essentiels et à quelques documents de première main bien choisis, le tout présenté dans un ordre logique et avec une disposition typographique très nette.

L'auteur donne d'abord les monographies des banques d'émission étrangères en groupant celles-ci selon la plus ou moins grande place que leur régime fait à la libre concurrence en matière de création de billets. La seconde partie de l'ouvrage est consacré à la Banque de France, dont il expose l'historique et la législation, puis les services rendus au profit de l'État, des municipalités et du commerce. Dans ce chapitre, se place un tableau d'un intérêt actuel évident, celui des avances faites à l'État ainsi qu'aux villes de Metz et de Strasbourg en 1870-1871. Leur total atteignait, au milieu de 1871, une somme de 1 milliard 530 millions de francs se décomposant comme suit :

18 juillet 1870	50 millions
18 août 1870	50 —
19 août 1870	40 —
24 septembre 1870	75 —
5 décembre 1870	200 —
11 janvier 1871	400 —
13 mars 1871	50 —
30 mars 1871	90 —
15 avril 1871	75 —
17 mai 1871	150 —
10 juin 1871	50 —
3 juillet 1871	210 —
A Metz et à Strasbourg	30 —
Total	1.470 millions
Avances de 1857	60 —
Total	1.530 millions

Il n'est pas de situation à laquelle l'habile Direction de la Banque de France n'ait su faire face. « C'est, a dit M. Luzzatti, la plus grande puissance monétaire du monde, à qui personne ne peut disputer l'honneur des inspirations fécondes tendant au bonheur du genre humain. »

M. Servais a complété sa description du mécanisme de l'établissement par un commentaire extrait du rapport présenté par M. Antonin Dubost lors de la prorogation du privilège en 1897.

Une troisième partie, nullement négligeable, — eu égard surtout aux progrès accomplis dans certaines colonies, — traite des banques coloniales françaises possédant le privilège d'émission. L'ouvrage se termine par un mémento fort pratique. Il est vrai que les événements ont marché et qu'une nouvelle édition sera peut-être nécessaire pour retracer leurs conséquences bancaires.

Eug. B. Dubern.

VI

NÉCROLOGIE

LÉON REVILLON — ALBERT REVILLON † 1915

Les deux collègues que nous avons perdus récemment ne faisaient partie de la Société de Statistique de Paris que depuis 1913.

M. Léon Revillon, né en 1843 à Trie-Château (Oise) avait, de bonne heure, été

initié à la pratique des affaires. En 1869, il était entré, comme associé de ses frères, dans la maison de fourrures à laquelle son père venait de donner un premier essor et qui, sous la direction hardie de ses fils, devait devenir l'une des principales entreprises de cette nature, en France et à l'étranger. En 1876, il fondait à Londres une filiale anglaise qui prit rapidement une situation prépondérante dans la Cité, et, en 1889, il fondait une succursale à New-York, dont le développement entraîna la création de postes de trappeurs au Canada et, en 1902, l'installation de filiales à Montréal et à Edmonton, joignant à la chasse des animaux à fourrures de l'extrême nord, les affaires d'approvisionnement général des groupes de chasseurs et de squatters du Nord et de l'Ouest canadiens.

Jusqu'à ses derniers moments, M. Léon Revillon, bien qu'ayant renoncé à la présidence du Conseil d'administration de sa maison, transformée en société anonyme par actions au capital de 30 millions de francs, s'est occupé activement de sa direction. Il appréciait beaucoup les excellents services que la statistique lui rendait dans ses vastes opérations commerciales, industrielles et maritimes et suivait nos travaux avec intérêt. Il est mort le 30 janvier 1915.

M. Albert Revillon, administrateur de la même société et capitaine d'infanterie de complément, a été glorieusement tué en conduisant sa compagnie à l'assaut à Massiges le 6 octobre 1915.

M. Albert Revillon, neveu de M. Léon Revillon, est né à Paris en 1882. Son père avait largement contribué au splendide développement de la maison Revillon frères, dont nous esquisserons plus loin le rôle intéressant pour notre commerce. Après de brillantes études à l'école Gerson, il suivit l'enseignement de l'École libre des Sciences politiques, tout en passant, avec distinction, son doctorat en droit. Sa thèse sur l'assistance aux vieillards et aux incurables le fit recevoir avec les félicitations du jury.

Il publia une étude très documentée sur le budget de Berlin, qui lui valut d'être lauréat de l'École des Sciences politiques. Il songea au Conseil d'État et prépara le concours de l'auditorat, mais entra, en 1908, dans la maison Revillon frères comme administrateur.

Il s'intéressa au développement des maisons de Paris, de Londres et de Moscou et s'occupa beaucoup des filiales américaines ainsi que de la création de postes de fourrures et d'échange en Sibérie.

Au cours d'un voyage fait en 1914, il se rendit compte de la nécessité de créer une direction des postes et comptoirs sibériens pour lutter efficacement contre les concurrences de Leipsig et créa, à Krasnoïarsk, un très important établissement.

On aura une idée de l'étendue des affaires de la Société des établissements Revillon frères, fondés en 1723, quand on saura, que, en dehors de sa maison de Paris, la maison de Londres, qui vend les fourrures manufacturées, est au capital de £ 75.000; que la maison de New-York, qui achète et vend des pelleteries et fourrures brutes et manufacturées, est au capital de 1.500.000 dollars. Cette succursale possède à New-York : un magasin de détail à la 5e avenue; un magasin de gros 26-28 West, 35e rue; un dépôt de pelleteries brutes 451-453 West, 28e rue, et une usine frigorifique 213-220 East, 28e rue. C'est la principale maison de New-York pour ce genre d'affaires.

La maison de Montréal est au capital de 2 millions de dollars; elle fait la traite dans le Nord canadien, où elle possède 120 postes de chasse et d'échange avec une quinzaine de bateaux. La firme Revillon est très estimée dans tout le Canada.

La maison d'Edmonton (Ouest canadien), au capital de 80.000 dollars, vend des marchandises variées et ravitaille les postes de l'Ouest canadien où elle fait la plus grande partie des affaires.

La maison de Moscou, au capital de 2 millions de francs, achète et vend les pelleteries et fourrures brutes et apprêtées; elle est l'égale des plus grandes maisons russes.

La Société des Établissements Revillon frères a construit, pour le traitement de l'astrakan, une usine à Boukhara dans le Turkestan, et établi une série de postes et de comptoirs sur l'Obi et l'Iénisséi, dépendant de sa maison de Krasnoïarsk. Elle a placé au premier rang le commerce français des pelleteries et fourrures de luxe,

autrefois dans la dépendance des Allemands et des Russes; elle a formé des agents et des ouvriers français en grand nombre.

Les bons artisans d'une œuvre aussi considérable et aussi intéressante méritaient un souvenir, si courte qu'ait été leur participation à la Société de Statistique de Paris.

G. C.

VII

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1915

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS	
Australie (Confédération des États d')	
Bureau confédéral du Recensement et de la Statistique. — Statistiques sociales. Statistique de l'enseignement, des hôpitaux et assistance, de lois et crimes, pour l'année 1907.	**As**^{a10a} **07**
— Population et statistiques vitales. Démographie confédérale pour 1914 et les années précédentes.	**As**^{a1b} **14**
Bolivie	
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE. — Mémoire présenté à l'Assemblée législative de 1915	**Bo**^{a1} **15**
Chili	
Office central de Statistique. — Annuaire statistique de la République du Chili : Vol. IV. Justice, police et criminalité. 1913	**Ch**^{e7c} **13**
— VI. Finances. 1914	**Ch**^{e7j} **14**
— Mines et métallurgies. 1914	**Ch**^{e7a} **14**
États-Unis d'Amérique	
DÉPARTEMENT DU TRAVAIL. — Bulletin n° 157 : Statistique des accidents dans l'industrie. 1915	**Eu**^{c65} **15**
ÉTAT DU MASSACHUSETTS	
Bureau de Statistique. — Bulletin n° 109 : Salaires et heures de travail dans les industries dérivées du papier. 1915.	**Euma**^{b21} **15**
France	
ALGÉRIE	
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE. *Conseil supérieur du Gouvernement.* — Procès-verbaux de la session ordinaire de 1915.	**Fu**^{fa1} **15**
Délégations financières. — Session de juin 1915; tome I, comprenant : 1° Programme de la session ; 2° Assemblée plénière; 3° Rapport général du budget.	**Fu**^{fb1} **15 a**
— Tome II, comprenant : 1° Délégation des colons; 2° Délégation des non-colons; 3° Délégation indigène. . .	**Fu**^{fb1} **15 b**
Italie	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. — *Direction générale de la Statistique et du Travail.* — Mouvement de la population d'après les actes de l'état civil pour l'année 1913. . . .	**I**^{Ba27} **13**
Russie	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — *Comité central de Statistique.* — Essai sur l'organisation de la statistique administrative en France. 1914. . . .	**R**^{Aa24} **14**
Suède	
Bureau central de Statistique. — La Suède (par le Dr GUINCHARD). 2 vol. 1914.	**S**^{Aa24} **14 a-b**
— Rapport annuel sur l'enseignement primaire, 1913	**S**^{B1a} **13**
— Rapport annuel sur l'enseignement professionnel de garçons, 1912-1913.	**S**^{B1b} **12-13**
Suisse	
BUREAU FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR. — *Bureau de Statistique.* — Annuaire statistique de la Suisse pour 1914. . .	**Su**^{Aa15} **14**
Ville de Zurich	
Bureau statistique. — Résultats statistiques pour l'établissement d'un plan général de construction de la ville de Zurich et de sa banlieue. 1915	**Suzu**^{a16} **15**
DOCUMENTS PRIVÉS	
ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES. — Compte rendu de la 43e session (Le Havre).	π^{a} **76**
CHERVIN (D^r^). — L'Autriche et la Hongrie de demain	π^{c} **266**

IX

AVIS RELATIF

AU

PRIX ADOLPHE COSTE

NOTE EXPLICATIVE

M. Adolphe Coste, ancien président de la Société en 1893, a fait un legs à la Société de Statistique de Paris en exprimant le désir que les arrérages fussent consacrés, dans la mesure du possible, à la publication périodique d'une évaluation détaillée de la fortune publique et privée de la France.

Afin d'honorer la mémoire du regretté président, le Conseil d'administration de la Société a décidé de donner en 1915 un prix consistant en une somme de 500 francs et une médaille.

Ce prix serait attribué à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet **se rattachant à *l'Évaluation de la fortune publique et privée de la France, tant en capital qu'en revenu*, ou susceptible d'apporter à cette évaluation une contribution utile, même partielle et limitée.**

Pour être admis à présenter un travail, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres élus de la Société faisant partie du Conseil de 1915 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires devront être adressés, **avant le 31 décembre 1915**, à M. Barriol, secrétaire général de la Société, *88, rue Saint-Lazare, à Paris* (*IX*e).

Ils devront lui parvenir sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire, et lui être remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, ou transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1° Le mémoire *non signé*, mais portant une *devise ;*

2° Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, à la machine à écrire, en double exemplaire et sur recto ; ils resteront la propriété de la Société, qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

X

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

(COMMUNICATIONS EN SÉANCES, DISCUSSIONS, ETC. — 1915)

Nº 1. Janvier 1915. — Séance du 16 décembre 1914. — Communication de M. Fernand Faure sur le Canal de Suez. — Discussion : MM. A. Neymarck et Meuriot. — Communication de M. Ed. Michel sur la valeur immobilière du territoire français encore envahi au 15 novembre 1914 (fortune privée). — Discussion : M. Fernand Faure. — Proclamation des résultats du scrutin pour le renouvellement partiel du Bureau et du Conseil pour l'année 1915.

Nº 2-3. Février-mars 1915. — Séance du 20 janvier 1915. — Communication de M. le Dr Chervin à propos du sultan Hussein-Kemal. — Communication de M. Paul Meuriot sur la statistique de notre première loi électorale (1791).

Séance du 17 février 1915. — Communication de M. le président relative aux sujets à traiter en 1915 (statistiques de guerre). — Communication de M. Yves Guyot sur le XIIIe Census des États-Unis.

Nº 4. Avril 1915. — Séance du 17 mars 1915. — Radiation des membres des nationalités ennemies. — Rapport de la Commission des Fonds et Archives sur les comptes de 1914 et le budget de 1915. — Communication de M. Alfred Neymarck sur les émissions et remboursements des obligations de chemins de fer en 1914. — Les modes de placement dans l'avenir. — Communication de M. Ed. Théry sur les ressources économiques des belligérants (La question de l'alimentation pendant la guerre : France, Angleterre, Allemagne, Autriche-Hongrie).

Nº 5. Mai 1915. — Séance du 21 avril 1915. — Communication de M. R. G. Lévy sur les ressources financières des belligérants.

Nº 6. Juin 1915. — Séance du 19 mai 1915. — Communication de M. le Dr Chervin sur la démographie de guerre : mobilisation matrimoniale. — Discussion : MM. Fernand Faure, Bertillon, Doumer, d'Eichthal, Maurice Bellom.

Nº 7. Juillet 1915. — Séance du 16 juin 1915. — Communication de M. Laugier sur l'histoire chronologique illustrée des guerres du Maroc, des Balkans, de la Tripolitaine et de la Guerre 1914-1915. — Communication de M. Yves Guyot sur le commerce international pendant la guerre.

Nos 8-9 et 10. Août-septembre et octobre 1915. — Pas de séances. (*Vacances.*)

Nº 11. Novembre 1915. — Séance du 20 octobre 1915. — Communication de M. Alfred Neymarck sur les valeurs mobilières et la guerre.

Nº 12. Décembre 1915. — Séance du 17 novembre 1915. — Communication de M. Eug. d'Eichthal sur la valeur sociale des individus au point de vue économique. Définitions et méthode. — Communication de M. Gaston Cadoux sur la place au soleil de l'Allemagne et la guerre.

XI

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIERES

CONTENUES DANS LE LVIe VOLUME (ANNÉE 1915)

A

ALLEMAGNE. — La question de l'alimentation pendant la guerre, communication, p. 76, 230. — Les ressources financières des belligérants, communication, p. 150.
Allocution de M. Michel Huber, président de 1914, p. 17.
ALSACE-LORRAINE (La population d'origine allemande en), p. 93.
ANGLETERRE. — La question de l'alimentation pendant la guerre, communication, p. 76, 230. — Les ressources financières des belligérants, communication, p. 148.
Annexe au procès-verbal de la séance du 16 juin 1915, p. 289.
Aperçu des difficultés inhérentes à la statistique de certains métaux, p. 514.
Assurances de Berne (Le 27e Rapport du Bureau fédéral suisse des) (1912), bibliographie, p. 273. — (Le 28e Rapport du Bureau fédéral suisse des) (1913), bibliographie, p. 518.
Assurances en usage dans le Royaume-Uni (Grande-Bretagne et Irlande) (Les principaux systèmes d'), p. 214.
Assurances sur la vie (Chronique des questions ouvrières et des), p. 137, 270, 491, 552.
AUTRICHE-HONGRIE. — La question de l'alimentation pendant la guerre, communication, p. 76, 230. — Les ressources financières des belligérants, communication, p. 150. — (Les langues parlées par les différentes nationalités en), p. 105, 151, 291.
Avis de mise en vente des ouvrages publiés par la Société à l'occasion de son Cinquantenaire, p. 71, 141, 222, 278, 351, 523.
Avis relatif au Concours pour le prix Adolphe Coste, p. 16, 72, 143, 223, 279, 352, 402, 527, 561.
Avis relatif au Concours pour le prix Émile Mercet, p. 144, 224, 280, 404, 528.

B

Banques d'émission, bibliographie, p. 557.
BERNE (Le 27e Rapport du Bureau fédéral suisse des assurances de) (1912), bibliographie, p. 273. — (Le 28e Rapport du Bureau fédéral suisse des assurances de) (1913), bibliographie, p. 518.
Bibliographies. — La Dette hypothécaire et le Crédit Foncier de France, p. 15. — Tables for statisticians and biometricians, p. 221. — Le 27e Rapport du Bureau fédéral suisse des assurances de Berne (1912), p. 273. — La mortalité chez les neutres en temps de guerre, p. 276. — Le Bureau de Statistique des Massachusetts, p. 401. — Le 28e Rapport du Bureau fédéral suisse des assurances de Berne (1913), p. 518. — Banques d'émission, p. 557.
Bilan de la Société au 31 décembre 1914, p. 86.
Budget de la Ville de Paris (La nouvelle forme du), p. 30.
Budget de prévision pour 1915, p. 92.
Bureau de statistique des Massachusetts (Le), bibliographie, p. 401.

C

Canal de Suez (Le). — Communication, p. 2.
Caisses d'épargne et de certains établissements de crédit analogues, en 1913 (Résumé de la statistique suédoise des), variété, p. 495.
Census des États-Unis (Le XIIIe), communication, p. 28, 244.
Chemins de fer de l'État suédois en 1913 (Statistique des), variété, p. 140.
Chemins de fer en 1914 (Les émissions et remboursements d'obligations des six grandes compagnies de), communication, p. 75, 311.

Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie, p. 137, 270, 491, 552.
Cinquantenaire de la Société (Avis de mise en vente des ouvrages publiés à l'occasion du), p. 71, 141, 222, 278, 351, 523, 559.
Commerce international pendant la guerre (Le), communication, p. 284.
Commission des Fonds et Archives (Rapport de la), p. 75. — Comptes de l'année 1914 (Rapport du trésorier sur les), p. 79. — (Détail des), p. 88.
Concours pour le prix Adolphe Coste (Avis relatif au), p. 16, 72, 143, 223, 279, 352, 402, 527, 561.
Concours pour le prix Émile Mercet (Avis relatif au), p. 144, 224, 280, 404, 528.
Coût de la guerre (Le), variété, p. 219.

D

Défense nationale (La statistique et la), p. 405.
Démographie de guerre. — La mobilisation matrimoniale, communication, p. 227, 506.
Dette hypothécaire et le Crédit Foncier de France (La), p. 15.
Difficultés inhérentes à la statistique de certains métaux (Aperçu des), p. 514.
Discours de M. Maurice Bellom, président pour 1915, p. 21.
Distinctions honorifiques, p. 500, 523.
Documents présentés en séance (Liste des), p. 66, 71, 142, 403, 524, 560.

E

Élections législatives de 1914. — Statistique générale et par groupes parlementaires, p. 5.
Émission (Banques d'), bibliographie, p. 557.
Émissions et remboursements d'obligations des six grandes compagnies de chemins de fer en 1914 (Les), communication, p. 75, 311.
Errata, p. 144, 224.
Esprit statistique et la guerre (L'), p. 534.
ÉTATS-UNIS (Le XIIIe Census des), communication, p. 28, 244.
Exploitation minière en Suède pendant l'année 1913 (La statistique de l'), variété, p. 397.

F

Forme du budget de la Ville de Paris (La nouvelle), p. 30.
Fortune privée. — La valeur immobilière du territoire français encore envahi au 15 novembre 1914, communication, p. 3, 390.
FRANCE. — La question de l'alimentation pendant la guerre, communication, p. 76, 230. — Statistique comparée des territoires cédés par la France en 1871, p. 96. — Les ressources financières des belligérants, communication, p. 147.

G

GUERRE 1914-1915 (Statistiques de guerre). — Sujets à traiter en 1915, communication, p. 28. — La question de l'alimentation pendant la guerre (France, Angleterre, Allemagne, Autriche-Hongrie), communication, p. 76, 230. — Les ressources financières des belligérants, communication, p. 147. — Le Coût de la guerre, variété, p. 219. — Démographie de guerre (La mobilisation matrimoniale), communication, p. 227, 506. — Histoire chronologique illustrée des guerres du Maroc, des Balkans, de la Tripolitaine et de la Guerre 1914-1915, communication, p. 284. — Le Commerce international pendant la guerre, communication, p. 284. — La statistique et la Défense nationale, p. 405. — Distinctions honorifiques, p. 500, 523. — L'esprit statistique et la guerre, p. 534.
Guerres du Maroc, des Balkans, de la Tripolitaine et de la Guerre 1914-1915 (Histoire chronologique illustrée des), communication, p. 284.

H

Histoire chronologique illustrée des guerres du Maroc, des Balkans, de la Tripolitaine et de la Guerre 1914-1915, communication, p. 284.

HONGRIE. — La question de l'alimentation pendant la guerre, communication, p. 76. — Les langues parlées par les différentes nationalités en Autriche-Hongrie, p. 105, 151, 291. — Les ressources financières des belligérants, communication, p. 150.
HUSSEIN-KEMAL (Communication à propos du sultan), p. 24.

I

Individus au point de vue économique (La valeur sociale des). Définitions et méthode, communication, p. 531, 545.

L

Langues parlées en Autriche-Hongrie par les différentes nationalités (Les), p. 105, 151, 291.
Législatives (Élections) de 1914. — Statistique générale et par groupes parlementaires, p. 5.
Liste des documents présentés en séance, p. 66, 71, 142, 403, 524, 560.
Loi électorale (La statistique de notre première), communication, p. 24.

M

MASSACHUSETTS (Le Bureau de statistique des), bibliographie, p. 401.
Membres des nationalités ennemies (Radiation des), p. 74.
Métaux (Aperçu des difficultés inhérentes à la statistique de certains), p. 514.
Mise en vente des ouvrages publiés par la Société à l'occasion de son Cinquantenaire (Avis de), p. 66, 71, 142, 403, 524.
Mobilières (La statistique internationale des valeurs), p. 322, 353, 411.
Mobilisation matrimoniale (La). — Démographie de guerre, communication, p. 227, 506.
Modes de placement dans l'avenir (Les), communication, p. 75.
Mortalité chez les neutres en temps de guerre (La), bibliographie, p. 276.

N

Nationalités ennemies (Radiation des membres des), p. 74.
Nationalités (Les langues parlées en Autriche-Hongrie par les différentes), p. 105, 151, 291.
Nécrologies. — MM. Jude, Cochery, p. 1. — M. Jules Bernard, p. 23, 61. — M. René Lelièvre, p. 23, 64. — M. Armand de Vaugelas, p. 27, 63. — M. André Robert, p. 27, 65. — M. Léon Philippe, p. 146. — M. Lionel Marie, p. 146, 277. — M. Hennion, p. 146. — M. Cadoux fils, p. 225. — M. Adrien-Louis-Herman Obreen, p. 351. — M. le Dr Gould, p. 499. — M. Léon Revillon, p. 74, 558. — M. Albert Revillon, p. 502, 558.
Neutres en temps de guerre (La mortalité chez les), bibliographie, p. 276.
Note sur la Société de Statistique en 1870-1871, p. 13.
Nouvelle forme du budget de la Ville de Paris (La), p. 30.

O

Obligations des six grandes compagnies de chemins de fer en 1914 (Les émissions et remboursements d'), communication, p. 75, 311.
Origine allemande en Alsace-Lorraine (La population d'), p. 93.
Ouvrages publiés par la Société à l'occasion de son Cinquantenaire (Avis de mise en vente des), p. 71, 141, 222, 278, 351, 523.

P

Placement dans l'avenir (Les modes de), communication, p. 75.
Population d'origine allemande en Alsace-Lorraine (La), communication, p. 93.
Première loi électorale (La statistique de notre), communication, p. 24.
Prix Adolphe Coste (Avis relatif au Concours pour le), p. 16, 72, 143, 223, 279, 402, 527, 561.
Prix Émile Mercet (Avis relatif au Concours pour le), p. 144, 224, 280, 404, 528.

*

Procès-verbaux des séances de la Société : Séance du 16 décembre 1914, p. 1. — Séance du 20 janvier 1915, p. 17. — Séance du 17 février 1915, p. 25. — Séance du 17 mars 1915, p. 73. — Séance du 21 avril 1915, p. 145. — Séance du 19 mai 1915, p. 225. — Séance du 16 juin 1915, p. 282. — Annexe au procès-verbal de la séance du 16 juin 1915, p. 289. — Séance du 20 octobre 1915, p. 501. — Séance du 17 novembre 1915, p. 529.

Q

Question de l'alimentation pendant la guerre (La) : France, Angleterre, Allemagne, Autriche-Hongrie. — Les ressources économiques des belligérants, communication, p. 76, 230.

Questions ouvrières et des assurances sur la vie (Chronique des), p. 137, 270, 491, 552.

R

Radiation des membres des nationalités ennemies, p. 74.

Rapport de la Commission des Fonds et Archives, p. 75, 82.

Rapports du Bureau fédéral suisse des assurances de Berne (Le 27e et le 28e) (1912 et 1913), bibliographies, p. 273, 518.

Rapport du trésorier sur les comptes de l'année 1914, p. 79.

Relevé comparatif quinquennal des recettes et dépenses de divers chapitres (1910 à 1914), p. 90.

Remboursements d'obligations des six grandes compagnies de chemins de fer en 1914 (Les émissions et les), communication, p. 75, 311.

Ressources économiques des belligérants (Les) (La question de l'alimentation pendant la guerre : France, Angleterre, Allemagne, Autriche-Hongrie), communication, p. 76.

Ressources financières des belligérants, communication, p. 147.

Résultats du XIIIe Census des États-Unis (Les), communication, p. 28, 244.

Résumé de la statistique des élections à la seconde Chambre de la Diète suédoise au printemps 1914, variété, p. 276.

Résumé de la statistique suédoise des caisses d'épargne et de certains établissements de crédit analogues, en 1913, variété, p. 495.

ROYAUME-UNI. — Grande-Bretagne et Irlande (Les principaux systèmes d'assurances en usage dans le), p. 214.

RUSSIE. — (Les ressources financières des belligérants), communication, p. 149.

S

Société de Statistique en 1870-1871 (Note sur la), p. 13.

Statistique comparée des territoires cédés par la France en 1871, p. 96.

Statistique de certains métaux (Aperçu des difficultés inhérentes à la), p. 514.

Statistiques de guerre. Sujets à traiter en 1915, communication, p. 28.

Statistique de l'exploitation minière en Suède pendant l'année 1913 (La), variété, p. 397.

Statistique de notre première loi électorale (1791) (La), communication, p. 24.

Statistique des chemins de fer de l'État suédois en 1913, variété, p. 140.

Statistique des élections à la seconde Chambre de la Diète suédoise au printemps 1914 (Résumé de la), variété, p. 276.

Statistique des Massachusetts (Le Bureau de), bibliographie, p. 401.

Statistique des travaux publics en Suède (1913), variété, p. 497.

Statistique et la Défense nationale (La), p. 405.

Statistique et la guerre (L'esprit), p. 534.

Statistique générale et par groupes parlementaires des élections législatives de 1914, p. 5.

Statistique internationale des valeurs mobilières (La), p. 322, 353, 411.

Statistique suédoise des caisses d'épargne et de certains établissements de crédit analogues, en 1913 (Résumé de la), variété, p. 495.

SUÈDE. — Résumé de la statistique des élections à la seconde Chambre de la Diète suédoise au printemps 1914. variété, p. 276. — La statistique de l'exploitation minière pendant l'année 1913, variété, p. 397. — Statistique des chemins de fer de l'État en 1913, variété, p. 140. — Statistique des travaux publics (1913), variété, p. 497. — Résumé de la statistique des caisses d'épargne et de certains établissements de crédit analogues, en 1913, variété, p. 495.

Suez (Le canal de), communication, p. 2.

SUISSE. — Rapports du Bureau fédéral suisse des assurances de Berne (Le 27e et le 28e) (1912 et 1913), bibliographies, p. 273, 518.

T

Tables for statisticians and biometricians, bibliographie, p. 221.

Territoires cédés par la France en 1871 (Statistique comparée des), p. 96.

Territoire français encore envahi au 15 novembre 1914. Fortune privée (La valeur immobilière du), communication, p. 3, 390.

Travaux de la Société (Communications en séance, discussions, etc., 1915), p. 562.

Travaux publics en Suède (1913) (Statistique des), variété, p. 497.

V

Valeur immobilière du territoire français encore envahi au 15 novembre 1914. Fortune privée (La), communication, p. 3, 390.

Valeur sociale des individus au point de vue économique (La). Définitions et méthode, communication, p. 531, 545.

Valeurs mobilières (La statistique internationale des), p. 322, 353, 411.

Variétés. — Statistique des chemins de fer de l'État suédois en 1913, p. 140. — Le coût de la guerre, p. 219. — Résumé de la statistique des élections à la seconde Chambre de la Diète suédoise au printemps 1914, p. 276. — La statistique de l'exploitation minière en Suède pendant l'année 1913, p. 397. — Résumé de la statistique suédoise des caisses d'épargne et de certains établissements de crédit analogues, en 1913, p. 495. — Statistique des travaux publics en Suède, p. 497.

Ville de Paris (La nouvelle forme du budget de la), p. 30.

XII

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

ET DES PERSONNES CITÉES

DANS LE LVIe VOLUME (ANNÉE 1915)

A

ALESSIO. — Cité, p. 442.

ALLIX (Georges). — Élu membre titulaire, p. 529.

AMOROSO (Luigi). — Élu membre correspondant, p. 27, 73. — Cité, p. 146.

ANNUNZIO (Gabriel d'). — Cité, p. 409.

ATTHALIN. — Cité, p. 282.

B

BARRÈS (Maurice). — Cité, p. 8.

BARREY. — Cité, p. 24.

BARRIOL (Alfred). — Élu secrétaire général pour trois ans (1915-1917), p. 5. — Cité, p. 18, 20, 27, 75. — *Bibliographies :* Tables for statisticians and biometricians, par Karl

Pearson, p. 221. — Le 27e Rapport du Bureau fédéral suisse des assurances de Berne (1912), p. 273. — La mortalité chez les neutres en temps de guerre, p. 276. — Le Bureau de statistique des Massachusetts, p. 401. — Le 28e Rapport du Bureau fédéral suisse des assurances de Berne (1913), p. 518. — *Nécrologies :* Jules Bernard, p. 61. — Armand de Vaugelas, p. 63. — René Lelièvre, p. 64. — Adrien-Louis-Herman Obreen, p. 351. — Dr Gould, p. 499. — *Variétés :* Statistique des chemins de fer de l'État suédois, en 1913, p. 140. — Résumé de la statistique des élections à la seconde Chambre de la Diète suédoise au printemps 1914, p. 276. — La statistique de l'exploitation minière en Suède pendant l'année 1913, p. 397. — Résumé de la statistique des caisses d'épargne et de certains établissements de crédit analogues, en 1913, p. 495. — Statistique des travaux publics en Suède (1913), p. 497.

BARTHE Y BARTHE. — Cité, p. 74, 146.

BELLOM (Maurice). — Élu président pour 1915, p. 5. — Cité, p. 20. — Discours, p. 21. — *Communication* relative aux sujets à traiter en 1915 (Statistiques de guerre), p. 28. — Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie, p. 137, 270, 491, 552. — Résumé de la discussion sur la communication de M. le Dr Chervin sur la démographie de guerre. Mobilisation matrimoniale, p. 229. — *Allocutions :* Séance du 16 juin 1915, p. 281, 288; — séance du 20 octobre 1915, p. 501, 502, 506. — La statistique et la Défense nationale, p. 405. — L'esprit statistique et la guerre, p. 534.

BERNARD (Jules). — Décédé, p. 18, 23, 61.

BERRY (Georges). — Cité, p. 8.

BERTILLON (Adolphe). — Cité, p. 14.

BERTILLON (Dr Jacques). — Dépôt d'un projet de résolution et discussion pour la radiation des membres des nationalités ennemies, p. 74, 75. — Discussion sur la communication de M. le Dr Chervin sur la démographie de guerre, p. 228, 229.

BERTRAND (Ernest). — Cité, p. 13.

BLOCH. — Cité, p. 1, 18.

BOISLANDRY DUBERN. — Aperçu des difficultés inhérentes à la statistique de certains métaux, p. 514. — *Bibliographie :* Banques d'émission, p. 557.

BOIS-MENU (Capitaine de). — Cité, p. 27.

BORGATTA. — Cité, p. 442.

BOWLEY (A.). — Cité, p. 285.

BRENIER (Henri). — Cité, p. 146.

BRIVAL-GAILLARD. — Cité, p. 24.

BRIZON. — Élu membre titulaire, p. 529.

BRUNHES. — Dépôt d'une motion, p. 534.

BUNLE. — Cité, p. 1, 18.

C

CADOUX (Gaston). — Cité, p. 18, 35. — *Communication* sur la place au soleil de l'Allemagne et la guerre, p. 532.

CARTON DE WIART. — Cité, p. 293, 294.

CHERVIN (Dr Arthur). — *Communication* à propos du sultan Hussein Kemal, p. 24. — Les langues parlées en Autriche-Hongrie par les différentes nationalités, p. 105, 151, 291. — *Communication* sur la démographie de guerre : Mobilisation matrimoniale, p. 227, 506. — *Observations* additionnelles sur le procès-verbal de la séance du 16 juin 1915, p. 282. — Cité, p. 407, 503.

CHEYSSON. — Cité, p. 20.

COCHERY. — Décédé, p. 1.

COLSON. — Cité, p. 531.

COOK (Arthur-J.). — Cité, p. 27, 146, 408. — Les principaux systèmes d'assurances en usage dans le Royaume-Uni (Grande-Bretagne et Irlande), p. 214.

CORRÉARD. — Cité, p. 18.

COSTA (Afonso). — Cité, p. 541.

COSTE (Adolphe). — Avis relatif au Prix, p. 16, 72, 143, 223, 279, 402, 527, 561.

CRAIG. — Cité, p. 2.
CRAMMOND. — Le coût de la guerre, p. 219 (Communication faite à la Société royale de Statistique de Londres et transmise par M. Arthur J. Cook). — Cité, p. 408.
CRESSATY (Comte). — Élu membre titulaire, p. 27, 73.

D

DAUSSET. — Cité, p. 31.
DELAFOSSE. — Cité, p. 8.
DELAMOTTE. — Élu membre du Conseil pour 1915-1917, p. 5. — Cité, p. 20.
DELANNEY. — Cité, p. 31, 60.
DELATOUR (Roger). — Cité, p. 18.
DEL MAR (Alexander). — Cité, p. 283.
DESROY DU ROURE. — Cité, p. 18.
DEVILLE. — Cité, p. 31.
DOUMER (Paul). — Cité, p. 18, 146. — Discussion sur la radiation des membres des nationalités ennemies, p. 75. — Discussion sur la communication de M. le Dr Chervin sur la démographie de guerre. Mobilisation matrimoniale, p. 229.
DUBOIS (A.). — Élu membre titulaire, p. 225, 282.
DUBOIS DE L'ESTANG. — Cité, p. 30.
DUBOISDENGHEIN. — Cité, p. 273, 518.
DUGÉ DE BERNONVILLE. — Cité, p. 18.
DURAND (Dana). — Cité, p. 244.
DURIEUX (Georges). — Élu membre titulaire, p. 27, 73.
DUVILLER (Lucien). — Élu membre titulaire, p. 145, 225.

E

EICHTHAL (Eugène d'). — Cité, p. 146, 147, 408. — Discussion sur la communication de M. le Dr Chervin sur la démographie de guerre. Mobilisation matrimoniale, p. 229. — *Communication* sur la valeur sociale des individus au point de vue économique. Définitions et méthode, p. 531, 545.
EIMAUDI. — Cité, p. 442.

F

FAURE (Fernand). — *Communication* sur le canal de Suez et la guerre, p. 2. — Discussion sur la communication de M. E. Michel sur la valeur immobilière du territoire français encore envahi au 15 novembre 1914. Fortune privée, p. 5. — Présentation d'un essai d'atlas statistique de l'Indo-Chine Française fait par M. Brenier, p. 146. — Discussion sur la communication de M. le Dr Chervin sur la démographie de guerre. Mobilisation matrimoniale, p. 228, 229. — *Observations* additionnelles sur le procès-verbal de la séance du 16 juin 1915, p. 282.
FLÉCHEY (Edmond). — Cité, p. 14. — *Nécrologie :* André Robert, p. 65.
FOVILLE (de). — Cité, p. 405.
FROGER DE MAUNY. — Cité, p. 13.

G

GALLOT (Charles). — La nouvelle forme du budget de la Ville de Paris, p. 30.
GINI. — Cité, p. 74.
GIRARD (Joseph). — Élu membre du Conseil pour 1915-1917, p. 5. — Cité, p. 18, 20. — *Nécrologie :* Lionel Marie, p. 277.
GIRAUD (A.). — Élu membre titulaire, p. 145, 225.
GOMEL. — Cité, p. 14.
GOULD (Dr E.-R.-L.). — Décédé, p. 499, 503.
GRÉBAUVAL. — Cité, p. 31.
GUYOT (Yves). — *Communication* sur le XIIIe Census des États-Unis, p. 28, 244. — Dépôt d'une brochure sur les principes de la paix à venir, p. 227. — *Communication* sur le

commerce international pendant la guerre, p. 284. — Cité, p. 407. — Remarque sur l'édition des deux volumes du Dr Guinchard sur la Suède, p. 530.

H

HAARWICH (Isaac A.). — Cité, p. 244.
HARRIS (W. J.). — Cité, p. 244.
HAUSSMANN. — Cité, p. 34.
HENNION. — Décédé, p. 146.
HUBER (Michel). — Discours, p. 17. — Cité, p. 407.
HUNT (W.-M.-C.). — Cité, p. 244.
HUSSEIN-KEMAL (*Communication* de M. le Dr Chervin à propos du sultan), p. 24.

J

JOFFRE (Général). — Cité, p. 230.
JUDE. — Décédé, p. 1, 18.
JUGLAR. — Cité, p. 13.

K

KNIBBS (G.-H.). — Cité, p. 23.

L

LANDRY. — Cité, p. 8.
LASTEYRIE (de). — Cité, p. 1, 18, 408.
LATTY (Mgr). — Cité, p. 410.
LAUGIER. — *Communication* sur son Histoire chronologique illustrée des guerres du Maroc, des Balkans, de la Tripolitaine et de la Guerre 1914-1915, p. 284.
LAURENT (Charles). — Cité, p. 15.
LAUSSIDET (Colonel). — Cité, p. 100.
LAVERGNE (de). — Cité, p. 13.
LEBÉ. — Cité, p. 433.
LEE COULTIER (John). — Cité, p. 244.
LEGOYT. — Cité, p. 13.
LE GRAND POWERS. — Cité, p. 244.
LELIÈVRE (René). — Décédé, p. 23, 64.
LEMIRE (Abbé). — Cité, p. 8, 228.
LENOIR. — Cité, p. 18.
LEROY-BEAULIEU (Paul). — Cité, p. 25, 74, 502.
LEROY-BEAULIEU (Pierre). — Décédé, p. 25, 74.
LÉVY (G.). — Cité, p. 2.
LÉVY (Raphaël-Georges). — Élu vice-président pour trois ans (1915-1917), p. 5. — *Bibliographie :* La dette hypothécaire et le Crédit Foncier de France, par M. E. Michel, p. 15. — Cité, p. 20, 407. — Rapport de la Commission des Fonds et Archives, p. 75, 82. — *Communication* sur les ressources financières des belligérants, p. 147.
LIESSE (André). — Cité, p. 514.
LLOYD (George). — Cité, p. 221.
LOUA (Toussaint). — Cité, p. 13, 14.
LUNIER. — Cité, p. 13.
LUZZATTI. — Cité, p. 442.
LYON-CAEN. — Cité, p. 282.

M

MEMBRE CORRESPONDANT. — Amoroso (Luigi), p. 27, 73.
MEMBRES TITULAIRES. — Comte Cressaty, G. Durieux, p. 27, 73. — Razous, p. 73, 145. L. Duviller, A. Girand, p. 145, 225. — A. Dubois, p. 225, 282. — Varagnac, p. 502. — Allix (Georges), Brizon, p. 529.

MALZAC. — Les élections législatives de 1914. — Statistique générale et par groupes parlementaires, p. 5.
MARCH (Lucien). — Cité, p. 18.
MARIE (Lionel). — Décédé, p. 146, 277.
MARSAL (François). — Cité, p. 1. 18.
MARTIN SAINT-LÉON. — Cité, p. 32.
MATHAREL (de). — Cité, p. 27.
MATRAT (Paul). — Élu trésorier-archiviste pour trois ans (1915-1917), p. 5. — Cité, p. 18, 20. — Rapport sur les comptes de l'année 1914, p. 75, 79.
MERCET (Émile). — Avis relatif au concours pour le Prix, p. 144, 224, 280, 404, 528.
MEURIOT (Paul). — Discussion sur la communication de M. F. Faure sur le canal de Suez et la guerre, p. 3. — Note sur la Société de Statistique de Paris en 1870-1871, p. 13. — Cité, p. 18, 282, 503. — *Communication* sur la statistique de notre première loi électorale (1791), p. 24. — La population d'origine allemande en Alsace-Lorraine, p. 93. — Statistique comparée des territoires cédés par la France en 1871, p. 96.
MEURIOT (Roger). — Cité à l'ordre de l'armée, p. 503, 523.
MICHEL (Edmond). — *Communication* sur la valeur immobilière du territoire français encore envahi au 15 novembre 1914 (fortune privée), p. 3, 390.
MOREAU DE JONNÈS. — Cité, p. 406.
MOTHERÉ. — Cité, p. 13.

N

NANSEN. — Cité, p. 293.
NAPOLÉON Ier. — Cité, p. 408, 411.
NÉBÉNIUS. — Cité, p. 504.
NEYMARCK (Alfred). — Discussion sur la communication de M. F. Faure sur le canal de Suez et la guerre, p. 3. — *Communication* sur les émissions et remboursements d'obligations de chemins de fer en 1914. — Les modes de placement dans l'avenir, p. 75, 311. — La statistique internationale des valeurs mobilières, p. 322, 353, 411. — Cité, p. 405, 407. — *Communication* sur les valeurs mobilières et la guerre, p. 504.

O

OBREEN (Adrien-Louis-Herman). — Décédé, p. 282, 351.

P

PASSY (Hippolyte). — Cité, p. 13.
PHILIPPE (Léon). — Décédé, p. 146.
POINCARÉ (L.). — Cité, p. 290.

Q

QUENTIN (Maurice). — Rapport général au nom de la Commission des viandes frigorifiées, présenté par M. Maurice Bellom, p. 503.
QUETELET. — Cité, p. 406.

R

RAPIN. — Cité, p. 14.
RAZOUS. — Élu membre titulaire, p. 73, 145.
REILLE-SOULT. — Cité, p. 8.
RISSER. — Cité, p. 18.
REVILLON (Albert). — Décédé, p. 502, 558.
REVILLON (Léon). — Décédé, p. 74, 558.
ROBERT (André). — Cité, p. 1, 18. — Décédé, p. 27, 65.
ROULLEAU. — Cité, p. 1.

S

SALEFRANQUE. — Cité, p. 503.
SALEFRANQUE (fils). — Nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 500, 503.

SARRAUT (Albert). — Circulaire adressée aux recteurs de l'Académie, p. 289.
SAUTON. — Cité, p. 31.
SAY (Léon). — Cité, p. 76.
SCHILLER. — Cité, p. 518.
SERRET. — Cité, p. 14.
SIMIAND. — Cité, p. 1, 18.
SONNINO. — Cité, p. 297.
STEWART (Albert). — Cité, p. 244.

T

THÉRY (Edmond). — Discussion sur la radiation des membres des nationalités ennemies, p. 75. — *Communication* sur les ressources économiques des belligérants (La question de l'alimentation pendant la guerre : France, Angleterre, Allemagne, Autriche-Hongrie), p. 76, 230. — Cité, p. 407.
THÉRY (René). — Cité, p. 18.
THIERS. — Cité, p. 99, 293.
TOLMAN. — Cité, p. 499.
TRANCHANT. — Décédé, p. 18.
TREITSCHKE (H. von). — Cité, p. 293.

V

VACHER. — Cité, p. 13.
VARAGNAC. — Élu membre titulaire, p. 502.
VAUGELAS (de). — Cité, p. 1, 18. — Décédé, p. 27, 63.
VILLE-CHABROLLE (de). — Cité, p. 18.
VIVIANI. — Cité, p. 8.

W

WILSON (Woodrow). — Cité, p. 269.
WOLOWSKY. — Cité, p. 13.

Le Gérant : R. STEINHEIL

NANCY-PARIS, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — DÉCEMBRE 1915